38925/B

NOUVEAU
DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE NATURELLE.

CAL — CEZ.

Liste alphabétique des noms des Auteurs, avec l'indication des matières qu'ils ont traitées.

MM.

BIOT..... *Membre de l'Institut.* — La Physique considérée dans ses rapports avec l'Histoire naturelle.

BOSC..... *Membre de l'Institut.* —L'Histoire des Reptiles, des Poissons, des Vers des Coquilles, et la partie Botanique proprement dite.

CHAPTAL..... *Membre de l'Institut.* —La Chimie et son application aux Arts.

DESMAREST.... *Professeur de Zoologie à l'École vétérinaire d'Alfort,* —Les Quadrupèdes, les Cétacés et les Animaux fossiles.

DE BLAINVILLE, *Professeur adjoint à la Faculté des Sciences de Paris, Membre de la Société philomathique, etc.* (BV.)

DU TOUR..... *Auteur de plusieurs ouvrages sur l'Agriculture.* —L'Application de la Botanique à l'Agriculture et aux Arts.

HUZARD..... *Membre de l'Institut.* —La partie Vétérinaire. Les Animaux domestiques.

Le Chev. DE LAMARCK, *Membre de l'Institut.* —Conchyologie, Coquilles, Méthode naturelle, et plusieurs autres articles généraux.

LATREILLE..... *Membre de l'Institut.* —L'Histoire générale et particulière des Crustacés, des Arachnides et des Insectes.

LUCAS FILS..... *Professeur de Minéralogie, Auteur du Tableau Méthodique des Espèces minérales.* —La Minéralogie, son histoire et son application aux Arts et aux Manufactures.

OLIVIER..... *Membre de l'Institut.* —Particulièrement les Insectes coléoptères.

PALISOT DE BEAUVOIS, *Membre de l'Institut.* —Divers articles de Botanique et de Physiologie végétale.

PARMENTIER... *Membre de l'Institut, Auteur de plusieurs ouvrages sur l'Agriculture et l'Économie.* —L'Application de l'Économie rurale et domestique à l'Histoire naturelle des Animaux et des Végétaux.

PATRIN..... *Membre associé de l'Institut.* —La Géologie et la Minéralogie en général.

RICHARD..... *Membre de l'Institut.* —Des articles généraux de la Botanique.

SONNINI..... *Continuateur de l'Histoire naturelle de Buffon.* —Partie de l'histoire des Mammifères, des Oiseaux; les diverses chasses.

THOUIN..... *Membre de l'Institut.* —L'Application de la Botanique à la culture, au jardinage et à l'Économie rurale; l'Histoire des différentes espèces de Greffes.

TOLLARD AINÉ... *Professeur de Botanique et de Physiologie végétale.* —Des articles de Physiologie végétale et de grande culture.

VIEILLOT..... *Auteur de divers ouvrages d'Ornithologie.* —L'Histoire générale et particulière des Oiseaux, leurs mœurs, habitudes, etc.

VIREY..... *Docteur en Médecine, Prof. d'Hist. Nat., Auteur de plusieurs ouvrages,* —Les articles généraux de l'Hist. nat., particulièrement de l'Homme, des Animaux, de leur structure, de leur physiologie et de leurs facultés.

YVART..... *Membre de l'Institut.* —L'Économie rurale et domestique.

Pour plus de détails, voyez l'Avertissement au commencement du premier volume.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI:

A Paris, chez C.-F.-L. PANCKOUCKE, Imprimeur et Éditeur du Dictionnaire des Sciences Médicales, rue Serpente, n.o 16.

A Bruxelles, chez LECHARLIER, DE MAT et BERTHOT, Imprimeurs-libraires.

A Genève, chez PASCHOUD, Imprimeur-libraire.

A Liége, chez DESOER, Imprimeur-libraire.

A Lille, chez VANACKERE et LELEUX, Imprimeurs-libraires.

A Lyon, chez BOHAIRE et MAIRE, Libraires.

A Manheim, chez FONTAINE, Libraire.

A Rouen, chez FRÈRE aîné, et RENAULT, Libraires.

A Turin, chez PIC et BOCCA, Libraires.

A Verdun, chez DENIT jeune, Libraire.

55250

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE,

APPLIQUÉE AUX ARTS,

A l'Agriculture, à l'Économie rurale et domestique, à la Médecine, etc.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NATURALISTES ET D'AGRICULTEURS.

Nouvelle Édition presqu'entièrement refondue et considérablement augmentée ;

AVEC DES FIGURES TIRÉES DES TROIS RÈGNES DE LA NATURE.

TOME V.

DE L'IMPRIMERIE D'ABEL LANOE, RUE DE LA HARPE.

A PARIS,
CHEZ DETERVILLE, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, N° 8.

M DCCC XVI.

NOUVEAU
DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE NATURELLE,
APPLIQUÉE AUX ARTS,

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

TOME V.

Indication des Pages où doivent être placées les PLANCHES *du* TOME V, *avec la note de ce qu'elles représentent.*

B 5. Minéralogie . . . . . Pag. 6

Calcédoine cristallisée en prismes. —Coupe de la même pierre. —Calcédoines œillées de Daourie.

B 2. Plantes 14

Caïmitier pumiforme. —Calaba à fruits ronds. —Calac à feuilles obtuses. —Calebassier à feuilles longues.

B 6. Reptiles 60

Acrochorde de Java. —Amphisbène enfumé. —Anguis orvet. —Anguis lombric. —Anguis lamproie. —Bipède cannelé. —Boa devin. —Boa brodé. —Caméléon nain.

B 37. Animaux mammifères. 81

Lemming à collier. —Campagnol économe. —Lemming proprement dit. —Lemming de la baie d'Hudson, avec une patte de devant et une de derrière.

B 7. Plantes. 102

Camelli du Japon. —Canang aromatique. —Canari vulgaire. —Canjalot gorite.

B 8. Plantes. 197

Calebassier d'Amérique. — Campêche des teinturiers. Canne à sucre. —Carambolier cylindrique.

B 9. Plantes 239

Capraire biflore. —Caprier épineux. —Camara piquant. —Caroubier à siliques.

B 11. Oiseaux. 345

Casoar. —Caracara. —Cariama.

Calcéole fossile. —Came gryphoïde. —Camérine lisse. —Cardite cœur. —Cardite Jeson. —Carinaire vitrée. —Casque tuberculeux. —Cérite ratissoire. —Cyclade cornée. —Cyclade carolinienne. —Cranie masque.

NOUVEAU

DICTIONNAIRE

D'HISTOIRE NATURELLE.

CAL

CALAPITE. C'est une espèce de concrétion pierreuse qui se trouve dans l'intérieur des Cocos, et qui jouit d'une grande célébrité dans les Moluques. On l'enchâsse et on la porte en amulette. (B.)

CALARDROTE. Nom vulgaire du MAUVIS. (V.)

CALAROU. Nom caraïbe de la BÉGONE GRIMPANTE. (B.)

CALATHIANA. Daléchamp appelle ainsi les GENTIANES D'AUTOMNE et FILIFORME. (B.)

CALATHIDE. Synonyme de FLEURS COMPOSÉES. Non-seulement les FLOSCULEUSES, les SEMI-FLOSCULEUSES et les RADIÉES de Tournefort sont des *calathides;* mais encore les SCABIEUSES, le FIGUIER, les DORSTÈNES, etc. (B.)

CALATTI. Nom d'un oiseau d'Amboine, dont Brisson a fait un TANGARA sous le nom de TANGARA BLEU D'AMBOINE. (V.)

CALAVANCE. C'est, à la Jamaïque, le HARICOT À GRAINES RONDES. (B.)

CALAVEZZA. Nom donné au MYRTILLE, dans les montagnes de la Toscane. (LN.)

CALAVRIA. Nom du LAGOPÈDE, dans la vallée du Pô. (V.)

CALAWÉE. Arbre de Sumatra, avec l'écorce duquel on fait de la toile. Il paroît que c'est un JAQUIER. (B.)

CALAYCAGAY. La POINCILLADE porte ce nom aux Philippines. (B.)

CALAYIACAY. Un des noms du SAINFOIN DU GANGE. (B.)

CALBOA, *Calboa*. Plante à tige grimpante, de huit à dix pieds de long; à feuilles alternes, pétiolées, en cœur, glabres, à cinq lobes aigus et très-profonds; à fleurs grandes, jaunes en dehors et rouges en dedans, disposées en corymbes sur des pédoncules communs axillaires.

Cette plante forme, dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des liserons, un genre appelé MACROSTÈME par Persoon, et qui présente pour caractères : un calice à cinq divisions aiguës et persistantes; une corolle monopétale, à tube ventru et à limbe divisé en cinq parties lancéolées; cinq étamines très-longues; un ovaire supérieur, ovale, à style recourbé, plus long que les étamines, et à stigmate globuleux; une capsule à quatre loges, à quatre valves, auxquelles les cloisons sont parallèles, et contenant quatre semences convexes et sillonnées d'un côté.

Le CALBOA À FEUILLES DE VIGNE croît dans la Floride, et se rapproche des AZALÉES. (B.)

CALBOS. Un COTE porte ce nom à Marseille. (B.)

CALCABOTTO. Nom de l'ENGOULEVENT, aux environs de Bologne en Italie. (DESM.)

CALCAIRE. En géologie, ce mot peut être employé comme substantif, et, dans ce sens, il y a plusieurs ordres de *calcaire* : l'on en admet au moins quatre principaux et qui appartiennent aux quatre grandes divisions admises par les Allemands dans la classification des roches; mais chacun d'eux, surtout dans les classes inférieures, est susceptible d'être encore partagé : ainsi, par exemple, le calcaire coquillier des Alpes n'appartient pas à la même formation que le calcaire coquillier qui recouvre les masses de craie, ou calcaire à cérites, quoique ces différens calcaires se trouvent dans la même division des montagnes à couches, etc.

1.° Le *calcaire primitif* est celui dans lequel il n'existe aucun vestige de corps organisés, et dont les bancs sont ordinairement enchâssés, ou, comme on dit, subordonnés à ceux des roches regardées également comme antérieures à l'existence des animaux et des végétaux, telles que le gneiss, le schiste micacé et le schiste argileux. Son tissu est lamellaire ou grano-lamellaire, et ses couleurs peu variées. Il est plus ordinairement blanchâtre ou grisâtre, ou veiné de verdâtre. Les *marbres salins* et la chaux carbonatée magnésifère, dite *dolomie*, appartiennent à cette formation.

2.° Le *calcaire de transition*, que quelques-uns nomment aussi *calcaire ancien*, renferme des débris rares de corps organisés, surtout des madrépores et des coquilles du genre des ammonites; ses couleurs sont plus variées et son tissu moins lamelleux; quelquefois même il est compacte; ses couches sont,

assez ordinairement, horizontales, ce qui n'a pas lieu pour le calcaire primitif. Elles sont subordonnées à la grauwacke, et renferment elles-mêmes du schiste siliceux et du fer oxydé lenticulaire. Ses couleurs sont assez variées; un assez grand nombre de *marbres*, de *brèches* et de *lumachelles*, sont de cette époque. *V.* ces mots.

3.° Le *calcaire compacte*, blanc jaunâtre, ou gris ou noirâtre, qui forme la masse principale des montagnes calcaires des Alpes et de l'Apennin, du Jura, etc.

4.° La *craie*, qui forme une partie assez considérable du terrain de la France et de l'Angleterre, et dont les couches se prolongent jusqu'en Russie.

5.° Le *calcaire coquillier*, proprement dit, qui paroît n'être formé que de débris de coquilles, et dont le sol des environs de Paris renferme des couches si considérables.

6.° Le *tuf calcaire*, qui n'appartient à aucune époque de formation déterminée, mais qui se rencontre dans le voisinage de toutes, et qui doit son origine à l'érosion de roches calcaires anciennes ou modernes, ou qui est déposé par les eaux thermales.

7.° Enfin, le *calcaire* d'eau douce, dont l'existence nous a été, en quelque sorte, révélée par MM. Cuvier et Brongniart, qui l'ont reconnu dans les environs de Paris, et dont le domaine a été étendu depuis à plusieurs autres parties de la France et de l'Italie, par M. d'Omalius d'Halloy.

Considérées minéralogiquement, ces différentes sortes de *calcaires* offrent des différences assez marquées, et que nous examinerons, soit en traitant de la chaux carbonatée, soit en parlant des roches calcaires; en même temps, nous indiquerons d'une manière plus détaillée leurs rapports géognostiques avec les autres roches, les minerais qu'elles renferment, et une partie des lieux qui les fournissent. *V.* CHAUX CARBONATÉE et ROCHES CALCAIRES. (LUC.)

CALCAMAR. Espèce de MANCHOT qu'on a rencontré sur les côtes du Brésil, dont la grosseur est celle du PIGEON. (V.)

CALCANTHE, c'est-à-dire *fleurs de cuivre*. C'est le nom que les anciens donnoient au *sulfate de cuivre*, vulgairement appelé *vitriol bleu* ou *vitriol de Chypre*. *Voyez* CUIVRE. (PAT.)

CALCATREPPOLA, CALCATREPPO, et CALCATRIPPA. Noms italiens du PIED D'ALOUETTE (*Delphinium consolida*), nommé aussi *Speron da cavallieri*, à cause de l'éperon de la corolle; de la CHAUSSE-TRAPE (*Centaurea calcitrapa*, Linn.); et d'une espèce de champignon du genre agaric (*Agaricus prunulus*, Scop.), sorte de mousseron très-bonne à manger. (LN.)

CALCEDOINE. C'est une pierre de la même nature que

le *silex* ou *pierre à fusil;* mais sa pâte est plus fine, sa couleur plus agréable et sa dureté plus considérable, de même que sa densité.

La pesanteur spécifique de la *calcédoine* va de 2600 à 2700 : celle du silex n'est pas tout-à-fait de 2600.

Elle est susceptible du plus beau poli, et l'on en fait différens bijoux.

La plupart des minéralogistes réunissent la *calcédoine* avec les *agates*, qui n'en sont en effet qu'une variété; mais l'usage paroît avoir consacré spécialement le nom de *calcédoine* pour celle qui n'est que d'une seule couleur, ou, tout au plus, de deux teintes peu différentes l'une de l'autre; et l'on donne le nom d'agates à celles qui sont mêlées de diverses couleurs, et dont la pâte est rarement aussi fine, aussi homogène que celle de la *calcédoine*.

La couleur de celle-ci est le plus ordinairement d'un blanc roussâtre, comme la gelée animale, dont elle a d'ailleurs le coup d'œil; elle est aussi d'une teinte plus ou moins bleuâtre; et celle dont la couleur bleue est un peu nourrie, est décorée du nom de *calcédoine saphirine :* elle est fort rare et très-estimée.

Le nom de *calcédoine* est celui d'une ville de Bithynie dans l'Asie mineure, de l'autre côté du Bosphore, vis-à-vis de Constantinople; et comme cette pierre se trouvoit dans son voisinage, les anciens la nommèrent *lapis calcedonius*, pierre de *Calcédoine*.

Le gîte ordinaire de cette pierre est dans les anciennes laves dont elle remplit les soufflures, de même que les agates, les cornalines, les sardoines, etc., qui ne sont que des variétés de la même substance, et qui se trouvent quelquefois réunies dans la même colline (*Voyez* ce que nous avons dit au sujet du gisement des agates, tom. 1, pag. 199.) (LUC.)

Les contrées de l'Europe les plus riches en calcédoine, sont l'Islande et les îles de Féroë. C'est de là qu'on avoit tiré la belle collection que rapporta de Danemarck le président Ogier, où l'on voyoit des boules de la grosseur de la tête, et des stalactites de la plus grande beauté.

Dans l'Asie boréale, les anciennes coulées de laves, qui sont si fréquentes aux environs du fleuve Amour, en contiennent une grande quantité; mais elles sont d'un petit volume : elles atteignent rarement la grosseur du poing; il y en a quelques-unes qui sont d'une assez jolie couleur bleue. Celles-ci ne se présentent jamais qu'à la superficie du sol, et il paroît certain que cette couleur est due à l'action de l'atmosphère; car j'ai fait fouiller dans beaucoup d'endroits, sans jamais en rencontrer une seule qui eût la moindre teinte bleuâtre. Celles

que je trouvois détachées, avoient toujours une teinte plus vive dessus que dessous; et celles qui se trouvoient encore engagées dans la lave, n'avoient de colorée en bleu que la portion qui se montroit au-dehors.

On trouve dans ces collines volcaniques des géodes de *calcédoine*, qui démontrent clairement que la matière pierreuse qui les contient est bien une lave, et non pas une *amygdaloïde* ou *mandelstein*, comme semblent le croire quelques naturalistes; ce sont des géodes à moitié remplies d'une substance *calcédonieuse*, disposée par couches planes, parfaitement parallèles les unes aux autres, qui n'ont qu'un quart de ligne d'épaisseur, et qui sont alternativement blanches et bleues. Celles qui se trouvent encore dans leur gîte sont blanches et grises, et toutes présentent des couches dans une situation horizontale; de sorte qu'il est évident que les cavités qu'elles occupent étoient vides, et qu'elles ont été remplies postérieurement. Et comme il n'existe, à ce que je crois, aucune espèce de roche qui offre des cavités sphéroïdes, si ce n'est la lave, ce fait, joint aux circonstances locales, ne m'a laissé aucun doute sur l'origine volcanique de la pierre qui contient les *calcédoines* de la Daourie. J'ai fait figurer une de ces géodes dans mon *Hist. nat des minér.*, *tom.* 2, *pag.* 162.

Calcédoine avec du bitume. Parmi les collines volcaniques de la Daourie, il y en a une sur la rive droite de la *Chilca*, l'une des branches du fleuve Amour, qui est remarquable par une singularité que présentent ses *calcédoines*. Elles sont toutes en géodes, et n'ont qu'une coque très-mince, qui est, contre l'ordinaire, adhérente aux parois de la cavité qui la renferme; mais comme la lave est dans un état de décomposition, du moins dans quelques-unes de ses parties, on peut les détacher assez aisément.

Elles sont de la grosseur du poing, plus ou moins. Les unes sont entièrement remplies de spath calcaire, confusément cristallisé et parfaitement blanc; d'autres, où il reste des cavités, offrent des cristaux de spath calcaire de diverses formes, accompagnés d'un bitume noir, d'une consistance solide, mais qui se coupe facilement; il est à peu près sans odeur, et n'en donne que très-peu en brûlant.

Partout où le spath calcaire se trouve avec ce bitume, il en est souillé, même dans l'intérieur des cristaux, qui sont d'une couleur de fumée.

Quand la géode se trouve tapissée de cristaux de quarz, le bitume n'y adhère nullement; et j'en ai des échantillons qui présentent un phénomène assez singulier. Les parois de la géode sont couvertes de petits cristaux de quarz, sur les-

quels sont différens groupes de spath calcaire en crête de coq. Les cristaux de quarz sont parfaitement nets, et n'offrent pas un atome de bitume : ceux de spath calcaire en sont, au contraire, totalement revêtus, de sorte qu'en les voyant, il n'est personne qui ne croie, au premier coup d'œil, que c'est le bitume lui-même qui prend cette forme cristalline.

Ce seroit un problème curieux à résoudre, que celui de savoir d'où vient ce bitume, et comment il s'est introduit dans ces géodes, qui n'en offrent pas la moindre trace à l'extérieur; et la lave elle-même n'en contient pas du tout.

Le savant M. A. Pictet a observé le même phénomène dans des espèces de *ludus Helmontii* des mines de fer voisines de Carron en Écosse.

Il paroît, au surplus, que la *calcédoine* a de fréquens rapports avec les *bitumes*; car les tufs basaltiques d'Auvergne offrent aussi ce mélange; et l'on voit se former à leur surface, par une espèce de suintement, des mamelons de *calcédoine* entremêlés de mamelons de bitume.

Ces *calcédoines* d'Auvergne présentent quelquefois les plus jolis petits accidens : il se forme dans le foyer du suintement des groupes de cristaux, moitié quarzeux, moitié *calcédonieux*, c'est-à-dire, qui ont la cristallisation ébauchée du quarz et la demi-transparence laiteuse de la *calcédoine*. Ils sont disposés en rayons qui partent d'un centre commun en se dilatant à leur extrémité, et qui forment ainsi des espèces de petits soleils; et ce qui ajoute encore à leur beauté, c'est qu'ils sont parfois environnés de mamelons *calcédonieux*, aplatis et entassés les uns sur les autres de manière à représenter des nuages.

Calcédoine œillée. Les *calcédoines* de la Daourie présentent quelquefois un accident propre à intéresser ceux qui aiment à suivre la marche de la nature dans ses diverses productions. On voit sur leur surface des espèces de mamelons d'un pouce plus ou moins de diamètre, sur une ligne de relief, mais qui pénètrent de deux ou trois lignes dans l'intérieur. Ils sont composés d'un grand nombre de calottes emboîtées les unes dans les autres, et dont les bords présentent une teinte et une structure différentes les unes des autres. Et j'observe qu'il faut écarter ici toute idée de décomposition : il n'y en a pas le moindre vestige. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on voit sur la même pierre plusieurs de ces mamelons qui sont parfaitement égaux entre eux pour la grandeur, le nombre et la structure des couches qui les composent. *V.* pl. B. 5. Je possède en ce genre un échantillon bien intéressant. C'est une *calcédoine* bleuâtre, demi-transparente et parfaitement saine, de la grosseur d'un œuf, qui est en partie couverte

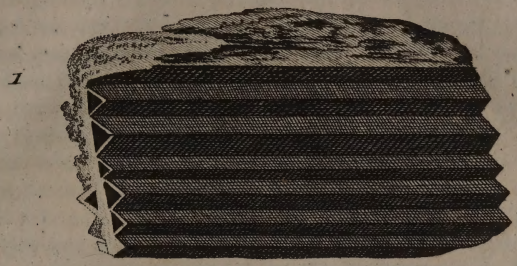

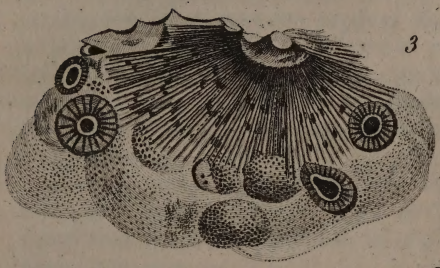

Deseve del. *Voisard Sculp.*

1. Calcedoine cristallisée en prismes.
2. Coupe de la même pierre.
3 et 4. Calcedoines œillées de Daourie.

par quatre de ces mamelons, de dix lignes de diamètre. Ils sont composés chacun de six assemblages de couches très-distincts les uns des autres, et qui sont si parfaitement semblables dans les quatre mamelons, par leur structure et par la manière dont ils se succèdent, qu'il n'est aucun naturaliste qui ne les prenne, au premier coup d'œil, pour des vestiges de corps organisés.

Parmi ces échantillons, on en voit où la partie centrale de tous les yeux offre une prunelle d'environ deux ou trois lignes de diamètre, qui fait plus de saillie que le reste, et où l'on remarque une multitude de rayons qui partent exactement du centre et qui vont aboutir à la circonférence; et tout cela d'une manière si juste, que l'organisation proprement dite ne pourroit pas faire mieux. Et ce qu'il y a encore de remarquable, c'est que ces espèces de prunelles se détachent et laissent une place, parfaitement nette, et semblable à la cupule d'un gland; ces globules, qui se séparent ainsi de leur mère, ont cinq à six lignes de diamètre, et ils sont aussi parfaitement sains et tout aussi translucides que la *calcédoine* d'où ils sortent.

J'avoue que je regarde ces faits, ainsi que plusieurs autres, tels que la forme végétale du *flos ferri*, etc., etc., comme des transitions qui lient ensemble le règne minéral avec les règnes organisés.

Cachalon ou Cacholong. Nous avons adopté ce nom, que les Tartares de la Daourie donnent à la *calcédoine blanche* opaque, qu'on rencontre quelquefois sur les collines volcaniques de cette contrée. Plusieurs naturalistes ont regardé cette substance comme une *calcédoine* décomposée; mais cette opinion paroît tout-à-fait dénuée de fondement, car j'ai un grand nombre d'échantillons où l'on voit des couches de *calcédoine bleue*, qui alternent d'une manière très-régulière avec des couches de cachalon, et dont la division est parfaitement nette : ces deux variétés ne diffèrent absolument que par la couleur, et sont parfaitement saines l'une et l'autre.

Le *cachalon*, quand il est sans mélange, est toujours disposé par couches planes, et jamais en boules; je ne l'ai pas du moins observé sous cette forme, dans les collections faites à Nertchinsk, quoiqu'elles fussent composées de nombreux échantillons.

On ne le rencontre point en morceaux volumineux; le plus grand que j'aie vu, avoit la forme d'une brique de six à sept pouces de long sur un pouce d'épaisseur; mais les échantillons d'un pareil volume sont infiniment rares.

Je n'ai pas connoissance qu'on ait trouvé le *cachalon* immédiatement dans son gîte natal, mais toujours parmi des

débris, à la surface du sol; et comme il présente ordinairement quelques couches d'une teinte un peu différente, et qui sont constamment planes et parallèles à sa surface, je pense qu'il a fait partie d'un assemblage de couches horizontales qui se rencontrent quelquefois dans la partie inférieure de certaines géodes, semblables à celle que j'ai fait figurer et dont j'ai parlé plus haut.

Le *cachalon* présente quelquefois des indices évidens de cristallisation, de même que la calcédoine. J'en possède des échantillons dont la surface est couverte de portions de rhomboïdes en relief, dont les faces sont très-bien prononcées et ont un poli parfait : on ne peut pas soupçonner que ce soient des impressions, puisqu'on voit dans la tranche de la pierre une contexture particulière vers la base des cristaux; et ceux-ci sont d'une pâte plus blanche et plus fine que celle de leur matrice.

Il me semble, d'ailleurs, qu'en général c'est un peu légèrement qu'on suppose ces prétendues *impressions;* car elles entraînent des conditions qui semblent bien difficiles à réunir. Il faut, par exemple, supposer: 1.° qu'il a d'abord existé une matière quelconque cristallisée (un spath calcaire si l'on veut), qui a servi de type aux cristaux actuels; 2.° que ce spath calcaire a été revêtu d'une chemise très-solide; 3.° que ce spath calcaire a disparu très-complétement, on ne sait par quel moyen; 4.° qu'il soit venu une matière calcédonieuse remplir ce vide; 5.° que le moule lui-même ait disparu pour laisser à découvert les cristaux moulés, etc., etc. Toutes ces suppositions, je l'avoue, m'étonnent, et je ne puis que difficilement m'accoutumer à penser que la nature prenne tant de détours pour arriver à son but.

Cornaline. — On donne le nom de *cornaline* à une *calcédoine* de couleur rouge plus ou moins foncée; on en trouve d'un beau rouge de sang : ce sont les plus estimées. Il y en a de toutes les nuances, depuis le jaune de miel et l'orangé, jusqu'au brun rougeâtre.

La *cornaline* a les mêmes gîtes que la *calcédoine* blanche ou bleuâtre, et j'ai vu des échantillons de lave qui contenoient les unes et les autres.

Les plus belles *cornalines* viennent d'Arabie et d'autres contrées de l'Asie méridionale; il est rare que celles d'Europe aient une pâte aussi fine et des couleurs aussi vives.

On trouve, dans les collines calcaires des environs du Hâvre, des *silex* d'une pâte assez belle pour être mis au rang des *calcédoines*, et j'en ai rapporté des échantillons du poids de dix à douze livres, qui présentent des couches alternatives de *cornaline* et de *calcédoine* couleur d'eau : ces couches

sont ondulées, très-nombreuses, et n'ont pas une ligne d'épaisseur. Quand je reçus ces morceaux en 1788, la *cornaline* étoit d'une belle couleur rouge : elle a, depuis ce temps-là, pris une teinte un peu jaunâtre.

SARDOINE. — Il seroit difficile de tracer une ligne de démarcation entre la *cornaline* et la *sardoine*, puisqu'on passe de l'une à l'autre par des nuances insensibles; elle prend le nom de *sardoine* quand elle est d'une belle couleur brune dorée. J'ai rapporté de Daourie un échantillon de cette variété, qui est de la plus belle pâte possible, et qui est d'un volume rare ; il pèse cinq à six livres.

On donne le nom de *sardonix* aux *cornalines* et aux *sardoines* qui forment des couches accolées à des couches de *cachalon*, de manière à pouvoir en faire des camées, c'est-à-dire, des gravures en relief, où les figures soient d'une couleur et le fond d'une autre. *V.* AGATE. (PAT.)

L'une des plus belles *sardonix* connues est celle qui représente l'apothéose d'Auguste, et qui est déposée à la Bibliothèque du Roi.

Nous reviendrons sur toutes les substances connues sous les noms d'*agate*, de *calcédoine*, de *cornaline*, de *sardoine*, de *chrysoprase*, de *silex*, etc., à l'article du QUARZ-AGATHE, où nous ferons voir la relation qu'elles ont entre elles par leur composition et leurs caractères. *V.* QUARZ-AGATHE. (LUC.)

CALCÉOLAIRE, *Calceolaria*. Genre de plantes de la diandrie monogynie, et de la famille des rhinantoïdes, dont les caractères sont d'avoir : un calice monophylle, persistant et partagé en quatre découpures inégales ; une corolle monopétale, irrégulière, labiée, ayant la lèvre supérieure petite, globuleuse, resserrée et bifide, et l'inférieure fort grande, enflée et ouverte par le haut; deux étamines insérées dans la lèvre supérieure ; un ovaire supérieur, arrondi, surmonté d'un style très-court, dont le stigmate est obtus ; une capsule arrondie, à deux loges, s'ouvrant en quatre valves, et contenant beaucoup de semences.

Ce genre est composé de plus de cent espèces, toutes de la partie australe de l'Amérique méridionale, annuelles ou bisannuelles, à feuilles presque toujours opposées, à pédoncules axillaires, multiflores, ou à corymbes terminaux.

Une seule de ces espèces est cultivée dans les jardins de botanique : c'est la CALCÉOLAIRE PINNÉE, c'est-à-dire, dont les feuilles sont pinnées. C'est une plante assez jolie, qui croît naturellement au Pérou dans les lieux humides. Elle est diurétique ; sa tige est velue, fragile comme celle de la plupart de ses congénères. Une autre, la CALCÉOLAIRE TRIFIDE, passe pour fébrifuge et antiseptique.

On a fait, de la première, un genre sous le nom de FUGÉLIE ; mais il n'a pas été adopté. (B.)

CALCÉOLE, *Calceola.* Coquille bivalve, régulière, à valves inégales, la plus grande en forme de demi-sandale ; la plus petite aplatie, demi-orbiculaire, en forme d'opercule : la charnière ayant une ou trois petites dents. Cette coquille, qu'on a trouvée fossile en Allemagne, et qui semble faire un passage entre les coquilles bivalves et les univalves, par la forme et la situation de sa petite valve, qui est semblable à la porte d'un four, est solide, épaisse, de la grosseur du pouce ; son dos est aplati ; son intérieur longitudinal, et son opercule concentriquement strié. Elle forme un genre. *Voyez* pl. B. 15, où elle est figurée. (B.)

CALCÉOLE, *Calceolus.* Tournefort nommoit ainsi le genre que Linnæus a appelé ensuite *Cypripedium. V.* SABOT. (LN.)

CALCEOLUS. Petiver (*Gazophyllacium*) a figuré sous ce nom, planche 41, le GALANGA. (LN.)

CALCHILE. *V.* COLCOTAR FOSSILE. (PAT.)

CALCHIS. Nom d'un oiseau dont parlent les anciens, et que Belon croit être l'OISEAU SAINT-MARTIN. (V.)

CALCIFRAGE, *Calcifraga.* On trouve la bacille (*Crithmum maritimum*, L.), avec ce nom, dans Lobel et d'autres botanistes de ce temps. (LN.)

CALCINELLE. C'est la *venus dealbata. V.* au mot VÉNUS. (B.)

CALCINELLE, *Calcinella.* Adanson donne ce nom à la *mactra piperata*, Poiret, *Voyage en Barbarie*, t. 2, p. 15. *Voyez* MACTRE. (LN.)

CALCITRAPA. C'est la chausse-trape dans les anciens ouvrages de botanique, et une espèce de centaurée de Linnæus. Il a nommé *calcitrapoïdes*, d'autres centaurées qui avoient de la ressemblance avec la chausse-trape. Jussieu, d'après Levaillant et Adanson, a donné à toute une section des centaurées de Linnæus, qui ont les écailles calicinales garnies, ou se terminant en épine rameuse, le nom de *Calcitrapa.* Adanson et Scopoli prennent le caractère de ce genre dans les graines couronnées de longues écailles. (LN.)

CALCOCRI de Dioscoride. Selon Adanson, il faut regarder cette plante comme une *fumeterre*, voisine de l'*officinale.* (LN.)

CALCUL, *Calculus*, c'est-à-dire, petite pierre. Ce mot vient de *calx*, chaux. Comme les anciens se servoient de petits cailloux pour compter, on en a tiré le mot *calcul;* mais il est spécialement employé ici pour désigner les concrétions pierreuses qui se forment dans la vessie, les reins, la vési-

cule du fiel, les bronches, les intestins, la glande pinéale, les articulations, et une foule d'autres lieux, soit dans l'homme, soit dans les animaux. On les confond quelquefois aussi avec les BÉZOARDS. (*V.* ce mot.) Nous ne parlons ici ni des yeux d'écrevisses, ni des perles, ni des autres concrétions trouvées dans plusieurs animaux invertébrés, à un seul système nerveux. Les principaux *calculs* sont la pierre de la vessie et la gravelle.

La gravelle des reins est un assemblage de petites pierres lisses, arrondies, d'un rouge de brique, et assez dures. C'est une matière acide, concrète, peu dissoluble, qui se dépose dans le parenchyme des reins, et s'écoule par les uretères dans la vessie, où elle devient fréquemment le noyau d'une pierre plus grosse. Ces corps rougeâtres sont composés d'*acide urique* ou *acide lithique* assez pur ou mêlé avec une matière gélatineuse animale, analogue à celle qu'on a trouvée dans l'urine, et qu'on a nommée *urée*. *V.* Fourcroy, *Syst. conn. chim.* t. 10, sect. 8, ord. 3.

Les *calculs* de la vessie sont communément formés par couches successives; ils ont quelquefois pour noyau des corps particuliers qui peuvent avoir été introduits dans la vessie, comme des épingles, des bouts de sonde, des fétus de bois, etc. Jamais les *calculs* n'ont la densité des véritables pierres, puisque les plus lourds sont à l'eau :: 1976 : 1000. Lorsque leur surface est mamelonnée comme celle d'une mûre, on les nomme *calculs mûraux;* ils acquièrent souvent la dureté du marbre, et l'on rencontre même, dans quelques-uns, de la silice ou de la matière du cristal de roche et du caillou.

Les chimistes modernes, et surtout Fourcroy et Vauquelin, ont trouvé, dans les différens *calculs* de la vessie, six substances différentes, outre l'urée ou la matière animale qui se rencontre presque dans tous : 1.° l'acide urique; 2.° l'urate d'ammoniaque; 3.° l'oxalate calcaire, ou la combinaison de l'acide oxalique et de la chaux; 4.° le phosphate de chaux ou la terre des os; 5.° le phosphate d'ammoniaque et de magnésie, ou la matière perlée de Kerkingrius; 6.° enfin la silice. Ces matières sont rarement isolées, et on les trouve presque toujours mélangées dans les différens *calculs* dont le chimiste Fourcroy établit douze sortes que voici : 1.° Ceux composés d'acide urique; 2.° ceux d'acide urique combiné à l'ammoniaque; 3.° ceux de l'acide de l'oseille ou acide oxalique et de chaux; 4.° ceux d'acide urique de phosphates calcaire et ammoniaco-magnésien en couches séparées; 5.° *idem* mêlés intimement sans couches distinctes; 6.° urate d'ammoniaque et les phosphates terreux précédens, en couches distinctes; 7.° *idem* mélangés intimement; 8.° les phos-

phates terreux en couches minces, ou mêlés ensemble ; 9.° oxalate de chaux et acide urique en couches distinctes ; 10.° des couches séparées des phosphates calcaire et ammoniaco-magnésien, avec l'oxalate calcaire ; 11.° l'urate d'ammoniaque ou l'acide urique avec l'oxalate de chaux et les précédens phosphates ; enfin, 12.° l'acide urique, l'urate ammoniaque, la silice et les phosphates terreux.

Les *calculs* composés d'acide oxalique combiné à la chaux, forment les concrétions nommées *pierres mûrales;* car ils sont communément très-anguleux et raboteux à leur surface, qui est couverte d'aspérités, de mamelons et de proéminences; leur couleur brune approche de celle de la suie ; ils sont fort durs, se décomposent difficilement et contiennent beaucoup de matière muqueuse animale qui retient leurs molécules. La présence de la silice dans les *calculs* est fort rare. Ceux formés de phosphate calcaire et de phosphate ammoniaco-magnésien sont très-légers, poreux, friables, d'un blanc opaque et crayeux.

Toutes les urines d'hommes sains contiennent des acides urique-rosacique, et des phosphates terreux : mais ces corps ne se déposent pas toujours dans la vessie ou les reins ; il paroît qu'il faut la présence d'une matière animale gélatineuse qui soit le lien de ces molécules pierreuses. Les dissolutions alcalines, les lithontriptiques savonneux proposés contre les maladies calculeuses, ne peuvent dissoudre que les *calculs* formés d'acide urique et d'urate ammoniacal, mais sont insuffisans dans les autres cas.

Il y a des maladies calculeuses héréditaires, comme des maladies arthritiques. On trouve même beaucoup d'analogie entre ces deux genres d'affection ; les concrétions goutteuses sont composées d'urate de soude avec une matière animale gélatineuse. D'ailleurs, les attaques de goutte sont souvent suivies de la gravelle et de la pierre, et réciproquement.

Les *calculs biliaires* du bœuf sont composés de carbonate de chaux et d'une matière gélatineuse animale. Les bézoards de chèvres, de chevaux, de moutons, appelés *bézoards occidentaux*, sont un phosphate de chaux ou de magnésie et d'ammoniaque. Les *calculs* des poumons et des bronches, dans l'homme, sont formés de phosphate calcaire.

Pendant les accès de goutte, l'urine des personnes arthritiques ne contient pas d'acide phosphorique, suivant Berthollet.

On observe une grande ressemblance entre la matière composante des *calculs* biliaires et le blanc de baleine ; excepté que les premiers sont colorés en verdâtre par l'humeur bi-

lieuse. Il paroît que les *calculs* ou le gravier qui se trouve toujours dans la glande pinéale des hommes adultes, suivant Sæmmering, est composé de phosphate calcaire. Je ne pense pas qu'on veuille encore admettre aujourd'hui le siége de l'âme entre ces petites pierres du cerveau; il me paroît, d'ailleurs, ridicule de donner une place déterminée à l'âme, qui n'est point une substance corporelle ou matérielle. *Voyez* AME DES BÊTES.

Les concrétions calculeuses des animaux à un seul système nerveux, ou invertébrés, sont communément composées de CRAIE, ou de CARBONATE DE CHAUX, comme les yeux d'écrevisses et les perles. *V.* ces articles. *Consultez* aussi le mot BÉZOARD. (VIREY.)

CALCULS DE TIVOLI et DRAGÉES DE TIVOLI. Concrétions calcaires de la grosseur d'un pois ou d'une amande, qui se forment par dépôts dans les eaux des bains de Tivoli. *V.* CHAUX CARBONATÉE. (LN.)

CALDASIE, *Caldasia.* Nom donné, par Willdenow, au genre BONPLANDIE de Cavanilles. (B.)

CALDERA. Nom d'un BAQUOIS, avec lequel on fait des haies dans l'île de Sumatra. (B.)

CALDERON. C'est un CÉTACÉ mentionné par quelques auteurs, et qu'on ne sauroit rapporter avec précision à aucune espèce connue. (DESM.)

CALDERUGIO. Nom italien du CHARDONNERET. (S.)

CALEA, *Calea.* Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des corymbifères, dont les caractères sont : un calice commun, imbriqué d'écailles un peu lâches, renfermant, sur un réceptacle commun chargé de paillettes, quantité de fleurons, tous hermaphrodites, infundibuliformes, réguliers, à limbe quinquéfide; plusieurs semences oblongues, nues ou chargées d'une aigrette velue.

Ce genre est composé d'une douzaine d'espèces, toutes de l'Amérique, et dont une seule est cultivée dans les jardins de botanique; c'est la CALÉA DE LA CAROLINE, dont les fleurs sont paniculées, les feuilles alternes, lancéolées, dentelées, sessiles. Elle croît sur le bord des bois humides, mais non marécageux, où je l'ai fréquemment observée. Elle s'élève de trois ou quatre pieds.

Le CALÉA A BALAI, a servi pour établir le genre SERGILLE. (B.)

CALEANE, *Caleana.* Genre de plantes de la gynandrie diandrie et de la famille des orchidées, qui comprend deux plantes herbacées de la Nouvelle-Hollande; ni l'une ni l'autre n'est cultivée dans nos jardins.

Ce genre établi, par R. Brown, offre pour caractères; une

corolle de six pétales, dont cinq presque égaux; l'inférieur onguiculé, creux, pelté et perforé. (B.)

CALEBASSE D'HERBE. Nom commun d'une espèce de COURGE, *Cucurbita lagenaria*, Linn., dont les Nègres, en Afrique et en Amérique, font des meubles de ménage, surtout des vases propres à conserver les liquides. Il suffit pour transformer une de ces courges, dont l'écorce est unie et solide, en bouteille, en sceau ou en assiette, de la vider de sa pulpe et de la couper plus ou moins à son sommet. Ces vases se conservent souvent long-temps, quoiqu'employés journellement. (B.)

CALEBASSE DU SÉNÉGAL. Fruit du BAOBAB. *V.* BELA-SCHORA. (B.)

CALEBASSIER, *Couis. Arbre à calebasses. Crescentia*, Linn. (*didynamie angiospermie*). Genre de plantes de la famille des solanées, et qui comprend des arbres de l'Amérique, dont les fruits charnus sont, par leur forme et leur grosseur, assez semblables à nos *courges* ou *calebasses*. Ses caractères sont d'avoir: un calice caduc, à deux divisions égales; une corolle monopétale, irrégulière, dont le tube est ventru, et le limbe découpé en six parties inégales, dentées et sinuées; une baie solide à une loge renfermant plusieurs semences.

On connoît quatre espèces de ce genre: Le CALEBASSIER A FEUILLES LONGUES, *Crescentia cujete*, Linn.; (*Voyez* sa figure, pl. 2). Le CALEBASSIER A FEUILLES LARGES, *Crescentia cucurbitina*, Linn., et le CALEBASSIER A FRUIT DUR, *Cujete minima*, *fructu duro*, Plum. Le premier est un petit arbre, dont le tronc tortueux et épais se divise en plusieurs branches, qui s'étendent horizontalement de tous côtés; elles sont garnies, à chaque nœud, de feuilles entières, oblongues et rassemblées en faisceaux. Les fleurs naissent sur les parties latérales de ces branches, et quelquefois sur le tronc même; un pédoncule épais les soutient; elles sont solitaires, d'un blanc sale et d'une odeur désagréable. Les fruits varient de forme et de grosseur selon les individus: tantôt ovoïdes, tantôt presque ronds, ils ont depuis deux pouces jusqu'à un pied de diamètre; ils sont recouverts d'une peau lisse et mince, d'un jaune verdâtre, et sous cette peau est une coque dure et ligneuse, qui renferme une chair molle, jaunâtre, d'un goût piquant et désagréable.

On tire un grand parti des fruits de cet arbre, aux Antilles, à la Nouvelle-Espagne, à la Guyane et dans tous les lieux où il croît. Ils sont vidés et creusés par les naturels du pays, qui en forment des hochets, des instrumens et plusieurs ustensiles de ménage, tels que des seaux, des bouteilles, des

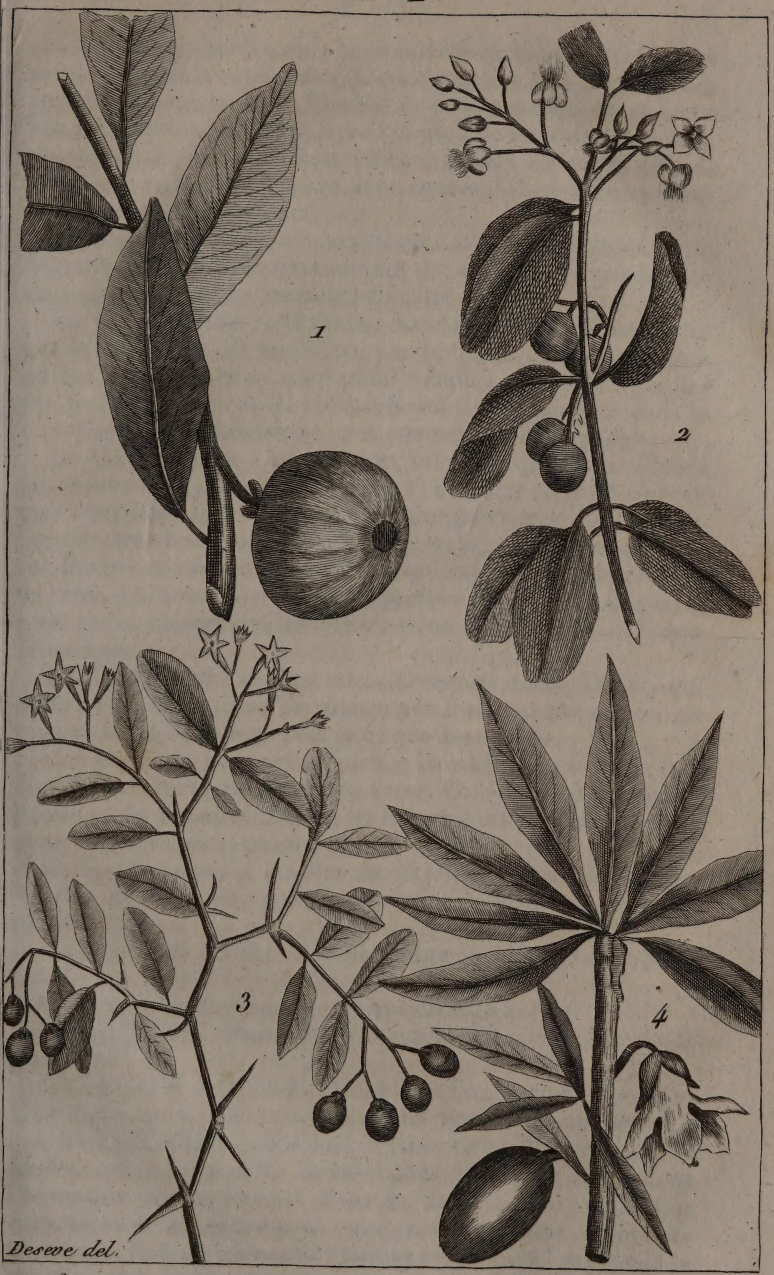

1. Caïmitier pomiforme. 2. Calaba à fruits ronds.
3. Calac à feuilles obtuses. 4. Calebassier à feuilles longues.

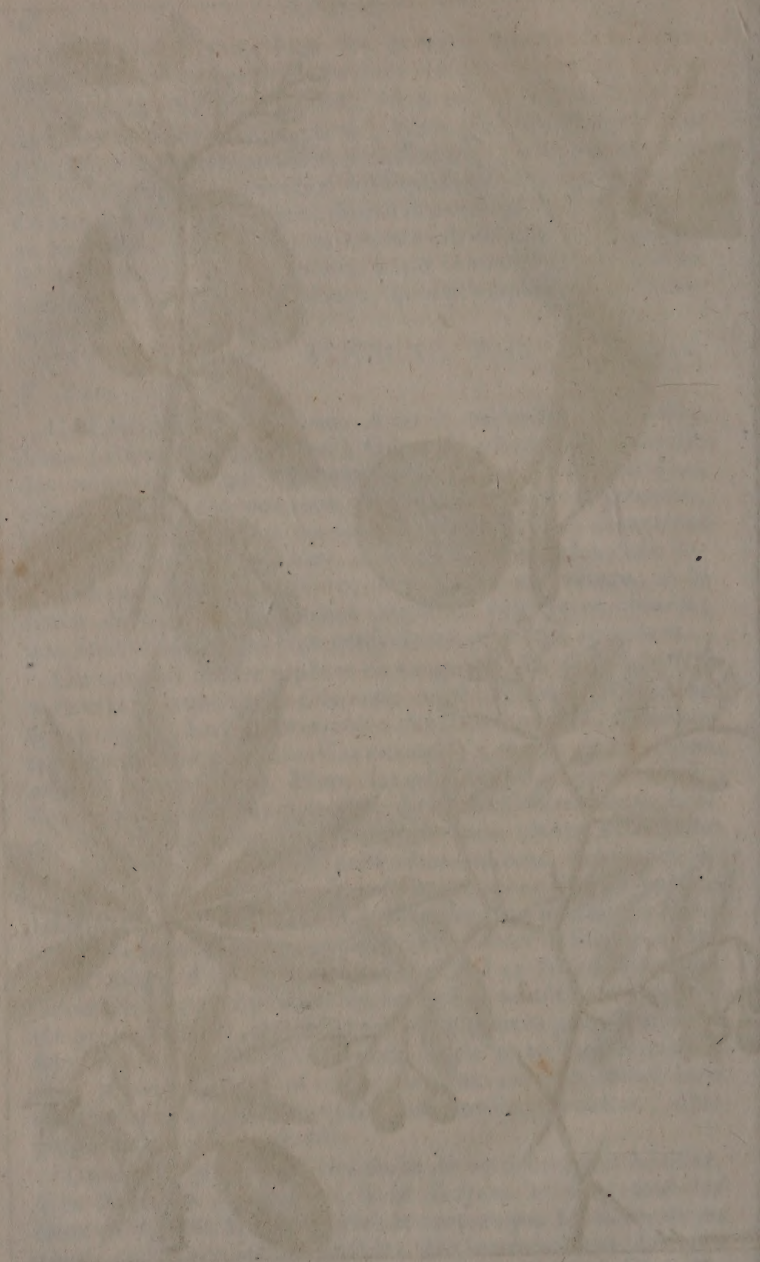

assiettes, des gobelets, etc. Leur surface extérieure est polie et peinte en compartimens de diverses couleurs, que ces hommes apprêtent avec le *rocou*, l'*indigo* et la *gomme d'acajou*. Dans nos colonies on prépare, avec la pulpe de ce fruit, un sirop renommé surtout pour son efficacité dans les maux de poitrine : on en fait aussi usage avec succès dans les fortes contusions et après les chutes.

Le bois de ce *calebassier* est blanc, assez dur et susceptible de poli; on en fait communément des selles, des tabourets, des siéges et d'autres meubles de cette espèce.

Le CALEBASSIER A FEUILLES LARGES s'élève moins haut que le précédent; il en diffère par la forme et la disposition de ses feuilles, qui ne sont point réunies en paquets, et par ses fruits moins gros. Il croît à Saint-Domingue et dans la terre-ferme de l'Amérique, aux environs de Campêche.

Le CALEBASSIER A FRUIT DUR, mis par quelques auteurs au nombre des variétés du premier, doit être regardé comme une véritable espèce, non-seulement parce que c'est un arbrisseau très-bas, mais à raison aussi de la petitesse relative de ses feuilles et surtout de son fruit, qui est à peine gros comme un œuf; d'ailleurs ses feuilles, quoique venant en paquets, sont constamment inégales entre elles. Il croît aussi à Saint-Domingue.

Le CALEBASSIER COMESTIBLE, *Crescentia edulis*, Desv., qui croît au Mexique, où l'on mange ses fruits en potage ou en ragoût. Il est beaucoup plus petit que les autres.

Ces arbres ne peuvent supporter l'air libre en Europe; ils doivent être toujours tenus en serre. On les multiplie de rejetons ou de graines fraîches; ils demandent une bonne terre et de fréquens arrosemens.

Le CALEBASSIER A FLEURS DE JASMIN, qu'on trouve dans les îles de Bahama, paroît appartenir à un autre genre de plantes. (D.)

CALEBASSIER RAMPANT. On donne ce nom à la COURGE CALEBASSE. (B.)

CALEBASSIER du Sénégal. C'est le BAOBAB. (B.)

CALEEKÉE. Nom du PAPAYER, dans les îles de la Sonde. (B.)

CALEÇON ROUGE. Nom que l'on donne, à Saint-Domingue, au CORROUCOU A VENTRE ROUGE. *V.* ce mot. (V.)

CALECTASIE, *Calectasia*. Plante de la Nouvelle-Hollande, qui a servi à R. Brown pour établir un genre dans l'hexandrie monogynie et dans la famille des joncs. Les caractères de ce genre sont : une corolle tubulée, hypocratériforme, à six divisions; six étamines insérées à l'orifice de la corolle, et à anthères conniventes; un ovaire inférieur sur-

monté d'un stigmate simple; une capsule monosperme ne s'ouvrant point.

Cette plante est figurée pl. 9 des Remarques sur les plantes des terres australes par R. Brown. (B.)

CALEGNEIRIS. Les pêcheurs des côtes de Nice appellent ainsi la CÉPOLE SERPENTIFORME. (DESM.)

CALEMBEBA. *V.* CŒUR de SAINT-THOMAS. (B.)

CALENDRELLE. Nom imposé par M. Bonelli à une espèce d'ALOUETTE. *V.* ce mot.

J'ai reçu, depuis l'impression de l'article *alouette*, de nouveaux détails sur le genre de vie de la *calendrelle*, et je les dois encore à M le comte de Riocourt. Cet oiseau fait son nid non-seulement dans les endroits que j'ai indiqués, mais encore dans une touffe d'herbes, sous un chardon, ou dans les racines de plantes arrachées par la herse. Son vol, lorsqu'on le fait lever, est bas et par bonds, comme celui de la *bergeronnette*, et il fait alors entendre un cri de rappel; il est peu sauvage et se laisse approcher facilement. Quand il fuit, c'est souvent à pied, et il s'éloigne avec la plus grande vitesse. Lorsque le mâle chante en l'air, et souvent à une hauteur considérable, il vole en tournant et en sautillant à peu près à la même place, et s'élance en fermant les ailes. Son chant, quoiqu'un peu monotone, et qui plaît par sa vivacité, n'est composé que d'une seule phrase qu'il répète sans cesse, et qui semble exprimer *tsi tsi tsi hui mini ai*. Il le fait entendre pendant son séjour en Champagne. Lorsqu'une de ces *alouettes* commence à ramager, tous les mâles s'élèvent de tous côtés, et chantent à l'envi les uns des autres, se taisent au même moment, et gardent le silence pendant sept à huit minutes, quelquefois plus long-temps, et après cette pause tous recommencent à chanter en même temps. (VIEILL.)

CALENDROTE. Nom du MAUVIS en Bourgogne; il se trouve mal à propos appliqué à la *litorne*, dans les planches enluminées de Buffon, n.° 490. *V.* MAUVIS. (S)

CALENDULA. C'est un des noms du ROITELET. (DESM.)

CALENDULA. Nom latin du *souci* des jardins. Ce nom lui vient de la facilité avec laquelle il fleurit, depuis le premier printemps, jusqu'aux gelées de l'hiver; tous les mois, ou *kalendes*, il se couvre de fleurs. C'est encore le nom qu'on lui donne en Italie, ainsi que ceux de FIORANCIO (*fleur orange*), et de CALTHA. Linnæus, en l'adoptant pour nom générique des SOUCIS, n'a fait que suivre Césalpin, Ray, Hermann, Brunsfelsius, Rivin, Ruppius, Magnol. Cependant beaucoup de botanistes ont cru reconnoître le souci dans le *caltha* de Pline, et n'ont pas fait de difficulté de lui appliquer

ce nom : tels sont Boerhaave, Ludwigius, Knaut, Tournefort, Adanson, Scopoli. Linnæus a conservé ce nom de caltha, seulement au souci des marais ou populage, comme l'avoient fait Ray, Rivin, Ruppius, etc. *V.* CALTHA. (LN.)

CALENTURAS. Bois très-amer, qui vient des Philippines, et qui est employé contre les fièvres. On ignore à quel genre il appartient. (B.)

CALEPINE, *Calepina*. Genre d'Adanson, établi aux dépens de celui des MYAGRES. Il se rapproche infiniment des RAPISTRES de Tournefort. Les botanistes ne l'ont pas adopté. (B.)

CALERIA. Genre établi par Adanson, qui répond au *viscago* de Dillenius, et au *silène* de Linnæus, genre de la famille des caryophyllées. (LN.)

CALESAN, *Calesjam*. C'est un arbre du Malabar, dont les feuilles sont ailées et les folioles ovales, entières et glabres; les fleurs en grappes terminales, composées d'un calice à quatre divisions; de quatre pétales ovales, pointus; de huit étamines; d'un ovaire supérieur chargé d'un style simple. Les fruits sont des baies ovales-oblongues, un peu comprimées, monospermes et vertes.

La poudre de l'écorce de cet arbre guérit le spasme et les convulsions, calme les douleurs de la goutte, des ulcères, et arrête la dyssenterie. (B.)

CALESJAM. *V.* CALESAN. (B.)

CALEYE, *Caleya*. Plante de la Nouvelle-Hollande, qui seule, selon R. Brown, constitue un genre dans la gynandrie monandrie. Ses caractères sont : nectaire postérieurement onguiculé; sa lame peltée, concave, extérieurement percée. *V.* le genre ARÉTHUSE, dont celui-ci se rapproche beaucoup. (B.)

CALF. En anglais, c'est le VEAU. (DESM.)

CALFAT ou GALFAT. *V.* le genre BRUANT. (V.)

CALFES-SNOWTE, *Snap dragon*. Noms anglais de la cymbalaire, *antirrhinum cymbalaria*, nommée autrefois en France *mouron violet*. Ces noms ont été aussi donnés à diverses autres espèces du même genre. *V.* LINAIRE, MUFFLIER. (LN.)

CALHALEITE. L'un des noms que l'on donne en Portugal au GAILLET jaune (*Galium verum*). (LN.)

CALI. *V.* KALI, SOUDE. (LN.)

CALI-APOCARO. Nom de deux arbres de l'Inde, figurés par Rumphius, mais qu'on ne peut rapporter à aucun des genres connus. (B.)

CALIBÉ. *V.* CALYBÉ, à l'article CASSICAN. (DESM.)

CALI-CALIC. Nom de la petite pie-grièche de Madagascar (*Lanius Madagascariensis minor*, L.). (DESM.)

CALICALICHIRI. Espèce de DURANTE. (B.)

CALICATZU. Nom du PLONGEON et du PETIT PINGOUIN, en Candie. (S).

CALI-CAVALÉ. *V.* CAVALÉ. (B.)

CALICE, PÉRIANTHE, *Calix*, *Perianthium*. Enveloppe extérieure de la FLEUR, produite par l'épanouissement de l'écorce du PÉDONCULE. Cette enveloppe est ordinairement verte, et quelquefois colorée.

La difficulté de décider, dans beaucoup de cas, si une fleur a un *calice* ou une *corolle*, a déterminé quelques botanistes à abandonner cette dénomination, et à appeler périgone l'enveloppe des organes de la génération, dans les plantes. Ainsi, lorsqu'il n'y a qu'un *calice* ou une *corolle*, le périgone est simple; lorsqu'ils existent tous les deux, il est double. *V.* FLEUR. (B.)

CALICÈRE, *Calicera*. Plante vivace, à tige fistuleuse; à feuilles radicales nombreuses, pinnatifides ou profondément dentées, lancéolées, très-longuement pétiolées; à feuilles caulinaires plus courtes et peu nombreuses; à fleurs disposées en tête terminale, armées d'un grand nombre de cornes molles, laquelle forme un genre dans la syngénésie agrégée et dans la famille des cinarocéphales.

Ce genre offre pour caractères : un calice commun polyphylle, à folioles linéaires; un calice partiel pentagone, à cinq dents, devenant des cornes divergentes; une corolle monopétale, infundibuliforme, à cinq dents; cinq étamines très-courtes, à anthères rapprochées; un ovaire supérieur, oblong, à style capillaire et à stigmate simple; une semence solitaire, oblongue, obtusément pentagone, et recouverte par une saillie de la base du calice.

La CALICÈRE HERBACÉE se trouve au Chili. Cette plante, à peine haute d'un pied, a la racine fongueuse. Elle est figurée dans le quatrième volume des *Icones* de Cavanilles, page 34, pl. 358.

Le mot *Calicère* signifie calice cornu. (B.)

CALICHIRI. Nom caraïbe de l'ÉCASTAPHYLLE. *Voy.* ce mot, et celui de PTÉROCARPE. (B.)

CALICHIRICHIBOU. L'AGNANTHE porte ce nom dans la langue des Caraïbes. (B.)

CALICHIRON. Deux plantes portent ce nom : l'une est la SOLANDRE de Swartz, et l'autre, l'INDIGO ORDINAIRE. (B.)

CALICIMATEIA des Grecs. C'est le faux dictame, *marrubium pseudo-dictamnus*, Linn. (LN.)

CALICION, *Calicium*. Genre de plantes de la famille des algues. Il diffère à peine du STEMONITE de Gmelin, du TRICHIE d'Hoffmann, et de l'EMBOLE de Batsch. Les espèces qui le composent faisoient partie des LICHENS et des MOISISSURES. (B.)

Ce genre, établi par Persoon et adopté par Acharius, comprend des espèces microscopiques, qui consistent en une expansion crustacée, sur laquelle naissent de petites scutelles globuliformes, ou en forme de godets, tantôt sessiles et tantôt pédiculées.

Les calicium croissent sur les écorces et le tronc des arbres. Acharius les divise en trois sections. Dans la première sont les espèces à godet sessiles, *acotium*.

Dans la deuxième sont les espèces qui ont les godets pédiculés, *phacotium*.

Dans la troisième sont les espèces chez lesquelles les godets sont stipités, et les bords renflés, *strongylium*.

Au nombre des espèces de cette section, se trouve le *mucor furfuraceus*, Linn. Commun sur les saules.

Beaucoup d'espèces de ce genre avoient été confondues avec les Trichies. (DESM.)

CALIDAI-TOMBAY. L'HYDROPHYLAX porte ce nom à Pondichéry. (B.)

CALIDRIS. Nom latin et générique du SANDERLING. *V.* ce mot. On l'a aussi appliqué à d'autres petits oiseaux de rivage. (V.)

CALIF, BULEF, BHULLES, SAFFAF. Noms arabes des SAULES. (LN.)

CALIGE, *Caligus*, Müll. Genre de crustacés, de l'ordre des branchiopodes, section des pœcilopes, ayant pour caractères : corps déprimé, recouvert antérieurement d'un test membraneux, en forme de bouclier, rétréci postérieurement, et terminé par des appendices, soit filiformes, soit foliacés; un suçoir en forme de bec; deux yeux distans; deux sortes de pieds, les uns à crochets et antérieurs, les autres propres à la respiration et à la natation.

Antérieurement à Müller, les *caliges* furent d'abord décrits sous le nom de *poux de poissons*, parce qu'en effet ils vivent habituellement sur ces animaux, s'y tenant accrochés, soit avec les pieds à onglets, soit avec deux petits bras, situés à l'extrémité antérieure de leur corps, et qu'ils sucent leur sang. Linnæus les a placés avec les *lernées* et les *monocles*, et Fabricius les a même conservés dans ce dernier genre.

Le corps des *caliges* est formé de deux parties principales : l'une antérieure, beaucoup plus grande, de forme plus ou

moins arrondie, répond à la tête et au thorax; elle est recouverte par un test membraneux, orbiculaire, ou en demi-lune, et porte deux très-petites antennes, deux yeux, un suçoir en forme de bec et pectoral, et la totalité, ou un certain nombre des pieds. L'autre portion du corps moins étendue, représente l'abdomen; tantôt elle est carrée, tantôt ovale ou oblongue, soit nue, soit imbriquée de diverses écailles membraneuses, et se termine le plus souvent par deux soies ou deux filets tubulaires, formant une queue, que Müller regarde comme des ovaires, mais dans lesquels cependant il n'a jamais trouvé d'œufs.

L'animal relève presque toujours ces appendices lorsqu'il nage, et il est probable qu'ils sont analogues aux filets postérieurs des apus.

Le nombre des pieds est de dix à quatorze, qui, à l'exception des premiers, sont en forme de lames membraneuses, quelquefois très-larges, ou divisés en manière de digitation, et accompagnés de pinnules; la même espèce offre même quelquefois ces deux sortes de pieds natatoires, et dont une partie est suspendue au ventre ou sur le dessous de la seconde pièce du corps.

Les *caliges* se tiennent, comme les lernées, et peut-être pendant toute leur vie, cramponnés sous les écailles des poissons de mer. Si on les force de changer de place, ils courent très-vite sur le corps de ces animaux, jusqu'à ce qu'ils s'y soient fixés de nouveau. Ils nagent aussi très-bien. Telles sont les observations les plus générales que nous pouvons donner sur les *caliges*. Dans notre *Genera*, ils composent, avec les *argules*, l'ordre des *pneumonures*. Je les ai ensuite (*Considér. génér. sur l'ord. des crust. des arach. et des insectes*) réunis aux *limules* et aux *apus*, dans une famille, celle des *clypéacées*.

On peut diviser ainsi les *caliges* :

I. *Point de pieds abdominaux; ils sont tous situés sur la poitrine ou la première partie du corps.*

Calige des poissons, *Caligus piscinus. Calige court.* A. 26. 8. *Caligus curtus*, Mull.; *monoculus piscinus.* Linn. Long de quatre à cinq lignes; test orbiculaire; deux antennes sétacées, très-petites; six paires de pattes, dont les trois antérieures à crochets, et les autres pinnées et branchiales, les deux dernières plus grandes et plus composées; abdomen en forme de pièce presque carrée, nue, portant à son extrémité deux longs filets tubulaires, avec un appendice échancré dans l'entre-deux. Müller n'a pas représenté le bec.

II. *Ventre portant des pieds, soit pinnés, soit en forme de lames larges et membraneuses.*

CALIGE PROLONGÉ, *Caligus productus*, Mull. ; *monoculus salmoneus*, Fab. Un peu plus grand que le précédent, jaunâtre ; un bec très-distinct ; les quatre pieds antérieurs crochus au bout ; les autres membraneux ; des lames sur le dessus de l'abdomen et à son extrémité postérieure et inférieure ; il est terminé par deux longs filamens. Ce calige se trouve sur les requins et les saumons.

On rapportera à la même division, le CALIGE IMBRIQUÉ, *Caligus imbricatus*, de M. Risso, *Hist. Nat. des Crust.*, pl. 3, fig. 13. Il appartient au genre *anthosome* du docteur Léach. Il n'a que deux pattes à crochets, et son abdomen est presque entièrement enveloppé par des feuillets membraneux. (L.)

CALIGNI, *Licania*. C'est un petit arbre dont les feuilles sont alternes, ovales, vertes en dessus, tomenteuses et blanches en dessous ; les fleurs en épis terminaux, et composées d'un calice de deux folioles fort petites ; d'une corolle monopétale turbinée et à cinq dents ; de cinq étamines ; d'un ovaire supérieur, arrondi, velu, chargé d'un style courbe, terminé par un stigmate obtus.

Le fruit est une baie ovale, glabre, blanche, pointillée de rouge, qui contient, dans une chair blanche, un noyau osseux qui renferme une amande.

Cet arbre croît dans les forêts de la Guyane. Ses baies sont mangées avec plaisir par les habitans. Il a été appelé HEDYCRAEE, par Schreber et Willdenow. (B.)

CALIMANDE. Poisson du genre PLEURONECTE. (B.)

CALIN. Composition métallique, dont la base est l'étain, et dont les Chinois, et autres peuples orientaux, font des boîtes à thé, et divers ustensiles. (PAT.)

CALINÉE. Genre de plantes établi par Aublet, et depuis réuni au TÉTRACÈRE, et par suite aux LITSÉES. Il diffère peu des SORAMIES. (B.)

CALIRIBA. Nom du MONT-JOLI, dans les îles Caraïbes. (B.)

CALISPERME, *Calispermum*. Arbrisseau grimpant à feuilles alternes, ovales-lancéolées, crénelées, glabres ; à fleurs blanches, disposées en grappes presque terminales, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre offre pour caractères : un calice persistant, à cinq divisions égales ; une corolle de cinq pétales ovales et concaves ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate épais ; une baie presque ronde, à une loge et à plusieurs semences.

Le *calisperme* se trouve à la Cochinchine. (B.)

CALI-VALLI. Le LISERON HASTÉ porte ce nom dans la langue des Brames. (B.)

CALIXHYMÈNE, *Calixhymenia*. Genre de plantes établi par Ortega. Il offre pour caractères : un calice à cinq divisions; une corolle campanulée, à limbe à cinq divisions plissées; trois étamines; un ovaire supérieur surmonté d'un style courbé, à stigmate en tête; une drupe ovale, monosperme, renfermée dans le calice.

Ce genre contient quatre espèces, toutes originaires du Pérou. Ce sont des plantes herbacées, à tiges articulées, à feuilles opposées, pétiolées, ovales, entières, qui ont les plus grands rapports avec les NICTAGES, et auxquelles doit être réuni le *nyctage visqueux* de Cavanilles, qu'on a déjà établi en titre de genre, sous les noms de VITTMANE et OXYBAPHE. (B.)

CALKOENTJE. C'est, au Cap de Bonne-Espérance, le nom de l'ALOUETTE A CRAVATE JAUNE. (DESM.)

CALLA. On donne ce nom au BROU DE NOIX. (B.)

CALLADIUM. *V.* CALADION. (LN.)

CALLADOE, *Callodoa*. Genre de GRAMINÉES établi par Cavanilles. Il est le même que celui appelé ANTHEPHORE par Schreber. Le TRIPSAC HERMAPHRODITE lui sert de type. La MÉOSCHIE s'en rapproche beaucoup. (B.)

CALLÆAS. C'est, dans l'*Index* de Latham, le nom générique du GLAUCOPE. *V.* ce mot. (V.)

CALLAÏS. Pline désigne sous ce nom une pierre gemme, fragile, dont la couleur d'un vert pâle tiroit sur celle du vert de mer. Elle se trouvoit en grandes masses, ce qui a fait conjecturer que ce pouvoit être un spath fluor; mais Boëce de Boot croit que c'est une *aigue-marine;* d'autres pensent que c'est une *turquoise*.

La *Callaida gemma* de Dioscoride est probablement la même substance que le *callaïs*. En général, la plus grande confusion règne encore au sujet des différentes pierres décrites par les anciens. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'exception d'un petit nombre de substances, nous ignorons ordinairement à quel minéral nous devons rapporter les descriptions données par Théophraste, et, après lui, par Pline, d'une foule de minéraux que les anciens employoient dans les arts. Il n'existe à cet égard que des conjectures plus ou moins ingénieuses.

M. Delaunay, dans sa Minéralogie des anciens, est parvenu quelquefois cependant à jeter du jour sur cette matière si obscure; mais c'est à M. Kidd, professeur de chimie dans l'université d'Oxford, et auteur de plusieurs ouvrages importans sur la minéralogie et la géologie, qu'il étoit réservé

de nous faire connoître un assez grand nombre de ces substances, et de surpasser dans cette carrière le savant commentateur de Théophraste, son compatriote M. Hill.

C'est aux ouvrages de ces savans que doivent recourir ceux qui désirent approfondir cette matière; nous ne pouvons ici que l'effleurer. (LUC.)

CALLALLUH. Espèce d'AMARANTHE qu'on mange dans l'Inde en guise d'épinards. (B.)

CALLANDOULÉ. Le GLYCINÉ MONOPHYLLE, porte ce nom dans l'Inde. (B.)

CALLE, *Calla*. Genre de plantes de la gynandrie polyandrie, et de la famille des aroïdes, dont les caractères sont d'avoir les fleurs disposées sur un chaton cylindrique, et accompagnées d'une spathe plane ou en cornet, colorée et persistante; ces fleurs n'ont ni calice ni corolle, et consistent en plusieurs étamines, tantôt entremêlées avec les ovaires, tantôt occupant la partie supérieure du chaton. Les anthères sont sessiles, les ovaires arrondis, avec un style très-court à stigmate aigu. Le fruit est formé par plusieurs baies qui renferment chacune six à douze semences oblongues, et obtuses aux deux bouts.

Il y a trois espèces de calles :

L'une, la CALLE D'ÉTHIOPIE, a les feuilles sagittées et en cœur, la spathe en capuchon, et les fleurs mâles au sommet du chaton. C'est une belle plante dont la spathe est d'un blanc éclatant, et d'une odeur des plus suaves. On la cultive dans beaucoup de serres, où elle fleurit au premier printemps.

L'autre, la CALLE DES MARAIS, est indigène; ses feuilles sont en cœur, sa spathe plane, et ses fleurs mâles mêlées avec les fleurs femelles. Elle est inodore. On la trouve dans les marais. On en recueille les racines dans le nord de l'Europe, et on les fait dessécher pour les manger pendant l'hiver, cuites avec de la viande ou du poisson.

La troisième vient du Levant, et est peu connue. (B.)

CALLESIS, Dioscoride. Cette plante est regardée par quelques botanistes comme pouvant être la VERVEINE. (LN.)

CALLI. Nom de plantes qui contiennent un suc laiteux. *V.* TIRU CALLI et EUPHORBE. (B.)

CALLIANIRE, *Callianira*. Genre établi parmi les radiaires aux dépens des BEROÈS, par Péron et Lesueur. Ses caractères sont: animal libre, gélatineux, transparent; à corps cylindrique, tubuleux, obtus à ses extrémités, augmenté sur les côtés de deux nageoires opposées, lamelleuses, ciliées en leurs bords; bouche terminale, nue, subtransverse.

Péron avoit placé ce genre parmi les mollusques; mais Lamarck a prouvé qu'il a erré dans ce cas.

Ce genre renferme deux espèces :

La CALLIANIRE DIPLOPTÈRE, qui a les nageoires latérales composées de deux lames ciliées, et point de tentacules. Sa figure se voit, Annales du Mus., vol. 15, pl. 2, n.° 16. Elle vient des mers de la Nouvelle-Hollande.

La CALLIANIRE TRIPLOPTÈRE, *Beroe hexagonus*, Brug. Encycl. Vers, pl. 90, n.°. 5, 6, qui a les nageoires latérales composées de trois lames et de deux tentacules divisées en trois. On la trouve sur les plages de Madagascar. (B.)

CALLIAN-TOUVERAI. C'est, à Pondichéry, la GLYCINE À FEUILLES DE MONOYÈRE. (B.)

CALLIAS de Dioscoride, l'*Anthemis cota*, Linn., est, dit-on, la plante désignée par Dioscoride sous ce nom. (LN.)

CALLICARPA, *Callicarpa*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, et de la famille des pyrénacées, dont les caractères sont d'avoir: un calice monophylle, à quatre dents; une corolle monopétale, à quatre découpures obtuses; quatre étamines; un ovaire supérieur, chargé d'un style dont le stigmate est en tête; une petite baie globuleuse qui renferme quatre semences oblongues, un peu comprimées et calleuses.

Ce genre, auquel le TOMEX de Linnæus et le PORPHYRE de Loureiro ont été réunis, comprend une vingtaine d'espèces. Ce sont des arbrisseaux tomenteux, à feuilles opposées à fleurs axillaires, presque verticillées; à pédoncules dichotomes et multiflores.

La seule espèce à citer ici, est le CALLICARPE D'AMÉRIQUE, appelé BURCARDIE par Duhamel, et JOHNSONIE par Müller, qui croît dans la Caroline, et qu'on cultive dans les jardins d'agrément. Ses caractères sont d'avoir les feuilles dentelées et velues en dessous. Cette espèce s'élève à six ou huit pieds, même dans son pays natal où ses baies servent de nourriture aux jeunes dindons sauvages, et autres oiseaux baccivores, ainsi que je l'ai fréquemment observé. On la multiplie de semence, de marcottes ou même de boutures. (B.)

CALLICÈRE. *Callicerus*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, établi par M. Gravenhorst, et qu'il réunit maintenant au genre des ALÉOCHARES. (L.)

CALLICÈRE, *Callicera*. Meig. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, très-voisin du CHRYSOTOXE, dont il ne diffère que par ses antennes terminées en une massue allongée, avec une soie au bout : elles sont presque semblables à celles des céries. La C. BRONZÉE a été figurée par Panzer. *Faun. Insect. germ. fasc.* 104, *tab.* 17; et par Rossi (*Syrphus auratus*). *Faun. Etrusca, tome* 2, *tab.* 10, *fig.* 4. (L.)

CALLICHROME, *Callichroma*, Latr. Genre d'insectes

de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des longicornes, et distingué du genre des capricornes (*V.* ce mot) avec lequel il avoit été confondu, par ses palpes maxillaires plus courts que les labiaux, et dont l'extrémité supérieure ne dépasse pas celle des mâchoires.

Le CALLICHROME ROSALIE, *Callichroma alpinum*, *cerambyx alpinus*, Linn.; Oliv. *Col. tom.* 4, pag. 67, pl. 9, fig. 58. D'un bleu cendré, avec le bout des articles des antennes noir et velu; une bande large vers le milieu des étuis, une grande tache à leur base, et une autre plus petite à leur extrémité, d'un noir de velours.

Il habite les montagnes. On le trouve aussi quelquefois dans les chantiers de Paris. Il sent le musc.

Le CALLICHROME MUSQUÉ, *Callichroma moschatum*; *cerambyx moschatus*, Linn.; *capricorne musqué*, B. 23, fig. 3. Il est entièrement vert et quelquefois bleuâtre ou cuivreux. Il vit sur les vieux saules, et répand au loin, surtout vers le temps de l'accouplement, une forte odeur de rose.

Les pays étrangers nous fournissent plusieurs autres espèces, telles que les suivantes : *virens*, *albitarsus*, *nitens*, *micans*, *festivus*, *sericeus*. (L.)

CALLICHTE. Poisson qui habite les ruisseaux d'Amérique, et que Bloch a placé dans son genre CATAPHRACTE formé aux dépens des SILURES de Linnæus. (B.)

CALLICOME, *Callicoma*. Plante vivace à feuilles opposées, fortement dentées; à fleurs en têtes pédiculées, axillaires, et accompagnées d'un involucre de quatre folioles qui s'étale. Selon Andrews, *Botanist repository*, elle forme seule un genre dans la dodécandrie digynie.

Les caractères de ce genre sont : calice de quatre ou cinq folioles lancéolées; point de corolle; onze à dix-neuf étamines fort longues; un ovaire supérieur à neuf loges polyspermes, surmonté de deux styles à stigmate simple. (B.)

CALLICOQUE, *Callicocca*. Genre qui est le même ou presque le même que le TAPOGOME. Une de ses espèces, décrite par Brotero sous le nom de CALLICOQUE IPÉCACUANHA, *Cephalis emetica*, est originaire du Brésil, fournit une racine qui est mise dans le commerce sous le nom d'*ipécacuanha*, et qui a positivement les mêmes vertus médicales que celles du PSYCHOTRE ÉMÉTIQUE. (B.)

CALLICORNE, *Callicornia*. Genre proposé par Burmann, et réuni au LEYSÈRE par Linnæus. Gærtner l'a rétabli sous le nom d'ASTÉROPTÈRE. (B.)

CALLICTE. *V.* CALLICHTE. (DESM.)

CALLIDIE, *Callidium*, Fab. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des longi-

cornes, très-voisin du genre des capricornes, et dont il ne diffère que par les palpes proportionnellement plus courts, dont le dernier article est presque en forme de hache; par le corselet presque circulaire ou globuleux, ordinairement mutique; et par les antennes plus courtes, leur longueur n'excédant guère celle du corps.

J'y réunis les Clytes, *Clytus* de Fabricius, qui ne sont distingués de ses *callidies* propres, que par leur corselet, plus convexe ou presque globuleux.

On trouve la plupart des *callidies* dans les forêts, sur le tronc à moitié pouri des arbres, dans les chantiers, où on les saisit souvent au moment qu'ils sortent du bois dans lequel la larve s'est nourrie. Ils entrent aussi quelquefois dans les appartemens. Plusieurs espèces fréquentent les fleurs, et s'y nourrissent de leur nectar.

Ces insectes font entendre un bruit occasioné par le frottement du corselet contre la base de l'écusson qui est chagrinée : ce bruit augmente à mesure qu'on les inquiète davantage, et que les mouvemens de flexion et de relèvement de la tête sont plus précipités.

Les *callidies* font souvent usage de leurs ailes : ils prennent aisément leur essor, et leur vol est assez soutenu.

Les larves ressemblent à des vers mous et allongés; leur corps est composé de treize anneaux et de six pattes écailleuses, très petites, que l'on distingue avec peine; leur bouche est armée de deux fortes mâchoires, qui leur servent à ronger et réduire en poudre le bois dont elles font leur nourriture. Ce n'est aussi que dans les sillons qu'elles tracent dans le bois, qu'on peut les trouver; et tandis qu'elles avancent en rongeant, elles remplissent les vides qu'elles laissent, de leurs excrémens, formés de la poussière même du bois qui a servi d'aliment, un peu liée, mais très-friable, et qui en conserve la couleur.

Ces larves restent dans leur premier état environ deux ans. Pendant ce temps, elles changent plusieurs fois de peau, jusqu'à ce que parvenues à leur entier accroissement, elles la quittent pour paroître sous la forme de nymphe. Celle-ci diffère de la larve; son corps est plus court et plus ramassé; ses anneaux sont moins apparens, et l'on distingue les élytres à travers l'enveloppe qui les cache : elles sont courtes et repliées à peu près comme l'aile du papillon l'est dans sa chrysalide.

Parmi plus de quatre-vingt-dix espèces de *callidies*, les plus connues sont le Porte-faix; il est noirâtre; le corselet est arrondi, légèrement déprimé, avec deux taches noires, luisantes, un peu élevées : le Bleuatre est noirâtre, avec le

corselet fauve, arrondi, légèrement tuberculé, et les élytres bleuâtres : le VIOLET est noir, avec le corselet arrondi, pubescent : il a les élytres violettes : le SANGUIN, dont le corps est noir avec le corselet et les étuis d'un rouge sanguin; il est très-commun au printemps, dans les chantiers et même dans les maisons. Toutes les espèces que je viens de citer ont le corselet déprimé, et sont des *callidies* proprement dits. La suivante, le CALLIDIE ARQUÉ, B. 23, 1, qui a le corps très-noir, avec deux bandessur le corselet, trois raies arquées sur les étuis, quelques points à leur base et à l'autre extrémité, d'un jaune doré, est du genre *clyte* de Fabricius. (O. L.)

CALLIDUNION. La chélidoine porte ce nom en Arabie, au dire de Daléchamp. (B.)

CALLIGON, *Calligonum*. Genre de plantes de la dodécandrie tétragynie, et de la famille des polygonées, dont les caractères sont : un calice à cinq divisions inégales ; point de corolle; douze étamines; un ovaire supérieur, oblong, terminé par trois stigmates; une capsule pyramidale, à quatre angles et à une semence.

Ce genre renferme trois espèces, qui sont des arbrisseaux de la Turquie d'Asie, presque aphylles, à rameaux articulés, à feuilles linéaires, presque cylindriques.

Le CALLIGON POLYGONIDE croît naturellement sur le mont Ararat, d'où il a été apporté par Tournefort.

Le CALLIGON RUDE, de Loureiro, doit être réuni aux TÉTRACÈRES.

Le CALLIGON DE PALLAS formoit un genre sous le nom de PTÉROCOQUE et de PALLASIE ; mais il a été supprimé. Ses racines coupées donnent une gomme claire, qui a les propriétés de la gomme adragante. C'est sur le bord de la mer Caspienne qu'il se trouve. (B.)

CALLIMORPHE, *Callimorpha*, Lat. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des faux-bombyx. Ils diffèrent des *bombyx*, avec lesquels Fabricius les a confondus, par la présence d'une trompe assez longue; des *arcties*, par leurs antennes simples ou tout au plus ciliées; des *phalènes*, par leurs chenilles, qui ont seize pattes; et des *noctuelles*, par leurs palpes, presque cylindriques ou coniques.

Ce genre est composé des *bombyx : hera*, *dominula*, *obscura*, *rosea*, *jacobeæ*, de Fabricius.

Le CALLIMORPHE du SENEÇON, *Callimorpha jacobeæ*, Rœs. *Insect.*, *tom.* 1, *class.* 2, *pap. noct. pl.* 44, est noir. Ses ailes supérieures ont une ligne et deux points d'un rouge carmin; les inférieures sont de cette couleur et bordées de noir.

Il est très-commun, et dans toute l'Europe. Sa chenille, qui vit sur le seneçon, est jaune, avec des anneaux noirs. (L.)

CALLIMUS. Les noyaux qui se trouvent dans l'intérieur des pierres d'aigles ou *aëtites*, portoient ce nom chez les anciens. On leur attribuoit un grand nombre de propriétés merveilleuses, entre autres, celle de faciliter les accouchemens. *V.* Aétites et Fer oxydé. (LN.)

CALLINUX. Nom proposé par M. Rafinesque-Schmaltz, pour désigner un genre déjà établi par Michaux, et nommé *pyrularia*. *V.* Pyrulaire et Hamiltonie. (LN.)

CALLIOMORE, *Calliomorus*. Genre de poissons de la division des Jugulaires, établi par Lacépède aux dépens des Callionymes de Linnæus. Ce nouveau genre offre pour caractères : une tête plus grosse que le corps ; les ouvertures branchiales placées sur les côtes de l'animal ; les nageoires jugulaires très-éloignées l'une de l'autre ; le corps et la queue garnis d'écailles à peine visibles. Il ne renferme qu'une espèce, le Calliomore indien, *Platycephalus spathula*, la *Pelle*, Bloch, qui a sept rayons à la membrane des branchies, deux aiguillons à la première pièce, et un aiguillon à la seconde pièce de chaque opercule.

Le *Calliomore indien* est d'un gris plus ou moins livide, et sa mâchoire inférieure est plus avancée que la supérieure. (B.)

CALLION. C'est le Coqueret dans Pline. (B.)

CALLIONYME, *Callionymus*. Genre de poissons de la division des Jugulaires, dont les caractères consistent à avoir une tête plus grosse que le corps ; les ouvertures branchiales sur la nuque ; les nageoires jugulaires très-éloignées l'une de l'autre ; le corps et la queue garnis d'écailles à peine visibles.

Le genre Trichonote de Schneider n'en diffère pas assez pour être conservé. Mais plusieurs espèces en ont été séparées pour constituer les genres Calliomore et Gomophore.

Le Callionyme lyre a le premier rayon de la nageoire dorsale de la longueur du corps et de la queue ; l'ouverture de la bouche très-grande ; la nageoire de la queue arrondie. On le trouve dans la Méditerranée et autres mers de l'Europe, où il parvient à la longueur de trois pieds au plus, et où il vit principalement d'Oursins et d'Astéries. Sa chair est blanche et agréable au goût. Son nom vient du rapport qu'on a trouvé ou cru trouver entre les longueurs des sept rayons de sa première nageoire dorsale et les cordes d'un instrument destiné à donner des accords parfaits, tels que celles de la lyre. On l'appelle *lavandière* et *lacert* sur nos côtes. *V.* pl. B. 10, où il est figuré.

Les couleurs de ce poisson varient beaucoup ; mais le bleu domine sur les nageoires, le jaune sur les côtés du dos, et le blanc sur le ventre, ce qui lui fait une robe des plus riches.

Le CALLIONYME DRAGONEAU a les rayons de la première nageoire du dos beaucoup plus courts que le corps et la queue; l'ouverture de la bouche très-grande; la nageoire de la queue arrondie. Il se trouve dans les mêmes mers que le précédent, dont il seroit la femelle, si on en veut croire Gmelin. On l'appelle *doucet* sur nos côtes. Ses couleurs sont beaucoup moins brillantes que celles du précédent ; le brun y domine.

Le CALLIONYME POINTILLÉ a l'ouverture de la bouche très-petite, et la nageoire de la queue arrondie. Il vit dans les mers d'Amboine. Sa grandeur est celle du doigt; sa couleur, le brun varié de gris et parsemé de points blancs et brillans. La femelle est un peu différente, soit par le rapport de ses parties, soit par ses couleurs.

Le CALLIONYME NAIN a été observé, décrit et dessiné par Delaroche, dans son mémoire sur les poissons des îles Baléares, inséré dans les Annales du Muséum d'Histoire naturelle.

Le CALLIONYME RISSO, de la mer de Nice, et le CALLIONYME ÉLÉGANT, de la mer du Hâvre, ont été observés, décrits et dessinés par Lesueur, dans le nouveau Bulletin des sciences, par la Société philomatique, année 1814. (B.)

CALLIONYME. Aristote appelle ainsi l'URANOSCOPE RAT. (B.)

CALLIPÉTALON (*Dioscoride*). C'est, dit on, une POTENTILLE. (LN.)

CALLIPTÈRE, *Callipteris*. Genre de fougères établi par Bory-Saint-Vincent, dans son *Voyage aux îles d'Afrique*. Il offre pour caractères : fructification disposée par lignes parallèles aux nervures des feuilles, et rangée sous une écaille longitudinale située contre la nervure.

Ce genre, qui se rapproche beaucoup des HÉMIONITES et des CÉTÉRACHS, renferme quatre espèces, dont la seule connue avant Bory-Saint-Vincent, étoit la CALLIPTÈRE PROLIFÈRE, figurée pl. 107 *des Fougères de l'Amérique*, par Plumier, et confondue avec les CÉTÉRACHS par Lamarck. (B.)

CALLIQUE. Espèce de CLUPÉE de la Méditerranée. (B.)

CALLIRHOÉ, *Callirhoe*. Genre établi aux dépens des MÉDUSES, par Péron. Ses caractères sont : corps orbiculaire transparent, garni de bras en dessous, mais privé de pédoncules, souvent même de tentacules ; bouche inférieure et centrale.

Deux espèces constituent ce genre. L'une d'elles étoit connue de Baster, qui l'a figurée pl. 5 de ses Opuscules. (B.)

CALLIRHOÉ, *Callirhoe.* Genre de COQUILLES établi par Denys Montfort, pour placer une espèce que Knorr, tom. 2, pl. 1.re, n.os 8 et 9, avoit rangée parmi les ORTHOCÉRATITES. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, droite, conique, ouverture arrondie et horizontale ; siphon latéral, continu ; cloisons bombées et unies.

La seule espèce qui constitue ce genre se trouve dans les mêmes cantons que les BÉLEMNITES, et atteint cinq à six pouces. On en trouve quelquefois dans l'ouverture des bélemnites ; ce qui a fait croire qu'elles en faisoient partie, quoiqu'elles en diffèrent notablement, et par leurs cloisons plus épaisses, et par leur siphon latéral, et par leur nature, le plus souvent pyriteuse. Lorsque les cloisons sont détachées et isolées, on les appelle *verre de montre*, d'après leur forme. (B.)

CALLIRION, *Beaulis*, en grec. La plante ainsi nommée par Dioscoride paroît être le LIS même. (LN.)

CALLISE, *Callisia.* C'est une petite plante rampante, qui a beaucoup de rapport avec les ÉPHÉMÈRES, ou mieux, qui n'en diffère que par l'absence du nectaire ; aussi Swartz l'a-t-il comprise parmi elles. Ses feuilles sont alternes, engaînées à leur base, ovales, pointues, rapprochées au sommet des rameaux ; ses fleurs sont petites, presque sessiles, et ordinairement trois ensemble ; chacune consiste en un calice de trois folioles linéaires, lancéolées ; en trois pétales lancéolés, aussi longs que le calice ; en trois étamines, dont les filamens sont élargis, et portent chacun deux anthères adnées au bord interne de leur lame ; en un ovaire supérieur, oblong, chargé d'un style que terminent trois stigmates frangés.

Le fruit est une capsule ovale, pointue, comprimée, biloculaire, bivalve, et qui contient, dans chaque loge, deux semences arrondies.

Cette plante se trouve dans les lieux humides et ombragés, à la Martinique et à Cayenne.

Le genre HAPALANTHE de Jacquin ne diffère pas de celui-ci. (B.)

CALLISTACHIS, *Callistachis.* Genre de plantes de la décandrie monogynie, et de la famille des LÉGUMINEUSES, établi par Ventenat, Jardin de la Malmaison, pour placer deux arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, dont les feuilles sont presque verticillées trois par trois, lancéolées, velues, accompagnées de stipules, et les fleurs grandes, jaunes, disposées en grappe serrée au sommet de la tige.

Ce genre offre pour caractères : un calice bilabié ; un étendard relevé ; une carène et des ailes rabaissées ; dix étamines distinctes ; un ovaire supérieur à style recourbé et à stigmate

aigu ; un légume pédicellé, ligneux, s'ouvrant par sa pointe, multiloculaire avant sa maturité et polysperme. (B.)

CALLISTE, *Callista.* Genre de vers mollusques, établi par Poli, dans son ouvrage sur les testacés des mers des Deux-Siciles. Ses caractères consistent à avoir deux siphons glabres, tantôt réunis dans toute leur longueur, tantôt séparés dans leur partie supérieure ; les branchies écartées, ouvertes, cependant quelquefois réunies à leur extrémité supérieure ; le bord du manteau ondulé ou frangé dans quelques espèces, et disjoint ; le pied lancéolé.

Il a pour type les animaux de toutes les MACTRES et des *Venus chione*, *déflorée* et *galline*. *V.* au mot VÉNUS. (B.)

CALLISTE, *Callista.* Plante parasite, vivace, à bulbe linéaire, à tige épaisse, sillonnée ; à feuilles alternes, lancéolées, très-entières, striées, épaisses, dures, engaînées ; à fleurs blanches, rouges dans leur centre, éparses sur de longues grappes simples latérales, et recourbées, qui forme un genre dans la gynandrie monandrie, mais qu'on peut également placer dans le genre ANGREC.

Cette plante, qui est très-belle, se trouve à la Cochinchine, sur le tronc des vieux arbres. (B.)

CALLITRIC, *Callitriche.* Genre de plantes de la monandrie digynie, dont les caractères sont d'avoir un calice composé de deux folioles opposées et courbées en croissant ; une étamine plus longue que le calice ; un ovaire supérieur, arrondi, chargé de deux styles recourbés ; une capsule courte, tétragone, à quatre loges monospermes.

Ce genre contient trois espèces extrêmement peu différentes les unes des autres ; toutes ayant les feuilles ovales, opposées, les fleurs solitaires et axillaires, et toutes vivant au milieu des eaux, où surnage, en forme de rosette, l'extrémité des tiges.

La première espèce, le CALLITRIC PRINTANIER, se distingue cependant bien de la dernière, le CALLITRIC D'AUTOMNE, puisque l'un a des fleurs androgynes, et l'autre les a hermaphrodites : l'intermédiaire se distingue par ses feuilles, qui sont légèrement échancrées.

Ces plantes couvrent quelquefois complétement les eaux, surtout celles des petites rivières qui coulent lentement. Les bons agriculteurs ne les laissent pas perdre ; ils les arrachent en automne avec des râteaux à dents de fer, et les transportent sur leurs fumiers, dont elles augmentent la masse. (B.)

CALLITRICHE ou CALLITRICE. C'est le *singe vert*, espèce du genre des GUENONS. *V.* ce mot. (DESM.)

CALLITRICHE, *Callitriche.* Genre de vers mollusques

établi par Poli, dans son *Histoire des testacés des mers des Deux-Siciles*. Son caractère consiste à avoir un seul siphon en forme de trou ; un abdomen ovale, comprimé, saillant ; point de pied, mais en place un muscle linguiforme, comprimé, pour filer le byssus qui est toujours rameux.

Ce genre est formé par les animaux des MOULES. (B.)

CALLITRICHO. En Portugal, on désigne par ce mot l'HORMIN DES PYRÉNÉES, espèce de plante labiée. *V.* HORMIN. (LN.)

CALLITHRIX. Ce mot qui, en grec, signifie *beau poil*, a été appliqué à une espèce de GUENON. Erxleben l'a employé comme nom d'un genre qui renferme tous les petits singes d'Amérique, plus connus sous celui de *sagouins*. (DESM.)

CALLIXÈNE, *Callixene*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des asparagoïdes. Il a pour caractères : une corolle divisée en six parties égales, dont les trois alternes ont deux glandes à leur base ; six étamines ; un germe supérieur à stigmate trigone ; une baie à trois loges, qui renferment chacune trois semences.

Ce genre ne contient qu'une espèce qui est un petit arbrisseau des Terres Magellaniques, dont les feuilles sont alternes, sessiles, elliptiques, aiguës, très-entières ; et les fleurs solitaires, terminales et pédonculées.

Ce genre a aussi été appelé ENARGÉE. (B.)

CALLOMYIE, *Callomyia*. Genre d'insectes établi par Meigen, et peu éloigné par ses caractères de celui de DOLICHOPE. Le dernier article des antennes est plus allongé et conique. *V.* DOLICHOPE. (L.)

CALLOPILOPHORE de Donati. C'est la *Tubularia acetabulum*, Gmel., placée dans la famille des tubulaires par Lamouroux, sous le nom d'*acetabularia*, et par Lamarck, sous celui d'acétabule, *acetabulum*, dans sa division des polypiers vaginiformes vernissés, ou légèrement encroûtés à l'extérieur. (DESM.)

CALLORINQUE, *Callorinchus*. Genre de poissons établi par Gronovius, pour placer la CHIMÈRE ANTARCTIQUE, qui a le museau terminé par une caroncule en forme de houe. (B.)

CALLOSITÉS. On donne ce nom à quelques parties dépourvues de poils, dans les mammifères, et dont la peau est plus épaisse qu'ailleurs, et souvent colorée. La plupart des singes de l'ancien continent ont les fesses *calleuses*, tandis qu'aucun de ceux d'Amérique ne présente ce caractère. Les chameaux ont des callosités à la poitrine et aux parties de leurs membres qui posent sur le sol, lorsqu'ils sont accroupis. (DESM.)

CALLUNÉ, *Calluna*. Genre établi par Salisbury sur la BRUYÈRE COMMUNE, mais heureusement non adopté ; car, quel désordre le changement de nom d'une plante aussi connue ne porteroit-il pas dans la langue de la botanique, même dans la langue française en général. (B.)

CALMANTIRKA. Nom finlandais des BERGERONNETTES. (DESM.)

CALMAR, *Loligo*. C'est le nom que l'on donne, sur les bords de la Méditerranée, à une espèce de *sèche* qui a servi à Lamarck pour établir un genre auquel il a conservé la même dénomination. Ce genre a pour caractères : un corps charnu, allongé, contenu dans un sac ailé inférieurement, et renfermant, vers le dos, une lame mince, transparente et cornée ; une bouche terminale entourée de dix bras garnis de ventouses, et dont deux sont plus longs que les autres.

Ainsi donc il diffère des *sèches*, parce qu'il n'a pas d'os calcaire, et des *poulpes* du même auteur, parce qu'il a deux bras surnuméraires plus grands que les autres.

Malgré cela, le genre SÈCHE de Linnæus est si naturel, et les espèces qu'il renferme sont si peu nombreuses, que cette séparation peut encore être évitée. (B.)

CALMAR. COULEUVRE d'Amérique. (B.)

CALMOLEA et CAMELEA. Noms italiens de la CAMELÉE. *V.* ce mot. (LN.)

CALO-ADULASSA. Nom brame du VADAKODI des Malabares. *V.* ce ce mot. (LN.)

CALOBATE, *Calobata*, Meig., Fab. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des athéricères, et qui faisoit anciennement partie du genre *musca*. Il a pour caractères : antennes en palette, plus courtes que la tête, dont le troisième article est presque orbiculaire, avec une soie latérale et simple ; balanciers découverts ; yeux sessiles ; corps et pattes très-allongés, presque filiformes ; tête ovoïde ou presque globuleuse ; ailes couchées sur le corps.

Fabricius mentionne dix-sept espèces ; la plus commune aux environs de Paris, est la CALOBATE FILIFORME, *calobata filiformis*, Schell., *dipt.*, pl. 6, *fig.* 1. Elle est noirâtre, avec la tête ovale, les anneaux de l'abdomen bordés, en dessus, de blanchâtre ; les pieds fauves et un anneau noir aux cuisses postérieures. Il faut y rapporter la mouche *pétronelle* (*petronella*) de Linnæus. (L.)

CALOCHIERNI. Il y a lieu de croire que ce nom doit s'appliquer à une espèce de CARTHAME. (B.)

CALOCHILE, *Calochilus*. Genre de plantes de la gynandrie et de la famille des orchidées, qui réunit deux espè-

ces originaires de la Nouvelle-Hollande, et qui ne se cultivent pas dans nos jardins.

Ce genre, établi par R. Brown, offre pour caractères : une corolle à six pétales irréguliers, les deux extérieurs placés sous la lèvre ; les intérieurs sessiles, plus petits, redressés; le pétale inférieur plus long, sessile, acuminé, barbu. (B.)

CALOCHORTE, *Calochortus.* Plante bulbeuse à une seule feuille radicale et graminiforme, à hampe triflore; qui seule constitue un genre dans l'hexandrie trigynie.

Les caractères de ce genre, selon Pursh auquel on en doit l'établissement, sont : corolle de six parties ouvertes, les trois inférieures plus grandes et lanugineuses, avec une tache ronde, glabre à la base; filamens très-courts, insérés à la base des pétales; anthères sagittées; stigmate recourbé; capsule à trois loges. (B.)

CALODENDRON, *Calodendrum.* Arbre élevé de la famille des Zanthoxylées, dont les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, rapprochées aux extrémités des rameaux, et les fleurs disposées en panicules terminales.

Ces dernières sont composées d'un calice monophylle, persistant, velu en dehors et à cinq dents; d'une corolle à cinq pétales, lancéolés, carinés et velus à l'extérieur; de cinq productions pétaliformes, linéaires, aussi longues que les pétales, mais plus étroites, insérées sur le réceptacle entre les pétales; de cinq étamines, dont une est stérile; d'un ovaire supérieur, hérissé, pédiculé, en tête, ayant un style filiforme qui s'insère latéralement et dont le stigmate est obtus.

Le fruit est une capsule hérissée, pédiculée, à cinq angles obtus, à cinq sillons, à cinq valves et à cinq loges, qui contiennent chacune deux semences presque triangulaires.

Cet arbre croît en Afrique, où il a été découvert par Thunberg.

Lamarck observe que ce genre se rapproche si fort des Dictamnes, qu'il n'y auroit pas d'inconvéniens à l'y réunir : c'est aussi ce qu'a fait Vahl. (B.)

CALODION, *Calodium.* Genre de plantes établi par Loureiro, mais qui ne diffère de celui appelé Cassyte par Linnæus, que parce que les caractères de ce dernier avoient été d'abord mal exprimés. (B.)

CALO-DOTIRO. Nom brame d'une espèce de Stramoine différente du métel (*dotiro* des brames) par son fruit lisse. (LN.)

CALOGYNE, *Calogyna.* Plante annuelle de la Nouvelle-Hollande qui, selon R. Brown, constitue seule un genre

dans la pentandrie monogynie et dans la famille des campanulées.

Ce genre offre pour caractères : un calice à cinq divisions égales ; une corolle à deux lèvres presque irrégulières ; cinq étamines à anthères non rapprochées ; un ovaire inférieur surmonté d'un style trifide ; une capsule à une loge renfermant beaucoup de semences comprimées et imbriquées. (B.)

CALOMBRE. Nom donné par Commerson au MÉNISPERME PALMÉ de Lamarck, qui paroît être la plante qui fournit la véritable racine de COLOMBO. (B.)

CALOMERIE, *Osypheria*. Plante herbacée bisannuelle, à tige droite, velue, à feuilles alternes, ovales-lancéolées, rétrécies à leur base et enveloppant la tige ; à fleurs très-nombreuses, très-petites, d'un rouge foncé, disposées en grandes panicules pendantes et accompagnées de bractées, qui forme un genre dans la syngénésie égale et dans la famille des corymbifères.

Ce genre, établi par Smith sous le nom d'HUMÉE, offre pour caractères, selon Ventenat : le calice commun imbriqué, renfermant trois à quatre fleurs, et formé d'écailles oblongues, conniventes, scarieuses, colorées ; le stigmate frangé ; le réceptacle nu ; les semences sans aigrettes ni rebords. *V.* Jardins de la Malmaison, pl. 73.

La CALOMERIE AMARANTHOÏDE est originaire de l'Australasie, et fleurit à la fin de l'été dans nos climats. Toutes ses parties répandent une odeur analogue à celle de la sauge. Elle s'élève à quatre ou cinq pieds. (B.)

CALONNÉA. Buchoz a donné ce nom à une plante syngénèse, que Lhéritier avoit appelée *virgilia*, et Fougeroux de Bondaroy, avant lui, *gaillardia*. Ce dernier nom changé en *galardia* a prévalu. *V.* GALARDIA. (LN.)

CALOPE, *Calopus*, Fab. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des sténelytres, qui a pour caractères : pénultième article des tarses bilobé ; mandibules bifides ; dernier article des palpes maxillaires en forme de hache ; languette profondément échancrée ; antennes fortement en scie ; corps étroit et allongé, avec la tête et le corselet plus étroits que l'abdomen, les yeux allongés et échancrés.

Ce genre, dont on ne connoît encore qu'une espèce, avoit été confondu par Linnæus et Degeer avec celui des capricornes, *cerambyx* ; mais il s'en distingue par le nombre des articles des tarses et les mandibules, dont l'extrémité est bifide ou bidentée. Il se rapproche davantage de celui des *cistèles*. Les antennes sont longues, en scie, et insérées près de l'échancrure interne des yeux ; le labre est entier ;

les palpes maxillaires sont plus grands que les labiaux, avancés, avec le dernier article plus large, en forme de hache; le même des labiaux est un peu plus épais que les articles précédens et presque en cône renversé; les mâchoires sont bifides, avec la division intérieure plus petite et pointue; la languette est arrondie au bout, et profondément échancrée; le corps est presque linéaire, plus étroit antérieurement, avec la tête un peu avancée en devant; le corselet en carré long, sans rebords; les étuis longs, étroits, point rebordés, et les pieds grêles; les cuisses sont comprimées; les épines qui terminent les jambes sont très-courtes.

CALOPE SERRATICORNE, *Calopus serraticornis*, B. 21. 1, femelle; *cerambyx serraticornis*, Linn. D'un brun clair, pubescent, pointillé; yeux noirâtres; corselet inégal, un peu dilaté en devant; quelques lignes élevées, à peine distinctes, sur les élytres. Il est long d'environ neuf lignes. En Suède. (O. L.)

CALOPHYLLE, *Calophyllum*. *V.* CALABA. (B.)

CALOPS. Nom d'une espèce de LABRE. (B.)

CALOPUS d'Albert-le-Grand, ou *Antholopos* d'Eustathius, étoit un animal à longues cornes dentelées en scie, qui pourroit bien être le paseng ou CHÈVRE sauvage. (DESM.)

CALORIQUE. On appelle ainsi le principe inconnu qui, lorsqu'il se développe dans les corps qui nous touchent, excite en nous la sensation de la chaleur. Sans connoître ce principe, sans savoir même s'il est ou non matériel, on peut assigner un grand nombre de caractères qui lui sont propres et de lois qu'il suit dans son action. Leur ensemble forme ce que l'on peut appeler les *propriétés du calorique*. On trouvera les principales exposées dans l'article suivant de M. Patrin. (BIOT.)

CALORIQUE. Suivant un grand nombre de physiciens, le *calorique* est la matière même du feu; c'est un fluide très-subtil et sans pesanteur, qui pénètre tous les corps sans exception, et qui peut se combiner plus ou moins avec eux. C'est le dégagement de ce fluide qui cause la sensation de la *chaleur*.

Suivant ses divers degrés d'abondance et d'intensité, il dilate les corps, il les fait ensuite passer à l'état liquide, et enfin il les convertit en gaz; l'or lui-même est réduit en vapeurs par le calorique des rayons solaires, rassemblés au foyer d'une puissante lentille ou d'un grand miroir concave.

Sans le *calorique*, il est probable qu'il n'existeroit aucun *fluide*; toutes les molécules de la matière obéiroient à leur attraction mutuelle, et se rapprocheroient de manière à ne former que des corps solides, comme nous le pouvons voir par l'exemple de l'eau et même du mercure, qui de-

viennent des corps durs par la soustraction d'une partie du *calorique* dont ils sont pénétrés.

Quand un corps passe de cet état solide à la fluidité, il absorbe une quantité de *calorique* souvent très-considérable. L'expérience nous apprend que, pour faire fondre une livre de glace qui est à la temperature de zéro, il faut une livre d'eau à la température de soixante degrés, c'est-à-dire, qui ait les trois quarts du *calorique* qui suffiroit pour la rendre bouillante; et quand la glace est fondue, le mélange se trouve réduit à la température de *zéro;* de sorte que la glace, pour passer à l'état liquide, absorbe soixante degrés de calorique qui se combinent avec l'eau. Et lorsque le calorique se trouve dans un état de combinaison, il est tellement enchaîné, qu'il n'a nulle influence, ni sur les sens, ni sur le thermomètre.

Quand un liquide passe à l'état de vapeurs, il absorbe également une grande quantité de *calorique :* c'est par-là qu'on explique le refroidissement qu'éprouvent les corps sur lesquels se fait l'évaporation. Tout le monde connoît l'expérience triviale de faire rafraîchir une bouteille de vin en l'exposant au soleil, enveloppée d'un linge mouillé. Plus l'évaporation est prompte, et plus le refroidissement est sensible; l'eau se convertit subitement en glace, dans un tube de verre sur lequel on fait évaporer de l'éther.

Rumford, Schérer, et d'autres physiciens célèbres, pensent que le *calorique* n'est point une substance proprement dite; ce n'est qu'une simple modification des corps, qui résulte des vibrations imprimées aux molécules dont ils sont composés. Rumford a fait bouillir de l'eau par le seul frottement rapide et violent de deux pièces de métal plongées dans cette eau; et il demande d'où émaneroit ce calorique, dont la source paroît inépuisable, quoique rien n'annonce qu'il ait été fourni à l'eau aux dépens des corps environnans.

Ce même physicien a fait diverses expériences qui semblent prouver que les *liquides* ne sont nullement conducteurs du calorique, et qu'ils ne s'échauffent que molécule à molécule, et par un déplacement successif; mais d'autres physiciens ont fait des expériences qui paroissent prouver que les *liquides* sont seulement moins bons conducteurs du calorique que les corps *solides.*

Parmi les savans qui considèrent le *calorique* comme une véritable substance, les uns le regardent comme une simple modification du *fluide lumineux;* d'autres disent que c'est un fluide absolument distinct, et ils rapportent en preuve de cette opinion, l'exemple d'une masse de fer ou autre corps semblable, qui peut se trouver éminemment pénétré de calo-

rique sans être lumineux, de même qu'un corps très-lumineux, tel que la lune et beaucoup de substances phosphorescentes, ne donne que de la lumière sans le moindre signe de chaleur.

Suivant le célèbre Herschel, le *calorique* émane, ou, suivant son expression, *rayonne* du soleil, en même temps et avec la même rapidité que la lumière, et il est plus ou moins mêlé avec les différens rayons lumineux. Les expériences qu'il a faites sur le spectre solaire formé par le prisme, lui ont prouvé que la *faculté calorifique* des différens rayons n'est point du tout la même, et qu'elle est en raison inverse de leur réfrangibilité. Les rayons *rouges*, par conséquent, sont ceux qui possèdent le plus éminemment cette faculté, et les rayons *violets*, ceux qui en sont les moins pourvus; elle est graduelle dans les rayons intermédiaires.

La faculté calorifique des rayons *rouges* est à celle des rayons *verts*, comme 55 à 26; et à celle des rayons *violets*, comme 55 à 16.

Il a fait de plus une observation très-remarquable; c'est que dans cette expérience, la plus grande *faculté calorifique* ne s'est point manifestée dans les limites du spectre solaire, mais à la distance d'un demi-pouce en dehors du rayon *rouge;* c'est là que le thermomètre est monté de 9 degrés. A la distance d'un pouce, il montoit à 5 degrés $\frac{1}{4}$, et à la distance d'un pouce et demi, il montoit à 3 degrés $\frac{1}{8}$. Dans la partie opposée du spectre solaire, c'est-à-dire, du côté du rayon *violet*, le thermomètre, placé dans la dernière teinte visible de ce rayon, ne monta que d'un degré $\frac{1}{4}$; mais hors de la limite de ce rayon, il ne donna pas le moindre signe de dilatation.

Il paroîtroit donc, d'après ces expériences, qu'il émane du soleil une grande quantité de rayons qui sont purement *calorifiques* sans être visibles; que parmi ces rayons, il y en a qui ont les divers degrés de réfrangibilité des rayons lumineux, et d'autres qui sont moins réfrangibles que les rayons rouges eux-mêmes; et il paroît que ces rayons invisibles sont les plus nombreux ou les plus énergiques, puisqu'ils produisent le plus grand effet sur le thermomètre.

Herschel, d'après ces différentes considérations, pense néanmoins que les rayons *lumineux* ne sont point essentiellement différens des rayons *calorifiques;* il croit inutile d'admettre deux causes quand une seule paroît suffisante. La *chaleur rayonnante* lui paroît être composée de *lumière invisible*, c'est-à-dire, de rayons venant du soleil avec un *momentum* ou une modification qui les rend incapables d'affecter notre vue.

Dans le cours de ses observations sur le disque du soleil, il a reconnu que les verres colorés en *rouge* interceptent fort bien la lumière, mais qu'ils transmettent à l'œil une chaleur intolérable ; les verres de couleur *verte* sont ceux qui transmettent le moins de chaleur.

Il me semble qu'on pourroit faire une application avantageuse de cette observation pour les serres chaudes et les orangeries : l'intention est d'y rassembler, autant qu'on peut, le *calorique* avec le moins de dépense possible ; et lorsqu'on emploie, suivant l'usage, des verres d'une couleur verdâtre, on va directement contre son but, puisque les verres de cette couleur interceptent les *rayons calorifiques ;* il faudroit donc employer au vitrage des serres chaudes, des verres colorés en *rouge*, qui transmettent si bien les rayons de cette espèce.

Herschel a fait aussi des expériences qui confirment celles que le savant M. A. Pictet avoit déjà consignées dans son *Traité du feu*, qui parut en 1790, et qui prouvent que le *calorique* est susceptible d'être réfléchi et réfracté de la même manière et suivant les mêmes lois que la lumière, et que le *froid* est également susceptible d'être réfléchi. Ce dernier fait a confirmé le comte de Rumford dans son opinion, que la lumière n'est pas plus une *émanation* que le froid lui-même.

Les rayons directs du soleil ont très-peu d'énergie *calorifique ;* ce n'est que par les différentes réflexions qu'ils éprouvent, et par une sorte de frottement qu'ils l'acquièrent à un certain point. C'est pour cela que, même au solstice d'été, ils n'ont pas la force de fondre la neige sur les hautes montagnes, attendu qu'ils sont dispersés dans un air libre et fort rare où rien ne les réfléchit ; mais lorsque, par quelque circonstance particulière, ils s'y trouvent rassemblés et accumulés dans un même espace, ils ont autant d'énergie que dans la plaine; c'est ce que prouve l'expérience que Saussure a faite sur le Cramont, le 16 juillet 1774, à une élévation de mille quatre cent deux toises. Il exposa au soleil, depuis deux heures jusqu'à trois, une boîte doublée de liége noirci, et dont l'ouverture étoit fermée par trois glaces, placées à quelque distance l'une de l'autre ; le thermomètre contenu dans cette boîte, monta jusqu'à 70 degrés, ce qui est, peu s'en faut, la température de l'eau bouillante, quoiqu'en plein air la chaleur ne fût que de cinq degrés.

Le même observateur est parvenu, au moyen d'un appareil fort ingénieux, à reconnoître qu'il faut six mois entiers pour que le calorique des rayons solaires pénètre dans l'écorce de la terre jusqu'à la profondeur de trente pieds, de sorte que le plus grand degré de chaleur s'y manifeste au solstice d'hiver ;

et comme la progression du refroidissement est la même, son *maximum* arrive au solstice d'été. La variation de l'un à l'autre n'est pas à la vérité fort considérable, elle n'est que d'un degré et $\frac{1}{5}$; mais elle a été observée constamment la même pendant trois années consécutives. Au solstice d'hiver le thermomètre y marquoit 8,95, et au solstice d'été 7,75.

Cette expérience a été faite aux environs de Genève, dans un sol tout composé d'argile, qui est un fort mauvais conducteur du calorique; et l'on sent aisément que l'effet doit varier beaucoup, suivant la nature du sol, et surtout à des latitudes qui seroient bien différentes les unes des autres. Il est infiniment probable, par exemple, qu'entre les Tropiques, le calorique solaire pénètre plus avant dans la terre, et s'y soutient à un degré plus égal que dans les autres zones, puisque le refroidissement de la superficie n'a lieu dans aucune saison.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les contrées boréales, telles que la *Sibérie*, le *calorique solaire* ne pénètre jamais le sol avec assez d'énergie pour fondre la glace au-dessous de deux ou trois pieds tout au plus de la superficie. Les racines des arbres ne pénètrent jamais au-delà de cette profondeur; et il y a une infinité d'endroits, même dans les plaines, où le dégel ne s'étend pas au-delà d'un pied: c'est ce que j'ai eu l'occasion d'observer différentes fois dans les fosses qu'on faisoit pour enterrer les morts; et dès qu'une fois les corps y sont déposés, on est sûr qu'ils s'y conserveront aussi longtemps que la température de cette contrée n'éprouvera pas de changement.

On en a la preuve dans le rhinocéros qui étoit enseveli dans le sable à très-peu de profondeur, sur les bords du *Viloui*, qui se jette dans la Léna à 64 degrés de latitude, où il gisoit probablement depuis une longue série de siècles. Il fut découvert par des chasseurs de zibelines, au mois de décembre 1771, et il étoit si bien conservé, que les cils de ses paupières n'étoient pas même tombés, ainsi qu'on peut le voir à sa tête, qui est conservée avec un de ses pieds, dans le *Muséum* de l'académie de Pétersbourg, où ces restes furent envoyés après avoir été soigneusement desséchés.

Dans ces régions glacées, ni le *calorique solaire*, ni le *feu central* (s'il existe), n'ont assez d'efficacité pour fondre la glace, à quelque profondeur que l'on pénètre. C'est ce qui m'a été attesté par tous les mineurs, et ce que j'ai moi-même observé dans plusieurs circonstances, et notamment dans un nouveau puits que l'on creusoit sur un filon de la mine d'*Ildikan* en Daourie. Pour observer la structure des roches, j'y descendis au mois de juin 1785, et je vis qu'à la profondeur de qua-

rante pieds, où l'on étoit alors, les fissures étoient remplies de glace.

Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'une fois les excavations faites, quelque profondes que soient les mines, et dans quelque saison que ce soit, la température s'y soutient à plusieurs degrés au-dessus du zéro. Il n'y a rien de constant à cet égard : certaines mines n'ont qu'une chaleur de 5 à 6 degrés, tandis que d'autres mines de la même contrée et d'une profondeur à peu près égale, jouissent d'une température de 15 à 16. C'est ce qui me fait penser que la température douce qu'on éprouve dans ces souterrains métallifères, est principalement due à l'influence actuelle de l'air atmosphérique, dont l'oxygène, en se combinant avec quelques substances minérales, occasione ce dégagement de calorique.

Il peut se faire aussi que pendant l'été, le *calorique* de l'atmosphère pénètre dans les souterrains par les ouvertures extérieures, et s'y accumule jusqu'à un certain point, de manière à s'y rendre sensible pendant une partie de l'hiver, plus ou moins long-temps suivant les circonstances locales. C'est ce que me sembleroit prouver ce que j'ai vu dans une caverne qu'on trouve sur la rive gauche de la Chilca, près de la fonderie de Nerchinsk en Daourie, à 52 degrés de latitude.

L'entrée de cette caverne est une espèce de puits, presque vertical, de dix à douze toises de profondeur. J'y descendis le 1.er mars (1784): on étoit encore en plein hiver, et la température habituelle de l'atmosphère étoit de 20 à 25 degrés R. au-dessous du zéro. Car c'est une observation faite depuis long-temps, que dans toute la Sibérie, et surtout dans sa partie orientale, appelée Daourie, le climat est aussi rude que dans les pays d'Europe qui se trouvent à une latitude plus élevée de 10 degrés. Néanmoins, la température de la grotte me parut être seulement de 3 à 4 degrés au-dessous de la congélation. J'y vis dans plusieurs endroits des stalactites très-volumineuses de glace solide, qui sont formées par les eaux qui s'infiltrent pendant l'été. Mais ce qui m'avoit principalement attiré dans cette caverne, c'étoit la curiosité de voir les congélations de la voûte, qu'on m'avoit dit être de la plus grande beauté, et que je trouvai en effet d'un éclat éblouissant : c'étoient de longs festons d'une glace presque aussi légère que des bulles de savon, formés d'un assemblage de tubes hexaèdres qui s'épanouissoient à leur extrémité, et présentoient des pyramides creuses. Cette glace, légère et papyracée, étoit produite par des vapeurs qui s'élevoient du fond de la grotte, au commencement de l'hiver, où la température étoit, me dit-on, sensiblement plus chaude

que dans le moment où je m'y trouvois. J'ai rapporté ces différentes observations dans un des mémoires que j'ai publiés sur la Sibérie. (Voyez *Journ. de Phys. mars* 1791, *p.* 232 *et* 236.)

(PAT.)

CALOROPE, *Caloropus.* Plante vivace à tige foible, sans feuilles, pourvue d'une gaine coriace à l'insertion de chacun de ses rameaux et de ses fleurs, qui forme seule un genre, voisin des RESTIO, dans la dioécie triandrie et dans la famille des joncoïdes.

Ce genre présente un calice glumacé de six folioles, et accompagné de deux bractées; dans les mâles deux étamines; dans les femelles un ovaire supérieur surmonté de trois styles. Le fruit est une capsule arrondie, à trois loges monospermes. *V.* l'ouvrage sur les Plantes de la Nouvelle-Hollande par Labillardière, où il est figuré.

Le genre LEPYRODIE de R. Brown doit lui être réuni. (B.)

CALOROPHE. *V.* ZONATE. (B.)

CALOSOME, *Calosoma.* Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des carabiques.

Les *calosomes* ressemblent aux *carabes* proprement dits (*V.* ce mot): mais le second article de leurs antennes est bien plus court que le suivant; celui qui termine leurs palpes extérieurs est moins dilaté, et leur abdomen est plus carré qu'ovale.

Ce sont d'assez grands insectes, ornés souvent des couleurs métalliques les plus brillantes. Leur corps est oblong, déprimé; la tête est grande, ovale; les yeux sont globuleux, proéminens; les mandibules et les antennules sont saillantes; les antennes sont sétacées, un peu plus longues que le corselet: elles sont insérées en avant des yeux. Le corselet est plane, avec les bords arrondis: il est tronqué postérieurement, moins large que la base des élytres. L'écusson est très-petit, et même n'existe pas dans quelques espèces. Les élytres sont dures: leur bord externe embrasse à peine l'abdomen. Les pattes sont fortes, propres à la course; on remarque un trochanter à la base des cuisses de la dernière paire de pattes; les cuisses sont comprimées; les jambes sont un peu arquées en dedans; celles des pattes antérieures sont munies de quelques épines. Tous les tarses sont composés de cinq articles.

Ces insectes forment un genre composé de dix espèces, presque toutes étrangères à notre pays. Nous en possédons cependant deux, le CALOSOME INQUISITEUR et le CALOSOME SYCOPHANTE, représenté dans cet ouvrage (*Carabe sycophante*) B. 23. 5. Réaumur a donné l'histoire de la larve de ce dernier, qui vit dans le nid des *chenilles processionaires*, et en est l'ennemi le plus redoutable: la chenille, qu'elle attaque

et perce par le ventre, a beau se donner des mouvemens, s'agiter, se tourmenter, marcher, elle ne l'abandonne pas jusqu'à ce qu'elle l'ait entièrement mangée. La plus grosse chenille ne suffit pas pour la nourrir un jour; elle en tue et elle en mange plusieurs dans la même journée; et lorsque la gloutonnerie l'a mise hors d'état de se pouvoir remuer, elle est attaquée par d'autres larves de son espèce, encore jeunes et assez petites, qui lui percent le ventre et la mangent, quoique les chenilles ne leur manquent pas.

Dans l'état parfait, le *calosome sycophante* est d'un noir bleuâtre, luisant; ses élytres sont striées, et marquées de trois rangées de petits points enfoncés : elles sont d'une belle couleur verte, avec des reflets cuivreux sur les côtés.

Le *calosome inquisiteur* (*calosoma inquisitor*) est vert-bronzé en dessous; bronzé en dessus; ses élytres sont marquées de trois rangées de petits points enfoncés.

Ces deux insectes, décrits par Geoffroy, le premier sous le nom de *bupreste carré couleur d'or*, et le second sous celui de *bupreste carré couleur de bronze antique*, se trouvent aux environs de Paris. Ils se tiennent ordinairement sur les arbres, et principalement sur les chênes, où ils donnent la chasse aux différens insectes dont ils se nourrissent : il paroît qu'ils attaquent principalement les chenilles. (O. L.)

CALOSTECA, Desvaux, *Nouv. Bull. des sc.*, 2, p. 190. *V.* Calothèque. (LN.)

CALOSTEMME, *Calostemma*. Genre de plantes établi par R. Brown, dans l'hexandrie monogynie et dans la famille des narcisses.

Il offre pour caractères : une corolle tubuleuse, infundibuliforme, à six découpures, et couronnée par un tube à douze dents alternativement anthérifères; un ovaire inférieur, surmonté par un style à stigmate obtus; une baie sphérique, contenant une ou deux semences.

Ce genre ne renferme que deux espèces, qui ne se cultivent pas encore dans nos jardins. (B.)

CALOTHAMNE, *Calothamnus*. Arbuste à feuilles alternes, épaisses, cylindriques, mucronées, velues dans leur jeunesse, et à fleurs rouges, grandes, axillaires, solitaires et sessiles, qui, selon Labillardière (Plantes de la Nouvelle-Hollande, tab. 164), forme un genre dans la polyadelphie icosandrie et dans la famille des myrtoïdes.

Les caractères de ce genre consistent : 1.° en un calice à quatre dents; 2.° en quatre pétales; 3.° en un grand nombre d'étamines réunies en trois faisceaux, dont un n'est composé que de deux filets stériles; 4.° en un ovaire inférieur, surmonté d'un long style; 5.° en une capsule à trois loges, entourée du

calice, qui persiste, et contenant un grand nombre de semences.

La grandeur et la vivacité de la couleur des fleurs du CALOTHAMNE SANGUIN, en font un arbuste très-agréable à la vue. (B.)

CALOTHÈQUE, *Calotheca*. Genre de GRAMINÉES établi par Palisot Beauvois, aux dépens des BRIZES. Ses caractères sont: balle calicinale de deux valves courtes, contenant de six à dix fleurs, chacune composée d'une balle de deux valves, dont l'inférieure est large et porte une soie presque à son sommet, et dont la supérieure, beaucoup plus courte et plus aigüe, porte à son extrémité un appendice court et obtus. (B.)

CALOTHYRSE, *Calothyrsus*. Une des divisions du genre *grevillea* de R. Brown, famille des protéacées. Ce naturaliste doute si l'on ne doit pas en faire un nouveau genre. *V.* GREVILLÉE. (LN.)

CALOTROPIS, Robert Brown. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des asclépiadées. Il est un démembrement du genre asclépiade de Linnæus, et s'en distingue, d'après Brown, par les caractères suivans: *corolle* presque campanulée, à tube anguleux, à angles produits par des poches intérieures; limbe à cinq divisions; *couronne* staminifère à cinq folioles; *filamens* réunis en un tube recourbé; *pollen* en masse comprimée, fixée et pendante; *stigmate* obtus; fruit; *follicules* ventrues, lisses; *graines* chevelues.

Les espèces de ce genre sont des arbrisseaux droits, glabres, à feuilles larges opposées, à fleurs agréables, formant des ombelles interpétiolaires. Elles croissent en Perse et dans les Indes orientales. (LN.)

CALOUASSE ou COLOUASSE. Nom vulgaire que porte en Sologne la PIE-GRIÈCHE GRISE. *V.* ce mot. (V.)

CALOUBOULI. Espèce de BANISTÈRE. (B.)

CALP. Pierre argileuse, ou plutôt marneuse, de couleur noire, qui forme des carrières considérables près de *Lucan*, lieu connu par ses eaux minérales hépatiques, à quelques milles à l'ouest de Dublin: on ne la trouve pas ailleurs.

C'est le célèbre minéralogiste Kirwan qui lui a donné le nom de *calp*, et qui l'a placée dans le genre *argileux*, parce qu'elle possède les caractères distinctifs de cette terre plus que ceux d'aucune autre; car, quoiqu'elle fasse effervescence avec les acides, et qu'elle raye le verre, elle ne sauroit être placée ni dans le genre *calcaire*, ni dans le genre *siliceux*: elle ne donne pas de chaux lorsqu'on la calcine, et elle ne fait pas feu au briquet; tandis que d'autre part elle

exhale, lorsqu'on l'humecte avec l'haleine, l'odeur particulière à la terre argileuse.

Relativement à cette dernière propriété, le savant M. A. Pictet observe que l'odeur terreuse ne paroît point appartenir à l'argile pure, et l'on n'a pas fait assez d'attention à ce phénomène.

Le *calp* a beaucoup plus de densité que les pierres calcaires ordinaires; sa pesanteur spécifique approche beaucoup de celle du marbre: elle est de deux mille six cent quatre-vingt; celle des pierres calcaires des environs de Paris, est de deux mille, plus ou moins; celle du marbre de Carrare est de deux mille sept cents.

Suivant l'analyse faite par Kirwan, le *calp* contient:

Carbonate de chaux	68
Silice	18
Alumine	7,5
Oxide de fer	2
Carbone et bitume	3
Eau	1,5
	100,0

Les circonstances géologiques de cette pierre sont assez remarquables: sous la terre végétale est un lit mince de gravier calcaire, ensuite, et jusqu'à une profondeur assez considérable, sont des couches de pierre calcaire d'une couleur foncée, séparées les unes des autres par des bancs de schiste argileux.

« A mesure que la carrière devient plus profonde, on remarque que la pierre calcaire se rapproche davantage de la nature du *calp;* elle y arrive enfin par une transition lente et à peine perceptible.» [*Bibl. brit.*, n.° 140.] (PAT.)

CALPIDIE, *Calpidia.* Arbre peu élevé, mais dont le tronc est très-gros, a une écorce épaisse et gercée, un bois mou et une tête très-touffue; dont les feuilles sont alternes, pétiolées, charnues, lancéolées; dont les fleurs sont odorantes, terminales et rassemblées en panicule garnie d'écailles bractiformes.

Cet arbre forme, selon Aubert Dupetit-Thouars, qui l'a figuré pl. 10 de son ouvrage sur les Plantes des îles de l'Afrique australe, un genre dans la décandrie monogynie, qui offre pour caractères: un calice campanulé, coloré, persistant, à cinq divisions; point de corolle; dix étamines; un ovaire supérieur à style plus court que les étamines, et à stigmate velu.

Le fruit, renfermé dans le calice qui s'est accru et changé en un prisme à cinq angles, est une noix oblongue dont

l'embryon est droit, les cotylédons foliacés et cordiformes, et la radicule inférieure.

La *calpidie* croît à l'Ile-de-France; ses fruits sont enduits d'une glu qu'on dit assez tenace pour prendre les petits oiseaux. Ses rapports avec les PISONES sont si nombreux, qu'il est possible de l'y réunir. (B.)

CALPURNE, *Calpurnus*. Genre de COQUILLES, établi aux dépens des BULLES de Linnæus; ses caractères sont: coquille libre, univalve, à spire intérieure et roulée; ouverture allongée, arquée, à columelle lisse; lèvre extérieure dentée; base et sommet échancrés et tuberculés.

L'espèce qui sert de type à ce genre est originaire de la mer des Indes, et atteint rarement plus d'un pouce. Linnæus l'avoit appelée BULLE VERRUQUEUSE, et les marchands la nomment la *porcelaine bossue*, la *petite bouche*, la *bossue à deux boutons*. Elle est blanche, légèrement tachée de rose ou de lilas. (B.)

CALQUIN. *V.* HARPIE. (V.)

CALTHA. Nom corrompu d'un mot grec qui signifie *coupe, corbeille*. Pline donne ce nom à une plante que beaucoup de botanistes ne balancent pas à regarder comme notre souci; cependant on voit beaucoup d'hésitation à cet égard dans quelques auteurs. Bauhin, Camerarius, etc., rangent sous ce même nom le souci et le populage, dernière plante à laquelle seule Linnæus a conservé le nom de caltha, et que Tournefort, Boerhave, Knaut, Ludwige, Adanson, etc., ont nommée populage.

La couleur jaune des fleurs et la grandeur à peu près la même dans le souci des jardins (*Calendula officinalis*, Linn.) et le souci d'eau ou populage (*Caltha palustris*, Linn.), et surtout le laconisme de Pline au sujet du *caltha*, ont pu contribuer à cette différence de sentimens des botanistes sur l'espèce de plante qui paroît être l'ancien *caltha;* un autre botaniste, que nous n'avons pas cité, Tabernæmontannus, a nommé caltha l'arnique des Alpes, *arnica montana*, Linn. On trouve aussi que Burman a donné ce nom à la verbesine calendulacée. (LN.)

CALTHOÏDE. On a donné ce nom à l'OTHONNE A FEUILLES DE GIROFLIER. (B.)

CALTROP. Nom anglais de la centaurée chausse-trape. (LN.)

CALUCU. Nom du COCOTIER dans les îles de la Sonde. (B.)

CALUMBÉ. *V.* CALOMBRE et MÉNISPERME. (B.)

CALUMET. C'est une pipe des sauvages américains de la Floride, de la Virginie et d'autres contrées plus septen-

trionales. Cette pipe a le tuyau fort long; elle est couverte de différens ornemens, de figures d'hommes, ou peinte de plusieurs couleurs. Il y a le *calumet de paix* et le *calumet de guerre ;* celui-ci est rouge, l'autre est orné de plumes blanches. En signe de réconciliation, les chefs des nations ennemies fument dans le même *calumet de paix.* Ce *calumet* est une sauve-garde pour celui qui se présente dans l'armée ennemie comme parlementaire. On en voit dans les cabinets d'histoire naturelle.

Lorsqu'on traite de la paix, des députés apportent cette pipe en cadence, chantent l'hymne du *calumet*, et agitent les plumes blanches, qui sont le symbole des alliances. Rien n'est plus sacré que cette réconciliation des peuples sauvages. Lorsqu'ils entonnent le chant de la paix, et que les guerriers fument ensemble, on laisse dormir la hache de la guerre, et les enfans se reposent tranquillement sur le sein de leurs mères. Le père fume son calumet sur le berceau de son fils, et se réjouit en le voyant agiter dans ses foibles mains les armes qu'il prendra quelque jour pour la défense de la patrie, ou saisir le calumet de paix qui réconciliera les héros. (VIREY.)

CALUMET. Plantes de la tige de laquelle les Nègres se servent pour faire des tuyaux de pipe. C'est un PANIC et deux FOUGÈRES, à Saint-Domingue; un NASTE, à l'Ile-de-France; une FÉTUQUE, dans l'Amérique septentrionale ; un MABIER, à Cayenne. (B.)

CALUNGIA d'Avicenne, CALVÉGIA, CALVÉGIAM des Arabes. Ce sont les galanga. (LN.)

CALVILLE. Variété de POMME. (B.)

CALYBÉ. *V.* le genre CASSICAN. (V.)

CALYBION. Sorte de fruit. Il diffère fort peu du GLAND. L'IF, le HÊTRE, le COUDRIER, le CHÊNE, en offrent des exemples. (B.)

CALYCANT, *Calycanthus.* Genre de plantes de l'icosandrie polygynie, et de la famille des rosacées (de la famille des monimiées, selon R. Brown), dont les caractères sont d'avoir un calice turbiné, écailleux, se terminant en plusieurs folioles linéaires, lancéolées, un peu pubescentes et colorées; plusieurs pétales ligulés portés sur le calice; vingt étamines plus courtes que les pétales, et insérées sur le calice; plusieurs ovaires supérieurs, situés au fond du calice, se terminant en style en alène; plusieurs semences, munies chacune d'une queue ou pointe particulière, et enfermées dans le calice, qui s'est épaissi et a pris la forme d'une baie ovale.

Ce genre, qui a porté le nom de *Pompadoura*, renferme six espèces d'arbrisseaux à feuilles opposées et dépourvues

de stipules, tous cultivés dans nos écoles de botanique; mais dont deux seuls sont dans le cas d'être cités ici.

Le premier, le CALYCANT DE LA FLORIDE, a les feuilles ovales et velues. Il est originaire de l'Amérique septentrionale. Ses fleurs paroissent long-temps après ses feuilles, et sont d'un rouge de sang. Elles ont une odeur foible et peu durable d'ananas, de melon ou de pomme de reinette. Son écorce est également odorante, et entre dans la composition d'une liqueur de table, qui change de couleur lorsque le vase où elle se trouve est mis entre l'œil et le soleil.

Le second, le CALYCANT DU JAPON, *Calycanthus precox*, Linn., a les feuilles lancéolées et glabres. Le Japon est son pays natal. Ses fleurs sont jaunâtres, et paroissent bien avant les feuilles, c'est-à-dire, au mois de janvier. Leur odeur est des plus suaves.

Ces deux plantes donnent très-rarement des fruits. On les multiplie par marcottes, par rejetons et par éclat de racines. Une terre légère et une exploitation ombragée leur sont indispensables. Il est fâcheux que la seconde donne, à cause de l'époque de leur épanouissement, si rarement des fleurs en pleine terre dans le climat de Paris. (B.)

CALYCANTHÈMES. Famille de plantes dont la fructification est composée : d'un calice tubuleux, ou urcéolé et persistant; d'une corolle formée de pétales en nombre déterminé, insérés au sommet du calice, et alternes avec ses divisions, quelquefois nulles; d'étamines en nombre égal à celui des pétales, quelquefois en nombre double, attachées au milieu du calice, à anthères petites, s'ouvrant en deux loges par des sillons latéraux; d'un ovaire simple, supérieur; d'un style unique; d'un stigmate souvent capité; d'une capsule entourée ou recouverte par le calice, uni ou multiloculaire, polysperme; à semences, à périsperme nul, à embryon droit, à radicule inférieure, insérée sur un placenta central.

Les plantes de cette famille sont en général herbacées et annuelles, rarement frutescentes. Elles ont une tige souvent cylindrique, droite et garnie de rameaux tétragones, alternes, ou opposés. Les feuilles, qui sortent de boutons coniques et nus, sont simples, opposées ou alternes, sessiles ou presque sessiles. Les fleurs, presque toujours hermaphrodites, souvent dépourvues de corolle, résident dans les aisselles des feuilles ou sont placées au sommet des tiges et des rameaux.

Dans cette famille, qui est la septième de la quatorzième classe du *Tableau du Règne végétal*, par Ventenat, et dont les caractères sont figurés pl. 20, n.° 3 du même ouvrage, dont on a emprunté l'expression caractéristique ci-dessus, il se trouve douze genres sous deux divisions, savoir,

ceux à fleurs pétalées, PEMPHIS, GINORE, HENNÉ, SALICAIRE, ANTHÉRILIE, ACISANTHÈRE, PARSONSIE, CUPHÉE; et ceux à fleurs souvent apétales, ISNARDIE, AMMANIE, GLAUCE et PÉPLIDE. (B.)

CALYCÈRE. *V.* BOOPSIS. (B.)

CALYCIUM. *V.* CALICION. (DESM.)

CALYCOPTÈRE, *Calycopteris*. Arbrisseau grimpant de Madagascar, figuré pl. 357 des Illustrations des genres de Lamarck, appelé GÉTONIE par Roxburg, et qui seul constitue un genre.

Les caractères de ce genre sont : calice strié, pétaliforme, à cinq divisions ovales, lancéolées, velues; point de corolle; dix étamines insérées sur le calice; un ovaire inférieur surmonté d'un style à stigmate globuleux; une seule semence renfermée dans le calice. (B.)

CALYDERME, *Calydermos*. Nom que les auteurs de la *Flore du Pérou* ont donné à un genre qu'ils ont établi avec la BELLADONE PHYSALOÏDE de Linnæus. C'est le même que celui appelé NICANDRE par Adanson. (B.)

CALYMÈNE. Genre du groupe des TRILOBITES, établi par M. Brongniart.

Les *calymènes*, qui sont connus sous le nom d'entomolithes de Dudley ou de Blumenbach, et qu'il ne faut pas confondre avec l'*entomolithus paradoxus* de Linnæus, semblent avoir appartenu à des êtres voisins, par leur organisation, des crustacés, qui forment maintenant l'ordre des gymnobranches ou branchiopodes.

Ils sont ellipsoïdes, presque demi-cylindriques dans leur épaisseur. Leur partie antérieure est sous la forme d'un bouclier, présentant en avant un chaperon ou lèvre supérieure plus ou moins relevée. Sur les côtés, sont des saillies ou joues qui portent les yeux. Ces yeux sont globulaires, à cornée ordinairement rougeâtre, ayant, suivant Martyns, la structure réticulée. Il y a sur le front six tubercules.

La partie du corps qui vient ensuite, celle qui peut porter le nom d'abdomen, est divisée transversalement par un grand nombre d'articulations très-distinctes. Ce même abdomen est encore partagé longitudinalement en trois parties, par deux sillons profonds.

Les côtes ou articles des lobes latéraux sont aplaties de devant en arrière, et semblent se terminer en lames.

La dernière partie du corps ou la queue, a sa région moyenne chargée d'articulations, comme le lobe du milieu

de l'abdomen. Mais ces articulations paroissent avoir soutenu une membrane ou peau coriace : elles sont bifurquées vers leur extrémité.

Le test est tuberculeux ou chagriné.

M. Brongniart distingue deux espèces de *calymènes*.

Première espèce. — Le CALYMÈNE DE BLUMENBACH, Blum. *Manuel d'Hist. Nat.*, t. 2, pl. 29; *Trilobite Knorr*, t. 4, supp. pl. 9; a son chaperon droit et marqué d'un sillon parallèle à ses bords. Ses joues sont peu saillantes; son front présente six tubercules. Le dos a quatorze articulations distinctes; la queue est petite, le test est granuleux ou chagriné. De Dudley dans le Worcestershire.

Deuxième espèce. — Le CALYMÈNE DE TRISTAN. Brong. fig. Son chaperon est voûté; ses joues très-renflées et très-grosses, séparées du front par un sillon très-prononcé; ce dernier marqué de trois gros plis obliques, arrondis à leur crête; le dos formé de quatorze articulations; la queue très-grande, et ses parties latérales paroissant susceptibles de prendre beaucoup d'extension.

Dans cette espèce, les côtes de l'abdomen sont aplaties en forme de lames; celles de la queue sont bifurquées. Le test est chagriné.

On trouve les calymènes de cette espèce engagés dans des roches schistoïdes à la Hunaudière, près Nantes, et à Brenville près de Briquebec, dans le Cotentin.

On pourroit peut-être encore rapporter à ce genre :

Le CALYMÈNE DU DERBYSHIRE (Parkinson), qui est plus étroit dans sa partie supérieure que celui de Dudley; et le CALYMÈNE de Schlothein (Léonhard), Tasch. t. 4, pl. 1, *Trilobites cornigerus*. Dans celui-ci, les côtes de la queue ne sont point bifurquées, et sont très-peu saillantes; celles du dos sont ordinairement au nombre de 10, mais ce nombre varie entre 8 et 12. (DESM.)

CALYMÉNIE, *Calymenia*. Nom donné, dans la Flore du Pérou, au genre appelé OXYBAPHE de Lhéritier. (B.)

CALYPLECTE, *Calyplectus*. Arbre du Pérou, qui constitue dans l'icosandrie monogynie, et dans la famille des MYRTHOÏDES, un genre, dont les caractères sont : un calice campanulé, coriace, caduc, à dix ou douze plis, à dix ou douze dents; dix à douze pétales adnés aux plis du calice; une trentaine d'étamines insérées au calice; un ovaire supérieur, globuleux, strié, surmonté d'un style à stigmate simple; une capsule globuleuse, uniloculaire, striée longitudinalement dans sa partie supérieure, se fendant irrégulièrement, et contenant plusieurs semences aplaties et membraneuses en leurs bords.

Ce genre se rapproche du MUNCHAUSIE et du LAFOENSIE de Vandelli.

Il ne renferme qu'une espèce. C'est un arbre à feuilles acides et donnant une couleur jaune. On l'appelle vulgairement *Cabeza de Monge*. (B.)

CALYPSO, *Calypso*. Arbre à feuilles opposées, pétiolées, ovales-lancéolées, légèrement dentées; à fleurs ramassées en paquets dans les aisselles des feuilles, petites, blanchâtres, qui forme, selon Aubert Dupetit-Thouars; un genre dans la triandrie monogynie.

Ce genre, que ce botaniste a figuré pl. 6 de son ouvrage sur les Plantes des îles de l'Afrique australe, a pour caractères: un calice à cinq lobes persistans; une corolle de cinq pétales allongés, insérés au calice par un large onglet; trois étamines rapprochées, insérées sur un disque central; un ovaire triangulaire, à style court et à stigmate aigu.

Le fruit est une baie arrondie, pointue, renfermant plusieurs semences ovales, à embryon, très-petit, et placé au sommet, et à cotylédons planes.

Le CALYPSO DE MADAGASCAR (*Calypso salacioides*), a les fleurs d'un blanc verdâtre épanouies dans les mois de juillet et d'août. Cette plante a les plus grands rapports avec le *salaccia cochinchinensis* de Loureiro; peut-être est-elle la même selon Dupetit-Thouars, qui observe qu'elle se rapporte également à celle que M. de Lamarck a nommé dans son *Illustration des genres*, *Hipocratea Madagascariensis*. (B.)

CALYPSO, *Calypso*. Genre de plantes établi par Salisbury, dans la gynandrie monandrie, et dans la famille des orchidées. Ses caractères sont: nectaire ventru avec un éperon au-dessus de son extrémité; filet de l'étamine pétaliforme soutenant quatre masses de pollen.

Ce genre ne renferme qu'une espèce qui vient de l'Amérique septentrionale. Elle se rapproche infiniment des MALAXIS.

On la cultive dans les jardins d'Angleterre. (B.)

CALYPTRANTE, *Calyptranthes*. Genre établi par Swartz pour placer quelques plantes jusqu'à lui confondues avec les MYRTES ou les JAMBOSIERS. Il est le même, suivant Lamarck, que l'EUCALYPTE de Lhéritier; mais il a cependant des caractères qui semblent plus que suffisans pour l'en distinguer, tels que le germe inférieur et le fruit. Il renferme six espèces, savoir: les CALYPTRANTES ZUZYGIE et CHYTRACULIE, qui étoient des *myrtes*, et qui viennent de la Jamaïque; les CALYPTRANTES A FEUILLES DE GIROFLIER et JAMBOLANE, qui étoient des *jambosiers*, et viennent de l'Inde; leurs fruits se

mangent crus, mais ils sont acerbes, et il n'y a que les pauvres ou les enfans qui les recherchent; plus, six autres espèces nouvellement connues. *V.* CHYTRACULIE. (B.)

CALYPTRÉE, *Calyptræa.* Genre de coquilles conoïdes, à sommet vertical, entier et en pointe, dont la cavité intérieure est munie d'une languette en cornet, tantôt isolée, tantôt s'épanouissant, d'un côté, en une lame décurrente en spirale.

Ce genre faisoit partie des PATELLES de Linnæus, dont Lamarck l'a séparé, en lui donnant pour type la PATELLE CABOCHON, vulgairement appelée le *bonnet de Neptune* (*patella equestris*, Linn.). *V.* au mot PATELLE.

On trouve plusieurs espèces fossiles de ce genre à Grignon et autres lieux des environs de Paris. (B.)

CALYPTRÉE. *V.* COEFFE.

CALYSTÉGE, *Calystegia.* Genre de plantes établi par R. Brown, mais qui ne diffère pas suffisamment des LISERONS pour en être séparé. (B.)

CALYTRIPLEX, *Calytriplex.* Plante herbacée du Pérou, qui forme un genre dans la didynamie angiospermie, et dans la famille des scrophulaires. Elle offre pour caractères : un calice triple, persistant; l'extérieur de deux folioles subulées, l'intermédiaire à trois divisions ovales et aiguës; l'intérieur de deux folioles lancéolées; une corolle irrégulière, à tube court, à limbe divisé en cinq parties presque rondes, dont les deux supérieures sont plus larges; quatre étamines; un ovaire supérieur, comprimé, à style filiforme, décliné, de la longueur des étamines, et à stigmate en tête; une capsule ovale, biloculaire, bivalve, contenant plusieurs semences petites, sillonnées et striées, attachées à un réceptacle adné aux valves. (B.)

CALYTRIX, *Calytrix.* Arbrisseau à feuilles éparses, oblongues, tétragones, glanduleuses, aromatiques, accompagnées de deux stipules; à fleurs solitaires, axillaires et accompagnées de deux bractées, qui, selon Labillardière, Plantes de la Nouvelle-Hollande, forme un genre dans l'icosandrie monogynie, et dans la famille des myrtoïdes.

Ce genre a pour caractères : un calice tubuleux à cinq divisions persistantes et terminées par un fil; cinq pétales insérés sur le calice; un grand nombre d'étamines aussi insérées sur le calice; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate en tête; une capsule sans valves, contenant une seule semence. *V.* pl. 146 de l'ouvrage précité. (B.)

CAM. Nom portugais du CHIEN. (DESM.)

CAM SUM HIAM. En Chine, c'est le nard des Indes, *Nardus indica*, L. *V.* MICROCHLOÉ. (LN.)

CAM TUNG HUONG. Nom cochinchinois du nard des Indes, *Nardus indica*, L. *V.* MICROCHLOÉ. (LN.)

CAMAA. Nom du BUBALE chez les *Hottentots*. *V.* CAAMA. (S.)

CAMACARI. Arbre du Brésil, dont le bois est jaune, et qui fournit une gomme propre à tuer les vers. On ignore à quel genre il se rapporte. (B.)

CAMACOAN. C'est le CANARI ODORIFÈRE à Amboine. (B.)

CAMADJARA. On nomme ainsi le BARBON SCHENANTHE à Java. (B.)

CAMADU. ORTIE de Java non encore décrite. (B.)

CAMAGNOC. Espèce de *manioc* qu'on cultive à Cayenne, et dont on peut manger la racine, immédiatement bouillie ou rôtie, sans aucun danger. On ignore si cette plante est une variété du *manioc* ordinaire, ou si c'est une plante différente. *V.* à l'article MÉDICINIER. (B.)

CAMAIL. *V.* HABIA À CRAVATE. (V.)

CAMAJONDURO. L'hélictère apétale porte ce nom à Carthagène, en Amérique. (LN.)

CAMALANGA. Cucurbitacée de Sumatra, dont le genre ne peut être déterminé, et avec le fruit de laquelle on fait d'excellentes confitures. (B.)

CAMALÉONE et CAMÉLÉONE. La carline vulgaire porte ces noms dans quelques contrées de l'Italie. Ses écailles calicinales, étalées ou rapprochées selon l'hygrométrie du temps, plus vertes, plus jaunes ou plus pâles selon l'âge, changent son aspect à chaque instant; c'est ce qui l'a fait comparer au caméléon. *Clusius* et *Camerarius* lui ont donné aussi le nom de *chamœleon*, appliqué également à quelques autres plantes cinarocéphales. (LN.)

CAMAMILLA, CAMAMILLINA. Synonymes de la matricaire, dans les anciens ouvrages de botanique. *V.* CAMOMILLE et MATRICAIRE. (LN.)

CAMANBAYA. C'est la TILLANDSIE USNÉOÏDE. (B.)

CAMANDAG. Arbre des Philippines, qui laisse fluer un suc laiteux avec lequel on empoisonne le fer des flèches. On ignore à quel genre il se rapporte. (B.)

CAMANGSI. Espèce de JACQUIER des Philippines. (B.)

CAMANTOURAY. On appelle ainsi, à la côte de Coromandel, le PHARNACE DISTIQUE, dont la racine s'emploie comme fébrifuge. (B.)

CAMARA, *Lantana*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des pyrénacées, dont les caractères sont d'avoir: un calice quadridenté, court; une co-

rolle monopétale un peu irrégulière, à tube cylindrique plus long que le calice, un peu courbé, à limbe plane, partagé en quatre divisions inégales; quatre étamines, dont deux plus grandes, et insérées au milieu du tube; un ovaire supérieur, oblong, chargé d'un style, dont le stigmate est courbé en crochet; des baies sessiles, ramassées plusieurs ensemble en tête ovoïde pédonculée, et contenant chacune un noyau à deux loges.

Ce genre renferme une vingtaine d'arbrisseaux dont les tiges sont carrées; les rameaux quelquefois épineux; les fleurs rapprochées en paquets ombelliformes, axillaires et pédonculés, munies chacune d'une bractée. Toutes sont d'Amérique, et la plupart ont leurs feuilles odorantes.

Les plus communes dans les jardins sont :

Le CAMARA À FEUILLES DE MÉLISSE, *Lantana camara*, Linn. qui a les feuilles opposées, la tige rameuse, sans épines, et les fleurs en tête ronde. Cet arbrisseau a les fleurs jaunes; mais elles deviennent rouges après la fécondation. On se sert en Amérique de ses feuilles, qui sont très-odorantes, pour composer les bains aromatiques.

Le CAMARA PIQUANT, *Lantana aculeata*, Linn., dont les feuilles sont opposées, presque en cœur, les rameaux couverts d'épines crochues, et les fleurs en tête allongée. Cet arbuste a les fleurs semblables, et sert aux mêmes usages que le précédent. Il croît dans les mêmes pays. On l'appelle la *sauge de montagne* à Saint-Domingue. *V.* pl. B. 9. où il est figuré.

Il y a encore le CAMARA À FEUILLES OBTUSES, *Lantana involucrata*, Linn., qu'on appelle *mont-joli* à Cayenne, où il croît naturellement, et le CAMARA TRIFOLIÉ. Celui-ci est herbacé, même annuel; ses feuilles sont ternées, ses baies rouges et bonnes à manger. Il croît dans l'Amérique méridionale.

Le CAMARA VIORNE de Vahl est le CHARACHÈRE de Forskaël. (B.)

CAMARANBAYA. Espèce de JUSSIE du Brésil. (B.)

CAMARE. Sorte de fruit fort peu différent de la FOLLICULE. Il est composé de deux valves réunies par des sutures, qui tantôt s'ouvrent en totalité ou d'un seul côté, et tantôt ne s'ouvrent point. Les RENONCULES, les ACONITS, les PIVOINES, etc., offrent cette sorte de fruit. (B.)

CAMARIA. Nom qu'à Cayenne l'on donne à une HIRONDELLE ACUTIPENNE. (V.)

CAMARILLA. Nom espagnol du POLION à fleurs blanches, *Teucrium polium*, Linn. (B.)

CA-MARIN. Nom qu'on donne, en Picardie, aux PLONGEONS. (V.)

CA-MARIN DE FALAISE. Nom que porte, le Cormoran en Picardie. (v.)

CAMARINE, *Empetrum*. Genre de plantes de la dioécie triandrie, et de la famille des bicornes, dont les caractères sont d'avoir les fleurs quelquefois hermaphrodites, souvent dioïques, et composées d'un calice divisé en trois parties; d'une corolle de trois pétales oblongs; de trois étamines; d'un ovaire supérieur, un peu aplati en dessus, surmonté d'un style terminé par un stigmate à neuf divisions.

Le fruit est une petite baie globuleuse, qui contient trois à neuf semences.

Ce genre est composé de quatre espèces, qui sont des sous-arbrisseaux à feuilles ramassées, alternes, presque verticillées, petites; à fleurs presque sessiles, axillaires ou terminales. L'espèce la plus commune croît dans les montagnes élevées de l'Europe. En France, elle est connue sous le nom de Bruyère à fruits noirs. La seconde a les fruits blancs, et se trouve en Portugal. La troisième vient de l'Amérique méridionale; elle a les feuilles pinnées. Cette dernière constitue aujourd'hui le genre Margaricarpe. (b.)

CAMARINHEIRA. *V.* Camarine. (b.)

CAMARINNAS. Nom portugais de la Camarine, *Empetrum nigrum*, L. (ln.)

CAMAROCH. Nom persan du Carambolier. (b.)

CAMARON de Dioscoride, est présumé une espèce de pied d'alouette. *V.* (Dauphinelle.) Linnæus donne ce nom à une espèce d'aconit, l'*aconitum cammarum*, qui pourroit être aussi la plante de Dioscoride. Il y a encore un *camaron* de cet ancien auteur, que l'on rapporte à la Mandragore. (ln.)

CAMARONUS. C'est l'Euphorbe de Mauritanie, dont on emploie le suc pour frauder la Scammonée. (b.)

CAMARU. Pison donne ce nom brasilien au coqueret anguleux (*physalis angulata*), dont les fruits se mangent. (ln.)

CAMARUMA. C'est la fève de Tonga des boutiques, le Dipteria de Willdenow. (b.)

CAMAWARRY. Nom que, suivant Stedmann, porte à Surinam une grosse Poule-d'eau. (v.)

CAMAX, *Camax*. Nom donné au Roupourier d'Aublet. (b.)

CAMAYAN. *V.* Gaminyan. (b.)

CAMBANG-CUMING. Espèce de Casse, figurée par Rumphius, vol. 4, pl. 23. On en mange les feuilles en guise d'épinards. (b.)

CAMBANG-TSIULANG. Arbrisseau de Ceylan, mal à propos rapporté aux Gattiliers. C'est peut-être l'Aglaja

de Loureiro. *V.* Rumphius, vol. 5, pl. 18, n.° 1, où il est figuré. (B.)

CAMBANTOURA. *V.* Camantouray. (B.)

CAMBARE. Espèce d'Igname de Madagascar, qu'on cultive à l'Ile-de-France. Il y en a deux variétés, la blanche et la violette. Elle a beaucoup de rapport avec celle du Brésil, (*Dioscorea alata*). (B.)

CAMBARLÈS. Nom des tiges du Maïs, dans le département de la Haute-Garonne. (B.)

CAMBÉ. On donne ce nom au Chanvre, dans le midi de la France. (B.)

CAMBERY. L'arbrisseau que Pison mentionne sous ce nom (Bras. pl. 178.), paroît être le myrte pimenta, ou une espèce très-voisine. (LN.)

CAMBET. Nom générique des Chevaliers, en Provence. (V.)

CAMBING. Arbre des Moluques, dont on ne connoît pas le genre, et dont l'écorce passe pour un bon remède contre la dyssenterie. (B.)

CAMBIUM. Séve épaissie, et disposée à former une couche d'aubier, ou mieux, origine du bois et de l'écorce. Ce n'est point une liqueur, ce n'est point un tissu, mais c'est le passage de l'un à l'autre : dire comment s'exécute sa transformation en bois, est au-dessus de mes connoissances.

Quoiqu'il y ait lieu de croire qu'il existe du cambium toute l'année dans les arbres, cependant il n'est visible, dans le climat de Paris, qu'à la fin des deux séves : savoir, en mai et en août ; plus tôt ou plus tard, selon que la saison est chaude et pluvieuse, ou froide et sèche. On le distingue de la séve, à sa moindre fluidité, et aux grains blancs, comme amilacés, qui s'y trouvent interposés, en plus ou moins grande abondance. Il est plus facile à distinguer dans les bois durs, tels que le chêne, que dans les bois tendres, tels que le peuplier. Son existence n'est que supposée dans les plantes à tiges annuelles, et encore plus dans celles à racines annuelles ou bisannuelles.

Lorsqu'on lève l'écorce d'un chêne, aux mois de mai ou d'août on peut se faire une idée assez précise du mode d'accroissement des arbres, en remarquant que le parenchyme ligneux de l'aubier est extérieurement formé par des séries longitudinales de tubercules; séries laissant entre elles des espaces qui doivent plus tard constituer les vaisseaux, et que les grains amilacés, encore fortement aqueux ou entourés de mucosité, se placent à côté, et ensuite dessus ces séries de tubercules, pour les continuer dans tous les sens, après leur dessiccation. Cette formation du bois qui opère le grossissement des tiges et des branches, est plus marquée en automne qu'au

printemps. On explique ce fait, en disant que l'élaboration, ou autrement l'organisation de la séve, se faisant dans les feuilles, les grains amilacés doivent être plus abondans dans la séve descendante que dans la séve montante; explication que semble aussi prouver la formation des *Bourrelets* à la partie supérieure des plaies des ARBRES. *V.* ce mot.

La couche intérieure de l'écorce, celle appelée le *liber*, se forme de même, quoique son organisation soit différente. Cette couche distendue repousse en dehors celle qui avoit été formée à la saison précédente. Cette dernière repousse celle qui lui est superposée, et ainsi de suite jusqu'à l'épiderme. Toutes ces distensions sont favorisées par l'afflue de la séve dans une partie de l'épaisseur de l'écorce, et sont indiquées dans la plupart des arbres par les crevasses qu'elle présente.

C'est toujours le *cambium* qui rétablit les plaies faites aux arbres. (B.)

CAMBLI. *V.* CAMBOULI. (B.)

CAMBOGE, *Cambogia*. C'est un arbre de l'Inde, qui fournit la *gomme-gutte*. Il formoit un genre particulier sous ce nom et sous celui de STALAGMITE; Gærtner ayant prouvé qu'il devoit être réuni avec celui du MAGOUSTAN, on le trouvera décrit comme espèce de ce genre. (B.)

CAMBONG-SANTAL. Nom de la PAVETTE des Indes, ou d'une espèce voisine, dans l'île de Java. (B.)

CAMBOULI. Une espèce de MURIER porte ce nom à Pondichéry. (B.)

CAMBROEIRA BASTARDA. Les Portugais nomment ainsi le lyciet d'Europe (*Lycium, europœum*, Linn.). (LN.)

CAMBRONERA. Nom espagnol du lyciet d'Europe, (*Lycium europœum*, Linn.). (LN.)

CAMBROSEL ou CAMBROSEN. Noms que l'on donne dans le nord de l'Italie, au troëne, le *conestrela* des Vénitiens. (LN.)

CAMBROUZE. Sorte de roseau qui devient gros comme le bras, et qui s'élève beaucoup sur le bord des rivières de la Guyane, où il est commun. On l'emploie aux mêmes usages que le BAMBOU. *V.* au mot ROSEAU. (B.)

CAMBRY, *Cimber*. Genre de COQUILLES établi par Denys Montfort, pour placer la PATELLE DE BOURBON, figurée par Bory Saint-Vincent, Voyage dans les quatre principales îles d'Afrique.

Les caractères de ce genre sont : coquille libre, univalve, ovale, convexe; à sommet surbaissé et presque nul, affleurant le bord sans gauchir; deux empreintes musculaires et un diaphragme court dans l'intérieur.

Le CAMBRY TABERNACULÉ vit dans les rivières de l'Ile de

Bourbon. Il acquiert plus d'un pouce de longueur. Son animal a la tête munie de deux petites tentacules filiformes, et est pourvu d'un opercule transparent aussi grand que lui. Ses mœurs se rapprochent de celles des ANCYLES. (B.)

CAMBULA. C'est le CATALPA. (B.)

CAMBUY. Nom brasilien de deux espèces de JAMBOISIERS, encore peu connues des botanistes. (B.)

CAMDENIE, *Camdenia*. Genre établi par Scopoli pour placer la LISEROLE ALSINOÏDE, qui a cinq écailles dans la fleur et une capsule à quatre loges. C'est le VISTNU d'Adanson. Il n'a pas été adopté. (B.)

CAM-SANH. Espèce d'orange qui croît dans le Tonquin, et qu'on regarde comme une des meilleures qui soient connues. (B.)

CAME, *Chama*. Genre de coquilles bivalves, dont les caractères sont d'avoir les valves inégales; une charnière composée d'une seule dent oblique, épaisse, crénelée ou raboteuse, et articulée dans une cavité de la valve opposée.

Ce genre, suivant les caractères ci-dessus, ne contient qu'une petite partie des coquilles qui entroient dans celui de Linnæus; Bruguières, et après lui Lamarck, en ayant formé cinq nouveaux à ses dépens, savoir : CARDITE, TRIDACNE, ISOCARDE, HIPPOPE et DICERATE. Il ne contient qu'une très-petite partie des coquilles appelées *cames* par Dargenville et autres conchyliologistes français.

D'après ce qui vient d'être dit, lorsqu'on trouvera le mot CAME dans un ancien auteur, il faut en étendre la signification, l'appliquer à des *bucardes*, à des *mactres*, à des *vénus* et à des *donaces*, etc. Il est difficile de fixer le point où on devra s'arrêter, parce que chaque auteur a varié dans son acception; ainsi Geoffroy l'applique aux *cyclades*, Lister aux *tellines*, etc. *V.* tous ces mots.

Les *cames* proprement dites vivent ordinairement à une petite profondeur dans la mer. On les y trouve toujours attachées aux rochers ou aux coraux, ou groupées ensemble d'une manière très-variée. Elles offrent rarement des couleurs brillantes; leurs valves s'entr'ouvrent fort peu, et diffèrent beaucoup dans la même espèce, à raison de la gêne qu'elles éprouvent dans leur croissance.

L'animal de la CAME GRYPHOÏDE a été figuré par Adanson, et ensuite par Poli. *V.* au mot PSYLOPE.

Le manteau est fort épais, relevé en son contour d'un nombre infini de petits tubercules jaunes, disposés sur cinq rangs et fort serrés. Il est percé de trois ouvertures, dont l'une laisse passer le pied de l'animal, et les deux autres, qui sont sur le dos, sont, l'une la bouche, et l'autre l'anus; le pied, qui

a la forme d'une hache en croissant, est une fois moins long que la coquille, et porte, dans son milieu, un petit lobe charnu, de forme carrée.

Les parties intérieures de cet animal sont assez semblables à celles de l'*huître;* mais au lieu d'un seul muscle d'attache aux battans de la coquille, on en voit deux dont les impressions sont très-marquées. Il est ovipare, et ses œufs sont enveloppés d'une membrane terminée en queue. On le regarde comme un excellent manger.

Personne n'a encore observé la manière dont les *cames* se propagent; mais il est très-probable que, vivant fixées et réunies en société, comme les *huîtres*, elles jouissent du même mode de génération. *V.* au mot HUÎTRE.

On mange partout les *cames* crues et cuites. On en trouve fréquemment de fossiles en France et ailleurs.

Le nombre des *cames* est peu considérable; on en compte à peine une douzaine d'espèces, parmi lesquelles il faut remarquer :

La CAME FEUILLETÉE, dont le caractère est d'être couverte de feuillets lâches, tuilés, déchiquetés, et d'avoir les bords légèrement plissés. Elle se trouve dans la Méditerranée, et dans toutes les mers entre les Tropiques.

La CAME GRYPHOÏDE, dont les caractères sont d'être couverte de feuillets serrés, tuilés, plissés, ou épineux; le dedans et le bord des valves légèrement strié. Elle se trouve dans toutes les mers entre les Tropiques et dans la Méditerranée. *Voyez* planche B. 15, où elle est figurée. (B.)

CAMÉACTIS. Nom arabe de l'hièble. *V.* SUREAU. (LN.)

CAMÉAN. Petit arbre mentionné dans Rumphius, qui paroît avoir quelques rapports avec le CROTON, mais dont on ne connoît les parties de la fructification que d'une manière fort incomplète. (B.)

CAMÉE (*Voyez* AGATE). On appelle, en général, *camée*, toute gravure sur pierres fines, composées de deux couches de couleur différente, dont l'une sert à former les figures, et l'autre le fond. (PAT.)

CAMEELBLOMSTER. Nom danois de la CAMOMILLE ROMAINE, *Anthemis nobilis*, Linn. (LN.)

CAMÉÉLING. Fruit de Sumatra, qui se rapproche de la noix par le goût. On ignore le nom du genre auquel il appartient. (B.)

CAMEL, en anglais; CAMELLO, en italien, en portugais et en espagnol : C'est le CHAMEAU. (DESM.)

CAMÉLAN. Arbre d'Amboine, figuré par Rumphius, vol. 2, pl. 42. Ses graines ont une odeur anisée, et s'em-

ploient dans les liqueurs, etc. Il y a quelques motifs pour croire qu'il appartient au genre des FAGARIERS. (B.)

CAMELANNE. *V.* CAMUL. (B.)

CAMELÉE, *Cneorum*. Petit arbrisseau toujours vert, qu'on trouve dans les lieux pierreux des parties méridionales de l'Europe. Ses feuilles sont alternes, sessiles, allongées, entières et un peu épaisses. Ses fleurs sont petites, jaunes, terminales ou axillaires, solitaires ou réunies deux ou trois ensemble; chacune de ces fleurs consiste: en un calice à trois dents; en trois pétales oblongs; en trois étamines; en un ovaire supérieur, globuleux, trigone, surmonté d'un style court, dont le stigmate est trifide. Son fruit est formé par trois coques dures, réunies, et renfermant chacune deux à trois semences.

Le suc de cet arbrisseau est âcre, drastique et caustique; on l'emploie aussi quelquefois comme détersif; mais son usage est très-dangereux. (*V.* au mot VAREGO.) Les habitans de la Ligurie s'en servent pour empoisonner les étangs et s'emparer du poisson qu'ils contiennent.

On connoît une seconde espèce de ce genre, venant de Ténérif. (B.)

CAMÉLÉON, *Cameleo*. Genre de reptiles de la famille des LÉZARDS, qui offre pour caractères : un corps comprimé, tuberculé, sans écailles; une queue prenante; quatre pattes, à cinq doigts réunis trois par trois et deux par deux; une langue vermiforme, terminée par un tubercule spongieux; des mâchoires sans dents et séparées; deux yeux, grands, recouverts, et n'ayant qu'une petite ouverture; point de trou auditif externe.

Ce genre avoit été confondu par Linnæus avec les LÉZARDS; mais il en a été retiré par Alexandre Brongniart. *V.* aux mots LÉZARD, ERPÉTOLOGIE et SAURIEN.

Une espèce de ce genre est connue de toute antiquité, et a été long-temps célèbre, à raison de la faculté qu'on lui supposoit de se nourrir d'air, et de changer de couleur selon les corps dont elle s'approchoit. Aujourd'hui l'observation a fait justice des fables dont elle a été l'objet; mais le *caméléon*, dans le langage oratoire et dans celui de la poésie, n'en est pas moins encore l'emblème de ces hypocrites, qui prennent la manière de penser et d'agir des hommes puissans, et qui en changent toutes les fois que cela est nécessaire aux fins de leur vile ambition.

Ce n'est que dans les parties les plus chaudes de l'Afrique et de l'Asie qu'on a trouvé les *caméléons;* il est très-probable qu'il n'y en a pas en Amérique, quoique Séba en mentionne comme venant de cette partie du monde. Le premier de ces

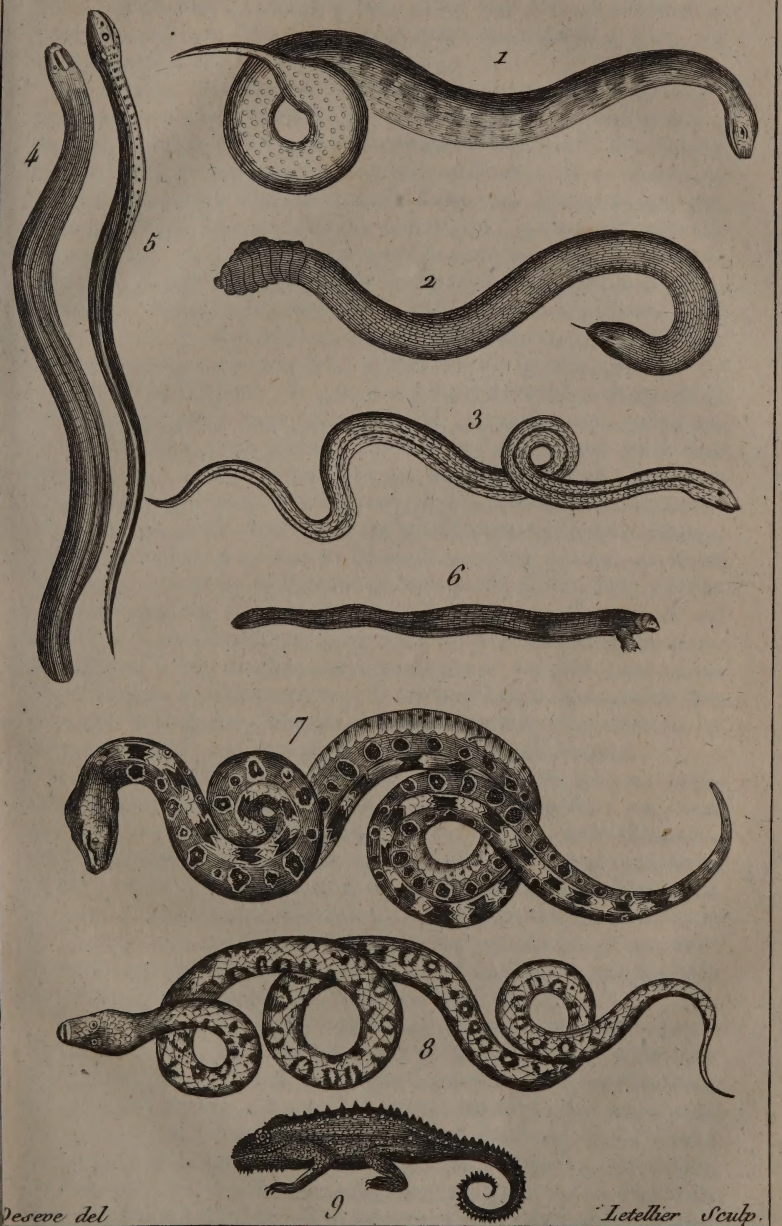

Deseve del Letellier Sculp.

1. *Acrochorde de Java*
2. *Amphisbene enfume.*
3. *Anguis orvet.*
4. *Anguis lombric.*
5. *Anguis lamproye.*
6. *Bipede cannelé.*
7. *Boa devin.*
8. *Boa brodé.*
9. *Caméléon nain.*

pays paroît être principalement celui que leur a destiné la nature, puisque des six espèces que l'on connoît, cinq s'y rencontrent.

La tête du *caméléon* est triangulaire, aplatie sur les côtés; sa bouche est très-fendue; les os des mâchoires sont dentés, mais ils ne sont point garnis de dents comme ceux des autres lézards; les yeux sont gros ou très-saillans; ils se meuvent indépendamment l'un de l'autre dans tous les sens, et sont recouverts par une membrane chagrinée, qui en suit tous les mouvemens; cette membrane est divisée par une fente horizontale, au travers de laquelle on aperçoit une prunelle vive, brillante, comme bordée d'or; aussi le *caméléon* jouit-il du sens de la vue au plus haut degré, la membrane dont il vient d'être question servant à la préserver de la trop grande vivacité de la lumière; la gorge a un gonflement comme dans les *iguanes*, mais cependant moins marqué; son corps est couvert d'une peau lâche et granulée; ses pattes sont fort longues, et n'annoncent pas un animal rampant; aussi se tient-il presque continuellement sur les branches des arbres; les cinq doigts de chacun de ses pieds sont également longs, garnis d'ongles crochus, et réunis, par des peaux, en deux paquets, avec cette différence qu'aux pieds de devant, c'est le paquet extérieur qui n'a que deux doigts, et qu'aux pieds de derrière, c'est l'intérieur. Une telle disposition dans ces parties donne à ces animaux une très-grande facilité pour saisir les branches des arbres et s'y tenir perchés à la manière des oiseaux; leur queue, longue et douée d'une assez grande force prenante, leur sert encore à s'y fixer plus solidement.

La démarche des *caméléons* est fort lente; on les voit quelquefois des jours entiers sur la même branche; ce n'est qu'avec une sorte de circonspection, après avoir tâtonné, s'être fixés fortement avec la queue, qu'ils se hasardent à faire quelques pas. Cette lenteur de mouvement, et leur dénûment d'armes défensives et offensives, les rendent victimes de tous les ennemis qui veulent les attaquer; aussi s'en fait-il annuellement une immense destruction, et l'espèce seroit bientôt anéantie si sa fécondité n'étoit pas aussi grande.

C'est d'insectes, et principalement de mouches, que vivent les *caméléons*; ils les saisissent avec vivacité, au moyen de leur langue longue et gluante, et les broient entre leurs mâchoires. Ils peuvent rester, comme les autres reptiles, des mois sans manger, c'est ce qui avoit fait croire qu'ils vivoient d'air; mais enfin ils succombent au besoin. M. Golberry, qui a fait, au Sénégal, des expériences rigoureuses pour savoir combien les *caméléons* pouvoient vivre de temps sans manger, a obtenu quatre mois pour maximum. Leur ponte est de neuf à douze

œufs, que la femelle dépose dans le sable, où ils éclosent par le seul effet de la chaleur.

On ignore la durée de la vie des *caméléons;* mais on peut présumer que peu d'individus arrivent naturellement au terme fixé par la nature, puisque, comme on vient de le dire, ils ne peuvent, que par un grand hasard, échapper aux nombreux animaux qui leur font la guerre, et qu'un *caméléon* aperçu est un *caméléon* perdu. Dans les pays un peu froids, comme la Basse-Egypte, les côtes de Barbarie, ils se cachent pendant l'hiver dans les trous, sous des tas de pierres, où ils restent dans un état de parfaite immobilité, mais sans être endormis.

Les Indiens et les Africains regardent les *caméléons* comme des animaux utiles, et les voient avec plaisir autour de leurs maisons, détruire les insectes qui les tourmentent; ils ne leur font jamais de mal, et se plaisent même à les caresser. Le *caméléon*, de son côté, est fort doux; on peut le prendre dans la main, lui mettre même le doigt dans la bouche, sans craindre qu'il cherche à mordre. Les uns disent qu'il ne peut pousser de véritables cris; les autres, qu'il fait entendre un petit sifflement lorsqu'on le surprend et qu'on le saisit.

« Mais, dit Lacépède, soit que le *caméléon* grimpe le long des arbres, soit que, caché sous les feuilles, il y attende paisiblement les insectes dont il se nourrit, soit, enfin, qu'il marche sur la terre, il paroît toujours assez laid; il n'offre ni proportions agréables, ni légèreté dans sa démarche; ce n'est qu'avec circonspection qu'il se remue: s'il ne peut pas embrasser les branches sur lesquelles il veut grimper, il s'assure à chaque pas qu'il fait, que ses ongles sont bien entrés dans les fentes de l'écorce; s'il est à terre, il tâtonne, il ne lève un pied que lorsqu'il est sûr de la position des trois autres: par toutes ces précautions, il donne à sa démarche une sorte de gravité pour ainsi dire ridicule. »

Le *caméléon* n'arrêteroit donc pas les regards de ceux qui ne cherchent à remarquer que les objets les plus saillans du règne animal, si la faculté de présenter, suivant ses différens états, des couleurs plus ou moins variées, comme on l'a déjà dit, ne l'avoient depuis long-temps rendu célèbre.

Ces couleurs, en effet, changent avec autant de fréquence que de rapidité; mais il n'est pas vrai, je le répète, qu'elles soient déterminées par celles des objets environnans; leurs nuances dépendent de la volonté de l'animal, de l'état de son âme, de sa bonne ou mauvaise santé, et sont subordonnées d'ailleurs au climat, à l'âge et au sexe.

On croyoit, du temps de Pline, qu'aucun animal n'étoit aussi timide que le *caméléon;* et en effet, n'ayant, comme on

l'a vu, aucun moyen de défense, et ne pouvant sauver sa vie par la fuite, il doit souvent éprouver des craintes, des agitations intérieures plus ou moins considérables. Son épiderme est transparent; sa peau est jaune, et son sang d'un bleu violet fort vif. Il en résulte que, lorsque la passion, ou une impression quelconque, fait passer plus de sang du cœur à sa surface et aux extrémités, le mélange du bleu, du violet et du jaune produit plus ou moins de nuances différentes. Aussi dans l'état naturel, lorsqu'il est libre, et qu'il n'éprouve aucune inquiétude, sa couleur est d'un beau vert, à quelques parties près, qui offrent une nuance de brun rougeâtre ou de blanc-gris. Est-il en colère? sa couleur passe au vert-bleu foncé, au vert-jaune, et au gris plus ou moins noir. Est-il malade? il devient gris-jaune et jaune de feuille-morte: telle est celle de presque tous les *caméléons* qu'on apporte à Paris ou dans les autres pays froids, et qui ne tardent pas à mourir. En général, les couleurs des *caméléons* sont d'autant plus vives et plus variables, qu'il fait plus chaud, que le soleil brille d'un plus grand éclat. Elles s'affoiblissent toutes pendant la nuit. Ces observations ont été faites nouvellement par d'Opsonville et Golberry, et je les ai vérifiées, un très-grande nombre de fois, sur un animal de la même famille, mais d'un genre différent, l'IGUANE ROUGE GORGE, *Lacerta bullaris*, Linn. (*V.* ce mot), qui est également d'un vert clair dans son état naturel lorsqu'il fait chaud, et qui change à volonté et fort rapidement au vert-noir, au vert-jaune, au gris et au brun, selon qu'il est plus ou moins affecté par la présence des objets étrangers qui peuvent agir sur lui. Lorsqu'il fait froid (c'est en Caroline qu'il a été observé, et il y gèle quelquefois), il est d'un gris nuancé de brun dans quelques parties, et il n'a plus la faculté de varier ses teintes, parce que son sang ne peut plus venir à la surface de sa peau, modifier le jaune qui la colore. Il est positivement, pendant l'hiver, comme les *caméléons* que j'ai vus à Paris.

Le *caméléon* jouit d'une autre propriété qui mérite un examen particulier. Il peut enfler à volonté les différentes parties de son corps, et leur donner par-là un volume plus considérable. Il est probable que c'est là, avec sa couleur semblable aux feuilles, les foibles moyens de différence que la nature lui a donnés pour ne pas paroître entièrement marâtre à son égard.

« C'est, dit encore Lacépède, par des mouvemens lents et irréguliers, et non pas par des oscillations progressives, que le *caméléon* se gonfle. Il se remplit d'air au point de doubler son diamètre. Son enflure s'étend jusque dans les pattes et dans la queue. Il demeure dans cet état quelquefois pen-

dant deux heures, se désenflant un peu de temps en temps. Sa dilatation est toujours plus soudaine que sa compression. Il est plus que probable qu'elle a lieu par l'introduction de l'air des poumons entre l'épiderme et la peau; mais il n'y a pas d'observations positives sur cet objet, digne sans doute des recherches des voyageurs. On est certain, du moins, que ces animaux peuvent aussi considérablement gonfler leurs poumons; car ceux qui les ont disséqués sont fort discordans sur le volume de cet organe : les uns le disant très-petit, et les autres très-gros. »

On connoît aujourd'hui six espèces de *caméléons*, dont font partie :

Le CAMÉLÉON COMMUN. C'est le plus grand de tous. Il est très-reconnoissable à sa tête chargée de gros tubercules; à son casque très-tranché, dont l'arête postérieure est très-forte, et à un enfoncement derrière chaque œil. Le dos et la carène inférieure du corps ont une crête formée par des dents fines et serrées. *V.* pl. B. 14, où il est figuré.

Le CAMÉLÉON FOURCHU, dont le museau est avancé et terminé par deux prolongemens comprimés et dont le dessus de la tête est aplati, dentelé dans son contour ainsi que le commencement de l'arête du dos. Il se rapproche du reste, pour la forme et la grandeur, du *caméléon* commun. Il a été figuré pl. B. 14. Les Iles de l'Inde sont son pays natal.

Le CAMÉLÉON NAIN a le casque plat, oblong, à bords dentelés et plissés sur le derrière. Il a au plus six pouces de long. Il se trouve au Cap de Bonne-Espérance, et est figuré pl. B. 6.

Le CAMÉLÉON TRAPU. Il se trouve en Egypte, et se voit figuré pl. 4 de l'Histoire naturelle, faisant partie du grand ouvrage de la Commission de l'Institut d'Egypte. (B.)

CAMÉLÉON BLANC. C'est la CARLINE SANS TIGE. (B.)

CAMÉLÉON NOIR. C'est la CARLINE CAULESCENTE. (B.)

CAMÉLÉON MINÉRAL. Schéele a donné ce nom à une combinaison de neuf à dix parties de potasse du commerce, et d'une d'oxyde de manganèse, qui, dissoute dans l'eau, la colore en vert, et devient ensuite d'une couleur violette par la déposition des flocons d'un jaune rougeâtre, qui paroissent être un hydrate de manganèse. Elle se décolore dans les vaisseaux ouverts : quand elle est verte ou violette, les acides la colorent en rose. On ne connoît pas bien la cause de ces divers phénomènes. *V.* Thénard, *Traité de Chimie*, t. 2, p. 508. (LUC.)

CAMÉLÉONIENS. Famille de reptiles sauriens, établie

par Cuv., et qui est constituée par le seul genre CAMÉLÉON. (B.)

CAMÉLÉOPARD, CAMÉLOPARDALIS, CAMÉLOPARDALUS, CAMÉLOPARDUS. *V.* GIRAFFE. (DESM.)

CAMÉLIÉES. On a proposé d'établir cette famille pour placer le CAMELLIA, qui ne convient qu'imparfaitement aux HESPÉRIDÉES. (B.)

CAMÉLINE, *Camelina*. Genre de plantes établi pour le MYAGRE CULTIVÉ de Linnæus, qui a la silicule obovale, et seulement à deux loges. On lui a donné le nom de MOENCHIE.

Cette plante est annuelle, et croît dans les champs cultivés de presque toute l'Europe. On la cultive pour sa graine, qui fournit beaucoup de très-bonne huile, et pour sa tige, de laquelle on retire de la filasse. Elle change de nom, selon le canton où on la cultive. Dans les environs de Calais, on l'appelle *camomen;* dans la Picardie, *camomille;* et dans d'autres, *sésame d'Allemagne*. Elle s'aperçoit dans tous les *lins*, parmi lesquels sa graine se mêle. Les cultivateurs, à la vérité, ne se plaignent pas du dommage qu'elle leur cause, parce qu'on peut la rouir et la filer avec le *lin :* cependant, il faut l'avouer, si la graine de *caméline* s'y trouvoit dans une certaine proportion ils ne manqueroient pas de chercher et de trouver les moyens de s'en débarrasser, vu que sa filasse est bien inférieure à celle du lin.

Dans les campagnes des environs de Béthune, on cultive beaucoup de *caméline ;* elle est destinée à remplacer le *lin*, le *colsa*, les *pavots* ou *œillets* que l'intempérie des saisons a détruits. Elle ne trompe jamais l'attente du cultivateur, parce que pouvant être semée beaucoup plus tard, et n'exigeant que trois mois au plus pour parcourir tous les périodes de sa végétation, elle n'est pas exposée aux mêmes inconvéniens. Dans les environs de Mont-Didier, on ne sème presque toujours la caméline que sur les parties des pièces de froment où ce grain a manqué. On est encore à temps, dans le courant d'avril, de profiter de la ressource qu'offre cette plante, pour tirer parti de ces places vides.

La caméline se cultive comme le lin, mais elle n'exige pas une aussi bonne terre. Après lui avoir donné deux labours avec un hersage, on sème à la volée la graine, qu'on mêle avec du sable, à cause de sa ténuité. Une mesure qui en contient environ deux livres, suffit pour couvrir un arpent de cent perches, à vingt-deux pieds la perche; les pieds doivent se trouver espacés à environ six pouces, afin de multiplier davantage la graine. Trois mois après l'ensemencement, la graine est mûre; mais, pour la récolter, il ne faut pas attendre que les capsules soient parfaitement sèches, il suffit

qu'elles commencent à jaunir; autrement on seroit exposé à en perdre beaucoup. Cette graine est jaune, un peu oblongue, et exhale, à sa maturité, une odeur d'ail, qu'elle perd par sa dessiccation : elle ne conserve pas longtemps sa vertu germinative, et elle ne réussit qu'étant semée un an après sa récolte. Lorsque la graine est vannée, on l'envoie au moulin pour en tirer l'huile par la pression; cette huile est bonne à brûler, et a moins d'odeur que celle de colsa; cette dernière paroît cependant plus estimée, car sa graine se vend 13 francs, lorsque la même mesure de caméline ne vaut que 11 francs; l'huile qu'on extrait suit à peu près les mêmes proportions. On l'emploie à la peinture, à la confection du savon, et surtout à l'éclairage, parce qu'elle a l'avantage de donner moins de fumée que les huiles dont on se sert dans les parties du nord de la France.

Les hivers rigoureux ayant détruit un grand nombre de noyers et beaucoup d'oliviers, on a cherché à réparer cette perte, en introduisant dans les cantons du Midi de la France des plantes annuelles, telles que le pavot, la navette; mais la caméline, dont l'huile est destinée à brûler ou à dégraisser les laines, ou à fabriquer des savons, doit être adoptée dans tous les endroits où les gelées tardives détruisent ces dernières plantes. (PARM.)

On cultive à la Cochinchine, une plante que Loureiro a appelée *caméline*, quoiqu'elle s'éloigne de celle-ci par ses caractères. (B.)

CAMELLIA, *Camellia*. Arbrisseau toujours vert, que l'on cultive dans les jardins de la Chine et du Japon, à raison de la beauté de ses fleurs. Ses feuilles sont alternes, ovales, pointues, dentées, coriaces et luisantes. Ses fleurs sont grandes, d'un rouge vif, sessiles, solitaires, et réunies trois à quatre ensemble au sommet des rameaux.

Chacune de ces fleurs consiste : en un calice imbriqué, composé de plusieurs écailles arrondies, concaves, caduques; en six pétales ovales, obtus, beaucoup plus grands que le calice, et cohérens à leur base; en un grand nombre d'étamines dont les filamens sont réunis inférieurement; en un ovaire supérieur, oblong, surmonté d'un style simple, dont le stigmate est aigu.

Le fruit est une capsule turbinée, à trois ou cinq côtes arrondies, divisé intérieurement en un pareil nombre de loges qui contiennent chacune un ou deux noyaux.

On cultive cet arbuste dans quelques jardins, mais il demande l'orangerie. On l'y multiplie de marcottes. Il double facilement, et c'est dans cet état qu'on le voit représenté sur les papiers et sur les tapisseries chinoises.

On tire de ses amandes une huile fort estimée pour graisser les cheveux, et faire des préparations médicales, attendu qu'elle est odorante et ne rancit pas facilement. *V.* pl. B. 7, où il est figuré.

Il existe plusieurs variétés de cet arbrisseau dans nos jardins, dont les deux principales sont la panachée de rouge et de blanc, et la toute blanche. Cette dernière est d'un éclat et d'une grandeur qui la font beaucoup rechercher; aussi se vend-elle fort cher. (B.)

CAMELOPODIUM, *Pied de Chameau.* Une espèce de marrube, le *marrubium creticum*, ou le *Mar. peregrinum*, est, dit-on, ainsi nommé par Dioscoride, et *atirbesia* sur les côtes nord d'Afrique. (LN.)

CAMELSTRO. Nom que, dans quelques anciens ouvrages allemands, on donne au SCHÆNANTHE, *Andropogon schœnanthus*, Linn. *V.* BARBON. (LN.)

CAMELUS. Nom latin du CHAMEAU. (DESM.)

CAMERARIA. Nom qui rappelle celui d'un botaniste célèbre du 16.e siècle, duquel on a une histoire des plantes, sous le nom d'*Epitome*, dans laquelle près de deux mille espèces sont figurées. C'est le premier ouvrage de botanique où les parties des fleurs aient été figurées. L'époque de *Camerarius* est donc marquante dans l'Histoire de la botanique, et méritoit d'être signalée. Dillenius donna le premier le nom de *camerarius* à une plante; c'est la *montie des fontaines*, que Micheli avoit déjà nommée *montia*. Plumier l'appliqua ensuite à un genre auquel Tournefort et Linnæus l'ont conservé. *V.* CAMERIER. La COURGE CALEBASSE, *cucurbita lagenaria*, est le *cameraria* des Latins; ce nom n'a aucun rapport avec celui du botaniste en question. (LN.)

CAMERI. Arbre de la famille des EUPHORBES, figuré par Rumphius, mais dont les caractères génériques ne sont pas complétement connus. (B.)

CAMERIER, *Cameraria.* Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des APOCINÉES, dont les caractères sont d'avoir: un calice monophylle à cinq dents; une corolle monopétale, infundibuliforme, à tube cylindrique, à limbe plane, à cinq divisions tournées obliquement; cinq étamines très-petites, dont les filamens sont munis d'un appendice à leur base, et les anthères conniventes; un ovaire supérieur, à deux lobes, surmonté d'un style, dont le stigmate est bifide.

Le fruit est composé de deux follicules, oblongues, comprimées, lancéolées, ayant deux lobes opposés à leur base, écartés horizontalement l'un de l'autre. Ces follicules sont univalves et renferment plusieurs semences ovales, aplaties,

terminées chacune par une aile membraneuse et imbriquée.

Ce genre renferme quatre espèces. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux à rameaux dichotomes, à feuilles opposées, à fleurs axillaires ou terminales, tels que le CAMÉRIER A LARGES FEUILLES, dont les feuilles sont ovales, aiguës des deux côtés, et transversalement striées; il vient de Cayenne; le CAMÉRIER A FLEURS JAUNES, qui a les fleurs grandes et très-odorantes; il vient du même pays. Le CAMÉRIER DOUTEUX est figuré pl. 1646 du *Botanical Magazine* de Curtis.

Le CAMÉRIER DE CEYLAN ressemble si fort au premier, qu'il avoit été d'abord confondu avec lui par Linnæus.

Vahl a réuni ce genre à celui des TABERNÉS.

Le nom de *camellia* avoit été donné par Forskaël à un autre genre établi sur la CRUSTOLLE A GRANDES FLEURS. (B.)

CAMERINE, *Camerina*. Genre de coquilles dont on ne connoît encore que des espèces fossiles, vulgairement connues sous le nom de *numismales* ou de *pierres lenticulaires*. Ses caractères sont : une seule valve, sans spire extérieure, et à intérieur divisé en un grand nombre de cloisons imperforées.

Ainsi, les *camérines* ressemblent à une lentille, et ne laissent voir aucune organisation à l'extérieur. Pour bien les observer, il faut diviser la coquille parallèlement, et alors on remarque dans l'intérieur une spire, tournant sur un plan horizontal, et se terminant, sur le tranchant de la lentille, en une ouverture qu'on ne peut voir, quand elle est entière, qu'avec beaucoup de difficulté, parce qu'elle est bouchée, et qu'on ne sait l'endroit où il faut la chercher. Les tours de cette spire sont coupés transversalement par de petites cloisons imperforées, très-rapprochées, sans aucune trace de siphon. Les surfaces convexes qui la recouvrent, sont composées de lames appliquées les unes sur les autres, qui se réunissent au centre. Le moyen le plus simple d'opérer cette séparation, est de mettre au feu la *camérine*, et de la jeter très-chaude dans l'eau froide : alors, un petit coup sur la tranche la sépare en deux parties égales.

La petitesse de la dernière loge de cette coquille, la seule que l'animal ait pu habiter, ainsi que la structure des lames qui recouvrent la spire des deux côtés, ont fait penser à Bruguières que l'animal devoit s'étendre à l'extérieur, et recouvrir la coquille en tout ou en partie. Ses conjectures à cet égard sont très-ingénieuses, et méritent d'être lues dans l'*Encyclopédie méthodique*.

Lamarck, dans ces derniers temps, a prétendu que les camérines étoient des *polypiers*; mais cette opinion ne soutient pas un examen approfondi. Il les appelle des *nummulites*, avec quelques anciens naturalistes.

Fortis pense que les camérines ne sont point les productions d'un mollusque habitant la dernière loge de ses concaménations, comme il a été dit plus haut, mais un os intérieur analogue à celui de la SÈCHE OFFICINALE (*V.* ce mot). Les preuves qu'il en donne sont toutes négatives; mais leur réunion donne beaucoup de poids à son opinion. Les principales de ces preuves sont, que ce n'est jamais que par suite d'un accident, qu'on voit sur les bords de la camérine l'ouverture de la dernière loge; qu'elle n'existe réellement pas; que les loges sont généralement trop petites, relativement à la masse totale, pour avoir pu servir de logement, non-seulement à un animal, mais même à une petite partie d'animal; que souvent même ces loges sont oblitérées au point de n'être pas perceptibles, même avec la plus forte loupe.

Les camérines, selon Fortis, sont intérieurement formées par de doubles bandelettes très-minces, superposées les unes aux autres, tournant en spirale, ou disposées en couches concentriques, de sorte que le prétendu canal cloisonné n'est autre chose que l'espace qui se trouve entre l'angle rentrant et l'angle saillant, que forment, en tournant, les doubles bandelettes et les piliers destinés à les soutenir.

Des deux seules citations de voyageurs que Fortis invoque, pour établir qu'il existe des camérines vivantes, nageant sur la surface de l'eau, l'une, celle de *Stavorinus*, *Voy. aux Indes*, a certainement trait à la *porpite* de l'Inde, qui a été figurée avec tous les développemens nécessaires par Bory-Saint-Vincent, et qui est presque complétement gélatineuse. (*V.* au mot PORPITE.) L'autre, qui est de l'auteur anonyme d'un *Voyage à l'Ile-de-France*, est plus précise, quoique très-vague : elle apprend seulement que ce voyageur pense qu'on peut mettre au rang des animaux à coquilles, une masse informe, molle et membraneuse, au centre de laquelle se trouve un os plat, un peu chambré.

Au reste, il est probable que bientôt nous aurons une connoissance positive de cet animal; car Faujas a trouvé des *camérines* non fossiles parmi les débris de *coralline officinale* qu'on apporte de Corse pour l'usage de la médecine. (*V.* au mot CORALLINE.) Il ne faut donc plus qu'un observateur qui veuille bien se donner la peine de faire des recherches entre les rochers qui entourent cette île, ou quelques-unes des autres de la Méditerranée, pour terminer cette grande question.

La plupart des camérines fossiles sont en état calcaire; mais on en rencontre quelquefois de changées en silex et en mine de fer.

C'est presque toujours à la surface de la terre, au-dessus

des coquilles dont les genres analogues vivent encore entre les tropiques, qu'elles se trouvent; de sorte qu'il y a lieu de supposer qu'elles sont un des produits de la dernière mer qui a couvert les continens.

Les camérines se rencontrent dans beaucoup de pays, et dans quelques-uns avec une telle abondance, que des montagnes entières en sont formées. Ordinairement, dans ce dernier cas, elles sont agglutinées entre elles, et alors leur union est si forte, que leur masse est taillée pour la bâtisse comme les pierres calcaires ordinaires. Les fameuses pyramides d'Egypte en sont construites, ainsi que beaucoup de maisons des environs de Soissons.

On en compte une douzaine d'espèces. Les deux plus communes sont la CAMÉRINE LISSE et la CAMÉRINE NUMISMALE. Les caractères de la première sont d'être lenticulaire et lisse; les caractères de la seconde sont d'être aplatie et unie : Toutes deux sont communes aux environs de Soissons, de Laon, de Rheims, et dans un grand nombre d'autres parties de la France. *V.* DISCOLITHES, et pl. B. 15. (B.)

CAMERINHIERA. Nom portugais de la CAMÉRINE. (B.)

CAMERISIER. C'est le nom vulgaire d'une espèce de chèvrefeuille, le *Lonicera chamæcerasus*, Linn., que Tournefort avoit fait entrer, avec plusieurs autres, dans un genre particulier par lui nommé *xylosteon*. Jussieu et Ventenat ont rétabli ce genre sous le même nom latin et sous le nom français de *camérisier*. Il renferme tous les chèvrefeuilles biflores, qui forment une division dans Linnæus, et a pour caractères : un calice à cinq dents, muni de bractées rapprochées, et même adnées l'une à l'autre; une corolle infundibuliforme ou campanulée, à limbe régulier ou irrégulier; cinq étamines saillantes; un ovaire inférieur à style court et stigmate un peu épais; deux baies, tantôt cornées à leur base, à une ou trois loges polyspermes, tantôt réunies en une seule, marquée au sommet de deux ombilics. Les espèces de ce genre sont au nombre de huit, et toutes des arbrisseaux à tiges droites et à fleurs axillaires. *V.* au mot CHÈVREFEUILLE. (B.)

CAMESPERME, *Camespermum*. Genre de plantes de la famille des POLYGALÉES. (B.)

CAMFE. Nom auvergnat des CANCHES (*aira*). Genre de graminées. (LN.)

CAMICHI. *V.* KAMICHI. (S.)

CAMIFITIUS, HAMEFITHEOS. Noms maures d'une espèce de GERMANDRÉE, le *Teucrium chamæpythis*, Linn. (LN.)

CAMILBLOMMOR. Nom suédois de l'ANTHEMIDE

NOBLE ou CAMOMILLE ROMAINE, *Anthemis nobilis*, Linn. (LN.)

CAMILLE, *Camillus*. Genre établi par Denys-Montfort, pour placer une coquille figurée par Soldani, tab. 19. P. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, globuleuse, à spire mamelonnée, n'ayant que deux tours dégagés; ouverture arrondie; columelle ondulée, armée d'une dent; lèvre extérieure bordée; base en canal et échancrée.

La coquille qui constitue ce genre a une demi-ligne de diamètre tout au plus. Elle se fait remarquer par son ouverture placée au milieu du dernier tour de spire, et armée de deux dents très-saillantes, ainsi que par l'expansion pointue de ce dernier tour. Elle vit dans la mer Adriatique. (B.)

CAMILLE, KORN-KAMILLE, ou CHAMILLE. Noms allemands de la MATRICAIRE CAMOMILLE, *Matricaria chamomilla*, Linn. (LN.)

CAMINYAN. Nom du BENJOIN dans l'île de Sumatra. (B.)

CAMIRI. Arbre de Java qu'on croit appartenir au genre BANCOUL. Ses amandes grillées se mangent. On en tire une huile propre à la lampe. On les brûle, en guise de torche, en les enfilant dans une baguette, ou en les écrasant et les mêlant avec du coton. (B.)

CAMIRION. C'est le genre ALEVRITE de Forster (B.)

CAMISOLE (BOUTON DE). C'est le *Trochus pharaonis*, Linn, coquille qui rentre dans le genre MONODONTE de Lamarck. (LN.)

CAMITES. Coquilles fossiles du genre CAME. (B.)

CAMIUM, CAMUM et KEMUM des Arabes; *Cimino* et *Cumino* des Italiens. C'est le CUMIN. *V.* ce mot. (LN.)

CAMMARUM. *V.* CAMARON. (LN.)

CAMMETTI. Arbre du Malabar qui appartient à la famille des tithymaloïdes, peut-être même au genre AGALLOCHE. La décoction de ses feuilles est vantée contre la goutte, contre les vers, contre l'hydropisie, etc. *V.* Rheed, vol. 5, pl. 45. (B.)

CAMMOCK. Nom vulgaire anglais de l'ARRÊTE-BŒUF, *Ononis arvensis*, Linn. (LN.)

CAMOLENGA. *V.* CAMALANGA. (B.)

CAMOLXOCHITL. Arbre du Mexique qui appartient au genre BRÉSILLET. (B.)

CAMOMELE. Nom portugais de la MATRICAIRE CAMOMILLE, *Matricaria chamomilla*, Linn. (LN.)

CAMOMILLE, *Anthemis*, Linn. (*syngénésie polygamie superflue.*) Genre de plantes de la famille des corymbifères ou RADIÉES, et qui a des rapports avec les ANACYCLES. Sa fleur pose sur un réceptacle garni de paillettes; le calice commun est hémisphérique et imbriqué, avec des écailles linéaires et

presque égales ; les fleurons hermaphrodites et à cinq dents, placés au centre, sont entourés de demi-fleurons femelles et fertiles, beaucoup plus longs que le calice, et ordinairement découpés en trois parties à leur extrémité : chaque fleuron renferme cinq étamines courtes, dont les anthères sont réunies, et un style ayant deux stigmates ; les demi-fleurons ont un germe oblong et deux styles réfléchis ; les semences sont nues, oblongues, et souvent couronnées d'une petite membrane. *V.* la pl. 683 des *Illustrations* de Lamarck.

Toutes les espèces de ce genre, au nombre de plus de quarante, sont des herbes annuelles ou vivaces, qui ont les feuilles alternes, et presque toujours très-découpées. *Voyez* ACMELLE et MATRICAIRE. Les plus communes sont :

La CAMOMILLE ROMAINE ODORANTE, ou la CAMOMILLE DES BOUTIQUES, *Anthemis nobilis*, Linn. C'est la plus intéressante de toutes, tant par son odeur agréable que par ses propriétés médicinales ; elle a des tiges foibles, presque couchées ; des feuilles étroites, légèrement velues, et à découpures courtes et aiguës. On la trouve dans les pâturages secs en Italie, en Espagne, en France. Elle est vivace et se multiplie aisément par boutures, par marcottes, par déchirement des vieux pieds en hiver. Ses fleurs doublent dans les jardins. Prises en infusion, elles sont fébrifuges, stomachiques, anodynes et carminatives. On en retire une huile d'un bleu de saphir, qui a les mêmes propriétés. *V.* sa culture à la suite de l'article.

La CAMOMILLE PUANTE, ou la MAROUTTE, *Anthemis cotula*, Linn. Elle est annuelle, et croît dans les terrains incultes et dans les champs de l'Europe. On la distingue des autres à son odeur forte et désagréable, à ses semences nues, et à son réceptacle conique, garni de paillettes extrêmement fines.

La CAMOMILLE PYRÈTHRE, *Anthemis pyrethrum*, Linn. Sa racine est vivace et longue ; ses tiges sont inclinées, simples et uniflores ; ses feuilles ailées et à folioles découpées. On la trouve dans le Levant, l'Italie, l'Allemagne. Elle entre dans les compositions des poudres sternutatoires et de quelques vinaigres.

La CAMOMILLE DES TEINTURIERS, ou l'ŒIL DE BŒUF, *Anthemis tinctoria*, Linn. Elle croît en Italie et dans le midi de la France, auprès de la mer, dans les pâturages secs et montueux. Sa forme est élégante, et elle mérite d'être cultivée comme plante d'ornement. Elle a une racine vivace, une tige rameuse, et des feuilles deux ou trois fois ailées, à dentelures fines et aiguës, blanches et cotonneuses en dessous, imitant celles de la *tanaisie*. Ses fleurs naissent en corymbes terminaux ; elles se succèdent depuis le milieu de l'été jusqu'à la

fin de l'automne. Les unes sont blanches, d'autres couleur de soufre, d'autres jaunes. Elles donnent une teinture jaune et brillante, très-estimée dans le Nord. On multiplie cette camomille par ses graines, qu'on sème au printemps dans un terrain ordinaire. Quand les jeunes plantes qui en proviennent sont assez fortes, on les transplante dans un endroit découvert, laissant entre elles une distance au moins de trois pieds. (B.)

La *Camomille romaine* est une plante vivace, basse, traînante, originaire des pays chauds, qui aime les terres un peu fortes et l'aspect du soleil; elle se multiplie par marcottes enracinées au printemps; ce qui a lieu en partageant le plant de l'année précédente. On place une seule marcotte à un pied et demi de distance au cordeau, et on choisit pour la plantation un temps un peu humide. Il faut avoir la précaution de tenir chaque sentier éloigné au moins de trois pieds l'un de l'autre.

Les principaux soins que demande cette culture, sont des sarclages; au dernier, on bute légèrement chaque pied que l'on relève : par ce moyen, les fleurs ne traînent point à terre. Cette plante produit assez ordinairement un effet agréable à la vue dans les petites plates-bandes, lorsqu'elle s'y trouve placée avec art.

En plantant la camomille au commencement de mars, la récolte peut s'en faire dès les premiers jours de juin, et se continuer jusque dans le mois de septembre. On remarque que les premières fleurs sont semi-doubles; mais, à mesure qu'on approche du terme de la récolte, elles finissent par être tout-à-fait doubles, semblables, en quelque sorte, à cette fleur appelée vulgairement, par les jardiniers-fleuristes, *bouton d'argent*, qui n'est autre chose qu'une renoncule à fleurs blanches doubles. On recherche beaucoup, dans le commerce, les fleurs de camomille romaine tout-à-fait doubles, à cause de leur plus grande blancheur; mais les jaunâtres ou semi-doubles donnent beaucoup plus d'huile essentielle, laquelle est d'un beau bleu.

Le vrai moment de cueillir la camomille romaine est assez difficile à saisir; l'état de son épanouissement influe beaucoup sur la blancheur des fleurs. On a observé cependant qu'il valoit mieux quelquefois rentrer les fleurs aux trois quarts ouvertes, que de les laisser trop long-temps sur pied, surtout quand on craint un orage. Mais c'est principalement le point de maturité qu'il faut trouver, pour éviter qu'elles ne perdent de leur couleur, et ne roussissent à l'ardeur du soleil. Il importe d'étendre les fleurs de camomille aussitôt qu'elles sont cueillies. Quand la dessiccation est complète, il faut s'occuper

de leur conservation. Le mieux seroit peut-être de comprimer les fleurs dans des tonneaux, garnis intérieurement de papier bien collé, et de les placer dans un lieu sec, frais et obscur; car la lumière les colore, quoiqu'elles soient parfaitement sèches, et elles se moisissent facilement dans les endroits un peu humides.

Un des avantages de la culture de la camomille en plein champ, est de n'être pas attaquée par les moutons et par les autres bestiaux, vraisemblablement à cause de la forte odeur et de l'excessive amertume de toute la plante. (PARM.)

CAMOMILLE de Picardie, ou SÉSAME D'ALLEMAGNE. C'est la caméline cultivée (*myagrum sativum*). (LN.)

CAMOONING. Arbre de Sumatra qu'on soupçonne être le CHALCAS PANICULÉ. (B.)

CAMORCIA. Nom italien de l'ANTILOPE CHAMOIS. (DESM.)

CAMORON. Nom espagnol de la CREVETTE, espèce de crustacé du genre PALŒMON. (DESM.)

CAMOSCIO. L'un des noms italiens du *chamois*. *Voyez* ANTILOPE CHAMOIS. (DESM.)

CAMOTES. On donne ce nom, à Panama, à une variété fort estimée de PATATE. (B.)

CAMOUCLE. C'est, dans l'ouvrage de Bajon, le KAMICHI. *V.* ce mot. (V.)

CAMOULROULOE. Les Caraïbes appellent ainsi le LISERON DU BRÉSIL. (B.)

CAMPAGNOL, *Arvicola*, Lacép., Dum.; *Lemmus*, Cuv., Geoff., Tiedem.; *Hypudæus* et *Georychus*, Illiger. Genre de mammifères de l'ordre des RONGEURS.

Les *campagnols* ont été placés long-temps dans le genre *mus* de Linnæus, qui comprenoit le plus grand nombre des rongeurs; ils en ont été séparés par MM. Lacépède et Cuvier, qui les ont appelés, le premier *arvicola*, et le second, *lemmus*.

La forme de leurs dents molaires, dont la couronne est plate et marquée de sillons transversaux, à peu près comme celle des molaires d'éléphans et de cabiais, fournit le caractère le plus tranché, pour les séparer des divers genres que les naturalistes modernes ont établis, en subdivisant le genre *mus* de Linnæus, et auxquels ils ont donné les noms de *marmotte*, *hamster*, *rat* proprement dit, *gerboise*, *helamys*, *rat-taupe*, *bathyergus*, etc.; tous ces animaux ont les molaires simples et seulement plus ou moins tuberculeuses; tandis que celles des *campagnols* sont formées de replis émailleux, dont la coupe présente des sortes de prismes triangulaires alternant entre eux sur deux lignes, et dont la partie moyenne ou osseuse est usée et creusée. Ces dents n'ont point

de racines proprement dites ; elles sont partagées dans toute leur longueur par les lames émailleuses qui saillent à leur couronne : elles sont au nombre de trois seulement de chaque côté, à l'une et à l'autre mâchoire.

Cette conformation est commune aux *ondatras*, aux *lemmings* et aux *campagnols* proprement dits. Les *échimys* et les *loirs*, animaux très-voisins, ont de véritables racines à leurs molaires, dont la couronne est marquée de lignes émailleuses, transversales et parallèles entre elles.

M. Cuvier, qui a établi cette distinction, réunit dans un même groupe les ondatras, les *campagnols* et les lemmings ; mais nous ne conserverons sous la dénomination de *campagnols* que les animaux des deux dernières coupes ; les ondatras présentant, dans la forme comprimée de leur longue queue, qui d'ailleurs est une, et dans les palmures de leurs pieds, des caractères fort saillans, nous croyons devoir continuer à les considérer comme devant former un genre à part. *V.* ONDATRA.

Les *campagnols*, ainsi restreints, ont pour caractères communs, une petite taille, les jambes à peu près d'égale longueur, et généralement assez courtes ; la queue velue, cylindrique, tronquée ou atteignant à peine une longueur égale à celle du corps ; les pieds non palmés et propres à la marche ; toujours cinq doigts à ceux de derrière ; ordinairement quatre, mais quelquefois cinq aux pieds de devant, et dans ce cas, leurs ongles propres à fouiller la terre ; les oreilles courtes ou presque nulles.

La forme des molaires indique le genre de nourriture de ces animaux ; ils ne vivent que de matières végétales, telles que graines et noix, amandes, bulbes de liliacées, etc., dont plusieurs espèces font des provisions plus ou moins considérables, dans des réduits souterrains qu'elles se creusent.

La plupart sont de l'ancien continent.

Nous les diviserons, d'après M. Cuvier, en deux sous-genres, celui des *campagnols* proprement dits, et celui des *lemmings*.

PREMIER SOUS-GENRE. CAMPAGNOL, *Lemmus.*

Caractères : *queue velue, à peu près de la longueur du corps ; oreilles externes de médiocre grandeur ; toujours quatre doigts et un tubercule en place de pouce aux pieds antérieurs, dont les ongles ne sont pas plus forts que ceux des doigts de derrière.*

Première Espèce. — Le RAT D'EAU, *Lemmus amphibius*, *mus amphibius*, Linn. Le RAT D'EAU, Buffon, tom. 7, pl. 43. *V.* pl. P. 5, de ce Dictionnaire.

Les dimensions du *rat d'eau* varient suivant les climats où

il vit. Il est en général un peu plus gros que le *rat*, et son corps a six pouces et demi à sept pouces de longueur ; sa tête est large, longue de deux pouces ; son museau court et épais ; ses yeux sont petits, et ses oreilles courtes et cachées dans le poil ; la queue, qui a un peu plus de cinq pouces, est écailleuse comme celle du *rat*, mais plus velue ; de petites écailles couvrent également la peau de ses pieds. Son poil est long et hérissé ; la tête et le corps sont noirs, avec un mélange de roussâtre ; cette dernière teinte, nuancée de gris, est celle du ventre ; les poils de la queue sont noirs et terminés de blanc. La couleur du mâle est plus foncée que celle de la femelle ; son poil est plus long ; sa lèvre inférieure est blanche, aussi bien que l'extrémité de sa queue.

Ses quatre incisives sont d'un jaune orangé, comme celles de l'*écureuil* ; elles sont seulement plus longues et plus grosses. Les mamelles sont peu apparentes dans les deux sexes ; on en compte huit, dont une moitié est sur le ventre et l'autre sur la poitrine.

Plusieurs naturalistes et Linnæus lui-même ont cru que le *rat d'eau* avoit les doigts des pieds postérieurs réunis par une membrane, de même que ceux de la *loutre*. C'est une méprise : tous les doigts sont entièrement séparés ; il y en a cinq à chaque pied ; mais le pouce des pieds antérieurs est si court, que ses deux phalanges n'ont guère qu'une ligne de longueur ; celui des pieds de derrière est plus long ; les ongles sont courts.

La dénomination de *rat d'eau* indique les habitudes de cet animal : on ne le trouve point, comme le *rat commun*, dans les habitations ; il ne fréquente point non plus les terres élevées ou arides, mais il établit sa demeure au bord des eaux douces et dans les vallons humides et marécageux. Non-seulement il nage avec facilité, quoiqu'un peu pesamment, mais il sait aussi plonger et marcher au fond de l'eau, où néanmoins il ne peut guère rester qu'une demi-minute.

On trouve le *rat d'eau* en Europe, au nord de l'Asie et de l'Amérique. Il est très-commun en Russie et en Sibérie. Partout il se tient communément sur le bord des rivières, des ruisseaux, des étangs, et aux endroits bourbeux des champs, des prés, des jardins. Le frai de poisson, les petits poissons eux-mêmes, les grenouilles, les insectes aquatiques composent une partie de sa subsistance, mais il mange principalement des herbes et des racines ; celle de *typha* est pour lui un aliment de préférence. Les pêcheurs d'écrevisses le surprennent quelquefois dans son trou ; il leur mord les

doigts et cherche à se sauver en se jetant à l'eau. Quand il est dans l'impossibilité de fuir, il se dresse sur ses pieds de derrière, et se défend avec ceux de devant et avec ses dents, en poussant un cri qui ressemble à une espèce de ronflement.

Les mâles et les femelles de cette espèce se recherchent dès le premier printemps, et ils produisent plusieurs fois par an; chaque portée est de six ou sept petits. Au temps de la chaleur, les femelles répandent une forte odeur de musc, produite par l'humeur laiteuse que sépare près de l'anus une glande placée à l'extrémité du rectum. Les Jakutes, peuple de la Sibérie, font la chasse à ces animaux, dont ils trouvent la chair excellente et la peau propre à faire des fourrures.

Variétés dans l'espèce du Rat d'eau. — Le RAT D'EAU DES MARAIS, *Mus amphibius paludosus*, Linn., est plus noir que le *rat d'eau* commun, et habite plutôt les lieux marécageux que les bords des eaux. Cette variété, qui se trouve, dit-on, dans la Caroline, doit peut-être former une espèce particulière.

Le RAT D'EAU NOIR, *Mus amphibius niger*, Linn., est commun en Sibérie.

Le RAT D'EAU TERRESTRE, *Mus amphibius terrestris*, fréquente les vallons humides, sans approcher des rivières ou des étangs.

Le RAT D'EAU TACHÉ, *Mus amphibius maculatus*, Linn. Pallas a vu cette variété sur les bords de l'Oby; son pelage est jaunâtre, mais il y a entre les deux épaules une grande tache blanche de forme irrégulière, et souvent une petite bande de la même couleur sur la poitrine. (S.)

Le SCHERMAUSS que Buffon a décrit d'après Hermann, mais qu'il a nommé par erreur schermann, a été considéré comme formant une espèce différente des *rats d'eau;* cet animal est seulement plus petit; son pelage est plus fauve, et sa queue moins fournie de poils. Il est abondant aux environs de Strasbourg, et vit absolument comme le rat d'eau.

Deuxième Espèce. — Le CAMPAGNOL COMMUN, *Lemmus arvalis*, *Mus arvalis*, Linn.; Pallas, glir., p. 79, n.° 14; *campagnol* ou *petit rat des champs*, Buff., t. 7, pl. 42.

Le *campagnol* a un peu plus de trois pouces depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, qui a onze lignes ou un pouce de longueur. Il est remarquable par la grosseur de sa tête; son museau est obtus; ses dents incisives sont très-jaunes; ses oreilles sont petites et presque entièrement cachées par le poil; ses yeux sont saillans et sa queue est à

demi couverte de poils avec une sorte de petite touffe à son extrémité ; un mélange de brun, de couleur de rouille et de noir, teint le dessus de la tête et du corps; le dessous est ardoisé, ou d'un cendré très-foncé. Quelques-uns de ces animaux ont tout le pelage blanc sans taches.

Voici une de ces espèces ennemies déclarées et des plus redoutables de l'homme, puisqu'elle l'attaque sans cesse et avec de funestes succès dans ses subsistances. Partout où le laboureur a dirigé vers un but utile la fécondité de la terre, le *campagnol* profite de ses travaux, et s'en approprie les fruits : mais il ne se contente pas des droits de propriétaire qu'il s'arroge ; car après avoir dévoré et quelquefois anéanti les moissons, souvent il en détruit jusqu'à l'espérance pour l'avenir. Dès que les blés sont mûrs, les *campagnols* arrivent de tous côtés, coupent les tiges pour en ronger l'épi, n'abandonnent pas les champs tant qu'il reste une tige sur pied, moissonnent avec le cultivateur, enlèvent au glaneur une portion des trop foibles ressources de la misère, et quand le sol dépouillé ne présente plus que les tuyaux desséchés du chaume, ces petits animaux voraces courent se jeter sur les champs nouvellement ensemencés, et y consomment d'avance la récolte de l'année suivante. Ils préfèrent le blé à toute autre nourriture ; cependant ils se répandent dans les prés comme dans les champs, et y détruisent les racines des herbes et des plantes ; ils gagnent aussi les jardins et les vergers, où ils recherchent les noix, les noisettes et les autres fruits : à l'approche de l'hiver, il se retirent dans les bois, auxquels ils ne sont pas moins nuisibles, par la multitude de glands et de faînes qu'ils dévorent. Enfin, dans les temps de disette, ils se déchirent et se mangent les uns les autres.

A une grande activité dévastatrice et à beaucoup d'agilité, les *campagnols* joignent le désastreux avantage du grand nombre ; ils ont tout ce qui assure les succès des brigands ; ils se pratiquent des repaires souterrains, où ils se réfugient au moindre danger, et où il est difficile de les atteindre. Dans certaines années leur multiplication est prodigieuse ; ils couvrent en peu de temps une vaste étendue de terrain, et leurs dégradations causent la ruine de tout un canton, et y amènent la désolation et la disette. C'est ce qui est arrivé il y a plusieurs années : une énorme quantité de *campagnols* s'est montrée sur plusieurs points de la France ; à l'Ouest, par exemple, ils occupèrent en quelques mois un espace de quarante lieues carrées.

Les *campagnols* produisent deux fois par an dans nos climats, au printemps et en été, et leurs portées ordinaires sont de cinq ou six, quelquefois de sept ou huit, et même de douze

petits. Plus au nord, il n'y a par an qu'une seule portée, et elle a lieu au mois d'avril.

Les trous des *campagnols*, qui leur servent à la fois de demeure et de magasin, ne sont ni fort spacieux, ni profondément enfoncés sous terre ; mais ils se divisent presque toujours en deux ou trois loges : ces petits animaux y habitent plusieurs ensemble. Les galeries occupées par diverses familles ou petites colonies, ne sont pas contiguës ; il reste toujours entre elles un espace plus ou moins grand. Si les habitans de ces loges souterraines les abandonnent ou périssent, d'autres ne viennent pas s'y établir, et ils préfèrent de travailler plus loin sur de nouveaux frais : tous ne creusent guère au-delà d'un demi-pied ou d'un pied ; mais souvent les femelles, avant de mettre bas, prolongent l'excavation jusqu'à deux pieds de profondeur, par une tranchée à peine large d'un pouce, et qui, après plusieurs sinuosités, aboutit à un cul-de-sac de la largeur du poing, mollement garni d'herbes découpées : c'est sur cette couche douillette que les petits sont déposés.

On voit des *campagnols* dans toute l'Europe ; le froid ne les empêche pas d'habiter dans les campagnes incultes, au nord de la Russie ; ils remontent même jusqu'en Sibérie. Ce sont des animaux voyageurs ; et l'on a remarqué que des rivières et des canaux larges et profonds ne les arrêtent pas dans leur marche.

On dit que les feuilles d'*aune* répandues sur les champs et enterrées à la charrue, font fuir les *campagnols ;* c'est un essai aussi simple que facile, qui mérite d'être répété. L'on a essayé dans ces derniers temps de semer, sur les champs de blé, de l'avoine macérée dans une dissolution d'arsenic ; ce moyen dangereux a fait périr à la vérité un grand nombre de *campagnols*, mais il a empoisonné aussi beaucoup de lièvres et de perdrix, qui, portés au marché, ont pu occasioner des accidens. Un procédé au moins aussi sûr et exempt de tout inconvénient, consiste à pratiquer dans les campagnes, soit avec une bêche à fer étroit et tranchant, soit avec une espèce de tarière, de petites fosses, dont les parois soient coupées net, afin que les *campagnols* ne puissent plus s'accrocher pour sortir du trou quand ils y sont tombés, ce qui ne manque guère d'arriver. On détruit encore beaucoup de ces animaux lorsqu'on donne aux terres le second labour ; des enfans suivent la charrue, poursuivent les *campagnols* à mesure qu'ils sortent de leurs trous ; un seul enfant en a tué de cette manière jusqu'à trois cents en un jour.

Le *garou*, *daphne thymelea*, Linn., regardé comme un poison pour plusieurs animaux, s'emploie avec succès pour faire

périr les *campagnols*. On le pile dans un mortier pour en extraire le suc, dans lequel on fait tremper pendant quelques jours des grains de blé : on les distribue sur des morceaux de tuile que l'on a placés çà et là dans les champs : les grains sont bientôt mangés par les *campagnols*, qui ne tardent pas à mourir. A défaut de *garou*, on se sert du suc de *tithymale*.

Mais, pour élever une barrière qui s'oppose avec succès à la multiplication des *campagnols*, il faut que l'homme renonce à ses vues irréfléchies de destruction ; il faut appeler à notre secours les ennemis que la nature a formés contre une espèce excessivement malfaisante, les ménager, et se reposer sur eux du soin de la maintenir en assez petit nombre, pour que ses dégâts soient peu sensibles. Toutes les espèces d'oiseaux de proie se jettent sur les *campagnols* et les *mulots ;* mais une guerre vive et imprudente a rendu ces oiseaux fort rares ; ils sont néanmoins les protecteurs de nos moissons, auxquelles ils ne touchent jamais ; et si on continue de les tuer, il n'est pas douteux que la quantité de petits animaux nuisibles ne s'accroisse de jour en jour, et que, par une conséquence nécessaire, nos ressources alimentaires diminuent. Dans l'immensité des êtres et des substances que la nature a placés sur notre globe, elle a établi un sage équilibre, qui les retient dans de justes bornes : en rompant cet équilibre, l'homme s'est entouré de désordres et de maux qui, chaque jour, deviennent plus difficiles à réparer. (s.)

Troisième Espèce. — Le Campagnol du Nil, *Lemmus niloticus.* M. Geoffroy donne ce nom à une nouvelle espèce, dont le corps a près de cinq pouces de longueur, la tête un pouce et demi, et la queue aussi cinq pouces. Elle est d'un gris-brun roussâtre en dessus, les poils étant bruns à leur base et dans la plus grande partie de leur longueur, et roux à leur extrémité. Le nez est entouré de roux, le dessous du corps et la face interne des membres sont blanchâtres ; les extrémités d'un gris roussâtre, les ongles noirs ; les oreilles assez longues, arrondies et sortant des poils de la tête. Sa queue assez longue est noire en dessus et d'une couleur moins foncée en dessous, un peu écailleuse ; ce qui porteroit, au premier aspect, à penser que ce rongeur appartient au genre des rats proprement dits, mais l'examen des dents suffit pour le faire placer dans celui des *campagnols*.

Ce *campagnol* se trouve sur les bords du Nil, d'où il a été rapporté par M. Geoffroy. Sa dépouille est conservée dans les galeries du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Quatrième Espèce. — Le Campagnol fauve, *Lemmus fulvus.* Cette espèce nouvelle de campagnol a été reconnue par

1 Lemming à collier. 2 Campagnol économe.
3 Lemming proprement dit.
4 Lemming de la Baie d'Hudson. 5 Patte de devant.
6 Patte de derrière.

M. Geoffroy Saint-Hilaire. Elle est un peu plus grande que l'espèce commune. Tout son corps est couvert de poils d'un fauve clair tirant sur le jaune. Ses oreilles sont très-courtes et paroissent à peine. Sa queue, d'une couleur plus foncée en dessus qu'en dessous, a deux pouces de longueur, ce qui fait la moitié de celle de son corps. Elle se trouve en France.

Cinquième Espèce. — Le CAMPAGNOL ALBICAUDE, *Lemmus albicaudatus.* C'est encore M. Geoffroy Saint-Hilaire qui a distingué cette nouvelle espèce, qui existe dans les galeries du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Cet animal peut avoir cinq pouces de longueur; sa couleur dominante est le brun; cependant le ventre, les pattes et la base de la queue sont d'un blanc teinté de brun-fauve. La queue est fauve à son extrémité, et généralement d'une couleur plus foncée en dessous qu'en dessus.

Sa patrie est inconnue, ainsi que sa manière de vivre.

Sixième Espèce. — Le CAMPAGNOL AUX JOUES FAUVES, *Lemmus xanthogonathus*, Léach. Cette espèce, que l'on trouve près de la baie d'Hudson, dans l'Amérique septentrionale, a été décrite et figurée par M. le docteur Léach, dans ses *Miscellanea*, tom. 1. Elle est fauve, variée de noir; son ventre est d'un gris-cendré clair, ses joues fauves, sa queue noire en dessus et blanche en dessous, et ses pattes brunâtres avec le dessous blanc. Sa longueur totale, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à la base de la queue, est de près de cinq pouces.

Cette espèce est au moins très-voisine de la précédente, si elle ne doit point lui être réunie.

Septième Espèce. — Le CAMPAGNOL ÉCONOME ou FÉGOULE, *Lemmus œconomus*, *Mus œconomus*, Pallas, *Nov. Sp. Glir.*, p. 225, et fig. pl. 14, A. et pl. B. 37, de ce Dict. C'est au savant observateur et célèbre naturaliste Pallas que l'on doit la connoissance de cette espèce, à laquelle il a donné le nom d'*économe*, à cause de la prévoyante activité de ce petit animal. On le voit en effet occupé, pendant la belle saison, à rassembler ses provisions d'hiver, et à les renfermer dans des magasins creusés sous le gazon, à côté du terrier destiné à le loger. Cet approvisionnement, qui va quelquefois jusqu'à vingt ou trente livres, consiste en différentes espèces de racines, dont la plupart sont d'une excellente qualité, même pour la nourriture des hommes; mais il s'en trouve aussi de vénéneuses, telles que la racine de *cerfeuil enivrant* (*chærophyllum temulum*), celle de *napel*, et celle d'une espèce d'*anémone*. Cependant le *campagnol économe* les mange sans en éprouver d'inconvéniens. Il se nourrit l'été d'herbes et de baies.

Cette espèce est très-féconde ; les vallées humides et profondes de la Sibérie, depuis le fleuve Irtisch jusqu'à l'Océan oriental, et celles du Kamtschatka, en sont couvertes, quoique les quadrupèdes et les oiseaux carnassiers lui fassent continuellement la guerre. Les mâles et les femelles se recherchent au commencement du printemps ; les portées ne sont que de deux ou trois petits, mais il y en a plusieurs dans l'année : la première a lieu au mois de mai. Les petits naissent les yeux fermés, et ils restent ainsi aveugles pendant quelques jours. Lorsque les femelles sont en chaleur, elles répandent une odeur de musc très-forte, produite par une humeur que filtrent deux glandes placées à l'orifice de la vulve. On retrouve deux glandes semblables, mais beaucoup plus petites, dans le prépuce des mâles. Ceux-ci sont moins grands que les femelles. Lorsqu'on ouvre ces animaux, même à l'instant qu'ils viennent d'être tués, il s'exhale de leur intérieur une odeur très-pénétrante et très-fétide.

Jamais les *campagnols économes* ne quittent les campagnes pour entrer dans les maisons : ils voyagent d'un canton à un autre en grandes troupes, et toujours en ligne droite ; ils traversent à la nage les rivières qui se rencontrent sur leur route. Ces hordes voyageuses offrent une proie facile et abondante à divers animaux, et même aux Jakutes, que la mauvaise odeur du *rat économe* ne rebute point. La précaution que ce quadrupède prend de former des magasins pour l'hiver, annonce que, bien qu'il se retire sous terre pour passer la saison des frimas, il ne s'engourdit point ; cependant Pallas a observé que la chaleur naturelle à l'*économe* ne s'élève pas au-dessus de 97 degrés du thermomètre de Fahrenheit. Mais cette espèce n'est pas particulière aux âpres solitudes de la Sibérie et du Kamtschatka ; elle paroît encore, mais en plus petit nombre, dans les pays moins septentrionaux, et Bosc l'a retrouvée en France, dans la forêt de Montmorency.

L'*économe* ressemble beaucoup au *campagnol des champs*. Sa tête est moins grosse et allongée, son corps plus ramassé, son ventre plus saillant ; ses yeux sont plus petits, ses dents incisives plus larges, et ses pattes plus fortes. La longueur ordinaire des mâles est d'un peu plus de quatre pouces, et celle de leur queue de dix lignes et demie. Les oreilles n'ont pas la même longueur dans tous les individus ; tantôt elles s'élèvent au-dessus des poils, tantôt elles sont cachées par eux ; leur forme est celle d'une conque, et elles sont couvertes d'un poil très-ras. La queue est tronquée à son bout, et revêtue, dans sa longueur, d'une suite d'anneaux écailleux, entre lesquels s'élèvent des poils nombreux très-longs, surtout à la face inférieure, bruns en dessus et blancs en dessous. Le

pelage, sur le corps, est un mélange de jaune et de gris ; en dessous, il est blanchâtre, et recouvre un duvet brun. Le bout du museau est brun. Ces teintes sont les mêmes en toute saison ; mais elles varient dans les individus : l'on en voit de bruns, et même de noirs. En général, la nuance est plus foncée sur les jeunes sujets que sur les vieux. (s.)

Huitième Espèce. — Le CAMPAGNOL SAXIN, *Lemmus saxatilis*, Pallas, *Glires*, p. 80 et 256, pl. 23, B.; *Mus saxatilis*, Schreb., pl. 185. Sa longueur est d'environ quatre pouces, et sa queue, qui est assez écailleuse, est longue d'un pouce et demi. Sa tête est oblongue, son museau légèrement pointu.

Les poils dont sa fourrure se compose sont bruns et légèrement mêlés de gris dans la partie supérieure du corps ; le gris domine plus sur les parties latérales ; le ventre et toute la région inférieure du corps est d'un cendré blanc. Le museau est brun ; les mains et les pieds sont noirâtres et recouverts seulement de poils courts et très-rares, de même que la queue; les moustaches sont minces, noirâtres, et plus courtes que la tête.

Le *campagnol saxin* se trouve principalement en Sibérie, en automne, sur les montagnes de la Mongolie déserte, sur le côté méridional de ces montagnes. Il paroît qu'il se nourrit des semences de diverses espèces d'*astragales*.

Neuvième Espèce. — Le CAMPAGNOL ALLIAIRE, *Mus alliarius*, Pallas, *Glires*, p. 252, pl. 14, C.; *Lemmus alliarius*. Cette espèce est à peu près de la taille du *C. économe*, c'est-à-dire, qu'elle a environ quatre pouces de longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue. Pour la forme du corps, elle tient le milieu entre l'espèce du *campagnol* et celle du *rat*. Sa queue est courte et poilue comme celle du *campagnol*, et non écailleuse et longue comme celle du *rat*.

Les poils dont son corps est couvert, sont d'inégale longueur ; ils sont doux et touffus. Ceux du dos paroissent de couleur cendrée; mais les plus longs sont d'un gris-brun à leur extrémité. Le poil des côtés est d'un cendré blanchâtre ; celui du ventre est blanchâtre, ainsi que celui des pieds et des flancs. Les oreilles sont grandes et larges comme celles de la *souris*, et sont seulement recouvertes de poils très-petits, très courts et de couleur brune. Les moustaches ont une couleur blanchâtre, mais les plus longues soies sont brunes à leur base. La queue est entièrement recouverte de poils.

Le nom d'*alliaire* donné à ce *rat*, vient de ce qu'il fait sa nourriture habituelle d'une certaine espèce d'*ail* qui croît en Sibérie, principalement auprès des villes de Jenisca, de Kan

et d'Angara, et qu'il creuse dans la terre des magasins qu'il remplit des caïeux de cette plante.

Dixième Espèce. — Le CAMPAGNOL DORÉ ou ROUX, *Mus rutilus*, Pallas, *Glir.*, pag. 248, pl. 14, B. Cette espèce ressemble beaucoup à celle du *campagnol fauve* de M. Geoffroy; mais elle est plus petite de près de moitié, n'ayant que deux pouces de longueur en dessus; elle est d'une belle couleur fauve. Son ventre et ses pattes sont d'un blanc teinté de jaunâtre. Sa queue a neuf à dix lignes de longueur; elle est brune en dessus, ainsi qu'à l'extrémité, et blanche en dessous.

Le *campagnol doré* habite principalement dans la Sibérie et au-delà de l'Oby, jusque dans les terres Arctiques et dans le Kamtschatka; il est très-abondant dans ces contrées, mais on le rencontre aussi dans d'autres pays situés plus au midi et à l'occident, comme vers le milieu du Volga, auprès de Casan et en Allemagne.

Ces *rats* sont plus grands dans les pays septentrionaux, et ils ont la queue plus courte que dans les autres régions. Les mâles et les femelles sont à peu près de la même taille. Ils sont omnivores et très-carnassiers. On les prend très-souvent aux piéges garnis de viande, qu'on tend aux *hermines* et autres quadrupèdes sauvages qui se nourrissent de chair.

Onzième Espèce. — Le CAMPAGNOL GRÉGARI, *Mus gregalis*, Pallas, *Glires*, pag. 79, n.° 16, *Lemmus rutilus.* Il ressemble beaucoup au *campagnol des champs* par les formes et les couleurs; mais il en diffère par les habitudes et les lieux où il réside.

Le *grégari* varie en grandeur, selon les sexes, comme la *fégoule* ou *campagnol économe*, mais moins constamment et d'une manière moins marquée; il est toujours moins grand, et son corps est plus court (ce sont ordinairement les mâles qui sont plus petits que les femelles); la queue n'a guère qu'un huitième de la longueur du corps; ses oreilles sont velues et très-longues.

Le pelage du *campagnol grégari* n'est pas très-doux au toucher comme celui du *campagnol compagnon.* Il est d'un gris pâle sur le dos; cette couleur s'éclaircit insensiblement sur les côtés; en dessous il est tout-à-fait d'un blanc sale. Dans la partie supérieure du corps, surtout sur le dos, il se trouve beaucoup de poils noirâtres; la tête est plus velue que celle du *campagnol commun;* les poils de la queue sont aussi plus longs, surtout dans son extrémité, et leur couleur est noirâtre.

Le *grégari* se trouve dans la Sibérie orientale, où l'on ne rencontre point le *campagnol.* Il se nourrit principalement des bulbes des plantes liliacées, et particulièrement de ceux du

Allium pomponium. Il est aussi très-friand de ceux d'une très-petite espèce d'ail, dont le goût n'a rien d'âcre. Il fait des provisions de ces racines, dans des magasins qu'il creuse sous terre.

Douzième espèce. — Le CAMPAGNOL SOCIAL ou COMPAGNON, *Mus socialis*, Pallas ; *Glires*, Linn., *Syst. nat.*, édit. Gm. ; *Mus gregarius*, Linn., *Syst. nat.*, édit. 11, p. 84, n.° 16 ; *Mus terrestris variet.*, Erxleben, *Syst. Mamm.*, p. 397. Ce *campagnol* a beaucoup de rapports avec l'espèce de notre pays; aussi Erxleben l'a-t-il confondu avec lui; mais il en diffère par les formes et les couleurs. Il est à peu près de la grandeur du *campagnol*, ou un peu plus grand qu'un *campagnol* de moyenne grosseur; mais il est plus trapu. Sa tête et son museau sont plus gros. Le tronc est un peu plus court, les extrémités plus robustes et la queue plus mince. Le pelage du *campagnol* est roux en dessus, et son ventre et ses pattes sont d'un gris clair; celui du *rat compagnon* est moins foncé, le dos étant d'un gris pâle ; et le ventre, ainsi que l'intérieur et l'extrémité des pieds, sont d'un très-beau blanc.

Le poil du corps est très-doux et plus long que celui du *campagnol ;* il a quelquefois plus de cinq lignes de longueur ; il est de deux sortes : sous le premier, qui forme la couleur générale du pelage, on trouve un duvet de couleur plombée. La queue est couverte de poils blanchâtres plus touffus que ceux de la queue du *campagnol.* Les moustaches sont aussi blanches, aussi longues et aussi un peu plus roides que dans cette dernière espèce. Il y a, sur chaque sourcil, sous la gorge et près du carpe, un point qui porte deux grands poils.

On trouve le *compagnon* dans les déserts voisins de la mer Caspienne du côté du midi, près du Volga, et sur les rives du Rhin. C'est surtout auprès de ce dernier fleuve que cette espèce abonde. Au printemps, elle est très-répandue dans ces contrées ; mais en automne, elle devient beaucoup plus rare.

Il paroît que, dans cette espèce, les sexes se recherchent beaucoup plus tard que chez la plupart des autres animaux du même genre. Elle se nourrit de racines de différentes sortes de plantes, et préfère surtout les bulbes de tulipes.

Treizième Espèce. — Le CAMPAGNOL D'ASTRACAN, *Lemmus astrachanensis ? Mus astrachanensis*, Erxleben, *Syst. Mamm.*, p. 403, n.° 13; S. G. Gmelin, *Reis.* 2, p. 173, tab. 2. Il est de la grandeur de la *souris*; mais sa queue est plus courte que celle de cet animal et beaucoup plus garnie de poils. Son corps est couvert en dessus de poils noirs, dont l'extré-

mité seulement est jaunâtre, ce qui fait qu'il paroît entièrement de cette couleur. Le dessous est cendré. Ses oreilles sont presque nues. Ses pieds et sa queue sont cendrés.

On le trouve dans les environs d'Astracan. Il y creuse, dans la terre, des trous perpendiculaires assez profonds.

La brièveté de sa queue, et l'habitude de creuser que présente cet animal, d'ailleurs très imparfaitement connu, sont les seuls motifs qui nous ont engagé à le placer plutôt dans le genre des *campagnols* que dans celui des *rats* proprement dits.

SECOND SOUS-GENRE. — LEMMING, *Lemmus*, Cuv.; *Hypudæus*, Illig. Caractères : *queue velue, très-courte ; oreilles externes presque nulles ; doigts des pattes antérieures propres à creuser la terre, variant en nombre, de quatre à cinq.*

I.ere Section. — *Cinq doigts aux pattes de devant.*

Quatorzième Espèce. — Le LEMMING, LEMMAR ou LEMMER, *Mus lemmus*, Linn., *Syst. nat.* ; pl. B. 37, de ce Dict. 1, p. 136, sp. 5. Pallas, *Glires*, p. 77, n.° 10, p. 186, *tab.* 12 ; *Glis lemmus*, Erxleb., *Syst. Mamm.*, pag. 371, n.° 8.

Wormius est le seul, parmi les auteurs anciens, qui ait donné une description exacte de cet animal ; il a, dit-il, la figure d'une *souris*, mais la queue beaucoup plus courte ; le corps long d'environ cinq pouces ; le poil fin et tacheté de diverses couleurs ; la partie antérieure de la tête, noire ; la partie supérieure, jaunâtre ; le cou et les épaules, noirs ; le reste du corps roussâtre, marqué de petites taches noires de différentes figures jusqu'à la queue, qui n'a qu'un demi-pouce de longueur, et qui est couverte de poils jaunes noirâtres ; l'ordre des taches, ainsi que leur figure et leur grandeur, ne sont pas les mêmes dans tous les individus ; il y a autour de la gueule plusieurs poils roides en forme de moustaches, dont il y en a six de chaque côté beaucoup plus longs et plus roides que les autres ; l'ouverture de la gueule est petite ; la première paire de molaires, celles du fond de la bouche, fort large, et composées de quatre lames émailleuses, la seconde de trois, la troisième plus petite ; la langue assez ample, et s'étendant jusqu'à l'extrémité des dents incisives. Les yeux sont petits et noirs ; les oreilles moyennes ; les jambes de devant très-courtes ; les pieds couverts de poils, et armés de cinq ongles aigus et courbés, dont celui du milieu est très long, et dont le cinquième est comme un petit pouce ou comme un ergot de coq, situé quelquefois assez haut dans la jambe ; tout le ventre est blanchâtre, tirant un peu sur le jaune, etc.

Cet animal, dont le corps est épais et les jambes fortes,

ne laisse pas, dit Buffon, de courir assez vite ; il habite ordinairement les montagnes de la Norwége et de la Laponie ; mais il en descend quelquefois en si grand nombre dans certaines années et dans de certaines saisons, qu'on regarde l'arrivée des *lemmings* comme un fléau terrible, et dont il est impossible de se délivrer ; ils font un dégât affreux dans les campagnes, dévastent les jardins, ruinent les moissons, et ne laissent rien que ce qui est serré dans les maisons, où heureusement ils n'entrent pas. Ils aboient à peu près comme de petits chiens ; lorsqu'on les frappe avec un bâton, ils se jettent dessus, et le tiennent si fort avec les dents, qu'ils se laissent enlever et transporter à quelque distance sans vouloir le quitter ; ils se creusent des trous sous terre, et vont comme les taupes manger les racines ; ils s'assemblent dans de certains temps, et meurent, pour ainsi dire, tous ensemble ; ils sont très-courageux, et se défendent contre les autres animaux. On ne sait trop d'où ils viennent. Leur nombre est si prodigieux, que, quand ils meurent, l'air en est infecté, et cela occasione beaucoup de maladies.

La chair des *lemmings* n'est pas bonne à manger ; et leur peau, quoique d'un beau poil, ne peut servir à faire des fourrures, parce qu'elle a trop peu de consistance.

Ces animaux sont très-féconds ; cependant la naissance des petits ne ralentit pas leur marche, car on en a observé qui en portoient un entre les dents, et un autre sur le dos. On ne sait rien de plus sur leur manière de vivre.

Quinzième Espèce. — Le ZOKOR, *Lemmus zokor; Mus aspalax*, Pallas, *Glires*, p. 76 et 165, pl. 10; Linn., *Syst.*; *Spalax minor*, Erxleb., p. 377, sp. 1. Ce *campagnol* qu'Erxleben regarde à tort comme une simple variété du RAT-TAUPE ZEMMI, est long d'environ huit pouces. Ses jambes sont très-courtes, et toutes terminées par cinq doigts ; il a une queue très-courte comme les *rats-taupes* et comme le *campagnol surkerkan ;* mais cette queue est nue, ce qui ne se remarque pas dans ces animaux ; sa couleur est en dessus d'un gris-cendré, et sous le ventre d'un cendré blanchâtre ; ses yeux sont visibles, quoique très-petits. Il n'a pas d'oreilles externes, et ses formes diffèrent peu de celles des espèces congénères. On le trouve principalement dans la Daourie Transalpine, vers les promontoires de l'Atlas. Il vit sous terre, et se nourrit de bulbes des plantes, et particulièrement de ceux du *lilium pomponium* et de l'*erythronium*, comme le *zemmi* et le *surkerkan*.

Seizième espèce. — Le SURKERKAN, *Lemmus talpinus; Spalax minor*, Erxleb., *Mamm.*, p. 349, sp. 2 ; *Mus talpinus*, Pallas, *Glires*, p. 77 et 176, pl. 11, A; Linn. *Syst. nat.*, ed. Gm. t. 1,

p. 139, sp. 38 ; *rat-taupe surkerkan* de la 1.re édition de ce Dict. Il a environ trois pouces trois quarts de longueur. Comme le *bathyergus cricet*, il a une petite queue qui peut avoir trois ou quatre lignes de long; il se rapproche assez de ce rongeur par les formes de son corps, mais il s'en distingue suffisamment par les caractères que fournissent les dents molaires (*V.* BATHYERGUS.), par sa taille, par ses couleurs et par sa patrie ; sa tête est grande, arrondie ; son museau est très-court, épais; son nez est plane, peu avancé, tronqué, nu, obscur, la lèvre inférieure couvre les dents incisives qui sont semblables à celles du *rats-taupe zemmi;* les yeux sont très-petits et presque cachés par les poils. Ils supportent difficilement la clarté du jour; l'oreille externe manque presque tout-à-fait; on observe seulement à la partie postérieure du conduit auditif, un petit rebord qui est caché par le poil : ce conduit a peu de largeur. Le corps est couvert, ventru, et non cylindrique comme dans les *rat-taupes ;* les membres sont courts, très-robustes; les pattes de devant sont larges, à cinq doigts, garnis d'ongles propres à creuser la terre ; les postérieurs sont aussi à cinq doigts, dont les ongles sont plus longs et moins forts que ceux des pattes de devant.

Le *surkerkan* est d'un brun-noir mêlé de gris clair sur le dos. Cette couleur devient par degrés plus grise sur les côtés; le ventre et les extrémités sont blanchâtres ; la tête est d'un brun noirâtre, surtout près du museau ; les joues sont légèrement grises, et le menton est blanchâtre ; les moustaches sont noires, de médiocre grandeur. Les femelles ont six mamelles ; la queue est pointue, et a la couleur du dos.

La couleur du *campagnol surkerkan* varie cependant suivant l'âge de l'animal ; elle est d'un gris plus brun ou plus clair, et quelquefois d'un gris jaunâtre. Elle diffère aussi, suivant les climats. Plusieurs individus de cette espèce sont entièrement noirs, excepté les mains, les pieds ou quelques autres parties du corps qui sont blanchâtres.

Le *surkerkan* creuse la terre et passe presque sa vie entière dans les demeures qu'il s'y pratique, comme la *taupe* et le *zemmi*. On le trouve dans les campagnes méridionales de la Russie, depuis le fleuve Occa jusqu'au désert d'Astracan. Ses yeux supportent difficilement la lumière ; aussi ne sort-il de son terrier que vers le crépuscule du soir, pendant la nuit, et le matin avant l'aurore. Les Russes et les Tartares l'appellent pour cette raison *rat-aveugle*. Il ne peut absolument vivre que sous terre; les individus que l'on tient en captivité meurent bientôt, si l'on n'en met une certaine quantité dans leur prison. Lorsqu'on les retire de leur trou, ils tâchent

aussitôt d'y rentrer ou de s'en creuser un autre. Ils n'hivernent pas. Les mâles et les femelles commencent à se rechercher à la fin de mars ou au commencement d'avril. Ces animaux ne multiplient pas beaucoup.

Les *surkerkans* se nourrissent de diverses racines; ils recherchent surtout celles du *phlomis tuberosa* et du *lathyrus esculentus*.

II.e Section. — *Quatre doigts seulement aux pattes de devant.*

Dix-septième Espèce. — Le LEMMING DE LA BAIE D'HUDSON ou RAT DE LABRADOR, *Lemmus hudsonius*, *Mus hudsonius*, Pallas, *Glires*, p. 209. *V.* pl. B. 37. Ce *campagnol*, a la tête absolument ronde; les oreilles externes courtes et entièrement cachées dans le poil; les yeux très-petits; ses pattes antérieures ont quatre doigts onguiculés; les postérieures en ont cinq; les ongles des pattes de devant sont doubles et comme formés de deux ongles superposés, et dont les extrémités seroient distinctes: ils sont comprimés; les deux intermédiaires sont les plus longs et les plus forts; l'externe est le plus petit de tous. L'ongle du pouce est très-court, mais on aperçoit sa double composition. Ceux des cinq doigts des pattes postérieures sont de médiocre grandeur, comprimés et pointus. Les doigts sont couverts de longs poils. Cette disposition est, dit-on, particulière aux mâles.

Son pelage est gris, et l'on remarque sur son dos une bande longitudinale d'un jaune obscur; sa poitrine et son ventre sont blancs; sa queue est très-courte, couverte de longs poils roides, d'un blanc sale. Un individu de cette espèce, conservé dans la collection du Muséum d'Histoire Naturelle, et qui a été long-temps plongé dans l'alcohol, a le pelage blanc à l'extérieur, avec la base des poils ardoisée.

Ce rongeur, qui peut avoir cinq pouces de longueur, se trouve dans la terre de Labrador. (DESM.)

Dix-huitième Espèce. — Le LEMMING À COLLIER, *Lemmus torquatus*; *Mus torquatus*, Gmel.; Boddaert, *El. an.*; Pallas, *Glires*, p. 77 et 206, pl. 11, B.). *V.* pl. B. 37. Ce *campagnol* a environ trois pouces de longueur; ses membres sont très-robustes; sa queue est très-courte et poilue. Son corps est couvert de poils très-fins et très-doux, d'une couleur marron ou d'un gris jaunâtre en dessus, ou bien encore d'un gris pâle, avec des taches d'un brun-marron; le milieu de l'épine est noirâtre; les côtés sont d'une couleur plus pâle que le dos, et le ventre est d'un blanc sale; les extrémités sont d'une couleur mêlée de blanc et de brun; la queue est brune, mais son extrémité est chargée d'un petit flocon de soies blanches

et roides; le nez est très-velu et de couleur noire; cette couleur se continue longitudinalement sur le chanfrein jusqu'au front; les joues sont blanchâtres.

Le caractère le plus tranché de cette espèce consiste en une bande d'un brun-marron, située dans la région des oreilles, de chaque côté, et dans une seconde bande blanchâtre placée transversalement derrière la bande brune, et qui forme une espèce de collier.

Le *campagnol à collier* se trouve en Sibérie; il habite de préférence les terres situées au nord de l'Oby.

Dix-neuvième Espèce. — Le LEMMING A QUEUE VELUE, *Lemmus lagurus; Mus lagurus,* Pallas, Linn.; *Glis lagurus*, Erxleb. Il est presque de la grandeur du *rat noir commun,* quoiqu'il soit d'une forme plus raccourcie dans toutes ses parties. Son museau est très-obtus; ses lèvres un peu gonflées et couvertes de poils; la supérieure est divisée moins profondément que dans le *campagnol;* ses moustaches fines; ses oreilles beaucoup plus petites que celles du *rat commun,* planes, arrondies, nues. Son corps est ventru; ses membres grêles; ses pattes antérieures munies de quatre doigts onguiculés et d'un tubercule corné en place de pouce. Sa queue est très-courte, poilue, tronquée.

Le corps est en dessus d'un gris de souris pâle, avec un mélange de plusieurs poils bruns; dans les jeunes sujets, la couleur est plus claire ou plus blanchâtre; en dessous et vers la partie inférieure des extrémités, le poil est d'un cendré sale et blanchâtre. Une ligne noire, qui commence entre les yeux, s'étend le long du cou et du dos jusqu'à la queue.

La longueur de cet animal est de trois pouces huit lignes; sa queue a deux lignes et demie de longueur et est très-poilue.

Les *lemmings à queue velue* se trouvent abondamment dans les champs sablonneux qu'arrose le fleuve Irtis en Sibérie. Ils sont aussi très-communs dans les déserts de la Tartarie; mais au contraire ils sont extrêmement rares dans les contrées plus australes. On assure que ces animaux voyagent souvent en grandes troupes pour s'établir dans de nouveaux pays. Ils font leur demeure habituelle dans des terriers qu'ils se creusent dans le sable.

Campagnol fossile.

Les brèches osseuses du rocher de Cette, renferment les ossemens de cinq mammifères, parmi lesquels M. Cuvier a reconnu une espèce de *campagnol* dont les dents ne présentent aucune différence sensible avec celles du campagnol vulgaire. (DESM.)

CAMPAGNOL-VOLANT. Espèce de mammifère voisin des *chauve-souris*, décrit au genre *nyctère.* (DESM.)

CAMPAGNOLO. En italien, le CAMPAGNOL DES CHAMPS. (DESM.)

CAMPAGNOULE ou VINOUS. Noms languedociens de l'AGARIC champêtre (*agaricus campestris*). (DESM.)

CAMPAINHAS. Nom portugais du MUGUET. (B.)

CAMPAN. Marbre veiné de blanc et de vert, sur un fond gris ou brun, nuancé de rouge plus ou moins vif, et qui doit son nom à une grande vallée des Hautes-Pyrénées d'où on le tire.

On en distingue deux variétés, d'après la couleur dominante, le *campan vert* et le *campan rouge*. C'est un marbre de transition. V. CALCAIRE et MARBRE. (LUC.)

CAMPANA AZURA. Nom italien du liseron. (B.)

CAMPANE. Nom spécifique d'une INULE (*inula campana*, Linn.) (B.)

CAMPANE, *campanile*. Synonyme de CAMPANULE. (B.)

CAMPANE JAUNE. Nom vulgaire du NARCISSE DES BOIS (*narcissus pseudo-narcissus*, Linn.). (B.)

CAMPANETAS. En Languedoc c'est le liseron des champs. (LN.)

CAMPANETTE et CAMPANELLE. Anciens noms français, 1.° du LISERON des haies et du LISERON des champs (*convolvulus sepium et arvensis*, Linn.). Ce dernier est l'*acsin* des Arabes, le *campanella yerva* des Espagnols, le *campanello* et le *viluchio* des Italiens; il est nommé *liset* dans les chants des troubadours, et maintenant *clochette des blés*; 2.° de la jeannette des bois, appelée autrefois *coquelourde* (*narcissus pseudo-narcissus*). Le bulbocode porte aussi ce nom. (LN)

CAMPANETTO. Nom provençal du LISERON DES HAIES ou VOLUBILIS BLANC (*convolvulus sepium*). (LN.)

CAMPANILLA. Mot espagnol dérivé de l'italien, et qui signifie *clochette*. Il désigne plusieurs plantes, savoir: 1.° l'IPOMEA CARNEA, à Carthagène d'Amérique; 2.° l'IPOMEA SOLANIFOLIA, à Cayenne. (*V.* QUAMOKLIT.) 3.° le FAUX NARCISSE ou la JEANNETTE DES BOIS (*narcissus pseudo-narcissus*) en Espagne. (LN.)

CAMPANIOLA. C'est l'AGARIC DES FUMIERS, aux environs de Montpellier. (B.)

CAMPANULACÉS, *Campanulaceæ*, Jussieu. Famille de plantes dont la fructification est composée: d'un calice divisé à son limbe; d'une corolle insérée au sommet du calice, ordinairement régulière, à limbe divisé, souvent marcescente; communément cinq étamines insérées un peu au-dessous des divisions de la corolle, presque toujours alternes et égales en nombre avec ces divisions; à filamens souvent élargis, squammiformes, connivens autour du

style ; à anthères distinctes ou quelquefois réunies ; d'un ovaire simple, inférieur au calice, dans toute son étendue, ou quelquefois seulement dans sa partie inférieure, glanduleux à son sommet ; d'un style unique à stigmate simple ou divisé ; d'une capsule très-souvent triloculaire, quelquefois divisée en deux ou cinq ou six loges, presque toujours polyspermes, et s'ouvrant sur les côtés ; de semences attachées à l'angle intérieur des loges, à périsperme charnu, à embryon droit, à cotylédons semi-cylindriques, à radicule inférieure.

Les plantes de cette famille sont en général herbacées et vivaces par leurs racines, et contiennent un suc laiteux; leurs tiges sont rameuses; leurs feuilles alternes, pourvues de dents terminées par un tubercule. Leurs fleurs sont le plus souvent solitaires.

Dans cette famille, qui est la quatrième de la neuvième classe du *Tableau du règne végétal*, par Ventenat, il se trouve douze genres sous deux divisions, savoir : les *campanulacées*, dont les anthères sont distinctes ; MICHAUXIE, CÉRATOSTÈME, FORGESIE, GESNERIE, GLOXINIE, CANARINE, CAMPANULE, TRACHÈLE, ROELLE, CYPHIE, RAPONCULE, PHYTEUME, SÉVOLE et GOODÉNIE ; celles dont les anthères sont réunies, savoir : LOBÉLIE et JASIONE. Il faut, de plus, adjoindre à ces genres ceux SELLIÈRE et ROUSSÉE.

Jussieu, sous le nom de LOBILIACÉEES, et R. Brown, sous celui de GOODENACÉES, ont établi une nouvelle famille aux dépens de celle-ci. (B.)

CAMPANULAIRE, *Campanularia*. Genre de polype vaginiforme, établi par Lamarck aux dépens des SERTULAIRES; ses caractères sont : polypier phytoïde, filiforme, sarmenteux, corné, tiges fistuleuses, simples ou rameuses; calices campanulés, dentés sur les bords et soutenus par des pédoncules longs et tortillés.

Lamarck rapporte quatre espèces à ce genre, qui sont : les SERTULAIRES VERTICILLÉE, GRIMPANTE, OBLIQUE et DICHOTOME. (B.)

CAMPANULE, *Campanula*, Linn. (pentandrie monogynie.) Genre de plantes de la famille des campanulacées, qui offre des rapports avec les *canarines* et les *roelles*. Ses caractères sont : un calice monophylle, ayant cinq découpures profondes et aiguës, ou dix découpures, dont cinq réfléchies ; une corolle monopétale, en cloche, à cinq divisions et marcescente ; cinq étamines, dont les filets, dilatés à la base, portent des anthères plus longues qu'eux, droites et linéaires ; un long style posé sur un ovaire inférieur au calice, et couronné par un stigmate épais, divisé

en trois et quelquefois en cinq parties. Le fruit est une capsule de différente forme, selon les espèces, ayant communément trois loges (rarement cinq), dont chacune est percée à sa base d'un trou par où s'échappent, dans leur maturité, les semences nombreuses qu'elle renferme.

Ce genre comprend un grand nombre d'espèces (plus de cent trente), dont la plupart sont des herbes, et quelques-unes des sous-arbrisseaux. Toutes ont les feuilles simples et alternes, et les fleurs munies de bractées. Les espèces utiles ou qui servent à l'ornement des jardins, sont:

La CAMPANULE RAIPONCE, *Campanula rapunculus*, Linn., qu'on trouve en France, en Angleterre, en Suisse, dans les prés, dans les vignes et le long des haies et des fossés. Elle a les feuilles radicales ovales, lancéolées; les supérieures étroites, pointues, adhérentes par leur base; les fleurs bleues, rarement blanches, naissent en panicule serrée au sommet des tiges. Toute la plante est laiteuse; elle est bisannuelle. On la cultive dans les jardins potagers. Sa racine est blanche, tendre et rafraîchissante; on la mange en salade, au printemps, avec les jeunes feuilles.

On sème la graine de cette *campanule* au mois de juin, dans une terre bien ameublie; on recouvre la semence avec du terreau fin, et on arrose souvent; l'ombre est l'exposition qui lui convient le mieux.

La CAMPANULE À FEUILLES DE PÊCHER, *Campanula persicifolia*, Linn., croît dans les bois; les chèvres et les chevaux la mangent; ses feuilles radicales sont ovales, oblongues; celles de la tige sont étroites, lancéolées, légèrement dentelées, sessiles et distantes. Cette espèce est vivace; elle offre des variétés à fleurs doubles, blanches ou bleues, qu'on appelle *campanule des jardins*. On la multiplie en séparant les œilletons qui se forment aux pieds. Elle ne craint point la gelée; on ne doit l'arroser que dans les grandes sécheresses; il lui faut une bonne terre; et le plein air est l'exposition qui lui est la plus naturelle; elle fleurit au milieu de l'été.

La CAMPANULE PYRAMIDALE, *Campanula pyramidalis*, Linn. C'est une des plus belles espèces. Elle croît naturellement dans la Carniole, et elle est employée comme ornement dans les jardins, sur les terrasses, etc. Elle pousse plusieurs tiges droites, effilées, simples, lisses, hautes de quatre ou cinq pieds, et feuillées dans toute leur longueur (les tiges vigoureuses poussent des rameaux latéraux); ses feuilles radicales sont en cœur et dentées; les supérieures, lancéolées. Les fleurs bleues, quelquefois blanches, viennent plusieurs ensemble par bouquets latéraux et terminaux, sur des pédoncules courts, et forment, dans la partie supérieure

de chaque tige, un long épi pyramidal d'un aspect très-agréable.

Cette *campanule* est bisannuelle. On doit en semer la graine, qui est très-fine, à la fin de l'été, dans une terre douce et légère, et avoir soin de ne pas la couvrir. Au printemps, on relève les jeunes pieds ; on les met ou en pleine terre, ou dans des pots exposés au grand soleil, et on n'épargne pas les arrosemens ; ils s'élèveront à une grande hauteur, et se couvriront de fleurs en août.

La CAMPANULE GANTELÉE, ou GANT DE NOTRE-DAME, *Campanula trachelium*, Linn. On la trouve en Europe, dans les bois et le long des haies. Elle a une tige angulaire, des feuilles pétiolées, des calices velus et de courts pédoncules divisés en trois parties. Elle est vivace ; ses jeunes racines peuvent se manger en salade, au printemps, comme celles de la raiponce.

La CAMPANULE GENTIANOÏDE, *Campanula gentianoïdes*, Linn. Elle est lisse dans toutes ses parties, a des tiges foibles, des feuilles ovales, lancéolées, dentées en scie et presque sessiles. Le pays natal de cette *campanule* est la Sibérie ; elle est vivace, et mérite, par la beauté de ses fleurs, d'être cultivée dans les jardins.

La CAMPANULE CONGLOMÉRÉE, *Campanula conglomerata*, L., à tige simple et anguleuse, à fleurs sessiles bleues ou blanches, réunies en tête ou en épi terminal. Cette espèce est vivace et croît dans les lieux secs et montueux de l'Europe. Elle a deux variétés ; l'une à fleurs éparses, l'autre à feuilles luisantes.

La CAMPANULE A GROSSES FLEURS ou la VIOLETTE MARINE, *Campanula medium*, Linn. Sa tige est cylindrique, haute de deux pieds et garnie de feuilles oblongues, sessiles et rudes au toucher; ses capsules ont cinq loges. On trouve cette *campanule* dans les bois et les lieux arides de la Provence, de l'Italie et de l'Allemagne. Elle est bisannuelle et cultivée dans les jardins. (D.)

La CAMPANULE MIROIR DE VÉNUS, *Campanula speculum*, Linn. Jolie espèce annuelle, et à tige basse, rameuse et diffuse. Elle croît dans les blés, et se mange en salade. Ses capsules sont prismatiques.

On la sème en place au mois de mars, soit en bordure, soit dans un petit carré ; elle donne ses fleurs en août. Elle aime le soleil, et demande une terre meuble et un arrosement ordinaire.

Cette espèce, avec un certain nombre d'autres, qui ne sont pas mentionnées ici, ont été séparées de ce genre pour en former un particulier, qui a été appelé LÉGOUZIE par Du-

rande, et PRISMATOCARPE par Lhéritier. *V* ce dernier mot. (B.)

CAMPÊCHE, BOIS CAMPÊCHE, *Hæmatoxylon campechianum*, Linn. Arbre épineux toujours vert, de la famille des légumineuses, originaire de la *baie de Campêche*, d'où il a tiré son nom. On le trouve aussi à la Jamaïque et à Saint-Domingue, y ayant été apporté du continent. Il ne faut pas le confondre avec le BRESILLET DE FERNAMBOUC (*V.* ce mot), quoiqu'il ait avec lui beaucoup de rapports. Son bois, propre à la teinture, forme une branche considérable de commerce dans une partie des possessions espagnoles du Nouveau-Monde. Cet arbre croît rapidement, et s'élève à trente ou quarante pieds, avec une tige assez droite, mais dont le diamètre n'est pas proportionné à son élévation. Son écorce est d'un brun-gris, son aubier, d'un blanc jaunâtre; et le cœur du bois, rouge. Il pousse de tous côtés, des branches irrégulières armées d'épines axillaires, solitaires et droites. Les feuilles ailées sans impaire, et composées de quatre à huit folioles en forme de cœur, sont tantôt seules, tantôt en faisceaux, et toujours alternes. Les fleurs petites et jaunâtres, offrent au sommet des branches, des grappes simples et droites. Ces fleurs ont chacune: un calice persistant, découpé en cinq segmens ovales, d'un pourpre violet; une corolle de cinq pétales égaux, à peine plus grands que le calice; dix étamines dont les filamens libres et un peu velus portent de petites anthères ovales; un style presque aussi long que les étamines, avec un stigmate épais et comme échancré. Le fruit est une gousse membraneuse, très-plate, amincie aux deux extrémités; elle renferme deux ou trois semences oblongues et en forme de rein. *V.* pl. B. 8, où il est figuré.

Le *bois de campêche*, dépouillé de son aubier, est transporté en Europe, où il est très-recherché pour les teintures; par sa simple infusion dans l'eau, il donne une couleur d'un très-beau noir, laquelle, mêlée avec des gommes, peut tenir lieu d'encre pour écrire. Par sa décoction, il fournit une couleur rouge foncée, et même pourprée, dont on varie les teintes en y mettant plus ou moins d'eau. Les Espagnols, chez lesquels on va chercher ce bois dans le golfe du Mexique, sont très-jaloux d'en faire seuls le commerce; ils empêchent, autant qu'ils peuvent, les autres nations, les Anglais surtout, de venir le couper en fraude; ils ont eu souvent, avec ces derniers, des différens graves à ce sujet. Aujourd'hui le *campêche* croît en abondance à la Jamaïque et à Saint-Domingue; il est comme naturel à ces îles. Cependant on ne le cultive pas communément dans nos colonies pour tirer parti de son bois, mais pour clore les habitations; il est très-propre à cet usage, et

forme des haies aussi défensives que le citronnier, d'un vert gai, et aisées à tailler : mais il faut les tailler trois ou quatre fois dans l'année; autrement les branches s'éleveroient bientôt à une hauteur considérable, et produiroient des graines qui infecteroient le voisinage de jeunes plants. C'est l'inconvénient de ces haies, auprès desquelles rien ne croît. Il faut des soins suivis et fréquens pour empêcher le *campêche* de s'emparer des terres qui le touchent; quand il s'y est une fois établi, on a beaucoup de peine à le détruire, tant il croît avec facilité et promptement.

Pour se procurer cet arbre en Europe, on a recours aux couches et aux serres chaudes. Élevé ainsi de graines qu'on apporte souvent de l'Amérique, il vient d'abord assez vite, et se garnit très-bien de feuilles; mais dans la suite on a de la peine à le conserver, et il fait très-peu de progrès. Rarement il atteint la hauteur d'un grand arbrisseau. (D.)

CAMPECHIA, Adanson; *Campecia.*, Scopoli C'est le CAMPÊCHE. *V.* ce mot. (LN.)

CAMPELIE, *Campelia.* Genre de plantes établi par Richard, pour la COMMELINE ZANONIE de Linnæus, la ZANONIE BIBRACTÉATÉE de Cramer, le TRADESCANTE ZANONIE de Swartz, qui a pour fruit une baie.

Cette plante, qui se cultive dans nos jardins, est originaire de l'Amérique méridionale. (B.)

CAMPEPHAGA. Nom générique de l'ÉCHENILLEUR. *V.* ce mot. (V.)

CAMPESTRES. C'est, dans le *Prodromus* d'Illiger, le nom de sa vingt-sixième famille des oiseaux. (V.)

CAMPHERPLANT. A Surinam, on donne ce nom à l'onxie camphrée (*unxia camphorata*), plante syngénèse de la famille des corymbifères. (LN.)

CAMPHIRE. Nom anglais du CAMPHRE; *Camphire-tree*, le *camphrier*, LAURIER. (LN.)

CAMPHRE, *Camphora.* Les chimistes, d'après un assez grand nombre d'observations, regardent le *camphre* comme un principal immédiat des végétaux. C'est une substance blanche, transparente, concrète, légère, friable, très-volatile, d'une odeur aromatique très-forte, d'une saveur âcre, légèrement amère, laissant un sentiment de fraîcheur dans la bouche; insoluble dans l'eau, soluble dans l'esprit-de-vin, les jaunes d'œufs, les huiles, les graisses, les acides minéraux et la bile; peu soluble dans le vin et le vinaigre; liquéfiable par le moyen du feu; surnageant l'eau, et brûlant à sa surface; inflammable enfin au plus haut degré, et à la manière des huiles essentielles, et cependant différente des huiles et des résines par plusieurs propriétés qui lui sont particulières.

La grande combustibilité du *camphre* le rend propre à être employé dans la matière des feux d'artifice. On soupçonne qu'il étoit un des principaux ingrédiens du *feu grégeois*. On le mêle dans quelques compositions de vernis, particulièrement dans celui qui est destiné à imiter le vieux laque. On dit que, dans les cours des princes orientaux, on le brûle avec de la cire pour éclairer pendant la nuit. Après sa combustion, il ne laisse aucun résidu charbonneux; ses émanations s'étendent à une grande distance, et il est si volatil, qu'il s'évapore entièrement à l'air.

Le *camphre* se forme dans plusieurs végétaux différens. Proust nous a appris que le ROMARIN, la LAVANDE et autres LABIÉES, en contenaient une assez grande quantité pour qu'on puisse l'extraire avec profit. Mais la plus grande partie de celui qui se débite dans le commerce, provient d'une espèce de laurier qu'on appelle *laurier camphrier*. (*Voyez*-en la description à l'article LAURIER.) Il est retiré de cet arbre par la sublimation, et apporté en Europe, où, comme aux Indes, on en fait usage dans la médecine et dans les arts. C'est un des meilleurs remèdes connus; il est calmant, antispasmodique, antiputride, alexitère, diaphorétique et résolutif.

Cette substance, si singulière, est dispersée dans toutes les parties de l'arbre. Kæmpfer dit, que dans les provinces de Salsuma et de Gotéo, au Japon, les paysans coupent la racine et le bois du *camphrier* par petits morceaux; ils les font bouillir avec de l'eau, dans un pot de fer fait en vessie, sur lequel ils placent une sorte de grand chapiteau argileux, pointu et rempli de chaume ou de natte : le *camphre* se sublime comme de la suie blanche; ils le détachent en secouant le chapiteau, et ils en font des masses friables, grenelées, jaunâtres ou bises, comme de la cassonnade, remplies d'impuretés.

A la Chine, on prend des branches nouvelles de cet arbre, on les coupe par petits morceaux, et on les fait tremper durant trois jours dans de l'eau. Lorsqu'elles ont été macérées de la sorte, on les jette dans une marmite où on les fait bouillir; et pendant ce temps, on les remue sans cesse avec un bâton de bois de saule. Le suc de ces petits morceaux s'attache en quantité au bâton, sous la forme d'une gelée blanche; on passe le tout, ayant soin de rejeter le marc et les immondices. Alors ce suc est versé dans un bassin de terre neuf et vernissé. On l'y laisse toute une nuit; le lendemain on le trouve coagulé, et formant une espèce de masse. On purifie le *camphre* en le sublimant dans des vases de cuivre hermétiquement fermés. (D.)

Le meilleur *camphre* connu provient d'un arbre propre aux îles de Sumatra et de Bornéo, lequel, au rapport de

Correa, qui en a analysé le fruit, doit appartenir au genre Shorée de Roxburg. Pour l'obtenir, on fend le tronc en lanières, et on le trouve accumulé dans certaines cavités dont on le fait tomber avec un instrument pointu. Cette sorte de *camphre* est rare en Europe.

En faisant passer du gaz nitreux à travers de l'essence de Térébenthine, on peut la transformer presque entièrement en *camphre*. (B.)

CAMPHRÉE, *Camphorosma*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, et de la famille des chénopodées, dont les caractères sont d'avoir : un calice urcéolé, persistant, divisé en quatre découpures pointues, dont deux opposées sont un peu plus grandes que les autres; quatre étamines, dont les filamens sont saillans hors du tube; un ovaire supérieur, chargé d'un style bifide à stigmate aigu; une capsule environnée par le calice, et contenant une semence ovale, un peu aplatie et luisante.

Ce genre renferme six espèces. La plupart sont de petites plantes frutescentes, à tiges rameuses, étalées sur la terre; à feuilles linéaires, très-serrées; à fleurs axillaires. La plus connue est la Camphrée de Montpellier, qui est velue dans toutes ses parties, et dont les feuilles ont une odeur aromatique qui approche un peu de celle du *camphre*, mais qui ne se développe que lorsqu'on les frotte entre les doigts. Elle passe pour vulnéraire, incisive, diurétique, sudorifique, emménagogue, etc. Elle croît dans les lieux sablonneux des parties méridionales de l'Europe.

La Camphrée d'Arabie, *Camphorosma pteranthus*, Linn., est une plante annuelle à pédoncule ensiforme et à bractées en crête. Elle a été établie en titre de genre, d'abord, sous le nom de Louichea, et ensuite sous celui de Ptéranthe. (B.)

CAMPHORATA. Bauhin, Lobel, Tournefort, etc., nomment ainsi les plantes que Linnæus a réunies depuis sous le nom de *camphorosma*. L'une, la *camphrée* de Montpellier, *camphorosma monspeliensis*, est regardée comme le *selago* de Pline; nom que le botaniste suédois a transporté à des plantes inconnues au naturaliste romain, et dont une, le selage corymbifère, est le *camphorata* de Commelin (*præludia*). Morison appeloit *camphorosma*, le dracocéphale des Canaries. Le polycnème des champs, ou petite camphrée, est aussi désignée sous le nom de *camphorata* dans les anciens botanistes. (LN.)

CAMPHUR. C'est un animal fabuleux dont quelques anciennes relations font mention. Ce *camphur* seroit un âne sauvage de l'Arabie, portant une corne sur le front. (S.)

CAMPHUR. Nom arabe du CAMPHRE. (B.)

CAMPKIT. *V.* CAMCHAIN. (B.)

CAMPOÏDES de Rivin. C'est la chenillette, selon Adanson, *scorpiurus vermiculata*, Linn. (LN.)

CAMPOMANÈSE, *Campomanesia*. Arbre du Pérou, intermédiaire entre les MYRTES et les GOYAVIERS, qui paroît congénère avec le DÉCASPERME de Forster. Il forme un genre auquel on a donné pour caractères : un calice persistant, à cinq divisions ovales; cinq pétales ovales et concaves; un grand nombre d'étamines insérées au calice; un ovaire inférieur, surmonté d'un style incliné, à stigmate pelté et ombiliqué; une baie globuleuse, comprimée, uniloculaire, couronnée par le calice, et renfermant une douzaine de semences réniformes, attachées à un réceptacle charnu. (B.)

CAMPSIS, *Campsis*. Genre établi par Loureiro, pour placer un arbrisseau de la Cochinchine, à tige radicante, à feuilles bipinnées et à fleurs disposées en grappes terminales. Il a pour caractères : un calice à cinq divisions; une corolle à cinq lobes; quatre étamines à filets recourbés, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate bifide; une capsule à deux valves et à deux loges polyspermes.

Willdenow a cru reconnoître dans ces caractères, ceux du genre INCARVILLÉE de Jussieu; mais ce dernier n'est point de cet avis. (B.)

CAMPULAIE, *Campulaia*. Genre de la didynamie angiospermie, et de la famille des pédiculaires, qui comprend deux plantes vivaces de Madagascar.

Il offre pour caractères, d'après Dupetit-Thouars, un calice ventru, strié, à cinq divisions aiguës; une corolle à tube recourbé et à limbe divisé en deux lèvres; la supérieure à demi-bifide, l'inférieure à trois lobes égaux; un ovaire supérieur à style terminé par un stigmate renflé; une capsule ovale, comprimée. (B.)

CAMPULOSE, *Campulosus*. Genre de plantes de la famille des graminées, établi par Desvaux et adopté par Palisot Beauvois. Il a pour caractères : épi solitaire, courbé en faux; épillets sessiles, unilatéraux, disposés sur deux rangs, contenant chacun trois ou cinq fleurs; à balle calicinale de deux valves inégales; l'inférieure très-petite, membraneuse et persistante; la supérieure ayant une nervure saillante en son milieu; balle florale mâle, à une seule valve et monandre; balle florale hermaphrodite de deux valves, dont l'inférieure est crénelée, sétigère, et la supérieure entière trois étamines. Les autres fleurs avortent le plus souvent.

Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, que j'ai observée, décrite et dessinée en Caroline. C'est une plante vivace, qui croît isolément dans les bois sablonneux, s'élève de deux ou trois pieds de hauteur, et est fort élégante. J'en avois fait une CRETELLE, et Michaux la regarde comme une CHLORIS. (B.)

CAMPULOTTE. Nom d'une coquille fossile, figurée par Guettard, tom. 3, pl. 71, n.° 6. de ses Mémoires. Elle constitue aujourd'hui le genre MAGILE. (B.)

CAMPYLE, *Campylus*. Arbrisseau grimpant, à rameaux presque nuls; à feuilles en cœur, aiguës, très-entières, velues, pétiolées, quelquefois alternes; à fleurs d'un blanc rougeâtre, disposées sur des grappes terminales, longues, flexueuses et garnies de bractées à trois lobes.

Cet arbre, qu'on trouve à la Chine, sur les montagnes sèches, forme, dans la pentandrie monogynie, un genre qui offre pour caractères: un calice tubuleux, velu, tuberculeux, divisé en cinq parties inégales; une corolle monopétale, tubuleuse, bilabiée, avec la lèvre supérieure en alène et l'inférieure ovale; cinq étamines inégales; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à cinq lobes; une capsule presque ronde, à cinq loges polyspermes. (B.)

CAMPYNÈME, *Campynema*. Plante vivace de la Nouvelle-Hollande, à racines filiformes, à feuilles alternes, linéaires, obtuses, semi-amplexicaules, et à fleur solitaire à l'extrémité de la tige, qui forme un genre dans l'hexandrie trigynie et dans la famille des narcissoïdes.

Ce genre, que Poiret a appelé VALO, et qui est figuré pl. 121 de l'ouvrage de Labillardière, sur les plantes de la Nouvelle-Hollande, offre pour caractères: point de calice; une corolle à six pétales persistans; six étamines à filamens recourbés; un ovaire inférieur, surmonté de trois styles recourbés; une capsule oblongue, trigone, couronnée par la corolle qui persiste, triloculaire, trivalve, chaque loge renfermant plusieurs semences réniformes et aplaties. (B.)

CAM-SANH. *V.* CAMCHAIN. (B.)

CAMSIA. Nom chinois de la CANNE À SUCRE. (B.)

CAMUL. Le POIVRE À CÔTES SAILLANTES (*piper malamiris*, Linn.), est ainsi nommé dans les Moluques. (B.)

CAMULA. C'est l'un des noms italiens de l'ANTILOPE CHAMOIS. (DESM.)

CAMUN, *V.* CAMIUM. (LN.)

CAMUNENG. On trouve figurés sous ce nom, dans Rumphius, vol. 5, pl. 17 et 18, trois arbres différens. L'un est le CALCAS PANICULÉ; l'autre le MURRAYE; le troisième, selon Jus-

sieu, doit constituer un genre nouveau dans la famille des Méliacées, fort voisin de l'Aglaja de Loureiro. (B.)

CAMUM. Nom arabe du Cumin. (B.)

CAMUNIUM. *V.* Aglaïa. (B.)

CAMUS. Nom vulgaire du Dauphin commun. (DESM.)

CAMUS. Nom spécifique d'un poisson du genre Polynème. (B.)

CAMUZA, ou Cabra-montes des Espagnols. C'est l'Antilope chamois. Camuza est aussi le nom italien du même animal. (DESM.)

CAMY-CAMY. Nom de l'Agami, à Surinam. (V.)

CAN. Le Chien porte ce nom à Marseille. (B.)

CAN. Nom du Mauvis, dans la Brie. (V.)

CANA. Nom de la Poule, en Finlande. Celui du Coq est Cuckoi. (DESM.)

CANA. C'est, dans le midi de la France, le grand Roseau, *arundo donax*, Linn. (B.)

CANA. Nom chinois du Canari ou *pimela alba*, Loureiro. (B.)

CANA DE LA VIBORA. Nom vulgaire de la Kunthie des montagnes, dans la Nouvelle-Grenade. (B.)

CANAB. *V.* Cambé. (B.)

CANABÉ. L'un des noms du Chanvre, en Languedoc. (LN.)

CANABERI. On dit que l'Alouette cochevis porte ce nom à Damas. (V.)

CANABOU, CANABÉ, CHAMBRIE, CARBE, KANEVE et PENTAGRUELION. Vieux mots français qui désignent le Chanvre. (LN.)

CANABRAZ. En Portugal, on nomme ainsi la Berce commune, *Heracleum spondylium*, Linn. (LN.)

CANADA. Un des noms du Topinambour. (B.)

CANADE. C'est, dans le Dictionnaire des Voyages, un oiseau de l'Amérique, que l'on dit le plus beau du monde. Est-ce un Colibri, un Oiseau-mouche? Mais il en est d'autres qui méritent aussi cette qualification. (V.)

CANADE. Poisson du genre Gastérostée. (B.)

CANAFISTOLA et CANAFISTULA. C'est le Canéficier ou la *casse des boutiques*, en Espagne et en Portugal. (LN.)

CANAMBO, CANAMO, CANEMO et CANHAMO. Le Chanvre est ainsi nommé en portugais et en espagnol. (LN.)

CANAHEIA. Clusius nous a appris qu'on appeloit ainsi, en Espagne, les Férules et les Thapsies. (B.)

CANAL MÉDULLAIRE. (Végétal.) *Voyez* ARBRE. (TOL.)

CANALITES. Quelques DENTALES fossiles, fortement striées, ont été ainsi nommées. (B.)

CANAMELLE, *Saccharum*, Linn. (*Triandrie digynie.*) Genre de plantes à un seul cotylédon, qui appartient à la famille des graminées, et qui a de grands rapports avec les *roseaux*. Il comprend une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles se trouve celle qu'on cultive en Afrique, en Asie et en Amérique, sous le nom de CANNE A SUCRE. (*Voy.* ce mot.) C'est la CANAMELLE OFFICINALE, *Saccharum officinale*, Linn. Les autres espèces n'offrent rien d'intéressant.

Le caractère du genre est d'avoir les fleurs chargées extérieurement d'un duvet farineux ou soyeux très-remarquable, ce qui les distingue de celles des *roseaux*, dont le duvet est intérieur; elles sont disposées en panicule ou en épi. La balle calicinale, qui quelquefois n'existe pas, est composée de deux parties, et ne contient qu'une fleur : chaque fleur est formée d'une balle à deux valves lancéolées, droites et concaves, surmontées d'une arête ou sans arête; de trois étamines, dont les filets capillaires ont à peu près la longueur de la balle florale, et portent des anthères oblongues; et d'un ovaire supérieur chargé de deux styles que couronnent des stigmates simples et plumeux. Le fruit est une semence oblongue, à pointe aiguë, et enveloppée par les valves. Ces caractères sont figurés dans la pl. 40 des *Illustrations* de Lamarck.

Les genres POGONATÈRE, MONACHNE, ÉRIANTHE, IMPERATA et PEROTIS, ont été établis aux dépens de celui-ci. (D.)

CANAMO. *V.* CAMBÉ. (B.)

CANAMON. Nom espagnol du CHÈNEVIS. (LN.)

CANANG, *Uvaria.* Genre de plantes de la polyandrie polygynie, et de la famille des glyptospermes, dont les caractères sont d'avoir un calice petit, persistant, et profondément divisé en trois découpures ovales, pointues; six pétales lancéolés, sessiles, plus longs que le calice; un grand nombre d'étamines dont les anthères sont oblongues, et recouvrent en grande partie le pistil; des ovaires supérieurs, serrés et ramassés en un corps ovale, dépourvus de style, et terminés par un stigmate simple; des capsules ou espèces de baies ovales ou oblongues, pédiculées, uniloculaires, renfermant une à six semences attachées à un placenta latéral.

Ce genre contient une quinzaine d'espèces, qui, à deux près, viennent des Indes et des îles qui en font partie, et

1. *Cameli du Japon.* 2. *Canang aromatique.*
3. *Canari vulgaire.* 4. *Canjala gorite.*

qui, la plupart, sont intéressantes sous plusieurs rapports.

La première est le CANANG ODORANT, dont les feuilles sont ovales-oblongues, aiguës, très-entières; les pétales lancéolés, linéaires, aigus, planes ou très-longs. C'est un grand arbre que l'on cultive près des maisons, aux Moluques et à la Chine, à cause de l'odeur agréable que répandent au loin ses fleurs. Les Indiens en mettent dans leurs appartemens et en parfument leurs pommades.

La seconde est le CANANG AROMATIQUE, *Uvaria aromatica*, Lamarck, qui a été confondue avec l'*uvaria zeylanica*, Linn. Elle vient dans l'Amérique méridionale, et ses fruits sont employés, comme épicerie, sous le nom de *maniguette* et de *poivre d'Éthiopie;* ses caractères sont d'avoir les feuilles ovales-oblongues, aiguës, très-entières, unies, et les pétales oblongs, concaves, coriaces. Willdenow l'a placée dans le genre UNONE. *V.* planche B. 7. où elle est figurée.

La troisième, le CANANG SARMENTEUX, *Uvaria zeylanica*, dont les feuilles sont lancéolées, ovales, aiguës, très-entières; les pétales courts et arrondis. C'est un arbrisseau sarmenteux, c'est-à-dire, s'appuyant sur d'autres arbres, qui croît dans les Indes, et dont les fruits ont un goût d'abricot. Son écorce et ses feuilles sont aromatiques.

La quatrième, le CANANG À LONGUES FEUILLES, que l'on cultive à Pondichéry à raison de son bel ombrage, et que Sonnerat a figuré pl. 131 de son *Voyage aux Indes*, sous le nom d'*arbre de mâture*.

La cinquième, le CANANG A TROIS PÉTALES, qui vient des Moluques, a les semences aromatiques, et laisse couler une gomme également odorante.

La sixième, le CANANG DU JAPON, dont le mucilage sert à coller le papier, dans ce pays.

Les autres sont moins remarquables.

Les genres ABERÈME, d'Aublet, PORCÈLE et GUATTÈRE, de la *Flore du Pérou*, se distingent à peine de celui-ci. (B.)

CANANGA. Nom brame de la PATATE. (B.)

CANAN-POULOU. Espèce de SCIRPE de l'Inde. (B.)

CANAOA. Les Caraïbes appellent ainsi le RÉSINIER, suivant Surian. (B.)

CANAPA. Nom italien du CHANVRE. (LN.)

CANAPACIA, Cæsalpin. *V.* ARMOISE. (LN.)

CANAPÉ. *V.* CAMBÉ. (B.)

CANAPI. Les Caraïbes appellent ainsi le RÉSINIER, suivant Surian. (B.)

CANA PETIERE. Nom de l'OUTARDE CANE (PÉTIÈRE), en Provence. (V.)

CANAPUCCIA. Le Chènevis, en Italie, porte ce nom. (LN.)

CANARD. On donne ce nom au Caniche ou Barbet, race de chien. (DESM.)

CANARD, *Anas*. Genre de l'ordre des Oiseaux nageurs ou Palmipèdes de Latham, et de la famille des Dermorynques. *V.* ces mots. *Caractères :* bec plus large qu'épais à la base, et quelquefois gibbeux, droit, un peu aplati, dentelé en lame sur les bords, déprimé et obtus vers le bout; mandibule supérieure convexe, onguiculée et courbée à l'extrémité; l'inférieure plate et plus étroite; narines ovales, couvertes d'une membrane, situées à la base du bec; *lorum* emplumé; langue charnue, large, épaisse, frangée sur les côtés, obtuse à la pointe; pouce des uns pinné, des autres simple, portant à terre sur le bout; ongles falculaires; les première et deuxième rémiges à peu près égales et les plus longues de toutes; pieds un peu à l'arrière du corps. Il résulte de la position des pieds, que les canards ont de la difficulté à marcher et à garder l'équilibre sur terre; mais, dans l'eau, ces oiseaux ont les mouvemens très-faciles. Ils nichent dans les herbes, à terre, et quelquefois dans les arbres creux, à une certaine élévation, et font une ponte nombreuse; les uns sont polygames et les autres monogames; leurs petits quittent le nid et nagent dès leur naissance. On trouve des canards dans toutes les parties du monde, sur les fleuves, les étangs, les lacs et la mer.

Le Canard aux ailes blanches. *V.* Canard peposaca.

Le Canard aux ailes bleues, *Anas cyanoptera*, Vieill., se trouve dans l'Amérique méridionale, sur la rivière de la Plata et à Buenos-Ayres. Il a une bande étroite et noirâtre qui part de la base du bec et se prolonge sur la tête en s'élargissant; le reste de la tête, le cou, la poitrine et le ventre, rouges; les couvertures inférieures de la queue noirâtres; les petites couvertures inférieures de l'aile d'un bleu de ciel; les moyennes brunes et terminées de roux; les grandes blanches; les supérieures d'un beau bleu de ciel, blanches et rousses à l'extrémité; les pennes primaires noirâtres; les intermédiaires d'un vert tendre et à reflets; le dos et le croupion noirâtres; les plumes scapulaires, blanches dans leur milieu et noirâtres sur les bords; les petites rougeâtres et rayées transversalement de noirâtre; les tarses jaunes et le bec noir; la queue composée de douze pennes. La taille varie dans cette espèce; les uns n'ont que quinze pouces deux tiers de long; d'autres, dix-sept et demi.

La femelle est un peu plus petite, et elle a la tête d'un brun plus foncé en dessus que sur les côtés; le haut du cou de cette

couleur ; le reste du cou, le dos, le croupion et la queue noirâtres ; le miroir vert, peu apparent ; le dessous du corps varié de blanchâtre et de brun roussâtre. Des mâles, de la plus petite taille, n'ont point de trait blanc sur la tête, et toutes les couvertures des ailes sont brunes.

Le CANARD AUX AILES EN FAUCILLE, *Anas falcaria*, Lath., passe l'hiver en Chine, et fréquente pendant l'été les fleuves de la Daourie, les bords de la Léna et de l'Enisséi ; il s'y rend par petites troupes, en criant dans les airs. Les Mongols l'appellent *boronogossum* et *chartologoi nogossum*.

Il est de la taille du *canard siffleur*, et a seize pouces et demi de long ; le bec noir ; le front et le dessus de la tête d'un ferrugineux foncé ; une tache blanche près de la base du bec ; le tour des yeux, le haut de la tête et la huppe d'un vert brillant, changeant en couleur de cuivre de rosette sur les tempes ; l'origine de la gorge blanche ; au-dessous de cette couleur deux colliers ; le premier d'un noir verdâtre, aussi brillant que la huppe, l'autre blanc ; le reste du cou et la poitrine d'un cendré ondé de brun ; le dos gris, avec des lignes d'une couleur plus pâle ; le ventre tacheté de gris et de blanc ; le bas-ventre noir ; les côtés blancs et rayés transversalement de noir ; les épaules grises ; les scapulaires pareilles, avec un croissant vers l'extrémité ; le miroir d'un beau bleu-vert et bordé de blanc en dessous ; les pennes des ailes les plus rapprochées du corps, allongées, rayées de blanc et de violet, et se relevant en faucille ; le bec noir. Latham présente comme une variété de cette espèce la sarcelle de Java ; mais comme l'on n'a pas de données certaines pour adopter son sentiment, je préfère la laisser isolée, jusqu'à ce qu'elle soit mieux connue.

Le CANARD DE BAHAMA. *V.* CANARD MAREC.

Le CANARD DE LA BAIE D'HUDSON. *V.* OIE EIDER.

Le CANARD DE BARBARIE. *V.* CANARD MUSQUÉ.

Le CANARD DE BARBARIE A TÊTE BLANCHE, décrit assez succinctement dans le Voyage de Shaw, avec la taille du *vanneau*, un bec large, épais et bleu, la tête toute blanche et le corps de couleur de feu, n'est certainement point le même oiseau que l'*anas leucophela* de Scopoli, comme le dit Gmelin, ainsi que Latham, dans son Synopsis, si on s'en rapporte à la description qu'ils font de ce dernier, puisqu'ils lui donnent une taille au-dessus de celle de la *sarcelle*, et même celle du *canard sauvage*. Il a la tête noire sur le sommet ; un collier de la même couleur ; la poitrine d'un brun-marron, varié sur sa partie inférieure de lignes noires transversales ; le ventre gris avec de petites taches noires ; le dos roux ; le dessus des ailes

pareil, mais d'une nuance plus pâle, avec des lignes et des points bruns; les pennes des ailes et de la queue, brunes; le bec large, bleu, sillonné à la base, suivant le Synopsis de Latham, et renflé, selon son *index*, dans lequel l'ornithologiste anglais donne à ce canard un plumage d'un cendré jaunâtre, nébuleux et comme poudré de brun.

Sonnini rapporte le canard de Barbarie à l'*anas meraa* de Pallas, est-il bien fondé? *V.* le CANARD SAUKI.

Le CANARD BARBOTEUX. Nom que l'on donne, dans certains cantons, au CANARD DOMESTIQUE.

Le beau CANARD HUPPÉ, *Anas sponsa*, Lath., pl. enl. n.os 980 et 981, mâle et femelle, de l'*Hist. nat. de Buffon.* Cette espèce, par la richesse de son plumage et le goût exquis de sa chair, doit tenir une des premières places parmi les plus beaux et les plus précieux palmipèdes. Un faisceau de plumes longues, soyeuses, variées de blanc, de vert brillant et de pourpre, s'élève sur la tête du mâle, et forme une superbe aigrette qui en arrière se balance sur le cou; un violet bronzé domine sur le front et les joues; la mandibule inférieure est entourée d'un blanc pur, qui se présente sous l'œil comme une petite échancrure, et s'étend longitudinalement au-dessus; un joli roux moucheté de blanc couvre le bas du cou et la poitrine, et est coupé sur les épaules par deux bandes noires et blanches; un brun éclatant, à reflets verts dorés, règne sur les ailes, le dos, le croupion et les couvertures supérieures de la queue, dont quelques plumes, longues, effilées et d'un beau roux, tombent sur les côtés; celles des flancs sont d'un joli gris, liserées, vermiculées de petites lignes noirâtres, et terminées par deux rubans, l'un d'un noir velouté, et l'autre d'un blanc de neige; le ventre est de cette dernière couleur; les pennes des ailes sont brunes; quelques-unes ont de petites taches blanches à leur extrémité, d'autres ont leur côté intérieur vert doré: la plupart ont l'extérieur blanc, et reflètent en bleu et en violet. Le miroir offre la réunion des teintes les plus brillantes; le brun et le vert cuivreux sont répandus sur la queue, qui est étagée et composée de seize pennes; le rouge est pur sur les paupières et l'iris, tacheté de noir sur le bec, et tirant à l'orangé sur les pieds, dont les membranes sont d'un brun léger; les ongles sont noirs. Grosseur du vingeon: longueur, dix-huit pouces.

La femelle, qui est plus petite, et dont la robe ne présente que des couleurs simples et modestes, est privée de ce bouquet de plumes qui pare si pompeusement la tête du mâle. Une couleur brune domine sur presque tout son plumage; une teinte blanchâtre sur la gorge; un mélange de bleu et de vert sur les couvertures, les pennes des ailes et de la queue, et un blanc sale

sur le ventre; enfin, cette teinte se présente sur la poitrine en forme de taches triangulaires, confusément distribuées.

Cette espèce se trouve dans l'Amérique septentrionale, depuis le Mexique jusqu'au Canada, et peut-être plus au nord; mais, à l'époque des grands froids, elle quitte les contrées glaciales. Les cantons qu'elle fréquente le plus souvent, sont les bois, les taillis où serpentent de petites rivières; elle se perche quelquefois sur les branches qui les ombragent, d'où lui est venu le nom de *canard branchu;* et elle place son nid dans des creux d'arbres : sa ponte est de huit à douze œufs.

Ce canard, qui, à la beauté, joint une chair savoureuse, lorsqu'il se nourrit de graines, de glands et de faînes, est d'un caractère sauvage et méfiant. Néanmoins, pris très-jeune, il s'apprivoise volontiers; on l'acclimate aisément en France, et l'on peut, avec quelques soins, se procurer des générations domestiques, et par-là augmenter le nombre de nos volailles les plus précieuses. Pour cela, il faut le tenir dans un lieu où les chiens et les chats ne puissent l'inquiéter; il ne faut pas qu'une curiosité, toujours déplacée lorsque des oiseaux couvent, trouble la femelle pendant l'incubation; ce qui souvent lui fait abandonner ses œufs. En captivité, elle aime à couver dans une petite loge posée sur le bord d'une eau courante ou stagnante, ombragée d'arbres; l'entrée doit être placée de manière qu'elle puisse en sortir ou s'y retirer sans quitter cet élément. Il seroit encore mieux, pour la mettre à l'abri de tout accident, de former, au milieu d'un bassin, un petit îlot où seroit un arbre, au pied duquel on placeroit la petite cabane. Cette position a des attraits pour ces oiseaux, qui ne se plaisent que dans les bois. Avec ces précautions, on peut être sûr de réussir; mais il est très-prudent de leur couper les pennes d'une aile, sans quoi on s'expose à les perdre.

Le CANARD À BEC COURBÉ, *Anas curvirostra*, Lath., est un peu plus grand que le *canard sauvage*, et remarquable par son bec retroussé, et presque tout noir; cette couleur jette des reflets de vert obscur sur la tête, le cou et le croupion; les cinq premières pennes des ailes sont blanches, et cette même teinte forme une tache ovale sur la gorge; l'iris est fauve.

Le CANARD À BEC ÉTROIT. Nom que l'on a quelquefois appliqué au FOU.

Le CANARD A BEC JAUNE ET NOIR, *Anas flavirostris*, Vieill., a la tête et le haut du cou rayés de noirâtre et de blanc sale; le derrière du cou et les scapulaires noirâtres, et chaque plume bordée de brun très-clair; le dos, le croupion, la queue et les ailes bruns; les couvertures supérieures du milieu de l'aile terminées par une bande rousse; les pennes intermédiaires d'une teinte plus foible vers le bout, et dans le

reste d'un noir velouté; les deux plus internes d'un vert à reflets dorés sur le côté extérieur; le devant du cou blanchâtre et parsemé de taches noires; la poitrine et le ventre presque blancs, avec des raies noirâtres interrompues; le bas-ventre et les jambes bruns; les tarses d'un plombé clair; le bec noir à sa base et à son extrémité, d'un jaune pur sur le reste; la queue composée de douze pennes. Longueur totale, quinze pouces. Il se trouve à Buenos-Ayres.

Le CANARD A BEC MEMBRANEUX, *Anas membranacea*, Lath., a le bec noir, en partie mou et membraneux; l'iris bleu; le dessus de la tête, le tour des yeux et le dessus du cou, noirâtres; le dos et les ailes d'un brun ferrugineux; deux stries de cette même couleur passent sur les côtés de la tête; quelques pennes des ailes et de la queue ont des taches très-pâles; les côtés, le devant du cou et tout le dessus du corps sont d'un blanc sale varié transversalement et bigarré d'un gris qui devient noirâtre sur les côtés du bas-ventre et sur la partie des flancs que cachent les ailes. Grosseur du canard commun; longueur de dix-huit à dix-neuf pouces. Cette espèce, que les naturels de la Nouvelle-Galles du Sud appellent *wongi*, s'y trouve rarement.

Le CANARD À BEC ROUGE ET PLOMBÉ, *Anas rubrirostris*, Vieill., se trouve à Buenos-Ayres. Il a près de vingt pouces de longueur; la queue composée de seize pennes étagées et très-aiguës, surtout les deux intermédiaires; les joues et la gorge blanches; le reste de la tête noirâtre; la nuque brune; le dessus du cou roux avec des taches noires; les épaules, les plumes scapulaires et les couvertures supérieures de la queue presque noires et bordées de roux; le dos, les couvertures supérieures et les pennes primaires des ailes noirâtres; les pennes intermédiaires et les secondaires d'un vert d'émail avec une tache rousse longue de neuf lignes et bordée en dessus d'un noir velouté; toutes les parties inférieures parsemées de taches arrondies d'un noir brillant, sur un fond roux vineux; les couvertures inférieures de la queue rousses; les pennes blanchâtres et bordées de roussâtre; les pieds d'une couleur de plomb un peu noirâtre; le bec d'un rouge orangé sur les côtés et d'une teinte plombée dans le reste.

Le CANARD A BEC TACHÉ DE ROUGE, *Anas erythrorincha*, Lath., *pœkilorhyncha*, Gm. Ind. zool., tab. 13, fol. 1, est commun à l'île de Ceylan et dans les Indes Orientales. Son bec est allongé, noir en grande partie, blanc à sa pointe avec une tache rouge de chaque côté de sa base; une raie noire part du bec, traverse les yeux et s'étend sur les côtés de la tête; les joues et une partie du devant du cou sont d'un cendré blanchâtre; le reste du plumage est noir, excepté

les pennes secondaires, qui sont blanches, et le miroir, qui est d'un vert luisant, bordé de noir et de blanc; les pieds sont d'un jaune-roux.

Le CANARD A BEC VERSICOLOR, *Anas versicolor*, Vieill., se trouve au Paraguay. Il a quatorze pouces et demi de long; la queue composée de quatorze pennes; le dessus de la tête noir, le derrière brun, les côtés d'un blanc roussâtre; les plumes du dessus du cou et du dos, noirâtres, avec un liseré et un ou deux traits en travers d'un blanc-roussâtre; les scapulaires et les dernières pennes des ailes d'un brun noirâtre; celles-ci avec une bande longitudinale blanche; les couvertures supérieures de la partie externe de l'aile d'un plombé noirâtre; les grandes du milieu blanches à l'extrémité, avec une bande d'un noir velouté et d'un vert à reflets bleus, violets et dorés sur le reste de leur longueur; le croupion, la queue et le ventre rayés en travers de noir et de blanc; le devant du cou et la poitrine d'un blanc roussâtre et tachetés de noir; les pennes des ailes d'une couleur d'argent bruni, et les intermédiaires blanches à l'extrémité; le tarse d'une teinte de plomb clair; l'iris roux; le bec bleu de ciel, orangé près des narines, noir à la base et sur son onglet.

Le CANARD DES BOIS. *V.* SARCELLE DES BOIS.

Le CANARD BRANCHU. *V.* le BEAU CANARD HUPPÉ.

Le CANARD BRIDÉ, *Anas frenata*, Sparrman. C'est la femelle du CANARD MILLOUINAN.

Le CANARD DU BRÉSIL. *V.* CANARD MARECA.

Le CANARD BRUN, *Anas minuta*, Lath., n'est point une espèce particulière, mais la femelle du *canard à collier*, et le *canard brun*, pl. enl. de Buffon, n.° 1007, est un jeune CANARD MORILLON. *V.* ce mot. On a trouvé, sur les bords de la mer Caspienne, un canard qui ne diffère du canard brun que par le croupion, qui est totalement blanc.

Le CANARD BRUN DE NEW-YORCK. *V.* CANARD NOIRÂTRE.

Le CANARD BRUNÂTRE, *Anas fuscescens*, Lath. Ce canard, que l'on trouve à Terre-Neuve, a le bec bleuâtre et noir à son extrémité; la tête et le cou d'un brun très-pâle; les plumes du dos, du croupion, de la poitrine, de la même teinte, et bordées de jaunâtre; les ailes cendrées et le miroir bleu, avec une bordure blanche. Ce canard niche à la Caroline; son genre de vie est à peu près semblable à celui de la sarcelle.

Le CANARD BUCÉPHALE. *V.* CANARD A GROSSE TÊTE.

Le CANARD CARONCULÉ, *Lobated duck*, pl. 255, Nat. misc., *anas carunculata*, Vieill. Ce *canard* de la Nouvelle-Hollande se distingue de tous les autres par une grande membrane arrondie et d'une couleur très-sombre, qui part de la base

du bec inférieur, et pend sur la gorge. Sa taille est celle du *canard sauvage;* son bec est grand, courbé à son extrémité, et d'un noir foncé; cette couleur s'étend sur presque tout son plumage et est mélangée de lignes nombreuses, longitudinales, transversales, vermiculées, et de très-petites taches plus ou moins pâles et blanchâtres; le menton, le dessous du cou et le ventre ont des taches noires, sur un fond blanc; la queue est pointue à son extrémité, et les pieds sont de couleur de plomb.

Le CANARD CHEVELU, *Anas jubata*, pl. du titre du *Général Synopsis* de Lath. 2.me Suppl. Dans la Nouvelle-Galles du sud, l'on voit un *canard* remarquable par des plumes longues, effilées, qui, naissant sur la nuque, ombragent une partie du cou; un point noir velouté et placé à l'extrémité de ces plumes, se détache avec d'autant plus d'éclat, que le fond est d'un roux sale; un mélange de teintes agréables pare la poitrine; chaque plume est d'un brun roussâtre, terminée par un gris argentin, et a sur ses bords deux petites taches noirâtres. Cette distribution offre un accord si parfait, que cette partie paroît en même temps ondulée de gris, de brun, et tachetée de noir; une couleur de chocolat couvre la tête et le cou; un brunâtre cendré règne sur le haut du dos, les couvertures des ailes et les scapulaires, dont le bord extérieur est noir, ainsi que le croupion; le ventre, la queue et les flancs sont gris et variés de petites lignes transversales et vermiculées; enfin, un vert bronzé, bordé d'un blanc de neige en dessus et en dessous, compose le miroir. Le bec est noir et court; les pieds sont bruns; la longueur totale est de vingt pouces et demi.

La femelle diffère en ce qu'elle a le ventre blanc, et le miroir peu visible.

M. Latham désigne un autre mâle, dont les couleurs ont plus d'éclat, et dont les plumes de la nuque ont plus d'étendue. La tête et le cou sont d'un beau roux; la partie inférieure de la poitrine et le milieu du ventre sont d'un joli gris, et chaque plume est terminée par un croissant brun; quatre à cinq grandes taches noires, et d'une forme irrégulière, sont éparses sur le dos; les pieds sont noirs.

Le CANARD A COLLIER NOIR, *Anas torquata*, Vieill., a les plumes du front, des côtés de la tête et quelques-unes du devant du cou blanchâtres et brunes dans le milieu; le dessus de la tête noir; un collier au bas de la nuque, de la même couleur; un trait blanc qui descend du côté de l'occiput jusqu'au collier; le reste du derrière du cou et les dernières pennes des ailes, bruns; le dos, le croupion et la queue noirs; le miroir blanc, vert et bleu; les plumes scapulaires rougeâtres; le devant du cou et la

poitrine d'un rouge de brique, tacheté de noir; le ventre d'un blanc sale avec des raies noirâtres ; une grande tache blanche sur chaque côté du croupion; le tarse d'un blanc rosé; le bec couleur de plomb ; la queue composée de douze pennes ; longueur totale, quatorze pouces. Il se trouve au Paraguay.

Le CANARD A COLLIER, DE TERRE-NEUVE, *Anas histrionica*, Lath., pl. enl. de Buff. n.° 798, le mâle ; 799, la femelle. Ce joli palmipède, à peu près de la grosseur du *canard domestique*, se trouve non-seulement dans le nord de l'Amérique, mais encore sur nos côtes, au Kamtschatka, près du lac Baikal, en Sibérie, et au Groënland où il fréquente, pendant l'été, les lieux ombragés et les rivières; en hiver les glaces le forcent de s'en éloigner; il se retire alors sur les côtes, et même gagne la haute mer. On assure que c'est un gibier préférable au *canard sauvage*. Le mâle a le dessus de la tête et le cou noirs; une tache blanche sur les oreilles et une autre entre le bec et l'œil; une petite bande au-dessus de ce dernier de la même couleur qui prend une nuance roussâtre en approchant de l'occiput; les côtés de la tête d'un bleu pourpré; de chaque côté du cou une bande longitudinale blanche; un ruban pareil liseré d'un noir de velours, à travers la poitrine ; et un second au-dessus de l'origine des ailes; le dos d'un brun noirâtre ; le croupion et les couvertures de la queue d'un noir-bleu très-foncé ; la poitrine gris de fer; le ventre gris-brun ; les flancs d'un roux vif ; les pennes des ailes et de la queue brunes; le miroir d'un bleu pourpré; le bec noirâtre ; les pieds de couleur de plomb, et les ongles gris.

La femelle est, en dessus, d'un gris rembruni qui tend au noirâtre sur la tête; blanche en avant de l'œil et sur les oreilles; blanchâtre en dessous, mais nuancée de brun sur la poitrine et le ventre, et d'un brun rougeâtre sur les flancs. La *sarcelle brune et blanche* de Buffon n'est point une espèce particulière ; mais c'est la femelle de ce *canard*. On trouve son nid sur le bord de l'eau, dans les buissons et les herbes. Sa ponte est de douze à quatorze œufs d'un blanc pur.

Le CANARD A CRÊTE ROUGE, décrit dans le second voyage de Cook, a une crête rouge sur la tête ; un gris-noir très-luisant sur le dos; et une couleur de suie grisâtre sur le ventre ; le bec, les pieds, couleur de plomb, et l'iris doré. Il se trouve à la Nouvelle-Zélande.

Le CANARD DE DAMIETTE. *V.* CANARD GRIS D'EGYPTE.

Le CANARD DU DÉTROIT DE MAGELLAN. Des navigateurs appellent ainsi le CANARD MAREC.

Le CANARD DOMESTIQUE. *V.* CANARD SAUVAGE ; et l'article CANARD, (*économie rurale et domestique.*)

Le Canard dominicain, *Anas dominicana*, Lath.; a le masque et la gorge blancs; à l'angle supérieur du bec, une bande longitudinale noire, qui se termine au-delà de l'œil; le derrière de la tête, le cou et la poitrine noirs; le dos et les petites plumes des ailes d'un gris cendré foncé et traversé par deux bandes d'un gris cendré très-clair; les pennes des ailes et de la queue noires; le ventre d'un gris clair; le bec et les pieds noirs. Il se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

Le Canard a duvet. *V.* Canard eider.

Le Canard eider *Anas mollissima*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.° 209, le mâle, et n.° 208, la femelle. Cet oiseau porte, en plusieurs langues du Nord, le nom d'*eider*, mot qui a été adopté parmi nous, ainsi que le mot *eider don*, que nous prononçons *édredon*, c'est-à-dire, *duvet d'eider*. (*Nota* que c'est une faute contre la langue, et contre l'étymologie, de dire *aigledon* ou *égledon*, comme beaucoup de gens en ont l'habitude.) Les dénominations d'*oie* et de *canard à duvet*, ont été également appliquées à cet oiseau; il a, en effet, presque autant de rapports de conformation avec les *oies* qu'avec les *canards*, tandis que, par son bec et ses habitudes, il se rapproche davantage des derniers. Ce palmipède n'est pas si gros que l'*oie commune;* il a près de deux pieds de longueur totale, et deux pieds huit pouces d'envergure. De petites plumes rases comme du velours, s'étendent, en formant des échancrures, du front sur les deux côtés du bec, et presque jusque sur les narines. Le bec est noir, de même que les pieds; sa base est garnie d'une membrane ridée qui se partage en deux vers le front; le dessus de la tête et du ventre est d'un brun noirâtre; la même teinte colore les pennes des ailes, excepté les plus voisines du corps qui sont blanches. Une large plaque verdâtre couvre le bas de la nuque; le dos est blanc, ainsi que la poitrine; mais il y a, sur cette dernière partie, un mélange de rougeâtre; les plumes scapulaires présentent la forme d'une faucille. La femelle, moins grande que le mâle, a le plumage rayé transversalement et en ondes, de noirâtre et de roussâtre, sur un fond gris-brun; le ventre, les pennes des ailes et de la queue de couleur brune. Ce n'est qu'à la quatrième année que le plumage reste constamment tel qu'il vient d'être dépeint; jusqu'à cette époque, il varie sur les jeunes oiseaux, et il prend une teinte grise dans une extrême vieillesse; car l'on dit que les *eiders* vivent fort long-temps.

Comme l'*eider* porte diverses livrées dans ses premières années, il en est résulté une espèce purement nominale; tel est le *canard* à tête grise (*anas spectabilis*), figuré dans les Gla-

nures d'Edwads, pl. 154, lequel est âgé de trois ans, et dont le plumage commence à prendre les couleurs d'un mâle de quatre ans, en ce que le blanc s'épure, que les bandes des côtés de la tête se prononcent, que l'occiput et les joues prennent une teinte verdâtre ; mais il se rapproche de l'oiseau plus jeune, en ce que le dos et les scapulaires sont encore en partie noires, et que sur le cou il y a encore quelques plumes brunes et rayées. Le même, à l'âge de deux ans, a de grandes marques blanches sur le cou, la poitrine, le haut du dos et sur les ailes ; les parties inférieures tachetées et rayées de roux, de blanchâtre et de noir. Enfin, dans sa première année, il est d'un gris rembruni, tacheté de brun sur le sommet de la tête, les joues et le dessus du cou, avec une bande blanchâtre, pointillée de noir, sur le *lorum* et les sourcils ; rayé transversalement de blanc, de noir et de gris roussâtre, sur le devant du cou et sur la poitrine ; noirâtre sur les parties supérieures, dont les plumes sont bordées de brun ; rayé de blanchâtre et de brun clair sur les parties inférieures, dont le fond est d'un brun noirâtre ; d'un gris-brun sur la queue ; d'un vert noirâtre sur le bec. A cet âge, les plumes scapulaires sont droites et arrondies vers le bout.

Les *eiders* ne quittent point les parages du Nord ; revêtus d'une fourrure épaisse, ils bravent les rigueurs des contrées les plus froides, et s'avancent jusqu'au Spitzberg.

Le point le plus méridional de notre continent qu'ils fréquentent, est l'Angleterre ; encore n'y voit-on que rarement quelques individus égarés. Je connois très-peu d'exemples qu'ils se soient montrés sur nos côtes de l'Océan. En Amérique, on les retrouve au pays des Esquimaux, au Canada, aux îles Miquelon, et quelquefois dans l'état de New-Yorck. Ces oiseaux, qu'une grande force musculaire soutient long-temps dans les airs, volent en pleine mer vers le pôle boréal, et en parcourent l'étendue partout où elle est libre de glaces. Leur croisière dure pendant tout le jour, et ils ne reviennent à terre que le soir, à moins que l'approche d'une tempête ne les oblige de regagner le rivage dans la journée. Une vie si active, qui n'admet presque point de repos, indique assez que les eiders ne prennent point, comme les oies, leur nourriture sur la terre, et qu'ils ne pâturent point comme elles. C'est dans les plaines liquides et agitées des mers arctiques qu'ils cherchent leur subsistance ; elle se compose de poissons et de coquillages qu'ils saisissent à la surface de l'eau, ou en plongeant très-profondément. L'hiver, on les voit par centaines, et même par milliers. L'été, ils volent

par couples. Dans cette espèce, le nombre des mâles est plus petit que celui des femelles, et cette disproportion occasione de vifs combats à l'époque de la pariade. Les mâles qui, dans ces luttes, dont l'amour est le but et le motif, ont été les plus foibles et forcés à fuir devant des rivaux plus heureux, parce que ceux-ci ont eu plus de force, contraints de résister à la loi la plus impérieuse de la nature, qui commande la reproduction des êtres, volent seuls à l'aventure. Ce sont ceux-là, sans doute, qui, égarés, se montrent quelquefois dans des pays que l'on peut appeler *méridionaux*, si on les compare aux régions élevées, séjour habituel de l'espèce.

Les eiders font leur nid avec de la mousse, sur les rochers, dans les tas de pierres, au milieu des herbes ou des fougères, mais toujours au bord de la mer. La ponte est de cinq à six œufs, d'un vert foncé, qui sont bons à manger. M. Brundich, témoin oculaire, décrit ainsi les amours des eiders, et les soins que ces oiseaux prennent de leur famille naissante : « Au temps de la pariade, on entend continuellement le mâle crier : *ha ho*, d'une voix rauque et comme gémissante : la voix de la femelle est semblable à celle de la *cane commune*. Le premier soin de ces oiseaux est de chercher à placer leur nid à l'abri de quelques pierres ou de quelques buissons, et particulièrement de genévriers : le mâle travaille avec la femelle, et celle-ci s'arrache le duvet et l'entasse jusqu'à ce qu'il forme tout à l'entour un gros bourrelet renflé, qu'elle rabat sur ses œufs quand elle les quitte pour aller prendre sa nourriture ; car le mâle ne l'aide point à couver, et il fait seulement sentinelle aux environs pour avertir si quelque ennemi paroît : la femelle cache alors sa tête, et lorsque le danger est pressant, elle prend son vol, et va joindre le mâle, qui, dit-on, la maltraite s'il arrive quelque malheur à la couvée. Les *corbeaux* cherchent les œufs et tuent les petits ; aussi la mère se hâte-t-elle de faire quitter le nid à ceux-ci, peu d'heures après qu'ils sont éclos, les prenant sur son dos, et, d'un vol doux, les transportant à la mer.

Dèslors, le mâle la quitte, et ni les uns ni les autres ne reviennent plus à terre ; mais plusieurs couvées se réunissent en mer, et forment des troupes de vingt ou trente petits avec leurs mères, qui les conduisent et s'occupent incessamment à battre l'eau, pour faire remonter, avec la vase et le sable du fond, les insectes et menus coquillages dont se nourrissent les petits, trop foibles encore pour plonger. On trouve ces jeunes oiseaux en mer dans le mois de juillet, et même dès le mois de juin, et les Groënlandais comptent leurs

temps d'été par l'âge des jeunes eiders. » (*Ornithol. dan.*)

Le duvet que les eiders s'arrachent de l'estomac et du ventre, pour en tapisser leur nid, échauffer leurs œufs et leurs petits, est recherché avec beaucoup de soin dans tous les pays où ces oiseaux sont communs. C'est le plus doux, le plus léger, le plus chaud et le plus élastique de tous les duvets : le luxe et la mollesse en garnissent leurs coussins et leurs lits. La Norwége et l'Islande fournissent cette matière précieuse ; elle s'y vend fort cher, et jusqu'à une pistole la livre, lorsqu'elle est bien épluchée. Les nids des eiders y sont, pour les habitans des côtes, une sorte de propriété, dont le fonds, quoique libre et indépendant, n'en est pas moins constant et assuré. Chacun jouit en paix des nids placés sur son terrain, et fait tout ce qu'il peut pour y attirer les couples d'eiders. Une forte amende est la peine de quiconque tue un de ces oiseaux. Un seul homme, surtout si son habitation est placée sur un des rochers les plus éloignés de la terre, peut amasser, en un an, depuis cinquante jusqu'à cent livres de duvet. Les Danois et les Hollandais achètent tout ce qui s'en recueille. La compagnie islandaise en vendit, selon Troil (*Lettres sur l'Islande*), en 1750, pour 3747 rixdales, outre la quantité qui fut envoyée en droiture à Gluckstad. Le duvet que l'on prend sur l'oiseau mort, est d'une qualité inférieure à celui qu'il s'arrache lui-même.

Les peaux d'eiders couvertes de leurs plumes et de leur duvet, sont employées en fourrures qui entrent dans le commerce du Nord, surtout avec la Chine. Les naturels des îles Aléoutes, au rapport de Billings, préparent, avec la peau et les plumes des eiders, des robes et des manteaux très-estimés, parce qu'ils sont plus doux, plus chauds et en même temps plus forts que tous les autres. La chair même de ces oiseaux est fort bonne à manger ; mais l'on se décide difficilement, et avec toute raison, à tuer des animaux dont le produit est si précieux.

Mauduyt propose (*Encycl. méthod.*) de faire des tentatives pour acclimater en France les eiders. Nous ne conseillerons pas ces essais, qui nous paroissent devoir être sans succès. Comment espérer, en effet, d'élever et de conserver dans notre climat une espèce qui ne se plaît que sous une température glaciale, ne fréquente que les eaux de la mer, et ne vit que des animaux qui y pullulent entre des rochers, des îlots, et le plus souvent au milieu des glaces ?

Le Canard d'en Haut, ou Canard de Bourgogne. Sur la Saône, c'est le gros Canard sauvage.

Le Canard d'Été. *V.* Beau canard huppé.

Le CANARD À FACE BLANCHE, (*Anas leucopsis*, Vieill.; *Anas viduata*, *var.*, Lath., pl. enl. de Buff. 808, a le bec et les yeux noirs; le front, les joues et le menton d'un blanc pur, ainsi que le derrière de la tête, dont le sommet est noir : cette couleur forme un collier autour du cou; le dos et la poitrine sont d'une couleur de rouille brillante, chamarrée d'ondes et de festons roux et noirâtres; les ailes et la queue sont de cette dernière teinte; le ventre est brun et tacheté de noirâtre; les pieds sont bleuâtres, et la queue est composée de quatorze pennes. Ce canard, qu'on trouve au Maragnon, est, suivant Buffon, de plus grande taille et de plus grosse corpulence que notre canard sauvage. Longueur, 18 pouces. Latham a confondu cette espèce avec le *canard à tête blanche*, de Barbarie, dont parle le docteur Shaw, et il n'auroit pas dû en faire une variété de *l'anas viduata*, décrite après sous le nom de canard *viudita*. Sonnini, traduction des oiseaux du Paraguay, rapproche de ce *canard* celui à face blanche de M. de Azara; en effet, ces deux oiseaux ont de grands rapports. On ne remarque que de très-foibles dissemblances entre le mâle et la femelle; mais ils diffèrent des autres *canards*, par l'envergure, les jambes et le tarse plus longs, le corps moins arrondi, que l'oiseau tient plus droit, et par le cou plus long, moins gros et moins fléchi en arc. Leur cri exprime les syllabes *bi bi*. Cette espèce est très-nombreuse au Paraguay, et y reste pendant toute l'année. Le CANARD VIUDITA se distingue de l'autre, en ce qu'il a le cou noir, jusqu'au milieu, et dans le reste, d'un beau rouge de brique; une bande large et noire, qui se prolonge depuis le bas du cou jusqu'à la queue.

Le CANARD FAISAN. Nom vulgaire du CANARD PILET.

Le CANARD FERRUGINEUX, *Anas ferruginea*, Lath., n'est point une espèce particulière; mais c'est la femelle du CANARD DE STELLER.

Le CANARD FRANC. Les colons de la Guyane française appellent ainsi le CANARD MUSQUÉ.

Le CANARD FRANÇAIS. Les habitans de la Louisiane nomment ainsi le CANARD SAUVAGE.

Le CANARD FULIGINEUX, *Anas cinerascens*, Bechst, a le *lorum*, le bec, le sommet de la tête, l'occiput, la nuque et la poitrine d'un brun foncé; les joues, les côtés et le devant du cou d'un beau blanc; tout le reste du plumage fuligineux; le bec élevé à la base, noir en dessus, couleur de chair en dessous et sur les narines, long, très-fort, large, armé d'un onglet courbé et pointu; l'iris d'un gris-brun; les pieds et les doigts d'un jaune verdâtre; les membranes noires. Longueur, 16 à 18 pouces; queue arrondie. Le vêtement de la femelle

est presque cendré en dessus, et toutes les plumes sont d'une teinte plus claire sur les bords; le blanc du cou tend au gris; la poitrine et le ventre sont rayés de grisâtre et de brun; sa longueur est de 15 pouces.

On trouve ce canard dans la Sibérie; il s'avance quelquefois en Allemagne : il a des rapports avec une jeune macreuse; mais les auteurs allemands le donnent pour une espèce distincte.

Le CANARD GARROT, *Anas clangula*, Lath. pl. enl. de Buff., n.° 802. La tête, le haut du cou et la gorge sont couverts d'un capuchon vert-noir, changeant en violet et en vert doré; deux taches blanches sont entre le bec et l'œil; le dessous du corps, les grandes couvertures des ailes et quelques plumes scapulaires sont d'un beau blanc; le dos et le croupion d'un noir foncé; les plumes des jambes et la queue d'un noir cendré; les pieds et les doigts d'un jaune orangé; la membrane est noire ainsi que le bec, et l'iris couleur d'or. La femelle a la tête et la partie supérieure du cou d'un brun noirâtre; la poitrine et les flancs d'un cendré foncé, bordé de blanchâtre; les plumes du dos et des scapulaires, noirâtres dans le milieu et bordées de gris-brun; l'iris jaunâtre, et les pieds d'un jaune clair. Les jeunes ressemblent à leur mère; leur bec est d'un cendré noirâtre; l'iris d'un jaune verdâtre; les doigts d'un brun jaunâtre. Chez les mâles, à l'âge d'un an, les taches blanches des côtés de la tête commencent à paroître; mais les plumes, qui sont noires alors, n'ont pas de reflets. M. Meyer rapporte à cette espèce l'*anas glaucion* de Gmel. et de Latham comme un jeune, et je le crois fondé. Mais il n'en est pas de même des *morillons* de Brisson, pl. 26, f. 1, 2, mâle et femelle. Ces oiseaux appartiennent à cette espèce comme femelle et jeune, et son petit morillon est un mâle.

Dans cette espèce les pieds sont très-courts, et les membranes qui réunissent les doigts, s'étendent jusqu'au bout des ongles; aussi le *garrot* marche mal, et avec beaucoup de peine; il n'avance que par bonds, et il frappe si fortement la terre de ses larges pieds, que chaque pas produit le même bruit qu'un claquement de main; il étend ses ailes pour se tenir en équilibre, et si on le presse, il tombe sur la poitrine, en allongeant ses pieds en arrière. Né uniquement pour l'eau, ce *canard* ne la quitte guère, seulement pour se sécher à l'air pendant quelques instans, et retourner bien vite à son élément naturel. Son vol est très-rapide, quoique peu élevé, et ses ailes font, en frappant l'air, une espèce de sifflement.

Nous ne voyons les *garrots* dans nos pays que pendant

l'hiver ; ils quittent nos étangs dès le premier printemps, et vont nicher dans des contrées plus septentrionales de l'Europe et de l'Asie : l'on en voit jusqu'au Groënland ; ils se répandent en Amérique, depuis l'état de New-Yorck jusqu'à la baie d'Hudson. Ces oiseaux sont d'excellens plongeurs, et vont chercher au fond de l'eau les petits poissons, les vers, les grenouilles dont ils se nourrissent ; ils sont aussi extrêmement gloutons. Leur nid est façonné avec des herbes, et leur ponte est de sept, huit, neuf et jusqu'à dix œufs entièrement blancs.

Le CANARD GATTAIR, *Anas gattair*, Lath., se trouve dans la Basse-Egypte : les Arabes l'appellent *gattair*. Il a la tête et la poitrine brunes ; la même couleur, mais plus foncée, couvre le dos ; il y a une petite tache blanche sous le bec, lequel est légèrement ridé, brun en dessus, et noir en dessous ; le milieu du ventre est blanc ; le plan supérieur des ailes noir, et l'inférieur blanc, avec une bordure brune à chaque penne ; dans l'état de repos, elles présentent une double tache blanche, qui vient de ce que les pennes, depuis la quatrième jusqu'à la vingtième, sont blanches dans leur milieu ; la queue est courte, et à peu près formée en coin ; elle est composée de douze pennes pointues à leur bout et d'un brun plus clair en dessous qu'en dessus ; leurs couvertures sont blanches ; la couleur des pieds est un bleu cendré.

Le CANARD DE GÉORGIE, *Anas georgica*, Lath. On trouve dans l'Amérique septentrionale, sur les lacs et les rivières de la Géorgie, cette espèce de *canard* qui a près de dix-huit pouces de long ; le bec un peu recourbé en haut, noir à sa pointe, et jaune dans le reste ; une teinte cendrée, variée de rougeâtre sur son plumage ; le miroir vert et bordé de blanc ; les ailes et la queue noirâtres ; les pieds d'un cendré verdâtre.

Le CANARD GINGEON. *V.* CANARD SIFFLEUR À BEC NOIR.

Le CANARD DES GLACES. *V.* CANARD À LONGUE QUEUE, DE TERRE-NEUVE.

Le CANARD GLAUCION de Bélon, *Anas glaucion*, Lath., n'est point une espèce particulière, mais un individu femelle ou un jeune de l'espèce du *canard garrot*. *V.* ce mot.

Le CANARD GLOUSSANT, *Anas glocitans*, Lath. Le cri de ce *canard* imite le gloussement de la *poule* : il se trouve dans la partie orientale de la Sibérie, et quelquefois en Angleterre ; il a dix-huit à dix-neuf pouces de longueur ; le bec couleur de plomb ; l'iris brun ; le dessus de la tête à reflets verts ; une tache ronde et de couleur de rouille entre le bec et l'œil ; un petit croissant vert, changeant en violet, derrière les oreilles ;

une petite huppe sur l'occiput ; la gorge d'un pourpre foncé ; une raie longitudinale d'un vert brillant sur le cou ; la poitrine d'un brun ferrugineux, tachetée de noir ; le ventre noirâtre et piqueté ; le dessus du cou et du corps d'un brun foncé ondoyé de noir ; les couvertures des ailes cendrées, les plus petites striées de jaunâtre ; les pennes primaires inclinant au brun ; les secondaires d'un beau vert ombré de noir, et bordées de blanc ; les couvertures de la queue, d'un vert changeant ; les pennes intermédiaires de la queue noires, les autres brunes, bordées de blanc ; les pieds jaunes ; les membranes noirâtres.

Le CANARD A GRAND BEC. *V.* CANARD SOUCHET.

Le CANARD GRIS-BLEU, *Anas malacorhyncos*, Lath. Ce palmipède de la Nouvelle-Zélande porte, dans cette île, où il paroît au mois d'avril, le nom de *he-wego*. Son cri est pareil à celui du *canard sifleur*. Il a dix-sept pouces environ, de longueur totale ; le bec de couleur cendrée, membraneux et noir à son extrémité ; le dessus de la tête d'un cendré verdâtre ; le plumage en général d'un bleu pâle ; une tache blanche sur les ailes ; la poitrine tachetée de ferrugineux ; les pieds d'une couleur de plomb sombre. Ce *canard* est remarquable en ce que son bec est d'une substance molle, de manière qu'il ne peut vivre qu'en suçant les vers qu'il cherche dans la vase.

Le CANARD GRIS D'ÉGYPTE, *Anas damiatica*, Lath. La grosseur de ce *canard*, que Sonnini a vu sur les lagunes voisines d'Aboukir, est à peu près celle de notre *canard sauvage*. Son plumage est généralement gris ; mais il prend une teinte noirâtre sur le cou, les plumes scapulaires et la queue. On remarque une espèce de croissant qui embrasse la nuque : les pennes des ailes et de la queue sont d'un vert noirâtre.

Cette espèce est commune dans les lacs et les mares de la partie septentrionale de l'Egypte. Les habitans lui font la chasse avec des filets.

Le CANARD GRIS DE LA LOUISIANE. Nom que les Français de cette contrée donnent au CANARD JENSEN. *V.* ce mot.

Le CANARD GRISETTE. *V.* CANARD FULIGINEUX.

Le CANARD A GROSSE TÊTE, *Anas albeola*, Lath. ; *Anas bucephala*, Gm. Sa longueur est d'environ quinze pouces ; une touffe de plumes effilées, d'un vert brillant, couvre la tête, d'où lui est venu le nom de *canard à tête de buffle* ; les joues sont blanches ; les parties supérieures noires ; le dessous du corps et les scapulaires blancs ; une large bande de cette même couleur est sur les ailes, qui sont noires ; les pennes de la queue grises ; les pieds rouges ; le bec est plombé. La femelle a la tête, le dessus du cou et le dos bruns ; une tache blanche derrière l'œil ; la gorge et les parties postérieures grises ; les

ailes noirâtres et bordées de blanc ; la queue brune ; les pieds et le bec noirs. C'est l'*anas rustica* de Gmelin, et la *sarcelle de la Caroline* de Buffon ; mais la SARCELLE DE LA LOUISIANE, ou la *religieuse*, n'est point, comme le dit Latham, un individu mâle de cette espèce.

Le CANARD (PETIT) A GROSSE TÊTE. *V.* CANARD A GROSSE TÊTE.

Le CANARD HETURRÉRA, *Anas superciliosa*, Lath., se trouve à la Nouvelle-Zélande, où il porte le nom que nous lui avons conservé ; il est à peu près de la taille du *canard sauvage*, et il a environ dix-neuf pouces de longueur ; le bec couleur de plomb et noir à la pointe ; le plumage généralement d'un brun cendré, et les plumes bordées d'une couleur plus claire ; l'œil placé entre deux raies blanches ; le menton et le devant du cou d'un blanc sombre ; le miroir d'un vert bleuâtre, entouré d'une ligne noire ; les pieds d'un cendré obscur.

Le CANARD HINA, *Anas hina*, Lath. Le mâle est brun sur la tête et la gorge ; blanc et taché de noir sur le cou, le dos et la poitrine ; le croupion et les pieds sont cendrés ; une tache verte brille sur les ailes, et un trait blanc en traverse le dessous. La couleur dominante du plumage de la femelle est un blanc mêlé de gris sur la tête, varié de rougeâtre sur le fond noir du dos et du croupion, et tacheté de noir sous le corps.

Le bec de ce canard est mou, et coloré de gris noirâtre. On le trouve à la Chine.

Le CANARD HISTRION. *V.* CANARD A COLLIER.

Le CANARD D'HIVER. *V.* CANARD A GROSSE TÊTE.

Le CANARD DE HONGRIE. C'est, en Lorraine, le nom du CANARD GARROT.

Le CANARD HUPPÉ DE LA LOUISIANE. *V.* BEAU CANARD HUPPÉ.

Le CANARD HUPPÉ DE LA TERRE DES ÉTATS, *Anas cristata*, Lath., a vingt-cinq pouces de longueur ; un jaune paille mélangé de taches de couleur de rouille sur la gorge et le devant du cou ; le miroir bleu et blanc ; le bec, les ailes et la queue noirs ; l'iris rouge, et le reste du corps cendré.

Le CANARD D'INDE. *V.* CANARD MUSQUÉ.

Le CANARD IPÉCUTIRI, *Anas ipecutiri*, Vieill. Le nom de cet oiseau est tiré de son cri aigu *tiri* ou *cutiri*, et lui a été appliqué par les naturels du Paraguay. Front d'un brun roussâtre ; reste du dessus de la tête et devant du cou blanchâtre ; occiput et nuque noirs ; reste du cou rougeâtre ; dessous du corps d'un brun mêlé de roux ; flancs tachetés de noir ; scapulaires, partie des couvertures supérieures des ailes et les dernières pennes d'un brun clair ; dos, queue,

petites couvertures alaires d'un noir d'émail; pennes primaires, pennes intermédiaires et grandes couvertures d'une couleur changeant en vert et en bleu d'émail, blanches à l'extrémité, avec un trait noir velouté, et une tache d'un bleu-violet; tarses rouges; bec d'un rougeâtre obscur; longueur totale, seize pouces six lignes; queue composée de quatorze pennes. La femelle est un peu plus petite que le mâle, et porte des couleurs plus foibles; elle a le bec couleur de plomb, une tache blanche au-dessus de l'angle antérieur de l'œil, et une autre à l'angle de la bouche. Ce *canard* n'est ni farouche ni voyageur; il fait son nid dans les joncs; ses œufs sont blancs.

Le CANARD A IRIS BLANC. *V.* CANARD NYROCA.

Le CANARD D'ISLANDE, *Anas islandica*, Lath., porte dans cette île le nom de *hrafn-ond*. Son plumage est généralement noir en dessus; la tête est huppée; le devant du cou et les parties postérieures sont blancs; les pieds couleur de safran.

Le CANARD JENSEN, *Anas americana*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 925, a été donné par Buffon pour le même oiseau que notre *canard siffleur*. Mauduyt est du même sentiment, tout en avouant que le plumage présente quelques traits de dissemblance; mais ce plumage ne varie point, comme il le pense, dans les divers individus; car ceux que j'ai vus ne différoient point entre eux, et avoient cette bande verte qui part de l'œil et descend sur une partie du cou, bande qu'avoit son canard gris de la Louisiane. Au reste, je regarde le *canard jensen* comme une race très-voisine de notre *canard siffleur*, mais constante. Il a le bec couleur de plomb et noir à la pointe; le dessus de la tête et le front blancs; les côtés de la tête, la gorge et le cou variés de noir et de blanc; une bande longitudinale d'un vert brillant et à reflets derrière l'œil; (au contraire, le canard siffleur est privé de cette bande, et a le sommet de la tête d'un fauve clair, le reste de cette partie et le haut du cou de couleur marron, et la gorge noire.) Le dos et les scapulaires ont des lignes transversales noires et rousses; une large bande blanche couvre une partie des ailes; le miroir est comme celui du canard siffleur, c'est-à-dire, d'un vert doré et bordé de noir velouté sur les deux côtés; les pennes primaires sont d'un brun foncé; les secondaires d'un bleu-noir velouté, et frangées de blanc à l'extérieur; les couvertures de la queue noires en dessus et en dessous, ainsi que les deux pennes intermédiaires qui sont terminées en pointe et qui dépassent les autres de plus d'un pouce; celles-ci sont cendrées; le ventre et les parties postérieures blanches; les pieds noirâtres. Ce *canard* se trouve non-seulement à la Louisiane, où il porte les dénomina-

tions de *canard gris* et de *zinzin*, mais encore dans tout le nord de l'Amérique; on lui donne à New-Yorck le nom de *phesant duck* (canard faisan), et les naturels de la baie d'Hudson l'appellent *atheikimoasheep*. Il niche dans cette dernière contrée, et la quitte à l'automne pour se rendre dans le sud des Etats-Unis.

Le CANARD KASARKA. *V.* OIE KASARKA.

Le CANARD KEKUSCHKA, *Anas kekuschka*, fréquente les eaux de la mer Caspienne. Tout le dessous de son corps a la blancheur éclatante de la neige, et le dessus la couleur de l'ocre, à l'exception du croupion, qui, de même que la queue, est d'un noir très-foncé; quatre des moyennes pennes de l'aile ont l'extrémité blanche. La longueur totale de l'oiseau est à peu près d'un pied et demi. C'est un assez mauvais gibier, à cause de la saveur huileuse de sa chair.

Le CANARD KOGOLCA, *Anas kogolca*, Lath., habite la Russie et la Sibérie. Il ne diffère du *canard siffleur* que par les ondes cendrées de sa gorge, et par la large tache ou *miroir* de ses ailes, qui est d'une couleur d'argent très-brillante.

Le CANARD LAPIN. Nom que l'on a donné au CANARD TADORNE, parce qu'il fait son nid dans un trou en terre.

Le CANARD A LARGE BEC, de M. Salerne, est le PETIT MORILLON. *V.* CANARD MORILLON.

Le CANARD A LARGE BEC ET PIEDS JAUNES. *V.* CANARD SOUCHET.

Le CANARD A LONGUE QUEUE. *V.* CANARD PILET.

Le CANARD A LONGUE QUEUE DE TERRE-NEUVE, *Anas glacialis*, Lath., pl. enl. n.° 1008 de l'*Hist. nat. de Buffon.* On trouve ce *canard*, non-seulement à Terre-Neuve, mais au Canada, et pendant l'hiver à New-Yorck; l'on assure même que, dans les hivers rigoureux, il s'avance en Europe jusqu'au nord de l'Angleterre; il se tient pendant l'été sur les côtes du Groënland et de la baie d'Hudson, où il niche au mois de juin; sa ponte est de deux œufs de la grosseur et de la forme de ceux d'une jeune poule, et d'un blanc bleuâtre; son vol est rapide, sinueux et balancé, de sorte qu'il présente obliquement et alternativement tantôt le dos et tantôt le ventre; son cri semble exprimer *a-a-aglik;* son duvet le dispute en beauté, en finesse et en élasticité, à celui de l'*eider.*

La taille de cet oiseau est inférieure à celle du *canard sauvage;* mais il paroît plus long, parce que les deux brins de sa queue augmentent sa dimension totale; il a la tête, le cou jusqu'au haut de la poitrine, et le dos blancs, avec une bande d'un fauve orangé, qui part des yeux et descend le

long des côtés du cou; le ventre et les scapulaires de la même couleur que la tête, le reste du plumage noir; l'iris, le bec et les pieds rouges; la femelle a le sommet de la tête et les côtés du cou en partie noirâtres; un collier et le bas-ventre blancs; le dos, le croupion noirs et rayés transversalement de gris; le bec noir, entouré d'une bande blanchâtre; les pennes de la queue étagées, mais privées des deux longs brins qu'a celle du mâle.

Le jeune a la face blanchâtre et variée de brun et de cendré; le devant du cou, la gorge et la nuque d'un gris rembruni; la partie inférieure du cou, le derrière de l'œil et le ventre blancs; la poitrine tachetée de brun et de cendré; c'est la SARCELLE DE FEROÉ, pl. enl. de Buff. n.° 999.

Le CANARD MACREUSE, *Anas nigra*, Lath., pl. enl. de *Buff.*, n.° 978. Son plumage est partout d'un noir brillant, si ce n'est au ventre où cette couleur est terne; il y a du jaune sur les paupières, au milieu du tubercule membraneux qui s'élève à la base de la mandibule supérieure du bec, et sur cette même mandibule, dont les bords sont noirs, aussi bien que le reste du bec; l'iris est brun; les pieds et les ongles sont d'un brun noirâtre, et les membranes noires. Longueur totale, dix-huit pouces. Les femelles ont le plumage moins foncé que les mâles, et point de tubercules sur le bec. Les jeunes des deux sexes ont encore des couleurs plus claires, et ils sont alors connus sous le nom de *grisette*, par les habitans de nos côtes de l'Océan. Les *macreuses* nichent dans nos régions les plus boréales; mais on ne connoît point leur nid et leurs œufs.

Ce canard vole presque toujours bas et en rasant la surface de la mer; mais il nage avec beaucoup d'aisance et de vitesse; il fréquente de préférence les côtes et les îles septentrionales de notre continent; on le voit en Écosse, en Angleterre, en Laponie, en Norwége, en Russie et en Sibérie; il se montre encore dans les parties boréales de l'Amérique. Nos côtes de Picardie sont, pour ainsi dire, couvertes de *macreuses* pendant l'hiver, lorsque les vents de nord et de nord-ouest y soufflent; elles disparoissent dès que le vent passe au sud, et l'on n'en voit plus au printemps. Leur nourriture favorite se compose de coquillages qu'elles saisissent en plongeant profondément. Nos pêcheurs savent profiter de cet appétit des macreuses pour en prendre une grande quantité: « Lorsqu'ils remarquent, dit Baillon, que, suivant leur terme, les *macreuses plongent aux vairneaux*, ils tendent leurs filets horizontalement, mais fort lâches, au-dessus de ces coquillages et à deux pieds au plus du sable;

peu d'heures après, la mer étant dans son plein, couvre ces filets de beaucoup d'eau, et les macreuses suivant le reflux à deux ou trois cents pas du bord, la première qui aperçoit les coquillages, plonge; toutes les autres la suivent, et, rencontrant le filet, qui est entre elles et l'appât, elles s'empêtrent dans ces mailles flottantes; ou si quelques-unes plus défiantes s'en écartent et passent dessous, bientôt elles s'y enlacent comme les autres, en voulant remonter après s'être repues; toutes s'y noyent, et lorsque la mer est retirée, les pêcheurs vont les détacher du filet, où elles sont suspendues par la tête, les ailes ou les pieds.

« J'ai vu plusieurs fois cette pêche; un filet de cinquante toises de longueur, sur une toise et demie de large, en prend quelquefois vingt ou trente douzaines dans une seule marée; mais en revanche on tendra souvent ses filets vingt fois sans en prendre une seule; il arrive de temps en temps qu'ils sont emportés et déchirés par des marsouins ou des esturgeons. » (Observations de M. Baillon, dans l'*Histoire naturelle de Buffon.*)

Le CANARD, dit DOUBLE MACREUSE, *Anas fusca*, Lath., pl. enl., n.° 956, est plus gros que le précédent, et a vingt à vingt-un pouces de long; il diffère encore par le blanc de sa paupière inférieure, et de la grande tache ou *miroir* de ses ailes; par la couleur de ses pieds et de ses doigts, qui sont rouges en dehors et d'un jaune citron en dedans; enfin par la teinte de ses ongles et des membranes qui unissent ses doigts. La femelle est en dessus de couleur de suie, et en dessous d'un gris blanchâtre, rayé et tacheté de brun noirâtre; elle a une tache blanche entre les yeux et le bec; l'iris brun; les tarses et les doigts d'un rouge sale. On distingue les jeunes mâles, qui, d'ailleurs, ressemblent à la femelle, à leurs pieds et leurs doigts, qui sont d'un rouge plus vif, et par les taches blanches qu'ils ont près des yeux, lesquelles sont plus petites.

Cette espèce se trouve dans les mêmes contrées que la macreuse ordinaire, et elle est aussi voyageuse. Elle niche sous le pôle arctique, dans l'herbe et les broussailles; sa ponte est de huit à dix œufs blancs.

Le CANARD DE MADAGASCAR. C'est, dans Albin, le CANARD PRIVÉ.

Le CANARD DU MARAGNON. *V.* CANARD À FACE BLANCHE.

Le CANARD MARCHAND, *Anas perspicillata*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 995. On distingue, au premier coup d'œil, cette espèce, par son bec large, aplati, bordé d'un trait orangé, qui, entourant les yeux, semble figurer des lunettes, d'où Linnæus a formé la dénomination spécifique de *perspicillata*;

elle a de plus le tubercule du bec jaunâtre; le bec et les pieds rouges; le dessus et le derrière de la tête blancs; la membrane des doigts d'un gris-brun. Le mâle surpasse en grosseur la *double macreuse*. La femelle est plus petite; son plumage a la couleur de la suie; ses joues sont blanchâtres, mais elle n'a pas de blanc derrière la tête; ses œufs, au nombre de quatre à six, sont blancs. Ce canard, qu'on appelle encore *macreuse à large bec*, voyage comme les oiseaux de la même famille, c'est-à-dire, qu'elle quitte à l'automne les régions boréales, pour passer l'hiver dans des pays moins froids. On la trouve plus communément à la baie d'Hudson, et elle aborde en hiver sur les côtes de l'Angleterre, où, selon M. Edwards, elle s'abat dans les prairies, dont elle paît l'herbe.

Le CANARD MAREC, *Anas bahamensis*, Lath., porte, dans l'île de Bahama, le nom d'*Ilathera*. Il a quinze pouces et demi de longueur totale; le bec couleur de plomb, avec une tache triangulaire, couleur d'orange, sur chaque côté; le dessus de la tête et le dessous du corps d'un gris-roux, tacheté de noir sur la dernière partie; le cou en dessus, le dos et le croupion d'un brun roussâtre; les joues, la gorge et le devant du cou blancs; les grandes couvertures des ailes, vertes et terminées de noir; les petites et les pennes primaires noirâtres; les secondaires d'un jaune rembruni, et les pieds couleur de plomb.

Le CANARD MARÉCA, *Anas brasiliensis*, Lath., est moins gros que le *canard domestique*: son plumage est brun en dessus et d'un gris doré en dessous; une tache d'un blanc jaunâtre occupe le milieu de l'espace entre le bec et l'œil; le miroir des ailes est d'un vert bleuâtre; une bordure noire le termine en dessous; les pennes des ailes sont brunes, celles de la queue noires, ainsi que le bec; les pieds sont d'un rouge vif.

Le CANARD DE MIQUELON. *V.* CANARD À LONGUE QUEUE DE TERRE-NEUVE.

Le CANARD MILOUIN, *Anas ferina*, Lath., pl. enl. de *Buff.*, n.° 803. C'est l'espèce la plus nombreuse après celle du *canard sauvage*. Sa tête est plus grosse, son corps plus court et plus arrondi, et sa démarche plus lourde. A peine le milouin peut-il avancer sur la terre, et il a besoin, pour soutenir sa marche contrainte, de battre de temps en temps des ailes afin de conserver l'équilibre. Son cri est un sifflement grave, son vol est plus rapide que celui du *canard sauvage*, et le bruit de ses ailes tout différent. Il arrive du nord de l'Europe et de l'Asie dans nos contrées, au mois d'octobre, en troupes de vingt à quarante, et en pelotons serrés, au lieu de former le triangle, comme le *canard sauvage*. Il descend dans des pays plus méridionaux et jusqu'en Égypte.

Il ne fréquente que les grands étangs; on le trouve, pendant l'hiver, assez abondamment dans les marchés de Paris et de Londres. C'est un gibier fort estimé.

Son bec, large et creux, est très-propre à fouiller dans la vase, pour y trouver des vers et pour pêcher de petits poissons et des crustacés. Inquiet et farouche, on l'approche très-difficilement, et l'on ne peut espérer de le tuer, comme le *canard sauvage*, qu'à la chute du jour, et sur les petits étangs ou les petites rivières.

Quoique, en général, les milouins quittent nos climats au printemps pour retourner dans des régions plus froides, l'on en a vu pendant l'été quelques-uns, qui très-probablement se trouvoient hors d'état de voyager à l'époque de l'émigration. M. Hébert, cité par Buffon, a rencontré une couple de milouins en Brie, au mois de juillet, par une très-grande chaleur; ces oiseaux étoient sur les bords d'un étang, au milieu des bois, dans un lieu fort solitaire.

La tête de cet oiseau, ainsi que les deux tiers du cou, sont d'un brun-roux ou d'un beau marron. Cette couleur, coupée en rond au bas du cou, est suivie par du brun noirâtre, également coupé en rond, au haut du dos et sur la poitrine. Le reste du dos et du dessous du corps est rayé de noir en zigzag sur un fond gris-de-perle; mais ces teintes sont beaucoup plus claires sous le ventre. Les ailes et la queue sont d'un gris nuancé de noirâtre; les pieds couleur de plomb et les ongles noirâtres; le bec est d'un bleu foncé, et noir à la base et à la pointe. Longueur totale, seize à dix-sept pouces. La femelle est plus petite que le mâle, et a la tête, le dessous du cou, le haut du dos et la poitrine d'un brun roussâtre, mais seulement sur le milieu des plumes de cette dernière partie, dont les bords sont d'un blanc tacheté de roussâtre; le *lorum*, le tour des yeux, la gorge et le devant du cou d'un blanc marqué de roussâtre; les flancs avec de grandes taches brunes; les ailes cendrées et pointillées de blanc; le milieu du ventre blanchâtre; le bec d'un bleu terne en dessus; les jeunes mâles lui ressemblent; mais à l'âge d'un ou de deux ans, le roux de la tête et du cou est moins vif que chez les vieux; le noir de la poitrine est aussi moins foncé, et ordinairement d'un brun noirâtre. On trouve le nid du milouin dans les roseaux; sa ponte est de douze à quatorze œufs d'un blanc verdâtre.

Il existe trois variétés dans l'espèce du *milouin*: 1.° le *milouin noir*, dont la dénomination vient de la teinte noirâtre répandue sur ses parties supérieures et mêlée au cendré des inférieures; 2.° le *milouin brun*, dont le plumage est brun sur le corps; 3.° le *milouin à cou roux*; dont la couleur noire de

la poitrine et des pieds en fait presque toute la différence. Scopoli a décrit cet oiseau, comme espèce distincte (*Ann.*, tom. 1, n.° 81, *Anas ruficollis*), et il a été imité par Gmelin et Latham, qui l'ont appelé *anas rufa*, pour le distinguer du milouin, qu'ils nomment *anas ferina*.

Le CANARD MILOUIN DU MEXIQUE, *Anas fulva*, Latham. Buffon n'a pas considéré ce milouin comme une espèce distincte du *milouin commun;* ce n'est pas l'opinion des ornithologues modernes. Cependant, si l'on en excepte la teinte noirâtre du dos, du croupion et de la queue de cet oiseau, et aussi le mélange de blanc et de noir dont les ailes sont variées, le *milouin du Mexique* ne diffère pas du milouin de l'ancien continent. C'est le *quapachcanauhtli* de Fernandez. On l'a trouvé aussi à la Louisiane et à la Caroline.

Le CANARD MILLOUINAN, *Anas marila*, Lat., pl. enl. de Buff., n.° 1002. Buffon lui a donné le nom de *millouinan* pour indiquer ses rapports avec le MILOUIN. (*V.* ci-dessus l'article de cet oiseau.) Brisson l'a décrit sous la dénomination de *petit morillon rayé*.

« Ce bel oiseau, dit Buffon, dont nous devons la connoissance à M. Baillon, est de la taille du *milouin;* et ses couleurs, quoique différentes, sont disposées de même.... Il a la tête et le cou recouverts d'un grand domino noir, à reflets vert-cuivreux, coupé en rond sur la poitrine et le haut du dos; le manteau est joliment ouvragé d'une petite hachure noirâtre, courant légèrement dans un fond gris-de-perle; deux pièces du même ouvrage, mais plus serré, couvrent les épaules; le croupion et la poitrine sont noirs; le ventre et les flancs, du plus beau blanc; on peut remarquer sur le milieu du cou l'empreinte obscure d'un collier roux; le bec du *millouinan* est moins long et plus large que celui du *milouin*. » Longueur totale, dix-sept à dix-huit pouces.

J'ajouterai que ce large bec et les pieds sont bleus, et que l'iris de l'œil est d'une vive couleur d'or. La femelle est un peu plus petite que le mâle; sa tête et le haut du cou sont d'un brun noirâtre (celui-ci rougeâtre selon Sonnini); le reste du cou en devant, la poitrine et le croupion d'un brun foncé; le dos et les scapulaires avec des zigzags blancs et noirs; les flancs tachetés de brun; le ventre est blanc, et un large cercle de cette couleur entoure la base du bec. Ce dernier trait a induit Sparrman en erreur, lorsqu'il a décrit la femelle du *millouinan* comme une espèce distincte, qu'il a désignée par la dénomination de *canard bridé* (*Mus. Carlson.*, fasc. 2, *anas frenata*). Les jeunes mâles ont la base du bec entourée de quelques plumes blanches; la tête et

le cou d'un noir mat et mêlé d'un brun noirâtre ; le ventre d'un blanc terne et gris ; chez les jeunes femelles, les zigzags du dos sont confondus dans la couleur brune du fond, tandis que chez les autres ces zigzags sont plus sensibles, mais plus rapprochés que chez les vieux mâles.

Les *millouinans* vivent également dans les deux continens, mais toujours dans les pays froids ; ils paroissent en petit nombre pendant l'hiver en Angleterre ; on ne les voit que très-rarement sur nos côtes de l'Océan.

Le CANARD MOINE, *Anas monacha*, Lat. L'on ne connoît pas le pays qu'il habite ; il a des rapports avec le *canard musqué*, mais il est un peu plus grand ; la tête est blanche et tachetée de noir ; le miroir vert et violet ; les pennes des ailes et de la queue sont blanches et terminées de brun ; le reste du plumage est varié de noir et de blanc ; le bec jaunâtre et noir à la pointe.

Le CANARD DE MONTAGNE. *V.* CANARD EIDER.

Le CANARD DES MONTAGNES DU KAMTSCHATKA est le CANARD À COLLIER DE TERRE-NEUVE.

Le CANARD MORETON, ou MOLLETON, ou HUPPÉ. C'est, dans des provinces, le CANARD SIFFLEUR, et en d'autres lieux le CANARD MILOUIN.

Le CANARD MORILLON, *Anas fuligula*, pl. enl., n.° 1001. Lorsque le *morillon* s'est revêtu du plumage qui le distingue après sa deuxième mue, c'est-à-dire, à sa deuxième année, il est presque entièrement d'un beau noir luisant à reflets pourprés et verdâtres ; on ne lui voit du blanc qu'au ventre, au haut des épaules et sur le milieu des ailes ; son large bec est bleu, et l'iris de ses gros yeux d'un beau vert d'eau ; les plumes du derrière de sa tête, plus longues que les autres, se relèvent et se recourbent en tombant sur le cou. Le bec est d'un bleu clair ; l'iris d'un jaune brillant ; les tarses et les doigts sont bleuâtres, et la membrane est noire. Longueur totale, quinze à seize pouces.

Cette espèce de panache est plus courte chez la femelle, et le noir de ses plumes est moins brillant que dans le mâle. Avant leur première mue, les jeunes n'ont aucun indice de huppe ; la tête, le cou et la poitrine sont d'un brun roussâtre, les plumes du dos et des ailes d'un brun noirâtre et bordées d'une teinte plus claire ; les flancs pareils à la poitrine ; la bande de l'œil petite et blanchâtre ; l'abdomen varié de cendré et de brun ; l'iris d'un jaune sale ; le front blanc et une grande tache blanchâtre sur les côtés de la tête vers le bec.

Le *Canard brun*, pl. enl. n.° 1007, est un jeune de cette espèce, et non pas la femelle du *canard du collier de Terre-Neuve*.

Cette variation de couleurs, suivant l'âge et le sexe, dans l'espèce du *morillon*, a induit en erreur plusieurs naturalistes, qui ont pris pour des races distinctes ou pour des variétés, quelques individus observés en différentes circonstances. Scopoli, par exemple (*Ann.*, pag. 78), a décrit trois de ces prétendues variétés.

On voit le *morillon* en France pendant l'hiver, au nord de l'Europe et de l'Asie; il fréquente les eaux douces et celles de la mer : moins défiant que le *canard sauvage*, il se laisse approcher à la portée du fusil. On peut aisément l'apprivoiser, et s'il ne peut soutenir la concurrence pour l'utilité avec le *canard domestique*, il embelliroit du moins nos basse-cours par sa belle couleur, ses formes plus élégantes et sa démarche moins ignoble que celle des autres canards.

Le CANARD DE MOSCOVIE. Dans Albin, c'est le CANARD MUSQUÉ.

Le CANARD MULARD provient du mélange de la race *musquée* et de la race domestique. *V.* l'article CANARD, (*économie rurale et domestique.*)

Le CANARD MUSQUÉ, *Anas moschata*, Linn., *fig.* pl. enl. de l'*Hist. naturelle de Buffon*, n.° 989. L'épithète de *musqué* a été donnée à ce canard, parce qu'il exhale une assez forte odeur de musc, due à une humeur qui filtre de glandes placées près du croupion. Pour ôter à la chair cette saveur musquée, il faut, dès qu'un oiseau de cette espèce est tué, lui enlever le croupion et lui couper la tête; c'est alors un fort bon mets, et aussi succulent que le *canard sauvage*.

Cet oiseau est beaucoup plus grand que notre *canard commun;* une large plaque de peau nue, d'un rouge fort vif et semé de papilles, couvre la plus grande partie des joues, s'étend jusque derrière les yeux, et s'enfle sur la racine du bec en une caroncule rouge, que l'on a comparée à une cerise; ce tubercule manque à la femelle, ainsi que le bouquet de plumes étroites un peu contournées qui pend derrière la tête du mâle; elle est aussi moins grande. Tous deux sont bas sur jambes, ont les ongles courts, et celui du doigt intérieur crochu; tous deux, depuis que leur espèce, ou plutôt une portion de leur espèce, a été élevée dans nos basse-cours, ont subi toutes les variétés du plumage que produit une longue domesticité. Tantôt le mâle est blanc, tantôt c'est la femelle qui est blanche; tantôt tous deux sont noirs et tantôt de diverses couleurs, mais plus communément noirs et variés de différentes teintes. Dans l'état de liberté, le mâle est entièrement d'un noir-brun, lustré de vert sur le dos, et coupé d'une large tache blanche sur les ailes; son bec, ses pieds, ses doigts et leurs membranes sont rouges; mais il y

a des bandes noirâtres sur le bec : le plumage de la femelle est d'un brun noirâtre, et présente beaucoup moins de reflets que celui du mâle.

Quoique l'on appelle communément cette espèce, *canard d'Inde*, de *Barbarie* ou de *Guinée*, il paroît qu'elle n'est sauvage qu'au midi de l'Amérique. Ces oiseaux se perchent sur les grands arbres qui bordent les rivières et les marécages, comme les oiseaux terrestres ; ils y établissent leur nid, et dès que les *canetons* sont éclos, la mère les prend l'un après l'autre avec le bec, et les jette à l'eau. La ponte a lieu deux ou trois fois dans l'année, et chacune est de douze à dix-huit œufs, tout-à-fait ronds, et d'un blanc verdâtre. La mue commence en septembre, et elle est quelquefois si complète que ces canards, se trouvant presque entièrement dénués de plumes, ne peuvent plus voler, et se laissent prendre vivans par les Indiens. Ces oiseaux sont aussi farouches que nos *canards sauvages*, et ce n'est que par surprise que l'on peut les tirer.

Le canard musqué peuple les basse-cours de nos colonies de l'Amérique ; on l'a depuis long-temps apporté en Europe, où il est d'un bon rapport par sa fécondité, sa grosseur et la facilité avec laquelle il s'engraisse ; mais il est de plus grande dépense que toutes les autres volailles, et si l'on veut en retirer un parti avantageux, il faut le nourrir largement. Scaliger et Olivier de Serres ont dit que ce canard étoit muet ; peut-être que nouvellement transporté dans nos climats il avoit perdu la voix, comme nos *chiens* la perdirent en Amérique ; mais il est certain qu'il fait entendre un cri grave et fort bas ; on ne l'entend que de très-près, et ce cri se réduit à la syllabe *ha*. Plus gros que nos canards, celui-ci est aussi plus lourd et plus lent dans sa marche ; le mâle est très-ardent en amour, et il se distingue entre les oiseaux de son genre par le grand appareil de ses organes pour la génération. Toutes les femelles lui conviennent, il s'apparie avec la *cane* commune, et de cette union proviennent des métis qui n'engendrent pas entre eux, mais qui se mêlent et produisent avec l'espèce commune ; les individus qui résultent de ces mélanges, se reproduisent ensemble et avec les canards domestiques. C'est en croisant ainsi les deux espèces, que l'on obtient de belles et utiles variétés.

Le CANARD DE NANKIN. *V.* SARCELLE DE LA CHINE, à la fin des CANARDS.

Le CANARD DU NIL, *Anas nilotica*, Lath. Sonnini soupçonne que ce canard n'est autre que l'*oie d'Egypte*. Il a le bec de couleur pourpre ; l'iris jaune ; le dessus de la tête, le cou, blancs et tachetés de gris ; une raie blanche derrière les

yeux; le dos blanchâtre ; le dessous du corps grisâtre et rayé de noir ; les flancs rayés de gris. Les Egyptiens nourrissent cette espèce dans leurs basse-cours.

Le CANARD NOIR de Salerne est le CANARD DOUBLE-MACREUSE.

Le PETIT CANARD NOIR de Salerne est le CANARD MACREUSE.

Le GRAND CANARD NOIR ET BLANC. *V.* CANARD EIDER.

Le CANARD NOIRÂTRE, *Anas obscura*, Lath., a deux pieds environ de longueur ; des raies longitudinales noirâtres sur le cou; les plumes du dessous du corps légèrement frangées de jaune ; le miroir bleu, bordé de noir ; les grandes pennes des ailes et de la queue noirâtres, avec un liseré blanc ; le reste du plumage d'un brun noirâtre ; le bec bleuâtre ; les pieds jaunâtres et la queue étagée. Il se trouve, pendant l'hiver, dans l'Etat de New-Yorck.

Le CANARD DU NORD. *V.* CANARD MARCHAND. C'est aussi, dans quelques voyageurs, le MACAREUX.

Le CANARD NYROCA, *Anas nyroca*, Lath., a la tête, le cou et la poitrine de couleur marron, le croupion noir, le ventre d'un blanc de neige, ainsi que le miroir des ailes ; un petit collier d'un bleu foncé; le dos et les ailes d'un brun noirâtre pointillé de roux; le reste du plumage d'un noir olivâtre ; l'iris blanchâtre; le bec d'un bleu noirâtre ; les pieds et les doigts d'un bleu cendré, leurs membranes noires. Sa longueur totale est d'environ quinze pouces. Les plumes de la tête ne forment pas une huppe comme celle du *morillon*. Une taille moins grande, une teinte de rouille sur la tête, le cou et la poitrine, une autre roussâtre sur le dos, et des ondes brunes au ventre, distinguent la femelle de cette espèce.

Le nyroca se nourrit plus volontiers de diverses parties des plantes aquatiques, que de poissons ; il voyage selon les saisons : on le rencontre toujours par couples ; c'est un fort bon gibier. La femelle pond et couve seule six à huit œufs blanchâtres, dans un trou en terre, ou sur quelque petite éminence au-dessus des eaux. Il se trouve sur le Tanaïs pendant l'été, et il est de passage en Allemagne et en France.

Latham (*Synopsis*) ne me paroît pas fondé à donner ce canard pour une variété du CANARD MORILLON ; mais ne seroit-il pas de la même espèce que la SARCELLE D'EGYPTE, *Anas africana*, Lath., pl. enl., n.° 1000 ? Je suis tenté de le croire ; car il y a entre ces deux canards de grands rapports. Celle-ci a la tête, le cou et la poitrine d'un roux ardent et foncé ; un trait blanc dans l'aile ; le manteau noir ; l'estomac blanc ; le ventre du même roux que la poitrine. L'indi-

vidu qu'on donne pour la femelle de cette sarcelle, a des couleurs moins fortes et moins nettes ; le blanc de l'estomac marqué d'ondes brunes; la tête et la poitrine de cette dernière couleur. Ne seroit-ce pas un jeune oiseau?

Le CANARD PAILLE-EN-QUEUE. *V.* CANARD PILET.

Le CANARD PEINT DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE, *Anas picta*, dont parle le capitaine Cook dans son second Voyage, est de la taille du *canard musqué*, et il a des couleurs agréablement variées ; le mâle et la femelle portent une tache blanche sur chaque aile ; la femelle est blanche à la tête et au cou, mais toutes les autres plumes, ainsi que celles de la tête et du cou du mâle, sont brunes et variées.

Le CANARD PEPOSACA, *Anas peposaca*, Vieill., se trouve au Paraguay et à Buenos-Ayres. Il a le bec beaucoup plus gros à sa base que les autres canards; quatorze pennes pointues à la queue, et vingt pouces et demi de longueur; la tête et le cou d'un noir profond, à reflets violets; les scapulaires et plumes des épaules du même noir et pointillées de bleu; le dos noirâtre ; le croupion brun; les couvertures supérieures de la queue, des ailes et les dernières pennes secondaires noirâtres; les autres pennes blanches et terminées de bleu; les côtés du corps, le ventre et les jambes parsemés de lignes transversales blanches et noires ; le bas-ventre blanc; les parties postérieures pointillées de noirâtre et de blanc sale ; le tarse d'un jaune très-foible ou orangé; l'iris d'un orangé très-vif; le bec d'un rouge-violet et à pointe noire.

La femelle est un peu moins longue; elle a les côtés de la tête d'un brun blanchâtre et brune dans le reste, ainsi que le cou; le dessus du corps d'un brun foncé, les flancs d'un brun roussâtre; la poitrine et le ventre blanchâtres ; le bec plombé et les pieds d'un jaune sombre.

Le jeune a la tête d'un brun foncé ; la partie postérieure du cou brune et roussâtre ; le dos et le croupion noirâtres ; la queue brune en dessus et blanchâtre en dessous; la gorge de cette même teinte; le devant du cou d'un roux clair ; la poitrine et le ventre blanchâtres et foiblement variés de brun ; le bas-ventre blanc ; les flancs d'un brun roussâtre ; les grandes couvertures supérieures, le fouet et les trois dernières pennes de l'aile, d'un noir profond ; les autres couvertures noirâtres; les pennes blanches et terminées de noir; le bec, le tarse et les doigts d'un bleu plombé. Cette espèce porte, chez les naturels du Paraguay, le nom de *peposaca*.

Le CANARD A PETIT BEC. *V.* CANARD VIUDITA.

Le CANARD PIE, *Anas labradoria*, Lath. Cette espèce, qui n'habite pendant l'été que les terres glacées du Labrador, les fuit lorsque l'extrême rigueur du froid les rend inhabi-

tables. A cette époque, elle se retire dans l'état de New-Yorck, le Connecticut et la Nouvelle-Angleterre. Elle voyage en troupes. Sa grosseur est celle du *canard sauvage*. Elle a une bande noire qui descend du sommet de la tête à la nuque; une teinte roussâtre sur la tête et le cou; un collier noir et un ruban de la même couleur sur la poitrine; le dos, les ailes et le ventre bruns; les plumes scapulaires blanches, ainsi que les pennes moyennes des ailes; le bec noirâtre, avec un cercle orangé qui entoure sa base; les pieds jaunes; et les membranes brunes.

La femelle est variée de brun sur les parties supérieures, et blanchâtre sur les inférieures; une tache blanche se fait remarquer sur les ailes; les pieds sont noirs.

Le CANARD PIE. C'est, en Alsace, le nom du CANARD-GARROT.

Le CANARD PILET, *Anas acuta*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.° 954. La dénomination de *canard pointu* que cet oiseau porte dans des ouvrages de nomenclature, ne donne pas une idée bien précise de sa conformation; car il n'a rien de pointu que sa queue à demi-retroussée et terminée par deux filets étroits, comme ceux de l'*hirondelle*. De là, sont venues plusieurs dénominations improprement appliquées à l'oiseau, telles que celles de *canard-faisan*, de *faisan de mer*, de *canard paille-en-queue*, etc. On l'appelle communément, et avec plus de justesse, *canard à longue queue;* il est connu sous les noms de *pilet* et de *pennard* sur nos côtes de l'Océan.

Son bec est plus étroit et plus allongé que celui des autres canards. Son plumage est blanc sous le corps; il est rayé en dessus, transversalement, et en ondes, de brun et de cendré; la tête et le haut du cou sont bruns; chaque plume de sa calotte a une bordure grise roussâtre, et des reflets métalliques jouent derrière la tête. Sur les côtés du cou, il y a une bande noire au milieu de deux autres bandes blanches; le devant du cou et le dessous du corps sont d'un blanc pur; la plaque, ou le miroir des ailes, brille de l'éclat du cuivre pur; une bordure fauve la termine en dessus, et une bande noire d'abord, puis d'un roussâtre clair, l'accompagne en dessous. Le dos et les flancs portent des zigzags noirs et cendrés; les scapulaires ont de longues taches noires. La queue est noire et blanche; les deux pennes intermédiaires sont d'un noir verdâtre; l'iris est d'un brun clair; le bec noirâtre; les pieds sont d'un cendré roussâtre. Longueur totale, vingt-trois à vingt-quatre pouces; cou aminci, et tête petite.

La femelle a moins de longueur; les deux pennes du milieu de la queue dépassent de très-peu les latérales. La tête et

le cou sont d'un roussâtre clair et pointillés de noir; toutes les parties supérieures, avec des croissans irréguliers et d'un jaune roussâtre; les inférieures de cette dernière teinte, et tachetées de brun clair; le miroir de couleur terne. Les jeunes ont la tête d'un brun-roux, tacheté de noir; le ventre jaunâtre et le miroir d'un vert olivâtre sans reflets. Cette espèce niche dans les herbes et les joncs. Sa ponte est de huit à dix œufs d'un blanc verdâtre.

Le *pilet* est un grand voyageur; il parcourt les régions du nord, non-seulement de notre continent, mais encore de l'Amérique. Les climats les plus froids sont ceux qu'il préfère et dans lesquels il fait sa ponte et élève sa famille. On le voit arriver en France au mois de novembre; il s'y présente en troupe, principalement sur les rivages de la Picardie à l'embouchure de la Somme, et il se répand dans la vallée, depuis Amiens jusqu'à Saint-Valery. Plus l'hiver est rude, plus il s'avance dans l'intérieur des terres, et jusque sur les grands étangs des Vosges lorraines. Au dégel, ces *canards* regagnent la mer pour se rendre dans les pays plus septentrionaux. Le temps de leur arrivée et de leur départ est le plus favorable pour la chasse qu'on leur fait. On en apporte alors beaucoup à Paris, des environs d'Abbeville; et comme leur chair passe pour un mets de carême, les chartreux en faisoient une grande consommation. C'est, du reste, un excellent gibier, préférable au *canard sauvage*.

Ces oiseaux se montrent en Angleterre, en Allemagne, en Danemarck, dans l'île de Zetland, etc. On les voit en Suède au plus fort de l'hiver, en Russie, au Kamtschatka, en Sibérie, en Tartarie, à la Chine, à la baie d'Hudson, au Canada, etc. Dans leurs courses vagabondes, ils descendent dans des contrées méridionales, comme l'Italie en Europe, et la Louisiane en Amérique: mais ils ne vont pas au-delà; et je ne puis partager l'opinion de Buffon, qui reconnoissoit le *pilet* dans l'espèce de *canard sauvage* du Mexique, décrite par Fernandez sous le nom de *tzitzihoa*; en effet, la description de ce *canard* ne s'accorde pas avec celle du *pilet*. *Voyez* CANARD TZITZIHOA.

Des formes plus sveltes et plus élancées donnent plus de liberté aux mouvemens du *pilet* qu'à ceux du *canard sauvage*. Cet oiseau marche de moins mauvaise grâce, s'élève avec plus d'aisance, et vole mieux et plus long-temps. Son cri, que l'on entend d'assez loin, se compose de deux tons: l'un est un sifflement aigu et sonore; l'autre, un murmure grave.

Le CANARD POINTU. *V.* CANARD PILET.

Le CANARD A POITRINE ROUGE, *Anas rubens*, Lath., est une variété d'âge du CANARD SOUCHET. *V.* ce mot.

Le CANARD DE PRÉ DE FRANCE. Nom vulgaire de la petite OUTARDE ou CANNEPETIÈRE.

Le CANARD A QUEUE ÉPINEUSE. *V.* ci-après SARCELLE A QUEUE ÉPINEUSE.

Le CANARD A QUEUE NOIRE, *Anas melanura*, Vieill., *Anas erythroryncha*, Lath. Je n'ai pas cru devoir admettre la dénomination adoptée par MM. Gmelin et Latham, de *canard à bec rouge* (*anas erythroryncha*), parce qu'elle n'est nullement spécifique, plusieurs *canards*, et même le *tadorne*, ayant aussi le bec de couleur rouge.

Cet oiseau, des terres australes de l'Afrique, est long de quartorze pouces, et son bec rouge se relève un peu vers son extrémité. Il a le dessus du corps brun, et le dessous blanc; la poitrine tachetée de brun; le miroir blanc et jaune; la queue noire, et l'iris rouge.

Le CANARD A QUEUE POINTUE, *Anas spinicauda*, Vieill., a le dessus de la tête roux, et varié de noirâtre; les côtés, la nuque et le haut du cou blanchâtres et pointillés de noirâtre; le reste du cou, le dos et le croupion de deux nuances brunes; la partie extérieure et les couvertures supérieures de l'aile d'un brun clair, avec une bande blanche sur les grandes couvertures intermédiaires; les pennes primaires d'un noir velouté à reflets, et traversées par une large bande blanche; les secondaires blanchâtres vers l'origine, ensuite brunes d'un côté et noirâtres de l'autre; les pennes caudales brunes, blanchâtres sur les bords, et d'une teinte argentée en dessous; la gorge d'un blanc sale; toutes les parties postérieures, noirâtres, blanches et brunes; les pennes de la queue, au nombre de seize, étagées et pointues; les pieds d'un brun verdâtre; le bec noirâtre en dessus, et jaune en dessous. Longueur totale, 22 pouces. Il se trouve à Buenos-Ayres.

Le CANARD RENARD. Nom vulgaire imposé au CANARD TADORNE, parce qu'il niche dans un trou en terre.

Le CANARD RIDENNE, *Anas strepera*, Lath., pl. enl. de Buff. fig. n.° 949. On l'appelle, en Picardie, *ridenne* ou *ridelle;* en Normandie, *chipeau;* sur les côtes de la Bretagne et du Poitou, *rousseau*. La dénomination d'*anas strepera* a été employée par Gessner, et adoptée par les autres ornithologistes, à cause de sa voix, que le premier dit être plus grave et plus bruyante que celle du *canard sauvage* (*à vocis strepitu graviore*); ce qui est une fausse supposition; le cri de ce *canard* ressemblant beaucoup à celui du *canard sauvage*, et n'étant pas plus fort.

La tête du *ridenne* est piquetée de brun sur un fond gris; cette dernière teinte domine sur le dessus de la tête et du cou; le dos et les flancs sont tout vermiculés de ces deux couleurs, qui forment sur la poitrine des festons ou des écailles; le

miroir de l'aile est formé de trois bandes, l'une blanche, l'autre noire, et la troisième d'un marron rougeâtre; le dessous de la queue est noir; le bec de cette couleur; l'iris d'un brun clair; les pieds sont orangés, et les membranes qui attachent les doigts sont noires. M. Baillon a observé que, de tous les *canards*, le *ridenne* est celui qui conserve plus long-temps les belles couleurs de son plumage; mais qu'enfin il prend, comme les autres, une robe grise après la saison des amours.

Du reste, le *ridenne* est moins gros que le *canard sauvage;* sa longueur totale est d'environ dix-sept pouces : la femelle est plus petite que le mâle; elle a les plumes du dos d'un brun noirâtre; la poitrine d'un brun roussâtre tacheté de noir, et n'a point de raies ni de zigzags sur les flancs; le croupion et les couvertures inférieures de la queue sont gris. Elle niche dans les prairies et les joncs, et sa ponte est de huit à dix œufs d'un cendré verdâtre.

Cette espèce n'est pas moins voyageuse que celle du *canard sauvage.* On la voit arriver en novembre sur nos côtes de l'Océan, de même qu'en Angleterre et en Italie; elle se montre même en Sardaigne; mais, au rapport de Cetti, elle n'y reste que très-peu de temps. Dans son vol, elle se mêle souvent avec le *canard siffleur.* Lorsque l'hiver est rude, ces oiseaux s'éloignent du voisinage de la mer, et s'enfoncent fort avant dans l'intérieur des terres, puisqu'ils fréquentent les grands étangs des Vosges. Ils nous quittent dès le mois de février, et vont passer l'été en Suède, en Russie et en Sibérie. C'est dans ces contrées qu'ils nichent, et c'est, par conséquent, leur vraie patrie. Ils font leur nid dans les creux des arbres. On les trouve encore au nord du nouveau continent.

Ils volent et nagent avec beaucoup d'aisance, et ils plongent si habilement, qu'ils savent éviter le coup de fusil en s'enfonçant dans l'eau au moment où ils aperçoivent le feu du bassinet. Ils se tiennent, pour l'ordinaire, cachés pendant le jour entre les roseaux, et ce n'est guère que le matin et le soir qu'ils cherchent leur pâture; elle consiste en différentes espèces de plantes et de vers aquatiques.

Le CANARD ROUX. *V.* ci-après SARCELLE ROUSSE A LONGUE QUEUE.

Le CANARD ROUX ET NOIR, *Anas bicolor*, Vieill. Le cri de ce palmipède du Paraguay, est un sifflement, *bi bi bi*, pareil à celui du *canard à face blanche*, mais plus rauque; il s'en rapproche encore par les formes et les proportions, et il est aussi commun vers le vingt-sixième degré de latitude méridionale. Il a dix-sept pouces de longueur, et la queue composée

de seize pennes; une bande noire sur le fond roux du dessus de la tête, laquelle descend jusqu'au milieu du cou, où elle est coupée par un collier blanchâtre; le reste du cou est d'un roux jaunâtre; les plumes des épaules et les scapulaires sont presque noires et bordées de roux; les couvertures de la queue, d'un blanc teint de jaune paille; le dos, les ailes et la queue noirs; les petites couvertures alaires frangées d'un rougeâtre obscur; la poitrine et le ventre roux; le tarse couleur de plomb; le bec d'un bleu foncé en dessus, bleu de ciel en dessous et sur les bords.

Le CANARD ROYAL, *Anas regia*, Lath., se trouve au Chili: il est beaucoup plus gros que le *canard domestique*; une sorte de crête rouge et membraneuse s'élève sur sa tête; un beau ruban blanc entoure son cou, et tout le dessus de son corps est d'un bleu très-éclatant, dont le dessous est brun.

Le CANARD RURAL ou DOMESTIQUE, *Anas domestica*, Briss. Son plumage varie dans les divers individus comme celui de tous les oiseaux domestiques; les uns sont noirs et blancs; d'autres sont entièrement de cette dernière couleur; quelques-uns ont une petite houppe sur le sommet de la tête, et beaucoup portent la livrée décrite ci-après.

Un riche vert d'émeraude, à reflets d'acier poli, brille sur la tête et la moitié du cou du mâle; au-dessous est un petit collier blanc; le reste du cou, sur le devant et les côtés, est d'un beau brun pourpré, ainsi que la poitrine; le dessus du cou est rayé de noirâtre sur un fond gris, de même que le dos, les flancs et le dessous du corps; le croupion est d'un noir changeant en vert foncé; les ailes sont grises, avec une large bande d'un bel azur éclatant, bordé en haut et en bas d'une bande étroite de gros bleu velouté et brillant, laquelle est encore surmontée par une autre de couleur blanche. Les pennes de la queue, au nombre de vingt, sont grises, bordées extérieurement, et terminées de blanc, excepté les quatre du milieu, qui sont recourbées en demi-cercle et de la même couleur que le croupion; le bec est d'un vert jaunâtre, et l'iris de couleur brune; la partie nue des jambes, les pieds et les doigts sont orangés. Le plumage de la femelle est varié de brun et de gris roussâtre: elle a sur l'aile deux bandes transversales; mais celle qui, sur le mâle, est d'un azur brillant, approche du violet sur la femelle; son bec est rougeâtre, avec des taches noires à la mandibule supérieure. Son plumage varie comme celui du mâle.

Le CANARD SAUKI, *Anas mersa*, Lath. Cette espèce, que Pallas nous a fait connoître, se trouve en Sibérie dans les grands lacs des montagnes de l'Aral, et sur les rivières Ob et

Irtisch. Elle semble s'éloigner des autres espèces de ce genre, et se rapprocher des pingouins par ses ailes courtes, et par ses habitudes. Le sauki est un très-habile plongeur, et nage avec beaucoup de facilité; mais il vole mal et ne peut pas marcher. Lorsqu'il nage, il a le croupion et la queue enfoncés dans l'eau, et se sert de celle-ci comme d'un gouvernail. Le mot sauki exprime son cri, et est employé par les Russes pour le désigner. Son nid est construit avec des joncs, et flotte sur l'eau.

Ce singulier *canard* a la taille un peu plus forte que la *sarcelle* commune; le bec large, long, blanc, très-renflé en avant des narines, et, chez l'oiseau adulte, avec des stries divergentes vers le bout; la tête et le haut du cou blancs, une grande tache noire sur le sommet de la première partie, et sur le milieu de la dernière; le devant du corps, d'un brun jaunâtre, ondé de noir; le dos mélangé de cendré jaunâtre, et comme saupoudré de brun; le dessous du corps et le croupion d'un brun grisâtre, qui, sous certains aspects, paroît être un gris-brillant; les ailes petites, sans aucune apparence de miroir; la queue allongée, à pennes étroites, roides et étagées; les pieds blanchâtres en devant, bruns dans le reste, et placés comme ceux du plongeon.

La femelle et le jeune ont le bec moins renflé à la base, brun ainsi que la tête, et la gorge blanche; cette couleur s'étend jusque vers la nuque.

Canard sausarai, *Anas alexandrina*, Lath. Forskaël, qui a vu cet oiseau à Alexandrie, nous apprend que son nom arabe est *sausarai*; qu'il a le cou cendré et rayé de petits croissans blancs; le ventre blanchâtre, sans taches; le bec et le bas-ventre noirs; les pieds d'un cendré jaunâtre, et les membranes brunes.

Le Canard sauvage, *Anas boschas*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.° 776 et 777, mâle et femelle. Dans cette espèce, comme dans toutes celles du même genre, le mâle est toujours plus grand que la femelle; sa longueur est ordinairement de vingt-un pouces, et se distingue par une petite boucle de plumes relevées et comme bouclées sur le croupion; il est aussi paré des plus belles couleurs, tandis que la robe de la femelle est de peu d'apparence. Un riche vert d'émeraude à reflets d'acier poli, brille sur la tête et la moitié du cou; au-dessous est un petit collier blanc; le reste du cou, sur le devant et les côtés, est d'un brun pourpré, ainsi que la poitrine; le dessus du cou est rayé de noirâtre sur un fond gris, de même que le dos, les flancs et le dessous du corps; le croupion est d'un noir changeant en vert foncé; les ailes sont grises, avec une large bande d'un azur éclatant,

bordé en haut et en bas d'un gros bleu velouté et brillant ; au-dessus est une bande blanche ; les pennes de la queue, au nombre de vingt, sont grises, bordées extérieurement et terminées de blanc, excepté les quatre du milieu, qui sont de la couleur du croupion; le bec est d'un vert jaunâtre, et l'iris brun ; les pieds sont orangés et les ongles noirâtres.

La femelle est variée de brun et de gris roussâtre, et porte sur l'aile un miroir qui approche du violet ; son bec est rougeâtre, avec des taches noires en dessus.

L'on connoît quelques variétés dans cette espèce. 1.° Le *grand canard sauvage*, que les Allemands appellent *grosse ente*, *grosse wild endte*, etc., et les Catalans, *anech coll vert*. Cette variété ressemble entièrement à la race commune, si ce n'est qu'elle est un peu plus grande, et que les plumes de son dos ont la couleur de la suie. 2.° Le *grand canard sauvage gris*, en allemand, *schmael endte*, *schmil endte* et *schmelichen*. Il est d'une couleur cendrée, et son bec, ses pieds, ses doigts, aussi bien que leurs membranes, sont noirs. 3.° Le *petit canard sauvage*, désigné par Schwenckfeld, et qui paroît être la *petite sarcelle*. 4.° Le *canard sauvage noir* (*anas nigra*, Linn., éd. Gmel. var. N.) n'a de noir que la tête et le cou : du reste, il ressemble au *canard commun*. 5.° Le *grand canard sauvage tacheté*, en allemand, *rosz endte*, *mertz endte* et *grosse wilde endte*, ne diffère du *canard commun* qu'en ce que son dos est tacheté de jaunâtre sur un fond noir. 6.° Le *canard sauvage à large collier*. Cette variété, observée par Picot Lapeyrouse, est remarquable par son large collier blanc au bas du cou ; le ventre a la même couleur. 7.° Le *canard sauvage brun*, autre variété vue par Picot Lapeyrouse ; elle est d'un fauve-brun, uniforme et sans taches. 8.° Le *Journal des Savans*, du 16 novembre 1684, fait mention d'un *canard à quatre ailes;* mais cette apparence de quatre ailes n'étoit due qu'à un accident individuel, par lequel une partie des pennes des ailes, qui, ordinairement sont couchées le long du corps, s'en écartoit un peu.

L'espèce du *canard sauvage* est à présent partagée en deux tribus distinctes : l'une a conservé sa liberté ; et l'autre que l'homme a rendue captive, se propage dans nos basses-cours, et y forme une des plus utiles et des plus nombreuses familles de nos volailles. La portion de l'espèce restée libre, a tous les caractères de l'indépendance : elle se répand sur une grande partie du globe ; ne séjourne pas long-temps dans les mêmes contrées ; ne fait que passer et repasser en hiver dans nos pays, et va en grand nombre s'enfoncer dans les régions du Nord, pour y nicher sur les terres les plus éloignées de l'empire de l'homme. Ce sont des oiseaux très-dé-

fians ; leur vol est élevé, et on les reconnoît aux lignes inclinées, aux triangles réguliers tracés par la disposition de leur troupe ; ils ne s'abattent jamais sans avoir fait plusieurs circonvolutions sur le lieu qu'ils ont choisi, comme pour le reconnoître, et s'assurer s'il ne recèle aucun ennemi ; ils ne s'abaissent qu'avec précaution, et lorsqu'ils nagent, c'est toujours loin des rivages. Ils se reposent sur l'eau, et on les y voit souvent la tête cachée sous une aile, dans l'attitude d'un oiseau qui dort ; mais il y a toujours quelques-uns de la bande qui veillent à la sûreté commune, et donnent l'alarme dès qu'il y a péril ; aussi sont-ils fort difficiles à surprendre, et la chasse aux canards est une de celles qui exigent le plus de finesse, de ruses, de peines, et souvent de patience. Les canards, de même que tous les oiseaux nageurs, en sortant de l'eau, s'enlèvent verticalement ; et comme ils sont fort pesans, ils font beaucoup de bruit de leurs ailes au moment qu'ils partent ; le sifflement avec leur vol les décèle pendant la nuit ; car leurs allures sont plus de nuit que de jour. Ils quittent les eaux une demi-heure avant le coucher du soleil, et c'est ordinairement dans l'obscurité qu'ils voyagent et qu'ils paissent. Ceux que l'on voit pendant le jour, ont été forcés de prendre leur essor par les chasseurs ou par les oiseaux de proie. Leurs voyages se font en troupes nombreuses, et ils vivent presque toujours en société ; ils se nourrissent de petits poissons, de grenouilles, d'insectes aquatiques, et de graines des plantes marécageuses. Pendant les gelées, ils vont, à la lisière des bois, ramasser les glands, qu'ils aiment beaucoup : ils se jettent aussi sur les champs de blé. Quand les eaux stagnantes commencent à se couvrir de glace, ils se rabattent sur les rivières encore coulantes, ou près des sources. Les hivers les plus rudes ne les incommodent point, et ils vont dans les contrées les plus âpres, chercher un climat froid, dès que le nôtre commence à s'adoucir ; ils se portent jusque dans les régions les plus septentrionales de l'Europe et de l'Asie, en Laponie, en Sibérie, au Spitzberg, au Groënland, etc. ; et tous les voyageurs qui y ont pénétré, s'accordent à dire que ces oiseaux s'y rassemblent en nombre prodigieux, et qu'ils y couvrent tous les lacs et toutes les rivières : cependant, leur départ de nos pays n'est pas général, et il en reste quelques-uns qui passent l'été en France, et même dans des contrées plus tempérées.

Les *canards sauvages* ne font qu'une couvée par an ; la pariade a lieu dès la fin de février ou le commencement de mars : elle dure environ trois semaines. Alors ces oiseaux cessent de vivre en troupes ; ils se séparent : les mâles recherchent les femelles, se les disputent même par des combats ; les

couples s'isolent et se tiennent cachés dans les joncs et les roseaux pendant la plus grande partie de la journée, et n'en sortent que la nuit. Avec un naturel vorace, les canards ont aussi beaucoup d'ardeur pour l'acte de la génération ; et les femelles, à cet égard, ne le cèdent point aux mâles. Tout le monde connoît la forme singulière de la verge du mâle; elle est tournée en spirale, et dans certains momens elle paroît longue et pendante ; ce qui a fait imaginer à des gens de la campagne, que l'oiseau a avalé une petite couleuvre.

C'est ordinairement dans une touffe de joncs, épaisse et isolée au milieu d'un étang, que la femelle fait sa ponte, en pliant et coupant les joncs et les arrangeant en forme de nid. Cependant, elle préfère souvent des bruyères assez éloignées des eaux, des meules de paille dans les champs, des chênes tronqués dans les forêts. Quelquefois même la *cane* s'empare de vieux nids abandonnés par les pies et les corneilles, sur des arbres très-élevés. Quelque part qu'elle fasse son nid, elle en garnit l'intérieur du duvet qu'elle s'arrache sous le ventre. On y trouve ordinairement seize œufs fort obtus, sphéroïdes, à coquille dure et blanchâtre, et à jaune tirant sur le rouge au lieu d'être pur comme dans les œufs des oiseaux terrestres. L'incubation dure trente jours, et la femelle s'en charge seule : lorsqu'elle quitte ses œufs pour chercher sa pâture, elle a soin de les couvrir avec le même duvet dont elle a fait une couche épaisse au fond du nid ; et quand elle retourne, après quelques instans d'absence, vers l'objet de ses sollicitudes, elle n'en approche qu'avec précaution ; elle se rabat cent pas plus loin, et ne s'y rend que par des allures tortueuses qui indiquent sa défiance : mais quand une fois elle s'est remise à couver, elle quitte difficilement, et le bruit ni l'approche de l'homme ne la font pas enlever. Les soins du mâle, pendant cette longue et constante incubation, se bornent à rester aux aguets près du nid, à suivre sa femelle dans ses courses que le besoin commande, et à la défendre des persécutions des autres mâles.

Tous les petits naissent dans la même journée ; dès le lendemain la mère descend du nid et les appelle à l'eau. Mais si le nid est trop élevé ou loin de l'eau, le père et la mère les prennent à leur bec et les transportent l'un après l'autre sur l'eau. Une fois sortis du nid, les petits n'y rentrent plus ; le soir, la mère les rallie dans les roseaux, et les réchauffe sous ses ailes. Tout le jour, ils nagent avec beaucoup de facilité, et guettent à la surface de l'eau et sur les herbes, les moucherons et autres insectes dont ils font leur première nourriture. Les *canetons* sont long-temps couverts d'un duvet jaunâtre ; leurs plumes, et surtout les pennes de leurs ailes, ne

poussent que fort tard, et ce n'est guère qu'à trois mois qu'ils commencent à pouvoir voler. Dans cet état, on les nomme *hallebrans*. Du reste, ils acquièrent en six mois tout leur accroissement et toutes leurs couleurs. Si l'on prend des *hallebrans*, on ne parvient à les apprivoiser qu'en leur brûlant le bout des ailes, qui sont long-temps à revenir, et en les mettant avec beaucoup de *canetons* domestiques.

Ces oiseaux sont sujets à une mue presque subite, dans laquelle ils perdent quelquefois toutes les pennes des ailes en une seule nuit. Elle arrive aux mâles après la pariade, et aux femelles après la nichée; ce qui paroît indiquer que cette mue si prompte est l'effet de l'épuisement.

La voix du canard est bruyante et rauque, et cette résonnance est due à la conformation de la trachée-artère, qui, avant sa bifurcation pour arriver aux poumons, se dilate en une sorte de vase osseux et cartilagineux. L'on a remarqué que cette partie évasée de la trachée-artère est plus allongée dans le canard privé que dans le canard sauvage. Les Latins avoient le verbe *tetrinnire* pour exprimer le cri du canard; nous n'en avons point dans notre langue, si ce n'est celui de *kankan*, qui est l'expression même de ce cri. Les femelles font bien plus de bruit; leur voix est plus forte, plus susceptible d'inflexions, et elles sont plus loquaces que les mâles, dont la voix est beaucoup plus foible, monotone et enrouée.

On retrouve l'espèce du *canard sauvage* dans les régions du nord du nouveau continent, où elle suit le même ordre de voyage que dans l'ancien. Mais les *canards* qui peuplent les bords des rivières, les lacs et les savanes noyées de l'Amérique méridionale, n'appartiennent pas à cette espèce. Ce sont des espèces distinctes que nous décrivons dans cet article.

De toutes les propriétés que les anciens attribuoient aux différentes parties du *canard sauvage*, il n'y a de bien constaté que l'excellence de sa chair, plus fine, plus succulente, et de meilleur goût que celle du *canard domestique*. C'est un mets recherché pour les meilleures tables; et les pâtés de canards d'Amiens sont en grande réputation chez les gourmands. Aussi a-t-on imaginé une foule de moyens pour prendre les canards sauvages: il n'y a point de pays, point de canton même qui soit fréquenté par ces oiseaux, où l'on n'emploie quelque méthode particulière pour les attraper ou les tuer. Il faudroit un volume pour rapporter toutes ces méthodes; et nous nous bornerons à indiquer celles qui sont les plus simples et en même temps les plus sûres. Nous ferons précéder cette notice des chasses aux canards, par quelques détails que les chasseurs ni les gourmets ne doivent point ignorer.

Pour distinguer les jeunes canards des vieux, on examinera les pattes, que les vieux ont plus lisses et d'un rouge plus vif; ou bien on leur arrachera une penne de l'aile, dont le bout est mou et sanguinolent si le canard est jeune. La différence entre le canard sauvage et le canard privé est très sensible : le premier a les formes et les contours plus élégans; les écailles des pieds plus fines, égales et lustrées; les membranes des doigts plus minces; les ongles plus aigus et plus luisans, et les jambes plus déliées. On le reconnoît aussi aisément lorsqu'on le sert sur nos tables, à son estomac toujours arrondi, tandis que cette partie forme un angle sensible dans le canard domestique, quoique celui-ci soit surchargé de beaucoup plus de graisse que le sauvage.

Chasse aux canards. — A la glanée. De toutes les chasses aux canards, la plus simple et en même temps la moins dispendieuse, et l'une des plus productives, est celle qu'on nomme *glanée*. Il faut, pour cette chasse, avoir des tuiles plates, les plus grandes de celles qui servent à couvrir les toits : on en perce le milieu d'un trou, à travers lequel on passe quatre fils de fer de moyenne grosseur, et longs d'un pied; on les tord et on en courbe les quatre extrémités, à chacune desquelles on attache solidement un collet de six ou huit crins; on garnit de terre glaise le dessus de la tuile, et on y sème du blé cuit dans de l'eau commune; on répand aussi du blé à l'entour du piége pour servir d'amorce. Cette chasse se fait à la sourdine, de manière qu'un canard se prend à côté de son voisin, sans l'apercevoir et sans se douter du piége, qui se place sur le bord d'une rivière, d'un étang, d'un marais, ou dans des prés inondés, en sorte que la tuile soit recouverte de quatre pouces d'eau au moins, étant indifférent que les collets surnagent horizontalement ou entre deux eaux. Les canards s'y prennent également, en plongeant pour manger le grain cuit qui sert d'appât, et sans qu'ils puissent s'en débarrasser. Pour empêcher qu'en se prenant le canard ne déplace le piége, on en attache plusieurs après un même cordeau, qu'on passe par-dessous, à travers l'anneau qu'on a formé avec les fils de fer qui tiennent les collets : dans ce cas, on place les piéges à une certaine distance les uns des autres, et on y prend différentes espèces d'oiseaux nageurs.

A la pince. Aux mêmes endroits où l'on place le piége que l'on vient de décrire, on peut tendre une sorte de pince qu'on nomme d'*Elvaski*, du nom de son inventeur. Cet instrument ressemble en grand à celui dont les fumeurs allemands se servent pour prendre les charbons ardens dont ils allument leurs pipes. La *pince*, en se détendant par le moyen d'un ressort, attrape le canard par les pattes ou par le cou.

Au fusil. En été, lorsqu'il y a dans un étang une couvée de *hallebrans*, ou de très-jeunes *canards sauvages*, et qu'ils commencent à voler à l'entour de cet étang, on est sûr de les rencontrer, dès le grand matin et vers midi, barbottant sur les bords, dans les grandes herbes, où ils se laissent approcher de très-près pour les tirer. On peut encore les chasser sur l'étang, à toute heure du jour, en se plaçant dans un bateau; ce qui réussit surtout dans les petits étangs, où il est aisé de tuer jusqu'au dernier, parce qu'ils s'écartent moins, et qu'on ne les perd pas de vue. Cela est encore plus facile, si l'on a tué la mère : alors on prend une cane domestique, qu'avec une ficelle on attache par un pied, à un piquet fixé sur les bords de l'étang, de manière qu'elle ait la liberté de se promener un peu dans l'eau; on se tient un peu à l'écart, la cane se met à *caneter*, et dès que les hallebrans l'entendent, ils s'en approchent aussitôt, la prenant pour leur mère; alors on les tue à coups de fusil. Si l'on veut les avoir sans les tirer, on jette sur l'eau, aux environs de l'endroit où est la cane, des hameçons garnis de mou de veau, de glands, de petits poissons, de grenouilles, et même de petits morceaux de chair ou de vers; ces hameçons sont attachés à des ficelles retenues par des piquets plantés au bord de l'eau.

Il n'est presque point d'étang qui, dès le commencement de l'automne, ne soit hanté par quelques bandes de *canards sauvages :* lorsque ces étangs ne sont que d'une médiocre étendue, deux chasseurs placés d'un côté et de l'autre, en jetant des pierres dans les joncs, font partir le gibier qu'ils tirent, et dont ils tuent une certaine quantité, surtout si l'étang n'a que peu de largeur, et qu'il se resserre vers la queue; mais le plus sûr est de se faire conduire en bateau sur l'étang, de pénétrer entre les joncs et sans bruit; de cette manière les canards se laissent ordinairement approcher d'assez près pour pouvoir les tuer au vol; ceux qui échappent reviennent quelques momens après se rabattre sur l'étang, et avec les mêmes précautions on réussit à en tuer encore. Au reste, l'on ne doit pas précipiter le coup de fusil dès qu'on le juge possible; le canard ne s'éloigne pas, en s'enlevant, autant qu'un oiseau qui file droit, et on a tout autant de temps pour ajuster un canard qui part à soixante pas de distance, qu'une perdrix qui partiroit à trente.

A l'affût. En hiver, et surtout dans les temps de gelée, les canards circulent et sont en mouvement plus que dans tout autre temps; alors on les attend à la brune au bord des petits étangs, et on les tire au vol ou à leur chute. Lorsque les étangs et les rivières sont pris par la glace, on se met à l'affût près des sources ou des fontaines qui ne sont pas gelées.

A la hutte. — La chasse à *la hutte* est celle qui détruit le plus de canards. La hutte est une petite cabane très-basse, propre à contenir une ou deux personnes seulement ; on la construit dans un marais, avec des branches de saule recouvertes de terre et plaquées de gazon. On l'établit près d'un endroit où le terrain se creuse et fait la *jatte*, et où l'on conduit l'eau de quelque fossé voisin ; cela forme une petite mare de cinquante à soixante pas de diamètre, à l'extrémité de laquelle est la hutte qui doit être avancée de quelques pas dans l'eau, et sur un sol assez exhaussé pour qu'on puisse y être à sec. Le *hutteur* est muni de deux ou trois *appelans*, un canard et deux ou trois canes domestiques qu'on place dans l'eau à quelque distance du bord, et qui sont attachés par la patte, avec des ficelles de deux ou trois pieds de longueur, à des piquets qui n'excèdent point la surface de l'eau. Le *hutteur* a des bottes pour cette opération, ainsi que pour gagner sa hutte ; il est accompagné d'un chien barbet pour aller chercher les canards qu'on a tués. Il attend que les canards et autres oiseaux d'eau qui sont attirés par la voix des appelans, viennent descendre dans la mare, où il les tue à coups de fusil par les meurtrières pratiquées à la hutte. A défaut d'appelans vivans, on peut figurer des canards, soit en bois peint, soit en terre. Cette chasse dure depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de mars, et ne se fait que la nuit, excepté dans les premiers jours de gelée ou de dégel. Elle se pratique aussi sur les bords des rivières, dans les endroits où les eaux sont dormantes, et au lieu de hutte, on peut se placer dans les creux que présentent quelquefois les bords escarpés d'une rivière ; et de là avec des fusils de gros calibre, on peut tuer douze à quinze canards d'un seul coup.

Une autre chasse qui ressemble beaucoup à celle qui vient d'être décrite, est celle qui se pratique dans des mares à une lieue ou deux de la mer, et dont l'étendue est d'environ un demi-arpent ; à six ou huit pieds du bord est un petite île, soit naturelle, soit faite par une jetée, couverte d'un massif de roseaux et de jeunes plants de saules ou d'osier : au milieu de cette île est une petite cabane recouverte en chaume et très-basse. Pour faire descendre dans la mare les canards et autres oiseaux d'eau, le chasseur attache sur le bord un ou deux canards privés, et il a en outre dans sa cabane un canard mâle qu'il lâche en l'air dès qu'il aperçoit une volée de *canards sauvages ;* le canard privé va se joindre à ceux-ci, les amène dans la mare, et il a l'instinct particulier de s'en séparer dès qu'il est à l'eau, afin de n'être pas tué avec eux. A la chute du jour, et le matin avant qu'il paroisse, voilà le temps le plus favorable pour cette chasse.

Outre ces différentes manières de tirer le canard à l'affût, il en est plusieurs autres que les localités indiquent et qu'on peut facilement imaginer d'après les principes indiqués dans les différentes chasses que je viens de décrire.

Au réverbère et au flambeau.—C'est ainsi que, pendant la nuit, sur une rivière dont le cours est lent, un chasseur placé sur un bateau qu'il laisse aller au fil de l'eau, et en devant duquel est une perche posée horizontalement et supportant à son extrémité une terrine remplie de suif, avec trois mèches allumées, on attire les canards des bords de la rivière au lieu qui est éclairé, et on les tue avec de longs fusils nommés *canardières*, qui portent fort loin : on obtient le même avantage, lorsque de deux chasseurs qui suivent, pendant la nuit, les bords d'une rivière hantée par les canards sauvages, l'un d'eux porte un chaudron bien récuré, dans lequel est placée la terrine.

Aux filets.—Sur les bords de la mer, lorsque les canards en sortent vers la nuit, ou lorsqu'ils y reviennent à l'aube du jour, non-seulement les chasseurs cachés dans des huttes les tuent au vol, mais ils leur font, ainsi qu'aux autres oiseaux nageurs, une guerre qui est encore plus sûre et plus productive : elle consiste à tendre à marée basse et à deux cents pas du rivage, des filets à trois mailles qu'on place verticalement à l'aide de perches plus élevées que le niveau de l'eau; lorsque ces oiseaux sont chassés par les hautes marées ou par des vents forcés, ils donnent dans ces filets et s'y prennent.

Aux filets d'alouettes.—Dans les marais, dans les étangs dont les bords sont peu profonds, et dans les prairies inondées par le débordement des rivières, on prend beaucoup de canards avec des filets à alouettes, qu'on tend de la même manière que pour la chasse au miroir, qu'on trouvera décrite au mot Alouette. La différence que nécessite le local, c'est qu'on se sert de barres de fer pour monter et fixer les nappes au fond du marais, de l'étang ou de la prairie noyée, sur laquelle on tend; et que si la monture des nappes est en bois, on la garnit de balles de plomb pour la faire tenir à fond; en observant encore de placer les nappes dans un endroit couvert de deux pieds d'eau, et au lieu d'avoir un miroir et une alouette pour appeau, il faut avoir plusieurs canes privées, que le chasseur attache entre la rive et les nappes qu'il fait jouer de la hutte qu'il a établie sur les bords, et cela par le même procédé et dans les mêmes circonstances que pour la chasse au miroir. Pour assurer davantage le succès de cette chasse, on a dans la hutte quelques canards mâles privés, que le chasseur lâche lorsqu'il aperçoit une volée de canards sau-

vages ; les privés les joignent ; les appeaux femelles les rappellent ; les mâles privés se rendent à leur voix, et sont suivis par les sauvages, et lorsque ceux-ci traversent les formes ou nappes, le tendeur les fait jouer, et on en prend souvent plus d'une douzaine à la fois. Si les appeaux sont des femelles sauvages, cela n'en va que mieux. Cette chasse ne se fait que pendant la nuit, au clair de la lune et avant l'aube du jour ; les vents du nord et nord-ouest sont les plus favorables ; tout chasseur intelligent reconnoîtra les différences que le local exige, entre la manière de monter les nappes aux alouettes et celles aux canards.

A la nasse ou *grand piége.* — La plus grande et la plus productive des chasses, est celle qui se pratique sur le bel étang d'Arminvilliers, et qui peut être faite sur d'autres étangs qui présentent la même facilité. Sur un des côtés de cet étang qu'ombragent des roseaux, et que borde un petit bois, l'eau forme une anse enfoncée dans le bocage et comme un petit port ombragé où règne toujours le calme ; de ce port, on a dérivé des canaux qui pénètrent dans l'intérieur du bois, non pas en ligne droite, mais en arc sinueux ; ces canaux, nommés *cornes*, assez larges et profonds à leur embouchure dans l'anse, vont en se rétrécissant et en diminuant de largeur et de profondeur à mesure qu'ils s'enfoncent dans le bois, où ils finissent par un prolongement en pointe et tout-à-fait à sec. Le canal, à peu près à la moitié de la longueur, est recouvert d'un filet en berceau, d'abord assez large et élevé, mais qui se resserre et s'abaisse à mesure que le canal se rétrécit, et finit à la pointe en une nasse profonde et qui se ferme en poche. Tel est le grand piége où des troupes nombreuses de canards, mêlés de rougets, de garots et de sarcelles, viennent s'abattre sur l'étang dès le milieu d'octobre. Mais pour les attirer vers l'anse et les fatales cornes, voici comme on s'y prend : au centre du bocage et des canaux on bâtit une petite maison où loge un garde qu'on nomme le *canardier* : cet homme va, trois fois par jour, répandre le grain dont il nourrit, pendant toute l'année, plus de cent canards demi-privés, demi-sauvages, et qui, nageant tout le jour dans l'étang, ne manquent pas, à l'heure accoutumée, et au coup de sifflet, d'arriver à grand vol, en s'abattant sur l'anse, pour enfiler les canaux où leur pâture les attend. Ce sont ces oiseaux, que le canardier appelle *traîtres*, qui, dans la saison, se mêlant sur l'étang aux troupes des sauvages, les amènent dans l'anse, et les attirent ensuite dans les cornes, tandis que, caché derrière une suite de claies de roseaux, le *canardier* va jetant du grain devant eux pour les amener jusque sous l'embouchure du berceau de filets ;

alors, se montrant dans les intervalles des claies, disposées obliquement, et qui jusqu'alors le cachoient aux *canards* arrivans, il effraie ceux qui sont avancés sous le berceau des filets, et qui se jettent dans le cul-de-sac, d'où ils vont pêle-mêle s'enfoncer dans la nasse : on en prend ainsi jusqu'à soixante à la fois, et par milliers dans le cours d'une saison. Il est rare que les demi-privés entrent dans la nasse; ils sont faits à ce jeu, et retournent sur l'étang recommencer leur manœuvre, et engager une nouvelle capture.

A la canardière. — On donne ce nom à un lieu couvert et préparé dans un étang pour prendre les *canards* sauvages. Une *canardière*, telle qu'il en a été établi une en Hollande, se compose d'un réservoir ou bassin, de canaux, de cages à apprivoiser les canards, de filets, et d'allées d'arbres. En voici la description.

Le bassin ou réservoir où les canards se jettent ou tombent, représente un hexagone, contenant trois cents cinquante-six toises d'eau, où sont habituellement six cents de ces oiseaux, savoir : deux cents à qui on a tiré les grosses plumes d'une aile, afin qu'ils ne puissent plus voler, mais rester toujours dans le réservoir; aux autres quatre cents, on a seulement coupé les plumes volantes, dont il sera parlé ci-dessous, après qu'ils sont apprivoisés et instruits sur un petit bois flottant à faire leur devoir pour séduire les autres. Il y a six canaux courbés en corne de bouc, longs de douze toises du côté rond et extérieur, avec une barrière de roseaux qui forme un petit talus en dedans du canal, d'un bout à l'autre, et du côté intérieur qui est courbé, avec dix petites barrières d'environ une toise de longueur, qui passent l'une devant l'autre, et à chaque barrière une autre petite barrière où les chiens doivent sauter pour conduire les oiseaux sauvages. Les six bords unis du bassin, qu'on nomme *place de repos*, destinés pour donner à manger aux oiseaux apprivoisés et les faire reposer, sont en croissant de lune; le milieu est large de vingt-sept pieds; il y a des petites digues, et par-dessous ces digues, des barrières de roseaux d'un bout à l'autre, et au milieu un trou avec une planche qui s'ouvre et se ferme où les petits chiens peuvent venir de la place du repos. Les susdits canaux sont hauts et larges de dix-sept pieds, et se courbent en arrière où le filet est posé à quatre pieds en hauteur, et il y a un arc couvert de petites lattes de quatre en quatre pieds, large de dix-sept pieds à l'embouchure, et élevé au-dessus de l'eau de dix-sept pieds au milieu, et ainsi en diminuant jusqu'au derrière à la hauteur de quatre pieds, où est étendu, d'un côté à l'autre, un filet goudronné, dont les mailles sont si étroites

que le moindre oiseau qu'on a coutume de prendre à la *canardière* ne pourroit passer. Au bout, et à environ la distance de sept pieds de l'un des canaux, est une cage destinée à apprivoiser les *canards* : c'est un carré d'eau environné de verdure pour élever et apprivoiser l'oiseau sauvage, et lui apprendre à manger; cette cage est environnée d'une barrière assez haute pour qu'un homme puisse facilement y présenter la moitié de sa personne, afin que l'oiseau s'accoutume à le voir.

Les allées sont plantées de toutes sortes d'arbres et d'arbrisseaux; savoir : entre les canaux, sur des alignemens en carré, à quatre pieds de distance l'un de l'autre, en sorte qu'il ne reste qu'un passage étroit auprès de la barrière pour chasser les *canards* dans les canaux, ce qui fait un bois fort sombre, où il se trouve une allée en cercle avec des arbres fruitiers, large de quinze pieds; le reste du terrain est planté en allées de traverse et en croix, larges de quinze pieds de chaque côté, avec des haies fort élevées; et dans les parcs intérieurs, comme entre les canaux, sont toutes sortes d'arbres pour former un bocage élevé et sombre, afin que les hommes ne soient point aperçus ni découverts des oiseaux sauvages, et pour donner du calme dans les canaux et réservoirs. A l'égard de la prise, voici comme elle se fait avec les six cents *canards* apprivoisés. Les deux cents auxquels on a ôté les grosses plumes d'une aile sont ainsi affoiblis, afin qu'ils restent toujours dans l'eau; pour les autres auxquels les grosses plumes sont coupées, on les apprivoise dans la cage; puis avec de la graine de chanvre, sur le petit bois flottant, on les accoutume à aller d'un canal à l'autre, en se remuant et faisant du bruit dans le bassin pour encourager les sauvages, ce qu'on appelle chasser à la *canardière*. Les plumes de ces *canards* étant tombées et crues de nouveau, ils sont en état de voler dehors; et se mêlant avec les sauvages, ils les amènent à leur retour au réservoir, qui les conduit aussi sur le bois flottant, au canal le plus près sous le vent. L'homme de la *canardière* doit toujours se servir d'une tourbe brûlante quand il doit aller au-dessus du vent, afin que les oiseaux sauvages n'en sentent rien; alors on fait passer le petit chien par l'une des barrières sur la digue de la place de repos. Les oiseaux sauvages sont très-attentifs à regarder les chiens: plus ces chiens sont velus et bigarrés, et particulièrement d'une bigarrure rouge, foncée et blanche, mieux ils valent pour cette chasse. Les oiseaux, tant en nageant qu'en volant, suivent continuellement les chiens qui sont toujours en mouvement, sautant d'une barrière au-delà de l'autre, et se montrant jusqu'à ce que les canards soient arrivés à l'endroit

le plus étroit du canal, et qu'ils se soient fourrés dans la nasse qui est derrière, laquelle est alors élevée ; et lorsqu'ils sont pris on leur tord le cou. Le blé, le seigle, l'orge, et surtout le chènevis, sont la meilleure nourriture qu'on puisse donner aux *canards* apprivoisés.

Aux pots de terre. — Enfin l'on voit dans le voyage de Renouarde-de-Sainte-Croix, une chasse que l'on fait aux *canards* dans les îles Philippines ; pour cela on se sert de pots de terre ronds, dans lesquels la tête d'un homme peut entrer facilement. On en met un grand nombre sur les lacs et les étangs fréquentés par les *canards,* qui s'accoutument à les voir nager au milieu d'eux. Quand on veut en prendre, un homme se coiffe d'un de ces pots auquel il a fait deux trous pour voir devant lui ; alors il s'avance au milieu de la troupe, en nageant le plus doucement possible, puis tire les *canards* par les pieds et leur tord le cou dans l'eau, de manière que leurs cris ne puissent épouvanter les autres ; par ce moyen on en prend autant que l'on veut.

Le Canard sauvage du Brésil. *V.* Canard musqué.

Le Canard sauvage du Mexique. *V.* Canard tempatlahoac.

Le Canard sauvage de Saint-Domingue. *V.* Canard musqué.

Le Canard sauvage a tête roussâtre. *V.* Canard morillon.

Le Canard scarchir, *Anas arabica*, Lath. Le nom conservé à cette espèce par Sonnini, est celui qu'elle porte en Égypte ; elle a les parties supérieures d'un gris tacheté ; les inférieures et le croupion blanchâtres, avec des taches cendrées ; le miroir des ailes noirâtre dans son milieu, blanc devant et derrière ; les côtés et le dessous du bec jaune ; le reste noir ; les pieds d'un cendré jaunâtre, et les membranes des doigts brunes.

Le Canard siffleant a bec mou. *V.* Canard gris-bleu.

Le Canard siffleur, ou vingeon *Anas penelope*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.° 85, a le bec fort court, et pas plus gros que celui du *garrot,* bleu en dessus, noir en dessous et à la pointe ; dix-huit pouces de longueur totale ; le sommet de la tête d'un fauve clair ; le reste de la tête et le haut du cou tachetés de noirâtre sur un fond marron ; cette dernière couleur est sans mélange sur les côtés du cou, dont le devant, dans sa partie antérieure, est, ainsi que la gorge, de couleur de suie ; dans le bas du cou, cette teinte prend un ton grisâtre ; sa partie inférieure en dessus, le dos, le croupion et les plumes scapulaires, présentent un mélange agréable de lignes transversales, de zigzags, de

traits blanchâtres et noirâtres ; le milieu des couvertures supérieures de la queue est bordé de blanc du côté interne ; les plumes latérales sont d'un noir changeant en vert doré ; la poitrine et le ventre d'un beau blanc ; les flancs rayés en zigzags gris et blancs ; un noir foncé couvre les couvertures du dessous de la queue, dont les deux pennes du milieu sont d'un cendré brun, les latérales grises et bordées de blanchâtre ; les intermédiaires se terminent en pointe, et excèdent les autres de quelques lignes ; les petites couvertures de dessous les ailes sont variées de cendré brun et de blanchâtre ; les moyennes sont blanches ; les grandes d'un gris-brun ; les pennes d'un brun cendré, avec le miroir d'un vert doré, encadré d'un noir de velours ; les pieds, les doigts, les membranes sont de couleur de plomb, et les ongles noirs.

La femelle est un peu plus petite et a la tête, la gorge et le haut du cou tachetés de points noirâtres sur un fond roussâtre ; les plumes de son dos d'un brun noirâtre et bordées de roux ; les couvertures des ailes brunes et frangées de blanchâtre ; la poitrine et les flancs roussâtres, avec du roux cendré à l'extrémité des plumes ; le miroir d'un cendré blanchâtre ; le bec et les pieds d'un gris noirâtre.

Le plumage des jeunes mâles diffère très-peu de celui des femelles, et même les vieux mâles prennent des couleurs analogues après les couvées. Ce fait peut se généraliser à beaucoup d'espèces d'oiseaux d'eau qui, outre cela, gardent leur teinte du jeune âge jusqu'aux mois de février et de mars, époque où l'on commence à bien distinguer les sexes ; non-seulement le mâles se dépouillent de leur belle parure vers le mois de juillet, mais ils perdent leur voix ainsi que les femelles. Cette voix est claire et sifflante, et peut être comparée au son aigu d'un fifre ; ce qui les distingue très-bien des autres *canards*, qui l'ont enrouée et presque croassante. Ils la font entendre très-fréquemment en volant.

Salerne et Dampierre ont cru que le sifflement étoit produit par le battement des ailes ; mais il est prouvé que c'est une véritable voix, un sifflet rendu, comme tout autre cri, par la glotte.

Ces *canards* arrivent du Nord vers le mois de novembre, et s'avancent au Sud jusqu'en Sardaigne et même en Egypte ; il en reste en France un assez grand nombre, qui se dispersent dans quelques-unes de nos provinces. Ils sont plus nombreux qu'ailleurs sur les côtes maritimes, et notamment en Picardie. C'est surtout lorsque les vents du nord et du nord-ouest soufflent, qu'on les voit en grandes troupes. Ils

volent et nagent toujours par bandes, voient très-bien pendant la nuit, à moins que l'obscurité ne soit totale; ils vivent, ainsi que les *canards sauvages*, de graines de joncs et de diverses herbes; ils se nourissent aussi d'insectes, de crustacés, de grenouilles et de vermisseaux.

Ces oiseaux sont très-durs au froid et tiennent la mer et l'embouchure des rivières, malgré le gros temps; ils nous quittent régulièrement vers la fin de mars, par les vents du sud, et aucun ne reste dans nos parages; la plus grande partie se portent au nord, et quelques-uns nichent en Hollande. Leur ponte est de huit à dix œufs, d'un gris verdâtre sale.

Le CANARD SIFFLEUR À BEC NOIR, *Anas arborea*, Lath. pl. enl. de Buffon, n.° 84, se trouve à Saint-Domingue, à la Guyane, dans les États-Unis et à la baie d'Hudson; mais il émigre du Nord aux approches de l'hiver, et n'y revient qu'au printemps. De même que plusieurs canards du nouveau continent, il se perche et niche sur les arbres; il est remarquable par le sifflement de sa voix et la longueur de ses pieds. Sa taille est au-dessous de celle du *canard* commun: il a le bec noir; l'iris noisette; le front et les côtés de la tête d'un blanc roussâtre; les plumes du sinciput noires et assez longues pour former une espèce de panache pendant sur la nuque; le cou brun et moucheté: cette teinte ondée de roux sur le dos et les scapulaires, prend une nuance plus foncée sur le croupion et sur les couvertures supérieures de la queue; elle est tachetée de noir sur celles des ailes et sur le dessous du corps; les pennes alaires et caudales sont noirâtres; les pieds couleur de plomb, et les ongles noirs.

Est-ce au canard siffleur de notre continent, ou au *canard jensen*, que Buffon regarde comme deux oiseaux de la même espèce, qu'il faut rapporter l'historique du canard connu dans les îles Antilles sous le nom de *gingeon* ou de *vingeon*? Ne seroit-ce pas plutôt à celui qui fait le sujet de cet article? Mais nous n'avons aucune donnée sur le plumage de cet oiseau; tandis qu'on nous a fait connoître son port, ses mœurs et toutes ses habitudes.

Selon le père Dutertre, les vingeons des Antilles quittent les rivières et les étangs pour venir de nuit fouir les patates dans les jardins, d'où est venu, dans nos îles, le mot de *vigeonner*, pour dire déraciner les *patates* avec les doigts. Selon M. Deshayes, correspondant de Buffon et excellent observateur des oiseaux de Saint-Domingue, c'est une espèce de *canard* qui ne voyage point, et qui borne ses courses à passer d'un étang ou d'un marécage à un autre, ou bien à aller

dévaster quelque pièce de riz, quand il en a découvert à portée de sa résidence.

Outre ces habitudes, ce *canard* a l'instinct qu'ont, en Amérique, la plupart des oiseaux à pieds palmés, de se percher quelquefois sur les arbres. Ces *vingeons* sont aussi babillards que les nôtres; lorsqu'une bande de ces oiseaux paît ou barbotte, on entend un petit gazouillement continuel qui imite assez le rire suivi, mais contraint, qu'une personne feroit entendre à basse voix; lorsqu'ils volent, il y en a toujours un de la bande qui siffle. Quand ils sont occupés à chercher leur nourriture, l'un d'eux fait sentinelle, et dès qu'il aperçoit quelque chose, il en donne aussitôt avis à la bande par un cri particulier qui tient du chevrotement; à l'instant tous les *gingeons* se taisent, se rapprochent, dressent la tête, prêtent l'œil et l'oreille; si le bruit cesse, chacun se remet à la pâture; mais si le signal redouble et annonce un véritable danger, l'alarme est donnée par un cri aigu et perçant, et tous les *gingeons* partent en suivant le donneur d'avis, qui le premier prend sa volée.

Leurs nids n'ont rien de remarquable, et contiennent un grand nombre d'œufs, qu'on fait souvent couver aux *poules;* les petits *gingeonneaux* ont plus de vivacité et d'agilité que les *canetons;* il naissent couverts d'un duvet brun, et prennent promptement leur accroissement.

Le *gingeon* porte, en marchant, la queue basse et tournée contre terre, comme la *peintade;* mais il la redresse en entrant dans l'eau : il a le dos plus élevé et plus arqué que le *canard;* ses jambes sont beaucoup plus longues à proportion; ses yeux plus vifs; sa démarche est plus ferme, et il porte la tête haute comme l'*oie;* enfin, son plumage est moins fourni que celui des *canards* du Nord.

Des dissemblances aussi grandes dans les habitudes, le port et les caractères extérieurs, ne permettent guère de rapporter ce *vingeon* à celui d'Europe, ni même au *canard jensen* de la Louisiane. Ne seroit-il pas de la même espèce que le *canard siffleur à bec noir* qui se trouve aussi à Saint-Domingue, lequel est très-farouche; naturel qu'a aussi le *gingeon* dans l'état sauvage, puisque les *gingeonneaux* pris quelques jours après leur naissance ne peuvent s'apprivoiser et ne prennent l'humeur sociale et familière que lorsqu'ils ont été couvés par des *poules?* mais il est très-rare d'en voir pondre, couver et élever leurs petits en domesticité.

Le CANARD SIFFLEUR À BEC ROUGE, *Anas autumnalis*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.° 286, se trouve à Cayenne et est très-commun à la Nouvelle-Grenade. Les habitans en nourrissent un grand nombre dans leur basse-cour, où ces oiseaux

s'accoutument à une sorte de domesticité ; mais d'une humeur aussi hargneuse que les *gingeons*, qui sont les ennemis déclarés de toute la volaille, ils font ligue ensemble pour combattre les autres *canards*, même les *oies*, et se battent souvent entre eux.

Ce *canard* est d'une taille élevée, mais plus grosse que celle de la *morelle ;* il a la tête coiffée d'une calotte roussâtre qui se prolonge par un long trait noirâtre sur le haut du cou; le tour de la face et la gorge gris; le dos d'un brun-marron, nuancé d'orangé foncé ; le bas du cou de la même teinte, qui se fond dans le gris de la poitrine ; le ventre et la queue noirs ; les couvertures de l'aile roussâtres, ensuite d'un cendré clair, puis d'un blanc pur; les pennes d'un brun noirâtre; les primaires blanches à l'extérieur dans leur milieu; les pennes de la queue noirâtres ; le bout du bec noir; les pieds, les doigts, les membranes couleur de chair ; les narines jaunes, et les ongles noirâtres.

Le Canard siffleur du Cap de Bonne-Espérance, *Anas capensis*, Lath. ; tête d'un bleu mêlé de cendré et pointillé d'une teinte plus sombre ; plumes du dos d'un brun rougeâtre et bordées de jaunâtre ; miroir vert et bleu ; le reste du plumage cendré; bec et pieds rouges, ongles noirs ; longueur, dix-huit pouces.

Le Canard siffleur huppé, *Anas rufina*, Lath., pl. enl. n.° 828, se trouve quelquefois dans nos climats: mais ce n'est que par les grands froids qu'il vient sur nos étangs; il se tient pour l'ordinaire sur les eaux de la mer Caspienne et sur les lacs des déserts de la Tartarie ; on le voit quelquefois sur ceux qui sont à l'ouest des monts Oural, mais jamais dans le reste de la Sibérie. Il paroît qu'il voyage jusqu'en Afrique, puisque le docteur Shaw l'a vu en Barbarie. C'est un oiseau solitaire, qui ne vit point en troupe comme les autres *canards*.

Taille un peu supérieure à celle du *canard sauvage ;* huppe composée de plumes d'un roux clair, soyeuses, longues et effilées; tête, gorge de même couleur, mais plus foncée; cou, poitrine, ventre, haut des jambes noirs; dos d'une teinte vineuse; croupion et couvertures supérieures de la queue noirs ; les inférieures d'un blanc nuancé de vineux ; les petites couvertures des ailes blanches, les moyennes et les grandes cendrées; les quatre premières pennes des ailes noires à l'extérieur et à leur bout, les autres vineuses, à l'exception des plus proches du corps, qui sont cendrées ; queue de cette dernière couleur ; miroir blanc; iris d'un rouge vif, ainsi que le bec, les pieds et les doigts; les membranes noires. La femelle diffère du mâle, en ce qu'elle a le sommet de la

tête, l'occiput et la nuque d'un brun foncé, une huppe peu apparente, la gorge, les côtés du cou d'un gris-blanc, la poitrine et les flancs d'un blanc jaunâtre ; le ventre gris ; point de blanc sur les ailes ; le miroir d'un brun clair et d'un gris-blanc ; le bec, les tarses et les doigts d'un brun rougeâtre.

Le CANARD SIFFLEUR À QUEUE NOIRE, *Anas melanura*, Lath., que Scopoli a indiqué le premier, sans nous instruire du pays qu'il habite, n'est pas si gros que le *canard sauvage ;* tête et dos roux ; cou et corps cendrés ; croupion varié de taches blanches sur un fond noir ; ailes de cette dernière couleur ; bec et pieds d'un rouge de brique.

Le CANARD SIFFLEUR de Saint-Domingue. *V.* CANARD SIFFLEUR À BEC NOIR.

Le CANARD SIRSAIR, *Anas sirsair*, Lath. Cette espèce, à laquelle les Arabes donnent le nom de *sirsair*, a le sommet de la tête brun, les plumes du dos et les seize pennes qui composent sa queue, de même couleur et bordées de blanchâtre ; la gorge et le ventre blancs ; le dessus de l'aile brun, le miroir partagé obliquement de vert soyeux en dessus, de noir en dessous, de blanc en devant et en arrière ; quelques taches brunes sous la queue, qui est courte, étagée et pointue ; le bec couleur de plomb, les pieds gris, et les membranes des doigts brunes.

Le CANARD SKOURA, *Anas scandica*. Muller, dans la *Zoologie danoise*, décrit un canard sous le nom de *skoura*, lequel est de la grosseur du *canard sauvage ;* mais il a le bec plus large. Le dos, les ailes et la queue sont noirs ; le dessous du corps et le miroir couleur de marron. Ce palmipède fréquente également les eaux salées et les eaux douces.

Le CANARD SOUCHET, *Anas clypeata*, Lath., pl. enl. de *Buff.*, n.° 971. Son large bec épaté, arrondi et dilaté par le bout en manière de cuiller, lui a fait donner les dénominations de *canard cuiller, canard spatule, canard à large bec, platyrinchos*, etc. C'est le *rouge* ou le *rouge à la cuiller* de nos côtes de Picardie. Cette dernière dénomination lui vient de ce que sa chair reste toujours rouge quoique bien cuite.

Le souchet est un peu moins grand que le *canard sauvage*, mais son plumage est bien autrement varié et riche en couleurs. Du vert brillant à reflets violets couvre la tête et le haut du cou ; du blanc lui succède sur le reste du cou et sur la poitrine ; le ventre est d'un beau roux, et les plumes du dessus du corps sont d'un noir verdâtre. Les petites couvertures des ailes sont bleues, et les grandes, de cette couleur à leur pointe, sont, dans le reste, du même brun que le dos ; le miroir est d'un vert brillant ; les pieds sont de couleur de safran ; l'iris

est jaune et le bec noir. Longueur totale, dix-huit pouces.

La femelle a la tête d'un roux clair, avec de petits traits noirs; les parties supérieures d'un brun noirâtre, et chaque plume bordée de roussâtre; les inférieures de cette dernière teinte; les petites couvertures des ailes d'un bleu sale; le miroir d'un vert noirâtre; l'iris d'un jaune clair; le bec d'un brun noirâtre en dessus, et brun clair sur les bords et en dessous. Les couleurs du plumage varient dans leurs nuances et leur distribution, à différentes époques de la vie des souchets. De cette variation, commune à plusieurs espèces de canards, sont sorties des races et des variétés qui augmentent les catalogues de nomenclature, mais qui ne sont réellement que le même animal pris en âge ou en saison diverse. Je citerai, entre autres, l'*Anas rubens* de Latham.

Le souchet niche sur les bords des lacs couverts de joncs ou de taillis; sa ponte est de douze à quatorze œufs d'un jaune verdâtre très-clair.

Ces canards arrivent sur nos côtes de l'Océan au mois de février; ils se répandent dans les marais, et l'on en tue beaucoup, principalement en Picardie, sur cette longue suite de marais qui s'étendent depuis les environs de Soissons jusqu'à la mer. Quelques-uns s'avancent plus avant dans l'intérieur des terres, et l'on en voit de temps en temps jusque dans les Vosges. Il n'y a qu'un petit nombre de souchets qui nichent dans nos pays, et ceux qui y naissent partent au mois de septembre; tous disparoissent dès que le froid devient vif. Leur nourriture se compose de crustacés, de grenouilles, de vermisseaux, d'insectes aquatiques et de mouches qu'ils attrapent fort adroitement en voltigeant sur l'eau, d'où Gesner a donné à cette espèce le nom de *canard gobe-mouche* (*anas muscaria*). On compare leur cri au craquement d'une crécelle à main, tournée par petites secousses. Ils placent leur nid au milieu de grosses touffes de joncs; les petits naissent couverts d'un duvet gris tacheté.

Le souchet, d'un naturel sauvage et triste, s'accoutume difficilement à la domesticité. Sa chair est tendre et succulente. Il se montre dans presque toutes les parties de l'Europe et dans plusieurs contrées boréales de l'Asie, ainsi qu'au nord du nouveau continent. Je ne pense pas que les canards de l'Amérique méridionale, présentés par les ornithologistes comme des variétés du souchet, appartiennent à cette espèce. *Voyez* les CANARDS YACAPATLAHOAC et TEMPATLAHOAC.

Le CANARD À SOURCILS BLANCS, *Anas leucophrys*, Vieill., se trouve au Paraguay. Il a treize pouces un quart de longueur totale; une bande blanche en forme de sourcil qui

s'étend jusqu'à la nuque ; la gorge, le devant du cou et la poitrine du même blanc, mais rayés de brun en travers sur les deux dernières parties ; les couvertures des ailes et le dessus des pennes de la couleur de l'acier bruni; plusieurs de celles-ci d'un vert vif, et bordées de violet du côté interne ; le dessus du cou et les scapulaires bruns; la queue noirâtre et terminée par du roussâtre; le tarse d'un blanc rosé; l'iris brun; le bec d'un brun foncé vers le bout et noirâtre dans le reste.

Le CANARD DE SPARRMANN, *Anas sparrmanni*, Lath., se trouve, suivant le docteur Sparmann, sur l'île d'Aland dans la mer Baltique : il a un plumage varié, en dessus, de blanc, de noir et de couleur de rouille, et tout blanc en dessous; les plumes scapulaires noires, rayées et bordées de blanc rougeâtre; la queue de cette dernière teinte; le bec et les pieds noirs, et vingt-un pouces de longueur.

Le CANARD SPATULE, *Anas platalea*, Vieill., se trouve dans l'Amérique méridionale, et particulièrement au Paraguay. Il a des rapports avec le *canard souchet*, par la largeur de son bec. Tête et haut du cou blanchâtres, avec de petites taches rondes et noires; le reste du cou, les flancs et les jambes d'un roux rougeâtre et tacheté de noir; poitrine et ventre variés de noir et de rouge-violet; bas-ventre noir; dos noirâtre avec des raies fines d'un brun clair; queue blanchâtre; cette couleur couvre entièrement la première penne et diminue par gradation sur les autres, de sorte qu'elle ne forme plus qu'une bordure sur les deux intermédiaires, qui sont dans le reste noirâtres; couvertures supérieures des ailes d'un bleu de ciel clair, vif et mélangé d'une teinte plombée; les grandes, blanches et noirâtres sur le milieu de l'aile, et bordées d'un bleu de ciel plombé du côté extérieur; fouet et pennes extérieures noirâtres; pennes intermédiaires d'un vert tendre et changeant; secondaires et plumes scapulaires d'un noir profond avec un trait blanc sur le milieu de chacune; chaque côté du croupion avec une tache blanche; tarse orangé; iris blanc; bec très-noir; longueur totale, dix-sept pouces; queue composée de seize pennes étagées. La femelle est un peu plus petite, et ses couleurs ont moins d'éclat. Sonnini, traduction des Oiseaux de M. d'Azara, rapporte ce canard au *canard souchet* du Mexique; mais je crois que c'est une espèce distincte.

Le CANARD SPATULE. Nom vulgaire du CANARD SOUCHET.

Le CANARD SPIRIT. *V.* SARCELLE BLANCHE ET NOIRE.

Le CANARD DE STELLER, *Anas dispar*, Lath., *Mus. carl. fasc.* 1, *tom.* 7, 8. *Sparm.* Le nom que porte ce canard est celui du savant voyageur, qui, le premier l'a fait connoître. C'est dans les écueils et dans les rochers inaccessi-

bles du Kamtschatka, que Steller l'a découvert. Cette espèce y place son nid, et ne s'éloigne jamais des eaux de la mer pour entrer dans les fleuves; elle fréquente aussi les côtes les plus septentrionales de l'Amérique; sa taille, son port et sa démarche, sont ceux du *petit morillon;* elle a sur le derrière de la tête une petite huppe; deux taches d'un vert d'émeraude, l'une sur la nuque, l'autre plus large, qui va d'un œil à l'autre en passant sur le front; les yeux entourés de petites plumes soyeuses et noires; le bec de cette couleur, l'iris brun clair; le devant du cou, la gorge, le dos, pareils au bec, mais à reflets violets; un collier encore plus éclatant; la poitrine légèrement teinte de roussâtre; le reste du corps blanc; les grandes pennes des ailes d'un brun brillant; les moyennes variées de noir, de bleu et de blanc; les petites d'un noir violet à l'extérieur, et blanches à l'intérieur : celles-ci sont pointues et recourbées à leur extrémité; la queue est brune, courte et terminée en pointe; les pieds sont noirs; longueur, quinze pouces et demi.

La femelle n'est variée que de brun et de fauve rougeâtre; son plumage a de la ressemblance avec celui de la *bécasse;* elle n'a de remarquable que deux taches blanches sur les couvertures des ailes, dont les plumes sont droites et noirâtres. C'est à cette femelle que doit être rapporté le *canard ferrugineux* de Latham, *anas ferruginea.*

Le Canard succé, *Anas jacquini*, Lath. Succé est le nom que cet oiseau porte à Saint-Domingue, où Jacquin l'a décrit. Il est plus gros que notre *canard sauvage*, noirâtre sur le dos, et d'un rouge-bai sur le reste du plumage; le bec et les pieds sont noirs; son cri est aigu.

Le Canard tadorne, *Anas tadorna*, Lath., pl. enl. de *Buff.*, n.° 53. Ce n'étoit pas assez pour la nature de varier à l'infini les formes des êtres qu'elle a répandus sur la terre, de fondre tellement leurs attributs extérieurs, qu'il est également impossible de regarder un de ces attributs comme l'apanage dévolu exclusivement à une espèce, et de tracer avec exactitude aucune ligne de démarcation entre les produits de son inépuisable fécondité; elle a voulu encore que l'instinct des animaux éprouvât les mêmes modifications, et que leurs habitudes se confondissent comme les traits de leur conformation. L'oiseau qui fait le sujet de cet article, est une nouvelle preuve de la sublime et admirable irrégularité des opérations de la nature, et de l'attention qu'elle semble avoir prise pour échapper à tous les arrangemens symétriques, vains efforts de notre science, disons mieux, de notre foiblesse et de notre incapacité.

Le tadorne, destiné à vivre sur les eaux, dans lesquelles il trouve sa nourriture, et qu'il fend avec légèreté au moyen de ses larges pieds munis de membranes; oiseau purement aquatique, marchant avec peine et de mauvaise grâce sur la terre, vrai *canard*, en un mot, se gîte dans un terrier comme le *renard* et le *lapin*, y fait sa couvée, et y élève ses petits. Ce logement souterrain, le tadorne ne le pratique pas lui-même; mais il s'empare de celui que les lapins ont creusé dans les plaines de sable voisines de la mer. Il ne s'attache qu'aux terriers peu profonds, percés contre des monticules, et dont l'entrée regarde le midi. Le timide lapin n'oppose aucune résistance à l'envahissement de son domicile; il cède la place à cet étrange habitant de la terre, et ne le trouble jamais dans sa nouvelle possession.

C'est par cette habitude naturelle que les anciens ont désigné le tadorne, en lui donnant la dénomination de *chelălopex* ou de *vulpanser*, c'est-à-dire, *oie-renard*. Il porte encore, en plusieurs langues modernes, les noms de *canard-renard*, de *canard-lapin*, etc. Le savant traducteur d'Aristote, M. Camus, pense que le tadorne n'est point l'oiseau décrit ou plutôt indiqué par le naturaliste grec sous le nom d'*oie-renard*, parce qu'Aristote dit que *c'est un oiseau palmipède et pesant, qui habite le bord des lacs et des rivières.* (*Notes sur l'Histoire des Animaux d'Aristote*, par M. Camus, pag. 604.) Mais, quoique le tadorne habite de préférence sur les bords de la mer, ce qui l'a fait nommer par Gesner, *canard marin*, il fréquente aussi quelquefois les rivières, et même les lacs éloignés des terres. Schwenckfeld rapporte que, dans le Nord, ce canard se montre sur les fleuves dès qu'ils sont débarrassés de la glace; les lacs de la Tartarie et de la Sibérie lui fournissent des retraites de choix; on l'a vu sur les étangs de la Sologne; et je suis assuré que les tadornes arrivoient chaque année en assez grand nombre sur le vaste étang de Biécour, dans les Vosges lorraines, et que plusieurs couples y nichoient. Le texte d'Aristote ne peut donc empêcher de reconnoître son *oie-renard* pour le *tadorne* des modernes, lequel se rapproche de l'*oie* par la taille, et du *renard* par l'habitude singulière de demeurer dans des terriers pour y faire sa nichée. Hérodote, liv. 2, cap. 25, compte l'*oie-renard* au nombre des oiseaux sacrés de l'Égypte, et Piérius (*in Orum, lib.* 20) ajoute que les Egyptiens le figuroient dans leurs hiéroglyphes pour signifier la tendresse généreuse d'une mère. En effet, Ælien a écrit que pour sauver ses petits, qu'elle aime beaucoup, l'*oie-renard* femelle fait comme la *perdrix*, qui se roule devant le chasseur, de sorte qu'on croiroit mettre la main dessus, et

néanmoins s'éloigne toujours pour donner à ses petits le temps de se mettre en sûreté. Or, les observations faites de notre temps au sujet du tadorne, confirment pleinement celles de l'antiquité sur l'affection remarquable de l'*oie-renard* pour ses petits, et ne laissent aucun doute sur l'exacte identité de ces deux oiseaux. « Pendant tout le temps de l'incu- « bation, qui est de trente jours, dit M. Baillon, cité par « Buffon, le mâle reste assidûment sur la dune; il ne s'en « éloigne que pour aller, deux ou trois fois le jour, chercher « sa nourriture à la mer. Le matin et le soir, la femelle « quitte ses œufs pour le même besoin : alors le mâle entre « dans le terrier, surtout le matin, et lorsque la femelle « revient, il retourne sur la dune.

« Dès qu'on aperçoit, au printemps, un *tadorne* ainsi en ve- « dette, on est assuré d'en trouver le nid ; il suffit pour cela « d'attendre l'heure où il va au terrier. Si cependant il s'en « aperçoit, il s'envole d'un côté opposé, et va attendre la « femelle à la mer. En revenant, ils volent long-temps au- « dessus de la garenne, jusqu'à ce que ceux qui les inquiè- « tent se soient retirés.

« Dès le lendemain du jour que la couvée est éclose, le « père et la mère conduisent les petits à la mer, et s'arran- « gent de manière qu'ils y arrivent ordinairement lorsqu'elle « est dans son plein. Cette attention procure aux petits l'a- « vantage d'être plus tôt à l'eau, et de ce moment ils ne pa- « roissent plus à terre. Il est difficile de concevoir comment « ces oiseaux peuvent, dès les premiers jours de leur naissance, « se tenir dans un élément dont les vagues en tuent souvent « des vieux de toutes les espèces.

« Si quelque chasseur rencontre la couvée dans ce voyage, « le père et la mère s'envolent ; celle-ci affecte de culbuter « et de tomber à cent pas; elle se traîne sur le ventre en « frappant la terre de ses ailes, et, par cette ruse, attire vers « elle le chasseur : les petits demeurent immobiles jusqu'au « retour de leurs conducteurs, et on peut, si l'on tombe dessus, « les prendre tous sans qu'aucun fasse un pas pour fuir.

« J'ai été témoin oculaire de tous ces faits; j'ai déniché « plusieurs fois et vu dénicher des œufs de *tadornes* : pour « cet effet, on creuse dans le sable en suivant le conduit du « terrier jusqu'au bout; on y trouve la mère sur ces œufs; « on les emporte dans une grosse étoffe de laine, couverts » du duvet qui les enveloppe, et on les met sous une *cane*, » qui élève ces petits étrangers avec beaucoup de soin, « pourvu qu'on ait eu l'attention de ne lui laisser aucun de « ses œufs. » (*Hist. naturelle du Tadorne, par Buffon.*)

Au reste, les *tadornes* ne font point de nid dans leurs trous; la femelle dépose sur le sable nu ses œufs, au nombre de dix, douze ou quatorze, plus ronds que ceux de la *cane commune*, et d'un blond uniforme et léger. Ces œufs sont fort bons à manger, et les Grecs leur donnoient le second rang pour la délicatesse, après ceux du *paon*. L'oiseau lui-même est un excellent gibier.

On ne voit pas les *tadornes* voler en bandes comme les *canards sauvages;* ils se tiennent par couples, et en s'appariant, ils paroissent contracter un nœud indissoluble. Ils ne se séparent point; la durée inaltérable de leur union est une suite non interrompue de soins, d'assiduités, de caresses, de tous les signes d'une affection mutuelle. Le mâle montre même quelquefois un peu de jalousie. Eh! peut-on aimer avec ardeur sans craindre de perdre, même pour un instant, l'objet des sentimens les plus vifs et les plus exquis? Ces oiseaux ne sont pas fort sauvages; il n'est pas difficile de les priver. Leur cri est assez semblable à celui du *canard commun;* et lorsqu'ils sont affectés de crainte, ils en font entendre un autre plus foible, mais aigu. Ce sont, comme tous les *canards sauvages*, des oiseaux voyageurs; ils arrivent en petit nombre au printemps sur nos côtes de l'Océan; ils y nichent, et en repartent à la fin de l'été. Cependant, il en reste pendant l'hiver, et l'on en trouve plusieurs aux marchés de Paris, lorsque le froid est très-rigoureux. Ils préfèrent les régions septentrionales, et ils fréquentent les rivages de l'Angleterre, des Orcades, de l'Islande, de Gothland, du Kamtschatka, etc.; et les derniers navigateurs les ont rencontrés à la côte de Diémen.

Le *tadorne*, déjà si intéressant par ses habitudes, ne l'est pas moins par la qualité de ses plumes et par la beauté de leurs couleurs. C'est une espèce utile, agréable, et en même temps facile à acquérir. En la soumettant à la domesticité, l'homme y trouveroit un ornement pour sa basse-cour, un mets savoureux pour le luxe et la délicatesse de sa table, et, par-dessus tout, l'exemple des vertus qui font le charme et le bonheur des familles.

Le duvet de cet oiseau est aussi fin et aussi doux que celui de l'*eider*. Les couleurs les plus belles et les plus vives brillent sur son plumage. La tête et la moitié du cou sont d'un noir lustré de vert; un collier blanc entoure le bas du cou; au-dessous est une large zone de jaune-cannelle qui couvre la poitrine, et forme une baudelette sur le dos; cette même couleur teint le bas-ventre; une bande noire règne sur le fond blanc des côtés du dos; les ailes sont noires, mais on y remarque du vert brillant sur les pennes moyennes, du

jaune cannelle sur le bord extérieur des trois pennes les plus proches du corps, et du blanc sur leur côté interne; les grandes couvertures sont noires et les petites sont blanches. Le bec est d'un rouge pâle; son onglet, aussi bien que le tour des narines, est noir, et un petit tubercule rougeâtre s'élève sur sa base; les pieds sont couleur de chair. Il y a moins de reflets, et par conséquent moins de brillant sur le plumage de la femelle, dont les couleurs sont les mêmes que celles du mâle. Ce n'est qu'à la seconde année que les jeunes prennent tout leur éclat; en naissant, ils ont le ventre très-blanc, et le dos blanc et noir; ensuite ils deviennent gris, avec le bec et les pieds bleus, et vers le mois de septembre, ils commencent à se parer de leurs belles plumes. Quant à la grandeur, ce canard surpasse un peu le *canard commun*; son bec est aussi plus relevé, et ses jambes sont plus hautes. La femelle est plus petite que le mâle. Dans celui-ci, la trachée artère présente à sa bifurcation un double renflement arrondi, de nature osseuse, à surface inégale, et d'une texture si délicate, qu'à peine elle peut soutenir l'impression du doigt sans en conserver l'empreinte dans les jeunes sujets, et sans se casser dans les vieux.

Le CANARD TEMPATLAHOAC, a le bec large et les ailes colorées de bleu, de blanc et de noir brillant. (Fernand. *Hist. Nov. Hisp.*) M. Brisson a fait de cet oiseau une espèce distincte, qu'il appelle *canard sauvage du Mexique*.

Le CANARD À TÊTE COULEUR DE CANNELLE, *Anas caryophyllacea*, Lath.) Cette espèce, qui se trouve dans plusieurs parties de l'Inde, s'apprivoise facilement; longueur, dix-neuf pouces; miroir d'un rouge pâle; bec un peu courbé à son extrémité; partie du cou et corps d'un brun-chocolat; couvertures des ailes longues et recourbées; pieds d'un gris bleuâtre, et iris rouge.

Le CANARD A TÊTE GRISE, *Anas spectabilis*, Lath, n'est point une espèce particulière; l'individu indiqué pour le mâle est le canard *eider mâle*, à l'âge de trois ans.

Le CANARD À TÊTE JASPÉE, *Anas jaspidea*, Vieill. M. de Azara rapproche ce canard de celui à ailes bleues; cependant son plumage est assez différent. Il a dix-huit pouces et demi de longueur totale; toute la tête et le haut du cou tachetés de noirâtre sur un fond jaspé de brun, de blanchâtre et de roussâtre; le reste du cou et les côtés du corps d'un roussâtre clair, parsemé de taches noires et arrondies; le dessous du corps d'un rougeâtre obscur, avec de petites taches noirâtres; les couvertures inférieures de la queue noires; celle-ci argentée en dessous et noirâtre en dessus, avec un liseré blanchâtre autour des pennes; les bordures des couvertures su-

périeures de la queue et les plumes des épaules roussâtres. On trouve ce canard au Paraguay.

Le CANARD A TÊTE NOIRE, *Anas melanocephala*, Vieill., se trouve à Buénos-Ayres. Il a la tête et le haut du cou noirs ; cette couleur s'étend sur le derrière du cou, sur le manteau, et est finement piquetée de roussâtre sur les parties supérieures du corps; les pennes intermédiaires de l'aile et leurs grandes couvertures sont blanchâtres à l'extrémité ; le devant et les côtés du cou, les flancs et le croupion pointillés de roux clair et de noirâtre; les couvertures inférieures de la queue roussâtres, et le reste du dessous du corps comme marbré d'argent et de noirâtre; le bec d'un vert sombre avec un peu de rouge sur les côtés de sa base; les tarses sont d'un noirâtre pâle. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle est plus petite et que les taches de son bec sont orangées. Longueur totale, quinze pouces trois quarts.

Le GRAND CANARD A TÊTE ROUSSE. C'est, dans l'Ornithologie de Salerne, le CANARD SIFFLEUR. *V.* ce mot.

Le CANARD TZITZIHOA, *Anas tzitzihoa*, Vieill. Oiseau du Mexique, décrit par Fernandez, et que Buffon et Latham ont cru reconnoître pour le même que le *pilet*. Cependant, pour peu que l'on compare avec attention ce canard du Mexique avec le *pilet*, l'on ne partagera point l'opinion des naturalistes qui les ont regardés comme ne formant qu'une seule et même espèce. En effet, le bec du tzitzihoa est bleu, celui du pilet est noirâtre : le premier a les pieds cendrés ; la tête fauve avec des reflets de vert doré ; un collier blanchâtre, la plus grande partie du dessous du corps de la même teinte, le reste de même que dans l'*autour;* le dessus varié de blanchâtre, de noir et de brun ; les ailes cendrées vers le haut, ensuite d'un rougeâtre clair, puis d'un vert doré brillant, puis blanches, enfin cendrées d'un côté, et de l'autre d'un vert clair et un peu luisant. (*Hist. Nov. Hisp.*, tract. 2, cap. 104.) Le pilet a les pieds noirâtres, les plumes de la tête brunes, terminées de brun roussâtre, avec quelques reflets métalliques; un demi-collier noir au milieu de deux bandes blanches ; tout le dessous du corps blanc; le dessus rayé en ondes de brun et de cendré ; les ailes diversement colorées, ainsi qu'on peut le voir en jetant les yeux sur la description du CANARD PILET. *V.* ce mot.

Le tzitzihoa n'a donc guère d'autres rapports avec le pilet que dans la forme de son bec allongé et médiocrement épais, dans les deux pennes de la queue plus longues que les autres, et dans quelques nuances de couleur sur une partie du plu-

mage ; du reste, ces deux canards présentent une assez grande masse de dissemblances pour qu'on les sépare en espèces distinctes. Fernandez dit que le tzitzihoa est de la grandeur du *canard domestique*.

Le CANARD TZONYAYAUHQUI. Les Mexicains appellent de ce nom, qui signifie *oiseau à tête variée*, un canard qui n'abandonne dans aucun temps de l'année les lacs de leur pays. Il n'est pas tout-à-fait aussi grand que le *canard domestique ;* ses pieds sont courts ; sa tête et son cou sont épais, son bec est large, brun sur la mandibule supérieure qui porte deux taches, et d'un bleu noirâtre sur l'inférieure ; l'onglet a aussi une tache à son extrémité. Des reflets métalliques jouent sur le vert brillant de la tête, dont le dessus est nuancé de noirâtre ; sur le dos est une bande, large de trois doigts et d'un fauve noirâtre qui se prolonge jusqu'au bout de la queue; la poitrine est noire ; le ventre et les flancs sont blanchâtres ; les ailes sont variées de noir, de fauve, de blanc et de cendré; des lignes noires traversent les pennes de la queue. Fernandez (*Hist. Nov. Hisp.*, cap. 108) est le premier et le seul naturaliste qui ait observé cette espèce de canard.

Le CANARD VARIÉ A CALOTTE NOIRE, *Anas jamaïcensis*, Lath., paroît à la Jamaïque en octobre et novembre. Sa taille est celle du *petit canard à grosse tête* ; il a près de quinze pouces de longueur ; son bec est large et un peu recourbé en haut à son bout ; la mandibule supérieure est bleuâtre sur son arête, orangée sur ses côtés et autour des narines ; l'inférieure est de cette dernière couleur ; l'iris est d'un brun clair ; une calotte noire couvre le dessus de la tête, et une teinte brune domine sur le dos, les ailes et la queue ; la gorge est blanche et tachetée de noir ; sur tout le reste du plumage il y a des raies couleur de rouille et de safran, agréablement variées.

Le CANARD VIUDITA, *Anas viduata*, Lath. Les Espagnols de Carthagène d'Amérique, appellent ce canard VIUDITA (*petit veuf*), d'après une espèce de bandeau blanc qui lui couvre le devant de la tête et la gorge, et qui forme, avec le noir du bec, des yeux et du derrière de la tête, une sorte de coiffure en demi-deuil. Il paroît que cette espèce est répandue dans l'Amérique méridionale, car M. de Azara l'a trouvée à Buénos-Ayres : il l'appelle *canard à petit bec*, et la décrit plus correctement que Jacquin, qui, le premier, l'a fait connoître. Elle a la face, jusqu'à l'œil, d'un beau blanc ; le reste de la tête et le haut du cou noirâtres ; une bandelette large de six lignes, à reflets changeans en vert et en bleu-violet, laquelle part de l'angle postérieur des yeux et se prolonge sur les côtés du cou ; le reste de cette partie, la

poitrine et le ventre traversés par des raies blanches et noirâtres ; les flancs d'un roux jaunâtre clair ; les ailes, en dessous, couleur d'argent ; leurs couvertures inférieures variées de lignes et de petites taches brunes ; les plumes scapulaires noires et bordées de blanc ; le dos noirâtre ; le croupion blanc ; les ailes en dessus et une partie des moyennes couvertures d'un brun foncé ; l'autre partie blanche ; les grandes et les pennes secondaires d'un noir velouté à l'extrémité ; la queue de ce même noir ; les tarses d'un vert noirâtre ; le bec d'un bleu de ciel en dessus, noir en dessous et à son bout. Longueur totale, vingt pouces. C'est à tort que Latham rapproche de ce canard, comme variété, celui à *face blanche ;* car ce sont deux espèces très-distinctes.

Le Canard Wafpis, *Anas discors*, var., Lath. Dans les additions de l'*Hist. nat. des Oiseaux*, par Buffon, Sonnini a donné à ce canard le nom de *wafpis*, par contraction de celui beaucoup trop long de *waw pew ne way se pis*, sous lequel les naturels de la baie d'Hudson le connoissent.

M. Latham pense que le wafpis n'est qu'une variété des *canards* ou *sarcelles soucrourou* et *soucrourette ;* ce qui peut être, mais ce qui n'est pas prouvé. Quoi qu'il en soit, le wafpis a plus d'un pied de longueur totale ; le sommet de la tête, le bec et la queue noirs ; la gorge, le ventre, le côté extérieur des pennes moyennes des ailes de couleur blanche ; les couvertures des ailes, la poitrine, le bas-ventre et les pieds bleus ; une tache blanche sur les grandes tectrices alaires. Il arrive à la baie d'Hudson dans le mois de juin ; y fait sa ponte dans les creux d'arbres, laquelle consiste, pour l'ordinaire, en dix œufs blancs ; il quitte ce pays glacé en octobre.

Le Canard xalcuani, *Anas xalcuani*, Vieill. Sa grosseur est un peu au-dessous de celle du *canard domestique*. Il a le bec d'une largeur médiocre, et les pieds courts ; une bande verte qui va de l'occiput aux yeux ; le reste de la tête d'un gris blanchâtre, mêlé d'un brun tanné et de noirâtre ; la poitrine fauve et rayée transversalement de blanc ; le ventre de cette dernière couleur ; les ailes et la queue variées en dessus de verdâtre, de blanc, de noir et de brun ; en dessous, de blanc et de cendré ; les pieds d'un jaune-brun.

Fernandez dit que le nom *xalcuani* signifie, dans la langue du Mexique, *avaleur de sable*. On trouve l'oiseau qui le porte dans les lacs de cette partie de l'Amérique.

Le Canard yacatexotli, *Anas cyanorostris*, Vieill. Il est à peu près de la grosseur du *canard domestique* ; son bec est large, arrondi à son bout, bleu en dessus, et d'un blanc rougeâtre en dessous ; son plumage est fauve sur la partie su-

périeure ; ses ailes sont noires en dessus, et cendrées en dessous ; ses pieds sont d'un noirâtre livide.

Dans le langage des Mexicains, le mot *yacatexotli* veut dire, selon Fernandez, *bec bleu*, et on l'a donné à ce canard, parce que la couleur de son bec est l'attribut qui frappe d'abord dans sa physionomie. Il fréquente les lacs du Mexique.

Le CANARD AUX YEUX D'OR. C'est, dans diverses parties de la France, le nom du CANARD GARROT.

Le CANARD ZINZIN. *V.* CANARD JENSEN.

CANARDS-SARCELLES.

La SARCELLE proprement dite, *Anas querquedula*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 946. Le mâle a quinze pouces de longueur totale ; le sommet et le derrière de la tête d'un brun noirâtre ; deux bandes blanches sur les côtés qui passent au-dessus des yeux, et se réunissent vers l'occiput ; les joues, la gorge, le haut du cou variés de lignes blanches sur un front brun roussâtre ; le devant du cou et la poitrine rayés de brun ; les couvertures supérieures de la queue, de cette même couleur et bordées de blanchâtre ; le haut du ventre et les côtés blancs, ces parties rayées de noirâtre ; les couvertures inférieures de la queue tachetées de brun sur un fond blanchâtre ; plusieurs des plumes scapulaires noirâtres et marquées d'une ligne blanchâtre le long de leur tige, les autres cendrées et bordées de blanc en dehors ; les petites et moyennes couvertures des ailes cendrées ; les grandes, les plus proches du corps, de la même teinte et terminées de blanc ; les plus éloignées d'un cendré brun et bordées de la même couleur à l'extérieur ; les onze pennes primaires d'un gris-brun frangé de blanc ; les neuf suivantes d'un vert doré brillant en dehors, liseré obliquement de blanc, ce qui forme deux bandes transversales ; les secondaires d'un gris-brun, nuancé d'un vert obscur, et bordées extérieurement de blanc ; celles de la queue d'un gris-brun à bord blanchâtre ; bec noirâtre ; pieds couleur de plomb : tel est le plumage du mâle en habit d'été. Il est, dans son jeune âge, pareil à la femelle, laquelle a derrière et dessous l'œil une bande blanche tachetée de brun ; toutes les plumes des parties supérieures d'un brun noirâtre dans le milieu, et d'un brun clair sur les bords ; la gorge blanche, et les parties postérieures blanchâtres ; le miroir de l'aile d'un verdâtre terne.

La SARCELLE D'ÉTÉ, *Anas circia*, Gm., n'est ni une espèce particulière, comme l'ont pensé des auteurs, ni une variété de l'*anas crecca* ou de la PETITE SARCELLE, comme le dit Latham. C'est un jeune mâle de l'espèce de la SARCELLE

proprement dite ou COMMUNE. Les différences dans les deux sexes sont aussi grandes que dans les *canards ;* il y en a tant, que des chasseurs peu expérimentés les méconnoissent, en leur donnant les noms impropres de *tiers*, *racanettes*, *mercanettes*. Cette espèce paroît en France deux fois dans l'année, aux mêmes époques que les *canards*, à l'automne et au printemps ; cependant il en reste quelques-unes qui nichent dans les prairies marécageuses. Le mâle, au temps de la pariade, fait entendre un cri semblable à celui du *râle*. Ces oiseaux se nourrissent de mouches et de la graine des plantes aquatiques ; il paroît que de tous les grains le millet est celui qu'ils préfèrent ; mais ils ne le mangent point à sec ; car, selon Frisch qui a conservé plusieurs de ces oiseaux en captivité, ils en prennent une béquée et vont le porter à l'eau pour le tremper. Cette observation indique un moyen de les amener à l'état de domesticité, comme faisoient les anciens.

Si c'est cette espèce qu'a observée Baillon, elle est connue à Montreuil-sur-mer sous le nom de *criquart* ou de *criquet*. Elle y arrive vers les premiers jours de mars, s'apparie peu après son arrivée, fait son nid au mois d'avril, et le place au milieu de quelque touffe de jonc dans les endroits des marais les plus fangeux et les moins accessibles ; elle y pratique, en piétinant le terrain, un emplacement de quatre à cinq pouces de diamètre, dont elle garnit le fond d'herbes sèches. La ponte est de dix à quatorze œufs d'un fauve verdâtre, et l'incubation dure vingt à vingt-trois jours. Le père et la mère conduisent à l'eau, dans les premiers jours, les petits qui cherchent les vers dans l'herbe et sous la vase.

La SARCELLE A BEC RECOURBÉ, *Anas recurvirostra*, Vieill. ; *Anas jamaïca*, Lath., se trouve à la Jamaïque, où elle arrive au mois d'octobre, et d'où elle part au mois de mars. Sa grosseur est celle du *canard à grosse tête ;* elle a quatorze pouces et demi de longueur, le bec très-large, un peu recourbé en haut vers le front, bleu en dessus, orangé sur les narines, sur les côtés et en dessous ; les yeux situés près du *vertex* ; l'iris brun ; la partie de la tête entre les yeux noire ; les côtés et la gorge blancs et tachetés de noirâtre ; le dessus du cou brun, le dessous, la poitrine et le ventre rayés en travers de noirâtre et d'un ferrugineux qui imite la couleur de safran ; le bas-ventre et le croupion barrés de noirâtre et de blanc roussâtre ; d'un brun, un peu jaspé de jaunâtre sur le dos et les scapulaires ; les ailes et la queue noirâtres ; les pieds orangés.

La SARCELLE DES BOIS, *Anas sylvatica*, Vieill. ; *Anas carolinensis*, Lath. J'ai vu ce canard dans son pays natal, et

je me suis assuré qu'il différoit assez de la *sarcelle d'été* par son plumage et par son genre de vie, pour me ranger de l'opinion de Latham, qui en fait une espèce particulière. Pennant et Sonnini le donnent pour une variété. On le trouve dans l'Amérique septentrionale, depuis la baie d'Hudson jusqu'à la Louisiane, et peut-être encore au-delà; il se tient de préférence sur les étangs situés au milieu des forêts. C'est d'après cette habitude que je lui ai appliqué la dénomination sous laquelle je le décris; elle me semble lui convenir mieux que celles de *carolinensis* et d'*american-teal* que lui a données Latham, puisqu'on trouve dans l'Amérique beaucoup d'autres canards auxquels elles peuvent s'appliquer. La tête, le dessus du cou et la gorge sont d'un beau bai foncé; une large bande d'un vert changeant s'étend depuis l'œil jusqu'à l'occiput; au-dessus des yeux est une ligne blanche; le devant du cou et la poitrine sont tachetés de noir; sur chaque épaule est une bandelette blanche demi-circulaire; le dos est ondé de noir et de blanc; le croupion incline au brun qui colore les couvertures des ailes; le miroir est vert; les pieds sont noirâtres; un brun cendré, rougeâtre, tacheté de noir, couvre le plumage de la femelle, qui a les ailes pareilles à celles du mâle. Sa taille égale celle de la *sarcelle blanche et noire*.

La Sarcelle de la baie d'Hudson est un jeune du Canard a longue queue de Terre-Neuve. *V.* ce mot.

La Sarcelle du lac Baikal, *Anas formosa*, Lath., a quinze pouces de long; le bec noir; le dessus de la tête de la même couleur, bordée de blanc sur chaque côté; un croissant qui part de l'œil et s'étend de chaque côté jusqu'à la gorge; il est frangé en dessus, d'abord d'une teinte pâle, et ensuite de vert; la nuque et les côtés sont ondulés; la gorge est d'un roux pâle tacheté de noir; le dos brun; les ailes bâtardes sont rayées de ferrugineux et de noir; le miroir est noir, entouré d'un cercle de couleur de brique, et marqué en devant par une tache oblique de vert luisant; les couvertures inférieures de la queue sont noires; le bas-ventre est tacheté de ferrugineux, et rayé en travers de bandes blanches; la queue brune; le milieu des pennes blanchâtre; les pieds sont d'un rouge sombre. Cette espèce se trouve en Sibérie, près du lac Baikal.

La Sarcelle balboul, *Anas balboul*, Linn. Gm. C'est, selon Latham, une variété de la *sarcelle d'été*; mais Gmelin en fait une espèce particulière, et je le crois fondé. Elle a le dessus du corps cendré avec des ondes blanchâtres; le dessous blanc; la tête brune; une grande tache d'un vert teinté de rouge sur les tempes, laquelle s'étend derrière le cou, et se joint à une autre d'un bleu noirâtre; les

plumes du croupion d'un noir verdâtre, bordées de rougeâtre sur le côté intérieur; une plaque blanche aux ailes; le bec noir; l'iris d'un brun foncé, et les pieds cendrés; taille inférieure à celle d'une *poule;* queue fort étagée. La femelle a la tête variée de lignes cendrées et dessinées en ondes. *Balboul* est le nom que les Arabes ont imposé à cette *sarcelle*, qui est fort commune en Égypte.

La SARCELLE BLANCHE ET NOIRE, *Anas bucephala*, Lath.; *Anas albeola*, Linn., pl. enl., n.° 948. Latham donne cette *sarcelle* pour le même oiseau que le *petit canard à grosse tête;* il est vrai qu'ils ont les plus grands rapports dans leur plumage, mais celle-ci est plus grande et n'a pas la tête aussi garnie de plumes. J'ai souvent vu à New-Yorck ces deux oiseaux, et lorsqu'on les compare en nature l'un à l'autre, il ne reste aucun doute sur leur distinction spécifique. L'on a aussi confondu la femelle avec celle de ce petit *canard*, parce que la même analogie règne entre les femelles comme entre les mâles. Buffon l'appelle *religieuse*, à cause de sa robe et de son bandeau blancs, sa coiffe et son manteau noirs.

Le mâle a seize pouces de longueur; le sommet de la tête d'un noir changeant en vert et en pourpre; un cercle de même couleur se fait remarquer sur la gorge et le cou; les joues et l'occiput, le dessus du cou, la poitrine, le ventre et les scapulaires sont d'un beau blanc, ainsi qu'une partie des couvertures moyennes des ailes et le bord extérieur des petites qui dans le reste sont noirâtres, de même que les grandes les plus éloignées du corps et les dix premières pennes de l'aile; les autres sont grisâtres et variées de brun, de cendré et de blanc; le dos est d'un noir de velours; le croupion et les couvertures supérieures de la queue sont d'un gris-blanc; les pieds orangés; la queue est cendrée; le bec noir en dessus, verdâtre en dessous. Grosseur du *canard siffleur.*

La femelle, qui est un peu plus petite, a la tête, le dessus du cou, le dos, les ailes et la queue, bruns; les grandes couvertures alaires blanches; une tache oblongue de cette couleur sur les côtés de la tête, la poitrine, le ventre d'un blanc sale; les pieds orangés, et le bec noirâtre.

Cette espèce est répandue dans l'Amérique du nord jusqu'à la baie d'Hudson. Elle se plaît dans les bois arrosés de petites rivières et qui entourent les étangs, place son nid sur les arbres, et s'avance pendant l'hiver dans les provinces méridionales. Les naturels l'appellent, dans leur langage, l'*esprit*, parce que, disent-ils, elle apparoît soudain à une distance, à la suite de leurs devins.

La SARCELLE BRUNE ET BLANCHE, *Anas minuta*, Gm., est, comme le dit Latham, la femelle du CANARD A COLLIER DE TERRE-NEUVE. *V.* ce mot.

La SARCELLE DE LA CAROLINE, *Anas rustica*, Linn., Gm., est la femelle du CANARD A GROSSE TÊTE. *V.* ce mot.

La SARCELLE DE CAYENNE. *V.* ci-après SARCELLE SOUCROUROU et SOUCROURETTE.

La SARCELLE DE LA CHINE, *Anas galericulata*, Lath., pl. 17, f. 4 de ce Dictionnaire. De toutes les *sarcelles*, celle-ci est la plus remarquable par la vivacité de ses couleurs et la richesse de son plumage relevé par un magnifique panache vert et pourpre qui ombrage sa tête jusqu'au-delà de la nuque; à cette élégante parure, elle joint une singularité non moins remarquable: ce sont deux plumes, une de chaque côté, entre celles de l'aile les plus près du corps, lesquelles sont coupées carrément à leur bout, prennent la forme d'un triangle, et portent du côté extérieur de leur tige, des barbes d'une longueur extraordinaire, colorées d'un beau roux orangé, liseré de blanc et de noir sur le bord; ce qui forme comme deux larges aîles de papillon relevées au-dessus du dos. Sa taille est un peu supérieure à celle de la *sarcelle* commune (première espèce); le front est d'un vert foncé qui s'avance jusque sur le dessus de la tête; le haut des joues est blanc, le bas d'un roux clair et blanchâtre: les plumes du côté du cou sont longues, étroites, d'un roux-marron, et dirigées en arrière, mais moins loin que celles de la huppe; le devant du cou et le haut de la poitrine sont d'un marron pourpré; le reste du dessous du corps est d'un beau blanc, avec quatre raies transversales d'un noir velouté sur le bas de la poitrine et sur les côtés; les flancs sont ondés de raies transversales très-fines et noirâtres sur un fond d'un gris de noisette, et les plumes qui reviennent en recouvrement sur les ailes fermées, sont terminées par une raie blanche et une raie transversale noire; le dos est d'un marron pourpré; les grandes couvertures des ailes sont blanches à l'extérieur et terminées obliquement de noir de velours, ce qui forme deux bandes transversales de ces couleurs sur le milieu de l'aile; les pennes sont d'un gris-brun, bordées de blanchâtre à l'extrémité et en dehors; celles de la queue brunâtres; le bec et les pieds couleur de chair.

La femelle a toutes les parties supérieures brunes; des traits blancs derrière l'œil, un autre transversal sur les joues; la gorge, le ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un beau blanc; la poitrine et les côtés marqués de larges taches ovales d'un roux clair sur un fond brun; les plumes du derrière de la tête un peu plus longues que les autres; les

ailes brunâtres et privées de ces deux plumes qui distinguent le mâle.

Cette belle espèce, qui se vend à haut prix à la Chine, se trouve dans la province de Nankin; ce qui l'a fait nommer par quelques Européens, *canard de Nankin*. Elle habite aussi le Japon, où elle est connue sous le nom de *kimnodsui*. Les Chinois, qui nourrissent ces oiseaux dans les cours ou jardins qui partagent leur habitation, les recherchent non-seulement par leur beauté, mais parce qu'ils passent chez ce peuple, ami des emblèmes, pour le symbole de la fidélité conjugale. La veille d'un mariage, les compagnes de la nouvelle épouse lui offrent en présent une paire de ces *sarcelles* ornée de rubans.

La Sarcelle commune. *Voyez* Sarcelle proprement dite.

La Sarcelle de Coromandel, *Anas coromandeliana*, Lath., pl. enl. n.° 949, 950. Le mâle a la base du bec, en dessus, entourée de petites plumes blanches; les joues, le devant du cou et tout le dessous du corps d'un beau blanc; le dessus de la tête noirâtre, avec un reflet verdâtre; le derrière du cou tacheté de cette même couleur sur un fond blanc sale; le dessus du corps d'un brun noirâtre, changeant foiblement en verdâtre; cette dernière teinte est sombre et foncée sur les plumes scapulaires et les couvertures supérieures des ailes, dont les pennes sont noirâtres et blanches vers leur extrémité; la queue est totalement de la première couleur, ainsi que les pieds; le bec est noir, et le dessus des doigts d'un jaunâtre sombre. Grosseur, un tiers moindre que celle de notre *petite sarcelle*.

La femelle est d'un brun sombre; sa poitrine est rayée transversalement de noirâtre; les flancs sont de cette dernière couleur.

La Sarcelle de Saint-Domingue. *V.* Sarcelle rousse a longue queue.

La Sarcelle d'Egypte, *Anas africana*. *Voyez* Canard nyroca.

La Sarcelle d'été. *V.* Sarcelle proprement dite.

La Sarcelle de Feroé est un jeune de l'espèce du Canard a longue queue de Terre-Neuve. *V.* ce mot.

La Sarcelle de la Guadeloupe. *V.* Sarcelle rousse a longue queue.

La Sarcelle Gmelin, *Anas Gmelini*, Lath., a une tache blanche à l'angle de la bouche; la tête d'un rouge bai; la poitrine rayée transversalement de rouge; le ventre blanchâtre et tacheté de noirâtre; le croupion d'un blanc de neige ainsi que les flancs; la queue noire de même que le reste du

plumage ; les quatre premières pennes des ailes à barbes extérieures noires et à barbes intérieures blanches ; les cinq qui suivent entièrement cendrées, avec l'extrémité noire ; les autres pennes et les couvertures supérieures, de cette dernière couleur. Taille de la *petite sarcelle*. Cette espèce se trouve dans toute la Russie.

La Sarcelle de la Guadeloupe. *V.* Sarcelle rousse a longue queue.

La Sarcelle de l'Ile de Luçon, *Anas manillensis*, Lath., est plus petite que notre *petite sarcelle ;* elle a le dessus et les côtés de la tête, ainsi que la gorge, blancs ; le cou, la poitrine et les petites couvertures des ailes d'un brun rougeâtre ; les grandes pennes des ailes et de la queue d'un noir ardoisé ; le dos couvert de plumes jaunes et terminées par un cercle noir ; les plumes du ventre blanches, encadrées de même : les pieds et le bec noirâtres. On l'appelle à Luçon *saloyazir*, suivant Camel.

La Sarcelle de la Jamaïque. *Voyez* Sarcelle a bec recourbé.

La Sarcelle de Java, *Anas falcaria*, var. Lath., pl. enl. n.° 930. Cette belle *sarcelle* de la taille de la nôtre (première espèce) a son plumage richement ouvragé de festons noirs et blancs sur le devant du corps, sur le cou et le haut du dos ; le manteau est brun ; la gorge blanche ; la tête coiffée d'un beau violet pourpré, à reflet vert aux plumes de l'occiput, lesquelles forment un petit panache pendant sur la nuque ; celle-ci et les côtés du cou sont pareils à la tête ; une marque semblable, accompagnée de deux taches blanches, est sur les plumes de l'aile les plus voisines du corps, qui sont, ainsi que celles de la queue, brunâtres et bordées d'une teinte plus pâle ; le bec est noir et les pieds sont rougeâtres.

La Sarcelle de la Louisiane. *V.* Sarcelle blanche et noire.

La Sarcelle de Madagascar, *Anas madagascariensis*, Lath., pl. enl. n.° 770. Taille de la *petite sarcelle*, tête et bec plus petits ; large tache d'un vert-d'eau derrière l'oreille, et encadrée dans le noir du derrière de la tête et du cou ; face et gorge blanches ; bas du cou, d'un noir verdâtre, varié de petits liserés bruns, roux et blancs ; devant du corps de cette dernière couleur ; dos et queue lustrés, et teints de vert sur un fond noir ; bec jaunâtre en dessus, noir en dessous ; iris jaune ; pieds noirâtres. La femelle a le dessus du corps varié de gris et de brun ; le dessous d'un gris blanchâtre. Elle est privée de la tache verte et des lignes noires qui entourent la tête du mâle.

La SARCELLE DE LA MER CASPIENNE. *Voy.* SARCELLE GMELIN.

La SARCELLE DU MEXIQUE, *Anas Novæ Hispaniæ*, Lath. *Metz canauhtli* est le nom mexicain de cette *sarcelle;* ce nom signifie, dit Fernandez, *oiseau de lune*, et vient de ce que la chasse s'en fait la nuit au clair de lune. Taille de la *sarcelle commune* (première espèce); tête fauve, variée de noirâtre et de vert-bleu très-brillant; tache blanche de chaque côté entre le bec et l'œil; gorge, cou et tout le dessous du corps tachetés de points noirs sur un fond blanc; couvertures inférieures de la queue, les petites du dessus des ailes, les moyennes et les grandes, les plus proches du corps, bleues; les plus éloignées noirâtres; pennes primaires noires; les suivantes vertes à l'extérieur et terminées de fauve; les plus proches du corps blanches et tachetées de points noirs; pennes de la queue noirâtres et bordées de blanc en dehors; mandibule supérieure bleue, l'inférieure noire; pieds d'un rouge pâle.

La femelle a la tête et le dessus du corps noirs, et tachetés de blanc ou de fauve; le dessous varié de noir et de blanc; les pennes primaires des ailes et les plus proches du corps noires et bordées de blanc; les intermédiaires comme celles du mâle, ainsi que la queue; le bec noir et les pieds cendrés.

La PETITE SARCELLE, *Anas crecca*, Lath., pl. enl., n.° 947, est d'une taille inférieure à celle de la *sarcelle* proprement dite, que l'on a distinguée par l'épithète de *commune;* dénomination qui conviendroit mieux à celle-ci, puisqu'elle est nombreuse en France et y reste toute l'année, tandis que l'autre ne fait guère qu'y passer. Cette petite espèce niche dans les joncs les plus hauts, dont les brins et les feuilles servent à la construction de son nid, qui est matelassé en dedans d'une grande quantité de plumes : elle met beaucoup de soin à sa construction, lui donne une certaine grandeur, et le pose sur l'eau de manière qu'il hausse et baisse avec elle; sa ponte, qui a lieu dans le mois d'avril, est de dix à douze œufs de la grosseur de ceux du *pigeon*, et d'un blanc sale avec de petites taches de couleur de noisette; les femelles seules s'occupent du soin de la couvée; les mâles, pendant tout ce temps, se réunissent en petites bandes, et ne retournent à leur famille qu'à l'automne, pour ne la quitter qu'au printemps suivant. Ces *sarcelles* fréquentent les étangs, et ne les abandonnent que dans le temps de la gelée, pour se rabattre sur les rivières et les fontaines chaudes; elles y vivent de cresson, de cerfeuil sauvage, mangent les graines de joncs, et même les petits poissons. Leur vol est court; leur cri semble exprimer *vouire*, *vouire;* c'est une sorte de sifflement qu'elles font entendre vers le mois de mars.

Le mâle a quatorze pouces de longueur ; les plumes du sommet de la tête d'un marron-brun, bordé de roussâtre, qui s'étend sur la moitié du dessus du cou, en forme de bande, continuée par un trait d'un noir de velours ; une raie d'un blanc roussâtre est sur chaque côté de la tête ; cette raie part de l'ouverture du bec, remonte vers le front, passe sur les yeux, et s'étend jusqu'à l'occiput ; une large tache d'un vert doré brille derrière l'œil et descend le long du cou ; une petite bande est au-dessous, passe sous l'œil, et s'étend vers le derrière de la tête ; les joues, le devant du cou, sont de couleur marron ; la gorge est brune ; le haut du dos rayé transversalement et en zigzags de lignes noirâtres et blanchâtres ; les plumes scapulaires sont de la même couleur, et quelques-unes bordées de blanc et de noir ; quelques lignes transversales blanchâtres se font remarquer sur le fond brun du dos et du croupion ; les couvertures du dessus de la queue sont noirâtres, bordées de roussâtre, et changent en vert doré ; le bas du cou, en devant, et le haut de la poitrine, sont variés de blanc et de roussâtre, et séparés par une tache noirâtre ; le bas de la poitrine et le ventre blancs, les flancs rayés transversalement en zigzags blanchâtres et noirâtres ; un cendré brun teint les couvertures des ailes, qui sont traversées par une bande d'un cendré brun et terminées de roussâtre ; les pennes sont, les unes, d'un cendré brun, d'autres noirâtres, terminées de blanc, d'autres d'un vert doré, bordées de noir de velours dans toute leur longueur et de blanc à leur extrémité ; celles de la queue sont brunes et frangées de blanchâtre ; les pieds, les doigts et les membranes d'un gris cendré ; les ongles et le bec noirs. La femelle a la tête et le cou variés de brun et de blanchâtre ; les ailes semblables à celles du mâle ; le bas du ventre totalement blanc ; le bec olivâtre en dessus et un peu tacheté de noir ; de cette dernière couleur en dessous ; les pieds d'un gris-brun.

Cette espèce se trouve non-seulement en Europe, mais encore en Chine et en Islande.

C'est un gibier plus estimé que le *canard*, « qui, dit le père de l'Ornithologie, que je me plais à citer, étoit en grande estime ez banquets des Romains, et n'est point renomé ez cuisines franciaises, tellement qu'une *sarcelle* sera bien souvent aussi chèrement vendue comme une grande *oye* ou un *chapon;* la raison est que chacun cognoît qu'elle est bien délicate ». Les *sarcelles* méritent bien qu'on prenne la peine de les multiplier en domesticité, comme faisoient les anciens, qui donnoient plus d'attention que nous à l'économie rurale. Le moyen indiqué par Mauduyt (*Encyclop. méth.*), me paroît très-praticable pour remplir ce but. « Ce seroit, dit-il,

de ramasser des œufs de *sarcelles*, car il en reste quelques-unes pendant l'été; de les faire couver par des *poules*, et d'élever les petits qui en proviendroient. » Il est probable que cette première génération, que l'on priveroit de voler en lui coupant le bout de l'aile, produiroit l'année suivante en la tenant dans un lieu qui lui conviendroit.

La SARCELLE A QUEUE ÉPINEUSE, *Anas spinosa*, Lath., pl. enl. n.° 967, a de longueur, onze pouces; le bec bleu; le sommet de la tête noir; avec trois raies sur les côtés, deux noires, et une blanche qui tient le milieu des autres; la couleur générale du reste du plumage d'un brun sombre, mélangé d'un brun plus foncé et plus pâle à l'origine de la gorge; les pennes des ailes de la même couleur avec un peu de blanc sur les couvertures; la queue semblable aux ailes, longue, roide, et chaque penne terminée par une pointe aiguë, qui n'est autre que le prolongement de la tige d'environ deux lignes au-delà des barbes; les pieds d'une couleur de chair jaunâtre. On trouve cette *sarcelle* à la Guyane, à Portorico et à Saint-Domingue.

La SARCELLE ROUSSE À LONGUE QUEUE, *Anas dominica*, Lath., pl. enl., n.° 968, est le *chilcanauthli* de Fernandez qui désigne la femelle par le nom de *colcanauthli*. Elle est un peu plus grosse que celle *à queue épineuse*, à laquelle elle ressemble assez par sa longue queue composée de pennes larges, roides, et terminées en pointe; tête noire; bec brun-roux; dessus du corps couvert de plumes brunes bordées de roux; tout le dessous d'un gris-blanc roussâtre, pointillé de brun noirâtre; ailes et queue de cette dernière couleur, plaque blanche vers le milieu de l'aile; bec noir et pieds bruns.

La SARCELLE RELIGIEUSE. *V.* SARCELLE NOIRE ET BLANCHE.

La SARCELLE SOUCROURETTE est la femelle de la SARCELLE SOUCROUROU.

La SARCELLE SOUCROUROU, *Anas discors*, Lath., pl. enl. n.° 966. *Soucrourou* est le nom que porte cette *sarcelle* à Cayenne, où l'espèce est commune. On la rencontre aussi dans l'Amérique septentrionale. Elle a plus de grosseur que la commune; le sommet de la tête noir; la base du bec entourée de plumes de même couleur; une bande transversale blanche de chaque côté, entre l'œil et le bec; le reste de la tête et le haut du cou d'un violet changeant en vert brillant; le haut du dos et les scapulaires rayées de lignes grises, transversales et en zigzags; le bas du dos, le croupion et les couvertures du dessus de la queue, d'une teinte brune, plus foncée sur ces dernières; le dessous du corps tacheté de brun, sur un fond roussâtre; une belle plaque d'un bleu clair sur les ailes, au-dessous de laquelle est un trait blanc et ensuite un miroir vert; les pennes primaires d'un brun foncé; les sui-

vantes vertes du côté extérieur; la queue brune; le bec noir; les pieds et les membranes jaunes; les ongles noirâtres.

La femelle, pl. enl. n.° 403, sous le nom de SOUCROURETTE, est un peu plus petite. Elle a la tête, le cou, la poitrine et tout le dessus du corps d'un brun noirâtre, bordé, sur chaque plume, de gris-blanc; le dessous du corps est pareil, excepté le milieu du ventre qui est blanchâtre; deux taches, l'une bleue, l'autre verte, sont sur l'œil, et séparées par une ligne blanche; les pennes de la queue brunâtres, liserées de blanc; le bec est noirâtre et teint de rougeâtre sur son arête.

LA SARCELLE À TÊTE BLANCHE DE BARBARIE. *V.* CANARD À TÊTE BLANCHE.

LA SARCELLE DE VIRGINIE. *V.* SARCELLE SOUCROUROU.

Il est encore fait mention dans les auteurs de plusieurs espèces de *sarcelles* et de *canards*, mais indiqués par des notes si succinctes, que nous n'en parlerons ici qu'afin de mettre les observateurs et les voyageurs à portée de les mieux observer, pour les rapporter aux espèces déjà décrites, ou pour les indiquer comme nouvelles, si réellement elles sont différentes.

L'oiseau que le docteur Shaw appelle, mal à propos, PÉLICAN DE BARBARIE, est de la taille du *canard à tête blanche*. Il a les pieds rouges, le bec plat, large et dentelé; la poitrine, le ventre et la tête couleur de feu; le dos plus foncé; trois taches, une bleue, une blanche et une verte sur l'œil.

Les trois ou quatre espèces de *sarcelles* que Flaccourt dit se trouver dans l'île de Madagascar.

Tahie est le nom de la première, qui semble l'articuler en criant; elle a les ailes, le bec et les pieds noirs.

Halive est le nom de la seconde; elle a le bec et les pieds rouges.

La troisième s'appelle *hach*; son plumage est gris, avec les ailes rayées de vert et de blanc.

Tatach est une espèce d'*halive*, mais plus petite. *Voyage* de Flaccourt, p. 165.

Les deux espèces de *canards* et de *sarcelles*, que M. Bougainville a vues aux îles Malouines. Ces oiseaux, selon lui, ne diffèrent pas beaucoup de ceux de nos contrées, et on en tua, ajoute-t-il, de tout noirs et d'autres tout blancs.

Des deux *sarcelles*, l'une est, dit-il, de la taille du *canard*; elle a le bec bleu; l'autre est beaucoup plus petite, et porte sur le ventre des plumes teintes d'incarnat. (S. et V.)

CANARD (*Économie rurale et domestique*). Nous nous bornerons à présenter ici les qualités les plus essentielles des *ca-*

nards, et à indiquer aux cultivateurs qui désireroient s'occuper de leur éducation, les moyens d'en tirer tous les avantages qu'on peut en obtenir. Mais avant d'entrer dans ces détails, qu'il nous soit permis de commencer par une réflexion générale, que vraisemblablement ont déjà faite plusieurs bonnes fermières, auxquelles le gouvernement de la basse-cour est naturellement dévolu.

Il n'est pas douteux que le canard, devenu domestique, ne soit d'une assez grande ressource pour les habitans des campagnes; il vit et se multiplie au milieu de nos habitations, exige peu de soins, même dans son premier âge; pourvu qu'il ait à sa disposition une rivière, un étang, un filet d'eau, une mare, un bourbier, peu lui importe; l'humidité est son élément; il ne sauroit profiter que dans des lieux frais et aquatiques; inutilement on s'obstineroit à vouloir élever des canards dans les endroits secs et arides, leur chair ne seroit ni aussi tendre ni aussi savoureuse. Dans ce cas, il vaut mieux leur préférer d'autres oiseaux auxquels les localités conviennent davantage, pour les vues qu'on doit se proposer.

Dans le très-grand nombre d'espèces dont les naturalistes ont donné la description, il n'en existe communément que deux ou trois au plus dans nos basse-cours; savoir: le *canard commun* ou *barboteux;* le *canard musqué* ou *de Barbarie;* enfin, le *canard métis*, qui résulte de l'accouplement du *canard d'Inde* et de la *cane commune*. Le *canard sauvage* a fourni le *canard domestique*, auquel il se mêle volontiers. Souvent la *cane sauvage* fait sa ponte sur la crête d'un arbre, descend ses petits en les portant avec son bec dans l'eau voisine. Les habitans du Nord attachent près des grandes eaux de petits caissons aux arbres, et y mettent un ou deux œufs de *cane* pour attirer les pondeuses; ils les visitent à la ponte, et en retirent les nouveaux œufs par le fond qui est à bascule.

Comme le *canard musqué* est encore assez sauvage, il s'avance dans l'eau aussi loin qu'il peut, et conséquemment, quand il est sur des ruisseaux un peu considérables, il lui est difficile de retrouver le chemin de la ferme. Les étangs et les viviers, surtout lorsqu'ils sont clos de murs ou placés dans le coin d'un jardin, lui conviennent le mieux; il se plaît aussi dans les mares ou gués destinés à abreuver les chevaux; mais il faut que, de loin ou de près, il puisse apercevoir d'autres objets propres à le distraire, ne fût-ce que des bâtimens, parce qu'il ne s'apprivoise pas aussi facilement que le *canard ordinaire*.

La nourriture qu'il trouve dans l'eau ou sur la terre, lui est insuffisante; c'est pourquoi nos économes placent, sur le bord des eaux qu'il fréquente, des augets pleins d'avoine

renflée par l'eau versée dessus, et de mie de pain trempée. Il convient aussi de lui procurer une quantité suffisante de vase et de lavures; il se jette dessus avec avidité, même quand il a d'autre nourriture en abondance. En observant ces règles, il est inutile de lier les ailes à cet oiseau; on peut être sûr qu'il ne volera pas plus loin, tant qu'il trouvera autour de lui ce qui lui est nécessaire. Mais, dans aucun cas, il ne faut arracher ses plumes ou épointer ses ailes, parce que cette opération, qui ne se fait ordinairement que sur les plumes les plus essentielles, a l'influence la plus funeste sur la santé de l'animal.

Comme tous les *canards barboteux* proviennent originairement d'œufs de canard sauvage, et que tous s'accoutument facilement à la domesticité, il paroîtroit plus naturel de distinguer les *canards* en *grande*, *moyenne* et *petite* espèce. La première est plus belle dans la Normandie que dans tout autre canton de la France. Dans la Picardie, au contraire, et dans d'autres cantons limitrophes, on préfère l'espèce moyenne, plus connue sous le nom de *canard barboteux*, parce qu'en effet il paroît avoir plus de disposition que les autres espèces à se vautrer dans les lieux bourbeux, dans les ruisseaux, au bord des étangs et des marais, où il trempe le bec pour y trouver sa nourriture. Cette espèce est plus féconde, plus vivace, exige moins de soins, et n'a pas le défaut de déserter la ferme pendant plusieurs jours de suite, ni de devenir par conséquent la proie des renards, des fouines et des autres animaux destructeurs.

Au reste, si les canards dits *barboteux* ne s'accouplent qu'entre eux, les canards musqués ou de Barbarie s'accommodent très-bien des canes ordinaires: il résulte de cet accouplement des métis, mulets ou bâtards qui forment toutes les variétés supérieures en grosseur et en saveur, que nous voyons dans les fermes des différens cantons de la France.

Dans plusieurs parties méridionales de la France, on nomme *canards malards* ceux qui proviennent du canard d'Inde et de la cane ordinaire; leur plumage est d'un vert très-foncé, et leur grosseur moyenne entre celle du canard d'Inde et celle du canard commun; mais ils n'ont pas les excroissances qui distinguent les premiers, et ils perdent presque entièrement l'odeur qui les caractérise; mais ces canards étant le produit d'animaux d'espèce différente, ils sont rarement féconds. A peine sur cent œufs obtient-on vingt individus vivans; mais si ces canards métis se régénèrent difficilement entre eux, ils peuvent, en s'appariant avec les canes ordinaires, fournir une excellente postérité.

Un seul canard suffit à huit et dix canes. Il en faut moins à un canard d'Inde, et ses petits sont d'une éducation plus dif-

ficile, sans cependant être moins voraces. Les canes commencent leur ponte vers la fin de février, et la continuent jusqu'au mois de mai, lorsqu'elles ont une nourriture suffisante et sont logées dans un endroit qui leur plaise. Alors il faut les veiller de près, car elles déposent leurs œufs partout où elles se trouvent, dans les lieux les plus ombragés, les plus écartés, quelquefois dans l'eau. Souvent même, après les avoir dérobés à l'œil vigilant de la ménagère, elle les couvent furtivement, et amènent un beau jour à la ferme leur naissante famille pour demander à manger, sans qu'on en ait aucun soin, aucun embarras. Il est prudent, à l'approche du printemps, de leur donner à manger trois ou quatre fois le jour, mais peu à la fois, et toujours dans les lieux où l'on désire qu'elles pondent, en disposant leurs nids où elles ont pondu une seule fois.

Des œufs de cane. — La cane ordinaire pourroit pondre de suite cinquante à soixante œufs, depuis le mois de mars jusqu'en mai, si la couvaison ne venoit pas interrompre la ponte. Aussi nourrissans que ceux de la poule commune, ils ont seulement un peu plus de grosseur, et la coque paroît plus lisse et moins épaisse. Leur couleur est assez ordinairement verdâtre à l'extérieur; il s'en trouve d'un blanc terne: le jaune est gros et assez foncé. Cuits à la coque, le blanc ne devient pas laiteux; il acquiert une consistance de colle, a une couleur d'un blanc pâle, et un goût un peu sauvageon; mais bouillis ou en omelette, ils sont fort délicats.

Lorsqu'on a la possibilité de se procurer des œufs de cane sauvage, il est facile de les faire éclore en les confiant à une cane domestique, ou mieux à une poule. Les petits s'apprivoisent très-aisément; ils s'accoutument au milieu des autres canetons privés, dès qu'on a eu soin de leur couper la partie extérieure d'une des deux ailes. Sans cette précaution, ils s'envoleroient avec les canards sauvages; mais quand l'amour les a unis, ils ne pensent plus à s'éloigner du lieu qui a été témoin de leurs premières affections. Quand on a la facilité d'avoir des œufs de canes sauvages, c'est un moyen de renouveler tous les quinze à vingt ans la race primitive de nos canards. Les jeunes qui en proviennent, réussissent au moins aussi bien que nos canards ordinaires: ils sont infiniment meilleurs, et ils coûtent moins à nourrir, parce qu'étant, par leur nature, plus portés que nos canards domestiques à chercher leur pâture, ils vont toute la journée et dans tous les temps de l'année le long des pièces d'eau, où ils en trouvent d'analogue à leur goût et à leur tempérament. Les individus de la première génération sont, à la vérité, un peu plus petits que nos canards domestiques; mais à la

seconde, et surtout à la troisième, ils deviennent au moins aussi gros; ils ont la délicatesse des canards sauvages, et toute la bonté et la graisse de nos *barboteux*.

Couvaison des Canes. — La cane n'est pas naturellement disposée à couver; c'est pour l'y inviter que, vers la fin de la ponte, on laisse ordinairement deux autres œufs dans chaque nid, ayant soin d'enlever, tous les matins, les plus anciens, afin qu'ils ne soient pas gâtés. On lui en donne depuis huit jusqu'à douze, selon qu'elle est plus en état de les embrasser. Il est tout-à-fait inutile de les asperger d'eau froide, comme quelques auteurs le conseillent assez mal à propos. Pour bien faire, il faut, autant que l'on peut, que ce soit toujours ses propres œufs, ou du moins qu'ils dominent dans le nombre; le seul temps où la cane demande quelques soins, c'est lorsqu'elle couve: alors, comme elle ne peut aller chercher sa pâture, il faut avoir l'attention de la mettre devant elle; mais aussi, quelle qu'en soit la quantité, elle s'en contente; on a même remarqué que trop bien nourrie, elle couve mal: il faut la rationner.

La couvaison dure un mois, et les premières couvées sont ordinairement les meilleures, parce que les chaleurs de l'été contribuent beaucoup à leur développement: le froid empêche toujours les dernières couvées de se fortifier et de donner des canards aussi vigoureux. Il arrive souvent que les canes laissent refroidir leurs œufs. D'ailleurs, à peine les canetons sont-ils nés, que la mère les mène à l'eau, où ils barbotent et mangent d'abord; et il en périt beaucoup si le temps est froid.

Toutes ces raisons, et d'autres, déterminent ordinairement les fermières à faire couver les œufs de cane par des poules ou par des poules-d'Inde: plus douces et plus assidues que les canes, ces mères empruntées affectionnent très-bien leurs petits, dont la surveillance exige une certaine attention, parce que, ne pouvant être accompagnés dans les endroits aquatiques, pour lesquels ils montrent, dès en naissant, la plus grande propension, ils suivent la poule sur terre, et s'endurcissent un peu auparavant de s'exposer à l'eau sans aucun guide.

Des Canetons. — Les canetons sont trente-un jours à éclore. Il est possible d'en élever beaucoup et à peu de frais, parce qu'ils vont chercher une partie de leur nourriture presque au sortir de la coquille. Ils peuvent se passer de la mère aussitôt qu'ils sont nés. Leur nourriture, dans les premiers jours, est du pain émietté, imbibé de lait, d'eau, d'un peu de vin ou de cidre. Quelques jours après, on leur prépare une pâte faite avec une pincée de feuilles d'ortie, tendres, cuites, ha-

hées bien menu, et d'un tiers de farine de blé de Turquie, de sarrasin ou d'orge : on y ajoute les œufs de rebut préalablement cuits.

Dès qu'ils ont acquis un peu de force, on leur jette beaucoup d'herbes potagères, crues et hachées, mêlées avec un peu de son détrempé dans l'eau ; l'orge, le gland écrasé, les pommes de terre cuites et divisées par morceaux, de petits poissons, quand on en trouve, conviennent également à ces oiseaux, qui se jettent sur les différentes substances qu'ils rencontrent, et montrent, dès leur plus tendre enfance, une voracité qu'ils conservent toute leur vie.

Les canards sont si vivaces, qu'un œuf cassé par curiosité ou par accident, deux ou trois jours avant le terme de la couvaison, peut encore donner un caneton, si on le recouvre adroitement avec une autre coquille : j'ai vu faire souvent ces raccommodages avec succès.

Pour fortifier les petits avant d'aller à l'eau, il faut les tenir enfermés sous une mue ou auge à poulet, pendant huit à dix jours, et avoir soin d'y mettre un peu d'eau, ce qui est facile quand ils ont eu pour couveuse la poule ou la poule-d'Inde : alors ils s'endurcissent sur la terre : en leur laissant la liberté, un penchant naturel les entraîne bientôt vers l'eau ; ils s'y plongent. Les poules ne pouvant les suivre, témoignent, par des cris et des gémissemens qu'ils ne comprennent point, leur inquiétude et leur alarme sur leur famille adoptive, état que Rosset a si bien rendu dans son *Poëme de l'Agriculture*. Mais il faut insensiblement les accoutumer à revenir le soir à la maison, pour prévenir les accidens qui pourroient leur arriver s'ils en restoient éloignés.

On doit prendre encore quelques précautions avant de laisser aller les canetons avec les vieux canards, dans la crainte que ceux-ci ne les maltraitent, et leur donner à manger comme aux autres volailles, toujours dans le même endroit et aux mêmes heures, afin qu'ils s'y trouvent régulièrement et ne s'écartent point. Il est nécessaire de les tenir enfermés sous les toits qui leur sont destinés, et de placer ces toits, autant que le local le permet, à portée de la mare ou de la fosse de la basse cour.

Nourriture des Canards. — On peut abandonner les canards une partie de l'année à eux-mêmes. Ils se nourrissent de grains répandus dans la basse-cour. Avec ces oiseaux il n'y a rien de perdu : les criblures et balayures de greniers, les farineux fermentés sous forme de pain, les résidus des brasseries et des houilleries, les herbages, les racines potagères, les fruits, tout leur est propre, pourvu que ce qu'on leur donne soit un peu humide. Il arrive même que quand ils sont à portée de

l'eau, ils y trempent eux-mêmes leurs alimens. Aussi aiment-ils de prédilection la *pomme de terre* cuite, et l'a-t-on substituée dans quelques endroits, avec profit, au *maïs* et à l'*orge*. Mais il paroît que tout ce qui approche du charnage est fort de leur goût, et concourt singulièrement à accélérer leur croissance. La grande et belle espèce ne réussit si bien dans les environs de Rouen, sur les bords de la Seine, que par la faculté qu'on a de la nourrir avec des vers de terre qu'on prend dans les prairies, et dont on leur distribue, trois fois par jour, une portion dans les toits où on les enferme séparément : c'est ce qui forme ces canetons hâtifs, grands, gras, blancs, qu'on voit, au mois de juin, dans les marchés.

Les canards sont si gloutons, qu'ils se mettent souvent en besogne pour avaler un poisson ou une grenouille entière, qui les étouffe souvent, s'ils ne les rejettent pas promptement. Extrêmement friands de viande, ils la mangent avec avidité, quoique corrompue. Les limaces, les araignées, les crapauds, les tripailles, les insectes, toutes ces substances, en un mot, conviennent à leur appétit carnassier. Aussi sont-ils les oiseaux de la basse-cour, qui pourroient rendre le plus de service dans un jardin, en détruisant une foule d'insectes qui y font ordinairement un tort irréparable, si leur voracité n'exposoit pas à d'autres inconvéniens qui doivent balancer cet avantage, et y faire renoncer.

Ennemis des Canards. — Le plus redoutable des ennemis des canards, c'est le renard, aux incursions duquel ils sont les plus exposés, parce qu'ils s'éloignent assez ordinairement de l'habitation. Il faut prendre garde que les eaux où les canards ont la liberté d'aller, ne contiennent pas de sangsues, qui occasionent la perte des canetons, en s'attachant à leurs pattes. On parvient à détruire ces sangsues, au moyen de tanches et autres poissons qui en font leur pâture. On ne sauroit trop s'empresser non plus de détruire, dans tous les endroits où les canards peuvent aller, ainsi que les autres volailles, la jusquiame ; ces animaux ne manquent pas de manger de cette plante vénéneuse pour la plupart des animaux, qui leur cause bientôt la mort.

Engrais des Canards. — La grosseur du canard varie infiniment. Il y en a qui, au bout de huit à neuf semaines, à partir de leur naissance, pèsent jusqu'à sept à huit livres, tandis que d'autres du même âge et de la même espèce, n'acquièrent point la moitié de ce poids. On sait qu'il n'est pas nécessaire de les chaponner pour les engraisser.

Quoique cet oiseau chérisse sa liberté au-dessus de tout autre bien, et qu'on ait remarqué qu'il pouvoit aisément s'engraisser sans être renfermé, l'expérience a cependant prouvé

qu'on y parvient plus tôt en le mettant sous une mue, en lui administrant une quantité suffisante de grains, ou de son gras, et un peu d'eau pour seulement mouiller son bec : autrement il pourroit se noyer.

En Angleterre, on engraisse les *canards* au moyen de la drêche moulue et pétrie avec du lait ou de l'eau. Dans la Basse-Normandie, où l'on en fait commerce, parce que le terrain y est très-frais, on prépare une pâte avec de la farine de sarrasin, et on en forme des gobes, avec lesquelles on les gorge trois fois par jour pendant huit à dix jours, après quoi ils sont bons à vendre à un prix qui dédommage des soins et des frais.

Dans le Languedoc, quand les *canards* sont assez gras, on les enferme de huit à dix dans un endroit obscur. Tous les matins et tous les soirs une servante leur croise les ailes, et, les plaçant entre ses genoux, elle leur ouvre le bec avec la main gauche, et avec la droite leur emplit le jabot de *maïs* bouilli. Dans cette opération, plusieurs *canards* périssent suffoqués; mais ils n'en sont pas moins bons, pourvu qu'on ait soin de les saigner au moment. Ces malheureux animaux passent ainsi quinze jours dans un état d'oppression et d'étouffement qui leur fait grossir le foie, les tient toujours haletans, et presque sans respiration, et leur donne enfin cette maladie appelée la *cachexie hépatique*. Quand la queue du *canard* fait l'éventail et ne se réunit plus, on connoît qu'il est assez gras: alors on le fait baigner, après quoi on le tue.

Salaison des Canards. — En Languedoc, deux jours après qu'on a tué les *canards* engraissés, on les fend par la partie inférieure, et on enlève à la fois les cuisses, les ailes, et la chair qui recouvre le croupion et l'estomac. On met le tout avec le cou et le bout du croupion dans un saloir, et on les laisse couverts de sel pendant quinze jours; après quoi on les coupe en quatre quartiers, et on les met dans des pots. On a soin auparavant de les piquer de clous de girofle, et d'y jeter quelques épices. On a mis précédemment dans la saumure quelques feuilles de laurier d'Espagne, et un peu de nitre, pour donner à la viande une belle couleur rouge.

Commerce des Canards. — Il n'y a presque point de nation qui ne fasse un commerce de *canards*. Les Chinois, surtout, sont ingénieux pour les élever. Quelques Anglais se sont aussi attachés à perfectionner cette éducation. Leur méthode consiste à entretenir un petit nombre de vieilles canes, et à donner les œufs à couver à une poule pendant huit à dix jours seulement; après quoi ils les enterrent dans du fumier de cheval, ayant soin de les retourner sens dessus dessous,

de douze heures en douze heures, jusqu'à ce qu'ils soient éclos. Les *canards* de la grande espèce sont plus beaux dans la Normandie que dans tout autre canton de la France. Les Anglais viennent souvent en acheter de vivans dans les environs de Rouen, pour enrichir leur basse-cour, et perfectionner leurs espèces dégénérées ou abâtardies. Le *canard d'Inde* ou *de Guinée*, est un assez médiocre manger, à cause de la forte odeur de musc qu'il répand. Il faut lui supprimer, lorsqu'il est tué, le croupion, qui est le foyer où réside cette odeur. Les métis la perdent presque entièrement. Le *canard sauvage* ou *domestique*, au contraire, est un excellent manger; mais il faut qu'il soit jeune, et plutôt étouffé que saigné. Dans plusieurs cantons de la France, il est le mets le plus ordinaire des gens aisés, et par conséquent l'objet d'un commerce d'autant plus lucratif, qu'il s'accommode de tout, qu'il n'est pas susceptible de maladies, et que s'il mue comme les autres oiseaux de la basse-cour, cette crise périodique lui est moins funeste : elle ne dure quelquefois qu'une nuit. La cane aime les plumes, au point que si l'on n'y prend garde, elle en enlève des paquets aux poules.

Des plumes de Canards. — Les *canards* offrent encore un bénéfice dans leurs plumes, si on a eu soin, aux mois de mai et de septembre, de les enlever sous le ventre, sous les ailes, et autour du cou, pendant qu'ils vivent et avant la mue. Ces plumes demandent à être séchées au four, lorsque le pain en est ôté, et cela à différentes reprises, à cause de leur nature huileuse, analogue à celle des plumes de tous les oiseaux aquatiques.

Mais si les œufs et la chair du *canard* sont infiniment meilleurs que ceux d'*oie*, sa plume a, en récompense, une qualité bien inférieure : cependant elle est assez élastique, et ne laisse pas encore de se vendre certain prix. Dans la Normandie, on en fait des oreillers, des matelas et des traversins, en la mêlant à celle d'*oie*.

On appelle *canardière* le lieu destiné aux *canards*, dans les endroits où ils vivent en liberté ; on leur construit sur le bord de l'eau des toits pour les retirer : alors il faut renoncer au poisson, à moins qu'on n'y entretienne que de grosses pièces. (PARM.)

CANARDEAU. *V.* ALBRAND. (S.)

CANARDIÈRE. C'est le nom d'un *grand fusil* avec lequel on peut tirer de loin les *canards*, qui sont très-difficiles à approcher : la portée de ce *fusil*, à charge ordinaire, est de cent cinquante pas. (V.)

CANARI. Nom vulgaire du SERIN. (V.)

CANARI, *Canarium*. Arbre de la dioécie pentandrie, dont les feuilles sont alternes, ailées avec une impaire, et les fleurs blanches, disposées en panicules terminales : chaque fleur a un calice de deux ou de cinq folioles ovales, concaves, persistantes; trois pétales oblongs; les mâles ont cinq étamines, et les femelles un ovaire supérieur, ovale, dépourvu de style, et chargé d'un stigmate en tête trigone : le fruit est une espèce de noix ovale, acuminée, entourée à sa base d'une membrane crénelée, qui renferme un noyau trigone, pointu, à trois loges et à trois semences. *V.* pl. B. 7, où il est figuré.

Cet arbre, auquel il faut peut-être adjoindre une demi-douzaine d'autres figurés par Rumphius, croît dans les Indes et les îles qui en dépendent. Les habitans tirent de son fruit une partie de leur nourriture, soit en le mangeant, soit en en exprimant une huile qui sert à l'assaisonnement de leurs autres alimens. Les vieux pieds donnent une résine blanche, dont on fait des espèces de chandelles. Le bois est bon à brûler.

Loureiro a établi ce même genre sous le nom de PIMÈLE, et, outre cette espèce, qu'il appelle PIMÈLE BLANCHE, il en décrit deux autres, que l'on trouve à la Cochinchine; savoir :

Le CANARI NOIR, qui a les feuilles pinnées, unies, les grappes de fleurs latérales, et les noix biloculaires : on tire de sa drupe une huile non moins agréable que celle de l'olive, mais plus pesante sur l'estomac.

Le CANARI OLÉIFÈRE a les feuilles pinnées, les pédoncules latéraux multiflores, et les noix uniloculaires. Ses drupes se mangent comme celles de la première des espèces, et on en tire une huile comestible. Il découle des entailles faites à son écorce une résine huileuse, jaunâtre, odorante, semblable au copal, vulnéraire et résolutive comme elle, et dont on se sert pour vernir les meubles de bois, soit seule, soit unie à la résine liquide de l'AUGIE, c'est-à-dire, au vernis de la Chine. La substance qu'on emploie dans l'Inde sous le nom de *damar* ou *dammar*, pour calfater les vaisseaux, est composée de cette résine mêlée avec de l'écorce de bambou réduite en poudre, et un peu de chaux : cette substance est préférable à toutes les autres connues pour cet objet, soit relativement à sa durée, soit relativement à sa ténacité, et elle n'a point d'odeur comme la poix d'Europe.

Le bois de canari oléifère est très-beau, et s'emploie à faire des tables et autres meubles; mais il est de peu de durée.

Une espèce de COCOTIER porte aussi ce nom aux Moluques. (B.)

CANARI (GRAINE DE). C'est celle de l'ALPISTE et du MILLET DES OISEAUX. (B.)

CANARIA, Pline. Selon Adanson, cette plante seroit un dactylis de Linnæus. (LN.)

CANARI-LAUT. Un des noms malais du BADAMIER. (B.)

CANARI-MACAQUE ou *marmite de singe*. C'est le QUATLÉ à Cayenne. (B.)

CANARI DE MONTANYA. C'est, en Catalogne, le CINI. (S.)

CANARI SAUVAGE. C'est, dans le Languedoc, le nom de la MÉSANGE REMIZ. (V.)

CANARIN D'MOUNTAGNA. Nom piémontais du SERIN D'ITALIE. (V.)

CANARIN SALVATICO. En Sardaigne, on donne ce nom et celui de *papagalletto* au LORIOT D'EUROPE, *Oriolus galbula*. (DESM.)

CANARINE, *Canarina*. C'est une plante dont la racine est tubéreuse, la tige herbacée, noueuse et foible, les rameaux opposés, les feuilles opposées ou ternées, pétiolées, hastées, inégalement dentées, glabres, molles et glauques en dessous; les fleurs d'un rouge jaunâtre, solitaires, axillaires et pendantes.

Chacune de ces fleurs est composée d'un calice à six divisions lancéolées, lisses et persistantes; d'une corolle monopétale, campanulée, et à six découpures ovales, pointues; de six étamines, dont les filamens sont élargis à leur base; d'un ovaire inférieur, duquel s'élève un style presque aussi long que la corolle, ayant un stigmate en massue à six divisions et cotonneux.

Le fruit est une capsule obtuse, sexangulaire, et divisée, intérieurement, en six loges qui contiennent des semences petites et nombreuses.

Cette plante est originaire des Canaries. On la cultive au Jardin des plantes de Paris. Les habitans des Canaries mangent ses racines et ses feuilles en salade, ou cuites avec des viandes. Loureiro en a mentionné une seconde espèce originaire du Zanguebar. (B.)

CANARY-GRASS. Nom anglais de l'ALPISTE DES CANARIES, *Phalaris*. (LN.)

CANATTE-CORONDE. Espèce de CANNELLE de Ceylan qui est amère. On ignore quel est l'arbre qui la fournit. (B.)

CANAVALI, *Canavali*. Genre de plantes établi par Dupetit-Thouars, pour placer quelques DOLICS dont les gousses ont trois carènes. Le DOLIC EN ÉPI lui sert de type. (B.)

CANAVETE ou CABALETTE. L'un des noms espa-

gnols des ORTHOPTÈRES du genre des SAUTERELLES ou de celui des CRIQUETS. (DESM.)

CANAVROTE. Nom générique des FAUVETTES à Turin. (V.)

CANAVROTTE D'BUSSOUN. Nom de la FAUVETTE BABILLARDE, à Turin. (V.)

CANAVROTTE DLA CAUVA. Nom de différentes *fauvettes* à Turin, et particulièrement de la FAUVETTE POLYGLOTTE. *V.* ce mot (V.)

CANAVROUSA. Nom de l'EFFERVETTE dans divers cantons du Piémont. (V.)

CANCAME. Gomme résine d'Afrique, qui paroît être un mélange de plusieurs espèces de gommes et de résines, opéré par des insectes ou des oiseaux. Ce n'est que par hasard qu'on en trouve des masses : aussi est-elle très-chère. On l'emploie, comme l'encens, contre le mal de dents. (B.)

CANCAMON, Dioscoride. Adanson pense que cette plante est le courbaril (*Hymenea*, Linn.). (LN.)

CAN-CAN. C'est le nom éthiopien de la CIVETTE. (DESM.)

CAN et CANE. Noms italiens du chien. (DESM.)

CANCELLAIRE. *Cancellaria.* Genre de testacés univalves établi par Lamarck et dont l'expression caractéristique est : coquille ovale ou subturriculée, à bord droit, sillonné intérieurement; à base de l'ouverture presque entière et un peu en canal, avec quelques plis comprimés ou tranchans sur la columelle.

Ce genre a pour type la *voluta cancellaria* de Linnæus, coquille des côtes d'Afrique, qui est figurée dans Adanson, pl. 8, fig. 16, sous le nom de *biset*; il renferme sept à huit espèces fossiles. *V.* au mot VOLUTE. (B.)

CANCELLAIRE, *Cicclidotus.* Genre de plantes de la famille des mousses, de la troisième tribu ou section des ÆTÉOGAMES, munies d'un seul péristome interne.

Ses caractères sont : coiffe campaniforme; opercule aigu, presque mamillaire; cils du péristome réunis en plusieurs paquets inégaux, articulés, tournés en spirale.

On ne connoît de ce genre qu'une seule espèce qui a toujours été mal observée, ce qui fait qu'elle a souvent changé de genre. Dillen, Linnæus, etc., ne l'ont pas bien connue. Dickson et Gmelin en ont fait une FONTINALE. Hedwig et Bridel l'ont mal à propos confondue avec le *fontinalis minor.* M. Lamarck fait également une *fontinale* de la *cancellaire*, qui ne peut appartenir ni aux FONTINALES ni aux HYPNES, puisqu'elle n'a qu'un péristome, et que les deux autres genres

sont munis de deux péristomes, ce qui a sans doute déterminé Hedwig à la réunir au genre TRICHOSTOME. Mais les cils de ce dernier sont géminés, droits et subulés; ceux de la *cancellaire* sont divisés en plusieurs paquets réticulés et tournés en spirale comme les cils du péristome interne des FONTINALES. (P.B)

CANCELLUS. En grec, *Carcinéon*. *V.* PAGURE. (L.)

CANCER. Constellation qui forme le quatrième signe du zodiaque; elle est composée de trente-deux étoiles remarquables. Le soleil entre dans ce signe au solstice d'été, c'est-à-dire, le 21 juin. Le tropique qui est au nord de la ligne, passe par ce signe, qui lui donne son nom. (PAT.)

CANCER (*Végétal*). *V.* au mot ARBRE, *ulcère*. (TOL.)

CANCER. Nom latin des CRABES. (DESM.)

CANCERIFORMES ou CARCINOÏDES. Famille de crustacés établie par M. Duméril, et qui correspond à l'ordre des CRUSTACÉS BRACHYURES de M. Latreille. (DESM.)

CANCERILLE. Nom de la LAURÉOLE GENTILLE. (B.)

CANCHALAGUA. *V.* CACHEN-LAGUEN. (B.)

CANCHE, *Aira*. Genre de plantes de la triandrie digynie, et de la famille des graminées, dont les caractères sont d'avoir la balle composée de deux valves qui renferment deux fleurs, consistant chacune en une balle à deux valves; trois étamines; un ovaire supérieur chargé de deux styles, dont les stigmates sont pubescens; une semence presque ovale, couverte ou enveloppée dans la balle florale, qui lui est adhérente.

Ce genre renferme une trentaine d'espèces, dont les unes ont les fleurs sans barbes, et les autres en sont pourvues; elles ne peuvent entrer dans la formation d'une prairie, à raison de la petitesse de leurs feuilles; mais plusieurs sont recherchées par les animaux pâturans. Les plus communes sont:

La CANCHE AQUATIQUE, que l'on trouve dans les marais, sur le bord des fossés, et qui fournit un fourrage très-savoureux, et par conséquent très-recherché des bestiaux, mais rare et court. Ses caractères sont d'avoir la panicule ouverte, les fleurs sans barbes, unies, aussi longues que le calice, et les feuilles plates. Elle est vivace, et sert de type au genre CATABROSE de Palisot-Beauvois.

La CANCHE ÉLEVÉE, dont les caractères sont d'avoir les feuilles planes, striées, rudes, la panicule écartée, avec une très-courte arête. Elle se trouve dans les prés couverts, les bois, et s'élève jusqu'à hauteur d'homme: elle est rare et vivace. Elle sert de type au genre DESCHAMPSIE de Palisot-Beauvois.

La CANCHE FLEXUEUSE, et sa variété, la *canche des mon-*

tagnes, que l'on trouve dans les bois secs, sur les montagnes arides. Ses caractères sont d'avoir les feuilles sétacées, le chaume presque nu, la panicule écartée, les pédoncules tortueux. Elle forme un très-joli gazon que les moutons recherchent, mais que les autres bestiaux trouvent trop dur : elle est vivace.

La CANCHE BLANCHATRE, qui a les feuilles sétacées, et la base de la panicule renfermée dans une gaîne. Elle se trouve dans les lieux sablonneux. On en fait, dans quelques jardins, des bordures fort agréables à la vue : elle est vivace. Elle sert de type au genre CORYNÉPHORE de Palisot-Beauvois.

La CANCHE ŒILLETÉE, *Aira caryophyllea*, Linn., dont les feuilles sont sétacées, la panicule écartée, et les fleurs pourvues d'une barbe. On la trouve dans les lieux secs, sur le bord des bois : elle est annuelle.

La CANCHE PRÉCOCE a les feuilles sétacées, la gaîne anguleuse, les fleurs en épis paniculés, et la base des balles garnie d'une barbe. Elle se trouve dans les lieux sablonneux et humides des bois : elle est annuelle. C'est une des premières plantes qui fleurissent au printemps. Quelques botanistes la placent parmi les AVOINES.

Outre les genres ci-dessus, ceux TORRÉZIE, MOLINIE, EHRARTHE, KOELERIE, AIROPSIS, ORTHOCLADE, GRAPHEPHORE, TRISETE et SESLERIE, ont été établis aux dépens de celui-ci. (B.)

CAN-CHE. Nom chinois de la CANNE A SUCRE ; *Mia* et *Changia* des Cochinchinois ; *Cannamele* (Canne à miel), des Italiens ; *sugar-cane quaseb* des Arabes. *V.* CANNE A SUCRE (LN.)

CANCHILAGUA. Les Aragonais désignent par ce nom le LIN CATHARTIQUE, Linn. (LN.)

CANCOELLE. Un des noms du HANNETON. (B.)

CANCOINE. Nom vulgaire de la LITORNE. (V.)

CANCONG. Nom malais d'un LISERON, *Convolvulus reptans*, Linn., dont on mange les feuilles. (B.)

CANCRE. Mot synonyme aujourd'hui de CRABE (*V.* ce mot), et qui désigne les crustacés décapodes à courte queue, ou ceux de la famille des BRACHYURES. *V.* ce mot et celui de CRUSTACÉS. (B. L.)

CANCRE CAVALIER. *V.* OCYPODE. (B. L.)

CANCRE JAUNE ou ONDÉ. *V.* HOMOLE. (L.)

CANCRE MADRÉ. *V.* GRAPSE. (B.)

CANCRE MARBRÉ. *V.* GRAPSE. (B.L.)

CANCRE ou MIGRAINE ou OURS. *Voyez* CALAPPE. (B.)

CANCRE OURS ou MAJA OURS de M. Bosc. *V.* Homole. (L.)

CANCRE À PIEDS LARGES. *V.* Portune. (B.L.)

CANCRE PEINT. *V.* Grapse et Gécarcin. (L.)

CANCRE DE RIVIÈRE. *V.* Potamophile. (L.)

CANCRE SQUINADO. *V.* Inachus et Maïa. (B.L.)

CANCRE HÉRACLÉOTIQUE. Nom donné anciennement à des crabes qui se trouvoient plus particulièrement près de la ville d'Héraclée, sur la Propontide. Belon et Aldrovande croient que c'est le *calappe migraine*. Rondelet représente sous le nom d'*héracléotique*, une espèce d'*inachus*. *V.* Inachus. (L.)

CANCRELAS. C'est la Blatte d'Amérique. (B.)

CANCRIDE, *Cancris*. Genre de Coquille établi par Denys Montfort. Ses caractères sont : coquille adhérente, univalve, cloisonnée, recourbée au sommet, mais droite et s'avançant vers la base; ouverture lancéolée, recouverte par un diaphragme bombé et divisé dans sa longueur par une raie ou fente; test arrondi; dos caréné vers sa base; cloisons unies; siphon inconnu.

La seule espèce qui constitue ce genre se trouve dans la Méditerranée, fixée sur les varecs, les autres coquilles et les crustacés. Elle est très-transparente. Sa longueur est d'un tiers de ligne. (B.)

CANCRIFORMES. On applique cette dénomination aux animaux qui paroissent se rapprocher des crustacés par leurs formes extérieures. (DESM.)

CANCRITES. On appelle ainsi les Crustacés fossiles. *Voy.* Crustacites. (B.)

CANCROMA. Nom latin et générique du Savacou. (V.)

CANDA, *Canda*. Genre établi par Lamouroux dans le voisinage des Cellaires, pour placer un polypier des rivages de Timor, frondescent, flabelliforme, dichotome, à rameaux réunis par de petites fibres latérales et horizontales; à cellules alternes, réunies, placées sur une seule face et point saillantes. (B.)

CANDALANG. *V.* Cadul geha. (B.)

CANDALO. Nom brame des Palétuviers. (B.)

CANDALU. Nom brame de l'*œpata* de Rheed, Mal. 4, t. 95; *Anacardium*, Bauhin, et *Avicennia tomentosa*, Linn. *Voyez* Avicenne. (LN.)

CANDAN-CATIDY. Plante de l'Inde dont on mange les fruits. On croit que c'est la Mélongène. (B.)

CANDARET. Suivant Daléchamp, c'est la Chondrille. (B.)

CANDEL ou KANDEL. Espèce de PALÉTUVIER. (B.)

CANDELARIA et CANDELLA. Anciens noms de quelques molènes. (*V.* Lobel Césalpin.) Ce sont principalement le *Verbascum thapsus* et le *Verbascum lychnitis*. V. MOLÈNE. (LN.)

CANDELBERY. On donne ce nom au GALÉ CÉRIFÈRE dans l'Amérique septentrionale. (B.)

CANDI. En Languedoc, c'est le CHANVRE. (LN.)

CANDIDE. Nom donné par Engramelle à un lépidoptère du genre COLIADE. *V.* ce mot. (L.)

CANDILERA. Nom castillan de la PHLOMIDE LYCHNITE. (B.)

CANDIS. Adanson donne ce nom au genre *Lepidium*, Linn. *V.* PASSERAGE. (LN.)

CANDI-TUST. Nom anglais des IBÉRIDES, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins et y portent les noms de THLASPI et TÉRASPIC, telles que l'*iberis amara*, l'*iberis umbellata*, etc. *V.* IBÉRIDE. (LN.)

CANDOLLÉE, *Candollea*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des fougères, établi par Mirbel aux dépens des ACROSTIQUES de Linnæus. Son caractère consiste à avoir la fructification disposée régulièrement en points, et les follicules logées dans de petites fossettes. Il a été appelé CYCLOPHORE par Desvaux.

La plupart des candollées ont la surface inférieure de leurs feuilles entièrement garnie d'écailles ou de poils; ce qui les avoit fait prendre pour des *acrostiques* par Linnæus; mais en les examinant avec attention, on voit que ces écailles recouvrent les vraies parties de la fructification, disposées comme dans les polypodes, mais nichées dans des fossettes particulières. On connoît quatre espèces de ce genre, qui sont les ACROSTIQUES HÉTÉROPHYLLE, LANCÉOLÉ et POLYPODIOÏDE de Linnæus, et à LONGUE FEUILLE de Burman, toutes plantes des Indes, sur lesquelles on n'a aucun renseignement. (B.)

CANDOLLÉE, *Candollea*. Arbuste à feuilles alternes, presque sessiles, cunéiformes, légèrement sinuées au sommet, luisantes en dessus, et à fleurs grandes, solitaires ou géminées au sommet des rameaux, qui forme un genre dans la polyandrie polyadelphie et dans la famille des tulipifères. Il croît naturellement à la Nouvelle-Hollande, et Labillardière l'a figuré pl. 177 de son ouvrage sur les plantes de ce pays.

Ce genre présente pour caractères: un calice persistant divisé en cinq parties aiguës, presque égales; cinq pétales en

cœur, plus courts que le calice; cinq faisceaux d'étamines; cinq ovaires supérieurs surmontés d'un style simple; cinq capsules uniloculaires, à deux semences recouvertes d'une arille rougeâtre. Il se rapproche des DILLENIES.

Le même nom a encore été donné par Swartz à un genre fort voisin des LOBELIES, qui doit être réuni avec les STYLIDIONS. *V.* VANELLE. (B.)

CANDOLINI. *V.* CHINCAPALONE. (B.)

CANDOLLINE. *V.* CANDOLLÉE. (B.)

CANE. C'est la femelle du CANARD. (V.)

CANE BLANCHE. En Sologne, c'est le HARLE-PIETTE. (V.)

CANE DU CAIRE. *V.* CANARD MUSQUÉ. (V.)

CANE A COLLIER. Dénomination de la *bernache* dans l'*Ornithologie* de Salerne. *V.* BERNACHE. (V.)

CANE A COLLIER BLANC. Belon a appelé ainsi le CRAVANT. *V.* ce mot. (V.)

CANE (GROSSE) DE GUINÉE. *V.* CANARD MUSQUÉ. (V.)

CANE DE GUINÉE. Dénomination impropre du CANARD MUSQUÉ, qui ne vient pas de Guinée, mais de l'Amérique. (V.)

CANE DE LIBYE. *V.* CANARD MUSQUÉ. (V.)

CANE DE MER. *V.* CANARD SIFFLEUR et OIE CRAVANT. (V.)

CANE PÉNÉLOPE. *V.* CANARD MILLOUIN. (V.)

CANE A TÊTE ROUSSE de Belon et d'Albin. *V.* CANARD MILLOUIN. (V.)

CANEBA. C'est le CHANVRE, dans le midi de la France. (B.)

CANEBAS. C'est l'ALCÉE A FEUILLES DE CHANVRE, dans l'Europe australe. (B.)

CANEBÉ. *V.* CAMBÉ. (B.)

CANEFICIER. Nom vulgaire de la CASSE DES BOUTIQUES, *Cassia fistula*, Linn. (B.)

CANEFICIER BATARD. C'est la CASSE BICAPSULAIRE. (B.)

CANELA DE EMA. Nom brasilien d'une plante de la famille des MELASTOMÉES, qui appartient au genre VELLOZIE de Vandelli. (B.)

CANELLA DE MATTO. Les Portugais de l'Inde donnent ce nom au LAURIER CASSIE qui produit la FAUSSE CANNELLE. (B.)

CANELLE. *V.* CANNELLE et CANNELLIER. (B.)

CANELLE DE MALABAR. C'est le LAURIER CASSIE, *Laurus cassia*, Linn. (LN.)

CANELON. Grand oiseau du Pérou, qui, d'après la notice qu'en a donnée Don Ulloa, paroît ne pas différer du KAMICHI. (S.)

CANELOS DE QUIXOS. Arbre de l'Amérique méridionale, dont l'écorce a les qualités de la CANNELLE, mais à un moindre degré. On ignore à quel genre il appartient. (B.)

CANELSTEIN ou PIERRE DE CANNELLE. *V.* KANELSTEIN. (LUC.)

CANELUDE ou CANELADE. (*Fauconnerie.*) Curée composée de cannelle, de sucre et de moelle de héron. (S.)

CANE-PETIÈRE. Nom de la *petite outarde;* ce nom vient, selon toute vraisemblance, de quelque rapport que la *petite outarde* présente, par sa figure et son vol, avec le *canard*, et aussi de ce qu'elle se plaît parmi les pierres. On l'appelle encore CANEPÉTRACE, et en Berri, *canepétrote. V.* OUTARDE. (S.)

CANEPHORE, *Canephora.* Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des RUBIACÉES, dont on doit l'établissement à Jussieu. Il a pour caractères: un calice commun tubuleux, denté et multiflore; un calice particulier à cinq ou six divisions; une corolle monopétale avec le même nombre de divisions; cinq étamines très-courtes; un ovaire inférieur, terminé par un style bifide; un fruit à deux semences.

Deux espèces sont réunies sous ce genre. L'une, la CANÉPHORE AXILLAIRE, a les feuilles ovales, et les fleurs solitaires et axillaires; l'autre, la CANÉPHORE EN TÊTE, a les feuilles lancéolées, et les fleurs terminales réunies plusieurs dans un involucre. Toutes deux ont les feuilles opposées, et viennent de Madagascar. (B.)

CANETON et CANETTE. Petits du CANARD. (S.)

CANETTE. Aux environs de Bourg en Bresse, on appelle de ce nom la PETITE SARCELLE. (V.)

CANEVOROLA. C'est, dans Aldovrande, la FAUVETTE À TÊTE NOIRE. (S.)

CANGAN-GOUPI. Nom malabare du GRATGAL de ce pays. (B.)

CANGREJO DE RIO. Les Portugais nomment ainsi l'ÉCREVISSE DE RIVIÈRE. (DESM.)

CANGREJO DI TERRA ou CRABE DE TERRE. Les Espagnols de l'Amérique donnent ce nom aux *Tourlouroux* ou *Crustacés brachyures*, du genre OCYPODE. Le mot portugais *carangueiro* est synonyme de celui de *cangrejo.* (DESM.)

CANGUI. Nom du JABIRU au Paraguay. *V.* ce mot.

CANHAYAWL. Nom que la *pariétaire* porte dans la province de Galles, en Angleterre. (LN.)

CANIA, Dioscoride. C'est une ortie, *urtica dioïca*, Linn. (LN.)

CANIARD. Belon appelle ainsi le GOÉLAND VARIÉ. (S.)

CANIBELLO. Nom italien de la CRESSERELLE. (S.)

CANICA. Espèce d'épicerie en usage dans l'île de Cuba. Peut-être est-ce le MYRTE PIMENT, si employé pour le même objet à la Jamaïque. (B.)

CANICHE ou BARBET, ou CHIEN CANARD. Race particulière de CHIENS. (DESM.)

CANICHON. Nom vulgaire d'un JEUNE CANARD, encore couvert de duvet. (V.)

CANICULA. L'un des noms espagnols de la ROUSSETTE, espèce de REQUIN ou SQUALE. Les Portugais la nomment CANEJA. (DESM.)

CANICULE. Étoile qui fait partie de la constellation du *grand-chien*. C'est la plus belle de toutes les étoiles fixes, et on la désigne plus ordinairement sous le nom de *syrius*. Les jours *caniculaires* commencent dans le temps où le soleil se lève avec cette étoile : un préjugé populaire les a fait regarder comme dangereux pour la santé, probablement à cause de la grande chaleur qui règne à cette époque. (PAT.)

CANICULUS SUBTERRANEUS. C'est le nom que donne Raczinski au RAT TAUPE ZEMNI. (DESM.)

CANIDAS, CANIDE et CANIDE JOUVE. Noms de l'ARA BLEU, chez quelques peuplades de l'Amérique méridionale. (S.)

CANIFICIER. *V.* CANEFICIER. (B.)

CANILLÉE. Synonyme de LENTICULE. (B.)

CANINA. C'est le SPARE DORADE, en Sardaigne. (DESM.)

CANINCHEN, CANINICHEN, CANINER, KANINCHEN. Noms du lapin dans diverses parties de l'Allemagne. (DESM.)

CANINDÉ. Nom que porte, au Paraguay, l'ARA BLEU. (V.)

CANINERO et SAMBUCO. Noms italiens du SUREAU. (LN.)

CANINES, LANIAIRES ou CROCHETS. Ce sont les dents fortes et coniques situées entre les incisives et les molaires, ordinairement au nombre de quatre, dont les mammifères carnassiers sont pourvus, et qui servent à saisir et à déchirer leur proie. *V.* DENTS. (DESM.)

CANIOR. Les habitans de Java nomment ainsi le CURCUMA. (LN.)

CANI-POUTI. Plante de Madagascar, qui sert au ta-

touage des habitans. On ignore à quel genre elle se rapporte; mais elle n'est pas, comme l'a dit Rochon, de la famille des GRAMINÉES, aucune espèce de cette famille n'étant caustique. (B.)

CANIRAM. Nom donné par les Malabares aux espèces du genre VOMIQUE, qui croissent dans leur pays. Il a été étendu par Dupetit-Thouars à toutes les autres. (B.)

CANIRI-UTAN. C'est la RUMPHIE, à Java. (B.)

CANIS. Nom latin du CHIEN. (DESM.)

CANIS PONTICUS des anciens. C'est le CASTOR. (DESM.)

CANIS LACONICUS d'Aristote. C'est le CHIEN DE BERGER. (DESM.)

CANIS VOLANS. C'est un des noms de la ROUSSETTE, grande chauve-souris des Indes. (DESM.)

CANIVET. *V.* CANIDAS et ARA BLEU. (S.)

CANIVETE. Nom breton des toiles d'araignées. (DESM.)

CANJALAT, *Ubium*. C'est une plante fort voisine des IGNAMES, dont les racines sont composées de tubérosités nombreuses, cylindriques, noires, succulentes et d'un goût amer et désagréable; elle a les tiges cylindriques, glabres, sarmenteuses et grimpantes; les feuilles opposées, pétiolées, cordiformes; les fleurs axillaires, solitaires, et composées d'un calice de quatre pièces, d'une corolle de quatre pétales étroits, épais et plus courts que le calice; beaucoup d'étamines, et un ovaire supérieur, chargé de plusieurs styles. Les fruits sont des capsules ovales-coniques, comprimées et polyspermes.

Cette plante, qui rentre dans le genre STÉMONE de Loureiro, croît à Amboine, dans les lieux humides. On confit ses racines, et on les mange en prenant le thé. *V.* pl. B. 7, où elle est figurée. (B.)

CANJAN-CORAI. Espèce de BASILIC de Pondichéry. (B.)

CANKER, *Canker-rose*. En Angleterre, dans la province de Devonshire, les roses sauvages, *rosa canina*, reçoivent ce nom. (LN.)

CANKONG. Le LISERON MOYEN se nomme ainsi dans l'île de Java. (B.)

CANNA, *Antilope oreas*. Espèce de ruminant du genre des ANTILOPES, *V.* ce mot. (DESM.)

CANNAB. Le CHANVRE porte ce nom en Arabie, en Perse et en Basse-Bretagne. (LN.)

CANNABARE. On donne ce nom à la COMMELINE DU BENGALE, sur la côte de Coromandel. (B.)

CANNABINA. L'EUPATOIRE, *Eupatoria cannabina*, Linn.; un BIDENT, *Bidens tripartita*, Linn.; une GUIMAUVE, *Althæa*

cannabina; le CHANVRE DE CRÈTE ; quelques GALÉOPES, *Galeopsis tetrahit, cannabina*, et plusieurs autres, plantes portent ce nom dans les anciens ouvrages de botanique. (LN.)

CANNABINASTRUM. On a nommé ainsi le GALEOPSIS GALEOBDOLON, Linn., vulgairement *ortie jaune ;* elle n'a cependant aucune ressemblance avec le chanvre, pour mériter ce nom que lui donne Heister. (LN.)

CANNABINE, *Dastica.* Plante de la dioécie dodécandrie, et de la famille des orties, qui a l'aspect du chanvre, ou dont les feuilles sont alternes, ailées avec une impaire, composées de neuf à onze folioles lancéolées, aiguës et dentées. Les fleurs sont petites, jaunâtres, disposées aux sommités des tiges, et munies d'une bractée.

Les mâles ont un calice de cinq à six folioles linéaires, pointues, inégales, et environ quinze étamines.

Les femelles ont un calice, très-petit, persistant et à deux dents ; un ovaire inférieur, oblong, chargé de trois styles fourchus, dont les stigmates sont longs et velus.

Le fruit est une capsule oblongue, triangulaire, uniloculaire, à trois petites cornes, s'ouvrant par trois valves et contenant des semences menues et nombreuses.

Cette plante croît dans l'île de Candie, et est vivace. Sa saveur est amère.

Il y a une seconde espèce de ce genre, qu'on dit venir de Pensylvanie. (B.)

CANNABION de Dioscoride. C'est le CHANVRE. (LN.)

CANNABIS. Nom latin du CHANVRE. Dans la basse latinité, on nommait cette plante *canvum, chamœrum.* (LN.)

CANNA BOSCH. Le *Caroxylon salsola*, Thunb., porte ce nom en Afrique. *V.* CAROXYLE. (LN.)

CANNACORUS. Tournefort, Dillen, Rumphius, etc., nomment ainsi le BALISIER. (LN.)

CANNACUR. Le POIVRE SIRIBOA porte ce nom aux Moluques. (B.)

CANNAGOLI. Nom que porte, à Madras, une GALLINULE. *V.* GALLINULE ANGOLI. (V.)

CANNAMELE. C'est le nom italien de la canne à sucre, cultivée en Sicile et dans quelques parties de la Calabre. *V.* CANNE A SUCRE. (LN.)

CANNAMELLE. Nom français de la CANNE A SUCRE. *V.* ce mot. (LN.)

CANNAMERA et MARMAIE. Noms espagnols de la GUIMAUVE. (LN.)

1. Calebassier d'Amérique.
2. Campeche des tinturiers
3. Canne à Sucre
4. Carambolier cylindrique.

CANNA-PONDU. Espèce de CROTALAIRE de Coromandel. (B.)

CANNA-POULOE. On appelle ainsi la CRETELLE QUEUE DE RENARD, dans l'Inde. (B.)

CANNAT. Un des noms du MUGE CÉPHALE. (B.)

CANNE A SUCRE, ou CANAMELLE OFFICINALE, *Saccharum officinale*, Linn. Plante de la famille des GRAMINÉES, dont on retire cette substance végétale si agréable et d'un usage si général, connue sous le nom de SUCRE. De toutes les plantes de la même famille, c'est, après le riz et le froment, la plus intéressante et la plus utile; elle est, par cette raison, cultivée dans les quatre parties du monde, et elle enrichit les pays où sa culture est établie en grand.

La racine de la canne à sucre est rampante, genouillée, fibreuse, pleine de suc; elle pousse plusieurs tiges, hautes de huit à douze pieds, articulées, lisses, luisantes, du diamètre d'un pouce ou d'un pouce et demi, et garnies de nœuds écartés les uns des autres de trois ou quatre pouces. Il y a communément de quarante à soixante nœuds sur une tige, quelquefois davantage: chacun d'eux présente une cloison au-dedans; au-dehors ils offrent, à leur surface, 1.° de petits points disposés circulairement en quinconce sur deux ou trois rangs, lesquels en se développant dans la terre, forment des racines; 2.° un bouton plus gros qu'une lentille et terminé en pointe, qui renferme le germe d'une canne nouvelle. De tous ces nœuds partent des feuilles qui tombent à mesure que la canne mûrit; ces feuilles s'élèvent alternativement sur deux plans opposés, et présentent dans leur expansion une espèce d'éventail. Elles sont composées de deux sections; la section inférieure, longue à peu près d'un pied, embrasse la tige par un tour et demi; la supérieure, qui a de trois à quatre pieds de longueur, s'élève droite, et forme, avec l'axe de la canne, un angle d'autant moins aigu, que le nœud d'où elle part est plus près du terme de son accroissement parfait: sa plus grande largeur est de deux pouces; elle va, en diminuant toujours, se terminer en pointe allongée; ses bords sont rudes, et ses surfaces lisses et striées, avec une côte ou nervure moyenne longitudinale. *Voyez* pl. B. 8, où elle est figurée.

Lorsque la canne fleurit, elle pousse à son sommet un jet sans nœuds, de quatre à cinq pieds de hauteur, qu'on appelle *flèche;* ce jet porte une panicule ample, longue d'environ deux pieds, à ramifications grêles et nombreuses, et garnie d'un grand nombre de très-petites fleurs soyeuses et blanchâtres. *V.* CANAMELLE. La tige de la canne, dans sa maturité, est lourde, cassante, et d'une couleur jaunâtre,

ou violette, ou quelquefois blanchâtre, selon la variété; elle est remplie d'une moelle fibreuse, spongieuse et blanchâtre, qui contient un suc doux très-abondant. Ce suc est élaboré séparément dans chaque entre-nœud, dont les fonctions particulières sont, à cet égard, indépendantes de celles des entre-nœuds voisins, et qui, par conséquent, peut être regardé comme une espèce de fruit isolé. Ce suc exprimé, porte vulgairement le nom de *vin de canne :* c'est de cette liqueur qu'on extrait le *sucre.*

I. *Histoire de la Canne à sucre.* — La canne est, dit-on, originaire des Indes orientales. Les Chinois, dès la plus haute antiquité, ont connu l'art de la cultiver et d'en extraire le sucre, art qui a précédé l'arrivée de cette plante, en Europe, de près de deux mille ans. Les anciens Egyptiens, les Phéniciens, les Juifs, les Grecs et les Latins ne l'ont point connue. Elle fut transportée en Arabie à la fin du treizième siècle, et cultivée d'abord dans l'Arabie Heureuse; de là, elle passa en Nubie, en Ethiopie et en Egypte, où l'on fit du sucre en abondance. Vers la fin du siècle suivant, on la porta en Syrie, en Chypre, en Sicile : le sucre qu'on en tira étoit, comme celui d'Arabie et d'Egypte, gras et noir. Dom Henri, régent de Portugal, ayant fait la découverte de Madère, en 1420, y fit transporter des cannes de Sicile, où on les avoit introduites depuis peu. Elles y furent cultivées avec succès, ainsi qu'aux Canaries, et bientôt le sucre qu'elles y produisirent, fut préféré dans le commerce à tous les sucres de ce temps-là. Les Portugais portèrent la canne à l'île Saint-Thomas aussitôt que cette île leur fut connue, et en 1520 il y avoit plus de soixante manufactures à sucre. On essaya aussi de planter ce roseau en Provence; mais il ne put y réussir à cause de la température de l'hiver. Il prospéra cependant en Espagne, où on le cultive encore dans quelques cantons des parties méridionales de ce royaume.

Après la découverte de l'Amérique, cette belle plante fut transportée à Saint-Domingue, vraisemblablement des îles Canaries, et vers l'an 1506; c'est au moins ce qu'assurent les plus anciens auteurs espagnols qui ont parlé du Nouveau-Monde : il n'est pas prouvé cependant qu'elle ne soit pas naturelle à ce continent. Dans le siècle dernier, on en a trouvé dans l'île d'*Otahiti*, située dans la mer du Sud. D'où y avoient-elles été apportées? Il est vraisemblable que plusieurs espèces ou plusieurs variétés de cannes croissent naturellement dans divers pays, sans y avoir été introduites. On en voit à Madagascar, où les insulaires ignorent la manière d'en obtenir le sucre, aux côtes de Coromandel et de Malabar, à Ceylan, dans le Bengale, au Pégu, à Siam, à

Manille, au Japon, aux îles Moluques, à Java et à la côte orientale d'Afrique : ainsi on ne sauroit affirmer, comme l'ont fait quelques auteurs, que la partie de l'Asie située au-delà du Gange, soit, exclusivement à toute autre, le lieu natal de la canne à sucre.

Cette plante varie beaucoup, comme toutes celles qui sont soumises à la culture ; cependant l'espèce qu'on cultive à Saint-Domingue depuis près de trois siècles, n'y a subi, pendant ce temps, aucune altération ; elle n'a ni dégénéré, ni été perfectionnée ; elle n'y est jamais venue de semences répandues par l'homme ou par la nature, puisque les fleurs qu'elle y porte quelquefois sont stériles ; mais elle se reproduit de bouture, et se multiplie ainsi avec une merveilleuse fécondité. C'est de cette île que sont sortis les premiers plants qui ont servi à propager les cannes à sucre dans toutes les Antilles. Elle aime de préférence la température de la Zone torride ; cependant sa culture peut s'étendre dans les zones tempérées, jusqu'au quarantième degré de latitude à peu près.

Toutes les terres ne conviennent pas à la canne. Dans celles qui sont grasses, humides et nouvellement défrichées, elle devient très – belle ; mais elle ne produit qu'un suc aqueux, peu sucré, de mauvaise qualité, difficile à cuire et à purifier, dans un sol sans fond, où elle est presque toujours avortée et donne peu de sucre. Les terres fortes ne sont pas non plus favorables à sa végétation. Elle demande une terre substantielle, médiocrement légère, un peu limoneuse, très-divisée, ou facile à diviser. Les meilleures terres à sucre ont un coup d'œil gris, et ne présentent ordinairement aucun mélange de sable, de gravier, ni d'argile. Quelquefois une heureuse exposition et l'abondance des pluies compensent la médiocrité du sol. Ainsi les établissemens situés dans les lieux élevés ou au pied des montagnes, et dont le terrain n'est tout au plus que passable, peuvent pourtant prospérer, parce qu'ils sont arrosés souvent. Ceux qui se trouvent placés dans les plaines, et surtout dans le voisinage de la mer, ont moins besoin d'eau, parce que le sol y est communément meilleur, et a plus de fond. Dans tous les pays, et aux Antilles plus qu'ailleurs, les plaines s'enrichissent de la terre et des débris des montagnes. La plupart des rivières de ces îles sont de vrais torrens qui, ayant un lit étroit, grossissent très-fréquemment et couvrent leurs bords d'un limon productif qui convient très-bien à la canne. C'est vraisemblablement ainsi que se sont formés, avec le temps, les terrains bas et plats, où ce végétal précieux est communément cultivé.

Lorsqu'on en coupe des cannes, leurs pailles ou feuilles sèches restent ordinairement sur le champ; elles pourissent, et forment bientôt un engrais naturel excellent. Quelquefois on les enterre, d'autres fois on les brûle; leurs cendres, mêlées à celles des vieilles souches, sont très-propres à diviser et fertiliser un terrain gras et argileux. Le fumier convient mieux aux terres légères. Il n'est point d'établissement agricole qui puisse en fournir autant qu'une sucrerie, parce que son exploitation exige un grand nombre de mulets et de bœufs, sans compter les chevaux employés au service du maître, et les moutons qu'on pourroit, comme en Europe, faire parquer successivement dans les terrains destinés à être plantés.

C'est la nature du sol, ce sont les saisons et le climat, qui doivent déterminer l'espèce de préparation à donner à la terre, ainsi que l'époque et le mode de plantation. Malheureusement, on suit dans chaque pays les méthodes reçues, bonnes ou mauvaises. Dans nos colonies, la charrue est peu connue; on y travaille et dispose le terrain avec la houe; tout s'y fait à force de bras. Il faut espérer que le besoin de rétablir promptement les cultures dans ces contrées, y introduira les instrumens aratoires de l'ancien continent. On y gagneroit beaucoup. Ce seroit pourtant une erreur de penser que la charrue peut être, avec profit, mise en usage partout sous la Zone torride comme en Europe. Dans ces brûlans climats, une terre trop ameublie est exposée à perdre plus tôt les sels et les principes qui la fécondent. On ne doit donc y ouvrir son sein qu'à propos, et ne pas le tenir ouvert trop long-temps. Il faut suivre, à cet égard, un juste milieu, et consulter les saisons et les localités.

La canne se multiplie par boutures dans toute l'Amérique. On distingue deux parties dans sa tige quand on la coupe, savoir: une inférieure, et dans laquelle le sucre est tout formé, qui est presque dépouillée de feuilles, et qui présente quelquefois jusqu'à quarante et même cinquante articulations; et une partie supérieure beaucoup moins longue, qu'on nomme *tête de canne*. Celle-ci est garnie d'un petit nombre de feuilles vertes, et formée d'entre-nœuds plus rapprochés que les inférieures, et qui sont à divers degrés d'accroissement. C'est dans ces têtes qu'on prend les boutures; on en coupe les feuilles, et on en forme un plançon de la longueur à peu près d'un pied. Cette partie étant plus tendre que le corps de la canne, est plus tôt pénétrée par la pluie ou par l'humidité de l'atmosphère, et elle pousse plus aisément des racines. Dans quelques pays, comme à la Grenade, où

les sucreries n'ont pas ordinairement une grande étendue, on laisse tous les ans croître, jusqu'en octobre et novembre, les rejetons des cannes coupées en janvier et février, pour en faire du plant. A Saint-Domingue, on emploie le plant à l'instant même de la récolte.

Les jeunes cannes commencent à se montrer au bout de trois semaines ou un mois. Rien ne contribue plus à favoriser leur accroissement que les sarclaisons; deux ou trois suffisent ordinairement. On remplit alors les trous de terre, et on chausse les pieds des cannes. Si les chenilles s'y mettent, il faut différer de sarcler, parce que cet insecte paroît préférer les autres herbes, dont la substance est moins dure.

Tous les plants ne réussissent pas. On doit remplacer ceux qui manquent, et ceux qui sont pouris ou desséchés; on appelle cela *recourir*. Quand les cannes ont cinq ou six mois, il est convenable d'extirper les bourgeons qui poussent à leur pied. Ces bourgeons ne pouvant parvenir aussitôt que les premiers jets, à la même grandeur et à la même maturité, ne donnent, lors de la récolte, qu'un suc imparfait, capable d'altérer celui des bonnes tiges. Il est aussi très-utile d'épailler les cannes; elles croissent alors plus grosses et sont plus mûres, parce qu'elles reçoivent mieux les impressions de l'air. De là vient que les lisières des pièces de canne sont toujours plus belles que l'intérieur. Une habitante de Saint-Domingue, guidée sans doute par ce principe, avoit imaginé de planter les siennes en carrés très-longs et fort étroits. De cette manière, presque toutes les tiges étoient également bien aérées et de la plus belle venue. Sur une surface égale à celle employée à la même culture par ses voisins, elle faisoit un tiers de revenu de plus; elle avoit, en outre, plus de divisions, c'est-à-dire, plus de terrain disponible pour la nourriture des cultivateurs. Il seroit pourtant désavantageux d'éclaircir ou d'éparpiller les cannes dans un sol léger ou sablonneux, surtout l'été, parce que les chaleurs de cette saison dessécheroient trop leur racine, et même la terre. C'est pour prévenir cet inconvénient que, dans les terrains de cette nature, on a soin de planter les cannes près à près, afin qu'elles puissent se garantir mutuellement des effets de la sécheresse.

La canne envisagée sous le rapport de sa reproduction, se distingue en canne plantée ou en canne rejeton. La première, qu'on appelle vulgairement *grande canne*, est produite par le développement des boutons d'un plançon mis en terre; la seconde, qui porte le nom de *rejeton*, sort des nœuds de la vieille souche.

Les *cannes-rejetons*, toutes choses égales, ne viennent ja-

mais aussi hautes ni aussi belles que les cannes plantées ; mais elles donnent en proportion plus de sucre, qui est en même temps plus beau et meilleur. L'extraction du sucre des cannes plantées demande plus de soin.

Dans les mauvaises terres, les cannes sont petites et minces; elles portent aux îles le nom de *rotins*. Dans les terres vierges, elles viennent d'une hauteur et d'une grosseur extraordinaires, mais mûrissent difficilement; on n'en peut point extraire du sucre, ou celui qu'on en extrait ne grène point, et garde la consistance du sirop. Pour tirer parti de ces cannes, il faut les couper trois ou quatre fois tous les huit ou dix mois, et quand elles sont sèches, les brûler ou les abandonner en vert aux animaux. Par ce moyen, on dompte la terre, et on diminue la vigueur de la canne, dont le quatrième ou cinquième rejeton peut donner du sucre passable. Dans de semblables terres, les cannes sont quelquefois productives pendant vingt à vingt-cinq ans, sans qu'on ait besoin de les replanter. J'ai vu chez moi des pièces de cannes produire, à leur dix-huitième rejeton, de vingt à trente milliers de sucre.

On appelle aux Antilles *cannes créoles*, celles qui rejetonnent, c'est-à-dire, qui poussent des bourgeons à leurs nœuds le long des tiges. Elles ne sont bonnes à rien. Cet accident a pour cause une trop grande humidité et une surabondance de séve.

L'époque de la plantation des cannes n'est pas aisée à déterminer. Elle ne doit pas être la même partout, à raison de la variété des climats, des saisons, des sites, des terrains. La canne étant un roseau, ne peut se passer d'eau pour croître. C'est surtout dans les premiers six mois de sa croissance qu'elle en a besoin. Il est donc raisonnable de planter à la veille des pluies modérées. Les boutures se pénètrent d'eau par degrés, et donnent promptement des plantes qui se fortifient assez, lors des grandes pluies, pour résister à la sécheresse et pour couvrir la terre. Voilà la règle générale ; c'est au cultivateur à en faire l'application. Que la canne soit arrosée par les eaux pluviales ou par celles des rivières, par submersion ou par infiltration, peu importe, pourvu qu'elle le soit à propos et modérément. Dans les terrains légers, naturellement secs ou disposés en pente, il lui faut beaucoup d'eau. Elle s'en passe plus aisément dans un sol plat, substantiel et frais.

Toutes les fois qu'on plante des *cannes* à Saint-Domingue, on est assez dans l'usage de semer en même temps du maïs sur le même terrain. Ce grain étant récolté au bout de quatre mois, ne nuit point à la croissance des *cannes;* au contraire,

leur enfance est protégée par l'ombre légère des tiges et des feuilles de ce maïs.

III. La récolte des *cannes* ne se fait pas en même temps dans les divers établissemens des Européens en Amérique. Elle est nécessairement subordonnée à l'époque des plantations, qui varie beaucoup, ainsi qu'il a été dit au paragraphe précédent. Si, dans la culture de la *canne*, on avoit pour objet de recueillir ses graines, il faudroit faire sa récolte au temps de sa maturité absolue ; mais, comme le seul but qu'on se propose est l'extraction d'un sel précieux, on doit, pour la couper, choisir le moment où le sucre y est le plus abondant, et où il a acquis sa perfection. Ce moment, suivant M. de Caseaux, est celui où les vingt-deux nœuds inférieurs de la tige sont dépouillés de leurs feuilles. Cette règle est trop générale. J'ai fait couper souvent des *cannes*, crues sur le même sol, qui avoient un plus petit ou un plus grand nombre de tels nœuds, et qui ont donné également de très-beau sucre et en même quantité. Tant de causes concourent à la croissance de la *canne* et à l'élaboration de son suc, qu'il faudroit pouvoir les combiner toutes pour déterminer, d'une manière invariable, l'époque précise où il est plus avantageux de la couper. Tout ce qu'on peut dire à cet égard de certain, c'est que les nœuds de cette belle graminée, ne mûrissant point à la fois, mais successivement, comme les fruits d'un même arbre, ils laissent toujours au cultivateur une latitude de deux ou trois mois pour la récolte ; avantage inappréciable dans un établissement où les travaux sont si multipliés, et où il est essentiel d'en savoir faire une juste distribution, afin qu'aucun ne soit omis ou perdu. Car voilà ce qui importe le plus. Le colon n'est pas toujours le maître de couper ses cannes au point juste de maturité convenable pour en extraire le plus de sucre ; il en est souvent empêché par d'autres travaux que nécessitent la saison ou les circonstances. Mais si, pour avoir hâté ou différé sa récolte, il éprouve quelque perte, cette perte est ordinairement compensée. Une coupe anticipée donne plus de vigueur aux rejetons, et rapproche l'époque où ils doivent être coupés à leur tour ; une coupe tardive a laissé au propriétaire le temps d'assurer les plantations commencées, soit en *cannes*, soit en vivres.

A la Grenade et dans la partie du nord de Saint-Domingue, on récolte à toutes les époques de l'année, mais particulièrement pendant les quatre mois de la plus belle saison ; savoir : février, mars, avril et mai. Il en résulte un grand avantage pour les Noirs et pour le propriétaire. Les premiers ont plus de repos, et le second peut vaquer plus

facilement aux autres travaux de l'habitation dans les intervalles que laissent les roulaisons. Chaque année, on coupe ordinairement les trois quarts de tous les carreaux cultivés en *cannes;* souvent on en coupe les quatre cinquièmes, et quelquefois la totalité. Cela dépend des saisons, du point de maturité de la *canne*, et surtout de l'ordre qui a été suivi dans les travaux.

Les *cannes* qui viennent de plants, ne sont bonnes à couper qu'à quatorze ou quinze mois; les *cannes-rejetons* peuvent être coupées à onze et douze mois; aussi, sur les habitations où l'on est obligé de replanter souvent, c'est-à-dire, après le premier ou deuxième rejeton, on a tous les ans (toutes choses égales d'ailleurs) moins de pièces de *cannes* à récolter (1). Sur un établissement où on les laisseroit toujours repousser de leurs souches, il est clair qu'on les couperoit nécessairement toutes dans la même année.

IV. Les *cannes* coupées sont réunies en paquets, et portées au moulin. Le moulin est formé principalement de trois gros rouleaux appelés *tambours*, faits d'un bois très-dur et compacte, bien uni et poli, dans lequel on enfonce trois cylindres de fer creux, de la hauteur de quinze à dix-huit pouces, et d'un pouce environ d'épaisseur. Ces rouleaux sont élevés sur un plan horizontal, nommé *table*, rangés perpendiculairement sur la même ligne, et presque contigus. Celui du milieu, mû sur son axe par une puissance quelconque, communique aux deux autres le mouvement qui lui est imprimé. Ils présentent ensemble deux faces opposées. Vis-à-vis de chaque face est une négresse. L'une d'elles engage d'abord les cannes entre le rouleau du milieu et l'un des deux autres, à droite ou à gauche. Ces *cannes* prises, tirées et comprimées fortement dans toute leur longueur, sont reçues par la seconde négresse, qui les engage à son tour entre le même rouleau central et l'autre rouleau latéral, afin qu'elles soient exprimées de nouveau. Après avoir subi ces deux expressions, la *canne* reparoît sur la première face entièrement aplatie, toute désorganisée, et privée de ses sucs, qui, dans l'une et l'autre expression, tombent sur la table, se confondent dans la gouttière pratiquée à une des extrémités, et coulent dans les réservoirs nommés *bassins à vin de canne.* Ces bassins sont ordinairement au nombre de

(1) Si on coupoit les cannes entre deux terres, au lieu de les couper à quelques pouces du sol, on auroit des rejetons plus vigoureux. (*Note de M. Bosc.*)

deux, et placés au-dehors ou au-dedans de la sucrerie (1) ; quand ils sont en dehors, on les couvre d'un appentis.

Ce sont communément les négresses qui font le service du moulin. Un jeune nègre veille à ce que les débris de la *canne*, tombant sur la table, ne s'opposent point à l'écoulement du suc exprimé, et ne forment point d'engorgement dans la gouttière. On lave deux fois par jour les rouleaux et la table, pour empêcher que le jus de *canne* qui s'y colle, ne communique en s'aigrissant, sa qualité à celui qu'on exprime.

Les puissances qui mettent les moulins en mouvement, sont les animaux, l'air ou l'eau. On pourroit employer la pompe à feu.

La *canne* exprimée deux fois, prend le nom de *bagasse*. On la lie par gros paquets et on la porte sous des hangar qu'on nomme *cases à bagasse*. On en forme quelquefois de grandes piles à l'air libre. Quand elle est desséchée, on l'emploie à chauffer les fourneaux de la sucrerie.

VII. *Du Sucre de canne brut.* — Le sucre de canne brut est le produit du *vin de canne* après qu'il a été lessivé, cuit et cristallisé. C'est un sel essentiel qu'on obtient sous une forme concrète et solide. Il devient blanc quand on le purifie.

En général, il faut plusieurs purifications des sels, pour les avoir dans leur plus grande pureté et blancheur ; mais comme ces purifications prennent du temps et occasionent une diminution sur la matière, il est essentiel de tirer le meilleur parti de la première façon ou cristallisation du sucre.

On donne le nom de *sucre terré* au *sucre* qu'on a retiré immédiatement du jus de la *canne*, et qui, après avoir été purgé, a encore été terré, puis séché à l'étuve, opérations qui ont pour objet de le purifier entièrement, et de le blanchir.

Les purgeries où l'on terre le sucre, sont composées ordinairement d'un corps principal de bâtiment et de deux ailes, ayant ensemble deux cent cinquante à trois cents pieds de longueur et quelquefois davantage. Elles sont presque toutes construites en pierre. Leur intérieur est divisé en compartimens, nommés *cabanes*, par le moyen de traverses mobiles, placées à des distances égales. Après quinze ou dix-huit heures de refroidissement, le sucre qui a cristallisé dans des formes, est porté dans ces cabanes. Chaque forme, dont on a soin

(1) La *sucrerie* est le bâtiment dans lequel se fait le travail du sucre. On donne aussi ce nom à toute habitation établie en cannes, pour la distinguer des établissemens appelés *indigoterie*, *caféterie*, etc.

de déboucher en ce moment le trou qui se trouve à son sommet, est implantée dans des pots d'une grandeur proportionnée à la sienne. Le sirop se sépare du sucre et s'écoule dans les pots; on en substitue d'autres sous les formes, et on range celles-ci avec ordre, pour recevoir le terrage.

Du Terrage. — Son objet est d'enlever, à la faveur de l'eau, la portion de sirop qui reste à la surface des petits cristaux de sucre, réunis et agrégés en une masse conique, nommée *pain.* Pour cet effet, on unit bien la base du pain en tassant un peu le sucre, puis on verse dessus une terre argileuse délayée dans de l'eau à consistance de bouillie. Cette terre fait fonction d'éponge; emportée par son propre poids, l'eau dissout le sirop, qui, devenu plus fluide, est entraîné vers la partie inférieure de la forme, et découle dans le pot sur lequel elle est placée. Toute terre argileuse peut être employée au terrage, pourvu qu'elle soit bien battue et bien délayée.

Quand la première terre, dont on a couvert la base du pain, est desséchée, on l'enlève et on la remplace par une seconde, qui, devenue sèche, est remplacée à son tour par une troisième. Celle-ci est pareillement enlevée après sa dessiccation. On laisse alors le pain dans sa forme pendant vingt jours, afin que le sirop s'écoule entièrement; après ce temps on retire le sucre des formes, et on l'expose au soleil pendant quelques heures sur de fortes toiles bien sèches, ou sur un plan horizontal fait en maçonnerie, appelé *glacis;* il est mis dans cet état à l'étuve.

De l'Etuve. — C'est un bâtiment adossé aux purgeries, très-élevé, et ressemblant à peu près à une tour carrée : il est composé en dedans de plusieurs étages, formés chacun de quelques planches légèrement espacées entre elles, et sur lesquelles on dispose les pains de sucre; l'air intérieur est échauffé par un énorme poêle, dont le foyer est en dehors, et dont le feu est rarement bien gradué. Il doit être modéré dans le commencement. Au haut de l'étuve est une fenêtre en forme de trappe qu'on laisse ouverte cinq à six jours. Après ce temps on la ferme, et on chauffe alors fortement : il faut environ trois semaines pour sécher le sucre; le feu doit être entretenu également; s'il est trop fort, le sucre roussit, et l'étuvée est imparfaite. On nomme l'*étuvée* la quantité de pains mis dans l'étuve; elle en contient communément cinq à sept cents, c'est-à-dire, vingt à trente milliers de sucre; car chaque pain, quand il est sec, pese environ quarante livres.

Du Triage et de la Pilaison. — C'est le jour où l'on re-

tire le sucre de l'étuve et où on le pile, que le propriétaire jouit enfin du prix de ses travaux. Les nègres sucriers se rassemblent dans la purgerie, ils dressent une grande table, ou bien ils étendent des cuirs de bœuf, sur lesquels le sucre est jeté à mesure qu'on le trie. Ce triage est indiqué par le raffineur, auquel chaque pain est présenté l'un après l'autre; on les coupe sous ses yeux avec une serpe, en deux portions, dont on fait deux qualités, connues dans le commerce par les noms de sucre blanc et de sucre commun; ce dernier doit former tout au plus un quart ou un tiers de l'étuvée, s'il y en a davantage, le sucre a été mal fait ou mal séché.

Comme on ne pouvoit point autrefois exporter des colonies des sucres en pain, on étoit obligé de le piler; cette opération se faisoit dans de grandes auges d'un bois très-dur, d'où le sucre est tiré pour être mis en barriques, où on le tasse à grands coups de pilon.

On cultive la canne à la Chine et dans toutes les provinces méridionales du Tonquin et de la Cochinchine. Le sucre candi ne s'y vend aux Européens que quatre sous la livre. Le peuple mange beaucoup de cannes; et il est surprenant que l'usage de son suc, qui est nuisible à la santé dans nos colonies, ne cause, à la Cochinchine, aucune maladie.

On trouve et on cultive au Tonquin deux sortes de *cannes:* l'une, très-grosse et très-haute, qui a les nœuds fort éloignés, une couleur toujours verte et une grande abondance de sucre; l'autre plus mince, plus petite, et dont les nœuds sont plus serrés. Lorsque celle-ci mûrit, elle prend une couleur jaune; elle contient moins d'eau que la première, mais elle est plus chargée de sel.

Les Tonquinois multiplient la *canne* de boutures, qui sont enfoncées à dix-huit pouces en terre, et plantées en échiquier à six pieds de distance les unes des autres. On choisit, pour cette opération, la fin de la saison des pluies. Douze ou quinze mois après la plantation, on coupe les *cannes;* et quand leur suc est exprimé, on le fait bouillir quelques heures, pour faire évaporer une partie de son eau; puis on le transporte au marché le plus voisin, pour le vendre en cet état. Ici finissent l'industrie et les profits du cultivateur tonquinois.

Des marchands achètent ce sucre ou plutôt ce jus sucré. Ils le font cuire de nouveau, et jettent dans les chaudières quelques matières alcalines, telles que la cendre de Bananier, et de la chaux de coquillage. Ces ingrédiens occasionent une écume considérable, que le raffineur enlève.

L'action des alcalis hâte la séparation du sel d'avec l'eau. Enfin, à force d'ébullitions, on réduit le suc de *canne* en consistance de sirop, et dès que ce sirop commence à perler, on le décante dans un grand vaisseau de terre; on le laisse se rafraîchir environ une heure; bientôt il se couvre d'une petite croûte molle, de couleur jaunâtre; alors on le vide dans un vase conique, et quand il a pris consistance de sel, on le terre pour le blanchir et le purifier.

On voit, par cet exposé, que la méthode des Tonquinois, dans la culture de la canne et dans l'extraction du sucre, a beaucoup de rapport avec celle que nous suivons dans les Antilles.

En Egypte, cette culture est assez considérable. On y plante la canne, appelée par les Égyptiens *kassabmas*, non-seulement pour l'usage du pays, mais encore pour exporter le sucre raffiné dans la Turquie, et quelquefois en MOSCOUADE (*Voyez* ce mot), à Livourne et Venise. Tout ce qu'on en cultive aux environs des villes, se mange en vert; les marchés en sont remplis depuis novembre jusqu'en mars; on y en trouve même pendant toute l'année. Les pauvres gens font un usage général du sirop, dans lequel ils trempent leur pain, comme les gens riches trempent le leur dans le miel. Dans la Haute-Égypte, les habitans coupent les cannes par morceaux de trois pouces de longueur, et après les avoir fendus, ils les font macérer dans l'eau, ce qui leur procure une boisson agréable.

Les plantations des cannes se renouvellent tous les ans dans cette contrée. Elles exigent des levées et des fossés. Le sol qui leur est le plus propre est à peu près noir, et formé par les dépôts du Nil. On plante les cannes à la mi-mars, après trois labours. Leurs sommités choisies, sont étendues dans des rigoles faites avec la charrue, peu profondes et peu distantes les unes des autres. Chaque nœud pousse sa tige, qui s'élève, dans le *Saïdy*, de neuf à dix pieds, tandis qu'aux environs du *Caire*, à peine les cannes parviennent-elles à six pieds. Dans le Saïdy, où s'en fait la plus grande culture, on les récolte ordinairement à la fin de février.

A Batavia, il y a deux espèces de *cannes à sucre* : l'une *rouge* ou *violette*, qui préfère les terres vieilles et un peu sèches; l'autre *verte*, plus grosse, plus touffue, et qui se plaît dans les terrains neufs et humides.

Dans ce pays, dit l'auteur d'un mémoire inséré par extrait dans la *Feuille du cultivateur*, tome 7, un propriétaire riche divise en général ses plantations en trois cents arpens; sur chaque division il fait construire des bâtimens solides. Il loue ensuite chacune de ces divisions à des Chinois qui les

habitent sous le titre de *fermiers*, et les sous-afferment à des personnes libres, par parties de cinquante arpens, sous la condition de les planter en cannes à sucre, et sous la redevance de tant par chaque pécule (1) de sucre de produit.

Le principal fermier fait ensuite venir, pour la récolte, des ouvriers des villages qui avoisinent sa ferme. Aux uns il confie la coupe des cannes et leur transport au moulin; les autres sont chargés de faire bouillir le jus qui en provient; les troisièmes le couvrent d'argile pour le purifier, etc. Ces différens ouvriers sont payés à tant par pécule. Chaque fermier ne fait que les dépenses indispensables. La récolte finie, les ouvriers qui y ont été employés, s'en retournent chez eux pour sept mois, et il ne reste sur le terrain que les sous-fermiers ou planteurs, qui le préparent pour la récolte prochaine. L'ouvrage ainsi divisé, est mieux fait et à meilleur marché. Le sucre terré n'est vendu que douze francs la pécule, un peu plus de sept liards la livre. Le prix commun d'une journée est de 18 à 20 sous.

Il n'y a aucune distillation sur les plantations à sucre; les écumes et les mélasses sont vendues au marché, où un distillateur peut acheter le produit de cent plantations ou de trente mille arpens. Le rum vaut à Batavia 4 sous le gallon. (2).

Tandis qu'aux Antilles la houe est presque le seul ustensile connu pour cultiver la canne à sucre, on se sert à Batavia, avec un grand succès, d'une charrue légère, traînée par un seul buffle, après laquelle on fait passer un cylindre. Une personne, avec deux paniers suspendus à chacun des bouts d'un bâton porté sur l'épaule d'une autre personne, fait tomber alternativement de chaque panier un plançon de canne dans des trous faits exprès, et à la même distance que se trouvent les deux paniers: la même personne pousse avec son pied de la terre pour couvrir le plant. »

C'est Cossigny qui, le premier, a multiplié sur sa terre, à l'Ile-de-France, la canne de Batavia, dont il avoit reçu des plants en 1782. Il en a fait passer dans nos îles de l'Amérique, notamment à la Guadeloupe. Martin, botaniste à Cayenne, a propagé aussi, dans cette dernière colonie, la canne rouge et verte de Batavia. La rouge ou violette, selon Moreau de Saint-Méry (1.er vol. des *Mémoires de la Société d'agricult. de Paris*), donne un sixième de sucre de plus, et mûrit trois mois plus tôt que celle de Saint-Domingue; mais le sucre en est médiocre, et garde une teinte violette. Le con-

(1) La pécule pèse cent trente-trois livres et demie.
(2) Le gallon contient quatre pintes de Paris.

traire est affirmé par d'autres, qui prétendent que le sucre de la même canne n'a point cette teinte foncée, quand il est bien fabriqué et la canne bien cultivée.

Une espèce particulière de canne à sucre, très-belle et plus hâtive que la nôtre, a été trouvée à Otahiti (1), où elle croît spontanément. Y est-elle indigène, ou y a-t-elle été apportée du continent ou des îles de l'Amérique? c'est ce qu'on ignore. Les Anglais l'ont transportée à Antigoa, une des petites Antilles. Elle s'y est naturalisée avec un grand succès. De ce pays, elle a été envoyée, par ordre du gouvernement britannique, dans d'autres colonies anglaises, notamment à la Jamaïque.

Cette espèce, dit-on, réussit dans des terres médiocres, et prospère dans des temps contraires à la canne de nos îles; elle est mûre souvent à neuf mois, toujours à un an. Outre sa précocité, on vante encore beaucoup sa bonne constitution et ses produits. S'il faut en croire Lachenaie, elle a des fibres plus ligneuses que la canne des Antilles, elle pèse davantage, donne un cinquième de vin de canne de plus, et, à quantité de jus égale, fournit un sixième de sucre de plus, de manière que son produit est au produit de l'autre, comme 40 est à 30, et un peu plus. Son grand avantage, selon le même naturaliste, est de donner quatre récoltes, quand la canne des Antilles n'en donne que trois : mais elle épuise plus la terre. Elle a moins de parties extractives, moins de fécule et moins de principe colorant, et son gluten, qui n'est qu'en petite proportion, rend le sucre plus facile à faire et plus beau. De sa cristallisation plus régulière résultent de grands vides entre les cristaux, d'où il a une légèreté spécifique plus grande. Ainsi, il porte plus d'encombrement, et donne, par conséquent, plus de fret. Les procédés pour l'extraire sont les mêmes que ceux déjà connus.

La canne d'Otahiti n'existe encore que dans une de nos colonies, la Guadeloupe (2), et se trouve pourtant dans toutes les îles anglaises, et même à la Trinité, île ci-devant espagnole, où un Français l'a introduite. Elle a été cultivée à la Martinique : si l'éloge qu'on en fait est mérité et appuyé par des expériences suivies, son introduction, en ce moment, dans l'île de Saint-Domingue, seroit un bienfait pour cette colonie. On peut en dire autant de la canne de Batavia.

La *canne à sucre*, pour végéter convenablement et d'une manière qui soit profitable à celui qui la cultive, exige un certain ordre de saisons, et un état de l'air tellement modifié,

(1) Île située au milieu de la mer du Sud.

(2) Il est possible qu'on ait négligé de l'y cultiver pendant la révolution.

qu'elle puisse éprouver alternativement la chaleur et l'humidité dont elle a besoin aux diverses époques de sa croissance. Une sécheresse trop long-temps prolongée l'épuise ou s'oppose à son développement. J'ai vu souvent des cannes de huit à dix mois auxquelles on n'en auroit pas donné cinq, tant l'ardeur du soleil les avoit desséchées et tenues rabougries. L'excès d'humidité lui est également contraire ; il détruit sa texture, et nuit à l'élaboration et concentration de ses sucs. Quelques intervalles de pluie entre de plus grands intervalles de chaleur, voilà ce qui rend cette plante vigoureuse, et en même temps remplie de sucre. Quelquefois de fortes pluies, qui succèdent à une longue sécheresse, *désucrent*, pour ainsi dire, les cannes ; la séve, trouvant les vaisseaux oblitérés, ne peut plus les enfiler. Dans un terrain argileux et plat, les grandes pluies, dont l'eau séjourne, noyent les racines et les pourissent.

La canne redoute les vents, le feu, la rouille, et plusieurs sortes d'animaux.

Les vents violens qui règnent à certaines époques de l'année, et particulièrement vers novembre et décembre, renversent aux Antilles beaucoup de cannes. Abattues et posant sur un sol humide, elles pourissent ou sont la proie des rats.

La *rouille* est une maladie qui attaque les feuilles des cannes, comme celles de beaucoup d'autres plantes ; elles y sont plus sujettes dans les terres grasses et humides, et dans les années pluvieuses. On peut prévenir une partie de ses effets en préparant la terre convenablement, en la divisant, en y mêlant du sable, des cendres ou du fumier non consommé, et surtout en procurant de l'écoulement aux eaux.

Les pucerons ralentissent la végétation de la canne, en dévorant les feuilles ; mais aux Antilles, ils tiennent rarement contre les vents impétueux de la fin de l'année.

Il se forme, dans l'intérieur des cannes, des vers qui diminuent l'abondance du sucre, et en altèrent la qualité. Celles qui ont été plantées en octobre et novembre, lorsqu'elles contiennent de ces vers, se gangrènent après la chute de la flèche. Suivant M. de Caseaux, le préservatif seroit de planter en mai et juin. Mais un ver particulier, appelé le *ver brûlant*, ennemi des cannes plantées à cette dernière époque, exige aussi la vigilance du colon. C'est surtout quand le mois d'août est sec et coupé par de petits grains de pluie, que ce ver paroît. On peut prévenir ou diminuer le dégât qu'il fait, en saupoudrant d'un peu de chaux vive ou la plante ou la terre dont on la chausse, soit au premier, soit au second sarclage.

Les rats aiment beaucoup la canne. Quelquefois ils se multiplient tellement au milieu de ses touffes nombreuses, qu'ils

portent un grand préjudice au colon. Une canne parvenue à sa maturité, et rongée par le bas, est une canne perdue. Il n'y a qu'un seul moyen de détruire ces animaux, et il ne peut être mis en usage qu'après deux, trois ou quatre récoltes, c'est-à-dire, lorsqu'on se propose de replanter. Alors on brûle les pailles de la pièce de cannes que l'on coupe; mais, avant d'y mettre la serpe, il faut prendre quelques mesures d'avance. On doit avoir attention d'entamer la pièce par les quatre coins ou angles, et avancer en proportion égale jusqu'au milieu, où on laisse un bouquet assez considérable pour servir de retraite et de nourriture aux rats. On met ensuite le feu aux quatre coins et autour de la pièce dans un temps calme : de cette manière, ils sont surpris et brûlés.

De tous les ennemis de la canne à sucre, il n'en est point qui, dans certains temps, se soient montrés plus redoutables que les fourmis. Elles ont été, il y a une trentaine d'années, un fléau terrible pour la Martinique : ni les vents, ni les pluies ne pouvoient arrêter leurs ravages. Ces insectes ne s'attachoient pas au tronc de la canne, mais ils creusoient sous la souche comme pour s'y loger; ils dépouilloient ses principales racines de la terre qui les environne; la plante se desséchoit, et cédoit, si on vouloit l'arracher, à des efforts peu considérables. On ne sauroit se faire une idée du nombre incalculable et prodigieux de fourmis qui couvroient alors le sol de la Martinique. Quatre ans après leur introduction, on n'auroit pas trouvé dans cette île un pied carré de superficie sur lequel on n'en eût compté plus de cent, indépendamment de celles qui travailloient sous terre. Elles se portoient partout, et traversoient même les ruisseaux et les petites rivières sur des ponts volans de fourmis mortes. On a tenté alors inutilement tous les moyens possibles pour les détruire. Les pièces de cannes fourmillées étoient brûlées après la récolte, et labourées en tous sens; mais ces insectes, plus forts que les cultivateurs, mettoient en défaut toute leur industrie. On promit une somme de deux millions à celui qui réussiroit à en purger la colonie, et personne, ni en Amérique, ni en Europe, ne mérita cette récompense. Enfin, toutes les plantations de la Martinique étoient menacées d'une ruine totale, si la nature ne fût venue au secours de l'homme. Heureusement un ouragan fit disparoître entièrement et tout à coup ces fourmis, on ne sait comment.

Les produits de la canne sont immenses et d'une grande richesse. Sa culture a pour objet principal l'extraction du sucre, qui est plus abondant dans cette plante que dans toute autre.

Indépendamment du sucre, les cannes fournissent à peu près un douzième de sirop.

On distingue les gros sirops, les sirops fins, les sirops bâtards et les sirops amers.

Le gros sirop est celui qui sort immédiatement du sucre de cannes avant le terrage. Celui qui s'écoule après le terrage se nomme *sirop fin*. On appelle *sirops bâtards* ceux qui proviennent des sirops mêmes, c'est-à-dire, du sucre qu'on a tiré des sirops, après qu'on l'a couvert de terre. Enfin, les *sirops amers* sont ceux qui résultent de la cuite et purification des gros sirops ; ils sont vendus ou portés à la rummerie, pour y fermenter et être distillés comme les mélasses. On cuit les autres sirops pour en faire du sucre. Celui qu'on obtient des sirops bâtards porte le nom de *vergeoise*.

On retire du sucre, ou plutôt des sirops amers et des mélasses, une espèce d'eau-de-vie appelée *rum* chez les Anglais, et *tafia* dans nos colonies. Cette liqueur est très-recherchée et très-répandue dans le commerce. Les bâtimens particuliers destinés à sa distillation se nomment *rummeries* ou *guildives*. On étend les sirops dans l'eau, en telle proportion, qu'ils portent onze à douze degrés à l'aréomètre. Dans cet état, ils prennent le nom de *rapes*. Quand ils ont fermenté, on les met dans un alambic pour être distillés. Le produit qu'on en obtient est du rum et du tafia, suivant la qualité du sirop et les circonstances qui ont accompagné la fermentation et la distillation des rapes.

On peut encore obtenir une autre sorte d'eau-de-vie avec le suc même de la canne, ou en composer un vin très-agréable.

Le propriétaire d'une sucrerie trouve dans la canne beaucoup de ressources, pour la facile exploitation de son bien. Elle donne à la fois le plant qui sert à la multiplier, la paille ou le fumier qui fertilise la terre où elle croît, et du chauffage pour les fourneaux de la sucrerie et pour l'étuve. Avec ses sommités desséchées, on couvre les cases des nègres, et quelquefois celle du maître. Quand les têtes à cannes sont vertes, on les donne aux mulets et aux bœufs, qui en sont très-friands. On les nourrit aussi pendant la roulaison (1), avec de la bagasse hachée que l'on trempe dans les écumes retirées des chaudières, ou dans du mauvais sirop. Quoique ces animaux soient alors surchargés de travail, ils engraissent pourtant à vue d'œil, tant cette nourriture est saine et substantielle.

(1) On donne le nom de *roulaison* à l'ensemble de tous les travaux qu'exigent tant la récolte et l'expression de la canne que la fabrication du sucre. Ces travaux se font tous en même temps.

On a souvent calculé quel pouvoit être le produit net en argent d'un établissement planté en cannes, auquel il ne manque ni bras, ni ustensiles, ni bâtimens. Suivant Raynal, sur une sucrerie ainsi établie et placée dans un bon sol, deux hommes peuvent exploiter un carré de cannes, c'est-à-dire, environ trois arpens. « Ce carré, dit-il, doit donner communément soixante quintaux de sucre brut. Le prix moyen « du quintal, rendu en Europe, sera de vingt livres tournois, « déduction de tous frais. Voilà donc un revenu de 600 liv. « pour le travail de chaque homme : cent vingt livres auxquelles on joindra le prix des sirops et des tafias, suffiront « aux dépenses d'exploitation. Le produit net d'un arpent et « demi sera donc de 480 livres. On trouveroit difficilement « une culture plus avantageuse. »

Le calcul de Raynal approche beaucoup de la vérité. Une habitation établie en sucrerie et dans un bon fonds, doit produire, année commune, de huit à dix pour cent. Ainsi, celle, par exemple, qui, avec tous ses accessoires, est estimée 15 à 1,600,000 liv., argent des colonies, donnera à ses propriétaires 50,000 écus de rente, qui représentent 100,000 liv. tournois. Les habitations dont le sol est médiocre rendent beaucoup moins. (B.)

CANNE BAMBOCHE. C'est le Bambou. (B.)

CANNE CONGO. Le Balisier porte ce nom dans nos colonies d'Amérique. (B.)

CANNE D'INDE. C'est le Balisier. *V.* ce mot. (B.)

CANNE ÉPINEUSE. Espèce de Rotang. (B.)

CANNE A MAIN. C'est la tige d'un Rotang. (B.)

CANNE MARONE DES ANTILLES. C'est le Gouet vénéneux, *Arum seguinum*, Linn. (B.)

CANNE MARONE DE BOURBON. Bory Saint-Vincent nous a appris que c'est le Scirpe a feuilles d'iris. (B.)

CANNE MARONE DE CAYENNE. Synonyme de Canne de rivière. (B.)

CANNE DE RIVIÈRE. C'est, à la Guadeloupe, l'Alpinie occidentale de Swartz, qui y passe pour un des plus puissans antisyphilitiques. (B.)

CANNE ROSEAU. Le Roseau cultivé porte ce nom. (B.)

CANNE ROYALE. Variété panachée du Grand Roseau, *Arundo donax*, Linn. (B.)

CANNE A TABAGO. Nom vulgaire du Palmier, appelé Bactris par Jacquin. (B.)

CANNEBERG. C'est un des noms de l'AIRELLE DES MARAIS, *Vaccinium oxycoccos*, Linn. (B.)

CANNEIRA. Nom portugais du Roseau cultivé, *Arundo donax*, Linn. C'est le canna des Espagnols, des Languedociens, des Provençaux et des Italiens. (LN.)

CANNELLE, *Cinnamomum*. Seconde écorce d'une espèce de laurier connu sous le nom de CANNELLIER, ou LAURIER CANNELLIER. *V.* ces mots. (D.)

CANNELLE BLANCHE. C'est l'écorce du DRYMIS AROMATIQUE, ou DRYMIS PONCTUÉ. C'est aussi celle du WINTERIAN CANNELLE. *V.* ces mots. (B.)

CANNELLE DE LA CHINE. C'est, selon Bomare, une espèce de *cannelle*, qui croît sur les montagnes de la Chine. Elle est plus épaisse, et moins odoriférante que celle de Ceylan, et d'une couleur grise. (D.)

CANNELLE GIROFLÉE. On a cru pendant long-temps que c'étoit l'écorce du RAVENSARA de Madagascar, *Agatophyllum;* aujourd'hui il est certain qu'elle provient d'une espèce de myrthe (*Myrtus caryophyllata*), nommée aussi *bois de crabe* et *capelet*. (B.)

CANNELLE MATTE. Nom donné à l'écorce des vieux troncs de *cannellier;* cette écorce est rejetée comme très-inférieure à la cannelle. *V.* CANELLA MATTA. (B.)

CANNELLE POIVRÉE. C'est l'écorce du DRYMIS AROMATIQUE (B.)

CANNELLE SAUVAGE. Nom que porte aux Indes occidentales un véritable *cannellier*, dont l'écorce pourroit, dit-on, acquérir la bonté de celle du Ceylan, si cet arbre y étoit cultivé. (D.)

CANNELLIER, LAURIER CANNELLIER, vulgairement le CANNELLIER DE CEYLAN, *Laurus cinnamomum*, Linn. C'est le nom d'un arbre aromatique, appartenant au genre LAURIER (*V.* ce mot.), qui croît naturellement dans l'île de Ceylan, et dont la seconde écorce, si recherchée pour la médecine, et pour la préparation de divers mets, porte, dans le commerce, le nom de *cannelle*.

Cet arbre très-rameux, a un port élégant et s'élève à dix-huit ou vingt pieds; quelquefois son tronc acquiert jusqu'à un pied et demi de diamètre. L'écorce extérieure qui le recouvre, ainsi que celle des branches, est d'abord verte; elle rougit avec le temps, et devient ensuite d'un brun grisâtre. Ses feuilles sont ovales-oblongues, presque opposées, et assez semblables à celles du laurier commun; elles en diffèrent par leur odeur et leur saveur de cannelle, qui est très-agréable. Leur surface supérieure est verte et luisante; l'inférieure est

blanchâtre et terne : on y remarque trois (et quelquefois cinq) nervures longitudinales, qui partent en divergeant de la base de chaque feuille, et disparoissent un peu avant d'avoir atteint son sommet.

Le *cannellier* porte des fleurs dioïques, disposées en bouquets à l extrémité des rameaux. Les mâles et les femelles ont un semblable calice, découpé en six parties, et qui leur tient lieu de corolle; on compte dans les mâles neuf étamines. Ces fleurs sont petites, nombreuses, jaunâtres intérieurement, blanchâtres et un peu veloutées en dehors. Le fruit qui leur succède est une drupe ovale, longue de quatre à cinq lignes, et d'un brun bleuâtre dans sa maturité; il contient une pulpe verte et onctueuse, qui recouvre un noyau dans lequel on trouve une amande de couleur purpurine. Le *cannellier* fleurit en février ou en mars, et conserve sa verdure toute l'année.

Il y a aux Indes, selon Leblond, dix espèces de *cannelliers*, dont quatre seulement fournissent la *cannelle* du commerce. Il est défendu d'exploiter les autres, parce que la *cannelle* qu'on en retire est mauvaise. Cela n'empêche pas que la bonne n'en soit quelquefois falsifiée. Il faut être connoisseur pour se garantir de cette fraude.

On cultive, depuis quelques années, le *cannellier* à l'Ile-de-France, à Cayenne, et dans les Antilles. C'est, dit Aublet, aux soins de M. le commandeur de Godheu, et aux ordres de M. son frère, directeur de la compagnie des Indes, et commandant général de nos établissemens dans cette partie, qu'on doit les arbres de la vraie *cannelle*. Ces messieurs employèrent une somme considérable pour cet objet, et M. Porché, commandant à Mahé, chargé de cette mission, procura, par Carical, plusieurs baies de *cannellier*, tirées de Ceylan même. Une partie de ces baies fut cultivée dans le jardin de Pondichéry, par M. Bordier, médecin. Les autres furent mises dans une caisse confiée à M. de la Loude, capitaine de vaisseau, qui me la remit à l'Ile-de-France (c'est toujours Aublet qui parle). Cette caisse contenoit cinq baies de *cannellier* dont le germe sortoit hors de terre. Je fis transporter ces jeunes plantes au jardin du *Réduit*, et c'est par les soins que j'en pris, qu'elles fleurirent, donnèrent des baies en abondance, cinq années après.

De l'Ile-de-France on a transporté le *cannellier* aux Indes Occidentales. Cet arbre intéressant est cultivé à Cayenne avec le plus grand succès, et l'espèce de *cannelle* qu'il donne est une des meilleures. On la distingue aisément de la CANNELLE BLANCHE (*V.* ce mot), qui croît dans plusieurs contrées de l'Amérique, dont la couleur est d'un blanc mat, et dont l'o-

deur et la saveur tiennent du girofle et du gingembre. On ne la confondra pas non plus avec la *cannelle giroflée* ou *bois de crave*, qu'on trouve au Parat et dans quelques parties de la Guyane.

Dans l'Inde, la récolte de la *cannelle* se fait deux fois par an; la grande récolte a lieu d'avril en août, pendant la mousson pluvieuse; et la petite, de novembre en janvier ou février, dans la mousson sèche : voici la manière dont elle s'exécute.

On choisit les arbres; on coupe les branches de trois ans; on emporte l'écorce extérieure, en la râclant avec une serpette dont la courbure, la pointe et le dos sont tranchans; on fend avec la pointe, la deuxième écorce d'un bout à l'autre de la branche, et avec le dos du même outil on la détache peu à peu: on ramasse toutes les écorces; les plus petites sont mises dans les plus grandes; elles sont exposées au soleil, où elles se roulent d'elles-mêmes de plus en plus, en séchant.

Après la récolte de la *cannelle*, l'arbre reste nu pendant deux ou trois ans. Au bout de ce temps, il se trouve revêtu d'une écorce nouvelle qu'on peut alors enlever.

L'âge des arbres, leur exposition, leur culture, les diverses parties de l'arbre dont on retire la *cannelle*, en font distinguer trois sortes, la *fine*, la *moyenne*, et la *grossière*. La fine est menue, un peu pliante, de l'épaisseur d'une carte à jouer, d'une couleur tirant sur le jaune tant soit peu rembruni, d'un goût doux et agréable, mais pas plus fort ni plus piquant que ce qu'on en peut éprouver sur la langue sans cuisson, ne laissant après l'épreuve aucun arrière-goût désagréable. Plus la *cannelle* s'éloigne de ces qualités, moins elle est estimée; ainsi, lorsqu'elle est dure ou très-cassante, de l'épaisseur d'un écu ou plus épaisse, brune ou noirâtre, chaude ou très-piquante, elle est de moyenne qualité; enfin, si elle laisse dans la bouche un goût astringent ou mucilagineux, elle est grossière.

On ne trie point la *cannelle* à Cayenne comme dans l'Inde; elle est y recueillie sans choix pendant toute l'année. Cependant l'écorce d'un arbre dépouillé à la fin de l'été, sera moins chargée de parties aromatiques, qu'à l'époque de la floraison ou dans le temps de la séve. Dans ce pays, le *cannellier* fleurit régulièrement deux fois par an; sa végétation y est rapide. Au lieu de trois ans nécessaires, dans l'Inde, aux jeunes pousses pour qu'elles arrivent à leur maturité, deux ans suffiroient peut-être à Cayenne.

M. Poivre, qui a été en Cochinchine, nous apprend qu'il s'y trouve, quoiqu'en petite quantité, une *cannelle* supérieure

à celle de Ceylan, et que les Chinois payent trois ou quatre fois plus cher. Loureiro (*Flor. cochinch.*) en parlant de ce cannellier, ne lui donne pas autant de prix.

Les *cannelliers* qui croissent dans les vallées ou dans un sable léger, peuvent être écorcés plus tôt que ceux qui sont plantés dans les lieux humides ou ombragés. Ces derniers donnent moins promptement la *cannelle*, ou en donnent une moins parfaite, moins aromatique, et qui contient moins d'huile essentielle.

L'écorce de la racine de cet arbre a une odeur de camphre, qui est plus sensible lorsque le *cannellier* a crû à l'abri d'autres arbres, ou dans un sol marécageux; car lorsqu'il végète dans un terrain sablonneux et découvert, l'influence du soleil rend alors le camphre si volatil, que se mêlant facilement avec les sucs de l'arbre, et se répandant entre ses branches et dans les feuilles, il ne se laisse plus distinguer.

Quand la *cannelle* est sèche, on la dépose dans les magasins, où elle continue à sécher, en paquets d'environ trente livres, qu'on couvre avec des nattes. Avant de la charger sur les navires, on la trie; on la coupe en morceaux de trois à quatre pieds de longueur; on en fait des balles d'environ quatre-vingt-cinq livres qui ne comptent que pour quatre-vingts livres, à cause du déchet qu'elles éprouvent dans la traversée. Chaque balle est liée avec des cordes, et couverte d'une étoffe de laine mise en double, et cousue très-étroitement, pour préserver la *cannelle* de moisissure. En cet état, les balles sont mises à bord dans le lieu le plus sec. On jette du poivre en quantité sur chaque lit de balles, pour remplir les vides; par sa qualité chaude et sèche, il attire l'humidité qui reste dans la *cannelle*, et lui donne plus d'énergie.

Au défaut de poivre et d'étoffes de laine, on pourroit, à Cayenne, dit Leblond, faire usage de caisses garnies de papier gris en dedans, et dont les joints en dehors le seroient de bandes de toiles collées. On les rempliroit de *cannelle*, en interposant entre les couches, des feuilles du *cannellier* séchées et grossièrement pliées : les caisses bien fermées par un couvercle cloué, seroient emballées comme à l'ordinaire.

Le *cannellier* vient partout, plus ou moins bien, même de bouture; il est propre aux avenues, peut être planté dans les terrains inutiles, s'ils sont un peu humides, et n'exige que quelques soins. On doit planter ces arbres à deux ou trois pieds les uns des autres; ils se servent ainsi mutuellement d'ombrage. Au bout de deux ou trois ans, ils n'ont poussé qu'une ou deux tiges longues de huit à dix pieds, dont on obtient aisément l'écorce : c'est la meilleure *cannelle*. On les coupe

à environ deux pieds de terre ; ils fournissent bientôt des rejetons, qu'on peut également couper quand ils sont parvenus à une croissance convenable. Les troncs acquièrent, par ce procédé, peu à peu la forme d'un saule étêté. Il faut éclaircir les *cannelliers* à mesure qu'ils grandissent.

Cet arbre, dit Leblond, est si vivace, surtout dans les bonnes terres un peu humides, que si on en coupe le tronc presque rez terre, il pousse beaucoup de rejetons qui sont bons à prendre au bout d'un an environ; l'écorce en est plus abreuvée de séve, la *cannelle* de meilleure qualité. Le *cannellier* qu'on laisse croître isolé et à plein vent, pousse, comme tout autre arbre, des branches qui se ramifient de proche en proche et dans tous les sens; l'écorce en est épaisse, coriace, blanchâtre, et difficile à exploiter : c'est la *cannelle* la moins estimée de toutes.

Toutes les parties du *cannellier* sont utiles : son écorce, sa racine, son tronc, ses branches, ses feuilles, ses fleurs et ses fruits ; on en retire des eaux distillées, des sels volatils, du camphre, du suif ou de la cire, des huiles précieuses; on en compose des sirops, des liqueurs, des essences odoriférantes; en un mot, le *cannellier* peut être regardé, à tous ces égards, comme un des arbres les plus précieux que l'on connoisse. (D.)

CANNON-POUKA. On désigne une Ephémerine sous ce nom (*tradescantia cristata*). (B.)

CANNUCCIA et CANELLA. Noms vulgaires italiens, du Roseau a balais (*Arundo phragmites*). (LN.)

CANO-CANO. Nom malais de la Canche arundinacée. (B.)

CANOIRA DE CRETA et CHIRIVIA DE CANDIE. Noms portugais de l'athamante de Crête, (*Athamanta cretensis*, Linn.) (LN.)

CANOKERSAIA, Dioscoride. Semble être la pariétaire. (LN.)

CANONNIER. *V.* Bombardier. (S.)

CANOPE. *Canopus.* Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des géocorises ou punaises terrestres, et très-voisin du genre des scutellères. D'après les caractères que lui assigne Fabricius, il en différeroit par ses antennes, n'ayant que trois articles, au lieu de cinq qu'offrent celles des scutellères. Il n'en mentionne qu'une seule espèce (*obtectus*). Elle se trouve dans l'Amérique méridionale. Son corps est très-noir, luisant, un peu comprimé, presque rond, et a la forme de la *coccinelle à deux points*. Sa tête est petite, à peine saillante hors de l'échancrure du corselet, avec les yeux rougeâtres. Il paroît que les canopes

ont une grande affinité avec les tétyres, *scarabæoïdes*, *globus*, *cribarius*, etc. de Fabricius. (L.)

CANOPE, *Canopus*. Genre de Coquille établi par Denys de Montfort. Ses caractères sont: coquille libre, univalve, cloisonnée, droite, à sommet arqué, et base globulaire; ouverture inconnue; siphon inconnu; cloisons unies.

L'espèce qui sert de type à ce genre vient des mers de l'Inde, et n'a pas plus d'une ligne et demie de longueur. Son test est transparent; elle ressemble à une fève ou à une poire aplatie.

Quelques coquilles de l'Adriatique, figurées par Soldani, semblent devoir être rapportées à ce genre. (B.)

CANOPIKON, Dioscoride. C'est une espèce d'euphorbe, peut-être le réveil-matin (*Euph. helioscopia*, Linn.). (LN.)

CANORI. Nom latin d'une famille de l'ordre des oiseaux Sylvains. *V.* Chanteurs. (V.)

CANOT ou CANOUT. Le Cerisier mahaleb porte ce nom dans quelques lieux. (B.)

CANOT (AU CANOT). Nom que les Canadiens donnent à un Chat-huant. (V.)

CANOTA. L'un des noms vulgaires espagnols, du panis cultivé (*Panicum italicum*, Linn.) (LN.)

CANOTS DES SAUVAGES ou PIROGUES. Ce sont les barques, les chaloupes des nations barbares, qui n'ont point encore appris à construire des vaisseaux de haut bord. Il leur faut peut-être plus d'intrépidité pour s'abandonner sur de frêles embarcations aux vagues et aux tempêtes, qu'aux Européens, parce que les bâtimens de ceux-ci sont moins sujets à faire naufrage.

> Illi robur et æs triplex
> Circà pectus erat, qui fragilem truci
> Commisit pelago ratem
> Primus.
>
> Horat. *Od.* III, *l.* I.

Les *canots des sauvages* sont faits ordinairement d'une seule pièce. C'est un tronc d'arbre aminci aux deux bouts et creusé dans son milieu avec des haches de pierre, ou par le feu. Trois ou quatre hommes se tiennent dedans et rament avec des pagaies, ou branches d'arbre aplaties en palettes. La plupart de ces pirogues sont légères et servent pour traverser des fleuves. Lorsqu'il se rencontre une cataracte, une chute d'eau, l'Indien tire son canot à terre, le charge sur son dos, le porte au-delà de la cataracte, et le remet à flot pour suivre son chemin. Quelquefois les canots sont formés d'écorces d'arbres jointes ensemble, ou de planches grossiè-

rement réunies. Comme toutes ces pirogues ne sont jamais lestées ni assez creuses, elles chavirent très-souvent, mais les sauvages ne s'en inquiètent pas beaucoup; ils nagent comme des poissons, retournent flegmatiquement leur barque, et continuent leur voyage sans s'émouvoir. Ils ont la précaution d'attacher, au fond de leur barque, les objets qui pourroient se perdre lorsque leur pirogue fait capot. Les insulaires de la mer du Sud construisent des pirogues très-étroites, légères et peu profondes, avec un bâton qui sert de mât, et une voile triangulaire faite d'écorces d'arbre entrelacées, ou de nattes de jonc. En outre, il y a un banc de rameurs qui se servent de la pagaie ou palette avec beaucoup de dextérité. Ces sauvages fendent l'onde sur leur fragile pirogue avec une extrême rapidité. En peu de jours ils parcourent de très-grandes étendues : mais, ne pouvant pas se diriger par la boussole, qu'ils ne connoissent pas, ils sont contraints de côtoyer les rivages. Rien n'est plus fréquent que ce cabotage dans les Archipels des îles Moluques, des Maldives, des Philippines, et entre les îles de la Méditerranée.

Les canots des Groënlandais sont très-singuliers; ils sont formés d'une carcasse intérieure de baguettes de bois; celles-ci sont couvertes de peaux de chiens marins et de phoques, bien cousues et graissées, de manière que l'eau ne pénètre point au travers. Ces canots ressemblent à de grosses outres de cuir, pointues aux deux extrémités, et ouvertes dans leur milieu d'un large trou dans lequel se place le Groënlandais, une rame légère à la main. Dans son canot, il vogue avec une étonnante légèreté sur les ondes, sans crainte d'en être jamais submergé. C'est dans cette petite pirogue qu'il s'avance avec intrépidité vers l'énorme baleine, pour la harponner, la percer de sa lance, et dépecer son lard en lambeaux. Il sait éviter avec adresse la furie de ce vaste animal, et s'échapper entre les glaces, qui menacent d'écraser son frêle bâtiment.

Les Nègres de Guinée construisent aussi des canots avec les troncs des arbres, et y mettent des voiles de nattes de jonc; mais ces pirogues ne sont pas aussi légères que celles des Malais. Ceux-ci en construisent pour exercer leurs pirateries et leurs violences sur tous les rivages des Indes. Leurs bâtimens, appelés *pross*, sont si légers, et exécutent si facilement tous leurs mouvemens, qu'on a beaucoup de peine à les atteindre. On montre dans les cabinets d'histoire naturelle, des modèles de canots de différens peuples, pour constater l'état de leur industrie sociale. Beaucoup de ces pirogues sont peintes et sculptées avec un grand soin, mais

sans goût. Ces premiers essais de l'habileté humaine intéressent, lorsqu'on les compare à nos grands vaisseaux de guerre, et nous montrent les nuances diverses par lesquelles passe l'esprit en se perfectionnant. Le sauvage américain fait des canots moins parfaits que ceux des Nègres; et ceux-ci construisent les leurs moins habilement que les Malais et les autres peuples maritimes des Indes. Enfin les vaisseaux des nations européennes surpassent pour la grandeur, la figure et la perfection, tous les bâtimens des autres peuples. *V.* la suite de l'article Homme. (VIREY.)

CANRÈNE. Coquille du genre des Natices, qui a servi à Denys de Montfort pour établir son genre Polinice. (B.)

CANRULAR. Rumphius, vol. 5, pag. 165, n.° 1, figure une espèce de Bryone sous ce nom. (B.)

CANSCHENA POU. Nom malabare de la Bauhinie tomenteuse, *Bauhinia tomentosa*. *V.* Bauhinie. (LN.)

CANSCHY. Gros arbre du Japon, dont on fait du papier. C'est la Trévie a fleurs nues. (B.)

CANSCORE, *Canscora*. C'est une plante dont la tige est menue, anguleuse; les feuilles opposées, sessiles, ovales-pointues et glabres; les fleurs réunies en petit nombre au sommet de chaque rameau, et ayant à leur base une bractée arrondie et perfoliée.

Chaque fleur consiste: en un calice monophylle, oblong, ventru aux deux bouts, anguleux et à deux petits lobes en son limbe; en quatre pétales inégaux, onguiculés, veinés, à lames obtuses, et dont deux sont plus grands que les autres; en quatre étamines inégales; en un ovaire supérieur, conique, chargé d'un style simple que termine un stigmate en tête aplatie.

Le fruit est une capsule ovale-conique, environnée par le calice, et qui contient des semences menues et noirâtres.

Cette plante croît au Malabar, dans les lieux sablonneux. L'Orthostemon s'en rapproche beaucoup. (B.)

CANSIAN COURE. *Voyez* l'article précédent. (B.)

CANSJAVA. Nom indien du Chanvre. (B.)

CANSJERA. On appelle ainsi, dans son pays, la Lauréole de l'Inde. (B.)

CANTALOUP. Variété du Melon. (B.)

CANTAPERDRIS. Nom vulgaire de la Lauréole garou, aux environs de Montpellier. (B.)

CANTARILLOS. Nom espagnol de l'Androselle a large collerette, *Androsace maxima*, Linn. *V.* Androsace. (LN.)

CANTARIS. Un des noms piémontais du Proyer. (V.)

CANTARIS, Dioscoride. *Voyez* FUMETERRE OFFICINALE. (LN.)

CANTARO. Le SÉBESTIER VERBENACÉ, *Cordia gerascanthus*, Linn., s'appelle ainsi à Cumana. (B.)

CANTE. Nom vulgaire du SPARE SPARAILLON. (B.)

CANTE MORGARO. Le CADELARI COUCHÉ se nomme ainsi sur la côte de Malabar. (B.)

CANTEIRINHO, TABOLEIRINHO. Noms portugais d'une coquille, le CASQUE PAVÉ, *Cassis areola*, Lam.; *Buccinum areola*, Linn. (LN.)

CANTHARE, *Cantharus*. Genre de COQUILLE établi par Denys de Monfort. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, droite, formée en nacelle, arrondie sur le dos, aplatie sur le ventre, obtuse au sommet, plus large à la base; cloisons en triangle ou chevronnées; siphon central.

L'espèce qui sert de type à ce genre vient de l'Adriatique. Elle a une ligne de longueur. Soldani l'a figurée pl. 107. PP. (B.)

CANTHARIDES, *Cantharis*, Geoff., Oliv.; *Meloe*, Linn.; *Lytta*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des trachélides, et dont les caractères sont : crochets des tarses profondément bifides; élytres de la longueur de l'abdomen, flexibles, recouvrant deux ailes; antennes filiformes, notablement plus courtes que le corps, avec le troisième article beaucoup plus long que le précédent; palpes maxillaires un peu plus gros à leur extrémité.

Les cantharides ont le corps allongé, presque cylindrique; la tête grosse, presque en cœur; le corselet petit, comparativement à la longueur du corps, presque carré, un peu plus étroit que l'abdomen; les étuis linéaires flexibles, de la longueur de l'abdomen, recouvrant deux ailes et les articles des tarses entiers. Leurs mandibules se terminent en une pointe entière, ce qui distingue ce genre de celui des *œdemères*, où d'ailleurs le pénultième article des tarses est bilobé. Les *cantharides* s'éloignent des *meloës*, des *mylabres*, des *cérocomes*, par la forme de leurs antennes; elles ont plus d'affinité avec les *zonitis*, les *némognathes*, et les *sitaris;* mais les quatre palpes, dans ces trois genres, sont filiformes. Les *zonitis* ont leurs antennes longues, presque sétacées, avec le second article plus allongé; les élytres sont fortement rétrécies à leur extrémité dans les *sitaris*; et les mâchoires sont très-allongées dans les *némognathes*.

Les larves des cantharides ont leur corps mou, d'un blanc jaunâtre, composé de treize anneaux; la tête arron-

die, un peu aplatie, munie de deux antennes courtes, filiformes; la bouche pourvue de deux mâchoires assez solides, et de quatre antennules; six pattes courtes et écailleuses.

Ces larves vivent dans la terre, et se nourrissent de diverses racines. Parvenues à toute leur croissance, elles se changent en nymphes dans la terre, et n'en sortent que sous la forme d'insecte parfait.

La cantharide est un des insectes le plus anciennement et le plus universellement connus. Les médecins, qui ont été les premiers physiciens et les premiers observateurs de la nature, en ont fait mention dans des temps très-reculés; mais ils ne l'ont considérée que sous le rapport qui leur convenoit, et comme fournissant à la médecine un de ses plus puissans agens. Le naturaliste, qui cherche moins à connoître, dans les cantharides, les vertus médicinales dont on peut faire usage après leur mort, que les habitudes qui leur sont propres pendant la vie, est encore loin d'avoir acquis, à cet égard, des connoissances certaines, étendues et satisfaisantes. La seule espèce qu'on a crue douée de propriétés utiles, a fait oublier toutes les autres qui composent le genre entier; et tout ce que nous savons, en général, sur ces insectes, c'est qu'ils vivent dans nos climats, sur les plantes, dévorent les feuilles de certains arbres, craignent le froid, et paroissent au commencement du printemps, pour disparoître au commencement de l'automne. Nous ne pouvons, dès-lors, que présenter quelques notions sur la cantharide, spécialement appropriée aux vésicatoires.

Baglivi ne paroît pas fondé, lorsqu'il avance que l'usage des cantharides a été introduit en médecine par les Arabes, puisqu'il est assez prouvé que cet usage n'étoit pas inconnu à Hippocrate même; mais il faut dire aussi que les cantharides des anciens et celles des Chinois, ne sont pas les mêmes que celles des Européens. Les Chinois emploient une espèce de *mylabre*; et il paroît, par ce qu'a dit Dioscoride, que les cantharides des anciens étoient une autre espèce du même genre, le M. *de la chicorée*.

« Les cantharides les plus efficaces, dit Dioscoride, sont celles de plusieurs couleurs, qui ont des bandes jaunes, transverses, avec le corps allongé, gros et gras; celles d'une seule couleur sont sans force. » Cette description ne convient point à notre cantharide, qui est d'une belle couleur verte; elle convient très-bien, au contraire, au *mylabre* de la chicorée, très-commun dans le pays qu'habitoit Dioscoride, et dans tout l'Orient.

On a peut-être trop négligé de faire des expériences sur les insectes, relativement à leur utilité dans la médecine et dans

les arts; leur petitesse, sans doute, les a trop fait mépriser. Il n'est pas douteux, cependant, qu'il n'y en ait un grand nombre dont les vertus soient égales à celles de la cantharide; et plusieurs autres, moins âcres, moins caustiques, pourroient, dans divers cas, être pris intérieurement avec moins de danger et plus de succès. Nous pouvons assurer que toutes les espèces qui tiennent au genre des *cantharides*, jouissent à peu près des mêmes vertus que l'espèce la plus connue; et, par conséquent, dans tous les pays où on les trouve, on pourroit en faire le même usage. Parmi les insectes pris dans d'autres genres, qui pourroient fournir des particules caustiques et irritantes, et qu'on pourroit substituer, jusqu'à un certain point, à la cantharide, nous pouvons ranger les *meloës*, les *mylabres*, les *carabes*, les *ténébrions*, les *cicindèles*, les *scarites*, les *coccinelles*, etc. La dépouille de la plupart des chenilles produit une poussière qui, dispersée par les vents, soulève des pustules sur le visage qui la reçoit. Le même effet est occasioné par le poil et la laine de quelques phalènes, lorsqu'on les touche. Mérian a trouvé à Surinam des espèces de larves de lépidoptères, qu'on ne pouvoit toucher sans ressentir soudain une inflammation.

Parmi plus de vingt espèces de cantharides, après la VÉSICATOIRE, B. 23, fig. 2, qui est d'un vert doré, à antennes noires, les plus connues sont : la DOUTEUSE; elle est noire, à tête rougeâtre, à corselet et élytres sans taches; et la SYRIENNE, d'un vert bleuâtre foncé, à corselet rougeâtre, arrondi. (O. L.)

Note sur la manière de recueillir les cantharides, et de procéder à leur conservation. — C'est dans le courant de juin que les cantharides se réunissent pour préluder à leur accouplement. Il faut donc savoir saisir cet instant pour en faire la récolte, particulièrement le soir, au coucher du soleil, ou le matin, à son lever. Ces insectes se trouvent presque par toute l'Europe, mais plus communément dans les contrées chaudes : ils varient prodigieusement pour la grandeur. Les cantharides usitées en médecine ont environ neuf lignes de longueur, sur deux ou trois de largeur; elles se jettent sur les *frênes*, les *chèvrefeuilles*, les *lilas*, les *rosiers*, les *peupliers*, les *noyers*, les *troënes*, les *ormeaux*, dont elles dévorent les feuilles; et souvent, lorsque cette pâture leur manque, elles attaquent les blés, les prairies, et leur causent de grands dommages. Comme elles paroissent en troupes ou par essaims, qu'elles sont précédées par une odeur fétide, approchant de celle de la *souris*, il est facile de les découvrir et de les ramasser, moyennant quelques précautions qu'il est prudent de ne jamais négliger. Il y a deux manières de procéder à la ré-

colte des cantharides : la plus simple consiste à disposer, sous l'arbre chargé de ces insectes, un ou plusieurs draps sur lesquels on les fait tomber en secouant les branches; on les rassemble ensuite sur un tamis de crin à la vapeur du vinaigre qui les fait mourir, ou bien on les réunit dans une toile claire, qu'on trempe à diverses reprises dans un vase rempli de vinaigre coupé avec de l'eau : c'est le mode le plus généralement adopté.

La seconde méthode de récolter les cantharides, est plus embarrassante et plus dispendieuse que la première : on étend des toiles sous les arbres, et tout autour on met du vinaigre en évaporation, en le faisant bouillir dans des terrines placées sur des réchauds; on secoue les arbres pour faire tomber les cantharides; on les ramasse aussitôt, et on les enferme promptement pendant vingt-quatre heures dans des vaisseaux de bois, de terre ou de verre, qu'on a exprès disposés pour cela. Les cantharides étant mortes, il convient de s'occuper de suite des moyens de les sécher.

Pour y parvenir, on les expose au soleil, ou mieux dans un grenier bien aéré, sur des claies recouvertes de toile ou de papier; on les remue avec un petit bâton ou avec les mains garnies de gants; car, sans cette précaution, les ouvriers pourroient être exposés à des ardeurs d'urine, à éprouver des douleurs aiguës autour du col de la vessie, à des ophthalmies et à des démangeaisons considérables. Quand les cantharides ont acquis le degré de dessiccation convenable, elles deviennent si légères, que cinquante pèsent à peine un gros.

La conservation des cantharides est facile. On les tient dans des boîtes ou des barils revêtus intérieurement de papier, et fermés : mais avant, il faut qu'elles soient parfaitement sèches; sans quoi elles contracteroient une odeur détestable, qui ne permettroit plus de les employer. (PARM.)

CANTHARIDE, *Cantharidus*. Genre de COQUILLES établi par Denys Montfort, pour placer la TOUPIE IRIS de Martyne. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, à spire régulière, élevée, aiguë; point d'ombilic; ouverture entière, carrée, à lèvre extérieure tranchante; columelle torse.

La coquille qui sert de type à ce genre, a plus d'un pouce de diamètre. Elle provient des îles de la mer du Sud, particulièrement de celles de Falkland. Sa robe est un gris de lin nuancé, flambé, chiné de brun, avec l'ouverture irisée, reflétant surtout en vert. Lorsque la robe est enlevée, toute la coquille prend la même nuance; alors son éclat est éblouissant. Rien ne peut lui être comparé en beauté. (B.)

CANTHARIDIES (LES), *Cantharidiæ*, Lath. Famille

d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, comprenant la plupart des genres qu'on a démembrés de celui de *melοë* de Linnæus. Elle forme maintenant (le *Règne animal distribué d'après son organisation*, de M. Cuvier, tom. 3, pag. 316) la cinquième division de la famille des TRACHÉLIDES. *V.* ce mot. (L.)

CANTHARIFERA. Espèce de NÉPENTHE figurée par Rumphius. C'est le *nepenthes distillatoria*, Linn., plante très remarquable par ses feuilles en forme de cornets qui se remplissent d'eau lorsqu'il pleut, et qui conservent ce liquide pour l'avantage de la plante que la chaleur du climat feroit périr.

CANTHARIS, Linn., Fab. *V.* TÉLÉPHORE. (L.)

CANTHENO. Les pêcheurs de Nice donnent ce nom au jeune SPARE CANTHÈRE. (DESM.)

CANTHÈRE, *Cantherus*. Espèce de poisson du genre des SPARES, que Cuvier regarde comme devant servir de type à un genre particulier, fondé sur ce qu'il a les dents petites, en rangées nombreuses et rapprochées; le corps ovale; le museau peu rétractile.

Outre cette espèce, ce genre renferme le SPARE BRUN, le SPARE CENTRODONTE, le LABRE IRIS, le LABRE SPAROÏDE, etc. (B.)

CANTHROPE, *Canthropus*. Genre de COQUILLE établi par Denys de Montfort dans le voisinage des NAUTILES, dont il diffère par un plus grand aplatissement, par la petitesse de son ouverture, et par le trou des cloisons qui se trouve entre le retour de la spire.

La coquille qui sert de type à ce genre, a deux pouces de diamètre. Elle a été trouvée dans les rochers calcaires qui bordent la mer à Boulogne. (B.)

CANTI, *Webera*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des rubiacées, dont les caractères sont d'avoir un calice monophylle à cinq divisions; une corolle monopétale, courte et à limbe partagé en cinq découpures ouvertes; cinq étamines; un ovaire inférieur à style simple et à stigmate épaissi en tête; une espèce de baie ovoïde, dure, ombiliquée au sommet, biloculaire et à deux semences.

Ce genre contient quatre espèces, dont l'une avoit été rapportée au genre GARDENIE. Deux sont des arbrisseaux épineux, à feuilles opposées, petites, ovales, et à fleurs axillaires ou terminales. L'un s'appelle le CANTI COURONNÉ, et l'autre le CANTI A PETITES FLEURS. La racine de ce dernier est aromatique. Les deux autres espèces ne sont pas épineuses, et ont été réunies par Poiret avec les RONDELIERS. (B.)

CANTILAGUA. Nom espagnol du LIN CATHARTIQUE. (LN.)

CANTSANU. Les Brames donnent ce nom à la BAUHINIE TOMENTEUSE. (B.)

CANTU, *Periphragmos*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des polémonacées, dont les caractères sont d'avoir un calice monophylle, tubuleux, persistant, à trois ou cinq dents un peu inégales; une corolle monopétale, infundibuliforme, à tube plus long que le calice, un peu courbé et à limbe partagé en cinq lobes; cinq étamines; un ovaire supérieur, ovale-oblong, inséré sur un corps glanduleux, et surmonté d'un style terminé par trois stigmates; une capsule ovale-oblongue, à trois loges, environnée, à sa base, par le calice, et qui s'ouvre par son sommet en trois valves partagées dans leur longueur par une crête. Chaque loge contient plusieurs semences ovales, munies d'une aile membraneuse, et attachées à un placenta ou colonne triangulaire.

Ce genre est extrêmement voisin des BIGNONES, des PHLOX et des HOITZIES. Il est composé d'une quinzaine d'espèces. Ce sont des arbrisseaux élevés, dont les feuilles sont alternes, simples, et les fleurs en corymbes terminaux.

Il faut principalement remarquer parmi ces espèces :

Le CANTU FLEXUEUX, qui a les feuilles lancéolées, aiguës, velues en dessous, et les corymbes abondans en fleurs. Ses feuilles sont acides et un peu amères; mâchées, elles teignent la salive en jaune; froissées dans l'eau, elles la font mousser et peuvent servir, comme le savon, pour blanchir le linge.

Le CANTU FÉTIDE, qui a les feuilles lancéolées, glabres, et les corymbes triflores. Ses feuilles ont les mêmes qualités que celles du précédent; mais leur décoction est, de plus, employée en tisane ou en lavemens comme propre à guérir les ardeurs de sang, les dyssenteries et les fièvres.

La QUAMOCLITE A FLEURS ROUGES est congénère de ce genre, selon quelques botanistes. *V.* aux mots QUAMOCLITE et JPOMOPSIS. (B.)

CANTUELLO et CANTUESSO. Les Espagnols appellent ainsi la LAVANDE STÆCHADE, *Lavendula stœchas*, Linn., que les Provençaux nomment *quercillets*. (LN.)

CANTUFFA. *V.* KANTUFFA. (B.)

CANTYRINON, Dioscoride. Plante labiée, qui paroît être le MARRUBE NOIR. *V.* BALLOTE. (LN.)

CANUDE. Nom vulgaire d'un LABRE, *Labrus cynœdus*, Linn. (B.)

CANUT. *V.* le genre TRINGA. (V.)

CAN-XU. Selon Loureiro, les Chinois nomment ainsi le MANGUIER DES INDES, *Mangifera indica*, Linn. (LN.)

CAO LEAM KIAM. Nom chinois du galanga, qui, selon Loureiro, s'appelle, en Cochinchine, *Cao-Luong-Kuong* et *Cay-rieng*. (LN.)

CAOBO. On appelle ainsi l'ACAJOU, *Cassuvium*, Linn, aux environs de Carthagène d'Amérique. (B.)

CAOCHAN. C'est un des noms de la TAUPE d'Europe, dans plusieurs comtés d'Angleterre. (DESM.)

CAOLACH. L'un des noms du COQ, en Angleterre. (DESM.)

CAOLIN. *V.* KAOLIN. (PATR.)

CAOPIA. *V.* CAB-OPIA. (B.)

CAOU. Nom générique du motteux, en Provence. (V.)

CAOU et CAOULE. Noms languedociens des CHOUX. (LN.)

CAOUA. *V.* BON. (B.)

CAOUANNE. Nom spécifique d'une TORTUE. (B.)

CAOUCIA. On a indiqué ce nom comme celui d'une EUPHORBE des Antilles, employée à la guérison des morsures des serpens. (B.)

CAOULET. *V.* CAULET. (B.)

CAOULICHON. Nom de pays du CUCUBALE BEHEN. (B.)

CAOURET. Synonyme de CHOU. (B.)

CAOUROUBALI. Synonyme de COURBARIL. (B.)

CAOUSSIDA. *V.* CAUSSIDO. (B.)

CAOUT-CHOUC. Nom de la résine de l'HÉVÉ. *Voyez* pl. B. 1, où cet arbre est figuré.

On retire encore du *caout-chouc* de l'URCÉOLE ÉLASTIQUE, plante de l'Inde, nouvellement connue; et il est en quelque façon supérieur à celui de l'HÉVÉ.

Le JAQUIER À FEUILLES ENTIÈRES, le CASTILLA DU MEXIQUE, le SAPI, le BROSME et le FIGUIER D'INDE en fournissent aussi, mais d'une qualité inférieure : c'est plutôt de la GLU. (B.)

CAOUT-CHOUC MINÉRAL. Nom donné, par quelques auteurs au *Bitume élastique*, qui se trouve dans les mines de plomb du Derbyshire. *V.* BITUME. (LUC.)

CAP. Pointe de terre fort avancée dans la mer, ordinairement terminée par une montagne qui a résisté à l'action des flots qui ont échancré les côtes voisines. Les *caps* les plus connus des quatre parties du monde, sont : le *Cap-Nord*, qui est la terre la plus septentrionale de l'Europe dans la Laponie Danoise; le *Cap de Bonne-Espérance*, à l'extrémité méridionale de l'Afrique; le *Cap Comorin*, dans les Indes; et le *Cap de Horn*, à l'extrémité méridionale de la Terre-de-Feu. Quand

on parle de l'histoire ancienne, on donne aux *caps* le nom de *promontoires;* quand la terre avancée dans la mer est basse, on la nomme *pointe;* quand elle est fort étroite et un peu courbée, on lui donne le nom de *bec*. En Amérique, les petits *caps* sont appelés *mornes*. (PAT.)

CAP. On donne ce nom, dans le Nord, à certaines loupes ou excroissances qui viennent sur le tronc des bouleaux, et qui sont employées par les tourneurs pour faire différens ustensiles, ou petits meubles. *V.* l'article BOULEAU. (B.)

CAP DE COBRA. Nom portugais d'une espèce de CROTON, *Croton acutum*, Linn. (B.)

CAP-JAUNE. *V.* le genre TROUPIALE. (V.)

CAP-ROUGE. *V.* CHARDONNERET A FACE ROUGE. (V.)

CAPARAS. La STAPHISAIGRE porte ce nom en espagnol, selon Dodoens. (B.)

CAPARAROCH. *V.* CHOUETTE ÉPERVIÈRE. (V.)

CAPARRO DU RIO GUAVIARÉ. Singe d'Amérique, décrit par M. de Humboldt (Rec. d'Ob. Zool.), et auquel M. Geoffroy joint une seconde espèce jusqu'alors inédite, pour en former son genre LAGOTRICHE, *Lagothrix*. (DESM.)

CAPARROZOLO. Nom vénitien des coquilles du genre des TELLINES. (DESM.)

CAPAS. Nom d'une variété de COTON dans les îles de la Sonde. (B.)

CAPAS-ANTU. Espèce du genre KETMIE. (B.)

CAPASTRA. Nom de l'autour dans le bas Mont-Ferrat. (V.)

CAPA-TSJACCA. Nom malabare de l'ananas, *Bromelia ananas*, Linn., figuré dans l'Hortus malabaricus 11, t. 12. (LN.)

CAPAVEELA. C'est le MOSAMBÉ A CINQ FEUILLES. (B.)

CAPEDOR. *V.* CAPA D'ORÓ. (DESM.)

CAPÉLA ou CAPLAN. Poisson du genre des GADES. (B.)

CAPELLA. Nom du VANNEAU en latin moderne. (S.)

CAPELLACI et LOTO. Noms italiens du lotus des Égyptiens, espèce de nénuphar. *Nymphæa lotus*, Linn. (LN.)

CAPELAN. Espèce de GADE. A Nice, ce nom est donné également au GADE BLENNOÏDE. (DESM.)

CAPELET. Lemery dit que c'est un des noms de la CANNELLE GIROFLÉE, *Myrtus caryophyllata*. Dans le Midi, c'est le PALIURE. (B.)

CAPELETA. Nom languedocien du COTYLET NOMBRIL DE VÉNUS. (B.)

CAPELLINA. Nom latin du COCHEVIS; en italien, c'est *capellata*. (S.)

CAPENDA. Variété de POMME. (B.)

CAPER. Synonyme de *capra*, CHÈVRE. (DESM.)

CAPERONIER. Variété jardinière du FRAISIER. (B.)

CAPEY. Fougère figurée par Rumphius, vol. 6, pl. 33. C'est une ADIANTE dans Linnæus; une UGÈNE dans Cavanilles; une RAMONDIE dans Mirbel; un CTEISION dans Michaux. (B.)

CAP-GROS. C'est le *têtard* des grenouilles en languedocien. (DESM.)

CAPHUR. Nom arabe du CAMPHRE. (B.)

CAPIA. Plante du Pérou, qui ressemble à une SALSEPAREILLE, mais que Jussieu croit être congénère des PHILÉSIES. On mange son fruit. (B.)

CAPIBARA. *V.* CAPYBARA. (DESM.)

CAPI-CATINGA. Il y a lieu de croire que c'est l'ACORE ODORANT. (B.)

CAPIDOLIO de Belon. Selon M. Cuvier, c'est un grand DAUPHIN à bec, ainsi que l'orca du même auteur. Rondelet applique le nom de *capidolio* à un autre cétacé dont l'existence n'est pas bien constatée, et qui se rapprocheroit surtout du DELPHINAPTÈRE BÉLUGA. (DESM.)

CAPIGOUARA. Synonyme de CAPIBARA, et dérivant, comme ce dernier mot, du nom guarani *capiygoua*, qui est celui du CABIAI. (DESM.)

CAPIGOUERA. Les Espagnols du Paraguay donnent quelquefois ce nom au CABIAI, dont le vrai nom, dans ce pays, est *capiygoua*. (DESM.)

CAPILI-PODI. Nom indien de la poudre du fruit de la ROTLERIE A TEINTURE. (B.)

CAPILLAIRE. On donne vulgairement ce nom à diverses sortes de fougères, considérées relativement à leurs propriétés médicinales. La plupart sont des espèces d'ADIANTES, genre qui comprend le *capillaire de Montpellier* et celui du *Canada;* plusieurs DORADILLES, telles que la *doradille noire*, la *sauve-vie*, le *polytric*, le *cétérach*, le *polypode blanc*, etc. (B.)

CAPILLAIRE, *Capillaria*. Genre de vers intestins établi par Zéeder, pour placer le TRICHOCÉPHALE DES CANARDS, qui s'écarte des autres.

Ses caractères sont : corps fort long, cylindrique, obtus, et plus gros à la queue. (B.)

CAPILLAIRE, *Capillaria*. Genre de plantes établi par Stackhouse dans sa *Néréide*, aux dépens des VARECS de Linnæus. Ses caractères sont : fronde filiforme, cylindrique; rameaux irréguliers, très-grêles, fructification tuberculeuse, sessile ou pédonculée, de forme variable.

Ce genre rentre dans celui appelé PLOCAMION par La-

mouroux. Il renferme cinq espèces dont fait partie la varec asparagoïde de Turner, fig. pl. 16, du grand ouvrage de M. Stackhouse. (B.)

CAPILLINE, *Trichia*. Genre de plantes de la cryptogamie et de la famille des champignons, dont les caractères sont d'avoir le péricarpe turbiné ou cylindrique, d'une consistance mollasse, et d'une blancheur de lait; devenant insensiblement opaque, et se prolongeant en une petite colonne formée à l'intérieur d'un réseau filandreux, et à l'extérieur de fibres chevelues, enlacées les unes dans les autres, d'abord très-rapprochées sous la forme d'une enveloppe membraneuse, ensuite lâches et disposées en forme de treillage. Les semences s'échappent par les petites ouvertures qui se trouvent à la surface du péricarpe. *V.* TRICHIE.

On compte six espèces de *capillines*, qui toutes viennent sur le bois mort. Elles ont, dans leur adolescence, beaucoup de rapports avec les *réticulaires* et les *moisissures*; mais elles en diffèrent, dans leur vieillesse, par leur forme cylindrique et par leur réseau chevelu, qui est persistant.

La CAPILLINE AXIFÈRE est ferrugineuse, et a ses pédicules noirs. Elle est d'abord ovale, et finit par être cylindrique.

La CAPILLINE TYPHOÏDE est d'un brun rougeâtre, et ses pédicules sont plus gros à leur base. Elle est cylindrique à tout âge.

La CAPILLINE CENDRÉE et la CAPILLINE ROUGE portent dans leurs noms leur principal caractère.

Les deux autres sont très-petites; ce sont les CAPILLINES LEUCOPODE et PENCHÉE. (B.)

CAPINERA ou CAPONERO; en italien, la FAUVETTE A TÊTE NOIRE. (S.)

CAPISTRUM. On nomme ainsi la partie de la tête des oiseaux qui entoure la base du bec. (V.)

CAPISTRATE. Espèce d'ÉCUREUIL qui habite la Caroline, et qui a été reconnue par M. Bosc. (DESM.)

CAPITA et ACAPITA, c'est-à-dire, *tête rouge*. Nom que porte, au Paraguay, le TANGARA ROUGE, Cap. (V.)

CAPITAINE. Nom de pays de l'ERÉMOPHILE MUTISIEN, poisson de l'Amérique méridionale. (B.)

CAPITAINE. Nom trivial d'une coquille du genre CÔNE. (DESM.)

CAPITAINE. *V.* BOIS DE CAPITAINE. (B.)

CAPITAINE BLANC. C'est un poisson du genre SPARE. (B.)

CAPITAINE DE L'ORÉNOQUE. Oiseau que l'on dit être le GRENADIER, et qui ne se trouve qu'en Afrique. (V.)

CAPITAN. Nom sous lequel on connoît, à Carthagène d'Amérique, l'Aristoloche gigantesque. (B.)

CAPITÉS. *V.* Artrocéphales. (L.)

CAPITO (*Ornith.*) *V.* le genre Cabézon. (V.)

CAPITO. Nom vulgaire de la Truite, ainsi que des Cyprins, Nez et Meunier. (B.)

CAPITON. On appelle ainsi les grosses Fraises. (B.)

CAPITORZA. L'un des noms italiens du Torcol. (DESM.)

CAPITULAIRE, *Capitularia*. Genre de plantes établi par Florke aux dépens des Lichens. Il ne diffère pas de celui appelé Pyxidarie, Bæomyce et Cladonie. (B.)

CAPITULE. Sorte de disposition de fleurs fort peu distincte de l'Épi. On l'appelle aussi Fleurs en tête, Fleurs en boule. L'Amaranthine globuleuse, le Budlèje en tête et le Céphalanthe en offrent des exemples. (B.)

CAPIVARD ou CAPIVERD. Ces noms ne sont que des altérations de celui de *capybara* que porte le Cabiai dans l'Amérique méridionale. Labbat l'a rapporté à un quadrupède d'Afrique qui n'est point connu, et qui porte aussi le nom de *bomba*. (DESM.)

CAPIVI. C'est le Baume de copahu. (B.)

CAPIYGOUA. Nom du Cabiai au Paraguay. Il signifie *habitant des pâjonals* (lieux remplis de broussailles) *voisins de l'eau*. L'animal, encore petit, porte, dans le même pays, le nom de *lacai*, et plus grand, celui de *ochagou*. (DESM.)

CAPLAN. *V.* Gade capelan. (DESM.)

CAPLUA. Nom de l'Alouette huppée dans le Piémont. (VIEILL.)

CAP-MORE. Nom d'un Troupiale. *V.* ce mot. (V.)

CAPNEGHER. Nom piémontais de la Fauvette a tête noire. (V.)

CAPNEGRE. C'est, dans les Oiseaux d'Afrique de Levaillant, l'Écithine capnègre. *V.* ce mot. (V.)

CAPNIAS de Pline. C'est un Jaspe de couleur brunâtre. (DESM.)

CAPNIE, *Capnia*. Genre de plantes de la cryptogamie, et de la famille des algues, qui a été fait aux dépens des Lichens de Linnæus. Il comprend les *lichen polyphyllus*, *deustus*, *polyrhizus*, et autres dont les expansions sont presque cartilagineuses, ombiliquées, d'une couleur obscure, et adhérentes aux rochers par le centre de leur surface inférieure. *V.* Gyrophore. (B.)

CAPNION, *Capnites* de Dioscoride, sont rapportés aux Fumeterres, dont Tournefort avoit formé son genre capnoïde. *V.* Capnoïde.

CAPNITE de Dioscoride, Thallius. *Voy.* CAPNOÏDE. (LN.)

CAPNOGORGION de Dioscoride. Il est probable que ce naturaliste a désigné par ce nom une fumeterre. (LN.)

CAPNOÏDE, *Corydalis.* Genre de plantes établi par Tournefort, et qui comprend quelques espèces du genre FUMETERRE de Linnæus. Gærtner l'a renouvelé sous la considération que la capsule, dans ces espèces, est bivalve, et que les semences sont attachées à un réceptacle intervalvulaire. (B.)

CAP-NOIR. Nom que l'on a appliqué à divers oiseaux, parce qu'ils avoient la tête noire. (V.)

CAPNOPHYLLE, *Capnophyllum.* Plante d'Afrique, que Linnæus avoit placée parmi les CIGUES, sous le nom de *Conium africanum*, mais dont Gærtner a cru convenable de faire un genre particulier. Ses caractères sont : une ombelle à peu de rayons; les rayons latéraux des ombelles partielles, stériles, et ceux du centre très-petits, fertiles; les involucres universels et partiels de trois feuilles; les corolles irrégulières; les fruits sessiles et tuberculeux.

Cette plante a les feuilles composées, planes; les pédoncules opposés et glabres. Elle est annuelle, et répand la même odeur que le CÉLERI. (B.)

CAPNORCHIS, Boerhaave. C'est la FUMETERRE à capuchon, *fumaria cucullaria.* (LN.)

CAPNOS. Nom grec de la fumeterre. (B.)

CAPO CAPO. *V.* CODAPAIL. (B.)

CAPO D'ORO, *Cape d'or.* A Venise, c'est le ROITELET. (DESM.)

CAPOLIN. Petit arbre, fort voisin des CERISIERS, qu'on cultive au Mexique pour son fruit. Il n'est pas suffisamment connu, malgré la figure qu'en a donnée Hernandez, pour décider s'il appartient véritablement aux CERISIERS. (B).

CAPO MOLAGO. Il y a lieu de croire que c'est le PIMENT FRUTESCENT. (B.)

CAPONE ou RONDINE. En Italie, on appelle ainsi le TRIGLE HIRONDELLE. (DESM.)

CAPONERO ou CAPONEGRO. Noms italiens de la FAUVETTE À TÊTE NOIRE. (DESM.)

CAPOUN. Nom nicéen des SCORPÈNES. (DESM.)

CAPOUNAS. Nom du BUTOR dans le Piémont. (V.)

CAPOUR-BARROOS. Nom du camphre de Bornéo, plus estimé que celui de la Chine et du Japon. (B.)

CAPPA, Quadrupède plus grand qu'un *âne*, noir, velu, féroce et funeste aux chiens; il dévore tout ce qu'il rencontre, et, comme le *loup*, il se jette sur les troupeaux. La

forme de ses pieds est singulière ; son ongle est semblable à un talon, son front large et rond, et sa figure hideuse à voir. Niéremberg qui a donné cette description du cappa, et l'abbé Ray, soupçonnent que c'est le *tapir ;* mais le *tapir* n'est ni velu, ni féroce, ni carnassier. (S.)

CAPPA CORANIA. La Pyrèthre est ainsi nommée par les Romains, selon Adanson. *V.* Camomille. (LN.)

CAPPADOX de Pline. Fossile qui présente la forme d'une éponge. (DESM.)

CAPPA LONGA. A Venise, on nomme ainsi les manches de couteau (*solen*, L.). Ces mollusques portent aussi, en Italie, les noms suivans: *cannella*, *cannelletto*, *cannulichi* (Naples), *languetti*. (LN.)

CAPPA SANTA. Nom italien d'une coquille du genre Peigne ou Pèlerine (*pecten jacobæus*, Lam.), vulgairement nommée Huître ou Peigne Saint-Jacques. (LN.)

CAPPANG et BIA ULAR. Noms malais du *serpula lumbricalis*, Linn. *V.* Serpule. (LN.)

CAPPAR. Synonyme de Carier. (B.)

CAPPARIDÉES, *Capparideæ*, Juss. Famille de plantes dont la fructification est composée d'un calice polyphylle ou monophylle divisé ; d'une corolle formée de quatre à cinq pétales, souvent alternes avec les folioles ou divisions du calice ; d'étamines rarement en nombre déterminé, plus souvent en nombre indéterminé ; d'un ovaire simple, ordinairement stipité, à stipe quelquefois staminifère et glanduleux à sa base, à style nul ou très-court, à stigmate simple. Le fruit est siliqueux ou bacciforme, uniloculaire, polysperme, à semences souvent réniformes, nichées dans la pulpe du fruit, ou portées sur des placenta latéraux ; à périsperme nul, à embryon semi-circulaire ; à radicule courbée sur les lobes, qui sont presque cylindriques, et appliqués l'un contre l'autre.

Les plantes de cette famille ont leur tige rarement herbacée, presque toujours frutescente ou arborescente, s'élevant le plus souvent dans une direction droite. Les feuilles sortent de boutons coniques, nus et dépourvus d'écailles, et sont alternes, simples, entières, rarement ternées et digitées. On trouve quelquefois à leur base deux stipules, ou deux épines, ou deux glandes. Les fleurs remarquables par leur ovaire stipité, souvent grandes, affectent différentes dispositions.

Dans cette famille, qui est la huitième de la treizième classe du *Tableau du Règne végétal*, par Ventenat, et dont les caractères sont figurés pl. 15, n.° 3, du même ouvrage, de qui on a emprunté l'expression caractéristique qu'on

vient de lire, il n'y a que douze genres ; savoir : MOZAMBÉ, CADABA, SODADA, DURION, MARCGRAVE, ROSSOLIS, NORANTE, CÂPRIER, TAPIER, MABOUYA, RÉSÉDA et PARNASSIE ; encore ces deux derniers ne lui conviennent-ils pas complétement. (B.)

CAPPARIS. Nom latin du CÂPRIER. (DESM.)

CAPPATHYA. Nom du CROTON LACTIFÈRE, dans l'île de Ceylan. (B.)

CAPPIER. Synonyme de CÂPRIER. (B.)

CAPPIROÉ CORONDE. Sorte de cannelle de Ceylan, qui exhale une odeur camphrée. On ignore de quel arbre elle provient. (B.)

CAPPUCIO, CAPPUCINO. Noms italiens des choux cabus ou choux-pommes. (LN.)

CAPRA. Nom latin de la CHÈVRE. (DESM.)

CAPRA, dans Gesner, est le nom du VANNEAU. (S.)

CAPRA DE MATTO. Nom portugais d'une espèce de chien de la Côte-d'Or, selon d'anciens voyageurs. (S.)

CAPRAGINA. Nom vulgaire du GALEGA dans quelques cantons de l'Italie. (B.)

CAPRAIRE, *Caprinus*. Genre établi par Denys de Montfort, pour placer une coquille, généralement confondue dans les collections avec la CARACOLLE, quoiqu'elle s'en distingue fort aisément. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, non ombiliquée, à spire régulière ; ouverture entière, tombante, carénée, armée de deux dents ; lèvres continues ; bords arrondis en bourrelet ; carène unie portant un creux, à la base sous la lèvre.

Cette coquille vit dans les eaux du Gange et autres rivières de l'Inde : elle en sort pour paître sur leurs bords. A peine a-t-elle un pouce de diamètre. Sa couleur est brune. (B.)

CAPRAIRE, *Capraria*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des personnées, dont les caractères sont d'avoir : un calice oblong, partagé en cinq découpures droites, linéaires et persistantes ; une corolle monopétale, campanulée, plus grande que le calice, et dont le limbe est à cinq divisions oblongues et presque égales ; quatre étamines non saillantes hors de la fleur, et dont les filamens sont tantôt égaux, tantôt inégaux deux par deux ; un ovaire supérieur, conique, chargé d'un style qui est terminé par un stigmate en tête échancrée ; une capsule oblongue, conique, marquée d'un sillon longitudinal de chaque côté, s'ouvrant en deux valves, et divisé intérieurement en deux loges par une cloison opposée aux valves ; chaque loge contient beaucoup de semences très-menues.

Ce genre, renferme dix à douze espèces, dont plusieurs ne lui appartiennent pas d'une manière bien positive.

L'espèce la plus certaine et la plus commune est la CAPRAIRE BIFLORE, qui croît naturellement aux Antilles et dans presque toute l'Amérique méridionale, de la feuille de laquelle on fait usage en guise de thé : on l'appelle le *thé du Mexique.* C'est un petit arbrisseau à feuilles alternes, cunéiformes, dentées, rarement ciliées ; à fleurs blanches, solitaires, et disposées deux par deux dans les aisselles des feuilles. On le cultive dans les jardins de botanique. *V.* pl. B. 9, où il est figuré.

Ruiz et Pavon ont donné le nom de XUARÈSE à un genre établi sur un arbuste qui avoit été confondu par tous les botanistes avec la CAPRAIRE BIFLORE ; c'est la *capraire du Pérou* de Feuillé. (B.)

La CAPRAIRE LUISANTE est originaire du Cap de Bonne-Espérance, et constitue aujourd'hui le genre TÉÉDIE, autrement appelé BORKHAUSENIE. (B.)

CAPRARIA. Malthiole donne ce nom italien à la LAVANÈSE, *galega officinalis.* Hermann a appliqué depuis le même nom au *scoparia dulcis* de Linnæus. Ce naturaliste avoit aussi considéré cette plante comme une espèce de son genre capraria, avant d'en faire son genre scoparia. Il a donné le nom de capraria à un autre genre. *V.* CÂPRAIRE. (LN.)

CAPREA. L'un des noms latins du CHEVREUIL, espèce du genre CERF, et d'un saule, le *marsault.* (DESM.)

CAPREOLI. Famille de mammifères établie par Illiger, et qui renferme seulement les genres CERF et CHEVROTAIN. (DESM.)

CAPREOLUS. Nom latin du CHEVREUIL, espèce du genre CERF. (DESM.)

CAPRES. On donne ce nom aux boutons à fleurs du CÂPRIER, qu'on confit dans le vinaigre. (B.)

CAPRETTO. En italien, c'est le CHEVREAU. (DESM.)

CAPRICERVA de Kæmpfer, *Amœn. exot. fasc.* 2. C'est le PASENG ou CHÈVRE SAUVAGE, celle qui fournit les bezoards des Orientaux. *V.* CHÈVRE. (DESM.).

CAPRICORNE, CHÈVRE SAUVAGE ou PASENG. Ce quadrupède, qui fut donné au commencement du siècle dernier à la ménagerie de Versailles, ressembloit beaucoup au *bouquetin*, et n'en différoit que par ses cornes, plus courtes, comprimées et annelées, à une seule arête, sans face antérieure, ayant des rugosités sans tubercules. Buffon pensoit que le *capricorne* forme une race intermédiaire entre le *bouquetin* et le *bouc domestique.* (S.)

CAPRICORNE, *Cerambyx*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des longicornes, et qui a pour caractères : yeux en croissant, environnant la base des antennes; labre très-apparent; tête penchée en avant; palpes terminés par un article plus grand; cône renversé, allongé et comprimé; les maxillaires plus grands que les labiaux; corselet presque carré ou presque cylindrique, ordinairement épineux ou tuberculé sur les côtés; antennes longues et sétacées.

Les *capricornes* ont dû être distingués depuis long-temps par les belles proportions et les couleurs variées que présentent la plupart des espèces, et surtout par la longueur des antennes qui caractérise le genre; leur corps est allongé : les antennes diffèrent, par leur longueur, dans l'espèce même; les mâles les ont ordinairement plus longues que les femelles; leur marche n'est ni lente ni précipitée, et ils font souvent usage de leurs ailes. Dès qu'ils se sentent saisis, ils cherchent à se défendre, et font entendre un son aigu et assez fort, en frottant leur corselet contre la base de l'écusson. On rencontre ordinairement les *capricornes* dans les bois et sur les troncs des arbres; on les voit rarement sur les fleurs. Ils se nourrissent du bois ou des sucs qui découlent des arbres. La femelle se sert d'une espèce de queue ou tarière, qu'elle a au bout de l'abdomen, pour percer le bois et pour y introduire et y déposer ses œufs.

Les larves ont le corps allongé, assez mou, composé de treize anneaux bien distincts; leur tête est écailleuse, assez dure; la bouche est pourvue de deux fortes mâchoires, par le moyen desquelles ces larves rongent la substance du bois, dont elles font leur nourriture. Elles changent plusieurs fois de peau, restent deux ou trois années dans leur premier état, se changent ensuite en une nymphe de la troisième espèce; et l'insecte parfait en sort au bout de quelque temps.

Nous citerons parmi les espèces indigènes : le CAPRICORNE HÉROS, *Cerambyx heros*, Fab., Oliv., *Col. tom. 4, n.° 67, pl. 1, fig. 1*; noir, avec les élytres brunes, surtout vers leur extrémité; antennes fort longues dans le mâle; corselet raboteux, muni d'une épine de chaque côté.

Cet insecte est un des plus grands de notre pays; et sa larve fait beaucoup de tort aux chênes, dans les troncs desquels elle fait des trous très-profonds.

CAPRICORNE SAVETIER, *Cerambyx cerdo*, Fab.; Oliv. *ibid.*, pl. 10, fig. 65. Très-voisin du précédent, mais plus petit, tout noir, avec les étuis très-chagrinés.

CAPRICORNE ROUGE, *Cerambyx kœhleri*, Linn. Noir, avec les élytres et quelquefois les côtés du corselet d'un rouge san-

1. Capraire biflore.
2. Caprier épineux
3. Camara piquant.
4. Caroubier à Silig

guin; une tache noire et oblongue au milieu de la suture, dans plusieurs individus; corselet arrondi, avec une petite épine de chaque côté. Sur les saules.

Le CAPRICORNE CHARPENTIER doit être placé avec les LAMIES; et ceux qu'on a nommés, la *rosalie* et *musqué*, entrent maintenant dans le genre des CALLICHROMES. *V.* ce mot. (O L.)

CAPRICORNE. Constellation qui forme le dixième signe du zodiaque, où le soleil entre au solstice d'hiver, c'est-à-dire, le 21 décembre. Ce signe a donné son nom au tropique austral qui passe par son premier point. (PAT.)

CAPRIER, *Capparis*, Linn. (*Polyandrie monogynie.*) Genre de plantes de la famille des CÂPRIFOLIACÉES, qui comprend plus de trente espèces, toutes étrangères à l'Europe, à l'exception d'une seule, qui est le CAPRIER COMMUN, cultivé dans le midi de la France. Les *câpriers* sont des arbres ou des arbrisseaux qu'on peut diviser naturellement en deux sections. Tous ont leurs feuilles simples et alternes; mais dans les uns les feuilles sont garnies à leur base de deux épines, et ceux-là ont un fruit qui ressemble à une baie; dans les autres, les feuilles sont ordinairement nues ou munies de deux glandes, et le fruit de ceux-ci imite une silique.

Les caractères du genre sont: un calice à quatre folioles ovales, concaves et caduques; une corolle à quatre pétales ouverts et plus grands que le calice; un grand nombre d'étamines communément plus longues que les pétales; un ovaire supérieur soutenu par un pivot et chargé d'un stigmate obtus et sessile: cet ovaire devient une espèce de capsule ou de silique, cylindrique ou ovale, à une loge, et remplie d'une pulpe dans laquelle sont nichées beaucoup de semences réniformes.

Le genre THILAQUI, le CALYPTRANTHE de Dupetit-Thouars, a été établi aux dépens de celui-ci.

Le CÂPRIER ORDINAIRE, *Capparis spinosa*, Linn., est un petit arbrisseau qui croît en Barbarie et au midi de l'Europe, dans les lieux pierreux, dans les crevasses des rochers et les fentes des vieilles murailles. Il vient en touffe lâche et diffuse, et a des tiges ou des sarmens nombreux, garnis de feuilles entières, lisses, un peu charnues, et d'une forme ovale arrondie; au bas de leur pétiole, on voit deux épines courtes et crochues, et de chacune de leurs aisselles s'élèvent des pédoncules portant une seule fleur large et très-ouverte, qui, par la blancheur de sa corolle et la teinte pourprée de ses étamines nombreuses, offre un aspect très-agréable. Les fruits

qui lui succèdent ont la forme d'une poire. *V.* pl. B. 9, où il est figuré.

Il se fait dans la Provence, en Barbarie, et aux environs de la ville de Tunis, un commerce important en *câpres;* c'est le bouton de la fleur du *câprier.* Cet arbuste n'est point originaire de ce pays, mais de l'Asie; aussi n'y vient-il que par le moyen de la culture. La *câpre* de Tunis est très-inférieure à celle de Provence, et l'on en fait moins de cas dans le commerce. C'est surtout entre Marseille et Toulon qu'on voit beaucoup de *câpriers;* des champs entiers en sont couverts, et on les y cultive en grand.

On les plante en quinconce, à environ dix pieds de distance les uns des autres; et comme ils multiplient beaucoup, et que la motte grossit continuellement par des œilletons qui s'appliquent toujours aux rejetons précédens, on s'en procure les plants en dégarnissant les mères. Les plantations réussissent toujours, les *câpriers* craignant peu la sécheresse et la chaleur; mais ils redoutent un froid trop fort, et surtout l'ombre. Au printemps, un labour leur suffit; en automne, pour les abriter, on coupe les montans à environ six pouces de terre, et on couvre toute la plante avec la terre qui est entre les pieds: on les laisse tout l'hiver sous cet abri.

Le printemps suivant, on découvre les vieux jets jusqu'auprès du collet des plantes, qui bientôt en repoussent de nouvelles. Les *câpriers* ne tardent pas à fleurir au commencement de l'été, et ils continuent à porter des fleurs tant que les fraîcheurs des nuits ne resserrent pas leur séve.

Les femmes et les enfans vont tous les matins recueillir les boutons; on n'y manque point, parce que la grosseur de la *câpre* en diminue la valeur. Quelques précautions qu'on apporte dans la cueillette, il y a toujours des boutons qui échappent et qui fleurissent; on les laisse venir en graine; et quand les capsules, encore vertes, sont grosses comme une olive, on les cueille et on les confit: elles forment un mets agréable, et c'est ce qu'on appelle le *cornichon de câpre.*

A mesure qu'on apporte ces récoltes journalières, on les jette dans des tonneaux remplis de vinaigre, où l'on ajoute un peu de sel; alors, des mains des cultivateurs, elles passent dans celles des *saleurs* commerçans, qui préparent les olives, les anchois, les sardines et autres poissons ou provisions. Ceux-ci, au moyen de plusieurs grands cribles, faits d'une plaque de cuivre rouge un peu creuse, et percée de trous de diverses grandeurs, en séparent les différentes qualités, et les rangent sous des numéros particuliers: ils en renouvellent le vinaigre, et les remettent en tonneaux pour être transportés. Cette petite branche de commerce est très-lucrative.

Les *câpres* confites excitent l'appétit, et rafraîchissent ; le vinaigre qui a servi à leur macération, appliqué extérieurement, est un bon résolutif. Elles doivent avoir une belle couleur verte. Quelques marchands, pour la leur donner, se servent d'oxyde de cuivre : cet usage est très-dangereux.

Après le *câprier commun*, les espèces les plus remarquables de ce genre sont: le CAPRIER DU MALABAR, *Capparis baducca*, Linn., à feuilles persistantes, ovales, oblongues, et à pédoncules uniflores. Le CAPRIER A GROSSES SILIQUES, *Capparis amplissima*, Lam., que Linnæus a mal à propos confondu avec le précédent ; il a des feuilles glabres, ovales et veinées, et croît à Saint-Domingue. Le CAPRIER À SILIQUES ROUGES, *Capparis cynophallophora*, Linn., à feuilles ovales, obtuses, persistantes, munies de glandes au point de leur insertion sur la tige ; on le trouve aux Antilles, où il est connu sous les noms vulgaires de *pois mabouia*, de *fève du diable des Caraïbes*. Le CAPRIER LUISANT, *Capparis breynia*, Linn., dont les feuilles sont ovales, lancéolées et luisantes en dessus, et dont les pédoncules portent plusieurs fleurs ; il vient aux Antilles. Le CAPRIER À BELLES FLEURS, *Capparis pulcherrima*, Jacq., des environs de Carthagène ; ses fleurs, d'un jaune blanchâtre, et fort belles, exhalent une odeur suave. (D.)

CAPRIFICATION. Opération pratiquée anciennement, et encore aujourd'hui, au Levant, dans la vue de hâter ou faciliter la maturité des figues. Elle consiste à placer sur un figuier, qui ne produit pas de figues-fleurs, ou figues premières, quelques-unes de celles-ci, enfilées par un fil. Les insectes qui en sortent chargés de poussière fécondante, s'introduisent par l'œil dans l'intérieur des secondes figues, fécondent par ce moyen toutes les graines, et provoquent la maturité du fruit. Ces premières figues, comme on sait, paroissent un mois avant les autres. Les secondes mûrissent successivement depuis le mois d'août jusqu'en octobre, et même plus tard.

Cette opération, dont quelques auteurs anciens et quelques modernes ont parlé avec admiration, ne m'a paru autre chose, dans un long séjour que j'ai fait aux îles de l'Archipel, qu'un tribut que l'homme payoit à l'ignorance et aux préjugés. En effet, dans beaucoup de contrées du Levant, on ne connoît point la caprification : on ne s'en sert point en France, en Italie, en Espagne ; on la néglige depuis peu dans quelques îles de l'Archipel, où on la pratiquoit autrefois ; et cependant on obtient partout des figues très-bonnes à manger. Si cette opération étoit nécessaire, soit que la fécondation dût s'opérer par la poussière séminale qui se répandroit et s'introduiroit seule par l'œil de la figue, soit que la nature se fût servie, pour la transmettre d'une figue à l'autre, d'un petit

cynips, comme on l'a cru communément, on sent bien que ces premières figues en fleurs ne pourroient féconder en même temps celles qui sont parvenues à une certaine grosseur, et celles qui paroissent à peine, ou ne paroissent pas encore, et qui ne mûrissent que deux mois après les autres.

Laissons tout le merveilleux de la caprification, et convenons, d'après l'observation, qu'elle doit être inutile, puisque chaque figue contient quelques fleurs mâles vers son œil, capables de féconder toutes les fleurs femelles de l'intérieur, et que d'ailleurs ce fruit peut croître, mûrir et devenir excellent à manger, lors même que les graines ne sont pas fécondées.

Bernard a donné, sur cette matière, des Mémoires aussi intéressans qu'instructifs. Il a observé que les figues que l'on cultive au midi de la France, ne sont jamais attaquées par des cynips, tandis qu'on les trouve constamment dans les graines des figues sauvages. Lorsque les figues sont assez grosses pour que les fleurs femelles soient bien sensibles, des cynips pénètrent dans l'intérieur par l'œil, et vont sur chaque semence déposer les germes qui doivent reproduire ces insectes. Un mois suffit pour que les larves parviennent à leur dernière métamorphose. Le cynips sort de chaque graine par une ouverture qui suit constamment la direction du pistil. On trouvera, à l'article CYNIPS, la description de cet insecte. (O. et L.)

CAPRIFIGUIER. Nom du FIGUIER SAUVAGE, dont les fruits servent à la CAPRIFICATION. (B.)

CAPRIFOLIA, *Vincibosco*, *legabosco*. Nom italien du CHÈVREFEUILLE DES BOIS, *Lonicera periclymenum*, Linn. (LN.)

CAPRIFOLIACÉES, *Caprifolia*, Jussieu. Famille de plantes dont la fructification est composée d'un calice monophylle, presque toujours divisé à son limbe, rarement entier, souvent caliculé à sa base ou muni de deux bractées; d'une corolle ordinairement monopétale, régulière ou irrégulière, quelquefois fermée de plusieurs pièces dilatées ou réunies à leur base; d'étamines en nombre déterminé, le plus souvent simples, toujours épipétales et alternes avec les divisions de la corolle dans les fleurs monopétales, épigynes et alternes avec les parties de la corolle, ou insérées sur la corolle et opposées à ses parties dans les fleurs polypétales; à anthères droites, biloculaires; d'un ovaire simple, inférieur, à style souvent unique, quelquefois nul; à stigmate simple, rarement triple.

Le fruit est une baie ou une capsule à une ou plusieurs loges, renfermant une ou plusieurs semences à embryon placé dans une petite cavité, située au sommet d'un périsperme charnu, et à radicule supérieure.

Les plantes de cette famille ont les tiges arborescentes ou

frutescentes, rarement herbacées, presque toujours droites, quelquefois rampantes, quelquefois volubles. Les feuilles, qui sortent de boutons coniques, sont le plus souvent opposées, communément simples et toujours dépourvues de stipules; le pétiole qui les porte est très-court, quelquefois même il est nul, et alors elles se réunissent à leur base pour ne former, en apparence, qu'une seule feuille enfilée par la tige. Les fleurs, ordinairement hermaphrodites et rarement diclines ou stériles, affectent différentes dispositions.

Dans cette famille, qui est la troisième de la onzième classe du *Tableau du Règne végétal* par Ventenat, et dont les caractères sont figurés pl. 13, n.° 2 du même ouvrage, de qui on a emprunté l'expression caractéristique ci-dessus, on compte treize genres divisés en quatre sections; savoir:

Ceux qui ont le calice caliculé ou muni de bractées, le style unique et la corolle monopétale: la Linnée, la Trioste, la Symphoricarpe, la Dierville, le Camérisier et le Chèvrefeuille.

Ceux qui ont le calice caliculé ou muni de bractées, le style unique et la corolle presque monopétale: le Codonion, l'Hélixanthère, l'Aidie, le Lorante, le Gui, le Paléthuvier.

Ceux qui ont le calice muni de bractées, le style nul, trois stigmates et la corolle monopétale: la Viorne, le Sureau.

Ceux qui ont le calice simple, le style unique et la corolle polypétale, le Cornouiller. Ce dernier genre lie cette famille à celle des Araliées. (B.)

CAPRIMULGUS. C'est, dans Linnæus, le nom générique des *engoulevents*. Il est tiré, ainsi que les dénominations de Tette-chèvre, Œgothelas, de l'idée populaire que ces oiseaux tettent les chèvres. (V.)

CAPRINUS. *V.* Capraire. (DESM.)

CAPRIOLA, Linocier et Adanson. C'est le *panicum dactylon* de Linnæus, qui forme maintenant un genre particulier. *V.* Cynodon. (LN.)

CAPRIOLO et CAPRIULO. Noms italiens du Chevreuil. *V.* Cerf. (DESM.)

CAPRISQUE. Nom spécifique d'une Baliste de la Méditerranée. (DESM.)

CAPRIUOLA. La Capucine porte ce nom en Italie. (LN.)

CAPROCHETTA. Donati forme un genre sous ce nom, dans lequel il place des productions de la mer Adriatique, qu'on ne sauroit rapporter avec certitude à aucun des genres admis maintenant parmi les plantes marines ou parmi les zoophytes. (DESM.)

CAPRON ou CAPERON. *V.* Caperonier. (DESM.)

CAPROS, *Capros*. Genre de poissons de la division des THORACHIQUES, établi par Lacépède aux dépens des ZÉES de Linnæus. Ses caractères consistent à avoir : le corps et la queue très-comprimés et très-hauts ; point de dents aux mâchoires ; deux nageoires dorsales ; les écailles très-petites ; point d'aiguillons au-devant de la première ni de la seconde dorsale, ni de l'anale.

La seule espèce qui compose ce genre est appelée CAPROS SANGLIER ; c'est le *Zeus aper* de Linnæus, le *Sanglier* de Rondelet. On le trouve dans la Méditerranée. Sa chair est dure et répand quelquefois une mauvaise odeur. On l'a appelé *sanglier*, parce qu'il a le museau avancé, et une lèvre supérieure susceptible d'aplatissement comme les cochons : de plus, ses écailles sont striées et frangées sur leurs bords; ce qui leur donne un peu l'apparence d'être couvertes de soies. (B.)

CAP-ROUGE. C'est un petit oiseau des Antilles, olivâtre, avec le ventre presque jaune, les pennes des ailes de couleur d'un brun obscur, et le dessus de la tête rouge. On l'a rapporté au groupe d'oiseaux désignés sous le nom de FIGUIERS. (DESM.)

CAPSA. Cet oiseau d'Afrique, dont parle le voyageur Shaw, appartient peut-être au genre FRINGILLE; mais sa description est trop succincte pour ne pas l'isoler. Il est gris, et sa gorge présente les reflets de celle du pigeon. Son chant est doux et harmonieux. (V.)

CAPSALE, *Capsala*. Genre que j'ai établi dans le nouveau Bulletin des Sciences par la Société philomatique, pour placer un animal décrit et figuré dans le Voyage de la Peyrouse, tome 4, pl. 20, n.° 4 et 5, auquel on n'avoit pas donné de nom.

Les caractères de ce genre sont : corps crustacé et convexe en dessus, membraneux et plat en dessous, avec trois disques, dont deux égaux à la partie antérieure, et le troisième plus grand à la partie postérieure ; bouche en forme de trompe entre les deux disques antérieurs.

Il est difficile d'indiquer rigoureusement la classe à laquelle ce genre appartient. Sous la considération du test qui le recouvre, des disques, ainsi que des mœurs, il se rapproche des OZOLES ; mais ces derniers ont des pates, et ici il n'y en a pas.

La CAPSALE DE LA MARTINIÈRE a la forme d'un cœur. Sa couleur est d'un blanc sale avec des séries de petites taches rougeâtres. Son disque postérieur a un mamelon central d'où partent sept rayons.

Cet animal, dont le diamètre est de trois centimètres, se fixe sur le corps des poissons au moyen de ses trois disques,

sous lesquels il fait le vide et suce leur sang à l'aide de sa trompe. Il peut changer de place à volonté. (B.)

CAPSE, *Capsa.* Genre de coquilles bivalves, établi par Lamarck pour placer quelques espèces de TELLINE et de VÉNUS de Linn., qui ne conviennent point parfaitement aux caractères de ces genres. Celui que Lamarck indique comme devant appartenir aux *capses*, est : coquille transverse ; deux dents cardinales sur une valve, et une dent bifide et intrante sur la valve opposée. Il donne pour type de comparaison, la *Venus deflorata.* (B.)

CAPSE, *Capsus*, Fab. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des géocorises ou punaises terrestres, ayant pour caractères : gaîne du suçoir à quatre articles distincts ; labre étroit, allongé et strié en dessus ; antennes de quatre articles, dont les deux derniers beaucoup plus menus que les suivans, capillaires ; corps ovoïde ou arrondi.

CAPSE GOTHIQUE, *Capsus gothicus*, Fab. ; Wolff., *Cimic.*, tab. 4, fig. 33. Il est noir, avec l'écusson et l'extrémité de la partie coriace des étuis, d'un rouge vif.

CAPSE SPISSICORNE, *Capsus spissicornis*, Fab. ; *Miris spissicorne*, G. 23, fig. 9. Il est une fois plus petit que le précédent ; son corps est noir, avec les pates d'un jaune pâle ; les antennes ont leurs deux derniers articles capillaires et plus pâles. Il se trouve en Europe, sur les rosiers. (L.)

CAPSELLE, *Capsella.* Genre de plantes établi par Ventenat, à l'imitation de Tournefort, pour placer quelques espèces du genre THLASPI de Linnæus, dont les siliques présentent des différences lorsqu'on les compare à celles des autres. Dans ce nouveau genre, entre la plante si commune, appelée vulgairement *bourse à pasteur*, et dont on sait que la capsule ou silicule est triangulaire et sans rebords ; tandis que dans les véritables *thlaspis*, elle est ronde et entourée d'un rebord. (B.)

CAPSICUM. Nom latin d'un genre de la famille des solanées. *V.* PIMENT. (LN.)

CAPSTONE. Les Anglais donnent ce nom aux fossiles des genres FONGITE et CLYPÉASTRE. (DESM.)

CAPSULAIRE, *Capsularia.* Genre de vers intestins, établi par Goëze. Son caractère est d'être cylindrique, aminci à sa partie antérieure, obtus à ses extrémités, et renfermé dans une vésicule capsulaire.

Il comprend deux espèces : le *cucullanus salaris*, qui se trouve dans le foie des poissons d'eau douce ; l'*ascaris halecis*, qui se trouve dans les vésicules séminales du hareng.

Il paroît que ces animaux sont fort peu distincts des *dragonneaux* ou des *filaires*, par leurs caractères; mais leur genre de vie les en éloigne beaucoup, parce qu'ils se trouvent toujours dans une capsule et roulés en spirale, tandis que les espèces des genres cités plus haut sont libres, soit dans les intestins, soit entre les tégumens. (B.)

CAPSULAIRE. Nom donné à une TÉRÉBRATULE fossile. (B.)

CAPSULAIRE, *Capsularia*. Genre établi par Cuvier, dans la famille des zoophytes proprement dits, entre les SERTULAIRES et les TUBULAIRES. Ses caractères sont : tige papyracée, simple ou branchue, à extrémités terminées par de petites capsules ovales, ouvertes pour la bouche et percées de petits trous.

L'animal des *capsulaires* ressemble à ceux des CORYNES. Il se trouve fixé sur les varecs des côtes d'Angleterre. (B.)

CAPSULE, *Capsula*. Péricarpe sec et creux, s'ouvrant d'une manière déterminée en une ou plusieurs parties appelées *valves* ou *battans*. (D.)

CAPUCHON. Partie de quelques fleurs. C'est un pétale relevé, d'une seule pièce, antérieurement élargie et ouverte, postérieurement terminée en pointe et fermée. On l'appeloit souvent nectaire, lorsque la langue botanique étoit moins précise. La fleur des ACONITS offre un capuchon. (B.)

CAPUCHON NOIR. Nom d'un oiseau du genre POLOCHION. *V.* ce mot. (V.)

CAPUCIN. On appelle ainsi communément, le sajou brun, espèce de singe d'Amérique, du genre SAPAJOU. (DESM)

CAPUCIN (Le). Coquille du genre CÔNE. (B.)

CAPUCIN. Nom spécifique d'un insecte du genre BOSTRICHE. (DESM.)

CAPUCIN DE L'ORÉNOQUE. Singe décrit par M. de Humboldt, et qui appartient au genre SAKI. C'est le *pithecia chiropote* de M. Geoffroy. (DESM.)

CAPUCIN DE RIO SINU. Singe d'Amérique, qui est l'ALOUATE proprement dit (*Simia seniculus*, Linn.). (DESM.)

CAPUCINE, *Tropæolum*, Linn. (*Octandrie monogynie.*) Genre de plantes très-beau, très-remarquable, qui n'appartient encore à aucune famille. Il a des rapports avec les GÉRANIONS, les VIOLETTES et les BALSAMINES. Ses caractères sont : un calice coloré, d'une seule pièce, à cinq divisions profondes, lancéolées, et dont les trois supérieures se terminent en un éperon allongé ; une corolle irrégulière formée de cinq pétales larges et arrondis, deux supérieurs nus et rétrécis simplement à leur base, trois inférieurs ciliés et portés sur un onglet étroit et oblong ; huit étamines

inégales, plus courtes que les pétales, et ayant leurs filamens inclinés ; un ovaire supérieur à trois lobes ; un style érigé de la longueur des étamines, et couronné par un stigmate à trois pointes.

Le fruit est formé par trois capsules charnues, réunies, convexes et sillonnées en dehors, angulaires en dedans et attachées à la base du style, qui persiste ; chacune d'elles renferme une semence de la même forme.

Les espèces de ce genre, dont on ne connoît jusqu'à présent que dix à douze, sont des herbes exotiques, qui ont les tiges foibles et grimpantes, les feuilles alternes, simples, et communément en rondache, et les fleurs axillaires. A l'exception d'une seule espèce trouvée aux environs de Buenos-Ayres, par Commerson (la *capucine à cinq feuilles*), toutes les autres sont originaires du Pérou, et maintenant très-communes dans nos jardins. Cependant on en cultive plus particulièrement deux, savoir : la GRANDE CAPUCINE ou le GRAND CRESSON D'INDE, *Tropœolum majus*, Linn., et la PETITE CAPUCINE ou le PETIT CRESSON D'INDE, *Tropœolum minus*, Linn. La première n'est connue en Europe que depuis 1684 ; la seconde y avoit été apportée dès 1580. Elles sont annuelles dans notre climat, et vivaces, dit-on, dans leur pays natal. Elles diffèrent principalement par la grandeur respective de leurs parties. Toutes deux ont des tiges cylindriques et grimpantes, et des feuilles arrondies en bouclier et ombiliquées, c'est-à-dire, attachées au pétiole par leur centre ; mais les feuilles sont plus petites dans la seconde espèce, qui, d'ailleurs, s'élève moins. La fleur de la grande capucine est d'un jaune orangé ou d'un ponceau éclatant, et ses deux pétales supérieurs sont marqués à leur base de lignes noirâtres. La petite capucine a ses fleurs d'un jaune pâle, et les trois pétales inférieurs plus petits que les deux autres, et tachés de rouge. Cette différence dans la forme ou dans la couleur de leurs fleurs est constante, et suffit pour les distinguer. Dans l'une et l'autre espèce, la surface supérieure des feuilles est lisse et verte, et la surface inférieure pâle, et quelquefois pubescente. Ces feuilles, grandes ou petites, ont la singulière propriété de rester sèches après avoir été arrosées.

La capucine est une des plus belles plantes qui nous soient venues de l'Amérique ; ses fleurs se succèdent dans nos climats pendant tout l'été. Dans les pays chauds, elle demeure verte et fleurit toute l'année. Il y en a une espèce à fleurs doubles, qui est fort recherchée des curieux ; c'est une variété de l'une des deux espèces dont nous venons de parler ; elle conserve plus facilement ou plus long-temps ses

tiges, lorsqu'on la tient en serre chaude dans les temps convenables, et peut se propager facilement de bouture. Les espèces annuelles se multiplient d'elles-mêmes par leurs graines, qui tombent encore un peu vertes, achèvent de mûrir sur la terre, et germent au printemps. C'est dans cette saison qu'on doit les semer.

Les fleurs de la capucine ont l'odeur, le goût et les propriétés du cresson; aussi les mange-t-on en salade. On confit au vinaigre les jeunes boutons et même les jeunes fruits; ils tiennent alors lieu de câpres, et ils sont plus parfumés. On jette ces boutons dans du bon vinaigre, ils doivent y tremper; à mesure que le nombre en augmente, on ajoute de nouveau vinaigre. Il suffit de couvrir avec une toile ou avec une planche, les vases destinés à cette préparation; le vinaigre, par sa communication avec l'air, devient de plus en plus acide et fort, et les *câpres-capucines* en acquièrent plus de saveur. On peut, si l'on veut, y mêler un peu de sel ou de poivre.

La grande capucine offre un phénomène singulier, mais qui a été révoqué en doute; dans les jours chauds de l'été, vers le crépuscule du soir, au dire de la fille de Linnæus, il sort de ses fleurs une lumière vive comme l'éclair, et qui ressemble à une étincelle électrique. (B.)

CAPULAGA. Nom malais du CARDAMOME. (B.)

CAPULI. C'est le COQUERET PUBESCENT, au Pérou. (B.)

CAPURE, *Capura*. C'est un arbre de l'Inde dont les feuilles sont opposées, ovales, entières; les fleurs purpurines et disposées en faisceaux axillaires.

Chaque fleur est dépourvue de calice, et a une corolle monopétale, tubuleuse, cylindrique, à limbe à six découpures arrondies, dont trois, extérieures et alternes, sont plus étroites; elle a, de plus, six étamines, à anthères presque sessiles, et dont trois sont plus élevées que les autres; un ovaire supérieur, arrondi, trigone, tronqué, chargé d'un style très-court, ayant un stigmate un peu allongé. Le fruit est une baie. (B.)

CAPULUS. Nom latin du genre CABOCHON, de Denys de Montfort. (DESM.)

CAPUSSA. C'est la HUPPE, dans le Bas-Monferrat. (VIEILL.)

CAPUSILAN-KITSJIL. C'est, à Java, l'ASCLÉPIADE LACTIFÈRE. (B.)

CAPUSSI. Nom brame du COTON EN ARBRE. (B.)

CAPUSA-CATARI. Les Brames appellent ainsi la ZÉDOAIRE GALANGA. (B.)

CAPUT-MORTUUM ou *Tête de Mort.* On donne ce nom et celui de *Singe à queue de Rat*, à un quadrumane peu connu, et désigné dans le *Systema Naturæ*, sous le nom de *Simia morta.* (DESM.)

CAPU UPEBA. C'est une plante du Brésil, mentionnée par Pison, et que l'on croit pouvoir rapporter à une espèce du genre BARBON (*Andropogon bicorne*). (DESM.)

CAPYBARA, CAPIGUA et CAPIGOUARA. Noms que les Espagnols d'Amérique donnent au CABIAI. (DESM.)

CAQUENLIT. Nom patois de la MERCURIALE SAUVAGE ou VIVACE (*Mercurialis perennis*, Linn.) (LN.).

CAQUEPIRIE. Nom donné par Gmelin au genre de plante appelé BERGKIAS par Sonnerat. C'est la GARDÈNE. (B.)

CAQUILLÉ. *V.* CAKILE. (LN.)

CARA. Liseron d'Afrique, dont les Nègres mangent la racine. On ignore à quelle espèce cette plante doit être rapportée. Peut-être est-ce tout simplement le LISERON PATATE. (B.)

CARA ANGOLAM. Plante de l'Inde, figurée dans l'*Hortus malabaricus*, v. 4, t. 26. C'est le *namidou* des Brames. *V.* ce mot. (LN.)

CARABA. C'est, à la Guyane, le nom d'une huile que l'on retire de la noix de l'ACAJOU. (DESM.)

CARABACIUM. Nom d'un bois aromatique de l'Inde, qu'on regarde comme un excellent remède contre le scorbut. On ignore par quel arbre il est fourni. (B.)

CARABE, *Carabus.* Lat., Bonel.; *Tachypus*, Web. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des *carabiques*, ayant pour caractères : élytres terminées en pointe ou sans troncature à leur extrémité; point d'échancrure au côté intérieur des deux premières jambes; languette très-courte, ne dépassant guère l'origine de ses palpes et pointue; dernier article des palpes extérieurs sensiblement plus large que le précédent, presque en forme de triangle ou de cône renversé et comprimé; labre bilobé, ou fortement échancré; second article des antennes aussi long au moins que la moitié du suivant; abdomen ovale; ailes nulles ou rudimentaires.

D'après les caractères que je viens d'exposer, ce genre est beaucoup plus restreint que celui auquel Linnæus, Degeer et Olivier ont donné ce nom, et ne comprend plus qu'une partie des espèces qu'ils distinguoient par la qualification de grands, *majores.* Ses limites sont les mêmes que celles qui lui ont été assignées par M. Bonelli. Il fait partie, dans mon *Genera crustaceorum et insectorum*, de la sous-famille des *carabiques métalliques.* Ces insectes, qui se trouvent plus spécia-

lement dans les contrées froides et tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, ont le corps allongé, souvent bronzé ou d'un vert doré en dessus, cuivreux ou violet dans d'autres, avec la tête avancée, plus étroite que le corselet, ayant deux yeux arrondis et saillans; le corselet un peu moins large que l'abdomen, en forme de cœur, tronqué et ordinairement échancré postérieurement, rebordé; l'écusson très-petit, et l'abdomen grand et ovale. Ils ont les antennes filiformes, un peu plus longues que la moitié du corps; les mandibules fortes, croisées, pointues, sans dentelures remarquables; les élytres rebordées, souvent striées, sillonnées, ou garnies de points élevés, imitant des rangées de perles; les tarses antérieurs dilatés dans les mâles, et dont les quatre premiers articles sont spongieux en dessous. Les *carabes* diffèrent des *procrustes* de M. Bonelli, par leur labre divisé simplement en deux lobes, et le menton, dont l'échancrure n'a qu'une dent; des *calosomes* par le second article de leurs antennes, proportionnellement plus long; par le défaut d'ailes, le corselet moins arrondi et la forme ovale de l'abdomen; et des *cychres*, par les organes de la manducation et leurs élytres n'enveloppant point les côtés inférieurs de l'abdomen.

De tous les coléoptères carnassiers, terrestres et indigènes, les *carabes* et les procrustes sont les plus grands. Ce sont des insectes très-voraces et fort agiles. On en rencontre souvent, courant à terre, dans les champs, dans les jardins et dans les bois.

Plusieurs espèces habitent exclusivement les montagnes ou les pays élevés. Ils se cachent sous les pierres ou sous la mousse, se nourrissent de larves, de chenilles, ou d'insectes parfaits, qu'ils saisissent avec leurs fortes mandibules, et souvent se dévorent entre eux. Ils répandent une odeur très-forte et désagréable, qui approche de celle du tabac et de quelques plantes vénéneuses ou suspectes. Lorsqu'on les prend, ils font sortir, par la bouche ou par l'anus, une liqueur noirâtre, très-âcre et très-irritante, et dont l'odeur est encore plus désagréable que celle que leur corps répand. Leurs larves n'ont pas encore été observées ou décrites; mais il est probable qu'elles ressemblent beaucoup à celles des procrustes, que nous ferons connoître en traitant de ce genre.

Les coléoptères désignés par les anciens sous le nom de *carabes*, paroissent être très-différens de ceux que nous appelons ainsi, puisque, suivant eux, ils provenoient de larves vivant dans le bois sec; ce sont probablement des *capricornes* ou d'autres insectes analogues. Nous présumons que les premiers naturalistes comprenoient nos *carabes* proprement dits, parmi les cantharides, comme le peuple le fait encore

aujourd'hui. Olivier, qui suit à cet égard le sentiment de Geoffroy, dit que les anciens avoient regardé ces insectes comme un poison pour les bœufs qui en avaloient quelques-uns, mêlés avec l'herbe dont ils se nourrissent dans les champs et dans les prés ; ils les croyoient capables d'enflammer les intestins de ces animaux, par leur causticité. C'est à cause de cette qualité malfaisante qu'ils leur avoient donné le nom de *bupreste.*

Hippocrate, Pline et les anciens médecins, attribuoient à ces insectes une vertu peu inférieure à celle des *cantharides;* ils en faisoient usage dans diverses maladies, dans l'hydropisie, dans les tympanites, et surtout dans quelques maladies auxquelles les femmes sont particulièrement sujettes. Ils les faisoient prendre intérieurement à très-petite dose ; et ils les employoient quelquefois en pessaires, mêlés avec des substances aromatiques.

Parmi les espèces de ce genre, les unes ont les élytres bombées ou convexes ; tel est :

Le CARABE DORÉ, *Carabus auratus*, Linn. ; Oliv., *Col.* t. 3, n.° 35, pl. 5 et 11, *fig.* 51 ; vulgairement le *jardinier* ou *vinaigrier*, et que des vétérinaires employoient anciennement. Long de près d'un pouce, noir en dessous, d'un vert doré en dessus, avec les premiers articles des antennes et les pieds fauves ; élytres sillonnées, avec trois côtes unies sur chaque.

Très-commun au nord de l'Europe, plus rare dans le midi, et ne s'y trouvant que sur les montagnes.

Tels sont encore les carabes *violet*, *purpurin*, *embrouillé*, *jardinier*, *enchaîné*, *granulé*, *vagabond*, etc., d'Olivier.

D'autres ont les élytres planes ou à peine convexes, comme les carabes *cyaneus*, *creutzeri*, *irregularis*, *concolor*, etc., de Fabricius. *V.* pour les autres espèces citées dans la première édition de cet ouvrage, les renvois suivans : *carabe coriace*, genre PROCRUSTE. — *Car. leucophthalme.* — *Car. vulgaire*, genre FÉRONIE. — *Car. prasin*, genre CALLISTE. (L.)

CARABIN. *V.* SARRASIN. (LN.)

CARABIQUES, *Carabici*, Lat. Tribu (auparavant famille) d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, de la famille des carnassiers, et qui comprend le genre *carabus* de Linnæus.

Les carabiques, ainsi que les cicindélètes et les hydrocanthares, autres tribus de la même famille, sont des coléoptères pourvus de six palpes et se nourrissant, dans leur premier et leur dernier état, de proie vivante, et particulièrement d'insectes qu'ils attrapent à la course. Les espèces de ces deux premières tribus sont terrestres, leurs pieds étant uniquement propres à la course ; leurs mandibules sont

entièrement découvertes; la pièce écailleuse et pointue qui termine leurs mâchoires n'est arquée en crochet qu'à son extrémité, ou est même quelquefois tout-à-fait droite; leur corps est oblong, avec les yeux saillans. Ces caractères distinguent les carabiques et les cicindelètes des hydrocanthares. Leurs larves, pareillement terrestres, respirent à la manière ordinaire; tandis que celles des derniers sont aquatiques, et reçoivent l'air par l'anus ou par des espèces de nageoires latérales, qui ressemblent à des branchies. Maintenant les carabiques diffèrent des cicindelètes, en ce que la pointe ou le crochet de l'extrémité supérieure de leurs mâchoires n'est point articulé avec elles. Ces insectes, d'ailleurs, ont ordinairement la tête plus étroite que le corselet, ou tout au plus de sa largeur, et les mandibules le plus souvent simples ou sans fortes dentelures. Geoffroy ne forme avec eux et les cicindelètes qu'un seul genre, auquel il donne le nom de BUPRESTE, *Buprestis*, dans l'opinion où il est que ces animaux sont ceux que les anciens distinguoient ainsi, et qu'ils regardoient comme un poison très-dangereux, particulièrement pour les bœufs; mais nous pensons qu'ils appliquoient plutôt cette dénomination aux *meloës*. (*V.* ce mot.)

Les carabiques répandent souvent une odeur fétide, et lancent par l'anus une liqueur âcre, caustique et quelquefois volatile comme dans les *brachines*. Suivant M. Cuvier, leur intestin se termine par un cloaque élargi, muni de deux petits sacs qui séparent cette humeur. Ils sont, pour la plupart, très-agiles; plusieurs n'ont point d'ailes sous leurs étuis, et ceux qui en sont pourvus en font bien moins d'usage que les cicindelètes. Ils se tiennent, en général, sous les pierres ou dans la terre; quelques-uns se cachent sous les écorces des arbres.

Leurs larves ont les mêmes habitudes; leur corps est allongé, presque cylindrique, et composé de douze anneaux. La tête est grande, écailleuse, armée de deux fortes mandibules, recourbées à leur pointe, et présente, en outre, deux antennes courtes et coniques; deux mâchoires divisées en deux branches, dont l'une est formée par un palpe; une languette portant deux autres palpes plus courts que les précédens, et six petits yeux lisses en forme de grains, de chaque côté; le premier anneau est recouvert d'une plaque écailleuse; les autres sont mous ou peu solides. Ces larves ont six pieds, suspendus par paires aux trois premiers anneaux, et courbés en avant à leur extrémité.

Elles diffèrent selon les genres. Celle de l'*ariste* (*V.* DITOME BUCÉPHALE) a la forme et les habitudes des larves des cicin-

dèles; le dessus de sa tête est très-enfoncé dans son milieu, en manière de corbeille, tandis que son plan inférieur est très-bombé; elle a, de chaque côté, deux yeux lisses, beaucoup plus gros que les autres et semblables à ceux des *araignées-loups* ou *lycoses*. La plaque supérieure du premier segment du corps est grande, et représente un bouclier en demi-cercle. Le huitième anneau a sur le dos deux mamelons à crochets; le dernier n'offre point d'appendices remarquables.

Dans les autres larves de cette tribu, qui nous sont connues, celles des *omophrons* exceptées, la tête est noire, forte et plus égale; les yeux lisses sont petits et presque semblables; la pièce écailleuse du premier segment est carrée et ne déborde point le corps; le huitième anneau n'a point de mamelon, et le dernier est terminé par deux appendices coniques et par un tube membraneux qui est un prolongement de la partie du corps où l'anus est situé. Ces appendices sont cornés et dentés dans les larves des carabes et des calosomes; ils sont charnus, articulés et plus longs aux larves des *harpales* et des *licines*. Les larves des harpales ont le corps un peu plus court et la tête un peu plus grosse; la forme des mandibules des unes et des autres se rapproche de celles qu'ont ces mêmes organes dans l'insecte parfait. D'après les observations de l'un de nos collaborateurs, M. Desmarest, la larve de l'omophron *bordé* a une forme conique; la tête grande, armée de deux fortes mandibules n'offre que deux yeux; l'extrémité postérieure de son corps, qui se rétrécit peu à peu, se termine par un appendice de quatre articles; je n'en ai compté que deux à ceux des larves des harpales et des licines.

Fabricius, dans les premières éditions de son Entomologie, fit peu de changemens au genre carabe de Linnæus. Olivier et Illiger l'imitèrent; le premier observa néanmoins plusieurs différences essentielles dans la composition de la bouche de ces insectes, et M. Weber (*Observ. entomol.*), fils du célèbre botaniste de ce nom, en profita pour établir les genres *anthie*, *brachine*, *calosome* et *tachype*. Mes études en ont augmenté le nombre, et ces divers matériaux ont servi de base au travail de M. Clairville (*Entom. helvét.*, *tom.* 2). et à celui de M. Bonelli, sur les insectes de cette tribu. M. Clairville n'emploie, pour la distinction des genres, que la considération des jambes antérieures, des palpes et des antennes; le second établit ses caractères sur toutes les parties, qu'il a étudiées dans tous leurs détails avec l'attention la plus scrupuleuse. Quoique les groupes nombreux qu'il a formés dans cette division des coléoptères soient naturels, j'en ai cependant rejeté plusieurs, la ma-

nière dont il les signale m'ayant paru trop difficile, ou être fondée sur des caractères trop minutieux. Je divise les carabiques en sept sections :

1.° *Aucun des palpes extérieurs subulé : ils sont filiformes ou plus gros à leurs extrémités ; jambes antérieures échancrées au côté interne ; étuis tronqués ou très-obtus postérieurement ; languette entière, ovale ou presque carrée ; tête légèrement rétrécie en arrière et ne tenant pas au corselet par une espèce de cou, en forme d'article ou de nœud.*

La tête et le corselet sont plus étroits que l'abdomen ; le corselet est toujours en forme de cœur tronqué en arrière, et sa longueur n'excède pas sa largeur.

Les genres : Anthie, Graphiptère, Brachine, Lébie, Cyminde. Ici se placent encore les *lampies*, les *dromies* et les *demétrias* de M. Bonelli.

2.° *Palpes extérieurs, jambes antérieures et étuis, comme dans la section précédente ; mais languette ayant de chaque côté une division en forme d'oreillette ; tête séparée du corselet par un étranglement brusque et profond, ou lui étant attachée par une sorte d'article, en forme de nœud ou de rotule.*

Le corselet est souvent plus allongé que dans les précédens ; le pénultième article des tarses est fréquemment bilobé.

Les genres : Zuphie (auquel je réunis celui de *polystichus* de M. Bonelli), Galérite, Agre, Odacanthe.

3.° *Palpes extérieurs et les deux premières jambes comme dans les deux sections précédentes ; mais élytres sans troncature au bout ; menton continu avec la gorge, ou sans articulation à sa base.*

Ces coléoptères propres aux pays chauds de l'Afrique et de l'Asie, font le passage des précédens aux *scarites*, qui vont suivre. Leur corps est oblong, aplati, avec la tête grande, et le corselet en forme de cœur ou de coupe, pédiculé à sa base ; leurs mandibules sont dentées, et les palpes extérieurs se terminent par un article plus grand ; le dernier des labiaux est sécuriforme. Ils se cachent, à ce qu'il paroît, sous les pierres ou sous les écorces des arbres.

Les genres : Siagone, Encélade.

4.° *Carabiques semblables à ceux de la section précédente, quant aux palpes extérieurs, à l'échancrure des jambes antérieures, et quant aux élytres ; mais ils ont le menton articulé à sa base ; les jambes dentées au côté extérieur ou terminées par deux épines longues et très-fortes ; antennes toujours moniliformes, et dont le second et le troisième articles sont presque de la même longueur.*

Ils se rapprochent des siagones par la grandeur de la tête et la forme du corselet. Leurs mandibules sont souvent très-grandes et dentées ; leur languette est tantôt courte, large,

coupée au bord supérieur; tantôt saillante, divisée en trois pièces, dont celle du milieu obtuse ou tronquée au bout.

Ces insectes vivent dans les terrains chauds, sablonneux, et s'y creusent des terriers. Ils sont moins agiles que les autres de la même famille, et ne paroissent pas avoir des habitudes carnassières dans leur état parfait. La plupart sont entièrement noirs.

Les genres : SCARITE, PASIMAQUE, CARÈNE, CLIVINE, DISCHIRIE.

5.° *Semblables aux précédens, mais sans dents au côté extérieur des deux premières jambes : les épines qui les terminent, courtes ou moyennes ; antennes rarement moniliformes, avec le second article plus court que le suivant ; languette toujours accompagnée de deux oreillettes, en carré long, avec le bord supérieur droit, sans saillie, en forme de pointe ou de dent à son milieu.*

I. *Antennes terminées par un article plus gros que les précédens, ou en boutons.*

Le genre : OZÈNE.

II. *Antennes filiformes ou sétacées.*

A. *Tarses égaux dans les deux sexes.*

Les genres : MORION, ARISTE. (*V. Ditomes.*)

B. *Les quatre tarses antérieurs dilatés dans les mâles.*

Le genre : HARPALE.

C. *Les deux tarses antérieurs dilatés dans les mâles.*

* *Tête point ou faiblement retrécie à sa naissance.*

† *Second et troisième articles des tarses antérieurs des mâles en forme de cœur, garnis, en dessous, de deux rangées d'écailles transverses.*

Les genres : ZABRE (auquel je réunis celui de *pelor* de M. Bonelli) ; FÉRONIE (composé des genres *amare*, *calathe*, *pœcile*, *platysme*, *abax*, *percus*, *molops*, *mélanie*, *pterochiste*, du même) ; CÉPHALOTE, STOMIS, SPHODRE, DOLIQUE (dans lequel je comprends ses *lémosthaènes*, ses *platynes* et plusieurs de ses *anchomènes*), TAPHRIE.

†† *Second article, et souvent le troisième, des tarses du mâle en forme de palette carrée, garni en dessous de petites papilles grenues, très-nombreuses et serrées.*

Les genres : DICÈLE, LABION, LICINE, BADISTE, EPOMIS, (auquel je joins les *dinodes* de M. Bonelli), CHLÆNIE, OODE, CALLISTE, AGONE. (*V.* les articles FÉRONIE et HARPALE.)

** *Tête rétrécie brusquement à sa naissance, en forme de col ou d'article.*

Les genres : PANAGÉE, LORICÈRE.

Le dernier appartient plus naturellement à la section suivante.

6.° *Aucun des palpes extérieurs subulé à son extrémité ; élytres terminées en pointe, sans troncature ; les deux jambes antérieures sans échancrures ou n'en ayant (rarement) qu'une fort petite, peu visible en dessus ; lèvre échancrée, articulée à sa base ; milieu du bord supérieur de la languette élevé en pointe.*

Les yeux sont ordinairement saillans ; le corselet est le plus souvent en forme de cœur, tronqué et plus étroit que l'abdomen : celui-ci est ovale ou carré.

Les genres : Cychre, Pambore, Calosome, Procruste, Carabe, Nébrie, Omophron, Pogonophore, Elaphre.

7.° *Les quatre palpes extérieurs, ou les labiaux au moins, terminés en alène.*

Les genres : Bembidion, Tréchus, Apotome.

Ces insectes et les derniers de la section précédente, nous conduisent aux *dytiques* et aux autres genres qui en dérivent, et dont le dernier, celui d'*haliple*, se distingue aussi par ses palpes subulés. (L.)

CARABOU. C'est un bel arbre, qui a des rameaux lanugineux et des feuilles ailées, dont les folioles sont ovales, ont une odeur désagréable et une saveur acide, amère. Les fleurs sont petites, viennent en panicules terminales, et ont une odeur forte.

Elles consistent en un calice petit et à cinq divisions pointues ; en cinq pétales lancéolés ; en dix étamines de la longueur des pétales ; en un ovaire supérieur, chargé d'un style menu, blanchâtre, ayant un stigmate en tête. Les fruits sont des baies rondes et monospermes.

Cet arbre croît dans l'Inde. Il fleurit deux fois l'année. On retire de ses graines une huile par expression.

Quelques botanistes pensent que c'est l'Azédarac ailé. (B.)

CARACA. C'est le Dolic bulbeux dans Rumphius. (B.)

CARACAL. Mammifère carnassier et digitigrade, du genre des Chats, et très-voisin des *lynx*. (DESM.)

CARACAN. *V.* Coracan. (DESM.)

CARA-CANIRAM du Malabar. C'est la Carmantine *paniculée*. L'infusion de sa racine guérit les morsures d'un serpent nommé *copra-capella* dans le pays. (LN.)

CARACARA, *Poliborus*, Vieill. ; *Falco*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux Accipitres, et de la famille des Vautourins. *V.* ces mots. *Caractères :* bec droit, épais et entouré à la base d'une cire large et poilue, allongé, étroit en dessus, très-comprimé par les côtés ; mandibule supérieure crochue, l'inférieure plus courte, obtuse ; narines un peu elliptiques, obliques, situées vers le milieu du bec ; face nue ; jabot lai-

neux ; doigts allongés, un peu grêles, les externes réunis à la base par une membrane ; ongles médiocres, peu crochus, presque obtus, l'intermédiaire presque droit, le postérieur le plus fort de tous ; ailes longues, la première rémige courte, les troisième et quatrième les plus longues de toutes.

La description du *caracara* est, dans Marcgrave, si incorrecte, qu'on n'a pu le déterminer avec précision. En effet, des auteurs l'ont donné pour un *milan*, pour un *épervier*, un *petit aigle ;* d'autres, pour un *faucon* ou un *busard ;* mais aujourd'hui qu'il est bien connu, puisqu'il est en nature au Jardin du Roi, et que M. de Azara en a fait l'historique d'une manière qui ne laisse rien à désirer, je crois l'avoir placé convenablement en le présentant comme le type d'un nouveau genre, et en le classant dans la famille des *vautourins*, dont il a tous les principaux caractères ; savoir : une partie de la tête dénuée de plumes ; le jabot saillant ; les yeux à fleur de tête ; les doigts allongés ; les ongles un peu obtus. De plus, il a dans sa nourriture de grands rapports avec les *vautours ;* car, comme ceux-ci, il recherche les charognes pour en faire sa pâture. Il en diffère en ce qu'il joint à cet aliment les petits mammifères, les gallinacés, les reptiles, les insectes, les vers de terre et même les coquillages terrestres ; enfin tout lui convient ; c'est pourquoi je l'ai nommé *polyborus*. M. Cuvier (Règne animal) le classe dans sa division des *aigles pêcheurs*, à la suite du *balbusard*.

Les *caracaras*, dit M. de Azara, volent horizontalement, et avec plus de vitesse que les aigles et les buses ; leur démarche est plus aisée que celle de tous les oiseaux de proie ; ils s'avancent jusque dans les lieux habités, et sont aussi peu farouches que les *urubus ;* ils se posent sur les arbres, sur les toits des maisons ou sur la terre, et ils ne prennent aucun soin pour se cacher. Le mâle et la femelle se tiennent ordinairement ensemble ; et quand ils sont en amour, ils renversent leur tête en arrière jusqu'à ce qu'elle s'applique sur le dos. On voit souvent ces oiseaux en grand nombre sur les charognes.

Le Caracara proprement dit, *Polyborus vulgaris*, Vieill. ; *Falco brasiliensis*, Lath. Le nom de *caracara* est celui que cet oiseau porte au Paraguay, et est tiré de son cri qui semble exprimer ce mot. On l'appelle *carancho* à la Rivière de la Plata. Cette espèce est très-nombreuse dans l'Amérique méridionale, et presque autant que toutes les espèces d'oiseaux de proie ensemble. Le *caracara* vit isolé de ses semblables, ou par paire ; mais quand un seul ne peut prendre sa proie, quatre ou cinq se rappellent quelquefois et se réunissent pour se mettre à sa poursuite ; c'est de cette manière que M. de Azara les

a vus donner la chasse aux hérons, aux buses et à d'autres oiseaux. On croit généralement qu'ils parviennent ainsi à tuer les autruches, les faons et les agneaux. Si les parcs des moutons ne sont point gardés par un chien, un seul *caracara* peut dévorer le cordon ombilical et arracher les intestins aux agneaux nouveau-nés. Cet oiseau de proie est tellement vorace, qu'il est capable de ravir la proie à tous les autres, les aigles exceptés. S'il aperçoit un urubu avaler un morceau de chair, il le poursuit jusqu'à ce que ce vautour ait rejeté ce qu'il a pris. Aussi vigilant, aussi adroit que notre hobereau, le *caracara* fond sur l'oiseau que le chasseur vient de tirer, s'il s'aperçoit qu'il est blessé. Quoiqu'il s'élève peu, il se laisse tomber sur le gibier, mais seulement lorsqu'il est tranquille. Il dédaigne les petits oiseaux, et il enlève quelquefois les poulets s'il les trouve seuls et écartés ; mais il n'attaque point les poules, selon M. de Azara, et c'est, suivant Marcgrave leur plus grand ennemi. Quoique assez courageux pour enlever la proie aux autres oiseaux de rapine, le *caracara* prend l'épouvante et est mis en fuite par les moqueurs, les hirondelles, les tyrans et les guiracantaras qui le suivent dans son vol, et le frappent à coups de bec sur le dos. C'est ainsi qu'on voit, dans l'Amérique septentrionale, le tyran titiri forcer les corneilles et même l'aigle, à s'éloigner de son nid.

Les *caracaras* nichent à la cime des arbres, et de préférence sur ceux qui sont les plus chargés et embarrassés de lianes ; mais dans les contrées où de pareils arbres ne se trouvent point, comme à Montévideo, ils font leur nid dans quelque hallier, le composent toujours de bûchettes et de petites lianes, avec lesquelles ils forment une aire spacieuse, presque plate, et tapissée d'une couche épaisse de crin disposé sans art. La ponte est de deux œufs, fort pointus par un bout, pointillés et tachés de rouge de sang sur un fond rouge tanné, et dont les diamètres sont de vingt-six et de vingt-une lignes. Les père et mère accompagnent leurs petits pendant longtemps, et jusqu'à ce qu'ils aient appris à se procurer eux-mêmes leur nourriture.

Comme chez tous les accipitres, le plumage des *caracaras* n'est pas, dans tous les individus, entièrement pareil. Celui que décrit M. de Azara tient le milieu entre les uns et les autres. Il a le dessus de la tête, le dessous du corps, le bout de la queue, les couvertures supérieures de la partie extérieure de l'aile, les pennes du milieu et toutes les petites couvertures noirâtres ; les autres couvertures brunes ; les six premières pennes blanches, rayées et pointillées de brun, avec les pointes noirâtres ; la gorge, les côtés de la tête et la queue blanchâtres ; le dessus du cou et toutes les parties pos-

térieures rayés transversalement de brun et de blanc; le devant du cou et la poitrine traversés de lignes noirâtres et blanches; les couvertures inférieures de la queue blanchâtres, avec des lignes brunes peu sensibles; le bec d'un bleu blanchâtre; la cire orangée; l'iris mélangé de gris et de roux; les pieds jaunes: longueur totale, vingt-un pouces; la cire s'étend sur une grande partie du bec, couvre le *capistrum*, s'étend au-dessus de l'œil, et couvre les joues entières. Des individus ont des teintes plus foibles ou d'un brun pâle, et des taches sur la poitrine; et chez d'autres les couleurs sont plus foncées. Les plumes de la tête se terminent en pointe, et l'oiseau les relève un peu à volonté; et comme celles du cou repoussent celles de la nuque, leurs pointes se replient et se frisent en forme de couronne: ce qui a lieu assez généralement.

Les jeunes ont la tête et le dessus du corps et des ailes de couleur brune; les pennes de la queue d'un blanc roussâtre, rayées en travers de brun, et terminées de roux foncé; la gorge et les parties inférieures d'un blanc roussâtre, pur sur la gorge, et avec des taches brunes et longitudinales sur le reste. Il n'y a point de différence entre le mâle et la femelle.

Le Chériway, *Falco cheriway*, Gm., observé par Jacquin à l'île d'Aruba, près de la côte de Yucatzuela, dans l'Amérique méridionale, me semble appartenir au genre *caracara;* peut-être même n'est-ce qu'une variété d'âge du précédent. Comme celui-ci, il a les joues nues; c'est ce qui a donné lieu à Latham d'en faire un vautour (*vultur cheriway*), il a les plumes de la tête conformées de même. Sa longueur est de deux pieds et demi anglais (deux pieds deux pouces). Il a le bec bleu; la tête et le cou d'un jaune très-pâle; la cire et la peau nue du tour de l'œil et des joues d'une couleur rose; le plumage généralement ferrugineux en dessus, pâle en dessous; le croupion blanc; les deux pennes intermédiaires de la queue traversées par des bandes d'une teinte sombre; les pennes des ailes noirâtres; le bec bleu, et les pieds jaunes.

M. de Azara compose sa famille des Caracaras, de trois espèces: le Caracara proprement dit, le Chimango et le Chimachima. Il leur donne le même genre de vie, les mêmes alimens et les mêmes caractères; si ce n'est que ceux-ci diffèrent du premier en ce qu'ils n'ont ni le front, ni la gorge, dénués de plumes; qu'ils n'attaquent aucun oiseau ni quadrupède, et en ce qu'ils ont le vol lent, et l'habitude de se rouler et de se secouer dans la poussière. Comme il faut voir ces oiseaux en nature, pour décider si réellement ils doivent faire partie de ce genre, je ne les y place que provisoirement.

Le Caracara chimachima, *Polyborus chimachima*, a der-

rière l'œil un trait noir qui se termine sur le côté de l'occiput; le reste de la tête, le cou, tout le dessus du corps et les couvertures supérieures de la queue, d'un blanc mêlé de roux; le dos noirâtre; le dessus des ailes de cette teinte, à l'exception d'une grande place large de deux pouces, laquelle est marbrée de blanc et de noirâtre; le dessous des ailes rayé de roux et de noirâtre; la queue d'un blanc sale à son extrémité, ensuite brune sur la largeur d'un pouce et demi, rayée de blanc sale et de noirâtre sur le reste des pennes intermédiaires, de roux jaunâtre et de noir sur les autres; le bec d'un blanc mêlé de bleu; l'iris d'un roux-brun; la paupière jaune, et les dimensions un peu plus fortes que celles du suivant. Lorsque cet oiseau relève les plumes de l'occiput, celles des côtés de la tête se redressent et forment des espèces de petites cornes. Il s'attache aux bêtes de somme que les bâts ont blessées, se pose et se cramponne avec tant de force sur les plaies qu'il déchire, qu'il ne reste à l'animal ainsi dévoré en détail et tout vivant, que la ressource de se rouler à terre, ou de se jeter dans un bois. Comme M. de Azara a vu souvent le père et la mère accompagner un seul petit, il soupçonne que cette espèce n'en produit qu'un par couvée.

Le Caracara chimango, *Polyborus chimango*. Les noms de cet oiseau et du précédent viennent de leur cri *chiii*, qu'ils répètent très-souvent en repos et en volant. Le chimango est rare au Paraguay; mais il est si commun à la Rivière de la Plata, que les maisons de campagne en sont entourées. Il a treize pouces et demi de longueur totale; toutes les parties supérieures brunes; les plumes du sommet de la tête noirâtres dans le milieu, et d'un brun clair sur les bords; le front et les sourcils de la première couleur; la gorge et le devant du cou mélangés de brun clair et de roux, mais noirâtres sur la tige des plumes; la poitrine et les jambes du même brun, avec des raies noirâtres et blanches; le ventre roussâtre; les couvertures inférieures de la queue blanches, les supérieures rayées de brun; les six premières pennes des ailes et leurs couvertures supérieures mi-parties d'un noirâtre luisant et d'un blanc roussâtre, avec des raies et des points noirâtres; la queue d'un blanc sale à l'extrémité, ensuite noirâtre sur la largeur d'un pouce, avec des points blancs et des traits irréguliers noirâtres sur le fond cendré qui blanchit à la base; l'iris d'un roux teinté de noir; le bec d'un blanc verdâtre; la cire d'un jaune clair, ainsi que le pied. On assure que le *chimango* fait son nid sur les sables où abondent les trous de fourmis, ou sur les élévations de terre formées par ces insectes : il le compose de bûchettes et de

rameaux. Les œufs sont piquetés de brun sur un fond blanc. (V.)

CARACARA. Le père Dutertre a parlé de l'*agami* sous cette dénomination. (S.)

CARACARAY. Nom que portent, au Paraguay, le CHIMANGO et le CHIMACHIMA. *V.* CARACARA. (V.)

CARACCA. *V.* SPIZAÈTE. (V.)

CARACHERA de Forskaël. C'est un CAMARA (*Lantana viburnoïdes*, Vahl). Cette plante d'Arabie a beaucoup de rapport avec les TAMONES. (LN.)

CARACHUPA. Selon le voyageur Frézier, on nomme ainsi, au Pérou, une espèce de singe, qu'il décrit de manière à laisser entrevoir que c'est d'un SARIGUE dont il est question. *V.* DIDELPHE. (DESM.)

CARACK-NASSI de Java. C'est la PERGULAIRE GLABRE. (LN.)

CARACO ou CHARACO, *Mus caraco*, Linn. Mammifère rongeur du genre des RATS. (DESM.)

CARACOL-SOLDADO. L'un des noms espagnols du PAGURE HERMITE (*Pagurus bernhardus*, L.). (DESM.)

CARACOLLE, *Caracollus*. Genre de COQUILLES établi par Denys de Montfort pour placer l'HÉLICE CARACOLLE, qui s'écarte beaucoup des autres. (*V.* IBÈRE.) Ses caractères sont : coquille libre, univalve, non ombiliquée, à spire régulière ; ouverture entière, tombante, carénée, à lèvres continues, à bords arrondis en bourrelet; carène unie.

La CARACOLLE ŒIL DE BOUC atteint quelquefois deux pouces de diamètre; elle est amphibie. On en a apporté de grandes quantités de l'île de Porto-Rico. (B.)

CARACOLLE. Espèce de DOLIC. (B.)

CARACOLY. Nom d'un alliage formé de parties égales d'or, d'argent et de cuivre, dont on fabrique des anneaux, des plaques et des pendans d'oreilles, qui sont très-recherchés des sauvages de l'Amérique (*Encyclopédie.*). (LUC.)

CARACTÈRES DES MINÉRAUX. On entend par *caractères* d'un minéral, dit M. Haüy, tout ce qui peut être le sujet d'une observation propre à le faire reconnoître.

Si l'on considère les caractères relativement aux diverses branches des connoissances qui les fournissent, on pourra les distinguer en caractères *physiques*, caractères *géométriques* et caractères *chimiques*.

Les *caractères physiques* sont ceux dont l'observation n'apporte aucun changement notable à l'égard de la substance qui les présente, ou à l'égard desquels ce changement n'est qu'une condition nécessaire pour observer un effet qui, d'ailleurs, appartient à la physique.

Parmi ceux-ci même, les uns sont du domaine de la physique générale, et les autres dépendent de la physique particulière. La *pesanteur spécifique* et la *consistance* sont relatives à la première ; l'*impression sur la langue* ou *sur le tact*, *l'odeur*, *le son*, les différentes manières d'agir de la *lumière*, l'*electricité* et le *magnétisme* sont compris dans la seconde.

Les *caractères géométriques* sont, à proprement parler, ceux qui se tirent de la détermination des formes primitives, et de la mesure des angles que forment, par leur rencontre, les faces des cristaux et les côtés de ces mêmes faces ; mais par extension, ils renferment tout ce qui a rapport à la configuration, comme l'aspect de la cassure, le sens dans lequel cette même cassure a lieu, et les divers accidens qu'elle présente.

Les formes sont de trois sortes : ou *déterminables*, ou *indéterminables*, ou *imitatives*. Les cristaux appartiennent à la première sorte ; les masses lamellaires, fibreuses, ou compactes, à la seconde ; les concrétions et les pseudomorphoses à la troisième.

Les caractères géométriques sont de la plus haute importance. Nous avons déjà vu aux articles Amphibole, Amphigène et Baryte sulfatée, et nous aurons occasion de voir encore en traitant du Feldspath et du Pyroxène, qu'ils suffisent quelquefois seuls à la détermination d'une espèce. C'est surtout dans leur application qu'on a lieu d'admirer l'étonnante sagacité avec laquelle M. Haüy a su démêler si souvent, au milieu de la confusion apparente de tant de joints naturels que présentent certains minéraux, ceux de ces joints qui donnent la véritable structure. L'*antimoine*, la *chaux sulfatée*, le *zinc sulfuré*, etc., en offrent des exemples. Nous verrons aussi quel désordre la négligence de ces caractères a introduit dans la plupart des minéralogies étrangères, et notamment parmi les substances nommées *zéolithes*, etc.

Les *caractères chimiques* sont ceux dont l'épreuve occasione la décomposition d'un minéral, ou une altération sensible dans sa nature, ou une rupture d'agrégation entre ses molécules, soit par le feu, soit par les acides, les alkalis ou tous autres réactifs.

Nous renvoyons à l'article Minéralogie l'examen plus détaillé que nous nous proposons de faire de chacun de ces caractères en particulier, de la manière de les éprouver, de leurs diverses modifications, etc. Nous les présenterons de nouveau alors sous la forme d'un tableau, afin que l'on puisse, d'un coup d'œil, observer leurs rapports et l'ordre dans le-

quel ils se succèdent. Il terminera l'exposé de la méthode de M. Haüy, à la suite duquel nous placerons celui que M. Patrin a donné de la méthode de M. Werner. *V.* MINÉRALOGIE. (LUC.)

CARACURA. Nom d'un petit oiseau maritime, que Henry Ruysch dit se trouver au Brésil, et désigne par un plumage gris cendré, des yeux rougeâtres, et la voix forte pour sa taille. (V.)

CARAF. L'un des noms de l'ARROCHE en Arabie. (LN.)

CARAFUL. Nom oriental du GIROFLIER. (LN.)

CARAGAN, *Caragana*, Lam. (diadelphie décandrie.) Genre de plantes de la famille des légumineuses, et qui a beaucoup de rapport avec le ROBINIER, dont il diffère par son calice à cinq dents, par son stigmate non velu, par sa gousse enflée et presque cylindrique, par ses semences à peu près rondes et non comprimées, enfin par ses feuilles ailées, sans impaire, et dont une pointe épineuse termine le pétiole commun. Ce genre comprend de petits arbres et des arbrisseaux le plus souvent épineux, qui croissent presque tous dans le nord de l'Europe, et qu'on peut cultiver en France en pleine terre.

L'espèce la plus élevée est le CARAGAN ARBORESCENT, *Robinia caragana*, Linn., vulgairement *arbre aux pois*. Ses feuilles sont en faisceaux, et composées d'environ cinq paires de folioles elliptiques; ses stipules deviennent épineuses au bout de deux ans; ses fleurs jaunes sont soutenues par des pédoncules simples, réunis trois à six ensemble parmi les feuilles : elles n'ont point d'odeur; mais comme elles sont en grand nombre, et qu'elles paroissent en mai, cet arbre mérite de figurer dans les bosquets du printemps : il est originaire de Sibérie. On le multiplie par ses graines, qu'il faut semer en automne et à l'ombre; il se propage aussi de plants enracinés. Sa croissance est rapide : il peut former en peu de temps la haie la plus épaisse et la plus durable. Il se plaît dans un sol sablonneux et léger, veut être exposé au nord, et ne craint pas les froids les plus violens. Dans un mauvais terrain sans abri, où l'on essaieroit inutilement de faire venir d'autres arbres, celui-ci réussit fort bien. On fait, dans son pays natal, de bonnes cordes avec son écorce, et de la teinture avec ses feuilles, qui sont en même temps un excellent fourrage pour les bestiaux. Ses semences se mangent : ce sont des espèces de pois fort oléagineux, plus nourrissans que les nôtres, et qui cuisent, dit-on, et se digèrent plus facilement. Il est étonnant qu'un arbre aussi utile soit négligé. Ceux qui le cultivent doivent, lorsqu'il est petit et tendre, en éloigner soigneusement le bétail et les cochons.

Ces derniers animaux sont friands de sa racine, qui a un goût de réglisse. La taupe est le plus mortel ennemi de cet arbre.

Le CARAGAN FÉROCE, *Caragana ferox*, Lam., est un petit arbrisseau qui ne paroît s'élever qu'à la hauteur de trois à cinq pieds. Il est horriblement hérissé d'épines, et très-propre à faire des haies. Il croît aussi dans la Sibérie.

Le CARAGAN ARGENTÉ, *Robinia halodendron*, Linn., qu'on trouve dans le même pays, le long de la rivière *Irtisch*, peut être employé, comme le précédent, à clore les possessions; il a beaucoup d'épines, mais le duvet court, blanchâtre et argenté dont il est couvert, en fait un joli arbrisseau. Ses feuilles sont composées de deux, quatre ou six folioles oblongues, ondées, élargies vers leur sommet, et terminées par une pointe épineuse. Les pédoncules sont axillaires, et portent chacun trois fleurs rougeâtres ou d'un rose pâle.

Ces deux dernières espèces, ainsi que les six à huit autres, que je ne mentionne pas, comme plus rares, se multiplient par la greffe sur le ROBINIA COMMUN. (D.)

CARAGATE, *Tillandsia*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des broméloïdes, dont les caractères sont d'avoir: un calice à trois divisions droites et pointues; une corolle monopétale plus ou moins profondément trifide et plus grande que le calice; six étamines dont les anthères sont sagittées; un ovaire supérieur, oblong, chargé d'un style aussi long que les étamines, à stigmate trifide et obtus; une capsule oblongue, triloculaire, et qui contient plusieurs semences munies d'aigrettes.

Les *caragates* renferment quinze à seize espèces, la plupart parasites, et toutes propres à l'Amérique méridionale. Leur aspect varie beaucoup: les unes ont des feuilles radicales allongées, du milieu desquelles s'élève une hampe plus ou moins grande; les autres ont des feuilles cylindriques, pendantes, des aisselles desquelles naissent des fleurs solitaires.

Les espèces de ce genre sont peu connues en Europe, aucune n'étant susceptible d'y être facilement cultivée. Une de celles de la première division que l'on doit citer est la CARAGATE A ÉPI TRONQUÉ, *Tillandsia lingulata*, Linn.; dont le caractère est d'avoir les feuilles lingulées, lancéolées, très-entières; les épis simples, feuillés, tronqués au sommet. C'est une très-belle plante dont les fleurs sont grandes, d'un jaune d'or, et qu'on trouve sur les troncs d'arbres dans les Antilles, où on l'appelle l'*ananas des bois*.

Une autre, encore plus digne de remarque, est la CARAGATE PANICULÉE, dont les feuilles sont arondinacées,

très-longues, chargées de poussière, et la hampe centrale de la hauteur d'un homme. Cette hampe est composée d'une grande quantité de rameaux alternes qui sortent de l'aisselle d'une petite feuille amplexicaule, et qui supporte des épis lâches composés de fleurs dont le calice est panaché de vert et de pourpre, et la corolle violette, parsemée de points pourpres. Cette plante se trouve à Saint-Domingue, sur les vieux arbres.

Parmi celles à feuilles cylindriques, la CARAGATE MUSCIFORME, *Tillandsia usneoïdes*, Linn., est seule dans le cas d'être citée. Ses tiges sont filiformes, rameuses, entrelacées, garnies à leurs articulations de feuilles en alène, chargées d'un duvet poudreux et grisâtre : elles ressemblent à une mousse, à un lichen filamenteux ou à une barbe qui pend aux branches des arbres : aussi l'appelle-t-on la BARBE ESPAGNOLE dans les colonies françaises de l'Amérique, où elle se trouve très-abondamment. Les chênes, les érables, les liquidambars, les noyers, et quelques autres espèces d'arbres de la Caroline, en sont quelquefois couverts, au point qu'on ne peut pas voir leurs branches ; mais j'ai remarqué dans le pays, qu'elle ne croît point sur les pins, les cyprès, les gordons, etc. Sa fleur ne subsiste que quelques heures.

Lorsqu'on met cette plante dans une eau croupissante ou dans la terre, la partie poudreuse qui la recouvre se pourit, et il reste des filamens bruns, semblables à du crin, qu'on emploie aux mêmes usages, c'est-à dire à faire des matelas, à rembourrer les selles des chevaux, et autres usages économiques. Presque toujours la plus grande partie de ce qui est sur un arbre est composée de fibres mortes qui subsistent extrêmement long-temps avant de se détruire.

Les vaches mangent cette plante lorsqu'elles n'ont pas d'autre nourriture.

Douze espèces nouvelles de ce genre sont décrites dans l'important ouvrage de Humboldt, Bonpland et Kunth, sur les plantes de l'Amérique méridionale. (B.)

CARAGNE. C'est un sarigue, selon de Laët (*Hist. du Nouv. Monde*, pag. 485). *V.* DIDELPHE. (S.)

CARAGNE. Nom d'une résine produite par un grand arbre d'Amérique, qu'on appelle l'*arbre de la folie*. Elle entre dans la composition du faux vernis de la Chine, et de quelques onguens. On n'est pas certain du genre de cet arbre, que Marcgrave représente comme un palmier, et que Hernandez appelle *arbor insania caragna nuncupata*. (B.)

CARAGUATE. *V.* CARAGATE. (LN.)

CARAH. Nom d'un FAUCON DU BENGALE. (V.)

CARAHSI. Nom brame du PONGAM des Malabares. *V.* ce mot. (LN.)

CARAICHE. Nom des plantes du genre LAICHE. (B.)

CARAINAL. Nom vulgaire du GUÊPIER. (V.)

CARAIPÉ, *Caraipa.* Genre de plantes qu'Aublet a fait connoître, et qui comprend des arbres à feuilles simples et alternes, dont les fleurs viennent en bouquets ou en petites grappes aux extrémités des branches.

Ses caractères sont d'avoir : un calice profondément divisé en cinq découpures arrondies et velues ; une corolle encore inconnue ; beaucoup d'étamines attachées au réceptacle ; un ovaire supérieur dont le style et le stigmate ne sont point connus ; une capsule ovale, conique, pointue, un peu courbée à son sommet, qui s'ouvre en trois valves persistantes, recouvrant trois loges à une seule semence anguleuse à l'intérieur, et arrondie en dehors. Chaque semence est attachée à un placenta à trois ailes.

Aublet cite quatre espèces de ce genre, peu différentes les unes des autres, et qui ne présentent rien de remarquable. Le bois de la première, la CARAIPÉ À PETITES FEUILLES, est rouge, dur, compacte, et sert à faire des meubles. (B.)

CARAK. Nom esclavon du TROGLODYTE. (DESM.)

CARAK-NASSI-FOELA-AROS. Nom javanais d'une RONDELETIE, *Rondeletia asiatica*, Linn. (LN.)

CARALINE. C'est le nom que porte la RENONCULE GLACIALE dans les Alpes. (B.)

CARA-MANDYN. Nom macassar d'un MÉLASTOME, *Melastoma aspera*, Linn. (LN.)

CARAMARAO ou CARAMARRO. En Portugal, c'est le nom de la CREVETTE. (DESM.)

CARAMASSON. On donne ce nom au COTTE SCORPION. (B.)

CARAMBA. *V.* CARAMBU. (B.)

CARAMBASSE. C'est une espèce de MILLET. (B.)

CARAMBOLA. Nom malabare d'une espèce de CARAMBOLIER, *Averrhoa carambola*, Linn. (LN.)

CARAMBOLIER, *Averrhoa.* Genre de plantes à fleurs polypétales, de la décandrie pentagynie, et de la famille des thérébinthacées, dont les caractères sont d'avoir : un calice de cinq folioles ovales-lancéolées, droites et persistantes ; cinq pétales oblongs, onguiculés, plus grands que le calice ; dix étamines alternativement grandes et petites ; un ovaire supérieur, légèrement pentagone, chargé de cinq styles courts, à stigmates simples ; une espèce de baie charnue, oblongue ou arrondie, à cinq angles ou à cinq côtes, et di-

visée intérieurement en cinq loges qui contiennent une ou plusieurs semences.

Les caramboliers sont des arbres de moyenne grandeur, originaires des Indes orientales, dont les feuilles sont alternes, ailées avec une impaire, les folioles alternes sur plusieurs rangs; les fleurs, disposées en grappes paniculées, naissent sur le tronc ou à la base des rameaux, ou dans les aisselles des feuilles. On en compte trois ou quatre espèces, savoir :

Le CARAMBOLIER AXILLAIRE, *Averrhoa carambola*, Linn., dont les caractères sont d'avoir les fleurs axillaires et le fruit ovale, à angles aigus. Cet arbre, qui fournit plusieurs variétés cultivées dans les jardins des pays intertropicaux, fructifie deux ou trois fois l'année. Ses baies sont de la grosseur d'un œuf de poule, se mangent crues, ont un goût agréable et excitent l'appétit. On les ordonne pour les fièvres bilieuses, pour les dyssenteries. On les confit au sucre.

Le CARAMBOLIER CYLINDRIQUE, *Averrhoa bilimbi*, Linn., a ses fleurs sur la tige; ses fruits sont allongés et obtusément anguleux.

Celui-ci est plus petit que le précédent dans toutes ses parties. Ses fruits ne se mangent pas crus, parce qu'ils sont trop acides; mais on les fait cuire avec la viande et le poisson, auxquels ils communiquent un goût relevé et agréable. On en fait un sirop qui est très-rafraîchissant. On les confit au sucre, au vinaigre et au sel pour les adoucir. *V.* pl. B. 8.

Le CARAMBOLIER À FRUITS RONDS, *Averrhoa acida*, Linn., dont les fleurs se trouvent sur les branches, et dont le fruit est rond, légèrement sillonné, et à peine plus gros que la cerise. Les fleurs de celui-ci ont une odeur suave et une saveur légèrement acide. L'acidité de ses fruits est des plus agréables, et on en fait d'excellentes confitures, dont le goût tient de celui de l'épine-vinette. La racine de ce carambolier, qu'on a fait depuis peu servir de type au genre CICCA, rend un suc laiteux et âcre lorsqu'on l'entame.

Il y a encore une espèce de carambolier qui est cultivée, mais qu'on ne connoît qu'imparfaitement. C'est le *pomum draconum* de Rumphius. (B.)

CARAMBU. Plante du Malabar, qui est une espèce de JUSSIE, *J. caryophillata* de Lamarck. (LN.)

CARAMILLO. Nom espagnol d'une espèce de SOUDE, *Salsola kali*, Linn. (LN.)

CARAMUJO. Nom espagnol des coquilles du genre NÉRITE. (DESM.)

CARANA et CARAPSOT. Les Tartares ostiacks nomment ainsi la Canneberge, *Vaccinium oxycoccos*, Linn. (LN.)

CARANA-IBA de Marcgrave. C'est un PALMIER du Brésil. (LN.)

CARA-NASCI. Nom que l'on donne à Amboine à deux plantes : l'une est une CRUSTOLLE, *Ruellia antipoda*, Linn. ; et l'autre une CAPRAIRE, *Capraria crustacea*. (LN.)

CARANCHO. Nom que le CARACARA porte à la rivière de la Plata. (V.)

CARANCRO ou CARANCROS. Quelques voyageurs ont donné ce nom à l'URUBU. *V.* ce mot. (DESM.)

CARANDIER, *Caranda*. Genre de plantes de la famille des palmiers, établi par Gærtner, mais dont on ne connoît encore qu'imparfaitement l'inflorescence. Le calice est trifide et coriace ; la corolle nulle ; le fruit supérieur, nu et pédicellé. (B.)

CARANGA, *Caranga*. Plante rampante, à feuilles opposées, pétiolées, ovales, dentées, et à fleurs géminées dans les aisselles des feuilles, qui forme un genre dans la diandrie monogynie, et qu'on emploie dans l'Inde à guérir les fièvres.

Ce genre présente pour caractères : un calice de deux folioles, dont une est plus petite ; une corolle monopétale, dont la division inférieure est plus large ; deux étamines insérées sur la même division ; un ovaire supérieur à style simple ; une capsule à deux loges, à deux valves, recouverte par le calice, et contenant un grand nombre de semences.

Jussieu appelle ce genre CURANGA. (B.)

CARANG REDE. Nom malais du MILLEPORE *manchette de Neptune*. *V.* MILLEPORE. (DESM.)

CARANGUE. C'est un poisson de la Martinique, qui entre de nuit dans les rivières. Sa chair est très-délicate. Il atteint jusqu'à quatre pieds de long. On ignore à quel genre il appartient. (B.)

CARANGUE JOSINHO. Nom portugais de l'OCYPODE APPELANT, *Ocypoda vocans*. (DESM.)

CARANOSI. Nom malabare d'une espèce de GATILIER, *Vitex trifolia*, Linn. (LN.)

CARANOTSCHI. Nom malais d'une espèce de CARMANTINE, *Justicia gandarussa*, Linn. (LN.)

CARANX, *Caranx*. Genre de poissons établi par Lacépède, dans la division des THORACIQUES, et auquel il donne pour caractères : deux nageoires dorsales ; point de petites nageoires au-dessus ni au-dessous de la queue ; les côtés de la queue relevés longitudinalement en carène ; une petite nageoire composée de deux aiguillons et d'une membrane au-devant de la nageoire de l'anus.

Les espèces qui composent ce genre faisoient partie des SCOMBRES de Linnæus. Elles ont de très-grands rapports de

forme et de mœurs avec eux ; mais elles en diffèrent essentiellement par le défaut de petites nageoires au-dessus et au-dessous de la queue, caractère bien suffisant pour les en séparer. Les sous-genres CITULE et SÉRIOLE ont été établis par Cuvier aux dépens de celui-ci.

Lacépède a mentionné quatorze espèces de caranx, qu'il a divisées en deux sections.

La première renferme les caranx qui n'ont point d'aiguillon isolé entre les deux nageoires dorsales ; savoir :

Le CARANX TRACHURE, *Scomber trachurus*, Linn., qui a trente-quatre rayons à la seconde nageoire du dos ; trente rayons à la nageoire de l'anus ; la ligne latérale garnie de petites plaques, dont chacune est armée d'un aiguillon. Il se trouve dans presque toutes les mers, surtout celles des pays chauds. Il est connu en France sous les noms de *saurel*, *sieurel*, *gascon*, *gascanet*, *chicharou* et *maquereau bâtard*.

Ce poisson est mentionné dans Athénée et autres anciens. Sa grandeur varie beaucoup ; car dans la Baltique il atteint rarement un pied, et dans la Méditerranée il en a souvent plus de trois. Il peut faire, comme on l'a dit, en frappant avec sa queue, latéralement hérissée d'épines, des blessures fort dangereuses.

Le corps du caranx trachure est allongé et comprimé ; sa tête grosse et un peu inclinée ; sa mâchoire inférieure plus longue et relevée ; ses dents petites et ses yeux pourvus d'une membrane ; sa couleur est d'un vert-bleu en dessus et blanche en dessous ; on voit une tache noire sur l'opercule des ouïes, et sur le dos une fossette destinée à recevoir la première nageoire ; la nageoire de la queue est en croissant.

Il arrive au printemps sur les rivages pour déposer son frai, et c'est à cette époque qu'on en prend de grandes quantités au filet et à la ligne. Dans le Nord on estime sa chair, quoique inférieure à celle du maquereau qu'on pêche en même temps que lui ; mais à Rome on l'abandonne à la plus pauvre classe du peuple. *V.* pl. B. 10, où il est figuré.

Le CARANX AMIE, *Scomber amia*, Linn., a trente-quatre rayons à la seconde nageoire du dos, le dernier rayon de cette nageoire très-long, et vingt-quatre rayons à la nageoire de l'anus. On ignore son pays natal. Les figures rapportées à cette espèce par quelques naturalistes, ne lui appartiennent pas, d'après la remarque de Lacépède.

Le CARANX QUEUE JAUNE, *Scomber chrysurus*, Linn., a vingt-six rayons à la seconde nageoire dorsale ; trente à celle de l'anus ; des dents très-petites ou nulles. Il se trouve dans les mers de la Caroline.

Le CARANX GLAUQUE, *Scomber glaucus*, Linn., a vingt-six

rayons à la seconde nageoire dorsale, le second rayon de cette nageoire très-long; vingt-cinq rayons à la nageoire de l'anus. Il se trouve dans la Grande-Mer et dans la Méditerranée. Il est connu sur nos côtes méridionales sous les noms de *derbio*, de *biche*, de *cabrole* et de *damo*. Il a été mentionné par Aristote. Son dos est de couleur glauque, et son ventre blanc. On voit souvent une tache à l'origine de la seconde nageoire dorsale et à celle de la queue; sa chair est blanche, grasse et de bon goût.

Le CARANX BLANC, *Scomber albus*, Linn., a vingt-cinq rayons à la seconde nageoire du dos; vingt rayons à celle de l'anus; la queue non carénée latéralement; la couleur générale blanche; les côtés de la queue et la nageoire caudale jaunes. Il se trouve dans la Mer-Rouge.

Le CARANX QUEUE ROUGE, *Scomber hippos*, Linn., a vingt-deux rayons à la seconde nageoire du dos; quarante à celle de l'anus; une tache noire sur la partie supérieure de chaque opercule. Il a été trouvé dans la baie de Charleston et à Otahiti.

Le CARANX FILAMENTEUX a vingt-deux rayons à la seconde nageoire du dos, dix-huit à celle de l'anus; des filamens à toutes les deux. Il se trouve dans les mers d'Asie.

Le CARANX DAUBENTON a vingt-deux rayons à la seconde nageoire du dos, quatorze à celle de l'anus; les deux mâchoires également avancées; la ligne latérale rude, tortueuse et dorée. Il habite les mers d'Amérique.

Le CARANX TRÈS-BEAU, *Scomber speciosus*, Linn., a vingt rayons à la seconde nageoire dorsale; dix-sept rayons à celle de l'anus; un grand nombre de bandes transversales et noires sur un fond de couleur d'or. Il est figuré dans Lacépède, pl. 1 du troisième volume. Il se trouve dans la Mer-Rouge et dans celle des Indes.

Le CARANX DUMÉRIL, décrit et figuré par Risso, vit dans la mer de Nice.

La seconde division des caranx renferme ceux qui ont un ou plusieurs rayons isolés entre les deux nageoires dorsales, tels que :

Le CARANX CARANGUE a trois aiguillons garnis d'une petite membrane, et placés entre les deux nageoires dorsales; les pectorales allongées jusqu'à la seconde nageoire du dos. Il se trouve autour de la Martinique.

Le CARANX FERDAU, *Scomber ferdau*, Forskaël, a vingt-neuf rayons à la seconde nageoire dorsale, vingt-quatre à celle de l'anus; la couleur générale argentée avec des taches dorées; cinq bandes transversales brunes; un seul aiguillon isolé entre les deux nageoires du dos.

Le CARANX GAEZZ, *Scomber fulvo-guttatus*, Forskaël, a vingt-huit rayons à la seconde nageoire dorsale, vingt-cinq à celle de l'anus ; une membrane luisante sur la nuque ; la couleur générale bleuâtre ; des taches dorées ; un seul aiguillon isolé entre les deux nageoires dorsales.

Le CARANX SANSUN, *Scomber sansum*, Forskaël, a vingt-deux rayons à la seconde nageoire du dos ; seize à celle de l'anus ; les carènes latérales de la queue très-relevées ; la couleur blanche ; un seul aiguillon isolé entre les nageoires du dos.

Le CARANX CORAB, *Scomber iguobilis*, Forskaël, a vingt rayons à la seconde nageoire dorsale ; dix-sept à celle de l'anus ; la couleur générale argentée, le dos bleuâtre ; un seul aiguillon isolé entre les deux nageoires du dos.

Toutes ces espèces habitent la Mer-Rouge. (B.)

CARANXOMORE, *Caranxomorus*. C'est encore un genre de poissons établi par Lacépède, aux dépens des SCOMBRES de Linnæus. Celui-ci présente pour caractères : une seule nageoire dorsale ; point de petites nageoires au-dessus ni au-dessous de la queue ; les côtés de la queue relevés longitudinalement en carène ; la lèvre supérieure très-peu extensible ou non extensible ; point d'aiguillons isolés au-devant de la nageoire du dos.

Lacépède rapporte deux espèces à ce genre ; savoir : le CARANXOMORE PÉLAGIQUE, *Scomber pelagicus*, Linn., qui a quarante rayons à la nageoire du dos. On le trouve dans la haute mer.

Le CARANXOMORE PLUMÉRIEN, dont les pectorales sont une fois plus longues que les thoraciques, et dont la dorsale, ainsi que l'anale, sont en forme de faux. Il vit dans les mers d'Amérique. Il parvient à une grandeur considérable. (B.)

CARANZIA. Nom italien, dérivant de CHARANTIA. Le premier est donné à la MOMORDIQUE COMMUNE (*Momordica balsamina*, Linn.). (LN.)

CARAPA, *Persoonia*. Genre de plantes imparfaitement connu, qui comprend deux arbres, un de la Guyane, et l'autre des Moluques, dont les feuilles sont alternes et ailées sans impaire, et dont les fleurs produisent de grosses capsules quadrivalves, remplies d'amandes irrégulières et anguleuses. Les habitans de la Guyane tirent une huile des amandes de la première espèce, et les Européens emploient son tronc pour faire des mâts de navire. Willdenow l'a placée dans l'octandrie monogynie, et lui donne pour caractères : un calice divisé en quatre parties ; quatre pétales ; un nectaire cylindrique à huit dents, portant les anthères et la capsule mentionnée plus haut. (B.)

CARAPACE. On donne ce nom au test des TORTUES. (B.)

CARAPAT. C'est un des noms de pays du Ricin. (B.)

CARAPATINE. Dents fossiles de poissons, dont la forme est arrondie. (DESM.)

CARAPE, *Carapus*. Sous-genre établi par Cuvier, parmi les Gymnotes. Ses caractères sont : corps comprimé, écailleux; queue s'amincissant beaucoup en arrière.

Les Gymnotes a longue queue, fascié, blanc, a bec, etc., font partie de ce sous-genre. (B.)

CARAPICHE, *Carapicha*. Petit arbrisseau dont les feuilles sont opposées, ovales, entières, à pétioles unis par deux stipules opposées et intermédiaires; dont les fleurs naissent à l'extrémité des rameaux, et sont disposées en tête enveloppée par quatre écailles, dont deux plus grandes, et terminées par un appendice.

Chaque fleur consiste: en un calice monophylle très-petit, à cinq dents; en une corolle monopétale, infundibuliforme, supérieure, dont le limbe est à cinq découpures aiguës; en cinq étamines; et en un ovaire inférieur, ayant un style long et bifide.

Le fruit est une capsule anguleuse, biloculaire, qui s'ouvre en deux parties, et contient une semence oblongue dans chaque loge.

Cet arbrisseau croît dans les forêts de l'Amérique méridionale. Il a été réuni aux Tapogomes. *V.* ce mot. (B.)

CARA-PICOS. *V.* Caapo monga. (LN.)

CARAPOUCHA, Feuillée. Espèce de graminée du Pérou, dont les graines causent l'ivresse et le délire; elle paroît voisine du *brome cathartique*. Le Carapullo de Frézier est la même plante. (LN.)

CARAPPO. *V.* Gymnote. (DESM.)

CARAPU. Nom brame d'une salsepareille (*Smilax indica*, Burm.) (LN.)

CARA-PULLI. Nom brame d'une jussie (*Jussiea villosa*, Lam.) (LN.)

CARA PULLO. *Voy.* Carapohucha. (LN.)

CARAQUE, Cacao caraque. C'est le cacao qui vient de la côte de Caraque, et qui est supérieur en qualité aux autres variétés du *cacaoyer*. (LN.)

CARARA. Un des noms de l'anhinga, chez les naturels de la Guyane. (S.)

CARARA. Synonyme du cresson alenois, ou d'une Passerage, dans Césalpin. (LN.)

CARA RAYADA. L'un des noms de l'Aote douroucouli, singe de l'Amérique méridionale, décrit par M. de Humboldt. (DESM.)

CARARU. C'est, dans Pison, l'Amaranthe verte. (B.)

CARASCA. Le chêne-kermès (*Quercus coccifera*) lorsqu'il est chargé de glands, porte ce nom, en Espagne; quand il est couvert d'insectes, c'est le *coscoja*. (LN.)

CARASCHULI. Rheede donne ce nom à la BARLERIE A FEUILLES DE BUIS. (B.)

CARASSIN. Poisson du genre CYPRIN.

On appelle *Carassin de mer*, le SPARE GARUDSE de Lacépède. (B.)

CARASSUDO. On appelle ainsi la CENTAURÉE DES COLLINES, dans le midi de la France. (B.)

CARATAS. On donne ce nom, dans les colonies françaises de l'Amérique, à plusieurs plantes des genres CARAGATE, ANANAS, AGAVE et DRAGONNIER, dont les feuilles sont longues et épineuses. (B.)

CARATÉ. Nom brame du *pavel* de la côte du Malabar (*Momordica charantia*, Linn.). (LN.)

CARATHILLUT. Nom caraïbe d'un mourelier (*Malpighia coccifera*, Linn.). (LN.)

CARAU. Nom d'un COURLIRI du Paraguay. *V.* ce mot (V.)

CARAVALA. Plante qui croît à la Jamaïque. C'est probablement une tillandsie parasite. *V.* CARAGATE. (LN.)

CARAVATA-MIRI. Nom garipon d'une espèce d'orchidée qui croît à la Guyane (*Serapias caravata*, Aub.). (LN.)

CARAVATI. Nom brame d'un figuier (*Ficus ampelos*, Burm.). (LN.)

CARAVEELA. Une espèce de mozambé (*Cleome pentaphylla*,) porte ce nom au Malabar. *V.* aussi *Capa-veela*. (LN.)

CARAWAY. Le CARVI (*Carum carvi* Linn.) porte ce nom en Angleterre. En Espagne on le nomme *carvea*, Linn. (LN.)

CARAXERON, Vaillant. C'est une espèce d'AMARANTHINE (*Gomphrena vermicularis*, Linn.). (LN.)

CARAYA de d'Azara, ou *Guariba* de Marcgrave. C'est un singe de l'Amérique méridionale, qui appartient au genre des ALOUATES. *V.* ce mot. (DESM.)

CARBALLO ou ROBLE. Noms espagnols du CHÊNE. (*Quercus robur*, Linn.). (DESM.)

CARBÉ. C'est le CHANVRE, dans le midi de l'Europe. (B.)

CARBENGA. Une espèce de gingembre porte ce nom à Ternate. (*Amomum zerumbet*, Linn.). (LN.)

CARBENI. Ce nom, qui est un composé de *chardon béni*, est celui d'un genre établi par Adanson, auquel se rap-

porte le chardon béni (*Centaurea benedicta*), dont le récep tacle est écailleux, et les graines couronnées d'écailles courtes et dentées, au lieu de poils ou de soies. *Voyez* CENTAURÉE. (LN.)

CARBO. Nom spécifique du CORMORAN, dans Linnæus, et générique dans Meyer. (V.)

CARBONAJO. Nom italien de la morue noire, ou GADE-COLIN. (DESM.)

CARBONAL, CARBOUILLE. Un des noms de la CARIE du froment. (B.)

CARBONATE. Combinaison de l'*acide carbonique* (*V.* ce mot), avec une base terreuse, alkaline ou métallique.

On connoît, dans la nature, les *carbonates* de chaux, de baryte, de strontiane, de magnésie, de soude, de nickel, de plomb, de cuivre et de fer. *V.* CHAUX CARBONATÉE, BARYTE CARBONATÉE, STRONTIANE CARBONATÉE, MAGNÉSIE CARBONATÉE, SOUDE CARBONATÉE, NICKEL CARBONATÉ, PLOMB CARBONATÉ, CUIVRE CARBONATÉ et FER CARBONATÉ.

CARBONATE DE CHAUX DUR. M de Bournon a donné ce nom à certaines variétés d'*arragonite*, mais il ne l'applique pas à l'espèce elle-même. *V.* ARRAGONITE. (LUC.)

CARBONATE CALCAIRE. *V.* CHAUX CARBONATÉE.

CARBONE ou CHARBON PUR. Base de l'acide carbonique, dans la composition duquel il entre dans la proportion de 28 parties sur 100.

C'est dans le *diamant* que le *carbone* paroît exister à l'état de pureté. Il forme presque seul le combustible que nous avons examiné sous le nom d'*anthracite*, et la masse principale de la *houille* ou *charbon de terre*, celle du *charbon de bois*, etc. Le *carbone* retiré de l'acide carbonique contenu dans le carbonate de chaux, au moyen du phosphore, est le plus pur que nous connoissions; il est noir, pulvérulent, et infusible au plus haut degré de chaleur de nos fourneaux; il brûle avec flamme, et donne naissance à un acide particulier (*V.* ACIDE CARBONIQUE). Ce qu'il y a de remarquable, dit M. Thénard, c'est que le gaz acide carbonique produit dans cette opération, occupe précisément le même volume que le gaz oxygène qui entre dans sa composition; en sorte qu'un litre de gaz acide carbonique, contient un litre de gaz oxygène, et qu'un litre de gaz oxygène peut produire un litre d'acide carbonique en se combinant avec le carbone. (*Chimie*, t. 1, pl. 146.)

Il est un des principes constituans de l'*Acier* (*V.* ce mot), et se combine encore avec le gaz hydrogène, pour produire un gaz délétère, qui se dégage des eaux stagnantes où pourissent des matières animales, et de la combustion du charbon de bois humide C'est ce que l'on nomme communément *vapeur de charbon;* elle est très-reconnoissable à son odeur nauséabonde.

C'est à l'aide du charbon, que l'on opère la décomposition de beaucoup de sels, et principalement celle des *sulfates*, que l'on fait passer par son moyen à l'état de *sulfures*; il est également employé dans les opérations métallurgiques, indépendamment de son usage comme combustible, à la désoxydation des minerais de fer, d'étain, etc.

Le charbon incandescent, refroidi sans le contact de l'air, jouit, d'après l'observation de Fontana, de la faculté d'absorber une quantité assez grande de différens gaz, et l'absorption est d'autant plus considérable, que la température à laquelle on l'expose est plus basse.

Cent parties de bois charbonné avec soin dans des appareils fermés, fournissent environ vingt-cinq parties de charbon; l'on n'en obtient guère que 16 ou 18 par la méthode ordinaire de carbonisation. (*Voyez* la *Chimie* de Thénard.) (LUC.)

Le *carbone* est regardé comme un principe simple : au moins n'a-t-on pu jusqu'ici le décomposer par aucun moyen.

On pense que le *charbon* existe tout formé dans les animaux et les végétaux; mais, indépendamment de plusieurs autres raisons, il paroît difficile de concevoir que les matières très-blanches, telles que l'amidon, le bois de saule, etc., contiennent plus du tiers de leur poids en charbon, tandis que le plus fort microscope n'y sauroit faire découvrir la plus petite molécule noire. D'ailleurs, on voit ces matières passer graduellement et par nuances insensibles, du blanc au roux, au brun, et enfin au noir de charbon. Il sembleroit donc que celui-ci se forme graduellement; et je trouve infiniment probable l'opinion de Buffon, qui considère le charbon comme la matière même du feu, combinée avec les parties les plus fixes des corps combustibles, et même de quelques substances purement terreuses.

Un fait assez curieux me semble venir à l'appui de cette opinion. Désirant savoir si le sulfate de baryte, que j'ai rapporté de la mine d'argent de Zméof en Sibérie, contenoit de la strontiane, je priai Vauquelin de vouloir bien en faire l'analyse, dont il a rendu compte (*Journ. des mines*, *n.°* 52, *pag.* 309). Il n'y trouva point de strontiane; mais voici ce qui arriva : après avoir débarrassé la baryte de l'acide sulfurique par le moyen du charbon; après l'avoir fondue et ensuite dissoute dans l'acide muriatique, et filtrée, il resta sur le filtre une matière terreuse, assez abondante (qui fut ensuite reconnue pour être de la silice).

Ce résidu, qui pesoit deux gros quarante-quatre grains, fut édulcoré avec beaucoup d'eau bouillante. « Il étoit alors, dit « Vauquelin, *parfaitement blanc* et insipide; mais en le faisant

rougir dans un creuset d'argile neuf, il prit une couleur *noire comme du charbon;* la surface supérieure seule, qui avoit le contact de l'air, étoit blanche. »

Ce fait parut fort singulier à Vauquelin, qui me dit en riant. Il y avoit sûrement du *charbon blanc* dans cette terre, et c'est le feu qui l'a rendu noir.

Il soumit cette matière à différentes épreuves, et il ajoute dans son mémoire : « D'après ces expériences, il est évident que cette matière est de la silice noircie par une petite quantité de *carbone;* mais on ne remarque pas, sans étonnement, que ce *carbone*, mêlé à la silice dans la proportion d'environ six pour cent, *ne se soit pas manifesté par sa couleur noire avant d'avoir été rougi dans un creuset.* »

Vauquelin propose, à la vérité, une explication de ce phénomène, en supposant que, dans le cours des expériences, il se seroit *formé un composé analogue à une substance végétale*, qui étoit d'abord sans couleur, et qui a été ensuite décomposée par le feu, à la manière des corps organiques; mais il convient que ce n'est qu'*une pure hypothèse;* et il promet de se livrer à de nouvelles recherches à ce sujet. (PAT.)

CARBONE. *V.* les mots ENGRAIS et VÉGÉTAUX. (T.)

CARBONNÉ. Nom du MOUCHET, à Turin. (V.)

CARBONNIER. Nom picard du GOBE-MOUCHE. (V.)

CARBOUILLE. *V.* CARBONAL. (B.)

CARBURE de fer. *V.* FER. (PAT.)

CARC, CARCADDEN, KERKODON ou GURG. Noms du RHINOCÉROS, en Perse. (DESM.)

CARCABI. Nom de l'ENGOULEVENT, à Turin. (V.)

CARCADET. Nom vulgaire de la CAILLE, dans les environs de Niort. (V.)

CARCAILLOT. Nom vulgaire de la CAILLE. (V.)

CARCAJOU ou CARCAJON. Mammifère carnassier du Canada, qui paroît appartenir au genre GLOUTON. *V.* ce mot.

L'on a donné ce même nom de *carcajou*, dans plusieurs livres de voyages, au *cougouar*, grande espèce de CHAT de l'Amérique méridionale. (DESM.)

CARCAND, CARCADDEN ou CHARTIS. Les Arabes désignent par ces noms le RHINOCÉROS. (DESM.)

CARCAPULI. Nom indien de l'arbre qui produit la *gomme gutte*. *V.* aux mots CAMBOGE et MANGOUSTAN. (B.)

CARCARIODONTES. Synonyme de GLOSSOPÈTRES. (DESM.)

CARCERULE. Sorte de fruit qui est renfermé dans un

péricarpe, qui ne s'ouvre pas : il diffère peu de la CYPSÈLE et du CÉRION ; le TILLEUL en offre un exemple. *V.* FRUIT. (B.)

CARCHARIAS. Nom d'un SQUALE, poisson ; d'un coléoptère du genre des SAPERDES, et d'un hémiptère du genre DORTHESIA. (DESM.)

CARCHARHIN, *Carcharhinus.* Sous-genre introduit par Blainville parmi les SQUALES.

Le SQUALE-REQUIN ou LAMIE, *Squalus carcharias*, lui sert de type. (B.)

CARCHOFELA. Nom languedocien de la joubarbe (*Sempervivum tectorum*). (LN.)

CARCHOFLÉ. Nom languedocien de l'artichaut ; en Provençal, *carchofa*, *carchouflier*, *carciofi*, *carcuffi*. (LN.)

CARCHOUFFZIER. On appelle ainsi l'ARTICHAUT, à Marseille. (B.)

CARCIN, *Carcinus.* Genre de crustacés établi par M. Léach, avec le crabe *mœnas*. *V.* CRABE. (L.)

CARCINITRON, Dioscoride. Le *sceau de Salomon* paroît être cette plante des anciens. (LN.)

CARCINOÏDES. Famille de crustacés établie par M. Duméril. (*Zool. anal.*) *V.* CANCÉRIFORMES. (DESM.)

CARCINOPODIUM. Pates de crustacés fossiles. (DESM.)

CARCIOFFUS et CARTICALUS de Césalpin. C'est l'artichaut. *V.* ce mot. (LN.)

CARCIOFOLO et CARCIOFOLETTI. Noms italiens des artichauts. (LN.)

CARCUM. Nom hébreu du safran ; il est l'origine du nom arabe *carcuma*, changé en *curcuma*. (*V.* ce mot), qui est le safran des Indes. (LN.)

CARDAIRO. Les pêcheurs de la côte de Nice appellent de ce nom la RAIE CHARDON (*Raia fullonica*, Linn.). (DESM.)

CARDALINE, CARDELIN, CARDINAT. Noms vulgaires du CHARDONNERET. (V.)

CARDAMANTICE, Discoride. C'est probablement une espèce de PASSERAGE (*Lepidium*, L.). (LN.)

CARDAMINDUM. Nom donné par Tournefort à la CAPUCINE, l'*acriviola* de Boerhaave, le *tropœolum* de Linnæus. (LN.)

CARDAMINE. *V.* au mot CRESSON. (B.)

CARDAMOME, *Cardamomum.* Nom donné à l'*amome à grappes* et à son fruit (*Amomum cardamomum*, *A. granum paradisi*, Linn.). Ses graines entrent dans le commerce, et on en fait usage en médecine. Les auteurs de l'ancienne *Ency-*

clopédie et Bomare distinguent trois ou quatre espèces de *cardamomes*, savoir : le *cardamome proprement dit*, le *grand*, le *moyen*, et le *petit* ou *commun*. Ils en font une description confuse, et ils ne disent point à quelles plantes ils appartiennent. Peut-être ne sont-ce que des variétés d'une même espèce, et qui croissent dans diverses parties de l'Inde.

Celui dont il s'agit ici, le véritable *cardamome*, a une racine noueuse et traçante, des fleurs blanchâtres, et des feuilles d'un goût piquant, aromatique et un peu amer, lorsqu'elles sont fraîches. Ses fruits sont disposés en grappes comme le raisin ; ce sont autant de capsules, presque rondes, marquées dans leur hauteur de quelques nervures parallèles et partagées intérieurement en trois loges, qui renferment des semences anguleuses, roussâtres, blanches en dedans, d'une saveur chaude et mordicante. Ces semences font un objet de commerce assez considérable sur la côte de Malabar, où elles sont connues sous le nom de *graines de paradis*. Elles ont un goût très-agréable, et à peu près les mêmes propriétés que le poivre. Aussi les Indiens les emploient-ils comme assaisonnement. Quand on les écrase dans la bouche, elles y produisent une sensation de fraîcheur qui plaît. Elles sont échauffantes, cordiales et stomachiques.

Le GRAND CARDAMOME DE MADAGASCAR (*Sonnerat, Voyage aux Indes*, tome 2.), est la même plante que le *longouze* de Flaccourt, et l'*amome de Madagascar* de Lamarck.

Les caractères génériques et spécifiques de ces plantes, sont décrits au mot AMOME ; et au mot GINGEMBRE, on trouvera une notice sur la manière dont elles sont cultivées dans leur pays natal.

Le dixième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, contient une dissertation fort étendue sur ce qui les concerne. (D.)

CARDAMON, *Théophraste*. Cette plante est rapportée au *cresson alenois* (*Lepidium sativum*, L.). (LN.)

CARDAO du Brésil. Nom espagnol du *cactus tuna*, Linn. *V.* CACTIER. (LN.)

CARDASSE. C'est la *raquette*. *V.* au mot CACTIER. (B.)

CARDEL et CHARDEL. C'est en Mauritanie, selon Camérarius, le SÉNEVÉ, *sinapis nigra*, et selon Daléchamp, les noms arabes de la moutarde. (LN.)

CARDELO. Nom provençal des laitrons épineux. (LN.)

CARDENCHA. C'est, en Espagne, le chardon à foulon (*dipsacus fullonum*), *V.* CARDÈRE. (LN.)

CARDENIO, CARVELINO, CARDELLINO. Noms du CHARDONNERET en Provence. (V.)

CARDÈRE, *Dipsacus*. Genre de plantes de la tétrandrie

monogynie, et de la famille des dipsacées, dont le caractère consiste à avoir les fleurs réunies en tête, sur un réceptacle hérissé de paillettes longues et piquantes, et entourées d'un calice commun de plusieurs folioles. Chaque fleurette consiste en un calice propre fort petit; en une corolle monopétale, tubuleuse, à quatre découpures inégales; quatre étamines saillantes; un ovaire inférieur, surmonté d'un style à stigmate simple; une semence nue, tétragone, couronnée par le calice.

Ce genre renferme quatre à cinq plantes d'Europe, à feuilles opposées, légèrement épineuses, et à fleurs portées sur de longs pédoncules terminaux ou axillaires.

Les plus importantes à connoître, sont :

La CARDÈRE DES BOIS, qui a les feuilles sessiles, dentées, et les paillettes droites; c'est une plante bisannuelle, très-commune dans les bois un peu humides, sur le bord des chemins, et qui s'élève à trois ou quatre pieds; la CARDÈRE À FOULON, qui a été long-temps regardée comme une variété de la précédente, mais dont les paillettes sont constamment recourbées en hameçon. On cultive cette dernière pour l'usage des drapiers, qui l'emploient à peigner leurs étoffes après qu'elles ont été foulées; c'est pourquoi on l'appelle vulgairement *chardon à foulon*. Elle fait l'objet d'un commerce important pour quelques cantons. (B.)

C'est communément en octobre que se fait le semis de la cardère, dans une terre bien meuble, profondément défoncée et fortement fumée. Il faut qu'il soit un peu clair, de manière qu'il y ait un pied et demi de distance entre chaque plante : dans les intervalles des rangées, on sème des navets, dont la récolte est avantageuse tant par elle-même, qu'en ce qu'elle aide à la destruction des mauvaises herbes. Quelquefois on la sème avec le seigle ou le froment d'hiver, souvent avec les mars, ou bien avec la *gaude*, le *carvi*, les *navets*, les *panais* et les *carottes*.

Dès que la graine a germé et que la plante a pris une certaine consistance, on arrache les pieds surnuméraires les moins bien venus; il convient de répéter le sarclage à la fin de l'hiver, et alors de laisser seulement les pieds qui doivent produire. Les plantes arrachées à cette époque, serviront à remplacer celles qui auront péri par une cause quelconque. La cardère ne craint point les froids les plus rigoureux de la France, si elle n'est pas plantée dans un sol qui retienne l'eau.

La récolte des têtes de cardère est longue, parce qu'elles ne mûrissent pas toutes en même temps; l'époque de cette récolte est indiquée par la chute des fleurs qui se détachent de leur calice. Ainsi, tous les deux jours, il faut parcourir

le champ, couper la tige qui soutient la pomme, à la longueur d'un pied ; ranger dans la main et par paquet ces tiges coupées, et mettre cinq tiges au paquet ; lier chaque poignée avec de l'osier, les exposer sur-le-champ au soleil, et, si on craint la pluie, les porter sous des hangars. On suspend ces paquets, et on les attache les têtes en bas à des cordes, afin qu'un libre courant d'air les dessèche plus vite. Lorsque la dessication est complète, les paquets sont secoués sur des planchers bien nets, afin d'en recueillir la graine.

Lorsque tous les paquets sont complétement desséchés, il faut les porter dans un lieu où l'on ne craigne pas les effets de l'humidité, et les mettre en monceaux, afin qu'ils tiennent moins de place.

Les pommes de chardon les plus estimées, sont celles dont la forme est parfaitement cylindrique, allongée, et dont les crochets sont fins et roides ; elles ont plus ou moins ces qualités, selon le terrain où on les a récoltées. On peut d'avance annoncer qu'elles sont bonnes, si en rompant la tige ou les pommes mêmes, on trouve l'intérieur plein. Le chardon employé une année après sa récolte, est d'un meilleur service ; les grosses et les meilleures têtes sont réservées pour les bonnetiers, les moyennes et les plus petites pour la draperie.

Une chenille, celle de la NOCTUELLE, de la CARDÈRE, *Noctua dipsaci*, Linn., vit dans l'intérieur des têtes de cette plante, et nuit souvent beaucoup aux produits de sa culture.

Nous avons déjà observé que les abeilles recherchoient beaucoup les fleurs du chardon à foulon ; elles y trouvent dans un petit espace une abondante récolte. On a remarqué que ces insectes alloient boire l'eau qui s'amasse et se conserve dans les articulations des feuilles fermées et creuses du chardon, ce qui est pour eux une grande ressource en été. Ils ne sont point exposés à s'y noyer, comme dans les ruisseaux, les mares ou les rivières, et même dans les vases remplis d'eau qu'on place auprès des ruches. Que de motifs pour engager à élever des abeilles dans les cantons où l'on cultive le chardon à foulon, ou d'imiter les bons économes qui en plantent exprès quelques pieds dans les environs de leurs enclos! (PAR.)

CARDERINA. Césalpin nomme ainsi le SENEÇON. (LN.)

CARDES. On donne ce nom aux côtes ou pétioles communs des feuilles d'une espèce d'ARTICHAUT, et aux pétioles et à la principale nervure des feuilles de BETTE. (B.)

CARDÉTO. Nom languedocien du seneçon vulgaire (*Senecio vulgaris*, Linn.), qui est le carduncello, la spelliciosa et le cardelino des Italiens. Ce dernier nom est aussi celui du chardonneret, petit oiseau. (LN.)

CARDI. Nom du chardonneret dans les Pyrénées. (DESM.)

CARDIAC, *Cardiaca*. Genre établi par Moench, pour séparer des AGRIPAUMES les espèces dont les étamines et l'ovaire sont velus. Il n'a pas été adopté. (B.)

CARDIACA ou AGRIPALMA. Dans le midi de l'Europe, tel qu'en Italie, en Portugal et en Espagne, ce sont les noms que porte l'AGRIPAUME, *leonurus cardiaca*, Linn. C'est avec ce nom que cette plante est mentionnée dans Galien. Tournefort et Adanson en ont fait un genre distinct des léonurus, en y réunissant quelques autres espèces, sur le caractère que présente le tube de la corolle qui est fort court, tandis que dans les espèces d'Afrique il est fort long. (LN.)

CARDIAQUE. Espèce dn genre AGRIPAUME. (B.)

CARDILAGO. Le CENTRISQUE BÉCASSE et le TÉTRODON MOLE s'appelent ainsi à Marseille. (B.)

CARDILLO. Les Espagnols donnent ce nom aux SCOLYMES (*scolymus*, Linn.) et à quelques CARTHAMES. A Cumana, on nomme ainsi la KRAMERIE. (LN.)

CARDINA. Nom du CHARDONNERET en Catalogne. (S.)

CARDINAL. Nom imposé à des oiseaux de divers genres, parmi lesquels se trouvent des *tangaras*, des *troupiales*, des *bouvreuils*, des *gros-becs*, des *fringilles*, etc., parce que la couleur rouge domine plus ou moins sur leur plumage.

Le CARDINAL D'AMÉRIQUE. *V.* TANGARA ROUGE-CAP.

Le CARDINAL DU CANADA. *V.* PYRANGA ROUGE ET NOIR.

Le CARDINAL DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* GROS-BEC ORIX.

Le CARDINAL CARLSONIEN. *V.* GROS-BEC CARLSONIEN.

Le CARDINAL A COLLIER est une variété d'âge du SCARLATTE. *V.* JACAPA SCARLATTE.

Le CARDINAL COMMANDEUR. *V.* TROUPIALE COMMANDEUR.

Le CARDINAL DOMINICAIN HUPPÉ. *V.* GROS-BEC PAROARE HUPPÉ.

Le CARDINAL HUPPÉ, pl. B. 30, fig. 2. de ce Dict. Ce bel oiseau réunit, ce qui se rencontre rarement dans les oiseaux chanteurs, une voix mélodieuse et un joli plumage; aussi le conserve-t-on en volière, et l'apporte-t-on souvent en France. *Voyez* sa description et son histoire à l'article GROS-BEC, sous le nom GROS-BEC CARDINAL.

Le CARDINAL HUPPÉ D'AFRIQUE. *Voyez* COLIOU A HUPPE ROUGE.

Le CARDINAL DE MADAGASCAR. *V.* GROS-BEC FOUDI.

Le CARDINAL DU MEXIQUE. *V.* JACAPA SCARLATTE.

Le CARDINAL NOIR ET ROUGE HUPPÉ. *Voyez* MALIMBE HUPPÉ.

Le CARDINAL POURPRÉ. *V.* JACAPA BEC-D'ARGENT.

Le CARDINAL DE SIBÉRIE. *V.* BEC-CROISÉ DE SIBÉRIE.

Le CARDINAL TACHETÉ. Variété d'âge du JACAPA SCARLATTE MÂLE.

Le CARDINAL DE VIRGINIE A BEC JAUNE, *Loxia virginica*, Lath., est une variété d'âge ou de sexe du PYRANGA ROUGE. *V.* ce mot, CARDINAL HUPPÉ et GROS-BEC.

Le CARDINAL (PETIT) DU VOLGA. *V.* GROS-BEC ERYTHRINE. (V.)

CARDINAL. Nom donné, dans les papillons d'Europe d'Engramelle, à une espèce de notre genre ARGYNNE. *V.* ce mot. (L.)

CARDINAL (Le). Coquille du genre CÔNE. (B.)

CARDINALE. *Voyez* PYROCHRE. (O.)

CARDINALE. Nom de deux plantes du genre LOBÉLIE. (*Lobelia cardinalis*, et *Lobelia syphilitica*.) (B.)

CARDINALES (Dents). Ce sont les sortes de condyles ou d'apophyses qui servent de gonds pour réunir les battans des coquillages bivalves, et leur permettre le mouvement dans un seul sens. Le nombre et la forme de ces *dents cardinales*, ont fourni des caractères pour la distinction des genres. *V.* COQUILLE. (DESM.)

CARDIOLITES. BUCARDES FOSSILES. (DESM.)

CARDIORSPERMON. Nom du Souci des jardins, dans plusieurs anciens auteurs. (LN.)

CARDIOSPERMUM, de deux mots grecs qui signifient *semences en cœur*. C'est le nom latin d'un genre de plantes. *V.* CORINDE. (LN.)

CARDITE, *Cardita*. Nom imposé par Bruguières à un genre de coquilles bivalves, qu'il a pris dans celui des CAMES de Linnæus. Il offre pour caractères : une coquille inéquilatérale, libre, dont la charnière a deux dents, une à la base de la valve gauche, l'autre longitudinale et parallèle à sa face antérieure. Depuis, Lamarck a circonscrit ce caractère en établissant son genre ISOCARDE.

Les *cardites* n'ont point une forme irrégulière, et ne sont jamais fixées par leurs valves comme les cames; mais quelques-unes d'entre elles s'attachent aux rochers par un byssus, ce qui les rapproche des MOULES. Poli, dans son ouvrage sur les testacés des mers des Deux-Siciles, donne la figure, accompagnée de détails anatomiques fort étendus, des animaux qui les habitent, et les appelle GLOSSE et LIMNÉE. *V.* ces mots.

Il y a trois ou quatre espèces de CARDITES dans la Méditerranée, et une dans la mer du Nord; les autres appartiennent aux pays chauds de l'Amérique et de l'Inde. On en trouve assez communément de fossiles.

Les plus remarquables des *cardites* sont :

La CARDITE CŒUR, dont les caractères sont d'être en forme de cœur, presque globuleuse, lisse, et d'avoir les sommets écartés et courbés en arrière en forme de spirale. Elle se trouve dans la Méditerranée, et fossile en divers lieux. *Voyez* pl. B. 15, où elle est figurée. (1)

La CARDITE JESON, *Cardita caliculata*, dont les caractères sont : d'être oblongue, comprimée sur le derrière ; les côtés garnis d'écailles tuilées ; les bords peu sensiblement plissés. Son animal est une LIMNÉE. Elle se trouve dans la Méditerranée, sur les côtes d'Afrique, et fossile près de Tours. *Voyez* pl. B. 15, où elle est figurée.

La CARDITE ARCTIQUE est ovale, marquée de stries transverses blanches, et a deux carènes garnies d'écailles tuilées sur chaque valve. Elle est figurée dans Lister, *Conch.*, tab. 426, fig. 267. Elle se trouve dans la mer du Nord, sur les côtes d'Angleterre et de France.

La CARDITE AJAR, *Cardita antiquata*, qui est presque en cœur, épaisse, ventrue, sillonnée longitudinalement avec des écailles alternes brunes, striée transversalement, recourbée à sa pointe, dentée en ses bords. Son animal, qui est une LIMNÉE, renferme dans son manteau une humeur qui excite des nausées à ceux qui veulent le manger. Adanson l'a figurée pl. 16, n.° 2. On la trouve sur la côte d'Afrique, et fossile à Courtagnon.

Il y a encore, en Europe, la CARDITE CANNELÉE, qu'on pêche dans la Méditerranée ; la CARDITE TRAPEZOIDE, et la CARDITE ARÉTIQUE, qui viennent de la mer du Nord. (B.)

CARDIUM. Nom latin des coquillages du genre BUCARDE. (DESM.)

CARDLIN, CARLIN. Noms piémontais du CHARDONNERET. (V.)

CARDITES. Nom qu'on donne aux CŒURS ou BUCARDES, fossiles. (PAT.)

CARDO HUSO. Nom espagnol de l'*Atractylis humilis*, Linn., décrit dans ce Dictionnaire sous le nom d'ACARNE, qu'il ne faut pas confondre avec l'ACARNA de Willdenow, genre décrit ici sous le nom d'ATRACTYLIDE. (LN.)

CARDON. C'est la plus grande et la plus volumineuse de nos plantes potagères, qu'on croit n'être qu'une variété de l'ARTICHAUT. Les jardiniers en distinguent deux variétés :

(1) Lamarck l'a placée parmi ses ISOCARDES. Son animal est une GLOSSE.

les *cardons de Tours* et les *cardons d'Espagne;* l'une et l'autre se multiplient de graines, se cultivent de la même manière et demandent un fonds gras et humide.

Comme c'est seulement pour la tige et pour la racine qu'on cultive cette plante, on la sème tous les ans à diverses époques, afin d'en prolonger la jouissance dans les différentes saisons. Pour en avoir de très-bonne heure, on met la graine en mars sous cloche, et quand le plant a de bonnes feuilles, on le repique sur du terreau et sous cloche; si on veut l'avancer, on le repique une seconde fois en pleine terre avec une cloche sur chaque plant, jusqu'à ce qu'il ait bien repris: on obtient, par ce moyen, des cardons bons à manger dès le commencement de mai.

Ce qui reste du plant levé sur couche, se repique en pleine terre, vers avril, afin d'avoir des cardons qui succèdent aux premiers. Chaque pied étant planté, on sarcle et on arrose fréquemment pour développer et accélérer la croissance. A la fin d'avril, on fait un troisième semis de cardons: on répand la graine sur des planches bien préparées, en ne laissant que les pieds les plus vigoureux, et les distribuant à une distance convenable; les cardons d'Espagne, plantés à six pieds les uns des autres, acquièrent un volume énorme. Lorsque la plante a atteint toute sa croissance, quelle que soit l'époque où elle ait été semée, il faut arrêter sa végétation par un procédé qu'on nomme ordinairement *blanchir des cardons.* Les pieds destinés à porter semence, ne doivent pas subir l'opération du blanchîment; il faut les entourer avec de la litière légère ou du chaume de pois, pour les préserver des fortes gelées, et avoir soin de les découvrir quand le danger du froid est passé. En un mot, pour recueillir la graine des cardons, il faut employer les mêmes précautions que pour celle des artichauts, la prendre de préférence sur les vieux pieds, et la mettre dans un lieu sec et aéré.

Pour blanchir le cardon, la principale attention consiste à ne lier les feuilles que par un temps sec, et à les buter dans les mêmes circonstances. Pendant l'été, il n'est question que de rassembler les feuilles du cardon avec un lien de foin ou de paille, et de buter autour. On les entoure d'une grande litière secouée, en ne laissant à l'air que l'extrémité des feuilles: on leur donne ensuite quelque mouillure par-dessus, en versant l'eau dans le cœur de la plante au milieu de l'empaillage. Dans l'espace de trois semaines ou un mois, selon la saison, les cardons sont en état d'être coupés; alors on ôte toute la paille que l'on fait sécher, pour en garnir d'autres. Les cardons destinés pour l'hiver, ne sont empaillés qu'à fur et mesure de la consommation. On com-

mence par les plus forts pieds. Quand la gelée approche, on lie ce qui reste sans l'empailler, et on le bute un peu. La saison étant plus rigoureuse, on les enlève en motte, et on les enterre dans du sable frais; ils y blanchissent. On les couvre seulement de paillassons, de fougère, de feuilles.

Quand on n'a pas de serre, c'est-à-dire, d'endroit à l'abri de la gelée et de l'humidité, on peut faire, dans un terrain très-sec, des tranchées profondes de trois pieds, larges de cinq et de longueur proportionnée aux plants des cardons; au-dessus desquelles on forme une couverture grossière de paille ou de fougère, ou de cosse de pois, et des paillassons par-dessus. Du côté du midi, on ménagera quelques ouvertures pour introduire l'air et le soleil quand il est possible, et afin de pouvoir descendre dans la tranchée et y soigner les cardons. Ces couvertures se bouchent avec de doubles paillassons pendant les nuits et les temps rudes. On dispose les cardons entre des chevets de paille, suivant la longueur de la tranchée du côté du nord, ou bien comme dans une serre. Dans les pays tempérés, ces grandes précautions sont assez inutiles; la méthode suivante suffit.

Dès le mois de novembre, et même plus tôt, on lie une certaine quantité de pieds de cardons, et tous les huit ou quinze jours, suivant le besoin, on lie de nouveau et on les fait blanchir à la manière du céleri. Dans d'autres pays, on fait une fosse au pied de la plante; on dégarnit ses racines d'un côté; on la couche dans la fosse, sans rompre la racine; on recouvre la terre sur sept à huit pouces de hauteur, et on laisse sortir quelques bouts de feuilles pour l'indiquer. Si la terre est sèche, et qu'on la mette à l'abri des pluies par de la paille longue qui en repousse les eaux, les cardons se conserveront pendant plusieurs mois.

C'est la feuille, ou, pour mieux dire, la côte et la racine de cardon, qui sont l'objet de la culture de cette plante : on les mange au gras et au maigre. Mais dans les fabriques de fromage, l'économie domestique tire parti de leurs fleurs pour coaguler le lait comme la présure : on les détache des pommes ou fruits; on les fait sécher à l'ombre; on en met une pincée plus ou moins forte, selon la quantité de lait. La fleur d'artichaut sauvage, qu'on nomme la *chardonnette*, est douée de la même vertu. (PARM.)

CARDON CABEZUDO. Nom espagnol du *cactus melocactus*, Linn. *V.* CACTIER. On donne aussi ce nom, en Amérique, à quelques espèces de CIERGES. (LN.)

CARDON d'ESPAGNE. Variété de l'ARTICHAUT SAUVAGE. (B.)

CARDONCELLE, *Cardoncellus*. Genre établi aux dépens des CARTHAMES, et qui enlevoit la plus grande partie de leurs espèces. Il n'a pas été adopté. (B.)

CARDONCELLO. Nom italien spécialement employé pour désigner le SENEÇON COMMUN, *Senecio vulgaris*, Linn. (LN.)

CARDON-LECHAL ou LECHAR. Nom espagnol du scolyme d'Espagne. (LN.)

CARDONNERET. On nomme ainsi, en Picardie, le CHARDONNERET. (S.)

CARDONNETTE. Nom vulgaire du CHARDONNERET en Normandie. (V.)

CARDOPATE, *Cardopatum*. Genre de plantes établi aux dépens des CARTHAMES, lequel a été aussi appelé BROTÈRE. Ses caractères sont : calice commun imbriqué d'écailles rameuses et épineuses, et renfermant six à huit fleurs ; calice propre de plusieurs folioles ; réceptacle nu ; semences renfermées dans le calice propre qui persiste.

La seule espèce que contient ce genre est originaire de l'Asie mineure. (B.)

CARDOUILA. Nom languedocien d'une carline, *Carlina acaulis*. (LN.)

CARDOUNIÉRO. A Nice, c'est le nom vulgaire de l'HOLOCENTRE MARIN de Lacépède. (DESM.)

CARDOUS et CARDOUNETA. Noms languedociens de la cardonnette, variété de l'artichaut ordinaire. (LN.)

CARDOUSSÉS. En Languedoc, on nomme ainsi le *scolymus hispanicus*, L., dont on mange la racine en friture et en sauce. *V.* SCOLYME. (LN.)

CARDULOVIQUE, *Cardulovica*. Genre de plantes que Willdenow a appelé SALMIE. (B.)

CARDUMENI. Nom arabe, synonyme de *cardamomum*. *V.* CARDAMOME. (LN.)

CARDUUS. Nom latin des CHARDONS. *V.* ce mot. Ce nom a été donné à beaucoup de plantes de la syngénésie de Linnæus et de la famille des cinarocéphales de Jussieu. On l'a donné aussi à d'autres plantes, qui, comme les chardons, sont hérissées d'épines. (LN.)

CARE. Nom que l'on donne, au Coromandel, à une espèce de GMELINE, *Gmelina coromandelica* Burm. ; *Webera tetrandra*, Willd. (LN.)

CARE-BŒUF. C'est la BUGRANE, dans quelques cantons. (B.)

CAREICHE. *V.* CARAICHE. (LN.)

CARE-KANDEL. Arbrisseau de la famille des myrtoïdes, figuré par Rheede dans l'*Hortus malabaricus*, vol. 5, t. 13. C'est le *candek* des Malabares, et le *candel* des Brames. (LN.)

CARELET, ou CARRELET. Espèce de poisson du genre PLEURONECTE, qu'on pêche communément sur nos côtes, et dont la chair est très-bonne, quoique moins estimée que celle de plusieurs autres du même genre. *V.* au mot PLEURONECTE.

La tête du *carrelet* est petite et large; sa mâchoire inférieure est plus avancée, et est armée, ainsi que la supérieure, de plusieurs rangées de petites dents pointues, dont les antérieures sont les plus grandes; ses deux yeux sont à gauche; son corps, du même côté, est brun, marbré de brun foncé et de jaune. L'autre côté est jaune pâle. Tous deux sont couverts d'écailles oblongues et molles.

Ce poisson se tient au fond de la mer à moitié enfoncé dans le sable, ou dans la vase, et y attend les petits poissons, les crustacés et les coquillages, dont il fait sa nourriture. Il parvient à une grandeur considérable, mais jamais autant que le *pleuronecte fletan;* ainsi il faut croire que c'est ce dernier qu'on prit sous Domitien, et qu'on a cité comme un *carrelet* de dix à douze toises de long. Au reste, ces deux poissons peuvent difficilement se confondre, car celui dont il est ici question est aussi large, ou mieux, aussi long que haut. *V.* au mot PLEURONECTE.

On prend le *carrelet* principalement à la ligne de fond, amorcée de crustacés ou de morceaux de poissons. On le prend aussi à la fouëne, lorsque la mer est calme et qu'on peut l'apercevoir au fond. Il remonte quelquefois les rivières.

Dans le Nord, où il est encore plus commun que sur nos côtes, on sale, on fume, on marine tous ceux que la population du pays ne peut pas employer frais, et on le vend, très-souvent sous le nom de *fletan.*

En France, on n'en mange point ainsi préparés. On en voit à Paris, une partie de l'année, de frais, que l'on sert sur les tables, soit frits, soits cuits au court-bouillon. Ordinairement le prix n'est pas assez élevé pour être hors de la portée de la classe ouvrière. C'est le *turbot*, c'est la *sole* des pauvres de cette ville.

On appelle ce poisson *barbue* et *rhomboïde* dans certains ports de mers. C'est le *pleuronectes rhombus* de Linnæus. Quelques personnes soutiennent que le nom de carrelet doit être exclusivement appliqué aux jeunes PLIES.

On a trouvé son empreinte fossile dans la carrière d'Œningen, près le lac de Constance en Suisse. (B.)

CARELIA. Synonyme de l'*Ageratum*, Linn., dans Adanson (Famille des Pl.). Il avoit d'abord été donné par Pontedera à une plante qui est l'*Ageratum conyzoïdes*, Linn. *Voyez* AGERATE. (LN.)

CARÉLIADO. Nom languedocien de la JUSQUIAME, *Hyoscyamus niger*, Linn. (LN.)

CARELLI. C'est, dans Rheede, le BONDUC RAMPANT. (B.)

CARELLONA-CONDI. C'est une espèce de LISERON DE L'INDE, *Convolvulus pes caprœ*, Linn. (LN.)

CAR-ELU. Nom malabare d'un SÉSAME voisin du sésame d'Orient. (LN.)

CARELU-VEGON. L'ARISTOLOCHE DES INDES porte ce nom au Malabar. (LN.)

CAREMOTTI. Nom malabare d'une espèce de GLUTTER, *Sapium*, Linn. (LN.)

CARENDANG et CARANDAS. *V.* CARANDIER. (LN.)

CARÈNE. On a quelquefois donné ce nom à des dents de poissons pétrifiés. (DESM.)

CARÈNE. Nom d'un poisson du genre SILURE. (B.)

CARÈNE, *Carina*. Nom donné au pétale inférieur d'une corolle papilionacée. (*V.* le mot FLEUR.) Une feuille est aussi appelée *en carène*, lorsqu'elle est relevée longitudinalement, dans le milieu de sa surface inférieure, par une saillie anguleuse et tranchante. (D.)

CARET. TORTUE DE MER du genre CHELONE. (B.)

CARET. Vieux mot français dérivé de *carreta*, nom italien des LAICHES. (LN.)

CARETELA. Nom brame du *Codda-panna*, grand et superbe palmier. Le *corypha umbraculifera*, Linn. *V.* CORYPHA. (LN.)

CARETTA-TSJORI-VALLI, Rheede. *Cissus trilobata*, Encycl. *V.* CISSE. (LN.)

CARETTI. Nom malabare d'une espèce de BONDUC, *Guillandina bonducella*, Linn. (LN.)

CAREX. Nom latin du genre LAICHE. (LN.)

CAREY. En espagnol, c'est le CARET. (DESM.)

CAREYE, *Careya*. Genre de plantes établi par Roxburg dans la monadelphie polyandrie. Ses caractères sont : calice à quatre divisions ; quatre pétales ; baie polysperme.

Une seule espèce, la CAREYE HERBACÉE, constitue ce genre. Elle est vivace, croît naturellement dans l'Inde, et se cultive dans le jardin de Kew. (B.)

CARFÆ. Nom arabe du TAMARISQUE. (LN.)

CARGILLIE, *Cargillia*. Genre de plantes de la polygamie octandrie et de la famille des PLAQUEMINIERS, qui, selon R. Brown, réunit deux arbres de la Nouvelle-Hollande, non encore cultivés dans nos jardins.

Ses caractères consistent : en un calice à quatre dents ; une corolle à quatre lobes ; seize étamines, dont la moitié stériles

dans les fleurs polygames ; un ovaire à quatre loges dans les fleurs femelles ; une baie globuleuse, entourée par le calice qui subsiste. (B.)

CARGOOS. Nom vulgaire du GRÈBE HUPPÉ. (V.)

CARHU. L'un des noms des OURS en Finlande. (DESM.)

CARHUMFET. Nom arabe du GÉROFLIER. (LN.)

CARHUN-KAMMEN. Les habitans de la Finlande nomment ainsi la BERCE, *Heracleum spondylium*. (LN.)

CARIACOU ou CARIACU. Ruminans de l'Amérique méridionale, qui appartiennent au genre des CERFS. Le CARIACOU de Buffon est, selon M. Cuvier, la femelle du CERF de la Louisiane ou de Virginie, *C. virginianus*, Gm. ; le *daim* des Anglo-Américains et le *mazame* du Mexique. D'autres cerfs de Cayenne, à cheville osseuse, très-longue, et à dagues courtes et simples, portent également le nom de *cariacou*. (DESM.)

CARIACOU. A Cayenne, on nomme ainsi une BOISSON FERMENTÉE, composée de sirop de canne, de cassave et de patates. (LN.)

CARIAGUAY. *V.* ABABANGAY. (LN.)

CARIAMA, *Lophorhynchus*, Vieill. ; *Palamedea*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux ECHASSIERS et de la famille des UNCIROSTRES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec plus long que la tête, arrondi, garni à sa racine de plumes longues et à barbes désunies, fendu jusque sous les yeux ; mandibule supérieure crochue à la pointe ; narines petites, situées vers le milieu du bec ; langue entière, charnue ; paupières garnies de cils longs d'un pouce environ sur sa partie supérieure ; tour de l'œil nu ; quatre doigts, trois devant, un derrière, épais, courts, robustes ; les antérieurs unis à la base par une membrane ; le postérieur élevé de terre ; ongles courts, forts ; l'intermédiaire muni d'un rebord tranchant sur le côté interne et un peu obtus, les autres crochus ; première rémige la plus courte de toutes ; les cinquième, sixième et septième, les plus longues.

Ce genre, établi par Brisson, n'est composé que d'une seule espèce, mal à propos placée dans le genre *Palamedea* par Latham, puisqu'elle n'en a point les caractères. *V.* KAMICHI.

Le CARIAMA proprement dit, *Lophorhynchus saurophagus*, Vieill. ; *Palamedea cristata*, Lath., pl. B. 11, f. 3 de ce Dictionnaire. Cette espèce a été peu connue jusqu'à présent ; mais nous devons à M. de Azara des détails sur son véritable genre de vie, qui ne laissent rien à désirer, et qui prouvent que c'est à tort qu'on a fait du *cariama* un oiseau des marais, en disant qu'il les fréquente, et qu'il vit de poissons et de reptiles aquatiques : au contraire, il ne se tient pas près des eaux, ni même dans les lieux bas ; il fréquente la lisière des forêts

claires, sèches et élevées, et de préférence les collines pierreuses. Sa nourriture se compose de reptiles terrestres et d'insectes. M. de Azara est persuadé qu'il ne boit jamais, et qu'il ne mange point de grains. On le rencontre réuni par paires ou en petites troupes; il fuit l'homme de très-loin, et l'on assure qu'il ne prend son vol qu'à la dernière extrémité.

Cet oiseau, qu'on est parvenu à rendre domestique, porte le cou droit, vertical, et la tête toujours levée. Son regard est fier et dédaigneux, sa démarche grave et mesurée; et quand il soupçonne quelque sujet de crainte, il examine avec attention autour de lui avant de se décider à demeurer ou à prendre sa course. C'est sa seule défense, et il n'inquiète jamais aucun autre oiseau.

Les naturels du Paraguay l'appellent *saria*, et les Brasiliens *cariama;* l'un et l'autre noms ont rapport à son cri aigu, assez semblable à celui d'un jeune dindon, mais si fort, qu'on l'entend à un mille de distance. On assure que sa chair est délicate; aussi les Espagnols l'ont nommé *faisan.* Il est rare au Paraguay, et ne se trouve point vers la Rivière de la Plata.

Selon la description de M. de Azara, le saria a les plumes du corps et du dessus de la tête blanches; celles du cou, de la gorge et de la poitrine d'un brun blanchâtre, longues, à tige très-foible et à barbes désunies; une ligne blanche au-dessus de l'œil; les pennes des ailes noires, avec des lignes transversales blanches et piquetées de noirâtre; les deux pennes du milieu de la queue, brunes; les autres avec une large bande noire sur le milieu, et une dernière blanche à l'extrémité. Il règne depuis les narines jusque près de l'angle antérieur de l'œil, une rangée de plumes en éventail, longues de deux pouces au moins, fermes et à barbes désunies; ces deux rangées de plumes forment, en se joignant l'une à l'autre, une espèce de toupet étalé qui se courbe sur le bec et le couvre. La partie nue des jambes et le tarse sont orangés; les ongles et les cils des paupières, noirs; le tour de l'œil est bleuâtre; l'iris jaune; le bec noirâtre en dessus et orangé en dessous. Des individus ont le bec totalement d'un rouge de corail; on soupçonne que ce sont des femelles qui, dans le reste, ne diffèrent pas des mâles. Longueur totale, trente pouces.

Le cariama du Brésil n'ayant été décrit que d'après Marcgrave, et peut-être même sur la mauvaise figure qu'il a publiée, il en est résulté des erreurs, quand on lui donne un bec court, des doigts longs, et des ailes qui ne s'étendent guère, étant pliées, au-dessus de l'origine de la queue; tandis qu'elles aboutissent à peu près au milieu. Si son plumage est tel qu'on le dit, il diffère du saria; car il a la huppe noire et cendrée, la tête, la gorge, le cou et tout le corps gris, variés de brun

et d'un peu de roussâtre; les pennes primaires et la queue brunes, roussâtres et grises. Le cariama qui est au Jardin du Roi, et qui a servi de modèle pour la figure qui est dans ce Dictionnaire, présente encore des différences remarquables: en effet, les plumes de la huppe et du front sont noirâtres; celles de l'occiput, de la nuque et du cou longues de trois pouces, conformées comme chez celui du Paraguay, mais roussâtres, et chacune est traversée par douze à quinze lignes de cette couleur, très-étroites et comme formées par de petites taches isolées et d'une teinte sombre; les plumes qui recouvrent le dessus des ailes et du corps sont pareilles; mais la couleur des lignes est plus prononcée, et le fond tire au cendré sur les ailes; la gorge, le devant du cou et toutes les parties inférieures sont d'un roux très-clair avec une raie longitudinale d'un roussâtre presque blanc sur le milieu de chaque plume; la teinte rousse se dégrade sur le ventre et sur les parties postérieures, au point qu'elle est presque blanche; les grandes pennes des ailes, ainsi que celles de la queue, sont noirâtres et bordées de roux à l'extérieur; les rectrices sont terminées par une large tache blanche. (V.)

CARIANA. *V.* CARIAMA. (V.)

CARIA-POETI. Nom indien d'un myrte. (LN.)

CARIAROU. Plante sarmenteuse du Brésil, des feuilles de laquelle on tire une fécule propre à teindre en cramoisi. Barrère l'appelle *convolvulus tinctorius fructu vitigineo*. (B.)

CARIBLANCO DU RIO SINU, *Simia hypoleuca*, Humboldt. Singe d'Amérique, du royaume de la Nouvelle-Grenade, qui paroît avoir beaucoup de traits de ressemblance avec le SAJOU A GORGE BLANCHE. (DESM.)

CARIBOU, CARIBOUX ou CARIBU, *Cervus caribou*, Linn.; Var. *Cervi tarandi*. Cerf de l'Amérique septentrionale, qui a la plus grande ressemblance par les formes de son corps et celles de ses bois avec le RENNE, dans l'espèce duquel on l'a rangé. *V.* CERF. (DESM.)

CARICA. Les Grecs donnoient ce nom aux figues sèches; il a été appliqué ensuite au figuier, comme nom spécifique, et Linnæus en a fait le nom latin des PAPAYERS, plantes inconnues aux anciens. (LN.)

CARI-CAPUSI. Nom brame de la ketmie tiliacée. (LN.)

CARICOÏDE. Nom donné, par Guettard, à quelques MADRÉPORES fossiles de figure sphérique, et ayant une cavité circulaire à leur partie supérieure. Ils rentrent dans ce qu'on a appelé FIGUES FOSSILES. (B.)

CARICTERIA. Adanson donne ce nom au genre *vella*, Linn., et Scopoli l'applique à l'*antichorus*, Linn. (LN.)

CARIE. C'est, en agriculture, le nom de deux maladies qui attaquent, l'une les arbres, l'autre certaines plantes herbacées, et particulièrement le FROMENT. (*V.* ce mot et l'article BLÉ.) La *carie* des arbres est cette espèce de moisissure du bois, qui le rend mou et d'une consistance peu différente de celle de la moelle ordinaire. Pour arrêter les suites de cette maladie, il faut couper jusque dans le vif la partie cariée, et recouvrir soigneusement la plaie. (D.)

CARIE. Maladie des plantes. *V.* ARBRES (maladies des). (TOL.)

CARIEIRO. Nom languedocien de la RUE (*ruta graveolens*, Linn.). (LN.)

CARIGUE ou CARIGUYA. Nom brasilien des SARIGUES. *V.* DIDELPHE. (S.)

CARIL. Nom malabare du zalico des Brames, figuré dans Rheede, *Hort. malab.*, 4, t. 36. *V.* ZALIKO. (LN.)

CARILHA. Nom portugais du *mail elou* de l'*Hortus malabaricus*, 5. t. 1. Arbrisseau qui paroît être une espèce de VOLKAMERIA. (*V.* VOLKAMÉRIE), ou bien une plante de la famille des savonniers. (LN.)

CARILLONNEUR. *V.* le genre FOURMILIER. (L.)

CARIME-CURINI. Rheede appelle ainsi la CARMANTINE À CROCHETS. (B.)

CARIMGOLA. On trouve la PONTEDÈRE VAGINALE figurée sous ce nom dans Rheede. (B.)

CARI-MOULLI. Nom indien d'une MORELLE ÉPINEUSE. (LN.)

CARIMPANA. C'est le RONDIER FLABELLIFORME. (B.)

CARIM-TUMBA. On donne ce nom, dans l'Inde, à la CHATAIRE DU MALABAR. (B.)

CARINAIRE, *Carinaria*. Coquille univalve, très-mince, en cône, aplatie sur les côtés, à sommet en spirale involutée et très-petite, et à dos garni d'une carène dentée; à ouverture ovale-oblongue, rétrécie vers l'angle de la carène. *V.* pl. B. 15, où elle est figurée.

Cette coquille avoit été placée parmi les *patelles* par Linnæus; Dargenville, Favanne et autres en ont fait un ARGONAUTE, et Lamarck, un genre nouveau. C'est une des plus rares qui existent dans les cabinets, ce qui est dû sans doute à son extrême fragilité, qui permet difficilement de l'apporter entière des îles de la mer du Sud, où on la trouve: elle est aussi transparente que du verre. On en voit une fort belle au cabinet du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, qui pro-

vient du voyage entrepris sous les ordres de d'Entrecasteaux, pour aller à la recherche de Lapeyrouse.

L'animal de la carinaire a été figuré pl. 2 du 15.ème volume des Annales du Muséum, par Péron et le Sueur. C'est un ptéropode qui a deux tentacules ; une trompe rétractile ; deux yeux; quatre nageoires ; le cœur et les branchies pendantes et réunies dans la coquille, qui a, par conséquent, l'ouverture en haut quand cet animal nage.

Denys de Montfort, dans son *Histoire des Mollusques*, faisant suite au *Buffon*, édition de Sonnini, indique la *patelle bonnet de dragon* comme devant être réunie à ce genre ; mais la forme de cette dernière coquille, dont on ne connoît pas l'animal, s'éloigne encore plus de celle de la *carinaire* que de celle des PATELLES.

Bory Saint-Vincent, dans son intéressant Voyage aux îles de la mer d'Afrique, a décrit une nouvelle espèce de ce genre, avec son animal. Je ne puis mieux faire que de le copier ici :

« La *carinaire fragile* est une coquille très-ressemblante, pour la forme, à la patelle capuchon ; elle est mince, absolument sans couleur, sans arène, avec de légères stries, qui, au lieu d'être circulaires, partent du sommet et arrivent au limbe, en divergeant. L'animal qui y est fixé est attaché au fond du capuchon par ce que je nommerai le pied, qui a une nuance noirâtre à son insertion. Ce pied est la continuation d'un corps oblong, cylindrique, aminci postérieurement, et terminé par une queue que l'animal tient relevée : cette queue est garnie d'une espèce de nageoire circulaire et pointue. Une sorte de tunique lâche, très-diaphane, où l'on distingue un réseau vasculeux très-blanc, enveloppe l'animal d'une manière plus ou moins serrée ; elle est comme hérissée de petites aspérités, et paroît se contracter ou se dilater à volonté, comme les enveloppes de certains *beroës*, de certaines *méduses*, etc.

« La tête est un corps un peu dur, comme osseux, violet, dont les organes ne peuvent guère se bien décrire : on y voit deux cavités plus violettes au-dessous, et un point de même couleur part d'un canal intérieur qu'on distingue au travers de l'animal. Le canal filiforme, et élargi au milieu, se dilate ou se contracte par un mouvement continuel de systole et de diastole, de sorte qu'il semble se rapprocher ou s'éloigner du trou antérieur avec lequel sa correspondance est à peine sensible.

« Pendant ces mouvemens internes, on remarque ceux d'un organe très-singulier, qu'on peut nommer *organe pectiné*. Il est composé de cirrhes ou de tentacules rouges, qui sont dans une agitation continuelle. Il est placé à nu dans la co-

quille, un peu au devant de l'insertion du pied, à laquelle il paroît tenir par une extension de la tunique intérieure.

« Une grande nageoire, presque ronde, sans organisation apparente, un peu plus rousse que le reste de l'animal, correspond, en dessus du corps, à la coquille, qui est toujours en dessous et renversée quand l'animal nage. Cette nageoire est, dans ce cas, constamment agitée par un mouvement gracieux d'ondulation. (B.)

CARINARIUS. *V.* CARINAIRE. (DESM.)

CARINDE. Dans Thevet, c'est l'ARA BLEU. (S.)

CARIN JOTI des Malabares. *V.* LOKANDI. (LN.)

CARINTA-KALI. Nom malabare du *psychotria herbacea*, Linn. *V. Hort. malab.* vol. 10, t. 21. (LN.)

CARINTI. Nom brame du *narum panel* des Malabares (*V.* Rheed, *Hort.* 2, p. 11, t. 9), qui est l'*uvaria zeylanica*, et d'une autre plante qui peut être une espèce de MOMORDIQUE.

CARIOCATACTES. *V.* CARYOCATACTES. (V.)

CARIPIRA. Nom que porte, au Brésil, l'oiseau de mer appelé FRÉGATE. (DESM.)

CARIQUEIBEIU de Marcgrave. C'est, selon M. Cuvier, le TAIRA, espèce de mammifère du genre GLOUTON. Il ne peut être rapporté, ainsi que l'a fait Buffon, à la LOUTRE SARICOVIENNE. (DESM.)

CARIS. C'est, selon Thevet, chap. 71, un petit quadrupède de l'Amérique, gros comme un lapereau et bon à manger. Il est probable que ce quadrupède est l'*akouchi* ou l'AGOUTI. *V.* ce dernier mot. (S.)

CARIS, *Caris*, Lat. Genre d'arachnides de l'ordre des trachéennes, famille des holètres, tribu des acarides, et qui a pour caractères : six pieds ; des palpes et un suçoir apparent ; corps très-plat, revêtu d'une peau écailleuse.

Je ne connois qu'une seule espèce de ce genre ; je l'ai trouvée sur le corps d'une chauve-souris, d'où je l'ai nommée *caris de la chauve-souris*, *caris vespertilionis*.

Cet insecte n'a guère plus de deux lignes de longueur : le corps est rond, plat, et revêtu d'une peau assez ferme, comme celle de la *tique* que Linnæus nomme *ricinus*. (L.)

CARISSA. *V.* CALAC. (DESM.)

CARIVE, Pomet. C'est le PIMENT, *capsicum*. (LN.)

CARI-VILANDI. Nom malabare de la salsepareille des Indes, *smilax indica*, Burm. (LN.)

CARJU. En Finlande, c'est le nom du VERRAT. (DESM.)

CARLIN. C'est ainsi que l'on appelle, depuis quelque temps, le *doguin*, petit *chien* devenu fort à la mode. Son nez écrasé et son masque noir comme celui d'arlequin, rôle dans lequel *Carlin*, de la comédie Italienne, s'est acquis en France

une grande réputation, lui ont fait donner le nom de cet acteur célèbre.

La race du *doguin* ou *carlin* fournit de très-jolis chiens, mais qui n'ont pas l'intelligence ni les autres qualités aimables de plusieurs autres races ; et cette différence est produite par des organes moins délicats et moins sensibles : l'odorat qui, pour les *chiens*, est le premier de tous, n'a presque point d'intensité dans le *doguin*, à cause de la déformation du siége de cet organe. (s.)

CARLINE, *Carlina*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des cinarocéphales, dont les caractères sont d'avoir : un calice commun, court, ventru, imbriqué, composé d'écailles lâches, pointues, dont les intérieures sont fort longues, lancéolées, linéaires, colorées, scarieuses et ouvertes ; des fleurons nombreux, tous hermaphrodites, tubulés, quinquéfides, réguliers, posés sur un réceptacle chargé de paillettes multifides, et entourés par le calice commun. Le fruit consiste en plusieurs semences un peu cylindriques, couronnées d'une aigrette plumeuse ou rameuse, et environnées par le calice commun de la fleur.

Les *carlines* sont au nombre d'une vingtaine d'espèces, la plupart propres aux hautes montagnes ou aux parties méridionales de l'Europe et à l'Afrique : plusieurs sont très-élégantes, et deux sont esculentes.

Ces dernières sont : la CARLINE CHARDOUSSE de Villars, *Carlina acanthifolia*, Allioni ; et la CARLINE SANS TIGE, *Carlina acaulis*, Linn., plantes extrêmement voisines, et qui croissent sur les hautes montagnes de l'intérieur de la France. On les appelle *chardousses* dans les Basses-Alpes, et *loques* dans les Cévennes. Partout où elles se trouvent, les habitans en mangent les réceptacles comme ceux des artichauts, auxquels ils ne sont point inférieurs en bon goût, et qu'ils surpassent très-souvent en grosseur. On les fait sécher pour l'hiver ; mais ces plantes, dont la nature est prodigue dans les lieux qui leur conviennent, ne souffrent que difficilement la culture ; et inutilement on a tenté plusieurs fois de les introduire dans les jardins, même de leur climat. Leurs caractères sont d'avoir la fleur solitaire, presque sessile, et les feuilles toutes radicales, profondément sinuées, dentées et épineuses ; elles s'étalent sur la terre en rosette, et un seul pied couvre quelquefois un espace de deux à trois pieds de diamètre. Leurs racines, qui sont bisannuelles, très-grosses et aromatiques, passent pour diurétiques, sudorifiques et alexipharmaques.

Après ces deux espèces, il n'y a plus que la CARLINE VULGAIRE qui soit dans le cas d'être citée. Elle a la tige

multiflore, les fleurs terminales, en corymbe, les rayons du calice blancs. Elle se trouve abondamment dans les lieux montueux, sablonneux et arides de presque toute l'Europe.

Les cinq à six autres espèces européennes ne se trouvent que dans les parties les plus chaudes et les plus sèches de la France méridionale.

La CARLINE ATRACTILOÏDE sert de type au genre STOBÉE. (B.)

CARLO. D'anciens voyageurs disent que c'est un oiseau de l'île de Ceylan, aussi gros qu'un cygne, à tête prodigieusement grosse, à crête de coq, à jambes courtes, à plumage noir et oreilles blanches, à cri de *canard*, et qui ne se pose jamais à terre. Il y a plus que de l'exagération dans cette description, et le *carlo* peut passer pour un oiseau imaginaire. (S.)

CARLOWITZIE, *Carlowitzia*. Genre établi par Moench, pour placer le CARTHAME À FEUILLES DE SAULE, qui a son réceptacle couvert d'écailles, et ses semences plumeuses. Il a été appelé ATHAME par Necker. (B.)

CARLSFOGEL. Nom suédois de la GORGE BLEUE. (*Motacilla suecica*. (DESM.)

CARLUDOVIQUE, *Carludovicea*. Genre de plantes de la monoécie polyandrie, et de la famille des palmiers, qui offre pour caractères: une spathe universelle de quatre folioles lancéolées, concaves, striées, s'enveloppant les unes les autres, caduques, et terminées par quatre à cinq pointes; une spathe commune, cubique, à quatre fleurs; une spathe propre, ovale, couronnée de plusieurs dents arrondies; point de corolle; un grand nombre d'étamines très-courtes, insérées au réceptacle dans les fleurs mâles; un ovaire cubique, creusé supérieurement de deux sillons en croix, portant quatre styles écartés, filiformes, très-longs, pourvus chacun d'un stigmate semblable à une anthère, dans les fleurs femelles.

Le fruit est une baie cubique, uniloculaire et polysperme, renfermant un grand nombre de semences, petites, oblongues et planes.

Dans ce genre, les fleurs mâles sont mêlées avec les femelles sur le même spadix. On compte cinq espèces de *carludoviques*, toutes propres au Pérou. (B.)

CARLWM. Dans quelques comtés d'Angleterre, c'est le nom de l'hermine, espèce de MARTE. (DESM.)

CARMANTINE, *Justicia*, Linn. (*Diandrie monogynie*). Genre de plantes de la famille des acanthoïdes, renfermant un grand nombre d'espèces, qui sont toutes étrangères. Leur calice est petit, et découpé profondément en cinq parties; la corolle a deux lèvres très-distinctes; une supérieure, échan-

crée ; une inférieure, réfléchie et à trois divisions ; leurs étamines, au nombre de deux, sont attachées à la corolle sous la lèvre supérieure, et chacune d'elles porte une anthère droite à deux loges, réunies ou distantes ; l'ovaire est supérieur, le style mince, et le stigmate simple. Leur fruit est une capsule oblongue, à deux valves, s'ouvrant avec élasticité ; cette capsule a deux cellules, séparées par une cloison opposée aux valves, et chaque cellule contient plusieurs semences rondes ou comprimées. *V.* ADATHODE, APHELANDRE, DIANTHÈRE, DICLIPTÈRE, ÉLYTRAIRE et CROSSANDRE, tous genres établis à ses dépens : le genre NELSONIE s'en rapproche beaucoup.

Toutes les *carmantines* ont les feuilles simples et opposées. Les unes ont la tige ligneuse, les autres l'ont herbacée ; dans plusieurs, les anthères sont à loges réunies, dans d'autres elles sont à loges séparées. Ces quatre caractères ont donné lieu à quatre divisions des espèces de ce genre, qui en comprend environ cent cinquante. Parmi celles dont la tige est ligneuse, et dont les loges des anthères sont réunies, les plus intéressantes à décrire, sont :

La CARMANTINE EN ARBRE, vulgairement le NOYER DE CEYLAN, le NOYER DES INDES, *Justicia adathoda*, Linn. ; à feuilles persistantes, et ayant l'apparence de celles du *noyer commun*, et à fleurs blanches, grandes et disposées en épis courts vers le sommet des rameaux. Cet arbre croît dans l'île de Ceylan ; il est cultivé depuis long-temps en Europe, dans les jardins : en général, il fleurit difficilement ; il lui faut un grand soleil, une terre légère et substantielle, et continuellement de l'eau. On doit l'élever dans un grand pot ou dans une caisse, afin de le mettre dans l'orangerie aussitôt que les froids commencent ; car il craint les moindres gelées : cependant il passe très-bien l'hiver dans une bonne serre, sans le secours d'une chaleur artificielle. On peut le multiplier, vers le milieu de l'été, de marcottes ou de boutures, qui prennent aisément racine ; on le traite après comme les orangers ; il conserve ses feuilles en hiver.

La CARMANTINE À CROCHET, *Justicia echolium*, Linnæus ; petit arbrisseau qui a des rameaux anguleux et des feuilles ovales, lancéolées ; il croît au Malabar et à Ceylan, et se multiplie par semences et par boutures. Sa racine, en décoction, est bonne contre la goutte ; et mêlée à celle de ses feuilles, elle est réputée salutaire dans les douleurs néphrétiques.

La CARMANTINE TACHÉE, *Justicia picta*, Linn. ; remarquable par ses feuilles ovales, pointues, tachées de blanc

jaunâtre ou de rouge-brun, et par ses beaux épis de fleurs purpurines. On la trouve aux Moluques et à la Chine.

La CARMANTINE À FLEURS ROUGES, *Justicia pulcherrima*, Linn; *J. Coccinea*, Aubl. et Mus.; très-belle espèce de l'Amérique méridionale, à feuilles pétiolées, ovales, pointues aux deux bouts, et à fleurs grandes et d'un rouge éclatant.

Parmi les *carmantines* à tiges ligneuses, dont les anthères sont à loges séparées, on distingue les deux suivantes :

La CARMANTINE À DEUX FLEURS, *Justicia biflora*, Lam., indigène d'Arabie, dont les rameaux sont opposés et cylindriques, les feuilles ovales et obtuses.

La CARMANTINE ODORANTE, *Justicia odorata*, Lam.; à rameaux articulés et munis de chaque côté d'un sillon qui va d'un nœud à l'autre; elle croît aussi en Arabie, dans les bois. Son odeur approche de celle de la *flouve*, mais elle n'est bien sensible que lorsque la plante commence à se faner. Les paysans arabes s'en parent les jours de fêtes, et en font des couronnes de fleurs dont ils s'ornent la tête.

Dans les espèces à tige herbacée, et dont les anthères ont les loges réunies, nous n'en trouvons qu'une, qui offre quelque utilité; c'est :

La CARMANTINE POURPRÉE, *Justicia purpurea*, Linn.; à tige rampante, articulée; à feuilles ovales très-entières, lisses et pointues; et à fleurs ayant une corolle purpurine. Cette plante croît à la Chine et dans les Moluques.

La CARMANTINE PECTORALE, *Justicia pectoralis*, Jacq., est aussi une herbe; mais elle a des anthères à loges distantes. Sa racine périt tous les ans; sa tige est noueuse et menue; ses feuilles sont lancéolées, lisses et entières; et ses fleurs petites, rougeâtres, à calice simple, sont disposées en épis grêles et paniculés. Cette plante croît à Saint-Domingue et à la Martinique : elle est résolutive, et on en fait un sirop très-agréable, vanté avec raison pour les maladies de la poitrine.

La CARMANTINE PANICULÉE est originaire de l'Inde; son suc est très-amer et passe pour être un spécifique contre les fièvres et les dyssenteries. Elle fait la base d'un remède très-connu sous le nom de DROGUE AMÈRE.

La CARMANTINE TEIGNANTE a les feuilles lancéolées, presque ternées, pubescentes; les fleurs ramassées en tête, et axillaires. Elle croît dans la Cochinchine, où l'on emploie ses feuilles à teindre en vert.

Ruiz et Pavon ont découvert dans le Pérou plusieurs

espèces nouvelles de *Carmantines*. *V.* la *Flore du Pérou*, publiée récemment par ces botanistes. (D.)

CARMAS. Nom arabe de l'YEUSE. (LN.)

CARMIN (le) de Geoffroy. C'est un lépidoptère du genre CALLIOMORPHE, *Calliomorpha jacobeæ*, Latr. (DESM.)

CARMONE, *Carmona*. Arbrisseau à feuilles alternes, fasciculées sur des tubercules, ovales-oblongues, tantôt entières, tantôt tridentées, velues en dessous, ponctuées de blanc en dessus, à peine pétiolées; à fleurs rouges, disposées en grappes axillaires et très-velues.

Cet arbrisseau forme, dans la pentandrie digynie, un genre dont les caractères consistent : en un calice persistant à cinq divisions aiguës; une corolle monopétale à tube court et à limbe divisé en cinq parties aiguës; cinq étamines; un ovaire supérieur, globuleux, surmonté de deux styles à stigmates simples; une drupe globuleuse, contenant une noix à six loges et à six semences.

Le *carmone hétérophylle* se trouve aux îles Marianes. Il se rapproche beaucoup des CABRILLETS. (B.)

CARNABADIUM. D'après Adanson, Bassi donne ce nom au CUMIN. (LN.)

CARNABIOOU et CORNOBIOOU. Noms languedociens d'une GESSE, espèce de légumineuse qui croît dans les blés, *Lathyrus aphaca*, Linn. (LN.)

CARNASSIER. *V.* CARNIVORE. (VIREY.)

CARNASSIERS. Ordre d'animaux de la classe des mammifères. Ces animaux ont les doigts munis d'ongles plus ou moins acérés; leurs mâchoires présentent les trois sortes de dents, c'est-à-dire, des incisives, des canines et des molaires, ou carrées et à couronne garnie de tubercules aigus, ou comprimées, divisées en lames tranchantes et aiguës. Le mouvement de ces mâchoires n'a lieu que de haut en bas seulement, parce qu'elles ont leurs apophyses condyloïdes transversales et engagées dans une cavité glénoïde en demi-cylindre creux, et non plate comme dans les herbivores.

Leurs autres caractères anatomiques consistent principalement dans la réunion des fosses orbitaires et temporales; dans la grande courbure que forment leurs arcades zygomatiques, sous lesquelles sont placés les muscles très-volumineux des mâchoires; dans le peu d'étendue de leurs intestins, etc.

Quelques-uns d'entre eux ont les pouces des pieds de derrière opposables aux autres doigts comme ceux des singes; mais aucun ne présente ce caractère aux pieds de devant. Un certain nombre, néanmoins, a le pouce de ces extrémités séparé; mais il ne remplit pas réellement l'office de pouce :

c'est le crochet à l'aide duquel les chauve-souris se traînent à terre, ou se suspendent aux voûtes des lieux obscurs qu'elles habitent.

Cet ordre se divise en plusieurs familles; savoir: 1.° les CHÉIROPTÈRES ou *chauve-souris*; 2.° les INSECTIVORES; 3.° les CARNIVORES, qui eux-mêmes se subdivisent en *plantigrades*, en *digitigrades* et en *amphibies*; 4.° les MARSUPIAUX ou animaux à bourse. *V.* ces différens articles. (DESM.)

CARNASSIERS, *Adephaga*, Clairv. Famille d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, et qui a pour caractères: mâchoires terminées par une pièce écailleuse, crochue ou onguiculée au bout, ciliée ou épineuse au bord interne, portant chacune deux palpes; antennes presque toujours en forme de fil ou de soie, et simples.

Cette famille, parfaitement naturelle, est composée de coléoptères, ayant cinq articles à tous les tarses, et qui vivent, soit à état de larves, soit lorsqu'ils sont parfaits, de proie vivante, particulièrement d'insectes. Elle forme dans mon *Genera crustaceorum et insectorum*, une tribu distinguée sous le nom d'ENTOMOPHAGES. Parmi ces insectes, les uns sont terrestres et divisés maintenant (*Règne animal* de M. Cuvier, tom. 3) en deux tribus: les CICINDELÈTES et les CARABIQUES. C'est la famille des CARNASSIERS ou CRÉOPHAGES de M. Duméril. Les autres sont aquatiques et renfermés dans une troisième tribu, les HYDROCANTHARES, ou la famille des RÉMIPÈDES ou NECTOPODES de ce même naturaliste.

Les insectes de ces trois tribus ont les mandibules fortes, les deux pieds antérieurs très-rapprochés à leur origine, insérés sur les côtés d'un avant-sternum, comprimés et portés sur une grande rotule. On voit à la base des deux derniers un grand trochanter. Le menton est grand, corné, presque en forme de croissant, transversal, et reçoit la languette dans une échancrure profonde, et au milieu de laquelle on remarque souvent une ou deux dents; l'extrémité supérieure de cette languette est souvent trifide. Les élytres sont toujours très-fermes, et recouvrent entièrement ou presque entièrement l'abdomen. Plusieurs n'ont point d'ailes: il en est de nocturnes.

Ils ont, suivant M. Cuvier, un premier estomac court et charnu; un second allongé, comme velu à l'extérieur, à raison des nombreux petits vaisseaux dont il est garni, et un intestin court et grêle. Les vaisseaux hépatiques, au nombre de quatre, s'insèrent près du pylore.

Leurs larves ont le corps allongé, presque cylindrique ou presque conique, et composé de douze anneaux; la tête est grande, écailleuse, armée de deux fortes mandibules, et offre, en outre, deux antennes très-courtes, coniques; de

petits yeux lisses, en forme de grains, situés de chaque côté ; deux mâchoires et une lèvre avec de petits palpes. Le premier segment est recouvert d'une plaque écailleuse, et le dernier se termine souvent par des appendices. Les pieds sont au nombre de six, et insérés, par paires, sur le dessous des trois premiers anneaux. Ces larves sont très-carnassières : les unes ne quittent point leur retraite, et y attendent leur proie ; les autres, beaucoup plus actives, vont la chercher. *V.* les articles CARABIQUES, CICINDELÈTES et HYDROCANTHARES. (L.)

CARNAUBA. Palmier du Brésil, qui laisse suinter de la cire de son tronc. Il est possible que ce soit le même que le CEROXYLE de Humboldt et Bonpland. (B.)

CARNAVATEPY et BERKLACK. Deux sortes de bois de Surinam, mentionnés par Stedmann, et employés dans la menuiserie ; on ne connoît point les plantes qui les produisent. (LN.)

CARNERO DE TIERRA. Dénomination appliquée au LAMA, par les Espagnols de l'Amérique méridionale. (DESM.)

CARNILLET. Plante du genre CUCUBALE, le *cucubalus behen* de Linn. (B.)

CARNIVORE, CARNASSIER, *Carnivorus*. Lorsqu'on observe cette foule innombrable d'êtres vivans qui, peuplant la terre, les airs et les eaux, se font une guerre continuelle, et ne subsistent que de leurs déprédations, l'âme est affligée de douleur. Seroit-il donc vrai que la nature auroit armé le fort pour tyranniser le foible ? donné la griffe et la dent au tigre, le bec crochu, la serre acérée au vautour, afin de déchirer leur proie vivante, et se repaître d'une chair encore toute palpitante ? Pourquoi leur a-t-elle inspiré l'instinct de la férocité, l'amour de la rapine, des antipathies implacables, la soif du sang et toutes les qualités violentes et tyranniques, qui n'ont d'autre but que la destruction ? La nature cherche donc à détruire en même temps qu'elle reproduit ? Quelle contradiction ! quelle cruauté ! La brebis dévorée par l'homme ou par le loup, n'a-t-elle pas le droit de se plaindre que la nature l'a créée pour l'immoler ? Que ne la laissoit-elle dans le néant, d'où elle n'a point demandé à sortir ? c'étoit donc pour son malheur qu'elle l'avoit formée ? Et ces espèces sanguinaires, nées pour la déprédation, ne sont-elles pas à l'abri des cruautés qu'elles exercent sur les animaux innocens et tranquilles ? L'homme dévore le bœuf paisible qui cultive son champ, qui engraisse et fertilise ses plaines ; il mange la tendre colombe et il épargne le milan ; il égorge l'agneau ti-

mide qui vient le caresser, il le déchire de ses mains; il enfonce son couteau dans le cœur des plus doux animaux, pour salaire de leurs services; mais il laisse en paix la bête féroce; il nourrit, il flatte le chien, animal sanguinaire, dont il se sert contre le cerf, la biche, le chevreuil, espèces douces et pacifiques, qui broutent l'herbe des champs.

Pourquoi cet instinct féroce? Lorsqu'aux premiers jours du monde, l'homme se contentoit des fruits sauvages, du gland des chênes et du cristal des fontaines, étoit-il moins heureux? La vache lui offroit son lait, la brebis sa toison, le chevreuil venoit se désaltérer sans crainte à la même source, et chacun, satisfait de sa destinée, voyoit arriver la vieillesse et la mort sans effroi; il rendoit à la nature une vie que n'avoit souillée aucun crime, et que le bonheur n'avoit jamais abandonnée; mais avec la chasse sont nés la guerre, l'oppression, la tyrannie, les cachots et les brigandages. L'homme s'accoutumant à verser le sang des animaux, versa bientôt celui de son semblable, celui même de son frère, et la barbarie croissant toujours dans les cœurs à mesure qu'ils s'endurcissoient, l'homme arriva au point de dévorer l'homme, de massacrer sans pitié les enfans sur le sein de leurs mères, d'arracher les fœtus de leurs entrailles palpitantes, et de les écraser contre la pierre.

Tels furent les effets de cette nourriture de sang et de chair parmi les hommes. C'est une remarque générale sur toute la terre, que les nations sont plus cruelles et plus indomptables à mesure qu'elles se nourrissent plus habituellement de chair. Comparez le pacifique Indien vivant de fruits, avec le farouche Tartare qui boit le sang du cheval et mange sa chair toute crue. L'Anglais est plus cruel que le Français, parce qu'il mange plus de viande. Tous ces peuples barbares qui ne respectent aucun des droits de l'humanité, sont carnivores et chasseurs. Les bouchers sont presque aussi insensibles que les bourreaux, et l'on en a vu de terribles exemples dans nos fureurs révolutionnaires.

Autant la nature nous paroît attentive à reproduire les individus, autant elle met d'activité à les détruire; cette remarque est évidente et cet effet nécessaire: car, comment auroit pu subsister une multitude innombrable d'animaux, s'ils n'avoient pas eu la puissance de s'entre-détruire? Il y a telle espèce de rats, de souris, de mulots, qui se multiplieroit assez dans quelques années pour couvrir toute la terre, si rien ne les détruisoit proportionnellement; de sorte que la cruauté est nécessaire pour maintenir l'équilibre dans la nature. Quelles immenses nuées de sauterelles, de mouches; quelles fourmilières infinies d'insectes, si rien ne les faisoit périr! Est-il raisonnable de se plaindre de ce qui est un bien? Est-

il juste d'accuser la nature de barbarie, avant de réfléchir combien il est nécessaire d'arrêter le débordement des générations? Tantôt il faut un grand nombre d'insectes pour détruire une surabondance de productions; tantôt il n'en faut plus : or, qui réglera ces quantités, si ce ne sont pas la génération et la destruction? Les années fécondes en productions vivantes, sont aussi fécondes en causes destructives; et les animaux carnivores jouent un grand rôle dans cette pondération des êtres.

On accuse la nature de cruauté! Mais ne faut-il pas que tout corps vivant meure un jour? Est-il plus douloureux pour un insecte, un poisson, un animal quelconque, de périr sur-le-champ sous la dent d'une bête féroce, ou d'expirer dans les longues agonies de la vieillesse et de la maladie? La nature exige la mort, mais non pas la douleur. Et pourquoi veut-elle la mort? n'est-ce pas pour donner la vie? n'est-ce pas pour soutenir l'existence des êtres? n'est-ce pas pour les reproduire et pour le seul besoin des espèces? La nature va-t-elle au-delà? tue-t-elle pour le plaisir de tuer? Elevons donc nos pensées à de plus hautes contemplations, voyons le but réel que la nature se propose. Elle ne s'inquiète point des individus, mais seulement des espèces : elle n'a point d'acception ni de prédilection injuste. Si le foible animal a ses ennemis, croyez-vous que le lion féroce n'ait pas aussi les siens dans les âpres rochers de la Guinée? Le moucheron, tout foible qu'il est, ose bien attaquer ce roi des animaux, le harceler, le piquer, sans que celui-ci puisse détruire cet importun insecte; et l'homme, qu'il faut mettre au premier rang des animaux déprédateurs, n'est-il pas la vile proie d'un ciron, d'une puce? N'a-t-il pas des ennemis plus cruels encore? Ne s'entre-égorge-t-il pas dans ses grandes et sanglantes querelles? Il y a donc une guerre éternelle entre tous les êtres vivans de la nature, et les plus foibles ne sont pas plus malheureux que les plus forts. La somme des biens et des maux est à peu près égale pour l'insecte et pour l'aigle, pour le ver et pour le lion; chacun mange pour être mangé à son tour, et l'on ne meurt qu'une seule fois.

Après avoir fait remarquer la nécessité des espèces carnivores; après avoir montré que la nature n'est ni cruelle ni injuste, il nous reste à examiner les animaux carnivores en eux-mêmes. Nous ne nous occuperons pas à décrire les armes qu'ils emploient pour vaincre leur proie, nous en avons parlé dans l'article Armes des Animaux.

Premièrement, il faut reconnoître que tout être organisé est formé relativement au genre de vie auquel il est destiné. Toutes ses parties concourent au même but; car il n'y a peut-

être pas une fibre dans un animal qui n'ait pour objet final la nutrition et la génération, quoique la manière en soit bien différente dans les diverses espèces. Prenons pour exemple de carnivores, dans les quatre classes d'animaux à vertèbres et à sang rouge, un lion, un aigle, un crocodile, un requin; tout, dans ces êtres, respire la férocité; tout représente la force, l'agilité, le courage, l'instinct âpre et sanguinaire; la nature a tout disposé en eux pour les faire vivre de chair; ils sont tous armés avec avantage; ils ont tous l'appétit du sang; leurs intestins, leurs os, leurs muscles, montrent évidemment leur destination; de sorte qu'on pourroit deviner leur caractère, leurs appétits, leur genre de vie, à leur seule conformation: qu'on me montre une dent d'un animal quelconque, et je dirai comment il vit. Tout est coordonné dans la nature; quand on tient un fait, il se lie toujours à quelque autre: c'est un anneau attaché à une longue chaîne.

L'homme, par la conformation interne de ses viscères, et par ses organes de mastication, tient un milieu entre les carnivores et les herbivores; aussi est-il omnivore.

Chez les carnassiers, l'articulation de la mâchoire inférieure est un ginglyme serré, parce que ces animaux devoient déchirer et diviser avec force des chairs fibreuses ou tendineuses, plutôt que de moudre et broyer par des mouvemens latéraux leurs alimens, comme le font les herbivores ou frugivores, dont la mâchoire est articulée plus lâchement.

L'arcade zygomatique pour l'attache des muscles releveurs, est convexe chez les carnassiers, qui avoient besoin d'un support vigoureux; elle laisse aussi beaucoup d'espace pour le muscle crotaphite (temporo-maxillien), qui est robuste et épais, et la fosse temporale est d'ailleurs très-spacieuse pour le loger.

Les dents des carnassiers sont surtout remarquables: ces quadrupèdes ont ordinairement six incisives à chaque mâchoire, tandis que l'homme et les singes n'en ont que quatre; les rongeurs que deux, les ruminans aucune en haut, excepté les ruminans sans cornes qui en ont deux en haut.

Les laniaires ou canines ne manquent jamais aux carnassiers; elles sont même quelquefois bicuspidées ou à deux pointes; elles sont très-grandes et vigoureuses, tant en haut qu'en bas, chez les chats, les lions et les autres carnassiers, même chez d'autres espèces non absolument carnivores, telles que les cochons et sangliers.

Enfin les dents molaires, chez les carnivores, ne sont pas tant destinées à broyer la nourriture qu'à la déchirer; aussi ces dents sont-elles tranchantes, très-anguleuses, tricuspidées (au moins les trois ou quatre premières molaires de chaque

côté, en haut et en bas). Ces dents s'emboîtent exactement, celles d'en haut avec celles d'en bas, de manière à agir comme des ciseaux. C'est par ce moyen que le chien ou le chat tranchent des parties charnues et tendineuses très-dures, et même entament les os. D'ailleurs, les muscles zygomatiques et crotaphites étant très-vigoureux, permettent de mordre avec une force extraordinaire. On a vu un tigre de moyenne taille, comme un gros dogue, traîner un grand cheval, pendant un long espace, par la seule force de ses mâchoires, et un lion briser les reins à un taureau d'un seul coup de dent.

L'homme n'a que trente-deux dents; les rongeurs n'en ont souvent que seize à vingt-deux. Les ruminans en ont davantage, parce qu'il leur falloit plusieurs molaires plates pour moudre les herbes; ils ont de trente-deux à trente-quatre ou trente-six dents. Chez les carnassiers, le nombre des molaires étant au moins de huit à dix à chaque mâchoire, et quelquefois de dix à douze : ils n'ont pas moins, en tout, de trente-quatre dents, et plusieurs en ont jusqu'à quarante-deux.

Les carnivores ont tous encore des ongles plus ou moins tranchans à leurs pieds; on connoît les ongles rétractiles des chats, et comment ils peuvent déployer leurs griffes. (*Voyez* CHAT et aussi CHOUETTE.)

Les oiseaux *carnivores* ou rapaces sont pourvus, ainsi qu'on le voit, d'un bec crochu, quelquefois denticulé, et de serres ou griffes très-crochues. Ces animaux ne mâchant point leur nourriture, l'avalant même gloutonnement avec le poil, les plumes, les os, etc., ont une grande force digestive de l'estomac; néanmoins, la plupart de ces parties indigestes se ramassent en boule dans le jabot des oiseaux rapaces, et sont rejetées par le vomissement. On fait dégorger surtout ainsi les faucons, pour les rendre plus âpres à la curée et aiguiser leur faim.

Les reptiles sont la plupart *carnivores*, à l'exception des tortues qui manquent aussi de dents. Les lézards, et surtout les grandes espèces de crocodiles, de gavials, aiment la chair; ils ont de très-nombreuses dents qui sont presque toutes de la forme des canines, ou pointues et coniques; lorsqu'ils en perdent, il en renaît d'autres, à plusieurs reprises.

Chez les serpens, il y a des espèces à crochets venimeux, creux (*V.* DENTS), et d'autres qui possèdent plusieurs rangées de dents maxillaires ou fixes dans l'os, et non percées. Tous ces animaux ont l'articulation de la mâchoire inférieure très-lâche; de sorte que leur gorge peut se dilater beaucoup et laisser passer dans l'œsophage une proie plus grosse même que leur corps. Ainsi, l'on a vu des serpens avaler de gros

quadrupèdes, et les tenir ainsi à moitié engagés dans leur gueule pendant plusieurs jours. Ces serpens s'étoufferoient ainsi, si la nature ne l'eût pas prévu, en leur donnant une trachée-artère composée d'anneaux cartilagineux complets pour résister et laisser passer l'air dans les poumons. Falloit-il que la nature prît tant de soins pour des serpens!

Les poissons se remarquent surtout par leurs dents; la plupart en ont de si nombreuses et en tant de rangées, qu'on en voit quelquefois le palais, la langue, la gorge, toutes garnies. Les mâchoires des requins et squales sont pavées de dents plates, tranchantes, et même parfois dentelées en scie, et imbriquées ou placées comme les tuiles d'un toit à recouvrement; une seule morsure fait ainsi des millions de blessures et déchiquette la chair comme avec mille coutelas. Ces dents des squales se dressent ou s'abaissent à volonté, parce qu'elles ne sont point plantées dans les os maxillaires, mais engagées dans des muscles robustes qui les font mouvoir.

Il y auroit une multitude de choses curieuses à rapporter encore sur la structure des insectes carnassiers; mais ils sont exposés au mot Bouche. *V.* aussi l'article Dents.

Dans tous les carnivores, on remarque deux faits généraux: le premier est la force de tous les organes extérieurs; et le second, la foiblesse des parties internes. Voyez un lion, un aigle: qu'y a-t-il de plus musculeux, de plus robuste, de plus actif? Mais examinez ses organes intérieurs de nutrition, ses intestins, son estomac: vous les verrez foibles à proportion de la force extérieure de l'individu.

En effet, tous les carnivores n'ont qu'un seul estomac, d'une capacité médiocre, d'une texture membraneuse, délicate, et des intestins fort courts; au lieu que dans les espèces herbivores, l'estomac est large, quelquefois multiple ou musculeux, les intestins sont amples et fort longs; ces animaux ont même un appendice intestinal, une sorte de sac appelé *cœcum*, près de l'estomac, pour lui servir en quelque sorte de supplément; les carnivores n'ont jamais qu'un estomac simple et d'une médiocre capacité. La longueur des intestins est même un caractère remarquable des animaux herbivores; le bœuf, par exemple, a des intestins grêles de la longueur de cent quatorze pieds, et les gros sont longs de trente-quatre pieds; les grêles ont cinquante-six pieds dans le cheval; les intestins du lapin font onze fois sa longueur, et ceux du lamantin plus de vingt fois; ceux du castor ont huit aunes ou vingt-huit pieds; mais dans les carnivores ils sont fort courts; ceux du tigre et du loup ne font que trois fois leur longueur totale; il n'ont que cinq pieds dans la panthère. Les espèces qui sucent le sang, ont en particulier des intestins

encore plus courts; tels sont la noctule, l'ichneumon et plusieurs *viverra*, parce que le sang est une nourriture très-animalisée et putrescible. Il en est de même chez les oiseaux: l'aigle a des intestins longs de deux aunes et demie seulement; les serpens en ont aussi de fort courts: mais chez les poissons très-carnivores, cette brièveté est encore plus remarquable: dans le requin, l'intestin est tout droit de la gorge à l'anus; son intérieur est garni d'une valvule spirale, comme la vis d'Archimède. Ces proportions dans la longueur des intestins se font aussi apercevoir parmi les autres classes d'animaux, les mollusques, les crustacés, les insectes, les vers et les zoophytes. L'homme, qui est omnivore, a des intestins qui font six fois sa longueur, pour l'ordinaire. On remarque d'une manière frappante combien la longueur des intestins dépend de la nature des alimens; car, dans le têtard de la grenouille, ils sont fort longs, parce que cet animal vit de plantes aquatiques; mais lorsqu'il se transforme en grenouille, son système intestinal se raccourcit, parce qu'il doit vivre désormais de vers et d'insectes. Ces transformations se remarquent pareillement chez la plupart des insectes dans leurs métamorphoses. La chenille a un long canal intestinal, fort large, parce qu'elle dévore beaucoup de feuillage; mais le papillon, qui ne doit se nourrir que du nectar des fleurs, prend un petit estomac et des intestins plus grêles. Cette métamorphose de l'intérieur des insectes a lieu en même temps que celle du dehors, et s'opère par des rétrécissemens ou resserremens.

Plus les organes internes d'un animal sont foibles, plus la force vitale se porte sur les parties extérieures, comme on le voit évidemment chez les carnivores. Dans les herbivores, la raison est contraire. Ne faut-il pas, en effet, que les premiers puissent atteindre et subjuguer leur proie vivante par l'agilité et la force? Ne faut-il pas que les seconds aient des intestins amples pour recevoir une grande masse de substances végétales, qui sont bien moins nutritives que la chair? N'est-il pas nécessaire que les matières animales sortent promptement du corps pour éviter une putréfaction dangereuse à l'individu? Au contraire, ne faut-il pas que les substances végétales séjournent plus long-temps dans les intestins, pour fournir tous leurs principes alimentaires mêlés dans une grande masse de matières? On voit donc que les animaux n'ont pas la volonté de choisir la nature de leurs alimens, mais qu'ils sont forcés à la vie, soit végétale, soit animale, selon leur conformation: c'est à tort qu'on accuse le loup, le tigre, d'être cruels; ils ne veulent que vivre suivant leurs besoins.

Tous les carnivores ont non-seulement des muscles plus robustes que les herbivores; mais leurs sens sont encore plus

délicats ; leur vue est plus perçante, comme dans l'aigle ; leur odorat plus exercé, comme dans le loup ; leur ouïe plus fine, leur goût plus sensible, leur instinct plus étendu, leurs sensations plus exactes, leur jugement plus vif : c'est ce qu'on reconnoît dans leurs chasses, leurs finesses, leurs embûches, leurs guerres, et toutes leurs habitudes extérieures.

Il semble donc que les facultés vitales des herbivores soient toutes internes, celles des carnivores toutes externes ; que plus les organes extérieurs sont forts, plus les organes intérieurs sont foibles, et réciproquement : c'est à cette foiblesse interne de la vie qu'il faut attribuer la difficile digestion des carnivores ; car les herbivores peuvent manger presque sans relâche ; ils digèrent à mesure qu'ils avalent ; mais les carnivores bien repus refusent de manger, et peuvent ainsi demeurer plusieurs jours sans autres alimens. On a vu des loups, des chats, des fouines, demeurer huit et même quinze jours sans prendre de nourriture ; un cheval, un bœuf, meurent au bout de deux ou trois jours d'abstinence, parce que leurs alimens sont d'ailleurs peu nourrissans, tandis que la chair alimente beaucoup plus. C'est même à cause de cette nourriture de chair, que les carnassiers sont si robustes et si vigoureux ; mais un animal herbivore est plus tôt fatigué qu'eux. On voit des oiseaux de proie, des aigles, des faucons, des oiseaux frégates voler pendant plusieurs journées, et faire dans les airs plusieurs centaines de lieues. Un cheval seroit bientôt harrassé, s'il étoit forcé de courir pendant quelques jours sans se reposer. Le lion, le tigre, font des bonds à plusieurs toises de distance ; ce qui montre la prodigieuse fermeté de leurs muscles, de leurs tendons et de leurs os. D'un coup de dent ils déchirent l'éléphant, et cette grosse masse herbivore ne peut se défendre contre un médiocre carnivore agile et robuste.

L'homme est conformé comme les singes, pour être frugivore, ou plutôt omnivore. Les chauve-souris sont insectivores ; et les hérissons, les musaraignes, les taupes, sont vermivores. Les ours, blaireaux, kinkajous, mangoustes, martes, vivent de matières plus ou moins animales ; mais il faut des animaux vivans et du sang au lion, au tigre, à la panthère, etc. Les loups, hyènes, chacals, aiment les charognes. Les autres quadrupèdes vivipares sont herbivores, quoique plusieurs espèces de rongeurs ne dédaignent pas la chair. Parmi les oiseaux, tous les rapaces, et la plupart des palmipèdes, veulent des nourritures animales ; les oiseaux à bec fin, les grimpeurs et les oiseaux de rivage, recherchent les vers et les insectes ; il en est de même pour la plupart des reptiles. Les poissons vivent presque tous les uns des autres ; la mer est un champ de carnage perpétuel. Quelques mollus-

ques dévorent des vers et des insectes, comme les crustacés. Plusieurs coléoptères détruisent beaucoup de charognes : tels sont les silphes, nécrophores, carabes, dermestes, etc. Les araignées, libellules, hémérobes, etc., font la guerre aux autres insectes, et les aptères suceurs sont parasites. Il n'y a pas jusqu'aux zoophytes qui ne dévorent les vers, les insectes, les débris des animaux; de sorte qu'il y a plus d'un tiers du règne animal, en entier, qui vit sur sa propre substance. Les plantes parasites sont, pour ainsi dire, les herbivores du règne végétal; car elles vivent de destructions végétales, comme les moisissures, les champignons, et même le gui, l'orobanche, etc. On peut voir à l'article ALIMENS, ce que nous disons sur la matière nutritive en général, et combien elle influe sur tous les êtres. (VIREY.)

CARNIVORES. Mammifères, formant une famille particulière dans l'ordre des CARNASSIERS, ainsi caractérisée : Six incisives en haut et en bas; quatre fortes canines écartées, une de chaque côté à chaque mâchoire, et s'emboîtant parfaitement entre elles; molaires comprimées, tranchantes, lobées; quelquefois (et alors ce sont toujours les dernières) tuberculeuses; pouces postérieurs non séparés et non opposables; mamelles ventrales et inguinales.

La plupart de ces animaux marchent sur l'extrémité des doigts, ce qui leur a fait donner le nom de DIGITIGRADES; ce sont ceux qui appartiennent aux genres MARTE, MOUFETTE, LOUTRE, CHIEN, CIVETTE, MANGOUSTE, SURICATE, HYÈNE, CHAT, FENNEC, etc.

D'autres appuient la plante des pieds de derrière en entier sur le sol, et ont été appelés PLANTIGRADES : ce sont les OURS, les RATONS, les COATIS, les KINKAJOUS, les BLAIREAUX, les GLOUTONS, etc.

Enfin, les derniers, ceux qui ont les extrémités enveloppées dans une peau épaisse et transformées en nageoires, sont des animaux constitués pour vivre dans l'eau et s'y mouvoir avec rapidité; ils ont reçu le nom d'AMPHIBIES : ce sont les PHOQUES et les MORSES. (DESM.)

CARNUMI. A Livourne, on nomme ainsi une espèce d'ASCIDIE (*ascidia rustica*), ou reclus animal de Dicquemarre. (DESM.)

CARO. *V.* CANIRAM. (LN.)

CAROBARIA. L'un des noms italiens de l'ARBRE DE JUDÉE (*Cercis siliquastrum*). *V.* GAÎNIER. (LN.)

CAROBE, CAROBOLE, SHUSCELLI. Noms italiens du CAROUBIER ou de son fruit, qui, d'après l'ingénieuse dissertation de M. Petit Radel, est la fève défendue par Pythagore à ses disciples. *V.* FÈVE DE PYTHAGORE. (LN.)

CAROCHUPA. Le SARIGUE, suivant quelques-uns. *V.* DIDELPHE. (S.)

CAROLI. Nom milanais du COURLIS vulgaire. (DESM.)

CAROLINE. Poisson du genre ARGENTINE et du genre TRIGLE. (B.)

CAROLINE. Geoffroy donne ce nom à l'ÆSHNE À TENAILLES (*Æshna forcipata*). (DESM.)

CAROLINÉE, *Carolinea*. Genre de plantes autrement appelé PACHIRE par Aublet. (B.)

CARONCULÉS, *Caruncolati*. Famille de l'ordre des oiseaux sylvains et de la tribu des ANISODACTYLES. *V.* ces mots. *Caractères :* pieds médiocres, un peu forts ; tarses annelés, nus ; doigts extérieurs unis seulement à l'origine ; bec glabre à la base, comprimé, plus ou moins courbé, rarement échancré, à pointe étroite ou un peu dilatée ; tête ou mandibule inférieure *caronculée ;* douze rectrices. Cette famille est composée des genres GLAUCOPE, DILOPHE, CRÉADION, MAINATE. *V.* ces mots. (V.)

CARONDI. Nom indien des PERROQUETS. (S.)

CARO NERVALON. Nom brame de l'*appel* des Malabares, l'*appela* de Rheede, *Hort. malab.* 1, tom. 53, nommé aussi *nalla-appella*. *V.* APPEL. (LN.)

CARONOSI. C'est, dans Rumphius, la GRATIOLE LUISANTE. (B.)

CAROPI. Selon Camelli, c'est une plante des Philippines, qu'il regarde comme le véritable *amomum* de Dioscoride. (LN.)

CAROSA. Selon Bonnani, c'est le nom napolitain d'un coquillage du genre POURPRE (*murex trunculus*). (DESM.)

CAROTTE, *Daucus*, Linn. (*pentandrie digynie.*) Genre de plantes de la famille des ombellifères, dont les caractères sont d'avoir des fleurs disposées en ombelles doubles, qui sont planes pendant la floraison, qui se contractent et deviennent concaves à mesure que le fruit approche de sa maturité ; la grande et les petites ombelles garnies d'un involucre et d'involucelles découpés en lanières étroites. Chaque fleur est composée : d'un calice entier ; de cinq pétales courbés en cœur, et dont les extérieurs sont plus grands ; de cinq étamines à anthères simples, et d'un ovaire inférieur surmonté de deux courts styles. Les fleurs du centre et de la circonférence sont sujettes à avorter. Le fruit consiste en deux semences, planes d'un côté, convexes de l'autre, et toujours hérissées de poils un peu roides. On trouve ces caractères figurés dans l'*Illust. des Genres* de Lamarck, pl. 192.

Les *carottes* sont des herbes qui ont beaucoup de rapports avec les CAUCALIDES et les AMMIS. Elles diffèrent des premières par leur involucre dont les folioles sont profondé-

ment découpées; et des secondes par leurs semences hérissées. Leurs feuilles sont composées, et à découpures plus ou moins fines.

Les espèces connues de ce genre, sont au nombre de vingt. La plus intéressante de toutes est la CAROTTE COMMUNE, *Daucus carota*, Linn., qui comprend la *carotte sauvage* et celle que l'on cultive; la racine de la *carotte sauvage* est plus grêle et plus dure; d'ailleurs elle ressemble entièrement à l'autre.

Je dois encore citer la CAROTE A CURE-DENTS, *Daucus visnaga*, Linn., dont les Turcs substituent les rayons des ombelles au petit meuble que son nom indique.

La *carotte* commune a une tige velue, rameuse, légèrement cannelée, et qui s'élève ordinairement à trois pieds. Les découpures de ses feuilles sont étroites, linéaires et aiguës. Ses fleurs sont blanches et quelquefois rougeâtres. Cette plante est cultivée depuis long-temps dans les jardins; elle offre à l'homme un aliment sain, et qui parfume et assaisonne les autres. Elle n'est pas moins bonne pour les animaux. Cependant on n'en sème la graine dans les campagnes que depuis quelques années, à l'imitation des Anglais. C'est au zèle de la société établie à Londres pour l'encouragement des arts, qu'on doit la culture en grand de cette plante. Comme elle pivote beaucoup, elle n'épuise point la superficie du terrain, et ne peut nuire, par conséquent, au *blé* ni aux autres *graines* qui sont semés après elle. On la sème même avec avantage parmi les grains du printemps. Elle est d'une grande ressource pour la conservation des bestiaux, auxquels elle fournit une nourriture abondante et substantielle. Les *bœufs*, les *moutons*, les *chevaux* et les *porcs* la mangent avec plaisir; elle les engraisse, les maintient en santé, et les rétablit promptement après la maladie. Le lait de la vache en est augmenté et rendu meilleur, ainsi que le beurre. Enfin elle peut être ajoutée ou substituée en tout temps aux autres fourrages: et comme cette plante est à l'abri des ouragans et de la grêle; comme on la garantit aisément de la gelée, dans la terre ou hors de terre; qu'elle est peu sujette à manquer, levant facilement; qu'on peut la semer et la récolter dans plusieurs saisons, la garder l'hiver dans du sable; comme elle n'est point dévorée par les chenilles, ainsi que les navets, et qu'elle craint peu les autres insectes, à l'exception du ver du hanneton et de la courtilière qui l'attaquent quelquefois, mais dont on a des moyens de la défendre; par tous ces avantages, elle mérite l'attention et les soins de tout cultivateur bon économe,

On compte trois espèces *jardinières* de *carotte*, distinguées par la couleur de leur racine, savoir : la *carotte rouge* ou *couleur d'orange*, la *blanche* et la *jaune*. La première est préférée en Angleterre; la seconde en Italie, et la troisième en France. Celle-ci passe pourtant pour la meilleure; elle cuit mieux, et elle est plus tendre et plus délicate. La *blanche* craint moins l'humidité que les deux autres. Il y a aussi une petite *carotte* jaune, pâle, hâtive, et une petite rouge plus hâtive.

De toutes les plantes qu'on cultive pour leurs racines, il n'en est point qui exige un sol plus profond. Il doit être léger, gras, un peu sablonneux et un peu humide, ou plutôt ce qu'on appelle *frais*, afin que la *carotte* le pénètre et l'écarte aisément, et afin que l'eau des pluies ne séjourne pas sur les racines. On doit rendre tel celui qui seroit trop compacte ou trop serré.

Dans le midi de la France, on peut semer les *carottes* de mars en septembre, juin et juillet exceptés. Dans le nord, on sème communément en automne et après l'hiver. Si on sème au printemps, il ne faut pas attendre qu'il soit trop avancé. Les plantes monteroient en graines avant que leurs racines fussent parvenues à une grosseur médiocre : cela arrive souvent dans les pays chauds. Pour garantir de la gelée les semis faits en automne, on les couvre de paille longue.

Ses graines ayant des poils qui les unissent ensemble, on les mêle avec deux tiers de sable fin; et après les avoir frottées dans les mains, on les sème, par un temps calme, à la volée ou en rayons séparés. Quelques personnes y mêlent plusieurs autres espèces de semences, comme des poireaux, des oignons, des panais, des raves, etc. Cette pratique est mauvaise. Si une de ces espèces réussit, elle détruit les autres; les *carottes*, pour avoir de l'air, poussent plutôt par le haut que par la racine : au lieu que chaque espèce semée séparément, devient plus belle; et la récolte finie, le terrain se trouve libre. Rosier parle de les transplanter quand elles ont acquis la grosseur d'un tuyau de plume à écrire. Nous croyons cette méthode vicieuse et contraire aux principes; le pivot étant déplacé, fourchera ou poussera moins profondément. Il vaut mieux les éclaircir, et cela est indispensable. Cette opération ne se fait pas dans un même temps, mais à deux ou trois reprises, et chaque fois on laisse entre les *carottes* une plus grande distance, en observant de n'en jamais laisser deux ensemble. On sarcle, on bine, on arrose, si cela est nécessaire; et ce qui est arraché, est mis à profit pour la table ou pour les animaux. On donne encore quelquefois à

ceux-ci les feuilles qu'on coupe vers la fin d'août, sous le spécieux prétexte de faire pousser davantage la racine ; ce qui produit certainement l'effet contraire.

En novembre, les *carottes* sont à leur perfection ; on peut commencer à en faire usage. Dans nos départemens méridionaux, il est inutile de les arracher avant l'hiver ; de petits soins, pendant la courte durée du froid, leur suffisent. Mais dans le nord de la France, il seroit imprudent de les laisser dans la terre après le commencement de décembre ; les gelées, les neiges et la grande humidité pouvant les altérer ; et d'ailleurs, souvent il ne seroit pas facile de les arracher. Il vaut mieux les enlever à cette époque, et les serrer, après avoir coupé la fane, dans un lieu où il ne doive pas geler. Elles seront enterrées dans le sable ou rangées par tas séparés, recouvertes d'un peu de paille ou de chaume. C'est le moment de choisir les pieds les plus sains, pour les replanter après l'hiver, et se procurer de bonne graine.

Quand on en recueille les graines, il faut choisir de préférence celles de l'ombelle principale, et sur cette ombelle, celles de la circonférence. Elles sont encore bonnes à semer au bout de deux ans ; mais la nouvelle graine est meilleure. Un cultivateur anglais, M. Walford, est dans l'usage de semer des *carottes* toutes les fois qu'il fait une plantation de pins ou d'arbres qui se dépouillent. En arrachant les *carottes*, on fait, selon lui, moins de tort aux petites racines des arbres qu'en labourant autour d'eux ; et le vide qu'elles laissent se remplissant de la terre la plus meuble, les racines encore tendres des jeunes arbres poussent avec plus de facilité. La récolte des *carottes* suffit quelquefois, dit-il, pour payer la dépense de la plantation.

La racine de *carotte*, étant cuite, a une douceur agréable. On en retire, comme de la *betterave* et des *chervis*, un véritable sucre. Séchée et réduite en poudre, elle est utile aux voyageurs, et peut être employée sous cette forme dans les potages et dans les ragoûts. Ses semences sont aromatiques, carminatives et diurétiques ; leur infusion dans le vin blanc provoque les règles et les urines, est utile dans les affections hystériques, et convient dans le calcul. On vante surtout, pour cette dernière maladie, leur infusion dans la petite bière. Elles sont au nombre des quatre semences chaudes mineures. M. Hornby, de la ville d'Yorck en Angleterre, a fait, avec des racines de *carotte*, une eau-de-vie d'un bon goût et très-limpide. (PARM.)

CAROTTE (LA). Coquille du genre CÔNE. (B.)

CAROTTIDE, Dioscoride. Cette plante est le DATTIER, selon Adanson. (LN.)

CAROTTOLE et CAROTTE. En Italie, on donne ces noms aux BETTERAVES et aux CAROTTES. (LN.)

CAROUBIER, CAROUGE, *Ceratonia siliqua*, Linn. (*polygamie triœcie.*) Arbre de moyenne grandeur, toujours vert, et de la famille des légumineuses. Il forme seul un genre. Sa fleur, qui manque de corolle, a un très-petit calice à cinq divisions, et cinq étamines distinctes (quelquefois six ou sept) beaucoup plus longues que le calice; elles sont portées par un disque charnu, au centre duquel se trouve l'ovaire. Son fruit est une grande gousse, longue, aplatie, un peu coriace, et divisée intérieurement en plusieurs loges par des cloisons transversales; chaque loge est remplie d'une pulpe succulente, et contient une semence luisante et dure. (*V.* pl. B. 9, où il est figuré.) Cet arbre a un tronc raboteux, des branches tortueuses, une cime étalée comme celle du pommier, et des feuilles ailées sans impaire, composées de quatre, six ou huit folioles, lisses, fermes et presque rondes. Les fleurs, tantôt unisexuelles, tantôt hermaphrodites, naissent à la partie nue des branches ou aisselles des feuilles, et forment de petites grappes rouges.

Le *caroubier* croît dans le midi de la France, dans le royaume de Naples, en Espagne, en Egypte et dans le Levant. Ses gousses renferment une pulpe noirâtre et mielleuse. C'est un fruit désagréable au goût lorsqu'il est vert; mais mûr, il est passablement bon.

Les fruits des *caroubiers*, rapporte Olivier dans son *Voyage en Grèce*, servent de nourriture aux pauvres, aux enfans et aux bestiaux. Leur pulpe, qui a la consistance d'un sirop noirâtre et une saveur mielleuse, mêlée avec la racine de réglisse, le raisin sec et divers autres fruits, sert à faire les sorbets dont les Musulmans font un usage journalier. On emploie aussi cette même pulpe pour confire les autres fruits; mais elle a une vertu laxative, et cause quelquefois des tranchées.

On dit que les *caroubiers* diminuent chaque année sur les côtes françaises de la Méditerranée, où ils étoient très-communs autrefois, et où ils sont connus sous le nom de *carouge;* mais ils sont encore abondans en Espagne, en Italie, et surtout dans l'île de Crète. La cause de cette diminution vient de ce qu'il n'y a plus que les enfans et les plus pauvres habitans des campagnes qui mangent des *caroubes*, et que l'arbre, quoique vivant dans les plus mauvais terrains, parmi les rochers, tient la place d'un arbre plus productif, ou nuit aux autres plantes herbacées qu'on cultive dans ses environs.

On trouve dans le second volume des *Plantes d'Espagne*, par Cavanilles, une très-élégante dissertation sur cet arbre et sur sa culture.

Les feuilles du *caroubier* peuvent servir à la préparation des cuirs, en manière de tan ; et son bois est aussi dur et aussi utile que celui du chêne vert ; on l'emploie dans les ouvrages de marquetterie.

Cet arbre ne peut être cultivé avec succès que dans les bons abris du midi de la France ; cependant, en le plaçant dans une situation chaude, et en le couvrant dans les hivers rigoureux, il est possible de le conserver en pleine terre dans le Nord. On le multiplie de marcottes et de semences qu'on élève sur couche. Il demande à être peu arrosé. *V.* CAROBE. (D.)

CAROUCHA. Nom espagnol des insectes nommés CARABES par Linnæus et Fabricius. (DESM.)

CAROUGE, *Pendulinus*, Vieill.; *Oriolus*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des *tisserands*. (*V.* ces mots.) *Caractères :* bec un peu grêle, arrondi, longicône, un peu fléchi, entier, à bords fléchis en dedans, ordinairement aigu à la pointe ; mandibule supérieure se prolongeant dans les plumes du front et y formant un petit angle pointu ; narines plus ou moins dilatées, couvertes d'une membrane ; langue cartilagineuse, bifide à la pointe ; les quatre premières rémiges à peu près égales, et les deuxième et troisième les plus longues de toutes ; quatre doigts, trois devant, un derrière. A l'exception d'une seule espèce, le *carouge noir*, toutes les autres ont le bec aigu. Les *carouges* font partie du genre *oriolus* de Linnæus et de Latham, lequel comprend encore les *cassiques*, les *troupiales* et les *loriots ;* mais, comme les *carouges* diffèrent de tous par un bec plus grêle et un peu arqué, j'ai cru devoir les séparer, ainsi que l'ont fait plusieurs ornithologistes. M. Cuvier (*Règne animal*), a aussi divisé les *troupiales* et les *carouges ;* mais il donne aux premiers les principaux caractères du bec que j'ai appliqués à ceux-ci, de manière que ses troupiales sont mes *carouges*, et ses *carouges* se trouvent être mes troupiales. Au reste, tous ou presque tous les oiseaux que j'ai décrits sous ces deux dénominations, sont ainsi signalés par Brisson et par Buffon.

Les *carouges* ne se rencontrent qu'en Amérique ; la plupart vivent par paires, et quelques-uns ont l'instinct social des troupiales, avec lesquels ils se mêlent quelquefois, lorsqu'ils voyagent ; ils ne fréquentent point les plaines, mais ils se plaisent dans les taillis, les bosquets, et se tiennent de préfé-

rence dans les endroits les plus fourrés. Ces oiseaux cherchent leur nourriture sur les arbres et à terre, et ne mangent guère les graines céréales; aussi les rencontre-t-on rarement dans les terres ensemencées, où abondent, surtout dans l'Amérique septentrionale, les troupiales et les quiscales. Leur nourriture se compose de baies et d'insectes. Le plus grand nombre montre, dans la construction et la position de leur nid, l'industrie des cassiques; quelques-uns les surpassent même dans ce travail.

Le Carouge banana, *Pendulinus banana*, Vieill.; *Oriolus banana*, Lath. pl. enl. n.° 87 de l'*Hist. nat. de Buffon.* Il a sept pouces de longueur; la tête, le cou et la poitrine d'un brun rougeâtre; le bec, les pieds, le dos, les grandes couvertures, les pennes des ailes et de la queue d'un beau noir; les petites couvertures des ailes, les supérieures de la queue et le croupion orangés.

La femelle a des couleurs plus ternes. Cette espèce, que l'on trouve à la Martinique, construit un nid tout-à-fait singulier. Elle le compose de petites fibres de feuilles entrelacées les unes dans les autres, et lui donne la forme de la tranche d'un globe creux coupé en quatre parties égales. Elle sait fixer ce nid sous une feuille de bananier, de manière que celle-ci sert d'abri et en fait elle-même partie.

Le Carouge bleu, *Oriolus cœruleus*, Lath. Montbelliard a retranché cet oiseau de ce genre: 1.° parce qu'il lui est suspect à raison du climat; 2.° parce que ni la figure ni la description de Ray n'ont absolument rien qui caractérise un *carouge*. Les méthodistes n'ont pas eu égard à cette observation, et l'ont décrit comme un *oriolus*. Quoique je partage l'opinion de Montbelliard, je ne puis me dispenser d'en faire ici la description. Il a le bec roux; tout le plumage noir ou cendré, excepté la tête, les ailes et la queue qui sont bleues; les pieds sont pareils au bec. On le trouve à Madras. Latham lui rapporte un oiseau, dont parle Firmin dans sa description de Surinam, lequel a le bec pointu et noir; la tête, le cou jusqu'au dos bleus; la queue et les ailes noires; une grande tache blanche est sur ces dernières et dans le sens de leur longueur; le reste du corps est bleu ciel; les pieds sont bleuâtres; le bec est très-long, caractère qui, réuni à la couleur bleue, caractériseroit plutôt un *martin-pêcheur*. Mais Firmin ajoute qu'il suspend son nid à l'extrémité des branches des arbres; c'est d'après cela que Latham s'est décidé à le donner pour un *oriolus*.

Le Carouge du Brésil. *V.* Carouge Jamac.

Le Carouge du Cap de Bonne-Espérance. *V.* Carouge a Gorge noire.

Le Carouge de Cayenne, de Brisson. *V.* Troupiale Chrysoptère.

Le Carouge de Cayenne, de la pl. enl. n.° 343. *V.* Carouge a coiffe jaune.

Le Carouge de Cayenne, des pl. enl. n.° 607. f. 1. *Oriolus castaneus*, Lath.; *Oriolus varius*, Gm., me paroît être le même que mon Baltimore solitaire; il ne diffère en effet de celui-ci, qu'en ce qu'il n'a pas de taches blanches sur les côtés du cou, et de petites mouchetures roussâtres sur le dos; mais je ne crois pas que ce soit, comme le dit Buffon, une variété de Carouge de la Martinique, ou Banana, lequel constitue une espèce très-distincte. *V.* Carouge Banana.

Le Carouge chrysocéphale. *Pendulinus chrysocephalus*, Vieill.; *Oriolus chrysocephalus*, Lath. pl. 9, f. 2 de l'*Ornithol.* de Brisson, sous le nom de *Carouge à tête jaune d'Amérique.* Cet oiseau a été rapporté, par Buffon, à son *carouge petit cul jaune;* mais il se trompe, car c'est une espèce particulière. Il a le bec, les pieds, les ongles, le front, les joues, la gorge, le cou, la poitrine et le ventre, d'un beau noir; le dessus de la tête, la nuque, les plumes de l'anus, les couvertures inférieures de la queue et le bas des jambes d'un jaune éclatant; les ailes et la queue d'un noir terne, et sept pouces environ de longueur totale. La femelle diffère du mâle en ce que la couleur jaune ne s'étend point sur la nuque, qu'elle est mélangée de noir, et en ce que les couvertures inférieures de la queue sont de cette dernière teinte, ainsi qu'une partie des plumes de l'anus. On les trouve dans les grandes îles Antilles.

Le Carouge a coiffe jaune. *Pendulinus icterocephalus*, Vieill.; *Oriolus icterocephalus.* Lath., pl. enl. de Buff. n.° 343, sous le nom de *Carouge de Cayenne.* A l'exception de la tête et de la gorge qui sont jaunes, tout son plumage est d'un noir presque mat; le bec et les pieds sont de cette couleur: longueur, six pouces huit lignes. Il se trouve à Cayenne.

Le Carouge cul-jaune. *V.* Troupiale doré.

Le Carouge de Saint-Domingue. *Voyez* Carouge esclave.

Le Carouge esclave, *Pendulinus flavigaster*, Vieill.; *Oriolus dominicensis*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 5, f. 2, sous le nom de *Carouge de Saint-Domingue.* Il a un peu plus de sept pouces de longueur; le bec, les pieds et le plumage généralement noirs, à l'exception des petites couvertures des ailes, de la partie inférieure du dos, du croupion, du bas-ventre, qui sont d'un beau jaune; la queue est étagée, et l'iris jaune.

La femelle ne diffère que par des couleurs moins brillantes.

Le jeune a la tête et le cou d'un vert-olive rembruni, plus clair sur le milieu de la poitrine, et tirant au jaune sur les parties inférieures et les petites couvertures des ailes, dont les pennes sont brunes et bordées de gris-roux, ainsi que les grandes couvertures; les pennes de la queue sont d'un gris-vert en dessus; on remarque quelques plumes noires sur le dos et sur le devant du corps; le bec est noir, et les pieds sont bruns.

C'est un jeune de cette espèce qu'on a représenté sur la pl. enl. de Buff., n.° 236, f. 2, sous le nom de *siffleur*, et que l'on a mal à propos donné pour une espèce particulière. *V.* CAROUGE SIFFLEUR. La dénomination que j'ai conservée à ce *carouge*, est celle qu'il porte à Saint-Domingue, parce qu'il accorde une préférence constante au palmiste, en s'y tenant nuit et jour; et les Créoles y ont ajouté l'épithète *doré*, pour le distinguer d'un autre oiseau qui, comme lui, niche sur les palmistes. (*V.* ESCLAVE.) Sonnini, Traduction des Oiseaux du Paraguay, a rapproché de ce *carouge*, comme individu de la même espèce, le *guirahuro* de M. de Azara; mais c'est une méprise, car celui-ci est une espèce très-distincte. (*V.* TROUPIALE GUIRAHURO.) Montbelliard en a fait une autre en réunissant sous le nom de *petit cul jaune*, cette espèce et plusieurs autres d'ailleurs très-distinctes, et en présentant pour mâle et femelle, le *carouge du Mexique* qui est un troupiale, et le *carouge de Saint-Domingue*.

Le CAROUGE À GORGE NOIRE, *Pendulinus nigricollis*, Vieill.; *Oriolus spurius*, *femina*, Gm., est le baltimore bâtard mâle de Catesby, auquel ce naturaliste a donné pour femelle un individu d'une autre espèce, décrit dans ce Dictionnaire sous le nom de *baltimore solitaire*. Gmelin a fait de celui-ci le mâle de son *oriolus spurius*, et a présenté le *carouge* de cet article pour la femelle. Buffon fait mention de ce même *carouge*, à l'article de son *carouge* olive de la Louisiane; ce dernier est la femelle; enfin le mâle est encore, dans Buffon, sous le nom de *merle à gorge noire de Saint-Domingue*, et ce merle n'est autre qu'une variété d'âge, selon Wilson qui donne au mâle, âgé de trois ans, des couleurs très-analogues à celles de mon *Baltimore solitaire* Le mâle a une tache noire entre le bec et l'œil; le milieu de la gorge, le devant du cou de la même couleur, laquelle se termine en pointe sur le haut de la poitrine; la tête, le dessus du cou et le haut du dos, d'un bleu verdâtre, mais plus foncé sur cette dernière partie, dont le bas est d'un vert-olive, ainsi que le croupion et les couvertures de la queue; les côtés de la gorge et du cou, la poitrine et les parties postérieures jaunes; les pennes des ailes noirâtres, les couvertures supérieures terminées de gris-blanc; la queue rayée d'un brun-vert,

plus clair sur les pennes latérales; le bec et l'iris noirs; les pieds noirâtres; longueur totale, six pouces deux lignes.

La femelle (le *carouge olive* de la Louisiane) n'a point de noir dans son plumage; sa gorge est jaune; les couvertures des ailes sont bordées de blanc sale; la queue est moins longue et moins étagée; le bec brun. Sa longueur totale n'est que de cinq pouces sept lignes. Cette femelle est figurée pl. enl. n.° 607, f. 2, sous le nom de *carouge du Cap de Bonne-Espérance;* mais c'est une méprise de Brisson, qu'a indiquée Montbelliard. Malgré cela, Latham et Gmelin n'en ont pas moins fait une espèce particulière sous le nom d'*oriolus capensis*. Ces carouges passent la belle saison dans l'Amérique septentrionale, habitent les taillis et les vergers des champs. Le chant du mâle est sonore et mélodieux; mais la phrase est courte et peu variée. Ces oiseaux construisent leur nid sur les arbres, les suspendent à l'extrémité des branches les plus flexibles et ne font entrer dans sa composition que de la filasse de chanvre, ou des herbes analogues. Qu'on se représente une écuelle un peu profonde, d'une grandeur proportionnée à l'oiseau et attachée à deux rameaux par les oreilles; l'on aura une idée juste de la forme et de la position de ce nid qui, quoique le jouet des vents, est d'une texture assez solide pour résister à leur impétuosité. La ponte est de quatre ou cinq œufs blancs, avec des zigzags noirs sur le gros bout.

Le Carouge de l'île Saint-Thomas. *V.* Troupiale chrysoptère.

Le Carouge jamac ou du Brésil, *Oriolus jamacii*, Lath., a neuf pouces neuf lignes de longueur; la tête et la partie inférieure du cou noires; le dessus du cou, le dos, le croupion, le ventre, les couvertures de la queue, en dessus et en dessous, d'un beau jaune; une bande transversale noire sur le dos, qui s'étend d'une aile à l'autre; les petites couvertures des ailes de la même couleur, ainsi que les grandes, les plus extérieures et les plus proches du corps; les autres sont blanches; les pennes des ailes et de la queue pareilles aux petites couvertures; le bec est noir, et bleuâtre à la base de sa mandibule inférieure; les pieds sont bruns.

On trouve cet oiseau au Brésil. Ne l'ayant vu ni en nature, ni figuré, je ne puis assurer qu'il appartient plutôt à ce genre qu'à celui du *troupiale*.

Le Carouge à long bec, *Pendulinus longirostris*, Vieill.; *Oriolus icterus*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 532, pénètre dans l'Amérique septentrionale jusqu'à la Caroline; mais il s'y trouve rarement: au contraire, il est commun à la Jamaïque, et surtout au Brésil, où il est connu des naturels, sous le

nom de *guira tangeima*. Ces *carouges* se réunissent en nombre, et nichent sur un même arbre. Leurs nids de forme cylindrique, sont suspendus à l'extrémité des hautes branches et flottent librement dans l'air. Longueur totale de l'oiseau, huit pouces et demi ; tête, gorge, devant du cou, dos, d'un brun noir; plumes de la gorge et du devant du cou, longues et étroites; dessus et côtés du cou, croupion, poitrine, ventre, couvertures du dessus et du dessous de la queue, d'un jaune orangé; les grandes couvertures supérieures des ailes, les plus éloignées du corps, noires; les plus proches blanches, les moyennes noires à l'extérieur, blanches du côté intérieur, les petites pareilles au ventre ; les pennes de la queue, ainsi que celles des ailes qui sont noires, bordées de blanc en dehors ; iris d'un jaune clair; bec noir, blanc à la base de sa partie inférieure; pieds et ongles couleur de plomb; le bec de cet oiseau se rapproche de celui des troupiales, par sa forme et sa grosseur ; mais il est un peu arqué. C'est le *troupiale proprement dit* de Brisson et de Buffon.

Cette espèce se nourrit de baies et d'insectes ; mais elle préfère les fruits d'un arbre qu'on nomme *banana* ; ce qui lui en a fait donner le nom par divers auteurs.

Le Carouge de la Martinique. *V.* Carouge banana.

Le Carouge du Mexique. *V.* Troupiale doré.

Le Carouge à nid pendant, *Pendulinus nidipendulus*, Vieill.; *Oriolus nidipendulus*, Lath. C'est d'après Sloane que l'on a décrit cet oiseau. (*Nat. Hist. of Jamaïca*, p. 299, n.os 16 et 17.) Il construit son nid d'une autre manière que les autres, en lui donnant la forme d'un petit sac, suspendu à l'extrémité des rameaux par un fil que ces oiseaux filent eux-mêmes avec une espèce de mousse nommée *barbe de vieillard*.

Le bec de ce *carouge* est blanc et entouré d'un filet noir; le sommet de la tête, le cou, le dos et la queue sont d'un blanc rougeâtre, plus foncé sur les ailes, varié de lignes blanches et noires sur le milieu de la partie inférieure du cou, dont les côtés sont de couleur de feuille morte, ainsi que la poitrine et le ventre; longueur, six pouces anglais. Une variété décrite par Latham, a le dos presque jaune ; cette couleur est brillante sur la poitrine et le ventre; son bec est noir.

Cette espèce est commune dans les bois, et chante agréablement.

Le Carouge noir, *Pendulinus ater*, Vieill. Peu d'oiseaux ont donné lieu à autant d'espèces purement nominales que celui-ci ; ce qu'on doit attribuer aux différences que son plumage présente pendant le courant de l'année. En effet, il est décrit dans Brisson et Buffon sous le nom de

merle du Canada, dans Latham, sous celle de *turdus noveboracensis*, d'*oriolus ferrugineus*, et de *turdus labradoricus;* la description de ce dernier est la seule qui convienne à l'oiseau en habit d'été; tous les autres sont sous celui que ces *carouges* portent ou dans leur premier âge, ou à l'automne et en hiver. Mais ce ne sont point des *turdus*. Ils se rapprochent des troupiales par leurs habitudes; ils voyagent et se tiennent en troupes nombreuses depuis les couvées jusqu'au temps de l'appariement. Leur bec diffère de celui des autres *carouges*, en ce qu'il est moins aigu.

Le mâle, en habit d'été, est d'un noir à reflets bleus, violets, pourpres et verts, moins apparens sur le ventre et sur les parties postérieures; une bande d'un noir mat s'étend en longueur sur les côtés de la tête; elle part du bec, entoure l'œil et couvre les oreilles; l'iris est d'un gris-blanc; le bec et les pieds sont noirs. La femelle, à la même époque, est d'un noir moins pur, et a des reflets moins éclatans; les jeunes ont toutes leurs plumes bordées et terminées de fauve ou de roussâtre; la bande des côtés de la tête est moins pure que celle des vieux; on remarque quelques reflets verdâtres sur la partie antérieure de l'aile; plus l'oiseau est jeune, plus la bordure rousse s'étend sur les plumes; c'est quelquefois au point que le fond n'est presque pas apparent. Les vieux leur ressemblent plus ou moins pendant toute la mauvaise saison.

Cette espèce n'est que de passage dans les États-Unis, et habite la baie d'Hudson pendant l'été. Le chant du mâle est sonore et mélodieux, et son cri est aigu. On trouve son nid sur les arbres moyens; sa ponte est de cinq œufs d'un blanc sale, tacheté de noir.

Le CAROUGE OLIVE DE LA LOUISIANE, *Oriolus capensis*, Lath. Cet oiseau n'habite point l'Afrique, comme l'indique sa dénomination latine. C'est la femelle du CAROUGE A GORGE NOIRE. *V.* ce mot.

Le CAROUGE TACHETÉ. *V.* TROUPIALE TACHETÉ.

Le CAROUGE A TÊTE JAUNE D'AMÉRIQUE. *V.* CAROUGE CHRYSOCÉPHALE.

Le CAROUGE A TÊTE NOIRE. *V.* CAROUGE A COIFFE NOIRE.

Le CAROUGE VARIÉ. *V.* CAROUGE DE CAYENNE.

Le CAROUGE A VENTRE ROUX, *Pendulinus rufigaster*, Vieill. Cette espèce, que je crois nouvelle, a le ventre et les parties postérieures d'un roux ardent; le reste du plumage noir, ainsi que le bec et les pieds; taille du *carouge* esclave. Elle se trouve dans l'Amérique méridionale.

Le CAROUGE VERT, *Pendulinus viridis*, Vieill, a toutes les parties supérieures d'un vert olivâtre, mais d'une nuance

plus foncée sur la tête ; les pennes des ailes et de la queue de la même teinte, si ce n'est sur leurs bords extérieurs où elle est plus claire ; le pli de l'aile est jaune ; un croissant noir distingue le mâle. Ce croissant, dont les deux branches partent des angles du bec et dont la concavité est tournée vers la poitrine, sert de bordure au jaune qui couvre la gorge, et qui se rembrunit sur le devant du cou et sur l'estomac ; un vert-jaune lui succède sur le ventre et sur les parties postérieures ; les pennes de la queue sont jaunâtres en dessous et étagées ; le bec et les pieds noirâtres ; longueur totale, sept pouces neuf lignes.

Cette espèce se trouve à Saint-Domingue, où elle porte le nom de *siffleur* d'après le son perçant de sa voix. Je lui aurois conservé cette dénomination vulgaire, si Montbeillard ne l'avoit appliquée à un autre oiseau de la même île, lequel ne constitue point une espèce particulière, puisque c'est un *carouge esclave* dans son jeune âge, lequel n'étoit pas connu du collaborateur de Buffon ni de Brisson, qui a décrit ce jeune oiseau sous le nom de *baltimore vert*. (V.)

CAROUGE. *Voyez* CAROUBIER. (B.)

CAROUGE A MIEL. C'est le FÉVIER A TROIS ÉPINES. (B.)

CAROU MOELLI. Nom malabare de l'ARGAN ÉPINEUX, *Sideroxylon spinosum*, Linn. (LN.)

CAROUSSE. Nom vulgaire d'un poisson du genre des SCIÈNES, que Sonnini a figuré pl. 3 de son *Voyage en Égypte*. C'est la *perche loup* d'Artédi, la *scène loup* de Bloch. (B.)

CAROXYLON. Plante dont la tige est droite, arborescente, unie et très-rameuse ; les feuilles très-petites, très-nombreuses, imbriquées, sessiles, ovales-obtuses, presque globuleuses, velues, et placées sur les plus petits des rameaux. Chaque fleur consiste : en un calice divisé en cinq parties crêpues, membraneuses, ouvertes, et jaunâtres, garni en dehors de deux bractées presque orbiculaires et carénées sur leur dos, et en dedans de cinq écailles jaunâtres ; en cinq étamines ; en un ovaire supérieur, conique, chargé d'un style simple, et ayant deux stigmates roulés en dehors.

Le fruit est une semence ronde, déprimée, en spirale, enveloppée d'une membrane très-mince et des écailles intérieures du calice qui subsistent.

Cette plante croît sur les bords de la mer au Cap de Bonne-Espérance, et a beaucoup de rapport avec les SOUDES : aussi l'a-t-on réunie à ce genre. C'est la SOUDE SANS FEUILLES. (B.)

CARPADELE, Desv. Sorte de FRUIT. Il est synonyme

de Crémocarpe et Polachène. Les Ombellifères ont des fruits de cette sorte. (B.)

CARPÆ. Les Espagnols et les Portugais appellent ainsi le Charme : le *carpino* et le *carpine* des Italiens; le *carpinus* des latins. (LN.)

CARPAIS. Genre d'Arachnides. *V.* Gamase. (L.)

CARPAS, Césalpin. C'est le Cotonnier. (LN.)

CARPATA. Nom indien d'un Ricin, dont on fait l'huile de carapa. (LN.)

CARPATON, Dioscoride. Cette plante est regardée comme étant notre Chèvrefeuille des bois, *Lonicera periclymenum*, Linn. (LN.)

CARPE. Espèce de poisson du genre Cyprin, propre aux eaux douces des parties méridionales et tempérées de l'Europe, et qui présente pour l'homme, des avantages économiques tels qu'ils ne peuvent être mis en comparaison avec ceux d'aucun autre poisson. Je dis qu'elle est propre aux parties méridionales et tempérées de l'Europe, quoiqu'on la trouve aussi abondamment dans les parties septentrionales, parce que les documens historiques prouvent qu'elle n'y existoit pas autrefois. En effet, on sait d'une manière indubitable que Pierre Maschal la porta, en 1514, en Angleterre; Pierre Oxe, en 1560, en Danemarck; qu'elle a également été introduite quelques années après en Hollande et en Suède.

La *carpe* est, de tous les poissons, sans exception, celui qui est le moins délicat, qui se prête le plus facilement à tous les changemens de situation; dont la multiplication est la plus rapide, et la croissance la plus accélérée; qualités qui ont permis de la rendre, pour ainsi dire, domestique, et qui ont dû lui faire donner la préférence sur ceux même qui ont la chair plus délicate.

La tête de la carpe est grosse et aplatie en dessus; ses lèvres sont épaisses, jaunes, susceptibles d'allongement, et garnies en dessus de quatre barbillons, dont les supérieurs sont très-courts; ses mâchoires ont cinq larges dents, et on sent de grandes aspérités à l'entrée du gosier, lorsqu'on y introduit le doigt; ses yeux sont noirs avec un cercle jaune; ses ouïes couvertes d'un opercule cannelé et d'une membrane soutenue par trois rayons; son corps est un ovale allongé, épais, couvert d'écailles grandes, arrondies et striées longitudinalement; son dos est d'un bleu verdâtre, ainsi que sa tête; son ventre blanchâtre, et ses côtés jaunâtres, variés de bleu ou de noir : ses nageoires sont de médiocre grandeur; celle du dos est bleue et composée d'environ vingt-

quatre rayons, dont le troisième est dentelé; celle de l'anus est d'un brun rouge, et a neuf rayons, dont le troisième est également dentelé; celle de la queue est fourchue et violette: les autres sont aussi violettes.

Mais ces couleurs sont sujettes à varier selon l'âge et le lieu de l'habitation des carpes: elles sont, en général, plus foncées dans la jeunesse, et deviennent presque blanches dans la vieillesse, comme étoient anciennement celles de Fontainebleau et de Chantilly. Dans les eaux vaseuses elles prennent des teintes plus obscures. Il seroit superflu d'entrer dans le détail de toutes les nuances dont elles sont susceptibles.

C'est dans les eaux qui coulent lentement, que les carpes se plaisent le plus, et que leur chair acquiert toute la finesse de goût qui lui est propre. C'est encore dans de telles eaux, lorsqu'elles y trouvent une nourriture abondante, qu'elles parviennent à la grosseur la plus considérable. En France, il n'est pas rare d'en voir de douze ou quinze livres; mais il paroît que c'est dans l'Allemagne que se pêchent les plus monstrueuses. Valmont de Bomare en cite une, présentée sur la table du prince de Conti, dans un de ses voyages à Offenbourg, qui avoit près de quatre pieds de long, et qui pesoit quarante-cinq livres; la plus gigantesque est celle indiquée dans Bloch, comme pêchée à Bischofshausen, près de Francfort-sur-l'Oder; elle étoit de deux aunes et demie de Prusse, de long, sur une de large, et pesoit soixante-dix livres. De telles carpes supposent une grande vieillesse; mais il est difficile de fixer leur âge. Les données d'après lesquelles on peut partir sont incertaines. Cependant on en a vu, en Lusace, qui avoient deux cents ans d'âge; à Pont-Chartrain, qui en avoient cent cinquante; à Fontainebleau, et à Chantilly, auxquelles on donnoit près d'un siècle; mais toutes, excepté peut-être les premières, étoient renfermées dans de très-petits bassins, et n'avoient pas toujours une nourriture abondante: aussi étoient-elles loin de la grosseur de celles qui sont mentionnées plus haut. On trouvera au mot Poisson, les calculs les plus probables sur la durée de la vie des carpes: on y trouvera aussi quelques données sur leur organisation générale: j'y renvoie le lecteur.

La nourriture des carpes se fonde sur les larves d'insectes, les vers, les petits coquillages, le frai de poisson, les graines et les jeunes pousses des plantes. Quelques naturalistes ont prétendu qu'elles vivoient de limon; sans doute elles en avalent souvent, mais on ne peut pas croire qu'il serve à les substanter. D'autres ont nié qu'elles vécussent de végétaux; mais il suffit de jeter une feuille de laitue dans un

vivier où il y en a de grosses, pour s'assurer qu'ils ont eu tort. Bloch assure, d'après des observations positives, qu'elles recherchent de préférence les feuilles et les graines de NAÏADE, et qu'elles grossissent plus vite et engraissent davantage dans les étangs où il y en a beaucoup. Elles recherchent aussi les insectes parfaits, car on les voit souvent sauter hors de l'eau pour saisir ceux qui en rasent, en volant, la surface ; et les meilleurs appâts qu'on puisse employer pour les prendre à la ligne, sont des grillons, tels que le *gryllus biguttulus*, *acheta campestris*, etc., et des glossates, tels que le *bombix salicis*, *chrysorhea*, etc. Ce poisson forme en mangeant un bruit particulier, qui se fait entendre à une certaine distance, et qui est produit, soit par le choc de ses mâchoires, soit par le *cloquement* de l'eau dans la commissure de ses lèvres. Comme ceux des autres espèces de son genre, il peut rester long-temps sans manger, ou du moins en ne mangeant que les matières extractives, animales et végétales qui se trouvent dissoutes dans toutes les eaux; mais lorsqu'il a abondamment de la nourriture, il mange avec tant de gloutonnerie, qu'il en périt souvent : aussi, lorsqu'on en conserve dans des viviers, on doit leur ménager la nourriture. Les objets qu'il convient de leur donner dans ce cas, sont les restes de la table, les relavures de la cuisine, les épluchures de salade, de pommes de terre; les fèces de purée de pois, de haricots, de lentilles; de l'orge cuite, des fruits pouris, etc. Dans les étangs d'une certaine grandeur, il faut joindre à ces objets d'autres articles de nourriture, dont le principal peut être tiré d'une fosse creusée sur le bord même de l'étang, fosse dans laquelle on auroit entassé du fumier, surtout celui de brebis, mêlé avec quelques lambeaux de matières animales. Cette composition donne lieu à la naissance d'une prodigieuse quantité de larves de mouches, larves qui sont extrêmement du goût des poissons, et qu'on jette à pelletées dans l'eau.

Pendant l'hiver, les carpes s'enfoncent dans la boue, et passent plusieurs mois sans manger, réunies en grand nombre les unes à côté des autres.

On dit les carpes en état de reproduire leur espèce dès leur troisième année. On est certain que le nombre de leurs œufs augmente avec leur âge; leur fécondité est prodigieuse. Une femelle d'une livre a fourni à Bloch 237,000 œufs ; une autre d'une livre et demie en a donné 342,144 à Petit ; une troisième qui pesoit neuf livres, a donné au même Bloch 621,600 œufs. Mais il s'en faut de beaucoup que tous ces œufs deviennent des carpes. Une très-grande partie du frai est mangée par les poissons; plusieurs causes empêchent

une autre d'éclore. Les carpeaux sont, les premières années de leur vie, exposés à de nombreux dangers, de sorte que fort peu atteignent l'âge de trois ans, époque où ils commencent à n'avoir plus à craindre que les gros *brochets* et les *loutres*. Cependant, dans les étangs où il n'y a que des carpes, et où une surveillance active les garantit de leurs ennemis, elles se propagent en tel nombre, qu'elles ne trouvent plus assez de nourriture ; qu'elles restent toujours très-petites, ou meurent de faim. Dans ce cas il faut y circonscrire le nombre des mères, ou y introduire des brochets, des truites, des perches et autres poissons propres à diminuer celui des petits.

On a dit que la carpe étoit le poisson d'eau douce qui croissoit le plus rapidement, et ce fait n'est révoqué en doute par aucun pêcheur, par aucun propriétaire d'étang; mais, cependant, on manque de données qui le constatent d'une manière directe. Il est vrai que les expériences à faire pour remplir ce but, si aisées en apparence, ne seroient pas faciles dans la pratique ; elles ne pourroient, d'ailleurs, produire de résultats certains, que lorsqu'elles auroient été répétées un grand nombre de fois dans des lieux et des temps différens. Tout ce qu'on peut conclure des observations jusqu'à présent faites sur ce sujet, c'est que les carpes croissent d'autant plus rapidement, qu'elles sont mieux nourries, et que le climat est plus chaud. On sait, cependant, qu'une carpe de moyenne qualité pèse trois livres au bout de six ans, et que la même en pèse six à huit au bout de dix ans.

Lors du frai, c'est-à-dire, au milieu du printemps, les carpes cherchent les endroits couverts d'herbes. Ordinairement, plusieurs mâles suivent la même femelle. Celles qui habitent les rivières cherchent à entrer dans les étangs qui y communiquent, pour y déposer leurs œufs. Lorsqu'en voulant exécuter ce que leur instinct leur indique, elles trouvent un obstacle, tel qu'une grille, un bâtardeau, elles sautent par-dessus, eût-il quatre à six pieds de haut. Pour exécuter ce saut, elles se mettent sur le côté, courbent la tête et la queue au même instant, de manière que leur corps forme un cercle presque parfait; ensuite, s'étendant avec une prodigieuse vivacité, elles frappent l'eau du milieu de leur corps. Cette manière de sauter, rapportée par Bloch, est différente de celle des saumons, qui, certainement, dans le même cas, sautent par élancement, et la tête en avant.

Quand on possède plusieurs étangs, et qu'on désire en tirer tout le parti possible, on en consacre un au frai des carpes, et c'est dans celui-là qu'on prend tous les ans l'a-

levin qu'on destine à peupler les autres. Les avantages de cette méthode sont nombreux.

Dans les lacs et dans les rivières, on pêche les carpes avec la seine et autres grands filets, ou à la nasse et à la ligne amorcée d'un gros ver, de quelque insecte ou d'un pois cuit. En général, on ne les prend pas aisément; car, lorsqu'elles voient le filet, elles se mettent la tête dans la boue, et le laissent passer par-dessus leur corps, ou bien sautent par-dessus. J'en ai vu une très-grosse, dans un canal de trois à quatre toises de large, braver les efforts des pêcheurs pendant plusieurs années, quoiqu'on y traînât la seine presque toutes les semaines. Dans quelques cantons, on a des filets disposés de manière que celles qui sautent sont immanquablement prises.

On peut, sans inconvénient, mettre les carpes ainsi prises dans des réservoirs très-étroits, pourvu que l'eau qui les alimente soit un peu courante. Elles s'y nourrissent à la main fort aisément, comme on l'a déjà dit. On peut les transporter au loin sur des charrettes, dans des tonneaux dont on a soin de renouveler l'eau une ou deux fois par jour, selon la chaleur de la saison. On peut encore, pendant l'hiver, leur faire faire des routes fort longues, en les enveloppant dans des herbes fraîches ou dans des linges mouillés. On dit même qu'en Hollande, on les garde dans des caves, suspendues dans un filet en partie plein de mousse humide, et qu'on les y engraisse avec de la mie de pain trempée dans du lait. Mais la manière la plus sûre et la plus économique de faire voyager et garder les carpes, c'est de les mettre dans des bateaux construits exprès pour cet objet, et dont le milieu est percé de trous. On en amène ainsi à Paris de plus de cent lieues, et on les y conserve des années entières, avec fort peu de dépense, au milieu même de la rivière.

Toutes les carpes qui ont été prises dans un étang vaseux, doivent être mises, pendant quelque temps, dans une eau pure ou courante, pour perdre le goût de marais qu'indubitablement elles ont plus ou moins. Les mêmes sont encore exposées à deux maladies, qui sont connues sous les noms de *petite vérole* et de *mousse*. La première consiste dans des pustules qui se manifestent entre les écailles; et la seconde, dans des petites excroissances sur leur tête et leur dos, qui ressemblent à de la mousse. Ces maladies sont rarement mortelles; mais elles altèrent la qualité de la chair, et elles exigent un séjour de quelque temps dans une eau limpide pour être guéries.

La chair de la carpe est un bon aliment, qui se digère ai-

sément, et convient à tous les tempéramens; mais cependant on la permet rarement aux convalescens, et on la défend aux goutteux, de qui on croit qu'elle accélère les accès. Elle est, en général, d'autant plus molle, que les carpes ont vécu dans une eau plus tranquille. A Paris, on estime particulièrement les carpes de la Seine, du Rhin, et celles de l'étang de Camières, près de Boulogne-sur-Mer. Celles qu'on y consomme, en si grande quantité, et qui s'y vendent si bon marché, y arrivent des étangs de la Bresse, du Forez, de la Sologne, et de quelques autres moins éloignés, par la Loire et la Seine. Elles ont le temps de se dégorger pendant leur long voyage : aussi sont-elles passablement bonnes, quoique nées, pour la plupart, dans des étangs fangeux.

Les œufs de carpes se préparent comme le caviar (*V.* au mot Esturgeon), et se conservent de même pendant plus d'une année. C'est un très-bon manger, mais cependant bien moins recherché que ce qu'on appelle leurs *laites* ou *laitances*, qui sont regardées comme un mets très-délicat, et qu'on paye en conséquence fort cher dans les grandes villes. Ces laites, qui ne sont autres que la semence du mâle, fournissent, dit-on, une nourriture si substantielle, qu'on a vu des étiques guéris par leur usage.

Les langues et les palais de carpes sont encore fort estimés des gourmets, et ordinairement les marchandes ont soin d'enlever les premières, qu'elles débitent séparément.

On a beaucoup écrit sur les carpes, soit sous les rapports scientifiques, soit sous les rapports économiques. Comme c'est le poisson le plus commun, c'est sur elles qu'on a fait la plupart des expériences physiques et physiologiques que l'envie de perfectionner nos connoissances a fait tenter comparativement sur toutes les classes du règne animal. On trouve dans les *Mémoires de l'Académie*, année 1733, des observations anatomiques de Duverny l'aîné et de Petit le médecin, dont le résultat sera consigné au mot Poisson : on y renvoie le lecteur.

On a imaginé, en Angleterre, de châtrer les carpes mâles ou femelles, pour les rendre plus grasses et plus délicates. Cette opération réussit très-bien; mais elle est si barbare, qu'on n'ose la conseiller. L'époque la plus favorable pour la faire, est celle qui précède le frai, c'est-à-dire, lorsque les ovaires sont remplis. La méthode de procéder consiste à fendre le ventre de la carpe depuis les nageoires ventrales jusqu'à l'anus; à écarter l'ouverture de manière à pouvoir couper les ovaires sans blesser les intestins ni l'artère, et ensuite à recoudre le ventre.

Bloch a observé des carpes hermaphrodites, c'est-à-dire, qui avoient des laites dans un de leurs ovaires, et des œufs dans l'autre; mais ce fait doit être rare. *V.* au mot POISSON.

Le même naturaliste a décrit comme espèce, sous le nom de *reine des carpes*, ou *cyprin spéculaire*, un poisson qui diffère principalement de celui-ci, parce qu'il a deux ou trois rangées de larges écailles de chaque côté, et le reste du corps nu. D'autres, parmi lesquels je me range, pensent que ce n'est qu'une simple variété, puisqu'elle ne se trouve qu'accidentellement, comme j'ai eu deux ou trois fois l'occasion de le constater. Il en est de même de la carpe à cuire qui n'a point d'écailles, et dont la peau est devenue coriace. *V.* au mot REINE DES CARPES et au mot CYPRIN. (B.)

CARPE DE MER. Nom du LABRE VIELLE. (B.)

CARPE DE TERRE. On a quelquefois donné ce nom au PANGOLIN. *Voyez* ce mot. (DESM.)

CARPEAU. On donne ce nom, à Lyon, à une variété de la carpe, dont la chair est beaucoup plus délicate que celle des carpes ordinaires. Il a été constaté, par Latourette, que ce poisson n'est qu'une carpe mâle, privée, dans sa jeunesse, de la faculté de se reproduire, par une espèce de castration accidentelle. Il diffère de la carpe par son corps plus court, par sa tête plus obtuse, plus large, les lèvres et le dos plus épais, et le ventre plus aplati, surtout près de l'anus.

On ne trouve, dit-on, des carpeaux que dans le Rhône, dans la Saône, et dans les étangs de la Bresse et de la Dombe. Ils se vendent à Lyon un écu la livre; et quand ils sont gros, ils n'ont point de prix. Il est probable que cette espèce de castration naturelle a également lieu dans les autres rivières de France, mais qu'on n'y a pas fait attention. *V.* à la fin de l'article CARPE. (B.)

CARPEAU. On donne aussi ce nom à un SALMONE, *Salmo cyprinoïdes*, Linn. (B.)

CARPESIUM et CARPÉSION, de Galien. C'est une VALÉRIANE. Prosper Alpin a donné ce nom à une plante syngenèse, à laquelle Linnæus l'a conservé. *V.* CARPÉSIE. (LN.)

CARPÉSIE, *Carpesium*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des corymbifères, dont les caractères sont d'avoir : un calice commun imbriqué d'écailles dont les extérieures sont réfléchies; un grand nombre de fleurons hermaphrodites, infundibuliformes, quinquéfides, placés dans son disque, et de fleurons femelles, semblables, placés à la circonférence; un réceptacle nu; plusieurs petites semences ovoïdes et nues.

La première de ces espèces a les fleurs terminales et recourbées; c'est pourquoi on l'appelle la CARPÉSIE PENCHÉE.

Elle ressemble à une CONISE. On la trouve dans les lieux humides de l'Italie, de la Suisse et des parties méridionales de la France. La seconde vient de la Chine : elle a ses fleurs à l'aisselle des feuilles. (B.)

CARPET. Espèce de BALISTE semblable à la carpe, mais plus courte, qui se trouve dans le fleuve Sénégal. (B.)

CARPHA, *Carpha*. Genre de plantes de la triandrie monogynie et de la famille des souchets, établi par R. Brown, pour placer cinq plantes vivaces qu'il a découvertes à la Nouvelle-Hollande.

Les caractères de ce genre consistent : en des épillets uniflores, composés d'écailles disposées sur deux rangs et recouvrant chacun deux ou trois étamines (celles des écailles inférieures stériles); en un ovaire surmonté d'un style à deux ou trois stigmates, et accompagné de trois à six filets de la longueur des écailles; et en une noix prismatique surmontée par le stigmate qui persiste. (B.)

CARPHALE, *Carphalea*. Arbrisseau de Madagascar, à feuilles linéaires, lancéolées, opposées, à fleurs en corymbe glomérulé, qui a servi à Lamarck pour établir un genre nouveau dans la tétrandrie monogynie et la famille des rubiacées.

Ce genre a pour caractères : un calice supérieur, tétraphylle, à folioles ovales, scarieuses et persistantes; une corolle infundibuliforme, à tube long, grêle et ventru supérieurement, velu dans l'intérieur et à limbe quadrifide; quatre étamines très-courtes; un ovaire inférieur, à style surmonté d'un stigmate bifide; une capsule couronnée par le calice, biloculaire, bivalve, polysperme, à cloisons opposées aux valves, et qui se partagent en deux.

Jussieu pense que l'ÆGINETIE de Cavanilles doit lui être réuni. (B.)

CARPIGNA. C'est le nom que Césalpin donne à une espèce de CLANDESTINE, *lathræa anblatum*, Linn., dont Tournefort et Adanson font un genre à part, caractérisé par la lèvre inférieure de la corolle entière. (LN.)

CARPINELLA et CARPINO NERO, c'est-à-dire, petit charme ou charme noir. Noms italiens du charme à fruit de houblon, *carpinus ostrya*, Linn., figuré dans le *Nova Gen. plant.* de Micheli. Le tilleul sauvage porte aussi ces noms. Quelques botanistes en font un genre. *V.* OSTRYA. (LN.)

CARPINTERO ou *Charpentier*. C'est le nom espagnol du grand PIC noir à bec blanc (*picus principalis*, Linn.). (DESM.)

CARPION. Nom spécifique d'un poisson du genre SALMONE, *Salmo carpio*, Linn. (B.)

CARPOBALSAME. Espèce d'arbre du genre BALSA-

MIER, qu'on croit être le même que le BALSAMIER DE LA MECQUE. Ses fruits se trouvent dans les boutiques, sous le nom de *carpobalsamum*. (B.)

CARPOBLEPTE, *Carpoblepta*. Genre de plantes établi aux dépens des VARECS, par Stackhouse, dans sa *Néréide Britannique*. Ses caractères sont : fronde cylindrique, roide, glabre, luisante ; rameaux inégaux, arrondis à leur extrémité qui porte la fructification. Ce genre renferme une seule espèce, le VAREC TUBERCULÉ, figuré dans le grand ouvrage du même auteur, pl. 9, E. f. Il rentre dans la onzième section de celui auquel Lamouroux a conservé le nom de VAREC. (B.)

CARPOBOLE. *V.* SPHÉROBOLE. (B.)

CARPODET, *Carpodetus*. Nom d'une plante découverte par Forster dans les îles de la mer du Sud, et dont il a publié les caractères génériques seulement.

Ces caractères consistent : en un calice turbiné faisant corps avec l'ovaire, et dont le bord est à cinq dents en alène et caduques ; en cinq pétales ovales, pointus et très-petits ; en cinq étamines à filamens courts ; en un ovaire inférieur, chargé d'un style plus long que les étamines, et à stigmate en tête ; en une baie sèche, globuleuse, entourée d'un rebord annulaire, et divisée intérieurement en cinq loges qui renferment plusieurs semences.

On croit que c'est la même plante que le CÉANOTE D'ASIE. (B.)

CARPODONTE, *Carpodontos*. Arbre de la Nouvelle-Hollande qui, selon Labillardière, forme seul un genre dans la polyandrie polygynie, et dans la famille des MALPIGHIACÉES. Il est figuré pl. 18 du *Voyage à la recherche de Lapeyrouse*.

Ce genre offre pour caractères : un calice de quatre folioles caduques ; quatre pétales ; des capsules ligneuses univalves s'ouvrant en dedans, et contenant un petit nombre de semences comprimées. (B.)

CARPOLÉPIDE, *Carpolepides*. Genre de plantes établi par Palisot Beauvois aux dépens des JONGERMANNES, et qui comprend les espèces dont les fruits sont solitaires sous des écailles imbriquées et distinctes des feuilles. (B.)

CARPOLITHES. Fruits pétrifiés. Les *carpolithes* les plus remarquables sont les noix converties en silex, et dont la coquille et le zeste étoient restés dans leur état naturel. Elles furent trouvées dans un puits des salines de Lons-le-Saunier. *V.* FOSSILES et PÉTRIFICATION. (PAT.)

CARPOLYZE, *Carpolyza*. Genre de plantes qui ne diffère pas du STRUMAIRE. (B.)

CARQUECSA, *Carqueja*, *carqueixa*, *carquesia*, (Léon); *carquesca* (Gallice). Noms espagnols d'un GENET, *Genista tridentata*, Linn. (LN.)

CARRAPATEIRO. L'un des noms vulgaires du RICIN en Portugal. *Voy.* RICIN. (LN.)

CARRAPATO. En portugais, c'est l'*acarus reduvius* de Linnæus. (DESM.)

CARRASCA ou COSCOJA. En espagnol, c'est le nom du *quercus coccifera* ou chêne à COCHENILLE. (DESM.)

CARREAU, *Fulgur*. Genre de COQUILLES établi par Denys de Montfort, pour séparer quelques espèces de celui des ROCHERS. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, pyriforme, à spire armée, plus ou moins aplatie, à dernier tour très-grand; ouverture allongée; columelle chargée d'un pli; lèvre extérieure tranchante, chargée intérieurement de sillons; base canaliculée en gouttière.

Le type de ce genre est le ROCHER UNIQUE, *Murex perversus*, Linn., dont la spire tourne le plus souvent à gauche mais dont il existe, dans les collections, des individus à spire tournant à droite. C'est une coquille de quatre pouces de longueur, dont la spire est armée de grosses pointes. Sa couleur est blanche flambée de brun. On l'appelle en français l'*unique*, le *buccin unique*, la *guitare*, la *trompette de dragon*. Les mers de l'Amérique lui donnent naissance. (B.)

CARREAUX. Nom vulgaire de l'HIRONDELLE DE RIVAGE, dans l'Orléanais. (V.)

CARRELET. *V.* CARELET.

CARRELET. Nom vulgaire d'un poisson du genre PLEURONECTE, *Pleuronectes rhombus*, qu'on pêche sur les côtes de France, et dont on mange beaucoup à Paris. *V.* les mots PLEURONECTE, CARELET. (B.)

CARRETILLAS. Nom espagnol d'une LUZERNE, *medicago orbicularis*. (LN.)

CARRICO. Les Portugais nomment ainsi les LAICHES et quelques autres graminées qui croissent dans les marécages. De ce nombre est le ROSEAU À BALAIS, *Arundo phragmites*, Linn. Les Espagnols emploient le mot de *carrizo* pour désigner ces mêmes plantes; ces noms sont corrompus de celui de CAREX employé anciennement, et qui a été donné depuis aux LAICHES. *V.* ce mot. (LN.)

CARRIÈRE. On appelle ainsi des tubercules ligneux qui se rencontrent quelquefois dans les fruits, surtout dans les POIRES, parce qu'ils ont l'apparence de petites pierres. *V.* FRUIT. (B.)

CARRIÈRES. Excavations faites dans des montagnes,

et quelquefois sous le sol des plaines, pour en extraire les pierres qui servent aux constructions. Presque toutes les *carrières* sont établies sur des couches horizontales de pierre calcaire, de gypse ou de grès. Il est assez rare qu'on emploie d'autres pierres dans la maçonnerie, excepté dans les contrées volcanisées, où les laves et les tufs sont exploités en carrière, comme le *pépérino* des environs de Rome, qui est un tuf; le *piperno* de Naples qui est une lave; la *pierre de Volvic* en Auvergne, qui est aussi une lave, et quelquefois un basalte, etc.

Dans les pays dont le sol est tout primitif, on a des carrières de granites, de gneiss, de schistes, etc.; mais comme ces matériaux ne présentent que des formes irrégulières et qu'ils sont difficiles à travailler, on n'en fait que des constructions assez grossières, et on ne les emploie que par nécessité. Il y a peu de pays qui soient aussi bien pourvus d'excellentes carrières de différentes espèces de matériaux, que les environs de Paris. (PAT.)

Les anciennes carrières, ou les parties des carrières anciennement exploitées, sont presque partout perdues pour l'agriculture; cependant il seroit possible de les utiliser, en y plantant des arbrisseaux ou de grandes plantes vivaces, propres à chauffer le four. (B.)

CARRIKTERA. Nom qu'Adanson donne au genre *vella* de Linnæus. (LN.)

CARRIZAL et CANAVEAL. En espagnol, on appelle ainsi les roseaux. (LN.)

CARTAZONON. Animal fabuleux. C'étoit, au rapport d'Élien, un âne sauvage, dont le front est armé d'une longue corne. (DESM.)

CARTE GÉOGRAPHIQUE. Coquille du genre des PORCELAINES, *cypræa mappa*, Linn. (B.)

CARTE GÉOGRAPHIQUE BRUNE. Nom donné au *papilio levana* de Linnæus. *V.* l'article VANESSE. (L.)

CARTE GÉOGRAPHIQUE FAUVE. Nom donné au *papilio prorsa* de Linnæus. *V.* le même article. (L.)

CARTHAGÈNE. Coquille du genre PORCELAINE. (B.)

CARTHAME, *Carthamus*, Linn., *Syngénésie polygamie égale*. Genre de plantes de la famille des cinarocéphales, qui a des rapports avec les CARLINES et les CHARDONS. Les fleurons sont tous hermaphrodites, réguliers, divisés au sommet en cinq segmens, et posés sur un réceptacle soyeux; le calice commun est formé d'écailles terminées en pointe, qui se recouvrent les unes les autres, et dont les extérieures ont encore des épines latérales. Une aigrette couronne le plus souvent les semences, qui sont ovales et anguleuses.

Les genres KENTROPHYLLE, ONOBROME, autrement appelés CARDONCELLE; CARLOWITZIE, autrement appelé ATHAME; CARDOPATE, autrement appelé BROTÈRE, ont été établis aux dépens de celui-ci, qui ne renferme plus que l'espèce suivante.

Le CARTHAME OFFICINAL, ou SAFRAN BÂTARD, *Carthamus tinctorius*, Linn. C'est une plante annuelle, originaire d'Egypte, qui peut servir à orner les jardins, et qu'on cultive en grand pour la teinture, dans quelques parties de l'Europe et dans le Levant. Elle est glabre dans toutes ses parties. Sa tige est droite et ferme, lisse, blanchâtre, haute de deux pieds et demi ou trois pieds; elle se divise vers son sommet en plusieurs rameaux garnis de feuilles simples, entières, ovales, pointues et bordées de quelques dents épineuses. Chaque rameau porte une fleur terminale assez grosse, dont les fleurons découpés en cinq lanières, sont d'un beau rouge de safran foncé. A ces fleurs, nommées dans le commerce *safran bâtard* ou *safran d'Allemagne*, *safranum*, succèdent de petites graines blanches, luisantes, oblongues, quadrangulaires, sous une coque assez forte; elles contiennent une amande huileuse, d'une saveur d'abord douce, et ensuite âcre. Ces graines, bonnes pour la volaille, sont connues sous le nom de *graines à perroquet*, parce que les perroquets en sont très-friands, et s'en engraissent sans être purgés; car elles sont purgatives pour les hommes. Cependant elles purgent foiblement et avec lenteur à cause de leur viscosité; aussi, quand on en fait usage, les combine-t-on avec des remèdes plus actifs. La fleur du *carthame* a les mêmes propriétés médicinales que celle du *safran*, mais beaucoup plus foibles.

Cette fleur est principalement employée en teinture, pour donner aux étoffes de soie les couleurs rose, cerise et ponceau; mais ces couleurs sont peu solides, et les étoffes teintes avec le *safranum* ne sont jamais d'un bon teint. On prépare avec les étamines un beau rouge qui sert aux peintres et aux femmes, appelé *rouge végétal*, *vermillon d'Espagne* ou *laque de carthame*. La même plante, bouillie dans l'eau, sert à mettre en couleur les parquets d'appartement.

Il faudroit encourager en France la culture du *carthame*, pour n'être point tributaire, à cet égard, de l'étranger. Voici comment cette plante est cultivée en Allemagne, où on récolte une grande quantité de ses fleurs, et où ses semences mûrissent constamment bien. Comme elle aime un sol meuble et léger, on laisse en jachère, pendant un an au moins, le terrain qui lui est destiné, pour pouvoir l'ameublir et détruire les mauvaises herbes. Après l'avoir labouré et hersé

quatre fois dans cet espace de temps, on fait un cinquième et dernier labour à la fin de mars; on trace avec une petite charrue, des sillons étroits, sur lesquels on répand la semence fort claire; elle est couverte avec une herse, dont les dents ont la longueur de la moitié du petit doigt; et on passe le rouleau.

Les jeunes plantes paroissent communément en moins d'un mois; dès qu'on peut les distinguer, on nettoie le terrain avec la houe, et on les éclaircit en même temps, en arrachant les plus foibles. Il suffit de laisser d'abord entre elles un intervalle de trois à quatre pouces. Au bout de six semaines on renouvelle ce travail, en éclaircissant davantage; et un mois et demi après le second houage, on en fait un troisième. Les plantes doivent se trouver alors espacées d'un pied. Elles n'exigent plus aucun soin jusqu'au temps de la récolte, qui commence au milieu de juillet. Les fleurs se succèdent pendant près de deux mois. On doit les cueillir à mesure qu'elles paroissent et s'ouvrent: le trop grand épanouissement nuit à la beauté de la couleur; on les fait sécher à l'ombre, et on les tient après à l'abri de l'humidité, enfermées dans des sacs ou dans des caisses. Il faut rejeter du commerce le *safranum* qui offre une couleur terne et peu nette; c'est un indice que la fleur a été cueillie dans un temps de pluie, ou mal desséchée, et que la partie colorante est attaquée. Les marchands de mauvaise foi mêlent ces fleurs avec celles du véritable *safran*, parce que le prix des premières est de beaucoup inférieur à celui des secondes; mais en les examinant séparément avec attention, on reconnoîtra aisément la fraude.

Quand on cultive le *carthame* pour en avoir la graine, on doit se garder d'en couper les fleurettes; les graines alors avorteroient infailliblement. Cette plante ne souffre pas aisément la transplantation; ainsi, les curieux qui voudront en décorer leurs jardins, feront bien de la semer toujours à la place où elle doit rester.

En Egypte, où on cultive en grand le *carthame* depuis long-temps, on le sème à la main quinze à vingt jours après le premier labour, sur la terre où il y avoit l'année précédente des fèves et d'autres plantes légumineuses. Il est exempt de pluie et d'orage pendant le temps de sa floraison. L'huile qu'on en retire est employée dans la cuisine. Les Européens achètent à peu près les sept huitièmes de la récolte de sa fleur, qui s'élève, année commune, de seize à dix-huit mille quintaux; l'excédant se consomme dans le pays et dans le reste de la Turquie. (D.)

CARTHAMOÏDES, Vaillant. C'est une espèce de CARTHAME (*Carthamus mitissimus*, Linn.). (LN.)

CARTILAGE. C'est un corps blanchâtre, très-élastique, dur, et demi-transparent, qui se rencontre aux extrémités articulées des os, au nez, aux oreilles, aux fausses côtes, à la trachée-artère, au larynx et à quelques autres parties. La matière qui le compose est d'une nature gélatineuse qui peut se conserver long-temps sans se putréfier. Comme les *cartilages* résistent facilement aux chocs par leur souplesse, et comme leur surface est extrêmement polie, la nature les a placés dans toutes les articulations mobiles des os, afin que leur action réciproque s'exerce mieux par une sorte de glissement. Doux à l'extérieur, les *cartilages* sont tapissés d'une membrane serrée et forte qui ressemble au périoste des os, et qui sécrète la liqueur synoviale. On ne trouve presque jamais de vaisseau sanguin dans ces substances.

Dans le fœtus et la plus tendre enfance, les os ne sont encore que des cartilages mous et foibles; peu à peu la terre des os, ou le phosphate calcaire, s'y dépose, et les durcit à mesure que l'animal vieillit. Dans la jeunesse, le système *cartilagineux* domine; c'est le contraire chez les vieillards.

Les poissons semblent demeurer dans une jeunesse perpétuelle, car leurs os sont presque toujours dans un état *cartilagineux*, surtout ceux des poissons *chondroptérygiens*, c'est-à-dire, à nageoires *cartilagineuses*; aussi ces animaux jouissent d'une vie très-longue, et s'accroissent pendant la plus grande partie de leur existence. Les reptiles ont des os plus *cartilagineux* que ceux des oiseaux et des quadrupèdes. C'est pour cette raison qu'ils croissent avec beaucoup de facilité.

Ce qui compose la base des os, est un *cartilage*; car si vous mettez tremper un os dans de l'eau forte (*acide nitrique*) affoiblie d'eau, vous l'en retirerez dans un état de mollesse et de flexibilité très-analogue à celle des autres substances *cartilagineuses*. On extrait aujourd'hui des os frais, que l'on fait macérer dans de l'acide muriatique afin que cet acide s'empare de la terre des os, une gélatine *cartilagineuse* très-propre à servir en aliment. La matière qui durcissoit l'os est un sel terreux, composé d'acide phosphorique et de chaux, qui s'accumule avec d'autant plus d'abondance que l'animal est plus vieux, de sorte qu'il devient cassant à la fin. C'est ce qu'on observe dans les vieillards, chez lesquels les os se fracturent avec beaucoup de facilité, tandis que l'enfance, si exposée aux chutes et aux coups, offre bien moins de cas semblables.

Il existe, en effet, une gradation successive de durcissement

dans tous les corps vivans, depuis leur naissance jusqu'à leur vieillesse. Le corps est d'abord gélatineux; il devient ensuite pâteux; puis, membraneux, tendineux, *cartilagineux*, et enfin osseux. La fibre se dispose en membranes, ensuite en aponévroses, puis en tendons, enfin en *cartilage*, dont l'ossification est la dernière nuance. On trouve en effet des portions tendineuses des muscles qui acquièrent la dureté du *cartilage*, et enfin celle d'un véritable os, comme on l'observe dans les tarses ou jambes des oiseaux. Les tendons de leurs doigts deviennent de véritables os dans leur longueur. Il en est souvent de même du gros tronc de l'artère aorte, à sa courbure près du cœur. Ses fibres se serrent en tendons, reçoivent les qualités d'un *cartilage*, et prennent ensuite une nature osseuse. *V.* Aorte. Les os sésamoïdes qui se forment dans différentes articulations du corps, commencent toujours par l'état tendineux; puis, *cartilagineux*. Lorsque la corne des cerfs est jeune et nouvelle, on lui trouve toutes les qualités du *cartilage*.

Les maladies qui attaquent les articulations et les *cartilages*, ont toutes un caractère de lenteur qui les fait ranger parmi les affections chroniques, semblables à celles des os. Comme les *cartilages* reçoivent des vaisseaux qui charrient un fluide blanc et non du sang, ils entrent rarement en inflammation. Dans la jaunisse, ils sont colorés par la bile.

De toutes les parties du corps des animaux, il n'en est point d'élastiques à un degré aussi éminent que les *cartilages*; c'est pourquoi la nature les a placés aux articulations et à tous les organes qui ont besoin de repousser les chocs qu'ils reçoivent. Il paroît que cette qualité élastique dépend de la gélatine. Les *cartilages* ne s'étendent et ne se contractent pas sensiblement; leur ossification commence toujours par leur milieu et dans leur portion la plus épaisse. Communément les *cartilages* sont appliqués sur les os en manière de croûtes dans les cavités articulaires. Les *cartilages* placés entre les vertèbres, sont d'une nature tendineuse, et formés de lames verticales concentriques. Ils peuvent s'aplatir et s'allonger. De là vient que l'homme est un peu plus grand le matin que le soir, parce que les parties supérieures du corps pesant sur ces *cartilages*, les affaissent et les aplatissent; mais ils reprennent leur épaisseur lorsqu'on demeure couché. Après une longue maladie qui force à garder le lit, on est plus grand que dans la pleine santé, par cette même cause.

Il se trouve des cas de maladies qui, diminuant la quantité du phosphate calcaire dans les os, les font retourner à l'état *cartilagineux*, et les rendent si mous qu'ils se déforment. Tel

paroît être le *rachitisme*. *Consultez* l'article Os et le mot Squelette. (VIREY.)

CARTILAGINEUX. (Poissons.) On a donné ce nom à une division des Poissons, fondée sur l'absence des véritables arêtes, remplacées par des cartilages.

Il est des poissons cartilagineux, comme les Petromyzons et les Gastrobranches, dont les cartilages semblent se fondre chaque année pendant quelques mois, ce qui les rapproche alors des Sangsues. *V.* ce mot.

Linnæus avoit fait une classe particulière des poissons *cartilagineux*, sous la considération que leur respiration ne s'opère pas dans de véritables branchies; mais aujourd'hui on est revenu à l'ancienne opinion. *V.* Poisson et Ichtyologie.

Cuvier appelle cet ordre Chondroptérygien, nom qui avoit déjà été employé par Lacépède, mais dans une acception plus générale; il le subdivise en Suceurs ou Cyclostomes, et en Sélaciens ou Plagiostomes. (B.)

CARTON de Galien. C'est l'Oignon. (LN.)

CARTONÈME, *Cartonema*. Plante à racine tubéreuse, originaire de la Nouvelle-Hollande, qui seule constitue un genre dans l'hexandrie monogynie, et dans la famille des joncs ou des commelines.

Les caractères de ce genre sont : une corolle à six découpures inégales, persistantes, dont trois extérieures en forme de calice et plus grandes; six étamines persistantes et à filamens rudes; un ovaire supérieur surmonté d'un style persistant, à stigmate barbu. (B.)

CARUA, CARVA, Théophraste. Il paroît que ce père de la botanique entendoit parler de la noix, sous ces noms. (LN.)

CARUA, CANIRAM. Rheede appelle ainsi la Carmantine du Gange. (B.)

CARUDE. Poisson du genre des Labres, *Labrus rupestris*, Linn. (B.)

CARUIRI. M. de Humboldt dit que c'est le nom du Saki cacajao, dans la mission de San-Fernando, placée près de la jonction de l'Orénoque, de l'Atabapo et du Guaviaré. *Voyez* Saki. (DESM.)

CARVA. Nom malabare d'une espèce de Laurier, *Laurus cassia*, Linn. (LN.)

CARVALHINHA. Nom portugais d'une Germandrée, *Teucrium chamædrys*, Linn. (LN.)

CARVÉ. Nom du Chanvre dans la Haute-Garonne. (B.)

CARVI, *Carum*. Genre de plantes de la pentandrie digynie, et de la famille des ombellifères, dont les caractères sont d'avoir : les involucres universels monophylles, et les partiels nuls ; une corolle à cinq pétales relevés en carène, échancrés, presque égaux ; cinq étamines ; un ovaire inférieur à deux styles ; deux semences réunies, planes d'un côté, convexes de l'autre, et marquées de cinq nervures.

Ce genre est composé de deux espèces, qui ont été réunies avec les SESELIS (*V.* ce mot.) par Lamarck. La plus commune (*Carum carvi*, Linn.) se trouve dans les parties méridionales de la France. C'est une plante bisannuelle, dont les feuilles sont découpées, très-menues, les fleurs blanches, et sujettes à avorter dans le centre de l'ombelle. Ses graines sont odorantes, et entrent dans la composition de plusieurs liqueurs. On en retire, par la distillation, une huile essentielle ; elles font partie des quatre grandes semences chaudes. (B.)

CARVIFEUILLE, *Carvifolium*. Villars a donné ce nom à un genre qu'il a établi avec le SÉLIN A FEUILLES DE CARVI. (B.)

CARVITES, Dioscoride. Cette plante est rapportée aux EUPHORBES, ainsi que beaucoup d'autres plantes de ce botaniste. (LN.)

CARVUM. Nom latin du CARVI. C'est le *carvi* de Césalpin, et le *careum* de Pline, à ce que l'on croit. Ray, Gérard, Camerarius et Rivin l'ont adopté sous cette orthographe. C'est encore le *caros* de Fuchsius. (LN.)

CARYA de Pline. Ce nom n'est autre chose que celui du *carua* de Théophraste (*V.* ce mot.). Il s'écrit aussi *caria* et *caryon* (Dioscoride). (LN.)

CARYBDÉE, *Carybdea*. Genre établi par Péron dans la famille des méduses. Ses caractères sont : corps orbiculaire, convexe ou conoïde en dessus, concave en dessous, sans pédoncules, ni bras, ni tentacules, mais ayant des lobes divers à son bord.

Ce genre ne contient que deux espèces, qui sont figurées pl. 5 du Voyage de Péron et Lesueur. Plancus a connu une d'elles, et la représente dans sa conchyliologie, tab. 4, n.° 5. (B.)

CARYCHION, *Carychium*. Genre de coquille établi par Müller parmi les univalves. Il est intermédiaire entre les HÉLICES et les SABOTS. Ses caractères sont : coquille univalve, à spirale oblongue, les deux derniers tours plus grands que les autres ; ouverture entière, allongée, formant intérieurement, par l'effet d'un pli, une lacune vers le milieu.

Ce genre renferme deux espèces, le CARYCHION TRÈS-PETIT de Müller, qui se trouve sous les pierres en Europe : Le CARYCHION ONDULÉ, qui a plus d'un pouce de long, et qui se trouve dans les bois de l'Ile-de-Saint-Vincent. Ce dernier est figuré pl. 37, des Mélanges de zoologie de Léach. (B.)

CARYGUEYA. *V.* DIDELPHE. (DESM.)

CARYOCAR, *Caryocar.* C'est un grand arbre de l'Amérique méridionale, dont les feuilles sont opposées, ternées; les folioles lancéolées, dentées; les fleurs à calice et à corolle de couleur pourpre.

Chaque fleur consiste : en un calice caduc, partagé en cinq découpures obtuses et concaves; en cinq pétales grands et ovales; en un grand nombre d'étamines; en un ovaire supérieur, globuleux, chargé le plus souvent de quatre styles, dont les stigmates sont obtus.

Le fruit est une grosse noix sphérique, charnue, qui contient quatre noyaux ovales-triangulaires, à surface réticulée, qui ont une saveur d'amande, sont bons à manger, et servent à faire de l'huile.

Ce genre a été réuni aux PEKÉES, dont Gærtner et Schreber ont changé le nom en celui de RHIZOBOLE. (B.)

CARYOCATACTES. C'est, dans Linnæus, le nom spécifique du CASSENOIX. On donne aussi ce nom à la SITELLE, et au CALAO DES MOLUQUES. *V.* ces mots. (V.)

CARYOLOBE, *Caryolobis.* Genre de plantes établi par Gærtner sous la seule considération du fruit. Il y a lieu de croire qu'il doit être réuni aux RAISINIERS. (B.)

CARYOPHYLLATE, *Caryophyllata.* Genre de plantes établi par Lamarck, aux dépens des BENOITES, et depuis appelé SIEVERSIE par Willdenow. (B.)

CARYOPHYLLARTER. C'est, dans Rumphius, la DODONÉE VISQUEUSE. (B.)

CARYOPHYLLÉES. Famille de plantes dont la fructification est composée : d'un calice monophylle, tubuleux ou divisé, presque toujours persistant; d'une corolle rarement nulle, plus souvent formée de pétales onguiculés, alternes avec les découpures du calice, et en même nombre qu'elles; d'étamines en nombre déterminé, quelquefois en nombre moindre que celui des pétales, plus souvent en nombre égal, et alors alternes avec les pétales, ou en nombre double de ces mêmes pétales, une moitié des étamines étant hypogyne, et l'autre moitié alterne épipétale; d'un ovaire simple, à style multiple, rarement unique, à stigmates en nombre égal à celui des styles; d'un fruit capsulaire, presque toujours po-

lysperme, uni ou multiloculaire; de semences insérées sur un placenta central, ou attachées chacune au fond de la capsule par un petit cordon ombilical, à périsperme farineux, central, c'est-à-dire, entouré par l'embryon, qui est courbé et roulé en spirale, et à radicule inférieure.

Les plantes de cette famille sont, en général, herbacées et originaires d'Europe. Leurs tiges, ordinairement cylindriques, ne s'élèvent tout au plus qu'à trois ou quatre pieds de hauteur. Elles sont garnies de rameaux axillaires, opposés, et comme articulés à chaque nœud. Les fleurs, opposées et connées à leur base, et rarement verticillées, sont constamment simples et entières, ordinairement dépourvues de stipules. Les fleurs, presque toujours hermaphrodites, sujettes à doubler par la culture, naissent communément dans les aisselles des feuilles: quelquefois elles résident au sommet des tiges et des rameaux.

Cette famille, qui est la vingt-unième de la treizième classe du *Tableau du règne végétal*, par Ventenat, et dont les caractères sont figurés pl. 18, n.° 2, du même ouvrage, d'où l'on a tiré l'expression caractéristique ci-dessus, renferme trente-un genres, sous six divisions :

1.° Genres dont le calice est divisé, qui ont trois étamines, un style unique, ou plus souvent triple : Ortège, Læflingie, Holostée, Polycarpe, Polycarpie, Donatie, Molugine, Minuart et Quérie.

2.° Genres dont le calice est divisé, qui ont quatre étamines et deux ou quatre styles : Bufonie et Sagine.

3.° Genres dont le calice est divisé, qui ont cinq ou huit étamines, et un ou quatre styles : Morgeline, Hagée, Pharnace, Mœrhinge et Elatine.

4.° Genres dont le calice est divisé, qui ont dix étamines, et trois ou cinq styles : Bergie, Spargoute, Céraiste, Cherlerie, Sabline et Stellaire.

5.° Genres dont le calice est tubuleux, qui ont dix étamines, dont cinq alternes hypogynes, et cinq alternes ordinairement épipétales, à deux, trois ou cinq styles : Gypsophyle, Saponaire, Œillet, Silène, Carnillet, Lychnide, Agrostème et Githage.

6.° Genres dont le calice est tubuleux, les étamines au-dessous de dix, et qui ont deux ou trois styles : Velèze, Sarothre et Drypis.

Les genres du Lin, du Rotale, du Léché et de la Frankénie ont aussi beaucoup d'affinités avec les *Caryophyllées*; mais ils ne leur conviennent pas par tous leurs caractères comme ceux précités. Aussi, depuis, a-t-on regardé le premier

comme le type d'une famille particulière. Auguste de Saint-Hilaire a donné un fort beau travail sur cette famille, dans les Mémoires du Muséum, première année.

Décandolle a proposé de diviser cette famille en deux sections, dont l'une seroit composée des DIANTHINÉES, et l'autre des ALSINÉES.

Il est bon de faire observer que le nom de *caryophyllœus* avoit été donné à l'*œillet* par Tournefort, et que c'est de ce genre que la famille prend le sien, et non du genre *caryophyllus* de Linnæus, le *giroflier*, avec qui elle n'a aucun rapport. (B.)

CARYOPHYLLIE, *Caryophyllea*. Genre de polypiers établi par Lamarck aux dépens des MADRÉPORES de Linnæus. Son caractère est d'être pierreux, fixé, simple, ou fasciculé, ou rameux; d'avoir les tiges ou les rameaux turbinés ou cylindracés, striés longitudinalement à l'extérieur, et terminés chacun par une étoile lamelleuse, plus ou moins concave.

Ce genre se divise en deux sections :

Les *caryophyllies à tiges simples isolées* ou *fasciculées*, dont le type est le MADRÉPORE GOBELET, *Madrepora cyathus*, Linn.

Les *caryophyllies à tiges rameuses et dendroïdes*, dont le type est le MADRÉPORE RAMEUX, *Madrepora ramea*, Linn.

Voyez l'article MADRÉPORE, où se trouve décrit l'animal de cette dernière espèce. (B.)

CARYOPHYLLODENDRON de Vaillant. *V.* GÉROFLIER. (LN.)

CARYOPHYLLOÏDES. Nom donné par les oryctographes aux espèces fossiles du genre CARYOPHYLLIE. On les trouve généralement dans les terrains argileux de seconde formation, avec les AMMONITES. (B.)

CARYOPHYLLUS. Nom latin du géroflier. Il a été donné à cette plante, de toute ancienneté, et elle est mentionnée avec ce nom par Pline. On l'a donné ensuite à l'œillet (*dianthus caryophyllus*), à cause de l'odeur suave de ses fleurs. Ensuite, par ressemblance avec les œillets, il a été appliqué à quelques autres plantes de la même famille, et celle-ci en a tiré son nom des *caryophyllées* (*V.* ce mot.). Il paroît que le vrai nom donné par les Grecs à l'œillet, est celui de *diosanthos*, et par les Latins, *tunica*. (LN.)

CARYOPON. Les Grecs et les Latins nommoient ainsi la muscade. Dioscoride donne au muscadier le nom de *moskokaryon*, et celui de *macer* au macis. Pline appelle ce dernier *macir*. Théophraste nomme le muscadier, *comakon*. (LN.)

CARYOPSE Rich. Sorte de FRUIT. (*V.* ce mot.) C'est le GRAIN de Mirbel. (B.)

CARYOTA (Dioscoride). C'est le nom des dattes sèches. Linnæus a transporté ce nom à un palmier de l'Inde, décrit ci-après. (LN.)

CARYOTE, *Caryota*. Genre de plantes de la famille des palmiers, dont les caractères sont d'avoir : une spathe polyphylle, un spadix rameux, couvert de fleurs sessiles, les unes mâles et les autres femelles.

Chaque fleur mâle consiste en un calice entier; en trois pétales oblongs et concaves; en un grand nombre d'étamines.

Chaque fleur femelle a le calice et la corolle de la fleur mâle, et, à la place des étamines, un ovaire supérieur, ovale, pointu, légèrement trigone vers son sommet, se terminant en un style très-court, dont le stigmate est simple.

Le fruit est une baie arrondie, rouge dans sa maturité, uniloculaire, qui contient deux semences dures, de substance marbrée, aplaties d'un côté, et arrondies de l'autre.

Le *caryote* a un tronc droit, cylindrique, de deux pieds de diamètre, rempli de moelle, couronné par une cime composée de quelques feuilles deux fois ailées, et à pinnules opposées, garnies dans toute leur longueur de deux rangs de folioles, à bord supérieur tronqué obliquement, et comme rongé et denté. Elles sont minces, finement striées et luisantes. Le pétiole commun est creusé en gouttière, et embrasse le tronc par sa base.

Ce palmier croît dans les Indes et dans les Moluques. Ses fruits, qui sont de la grosseur d'une petite prune, ont leur pulpe extérieure si caustique, qu'elle cause des démangeaisons très cuisantes à la bouche. On peut faire, avec sa moelle, une farine semblable à celle du *sagou;* mais on n'y a recours que dans les temps de disette, cette moelle n'ayant pas une saveur aussi agréable que celle du SAGOU. La partie ligneuse se fend aisément, et on en fait des planches et des solives propres à la construction des maisons. (B.)

CASAILO. Nom brame du *Benteka* des Malabares, arbrisseau rapporté à la famille des airelles, par Adanson, et qui est figuré dans l'*Hortus malab.*, vol. 4, t. 30. (LN.)

CASARCA. Nom spécifique d'un CANARD de Russie. (DESM.)

CASCA. En Portugal on a donné ce nom à l'alaterne, suivant Clusius.

CASCADE. *V.* CATARACTE. (S.)

CASCARA. *V.* au mot QUINQUINA. (B.)

CASCARILLE. Ecorce d'un arbre du genre CROTON, qu'on emploie en médecine, etc., et qui donne une teinture noire solide, même sur la toile. (B.)

CASCARRA. L'un des noms portugais du squale requin, (*squalus carcharias.*) (DESM.)

CASCAVELLE. On donne ce nom, à l'Ile-de-France, aux graines de l'ABRUS RÉGLISSE. (B.)

CASCHAS et SHAY THOUG. Noms arabes du pavot (*papaver somniferum.*, Linn.) (LN.)

CASCHELOTTE. *V.* CACHALOT MACROCÉPHALE. (DESM.)

CASCHIVE. Poisson du genre MORMYRE, *Mormyrus anguilloïdes*, Linn. (B.)

CASCHON. Mérian, Surinam, 16. t. 16, nomme ainsi l'anacarde d'occident (*anacardium occidentale*, Linn.), qui est l'*acajou* de Pison, le Kapa mava de Rheed, *Hort. malab.* 3. t. 54. et le cassuvium de Rumphius. *Am.* 1. t. 166. *Voyez* ACAJOU A POMME, et CASSUVIUM. (LN.)

CASCOCLYTRE, *Cascoclytrum.* Genre de GRAMINÉES établi par Desvaux, mais qui ne diffère pas de celui appelé CALOTHÈQUE par Palisot Beauvois. (B.)

CASEARIE, *Casearia.* Genre de plantes de la décandrie monogynie, établi aux dépens des SAMYDES et fort voisin des ANAVINGUES, qui renferme une douzaine d'arbrisseaux à feuilles alternes. Quatre espèces nouvelles d'entre eux sont figurées dans le choix de plantes de Ventenat.

Les caractères de ce genre sont : calice de cinq folioles; point de corolle; autant de filets stériles que d'étamines; capsule bacciforme à trois valves et à une seule loge polysperme.

La CASEARIE FRAGILE se fait remarquer à l'Ile-Bourbon, son pays natal, par la grande fragilité de ses branches; de là le nom de *Bois fragile* qu'elle y porte. C'est le CLASTE de Commerson.

Les genres IROUCANE et PITOMBIER d'Aublet y ont été réunis. (B.)

CASET. On donne ce nom aux larves de PHRYGANES, qu'on emploie pour amorces à la pêche à la ligne des poissons d'eau douce. (B.)

CASIA POETICA. Clusius a donné ce nom à un petit arbrisseau, le *rouvet* (*V.* ce mot), commun dans le midi de l'Europe, et qu'il regardoit comme l'Osiris de Pline. Camerarius, Lobel, Prosper Alpin, Gesner et Tournefort, ont donné le même nom que Clusius, au rouvet; mais Bauhin n'a pas balancé à le nommer Osiris, et Linnæus a suivi ce sentiment. Clusius nous apprend que cette plante portoit, de son temps, et en quelques endroits de l'Espagne, le nom de *casia* et de *guardaloba*, et qu'elle ne peut être le *casia* mentionné par Virgile, dans ses *Bucoliques* et ses *Géor-*

Meunier del. Pierro

1 Casoar. 2 Caracara. 3 Cariama.

giques. Ce *casia* de Virgile, est-il le même que celui de Dioscoride, que l'on regarde comme un laurier? (LN.) Quant à l'Osiris, on voit Fuchsius et Camerarius donner ce nom à la linaire (*Antirrhinum linaria*, Linn.) Pensoient-ils que ce fût l'Osiris de Pline? *Voy.* OSIRIS. (LN.)

CASKET. Nom anglais du genre CASQUE, *Cassis.* (DESM.)

CASIMIRA. Nom donné par Scopoli à un genre de plantes nommé *melicoccus* par Jacquin, et *melicocca* par Linnæus. (LN.)

CASMINAR. *V.* CASSUMUNIAR. (D.)

CASOAR, *Casuarius.* Genre de l'ordre des OISEAUX ÉCHASSIERS, et de la famille des MÉGISTANES. *V.* ces mots.

Caractères : bec droit, à dos caréné, arrondi et fléchi à la pointe; mandibule supérieure à bords déprimés et finement entaillés vers le bout; l'inférieure un peu anguleuse vers l'extremité; narines grandes, un peu arrondies, couvertes d'une membrane, ouvertes au-delà du milieu du bec; langue courte, dentelée sur les bords; bouche très-fendue; tête casquée, cou nu et garni de deux fanons; pieds robustes, longs, charnus jusqu'aux genoux; trois doigts devant, point derrière, l'interne un peu grêle, plus court que l'externe; ongles très-robustes, convexes; l'intermédiaire et l'externe un peu obtus; l'interne du double plus long que les autres, un peu arrondi, acuminé; ailes à cinq rémiges, semblables à des tiges de plumes sans barbes; rectrices nulles.

Le CASOAR proprement dit, *Casuarius galeatus*, Vieill.; *struthio emeu*, Lath., pl. B. 11, fig. 1 de ce Dictionnaire. Oiseau qui, de même que l'*autruche*, le *nandou*, etc., n'a guère de l'oiseau que le nom; il ne peut s'élever dans les airs, et ses ailes, tout aussi inutiles pour le vol, sont encore plus petites que celles de l'*autruche*. Elles ne consistent qu'en cinq tiges ou tuyaux de plumes, rouges à leur extrémité, creux dans toute leur longueur, sans barbes, luisans, un peu courbés, et dont celui du milieu a environ douze pouces de long, et trois lignes de diamètre; les latéraux vont en décroissant de part et d'autre comme les doigts de la main, et à peu près dans le même ordre. Le *casoar* n'a point de queue; il a seulement les plumes du croupion pendantes et longues de quatorze pouces. Voilà des détails de conformation fort singuliers pour un oiseau : ceux qui suivent ne le sont pas moins. Une espèce de casque conique, brun par-devant, et jaune dans tout le reste, s'élève sur le front, et s'étend depuis la base du bec jusqu'au milieu du sommet de la tête, et quelquefois au-delà : c'est à peu près un cône tronqué, qui a trois pouces de haut, un pouce de diamètre à sa base, et trois lignes à son sommet; il est formé par le ren-

flement des os du crâne, et recouvert par des couches concentriques d'une substance analogue à la corne. La tête est presque nue, et la peau qui la revêt, et sur laquelle sont des poils noirs et clair-semés, est bleuâtre sur les côtés, d'un violet ardoisé sous la gorge, et rouge par-derrière en plusieurs places, mais principalement vers le milieu; et ces places rouges sont un peu plus relevées que le reste, par des espèces de rides ou de hachures obliques, dont le cou est sillonné. Les trous des oreilles sont grands, découverts et environnés de petits poils noirs; un rang de poils semblables se dessine en sourcil au-dessus de la paupière supérieure. L'œil est fort petit, et son iris a la couleur de la topaze. Sur le devant du cou, au-dessus de l'endroit où il commence à être garni de plumes, il y a deux barbillons charnus, mi-partis de rouge et de bleu, arrondis par le bout, longs d'un pouce et demi, et larges de neuf lignes. A la partie intérieure du sternum est une callosité nue et décolorée, comme l'*autruche*. Les plumes les plus courtes sont au bas du cou, ensuite elles augmentent en longueur jusqu'au croupion; mais ces plumes ne ressemblent point à celles des autres oiseaux; la plupart sont doubles, c'est-à-dire que chaque tuyau donne ordinairement naissance à deux tiges plus ou moins longues, souvent inégales entre elles, aplaties, noires, luisantes, et divisées par nœuds en dessous, dont chacun produit une barbe ou filet : les barbes sont désunies et sans adhérence entre elles; depuis leur origine jusqu'au milieu de la tige, elles sont courtes, souples, branchues et d'un gris tanné; au-delà elles deviennent plus longues, plus dures et noires; et comme ces dernières recouvrent les autres, et sont les seules qui paroissent. Le casoar, vu de quelque distance, semble être un animal velu, et du même poil que l'*ours* ou le *sanglier*. Les pieds sont très-gros; leur couleur, de même que celle du bec, est noirâtre; les ongles sont très-durs, noirs au-dehors et blancs en dedans.

A l'intérieur, le casoar a la langue dentelée et fort courte, les intestins aussi courts que ceux des animaux *carnassiers*, un cœcum double, une vésicule de fiel, etc. Les parties de la génération du mâle sont assez semblables à celles de l'*autruche*. La femelle pond des œufs plus étroits et plus allongés que ceux de l'*autruche*, et d'un cendré verdâtre semé d'une multitude de petits tubercules de couleur verte.

Cet animal, d'une nature équivoque, qui n'est proprement ni oiseau ni quadrupède, et qui réunit les estomacs des *granivores* avec les intestins des *carnassiers*, court très-vite; mais, comme il est plus massif et plus lourd que l'*autruche*, son allure est bizarre, et sa démarche a mauvaise grâce.

Il compose le fond de sa nourriture de fruits, de racines, de plantes, et il les mange fort goulument; en un mot, son régime est purement végétal. Son naturel est néanmoins farouche et méchant, et il le conserve même dans l'état de domesticité : il frappe également de son bec et de son pied, et les coups de cette dernière partie sont bien plus rudes et plus dangereux que les atteintes de son bec.

Le pays natal de cette espèce est la partie orientale de l'Asie, comprise sous la zone Torride. On la trouve aussi aux îles Moluques, à Banda, à Java et à Sumatra. Partout elle est rare, parce que, habitant les contrées de la terre les plus anciennement peuplées, elle a été en butte à des moyens de destruction plus multipliés, tandis que l'*autruche*, au milieu des déserts brûlans de l'Afrique, est beaucoup plus difficilement inquiétée.

Aux Indes même, l'on n'élève guère les casoars qu'à cause de leur beauté et de leurs attributs singuliers; du reste ils sont à peu près inutiles, leur chair étant dure, noire et peu succulente.

Le CASOAR A BEC D'AUTRUCHE. *V.* NANDOU.

Le CASOAR DE LA NOUVELLE-HOLLANDE. *Voyez* EMOU. (S. et V.)

CASOLANA. Nom italien d'une pomme, qui paroît être une variété de notre POMME D'API. (LN.)

CASOURI. Nom brame du CATOU-INDEL des Malabares, espèce de PALMIER, *Elate sylvestris*, Linn. *V.* INDEL. (LN.)

CASPIA. Pison (Bras.) donne ce nom à un arbuste qui diffère des millepertuis par son fruit, qui est une baie et non pas une capsule. C'est le MILLEPERTUIS BACCIFÈRE, dont Scopoli a fait un genre distinct de l'HYPERICUM, et qu'il nomme CASPIA. Vandelli a fait ce même genre sous le nom de VISMIA, qui a été adopté par M. Persoon. Ce dernier y a réuni quelques espèces de la Guyane, rangées avec les *hypericum* par Aublet. *V.* MILLEPERTUIS et VISMIE. (LN.)

CASQUE. Espèce de SILURE d'Amérique. (B.)

CASQUE, *Cassidea*. Genre de coquilles univalves qui a été établi par Bruguières aux dépens du genre BUCCIN de Linnæus, mais qui avoit été indiqué avant lui par Klein, Gualtiéri, Dargenville, et autres.

Le nom de ce genre indique la forme des espèces qui le composent. Ce sont des coquilles bombées, à ouverture plus longue que large, terminée à leur base par un canal court, recourbé vers le dos de la coquille, et à columelle plissée inférieurement.

Les *casques* diffèrent des *buccins*, par la forme de leur ouverture qui est oblongue et presque toujours dentée ; par l'aplatissement de leur lèvre gauche qui fait une saillie considérable sur ce côté de leur coquille ; par le canal tourné à gauche, qui termine leur base ; et enfin, par leur lèvre droite garnie en dehors d'un bourrelet épais.

Tout ce qu'on connoît des animaux qui habitent les *casques*, se réduit à la figure que l'on voit dans la *Zoomorphose* de Dargenville, pl. 31, fig. H ; figure qui n'a pas d'explication.

Les *casques* vivent ordinairement dans la mer, à quelque distance des rivages, sur les fonds sablonneux où ils ont la faculté de s'enfoncer en totalité. Nulle part ils ne sont très-abondans ; la plupart fournissent de la pourpre. Dans quelques endroits on les mange : la chair du *casque bézoard* a naturellement une odeur d'ail.

Le genre HEAUME a été établi aux dépens de celui-ci, par Denys de Montfort.

Daudin a encore subdivisé ce genre par la considération des épines qui se voient, dans quelques espèces, à la lèvre droite. Ce caractère est bon, mais le genre n'est pas assez nombreux pour exiger une nouvelle division ; car on n'en trouve que vingt-deux espèces décrites dans l'*Encyclopédie*, et il est probable que Bruguières en a peu laissé échapper à sa perspicacité, dans les collections de Paris, et dans les auteurs.

Les espèces les plus saillantes ou les plus communes de ce genre sont :

Le CASQUE BAUDRIER, qui est ovale, luisant, et a le bas de la lèvre droite garni de dents épineuses. Il se trouve dans la Méditerranée.

Le CASQUE SABURON, qui est ovale, garni de stries transverses, et dont la lèvre gauche est ridée. On le trouve dans la Méditerranée sur la côte d'Afrique.

Le CASQUE PAVÉ, qui a pour caractères d'être ovale, lisse, marqué de taches carrées, disposées sur plusieurs rangs ; la spire saillante, garnie de stries treillisées. On le trouve dans la Méditerranée.

Le CASQUE TUBERCULEUX, qui est ovale, transparent, bouclé, garni de stries transverses, de quatre à cinq côtes tuberculeuses, et dont les tours de la spire sont convexes et légèrement carénés. *V.* pl. B. 15, où il est figuré.

Le CASQUE TYRRHÉNIEN est ovale, transparent, marqué de côtes transverses ; les deux du haut saillantes, tuberculeuses ou plissées ; l'ouverture dentée de chaque côté. Il se trouve dans la Méditerranée, et fournit de la pourpre. *V.* le mot BUCCIN. (B.)

CASQUE (Fleur en). C'est celle qui offre un ou plusieurs pétales d'une seule pièce, redressés et ouverts entièrement, en forme de *casque* ou de capuchon : l'ACONIT en offre un exemple. (B.)

CASQUE NOIR. *V.* MERLE A TÊTE NOIRE. (V.)

CASQUES. Le père Labat dit que les *casques* sont des *chiens* que les chasseurs, en Amérique, ont laissés dans les bois, et qui sont devenus sauvages, y ont multiplié, et marchent toujours en meute. On ne peut croire, ajoute cet auteur, le dommage que ces chiens causent dans les troupeaux. Lorsqu'ils sont petits, on les apprivoise aisément; ils ont, pour l'ordinaire, la tête plate et longue, le museau allongé, le corps mince et maigre, et la physionomie farouche. (*Nouv. Voyages aux îles de l'Amérique*, tom. 6, pag. 199.) (*Voy.* à l'article CHIEN. (S.)

CASQUE MILITAIRE. On donne ce nom à l'ORCHIS MILITAIRE, à raison de la forme de sa fleur. (B.)

CASQUILLON. On donne ce nom, ainsi que ceux d'*Arculaire blanc* et de *Casque ventru*, à la NASSE ARCULAIRE. (DESM.)

CASSABEL, BAMIRA. Noms égyptiens du bambou. (LN.)

CASSA-LASOU. Un des noms piémontais de la MÉSANGE A LONGUE QUEUE. (V.)

CASSANO. Nom languedocien de la noix de galle. (DESM.)

CASSARD et CASSARE. Noms anciens et vulgaires de la BUSE. (V.)

CASSASSOUT. Nom du GRÈBE, dans le Montferrat. (V.)

CASSAVE. Fécule qu'on retire de la racine du MANIOC, *Jatropha manihot*, Linn. (B.)

CASSE, *Cassia*, Linn. (*Décandrie monogynie.*) Genre de plante de la famille des légumineuses, et qui a des rapports avec les *poincillades* et les *brésillets*. Il renferme un très-grand nombre d'espèces, toutes exotiques et des pays chauds, parmi lesquelles on compte quelques arbres, plusieurs herbes, et beaucoup plus d'arbustes ou d'arbrisseaux. Ses caractères sont d'avoir : un calice formé de cinq folioles concaves, colorées et caduques; une corolle à cinq pétales également concaves, ouverts, arrondis, et dont les inférieurs sont écartés, et un peu plus grands que les autres; dix étamines distinctes, inégales, trois supérieures très-courtes, souvent stériles, quatre latérales moyennes, et trois inférieures et abaissées fort grandes; un germe supérieur long, à peu près

cylindrique, et terminé par un style court et recourbé vers le haut.

Dans toutes les *casses*, les feuilles sont alternes et ailées sans impaire ; les fleurs, ordinairement jaunes, sont disposées sur des grappes axillaires ; et le fruit est une gousse, variant de forme et de grosseur, garnie intérieurement de cloisons transversales qui renferment les semences. Dans quelques espèces ce fruit est sec, membraneux, aplati, large ou étroit, et plus ou moins long ; dans les autres il est ligneux, presque cylindrique ; il s'ouvre à peine, et contient souvent une pulpe dont la graine est entourée. Plus de quatre-vingts espèces font partie de ce genre ; je ne parlerai que des plus utiles ou des plus belles.

On doit mettre au premier rang la CASSE DES BOUTIQUES, ou CASSE SOLUTIVE, vulgairement le *Canéficier*, *Cassia fistula*, Linn., dont on voit la figure pl. B. 17. C'est un grand arbre, d'un beau port, et d'un aspect agréable, qui croît naturellement en Egypte et dans les Indes Orientales. Il s'élève à la hauteur de quarante ou cinquante pieds. Son tronc, d'un gris cendré, se partage en plusieurs branches garnies de feuilles pétiolées et composées de dix à douze folioles lancéolées, lisses, marquées de nervures saillantes, et longues de trois à cinq pouces, sur deux de large. Les fleurs sont grandes, d'un jaune foncé, et à pétales veinés ; elles ont chacune un pédoncule particulier, assez long, et un calice uni, trois fois plus court que la corolle. Réunies en grand nombre sur de belles grappes un peu lâches, elles offrent un coup d'œil charmant. Les fruits pendent en gousses ou bâtons cylindriques, droits, longs d'un pied et demi environ, sur un pouce d'épaisseur ; une coque ligneuse et mince, d'un noir châtain, forme leur écorce. Leur intérieur offre un grand nombre de loges et de cloisons transversales et parallèles ; dans chaque loge se trouvent une ou deux semences en cœur, dures et plates, enveloppées d'une pulpe moelleuse, noire et un peu sucrée. Cette espèce sert de type au genre CATHARTOCARPE de Persoon.

La pulpe de la casse est un purgatif très-doux, et un des meilleurs laxatifs qu'on connoisse. On fait un grand usage en médecine de cette pulpe.

La CASSE de la Thébaïde, ou d'Italie, ou CASSE DES BOUTIQUES, *Cassia senna*, Linn., figurée pl. B. 17, de ce Dictionnaire, est encore une espèce très-utile, et même d'un usage plus général en médecine que l'espèce précédente. Tout le monde connoît le *séné* : ce sont de petites feuilles sèches, ovales-obtuses, d'un vert tirant sur le jaune, d'une odeur de drogues, mais qui n'est pas désagréable, d'un goût un peu

âcre, amer, qui excite des nausées, et qu'on emploie ordinairement pour purger. Ces feuilles, qui nous viennent du Levant en balles, se recueillent sur une plante appelée *Sena belledy* ou *séné sauvage* par les Coptes, et qui croît en Arabie et en Egypte. Tournefort en avoit fait un genre, qui a été rappelé par Gaertner, sous le nom de SÉNÉ. On en doit à Nectoux une très-belle figure. La tige s'élève à deux ou trois pieds; elle est annuelle, et comme ligneuse; les rameaux sont plians; les feuilles à six à sept paires de folioles lancéolées, les pétioles glanduleux, et les fleurs jaunes.

La CASSE LANCÉOLÉE, *Cassia lanceolata*, Lamarck, n'est pas la même espèce que la dernière, quoique Linnæus les ait confondues. Elle en diffère surtout par la forme de ses folioles, ovales-lancéolées, larges, et par leur pétiole commun, qui est glanduleux. Les Coptes l'appellent *Sena mekki* et *sena guebelly* : Nectoux l'a également figurée. Ses fleurs sont aussi d'un jaune moins brillant; cette plante s'élève un peu plus que la précédente, et est vivace. Ses feuilles ont une vertu purgative, mais beaucoup moins efficace que celles de l'espèce ci-dessus. Ce *séné* entre pourtant pour un tiers dans le commerce.

Les autres casses utiles, ou qu'on peut élever comme plantes d'ornement, sont les suivantes :

La CASSE BICAPSULAIRE, *Cassia bicapsularis*, Linn. C'est le *canéficier bâtard*, arbrisseau de six à huit pieds, remarquable par ses gousses longues et cylindriques. Il croît dans l'Amérique méridionale.

La CASSE À FEUILLES ÉCHANCRÉES DES ANTILLES, *Cassia emarginata*, Linn. La pulpe de son fruit a les mêmes vertus que celle de la *casse des boutiques*.

La CASSE DE LA CHINE, *Cassia chinensis*, Linn. Plante d'ornement, cultivée depuis peu au Jardin des Plantes de Paris.

La CASSE PUANTE, *Cassia occidentalis*, Linn. Cette espèce croît aux Antilles, où il y en a trois variétés.

La CASSE À GOUSSES PLATES, *Cassia planisiliqua*, Linn. C'est un arbre qui parvient à la hauteur d'un noyer médiocre. On le trouve à la Guadeloupe.

La CASSE A GOUSSES AILÉES, *Cassia alata*, Linn. Indigène des Antilles. Ses gousses ont dans toute leur longueur deux ailes membraneuses.

La CASSE DU MARYLAND, *Cassia marylandica*, Linn., dont les fruits offrent à leurs articulations des poils roussâtres. Cette plante a une racine vivace des tiges hautes de deux à trois

pieds. Placée dans un lieu sec et chaud, elle peut subsister en pleine terre; on en sème la graine au printemps, et l'automne suivant on peut la transplanter à demeure. Ses fleurs ont une belle couleur jaune, avec des anthères brunes; on la cultive dans toutes les écoles de botanique, et les jardins des amateurs.

La CASSE DE SIAM, *Cassia siamea*, Lam. Arbre qu'on appelle *siamois* à l'île de Bourbon, où il est cultivé pour la beauté de ses fleurs. Elles viennent en corymbes au sommet des rameaux, sur des pédoncules axillaires aux feuilles supérieures.

La CASSE A GOUSSES ÉTROITES, *Cassia angustisiliqua*, Linn. Joli arbrisseau qui croît à Saint-Domingue, et qui a le port d'un baguenaudier. Ses fleurs sont disposées en grappes composées et terminales; ses feuilles ont dix paires de petites folioles.

La CASSE DE JAVA, *Cassia javanica*, Linn.

Et la CASSE DU BRÉSIL, *Cassia brasiliana*, Linn. Ce sont deux espèces différentes que Linnæus a mal à propos confondues; la première est un arbre élevé, à cime étroite, et la seconde un arbre plus grand et fort beau, qui étend ses branches au large de tous cotés. Dans la *casse de Java*, les rameaux sont glabres, les pétioles glanduleux, les fleurs rouges ou jaunâtres, et les cloisons transversales des fruits ne contiennent point de pulpe succulente. Dans celle *du Brésil*, au contraire, on voit un duvet fin sur l'écorce des branches, on n'aperçoit aucune glande sur les pétioles; les fleurs ont leurs pétales de couleur de chair, et les fruits très-longs, très-larges et un peu comprimés, contiennent une pulpe gluante, brune ou noirâtre, pareille à celle de la *casse des boutiques*, mais amère et désagréable. (D.)

CASSE. En vieux gaulois, c'est le chêne blanc; il est encore employé en Languedoc dans cette acception. *Cassenat* signifie jeune chêne. (LN.)

CASSE-ALAIGUE. Dénomination vulgaire du CASSE-NOIX. (S.)

CASSE AROMATIQUE. Nom que les anciens donnoient à la CANNELLE. (B.)

CASSEBAH. Nom du LAGOPÈDE, chez des peuplades de l'Amérique septentrionale. (V.)

CASSE EN BOIS. C'est le LAURIER-CASSIE. (B.)

CASSE LUNETTE. *V.* les mots BLUET et BRISE-LUNETTE. (B.)

CASSE-MOTTE. Nom du MOTTEUX, en Sologne. (V.)

CASSE-NIA. Nom vulgaire du CASSE-NOIX, dans les environs de Niort. (v.)

CASSE-NOISETTE. Nom d'un MANAKIN. C'est aussi celui que l'on donne, en Normandie, à la SITTELLE. (v.)

CASSE-NOIX, *Nucifraga*, Briss.; *Corvus*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des CORACES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec garni, à la base, de plumes sétacées dirigées en avant, épais, droit, entier, robuste, convexe en dessus, comprimé par les côtés, à pointe un peu déprimée et presque tronquée; mandibule supérieure un peu plus longue que l'inférieure; narines petites, longues, ouvertes, cachées sous les plumes; langue cartilagineuse, courte, frangée, bifide et cornée à la pointe; ailes à penne bâtarde, courte et arrondie à l'extrémité; les 1.ere et 6.eme rémiges égales; les 3.eme et 4.eme les plus longues de toutes; quatre doigts, trois devant, un derrière. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, laquelle se trouve en Europe.

La nourriture habituelle du casse-noix consiste en noisettes qu'il casse ou perce, en glands, baies sauvages, et pignons qu'il épluche assez adroitement, et même en insectes. Les pays montagneux étant ceux où le *casse-noix* se plaît, on le trouve communément en Auvergne, en Savoie, en Lorraine, en Suisse, dans le Bergamasque en Autriche, sur les montagnes couvertes de sapins, mais très-rarement en Angleterre; il se trouve encore en Russie, en Sibérie, au Kamtschatka, et même dans le nord de l'Amérique, si l'on en croit Latham.

Quoique les *casse-noix* ne soient point des oiseaux de passage, ils sont quelquefois erratiques. Dans certaines années, ils se réunissent en troupes très-nombreuses, quittent leurs montagnes, se répandent dans les plaines, et toujours de préférence dans les lieux où ils rencontrent des sapins. Leur passage ou leur voyage se fait en automne; ils mettent ordinairement entre chaque passage un intervalle de six à neuf années. A cette époque, ils sont quelquefois tellement affoiblis par le défaut de nourriture, qu'ils se laissent approcher et tuer à coups de bâton, et même prendre à la main. Il en est ainsi des *becs-croisés*, dans leur émigration, s'ils se trouvent dans un pays où il y a peu de pins. Ces voyages sont souvent occasionés par une disette de nourriture dans leur pays natal. Il suffit alors de leur présenter des appâts, et ils donnent en foule dans tous les piéges qu'on leur tend: l'on prétend qu'ils causent un grand préjudice aux forêts, en perçant les gros arbres à la manière des *pics;* ce qui leur occasione une guerre continuelle de la part des propriétaires; et c'est une des raisons qui les empêche de se perpétuer dans

ces bons pays, et les force à se réfugier dans les forêts escarpées. Ces oiseaux ayant les pennes de la queue usées par le bout, l'on suppose qu'ils grimpent comme les *pics*; s'ils n'ont pas cette habitude, il paroît certain que, comme eux, ils nichent dans des trous d'arbres. Leur cri ressemble à celui de la *pie*. On peut les élever lorsqu'ils sont pris jeunes; mais plus âgés, ils refusent toute espèce de nourriture, et meurent bientôt. Leur ponte est de cinq ou six œufs d'un gris-fauve, avec des taches d'un brun roussâtre.

Le CASSE-NOIX MOUCHETÉ, *Nucifraga guttata*, Vieill.; *Corvus caryocatactes*, Lath., pl. B. 22, fig. 3 de ce Dictionnaire. Cet oiseau, peu défiant et peu rusé, habite de préférence les hautes montagnes; aussi babillard que la pie, il vit, comme elle, de toute sorte de proie, et cache ce qu'il n'a pu consommer. Il a un plumage remarquable par ses mouchetures blanches et triangulaires, répandues sur un fond brun qui est la couleur dominante de tout son corps. Ces mouchetures sont plus petites sur la partie supérieure, et plus larges sur la poitrine; mais l'on n'en voit aucun vestige sur le sommet de la tête; les ailes et la queue sont d'un noir brillant, et la couleur blanche borde quelques pennes alaires vers leur extrémité, prend la forme d'une très-petite tache vers la pointe de six à sept autres, et termine celles de la queue. L'iris est noisette; le bec et les pieds sont noirs. La longueur totale de l'oiseau est de près de treize pouces.

La femelle ne diffère du mâle qu'en ce que le brun tend au roussâtre. Parmi les variétés accidentelles, il se trouve des individus qui sont, ou totalement blancs, ou qui n'ont que les ailes et la queue de cette couleur; d'autres qui sont d'un blanc jaunâtre avec des taches plus foncées. (V.)

CASSE-NOIX, CASSE-NOYAUX, CASSE-ROGNON. Dénominations vulgaires du GROS-BEC, en Champagne. (S.)

CASSENOLES. C'est le nom vulgaire de la NOIX DE GALLE de France, de celle qui se développe sur les feuilles du CHÊNE ROUVRE et du CHÊNE PÉDONCULÉ. *V.* GALLE. (B.)

CASSE-PIERRE. Nom donné à la SAXIFRAGE. (B.)

CASSERON. L'un des noms français du CALMAR. (DESM.)

CASSE-TÊTES. Instrumens de guerre des nations sauvages, faits ordinairement de quelques pierres dures et tenaces, telles que les cornéennes, les trapps, les basaltes, les serpentines dures, les jades, etc. *V.* PIERRE DE HACHE OU DE CIRCONCISION. (PAT.)

Les naturels des îles de la mer du Sud et différens peuples

de l'Amérique, fabriquent des *casse-têtes* entièrement en bois, très-lourds et très-durs, qu'ils ornent de diverses manières. (LUC.)

CASSIA. Nom latin du genre CASSE. Il est fort ancien, et Tragus paroît l'avoir appliqué le premier à la plante qui produit la *casse des boutiques*. Il a été donné aussi à quelques autres plantes, et notamment à des lauriers et à l'arbre qui fournit la cannelle blanche, *cannella alba*, Willd. (LN.)

CASSIALA de Dioscoride. Plante herbacée qui ne paroît pas différer de l'*hyssopos* ou *hyssopus* du même auteur, et que l'on regarde comme notre hyssope. Cet *hyssopus* des anciens, n'est donc pas celui des cantiques hébreux, mis en opposition avec le cèdre du Liban, et qu'un botaniste pense être le *bryum truncatulum* de Linnæus, mousse qui croît sur les murs de Jérusalem, et qui, pour la taille, est bien l'opposé du cèdre du Liban. (LN.)

CASSICAN, *Cracticus*, Vieill. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des CORACES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec glabre, et formant à la base un angle arrondi dans les plumes du front, droit, allongé, robuste, épais, fléchi à la pointe ; mandibules échancrées vers le bout; narines ovales, nues; ailes à penne bâtarde courte; les premières et deuxième rémiges les plus longues de toutes; quatre doigts, trois devant, un derrière. On ne connoît que l'extérieur des espèces qui composent ce nouveau genre. Toutes appartiennent à l'Asie méridionale et à l'Australasie. Latham et Gmelin les ont dispersées dans leurs genres *corvus*, *coracias* et *paradisea*; mais elles n'en ont pas les caractères.

Le CASSICAN proprement dit, *Cracticus varius*, Vieill.; *Coracias varia*, Lath., pl. enl. n.° 628 de l'*Hist. nat. de Buffon.* Cet oiseau, dont on ignore le pays natal, a treize pouces de longueur; le bec bleuâtre; la tête, le cou, le haut de la poitrine, le dos, les grandes pennes des ailes, la queue et les pieds noirs; le reste du plumage blanc.

Le CASSICAN CHALYBÉ, *Cracticus chalybeus*, Vieill.; *Paradisea chalybea*, Lath. pl. B. 30, fig. 1 de ce Dict. Ce bel oiseau, qui se trouve à la Nouvelle-Guinée, a près de douze pouces de longueur; le bec noir; le tour des mandibules et le front d'un noir de velours; la tête verte; le cou d'un vert plus clair; les plumes de la gorge, de la poitrine et du dos, à reflets bleus, violets et verts; les ailes de la queue de couleur d'acier bronzé; les pieds noirâtres.

Le CASSICAN FLUTEUR, *Cracticus tibicen*, Vieill.; *Coracias tibicen*, Lath.; a la nuque, les couvertures des ailes, la base de plusieurs pennes primaires, le croupion, les couvertures inférieures de la queue et les pennes, à l'exception de leur

extrémité, d'un beau blanc; le reste du plumage noir; le bec de cette couleur à la base, et ensuite bleu; les pieds couleur de plomb sombre. Longueur totale, dix-sept pouces. Les sauvages de la Nouvelle-Galles du Sud appellent cet oiseau *tarra war nang*. Quoique doué d'une voix douce et flûtée, il n'en a pas moins un naturel rapace; car il fait souvent sa proie de petits oiseaux; il a dans son plumage de grands rapports avec le cassican noir et blanc : l'un ne seroit-il pas le mâle, et l'autre la femelle?

Le CASSICAN KARROCK, *Cracticus cyanoleucus*, Vieill.; *Corvus cyanoleucus*; Lath. Le nom que j'ai conservé à cette espèce, est celui qu'elle porte à la Nouvelle-Galles du Sud. Elle a le bec et les pieds noirâtres; l'iris brun; le milieu de la tête, la nuque, le bas du cou, une partie du dos, la plus grande partie des ailes et l'extrémité de la queue, dans un tiers de sa longueur, d'un bleu foncé; le reste du plumage blanc, excepté sur le bas des jambes où l'on voit un peu de brun; taille inférieure à celle de la *pie*.

Le CASSICAN NOIR, *Cracticus ater*, Vieill.; *Corvus tropicus*, Lath. Owhihée, l'une des îles Sandwich, est le pays natal de cet oiseau, dont le plumage est noir, avec des reflets luisans sur les parties supérieures du corps; cette couleur est très-foncée sur les inférieures, et prend une nuance verdâtre sur les pennes des ailes et de la queue; on remarque des taches d'un blanc sale à l'extrémité des plumes qui couvrent les flancs et les couvertures inférieures de la queue; les pieds et les ongles sont noirs. Longueur, un peu plus de onze pouces.

Le CASSICAN NOIR ET BLANC, *Cracticus melanoleucus*, Vieill.; *Corvus melanoleucus*, Lath., a dix-huit pouces et demi de longueur totale; le bec et les pieds d'un noir foncé; l'iris bleuâtre; le menton, la gorge, le milieu des grandes pennes alaires, le croupion, les couvertures inférieures de la queue et le milieu des rectrices latérales de couleur blanche; le reste du plumage noir. Il habite la Nouvelle-Galles du Sud, où il se trouve principalement au mois de mai.

Le CASSICAN A QUEUE ÉTAGÉE, *Cracticus cuneicaudatus*, Vieill., a la tête, le cou et le corps d'une teinte bleuâtre qui tire au noir; les pennes alaires et caudales noirâtres et terminées de blanc; les couvertures inférieures de la queue de cette dernière couleur; le bec et les pieds noirs. Taille de la *corbine*. On le trouve dans l'Australasie.

Le CASSICAN RÉVEILLEUR, *Cracticus streperus*, Vieill.; *Coracias strepera*, Lath., est très-commun à l'île de Norfolk, dans la mer du Sud. Il est d'un naturel doux, ne dort point pendant la nuit, ne cesse de s'agiter alors et de jeter des

cris qui interrompent le sommeil des hommes et des animaux; de là lui est venu le nom de *réveilleur*, qu'on lui a imposé dans diverses langues. Il a dix-huit pouces de longueur; le bec noir, ainsi que le plumage; cependant on remarque que les six premières pennes de l'aile sont blanches à la base, de même que les couvertures et le côté extérieur des latérales de la queue; l'iris est orangé; les pieds sont noirs. (v.)

CASSIDA. Ce nom, qui signifie petit casque, et celui de *scutellaria*, ont été donnés indifféremment à diverses espèces de labiées, jusqu'à ce que Tournefort eût donné celui de *cassida* au genre qui les comprenoit toutes, et Linnæus, celui de *scutellaria;* ce dernier a prévalu. *V.* Scutellaire et Toque. Petiver a donné aussi ce nom à un autre genre de labiée. *V.* Trichostème. (ln.)

CASSIDAIRE, *Cassidaria.* Genre de coquilles qui ne diffère pas de celui appelé Heaume par Denys de Montfort. (b.)

CASSIDE. Genre d'insectes de l'ordre des Coléoptères, section des tétramères, famille des cycliques, et dont les caractères sont: antennes insérées à la partie supérieure de la tête, très-rapprochées à leur base; tête cachée sous le corselet, ou reçue dans une échancrure de son extrémité antérieure; corps presque circulaire ou presque carré, et le plus souvent débordé par les élytres.

Les *cassides*, vulgairement nommées *tortues*, *scarabées-tortues*, sont des insectes plats en dessous, convexes en dessus, dont le contour du corps est presque circulaire, souvent ovale, et quelquefois approchant de la figure triangulaire; cependant leur corps proprement dit est allongé, et beaucoup plus petit et plus étroit qu'il ne paroît; le corselet et les élytres, dans lesquels il est comme encadré, le débordent considérablement par les côtés, et ont fait donner au genre le nom de Cassida, qui signifie *casque;* elles ont les antennes presque filiformes, à peine plus grosses vers l'extrémité, et très-rapprochées à leur base; la bouche composée de deux lèvres, de deux mandibules larges, tranchantes, tridentées, de deux mâchoires simples, et de quatre antennules presque filiformes; quatre articles aux tarses.

Les *cassides* sont très-aisées à reconnoître; elles diffèrent des *boucliers* et des *coccinelles* par les tarses; des *érotyles*, par le corselet et les élytres, et par les antennes. Elles vivent sur les plantes, dont elles font leur nourriture; et rarement les voit-on courir, plus rarement encore font-elles usage de leurs ailes. Elles composent un genre bien digne d'attirer les regards des amateurs. La plupart des espèces sont enrichies de belles couleurs dorées ou argentées, qui disparoissent, il

est vrai, lorsque l'insecte est mort et conservé dans les cabinets, mais que l'on peut faire reparoître par le moyen de l'eau chaude, dans laquelle on met ramollir les *cassides* pendant environ un quart d'heure. A côté de l'insecte parfait, sur les mêmes plantes, on trouve souvent la larve, qui mérite de fixer l'attention des naturalistes.

Les larves des *cassides* ont le corps mou, large, court, aplati, bordé sur les côtés d'appendices branchus et épineux, avec six pates écailleuses; la tête petite et écailleuse, garnie de dents, avec trois petits tubercules et quatre points noirs de chaque côté.

Ce qui doit surtout nous arrêter, c'est la forme singulière de la queue, qui se recourbe en dessus du corps, se termine en une espèce de fourche, et qui est environ de la longueur de la moitié du corps; les deux branches ou fourchons dont elle est composée, sont en filets coniques, qui se terminent en pointe assez fine; elles ont des espèces d'épines courtes, depuis leur origine jusqu'à une certaine distance de leur étendue, mais seulement du côté extérieur; entre les deux fourchons, à l'extrémité d'un mamelon plus ou moins recourbé et élevé au gré de l'insecte, on voit l'anus, qui a la forme d'un tuyau cylindrique, et qui est placé de manière que les excrémens qui en sortent, glissent sur la fourche inclinée et disposée pour les recevoir; quand il s'en amoncelle trop près de l'origine de ces petits fourchons, le mamelon où est l'anus peut les pousser et les faire aller plus loin; peut-être que les anneaux et les épines qui les bordent aident encore à faire aller les excrémens plus avant; peu à peu ils s'accumulent, se collent les uns contre les autres, et alors poussés insensiblement par-delà les pointes des fourchons, ils forment une masse ou un toit capable de couvrir tout l'insecte. Tels sont les moyens, aussi simples que dignes de remarque, ménagés par la nature pour mettre le corps mou de ces larves à l'abri des impressions qui pourroient leur nuire; le plus souvent ce toit est immédiatement au-dessus du corps; il le touche sans le charger, quelquefois il est presque perpendiculaire au plan du corps; souvent il est placé un peu au-dessus et presque parallèle; toutes les différentes positions de cette espèce de parasol sont variées, comme le sont celles de la queue fourchue qui le soutient : cette couverture, quoique assez bien cimentée par elle-même, est encore fortifiée par la dépouille de l'insecte, qui lui sert quelquefois de base.

Avant de se métamorphoser, la larve doit changer plusieurs fois de peau; la dépouille qu'elle abandonne est incomplète, les fourchons mêmes doivent se dépouiller, et c'est ce qu'il

y a de plus long, et peut-être de plus difficile dans toute l'opération du dépouillement. C'est sur la feuille même où cette larve a vécu, qu'elle doit subir sa métamorphose, sans former ni coque ni enveloppe d'aucune espèce; pour s'y préparer, elle cesse de tenir la queue élevée, elle la porte alors étendue en arrière et dans une même ligne avec le corps. Par le frottement contre la feuille, elle quitte avec la peau les fourchons, et fait tomber cette couverture dont elle ne doit plus avoir besoin. Elle se fixe ensuite contre la feuille par les deux anneaux du corps, qui suivent celui où est attachée la dernière paire de pates; ainsi fixée, elle reste tranquille pendant deux ou trois jours, et quitte ensuite sa peau, pour paroître sous la forme de nymphe, qui doit rester engagée par le derrière dans la peau, alors réduite en peloton, seul soutien qu'elle puisse avoir, et qu'elle doit aussi conserver. La nymphe a aussi une queue fourchue; mais les filets sont plus déliés et moins longs que ceux de la larve, et ils n'ont ni poils ni épines.

Cette nymphe, moins longue que la larve, est de figure ovale et aplatie; elle a un ample corselet, à peu près de forme semi-lunaire, dont le contour est bordé d'un rang d'épines courtes et simples, ou sans poils; le ventre est bordé, des deux côtés, d'appendices ou de lames plates, en forme de feuilles, pointues au bout, garnies d'épines ou d'espèces de poils; de chaque côté du dos on voit quatre petits tuyaux, qui sont les stigmates. En regardant la nymphe en dessous, on y aperçoit presque toutes les parties de l'insecte parfait, qui sort au bout de quinze jours, par la rupture faite à la partie antérieure de la peau de dessus.

L'insecte parfait dépose sur les feuilles ses œufs, qui sont rangés les uns auprès des autres, et forment des plaques souvent couvertes d'excrémens.

Les espèces dont la tête est reçue dans une échancrure antérieure du corselet et découverte, forment le genre IMATIDIE, *Imatidium*, de Fabricius. Elles sont toutes exotiques. (L.)

CASSIDE VERTE, *Cassidia viridis*, Fab. pl. B. 23, figure 6. Elle est d'un vert pomme en dessus, et noire en dessous. Ses élytres sont ponctuées, avec quelques légères stries sur le disque. Les pates sont roussâtres, ayant la moitié inférieure des cuisses noire. Elle se trouve dans toute l'Europe, sur les artichauts et les chardons. (O. et L.)

CASSIDES. On donne ce nom aux coquilles du genre CASQUE. (DESM.)

CASSIDULE, *Cassidulus*. Genre fait par Lamarck aux dépens des OURSINS de Linnæus. Ses caractères sont d'avoir une coquille irrégulière, elliptique, ou subcordiforme, garnie

de très-petites épines et de plusieurs rangées de pores, qui forment en dessus des ambulacres bornés, disposés en étoile ; la bouche subcentrale, et l'anus au-dessus du bord.

Ce genre est composé d'un petit nombre d'espèces, dont une seule n'est pas fossile ; c'est la CASSIDULE DES ÎLES CARAÏBES. *V.* au mot OURSIN. (B.)

CASSIE. C'est le *Robinia pseudo acacia*, Linn. *V.* au mot ACACIE DES JARDINIERS et au mot ROBINIER. (B.)

CASSIER. *V.* au mot CASSE. (B.)

CASSILAGINE. L'un des noms italiens de la JUSQUIAME (*Hyoscyamus niger*). (LN.)

CASSINA. Jean Bauhin donnoit ce nom à une espèce de NICOTIANE ou de TABAC. (LN.)

CASSINE, *Cassine*. Genre de plantes de la pentandrie trigynie, et de la famille des rhamnoïdes, dont les caractères sont d'avoir un calice petit, persistant, à cinq divisions ; une corolle divisée jusqu'à sa base en cinq parties lancéolées ; cinq étamines ; un ovaire supérieur ovale, conique, chargé de trois stigmates ouverts ; une baie arrondie ou obtusément trigone, triloculaire, qui contient trois semences.

Le nombre des espèces de *cassines* a beaucoup varié, parce qu'on leur a réuni des CÉLASTRES et des HOUX, genres avec qui elles ont beaucoup de rapports. La plus importante des erreurs commises à leur sujet, est celle qui a rapport à l'*apalachine*, ou la *cassine*, qui a donné son nom au genre, et qui fait réellement partie des *houx*. C'est un arbuste des parties méridionales de l'Amérique septentrionale, dont les sauvages faisoient, par infusion, une liqueur enivrante, et que les habitans actuels de la Caroline emploient encore en forme de thé; aussi l'appelle-t-on le *thé des Apalaches*. (*V.* au mot HOUX.) Le genre CASSINE reste composé dans Willdenow, qui paroît en avoir le mieux débrouillé la synonymie, seulement de quatre espèces, toutes du Cap de Bonne-Espérance. Ce sont des arbrisseaux à feuilles opposées ou alternes, et à fleurs axillaires, que l'on cultive dans les jardins de botanique, mais qui y ont toujours une apparence souffrante. La plus commune est celle qui porte particulièrement le nom de CASSINE DU CAP, et dont les feuilles sont ovales, rétuses et crénelées. Une autre s'appelle, en français, le *petit cerisier des Hottentots ;* c'est la CASSINE A FEUILLES CONCAVES de Lamarck, dont les caractères sont d'avoir les feuilles alternes, presque pétiolées, ovales, arrondies, très-entières, et concaves en dessus.

On appelle aussi de ce nom la VIORNE LUISANTE, qu'on emploie en Amérique en guise de THÉ. (B.)

CASSINE. C'est la CHANTERELLE. (B.)

CASSINIE, *Cassinia*. Plante de la Nouvelle-Hollande, qui seule constitue un genre dans la syngénésie polygamie aggrégée. Ses caractères sont : calice à quatre folioles, contenant deux fleurs hermaphrodites; aigrette en paillette pénicellée; réceptacle propre, nu. (B.)

CASSIOPÉE, *Cassiopea*. Genre établi par Péron aux dépens des MÉDUSES. Ses caractères sont : corps orbiculaire, transparent, muni de bras en dessous; point de pédoncule; point de tentacules au pourtour; quatre bouches ou davantage au disque inférieur.

Le genre OCYROÉ du même Péron, a été réuni à celui-ci par Lamarck.

On connoît cinq espèces de CASSIOPÉES, dont l'une est figurée par Borlace, Corn., tab. 25, n.os 16 et 17, et l'autre par Pallas, Spicil. Zool., tab. 2, n.° 1-3. (B.)

CASSIPOURIER, *Legnotis*. Arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles sont opposées, ovales, pointues, glabres; les fleurs sessiles, axillaires, blanches et rassemblées entre deux bractées stipulaires et opposées.

Ses fleurs sont composées : d'un calice monophylle à quatre ou cinq dents; de cinq pétales plus grands que le calice, finement laciniés ou frangés, et attachés au fond du calice par un onglet étroit; de dix-huit étamines; d'un ovaire supérieur, très-petit, surmonté d'un style long et velu, terminé par un stigmate obtus. Le fruit est une capsule à trois loges.

Cet arbre croît à la Guyane, dans les lieux aquatiques.

Swartz a depuis peu augmenté ce genre, d'une espèce qu'il a trouvée à la Jamaïque. (B.)

CASSIQUE, *Cassicus*, Vieill.; *oriolus*, Lat. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des TISSERANDS. *V.* ces mots. *Caractères :* bec plus long que la tête, droit, entier, lisse, longicône, convexe en dessus, robuste, aigu; mandibule supérieure gibbeuse à la base, et formant un angle arrondi dans les plumes du front; narines rondes, ouvertes, situées à la base du bec; langue pointue, cartilagineuse, bifide à l'extrémité; la première rémige plus courte que la cinquième; les troisième et quatrième les plus longues de toutes; quatre doigts, trois devant, un derrière; l'intermédiaire uni avec l'externe à l'origine et totalement séparé de l'interne; le pouce épaté. Linnæus et Latham ont réuni les *cassiques*, les *troupiales*, les *carouges*, les *baltimores* et les *loriots* dans leur genre *oriolus*. On ne peut disconvenir que ces oiseaux se rapprochent par certains attributs et par quelques habitudes, comme de construire et de poser leur nid d'une manière particulière; mais, d'un autre côté, on remarque entre eux des différences assez

prononcées dans leur extérieur et dans leur genre de vie. *V.* les mots LORIOT, TROUPIALE, CAROUGE et BALTIMORE.

Les cassiques se plaisent dans les bois et ne fréquentent point les campagnes; ils cherchent leur pâture sur les arbres, dans les broussailles et à terre ; marchent avec aisance et ne voyagent point comme font la plupart des troupiales, des carouges et des baltimores. Leur nourriture se compose de vers, d'insectes, de baies et de graines qu'ils avalent entières. Tout leur convient en captivité, et ils montrent alors la docilité qu'on remarque chez certains troupiales. Ils ont la même aptitude pour articuler des mots, imiter le cri des animaux et apprendre des airs sifflés. Leur nid est fait avec art et suspendu à l'extrémité des branches; les uns préfèrent les arbres qui sont sur le bord de l'eau, d'autres cherchent les lieux déserts et couverts de halliers. Leur ponte est de deux à quatre œufs. Ils en font plusieurs dans l'année et dans diverses saisons, comme presque tous les oiseaux sédentaires sous la Zône torride.

Le CASSIQUE JAUNE DU BRÉSIL. *V.* CASSIQUE YAPOU.

Le CASSIQUE HUPPÉ, *Cassicus cristatus*, Vieill.; *Oriol. cristatus*, Lath.; pl. enl., n.° 344 de l'*Hist. nat. de Buffon*, porte à Cayenne le nom de *cul-jaune des palétuviers*, parce qu'il en mange les fruits; il vit aussi d'insectes. Sa chair exhale une odeur insupportable de *castoreum*, quelles que soient les substances dont il se nourrit. Sa longueur est d'environ dix-huit pouces; il a sur le sommet de la tête quelques plumes plus longues que les autres, qu'il redresse à volonté; le noir couvre toute la partie antérieure de son corps, et le marron la partie postérieure; les deux pennes intermédiaires de la queue sont noires, les autres sont jaunes; le bec est de cette dernière couleur; l'iris d'un bleu céleste. La femelle ne diffère que par des teintes moins décidées.

Cette espèce se trouve à Cayenne et au Brésil, ainsi qu'au Paraguay, où on lui donne généralement le nom d'*yapu*; quelques-uns l'appellent *yapuri*, et d'autres *acahe saiyu* (*pie jaune*). Lorsqu'il crie, étant perché, il tient le corps allongé, la tête basse, les ailes ouvertes et vivement agitées. Son cri est très-extraordinaire et assez agréablement varié. Ces yapus nichent en commun, comme nos *freux*, sur les arbres qui sont à la lisière des bois, suspendent leur nid à l'extrémité des branches horizontales et très-loin du tronc. Le mâle et la femelle s'occupent de sa construction et entrelacent des brins d'écorce du *caraguata*, de petits joncs et beaucoup de filamens noirs, semblables à des crins de cheval. Ils lui donnent la forme d'une bourse ou poche longue de trente-six pouces, et

large de dix à sa partie inférieure qui est hémisphérique. L'entrée est vers le haut, et le fond est garni d'une couche épaisse de grandes feuilles sèches de l'arbre même. Il y a dans cette espèce des individus plus grands les uns que les autres, ce qui me fait soupçonner qu'elle est composée de deux races, mais qui ne diffèrent que par la taille.

Le CASSIQUE JUPUBA, *Cassicus hœmorrhous*, Vieill.; *Oriolus hœmorrhous*, Lath.; pl. enl. n.° 432, a le bec de couleur de soufre; la partie inférieure du dos; le croupion et les couvertures du dessus de la queue d'un rouge très-vif; le reste du plumage noir; longueur totale, onze pouces. Il construit son nid sur les arbres dont les branches s'avancent sur l'eau, soit des rivières, soit des criques; le compose de brins d'herbe desséchée, et lui donne la forme d'une coloquinte; le fond où sont déposés les œufs est beaucoup plus épais que le reste; l'ouverture est un peu plus basse que la partie d'en haut, et le conduit est oblique; de sorte que la pluie ne peut entrer dans le nid, de quelque côté qu'elle vienne. C'est par la partie supérieure que le nid est suspendu à l'extrémité des petites branches; il a de longueur totale environ dix-huit pouces, et un pied de cavité intérieure.

Cette espèce, qu'on trouve à Cayenne, y est dénommée *cul-jaune à dos rouge*, pour la distinguer des autres cassiques, dont le nom générique est *cul-jaune*.

Le CASSIQUE DE LA LOUISIANE, *Oriolus leucocephalus*, Lath.; pl. enl., n.° 646 de l'*Hist. nat. de Buffon*. Cet oiseau est une variété accidentelle de la *pie de la Jamaïque*, de Buffon, *gracula quiscala*, Lath. Le blanc se mêlant au noir à reflets violets et verts qui couvre totalement le *quiscale*, ou le remplaçant sur les diverses parties du corps, est la couleur du plumage de cet oiseau; si ce mélange a lieu sur un jeune ou une femelle, un brun noirâtre remplace le noir; enfin, la distribution de la couleur blanche n'étant plus la même sur d'autres individus, il en est résulté de nouvelles variétés, décrites dans divers ornithologistes comme telles, ou comme espèces. *V.* QUISCALE.

Le CASSIQUE À MANTELET, *Cassicus ater*, Vieill., est totalement noir, à reflets verts et violets, si ce n'est sur la tête et sur les pennes des ailes et de la queue; les plumes du cou sont longues et se relèvent en forme de mantelet, quand l'oiseau est agité. Il a le bec noir; l'iris jaune et les pieds bruns; longueur totale, quatorze à seize pouces; la femelle ne diffère que par un plumage plus terne. Cette espèce se trouve dans l'Amérique méridionale, et porte au Paraguay le nom de

guirahu-guazu (*grand oiseau noir*). Elle se réunit en troupe, et se mêle même avec d'autres espèces. Son chant, ou plutôt son sifflement, est assez agréable. Elle cause des dommages aux cultivateurs en arrachant le maïs quand il sort de terre.

Le CASSIQUE NOIR. *V.* CASSIQUE À MANTELET.

Le CASSIQUE NOIR A BEC BLANC, *Cassicus albirostris*, Vieill. Je place cet oiseau dans ce genre, parce que M. de Azara le met au rang de ses *yapus*, qui sont de vrais CASSIQUES, sous la dénomination d'*yapu nigro y amarillo*; ne l'ayant pas vu en nature, je ne puis assurer qu'il soit classé convenablement.

Il a huit pouces de longueur totale, tout le plumage noir à l'exception d'une tache d'un beau jaune sur le croupion, et de deux autres de la même couleur sur les petites couvertures des ailes; le bec blanc, l'iris jaune et les pieds noirs. Sonnini, (Traduction des Oiseaux de M. de Azara), le rapporte au carouge de Cayenne; *oriolus cayanensis*, mais celui-ci n'a ni le croupion jaune, ni le bec blanc; remarquez qu'ailleurs il rapproche ce même carouge du troupiale noir, à couvertures des ailes jaunes, et en ce cas il a raison.

Cette espèce se tient sur les arbrisseaux des halliers et vole bas; son nid est uniquement composé de filamens de plantes, lesquels ressemblent aux crins noirs des chevaux.

Le CASSIQUE PUPUI, *Cassicus solitarius*, Vieill. Le nom que j'ai imposé à cet oiseau est tiré d'un de ses cris; il en a encore un autre qui peut s'exprimer par *ga-a-ah*. Tout son plumage est d'un noir à reflets très-peu sensibles; le bec de cette couleur, l'iris roux; les pieds sont d'une couleur de plomb. On le rencontre souvent seul, et il se tient ordinairement dans les halliers épais et fourrés, ou à terre au pied des haies. Son nid, qu'il construit sur des branches peu élevées, est fait en forme de poche, avec des joncs et d'autres matières flexibles; le fond est garni de feuilles entassées; sa ponte est de deux à quatre œufs presque parfaitement sphériques, blancs et marbrés d'un brun foncé.

Cette espèce se trouve dans l'Amérique méridionale et dans les grandes îles Antilles; car je ne doute pas que ce ne soit le même oiseau que j'ai vu à Saint-Domingue, et que les habitans appellent *merle*; du moins il en a la taille et les habitudes. C'est encore le prétendu troupiale noir, figuré pl. enl. de Buffon, n.° 534.

M. de Azara l'a décrit sous le nom d'*yapu nigro*.

Le CASSIQUE ROUGE DU BRÉSIL. *V.* CASSIQUE JUPUBA.

Le CASSIQUE VERT, *Cassicus viridis*, Vieill.; *Or. cristatus, var.* Lath., pl. enl., n.° 328 de Buffon. Le nom que don-

nent les habitans de Cayenne à cette espèce, est celui de *gros cul-jaune ;* quoiqu'elle fréquente les cantons humides, elle ne se tient pas, comme le *cassique huppé*, au bord des eaux, mais sur les arbres fort élevés. La chair de cet oiseau n'a point l'odeur de *castoreum*, et elle est bonne à manger. Sa grosseur est à peu près celle de la *corbine* ; il a sur le sommet de la tête deux plumes, longues de deux à trois pouces, et olivâtres ; le bec est rouge, fort épais à sa base, et forme sur le front une protubérance qui se prolonge jusqu'au tiers du sommet de la tête ; toute la partie antérieure, le corps et les couvertures des ailes sont verts; la partie postérieure est de couleur marron; les pennes des ailes sont noires ; celles de la queue en partie de cette teinte et en partie jaunes ; les pieds noirs; longueur totale, quatorze pouces environ. J'ignore ce qui a pu décider les auteurs à présenter cet oiseau comme une variété du *cassique huppé*, avec lequel il n'a de rapports que dans la forme de sa huppe.

Le CASSIQUE YAPOU, *Cassicus icteronotus*, Vieill. ; *Oriolus persicus*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.° 184. De la dénomination vulgaire de *cul-jaune*, donnée par les créoles de Cayenne à plusieurs oiseaux de différentes espèces, tels que la *cassique jaune*, le *cassique vert*, le *cassique huppé* et autres, il en est résulté une confusion dans les auteurs qui ont décrit ces oiseaux : de plus, les *yapous* ou *cassiques jaunes*, qui diffèrent de grosseur, ont été présentés tantôt comme des espèces distinctes, tantôt comme des variétés. Afin de sortir de cette sorte de chaos, de nouvelles recherches faites par un naturaliste zélé et judicieux, devenoient nécessaires, et nous les trouvons dans les observations de Sonnini, dont je vais donner un extrait. « C'est, dit-il, un oiseau (l'*yapou*) très-facile et en même temps très-agréable à élever ; son naturel, qui le porte à vivre en la compagnie de ses semblables et comme en famille, lui donne des dispositions à s'accommoder aussi de la société de l'homme.... Sa voix est mâle, claire et sonore, et son aptitude à imiter le ramage et même les cris des divers animaux, le rend susceptible d'apprendre aisément des airs de serinette et de répéter différens sons ; il contrefait fort bien les ris d'un homme, l'aboiement d'un chien, etc. Peu difficile sur le choix de sa nourriture, il mange à peu près tout ce qu'on lui présente.... Cet oiseau, doué d'une voix aussi belle que flexible, exhale une sorte d'odeur qui rend sa chair inutile comme aliment. On la qualifie, à Cayenne, de saveur de musc ; mais ce n'est, dans le vrai, que celle du *castoreum*.

« Dans l'état sauvage, les *yapous* se tiennent en trou-

pes, et lorsqu'ils sont perchés sur quelque arbre, ils paroissent, par la variété de leur sifflement et les différentes expressions de leur ramage propre et des sons étrangers qu'ils imitent, se moquer des personnes qui les écoutent. Le nom brasilien *yapou* et celui galibi *yacou*, sont également l'expression de leur cri naturel; ils prononcent la première syllabe d'un ton un peu aigu, et, après un petit repos, ils donnent aux deux autres un son grave et rauque, *y-a-pou*, *y-a-cou*; la seconde syllabe seule est brève, les deux autres sont longues. Les Nègres les appellent *jeans quanakous*, dénomination qui a aussi quelques rapports à leur cri; et les naturels de la Guyane française les nomment *sakoké* en langue garipoue; mais ils ne sont guère connus parmi les colons de Cayenne que par la désignation de *culs-jaunes*.

« Cette couleur jaune s'étend sur la partie postérieure du dos, le croupion, le bas-ventre, les couvertures du dessus et du dessous de la queue, les pennes même de la queue jusque vers leur extrémité, et la partie des grandes couvertures des ailes qui en occupe le milieu lorsqu'elles sont déployées; le reste du plumage est un noir velouté, que l'on pourroit aussi bien appeler un bleu très-foncé et luisant; le bec est d'un jaune de soufre, et l'iris des yeux de couleur de saphir; les pieds, les doigts et les ongles sont noirs; la longueur totale d'un mâle, prise sur un sujet nouvellement tué, s'est trouvée de onze pouces; le noir s'étend sur les deux pennes du milieu de la queue, depuis leur pointe jusque vers leur moitié; cette même couleur va en diminuant de chaque côté jusqu'à la dernière penne, qui n'a plus guère qu'un pouce de noir à son extrémité, et sur toutes, le noir forme un angle rentrant.

« La femelle ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle est un peu plus grosse, et que ses couleurs ont moins de brillant.

« Les *yapous* se nourrissent d'insectes et de graines de différentes espèces; ils suspendent leurs nids à l'extrémité des branches des arbres les plus élevés, et presque toujours dans les lieux découverts et près des eaux. La forme de ces nids est celle d'une cucurbite étroite, surmontée de son alambic; ils sont composés simplement d'herbes desséchées, et il n'y entre ni crins, ni autre substance semblable, comme les naturalistes l'ont répété d'après Marcgrave, qui, suivant toute apparence, aura pris de petits filamens de plantes sèches pour des crins ou des poils. L'on voit souvent plusieurs centaines de ces nids suspendus au même arbre et agités par les vents. » *Hist. nat. de Buffon*, édition de Sonnini.

Montbeillard a donné le *cassique rouge du Brésil* ou le *ju-*

puba, pour une simple variété de l'*yapou*; mais il est certain que c'est une espèce distincte. (V.)

CASSIRY. On appelle ainsi, dans l'Amérique méridionale, une liqueur vineuse, qui se fabrique avec le MAÏS. *V.* ce mot et celui BIÈRE. (B.)

CASSIS. Nom du GROSELLIER A FRUITS NOIRS. (B.)

CASSIS. Nom latin des Coquilles univalves du genre CASQUE. (DESM.)

CASSITE, *Cassita*. Genre de plantes de l'ennéandrie monogynie. Ses caractères sont d'avoir un calice monophylle, persistant, et à six divisions ovales-pointues, dont trois sur un rang inférieur, sont pétaliformes; neuf étamines ayant leurs filamens comprimés et insérés sur plusieurs rangs, et leurs anthères fixées au-dessous de leur sommet; neuf corps glanduleux et jaunâtres, dont six sont attachés à la base des trois étamines intérieures, et les trois autres alternes avec les mêmes étamines; un ovaire supérieur ovale, chargé d'un style épais, dont le stigmate est légèrement trifide; une baie globuleuse, monosperme, couronnée par le calice, dont la base s'est accrue, épaissie, et a formé une enveloppe charnue qui renferme la semence.

Ce genre, qui est le même que ceux appelés VOLUTELLE par Forskaël, et CALODION par Loureiro, renferme deux espèces, qui sont des plantes parasites fort semblables à la *cuscute*, presque dépourvues de feuilles, et qui croissent sur les arbres de l'Inde. L'une s'appelle la CASSITE FILIFORME, parce que sa tige est mince; l'autre la CASSITE CORNICULÉE, parce que ses rameaux sont gros et épineux. Gærtner a fait son genre RHIPSALIS avec la CASSITE POLYSPERME d'Aiton.

R. Brown a rapporté quatre arbustes de la Nouvelle-Hollande à ce genre. (B.)

CASSOMBA, Rumphius, Amb. 8, t. 79, f. 2., nomme ainsi le CARTHAME des teinturiers, *Carthamus tinctorius*, Linn. (LN.)

CASSONADE. Nom qu'on donne communément au sucre en poudre, parce que le premier qui fut apporté dans cet état en Europe, par les Portugais du Brésil, étoit livré dans des caisses appelées *casses*. (D.)

CASSOWARE. ou CASSOWARY. Noms anglais des CASOARS. (DESM.)

CASSUMUNIAR ou CASMINAR, *Rysagon*. C'est une racine que les Anglais nous apportent des Indes orientales, dont ils vantent beaucoup les propriétés. Elle appartient à une espèce d'AMOME, mais on ignore à laquelle. (B.)

CASSUPE, *Cassupa*. Genre qui a de très-grands rapports avec l'Isertie et par conséquent avec les Guétardes. Il offre pour caractères : un petit calice à bords entiers ; une corolle tubuleuse, hexagone, rougeâtre, divisée en six parties très-velues en dedans et verruqueuses en dehors ; six étamines courtes ; un ovaire inférieur sphérique, à style terminé par un stigmate bifide ; une baie sphérique couronnée par le calice, et polysperme.

Le *cassupe* est un arbre de 15 à 20 pieds de haut, à feuilles opposées, stipulées, pétiolées, ovales, aiguës, très-grandes ; à fleurs rougeâtres, paniculées à l'extrémité des tiges et des rameaux. Il est originaire de l'Amérique méridionale, et est figuré pl. 12 de l'ouvrage de Bonpland, sur les plantes de ce pays. (B.)

CASSURE. *V.* au mot Minéralogie l'article relatif aux *Caractères des minéraux*, dans lequel nous examinons les différentes sortes de cassures, et rapportons des exemples des minéraux qui les présentent de la manière la plus nette. (LUC.)

CASSUTHA, CASSYTHA de Théophraste. Noms anciennement donnés à la cuscute. Linnæus l'a conservé à un autre genre de plantes parasites, étrangères à l'Europe, que les auteurs avoient confondues avec les *cuscutes*, et que R. Brown pense devoir appartenir à la famille des lauriers. Miller a employé aussi le nom de *cassyta* pour désigner une espèce de cactier dont Gærtner a fait son genre *Rhipsalis*. En Italie, on nomme encore la cuscute, *cassuta*. *V.* Cassite. (LN.)

CASSUVIUM. Nom donné par Rumphius, Amb. 1, t. 69, et adopté par Jussieu, pour distinguer l'*acajou*, que Linnæus a réuni à son genre *anacardium*. (*V.* Caschou et Acajou a pommes), réunion adoptée par Willdenow et Persoon. (LN.)

CASTA. Les Romains donnoient ce nom à la pivoine. (LN.)

CASTAGNEAU (petit). C'est le Spare chromis, qui sert aujourd'hui de type au genre Chromis de Cuvier. (B.)

CASTAGNEUX. *V.* pour les oiseaux décrits sous ce nom, le genre Grèbe. (V.)

CASTAGNIONI en vénitien ; Castanheiro da India en portugais ; Castagne cavalline en italien. Noms divers du marronier d'Inde, Linn. (DESM.)

CASTAGNO. En italien, c'est le châtaignier ; *castagna*, c'est le nom de la châtaigne, et *castagnaccio* une sorte de pain qu'on fait avec de la farine de châtaigne. (LN.)

CASTAGNOLE, *Brama*. Genre de poissons établi par Schneider, pour placer le SPARE DE RAY, qui se rapproche des CÆSIOS. Ses caractères sont : front descendant verticalement ; bouche remontante ; dents en crochets, à rangée extérieure plus forte ; les nageoires dorsale et anale très-écailleuses, commençant chacune par une pointe saillante.

Le SPARE DE RAY est fort commun dans la Méditerranée.

Le genre ATROPIE de Cuvier a été établi aux dépens de celui-ci. (B.)

CASTAGNOLLO. Sur les côtes de Nice, on appelle ain i deux espèces de spares : 1.° le SPARE CASTAGNOLLE, et 2.° le SPARE MARRON, Lacép. (*Sparus chromis*), dont M. Cuvier forme un genre particulier. (DESM.)

CASTAL. Nom arabe de la châtaigne, *castana*, des Grecs modernes ; *castanea* des Latins ; *castagne* des Italiens ; *kaistany* des habitans de la Bohème ; *marones* des Espagnols ; *caistaigne* en vieux français. *V.* CHÂTAIGNIER. (LN.)

CASTALIE, *Castalia*. Genre de plantes établi par Salisbury, pour placer le NÉNUPHAR ROUGE, figuré pl. 1280 du *Botanical magazine* de Curtis. Il ne paroît pas dans le cas d'être conservé. (B.)

CASTANEA, Pline. C'est la châtaigne et le châtaignier. Les Latins les appeloient aussi *Jovis glans* et *juglans*, noms qu'ils donnoient encore à la noix. Théophraste désigne cette plante par *dios balanos*. Tous les botanistes, jusqu'à Linnæus, ont fait du châtaignier un genre distinct de celui du hêtre, *fagus*, avec lequel il a été confondu par ce naturaliste : maintenant, les botanistes les séparent de nouveau. Ce nom de *castanea* a été donné aussi à diverses autres plantes, et principalement, 1.° au marronier d'Inde, le *castanea equina* des anciens botanistes, ce qui veut dire châtaigne chevaline, parce que, en Orient, on nourrissoit les chevaux poussifs, pour les guérir, avec les fruits de cette plante, au rapport de Clusius et autres ; 2.° au jacquier pubescent, Lam., espèce d'arbre à pain : c'est la châtaigne du Malabar, *castanea malabarica*, de Ray, et l'ansjeli de Rheede ; 3.° à une espèce de chêne, *quercus castanea*, de l'Amérique septentrionale, dont les glands sont doux et bons à manger. (LN.)

CASTANNUELA. Nom espagnol du buphtalme épineux, *Buphtalmum spinosum*, L. (LN.)

CASTAR ou CAFTAAR. Nom persan de l'hyène. (S.)

CASTEL, *Castela*. Genre de plantes de la polygamie monoécie et de la famille des NERPRUNS, établi par Turpin

dans les Annales du Muséum. Il offre pour caractères : un calice monophylle à quatre dents ; quatre pétales ; huit étamines ; un ovaire supérieur à quatre lobes, surmonté d'un style à stigmate en tête et entouré d'un bourrelet glanduleux ; quatre drupes réunies et monospermes.

Ce genre comprend deux arbrisseaux épineux à feuilles alternes et à fleurs axillaires, originaires de l'Amérique méridionale, et qui sont figurés dans l'ouvrage précité. Il se rapproche des QUASSIES. (B.)

CASTELIE, *Castelia*. Genre de plantes établi par Cavanilles, mais rapporté aux PRIVA par Jussieu. (B.)

CASTIGLIONE, *Castigliona*. Arbrisseau du Pérou, qui n'est autre que le MÉDICINIER CATHARTIQUE, dont on avoit, par conséquent, mal à propos formé un genre particulier. (B.)

CASTILÈJE, *Castileja*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie et de la famille des rhinanthoïdes, dont les caractères sont d'avoir : un calice monophylle, tubuleux, coloré ; une corolle monopétale, labiée, ayant sa lèvre supérieure plus longue, canaliculée, soutenue par le calice, et l'inférieure formée par deux très-petites glandes tubuleuses et trifides ; quatre étamines, dont deux plus grandes, et toutes à deux anthères ; un ovaire supérieur, oblong, chargé d'un style filiforme, dont le stigmate est obtus ; une capsule ovale-oblongue, à cloisons opposées aux faces aplaties, et contenant des semences nombreuses et très-aplaties.

Ce genre renferme trois espèces : l'une est la CASTILÈJE A FEUILLES DIVISÉES, l'autre la CASTILÈJE A FEUILLES ENTIÈRES, et la troisième la CASTILÈGE CORNE DE CERF. Ce sont des plantes légèrement frutescentes, dont les feuilles sont alternes, et les fleurs en épi terminal, toutes originaires de l'Amérique méridionale. (B.)

CASTILLE, *Castillea*. Arbre très-voisin des PEREBÉES, qui forme un genre dans la polyandrie polyginie, et dans la famille des urticées, dont les caractères consistent en un calice composé d'écailles imbriquées ; un grand nombre d'étamines ; quinze à vingt ovaires surmontés de deux ou trois styles persistans ; quinze à vingt drupes réunies par la base, excavées au sommet et triangulaires, renfermant chacune une semence.

Cet arbre, dont les feuilles sont alternes, entières et velues, fournit une résine fort semblable au *caout-chouc*, et que l'on récolte au Mexique pour mettre dans le commerce. (B.)

CASTINE. Mot corrompu de l'allemand *kalkstein*, qui veut dire *pierre calcaire*. C'est un mélange de différentes terres qu'on ajoute au minerai de fer qu'on jette sur le haut fourneau pour en faciliter la fonte. On varie ce mélange suivant la nature du minerai. Quand la terre calcaire y domine, on ajoute pour *castine*, de la terre argileuse, qu'on nomme *herbue;* quand, au contraire, le minerai est argileux, la castine est composée de pierre calcaire et de cailloux quarzeux, suivant les proportions qu'indique l'expérience. (PAT.)

CASTOR, *Castor*. Genre de mammifères, de l'ordre des RONGEURS, ainsi caractérisé : deux incisives très-fortes à chaque mâchoire, point de canines; quatre molaires composées, de chaque côté des deux mâchoires, ayant leur couronne à peu près plate et présentant des circonvolutions de l'émail et des échancrures sur les côtés; ces échancrures au nombre de trois au côté externe, opposées à une seule interne, dans les dents de la mâchoire supérieure, et au contraire au nombre de trois en dedans, et une seule en dehors à la mâchoire inférieure; les bords alvéolaires n'étant pas parallèles entre eux à chaque mâchoire, s'écartant postérieurement à la mâchoire supérieure, et se rapprochant au contraire à l'inférieure; les doigts, au nombre de cinq, séparés aux pieds de devant et réunis par une membrane aux pieds de derrière; queue large, déprimée, ovalaire, nue et écailleuse, ayant les apophyses transverses de ses vertèbres divisées en deux à leur extrémité; deux poches près de l'anus, renfermant une humeur épaisse et odoriférante, sécrétées par des follicules, et connue sous le nom de *castoreum;* des clavicules complètes, etc.

Ces animaux sont des plus grands parmi les rongeurs. Leur corps est épais et court, et couvert d'un poil doux; leurs membres sont robustes, leurs ongles longs et forts, et celui du doigt qui suit le pouce, au pied de derrière, est double et oblique; leur tête déprimée; leurs yeux petits et placés obliquement; leurs oreilles externes, courtes et arrondies, placées assez haut, parce que le trou auditif se prolonge en un conduit osseux qui se dirige supérieurement.

Les glandes salivaires sont très-développées; l'estomac est renflé vers le pylore et légèrement étranglé; le cœcum est assez volumineux, mais sans cloisons membraneuses; les organes de la génération, dans les deux sexes, sont confondus avec l'anus.

Ces animaux, célèbres par leur industrie naturelle, se nourrissent de plantes et d'écorces d'arbres. Ils habitent principalement le nord du nouveau et de l'ancien continent.

Première Espèce. Le CASTOR proprement dit, ou CASTOR DU CANADA (*Castor fiber*), Linn., Briss., Schreb., Cuv., Lacép., Geoffroy, Duméril, Illiger. Le castor, Buff. tom. 8, pl. 36.; *Voyez*, pl. B. 13 de ce Dictionnaire.

Le castor est long de deux pieds environ; sa tête a cinq pouces; sa queue, huit, sur trois pouces et demi de largeur; mais il y en a néanmoins de plus grands et de plus petits; son pelage fin est ordinairement d'un gris-roux uniforme, plus foncé en dessus qu'en dessous; rarement il est d'un beau blanc ou d'un noir foncé; son feutre est très-serré et soyeux, de couleur rousse.

Ces animaux, observés par de nombreux voyageurs, sont doués d'un instinct particulier pour la construction de leurs habitations, qu'ils élèvent en commun, et dans lesquelles ils vivent en société. Les détails de leurs mœurs et de leurs habitudes, dont on a peut-être un peu augmenté le merveilleux, ont été présentés par Buffon avec cette clarté et cette élégance qui caractérisent le style de ce célèbre naturaliste. Nous ne pouvons sans doute mieux faire que de transcrire ici ce qu'il dit des mœurs des castors.

« Les castors commencent par s'assembler au mois de juin ou de juillet pour se réunir en société; ils arrivent en nombre et de plusieurs côtés, et forment bientôt une troupe de deux ou trois cents. Le lieu du rendez-vous est ordinairement le lieu de l'établissement, et c'est toujours au bord des eaux. Si ce sont des eaux plates, et qui se soutiennent à la même hauteur, comme dans un lac, ils se dispensent d'y construire une digue; mais dans les eaux courantes, et qui sont sujettes à hausser ou à baisser, comme sur les ruisseaux, les rivières, ils établissent une chaussée; et par cette retenue, ils forment une espèce d'étang ou de pièce d'eau qui se soutient toujours à la même hauteur; la chaussée traverse la rivière comme une écluse, et va d'un bord à l'autre : elle a souvent quatre-vingts ou cent pieds de longueur, sur dix ou douze d'épaisseur à sa base. Cette construction paroît énorme pour des animaux de cette taille, et suppose, en effet, un travail immense; mais la solidité avec laquelle l'ouvrage est construit, étonne encore plus que sa grandeur. L'endroit de la rivière où ils établissent cette digue, est ordinairement peu profond. S'il se trouve sur le bord un gros arbre qui puisse tomber dans l'eau, ils commencent par l'abattre pour en faire la pièce principale de leur construction. Cet arbre est souvent plus gros que le corps d'un homme; ils le scient et le rongent au pied; et sans autre instrument que leurs quatre dents incisives, ils le cou-

pent en assez peu de temps, et le font tomber du côté qu'il leur plaît, c'est-à-dire, en travèrs sur la rivière ; ensuite ils coupent les branches de la cime de cet arbre tombé, pour le mettre de niveau et le faire porter partout également. Ces opérations se font en commun : plusieurs castors rongent ensemble le pied de l'arbre pour l'abattre ; plusieurs aussi vont ensemble pour en couper les branches lorsqu'il est abattu ; d'autres parcourent en même temps les bords de la rivière, et coupent de moindres arbres, les uns gros comme la jambe, les autres comme la cuisse ; il les dépècent et les scient à une certaine hauteur pour en faire des pieux ; ils amènent ces pièces de bois, d'abord par terre jusqu'au bord de la rivière, et ensuite par eau jusqu'au lieu de leur construction ; ils en font une espèce de pilotis serré, qu'ils enfoncent encore en entrelaçant des branches entre les pieux. Cette opération suppose bien des difficultés vaincues ; car, pour dresser ces pieux et les mettre dans une situation à peu près perpendiculaire, il faut qu'avec les dents ils élèvent le gros bout contre le bord de la rivière, ou contre l'arbre qui la traverse ; que d'autres plongent en même temps jusqu'au fond de l'eau pour y creuser, avec les pieds de devant, un trou dans lequel ils font entrer la pointe du pieu, afin qu'il puisse se tenir debout. A mesure que les uns plantent ainsi les pieux, les autres vont chercher de la terre qu'ils gâchent avec leurs pieds et battent avec leur queue ; ils la portent dans leur gueule et avec leurs pattes de devant, et ils en transportent une si grande quantité, qu'ils en remplissent tous les intervalles de leur pilotis. Ce pilotis est composé de plusieurs rangs de pieux tous égaux en hauteur, et tous plantés les uns contre les autres ; il s'étend d'un bord à l'autre de la rivière ; il est rempli et maçonné partout ; les pieux sont plantés verticalement du côté de la chute de l'eau ; tout l'ouvrage est, au contraire, en talus du côté qui en soutient la charge, en sorte que la chaussée, qui a dix ou douze pieds de largeur à la base, se réduit à deux ou trois pieds d'épaisseur au sommet. Elle a donc non-seulement toute l'étendue, toute la solidité nécessaire, mais encore la forme la plus convenable pour retenir l'eau, l'empêcher de passer, en soutenir le poids, et en rompre les efforts. Au haut de la chaussée, c'est-à-dire, dans la partie où elle a le moins d'épaisseur, ils pratiquent deux ou trois ouvertures en pente, qui sont autant de décharges de superficie, qui s'élargissent ou se rétrécissent, selon que la rivière vient à hausser ou à baisser ; et lorsque, par des inondations trop grandes ou trop subites, il se fait quelque brèche à leur

digue, ils savent la réparer, et travaillent de nouveau dès que les eaux sont baissées.

« Les castors, après avoir ainsi travaillé ensemble à élever le grand édifice public, se réunissent par petites tribus, composées de deux, quatre, six, quelquefois dix-huit, vingt, et même, dit-on, jusqu'à trente individus, presque toujours en nombre pair, autant de femelles que de mâles, et commencent à s'occuper de la construction de leurs habitations. « Ce sont des cabanes, ou plutôt des espèces de maisonnettes, bâties dans l'eau sur un pilotis plein, tout près du bord de leur étang, avec deux issues, l'une pour aller à terre, l'autre pour se jeter à l'eau. La forme de cet édifice est presque toujours ovale ou ronde ; il y en a de plus grands et de plus petits, depuis quatre à cinq jusqu'à huit ou dix pieds de diamètre ; il s'en trouve aussi quelquefois qui ont deux ou trois étages ; les murailles ont jusqu'à deux pieds d'épaisseur ; elles sont élevées à-plomb sur le pilotis plein, qui sert en même temps de fondement et de plancher à la maison. Lorsqu'elle n'a qu'un étage, les murailles ne s'élèvent droites qu'à quelques pieds de hauteur, au-dessus de laquelle elles prennent la courbure d'une voûte en anse de panier ; cette voûte termine l'édifice et lui sert de couvert ; il est maçonné avec solidité, et enduit avec propreté en dehors et en dedans ; il est impénétrable à l'eau des pluies, et résiste aux vents les plus impétueux ; les parois en sont revêtues d'une espèce de stuc si bien gâché et si proprement appliqué, qu'il semble que la main de l'homme y ait passé ; aussi la queue leur sert-elle de truelle pour appliquer ce mortier, qu'ils gâchent avec leurs pieds. Ils mettent en œuvre différentes espèces de matériaux, des bois, des pierres et des terres sablonneuses, qui ne sont point sujettes à se délayer par l'eau : les bois qu'ils emploient sont presque tous légers et tendres ; ce sont des aulnes, des peupliers, des saules, qui naturellement croissent au bord des eaux, et qui sont plus faciles à écorcer, à couper, à voiturer, que des arbres dont le bois seroit plus pesant et plus dur. Lorsqu'ils attaquent un arbre, ils ne l'abandonnent pas qu'il ne soit abattu, dépecé, transporté ; ils le coupent toujours à un pied ou à un pied et demi de hauteur de terre ; ils travaillent assis, et outre l'avantage de cette situation commode, ils ont le plaisir de ronger continuellement de l'écorce et du bois, dont le goût leur est fort agréable ; car ils préfèrent l'écorce fraîche et le bois tendre, à la plupart des alimens ordinaires ; ils en font une ample provision pour se nourrir pendant l'hiver ; ils n'aiment pas le bois sec.

« C'est dans l'eau, et près de l'eau, et près de leurs habitations, qu'ils établissent leur magasin; chaque cabane a le sien, proportionné au nombre de ses habitans, qui tous y ont un droit commun, et ne vont jamais piller leurs voisins. On a vu de ces bourgades composées de vingt ou de vingt-cinq cabanes, contenant en tout deux cent cinquante à trois cents castors; ces grands établissemens sont rares, et cette espèce de république est ordinairement moins nombreuse; elle n'est, le plus souvent, composée que de cent à cent cinquante de ces animaux, partagés en dix à douze tribus, dont chacune a son quartier, son magasin, son habitation séparée; ils ne souffrent pas que des étrangers viennent s'établir dans leurs enceintes. Quelque nombreuse que soit cette société, la paix s'y maintient sans altération; le travail commun a resserré leur union; les commodités qu'ils se sont procurées, l'abondance des vivres qu'ils amassent et consomment ensemble, servent à l'entretenir; des appétits modérés, des goûts simples, de l'aversion pour la chair et le sang, leur ôtent jusqu'à l'idée de rapine et de guerre; ils jouissent de tous les biens que l'homme ne sait que désirer. Amis entre eux, s'ils ont quelques ennemis au-dehors, ils savent les éviter, ils s'avertissent en frappant avec leur queue un coup sur l'eau, qui retentit au loin dans toutes les voûtes des habitations; chacun prend son parti, ou de plonger dans le lac, ou de se recéler dans leurs murs, qui ne craignent que le feu du ciel ou le fer de l'homme: ces asiles sont non-seulement très-sûrs, mais encore très-propres et très-commodes; le plancher est jonché de verdure, des rameaux de buis et de sapin leur servent de tapis, sur lequel ils ne font ni ne souffrent jamais aucune ordure; la fenêtre qui regarde sur l'eau leur sert de balcon pour se tenir au frais et prendre le bain pendant la plus grande partie du jour; ils s'y tiennent debout, la tête et les parties antérieures du corps élevées, et toutes les parties postérieures plongées dans l'eau; cette fenêtre est percée avec précaution; l'ouverture en est assez élevée pour ne pouvoir jamais être fermée par les glaces, qui dans le climat des castors, ont quelquefois deux ou trois pieds d'épaisseur; ils en abaissent alors la tablette, coupent en pente les pieux sur lesquels elle est appuyée, et se font une issue jusqu'à l'eau, sous la glace. Cet élément liquide leur est si nécessaire, ou plutôt leur fait tant de plaisir, qu'ils semblent ne pouvoir s'en passer. Ils vont quelquefois assez loin sous la glace; c'est alors qu'on les prend aisément, en attaquant d'un côté la cabane, et les attendant en même temps à un trou qu'on pratique dans la glace, à quelque distance, et où ils sont obligés d'arriver

pour respirer. L'habitude qu'ils ont de tenir continuellement la queue et toutes les parties postérieures du corps dans l'eau, paroît avoir changé la nature de leur chair; celle des parties antérieures jusqu'aux reins, a la qualité, le goût, la consistance de la chair des animaux de la terre et de l'air; celle des cuisses et de la queue a l'odeur, la saveur et toutes les qualités de celle du poisson; cette queue, longue, épaisse et fort large, est une vraie portion de poisson, attachée au corps d'un quadrupède; elle est entièrement recouverte d'écailles, et d'une peau toute semblable à celle d'un gros poisson : on peut enlever ces écailles en les râclant au couteau, et lorsqu'elles sont tombées, on voit encore leur empreinte sur la peau, comme dans tous nos poissons.

« Les castors, après avoir employé les mois de juillet et d'août à construire leur digue et leurs cabanes, font leur provision d'écorce et de bois dans le mois de septembre; ensuite ils jouissent de leurs travaux, ils goûtent les douceurs du repos et les plaisirs de l'amour.

« Les femelles portent, dit-on, quatre mois; elles mettent bas sur la fin de l'hiver, et produisent ordinairement deux ou trois petits. Les mâles les quittent à peu près dans ce temps; ils vont à la campagne jouir des douceurs et des fruits du printemps; ils reviennent de temps en temps à la cabane, mais ils n'y séjournent plus; les mères y demeurent occupées à alaiter, à soigner, à élever leurs petits, qui sont en état de les suivre au bout de quelques semaines.

« On trouve des castors en Amérique, depuis le 30.e degré de latitude nord jusqu'au 60.e, et au-delà. Ils sont très-communs vers le Nord, et toujours en moindre nombre, à mesure qu'on s'avance vers le Midi.

« On peut apprivoiser aisément le castor et lui apprendre à pêcher du poisson et le rapporter à son maître; cependant il est de beaucoup inférieur au chien par les qualités relatives qui pourroient le rapprocher de l'homme. Loin d'attaquer les autres animaux, il ne sait pas même se bien défendre; il préfère la fuite au combat, quoiqu'il morde cruellement et avec acharnement, lorsqu'il se trouve saisi par la main du chasseur.

« La fourrure du castor est plus belle et plus fournie que celle de la *loutre* : elle est composée de deux sortes de poils; l'un est plus court, mais très-touffu, fin comme le duvet, impénétrable à l'eau, et revêt immédiatement la peau; l'autre, plus long, plus ferme, plus lustré, mais plus rare, recouvre ce premier vêtement, lui sert, pour ainsi dire, de surtout, le défend des ordures, de la poussière, de

la fange; ce second poil n'a que peu de valeur; ce n'est que le premier que l'on emploie dans nos manufactures. Les fourrures les plus noires sont ordinairement les plus fournies, et par conséquent les plus estimées. Les castors sont sujets à la mue pendant l'été, comme tous les animaux quadrupèdes : aussi la fourrure de ceux qui ont été pris dans cette saison n'a que peu de valeur. La fourrure des castors blancs est estimée à cause de sa rareté, et les parfaitement noirs sont presque aussi rares que les blancs.

« Mais indépendamment de la fourrure, qui est ce que le castor fournit de plus précieux, il donne encore une matière dont on a fait un grand usage en médecine; on l'a appelée *castoreum*, et elle est contenue dans deux grosses vésicules; elle est résineuse, extractive et gélatineuse, d'une odeur et d'une saveur fortes et désagréables. *V.* CASTOREUM. Les sauvages tirent, dit-on, de la queue du castor, une huile dont ils se servent comme de topique pour différens maux. La chair du castor a toujours un goût amer et assez désagréable; leurs dents sont très-dures et si tranchantes, qu'elles servent de couteau aux sauvages, pour couper, creuser et polir le bois. Ils s'habillent de peaux de castors, et les portent en hiver, le poil contre la chair : ce sont ces fourrures imbibées de sueur, que l'on appelle *castors gras*.

« Les peaux de castors forment une grande branche du commerce des Européens dans le nord de l'Amérique septentrionale. On les distingue en trois sortes : les *castors gras*, dont nous venons de parler, les *castors neufs* et les *castors secs*. Les castors neufs sont les peaux des castors qui ont été tués pendant l'hiver et avant la mue; elles sont très-belles, et ne sont employées que comme fourrures. Les castors secs proviennent de la chasse d'été, durant le temps de la mue. Ces peaux, qui ont perdu une partie de leurs poils, ne servent qu'au feutrage, et sont employées par les chapeliers. On fait aussi des draps avec le poil de castor mêlé avec de la laine de Ségovie; mais ces draps, par leurs qualités, sont infiniment au-dessous des draps ordinaires; ils ne gardent pas bien la teinture, et deviennent secs et durs comme le feutre. »

Deuxième Espèce. — Le BIÈVRE ou CASTOR DE FRANCE, *Castor Galliæ*, Geoffr. Ce genre, distingué par M. Geoffroy Saint Hilaire, diffère du *castor du Canada*, en ce qu'il est plus grand, que son poil est plus rude, que sa queue est proportionnellement plus longue, et qu'au lieu de se construire des cabanes, il se creuse des terriers le long des grands fleuves de l'Europe, tels que le Danube, le Weser, le Rhin, le

Tage, l'Èbre, et surtout le Rhône, où l'on en tue encore quelques-uns de temps à autre. Un individu de cette espèce, conservé dans les galeries du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, quoique jeune, a le corps long de trente-deux pouces; sur lesquels la tête en a dix et demi; la queue de onze pouces, sur une largeur de quatre pouces et demi. Un autre, de la même collection, est beaucoup plus grand, et ses couleurs passent au fauve clair. Son feutre est brun et épais : les soies sont jaunâtres.

Cette espèce, que n'admet pas encore M. Cuvier, qui ne la trouve pas suffisamment caractérisée, est le Bièvre des Français : c'est le *castor terrier;* c'est sans doute aussi le castor ou *canis ponticus*, connu des anciens, qui prétendoient que, lorsque l'on poursuivoit cet animal, il ne manquoit pas de s'arracher les testicules, c'est-à-dire, les poches qui renferment le *castoreum*, pour satisfaire à la cupidité des chasseurs, et qu'il se montroit ainsi mutilé pour trouver grâce à leurs yeux. Enfin il est probable que c'est à cette espèce, ou, si l'on veut, à cette race, qu'il faut rapporter aussi les castors de Sibérie, dont quelques-uns seulement, parmi ceux que l'on rencontre au-delà du Jenissei, vivent en société comme les castors du Canada, du moins au rapport de Pallas.

Buffon considère ces animaux, qui vivent si différemment des autres castors, comme appartenant cependant à la même espèce. Ce sont, suivant lui, des individus fugitifs, qui ont été troublés et poursuivis par les hommes, qui « se dispersent, deviennent fuyards, dont le génie est flétri par la crainte, qui s'enfouissent, eux et leur talent, dans un terrier, où, rabaissés à la condition des autres animaux, ils mènent une vie timide, ne s'occupent plus que de leurs besoins pressans, n'exercent que leurs facultés individuelles, et perdent sans retour les qualités sociales que l'on admire dans les castors du Canada. Ils recherchent néanmoins, comme les autres, le voisinage des eaux, où quelques-uns même creusent une fosse de quelques pieds de profondeur, pour former un petit étang, qui arrive jusqu'à l'ouverture de leur terrier, qui s'étend quelquefois à plus de cent pieds en longueur, et va toujours en s'élevant, afin qu'ils aient la facilité de se retirer en haut, à mesure que l'eau s'élève dans les inondations »..... Il y a aussi de ces castors solitaires qui habitent assez loin des eaux dans les terres.

C'est à cette même espèce qu'il convient de rapporter le castor dont on trouve des têtes dans les tourbes de la vallée de la Somme, avec des bois de cerf, des têtes de bœuf et autres ossemens d'animaux connus.

Troisième Espèce. — Le CASTOR TROGONTHERIUM (1) de Fischer (fossile). M. Fischer a décrit, dans le second volume des Mémoires de la Société des Naturalistes de Moscou, une tête fossile des environs d'Azof, qui appartient bien certainement au genre des castors. Cette tête même, est en tout semblable à celle du castor du Canada; mais elle est d'un quart plus grande. Cependant, M. Cuvier observe qu'il n'est pas certain que nous possédions les plus grandes têtes de castors vivans, qu'il y ait; et que, comme le castor habitoit autrefois, et habite peut-être encore les côtes du Pont-Euxin, dont les bords, vers la mer d'Azof, ne sont que de vastes alluvions, il seroit nécessaire de bien connoître le gisement de cette tête, avant de décider si elle appartient à un animal perdu. (DESM.)

CASTOR (*à queue droite et longue*), de Linnæus, Syst. Nat., édit. 2, et faun., Suec. I.re édit. C'est le CAMPAGNOL RAT D'EAU. (DESM.)

CASTOR. Aldrovande désigne ainsi le HARLE. (S.)

CASTOR de Dioscoride. C'est le SAFRAN (*crocus*), selon Adanson. (LN.)

CASTOR. Plante sarmenteuse de Saint-Domingue, appelée aussi *liane à bouton.* On ne sait à quel genre elle appartient. (B.)

CASTOR DE MER. *V.* LOUTRE. (S.)

CASTOR MUSQUÉ, *Castor moschatus.* On a donné ce nom au DESMAN (*mygale*), autrefois placé dans le genre des MUSARAIGNES. (DESM.)

CASTOR ET POLLUX. *V.* FEU SAINT-ELME. (S.)

CASTOR ET POLLUX. Noms donnés par Esper à deux papillons que je place dans le genre des SATYRES. *V.* ce mot. (L.)

CASTOREA. Plumier a nommé ainsi un genre qu'il dédia à *Castor Durante,* botaniste italien du seizième siècle, contemporain de Césalpin et de Daléchamp. Linnæus a conservé ce genre; mais, selon la loi qu'il s'étoit faite de ne pas faire des noms génériques avec des noms de baptême, il changea celui de Castorea en Duranta, de même qu'il avoit changé le Pitonia en Tournefortia. *V.* DURANTE. (LN.)

CASTOREUM. On donne ce nom à une matière très-fétide, de consistance de sirop, et d'une couleur jaune lorsqu'elle est fraîche, et brune lorsqu'on la fait sécher. Cette substance est sécrétée par des follicules, et rassemblée dans des poches qui se trouvent près de l'anus du castor. (*V.* ce

(1) Ce mot veut dire *animal rongeur.*

mot.) Elle paroît composée d'une résine, d'adypocire, d'une huile volatile qui lui donne son odeur très-pénétrante, d'extractif, de gélatine et d'acide benzoïque. Sa saveur est amère.

Le castoréum est employé en médecine, dans les affections hystériques et hypocondriaques, dans l'épilepsie, le tétanos, etc. On l'administre en substance, ou en teintures alcoholiques ou éthérées, et on en donne des doses assez considérables. (DESM.)

CASTRACARA. L'un des noms vulgaires italiens de la LAVANÈSE, espèce de plante légumineuse du genre *galega*, que l'on appelle aussi vulgairement *rue de chèvre* (*galega officinalis*, Lin.) (LN.)

CASTRANGULA. Vieux nom italien de la SCROPHULAIRE AQUATIQUE, *Scrophularia aquatica*, Linn. (LN.)

CASTRATION. L'on désigne communément sous ce nom l'amputation d'un ou des deux testicules; opération dangereuse, qui n'est exigible que dans les cas de contusions graves, de carcinomes du testicule, de sarcocèle ou hydro-sarcocèle, d'ulcères fongueux, etc.; mais les hernies inguinales n'obligent pas d'y recourir, comme on le croyoit autrefois nécessaire. On peut lire, à ce sujet, un rapport intéressant de Vicq-d'Azyr et Andry, sur les inconvéniens de cette pratique. *Mém. societ. roy. de médecine*, 1779, Paris. Un fluide épanché dans la tunique vaginale à la suite d'un coup, le froissement, le déchirement du testicule ou des vaisseaux qui en dépendent, un abcès, forcent quelquefois néanmoins à pratiquer cette opération. Il est nécessaire de s'informer exactement de l'état du cordon spermatique avant d'y procéder; alors on fend les tégumens, on met à nu le cordon que l'on coupe près du testicule, on enlève ce dernier, on arrête le sang par la compression ou la ligature, ou même le froissement (*V.* Sabathier, *Méd. opér.*, tom. 1. p. 328-336).

Telle est la castration opérée dans nos pays sur les hommes, lorsque des accidens l'exigent; mais lorsqu'elle est commandée par la tyrannie de l'amour ou l'espoir d'un vil gain, dans les climats méridionaux, afin d'avoir des eunuques et des virtuoses, *castrati*, on s'y prend d'une autre manière.

Les anciens admettoient trois genres de castration. La première étoit celle par froissement. Dès la plus tendre jeunesse, on plongeoit les enfans qu'on vouloit rendre eunuques, dans un bain émollient, chaud, et on froissoit, on comprimoit leurs délicates parties sexuelles. Ainsi les vaisseaux détruits, la circulation dérangée dans ces organes, les laissoient sans accroissement et sans vie. Cette méthode étoit la plus douce et la moins dangereuse. On appeloit *tladiai* ou *tlibiai* cette sorte d'eunuque.

La castration des animaux domestiques, tels que les poulains et les veaux, s'opère à peu près suivant les mêmes principes (Columella, *Re rustic.*, p. 484, 8.°). C'est ce qu'on appelle *bistourner*. On comprime fortement, on tord, en faisant faire deux tours aux testicules, les cordons qui les soutiennent. Cette pratique ne s'exécute que dans le jeune âge. On détruit ainsi ces vaisseaux qui ne peuvent plus apporter de nourriture aux organes sécréteurs de la semence. *V.* l'article *Castration des animaux domestiques*, ci-après.

En général, la castration, dans le jeune âge, n'est pas dangereuse, parce que les organes sexuels n'ont point encore acquis un surcroît de vie et formé des sympathies étendues avec tout le reste de l'économie vivante. Il n'en est pas de même lorsque l'époque de la puberté est arrivée. Les grandes connexions des organes du sexe avec les parties les plus essentielles de la vie, rendent leur amputation périlleuse.

Une seconde manière de castration, est l'amputation des testicules, telle que nous l'avons décrite au commencement de cet article. C'est la plus usitée dans les pays où l'on fait des eunuques. C'est aussi la méthode employée pour les *soprano*, chanteurs italiens; ils acquièrent une voix argentine et éclatante à un prix bien cher, puisqu'elle leur coûte leur qualité d'homme. C'est à l'avarice, ou peut-être à la pauvreté des pères, qu'il faut attribuer cette coupable opération. Mais en donnant à ces hommes une voix douce et agréable, leur donne-t-on aussi le talent de la musique, rend-on leur oreille plus juste, plus délicate? Quelle folie d'immoler d'abord un être à la cupidité! de le vouer au malheur avant de savoir si l'on en tirera un profit sûr! Au contraire, en les privant de ces sources de la fécondité, on leur enlève une grande partie du sentiment et de l'intelligence.

Cette seconde sorte de castration peut s'opérer, soit par l'instrument tranchant, le bistouri, soit par la ligature du cordon spermatique qu'on serre progressivement jusqu'à son entière division. (*V.* Ant. Nuck, *Expér. et Opérat. chirurg.*, p 129. Leclerc, *Chirurgie complète*, t. 1, p. 302, édit. de Paris, 1702.) Cette méthode se pratique aussi sur les animaux, suivant Robert Boyle (*de Utilit. philos. experim.*, pag. 296). Les Hottentots châtrent leurs veaux en liant leurs testicules, qu'ils écrasent en outre entre deux pierres.

On pratique sur les poulets la castration par l'extirpation des testicules qu'on va chercher jusqu'auprès de leurs reins. La castration des femelles d'animaux s'opère en retranchant les ovaires, et quelquefois même la matrice. On ne pratique cette opération que sur les truies, pour l'ordinaire. Un auteur assure qu'un de ces *châtreurs* d'animaux, irrité contre sa fille

qui s'abandonnoit aux hommes sans retenue, résolut, dans un violent chagrin, de pratiquer la castration sur elle-même, comme il la pratiquoit sur les truies. L'opération réussit, et la fille fut guérie pour toujours de son libertinage, en perdant la faculté d'engendrer et le désir de la jouissance. Ce remède contre les mauvaises mœurs est trop violent pour être usité dans nos villes. Il seroit nuisible à la population.

Dans la seconde espèce de castration des hommes, le cordon spermatique n'étant pas toujours détruit entièrement, il se sécrète un peu de semence; et les eunuques faits de cette manière ne sont pas toujours entièrement impuissans. Il est vrai qu'ils n'engendrent plus, au moins en général; mais ils sont capables d'érection et de copulation. Plusieurs même se marient, quoiqu'ils ne puissent éprouver que des jouissances désespérantes, puisqu'elles sont imparfaites, et qu'elles ne remplissent pas l'intention de la nature. Juvénal reprochoit aux femmes romaines leurs excès avec ces eunuques. (Sat. VI.)

Les Turcs ayant considéré cette faculté dans leurs eunuques, ont pris un parti plus sûr pour leurs femmes, celui de faire retrancher toutes les parties extérieures de la génération. (August. Gislen. Busbequius, *Epist. itin. Turcic.*, pag. 137, et Aldrovandi, *Quadrup. solidipedib.*, pag. 52, etc.). Les Grecs du moyen âge nommoient *carsamation*, cette espèce d'eunuques. L'historien Luitprand (*Hist.* L. VI, c. 3) assure qu'on en amenoit beaucoup en Espagne de son temps, et qu'ils s'y vendoient très-chèrement; car ceux qui réchappent d'une pareille opération, sont en petit nombre; et elle est en effet très-dangereuse à tout âge, et surtout après celui de la puberté. Les empereurs Hadrien, Constantin et Justinien prohibèrent cette barbare coutume sous la peine du talion. Origène désespéré de ne pouvoir conserver la chasteté religieuse qu'il croyoit obligatoire pour son salut, se mutila; mais par ce moyen il s'ôta le mérite de la résistance, et son action a été réprouvée par la religion; ainsi le sacerdoce et la papauté ne peuvent être confiés à des castrats. Les valériens, espèces d'hérétiques, faisoient subir la castration par motif de consécration religieuse, comme faisoient jadis les prêtres de Cybèle en Orient. Ces coupables pratiques ont été abolies par les lois canoniques elles-mêmes. Sans doute on trouveroit peu de prêtres à ce prix. Le pape Clément XIV proscrivit la castration qui avoit pour but de faire des *soprano*.

L'*infibulation* n'est pas une véritable castration, car elle ne détruit pas les organes sexuels, mais empêche leur fonction générative. Elle s'opère dans l'homme en attachant un anneau bien fermé et solide au prépuce des jeunes gens qu'on veut empêcher de s'énerver. Cet anneau s'ôte pour le ma-

riage. On perce en deux endroits l'extrémité du prépuce, et on y passe l'anneau, de même que dans le lobe de l'oreille. On *boucle* aussi les femmes, en quelques pays chauds, par un anneau passé dans les grandes lèvres du vagin. En Italie et en Espagne, les jaloux font mettre à leurs femmes une ceinture de virginité dont ils ont seuls la clef. Aux Indes orientales, on coud presque entièrement l'orifice du vagin des jeunes filles, de sorte que les lèvres contractent une adhérence qu'on est obligé de diviser au temps du mariage. Jugez des mœurs des peuples qui ont besoin de tous ces moyens pour être chastes! Ils ne croient point à la vertu des femmes, parce qu'ils savent combien, dans leurs ardens climats, la nature commande avec force. Un peu de chaleur dans l'atmosphère change bien les idées des hommes.

Consultez les articles EUNUQUE, SEXE, GÉNÉRATION, etc.

(VIREY.)

CASTRATION. (*Économie rurale*). On désigne ainsi l'opération par laquelle on prive les animaux domestiques de la faculté de se reproduire, soit en leur enlevant les principaux organes de la génération, soit en paralysant l'action de ces organes.

Ceux qui s'y livrent par état et qui y excellent ordinairement, sont souvent appelés *coupeurs*, parce qu'ils emploient généralement un instrument tranchant; ils sont aussi connus sous le nom d'*affranchisseurs*, dans quelques endroits; mais on leur applique le plus souvent celui de *châtreurs*.

Cette opération s'opère quelquefois naturellement dans certains animaux. Les *carpeaux* délicats du Rhône et de quelques autres fleuves rapides, ne sont autre chose que des carpes dont les organes de la génération ont été oblitérés par des causes accidentelles qui tiennent probablement à la grande rapidité du cours de ces volumes d'eau. On trouve aussi dans plusieurs espèces d'insectes, comme les abeilles et les fourmis, des individus chez lesquels ces organes ne se développent pas, et qu'on désigne fréquemment sous le nom de *mulets* ou de *neutres*, parce qu'ils sont inhabiles à la reproduction de leur espèce. Ces divers animaux, ainsi que quelques autres également disgraciés, peuvent être regardés comme les eunuques de la nature.

La castration des animaux les plus utiles à l'homme étant un objet très-important pour les cultivateurs, pour les marchands et tous les propriétaires de bestiaux, ainsi que pour la cavalerie, cette opération délicate doit être traitée ici avec quelques développemens.

La castration étoit pratiquée par les anciens sur plusieurs animaux domestiques (et malheureusement aussi sur l'homme),

parce qu'ils avoient reconnu, comme nous, son utilité, soit pour rendre plus traitables, plus tranquilles et plus dociles, ces vigoureux compagnons de l'homme dans ses travaux les plus importans, soit pour améliorer la chair de ceux qui sont destinés à le nourrir, soit comme moyen de guérison pour ceux chez lesquels les organes générateurs sont atteints de quelque affection morbifique très-grave, comme les sarcocèles, les carcinomes, les hernies, les fortes contusions, les ulcères, les abcès, etc. Elle étoit pratiquée aussi, dès la plus haute antiquité, comme nous le verrons, sur les femelles comme sur les mâles; car la recherche, et surtout la sensualité, ne se sont pas bornées à y soumettre les derniers, elles sont aussi parvenues à châtrer les femelles, quoique chez elles l'opération fût plus difficile, parce que la nature a placé plus profondément les organes qu'on veut retrancher.

Quoique cette opération soit devenue, en France et dans la plupart des contrées de l'Europe, une pratique habituelle, très-commune presque partout, elle a trouvé cependant des censeurs, même parmi nous, et elle est encore, ou inconnue, ou inusitée dans plusieurs régions fort étendues. Les Indiens, les Arabes, les Persans, les Égyptiens, les Turcs, presque tous les Orientaux, et même les Espagnols et les Italiens, ne la pratiquent pas ordinairement sur leurs chevaux et sur d'autres animaux domestiques. Malgré l'ardeur et l'énergie qui caractérisent ces animaux dans ces contrées brûlantes, ils sont cependant plus traitables, plus tranquilles et plus dociles que les nôtres; ce qui tient sans doute, comme nous l'avons démontré ailleurs, à une éducation plus soignée, et surtout à un meilleur traitement. (*V.* Animaux domestiques et Accouplement.) Ils n'y ont pas besoin, en général, de cette opération, qui présente aussi, comme nous le reconnoîtrons plus loin, plus d'inconvéniens dans les pays chauds, que dans ceux qui sont froids ou tempérés.

On a remarqué d'ailleurs, avec raison, que la castration dégrade souvent les formes, en s'opposant à un développement régulier, et en substituant la laideur à la beauté; qu'elle affoiblit le caractère, en diminuant les forces, l'énergie et le courage; qu'elle abrège considérablement la durée de l'existence, en dérangeant l'économie animale; qu'elle donne lieu à plusieurs accidens et maladies graves; qu'elle éteint ou affoiblit la voix, et la modifie toujours considérablement, à cause des rapports singuliers et peu expliqués jusqu'à présent, qui existent entre les parties de la génération et celles de la gorge; qu'elle ôte à la robe des animaux une partie de son lustre et de son éclat; qu'elle enlève aux regards leur assurance et leur fierté; aux mouvemens, leur noblesse, leur ca-

dence et leur régularité : toutes circonstances très-propres à détourner de sa pratique les propriétaires d'animaux précieux. Quelle différence, en effet, sous tous ces rapports, entre un cheval hongre et un cheval entier, un bœuf et un taureau, un mouton et un belier, un chapon et un coq !

C'est sans doute d'après ces considérations que nous voyons en France le service des postes, des messageries, des coches et du roulage, être fait généralement par des chevaux entiers ; que, dans un grand nombre de nos départemens, on les emploie aussi, presque exclusivement, pour les opérations aratoires et les charrois champêtres ; qu'on a essayé de ne pas châtrer les chevaux de troupe en Europe, à l'imitation des Asiatiques, quoiqu'ils puissent alors trahir plus aisément le cavalier par la force de leur hennissement ; que Lafosse a fait conserver entiers, pendant plusieurs années, les chevaux des gendarmes de Lunéville ; et que, dans les manéges et ailleurs, on voit souvent aussi des chevaux entiers qu'on parvient aisément à dompter, à dresser, et à rendre dociles à la voix, au mors et à l'éperon, avec des soins, de la douceur, de la patience et de bons traitemens.

Cependant, comme cette opération, indépendamment de l'habitude qui s'en est introduite dans un grand nombre d'endroits, a incontestablement des avantages marqués dans plusieurs cas assez nombreux, il convient que nous l'examinions dans ses détails les plus importans ; car, quand même on admettroit qu'elle est réellement un mal dans tous les cas, il faudroit encore essayer d'en diminuer le plus possible les fâcheux effets, en la pratiquant de la manière la moins désavantageuse ; et c'est ce qui nous détermine à la considérer ici dans son exécution, après avoir exposé rapidement ses principaux effets sur l'économie animale, et surtout les principaux motifs qui peuvent porter le propriétaire d'animaux domestiques à l'entreprendre.

Il est bien reconnu que l'anéantissement des organes générateurs opère, sur le physique et sur le moral des animaux qui l'éprouvent naturellement ou artificiellement, une révolution qui les change d'une manière très-sensible. Nous avons vu, en nous occupant de l'accouplement, qu'à l'époque du développement complet de ces organes, il se manifestoit une sorte de métamorphose dans la manière d'être de tous les animaux ; qu'ils devenoient plus forts, plus énergiques, plus vigoureux ; que toutes leurs facultés étoient exaltées ; et nous verrons maintenant que la privation ou la paralysie des mêmes organes, suffit seule pour empêcher ou pour détruire cette force, cette énergie, cette vigueur et cette exaltation qui peuvent contrarier les vues qu'on se propose dans certains animaux.

On observe, en effet, qu'immédiatement après la castration, non-seulement la constitution, mais encore la complexion des animaux, change souvent aussi. Ils n'ont ni les mêmes qualités physiques, ni les mêmes qualités morales, ni la même apparence, ni la même odeur; et ils se trouvent plus ou moins modifiés sur tous ces points. Les pulsations des artères étant plus foibles, et la circulation s'opérant plus lentement, ils deviennent nécessairement plus lents, plus mous et moins agiles; leur corps devient gras, épais et muqueux, par une suite nécessaire de ce premier état; leur peau devient, aussi, tendre et délicate; leurs articulations sont ordinairement moins libres; leurs cuisses généralement très-grosses, et leurs jambes quelquefois gonflées, et même déformées, lorsqu'elles deviennent trop foibles pour supporter le poids du corps. Leur chair se trouve encore privée de cette odeur forte et de cette saveur répugnante que nous avons remarqué qu'elle contractoit à l'époque du rut, et que produit la semence résorbée dans les humeurs, en stimulant le système glanduleux excréteur. Ces animaux arrivent souvent plus promptement et plus aisément à une grande stature, lorsque la castration est antérieure à l'âge de puberté, et ils sont alors plus élancés et plus allongés, comme l'avoit remarqué Aristote.

On observe encore, après la castration, quelques changemens particuliers à certaines espèces d'animaux: les cornes manquent souvent aux ruminans qui en sont armés naturellement, ou elles deviennent foibles lorsqu'ils sont châtrés de bonne heure, comme dans le bouc et le belier, privés, dans le jeune âge, des organes de la génération; dans le bœuf, les cornes grossissent, s'allongent et se courbent comme celles des vaches; un certain allongement de toute la tête remplace la diminution de la largeur de la nuque, du front, du mufle et des naseaux; le ventre est plus lâche, les hanches plus saillantes, et les extrémités plus allongées; dans le cerf et dans le chevreuil, châtrés avant la sortie de leur bois, cette arme ne paroît pas, et elle ne tombe plus, pour se renouveler, dans ceux qui ont éprouvé l'opération après sa sortie; dans le porc châtré jeune, on ne voit point pousser les crochets ou dents canines; le chapon n'est presque plus sujet à la mue, et sa crête lui est ordinairement enlevée, parce qu'après l'opération elle cesse de se tenir droite.

Les organes de la génération ayant aussi une influence très-directe sur ceux de la voix, comme nous l'avons déjà remarqué, le cheval perd, par la castration, l'éclat, la gravité, la fréquence et la fierté de son hennissement; le braiement de l'âne se fait à peine entendre; le bœuf

n'a plus ce mugissement profond, bruyant et prolongé qui distingue le taureau ; le mouton n'a qu'un bêlement grêle et imparfait ; le chevrotement du bouc châtré est aussi affoibli ; l'aboiement du chien et le miaulement du chat sont plus rares et moins prononcés, ainsi que le grognement du cochon ; les canards et les oies ne font plus entendre leurs cris aigus, perçans et désagréables, et le chapon est ordinairement muet, ou n'a plus le chant du coq.

Ajoutons encore que tous les animaux châtrés sont moins exposés aux maladies qui dépendent soit de la rigidité de la fibre, soit de celle de la peau.

Il est facile de voir que la plupart de ces changemens peuvent devenir avantageux, dans certains animaux domestiques, et dans plusieurs cas, relativement à l'objet principal auquel on veut les destiner.

S'ils sont fiers, indomptables, comme cela arrive souvent au temps du rut; s'ils se battent entre eux, s'ils se blessent, s'ils maltraitent dangereusement leurs conducteurs, comme cela est arrivé plusieurs fois ; s'ils deviennent furieux à l'approche des femelles, et s'il est impossible de les maîtriser, comme cela arrive encore quelquefois, la castration peut, en donnant à leurs armes naturelles moins de développement et de force, et à leur caractère féroce moins d'énergie, les rendre paisibles, dociles, tranquilles, et plus propres à recevoir le genre d'instruction qu'on désire leur donner, lorsqu'on ne les destine pas à la génération. Ils se livrent alors aux travaux, sans distraction pour eux, comme sans danger pour l'homme. On peut même accoupler pour cet objet, sans le moindre inconvénient, les animaux de sexes différens.

S'ils sont destinés à la boucherie, comme cela arrive fréquemment, on peut encore, par ce moyen, procurer aux parties principales, sous ce rapport, plus de volume; à leur chair et à leur peau, plus de finesse, de souplesse, de délicatesse ; et à la masse générale, plus d'aptitude à l'obésité ; parce que l'état de calme qui résulte de l'opération, favorisant l'expansion du tissu cellulaire, l'engraissement devient plus prompt et plus complet, et la chair plus tendre et plus savoureuse.

Une considération qui milite encore très-fortement en faveur de la castration de certains animaux domestiques, c'est qu'un seul mâle suffisant, dans les espèces polygames, pour féconder un grand nombre de femelles, il y a nécessairement un très-grand nombre de mâles superflus ; et leur castration n'a réellement aucune influence fâcheuse pour la multiplication de l'espèce ; elle devient, au contraire, un

moyen assuré de maintenir constamment les races à la hauteur de leur perfectionnement, en écartant de la génération, de la manière la plus certaine, tous les animaux foibles et défectueux.

Enfin, cette opération, que nous allons maintenant examiner dans son exécution, est le dernier remède à quelques-unes des maladies qui intéressent les parties de la génération.

La castration exige, pour être couronnée par le succès, quelques précautions générales que nous devons indiquer ici, indépendamment des précautions particulières que nous examinerons plus loin.

Quoique les anciens aient recommandé par ce précepte, *verres, juvencos, arietes, hœdos, decrescente lunâ, castratos*, de ne pratiquer la castration sur les animaux domestiques que dans le décours de la lune, nous pensons que cet astre n'exerce réellement aucune influence bien constatée sur le succès de cette opération.

Nous avons vu qu'une des causes qui se sont opposées à l'introduction de cette pratique en Asie, en Afrique, et dans les parties les plus méridionales de l'Europe, comme cela est arrivé aussi en Amérique, doit être attribuée aux dangers qui résultent de la chaleur, souvent excessive, du climat de ces contrées. Cette circonstance, et les résultats de la pratique, nous autorisent à regarder les fortes chaleurs comme étant généralement contraires au succès de l'opération; et elles occasionent souvent la gangrène. Il est également reconnu que le froid excessif et une humidité surabondante ne lui sont guère moins nuisibles, en déterminant les inflammations de l'abdomen et ses hydropisies. Le tétanos est souvent aussi le résultat fâcheux de ces divers contre-temps.

Ainsi, la constitution atmosphérique la plus tempérée et la plus calme, est généralement la plus convenable; et le printemps et l'automne sont, par conséquent aussi, les deux saisons de l'année les plus favorables ordinairement. Par une autre conséquence nécessaire de ces principes, il arrive que certaines années sont bien moins propices que d'autres pour cette opération, et il convient de se prémunir contre les causes connues ou probables qui peuvent lui devenir contraires, au lieu d'accuser du défaut de succès quelque cause insignifiante ou occulte, comme on le fait souvent. Il convient également de choisir les époques de l'année où les animaux de service ne sont pas exposés à des travaux urgens et très-fatigans, à des courses pénibles, et à des voyages longs et difficiles, qui les affoibliroient beaucoup

avant ou après l'opération. Il faut encore s'assurer, par tous les moyens possibles, de l'état de santé de tous les animaux qu'on veut y soumettre.

En général, aussi, les premiers jours de l'existence des animaux sont ceux qui offrent le plus de chances de succès pour cette opération. Les organes de la génération n'étant pas développés dans les jeunes animaux, on peut en amputer et même en arracher sans accident quelques portions essentielles; tandis que lorsque ces parties se sont accrues, et ont éprouvé un commencement d'exercice, leur retranchement, leur désorganisation, ou leur mutilation, font plus ou moins souffrir les autres systèmes avec lesquels celui de la génération a contracté une correspondance plus intime. D'ailleurs, les animaux châtrés fort jeunes sont plus susceptibles d'engraisser. Ils ont la chair plus tendre et plus délicate, et les accidens de l'opération sont ordinairement nuls, ou très-légers, lorsqu'on procède avec les précautions convenables; tandis que lorsque l'opération est faite tardivement, non-seulement les bons effets qu'on en attend sont bien moins prononcés, mais elle est encore souvent plus dangereuse, dans certaines espèces surtout.

Nous verrons cependant qu'il est des cas où il convient d'attendre, par des motifs économiques assez puissans, que ces organes, qui paroissent d'ailleurs assez tard dans quelques espèces, soient bien apparens, et que le développement de toutes les parties essentielles du corps soit, en outre, achevé avant de hasarder l'opération; de sorte que cette opération n'étant pas urgente, le plus souvent, il est à propos de la retarder quelquefois, pour que ses résultats deviennent plus avantageux.

Lorsque les circonstances permettent de l'entreprendre avec espoir de succès, il reste encore à y préparer d'avance les animaux, la veille de l'opération, par le repos, par le jeûne ou le retranchement d'une portion de leur ration ordinaire, et le choix d'alimens de facile digestion, quelquefois même par la saignée, pour ceux qui sont pléthoriques, comme pour ceux en qui l'on redoute la violence des efforts ou celle des accidens. Enfin il convient généralement de la pratiquer de bonne heure, le matin, les animaux étant à jeun.

Quand ils sont bien disposés, et quand le moment est bien choisi, il n'arrive pas ordinairement d'accident de la castration faite par un homme habile et bien exercé; mais, pour obtenir un succès complet, il faut bien pénétrer toutes les dispositions de l'animal, prévenir tous ses mouvemens désordonnés, et être bien assuré que les personnes chargées des

soins postérieurs à l'opération, ne manquent à aucun de ceux qui sont nécessaires pour prévenir les accidens.

Les principaux animaux domestiques auxquels on fait quelquefois subir l'opération de la castration, sont le cheval, l'âne et le mulet; le taureau, le belier et le bouc; le verrat, le chien, le chat et le lapin; le coq commun, le coq-d'Inde, le canard et le jars; et aussi quelques espèces de poissons. On y soumet également, quelquefois, la jument, ou plutôt la pouliche; l'ânesse, la vache, ou plutôt la génisse; la brebis, ou plutôt l'agnelle; la chèvre, la truie, la chienne, la chatte, la lapine, les poulettes, les canes et les oies.

On applique aussi, généralement, aux animaux châtrés diverses dénominations particulières qui indiquent leur état de dégradation, ou, si l'on veut, d'amélioration relative. Telle est celle de *hongre* pour le cheval, qu'on lui a donnée probablement parce que les premiers chevaux ainsi mutilés nous sont venus de la Hongrie; de même que les Allemands l'appellent *valaque* (walach), parce que la Valachie leur a également fourni les premiers, qu'ils appellent aussi quelquefois *moines* (moench); on devine aisément pourquoi. Telles sont encore celles de bouvillon et de bœuf, pour le taureau; de mouton et de moutonne, pour le belier et la brebis; de cochon et de cochonne, pour le verrat et la truie; de chapon et de poularde, pour le coq et la poule, etc.

On ne châtre pas les insectes domestiques, et l'expression figurée, *châtrer les ruches*, ne signifie autre chose que le retranchement d'une partie des gâteaux ou alvéoles fabriqués par les abeilles; opération pratiquée afin d'extraire le miel et la cire qu'on a principalement en vue, en entretenant ces précieux animaux.

Les principaux modes de castration employés en divers endroits sur les quadrupèdes domestiques mâles, sont: 1.° les cassots ou billots, avec les caustiques ou corrosifs; 2.° le feu; 3.° la ligature; 4.° la torsion ou le bistournage; 5.° l'amputation; 6.° l'arrachement; 7.° le froissement. A l'égard des femelles, les moyens consistent dans l'enlèvement des ovaires; on enlève les testicules ou les ovaires aux volailles; on prive également les poissons des ovaires ou des laitances.

Quoiqu'on puisse appliquer la plupart des premiers procédés avec succès à la majeure partie des animaux domestiques, il convient cependant généralement d'adopter la méthode éprouvée par rapport à l'âge de l'animal et à son espèce, parce qu'il en est quelques-unes qui conviennent davantage à certaines espèces et à certains états que nous devons indiquer, avant de passer à la description particulière de chacun de ces procédés.

Les cassots ou billots, avec les caustiques ou corrosifs, le feu ou l'amputation, sont employés le plus souvent, avec succès, pour le cheval, l'âne et le mulet; les cassots et le bistournage, ou la torsion, pour le taureau; le bistournage, et la ligature ou le fouettage, pour le belier et le bouc; l'arrachement ou l'incision, pour l'agneau, le chevreau, le lapereau, les volailles et les poissons; l'incision ou l'amputation, pour le chien, le chat, le lapin et le porc; et le froissement, pour le veau, le taureau, le belier et le bouc. Observons cependant que les trois derniers moyens sont plus applicables aux jeunes animaux, auxquels ils conviennent essentiellement, qu'aux adultes; comme l'amputation des ovaires convient dans les femelles des quadrupèdes, des volailles et des poissons.

Quel que soit le mode qu'on emploie, on *assujettit* d'abord le quadrupède, quand il est fort, c'est-à-dire, qu'on l'entrave et on l'abat, afin d'empêcher les mouvemens qui nuiroient à l'opération. A cet effet, on lui ceint d'abord le corps avec une sangle, munie de deux anneaux de fer, fixés de chaque côté de la poitrine, à environ un demi-pied l'un de l'autre. On l'amène, les yeux bandés, sur un gazon, s'il est possible, jonché de paille ou de fumier, ou sur une litière épaisse; on lui met quatre entraves aux paturons. Une entrave, faite avec soin, est composée d'une bande de cuir, large, doublée et rembourrée en dedans, garnie d'une boucle à un de ses bouts, pour y passer et arrêter l'autre, et garnie, du côté opposé à la boucle, d'un anneau de fer qui sert à fixer et à passer les courroies. On a soin que chaque corde, fixée par un de ses bouts à un des anneaux, repasse dans l'anneau opposé, de manière que la corde fixée à un anneau de l'entrave du pied de derrière, vienne repasser dans celui de l'entrave du pied de devant qui le regarde, et qu'elle retourne de là entre les deux jarrets, pour être tirée par-derrière; comme celle qui est fixée à l'anneau de l'entrave du pied de devant, ira passer dans celui de l'entrave du pied de derrière qui lui répond, et reviendra entre les jambes de devant pour être tirée en devant.

Lorsqu'on a mis les entraves et passé les cordes, deux hommes forts, le premier, placé en avant de l'animal, tirant la corde qui doit ramener le pied de derrière avec celui de devant; et le second, placé derrière, tirant du côté opposé pour réunir les deux pieds que sa corde engage, le feront tomber s'ils sont parfaitement d'accord; un troisième, tenant la tête de l'animal avec une longe ou un bridon, le soutient de manière à déterminer la chute sur le côté et non en devant.

Aussitôt que l'animal est abattu, on passe les cordes qui ont réuni les pieds dans les anneaux de la sangle, et on les y fixe par un nœud coulant, facile à défaire. Pendant tout le temps de l'opération, un ou deux hommes tiennent fermement la tête de l'animal.

On est quelquefois obligé aussi de lui mettre les *morailles*, espèce de tenailles, qui, en lui serrant le bout du nez et la lèvre antérieure, le forcent de se tenir tranquille.

Nous devons à présent entrer dans quelques détails sur chacun des principaux modes d'opération de la castration dans les animaux domestiques.

1.° *Les cassots ou billots, avec les caustiques ou corrosifs.* — Ce mode, auquel les praticiens donnent ordinairement la préférence pour les chevaux, paroît être fort ancien, puisqu'il fut recommandé, chez les Grecs, par Hiéroclès et Magon; chez les Romains, par Columelle, et chez nous, par Olivier de Serres, le premier de nos agronomes.

Il consiste dans l'emploi de quatre petits morceaux de bois, appelés *cassots* ou *billots*, provenant d'un jet de sureau dont on a ôté la moelle, fendus exactement dans le milieu, de manière à s'appliquer l'un sur l'autre avec la plus grande justesse, longs de cinq à six pouces, larges d'un pouce au plus, fermes pour ne pas plier, excavés intérieurement à deux lignes de profondeur environ, et traversés, près des extrémités, par une entaille ou coche propre à retenir un lien.

On emplit chaque excavation, qui forme une sorte de gouttière ou cannelure, d'une pâte ferme, formée de farine, d'eau et de sublimé corrosif pulvérisé, ou de vitriol bleu, et lorsque les quatre cassots sont ainsi préparés, et qu'on les a réunis d'avance, deux par deux, en les arrêtant à l'un des bouts avec une ficelle solidement nouée aux entailles, on saisit un testicule, on le fait sortir, en incisant le scrotum et toutes les autres enveloppes, et en évitant d'entamer le testicule même, afin de ne pas faire souffrir inutilement l'animal; on repousse vers le ventre l'épididyme, et on le laisse en entier, ou on en emporte une partie, selon qu'on veut conserver à l'animal plus ou moins de vigueur. Alors on engage le cordon spermatique entre deux cassots; on le comprime autant qu'on le peut, en fixant et serrant une ficelle solide aux entailles pratiquées aux extrémités des cassots; on coupe ensuite le testicule, un travers de doigt au-dessous des cassots, sans l'emporter totalement, afin que les cassots tiennent mieux. Quelquefois, pour éviter l'hémorragie, on ne retranche les testicules que quelques jours après l'opération. On fait une lotion d'eau froide, aiguisée de vinaigre et de sel, aux parties environ-

nantes, afin d'extraire les particules du caustique échappées, ainsi que le sang coagulé.

Il est des personnes qui n'incisent pas la tunique vaginale ou péritonienne qui recouvre immédiatement le testicule, et qui la comprennent dans les cassots ; ce qui s'appelle *châtrer à testicule couvert.* On prévient par-là les hernies, mais on expose davantage l'animal à l'inflammation de poitrine et au tétanos. Cependant, d'habiles opérateurs ont employé souvent, sans accident, ce mode d'opération.

On saigne quelquefois l'animal pour prévenir l'inflammation, surtout s'il est ardent.

Immédiatement après l'opération, on peut le faire promener un peu, avec avantage, quand le temps est beau, et réitérer cet exercice chaque jour. Il faut veiller à ce qu'il ne porte pas les dents aux cassots, et on peut le distraire fort utilement, en lui donnant de l'eau blanche et de la paille. Ses alimens doivent être choisis, mais sa ration doit être diminuée d'abord de moitié, et augmentée ensuite insensiblement.

Quelques personnes font entrer les animaux dans un abreuvoir, jusqu'à moitié du ventre, après l'opération ; mais ce moyen peut devenir dangereux, si elle les a échauffés.

On peut enlever les cassots quelques jours après l'opération, nettoyer la plaie et la laver avec une eau aiguisée de sel ou de vinaigre.

2.° *Le feu.* — Ce procédé, également fort ancien, puisque Absyrte et Végèce le recommandent, et qu'on paroît cependant avoir abandonné en France sur un grand nombre de points, quoiqu'il soit usité en Angleterre, en Amérique et chez les Calmouks, et quoiqu'il soit recommandé et pratiqué par plusieurs praticiens instruits, pour le cheval et le taureau, diffère peu, pour l'effet, de celui des caustiques ou corrosifs ordinaires.

Au lieu de cassots, on se sert d'une sorte de petites tenailles légères, longues de cinq à six pouces, de la forme des morailles, et qu'on appelle *tenailles ou morailles à châtrer.* Les deux branches n'en sont pas tranchantes, du côté où elles se touchent; mais elles sont limées de manière à se toucher sur tous les points, et à l'une des branches est attachée une courroie pour les lier lorsqu'on s'en sert.

Après avoir mis le testicule à nu, on saisit le cordon spermatique, avec les morailles, entre le testicule et l'épididyme ; on rapproche les branches et on les lie fortement avec la courroie. On prend alors un couteau de cuivre, rougi au feu, et on sépare le testicule de l'épididyme ; ou bien on coupe le cordon avec le bistouri, puis on applique

un fer rouge sur la section. On jette quelquefois du sucre en poudre sur le bout du cordon, et on le saupoudre aussi quelquefois de résine pulvérisée, qu'on met en infusion par une nouvelle application du cautère.

3.° *La ligature.* — Ce mode, usité en Hongrie pour les poulains d'un an, est fréquemment employé en France et ailleurs pour les agneaux antennois et les vieux beliers, et nous l'avons souvent employé nous-mêmes avec succès sur ces derniers animaux. On l'applique aussi aux taureaux dans plusieurs de nos départemens.

On prend une ficelle appelée *fil de fouet*, ou un fort fil de soie, ou un fil de cordonnier, et, dans un nœud serré le plus possible, on embrasse à la fois le scrotum et les cordons spermatiques, au-dessus des testicules. On laisse tomber le scrotum et les testicules par mortification, ou plutôt on les ampute quelques jours après l'opération, et l'on ôte la ligature.

Cependant, l'épaisseur du scrotum, du dartos et de la tunique vaginale, empêche la ligature d'agir immédiatement sur le cordon, et la douleur de ces parties étant considérable et inutile, il est généralement préférable d'ouvrir les bourses, de comprendre chaque cordon dans un nœud de fil, et d'emporter le testicule sur-le-champ, par une section au-dessus de la ligature.

On peut encore, après avoir incisé le scrotum, amputer le cordon et faire uniquement la ligature des artères, sans même y comprendre les nerfs.

On peut aussi étendre, sur la surface des vaisseaux, un onguent chaud, fait de suif et de térébenthine, et laver les bourses avec de l'huile et du vin.

Lafosse conseille, pour faire la castration du cheval par ce procédé, d'ouvrir le scrotum, de plonger dans le cordon, à un travers de doigt au-dessus du testicule, une aiguille courbe, enfilée d'un fil double ciré pour faire la ligature, en évitant de comprendre le nerf spermatique. On laisse les bouts assez longs pour qu'ils pendent au dehors, et l'on coupe aussitôt le testicule. De cette manière, il assure qu'il n'y a presque pas de douleur, qu'il n'en résulte jamais d'accidens, et que la guérison est prompte.

Dans le département de la Charente, on pratique, sous le nom de *point doré*, un procédé pour lier le cordon sans inciser le scrotum. On a un carrelet ou grosse aiguille enfilée d'une petite ficelle ; on presse à plat le scrotum contre le cordon, de derrière en avant; on perce le scrotum d'outre en outre, près du cordon ; on tire l'aiguille par la partie opposée à son entrée; on la repasse dans les mêmes trous, ayant

l'attention que le cordon se trouve dans l'anse que la ficelle forme par son retour, et l'on fait un nœud bien serré. Ce procédé cause l'atrophie, le dépérissement des testicules, et la perte de leur faculté sécrétoire ; mais ces organes conservent une foible vitalité qui les empêche de tomber en mortification.

4.° *La torsion* ou le *bistournage*. — Ce mode nous paroît être le plus usité en France et ailleurs, pour la castration des veaux, des taureaux et des beliers.

Ayant saisi les bourses avec les deux mains, on fait monter et descendre les testicules, à plusieurs reprises, afin de rompre les adhérences qu'ils peuvent avoir contractées; puis, remontant le testicule gauche près de son anneau, et laissant le testicule droit abaissé, on en saisit le cordon de la main gauche, avec le pouce et l'index, à un pouce au-dessus du testicule. De la main droite, on prend l'extrémité inférieure du scrotum, qu'on contourne et pousse fortement en haut, afin que l'extrémité inférieure du testicule devienne supérieure. On tire inférieurement avec la main gauche le bas du scrotum, afin que ses parois rapprochées contiennent le testicule dans sa nouvelle position ; on saisit le bas du cordon avec le pouce et l'index de la main gauche, dont les autres doigts maintiennent aussi le scrotum. Le pouce et l'index de la main droite prennent la pointe du testicule devenue supérieure ; la main gauche relève le cordon, tandis que la main droite refoulant en bas le testicule, lui fait décrire, de droite à gauche, autour du cordon, plusieurs tours, jusqu'à ce qu'il soit assez tendu : le cordon ainsi replié et promené autour de lui-même, opère une sorte de ligature des vaisseaux spermatiques, et la sécrétion se trouve ainsi annulée dans les testicules.

On tourne mieux le testicule autour du cordon, si on lui donne une direction oblique ; on le remonte ensuite jusqu'à l'anneau, et on tend le scrotum, en le tirant par sa partie inférieure, afin que le testicule reste dans cette position pendant qu'on opère sur l'autre. On fait donc descendre à son tour le testicule gauche ; mais on en saisit le cordon de la main droite, et c'est la gauche qui fait tourner le testicule autour du cordon, de gauche à droite ; puis on le remonte près de l'anneau, à la même hauteur que le premier ; et ces tours, en sens opposés, font que les testicules s'arrêtent l'un l'autre.

Pour les empêcher de descendre et les cordons de se détordre, on fait une ligature dont on se dispense quelquefois. L'opérateur saisit le bas du scrotum avec la main gauche ; il tient entre les dents le bout d'un fil solide de laine ; prenant

l'autre bout de la main droite, il lie le bas du scrotum par plusieurs tours, et l'arrête par un nœud.

L'opération étant finie, on fait ordinairement une saignée pour prévenir l'engorgement et la fièvre ; on donne de l'eau blanche ; on retranche la moitié des alimens ; et si le temps est beau, il est avantageux d'exercer un peu les animaux.

Ce mode de castration occasione le dépérissement et l'atrophie des testicules. Il est peu douloureux et sans danger. Les taureaux et les beliers qui l'ont subi, conservent de la gaieté et une certaine vigueur. Il en est aussi qui conservent des désirs et saillissent ; mais ils ne peuvent plus féconder. Les bœufs bistournés sont plus propres au travail, et conservent la forme des taureaux plus que ceux à qui on a enlevé les testicules ; mais leur chair, comme celle des beliers et des bœufs ainsi traités, est plus ferme et moins délicate.

5.° *L'amputation.* — On ouvre le scrotum et la tunique vaginale ; on saisit le testicule ; on allonge le cordon, et on le coupe net et transversalement.

Ce mode est fortement recommandé pour les chevaux par Lafosse, qui, d'après sa pratique, ne redoute pas la perte de sang qui en résulte, et qu'on peut d'ailleurs arrêter par la ligature, lorsqu'elle est trop forte. On l'a appliqué également avec succès à des chiens, des porcs et des chats encore jeunes. On a même, sur des sujets de cet âge, amputé quelquefois sans accident les bourses entières avec les testicules.

On ratisse quelquefois aussi le cordon spermatique, avec le bistouri, jusqu'à sa section parfaite, et l'hémorragie est généralement moins considérable que lorsqu'il est coupé net.

Ce procédé ne paroît convenir que pour les jeunes animaux ; car, dans tous ceux où les testicules sont développés, les artères ont un volume qui peut rendre l'hémorragie fâcheuse. Cependant, avec la précaution que nous venons d'indiquer, il est recommandé et pratiqué avec succès par plusieurs habiles praticiens, comme étant fort simple et peu douloureux.

On a aussi employé avec succès le ratissage du cordon, sur des cochons de trois à quatre mois, et l'hémorragie a été moins considérable que s'il avoit été coupé net.

6.° *L'arrachement.* — Ce procédé, employé fréquemment pour les agneaux, les chevreaux, les lapereaux, les chiens et tous les jeunes animaux, n'occasione pas ordinairement d'accidens, lorsqu'il est pratiqué de bonne heure et convenablement : c'est celui auquel nous avons toujours donné la préférence pour nos troupeaux.

Un aide, debout et appuyé contre un mur, tient contre son ventre et sa poitrine, le dos du jeune animal qu'on veut

opérer, dont la tête est en haut, et il le présente commodément à l'opérateur, en lui tenant réunis les canons des quatre extrémités. Le scrotum se trouvant ainsi bien à découvert, l'opérateur le pince dans sa partie inférieure, le tend en le tirant à lui, et en ampute un morceau. Cette incision mettant les testicules à découvert, il les fait sortir et il les saisit l'un après l'autre avec les dents, auxquelles on peut substituer une pince; et, en appuyant avec les mains contre la base du scrotum, il les extirpe très-aisément. Le déchirement du cordon prévient l'hémorragie.

Pour les cochons de lait, les châtreurs rompent aussi quelquefois le cordon spermatique, mais sans l'arracher; ils le pincent et le soutiennent du côté de l'anneau, avec le pouce et l'index de la main gauche; ils le tordent avec la main droite, et le tirent doucement jusqu'à ce qu'il se déchire.

Ordinairement, après l'opération, on raccourcit la queue des agneaux, surtout dans la race des mérinos.

7.° *Le froissement*, *l'écrasement* ou *la collision*. — Ce procédé douloureux et barbare, est très-ancien, puisque Aristote le conseille pour les veaux d'un an, en recommandant l'application du feu lorsqu'il en résulte l'inflammation. Il est encore usité aujourd'hui dans quelques cantons de la Russie et en Afrique. Il se pratique aussi quelquefois en Italie, où l'on observe qu'il laisse aux animaux une certaine vivacité qui approche de celle qu'on remarque dans ceux qui sont entiers.

Il consiste dans une forte compression des testicules, avec des tenailles à mors plats et larges, ou dans une forte contusion entre deux morceaux de bois aplatis, ou deux maillets, ou deux pierres plates, comme on le pratique en Russie et en Afrique, afin d'ôter à ces organes toute action vitale, en les désorganisant.

Levaillant rapporte que les Gonaquois, peuplade africaine, écrasent ainsi entre deux pierres les testicules de leurs jeunes animaux; et, avec le temps, ces parties mutilées acquièrent un volume prodigieux, et deviennent un mets recherché et très-délicat.

Les Hottentots châtrent aussi leurs veaux de cette manière.

Ajoutons à ces divers procédés, l'indication de celui que M. Moreau de Saint-Méry nous assure être employé à Saint-Domingue, afin d'empêcher les chevaux d'engendrer, sans porter atteinte aux testicules.

On introduit une petite baguette dans le canal de l'urètre, et avec un bistouri on fend le gland par-dessous, dans toute sa longueur, de manière qu'il s'aplatit et que la semence n'est plus dirigée que sur les bords du vagin. C'est notamment au quartier de l'Artibonite, que ce moyen a été mis

en usage, et il a pour objet de ne livrer les jumens qu'aux ânes étalons, parce qu'on y préfère les mulets aux chevaux.

Nous devons observer ici que tous les procédés qui laissent subsister les testicules, après les avoir plus ou moins mutilés, laissent ordinairement aussi, comme après l'infibulation dans l'espèce humaine, des désirs impuissans, que les animaux cherchent à satisfaire, et qui, en les fatiguant, les rendent moins traitables et moins dociles, en rendant aussi leur chair moins agréable. A la vérité, étant moins dégradés, ils conservent plus de force, de vigueur, de beauté, et un air plus mâle et plus fier. Nous observerons aussi que les personnes qui n'y regardent pas de près, ou qui s'y connoissent peu, prennent quelquefois pour étalons, des animaux châtrés imparfaitement par ces procédés.

Nous observerons encore que, dans toutes les espèces de quadrupèdes, on rencontre des sujets qui n'ont que l'un des testicules descendu, ou même en qui l'on ne sent ni l'un ni l'autre; ces organes sont restés dans l'abdomen, ou sont engagés dans les anneaux des muscles, et ils n'en sont que plus actifs, dans les adultes, jusqu'à ce que la nature ait fait un effort pour les pousser au-dehors; quelquefois le second se fait sentir et descend peu de temps après l'opération du premier, qu'il faut attendre pour opérer; quelquefois aussi il n'existe réellement qu'un seul testicule, et ce défaut ne nuit pas à la génération : on a remarqué que ce testicule qui est seul, est alors beaucoup plus gros qu'à l'ordinaire. Il existe encore quelques individus chez lesquels on en trouve trois, et ils passent pour être plus vigoureux et plus forts de corps que les autres.

Castration des femelles.—Cette opération étoit connue et pratiquée par les anciens. Aristote (l. 8) et Pline (l. 10), nous informent qu'on châtroit, de leur temps, les femelles des chameaux que l'on menoit à la suite des armées, afin qu'elles fussent plus tranquilles, plus utiles, et qu'elles ne pussent pas concevoir. Ces auteurs, et quelques autres, nous parlent aussi de la castration des truies, qui sont les femelles le plus souvent et le plus facilement châtrées en France.

Les femelles ayant naturellement plus de mollesse et moins de fierté, de force et d'énergie que les mâles, la castration ne produit pas chez elles des effets aussi prononcés que sur ceux-ci; mais elles engraissent plus aisément et plus promptement; leur chair est plus savoureuse et plus tendre; et l'on prévient par-là l'amaigrissement qu'occasionent souvent la gestation et l'allaitement; la toison des brebis en

devient plus abondante, comme aussi celle des chèvres.

Il est généralement avantageux de les châtrer de bonne heure : on l'a fait cependant plusieurs fois, avec succès, dans un âge très-avancé.

L'opération consiste dans l'amputation des ovaires. On ouvre l'abdomen à l'un des flancs, on coupe l'ovaire avec un bistouri, ou bien on le déchire avec l'ongle, ou on le cautérise, ou enfin on en fait la ligature, puis on coud la plaie du ventre.

Pour la truie, l'appareil consiste souvent en un bistouri et une aiguille courbe, enfilée de fil double ciré. Au lieu de bistouri, les châtreurs communs se servent ordinairement d'un rasoir, et assujettissent la bête de cette manière : étant couchée sur le côté droit, un aide lui tient la tête, et un second étend en arrière les membres postérieurs. L'opérateur, placé aux reins de l'animal, met le pied gauche sous le flanc droit, pour faire porter les intestins vers l'ombilic, et il met le pied droit sur le cou. La main gauche, placée au bas du flanc gauche, fait tendre la peau ; il coupe les poils dans le lieu de l'incision, qui doit être au milieu du flanc, c'est-à-dire à égale distance de la hanche, de la dernière côte et des apophyses transverses des lombes. S'étant armé du bistouri, de la main droite, il fait une incision verticale assez grande pour y introduire facilement l'index. Il coupe d'abord la peau, puis les muscles abdominaux, et il ouvre le péritoine avec le bistouri, ou le déchire avec le bout du doigt, pour ne pas offenser les intestins. Il les refoule en arrière et vers le nombril avec l'index de la main droite, et il cherche, vers le *sacrum*, la corne gauche de la matrice qu'il amène au-dehors. Ayant distingué l'ovaire à l'extrémité de cette corne, il l'ampute ; puis, en suivant la corne gauche, il attire la corne droite dont il coupe pareillement l'ovaire.

Si la truie est jeune, ou n'est pas encore entrée en rut, on ampute ordinairement les cornes de la matrice, à l'endroit de leur bifurcation. Ayant fait rentrer la matrice et ses dépendances, on rapproche les lèvres de la plaie, en faisant porter en avant la cuisse gauche, et l'on pratique deux ou trois points de suture à la peau, en se gardant de comprendre dans les fils aucune portion des viscères intérieurs ; il est inutile de faire aucune application sur la plaie.

On place ensuite la truie dans son toit, et on l'y laisse tranquille pendant quelques heures, après lesquelles on lui donne de l'eau blanche, ou autres alimens légers, et on lui permet un peu d'exercice.

Dans les truies où les cornes se trouvent très-courtes, et

dans les bêtes jeunes, il suffit de déchirer les ovaires avec l'ongle; autrement on est obligé de faire une incision à l'un et l'autre flanc.

Aristote prescrivoit de laisser la truie deux jours sans manger après la castration, et de la suspendre par les pieds de derrière; et il paroît que ce procédé barbare étoit autrefois usité en Cappadoce et dans toute l'Asie.

La génisse a les cornes de la matrice beaucoup plus courtes; on ne la châtre guère en France; mais nous l'avons vu faire assez souvent en Angleterre et en Toscane.

L'agnelle a également les cornes de la matrice très-courtes; on ne la châtre guère non plus chez nous; et voici comment on y procède, lorsqu'elle est âgée de six semaines environ, afin que les ovaires aient acquis assez de grosseur pour qu'on puisse les saisir aisément.

L'agnelle étant couchée sur le côté droit, au bord d'une table, la tête pendante, un aide saisit au canon, avec la main gauche, le membre postérieur gauche; un autre aide rassemble les deux membres antérieurs, ainsi que le membre postérieur restant, et il les contient en embrassant de la main droite les trois canons. L'opérateur se plaçant entre les deux aides, fait à la peau, à un point distant également de la hanche et du nombril, avec les deux premiers doigts de la main gauche, un pli de devant en arrière, que l'aide de gauche allonge vers la dernière côte. Alors l'opérateur armant sa main droite d'un bistouri, fait une incision verticale d'un pouce et demi, et la fait pénétrer à l'intérieur sans offenser les intestins. Il plonge l'index dans l'abdomen, pour chercher l'ovaire gauche qu'il attire au-dehors, amenant en même temps les deux ligamens larges, la matrice et l'autre ovaire; il coupe successivement les deux ovaires, puis il fait rentrer la matrice et ses dépendances; enfin il ferme la plaie au moyen de trois points de suture, passés dans la peau sans entrer dans les chairs. Au bout de dix à douze jours, la cicatrice étant fermée, on coupe les fils et on les ôte. Cette opération ne produit ordinairement qu'un léger malaise.

L'opération peut se faire de la même manière sur les chèvres et d'autres femelles de la même taille.

On châtre aussi, sans accident, les pouliches à l'âge de six à huit mois, pour qu'elles puissent travailler avec des chevaux entiers sans inconvénient; et il paroît qu'à un an l'opération seroit dangereuse. Elle fut prohibée en France par le règlement et les instructions sur les haras, en 1717. On la pratique encore en Danemarck. Autrefois on y faisoit l'incision au flanc; mais aujourd'hui on la pratique à côté des muscles droits du ventre, sur le bord antérieur du *pu-*

bis ; les ovaires sont de chaque côté vers l'endroit où les muscles *psoas* rencontrent les muscles *iliaques* : on les détache par torsion ; on peut les extraire par la même ouverture ; on replace la matrice, enfin l'on pratique la suture appelée GASTRORAPHIE. Cette méthode se pratique également en Italie.

On châtre quelquefois également les chiennes pour s'épargner le désagrément qu'elles occasionent lorsqu'elles sont en chaleur ; mais il convient de le faire de bonne heure.

En Angleterre, on choisit souvent, pour faire la castration aux femelles, l'instant où elles sont nouvellement pleines, afin de pouvoir mieux distinguer la matrice et les ovaires. Dans les multipares, on extrait les fœtus, et dans les unipares, on détermine l'avortement en même temps qu'on ampute les ovaires. Dans la génisse, la pouliche, les truies âgées, on fait l'incision assez grande pour introduire la main toute entière huilée, et l'on fait à la plaie extérieure la suture enchevillée.

Castration des volailles. — On savoit, dès le temps d'Aristote, comme l'observe Buffon, que tout oiseau mâle avoit des testicules, et qu'ils étoient cachés dans l'intérieur du corps ; on attribuoit même à cette situation la véhémence de l'appétit du mâle pour la femelle.

Quelquefois les mâles n'ont qu'un testicule, et il s'en faut de beaucoup que la grosseur de ces espèces de glandes soit proportionnée à celle de l'oiseau. L'aigle les a comme des pois, et un poulet de quatre mois les a déjà comme des olives. En général leur grosseur varie, non-seulement d'une espèce à l'autre, mais encore dans la même espèce, et n'est jamais plus remarquable que dans le temps des amours. Quelque peu considérable qu'en soit le volume, ils jouent un grand rôle dans l'économie animale, et cela se voit clairement par les changemens qui arrivent à la suite de leur extirpation. Cette opération se fait communément aux poulets qui ont trois ou quatre mois ; celui qui la subit prend désormais plus de chair, et sa chair, qui devient plus succulente et plus délicate, donne aux chimistes des produits différens que ceux qu'elle eût donnés avant la castration.

Le chapon, traité durement par les coqs, avec dédain par les poules, privé de tous les appétits qui ont rapport à la reproduction, est non-seulement exclus de la société de ses semblables, il est encore, pour ainsi dire, séparé de son espèce ; c'est un être isolé, hors-d'œuvre, dont toutes les facultés se replient sur lui-même, et n'ont pour but que

sa conservation individuelle : manger, dormir et s'engraisser, voilà désormais ses principales fonctions, et tout ce qu'on peut lui demander. Cependant, avec un peu d'industrie, on peut tirer parti de sa foiblesse même et de sa docilité, qui en est la suite, en lui donnant des habitudes utiles; celle, par exemple, de conduire et d'élever les jeunes poulets; il ne faut pour cela que le tenir pendant quelques jours dans une prison obscure, ne l'en tirant qu'à des heures réglées pour lui donner à manger, l'accoutumant peu à peu à la vue et à la compagnie de quelques poulets un peu forts; il prendra bientôt ces poulets en amitié, et les conduira avec autant d'affection et d'assiduité que le feroit leur mère; il en conduira même plus que la mère, parce qu'il en peut réchauffer sous ses ailes un plus grand nombre à la fois. La mère poule, débarrassée de ce soin, se remettra plus tôt à pondre, et de cette manière, les chapons, quoique voués à la stérilité, contribueront indirectement à la conservation et à la multiplication de leur espèce.

On a fait sur les poulets un essai beaucoup moins cruel, et qui n'est peut-être pas moins intéressant pour la physique; c'est, après leur avoir emporté la crête comme on le fait ordinairement après la castration, d'y substituer un de leurs éperons naissans qui ne sont encore que de petits boutons; ces éperons ainsi entés, prennent peu à peu racine dans les chairs, en tirent de la nourriture, et croissent souvent plus qu'ils n'eussent fait dans le lieu de leur origine. On en a vu qui avoient deux pouces et demi de longueur, et plus de trois lignes et demie de diamètre à la base; quelquefois, en croissant, ils se recourbent comme les cornes de belier; d'autres fois ils se renversent comme celles des boucs (2).

On pratique la castration des volailles à la fin du printemps ou au commencement de l'automne. L'opération est simple, et les ménagères la pratiquent ordinairement elles-mêmes, dans les campagnes, avec beaucoup de succès. On fait une incision près des parties de la génération; on enfonce le doigt par cette ouverture, et on enlève les testicules

(1) Voy. Mém. de l'Acad. roy. des Sciences, année 1730, p. 231.

(2) Voy, anciens Mém. de l'Acad. roy. des Sciences, t, XI, p. 48. — Le Journal économique, mars 1761, p. 120, et Buffon, hist. du coq.

aux mâles et les ovaires aux femelles. On réunit les bords de la plaie par une suture modérément serrée, et quelquefois on la frotte avec un peu de beurre frais, ou on la saupoudre d'un peu de cendre.

On remarque que les poulardes engraissent plus aisément que les chapons, et on enferme souvent les unes et les autres en les soumettant à des alimens très-substantiels, afin qu'ils engraissent plus promptement.

On remarque aussi que les dindons ayant le corps plus grand, les testicules se trouvant plus éloignés du lieu de l'incision et plus difficiles à atteindre avec le doigt, l'opération réussit moins souvent; aussi la leur pratique-t-on rarement, ainsi qu'aux canards et aux oies.

Chez les Romains, le consul Fannius fit adopter, pour le rétablissement de la frugalité, une loi qui défendoit la castration des poules; mais on l'éluda en châtrant les coqs; la fraude fut tolérée, et la sensualité satisfaite. Il paroît, d'après un passage d'Aristote et de Pline, que les anciens employoient le feu pour cette opération.

Nous désignons, sous le nom de *cocâtres*, ceux sur lesquels l'opération a été faite imparfaitement, et qui engraissent mal.

Castration des poissons. — Au mois de décembre 1741, Sloane, président de la Société royale de Londres, informa Geoffroy, de l'Académie des Sciences de Paris, qu'on venoit de lui communiquer le secret de châtrer le poisson et de l'engraisser par ce moyen.

Pour y parvenir, on tient le poisson dans un morceau de drap mouillé, le ventre en haut; ensuite, avec un canif bien tranchant, dont la pointe est courbée en arrière, ou avec quelque autre instrument équivalent, on fend les tégumens de la coiffe, en évitant avec soin de toucher aux intestins. Après avoir fait une légère ouverture, on glisse adroitement un canif crochu, avec lequel on la dilate depuis les nageoires pectorales jusqu'à l'anus. Ensuite, avec deux petits crochets d'argent, qui ne piquent point, et à l'aide d'un assistant, on tient le ventre du poisson ouvert, on écarte soigneusement les intestins, et quand ils sont écartés, on aperçoit l'uretère et en même temps l'ovaire placé devant et plus proche des tégumens. On prend ce dernier avec un crochet, et le détachant, on le coupe transversalement avec des ciseaux bien tranchans. On enlève l'autre de la même manière; puis on recoud les tégumens avec de la soie, en faisant les points de suture rapprochés les uns des autres.

Les carpes, sur lesquelles il paroît qu'on a essayé l'opération, ne sont pas les seules victimes qu'on y ait sacrifiées; l'avidité du gain et la sensualité de l'homme riche y ont aussi soumis les truites, les perches, les brochets, les tanches, etc.

Quoiqu'on puisse faire l'opération dans toutes les saisons, la moins favorable est celle qui succède à l'époque du frai, parce que le poisson est alors trop foible et trop languissant. Le temps le plus commode est lorsque les ovaires des femelles sont remplis de leurs œufs, et que les organes du mâle, qui sont analogues à ceux-ci, sont garnis de leur matière séminale; car alors on les distingue plus sûrement d'avec les autres viscères qui sont situés près des vaisseaux de la semence. Il est donc essentiel de bien connoître le temps du frai, qui varie dans les diverses espèces de poissons : celui de la truite ayant ordinairement lieu en décembre; celui de la perche, en février; du brochet, en mars; de la carpe et de la tanche, en mai, etc.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer maintenant quelques précautions particulières, applicables à la castration de nos principales espèces de quadrupèdes domestiques.

Le cheval, châtré jeune, ayant généralement une conformation défectueuse, l'encolure effilée, la crinière peu fournie, la croupe déformée, les poils longs et grêles, une taille élancée et décousue, la démarche peu assurée, le regard sans fierté, et cette opération diminuant aussi les forces, l'énergie et le courage, comme la beauté, on ne doit pas, à moins de cas urgens, le châtrer avant trois ans, au plus tôt; et l'âge le plus convenable, en général, est de quatre à cinq ans, avant qu'il ait sailli, parce qu'avant cet âge, le tempérament n'étant pas suffisamment affermi, il resteroit foible. On ne pourroit, d'ailleurs, dans tous les cas, le châtrer avant le quatrième ou cinquième mois, parce que les testicules ne descendent dans les bourses qu'à cette époque; et l'on a châtré, sans accidens, beaucoup de chevaux méchans, âgés de quinze à vingt ans.

A l'âge où le cheval subit ordinairement cette opération, étant sujet à des maladies de poitrine, aux douleurs de la dentition, à la gourme, et la castration pouvant aggraver tous ces maux, il importe beaucoup qu'on évite de la faire dans le moment même où il éprouve quelques souffrances, et il ne faut l'y soumettre que lorsqu'on s'est bien assuré qu'il est en parfaite santé.

Les mêmes principes sont applicables à l'âne, ainsi qu'au

mulet, qu'on châtre aussi quelquefois, pour le rendre plus tranquille et plus doux.

Le veau, pour les mêmes motifs que ci-dessus, n'est ordinairement châtré que de dix-huit mois à deux ans, au plus tôt : les taureaux méchans sont souvent bistournés, à trois ou quatre ans, et ceux qu'on veut engraisser, après avoir servi long-temps d'étalons, ne le sont qu'à sept ou huit ans. Nous avons vu que les taureaux bistournés sont plus propres aux travaux champêtres, et conservent davantage la forme et le caractère qui distinguent ces animaux, que ceux auxquels on a retranché les testicules.

L'agneau, ainsi que le chevreau, ne sauroient être châtrés trop tôt après la naissance, dès que les testicules sont bien apparens, comme nous avons eu souvent occasion de le remarquer dans nos troupeaux. Ces moutons sont généralement moins épais, à la vérité; mais leur chair est plus délicate, ils engraissent plus promptement, et l'opération est beaucoup plus sûre que lorsqu'on la diffère.

On bistourne les beliers et les boucs, ou plutôt on les *fouette*, dès qu'ils ne sont plus propres au service, et le plus tôt est encore ici le mieux.

Les *mansos* qu'on trouve dans tous les troupeaux mérinos, en Espagne et ailleurs, sont des beliers châtrés, qui paroissent mieux soutenir que les moutons ordinaires la fatigue des longs voyages, et qui, s'apprivoisant aisément, deviennent des conducteurs fort utiles pour les bêtes à laine transhumantes.

Il est certain que les beliers, comme les taureaux et les boucs qui ont été bistournés, ont la chair plus ferme et moins délicate que ceux auxquels on a retranché les testicules.

Le verrat et la truie peuvent être châtrés quinze ou vingt jours après leur naissance. Ils restent également plus foibles que lorsqu'on diffère l'opération jusqu'au sixième mois, comme on le fait quelquefois; mais cette opération est plus sûre, et ils sont aussi plus délicats, et plus aptes à engraisser promptement. Il faut, d'ailleurs, séparer les mâles des femelles, lorsqu'on diffère l'opération, ce qui devient souvent embarrassant.

Vingt-quatre heures environ avant l'opération, il faut les nourrir modérément, et surtout ne leur rien donner qui puisse les faire gonfler. Il convient de les soumettre à une boisson un peu épaisse, pour toute nourriture, et il est bien essentiel de les empêcher de se vautrer dans l'eau ou dans

la fange, jusqu'à ce qu'ils soient bien guéris ; car cette action leur devient toujours mortelle dans l'état maladif qui résulte de la castration.

Il est presque toujours avantageux de châtrer jeunes les chats et les chiens ; mais ils en deviennent moins forts.

On châtre ordinairement les lapins avec succès, à deux ou trois mois, au plus tard. Il paroît que cette opération se pratiquoit assez souvent sur ces animaux, dans le 16.e siècle ; on les lâchoit ensuite dans les garennes, où leur chair devenoit plus tendre et plus délicate ; mais cet usage ne s'est pas conservé.

Il ne nous a jamais paru nécessaire d'empêcher les animaux de boire, le jour même de la castration, comme Magon, Columelle, et Olivier de Serres, d'après eux, le prescrivent ; il nous paroît seulement fort utile de les faire boire et manger modérément avant et après.

Un exercice modéré ne peut qu'être salutaire pour prévenir l'engorgement, favoriser la suppuration, lorsqu'elle a lieu, et prévenir les dispositions maladives. Toutes les fois qu'il survient de l'engorgement, il est utile aussi d'avoir soin de décoller les lèvres des plaies, afin de faciliter l'écoulement de la sérosité.

Les principaux accidens qui se manifestent quelquefois après la castration des quadrupèdes, sont : l'hémorragie, la hernie inguinale, l'engorgement du scrotum et du fourreau, la gangrène et l'inflammation du péritoine et des intestins, le tétanos, le squirrhe, le champignon, la fistule, et la gourme dans le cheval. Il convient d'avoir recours aux gens de l'art pour combattre ces accidens, et surtout de ne pas laisser le mal s'aggraver avant de les consulter, comme on le fait trop souvent. *Voy.* les mots ANIMAL DOMESTIQUE, ACCOUPLEMENT, AVORTEMENT et STÉRILITÉ. (YVART.)

CASUARINA. V. FILAO. (DESM.)

CASUARINÉES. Famille de plantes établie par Mirbel et R. Brown, pour le genre FILAO. (B.)

CASUARIO. *V.* CASOAR. (DESM.)

CASUARIUS. C'est, dans l'Index de Latham, le nom générique du CASOAR. *V.* ce mot. (V.)

CASUEL. Dénomination donnée par quelques-uns au CASOAR. *V.* ce mot. (S.)

CASUS, IADEN et LADEN. Les Arabes désignent par ce nom le ciste ladanifère. *V.* CISTE. (LN.)

CAT. Le SQUALE CHAT s'appelle ainsi à Marseille. (B.)

CAT. A Nice, on donne ce nom à la CHIMÈRE ARCTIQUE. (DESM.)

CATABROSE, *Catabrosa*. Genre de plantes établi par Palisot Beauvois, pour placer la CANCHE AQUATIQUE et autres graminées qui ne convenoient pas à celui où elles se trouvoient.

Les caractères de celui-ci sont : épillets de deux à cinq fleurs ; balle florale de deux valves ; l'inférieure tronquée, denticulée ; la supérieure trifide ; deux écailles lancéolées ; semence bicorne. (B).

CATACLYSME. *V.* DÉLUGE. (PAT.)

CATACOUA. *V.* KAKATOÈS. (V.)

CATACRA, ou CATRACA. *V.* ce mot. (V.)

CATAF et CARAF. Noms arabes de la *bonne-dame*, espèce d'arroche, *atriplex hortensis*. (LN.)

CATAFUSIS de Dioscoride. On rapporte cette plante au PSYLLE, *plantago psyllium*, Linn. (LN.)

CATAIRE. *V.* CHATAIRE. (B.)

CATAIRON de Dioscoride. C'est une espèce d'IRIS. (LN.)

CATALEPTIQUE. *V.* DRACOCÉPHALE DE VIRGINIE. (B.)

CATALPA. Espèce du genre des BIGNONES. Jussieu et Ventenat en ont fait un genre nouveau, qui a pour caractères : un calice divisé en deux parties ; une corolle campanulée, à tube ventru, à limbe à quatre lobes inégaux, ondulés sur les bords ; deux étamines fertiles, et trois filamens stériles ; un ovaire supérieur à stigmate bilamellé. Le fruit est une capsule en forme de silique, allongée, cylindrique, bivalve, à semences munies, à leur sommet et à leur base, d'une aile membraneuse, aigrettée sur ses bords. (B.)

CATANANCHE. Dioscoride nomme ainsi une plante dont les femmes de la Thessalie se servoient dans leurs enchantemens. Ce nom vient de deux mots grecs qui signifient *nécessité contre* ou *au besoin*. Tournefort s'est servi de ce nom pour désigner la cupidone bleue. (*V.* CUPIDONE.) Adanson pense que ce peut être la plante de Dioscoride. Vaillant et Linnæus ont conservé aux cupidones le nom donné par Tournefort. (LN.)

CATANCHUSA. Dioscoride a sans doute désigné par ce nom une espèce de buglosse ou du moins une horraginée. (LN.)

CATANGELOS. C'est l'une des plantes citées par Dioscoride, qu'on regarde comme une espèce de fragon, *ruscus hypoglossum*, Linn. (LN.)

CATAPHRACTE, *Cataphractus*. Genre de poisson éta-

bli par Bloch et modifié par Lacépède, pour placer quelques espèces de SILURES, qui ont des différences suffisantes pour être séparées des autres.

Ce genre, selon Lacépède, doit avoir pour expression caractéristique : tête couverte de plaques larges et dures ; des barbillons; deux nageoires dorsales ; la seconde soutenue par un seul rayon; des lames longitudinales et dures de chaque côté du corps.

Le CATAPHRACTE CALLICHTE a quatre barbillons aux mâchoires, la queue non échancrée. Il se trouve dans les Deux-Indes. Il parvient à plus d'un pied de long ; sa chair est savoureuse.

Le CATAPHRACTE AMÉRICAIN a six barbillons aux mâchoires, et la queue non échancrée. Il se trouve dens les fleuves de la Caroline.

Le CATAPHRACTE PONCTUÉ a quatre barbillons aux mâchoires et la queue échancrée. Il habite les eaux de Surinam.

Les autres CATAPHRACTES de Bloch font partie du genre DORCAS de Lacépède. (B.)

CATAPHRACTE. Poisson placé parmi les COTTES, par Linnæus : c'est l'ASPIDOPHORE ARMÉ de Lacépède. (B.)

CATAPHRACTUS. Nom générique des TATOUS dans le *Dictionnaire raisonné et universel des animaux.* (DESM.)

CATAPPA, *Catappa.* Genre de plantes établi par Gærtner, pour placer le BADAMIER BENJOIN, dont le fruit diffère un peu de celui des autres espèces.

Le *catappa* a pour caractères : un calice à cinq divisions caduques ; point de corolle ; dix étamines ; un ovaire inférieur à style simple ; une drupe sèche, non couronnée, comprimée, uniloculaire et monosperme.

Ventenat pense que ce genre ne doit pas être séparé des BADAMIERS. (B.)

CATAPPA DO MATO. Nom que les Portugais de l'Inde donnent au *Quisqualis indica*, Linn. (LN.)

CATAPSYXIS Dioscoride. Plante ombellifère que l'on rapproche du *cicuta* de Tournefort (*æthusa*, Linnæus), de même que les *catechomenion* et le *coite* de cet ancien naturaliste. (LN.)

CATAPUCE. C'est l'EUPHORBE ESULE. (B.)

CATARACTE. On donne ce nom aux chutes que font brusquement les grandes rivières. Les plus fameuses *cataractes* sont celles du Nil dans les montagnes d'Abyssinie, où il tombe, dit-on, de deux cents pieds de haut ; et la cataracte un *saut du Niagara*, entre le lac Erié et le lac Ontario en Canada. Cette rivière de *Niagara*, qui est regardée comme

la partie supérieure du fleuve Saint-Laurent, fait là une chute subite de cent quarante à cent cinquante pieds perpendiculaires, d'après l'estimation du jésuite Charlevoix qui l'a observée avec soin, et qui a rectifié les exagérations de Lahontan et du père Hennepin, qui lui donnoient environ six cents pieds. Buffon dit, d'après les mêmes exagérateurs, que *sa largeur est de plus d'un quart de lieue ;* mais Charlevoix (dont il rapporte lui-même le passage), après avoir déterminé sa hauteur, ajoute : *Quant à sa figure, elle est en fer à cheval, et elle a environ quatre cents pas de circonférence.* Ainsi la corde de cette courbe, qui représente la largeur de la rivière, seroit à peine de deux cent soixante-dix pas, ce qui est fort loin d'un quart de lieue.

Quand les rivières ne tombent pas brusquement, mais qu'elles ont seulement un cours très-accéléré, on donne à ces sortes d'accidens le simple nom de *chute ;* comme la *chute du Rhin* à travers les rochers qui sont sous le château de *Laufen*, à une lieue au-dessous de Schaffhouse, et qui empêche toute espèce de bateau de remonter jusqu'à cette ville.

Quand les rivières sont peu considérables, quelle que soit la forme de leur *chute*, comme elle est toujours plus belle qu'effrayante, on lui donne le nom de *cascade.* Ainsi le Teveronne fait à Tivoli l'une des plus belles *cascades* que l'on connoisse.

Presque tous les pays de montagnes présentent de ces sortes de *chutes*, qui sont plus ou moins intéressantes, suivant les circonstances où on les voit : quand, par exemple, elles sont éclairées d'un beau soleil, elles offrent de brillans arcs-en-ciel, et d'autres superbes accidens de lumière.

Cause des Cataractes. — C'est ordinairement dans les chaînes des montagnes *primitives* que se trouvent les *cataractes ;* cet accident tient à leur structure et à la nature des roches qui les composent. Les couches de ces montagnes, par leur situation presque verticale et leur contexture grenue et confusément cristallisée, sont incomparablement plus sujettes à la destruction que les couches horizontales des montagnes *secondaires.* Mais cette destruction n'est pas toujours uniforme, et la direction variée des couches *primitives* donne lieu à des éboulemens dans de certains endroits plutôt que dans d'autres. Il n'est point rare de voir, surtout vers les flancs des chaînes, deux montagnes voisines dont les couches se rencontrent presque à angles droits : celle qui est la plus voisine du centre, a pour l'ordinaire ses couches parallèles à la crête générale de la chaîne, de sorte que les eaux qui en descendent, ont peu de prise sur les couches qui se présentent en travers ; mais lorsqu'à la suite de celles-ci, les

eaux en trouvent d'autres qui sont parallèles à leur cours, elles enfilent leurs interstices, elles les pénètrent, elles les rongent; bientôt il se forme des éboulemens; les roches se brisent, leurs débris sont entraînés; la destruction fait des progrès; et enfin il se creuse un abîme où se précipite le torrent. (PAT.)

CATARACTÈS. Aristote a parlé, sous ce nom, d'un oiseau marin, qui tombe sur l'eau comme un trait, pour y saisir sa proie. L'on pense généralement que cet oiseau est le GOÉLAND BRUN. On a aussi donné ce nom au MANCHOT et au GUILLEMOT. (V.)

CATARAS. Dans le Languedoc, on appelle ainsi un matou, ou gros chat mâle non châtré. (DESM.)

CATARIA. Ce mot tire son origine de *catus*, nom latin du chat. Il a été donné à plusieurs plantes de la famille des labiées, et spécialement au *nepeta cataria*, Linn., dont l'odeur forte plaît aux chats. Tournefort en a fait le nom générique d'un groupe de plantes nommées *nepeta* par Linnæus. *Voyez* CHATAIRE. (LN.)

CATARRHACTES. C'est, dans Brisson, le nom générique du GORFOU. (V.)

CATARRHININS, *Catarrhini*, ou SINGES DE L'ANCIEN CONTINENT. Premier groupe de la famille des singes, selon M. Geoffroy, ainsi caractérisé : cloison des narines étroite; narines ouvertes au-dessous du nez; os du nez soudés avant la chute des dents de lait; cinq molaires de chaque côté et à chaque mâchoire; axe de vision parallèle au plan des os maxillaires; des callosités et des abajoues dans la plupart.

Les uns n'ont point de queue : ce sont les TROGLODYTES, les ORANGS et les PONGOS.

Les autres en ont une non prenante : ce sont les PYGATRICHES, les NASIQUES, les COLOBES, les GUENONS, les CERCOCÈBES ou MACAQUES, les MAGOTS et les BABOUINS. (DESM.)

CATARSIS. Dioscoride nomme ainsi une plante qui paroît être une espèce de GYPSOPHYLLE, *gypsophylla*, Linn. (LN.)

CATBIRD. Nom que les Américains ont imposé à un MERLE dont le cri ressemble au miaulement du chat. *V.* l'article MERLE au genre GRIVE. (V.)

CAT CAN. L'un des noms que l'on donne, en Cochinchine, au *ken co* des Chinois, c'est-à-dire, au *dolichos trilobus*, Linn., qui y est cultivé et dont on mange la graine. (LN.)

CATCHFLY. Le genre SILÉNÉ porte ce nom en Angleterre, et quelques autres plantes caryophyllées, telles que le lichnis *viscaria*, Linn., qui se nomme *red german catchfly*. (LN.)

CATCHWEED. Le grateron (*galium aparine*, Linn.), porte en anglais ce nom et celui de *goose grass*. (LN.)

CATECHOMENION, Dioscoride. *V.* CATAPSYXIS. (LN.)

CATECHU. C'est le CACHOU. (B.)

CATELLI-VEGON. Nom malabare de l'aristoloche des Indes, *aristolochia indica*, Linn. (LN.)

CATENIPORE, *Catenipora*. Genre de polypier établi aux dépens des MILLÉPORES de Linnæus. Ses caractères sont : polypier pierreux, composé de tubes parallèles, insérés dans l'épaisseur de lames verticales anostomosées en réseau.

Ce genre renferme deux espèces qui se trouvent fossiles en Suède, et qui sont figurées dans les Aménités académiques, t. 1, pl. 4, n.os 20 et 28. (B.)

CATERÈTES. Herbst et Illiger ont donné ce nom à un genre d'insectes, dans lequel ils font entrer le *spheridium puticarium*, le *dermestes urticæ*, et le *dermestes pedicularius* de Fabricius. Latreille ayant fait le genre PROTEINE des deux premiers de ces insectes, et le genre CERQUE du troisième, nous renvoyons à ces articles. (O.)

CATERPILLAR. L'un des noms anglais des CHENILLETTES (*scorpiurus*, L.) (LN.)

CATESBÉE, *Catesbœa*. C'est un arbrisseau épineux de la tétrandrie monogynie et de la famille des rubiacées, dont les feuilles sont opposées, petites, ovales, et sortant par bouquets sur le vieux bois ; les épines également opposées, droites et ouvertes ; les fleurs jaunâtres, très-longues, pendantes, et solitaires dans les aisselles des feuilles supérieures.

Chacune de ces fleurs consiste en un calice très-petit, supérieur, persistant, à quatre dents pointues ; en une corolle monopétale, infundibuliforme, à tube long, grêle vers sa base, et divisé en quatre parties à son sommet ; quatre étamines égales ; un ovaire inférieur, arrondi, chargé d'un style filiforme de la longueur de la corolle, et à stigmate simple.

Le fruit est une baie ovale, couronnée, uniloculaire, et qui contient plusieurs petites semences angulaires.

Cet arbrisseau croît dans l'île de la Providence. Son fruit, de la grosseur d'un œuf de poule, est d'une agréable acidité, et a une bonne odeur.

Il y a encore trois autres espèces qui viennent à la Jamaïque. L'une d'elles forme le genre SCOLOSANTHE. (B.)

CATEVALA et CADANACU. Noms malabares de l'Aloès vulgaire (*aloë vulgaris*, Lamk; *aloë perfoliata*, Var., Wild.) (LN.)

CATFISH des Anglais. C'est un squale (*squalus stellaris*). (DESM.)

CATHA. Arbre de l'Arabie, dont les feuilles sont la plupart opposées, ovales, lancéolées, dentées; les fleurs blanches et disposées par bouquets axillaires sur des pédoncules à ramifications opposées et fourchues.

Chacune de ces fleurs consiste en un calice monophylle ayant son bord velu et à cinq dents; en cinq pétales ovales et deux ou trois fois plus grands que le calice; en cinq étamines, et en outre en un anneau cyathiforme placé entre les étamines et l'ovaire; en un ovaire supérieur, globuleux, chargé d'un style court.

Le fruit est une capsule oblongue, cylindrique, triloculaire, qui contient une semence dans chaque loge.

Les Arabes cultivent cet arbre dans leurs jardins; ils en vantent beaucoup les propriétés contre la peste et autres maladies: ils en mangent les feuilles toutes vertes.

Lamarck pense, avec fondement, que ce genre doit être fondu dans celui des Célastres. (B.)

CATHARINÉE, *Cantharinea*. Ehrhart a donné ce nom à un genre de plantes qui, depuis, a été réuni aux Orthotriques. (B.)

CATHARINENBLUMEN. Nom allemand de la nielle cultivée, *nigella sativa*, Linn. (LN.)

CATHARISTA. Nom générique des Gallinazes. *V.* ce mot (V.)

CATHARRACTA de Brunnich (Ornith. bor.). Ce sont les oiseaux de mer connus sous le nom de stercoraires, dont Illiger forme le genre Lestris. (DESM.)

CATHARTÉS. C'est, dans le *Prodromus* d'Illiger, le nom générique des Vautours de l'Amérique, lequel correspond à mes genres Zopilite et Gallinaze. (V.)

CATHARTOCARPE, *Cathartocarpus*. Genre établi par Persoon aux dépens des Casses. Il renferme la Casse des Boutiques, et trois autres dont les légumes sont cylindriques, ligneux, et formés de plusieurs loges, où sont des semences entourées de pulpe. (B.)

CATHERINETTE. Nom vulgaire de l'Euphorbe épurge, aux environs de Boulogne. (B.)

CATHET, *Cathetus*. Arbrisseau à feuilles fasciculées, petites, ovales, entières, planes, glabres; à fleurs axillaires, solitaires et très-petites, qui forme un genre dans la dioécie monandrie.

Ce genre offre pour caractères, dans les fleurs mâles ; un calice à six folioles presque rondes, concaves, dont les trois extérieures sont plus petites ; point de corolle ; six glandes bilobées ; une étamine à filament court, surmonté de trois anthères ovales ; dans les fleurs femelles, un calice divisé en six parties, arrondies, concaves ; point de corolle ; un ovaire supérieur surmonté d'un style épais à stigmate trifide.

Le fruit est une capsule comprimée, arrondie, à six lobes, à trois loges, contenant chacune deux semences anguleuses.

Le *cathetu* se trouve dans les montagnes de la Cochinchine. (B.)

CATHOBLEPS. Nom donné par Barrelier à une espèce de TRÈFLE, *trifolium subterraneum*, Linn. (LN.)

CATIANG. Espèce de DOLIC de l'Inde (*dolichos catiang*, Linn. ; W.), dont on mange les graines dans toute l'Inde. (LN.)

CATI-MARUS. Arbre qui croît à Java, à Amboine et aux Philippines. Rumphius en a donné une figure (Amb. 3, t. 113), et Linnæus en a fait un genre qu'il a nommé *kleinhofia* (*V.* ce mot.) et l'espèce *hospita*. Cette plante a été décrite et figurée par Cavanilles, Diss. s. p. 228, t. 146. (LN.)

CATIMBAN ou CATIMBION, *Catimbium*. Genre établi par Jussieu dans la monandrie monogynie, et dans la famille des drymmirrhizées. Il ne diffère que fort peu des GLOBA. (B.)

CATIMURON. On donne ce nom à la RONCE DES HAIES, dans le Boulonnais. (B.)

CATINGUE, *Catinga*. Arbres de la Guyane, dont les caractères de la fructification ne sont pas encore complètement connus. Leurs rameaux sont garnis de feuilles la plupart opposées, ovales, oblongues, entières, parsemées de points transparens ; leurs fruits sont des noix globuleuses, dont le brou est épais et parsemé de vésicules remplies d'une huile essentielle aromatique ou musquée. Ce brou renferme une coque mince et dure qui recouvre une amande roussâtre et veinée. Il y a deux espèces de *Catingues*, qui croissent sur le bord des rivières, et ne paroissent différer que par la forme de leurs fruits, ronds dans l'une des espèces, et longs dans l'autre. (B.)

CATJANG-BALI, Rumphius. C'est le *cytisus cajan* de Linnæus, dont M. Decandolle a fait un genre particulier. *V.* CAJAN. (LN.)

CAT-MARIN. Nom vulgaire du PLONGEON. (V.)

CAT-MINT, *Menthe de chat*. Nom anglais de la chataire ou cataire. (*Nepeta cataria*, Linn.) (LN.)

CATMON. Nom de pays des SIALITES (*Dillenia*). (B.)

CATO. Sur les côtes de la Méditerranée, c'est le SQUALE ROUSSETTE. (DESM.)

CATOBLEPAS des anciens, Pline, lib. VIII, c. 32, et Ælien, lib. VII, c. V, doit probablement être rapporté à l'espèce de l'ANTILOPE GNOU, suivant M. Cuvier. (DESM.)

CATOCLESIE, Desvaux. Sorte de FRUIT. Il appartient principalement aux CHENOPODÉES. (B.)

CATODON. Nom latin des CACHALOTS. (DESM.)

CATONIE, *Catonia.* Arbuste de la Jamaïque, encore peu connu, qui a servi à former un genre dans la tétrandrie monogynie, lequel a pour caractères : un calice à quatre divisions; point de corolle; quatre étamines; un ovaire inférieur surmonté d'un style simple; une baie couronnée, renfermant quatre semences, dont deux avortent souvent. (B.)

CATOPS. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères. *V.* CHOLÈVE. (O. et L.)

CATO-SIMIUS VOLANS. Petiver, *Gazophylacium*, etc., nomme ainsi le *lemur volans* de Linnæus, ou GALÉOPITHÈQUE. (DESM.)

CATOTOL. Nom d'un petit oiseau du Mexique, que Buffon a rangé parmi ceux qui ont des rapports avec le TARIN. *V.* le genre FRINGILLE. (V.)

CATOU-ADAMBOE, Rheede, Malab. 4, t. 22. C'est le *Lagerstræmia hirsuta*, Willdenow, qui avec l'adamboë, Rheed. tab. 20 et 21, forme le genre adambea de Lamarck, le même que le *lagerstræmia* de Linnæus. *V.* ce mot. (LN.)

CATOU ALOU. Nom malabare d'une espèce de figuier (*Ficus citrifolia*, Willd. Il est figuré dans l'*Hortus malab.* 3. t. 57. (LN.)

CATOU CALESIAM. Nom malabare d'un arbrisseau, que les Brames appellent *moe-moe.* Il n'est pas connu des botanistes. (LN.)

CATOU-CARA WALI. Nom malabare du *pisonia mitis*, Linn., figuré vol. 7, t. 17, de l'*Hortus malabaricus.* (LN.)

CATOU-CARVA. Nom malabare du malabatrum, arbre du genre des lauriers. (*Laurus malabatrum*, Linn.) (LN.)

CATOU INDEL. Nom malabare d'une espèce de palmier qui croît dans l'Inde, *Elate sylvestris*, Linn., figuré par Rheede, vol. 3 t. 22. *V.* INDEL. (LN.)

CATOU-INCHI-KUA. Nom que les Malabares donnent à un gingembre, *Amomum zerumbet*, Linn. Ils nomment inschi le vrai gingembre (*Am. zinziber*) et cua ou kua, la zédoaire (*am. zedoaria*, Linn.), que dans quelques parties de l'Inde on appelle tamog. (LN.)

CATOU KADELI-POEA. L'un des noms que l'on donne, sur la côte du Malabar, à un arbrisseau qui est le même que l'adambea velu de Lamarck, réuni aux lagerstroèmes. *V.* ce mot. (LN.)

CATOU-KARVA. Nom malabare du CANNELLIER (*Laurus cinnamomum*, Linn.) (LN.)

CATOU-KONNA. Nom malabare d'une espèce de sensitive (*Mimosa bigemina*, Linn.,) qui fait partie du genre INGA de Willdenow. (LN.)

CATOU-NAREGAM. Nom malabare du grenadier (*Punica granatum*, Linn.) selon Burmann fils. (LN.)

CATOU-NORUM, Rheed. Malab. 5, t. 45. C'est une espèce de PHYLLANTE (*Phyllanthus miaderaspatensis*, Linn.), selon J. Burmann. (LN.)

CATOU-PATJOTTI, Rheed. Mal. 5, t. 7. Les habitans du Malabar appellent de ce nom une plante de la famille des euphorbes, qui est le *croton cartaneifolium*, selon J. Burmann; mais les botanistes ne sont pas de cet avis. (LN.)

CATOU-PONAM MARAWARA. Nom malabare d'une plante ORCHIDÉE, figurée par Rheede, vol. 12, t. 28, de l'*Hortus malabaricus*. C'est le *malaxis odorata*, Willd. (LN.)

CATOU-TANDALE, Rheede, Mal. 9. t. 26. C'est, selon J. Burmann, la CROTALAIRE JUNCÉE de Linnæus (*crotalaria juncea*). (LN.)

CATOU-TSIACA. Les Malabares appellent ainsi la nauclée d'Orient (*Nauclea Orientalis*, Linn.), figurée par Rheede, 3, t. 33, de son *Hortus malabaricus*. (LN.)

CATOU-TSJAMBOU. Nom malabare du blatti, (*Sonneratia indica*, Willd.), l'ambetti des Brames. *V.* Rheede. Malab. 3, t. 40 fig. 1. (LN.)

CATOU-TJEROE, Rheede, Hort. malab. 4, t. 9, figure sous ce nom un arbrisseau nommé *cheru* par les Malabares, *rana-bilo* par les Brames, et *was d'inferno* par les Portugais. Adanson en fait un genre de la première section de sa famille des onagres, et le rapproche du *strumphia*, Jacq., et du *gronovia*, Linn. Ces trois espèces cependant ne paroissent pas appartenir à la même famille. L'arbrisseau de l'Inde appartient à la décandrie monogynie; ses feuilles sont alternes, et ses fleurs en grappes terminales: elles offrent un ovaire inférieur qui porte un calice et une corolle chacun à quatre feuilles; le fruit est un osselet ovoïde. (LN.)

CATOU-TSJOLAM. Nom malabare d'une graminée; Rheede, Malab. 12, t. 60, *Zizania terrestris*, Linn. *V.* ZIZANIE. (LN.)

CATRACA, ou CATACRA. Cri et nom d'un oiseau

des rivages du golfe du Mexique, gros comme un *faisan*, à jambes plus hautes, à plumage gris et ardoisé. (V.)

CATRICA. En Finlande, c'est un des noms de la BERGERONNETTE. (DESM.)

CATRICONDA. Nom indien du COIX LARME DE JOB. (B.)

CATSJIL-KELENGU. Nom malabare d'une espèce d'IGNAME (*dioscorea alata*, L.), rapporté au genre *ubium*. (LN.)

CATS JOPIRI. Nom que l'on donne, à Amboine, à un arbrisseau qui croît dans toute l'Inde, et que l'on y cultive dans les jardins, à cause de la beauté de son feuillage et de l'odeur agréable de ses fleurs. C'est le *gardenia florida*, Linn., figuré dans l'ouvrage de Rumphius, Amb. *auct.* t. 14. f. 2. En Cochinchine on l'appelle *cay deanth tau*, et l'on nomme *cay deanh nan*, une autre espèce du même genre, encore plus agréable et employée en médecine. C'est le *gardenia grandiflora*, Lour. La première seule est cultivée dans nos serres, et recherchée par les amateurs. (LN.)

CATSJULA KELENGU. Nom malabare du galanga, *kaempferia galanga*, Linn., figuré pl. 144 des Liliacées de Redouté.

CATTA, *Lemur catta*. Espèce de quadrumane du genre MAKI. (DESM.)

CATTAM ANDJIN. Nom malabare de l'OCYPODE CERATOPHTHALME, *cancer cursor*, Linn. (DESM.)

CATTAM CAJU. A Amboine, on appelle ainsi une espèce de PORTUNE, figurée dans Rhumphius, tab 6, O, et que l'on rapporte à tort au crabe menade, *cancer mœnas*, Linn. (DESM.)

CATTAM CALAPPA, CATTAM CANARG, CATTAM MULANA. Noms divers du *pagurus latro*, dans le Malabar. *V.* PAGURE. (DESM.)

CATTAM PANGEL. On nomme ainsi au Malabar un crabe, que l'on a regardé comme étant l'OCYPODE APPELANT, *cancer vocans*, Linn. (DESM.)

CATTAM SALISSA. C'est le nom malabare du crabe taché, *cancer maculatus*. (DESM.)

CATTATUS, ou BATATUTTE. C'est le nom d'un pagure, *pagurus latro*. (DESM.)

CATTEROLLES. Quelques chasseurs appellent ainsi les terriers où les lapines font leurs petits. (S.)

CATTICHES. Trous pratiqués au bord, ou au fond des eaux, par les LOUTRES. (S.)

CATTI-CORONDE. Arbre épineux de Ceylan, dont l'écorce s'appelle CANNELLE, quoiqu'elle n'ait point d'o-

deur. On emploie cette écorce pour faire des cataplasmes émolliens. (B.)

CATTELI POLLA. *V.* PANCRACE de CEYLAN. (B.)

CATTI-MARUS. Ce nom s'applique au KLEINHOVE. (B.)

CATTU CARAMBU. Rheed. *Mal.* 2. *t.* 55. C'est le *jussiuœa suffruticosa*, Linn. *V.* JUSSIE. (LN.)

CATTU GASTURI. *V.* KETMIE MUSQUÉE. (B.)

CATTU KELENGU. Rheed. *Mal.* 11. *t.* 51. Linnæus rapporte ce synonyme à son *convolvulus malabaricus*, espèce de LISERON. (LN.)

CATTU-PICCINIA, Malab. *V.* CARINTA. (LN.)

CATTU-SCHIRAGAM. Linnæus pense que c'est la CONYSE ANTHELMINTIQUE. (B.)

CATTU TAGERA. Nom malabare d'une espèce d'indigotier, *indigofera hirsuta*, Linn. (LN.)

CATTU TIRPALI. Nom indien du POIVRE-LONG. (B.)

CATTU-TSIERU-NAREGAM. On croit que c'est le LIMONIER TRÈS-ACIDE. (B.)

CATTU-VALLI. Rheed. *Malab.* 11. *t.* 62. C'est une espèce de MENISPERME, *menispermum orbiculatum*, Thunb. Willd. qui croît dans l'Inde, et au Japon. (LN.)

CATU-BALA. Le BALISIER, *canna indica*, porte ce nom au Malabar. (LN.)

CATU-BALAEREN. C'est le nom que porte, dans l'Inde, une espèce de KETMIE, *hibiscus vitifolius*, Linn. *V.* Rheed. *Malab.* 6. t. 46. (LN.)

CATU-CAPEL. Rheed. *Malab.* 11. t. 42. Liliacée de l'Inde, que Willdenow regarde comme une espèce du genre *sanseviere* de Thunberg, le même que le *salmia* de Cavanilles et le *liriope* de Loureiro. Adanson avoit réuni cette plante avec le cordyline ou *sang-dragon*. (LN.)

CATU-CATSJIL. Rheed. *Mal.* 7. t. 36. C'est le nom malabare d'une espèce d'IGNAME, *dioscorea bulbifera*, Linn. (LN.)

CATU-CURBA. Nom malabare d'une espèce de lavande, *lavandula carnosa*, Linn., suppl., qui croît dans les Indes orientales près de Sadrassam. *V.* Rheed. *Hort. mal.* 10. t. 90. (LN.)

CATU-KALENGU. Nom malabare d'une espèce d'IGNAME, *dioscorea aculeata*, Linn., figurée par Rheed, *Hort. malab.* 7. t. 37. (LN.)

CATU-MULLA. Rheed. *Malab.* 6. t. 56. Arbrisseau du Malabar, qui paroît être une nouvelle espèce de jasmin, voisin du *jasmin des Açores*. (LN.)

CATU-NUREN-KELENGU. C'est, au Malabar, une

espèce d'IGNAME, voisine du *dioscorea aculeata*, Linn. *V.* Rheed. *Malab.* 7. t. 34. (LN.)

CATU PAL VALLI. Rheed. *Malab.* 9. t. 11. Nom malabare d'une apocynée que J. Burmann rapporte au genre *periploca* dans sa Flore des Indes, p. 70, avec le nom spécifique de *dubia*. (LN.)

CATU-PEE-TJANGA PIISPORAM. Rheed. *Malab.* 9. t. 58. C'est une espèce de crustolle, *Ruellia antipoda*, Linn., qui ne fait plus partie du genre Ruellia. *V.* CRUSTOLLE. (LN.)

CATUPINACA DAS SERRAS. Nom que les Portugais de l'Inde donnent à une espèce de quamoclit, *ipomœa Campanulata*, Linn. et Adamboe. Rheed. *Malab.* 11, t. 56. (LN.)

CATU-PITSJEGAM-MULLA. Rheed. 6. t. 53. Nom malabare d'un arbrisseau de l'Inde, dont Linnæus a fait une espèce de nyctanthe, et Willdenow un jasmin : c'est son *jasminum angustifolium*, connu de Tournefort. (LN.)

CATU TÆKKA. Rheed. *Malab.* 4. t. 28. Arbre de la tétrandrie monogynie, de la famille des chèvrefeuilles d'Adanson. Ses fleurs sont paniculées, munies d'un calice à cinq dents ; d'une corolle monopétale à cinq divisions ; d'un ovaire inférieur, qui se change en une baie à une loge ou deux, contenant un seul noyau. Il ne faut pas confondre cet arbre avec le teck, *tectona grandis*, Linn. J. Burmann le regarde comme une espèce de microcos, genre que Lamarck et Jussieu ont réuni au *grewia*, ce qui ne s'accorderoit pas avec les caractères de notre plante. (LN.)

CATU-TSJANDI. Une espèce de dolic, *dolichos rotundifolius*, porte ce nom, dans l'Inde. *V.* Rheed. *Malab.* 8. *t.* 43. On nomme aussi cette plante *pois de sabre*, à cause de la forme de ses gousses. (LN.)

CATU-TSJEREGAM-MULLA. Arbrisseau du Malabar, figuré par Rheed. vol. 6. t. 54, que l'on rapporte au *sambac*, ou jasmin d'Arabie, *nyctanthes sambac*, Linn. *V.* MOGORIUM, JASMIN et NYCTANTHE. (LN.)

CATU TSJETTI-PU. Espèce d'armoise qui croît dans l'Inde, que Burmann et Thunberg ont regardée comme notre armoise vulgaire, et dont Willdenow fait une espèce particulière, *artemisa indica*, n.° 66. Cette plante est le GAI des Japonnais, et celle que Plukenet croyoit être le moxa des Chinois. (LN.)

CATU-TRITAVA. Rheed. 10. t. 86. Espèce de BASILIC qui est naturelle à la presqu'île de l'Inde, et que l'on y cultive à cause de sa bonne odeur : c'est un sous-arbrisseau que J. Burmann regarde comme l'*ocymum gratissimum*, L. (LN.)

CATU-UREN. Rheed. *Malab.* vol. 10 t. 54. C'est une espèce de sida, *sida cordifolia*, Linn. (LN.)

CATULIO VITSNA-ELEANDI. Espèce de CRUSTOLLE, *Ruellia erecta*, Brum. Ind. 13, t. 41, qui naît dans l'Inde. Ce nom est celui qu'on lui donne au Malabar. *Voy.* Rheed. Mal. 9, t. 61. (LN.)

CATULLI-PELA, Rheed. Malab. 11, t. 40. Espèce de liliacée du genre pancrace, *Pancratium zeylanicum*, L. (LN.)

CATULUS MELITÆUS de Ray, *Syn. quadr.* C'est le BICHON, petite race de CHIEN. (DESM.)

CATURE. *Caturus.* C'est un arbrisseau dont les feuilles sont alternes, presque en cœur, dentées et velues sur leurs nervures; dont les fleurs sont dioïques, en épis axillaires, et très-petites.

Chaque fleur mâle consiste en un calice tubuleux divisé en trois parties, et en trois étamines.

Chaque fleur femelle offre un calice d'une à trois folioles ovales, et un ovaire velu, supérieur, qui soutient trois styles longs, multifides et colorés.

Le fruit est une capsule obronde, composée de trois coques réunies qui renferment chacune une semence.

Cet arbrisseau croît dans les Indes et dans les îles qui en dépendent. Il a été réuni aux PROCRIS.

Il y a une autre espèce de *cature*, dont Jacquin a fait un genre particulier sous le nom de BOEHMÈRE. (B.)

CATUS. Nom latin du CHAT. (DESM.)

CATUS-PARDUS ou CHAT-PARD. C'est l'OCELOT. *V.* CHAT. (DESM.)

CAUANT, CA-HUANT et CAOUIN. Noms vulgaires et picards de diverses chouettes, du moyen-duc et du grèbe. (V.)

CAUCAFON des Indes. C'est une espèce d'ail, que l'on regarde comme l'*allium magicum*, L. Mais la figure qu'en a donnée Lobel, ne représente point cette espèce de Linnæus. (LN.)

CAUCALIDE, *Caucalis.* Genre de plantes de la pentandrie digynie, et de la famille des ombellifères, dont les caractères sont d'avoir l'ombelle universelle peu nombreuse, et les ombelles partielles portant des fleurs, dont les extérieures sont irrégulières et fertiles, tandis que celles du centre sont plus petites, presque régulières, et ordinairement stériles. La collerette universelle et les collerettes partielles sont composées de folioles simples qui varient en nombre, et manquent même quelquefois.

Chaque fleur consiste: en cinq pétales cordiformes, dont

les extérieurs sont presque bifides et fort grands ; en cinq étamines ; en un ovaire inférieur chargé de deux styles. Le fruit est ovale-oblong, hérissé de pointes roides qui sont éparses ou disposées par rangées, et est composé de deux semences appliquées l'une contre l'autre.

Les *caucalides*, qu'on appelle *girouilles* dans quelques cantons de la France, sont, la plupart, des plantes annuelles propres à l'Europe. Elles ont varié en nombre, et sont en ce moment fixées à vingt. Les plus communes sont :

La CAUCALIDE À GRANDES FLEURS, dont le caractère est d'avoir les involucres partiels de cinq folioles, dont une est deux fois plus grande que les autres. Elle est annuelle. On la trouve dans les champs. Elle passe pour apéritive. Lorsque ses graines restent dans le blé, elles rendent le pain brun, amer et mal-sain ; il est difficile de les en séparer.

La CAUCALIDE ÂPRE, *Tordylium anthriscus*, Linn., qui a ses involucres polyphylles, ses semences ovales, ses feuilles finement décomposées, et leur foliole du milieu linéaire-lancéolée. Elle se trouve dans toute l'Europe, dans les lieux incultes, le long des chemins.

La CAUCALIDE NODIFLORE, *Tordylium nodosum*, Linn., dont les ombelles sont simples, presque sessiles, axillaires, et les feuilles plusieurs fois décomposées. Elle se trouve dans les lieux arides, sur le bord des chemins. Ses tiges sont étalées sur la terre, et souvent cachées par les plantes les plus petites.

La CAUCALIDE À LARGES FEUILLES, dont l'ombelle universelle est trifide, les partielles à cinq fleurs, et les feuilles pinnées et dentées. On la trouve dans les champs de blé. *V.* ANTHRISQUE et TORDYLION, genres qui se rapprochent beaucoup de celui-ci. (B.)

CAUCALIS, Théophraste. Cette plante a été regardée comme une ombellifère d'un genre auquel Linnæus a conservé ce nom. C'est le *Caucalis grandiflora*. Beaucoup d'ombellifères, au reste, ont reçu ce nom dans les anciens ouvrages, et parmi elles, il faut compter les sanicles, l'échinophore, les tordylions, les caucalides, *V.* ces mots ; des conium, et des cerfeuils, *scandix*. —Caucalis, veut dire *tige couchée*, en grec. (LN.)

CAUCALIS. Les anciens donnoient ce nom à une espèce d'AMYRIS. (B.)

CAUCANTHE, *Caucanthus*. Arbrisseau de l'Arabie, mentionné par Forskaël, qui a beaucoup de rapport avec les MOUREILLERS. Ses feuilles sont ramassées aux sommets

des rameaux, opposées, orbiculaires, entières. Ses fleurs sont blanches et disposées en corymbes terminaux.

Chaque fleur consiste : en un calice petit, monophylle, campanulé et quinquéfide ; en cinq pétales six fois plus grands que le calice, ciliés et crêpus d'un côté ; en dix étamines ; en un ovaire supérieur, ovale, velu, chargé de trois styles à stigmates tronqués.

Le fruit n'est pas suffisamment connu : on le dit de la grosseur d'un œuf de pigeon. (B.)

CAUCON de Pline. Cette plante est rapprochée de l'éphèdre par les uns, et de la prêle par les autres. (LN.)

CAUDA CANCRI. On a quelquefois donné ce nom à des fragmens d'ammonites ou autres coquilles cloisonnées qui, ne présentant que quatre ou cinq cloisons ou articulations, ont une ressemblance grossière avec une queue d'écrevisse pétrifiée.

Ce même nom a été aussi appliqué aux HIPPURITES. (DESM.)

CAUDEC de Buffon. C'est un gobe-mouche de Linnæus, *muscicapa caudex*. *V.* le genre TYRAN. (DESM.)

CAUDIMANE. Quelques naturalistes désignent par cette dénomination, les animaux qui ont la queue flexible, musculeuse et prenante, tels que les sapajous, les alouates, les atèles, les kinkajous, les sarigues, quelques phalangers, le coendou, etc. (S. et DESM.)

CAUDIVOLVULUS. Nom latin donné par Duméril au genre KINKAJOU, appelé CERCOLEPTES par Illiger. (DESM.)

CAUETTE, CAUE, CHUE. Noms savoyards du CHOUCAS. (V.)

CAUL, CAWEL. Noms anglais des choux cultivés, *brassica oleracea*, Linn. (LN.)

CAULAC, COULAC ou COLAC. Noms bordelais du CLUPÉE ALOSE. *V.* ALOSE. (DESM.)

CAULERPE, *Caulerpa*. Genre de plantes établi par Lamouroux, aux dépens des ULVES de Linnæus. Il offre pour caractère, des tiges cylindriques, horizontales, rampantes et rameuses.

Ce genre renferme onze espèces connues, dont la plupart sont figurées dans le Journal de Botanique. La plus commune est le VAREC PROLIFÈRE, qui croît sur les rochers aux environs de Marseille. (B.)

CAULET. Nom que, dans quelques provinces du nord de la France, on donne au chou (*brassica oleracea*, L.) (LN.)

CAULINIE, *Caulinia*. Genre établi par Willdenow, sur

une plante qui, jusqu'à lui, avoit été regardée comme une variété de la ZOOSTÈRE. *V.* ce mot.

Il est de la monoécie monandrie, et de la famille des fluviales. Ses caractères consistent, dans les fleurs mâles, en une seule anthère sessile; et dans les fleurs femelles, en un ovaire surmonté d'un style filiforme à stigmate bifide; et une capsule monosperme.

Cette plante a la racine annuelle, simple, très-longue; la tige rameuse, dichotome, glabre; les feuilles ternées ou opposées, linéaires, dentées et engaînées à leur base; les fleurs axillaires. Elle se trouve assez fréquemment dans la Seine, et fleurit en été. Tout ce que j'ai dit au mot NAYADE, lui convient. Ce genre a été appelé FLUVIALE par Persoon, et le nom de *Caulinie* a été donné par Decandolle, au genre KERNÈRE. (B.)

CAULOPHYLLE, *Caulophyllum*. Genre de plantes établi par Michaux, Flore de l'Amérique septentrionale, pour placer le LÉONTICE THALICTROÏDE de Linnæus, qui, ayant une baie pour fruit, doit être séparé des autres. Cette plante est figurée pl. 21 de l'ouvrage précité. (B.)

CAUMOUN. Espèce de palmier du genre AVOIRA, qui croît à Cayenne, et dont on emploie les fruits pour faire une liqueur agréable et se fournir une huile bonne à manger. Le chou de ce palmier est fort recherché. (B.)

CAU NAM AM. Nom cochinchinois d'un népente (*Phyllamphora mirabilis*, Lour.), plante des plus curieuses de l'Inde, par la forme de ses feuilles en cornets. *Voyez* NÉPENTE. (LN.)

CAUNANGOLI. Nom d'une POULE SULTANE DES INDES. (V.)

CAUNGA. C'est l'AREC DE L'INDE. (B.)

CAURALE, *Helias*, Vieill.; *Scolopax*, Lath.; *Ardea*, Gmel. Genre de l'ordre des oiseaux ECHASSIERS, et de la famille des HÉLONOMES. *V.* ces mots. *Caractères:* bec un peu épais, plus long que la tête, fendu jusqu'au yeux, droit, presque rond, pointu; mandibule supérieure sillonnée sur les côtés, fléchie et échancrée vers le bout; le *lorum* emplumé; narines linéaires, situées dans une rainure, garnies en dessus d'une membrane et ouvertes; langue filiforme, entière, pointue; doigts allongés, étroits, trois devant, un derrière; les extérieurs unis à la base par une membrane; l'interne libre, le postérieur portant à terre sur le bout; ongles courts, courbés, un peu aigus; les première et quatrième rémiges égales, la troisième la plus longue de toutes; queue large, étalée, à rectrices égales.

Ce genre n'est composé que d'une seule espèce, que Latham a placée dans celui de la *bécasse*, et dont Gmelin a fait un *héron;* mais n'ayant ni le bec de la première, ni les doigts conformés comme ceux du dernier, j'ai cru devoir l'isoler génériquement. L'historique de cet oiseau est encore très-imparfait; l'on sait seulement qu'il se tient dans l'intérieur de la Guyane, sur le bord des rivières, où il vit solitaire. Il fait entendre un sifflement lent et plaintif, que les chasseurs imitent pour le faire approcher.

Le CAURALE PHALÉNOÏDE, *Helias phalenoïdes*, Vieill.; *Scolopax helias*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 780. Des teintes moelleuses et douces, riches quoique sombres, sont sans doute les motifs qui ont décidé les créoles de Cayenne à donner à cet oiseau le nom de *paon des palétuviers*, ou *petit paon des roses;* cependant il ne relève ni n'étale les pennes de sa queue comme fait le *paon*. Buffon le nomme *Caurâle* (râle à queue), parce qu'il lui trouve des rapports avec le râle, dans la forme du bec et des pieds. Sa longueur est d'un pied trois pouces; son bec est noir en dessus et d'un blanc de corne en dessous; une coiffe noire couvre la tête, avec des lignes blanches dessus et dessous l'œil. Le brun, le roux, le fauve et le gris-blanc, distribués en taches, en ondes, en zones et en zigzags, sont les teintes de son plumage : cette distribution de couleurs est surtout remarquable sur les ailes et la queue. (V.)

CAURE. Le NOISETIER des bois porte ce nom aux environs de Boulogne. (B.)

CAURIS. Petite coquille du genre PORCELAINE, qui sert de monnoie dans une partie de l'Afrique. C'est le *cyprœa moneta* de Linnœus. (B.)

CAU-RUNG. Nom cochinchinois de l'areck. (LN.)

CAUS, CAHUS ou CHAUAN. Noms languedociens des CHATS-HUANTS. (DESM.)

CAUSSE. On appelle ainsi, dans les Cévennes, une terre marneuse, blanche, très-peu fertile. *V.* MARNE. (B.)

CAUSTIS, *Caustis*. Genre établi par R. Brown, pour placer trois plantes de la Nouvelle-Hollande, qui se rapprochent des SCLERIES. Ses caractères sont : épillets uniflores, de trois à cinq étamines; point de filets soyeux, ni d'écailles; le style dilaté à sa base; une noix ovale, bulbeuse à sa base, couronnée par le style. (B.)

CAUTA, COTA. Noms donnés anciennement à une espèce d'ANTHEMIDE ou CAMOMILLE, *Anthemis cota*, Linn. (LN.)

CAU-TICH. C'est le POLYPODE BAROMETS, Linn., en Cochinchine. (DESM.)

CAUVETTE. Nom vulgaire du CHOUCAS, en Savoie et en Normandie. (V.)

CAVAGIRO. Wilhugbby rapporte ce nom italien comme appartenant au CÉPOLE RUBAN, *Cepola tœnia*. (DESM.)

CAVALA LALE. L'un des noms turcs de la TULIPE. (LN.)

CAVALAM. Nom malabare du *Sterculia balanghas*, Linn., nommé aussi *bois de merde* à cause de l'odeur fétide de ses fleurs. *V.* TONGCHU. (LN.)

CAVALA PULLU. La CRÉTELLE DES INDES, *Cynosurus indicus*, Linn., est, selon J. Burmann, représentée sous ce nom dans l'*Hortus malabaricus*, vol. 12, p. 69; mais il faut lire kanara-pullu. (LN.)

CAVALE. L'on dit plus ordinairement JUMENT; femelle dans l'espèce du CHEVAL. (S.)

CAVAL-FIUMATICO ou CHEVAL de rivière. Nom italien de l'HIPPOPOTAME. (DESM.)

CAVALIERO. A Venise, c'est le nom qu'on donne au BOMBYX VER-À-SOIE. (DESM.)

CAVALINES (BÊTES). On appelle ainsi le CHEVAL, la JUMENT, les POULAINS, l'ANE, l'ANESSE, les ANONS et les divers MULETS. (DESM.)

CAVALLETTA. Nom italien des SAUTERELLES, *Locusta*. (DESM.)

CAVALLETTE DI MARE. Nom italien du HOMARD, *Astacus marinus*. (DESM.)

CAVALLETTO MARINO. En Italie, on donne ce nom au SYNGNATHE HIPPOCAMPE. (DESM.)

CAVALLOCHIO ou CALABRONE. C'est la GUÊPE FRELON, *Vespa crabro*, en Italie. (DESM.)

CAVALUCO. Nom du SCOMBRE COLIAS sur la côte de Nice. (DESM.)

CAVAM-PULLU. Rheede, Malab. 12, t. 69. Espèce de GRAMINÉE de l'Inde qui n'est pas connue des botanistes, Rheede ne donnant pas de caractères suffisans pour la rapporter affirmativement à un genre de cette famille. (LN.)

CAVANILLE, *Cavanilla*. Arbuste grimpant, rude au toucher, à feuilles alternes, pétiolées, oblongues, obtuses, sinuées, dentées, hérissées, rougeâtres en dessous, qui croît au Cap de Bonne-Espérance, et qui forme un genre dans la monoécie tétrandrie.

Ce genre offre pour caractères, dans les pieds mâles : un calice de quatre folioles et quatre étamines; dans les pieds femelles, un calice semblable, un ovaire inférieur à style radié; dans le fruit, une noix aplatie, rugueuse et uniloculaire.

Le même nom a été donné au MABOLO, arbre du genre

TRYOPTÈRE de Gærtner, et placé parmi les PLAQUEMINIERS par Willdenow. (B.)

CAVANILLESE, *Cavanillesia*. Nom donné par Ruiz et Pavon au genre appelé POURRETIE par Willdenow. (B.)

CAVAOU. C'est le nom du CHEVAL en Provence. (DESM.)

CAVAOU. Nom nicéen du SYNGNATHE AIGUILLE. (DESM.)

CAVARA-PULLI, Rheed., *Hort. mal.* 12, t. 74. Nom malabare d'une GRAMINÉE, qui paroît être un PANIS. (Voy. *Brown jam.* 137.) (LN.)

CAVE-CANDEL, Rheed., Malab. 6, t. 33. C'est le RHIZOPHORA CYLINDRICA, Linn. Espèce de MANGLIER, Burm. *index*. V. KARIL-CANDEL. (LN.)

CAVÉE. (*Vénerie*). C'est, en terme de chasse, l'endroit d'une forêt, creux et entouré de montagnes. (DESM.)

CAVENIA. Nom spécifique d'une espèce de SENSITIVE, *Mimosa*, découverte par Molina au Chili. (LN.)

CAVEQUI. Nom du MIMUSOPE À FEUILLES POINTUES. (B.)

CAVERNES. Grandes excavations irrégulières formées dans les montagnes par les mains de la nature. Celles qui sont l'ouvrage des hommes, et qui, pour l'ordinaire, offrent plus de régularité, telles que les travaux des mines et des carrières, portent simplement le nom de *souterrains*.

Ce n'est guère que dans des montagnes calcaires, soit secondaires, soit primitives, qu'on rencontre des cavernes: la situation horizontale des couches secondaires qui les fait supporter mutuellement, et l'extrême solidité des marbres primitifs, donnent aux voûtes des excavations formées par les eaux, la faculté de se soutenir pendant une longue suite de siècles; au lieu que dans les autres roches, les élémens hétérogènes de leur pâte, ou leur tissu feuilleté, les rendent sujettes à une prompte décomposition; et la situation verticale de leurs couches opère des éboulemens dès que leur base est sapée par les courans souterrains; de sorte qu'on voit rarement des cavernes considérables dans les montagnes granitiques ou schisteuses.

La plupart des cavernes sont l'ouvrage des eaux qui se sont frayé un passage par quelque fissure, étroite d'abord, et qu'elles ont élargie successivement.

D'autres paroissent dues à la décomposition spontanée de la roche; car une foule d'observations prouvent que les grandes masses pierreuses sont sujettes à une sorte de carie locale, qui s'étend de proche en proche comme dans les corps organisés.

Quelques-unes enfin paroissent avoir été creusées par une action violente et long-temps continuée des eaux, ainsi que l'attestent les profonds sillons arrondis qui subsistent sur leurs

parois. Celles-ci peuvent, par les circonstances qui les accompagnent, jeter un grand jour sur certains faits géologiques qui me paroissent avoir été jusqu'ici totalement méconnus ou négligés.

L'un des plus importans, et qui fournit une explication naturelle de beaucoup d'autres, c'est la grande élévation qu'eurent jadis les montagnes, à laquelle je ne vois pas qu'aucun géologue ait fait attention, et que la nature nous atteste néanmoins par une foule de témoins irrécusables. On a bien senti qu'ils révéloient de grandes vérités ; mais à force d'esprit, on a quelquefois interprété leurs dispositions d'une façon bien extraordinaire.

Les observations que le célèbre Saussure a faites sur les cavernes du mont Salève, sont bien instructives, et prouvent incontestablement la grande élévation primordiale des montagnes.

L'une de ces excavations se trouve près du sommet du grand Salève, qui est élevé de cinq cent douze toises au-dessus du lac Léman ; et les circonstances qu'elle présente démontrent que le sommet actuel fut jadis surmonté de beaucoup par d'autres montagnes qui s'étendoient graduellement jusqu'au sommet des Alpes, qui devoient être alors d'une hauteur au moins double ou triple de celle qui leur reste ; et que c'est de là que descendoient des torrens qui faisoient des chutes et des cascades sur les rochers qui forment aujourd'hui le sommet du mont Salève : c'est sur quoi les excavations décrites par Saussure ne laisseront nul doute.

Près du bord le plus élevé de cette montagne, il existe une espèce de puits d'une grandeur énorme : il a cent soixante pieds de profondeur, et plus de trois cents pieds de circonférence. Vers le fond, il est ouvert par une échancrure en forme de portail, de quarante à cinquante pieds de haut, qu'on voit du bas de la montagne, et qu'on nomme le *trou de Brifaut*, parce qu'à cette distance il ne paroît que le réduit d'un chien.

Les parois de ce puits sont cannelées du haut en bas par de larges et profonds sillons arrondis, qui sont évidemment des érosions formées par une énorme masse d'eau qui est tombée verticalement d'une grande élévation sur ces rochers, où elle a creusé cet abîme par l'effet de sa chute continuée pendant une longue suite de siècles ; car Saussure nous apprend que le mont Salève est formé de grandes assises à peu près horizontales d'une pierre calcaire blanche sur laquelle les injures de l'air ne font que peu d'impression ; et l'on sent facilement combien il a fallu de temps pour former une aussi prodigieuse excavation, dans une roche qui s'y opposoit, non-seulement

par la solidité de son tissu, mais encore par la situation horizontale de ses couches épaisses qu'il falloit percer les unes après les autres.

Ces érosions verticales et toutes les autres circonstances, prouvent d'une manière si évidente qu'elles sont l'ouvrage d'une eau tombant de fort haut, que, malgré la difficulté de rendre raison de ce fait, ce savant observateur n'a pu le révoquer en doute; mais, pour l'expliquer, il a recours à l'hypothèse d'une grande catastrophe.

Il suppose que l'Océan qui couvroit les plus hautes montagnes fit tout à coup une débâcle, et se précipita dans de grandes cavernes creusées dans l'intérieur de la terre; que, dans cette retraite subite, il forma divers courans très-puissans, et que c'est un de ces courans qui a sillonné le puits dont il s'agit. (§ 231.)

Mais, sans chercher à discuter ici cette hypothèse, il suffit de remarquer que cette excavation, avec ses larges et profonds sillons arrondis, ne sauroit être l'effet d'une catastrophe subite; et qu'il n'y a que la main lente du temps qui soit capable d'imprimer des traces de cette nature.

C'est donc bien évidemment la chute habituelle d'un torrent ordinaire, qui, à force de temps, a produit cette grande excavation; et ce torrent n'a pu venir que d'une suite de montagnes très-élevées au-dessus du sommet actuel du mont Salève. *V.* MONTAGNES.

On y trouve encore d'autres cavernes dont la structure prouve, avec la dernière évidence, qu'elles sont l'effet du travail des eaux long-temps continué.

Celle que Saussure appelle *Caverne d'Orjobet*, du nom de son propriétaire, est située à quelque distance au couchant, et un peu plus bas que le puits précédent. Saussure et Orjobet qui lui servoit de guide, y pénétrèrent par sa partie inférieure; car elle est, de même que le puits, ouverte par le haut et par le bas. « Nous entrâmes, dit il, dans le rocher par « une grande ouverture qui n'est pas encore celle de la caverne, « mais une avenue bien singulière qui conduit à son entrée. « C'est une espèce de grande cheminée éclairée çà et là par « des ouvertures irrégulièrement ovales, que les eaux ont « creusées dans l'épaisseur du rocher. On monte par cette es- « pèce de canal, jusqu'à la hauteur perpendiculaire d'environ « quatre-vingt-dix pieds; et là, on se trouve à l'entrée de la « caverne qui est située au haut de cette cheminée, et éclairée « par un grand jour qui s'ouvre vis-à-vis de la porte.

« Cette porte est double... On entre par la gauche qui « est d'un accès plus facile, d'environ quinze pieds, sur sept « à huit de hauteur; mais en avançant, elle s'élargit et s'ex-

« hausse à peu près du double. Le sol de cette galerie... s'é-
« lève en s'avançant vers le fond. Environ à soixante-dix pieds
« de l'entrée, la caverne se rétrécit considérablement, au
« point de se changer en un canal étroit et tortueux dans le-
« quel on ne pénètre qu'avec difficulté ; et enfin, à dix ou
« douze pieds plus loin, on ne peut plus y passer, quoiqu'il
« se prolonge encore plus avant. » (§ 232.)

D'après cette description, il est aisé de voir que ces divers embranchemens de cavernes ne sauroient être l'effet d'une opération subite. Il paroît qu'il y avoit deux courans qui ont contribué à les former : l'un qui tomboit de haut, et venoit frapper contre un rocher placé vis-à-vis, qui le renvoyoit contre celui où est aujourd'hui la grande ouverture placée devant la porte de la caverne; et ses eaux, que leur poids et leur impulsion faisoient continuellement agir de haut en bas, ont creusé peu à peu le grand tuyau de cheminée, et sont enfin sorties par son ouverture inférieure.

L'autre courant qui a formé dans l'intérieur de la montagne la galerie inclinée que Saussure appelle proprement *la caverne*, étoit beaucoup moins considérable ; c'étoit une portion du courant supérieur qui s'infiltroit dans la roche avant d'arriver à la cataracte, et qui venoit par une route souterraine, se joindre aux eaux du torrent, vis-à-vis le haut de la cheminée, où elles se précipitoient en commun.

Il est encore à propos d'observer que, pour arriver à cette caverne par le hameau du coin, comme le fit Saussure, il faut gravir une montée très-rapide d'une heure et un quart; et qu'en montant l'on voit de grands rochers dont les faces taillées à pic sont sillonnées vers leur base d'excavations considérables qui indiquent manifestement l'action d'un grand courant; et ce sont probablement les mêmes eaux qui avoient creusé les cavernes situées au-dessus.

En général, la structure des cavernes prouve que si elles sont dues principalement à l'action immédiate des eaux, il est arrivé souvent que la décomposition spontanée de la roche est entrée pour beaucoup dans leur formation ; car, pour l'ordinaire, elles offrent une suite d'étranglemens et d'évasemens alternatifs : après des couloirs très-étroits où l'on peut à peine passer en rampant, il n'est pas rare de trouver des excavations de plusieurs centaines de pieds en tous sens ; et il seroit bien difficile de concevoir que l'action purement mécanique des eaux eût produit cet effet sur des bancs calcaires ordinairement très-solides.

Mais dès qu'une fois la décomposition s'établit sur un point, elle fait des progrès autour d'elle, d'une manière assez rapide, même sur les pierres les plus dures et les plus saines.

Cette décomposition a quelquefois lieu sans le concours des eaux, par l'effet d'une modification particulière de la pierre calcaire, qui se convertit en matière saline. Il y en a des exemples multipliés, et il suffit de citer les nitrières naturelles de la *Molfetta* dans la Pouille, près de Bari.

Les couches calcaires de cette contrée sont sujettes à présenter ce qu'on appelle, en langue du pays, un *pulo* : c'est un enfoncement plus ou moins considérable en forme d'entonnoir. Le pulo de la Molfetta a, suivant Fortis, six cents palmes napolitaines de tour, et cent vingt-sept de profondeur. Il se forme une foule de grottes dans l'épaisseur des couches, et ces grottes sont tapissées d'un nitre parfait, à base de potasse, qui se renouvelle à mesure qu'on le recueille, et les cavernes s'agrandissent proportionnellement. Celles dont l'ouverture est la plus étroite, et où un enfant peut à peine s'introduire la lampe à la main, sont celles où s'opère le plus rapidement la conversion de la pierre calcaire en excellent nitre.

Les pulos de la Pouille ne sont pas les seuls exemples de cette décomposition de la pierre calcaire : Dolomieu l'a fréquemment observée sur les murailles de Malte, et surtout en Egypte.

C'est probablement à des décompositions de cette nature qu'est due l'une des plus grandes et des plus intéressantes cavernes que l'on connoisse : c'est celle de la petite île d'Antiparos dans l'Archipel, que Tournefort a si bien décrite, et qui est si remarquable par les formes merveilleuses des stalactites et des stalagmites qu'elle renferme, et dont l'observation a confirmé de plus en plus l'opinion de ce profond naturaliste sur la végétation de ces substances pierreuses. (*Voyage de Tournefort*, tom. 1, p. 188.)

Je remarquerai, à l'occasion de cette fameuse grotte, que dans un ouvrage d'histoire naturelle fort répandu, où l'on donne en abrégé la description de Tournefort, le rédacteur a cru devoir l'embellir encore, en ajoutant *qu'elle est remplie d'un grand nombre de coquilles fossiles.* C'est une erreur qu'il importe de relever; car le marbre d'Antiparos, dans lequel cette caverne est creusée, est *primitif;* conséquemment il ne sauroit offrir le moindre vestige de corps marins : aussi Tournefort ne dit-il pas un seul mot des prétendues coquilles fossiles; et il étoit observateur trop exact, pour les omettre si elles eussent existé.

Parmi les diverses instructions que fournit l'observation des cavernes, on ne doit pas omettre les preuves qu'elles donnent de la diminution graduelle de l'Océan, bien différente de la débâcle soudaine qu'admettoit Saussure; et il est remarqua-

ble que c'est lui-même qui rapporte ces preuves de la diminution graduelle.

Ce sont des excavations qu'on observe sur la côte de Gènes, entre Monaco et Vintimille ; elles sont formées dans un rocher calcaire aussi dur que le marbre et parfaitement sain. Elles commencent au niveau actuel de la mer, et l'on en voit en si grand nombre, que Saussure se lassa de les compter. Elles se trouvent sur tous les points du rocher jusqu'à une hauteur de deux cents pieds. Ce sont des enfoncemens circulaires qui ont jusqu'à vingt-cinq et même cinquante pieds de diamètre, sur une profondeur proportionnée, et qui va jusqu'à cent pieds.

Et comme Saussure a pensé que ces excavations étoient dues à l'action des flots, « il faut, dit-il, que la mer ait été « dans cet endroit de deux cents pieds plus haute, ou le ro« cher de deux cents pieds plus bas qu'aujourd'hui. » (§ 1383.)

Or, comme il y a mille preuves que la mer a diminué, et qu'il n'existe pas un seul fait qui autorise à penser que les rochers s'élèvent de deux cents pieds, il doit rester pour constant, d'après Saussure lui-même, que la côte de Gènes porte la preuve de la diminution graduelle de l'Océan, au moins relativement aux derniers deux cents pieds de son abaissement.

L'objet qui a le plus contribué à donner de la célébrité aux *grottes* et aux *cavernes*, ce sont les STALACTITES et les STALAGMITES qu'elles produisent. (*V.* ces mots.) Les plus fameuses en ce genre, après celle d'Antiparos, sont les grottes d'Orselles en Franche-Comté, de la Balme en Dauphiné, près du Rhône, à sept lieues de Lyon ; celle de Pools-Hole dans le Derbyshire, etc., etc. (PAT.)

Il en existe plusieurs dans le département du Lot, parmi lesquelles on distingue celle de Martillac. La grotte de Caumont, près de la Bouille, à cinq lieues de Rouen, est aussi très-interressante. (LUC.)

Il y a d'autres cavernes qui sont connues par les ossemens d'animaux qu'elles renferment, et qui souvent s'y trouvent incrustés du même albâtre qui forme les stalactites de ces grottes. Telles sont les cavernes de Bauman à six lieues à l'est de Goslar, dans le pays de Brunswick ; celle de Gailenreuth, dans le pays de Bareith. Il paroît que ces cavernes servoient de retraite aux ours et à d'autres animaux carnassiers qui venoient y mourir, ou peut-être y dévorer leur proie.

Celles de la montagne de Gibraltar contiennent des os de quadrupèdes mêlés de coquilles de limaçons terrestres, ce qui fait juger que ces os et ces coquilles ont pénétré dans ces cavernes par les fissures de la roche ; et ils peuvent n'être pas

très-anciens, quoiqu'ils se trouvent empâtés dans une matière pierreuse, attendu que ces dépôts stalactiques se forment en peu de temps.

Quelques cavernes n'ont de remarquable que leur étendue: tel est le labyrinthe de Koungour, sur les frontières de la Sibérie. Il est dans les collines gypseuses qu'arrose la Sylva. Les anfractuosités de ces souterrains ont été formées par de petits ruisseaux que produit la fonte des neiges, et qui s'infiltrent à travers les fissures multipliées du gypse. Je l'ai visité en 1786 avec une peine infinie. On ne peut y pénétrer qu'en se couchant sur le ventre; et quoique ce fût au mois de juillet, il fallut rompre les stalactites de glace qui en fermoient l'entrée. Il en sortoit un vent si froid qu'il étoit insupportable. A une toise seulement de l'entrée, le thermomètre qui étoit à quatorze degrés de chaleur en plein air, descendit à cinq au-dessous de zéro. Il est vrai que dans l'intérieur même du labyrinthe, il remonta d'un degré. Je ne vis de tous côtés qu'un mélange de glace et de décombres. A mesure que les gouttes d'eau tombent de la voûte, elles se congèlent. Il faut que dans l'automne la glace y fonde, sans quoi tout en seroit rempli; et les gens du pays m'ont dit, en effet, qu'aux approches de l'hiver il sortoit une épaisse fumée par l'entrée de ce souterrain.

Je ne parlerai pas ici des cavernes qu'on dit exister sous les volcans, et d'où l'on suppose que sont sorties des montagnes de dix mille pieds d'élévation et de soixante lieues de circonférence, telle que l'Etna qui est entièrement composée de matières volcaniques. *Consultez* l'article LAVE, où je fais voir combien l'existence de ces cavernes est dénuée de vraisemblance. (PAT.)

CAVERON. Le PRUNIER SAUVAGE porte ce nom dans le Boulonnais. (B.)

CAVIA. Dénomination brésilienne que des naturalistes ont appliquée à plusieurs mammifères, d'espèces et même de genre différens. *V.* AGOUTI, PACA, CABIAI et COBAYE. *Caviacobaya*, est, suivant Pison, le nom que le cochon d'Inde porte au Brésil. (S. et DESM.)

CAVIAL. C'est la même chose que le *caviar*. *V.* ESTURGEON. (B.)

CAVICORNES, *Cavicornia*. Famille de mammifères, de l'ordre des bisulces d'Illiger, et qui ne renferme que les genres ANTLOPE et CHÈVRE. (DESM.)

CAVILLONE. Poisson du genre TRIGLE. (B.)

CAVINION, *Cavinium*. Arbrisseau de Madagascar qui,

selon Dupetit-Thouars, forme seul un genre dans la décandrie monogynie et dans la famille des Bicornes.

Les caractères de ce genre consistent : en un calice à cinq dents ; en une corolle campanulée à cinq divisions profondes et réfléchies ; en dix étamines ; en un ovaire supérieur surmonté d'un style simple ; en une baie à cinq loges couronnée par le calice. (B.)

CAVOLIFIORI. Choux-fleurs en italien. (LN.)

CAVOLINE, *Cavolina*. Nom qu'Abildgaard a donné aux Hyales. (B.)

CAVOLINE, *Cavolina*. Genre établi par Bruguières aux dépens du Doris, mais que Cuvier réunit à celui qu'il a appelé Éolide. (B.)

CAVOLO. Nom italien du Chou. *Cavolo rapa* est celui du Chou rave. (LN.)

CAWELTE. Nom du Chougas en Picardie. (V.)

CAWK ou KEVEL. Minéral composé de sulfate de baryte, de terre calcaire et de fluate de chaux. Cette matière qui a l'apparence de la craie et sa consistance, mais qui est beaucoup plus pesante, sert le plus souvent de gangue au minerai de plomb du Derbyshire. On l'emploie dans les manufactures de cuivre de Birmingham, où l'on tient secret l'usage qu'on en fait. On prétend que le cawk donne de la ductilité à l'antimoine et rend son grain plus serré. (PAT.)

CAXABU. Espèce de cierge du Brésil. *V.* Cactier. (LN.)

CAXCAXTOTOTL. C'est le nom mexicain du Cacastol de Buffon, oiseau du genre des étourneaux, *Sturnus mexicanus*, Linn. (DESM.)

CAYA UNMATA. Nom malabare du datura taitula, L. *V.* Datura. (LN.)

CAY ou CAÏ. *V.* Sapajou sai. (DESM.)

CAY. Ce mot, particulier aux différens peuples qui habitent entre la Chine et la presqu'île de l'Inde, paroît signifier *plante*, pris dans une acception générale. Il entre dans la composition des noms de beaucoup de végétaux, et devient ainsi inséparable des mots avec lesquels il est associé, et qui, pour l'ordinaire, rappellent ou une manière d'être de l'espèce, ou l'une de ses qualités ou propriétés, etc. Il nous eût été facile de donner ici une liste de près de quatre cents plantes ainsi nommées dans le Tunquin, la Cochinchine, le royaume de Siam, celui d'Ava, dans le district de Lahor, etc. (*V.* Loureiro.) Mais comme beaucoup de ces plantes nous sont peu connues, nous ne citerons que celles remarquables par leurs propriétés et leurs usages, ou qui nous sont très-connues, ou dont la connoissance peut nous in-

téresser. Ce mot *cay*, ajouté à *coi*, signifie arbre en terme général. N'auroit-il pas du rapport avec le *cáya*, ou *caju*, ou *catu* des autres langues de l'Inde, et le *xù* des Chinois, désignant aussi un très-grand nombre de plantes? Nous pensons que la liste suivante pourra intéresser ceux qui aiment à connoître les végétaux curieux et particuliers à l'Inde, toujours en possession de nous fournir les plantes les plus extraordinaires : cela seul peut faire passer sur la singularité de l'orthographe et de la prononciation des noms.

Cay bac thoi (*en cochinchinois*), Pe kiai (*en chinois*). C'est l'espèce de sénevé que Loureiro regarde comme le *sinapis brassicata*, Linn., dont la culture est très-répandue en Chine et en Cochinchine.

Cay bai et Ly chi. Arbre très-cultivé dans les provinces australes de la Cochinchine et de la Chine. Il craint le froid des autres provinces; mais, pour que l'empereur de la Chine puisse goûter les fruits délicieux de cette plante, connus sous le nom de *li chi*, on est obligé, avec des peines infinies, de transporter par les fleuves, depuis Canton jusqu'à Pékin, des pieds à peine fleurissans, et de prendre de telles mesures qu'à leur arrivée les fruits soient mûrs; ce qui n'auroit jamais lieu dans le climat de Pékin. Cet arbre est le *dimocarpus lichi* de Loureiro, genre qui est le même que l'*euphoria* de Commerson, Jussieu, etc. *V.* Lit chi. Le *cây nhon* ou *laong nhom*, que nous prononçons *longan*, est une autre espèce du même genre, qui est aussi cultivée que la précédente; c'est le *dim. longan*, Lour.

Cay bai. C'est le nom du *pimela nigra*, Loureiro, grand arbre de l'Inde, dont les fruits, charnus comme ceux de l'olivier, sont servis sur les tables. Le *cay ca na* est un autre grand arbre du même genre (*pimela alba*, Lour.), dont on mange aussi le fruit; enfin, le *cay deau ray* est un troisième arbre encore plus grand (*pimela oleosa*, Lour.), très-remarquable par une huile jaunâtre que l'on retire par incision faite à son tronc; elle entre dans la composition des beaux vernis de la Chine, et est très-employée avec la poix des Indes, nommée *damar*, et l'étoupe fournie par une espèce de bambou, pour calfater les navires. Ce genre pimela rentre dans le canarium de Linnæus, selon l'observation de M. Kœnig. (Ann. bot. engl.) *V.* Canari.

Cay bap. C'est le maïs en Cochinchine, et le *pao tuc le âm* des Chinois, très-cultivé en ces pays.

Cay bau. En Cochinchine, on nomme ainsi le concombre-gourde, *cucurbita lagenaria*, Linn.; c'est le *hù qua holo* des Chinois. Ces peuples cultivent et mangent les fruits de cette plante.

CAY BAY OUI. Grand arbre de la Cochinchine, dont le bois sert à bâtir les maisons; c'est le *nymphanthus squamifolia*, Lour. Ce genre se rapproche beaucoup des phyllanthes.

CAY BEN. Les Cochinchinois nomment ainsi, et les Chinois *pe tsai*, une plante annuelle qu'ils cultivent, et qui est une espèce de sénevé (*sinapis pekinensis*, Lour.), très-estimée pour ses graines. Loureiro ne nous apprend pas quel est l'emploi de cette plante, et celui de deux autres espèces citées dans cette liste.

CAY BINH BA. C'est le pommier, *Pyrus malus*, Linn. On le trouve dans les provinces septentrionales de la Chine.

CAY BO BO. C'est, en Cochinchine, le LARMIER, *Coix lacryma*, Linn., que nous nommons aussi *larmes de Job*, et les Chinois, Y Y GIN. Cette graminée est cultivée dans toute l'Asie Orientale.

CAY BOI BOI. Nom cochinchinois de l'héliotrope des Indes, *heliotropium indicum*, Linn.

CAY BON HON. C'est le SAVONNIER des Indes, *Sapindus saponaria*, Linn., dont les fruits servent en guise de savon pour blanchir le linge.

CAY BOUNG. Nom d'une espèce de BASELLE, *basella nigra*, Loureiro, cultivée en Chine, Cochinchine, etc., et que l'on y mange comme nous mangeons les épinards.

CAY BOUNG. Nom cochinchinois du COTONNIER, *Gossypium herbaceum*, Linn., appelé *miên-fu* en Chine, plante que tout le monde connoît, et qui est cultivée dans les quatre parties du monde. Elle n'est point sauvage en Chine ni en Cochinchine.

CAY BOUNG NGOT, en Cochinchine; *Han nim san*, en Chine. C'est le *myrobolan emblic*. *V.* PHYLLANTHE.

CAY BOUNG VANG TLAI. Nom d'un ALISIER, *Cratægus indica*, Lour., dont le bois rougeâtre, lourd et tenace, sert à faire des rames qui cèdent à l'eau sans se rompre.

CAY BOUNG VANG. Grand arbre, *Opa metrosideros*, Lour., dont le bois lourd, très-dur et d'un rouge-brun, sert à la construction des maisons.

CAY BUOI. Nom cochinchinois de l'oranger que nous nommons *Pampelmousse* (*Citrus decumana*, Linn.); c'est le *yén xu* des Chinois.

CAY BUONG. C'est, à la Cochinchine, l'ARBRE AUX CORAILS, *Erythrina corallodendron*, Linn., grand arbre de la famille des légumineuses, dont le bois blanc et uni sert à bâtir, et à faire le meilleur charbon pour entrer dans la composition de la poudre à tirer. Il croît à la Cochinchine et dans les provinces méridionales de la Chine. C'est le *tum ye xu* des Chinois.

CAY BUONG CHIALA. C'est une espèce de ketmie, *Hibiscus esculentus*, Linn., dont on mange les graines cuites. Cet usage existe dans l'Afrique Orientale. Cette plante est le *hoang som quei* des Chinois. Ils la cultivent comme ornement dans les jardins. Le *cay chua* est une autre espèce de ketmie, *hibiscus surratensis*, Linn., dont les feuilles, agréablement acides, sont employées en guise d'oseille dans la préparation des mets.

CAY CAM. Nom de l'ORANGER en Cochinchine. C'est le *Can xu* des Chinois. Il est sauvage et cultivé dans ces contrées.

CAY CA NA. *V.* CAY BAI.

CAY CANH. *V.* CAY TANH YEN.

CAY CAPHÉ. C'est le CAFIER, *Coffea arabica*, Linn., transporté à la Cochinchine et cultivé dans les jardins des grands.

CAY CHE BAONG. Petit arbrisseau que Loureiro regarde comme une espèce de GERMANDRÉE, *Teucrium thea*. Les Cochinchinois se servent de ses feuilles en guise de thé, comme d'un excellent digestif.

CAY CHO DE. C'est le NIRURI, *Phyllanthus niruri*, Linn., *Nymphanthus niruri*, Lour., violent emménagogue et remède dangereux. Il provoque fortement les urines. Il est employé dans toute l'Inde pour les propriétés ci-dessus, et comme anti-spasmodique.

CAY-CO-CO. Nom d'un HÉLIOTROPE, *Heliotropium tetrandrum*, Linn., cultivé dans les jardins de la Cochinchine, dont il fait le plus bel ornement.

CAY CU. Nom cochinchinois du RADIS, *Raphanus sativus*, Linn., cultivé en Cochinchine et en Chine, où on le nomme *tsai fu ken*.

CAY CU. Espèce de sénevé annuel ou de moutarde très-cultivée dans la Cochinchine et en Chine : c'est le *kiai tsai* des Chinois. Cette plante, le *sinapis chinensis*, Loureiro, offre deux variétés, nommées en Cochinchine *cai sen, cai med.* Loureiro y rapporte encore le *sinapis juncea*, Linn., et le *sinapis cernua*, Thunb. C'est le sénevé des Indes de quelques voyageurs. On fait grand usage de sa graine.

CAY CHUOI NUOC. C'est la CRINOLE d'Asie, *Crinum asiaticum*, Linn.

CAY DAO LÊ. Espèce de laurose, *Nerium odorum*, Linn.; le *Belluta* des Malabares, Rheede, 9, t. 1 et 2. C'est un arbrisseau confondu par Loureiro avec notre laurier rose; mais ses fleurs sont odorantes. En Europe, il ne peut être élevé qu'en serre chaude.

CAY DAO ANNAM. C'est le JAMBOSIER, *Eugenia jambos*, Linn.

Cay dao nhen. C'est le nom du Pêcher en Cochinchine. Les Chinois nomment cet arbre fruitier *Tao-gin*. Il est cultivé dans ces deux pays, mais il n'y est point sauvage.

Cay dau phung. Espèce d'Arachide de l'Inde, que Loureiro prétend avoir été confondue avec l'*Arachis hypogœa*, Linn. Il en fait une espèce qu'il nomme *Arachis asiatica*. C'est une plante fort cultivée dans la Chine et à la Cochinchine, à cause de l'huile qu'on retire des graines, et que l'on mange. *V.* Arachide.

Cay dea. Espèce de Manglier, *Rhizophora gymnorhiza*, Linn., dont l'écorce est d'une très-grande utilité pour teindre les toiles en roux ou en châtain, couleur que l'on fait virer facilement au noir par diverses préparations.

Cay deanh nam. C'est une espèce de Gardenie, *Gardenia grandiflora*, Lour., cultivée en Cochinchine à cause de la beauté de son feuillage et du doux parfum qu'exhalent ses fleurs grandes et blanches. Le Cay deanh tam est le *Gardenia florida*, Linn., également cultivé dans l'Inde. C'est le *catsjopiri* à Amboine : cette plante est cultivée en Europe; mais elle demande à être mise en serre.

Cay deau so. Espèce de Camellie, *Camellia drupifera*, Lour., sauvage et cultivée en Cochinchine. Ses noyaux donnent une huile d'une odeur agréable, qui rancit difficilement, et dont on fait usage pour oindre les cheveux.

Cay deau son. Grand arbre nommé Tong xu par les Chinois. C'est le *Vernicia* de Loureiro, et le *Dryandra* de Thunberg. On en retire une huile jaune, gluante et siccative, qui sert pour vernir les toiles et les bois exposés à la pluie. Il ne faut pas le confondre avec l'augie qui fournit le vernis de la Chine.

Cay deau truong. Espèce de Pistachier qui donne des fruits dont on extrait une huile siccative, toujours odorante, et que l'on fait entrer dans diverses compositions. Les Cochinchinois s'en servent pour oindre les cheveux; ils cultivent cet arbre, qui est le *Pistacia oleosa* de Loureiro, l'itsionoki des Japonais, et le *Cussambium* de Rumphius.

Cay deau rai. *V.* Cay bai.

Cay dee gai, en Cochinchine; Lie tsu, en Chine. C'est notre châtaignier, retrouvé aussi au Japon par Thunberg : cet arbre n'y est presque cultivé que pour son bois, qui sert à bâtir. Les châtaignes, quoique bonnes à manger, sont rarement recueillies en Cochinchine.

Cay deuong leo. C'est le quamoclit (*Ipomœa Quamoclit*, Linn.) cultivé dans les jardins de l'Inde et du midi de l'Europe.

Cay dêo bau. Arbre qui croît sur les hautes montagnes de la

Cochinchine, et qui, selon Loureiro, produit l'*agalloche vrai* ou bois d'aloës, très-usité dans tout l'Orient pour parfumer les appartemens, et qui se vend fort cher. *V.* ALOEXYLE et AGALLOCHE.

CAY DEO NIET. Espèce de DAPHNÉ (*Daphne cannabina*, Lour.) qui donne une écorce avec laquelle les Cochinchinois font d'excellent papier à écrire. Dans le tronc de ce petit arbre et près des racines, on trouve souvent des parties de bois imbibées d'une résine brune qui brûle en donnant l'odeur du *bois d'aloès* (*V.* ces mots), auquel elle ressemble. L'écorce et la racine sont purgatives, cathartiques, désobstruantes.

CAY DIEO HOANG. Espèce d'OSEILLE frisée (*Rumex crispus*, Linn., Thunb., Lour.) que l'on mange en Cochinchine.

CAY DUA. Nom que l'on donne, en Cochinchine, au COCOTIER (*Coccos nucifera*, Linn.), le YAI XU des Chinois. On cultive ce palmier dans les plaines sèches de la Cochinchine, et dans quelques îles de la côte de la Chine, et notamment dans celle nommée *Hoi nan*, par les Chinois. Le CAY DUA NUOC est le nom d'un autre palmier (*Nipa fruticans*, Thunb.) qui se trouve dans les Indes Orientales. En Cochinchine, on mange ses fruits; ses feuilles servent à couvrir les maisons; et il donne une grande quantité d'une liqueur vineuse et aigrelette que l'on boit.

CAY DU DU. Nom cochinchinois du papayer (*Carica papaya*, L.) nommé *man xeu co*, à la Chine.

CAY DU DU DEAU. Nom du RICIN (*Ricinus communis*, L., ou *palma christi*), en Cochinchine. C'est le PI MA HO MA des Chinois. Il y est sauvage et cultivé.

CAY DUAC. Palmier d'une grande utilité à la Cochinchine et à l'Inde. C'est le *Borassus gomotus*, Loureiro, dont M. Labillardière fait un genre qu'il nomme *Arenga*. *V.* ARENG.

CAY DUONG. C'est le nom du CYPRÈS, en Cochinchine, et le *Pe xu* des Chinois (*cupressus sempervirens*, Linn.) Il est cultivé par ces peuples.

CAY GUNG et FINH KUONG des Cochinchinois. C'est le SEM KIAM des Chinois, l'*inghuru* de Ceylan, le goraka de Ternate, le pjahi de Java, l'ahya des Malais, l'inschi ou jmgi des Malabares, le zenjebil des Arabes, le zenzero des Italiens, et le gingembre des Français (*amomum zinziber*, Linn.). Pline le nommait *Zimpiberi*, *Zingiberi*. (LN.)

CAY GAI. Nom cochinchinois d'une ORTIE (*urtica nivea*, Linn.), le *pâ mâ* des Chinois. Elle est fort cultivée à cause de la beauté et de la bonté de la filasse qu'on en retire, et qui sert à faire des cordes et des filets d'une longue durée.

CAY GON. Un grand arbre de la famille des malvacées porte ce nom à la Cochinchine, et celui de *mo mien hoa*

et celui de *uen aù*, en Chine. C'est le *Bombax pentandrum*, Loureiro. Ses capsules sont remplies d'un coton le meilleur de tous, employé pour faire des matelas et des coussins très-élastiques. *V.* FROMAGER.

CAY HACH DAO. C'est le nom qu'on donne, en Chine, au NOYER (*juglans regia*, Linn.), qui se trouve seulement dans les provinces septentrionales de cet empire.

CAY HANG. C'est l'oignon (*Alium cepa*, Linn.) cultivé et mangé dans tout l'ancien continent. Loureiro fait ici l'observation que, en Cochinchine, on le multiplie de bulbes.

CAY HAUNG et SUXU. Noms cochinchinois du *Diospyros kaki*, L., suppl. très-cultivé, au-delà du Gange, pour son bois. *V.* PLAQUEMINIER. Loureiro décrit trois autres espèces de ce genre : 1.° Le *Cây cây* (diospyros lobata). 2.° Le *Cay thi* (*d. decandra*) qu'il regarde comme le *diospyros ebenum*, L., mais qui ne donne point l'ébène comme on l'a cru. Son bois est compacte, fin, égal, lourd, très-blanc, avec beaucoup de veines très-noires; le cœur est quelquefois noir et moins dense; le bois des vieux pieds sert à faire des ouvrages très-élégans. 3.° Le *Cay thi tram* (*diospyros dodecandra*); son bois est moins beau que celui du précédent; il n'a pas ses veines noires dans le centre : Loureiro le compare à l'ivoire pour la blancheur, la densité et l'éclat.

CAY HE des Cochinchinois, et KIEU TSAI des Chinois. C'est une espèce d'ail, *Allium angulosum*, Linn., qui, selon Loureiro, est cultivée en Chine et en Cochinchine; on mange ses feuilles comme nous mangeons celles de la civette (*al. schœnoprasum*, L.).

CAY HO DIEP. C'est le SAINFOIN chauve-souris (*hedysarum vespertilionis*, Linn.) sauvage en Cochinchine et dans le royaume de Siam. On le cultive dans les jardins, à cause de la forme et de la mobilité de ses feuilles, que le moindre zéphyr agite; on croirait voir, dit Loureiro, autant de papillons de couleurs différentes. C'est en 1774 que cet arbrisseau a été transporté, pour la première fois, en Europe; mais il ne résiste pas à notre climat; la serre-chaude lui est nécessaire : il n'en est pas moins un chétif végétal. Dans l'Inde, il s'élève à quatre et cinq pieds de haut.

CAY HOP. C'est un bambou (*Arundo multiplex*, Lour.) dont on fait des haies à la Cochinchine; c'est, à Amboine, le *Leleba*.

CAY HUONG LAU. C'est la DIANELLE ensifolia.

CAY JUA. Nom du BAQUOIS ODORANT (*pandamus odoratissimus*, L.), l'un des singuliers arbrisseaux de l'Asie. Il est sauvage en Chine et en Cochinchine; on le cultive en haie, et pour la nourriture des éléphans domestiques.

CAY KHE. Nom cochinchinois du CARAMBOLIER (*Averrhoa carambola*, Linn.), cultivé partout dans le midi de la Chine, à la Cochinchine, au Malabar, etc. Ses fruits aigre-doux sont un manger très-sain ; on les confit avec du sucre, du sel et du poivre, et on les conserve ainsi fort long-temps.

CAY KHE. Ce nom est aussi donné à un panis cultivé en Cochinchine, et que Loureiro regarde comme notre panis (*panicum italicum*, Linn.)

CAY KHOAI CÀ. Nom cochinchinois de l'ARISTOLOCHE des Indes (*Aristolochia indica*, Linn.), employée comme fébrifuge, atténuante, désobstruante.

CAY LÀ LIP (*Corypha pilearia*, Lour.; *Licuala spinosa*, Thunb., Rumph., Amb. 1, t. 9, ex auct.) C'est un petit palmier dont les feuilles, élégamment nattées, servent à faire des bonnets et des chapeaux.

CAY LE TAU. Le POIRIER (*Pyrus communis*, Linn.) cultivé en Chine et au Japon ; mais les poires n'y sont pas aussi bonnes qu'en Europe. En Cochinchine, il est cultivé dans les jardins des grands, comme curiosité ; il n'y porte point de fruit.

CAY LIEO LA TLE. Le saule de Babylone (*Salix babylonica*, Linn.), cultivé en Cochinchine, y porte ce nom ; en Chine, où il est très-cultivé, on l'y nomme *lieu xu*, et on emploie ses jeunes rameaux contre la phthisie, et dans les fièvres lentes.

CAY LIM VANG. Arbre de la Cochinchine (*V.* BARYXYLE), dont le bois, très-solide, sert à faire les piliers et les arches des ponts.

CAY LOT. C'est un poivre (*Piper longum*, L.) employé comme assaisonnement dans l'Inde.

CAY LUOI ROUNG. C'est l'espèce de CACTIER que nous nommons FIGUE D'INDE (*Cactus ficus indica*, Linn.).

CAY MACH MAOC. En cochinchinois, c'est le nom d'un sorgho (*holcus saccharatus*, Linn.) qu'on y cultive, ainsi que le sorgho commun (*Holcus sorghum*, L.) pour la graine, qu'on appelle aussi *millet d'Inde*, et qui se mange.

CAY MANG TANG. Espèce de LAURIER, que Loureiro nomme *Laurus cubeba*, à cause de la ressemblance de son fruit avec le cubèbe, graine de l'Inde, que Linnæus fils regarde comme le fruit d'un poivrier (*Piper cubeba*). Loureiro hésite à se ranger à cette opinion. Ce laurier est cultivé dans les jardins de la Cochinchine, et s'y trouve aussi sauvage : ses fruits servent d'assaisonnement.

CAY ME et MA CHI. Noms chinois et cochinchinois du SÉSAME d'Orient (*Sesamum orientale*, Linn.), dont les graines

donnent, par expression, une huile que l'on mange dans tout l'Orient.

CAY ME. C'est le TAMARIN (*Tamarindus Indica*, L.), cultivé en Cochinchine, et dont l'emploi des graines, comme aliment, est universel dans l'Inde. C'est un grand arbre.

CAY MIT. Espèce de JACQUIER, *Artocarpus Jaca*, Lamk.; *Polyphema Jaca*, Loureir. Grand arbre qui croît dans l'Inde, en Cochinchine, et plus rarement en Chine. Ses fruits se mangent crus et cuits, et son bois sert à bâtir. Les Chinois le nomment YA XU et PO-LO-MAT. C'est le JACA des Indes. Le *cay mit moi* des Cochinchinois est un autre arbre du même genre, nommé *champeden* par les Malais, dont le bois est également en usage (*Polyphema campeden*, Lour.). Gærtner avoit nommé *sitodium* le genre *polyphema* de Loureiro, qui ne diffère presque pas du jacquier. *V.* ce mot.

CAY MO CUA. C'est le CATAPPA de Rumphius, grand arbre dont le bois rouge sert à bâtir, et l'écorce à teindre : c'est le *juglans catappa* de Loureiro, et le *terminalia catappa*, Linn. *V.* BADAMIER.

CAY MO HO. Espèce de BAMBOU, *Arundo mitis*, Lour., avec les tiges de laquelle on fait des paniers et des corbeilles élégantes. C'est le *bulu swangi* de Rumphius.

CAY MOC HOA DO. Espèce de LAUROSE, *Nerium divaricatum*, Lour., qui vient en arbre. Son bois est blanc comme l'ivoire, et employé par les tourneurs cochinchinois pour faire de jolis coffrets. Le CAY MOC HOA TLANG est une autre espèce de LAUROSE, *Nerium antidysentericum*, Linn., dont le bois est employé aux mêmes usages.

CAY MOI. Nom du PRUNIER, *Prunus domestica*, Linn., cultivé en Chine, d'où il a été transporté à la Cochinchine : il y fructifie rarement.

CAY MOI BOUNG VANG. Arbre de la Cochinchine, qui est une espèce d'ELÉOCARPE, *eleocarpus integerrima*, Lour., cultivé dans les jardins à cause de la beauté et de l'odeur suave de ses fleurs.

CAY MON. C'est, à la Cochinchine, le GOUET comestible, *Arum esculentum*. Les Japonais le nomment *sato imo*; les Chinois, *hai yu*; les Javanais, *tallas*; et les habitans d'Otaï-ti et ceux de la Nouvelle-Zélande, *tallo*, *tarro*, selon Parkinson, Forster, Thunberg et Loureiro. En Chine et en Cochinchine, l'on mange cuits la racine et les jeunes pétioles.

CAY MUN Ô MOUC. Arbre élevé qui croît dans les vastes forêts de la Cochinchine, surtout sur les frontières de Cambay, et qui, selon Loureiro, donne le véritable bois d'ébène, et qu'en conséquence il nomme *Ebenoxylum verum* (*V.* EBENOXYLE), que Jussieu pense être un PLAQUEMINIER (dios-

pyros). Cet arbre est nommé en Chine U MUFN MO.

CAY MUONG TAY NHUOM. Le HENNÉ, *Lawsonia inermis*, Var. *Spinosa*, Linn. Les feuilles pilées avec de la chaux servent à teindre les ongles en rouge vif, usage commun à toute l'Asie méridionale, aux Turcs et aux Egyptiens. Cette plante n'est point sauvage en Cochinchine, mais elle y est cultivée.

CAY MUOP SAC. Espèce d'AHOUAI, *cerbera salutaris*, qui est le *lactaria salubris* de Rumphius, Amb. 3, t. 84. *V.* AHOUAI.

CAY MUU. Nom cochinchinois d'une espèce d'arbre, le *balsamaria inophyllum* de Loureiro; c'est le *caju-maria* à Amboine; le *bitangor maritima* de Rumphius; et le *calophyllum inophyllum*, Linn. *V.* CALABA.

CAY NEN. Nom cochinchinois de l'ECHALOTTE, *Allium ascalonicum*, Linn., cultivée pour l'usage de la cuisine.

CAY NGAT. C'est l'*hexanthus umbellatus*, Loureiro; arbre dont le bois sert à la construction des maisons. *V.* HEXANTE.

CAY NGE BA. Espèce de ROYOC, *Morinda umbellata*, dont les Cochinchinois se servent pour teindre les toiles en jaune.

CAY NHA DAM et *Lu hoi* des Cochinchinois; *lu hoei* des Chinois; *kumari* des Brames; *katenaku* et *katevala* des Malabares; *cebar* des Turcs; *sabr* des Arabes; *azevre* et *babosa* des Portugais; *zabida* et *zabila* des Espagnols; *zabbara* des Siciliens: autant de noms de pays de l'ALOÈS VULGAIRE, *Aloë vulgaris*, Lam.

CAY NHO TAU. La VIGNE, *Vitis vinifera*, Linn. Elle est peu cultivée en Cochinchine: elle y a été portée de Chine, où l'on la nomme PU TAO.

CAY OI. C'est le GOYAVIER, *Psidium pyriferum*, Linn., cultivé en Chine et en Cochinchine, et dont on mange les fruits. Cet arbre est commun à l'Asie et à l'Amérique méridionales: sauvage, il est petit; cultivé, il s'élève à la hauteur des plus grands arbres.

CAY OT. C'est le PIMENT FRUTESCENT, *Capsicum frutescens*, Linn., cultivé en Chine et en Cochinchine. On mange ses capsules fraîches et non mûres, toutes crues. Cet usage existe aussi à Naples pour le *capsicum longum*. On coupe le sommet de la capsule; on verse dedans de l'huile, du vinaigre; on y met de l'ail, puis on la mange: il faut être accoutumé à un aliment aussi âcre et poivré, et qui vous enlève la bouche et le gosier.

CAY PHAT DAU. C'est une espèce de SANG-DRAGON, *Dracœna ferrea*, Linn.

CAY QUE. Le CANNELLIER, *Laurus cinnamomum*, Linn. C'est un arbre célèbre par son écorce, qui donne ce que nous nommons la cannelle, et que l'on a découvert pour la première fois à Ceylan. Loureiro l'a retrouvé sauvage sur les hautes montagnes à l'occident de la Cochinchine. On y écorce cet arbre; l'écorce des grosses branches donne la cannelle de

qualité inférieure, et celle des jeunes branches la cannelle fine.

Cay quong. Nom de l'Aralie de Chine, *Aralia chinensis*, Linn., qui croît aussi à la Cochinchine, dans les haies. C'est une plante grimpante et épineuse, aussi incommode que nos ronces.

Cay rach. Arbrisseau que Loureiro regarde comme une espèce de Bosée, *Bosea cannabina*. Les naturels font, avec son écorce, une filasse qu'ils emploient à différens usages, et qu'ils tissent en nattes.

Cay ro tau. Nom cochinchinois du Chou, *Brassica oleracea*, Linn., cultivé aussi en Chine.

Cay rum et Dieu-kang. C'est la plante que nous nommons le Safran batard ou Carthame, *Carthamus tinctorius*, Linn., nommé en Chine *hum lan hoa*.

Cay sao. C'est le Teck, *Tectona theka*, Lour.; *Tectona grandis*, Linn. Grand et bel arbre, dont le bois incorruptible sert à la construction des maisons et des navires, et qui est d'une grande utilité dans l'Inde. En Europe, il ne peut être cultivé qu'en serre ou en orangerie, dans les parties méridionales.

Cay sau dau. C'est l'Azédarach, *Melia azedarach*, Linn., joli petit arbre cultivé dans les jardins, en Asie, et dans le midi de l'Europe.

Cay sen, Lien hoa et Heu xi hém. Noms chinois et cochinchinois du Nélumbo, *Nymphœa nelumbo*, qui croît naturellement dans les marais de ces contrées, et que les grands cultivent dans leurs palais dans de grands et riches vases, à cause de la grandeur et de l'éclatante beauté de la fleur, tantôt blanche, tantôt rouge, et qui se compose de cent pétales environ. On y mange ses racines et ses graines : ce sont des alimens sains.

Cay son, tsi xu, et tsat xu. Noms cochinchinois, chinois et siamois d'un arbre qui, selon Loureiro, produit le véritable vernis de la Chine. (*V.* Augie.) Ce vernis est un suc résineux, tenace, dont on enduit les meubles que nous nommons meubles chinois, et qui, par la seule dessiccation, acquiert ce beau noir : mêlé avec le cinabre, il donne le vernis rouge de la Chine. Ce que l'on appelle vernis du Japon, est produit par une autre plante, le *rhus vernix*, Linn., espèce de sumac.

Cay sung. Nom cochinchinois du figuier sycomore, *Ficus sycomorus*, Linn.; Cay bo de est celui du figuier des Pagodes, *Ficus religiosa*; Cay sanh, celui du figuier de l'Inde, *Ficus indica*, Linn.; Cay cua, celui du *Ficus benjamina*, Linn.; Cay ngay, celui du *Ficus maculata*, Linn.; Cay ba, celui du *Ficus auriculata*, Lour., cultivé pour ses fruits que l'on mange confits dans du vinaigre; Cay lauc cho, celui du *Ficus septica*,

Lour. CAY BU CHO et CAY NGAONG, sont les noms du *Ficus politoria*, Lour., dont les feuilles sèches servent à polir l'ivoire et les petits objets en bois, etc.

CAY SUONG. L'un des noms cochinchinois du FAGARIER POIVRÉ, *Fagara piperita*, Linn., employé dans l'Inde comme assaisonnement dans la préparation des mets, et très-usité en Cochinchine pour la guérison des fièvres intermittentes. *V.* FAGARIER.

CAY TAM LANG. C'est une espèce de JAMBOSIER, *Eugenia acutangula*, Linn. et Lour. On fait macérer ses fruits, naturellement très-amers, avec de la chaux ou de la cendre; ils perdent alors leur amertume, et deviennent un aliment très-nourrissant, qui plaît aux Cochinchinois.

CAY TAM PHOUNG. C'est le CARDIOSPERMUM HALICACABUM, Linn. *V.* CORINDE.

CAY TAM THAT. Espèce de CACALIE, *Cacalia bulbosa*, Lour., employée dans la médecine chinoise et cochinchinoise; elle y est cultivée pour cet objet. C'est le SAM SAT des Chinois. Le CAY MAT TLANG, plante émolliente résolutive, réfrigérante, est une autre espèce de CACALIE, *Cacalia sonchifolia*, Linn., dont on mange les jeunes pousses.

CAY TANH YEN. C'est le CITRONNIER, *Citrus medica*, Linn., cultivé en Chine et en Cochinchine. Les Chinois nomment le limon *tsim pi xu*, et les Cochinchinois *cay canh.*

CAY THACH-LUU. Nom du GRENADIER, *Punica granatum*, L., arbre qui, selon Loureiro, est cultivé en Chine et en Cochinchine, et dans toute l'Asie. Il est, dit-on, originaire de l'Europe australe et de la Mauritanie.

CAY THO. Grand palmier de Cochinchine, dont Loureiro fait une espèce du genre CORYPHA, *C. saribus*, Lour.; il le regarde comme le saribus de Rumphius, Amb. 1, t. 8, qui est le *corypha rotundifolia*, Lamk. Ses feuilles servent à faire des éventails, et sont très-utiles pour couvrir les maisons, prenant bien moins facilement feu que les autres espèces de chaume.

CAY THUONG. C'est le nom cochinchinois d'un grand PIN, que les Chinois nomment SAM, et que Loureiro regarde comme notre PIN SAUVAGE, *Pinus sylvestris*, mais qui paroît une espèce différente. Il est sauvage et cultivé en Chine. Il s'élève de ses racines de gros tubercules qui existent plusieurs années, auxquels nous donnons le nom de *racine blanche de Chine*, les Chinois celui de *pe fu lin*, et les Cochinchinois celui de *bach phuc*. Cette racine est employée en décoction dans la pulmonie. Le CAY THUONG TAU de la Cochinchine et le XAN MO, sont les noms du SAPIN, *pinus abies*, Lin., selon Loureiro; mais il est encore possible qu'il s'agisse ici

d'une espèce différente. On emploie son bois aux mêmes usages.

Cay thuy tung, en cochinchinois; Hai tum, en chinois. Espèce d'Armoise, *Artemisia aquatica*, Lour. Plante tellement amie de l'eau, que des branches mises dans des vases pleins d'eau, croissent et s'y développent pendant beaucoup d'années sans qu'elles touchent à la terre. Cette plante a beaucoup de rapport avec l'*artemisia capillaris*, découverte au Japon par Thunberg.

Cay tlam. En Cochinchine, ce nom est celui du *Melaleuca leucadendra*, Linn., arbre dont l'écorce donne des lanières flexibles, en usage pour boucher les fentes des navires, dont les planches sont attachées par ce lien et sans chevilles. On s'en sert aussi pour obtenir une couleur avec laquelle on peint les maisons. *V.* Melaleuca.

Cay tlan. C'est le nom cochinchinois du Betel, *Piper betele*, Linn.

Cay toi. C'est l'Ail, *Allium sativum*, Linn., cultivé par toute la Chine et la Cochinchine. Loureiro observe que, dans ce dernier pays, il ne fleurit point, et qu'il se multiplie par ses bulbes. Les Chinois le nomment *suon*; les Japonais, *kei*, *kiu*, *mura*, *nura* et *oonira*; les Egyptiens, *tom*.

Cay tram na, *Polyosus bipinnata*, Lour. Grand arbre dont le bois blanc, pesant et d'une longue durée, sert dans la construction des ponts.

Cay truc. Espèce de roseau dont les tiges longues et droites donnent d'excellentes cannes pour pêcher; c'est l'Arundo piscatoria, Lour.

Cay tu bi. Plante de Cochinchine, de la famille des composées. Loureiro la regarde comme le *baccharis dioscoridis*, Linn. Il est probable que c'est une espèce de conyze. Cay dai bi, autre espèce de baccharis, selon Loureiro. Il la nomme *baccharis salvia*. C'est la Conyze balsamifère de Linnæus. Ces deux plantes sont employées dans la médecine indienne, comme toniques, céphaliques, antispasmodiques, échauffantes, etc.

Cay vang dée. Espèce de Laurier qui croît dans les bois de la Cochinchine, aux environs de Tunquin, et que Loureiro regarde comme le sassafras. On emploie son bois pour faire des arceaux et des piliers; son odeur forte éloigne les insectes, et il est par-là excellent dans les constructions.

Cay vang nhua. C'est le Guttier, *Cambogia gutta*, Linn., grand arbre qui se trouve dans les forêts de la Cochinchine, du royaume de Siam, à Cambay. On en retire, par incision, une immense quantité de *gomme gutte* qu'on livre au commerce.

CAY VANG TÔ MOUC. C'est le BRÉSILLET, *Cæsalpinia sappan*, Linn., dont le bois est employé pour teindre en rouge et en pourpre.

CAY XOAI et CAN XU. C'est le MANGUIER, *Mangifera indica*, Linn., selon Loureiro.

CAY XUONG RAONG. C'est l'EUPHORBE des anciens, *Euphorbia antiquorum*, Linn., selon Loureiro. (LN.)

CAY EN CHI. Nom cochinchinois de l'arbre qui produit la noix vomique, *Strychnos nux vomica*, Linn. (LN.)

CAYAO. Synonyme de CALAO. *V.* ce mot. (DESM.)

CAYÉS. Nom qu'on donne, dans quelques parages, aux ROCHES qui se trouvent dans la mer à si peu de profondeur que les vaisseaux peuvent y toucher. (PAT.)

CAYEU. *V.* MOULE. (S.)

CAYEU. Petite bulbe ou bouton placé sur une racine bulbeuse ou tubéreuse, et destiné à la reproduction de la plante. *V.* CAÏEU. (B.)

CAY-GOUAZOU. C'est le SAÏ, espèce de singe d'Amérique, du genre SAPAJOU. (DESM.)

CAYMAN. Espèce de CROCODILE. *V.* ce mot. (B.)

CAYMAN. On donne aussi ce nom à un poisson du genre ESOCE, *Esox osseus*, Linn. (B.)

CAYMIRI ou SAÏMIRI. Espèce de singe d'Amérique, du genre SAGOUIN. (DESM.)

CAYO. Nom espagnol du GEAI. (S.)

CAYOLISAN. *V.* CAMARA.

CAYOPOLLIN. Mammifère de l'ordre des marsupiaux et du genre DIDELPHE. *V.* ce mot. (DESM.)

CAYOU. Selon d'Azara, le père d'Abbeville a désigné l'ALOUATTE CARAYA sous ce nom, qui est sans doute dérivé de *caygouazou*, et qui, dans ce cas, appartiendroit à l'espèce du SAÏ. *V.* SAPAJOU. (DESM.)

CAYOU-OUASSOU. Nom du singe SAJOU au Maragnon, selon Buffon. D'Azara dit que ce nom est une corruption de CAYGOUAZOU, qui désigne le grand SAÏ. (DESM.)

CAYTAYA de Marcgrave, est, selon d'Azara, un SAÏ albinos. *V.* SAPAJOU. (DESM.)

CAZON. Nom espagnol du SQUALE MILANDRE. (DESM.)

CAZOU. Les Nègres de la côte de Guinée donnent ce nom à un mammifère qui paroît se rapprocher du BLAIREAU, dont ils détachent la queue pour en faire un fétiche. (DESM.)

CAZZOLA, CAZZUOLA et GIRINO. Noms italiens des têtards de GRENOUILLES. (DESM.)

CEANOTE, *Ceanotus*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des rhamnoïdes, dont les caractères sont d'avoir un calice monophylle, turbiné, persistant,

à cinq divisions ; cinq pétales creusés en cuilleron et attachés au calice ; cinq étamines ; un ovaire supérieur trigone, surmonté d'un style divisé en trois stigmates obtus ; une capsule ou une baie sèche, légèrement trigone, triloculaire, qui contient une semence ovale dans chaque loge.

Ce genre renferme dix à douze espèces, toutes étrangères à l'Europe. La plus commune est le CÉANOTE D'AMÉRIQUE, qui vient fort bien en pleine terre dans nos jardins, pourvu qu'on le couvre pendant les fortes gelées, et qui, par l'élégance et la durée de sa floraison, mérite d'être employée pour la décoration des bosquets d'été et d'automne. Ses caractères sont d'avoir des feuilles en cœur, acuminées et à trois nervures ; les fleurs blanches, légèrement purpurines, disposées en panicules axillaires et allongées. Cette plante a la tige un peu frutescente et de deux à trois pieds de haut. Elle croît en Caroline, dans les lieux les plus arides, et forme des nappes blanches d'une très-grande étendue, dans certains cantons où elle domine.

Il y a encore le CÉANOTE COUCHÉ, que j'ai le premier fait connoître. On le cultive également en pleine terre dans nos jardins.

Le CÉANOTE BLEU est originaire du Mexique ; on le cultive dans nos orangeries. Il passe, dans son pays natal, pour un bon fébrifuge.

Le CÉANOTE D'ASIE constitue le genre TUBANTHÈRE de Commerson. (B.)

CEANOTOS de Théophraste, et *Ceanothus* des Latins. L'on regarde généralement la plante ainsi nommée par les anciens, comme étant l'espèce de cinarocéphale nommée *Serratula arvensis*, Linn., vulgairement l'*Herbe aux varices*. Linnæus a donné ce nom à un genre tout-à-fait différent. *V.* CÉANOTE. (LN.)

CEASTER-ÆSC. L'un des noms vulgaires anglais du *pied de griffon* (*Helleborus fœtidus*, Linn.). (LN.)

CEBADA. Nom espagnol de l'orge. (LN.)

CEBADILLE. *V.* CÉVADILLE. (B.)

CEBAL. Charleton, *Exercit. p.* 20, désigne ainsi la zibeline. *V.* MARTE. (S.)

CÉBATHE, *Cebatha*. Plante d'Arabie, que Forskaël a fait connoître. Ses tiges sont ligneuses et s'entortillent autour des objets qu'elles rencontrent ; ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales et veinées ; ses fleurs dioïques et axillaires.

Chacune de ces fleurs a un calice de six folioles alternativement grandes et petites ; une corolle de six pétales, ovales, plus courts que le calice. Les mâles ont six étamines insérées dans une cavité qui est à la base de chaque pétale, et les fe-

melles un ovaire trigone, chargé de trois styles courts, dont les stigmates sont obtus et échancrés.

Les fruits sont des baies rouges, composées de trois coques comprimées, réunies par leur côté intérieur, et un peu plus grosses qu'une lentille.

Les Arabes mangent les baies de cette plante, quoiqu'elles aient un goût âcre ; et ils en préparent une boisson enivrante ainsi qu'une liqueur distillée très-spiritueuse.

Vahl a réuni cette plante aux MÉNISPERMES, sous le nom de MÉNISPERME COMESTIBLE. (B.)

CEBELLINA. Nom espagnol de la zibeline, espèce de MARTE. (DESM.)

CÉBIPIRA. Arbre du Brésil, dont l'écorce amère et astringente entre dans les bains et les fomentations ordonnées pour la guérison des maladies des reins. Il est figuré page 100 *Plantes du Brésil, de Marcgrave ;* mais on ignore à quel genre il appartient. (B.)

CEBLEPYRIS. Nom grec d'un oiseau inconnu que M. Cuvier, *Règne animal*, a imposé à une des divisions de ses *dentirostres*, laquelle correspond à mon genre ECHENILLEUR. *V.* ce mot. (V.)

CEBO. En Languedoc, c'est l'oignon, *allium cepa*, Linn. (LN.)

CEBOLETTA. Un des noms donnés, dans les îles, à la plante qui produit la vanille. (LN.)

CEBOLINHA. Nom portugais de la ciboule. (LN.)

CEBOLLA. L'oignon en espagnol, *allium cepa*, Linn. (LN.)

CEBOLLA ALBARRANA. Nom espagnol de la scille, *scilla maritima*, Linn. (LN.)

CEBOLLA DE CULEBRA, *Oignon de couleuvre.* Nom que les Espagnols du royaume de Grenade donnent à l'asphodèle fistuleux, nommé *cebolla de globaria* dans d'autres parties de l'Espagne. (LN.)

CEBOLLETA. Nom qu'on donne vulgairement à la PLEUROTHALLE PORTE-FLÈCHE, aux environs de Turbaco. (B.)

CEBOLLINO et CEBOLLINA. Noms espagnols de la ciboule et de l'ixie bulbocode. (LN.)

CÉBRION, *Cebrio*, Oliv., Fab. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille de serricornes, tribu des cébrionites.

Fabricius avoit confondu l'espèce la plus connue, le *cébrion géant* ou le *cébrion longicorne* d'Olivier, avec les *cistèles*. Rossi observa néanmoins qu'elle étoit très-voisine des *taupins*, et qu'elle formoit peut-être un nouveau genre. Les cébrions diffèrent en effet des cistèles, par leurs tarses, composés tous de cinq articles ; et des taupins, par leurs palpes fili-

formes, leurs mandibules terminées en une pointe entière ou sans échancrure, ainsi que par leur sternum antérieur, dont l'extrémité ne s'enfonce point dans une cavité de l'arrière-poitrine. Les cébrions ont d'ailleurs la tête entièrement saillante, le corps ovale-oblong, plus ou moins arqué en dessus; les antennes longues, presque sétacées, légèrement en scie; les yeux proéminens, le labre très-petit et les mandibules fortes et courbées en forme de crochets; leurs palpes sont saillans, filiformes, avec le dernier article presque cylindrique, un peu aminci à sa base; le corselet forme une sorte de trapèze, plus large à sa base, avec les angles postérieurs prolongés en une pointe aiguë; les pieds sont assez longs, avec les tarses filiformes, et dont tous les articles sont entiers ou sans divisions; caractère qui distingue ces insectes des *buprestes*.

Les cébrions se trouvent plus particulièrement dans les contrées les plus méridionales de l'Europe et du nord de l'Afrique. Ils volent avec impétuosité, souvent le soir ou la nuit, presque toujours après les pluies d'orage, et souvent en grande abondance; ils entrent dans les maisons, attirés par la lumière, sur laquelle ils se précipitent en bourdonnant. Leurs larves sont inconnues.

Fabricius mentionne quatre espèces de cébrions. Celle qu'il nomme *géant* (*Cébrion longicorne*, Oliv. *Col.*, *tom.* 2, *n.°* 30 *bis*, *pl.* 1, *fig.* 1; et *taupin*, *pl.* 1, *fig.* 1), B. 23, 7, habite les départemens les plus méridionaux de la France et l'Italie. Elle est longue de près d'un pouce, noirâtre, pubescente, avec les élytres, l'abdomen et les cuisses d'un brun fauve; les antennes sont de la longueur du corps.

Le *cébrion ruficollis* de Fabricius, qui se trouve en Barbarie, est plus petit, et a le corselet fauve. M. Palisot de Beauvois a figuré, dans son bel ouvrage sur les insectes d'Afrique et d'Amérique (pl. 7, fig. 2), l'espèce appelée *bicolor*, et que M. Bosc a rapportée de la Caroline. Celle-ci est encore plus voisine des taupins. M. le baron Dejean a rapporté du Portugal, trois nouvelles espèces du même genre. *V.* celui d'HAMMONIE. (O. L.)

CÉBRIONATES ou CÉBRIONITES. Tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des serricornes, composée des genres CÉBRION, HAMMONIE, RHIPICÈRE, DASCILLE, ÉLODE. *V.* SERRICORNE. (L.)

CEBULA. Nom polonais de l'oignon, *Allium cœpa*, L. (LN.)

CEBUS. Erxleben donne ce nom à un genre de singe du Nouveau-Continent, qui renferme ceux qui portent maintenant les noms de SAPAJOU, ATÈLE et ALOUATTE. (DESM.)

CÉCALYPHE, *Cecalyphum.* Genre de plantes de la famille des mousses, deuxième tribu ou section des hectopogones, munies d'un seul péristome externe.

Les espèces qui composent ce genre ont des folioles périchétiales à la base du tube de l'urne, seul caractère qui le distingue des BIFURQUES ou DICRANES. Le cécalyphe à balais, *Bryum scoparium,* Linn., est l'espèce la plus commune, et celle où le caractère différentiel est le plus apparent. *V.* FISSIDENT. (P. B.)

CECI. L'un des noms italiens des pois chiches, *Cicer arietinum*, L. Les *Ceci salvatici* sont les graines d'une astragale, *Astragalus cicer*, L. (LN.)

CÉCIDOMYIE, *Cecidomyia*, Meig., Lat. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des némocères, et qui a pour caractères : antennes filiformes, grenues, composées d'environ vingt-quatre articles dans les mâles, de douze dans les femelles, simplement pileuses; bouche foiblement avancée; palpes courbés; point de petits yeux lisses; yeux ordinaires allongés et rapprochés postérieurement; ailes couchées sur le corps et n'ayant que des nervures (trois) longitudinales.

Ce genre est composé de très-petits diptères, qui faisoient anciennement partie de celui des *tipules.* L'abdomen des femelles est terminé en une pointe aiguë, quelquefois même en forme de dard, qui leur sert à enfoncer leurs œufs dans les boutons à feuilles et à fleurs de plusieurs végétaux. Ces parties acquièrent un développement extraordinaire, et forment une sorte de gale qui sert de retraite et de nourriture aux larves de ces insectes. L'extrémité des jeunes pousses du genévrier, du saule, les fleurs du lotier, de la vesce, etc., nous offrent souvent ces excroissances singulières ou ces espèces de monstruosités végétales. Degeer a comparé celle qu'il a observée à l'extrémité des jeunes branches d'une espèce de saule, à une rose double, mais verte, ou bien au fruit du houblon. Swammerdam et Frisch l'avoient déjà observée.

Les jeunes pousses du même arbre présentent encore des tubérosités irrégulières, formant des masses allongées, arrondies ou de différentes figures, et qui sont des excroissances ligneuses, produites par la piqûre de diptères du même genre. Elles sont le berceau de leur postérité, qui y passe l'hiver.

La gale de genévrier est composée de six feuilles, dont trois plus petites, intérieures et enveloppées par les autres. Degeer observe que les feuilles des branches de cet arbuste sont toujours placées trois à trois, en opposition les unes des autres, autour d'un même point de la branche, et que le bout

des jeunes pousses est aussi constamment terminé par trois feuilles, entre lesquelles on en voit souvent trois autres, plus petites. Il en conclut, avec raison, que la gale en fleur de cet arbuste est produite par le bouton même, qui, sans cette altération, auroit donné une nouvelle pousse. La larve ronge et détruit les feuilles intérieures, et n'épargne que les trois extérieures, qui, recevant ainsi une partie du suc nourricier destiné aux précédentes, croissent d'une manière démesurée. En Suède, les paysans et les gens de la campagne emploient ces excroissances du genévrier comme un remède pour la toux violente, appelée *coqueluche*, et les nomment, à raison de cet usage, *kik-bar*, ou *baies* pour la *coqueluche*. Ils les font cuire dans du lait, qu'ils donnent ensuite à boire au malade. On trouve les gales du genévrier dans toutes les saisons de l'année; mais ce n'est que depuis le mois de septembre jusqu'en mai de l'année suivante, qu'elles renferment la larve. Elle y est placée verticalement et la tête en haut. Son corps n'est long que d'une ligne, d'une couleur d'orange très-vive, sans pattes, divisé en douze anneaux, et moins gros par-devant que par-derrière; sa tête est arrondie, avec une petite éminence pointue, qui est apparemment le suçoir. La larve se transforme, au mois de mai ou au commencement de juin, en une nymphe, qui conserve la même couleur, et qui est de figure ovale, avec deux petites pointes coniques, en forme de cornes droites, à la tête. Degeer soupçonne que ce sont les organes de la respiration. Elle ne peut subir sa dernière métamorphose, si la gale où elle est renfermée se dessèche. L'insecte parfait laisse sa dépouille à l'embouchure pointue des feuilles intérieures. De petits ichneumons attaquent ces larves. La nymphe de la gale en rose du saule est d'un rouge plus ou moins foncé, selon ses différentes parties, et n'offre pas les deux cornes que nous avons vues à la précédente. Elle se glisse, comme elle, entre les feuilles qui composent son habitation, pour se défaire de sa peau à son entrée. On observe sur la gale ligneuse du saule les restes de différens boutons qui auroient poussé des feuilles, si la gale n'eût absorbé tout le suc nourricier destiné à l'accroissement de ces feuilles. Ces vestiges de boutons forment des trous ou des cavités qui ont communication avec l'intérieur de la gale. Les nymphes des *cécidomyies* qui l'habitent, se glissent peu à peu dans ces cavités, jusqu'à leurs embouchures, d'où elles sortent même en partie: c'est là qu'elles deviennent insectes parfaits. Les larves des gales de cet arbre se filent une coque, en quoi elles diffèrent de celles du genévrier.

Degeer a trouvé sur les feuilles du pin, les coques de deux autres espèces de cécidomyies; l'une de ces coques étoit faite

de pure soie, d'un blanc jaunâtre, et fixée par des fils de la même matière; mais l'autre coque avoit, outre l'enveloppe soyeuse, une couche extérieure de matière résineuse et blanche. La larve qui forme cette coque singulière est distinguée des précédentes par la présence de deux rangées de mamelons pointus et refendus au bout, qui ressemblent à des pattes: Degeer en a compté quatorze. Pour sortir de sa coque, la nymphe détache, en forme de calotte, une petite portion de l'une de ses extrémités.

Sur le lotier nommé *corniculata*, la vesce, on voit très-souvent des fleurs non épanouies, toutes enflées ou monstrueuses, et qui ressemblent à des vessies pointues en devant; leurs pétales ne sont jamais ouverts. Les larves d'une autre espèce du même genre vivent en société au fond des fleurs. Leur corps est d'un jaune blanchâtre, un peu aplati, pointu en devant et arrondi par derrière. A l'époque de leur passage à l'état de nymphe, elles abandonnent leur demeure primitive, entrent en terre et s'y métamorphosent.

Je présume que le *scatopse du buis*, décrit et représenté par Geoffroy, *Hist. des insect.*, tom. 2, pag. 545, pl. 18, fig. 5, doit être rapporté au genre des *cécidomyies*. Sa larve, dont le corps est jaune, ainsi que celui de l'insecte parfait, perce le dessous des feuilles de cet arbre, et s'y loge à peu près comme les chenilles mineuses de différentes espèces de teignes. Il se forme sur le revers de ces feuilles des grosseurs assez étendues, ou des sortes de loupes. Après avoir pris son accroissement, la larve s'y transforme en une nymphe jaune, ayant deux points noirs aux endroits où seront placés les yeux de l'insecte parfait. La dépouille de la nymphe reste attachée à la feuille. Cette espèce paroît avoir de grands rapports avec la *cécidomyie jaune* de M. Meigen, ou la *tipule naine* (*minutissima*) de Schrank. Le premier décrit les espèces suivantes:

1.° La C. GRANDE, *grandis*. Elle est d'un noirâtre cendré, avec les pieds bruns. 2.° La C. NOIRE, *nigra*. Son corps est noir, avec les pieds pâles, et les balanciers blancs. 3.° La C. JAUNE, *lutea*. Elle est jaune, avec les ailes transparentes. 4.° La C. TRÈS-NOIRE, *atra*. Très-noire, ailes cendrées. 5.° La C. AILES BLANCHES, *albipennis*. Ailes blanches, avec la base du bord extérieur noire. *Voyez* l'ouvrage de cet auteur et celui de Degeer. (L.)

CÉCILE. Espèce de *libellule* décrite par Geoffroy. (DESM.)

CECILIA. En espagnol, c'est l'ORVET FRAGILE. (DESM.)

CÉCILIE, *Cecilia*. Genre de poissons établi par Lacépède dans la division des APODES, pour placer le *muræna cæca* de Linnæus, qui n'a pas complétement les caractères des autres MURÈNES. *V.* ce mot. Il a été appelé APTERICHTE par Duméril.

Le caractère de ce nouveau genre est d'être totalement privé de nageoires et d'yeux, et d'avoir l'ouverture des branchies sous le cou.

La seule espèce qu'il renferme, la CÉCILIE IBIARE, a le corps anguiliforme, le museau très-pointu, les dents aiguës, huit petits trous sur le devant de la tête, sept sur le sommet, et sept sur l'occiput. Elle vit dans la Méditerranée, sur les côtes d'Alger, où Brander l'a observée. *V.* pl. B. 14.

Lacépède observe qu'on doit comparer ce poisson avec les GASTROBRANCHES, qui sont de la division des CARTILAGINEUX, et aveugles. J'ajoute qu'on doit encore plus le comparer avec les SPHAGÉBRANCHES et les SYNBRANCHES, genres dont ce naturaliste n'a pas parlé, et qui n'en diffèrent que parce que les espèces qui les composent ont des yeux. (B.)

CECILIE. *V.* au mot COÉCILE. (B.)

CECROPIA. Nom donné par Linnæus à un genre de la famille des urticées. *V.* COULEQUIN. (LN.)

CECROPS. *V.* CHONDRACANTHE. (L.)

CEDACILLO. Nom espagnol de l'AMOURETTE DES PRÉS, *Briza media*, Linn. *V.* BRIZE. (LN.)

CEDELC et CEDELEAC. Noms vulgaires de la MERCURIALE VIVACE (*Mercurialis perennis*, L.), dans quelques parties de l'Angleterre. (LN.)

CEDER BASTARD. Nom que les Anglais et les Hollandais donnent au *Guazuma ulmifolia*, que les Français des îles appellent *orme d'Amérique* et cèdre de la Jamaïque. (LN.)

CEDERFICHTE. Nom donné, en Allemagne, au *cembro*, espèce de pin. (LN.)

CEDOIS de Dioscoride, paroît être une des deux espèces de *cuscutes* qui croissent en Europe. (LN.)

CEDO NULLI. C'est le nom marchand d'une des plus belles coquilles du genre CÔNE.

Il paroît qu'on a aussi donné ce nom à une coquille bivalve, d'un genre voisin des CAMES. (B.)

CEDOSTRIS, Dioscoride. C'est une des cinq plantes de cet auteur, qui sont rapportées à la *bryone* ou *couleuvrée*. (LN.)

CEDRANCELLA. L'un des noms de la MÉLISSE en Italie. *V.* CEDRONELLA. (LN.)

CEDRANGOLA. L'un des noms sous lesquels l'ESPARCETTE, *hedysarum onobrychis*, Linn., est connue en Italie. (LN.)

CÉDRAT. Espèce de CITRON. (B.)

CEDRATELLO DI FIRENZE. Nom italien d'une variété de cedrat, espèce du genre CITRONNIER. (LN.)

CEDRATIERS. Espèce du genre citronnier. C'est le *citrus medica*, Linn. *V.* CÉDRAT. (LN.)

CÈDRE DES BARBADES. *V.* CÉDREL, et CÈDRE DE LA JAMAÏQUE. *Voyez* GUAZUMA. (LN.)

CÈDRE DE BUSACCO. C'est le CYPRÈS À FEUILLES GLAUQUES. *V.* CYPRÈS. (B.)

CÈDRE ROUGE de Pline et de Théophraste. Espèce de genévrier (*Juniperus lycia*, Linn.), selon Lobel. (LN.)

CÈDRE ROUGE D'AMÉRIQUE. *V.* CÉDREL ICIQUIER et génévrier. (LN.)

CÈDRE DU LIBAN, *Pinus cedrus*, Linn. Arbre résineux, très-anciennement connu, qui croît naturellement dans une plaine élevée, située entre les plus hauts sommets du mont Liban, et qu'on ne trouve, dit Miller, dans aucun autre lieu du monde. Il appartient à la famille des conifères ; mais les auteurs ne sont point d'accord sur le genre auquel on doit le rapporter ; Tournefort l'a réuni aux MÉLÈZES, et Linnæus, aux PINS. *V.* ce dernier mot.

Cet arbre, que sa rareté, sa beauté et l'incorruptibilité de son bois ont rendu célèbre, a le port le plus noble et le plus majestueux. Sa tige ne s'élève pas à une très-grande hauteur, mais elle pousse de grosses et superbes branches, qui s'étendent latéralement fort au loin, et qui, se distribuant en nombreux rameaux toujours verts, forment, par leur disposition horizontale, comme autant de tapis réguliers, unis et ondoyans ; à leur extrémité elles tombent vers la terre en panaches, et environnent ainsi l'arbre d'une ombre très-épaisse. Les feuilles qui les garnissent ont une teinte rembrunie ; elles sont petites, courtes, aiguës, persistantes, disposées en faisceaux, se recouvrant les unes les autres ; les fruits présentent des cônes arrondis et droits, dont la pointe est toujours dirigée vers le ciel ; ils contiennent des semences oblongues ; chacune d'elles est nichée dans une espèce d'étui ou de noyau anguleux.

Beaucoup de voyageurs ont vu sur les lieux les cèdres du Liban, et en ont parlé ; mais il en est peu qui se soient attachés à les bien faire connoître. Suivant Pocoke, ces fameux cèdres occupent l'encoignure d'un vallon exposé au nord-est, et forment un bois d'environ un mille de circonférence, composé de gros arbres et de plus jeunes. Labillardière, le dernier des botanistes qui ait visité ces lieux, assure qu'il n'y en a plus que sept, tous vieux. Il est étonnant qu'ils ne se soient pas plus multipliés dans ce pays, et qu'on n'en ait point trouvé ailleurs, puisqu'ils réussissent très-bien en Europe, où ils sont maintenant comme naturalisés : on en voit beaucoup en Angleterre, et ils commencent à devenir assez communs en France. Celui qui est au Muséum d'Hi

toire naturelle, et qui s'élève si majestueusement au milieu des arbres verts qui couvrent la butte, fut apporté d'Angleterre par Bernard de Jussieu, et planté en 1734; il a aujourd'hui (24 juin 1802) soixante-huit ans; j'ai mesuré la circonférence de sa tige à quatre pieds et demi au-dessus de terre; elle est de sept pieds dix pouces, et son diamètre par conséquent de deux pieds sept pouces quatre lignes; ainsi ce bel arbre a crû chaque année en épaisseur de cinq à six lignes environ. (1)

Le cèdre se plaît dans les terrains sablonneux; sa croissance est lente dans ses premières années, mais elle s'accélère rapidement lorsqu'il a acquis cinq à six ans. Il supporte, quand il est adulte, les froids les plus rigoureux; dans sa première jeunesse, il a besoin d'être garanti contre les fortes gelées. Une grande partie des jeunes cèdres qui étoient en France, ont péri, dit M. de Fenille, à la suite de l'hiver désastreux de 1789. Cet arbre vit plusieurs siècles. On ne le multiplie que de ses graines, qu'on retire des cônes qu'il produit; on les sème dans des pots, qu'on met à l'abri du soleil et des pluies; car il faut que la terre soit peu humectée; on les sépare ensuite pour n'en mettre qu'un dans chaque pot, qu'on place aussi à l'ombre; ils sont gardés dans la serre en hiver pendant trois ans; après ce temps on peut les confier à la pleine terre. La culture du cèdre est, en général, la même que celle du Mélèze. *V.* ce mot.

C'est isolé que le cèdre du Liban prospère le mieux et produit le plus d'effet dans les jardins paysagers; on ne doit donc jamais le mettre dans les massifs, ni même sur le bord des massifs. La serpette ne doit le toucher à aucune époque de sa vie.

Le bois de cèdre est rougeâtre, odoriférant et incorruptible; son odeur approche beaucoup de celle du *pin*. On rapporte que les charpentes des temples d'Éphèse et de Jérusalem étoient construites avec ce bois. On lit dans l'histoire, qu'on trouva dans le temple d'Apollon à Utique, des débris de charpente faite du même bois, qui avoit près de deux mille ans. M. de Fenille révoque ces faits en doute, parce qu'il prétend que le tronc du cèdre ne s'élevant pas à plus de vingt pieds, n'a pu servir à des édifices d'une dimension aussi étendue. Il croit encore moins que la statue de Diane ait été sculptée sur ce bois, qui est mou, d'un grain inégal et sujet à se fendre. Il est plus léger que le sapin. Quand on l'emploie, au lieu de l'attacher avec des clous, dont il se re-

(1) Je l'ai mesuré de nouveau à cette hauteur, le 15 octobre 1816, et j'ai trouvé qu'il avoit 8 pieds 10 pouces. (Bosc.)

tire ordinairement, il faut l'assujettir avec des broches du même bois. Il découle naturellement du tronc et des branches de cet arbre, une substance résineuse. *V.* CEDRIA et RÉSINE.

On donne improprement le nom de *cèdre* à plusieurs arbres ou arbrisseaux qui appartiennent à des genres différens: tels sont le *cèdre de Virginie* ou *rouge*, *juniperus virginiana*, Linn.; le *cèdre de Bermude*, *juniperus bermudiana*, Linn.; le *cèdre de Lycie*, *juniperus Lycia*, Linn.; le *cèdre acajou*, *cedrela odorata*, Linn.; le *cèdre mahogoni* ou le *mahogon*, *swietenia mahogoni*, Linn.: c'est l'arbre qui donne le beau bois d'acajou; le *cèdre blanc*, *cupressus thuyoïdes*, Linn.; le *cèdre de Busacco*, *cupressus pendula*, Linn.; le *cèdre de la Jamaïque*, *theobroma guazuma*, Linn.; enfin il y a une espèce d'*iciquier*, *icica altissima*, Aubl., qui porte le nom de *cèdre rouge* ou d'*iciquier cèdre*. *V.* les mots GENÉVRIER et CÉDREL, MAHOGON, ICIQUIER et CYPRÈS. (D.)

CÉDREL, *Cedrela*. C'est un très-grand et très-bel arbre qui a beaucoup de rapports avec le MAHOGON. Il a les feuilles alternes, ailées, sans impaire, et composées de folioles ovales, lancéolées et entières. Ses fleurs sont disposées, en grande quantité, sur des grappes nombreuses et paniculées.

Chaque fleur consiste: en un calice très-petit et monophylle; en cinq pétales ovales, oblongs, obtus et droits; en cinq étamines; en un ovaire supérieur, globuleux, porté sur un réceptacle un peu élevé dans la fleur, et à cinq angles; en un style allongé et terminé par un stigmate obtus. Le fruit est une capsule ligneuse, ovale, à cinq lobes, qui s'ouvre en cinq valves, et a, dans son milieu, un placenta ligneux, libre et à cinq angles, auxquels sont attachées plusieurs semences, munies latéralement d'une aile membraneuse.

Cet arbre croît dans l'Amérique méridionale; il répand, dans les temps chauds, une odeur désagréable, et quand on l'incise, il laisse fluer une gomme transparente. On l'emploie dans la construction des maisons et dans la fabrication des bateaux, des armoires et autres meubles. Son bois est tendre, léger, aromatique et amer; il n'est point attaqué par les insectes. C'est le *cédrel odorant*, le *cèdre acajou* ou l'*acajou à planches de Saint-Domingue*.

Loureiro a décrit, dans sa *Flore de la Cochinchine*, sous le nom de CÉDREL ROMARIN, un arbrisseau qui paroît se rapprocher beaucoup plus des ITÉES, au dire de Willdenow, que de l'arbre dont il vient d'être question. Ses feuilles et ses fleurs sont odorantes, et passent pour céphaliques, nervines et diurétiques; on les emploie contre les catarrhes et les douleurs rhumatismales. On en tire, par la distillation avec

l'esprit-de-vin, une liqueur qui ne le cède pas à l'eau-de-vie de lavande ; et à feu nu, une huile essentielle extrêmement suave. (B.)

CEDRELA. Nom latin du genre cédrel. C'est l'acajou à planches. Brown lui a donné le premier ce nom, dérivé de celui de *cedro* (cèdre), sous lequel cet arbre est aussi connu dans les colonies espagnoles. Adanson avoit appelé ce genre *jonsonia*. *V.* CÉDREL et MAHOGON. (LN.)

CÉDRELLÉES. Famille de plantes, séparée des MÉLIACÉES à cause de la structure des fruits et des semences ailées. (B.)

CÉDRIA. Nom que les anciens donnoient à la résine qui sortoit du cèdre, en forme de lames; on s'en servoit pour embaumer et conserver les morts : de là le nom de *vie des morts*, qu'on donnoit encore à cette résine. (LN.)

CEDRIN. Nom vulgaire du SERIN. (V.)

CÉDRINO (*Petit Cédrat*). Nom de plusieurs variétés de limon, espèce du genre citronnier, cultivées en Italie. (LN.)

CEDRO. Nom de l'acajou à planches (*Cedrela odorata*, L.) Dans quelques colonies espagnoles, il est nommé *jakaikachi*, et *ouboueri* par les Caraïbes. Ce mot est aussi le nom italien du CÈDRE. (LN.)

CEDRO-ACAJU. Nom espagnol du *Cedrela odorata*, L. *V.* CÉDREL. (LN.)

CEDROMELA de Théophraste. C'est une variété du citron. *V.* CITRONNIER. (LN.)

CEDRONE ou GALLO CEDRONE. Noms italiens du coq de bruyères, *Tetrao urogallus*. (DESM.)

CEDRONE et GROS SEDROU. Noms provençaux d'une variété à gros fruits du cédrat, espèce du genre CITRONNIER. (LN.)

CEDRONELLA. Nom italien de la mélisse. Gmelin, Gesner et Commelin, l'ont donné à quelques espèces de dracocéphales. L'une d'elles, le *dracocéphale des Canaries*, forme le genre *cedronella* de Moench, qui diffère très-peu du *dracocephalum* et des autres genres faits, à ses dépens, par Moench, tels que le ZORNIA et le MOLDAVICA. (LN.)

CEDROS de Théophraste. C'est le cèdre du Liban. (LN.)

CEDROT et SEDROU. Noms que l'on donne, à Nice, au cédrat, espèce de CITRONNIER. (LN.)

CEDROTA. Nom donné, par Schreber et par Willdenow, à l'ANIBA d'Aublet. *V.* ce mot. (LN.)

CEDRUS. Nom latin du cèdre du Liban (*Pinus cedrus*). Miller l'a donné au *cedrela odorata*. (*V.* CÉDREL.) Les anciens botanistes et Tournefort l'ont appliqué à des espèces de genévrier; Pukenet, à une cliffotie, etc. Ce nom a été aussi

donné à des plantes qui avoient de la ressemblance avec le cèdre, par leurs feuilles ou par leur bois. *V.* CÈDRE DU LIBAN (LN.)

CEFAGLIONE. Nom italien du *chamærops humilis*, Linn., petit palmier qui croît en Italie et en Espagne. (LN.)

CEGDDU. Nom gallois du GADE MERLUS. (DESM.)

CEGUDA. Nom espagnol de la grande ciguë, *Conium maculatum*, Linn. (LN.)

CEHOILOTL. Gmelin rapporte à l'espèce du *Columba mexicana* ou PIGEON DU MEXIQUE, l'oiseau décrit sous ce nom mexicain par Ray. (DESM.)

CEIBA. Arbre du Sénégal, du genre FROMAGER. (B.)

CEINTURE. Comme l'on observe dans les Cabinets d'histoire naturelle, et dans les magasins de curiosités, des *ceintures* de quelques sauvages de l'Amérique ou des îles des Indes, on a cru nécessaire d'en dire quelque chose ici. La plupart des hommes qui marchent nus, gardent un sentiment de pudeur qui les oblige à cacher leurs parties sexuelles. Les Nègres se servent d'un *pagne;* c'est un morceau d'étoffe grossière ou de linge, dont ils entourent leurs hanches. Ce mot *pagne* est portugais, et dérive de *pannus*, un drap. Il paroît qu'avant l'arrivée des Européens en Amérique, et avant la traite des Noirs, les hommes sauvages du Nouveau-Monde et de la brûlante Afrique marchoient entièrement nus; on assure même que les peuplades américaines qui sont très-éloignées des établissemens européens, et qui n'ont aucune communication avec eux, suivent encore cette coutume de rester nus comme ils sortent du sein de leur mère, à la manière des animaux. Ils sont si simples, si remplis d'innocence, qu'ils ne se doutent pas même des lois de la pudeur: on ne rougit que quand on connoît déjà le mal; l'enfant ne craint pas de se découvrir, parce qu'il est dans l'âge de l'innocence; ces sauvages sont de même des peuples enfans. A mesure qu'on se couvre davantage, on a des mœurs moins chastes. Une Chinoise, une Mahométane, toute femme asiatique, est d'autant plus cachée, plus voilée, qu'elle seroit plus facile en amour. L'habitude de la nudité rend les sexes indifférens; c'est le mystère des appas qui les rend plus séducteurs; voyez les nations les plus corrompues, ce sont celles qui ont le plus grand soin de dérober leur nudité et de conserver une grande décence extérieure; les peuples simples, au contraire, ne cherchent point à se couvrir avec soin, ils portent dans leurs regards toute l'honnêteté de leur cœur.

Les ceintures des sauvages sont quelquefois un tissu d'herbes, de fibres, d'écorces; on y attache aussi des plumes ornées des plus brillantes couleurs. Les Insulaires de la mer du Sud, les

Américains recherchent surtout pour cet emploi les plumes des aras, des perroquets loris, des toucans, des flammans et autres oiseaux éclatans. Les Caraïbes tissent des *ceintures de paix*, pour donner en gage d'amitié; ils les ornent d'un ou plusieurs rangs de coquilles appelées *pucelages* ou *cauris*, *cypræa moneta* de Linnæus; ils dessinent aussi des hommes, des caractères d'écriture, des fleurs et des animaux sur leurs ceintures. Il y en a pour les jours de fête, pour les temps de guerre, pour les époques du mariage, les funérailles, etc. Comme la langue de ces peuples est imparfaite, ils témoignent leurs sentimens par divers attributs, et par le genre d'ornemens de cette espèce d'habillement.

Chez les peuples pasteurs, et ceux à demi-civilisés, la vie étant active et exigeant beaucoup de mouvement, les hommes se ceignent pour maintenir les muscles du bas-ventre; sans cette précaution les hernies ou descentes deviendroient plus communes, par les efforts continuels qu'ils sont obligés de faire dans tous leurs travaux. De même, nous voyons que les hommes de peine, les crocheteurs, les meuniers, les maçons, etc., portent des ceintures pour prévenir tout accident. Cependant, lorsque la ceinture est trop serrée, elle oblige, dans les grands efforts, les viscères à réagir avec violence contre les parois du bas-ventre, ce qui produit des hernies inguinales.

Chez les anciens, la ceinture étoit une partie nécessaire du vêtement; elle portoit l'argent, comme le témoigne le proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

Il y avoit aussi un autre genre de ceinture, qui ressembloit à celle de Vénus, à cette *ceinture* des Grâces, dont la puissance sur les cœurs étoit inévitable; c'étoit la ceinture de la jeune vierge qui passoit dans les bras d'un époux : détacher la ceinture, *solvere zonam*, étoit consommer le mariage. Il est dit dans l'Ecriture sainte, que les prostituées se tenoient dans les carrefours, ayant leurs ceintures prêtes à être détachées. La ceinture des vierges romaines étoit de laine blanche, et nouée d'un nœud singulier, qu'on appeloit *nœud d'Hercule;* c'étoit une allusion à la fidélité et à la pudeur que l'épouse doit conserver sans cesse, et à l'amour constant que l'époux doit témoigner pour elle.

Les maris jaloux ont imaginé d'autres *ceintures de virginité*, qui sont plutôt les liens d'une odieuse et flétrissante captivité. C'est une zone qui entoure les hanches et qui supporte une autre ceinture passant sur les parties naturelles de la femme, de sorte que toute union sexuelle est impossible : on laisse de petites ouvertures pour la sortie de excrétions naturelles. On voit en Italie, en Espagne, des maris offrir,

le lendemain de leurs noces, cette ignominieuse ceinture à leurs épouses : c'est insulter à leur vertu et à leur honneur ; c'est tyranniser et avilir son épouse, et la croire incapable de garder la fidélité. Quoique le mari conserve seul la clef de cette ceinture, et qu'il soit le geôlier, le cerbère vigilant de sa femme, celle-ci cherche souvent à le tromper, ce qu'elle n'eût peut-être pas fait si elle fût demeurée libre ; car la contrainte engendre le désir de l'indépendance, *nitimur in vetitum semper ;* l'amour sait forger des clefs ou les soustraire aux Argus ; une femme dont on méprise la vertu, peut se rendre méprisable en effet par désir de vengeance. Maris imprudens, soyez plus confians en vos femmes ; tout votre art sera inutile contre celle qui voudra vous tromper ; s'il est dans votre destinée d'avoir une épouse infidèle, faites qu'elle rougisse éternellement de sa faute, en reconnoissant que vous étiez digne d'un plus fidèle amour, et qu'elle devoit plus de constance à votre tendresse et à votre estime pour elle. (VIREY.)

CEINTURE D'ARGENT. Poisson du genre TRICHIURE. (B.)

CEINTURE DE PRÊTRE, *Alauda flava*, Gm. Dénomination d'une *alouette* de Sibérie, qui n'est autre que l'ALOUETTE HAUSSE-COL-NOIR mâle, sous son plumage d'été. *V.* ce mot. (V.)

CEIRCH. Nom de l'avoine dans quelques contrées d'Angleterre. (LN.)

CELA. Dans Linnæus, c'est la MÉSANGE NOIRE ; dans Ælien, c'est le PÉLICAN. (S.)

CELACNÉE, *Celacnea*. Petite plante de la Nouvelle-Hollande, qui, selon R. Brown, forme seule un genre dans la polygamie triandrie et dans la famille des graminées, extrêmement voisin des BÉLIS.

Les caractères de ce genre consistent en une ou deux valves calicinales, ventrues, très-obtuses, renfermant deux fleurs, dont l'inférieure est hermaphrodite, et la supérieure plus petite, pédicellée et femelle ; une semence libre, ovale, allongée, accompagnée de deux petites écailles. (B.)

CELANDINE. Nom anglais de l'éclair, *Chelidonium majus*, L. CÉLANDINE LESSER est celui dela ficaire, *Ranunculus ficaria*, L. (LN.)

CELASTRE, *Celastrus*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des RHAMNOÏDES, dont les caractères sont d'avoir : un calice très-petit, à cinq lobes ; une corolle de cinq pétales onguiculés et ouverts ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, ovale, conique, chargé d'un style court à stigmate obtus et trifide ; cet ovaire est à demi-enfoncé dans

un disque charnu qui recouvre la base des pétales; une capsule charnue, ovale, obtuse, trigone, à trois loges, qui contiennent chacune quelques semences munies d'une tunique propre.

Ce genre réunit trente à trente-deux espèces, qui sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs disposées en bouquets axillaires, la plupart incomplètement connus, mais que Lhéritier avoit commencé à fixer dans son *Sertum anglicum*, où plusieurs sont figurés. On les partage en quatre sections, savoir: ceux qui ont et ceux qui n'ont pas d'épines, et dans ces deux divisions, ceux qui ont ou n'ont pas les feuilles dentées. C'est le Cap de Bonne-Espérance qui en fournit le plus, et après lui, l'Amérique : aucun ne croît naturellement en Europe.

Je citerai seulement :

Le CÉLASTRE GRIMPANT, vulgairement appelé le *bourreau des arbres* par les habitans du Canada, où il se trouve. C'est un arbrisseau qui s'élève considérablement par le secours des arbres voisins, autour desquels il s'entortille, et qu'il serre si fortement, qu'il les fait ordinairement mourir. Ses caractères sont d'avoir les feuilles oblongues, aiguës, dentelées, et la tige grimpante, non épineuse. On le cultive dans les jardins de quelques curieux.

Le CÉLASTRE AILÉ a les tiges garnies de saillies en forme d'ailes, et les feuilles opposées. Il croît au Japon. Les amans attachent un rameau de cette espèce à la porte de la fille qu'ils veulent épouser, afin d'annoncer leur recherche.

Le CÉLASTRE COMESTIBLE, qui est sans épines, et dont les feuilles sont elliptiques, dentelées, et les bouquets de fleurs axillaires et dichotomes. Il vient naturellement dans l'Arabie heureuse, et on en mange les fruits, au rapport de Forskaël, qui en a fait un genre sous le nom de CATNA.

Le CÉLASTRE ONDULÉ, dont les caractères sont d'être sans épines, et d'avoir les feuilles presque opposées, lancéolées, ondulées ; la capsule bivalve et polysperme. Il croît à Madagascar et à l'île Bourbon, où on l'appelle *bois de merle*. Aubert Dupetit-Thouars en a fait un genre sous le nom de SÉNACIE.

Le genre HAENK ne paroît pas suffisamment différer de celui-ci. (B.)

CELASTRINÉES. Famille de plantes établie par R. Brown aux dépens des RHAMNOÏDES de Jussieu. Elle diffère fort peu des HIPPOCRATICÉES. (B.)

CELASTROS, Théophraste ; *Celastrus* des Latins. Quelques botanistes rapportent cette plante à un arbriseau du Cap de Bonne-Espérance, le *cassine capensis*, Linn., ce qui n'est

pas probable. D'autres botanistes croient que c'est un nerprun. Le nom de *celastrus* est maintenant celui du genre Célastre. *V.* ce mot. (LN.)

CÉLÉOS. C'est le Coureur dans Aldrovande. (S.)

CÉLERI, *Apium graveolens*, Linn.; *Apium dulce*, *celeri tialorum*, Tourn. Plante bisannuelle de la famille des ombellifères, et appartenant, avec l'Ache, au genre Persil. *V.* ce mot.

Les Italiens sont les premiers qui ont tiré le céleri des marais pour le transformer en plante potagère. La culture lui a fait perdre sa saveur désagréable et son odeur forte. Cette plante a une racine pivotante et fibreuse, rousse en dehors et blanche en dedans : elle s'élève ordinairement à la hauteur de deux pieds, avec des tiges noueuses et profondément cannelées; ses feuilles inférieures sont pétiolées et opposées, les supérieures sont sessiles, en forme de coin, et placées alternativement; ses fleurs viennent aux aisselles des feuilles, et quelquefois au sommet des rameaux. On distingue quatre variétés principales de céleri, savoir :

Le *céleri long* ou *tendre*, ou *grand céleri*, dont les côtes sont charnues, cylindriques, creuses, sillonnées à l'extérieur, et creusées d'un fort sillon du côté opposé. Cette espèce a produit deux sous-variétés.

Le *céleri court*, ou *céleri dur*, ou *petit céleri*. Ses feuilles sont plus courtes que celles du précédent, et sa racine plus dure. Il est moins agréable au goût; mais il a l'avantage par-dessus tous les autres, d'être plus hâtif et moins sensible à la gelée.

Le *céleri branchu* ou *fourchu*. Son nom lui vient de sa forme; il a un pivot gros et court, duquel partent plusieurs autres pivots plus petits, qui forment chacun une plante de céleri. Son odeur est forte, et son goût doux et parfumé.

Le *céleri à grosses racines*, ou *céleri-rave*, ou *céleri-navet*. Deux caractères essentiels le distinguent des autres; ses feuilles, au lieu d'être droites, sont couchées sur terre horizontalement et circulairement, et sa racine a la forme quelquefois d'une grosse rave, et quelquefois d'un gros navet. Il est très-délicat, très-parfumé, surtout après qu'il a été cuit. Il demande à être moins arrosé que les précédens, mais il exige une terre bien meuble; c'est de ce point que dépend la grosseur de sa racine, qui, dans le Midi, parvient à la grosseur de la tête d'un enfant. Cette espèce a produit une sous-variété veinée de rouge.

On peut semer le céleri depuis le mois de janvier jusqu'à la fin de juin, selon le climat. Les premiers semis exigent plus de soins; on les fait communément sous cloche et sur couche. Le céleri aime, dans sa croissance, une terre lé-

gère, bien engraissée, fraîche et fréquemment arrosée; lorsqu'il est devenu un peu fort, on le transplante, et pour le faire blanchir, on l'empaille jusqu'à l'extrémité des feuilles, ou bien on le bute avec de la terre. Sa graine mûrit en septembre, et peut se conserver pendant trois ou quatre ans; mais la nouvelle est toujours préférable.

La racine de céleri est apéritive; cette plante est plus employée dans les cuisines qu'en médécine. On confit ses sommités fleuries, et avec ses tiges on fait une conserve très-bonne pour les maux de poitrine et les coliques venteuses. Ses semences fournissent de l'huile essentielle qu'on emploie en médecine.

CÉLERI SAUVAGE. On a long-temps donné ce nom à l'ACHE, dont on supposoit que dérivoit le CÉLERI CULTIVÉ; mais aujourd'hui les botanistes ne doutent plus qu'elle ne soit une espèce distincte. *V.* PERSIL. (B.)

CÉLÉRIGRADES. M. de Blainville, dans son *Tableau analytique des subdivisions du règne animal*, donne ce nom aux RONGEURS. Ce sont pour lui des *mammifères monodelphes célérigrades.* (DESM.)

CÉLÉRIGRADES, *Celeripedes.* J'ai désigné ainsi, dans mon *Histoire naturelle des insectes*, tom. 7, pag. 213, la première division de ma famille des *carabiques.* Elle comprend les espèces dont les deux premières jambes n'offrent point à leur côté extérieur de dentelures, ou ne sont point palmées, et dont les antennes sont presque toujours composées d'articles cylindriques, ou en cône renversé. Les *scarites* et les *clivines* composent la division opposée, celle des FOSSOYEURS. *Voy.* les articles CARNASSIERS et CARABIQUES. (L.)

CÉLERIN. Les pêcheurs appellent ainsi un poisson du genre CLUPÉ, qui ressemble beaucoup à la *sardine*, mais qui est plus gros. Il n'est pas bien certain qu'il soit autre que la *sardine* même.

On trouve dans les lacs des Alpes françaises des poissons qu'on nomme aussi *célerins*, et qui, sans doute, appartiennent au genre *cyprin;* mais on n'en connoît pas l'espèce. C'est peut-être l'AGONE. (B.)

CÉLERY-LEAVED CROWFOOT. Nom anglais de la renoncule scélérate. (LN.)

CÉLESTIN ou COELESTIN. Nom donné par M. Werner à une variété bleuâtre de *strontiane sulfatée*, et étendu depuis à toutes les variétés de la même substance. *V.* STRONTIANE SULFATÉE. (LUC.)

CELI ou KELI. Nom brame du BANANIER. (LN.)

CÉLIBE, *Celibs.* Genre de COQUILLES établi par Denys de Montfort. Il a pour expression caractéristique : coquille

libre, univalve, cloisonnée, droite, globulaire et sériale; ouverture ronde et latérale; siphon inconnu; cloisons bombées et unies.

L'espèce qui forme ce genre se trouve dans l'Adriatique. Sa composition en globules attachés les uns aux autres par le côté, et augmentant successivement de diamètre, la rend fort remarquable. (B.)

CELIDONIA. Noms italien, portugais et espagnol des chélidoines, ou ECLAIRS. (LN.)

CELINE. Nom donné par Heister à la mélisse. (LN.)

CELL ou KELL. Nom que l'on donne, au Sénégal, à une espèce de greuvier, *grewia*. (LN.)

CELLAIRE, *Cellaria*. Polypiers qui ont reçu d'abord le nom de CELLULAIRES. *V.* ce mot. (DESM.)

CELLANTHUS. Nom latin du genre de coquille nommé CELLULIE par Denys de Montfort. (DESM.)

CELLENDER, CELLENDRE. Noms de la coriandre cultivée, dans quelques provinces d'Angleterre. (LN.)

CELLÉPORE, *Cellepora*. Genre de polypiers, dont le caractère est d'être presque membraneux, lapidescens, à expansions crustacées ou subfoliacées et très-fragiles, ayant leur surface extérieure munie de cellules urcéolées, presque turbinées, saillantes et labiées à leur ouverture. *V.* pl. A. 28 et E. 23.

Ce genre est fort voisin de celui des MILLÉPORES et de celui des FLUSTRES; mais il est composé d'espèces qui sont moins pierreuses que les premières, et dont les cellules sont plus saillantes que dans les secondes; du reste, ce qu'on sait sur ces deux genres lui convient; ainsi on ne peut que renvoyer le lecteur aux articles qui les concernent.

Lamouroux, dans son Histoire des Polypiers, cite vingt-trois espèces de *cellépores*, la plupart vivant dans les mers d'Europe, attachées aux varecs et autres objets qui gisent dans les eaux. La plus commune est la CELLÉPORE PONCE, dont le caractère est d'être dichotome, droite, un peu aplatie, rude au toucher, fragile; d'avoir les cellules globuleuses avec une épine au bord de leur ouverture. Desmarest, dans le *Nouveau Bulletin des sciences*, par la Société Philomatique, décrit et figure deux espèces fossiles de ce genre.

Les genres TUBULIPORES et DISCOPORES ont été établis par Lamarck aux dépens de celui-ci. (B.)

CELLULAIRE, *Cellularia*. Genre de polypiers dont le caractère est d'avoir des tiges grêles, articulées, rameuses, cornées, lapidescentes, et dont la superficie est garnie de cellules sériales et polypifères.

Ce genre est intermédiaire entre les ESCARES et les SERTULAIRES; il comprend une vingtaine d'espèces, dont la plupart ressemblent à des plantes. Leur base est composée de

tubulures horizontales ; leurs tiges sont souvent branchues ; et ont des articulations tantôt cornées, tantôt pierreuses. Il se divise en cellulaires à articulations couvertes de cellules dans tous les sens, et en cellulaires à articulations garnies de cellules sur une seule face. Ces cellules renferment dans leur cavité des polypes dont la tête, qui en sort quelquefois, est percée, au centre, d'un trou qui est la bouche, et garnie de bras radiés semblables à ceux des hydres.

Les espèces de racines qui attachent les cellulaires aux corps solides, sont ordinairement grisâtres et flexibles pendant qu'elles sont dans l'eau, et toujours remplies, dans leur intérieur, d'une humeur mucilagineuse, à qui Pallas a donné le nom de *moelle animée*. Ces tubes sont en très-grand nombre sur quelques espèces, et peuvent être comparés aux radicules du lycopode ou du lierre.

La structure et l'organisation des cellulaires ne sont pas uniformes dans toutes les espèces ; les tiges des unes sont comprimées et composées, dans toute leur longueur, d'un double rang de cellules alternes, qui sont posées de manière que toutes leurs ouvertures sont tournées d'un même côté ; les tiges des autres sont articulées, et leurs articulations consistent en des cellules simples, attachées les unes aux autres par leurs extrémités.

Les cellulaires sont toutes marines; on les trouve ordinairement attachées aux coquillages, aux rochers, aux varecs, etc.

L'espèce la plus commune de la première division, est la CELLULAIRE SALICOR, dont le caractère est d'avoir une tige articulée, dichotome, à articulations presque cylindriques, parsemées de cellules rhomboïdales. Elle se trouve dans les mers d'Europe et d'Asie.

Les espèces les plus communes de la seconde division, sont les CELLULAIRES, NÉRITINE et AVICULAIRE.

Les genres CRISIE, CABÉRÉE, ACAMARCHIS, MÉNIPÉE, PASYTHÉE, EUCRATÉE, AÉTÉE, ont été établis par Lamouroux, aux dépens des *cellulaires*, de sorte que cinq espèces seulement restent dans ce dernier.

Les genres CANDA, IDIE, s'en rapprochent beaucoup.

Le genre TULIPAIRE de Lamarck est le même que celui des PASYTHÉES de Lamouroux, et son genre ANGUINIRE correspond aux CRETÉES du même.

CELLULE. C'est le nom qu'on donne aux loges que se construisent les guêpes et les abeilles. Quoique l'on donne plus particulièrement le nom d'*alvéole* aux cellules des abeilles, nous devons néanmoins les comprendre dans le même article, puisque la même dénomination générale leur appartient. Les cellules des abeilles sont, comme celles des guêpes, de figure hexagone ; mais leur fond a une forme beaucoup plus recher-

chée ; au lieu d'être plat, il est pyramidal, et composé de trois losanges égales et semblables, dont les proportions sont telles, qu'elles réunissent ces deux conditions très-remarquables : la première, de donner à la cellule la plus grande capacité ; la seconde, d'exiger le moins de matière pour sa construction : c'est cette figure pyramidale qui permet aux fonds des cellules des deux faces opposées du gâteau, de s'ajuster les uns contre les autres, de manière qu'ils ne laissent entre eux aucun vide. Il en est de même du corps des cellules : la figure hexagone leur permet aussi de s'appliquer immédiatement les unes aux autres, sans qu'il reste entre elles aucun intervalle. L'architecture des abeilles surpasse encore celle des guêpes dans l'ordonnance des gâteaux : ils n'ont, chez celles-ci, qu'un seul rang de cellules ; chaque gâteau porte un double rang de cellules chez celles-là. Les cellules des abeilles à miel sont horizontales, et celles des guêpes varient dans les différentes espèces : elles sont horizontales dans le plus petit nombre, et perpendiculaires dans le plus grand nombre. La position des cellules des abeilles solitaires varie beaucoup, et elles ont ordinairement une forme cylindrique.

La matière qui sert à la construction des cellules, n'est pas la même pour toutes les abeilles et les guêpes. On connoît la cire employée par les abeilles à miel : les abeilles-bourdons se servent d'une cire très-grossière ; quelques-unes emploient d'autres substances, telles que les feuilles de différentes plantes, l'argile, une terre délayée, etc. Presque toutes les guêpes construisent leurs cellules avec une matière semblable à celle du gros papier gris ou du carton. *Voy.* ABEILLE, GUÊPE. (O.)

CELLULIE, *Cellanthus*. Genre de COQUILLE établi par Denys de Montfort. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, cellulée, en disque aplati et contourné en spirale ; mamelonné sur les deux centres ; le dernier tour de spire renfermant tous les autres ; dos obtus, mais caréné ; ouverture en ogive écrasée contre le retour de la spire qu'elle reçoit dans son milieu, à-demi recouverte par un diaphragme ; cloisons unies.

La coquille qui sert de type au genre, vit dans le golfe Persique. Elle n'a qu'une demi-ligne de diamètre. (B.)

CÉLONITE, *Celonites*, Lat., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des duplipennes, et que l'on distingue à ses antennes fort courtes, et dont les cinq à six derniers articles forment une massue solide, grande, ovoïde et très-arrondie au bout ; elles ne semblent être composées que d'une huitaine d'ar-

ticles, ceux du bout étant intimement joints entre eux et peu distincts. Les organes de la manducation diffèrent peu de ceux des *masaris* (*Voyez* ce mot), avec lesquels Fabricius avoit d'abord confondu ces insectes. Les ailes offrent la même analogie; elles ont une cellule radiale et deux cellules cubitales, dont la seconde reçoit les deux nervures récurrentes; cependant la cellule radiale est moins allongée et sans appendice au bout.

Ce genre n'est encore composé que d'une seule espèce, la C. APIFORME, *C. apiformis*, D. I. 1, que Rossi a placée avec les *chrysis* (*dubia*), et Olivier avec les *cimbex* (*vespiformis*). Le corps est long d'environ quatre lignes, noir, avec les antennes roussâtres; des taches sur le corselet, le dessous de l'abdomen, et des bandes au bord postérieur et supérieur de ses anneaux, jaunes; les anneaux se terminent, de chaque côté, par un angle aigu; les ailes sont noirâtres; le mâle a plus de jaune sur le devant de la tête, et l'extrémité postérieure de son abdomen présente trois dents, dont celle du milieu est échancrée. Cet insecte se trouve dans les départemens les plus méridionaux de la France, et en Italie. Il contracte son corps à la manière des chrysis, et se tient accroché aux plantes, avec les ailes rejetées sur les côtés, et pendantes. Cette observation m'a été fournie par M. Chabrier. (L.)

CELOSIA. Nom latin des PASSE-VELOURS. Ventenat pense qu'il tire son origine de *cœlum*, *planta cœlestis*, ou immortelle. Il a été donné aussi à plusieurs espèces du genre amaranthe. (LN.)

CELSIE, *Celsia*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des solanées, dont les caractères sont d'avoir : un calice divisé profondément en cinq parties; une corolle monopétale en roue, à cinq divisions inégales; quatre étamines inégales, à filamens inclinés et barbus; un ovaire supérieur chargé d'un style de la longueur des étamines, et dont le stigmate est obtus; une capsule arrondie, aplatie en dessus, avec une pointe, environnée à sa base par le calice, et partagée intérieurement en deux loges, qui contiennent des semences petites et nombreuses.

Les celsies sont au nombre de huit à dix espèces, qui croissent naturellement dans la Turquie d'Asie et les contrées adjacentes. Elles ne diffèrent des MOLÈNES que par le nombre de leurs étamines; aussi sont-elles bisannuelles comme elles. Les plus communes dans les jardins de botanique, sont la CELSIE DU LEVANT, à feuilles bipinnées, et la CELSIE À LONGS PÉDONCULES, *Celsia arcturus*, Linn., dont les feuilles radicales sont pinnées ou en lyre.

Le genre DITOXIE a été établi aux dépens de celui-ci. (B.)

CELTIS. Nom donné par Pline à l'*arbre du Lotos* des Grecs. Les botanistes s'accordent à penser que notre *micocoulier* est cet arbre célèbre ; en conséquence, ils lui ont conservé ce nom, que Linnæus a rendu générique. (*V.* MICOCOULIER.) Celtis étoit aussi le nom d'un peuple chez qui cette plante croissoit abondamment. Plumier a donné ce même nom au genre BADULA. (LN.)

CELYN. Nom gallois du houx (*Ilex aquifolium*, L.) (LN.)

CEMAS. Selon Bochard, le *cemas* d'Élien et d'Aristote doit être rapporté au *bouquetin*, espèce du genre CHÈVRE ; et suivant Belon, au chamois, espèce d'ANTILOPE. (DESM.)

CEMBRO et CEMBRA. Noms que les Italiens donnent à une espèce de pin (*Pinus cembra*). (LN.)

CEMBUL. Nom arabe d'une graminée, que M. Palisot Beauvois rapporte au genre *campulosus*, formé aux dépens des cretelles (*cynosurus*, L.). (LN.)

CEMELES de Dioscoride. Plante présumée être notre ellébore noir, ou une espèce de ce genre. (LN.)

CEMOS, Dioscoride. C'est le lierre selon quelques auteurs. L'on croit que le cemos de Pline étoit une autre plante; et selon Chabrée, p. 501, ce seroit le *leontopodium* de Dioscoride. (LN.)

CEMUM. *V.* CAMUM et KHAMOUN. (LN.)

CENARRHENE ou ZENARRHENE, *Cenarrhenes*. Arbre médiocre, à feuilles alternes, oblongues, dentées, coriaces, luisantes en dessus ; à fleurs disposées en épis axillaires ou terminaux, qui forme, selon Labillardière (Plantes de la Nouvelle Hollande), un genre dans la tétrandrie monogynie et dans la famille des laurinées.

Ce genre présente pour caractères : un calice de quatre folioles ; point de corolle ; huit étamines dont quatre alternes stériles; un ovaire supérieur à style épais ; une drupe à une seule semence. *V.* pl. 50 de l'ouvrage précité, où il est représenté. (B.)

CENCERRO. En Espagne, on donne ce nom au CORACIAS HUPPÉ. (DESM.)

CENCHRAMIDIA. Plucknet (*Alm.* 92, tab. 157, f. 2), donne ce nom au *Clusia rosea*, Linn., *V.* CLUSIE ; et tab. 77, fig. 2, au *Guazuma ulmifolia*. Lk. *V.* GUAZUMA. (LN.)

CENCHRAMIS. Nom donné, par les Grecs, aux graines du figuier. (LN.)

CENCHRIS, *Cenchrix*. Genre de serpens établi par

Daudin, sur de fausses observations. L'espèce sur laquelle il a été fait, appartient à celui du Boa. (B.)

CENCHRITES. Pétrifications qui paroissent fort peu différer des Oolites, et qui sont, par conséquent, constituées par des coquilles du genre Borelie. (B.)

CENCHRITES. *V.* Ammites. (PAT.)

CENCHROS, Théophraste. *Cenchrus* des Latins. C'est le millet (*panicum miliaceum*, Linn.). Linnæus a depuis transporté ce nom aux Racles, dont le genre est nommé Ramram par Adanson. (LN.)

CENCHROS. Les anciens donnoient ce nom aux diamans dont la grosseur ne dépassoit pas celle des grains de millet : c'est le nom grec de ce végétal. (LUC.)

CENCO. Nom spécifique d'une Couleuvre. (B.)

CENCONTLATOTLI. Nom mexicain du Moqueur. (S.)

CENCRIS. *V.* Cenchris. (DESM.)

CENDICI-VALLI, Rheed., Malab., 8, tom. 27. Nom malabare d'une espèce de liseron, mentionnée dans la Flore de Ceylan, par Burmann, pag. 73. (LN.)

CENDRÉE. Très-petit plomb, propre à tirer les petits oiseaux. (S.)

CENDRÉE DE TOURNAY. Poussière des fours à chaux des environs de cette ville : c'est un mélange de chaux et de cendre de houille ; on l'emploie aux mêmes usages que la pouzzolane. (PAT.)

CENDRES. On a désigné assez mal à propos, sous le nom générique de *cendres*, les substances métalliques qui, ayant perdu, par l'action du feu, leur cohérence, leur continuité et leur éclat, sont réduites à l'état d'oxyde ; c'est ainsi que les potiers d'étain, par exemple, appellent *cendres d'étain, cendres de plomb*, les oxydes de ces métaux ; mais ils n'ont avec les *cendres*, soit des végétaux, soit des animaux, soit des minéraux, d'autre ressemblance que l'état pulvérulent et la couleur grise.

Le nom de *cendres* ne convient, à proprement parler, qu'au résidu des corps organisés, après leur combustion à l'air libre. Les propriétés qui les caractérisent, sont d'être inodores dans l'état sec ; d'exhaler une odeur de lessive dans l'état humide ; d'augmenter de poids dans l'atmosphère ; d'absorber l'eau avec avidité, et de la perdre avec la même promptitude ; d'imprimer sur la langue une saveur âcre ; de répandre dans la bouche une odeur urineuse ; d'offrir, étant agitées avec quelques gouttes d'huile, une espèce d'état savonneux ; de ne contenir aucune matière charbonneuse ; enfin, de se rapprocher le plus de cette nuance, vulgairement

nommée *couleur cendrée.* Tels sont les caractères les plus généraux d'après lesquels on peut reconnoître que le corps huileux et extractif a été parfaitement détruit, et que les *cendres* sont bien conditionnées.

Le sel qu'on retire de la lessive des *cendres* des bois, évaporée jusqu'à siccité, s'appelle *salin;* on nomme *potasse,* ce même sel, blanchi par la calcination; et *soude*, les cendres des plantes recueillies dans le voisinage de la mer. Tous les végétaux ne produisent pas une égale quantité de *cendres;* les plantes herbacées en fournissent le plus. Toutes les plantes ne contiennent pas une égale quantité de *salin;* les arbustes en produisent plus que les arbres, les feuilles, surtout les jeunes, plus que les branches, les branches plus que le tronc.

La plus grande quantité de potasse qu'on trouve dans le commerce, provient des cendres de bois qu'on brûle sur place, dans les forêts du nord de l'Europe et de l'Amérique; elles contiennent, en général, depuis cinq jusqu'à douze à quinze livres de salin par quintal. Le bois d'orme en donne plus que celui du chêne, et ce dernier davantage que ceux du charme et du tremble; l'âge et l'état de l'arbre, la saison où il a été coupé, le procédé employé à sa combustion, en font souvent varier la proportion. Les cendres sont réputées de bonne qualité, quand elles produisent dix livres de potasse par quintal; les cendres des bois flottés en contiennent d'autant moins, qu'ils ont séjourné plus long-temps sur l'eau. Les bois résineux sont généralement les moins riches en potasse; mais c'est une erreur de croire que les bois pouris fournissent peu de salin; l'expérience a démontré qu'ils en donnent le double, ce qui offre une ressource pour les fabriques, attendu le prix modique où se trouve ce bois généralement rebuté.

Les cendres des plantes. — Ce sont celles qui abondent le plus en potasse, puisque vingt livres de cendres d'orme ne donnent que deux livres d'alcali; tandis que la même quantité de cendres des tiges de tournesol en produit le double; celles de blé de Turquie, jusqu'à cinq livres; les côtes de tabac, qu'on rejette dans les fabriques, huit livres; la dépouille ou le squelette des plantes légumineuses et potagères, la fougère, la bruyère, les chardons, les branches mortes, sont également fort riches en potasse. D'après ces exemples incontestables, il paroîtroit qu'un des meilleurs moyens de se procurer, en abondance et partout, des cendres bien chargées de potasse, ce seroit de faire sécher, avant qu'elles aient porté des graines à maturité, toutes les herbes qu'on sarcle dans les champs, dans les jardins, que les bestiaux refusent de manger, principalement celles qui sont âcres au goût; de

les réduire en cendres vers la fin de l'été, comme cela se pratique, dans les environs de Paris, par les blanchisseuses.

Les cendres de soude sont le produit de la combustion à l'air libre du kali, et de plusieurs plantes maritimes qu'on brûle sur les bords de la Méditerranée, dans des fosses pratiquées exprès, et auxquelles la chaleur nécessaire pour les réduire en cendres a fait subir une demi-fusion, d'où résultent ces masses dures et pesantes, connues dans le commerce sous le nom de soude. On tire parti également, sur les bords de l'Océan, de plusieurs plantes, telles que les algues, les goesmons, les varecs, etc., en se servant du même procédé que celui qu'on emploie pour la combustion des différens kalis; ces cendres, qui portent le nom générique de cendres de varecs, contiennent infiniment moins d'alcali et plus de sels neutres, ce qui les rend par conséquent moins propres aux usages pour lesquels on recommande l'emploi de la soude; mais on s'en sert pour l'engrais des terres.

Pour se procurer les cendres de gazon, on coupe et on enlève les *gazons* aussi minces qu'il est possible, avec un instrument bien tranchant; on les laisse sécher; une fois bien séchés, on les fait brûler.

Combien de terres n'a-t-on pas améliorées sensiblement pour avoir brûlé ainsi, à leur surface, des bruyères, des fougères, des genêts, des joncs, et pour avoir donné en même temps à la pierre calcaire qui se trouve dans ces fonds, une propriété analogue à celle de la chaux? Cette pratique offre le double avantage de fertiliser puissamment le sol, et de le purger des herbes parasites. On a toujours remarqué que les champs où on brûle sur pied les chaumes restés après la moisson, les anciens trèfles et les vieilles luzernes, produisent des récoltes plus nettes et plus abondantes que ceux où l'on n'avoit pas employé l'action du feu.

Tous les produits de la vigne, depuis le sarment jusqu'à la grappe, et depuis la grappe jusqu'au marc de vendange, sont en état de fournir beaucoup de cendres gravelées. On les prépare en grand dans les pays vignobles; dans d'autres, au contraire, ces substances sont vendues en nature aux teinturiers et aux chapeliers. Il paroît étonnant que dans certaines brûleries on laisse perdre les extraits qui se trouvent dans les chaudières après qu'on en a retiré l'eau-de-vie, lorsqu'il seroit possible, en les calcinant dans des fosses, d'en obtenir de la cendre gravelée, qui peut servir à tous les usages où la potasse est employée, principalement lorsque, comme celle-ci, elle a été purifiée au même degré.

Les cendres de tourbe fournissent dix livres par quintal de tourbe, et au moyen de la lixiviation, deux onces de potasse;

on en distingue de trois espèces. La première, à laquelle on donne, avec raison, la préférence, provient de la tourbe la plus compacte et la moins terreuse; elle est pesante, et d'un jaune foncé : on la retire des fourneaux des chapeliers, teinturiers, brasseurs, etc., qui font usage de la tourbe sous leurs chaudières. La seconde est d'un jaune moins intense, plus légère et moins recuite que la précédente; elle appartient à une tourbe moins choisie. La troisième est encore plus légère, presque blanche; c'est un mélange de cendres de foyers, produites par les tourbes les plus communes, et de cendres de bois; beaucoup moins recherchée que les deux autres, elle est aussi inférieure en prix.

Les cendres de tourbe dont on a reconnu l'efficacité sur les prairies, sont, pour cette raison, un objet de commerce dans quelques cantons. On en transporte, dans les environs d'Amiens, à sept et huit lieues; en Hollande, on les enlève tous les matins avec des espèces de fourgons, pour les vendre au loin, jusqu'en Flandre et en Artois, sous le nom de cendres de mer.

La nature des *cendres du charbon de terre* est un peu différente de celles dont il a été question jusqu'à présent. Dans le voisinage des grandes villes où l'on se chauffe avec ce combustible, on en emploie la cendre comme engrais; sa propriété, principalement calcaire, la rend utile dans les terres humides et glaiseuses. Elle sert peu dans les arts; elle entre seulement dans la composition des ciemens, auxquels elle donne une grande solidité, et la propriété en même temps d'être imperméables à l'eau.

La *houille*, qui fournit les cendres de houille, n'est point celle que les maréchaux et autres ouvriers substituent au charbon de terre dans le travail de la forge, ou que l'on brûle dans les foyers de plusieurs particuliers de France; mais c'est une autre espèce, désignée, à cause de ses effets, sous les noms de houille d'engrais, terre-tourbe, cendres rouges, etc. Ces cendres, dédaignées autrefois, sont devenues aujourd'hui l'objet d'un commerce considérable pour les cantons où il y a des houillères ouvertes. On assure qu'il s'en débite, par année seulement, dans la Picardie, plus de trois cent mille setiers, qui remontent par la Seine et la Marne jusqu'à Château-Thierry. Les qualités que doivent avoir ces cendres, sont d'être fort rouges, légères, fines et d'une saveur styptique.

Les *cendres* dans lesquelles les différens alcalis abondent, peuvent être employées avec avantage dans le blanchissage du linge, dans les verreries, dans les savonneries, dans les teintures, en observant d'en régler toujours les proportions

sur celles de potasse ou de soude qu'elles contiennent. La difficulté de se procurer de bonnes cendres à Paris, parce que la majeure partie du combustible consiste en bois flotté, a forcé les blanchisseuses de recourir à la soude pour en faire la base de leurs lessives ; mais, comme cette cendre contient en même temps du fer, il arrive souvent que le linge a des taches de rouille indestructibles.

Indépendamment des effets généraux qu'on reconnoît aux cendres abondantes en alcali, on leur a attribué des propriétés particulières. On prétend que les cendres de hêtre sont recherchées par les verriers, celles de chêne par les salpêtriers et les savonniers; qu'enfin les cendres de châtaignier ne valent rien pour la lessive, parce qu'elles tachent le linge pour toujours. Il existe des différences énormes entre la cendre des fourneaux des grands ateliers et celle des petits fourneaux; entre la cendre des foyers des gens aisés qui, n'employant que de bons bois, laissent aux cendres le temps de se perfectionner, et celles des particuliers, qui, brûlant du bois de toute espèce, rendent leur cendre encore plus remplie de braise ; enfin, celle des personnes qui jettent dans la cheminée les balayures de leur maison ; aussi le prix est-il bien différent de celui des autres : on paye, dans les villes, un boisseau de cendres du poids de vingt livres, depuis quarante jusqu'à cent sous : les proportions d'alcali qu'elles contiennent, suivent également cette différence.

Il est important de séparer exactement la braise des cendres destinées à la lessive, parce que l'alcali ayant la propriété de dissoudre le charbon, elles ont le très-grand inconvénient de communiquer de la rousseur au linge : c'est pour le prévenir qu'on leur fait subir cette opération, qu'on exprime par cendres recuites. Pour cet effet, on les expose sur l'aire d'un four extrêmement échauffé, afin que le charbon qu'elles contiennent encore soit tout-à-fait consommé ; on les remue de temps en temps, et on diminue le feu insensiblement. Les cendres concentrées ainsi par ce procédé, éprouvent un déchet de moitié ou environ; mais elles acquièrent de la force en proportion : c'est à peu près comme si on avoit ajouté un peu de chaux dans la lessive pour l'animer.

Quelque bien lessivées que soient les cendres, elles retiennent toujours une petite portion de matière saline. Si ces cendres, qui ont servi au blanchissage et à la fabrique du salin, et que l'on nomme cendres lessivées ou charrées, sont exposées à l'air sous des hangars à l'abri de la pluie, elles reprennent un peu d'énergie, surtout si on a soin de les remuer et de les arroser de temps en temps

avec de l'eau des égouts et celle qui a servi aux lessives. Dans cet état, elles ont plus d'action, et on les répand, comme engrais, sur les terres compactes et les prairies.

Si toutes les cendres ne peuvent être indistinctement employées dans les arts, il n'y en a aucune dont l'agriculture ne tire profit, quelle qu'en soit l'origine. L'expérience a démontré leur efficacité dans les terrains où l'argile domine; c'est à elles que l'on doit la fertilité des campagnes situées au pied du mont Etna et du Vésuve. Il convient donc de les inscrire au rang des plus puissans engrais pour les terres fortes et humides.

La quantité de cendres à répandre sur la terre est relative à leur qualité, à celle du terrain et des productions. Il est plus prudent de la fixer par des essais, dans les endroits où l'usage de cet engrais est une nouveauté. On ne peut donc établir, à cet égard, que des généralités. Ainsi, on dira : 1.° qu'il faut trois setiers environ, mesure de Paris, de cendres de tourbe pour un arpent de terre labourable ou de prairie; 2.° que la même étendue de terrain n'exige que la moitié de cendres rouges ou houille d'engrais, un tiers de celles de bois flotté, et un quart de celles de bois neuf ou de plantes. *Voyez* CHAUX.

La saison de répandre les cendres sur les terres labourables, varie suivant leur nature et celle des productions qu'elles doivent rapporter. Si c'est une terre légère qui absorbe son eau, il seroit bon, 1.° d'en répandre sur le pied d'un septier par arpent, au commencement de février, et avant le labour; 2.° une pareille quantité après que les grains auront été semés. Si la terre, au contraire, est compacte, et qu'elle retienne l'eau à sa surface, on pourra employer le procédé décrit, ayant seulement l'attention d'augmenter la dose suivant le besoin, et de ne faire usage des cendres que dans un état très-sec. On observera cependant, dans le premier cas, c'est-à-dire, lorsque le terrain est sec, d'attendre, pour jeter les cendres qui doivent rester à la surface du terrain, qu'il fasse un temps de brouillard, ou qui promette une pluie prochaine.

Les engrais, pris en général, ont deux manières d'agir sur les terres. Mêlés en différentes proportions, ils leur donnent la faculté de rendre l'eau perméable, et aux racines de suivre le cours entier de leur développement; ou bien ils rendent à la terre l'HUMUS, ou la matière du CARBONE, qui avoit été enlevée par la végétation. Or, les cendres, par leur sécheresse, la ténuité de leurs parties, la propriété qu'elles ont de s'emparer de l'humidité, de la retenir d'une

manière très-divisée, conviennent aux terres compactes et glaiseuses, dont elles diminuent la viscosité, en s'insinuant, dans leur texture tenace, à la manière des coins. Ainsi, cette humidité, réduite en surface, humecte toujours le pied de la plante sans jamais la noyer. Lorsque les cendres ont produit un effet différent, c'est qu'elles étoient trop chargées d'alcali, qu'on n'en a point borné la proportion, et que le sol sur lequel on les a répandues, n'avoit point assez d'humidité pour brider leur action; car, disséminées sur des terres froides, et enterrées par la charrue avant les semailles, elles sont, comme la chaux, d'une grande utilité. Nous observerons même qu'on pourroit les employer dans un sol léger et sablonneux; mais ce ne seroit qu'autant qu'elles se trouveroient associées avec une certaine quantité d'argile, comme on mêle souvent la chaux avec le fumier pour augmenter l'effet de ce dernier.

Les heureux effets des cendres, attestés par leur utilité sur les prairies, viennent à l'appui de nos observations. L'alcali et la terre calcaire qui s'y trouvent contenus, sont dans la juste proportion nécessaire pour détruire les mauvaises herbes et favoriser l'accroissement des bonnes.

Les cendres ont encore l'avantage de détruire promptement les insectes et les limaçons, qui ne se plaisent nullement sur un terrain qui en est parsemé. On connoît aussi leurs effets au pied des arbres malades, et dans le jardinage; elles servent encore à la composition du chaulage, si efficace pour préserver le froment de la carie. (PARM.)

CENDRES BLEUES NATIVES. C'est le *bleu de montagne pulvérulent*, qui est ordinairement mêlé d'argile et de terre calcaire, qui diminuent plus ou moins l'intensité de sa couleur. Elles se trouvent dans différentes mines de cuivre, et sont plutôt recueillies pour être employées en peinture que pour être traitées dans les fonderies comme mines de cuivre. Mais, en général, les cendres bleues du commerce sont un produit de l'art. Le célèbre chimiste Pelletier avoit reconnu que les cendres bleues que nous tirions d'Angleterre, ne sont autre chose qu'un nitrate de cuivre précipité par la chaux, qu'on fait sécher, et auquel on ajoute ensuite un dixième environ de chaux vive en poudre; et, par l'effet de la trituration, ce mélange, qui d'abord étoit verdâtre, devient d'un beau bleu. (PAT.)

CENDRES DU LEVANT. C'est une soude qu'on retire, par la combustion de la *roquette de mer* et autres plantes marines, et qu'on nous apporte de Syrie par la voie du commerce. (PAT.)

CENDRES ou CHAUX DES MÉTAUX. On donnoit autrefois ce nom aux oxydes métalliques. (PAT.)

CENDRES DES VÉGÉTAUX. Ce sont les parties terreuses et salines qui restent après la combustion des corps organisés. Elles contiennent toujours des molécules de fer, de manganèse, et quelquefois des parcelles d'or. (PAT.)

CENDRES et SABLES VOLCANIQUES. Ce sont des matières pulvérulentes qui s'élèvent des cratères des volcans avec des torrens de fumée, soit avant l'éruption de la lave, soit après que cette éruption est finie.

Elles forment une pluie tellement abondante, tellement épaisse, qu'elle dérobe la clarté du jour, quelquefois pendant des semaines entières.

Cette poussière volcanique est d'abord d'une couleur grise obscure, tirant sur le noir, qui s'éclaircit insensiblement; et quand, enfin, elle paroît sous une couleur blanchâtre, on peut juger que le paroxysme du volcan tire à sa fin.

L'abondance des cendres est quelquefois prodigieuse : dans l'éruption du Vésuve, au mois de juin 1794, la terre en fut couverte, dit-on, de quatorze pouces, dans un espace de six lieues de circonférence.

Les éruptions de l'Etna présentent le même phénomène : celle du mois de juillet 1787 fournit une telle quantité de cendres et de sables, que, à la distance de quatre lieues, il y en avoit une couche de trois pouces d'épaisseur.

Quelques naturalistes ont prétendu que ces matières pulvérulentes provenoient des débris des anciens cônes qui se précipitoient dans le sein du volcan, d'où ils étoient rejetés par des courans de fluides élastiques; mais, comme le même phénomène a lieu lors même que le cratère n'a pas éprouvé d'éboulement, il faut nécessairement y chercher une autre cause.

Comme il arrive fréquemment que, pendant l'éruption de ces matières pulvérulentes, il tombe en même temps d'épouvantables torrens de pluie (qui ont, à ce que je crois, les uns et les autres la même origine, et qui ne sont que le résultat de diverses combinaisons des fluides volcaniques), cette eau forme avec la cendre une espèce de mortier qui prend une consistance très-solide, et qui est connu sous le nom de *tuf volcanique*. Quand ce mélange sort tout formé du cratère, on lui donne le nom d'*éruption boueuse*, qui devient également un tuf, mais moins solide que le premier.

Il se forme quelquefois dans l'atmosphère des combinaisons d'où résulte en même temps la formation de l'eau et d'une matière argileuse; et la pluie qui en provient est appelée *pluie terreuse*. Celle qu'on vit en Sicile, le 24 avril 1781, en-

duisit d'une couche d'argile de deux ou trois lignes d'épaisseur tous les corps qui s'y trouvèrent exposés.

Il n'est pas surprenant qu'un tel phénomène ait lieu dans le voisinage des volcans, puisque, même dans des contrées où il n'en existe pas, le célèbre observateur Humboldt a reconnu que souvent les gouttes d'une pluie d'orage contenoient de la terre calcaire; et tout concourt à prouver que les matières terreuses des éruptions volcaniques, sous quelque forme qu'elles se présentent, n'étoient nullement préexistantes, et qu'elles sont le produit instantané d'une véritable opération chimique.

Quand ces matières pulvérulentes sont composées de rudimens de cristaux mêlés de molécules ferrugineuses, comme celles qui couvrent les champs des environs du *Monterosso*, au pied de l'Etna, et toute l'île de Stromboli, elles rendent la terre stérile pendant un certain nombre d'années, jusqu'à ce que ces molécules cristallines tombent enfin en décomposition : celles, au contraire, qui sont sous la forme d'une poussière argileuse, procurent sur-le-champ la plus grande fécondité aux campagnes qu'elles ont couvertes.

Les cendres et les sables ne diffèrent point essentiellement des matières volcaniques d'un volume plus considérable, que Dolomieu désigne sous le nom de *scories des cratères*, qui ont graduellement jusqu'à la grosseur d'une aveline, ou même d'une noix. Ce sont ces petites masses de scories, tantôt blanches et tantôt noires (suivant l'époque de leur formation), qu'on nomme à Naples *rapillo bianco* et *rapillo nero*. *Voyez* PYROXÈNE, LAVE, TUF et VOLCAN. (PAT.)

CENDRIÈRE. Nom que l'on donne à la tourbe dans quelques-uns de nos départemens, notamment dans ceux de l'Aisne et de la Somme. (PAT.)

CENDRIETTE. Un des noms de la CINÉRAIRE. (B.)

CENDRILLARD. *V.* le genre COULICOU. (V.)

CENDRILLE. *Voyez* le genre ALOUETTE. On a encore donné ce nom à la FILLETTE et aux MÉSANGES BLEUE et CHARBONNIÈRE. (V.)

CENDRILLE BLEUE (PETITE). C'est le nom de la MÉSANGE BLEUE, dans le Berry. (V.)

CENIE, *Cenia*. Genre de plantes à fleurs composées, de la syngénésie polygamie superflue et de la famille des CORYMBIFÈRES, établi par Jussieu, à l'imitation d'Adanson, pour placer le *cotula turbinata* de Linnæus. C'est le même que le genre LANCISIE et que le genre LIDBECKIE. (B.)

CÉNOBRION. Sorte de FRUIT. Les LABIÉES, les BORRAGINÉES, etc., en offrent des exemples. (B.)

CÉNOGASTRE, *Cenogaster*, Dum. Genre d'insectes,

de l'ordre des diptères, et le même que celui que Geoffroy a nommé VOLUCELLE. *V.* ce mot. (L.)

CENOIRA. L'un des noms de la carotte, en Portugal. (LN.)

CÉNOMYCE, *Cenomyce*. Genre établi par Acharius, pour réunir les genres CLADONIE, SCYPHOPHORE et HÉLOPODIE, qu'il avoit d'abord établis, et que Décandolle avoit adoptés. *V.* LICHEN. (B.)

CEOMICE, *Ceomyce*. Genre de LICHEN, qui rentre presque entièrement dans celui appelé BÉOMBICE et PHYLLOCARPE. (B.)

CÉNORAMPHES (de κενὸς, vide, léger, et de ῥαμφὸς, bec), ou LÉVIROSTRES. Seconde famille des oiseaux grimpeurs, selon M. Duméril (Zool. analyt.), renfermant les *barbus*, les *touraco*, les *courroucous*, les *musophages*, les *toucans*, les *perroquets*, les *kakatoës* et les *aras*. (DESM.)

CENTAURÉE, *Centaurea*, Linn. (*Syngénésie polygamie frustranée.*) Genre de plantes de la famille des cinarocéphales, qui comprend des herbes vivaces ou annuelles, à feuilles tantôt simples, tantôt ailées, et à fleurs composées et flosculeuses. Chaque fleur a des fleurons hermaphrodites au centre, et des fleurons femelles et stériles à la circonférence. Les uns et les autres sont portés par un réceptacle garni de soies roides; et le calice qui les entoure est formé d'écailles simples et entières, qui n'ont ni cils ni piquans, et qui se recouvrent les uns les autres. Ses semences sont surmontées d'aigrettes ordinairement courtes, dentées ou ciliées.

Le genre ZOÈGE ne diffère pas suffisamment de celui-ci.

Nous avons cru devoir rétablir, à l'exemple de Jussieu, les anciens genres de Vaillant et de Tournefort, que Linn. avoit réunis au genre CENTAURÉE, beaucoup trop confus et trop nombreux en espèces. Nous traitons chacun de ces genres, à leur lettre, avec les espèces qu'ils renferment. (*V.* en conséquence les mots CHAUSSE-TRAPE, CROCODILLON, SÉRIDIE, BLUET, JACÉE, RAPONTIQUE, LEUZÉ et GALACTITE.)

Parmi les espèces qui restent dans ce genre, nous citerons seulement :

La CENTAURÉE COMMUNE OU GRANDE CENTAURÉE, *Centaurea centaurium*, Linn. Plante d'un beau port, qui croît sur les montagnes élevées de l'Espagne et de l'Italie. Elle a la tige cylindrique et garnie de feuilles ailées, à folioles oblongues et dentées. Sa racine est vivace, grosse, noirâtre en dehors, rougeâtre en dedans, et remplie de suc. Elle pousse des tiges de quatre à cinq pieds de hauteur, cylindriques, branchues et garnies à leurs nœuds de grandes feuilles ailées et à folioles oblongues et dentées. L'extrémité de chaque rameau porte une tête, ou une fleur, composée de plusieurs fleurons d'un

pourpre brun, évasés et découpés en lanières. Le calice qui les enveloppe est formé d'écailles ovales et convexes.

La racine de cette plante est stomachique, vulnéraire, apéritive et un peu astringente. On la prescrit à la dose d'un gros dans les décoctions et les infusions vulnéraires, ou réduite en poudre, également à la même dose, infusée dans du vin ou dans quelque autre liqueur convenable. On l'ordonne dans les obstructions des viscères, dans le crachement de sang, dans les hémorragies, les diarrhées séreuses, les dyssenteries, lorsqu'il n'y a plus d'irritation ou d'inflammation.

La Centaurée musquée, l'Ambrette, la Fleur du Grand-Seigneur, *Centaurea moschata*, Linn. Plante annuelle et originaire de la Turquie, où elle vient spontanément dans les terres semées en blé. Elle mérite les noms qu'elle porte. Sa fleur a en effet une odeur douce de musc, qui flatte agréablemnnt l'odorat, sans porter à la tête: quelques personnes trouvent que cette odeur approche de celle de certaines fourmis écrasées. On cultive l'*ambrette* dans les jardins, non-seulement à cause de son parfum, mais pour sa beauté. Son port, quoique simple, est élégant. Ses feuilles, lisses, sessiles, et d'un vert pâle, ont à peu près la forme d'une lyre. Ses fleurs, tantôt blanches, tantôt d'un pourpre plus ou moins clair, sont grandes et agréables à voir. On multiplie cette espèce en semant sa graine en automne et au printemps; elle fleurit depuis le milieu de l'été jusqu'aux premiers froids.

La Centaurée odorante, le Barbeau jaune, *Centaurée amberboi*, Lam. Originaire du Levant. Elle a plus d'éclat que la précédente, mais elle est plus délicate. Elle n'en est point une variété, comme le pensent quelques auteurs; c'est une espèce très-distincte. Miller l'a cultivée pendant quarante ans, sans qu'elle ait jamais souffert la moindre altération. Elle est annuelle. Sa tige est haute d'environ deux pieds. Ses feuilles inférieures sont larges, pétiolées, dentées et presque en spatule; les supérieures sont plus petites et un peu en lyre à leur base. Les fleurs couronnent les rameaux; elles sont grosses, d'un jaune éclatant, d'une odeur très-agréable, à fleurons stériles plus grands que les autres, et à écailles calicinales fort lisses. Cette plante est originaire du Levant. On la cultive dans les jardins, qu'elle orne et parfume. Il faut la semer sur une couche chaude au printemps, la transplanter bientôt après sur une nouvelle couche de la même nature, si on veut hâter sa croissance, lui donner de l'air chaque jour, et l'arroser peu; car trop d'humidité la fait pourir. Quand les jeunes pieds sont assez forts, on les

enlève et on les place séparément dans des pots remplis de terre légère et tenus à l'ombre les premiers jours. On conçoit que ces soins sont inutiles dans les pays chauds, où, pour multiplier cette plante, il suffit d'en semer la graine en pleine et bonne terre, et à une exposition convenable. (D.)

CENTAURÉE BLEUE. C'est la TOQUE GALÉRICULÉE. (B.)

CENTAURÉE JAUNE. C'est la CHLORE. (B.)

CENTAURÉE (PETITE). C'est la GENTIANE CENTAURÉE de Linnæus, aujourd'hui placée dans le genre CHIRONE. (B.)

CENTAURELLE, *Centaurella*. Genre établi par Michaux, Flore de l'Amérique septentrionale, pour placer deux plantes qui diffèrent des GENTIANES par le nombre des parties de la fleur qui n'est que de quatre, et par l'ovaire qui ne porte qu'un style. *V.* au mot GENTIANE.

Ces deux plantes, que j'ai fréquemment vues en Caroline dans les lieux humides, ont de grands rapports avec la *gentiane filiforme*, qu'on place aujourd'hui dans le genre GENTIANELLE (*exacum*). *V.* ce mot. Elles sont figurées pl. 12 de l'ouvrage précité.

La CENTAURELLE PANICULÉE est la BARTONIE GRÊLE de Willdenow. (B.)

CENTAURIUM. Nom donné à la petite CENTAURÉE, *Chironia centaurium*, et à quelques espèces de gentianes et de gentianelles. Persoon en a fait le nom d'un genre déjà nommé CENTAURELLE par Michaux, puis *bartonia* par Willdenow. Moench le restitue à la petite centaurée, dont il fait un genre particulier. Beaucoup de cinarocéphales ont aussi reçu le nom de *centaurium*, et notamment des centaurées qui constituoient le *centaurium majus* de Tournefort, et le genre *centaurea* de Jussieu. *V.* CENTAURÉE. (LN.)

CENTAURION, Hippocrate. *V.* CENTAURIS. (LN.)

CENTAURIS, Théophraste. C'est notre petite centaurée (*gentiana centaurium*, Linn.), le *centaurium minus* de Pline, nommé *biondella* par Césalpin, et *erythræa* par Renaulme. *V.* GENTIANE et CHIRONE. (LN.)

CENTELLA. Genre de plantes que Linnæus avoit d'abord établi, et que, depuis, Linnæus fils a réuni aux HYDROCOTYLES. (LN.)

CENTENILLE, *Centunculus*. C'est une petite plante de la tétrandrie monogynie et de la famille des primulacées, dont les caractères sont d'avoir : une tige rameuse, glabre des feuilles alternes, ovales, pointues ; des fleurs axillaires, solitaires, sessiles, très-petites et blanchâtres.

Chacune de ces fleurs consiste : en un calice persistant, ouvert, et à quatre divisions pointues; en une corolle monopétale en roue, à tube court, à limbe ouvert et quadrifide; en quatre étamines; en un ovaire supérieur, chargé d'un style à stigmate simple.

Le fruit est une capsule globuleuse, uniloculaire, s'ouvrant en travers, et contenant sept ou huit semences fort petites.

La centenille se trouve dans les lieux humides et ombragés des bois, sur le bord des mares, dans le nord de l'Europe. Elle s'élève au plus à la hauteur de deux à trois pouces, et quelquefois elle atteint à peine trois à quatre lignes.

Deux nouvelles espèces exotiques ont été depuis peu ajoutées à ce genre. (B.)

CENTENO-BLANCO et CENTEIO. Le seigle porte ces noms dans quelques provinces d'Espagne et en Portugal. Ce grain est inconnu en Égypte. (LN.)

CENTERIA, Théophraste. C'est l'androsæmum de Dioscoride, plante réunie aux millepertuis par Linnæus, qui en avait été distinguée par Tournefort, et que quelques botanistes modernes ont séparée de nouveau. C'est la TOUTE-SAINE, *Hypericum androsæmum*, Linn. (LN.)

CENTÈTES. Nom donné par Illiger au genre TENREC, des naturalistes français, lequel renferme trois espèces de mammifères carnassiers insectivores de Madagascar, dont le corps est couvert de piquans comme celui des HÉRISSONS, mais qui diffèrent de ces animaux par le nombre, la disposition et la forme de leurs dents, par le manque de queue, et parce qu'ils n'ont pas la faculté de se rouler aussi complétement en boule. *V.* TENREC. (DESM.)

CENTIA. Nom donné par Adanson au genre trigonelle de Linnæus. (LN.)

CENTINODE. C'est la RENOUÉE. (B.)

CENTIPÈDE, *Centipeda*. Ce genre de Loureiro a été établi sur l'ARMOISE MINIME de Linnæus, que quelques auteurs avoient placée parmi les COTULES, et qui entre aujourd'hui dans le genre GRANGÉE. (B.)

CENTOGRANA. Nom italien des herniaires (*Herniaria*), genre de plantes. (LN.)

CENTONE, CENTOVICE. Noms italiens du mouron des oiseaux (*alsine media*, Linn.). Césalpin nomme *centone* l'holostée des bois (*stellaria nemorum*, Linn.). (LN.)

CENTOPEA. L'un des noms portugais des CLOPORTES. (DESM.)

CENTOTHÈQUE, *Centotheca*. Genre de GRAMINÉES établi par Desvaux, pour placer la RACLE BARDANE. (B.)

Ses caractères sont : balle calicinale de deux valves courtes, l'inférieure glabre, la supérieure granuleuse et velue sur ses bords, renfermant trois à quatre fleurs ; point de balle florale ; écailles arrondies. (B.)

CENTRANODON, *Centranodon*. Genre établi par Lacépède pour placer le SILURE IMBERBE, auquel il a reconnu des caractères suffisans pour en faire un particulier.

Ces caractères sont : tête déprimée et couverte de lames grandes et dures ; point de barbillons ni de dents ; deux nageoires dorsales pourvues de rayons ; un ou plusieurs piquans à chaque opercule.

Le CENTRANODON JAPONAIS se trouve dans les eaux du Japon. (B.)

CENTRANTHE, *Centranthus*. Genre de plantes établi par Décandolle pour placer les VALÉRIANES ROUGE et à FEUILLES AIGUES, qui, pourvues d'une seule étamine et d'une seule graine, et ayant la corolle régulière prolongée en long éperon, s'écartent des autres. *V.* VALÉRIANE. (B.)

CENTRANTHÈRE, *Centranthera*. Petite plante de la Nouvelle-Hollande, qui seule constitue, selon R. Brown, un genre dans la didynamie angiospermie, et dans la famille des scrophulaires.

Les caractères de ce genre consistent : en un calice fendu d'un côté, et à cinq découpures rapprochées ; en une corolle infundibuliforme à cinq lobes inégaux ; en des anthères éperonnées ; en un stigmate lancéolé ; en une capsule bivalve à deux loges, à cloison opposée portant le placenta. (B.)

CENTRINA. Aldrovande donne ce nom à la CHIMÈRE ARCTIQUE. (DESM.)

CENTRINE. Poisson du genre SQUALE. (B.)

CENTRIS, *Centris*, Fab. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des mellifères, tribu des apiaires, et très-voisin de l'ANTHOPHORE (*V.* ce mot), dont il diffère par ses mandibules quadridentées et par ses palpes maxillaires qui ne sont composés que de quatre articles. Les espèces que j'y rapporte, comme celles que Fabricius nomme *hæmorrhoïdalis*, *versicolor*, *crassipes*, *clavipes*, *flavicornis*, etc., sont propres à l'Amérique méridionale. (L.)

CENTRISQUE, *Centriscus*. Genre de poissons de la division des BRANCHIOSTÉGES, dont les caractères sont d'avoir : le museau très-allongé ; les mâchoires sans dents ; le corps très-comprimé ; les nageoires ventrales réunies.

Le genre SOLÉNOSTOME et le sous-genre AMPHISILE ont été établis à ses dépens par Duméril et Cuvier.

On compte trois espèces de centrisques; savoir : le CENTRISQUE BÉCASSE, *Centriscus scolopax*, dont le dos est garni de petites écailles. Il habite la Méditerranée, et atteint rarement un demi-pied de long. On l'appelle la *bécasse* ou le *soufflet*, à raison de sa forme. Sa chair est tendre, de bon goût et aisée à digérer; mais cependant on en fait peu de cas à raison de la petitesse de l'animal. *V.* pl. B. 10, où il est figuré.

Le CENTRISQUE CUIRASSÉ, *Centriscus scutatus*, Linn., a une cuirasse placée sur le dos, et aussi longue que le corps et la queue réunis. Il habite dans la mer des Indes.

Le CENTRISQUE SUMPIT, *Centriscus velitaris*, Linn., a une cuirasse placée sur le dos, plus courte que le corps et la queue réunis. Il habite la mer des Indes. (B.)

CENTROGASTÈRE, *Centrogaster*. Genre de poissons de la division des THORACHIQUES, établi par Houttuyn, et dans lequel Gmelin avoit rangé deux espèces placées parmi les SCOMBRES par Forskaël, et dont Lacépède a fait deux genres nouveaux sous les noms de CÆSIO et de CENTROPODE.

Le caractère des *centrogastères* repose sur quatre aiguillons et six rayons articulés à chaque nageoire thoracine. On en compte deux espèces; savoir :

Le CENTROGASTÈRE BRUNATRE, le CENTROGASTÈRE ARGENTÉ, qui se trouvent dans les mers du Japon, et ne parviennent pas à plus d'un pied de longueur. (B.)

CENTROLÉPIS. Synonyme de VAROQUIER. (B.)

CENTROLOPHE, *Centrolophus*. Genre de poissons de la division des THORACHIQUES, établi par Lacépède. Il offre pour caractères : une crête et un rang longitudinal de piquans très-séparés les uns des autres, et cachés en partie sous la peau; une seule nageoire dorsale; des mâchoires garnies de dents très-petites, très-fines, égales, et un peu écartées les unes des autres; moins de cinq rayons à la membrane branchiale.

Ce nouveau genre ne contient qu'une espèce appelée CENTROLOPHE NÈGRE, à raison de sa couleur. *V.* pl. B. 1, où il est figuré.

Ce poisson a été pêché sur les côtes de France, et paroît fort rare. Il atteint plus d'un pied de longueur. Son museau est arrondi; sa mâchoire inférieure est plus avancée que la supérieure; ses écailles sont rhomboïdales, très-petites et très-fines. Sa queue est fourchue. (B.)

CENTRONOTE, *Centronotus*. Lacépède a établi ce genre

dans la division des poissons THORACHIQUES, pour placer quelques espèces du genre GASTÉROSTÉE.

Les caractères des *centronotes* sont : une seule nageoire dorsale ; quatre rayons au moins à chaque thoracine ; des piquans isolés au-devant de la nageoire du dos; une saillie longitudinale sur chaque côté de la queue ; un ou deux aiguillons au-devant de la nageoire de l'anus.

Onze espèces sont réunies sous ce nouveau genre par Lacépède, dont font partie :

Le CENTRONOTE PILOTE, *Gasterosteus ductor*, Linn., qui a quatre aiguillons au-devant de la nageoire du dos ; sept rayons à la membrane des branchies ; vingt-sept rayons au moins à la nageoire dorsale. Il se trouve dans toutes les mers, et parvient rarement à un demi-pied de long. Il suit les vaisseaux et les requins, dans l'intention de profiter des matières corrompues qu'on jette des premiers, et du reste des victimes immolées par les seconds ; de là les noms de *poisson d'ordures*, de *pilote* et de *conducteur* qu'il porte partout.

Les matelots, plus que beaucoup d'autres hommes, aiment le merveilleux, et ils ont dit et cru que ce poisson accompagnoit le requin dans des intentions amicales ou intéressées ; qu'il alloit à la découverte des animaux dont ce dernier fait sa proie, et qu'en reconnoissance le requin lui accordoit protection et nourriture. Lacépède est peut-être le premier qui ait apprécié ce conte à sa valeur réelle. J'ai été à portée d'observer des milliers de centronotes pilotes, et souvent je me suis amusé à priver les requins qui approchoient du vaisseau que je montois, de la totalité de leurs conducteurs, en jetant dans la mer de la purée de pois ou de haricots, et par-là de mettre ces pauvres requins dans la position de mourir de faim. Le fait qui devroit paroître le plus difficile à expliquer, c'est pourquoi les requins ne mangent pas les centronotes ; mais lorsqu'on a vu les allures des uns et des autres, on est bientôt convaincu que ces derniers ne se tiennent jamais qu'à une distance raisonnable des premiers, surtout lorsqu'ils sont en avant, et que la vivacité de leurs mouvemens, la rapidité de leur natation, sont trop supérieures, pour qu'ils aient quelque chose à en craindre.

Quoi qu'il en soit, la présence des centronotes pilotes autour des vaisseaux et des requins, amuse, au milieu de la mer, l'oisiveté des passagers ; on aime à les contempler et à les prendre à la ligne lorsqu'on le peut. Je dis lorsqu'on le peut, parce qu'ils ont la bouche si étroite et si allongée, qu'ils enlèvent très-souvent l'appât de l'hameçon sans être arrêtés par le fer. Leur chair est très-bonne.

Le corps du centronote pilote est aplati. Son dos est brun,

avec des bandes plus foncées. Son ventre est doré. Tout l'intérieur de sa bouche est garni de très-petites dents.

Je soupçonne que plusieurs espèces sont confondues dans les auteurs sous ce nom. Celui que je mentionne a été pris, décrit et dessiné par moi, sur le vivant. *V.* sa figure, pl. B. 20.

Le CENTRONOTE ACANTHIAS, *Gasterosteus acanthias*, a quatre aiguillons au-devant de la première nageoire dorsale, et trois rayons à la membrane des branchies. Il habite les mers du Nord.

Le CENTRONOTE ÉPERON, *Scomber calcar*, Bloch, pl. 336, n.° 2, a quatre aiguillons au-devant de la nageoire dorsale, vingt-un rayons à cette nageoire, six rayons à la membrane des branchies. On le trouve sur la côte de Guinée.

Le CENTRONOTE GLAYCOS a cinq aiguillons au-devant de la nageoire du dos, dont le premier est tourné vers le museau. Il se trouve dans la Méditerranée, et est figuré dans Rondelet. Son dos est d'un brun obscur. Sa chair est grasse, ferme et de bon goût.

Le CENTRONOTE ARGENTÉ, *Gasterosteus occidentalis*, a sept aiguillons au-devant de la nageoire du dos, et onze rayons à cette nageoire. Il vit dans les mers de l'Amérique, et est figuré dans Brown, tab. 46, n.° 2.

Le CENTRONOTE OVALE, *Gasterosteus ovatus*, Linnæus, a sept aiguillons au-devant de la nageoire du dos, vingt rayons à cette nageoire, six rayons à la membrane des branchies. On le pêche dans les mers d'Asie.

Le CENTRONOTE LYZAN, *Gasterosteus lyzan*, Linn., a sept aiguillons au-devant de la nageoire du dos, vingt-un rayons à cette nageoire, huit rayons à la membrane des branchies. Il vit dans les mers d'Arabie.

Le CENTRONOTE CAROLINIEN, *Gasterosteus carolinus*, Linn., a huit aiguillons au-devant de la nageoire du dos, vingt-six rayons à cette nageoire, dont la ligne latérale est droite. C'est dans les mers de l'Amérique septentrionale qu'on le trouve.

Le CENTRONOTE GARDENIEN, *Gasterosteus canadus*, Linn., a huit aiguillons au-devant de la nageoire du dos, trente-trois rayons à cette nageoire, point d'aiguillons au-devant de celle de l'anus, deux rayons seulement à chacune des pectorales. On le trouve dans les mers de l'Amérique septentrionale.

Le CENTRONOTE VADIGO, *Scomber aculeatus*, Linn., a huit aiguillons au-devant de la nageoire du dos, plus de deux rayons à chacune des pectorales, et la ligne latérale tor-

tueuse. On le trouve dans la Méditerranée, sur le bord de laquelle il est appelé *liche* et *pelamide*. On le mange.

Le CENTRONOTE NÈGRE, *Scomber niger*, Bloch, tab. 337, a huit aiguillons au-devant de la nageoire du dos, trente-trois rayons à cette nageoire, douze rayons à chaque pectorale, et la couleur générale noire. On le pêche entre l'Afrique et l'Amérique. (B.)

CENTROPHYLLE. Genre établi par M. Décandolle, pour placer deux plantes classées avec les carthames, et qui n'en avoient point les caractères essentiels. Ce sont : le carthame laineux, commun sur le bord des routes, et le carthame de Crète, distingué par un calice commun (involucre) ventru, composé d'écailles imbriquées; les intérieures cartilagineuses, ciliées, épineuses à leur sommet; les extérieures foliacées, pinnatifides, semblables à des bractées; les semences tétragones, surmontées d'une aigrette pileuse, paléacée. (LN.)

CENTROPODE, *Centropodus*. Lacépède a donné ce nom à un poisson que Forskaël avoit réuni aux CENTROGASTÈRES de Linnæus, mais que le naturaliste français a reconnu devoir former un genre particulier.

Ce nouveau genre a pour caractères : deux nageoires dorsales; un aiguillon et cinq ou six rayons articulés, très-petits, à chaque nageoire thorachique; point de piquans isolés au-devant des nageoires du dos, mais les rayons de la première dorsale à peine réunis par une membrane; point de carène latérale à la queue.

Le CENTROPODE RHOMBOÏDAL est appelé *tabaé* sur les bords de la mer Rouge, mer qu'il habite, et où il a été observé par Forskaël. Les petites écailles dont il est revêtu, brillent comme des lames d'argent. (B.)

CENTROPOME, *Centropomus*. Le genre appelé *perche*, d'après le poisson de nos rivières qui porte ce nom, a, dans les ouvrages de Linnæus, une extension beaucoup trop considérable. Ses caractères sont vagues, et ses espèces fort dissemblables dans leurs formes et dans leurs mœurs. Il n'est point d'ichtyologiste qui n'ait senti les inconvéniens qui sont la suite de son organisation vicieuse, et qui n'ait désiré que les soixante espèces qu'il contient, fussent rangées sous de nouveaux noms génériques. *V.* au mot PERCHE.

Il étoit réservé à Lacépède d'opérer cette amélioration dans la division des poissons thorachiques, et il l'a fait avec la supériorité de talent qu'on lui connoît. Dans son important ouvrage on trouve les *perches* de Linnæus placées sous six genres, dont celui appelé *centropome* fait partie, et est un des plus nombreux en espèces, puisqu'il en contient vingt,

dont quelques-unes, il est vrai, avoient été réunies aux Sciènes par Forskaël et autres naturalistes.

Les caractères de ce nouveau genre sont : une dentelure à une ou à plusieurs pièces de chaque opercule ; point d'aiguillon à ces pièces; un seul barbillon ou point de barbillon aux mâchoires; deux nageoires dorsales.

Lacépède a subdivisé les centropomes en deux sections, dont la première comprend les espèces dont la nageoire de la queue est fourchue ou en croissant, tels que :

Le Centropome sandat, *Perca lucio-perca*, Linn., qui a quatorze rayons aiguillonnés à la première nageoire dorsale ; vingt-trois articulés à la seconde ; quatorze rayons à la nageoire de l'anus ; la caudale en croissant ; le dos varié par des taches ou bandes courtes, irrégulières et transversales, d'un noir mêlé de bleu et de rougeâtre. Il se trouve dans les eaux douces du nord de l'Europe. J'en possède un individu pris dans la Seine. On le connoît en France, sous le nom de *sandre* ou *sandat*. Cuvier le regarde comme servant de type à un sous-genre qu'il a appelé Sandre. *V.* pl. B. 10, où il est figuré.

Ce poisson ressemble au brochet par son corps allongé, ses dents redoutables, et à la perche, par ses écailles dures et ses raies noirâtres. C'est de là que lui vient son nom latin de *brochet-perche*. Il parvient à une grosseur considérable dans les lacs et les grandes rivières dont les eaux sont vives. On en pêche en Allemagne qui ont trois à quatre pieds de long, et vingt à trente livres de poids. Il croît fort vite, et meurt presque aussitôt qu'il est tiré hors de l'eau, surtout lorsqu'il fait chaud. C'est au milieu du printemps qu'il dépose son frai sur les plantes riveraines. On a trouvé trois cent cinquante mille œufs dans une femelle de trois livres. Cependant il n'est pas très-commun, parce que les gros mangent les petits, et que ces derniers sont encore mangés par les brochets, les silures et les oiseaux aquatiques. Il vit de petits poissons, et principalement d'éperlans, qui, comme lui, aiment à se tenir au fond de l'eau. Sa chair est blanche, agréable au goût, tendre et de facile digestion ; aussi est-elle recherchée sur toutes les tables délicates. On la sale, on la sèche ou on la fume dans plusieurs parties de l'Allemagne, pour l'envoyer au loin.

Ce poisson se prend au filet et à la ligne, soit volante, soit de fond, qu'on amorce avec des petits poissons. On le prend aussi à la fouène, surtout dans le temps du frai, époque où il est peu craintif, se laisse approcher d'aussi près qu'on le veut, et n'a souvent que quelques pouces d'eau au-dessus de lui.

Le CENTROPOME HOBER, *Sciæna fulviflamma*, Forskaël, a huit rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos; un rayon aiguillonné et quatorze rayons articulés à la seconde; trois rayons aiguillonnés et neuf articulés à l'anale; l'opercule un peu échancré par derrière; les dents fortes et un peu éloignées l'une de l'autre; la couleur générale jaunâtre, avec des raies longitudinales dorées et une tache noire sur chaque côté. Il se trouve dans la mer Rouge.

Le CENTROPOME SAFGA, *Sciæna safga*, Forskaël, a huit rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; le corps et la queue allongés; la couleur argentée et sans taches. Il se pêche avec le précédent.

Le CENTROPOME ALBURNE, *Perca alburnus*, Linn., a un rayon aiguillonné et neuf rayons articulés à la première dorsale; un rayon aiguillonné et vingt-trois articulés à la seconde; un rayon aiguillonné et sept articulés à l'anale; plusieurs bandes obliques et brunes. Il se pêche sur les côtes de la Caroline. On l'a appelé *ablette de mer* en français.

Le CENTROPOME LOPHAR, *Perca lophar*, Forskaël, a sept rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos, vingt-sept à la seconde, vingt-six à la nageoire de l'anus; les thorachiques réunies par une membrane; la couleur générale argentée. Forskaël l'a observé dans la mer Rouge.

Le CENTROPOME ARABIQUE, *Perca arabica*, Forskaël, a six rayons aiguillonnés à la première dorsale, un rayon aiguillonné et dix rayons articulés à la seconde; deux rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la nageoire de l'anus; les écailles larges, dentelées et peu attachées à la peau; l'entre-deux des yeux creusé par un sillon qui se divise en deux à chacune de ses extrémités; la couleur générale argentée; seize ou dix-sept raies longitudinales et noires de chaque côté du corps, et une tache noire bordée d'or au milieu de la queue: c'est encore dans la mer Rouge qu'on trouve ce poisson.

Le CENTROPOME RAYÉ, *Sciæna lineata*, Bloch, tab. 304, et *Histoire naturelle des Poissons*, faisant suite au *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 4, p. 55, se trouve dans la Méditerranée. Il a huit rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos; un rayon aiguillonné et douze rayons articulés à la seconde; trois rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à l'anale; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; un seul orifice à chaque narine; le bord postérieur de l'opercule échancré; la couleur générale argentée; le dos violet; des raies longitudinales jaunes.

Le CENTROPOME LOUP, *Perca punctata*, Linn., a neuf

rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos; quatorze rayons à la seconde; trois rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à la nageoire de l'anus. Il se trouve dans l'Océan et la Méditerranée, et est connu sur nos côtes sous les noms de *bar*, *loubine*, *brigne*, *loup*, *dreligny*, *loupasson*, et *lubin*: c'est le *basse* des Anglais.

Ce poisson a été connu des Grecs et des Romains, qui l'estimoient un des meilleurs, et qui le payoient souvent fort cher. Il acquiert quelquefois huit à dix pieds de long et trente livres de poids. Il préfère habiter l'embouchure des rivières, qu'il remonte même souvent, à la pleine mer. Il est très-hardi et très-vorace; de là lui vient son nom de *loup*. Il fraye deux fois par an à l'embouchure des rivières. On le pêche pendant toute l'année, avec différentes sortes de filets et à la ligne. Sa chair est salubre, surtout lorsqu'il a été pêché dans les rivières; car celle des individus qu'on prend dans la mer est quelquefois si grasse qu'elle devient indigeste et s'altère aisément. On en mange beaucoup sur toutes les côtes de France.

Le CENTROPOME ONZE RAYONS, *Sciœna undecimalis*, Bloch, table 303, et Buffon de Deterville, volume 4, pag. 55, a huit rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos; un rayon aiguillonné et dix rayons articulés à la seconde; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à l'anale; la caudale en croissant; le museau allongé; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; un seul orifice à chaque narine; de petites écailles sur une partie de la caudale et de la seconde nageoire du dos; la ligne latérale noire; la couleur générale rouge: il se trouve sur les côtes pierreuses de la Jamaïque.

Le CENTROPOME PLUMIER, *Sciœna Plumieri*, Bloch, tab. 306, et Buffon de Deterville, vol. 4, pag. 61, a neuf rayons aiguillonnés à la première dorsale; deux rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à la seconde; deux rayons aiguillonnés et sept articulés à l'anale; la caudale en croissant; deux orifices à chaque narine; le premier rayon aiguillonné de la nageoire de l'anus très-gros et très-long; la couleur générale blanche; des bandes transversales brunes; des raies longitudinales jaunes: il se trouve dans la mer des Antilles.

Le CENTROPOME MULET a neuf rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos; treize rayons à la seconde; treize rayons à la nageoire de l'anus; sept rayons à la membrane branchiale; le dos brun; les côtés gris. Il habite sur les côtes de France. Il entre par troupes si nombreuses dans la Seine, à la fin du printemps, qu'on en prend quelquefois quatre à cinq cents d'un seul coup de filet. Il parvient à plus de deux

pieds de long. Ses mouvemens sont très-vifs, et ses sauts multipliés l'annoncent de loin aux pêcheurs. Sa chair est excellente. Il est remarquable que ce poisson ait échappé, jusqu'à Lacépède, aux recherches des naturalistes.

Le CENTROPOME AMBASSE a sept rayons aiguillonnés à la première dorsale; un rayon aiguillonné et onze rayons articulés à la seconde; trois rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à l'anale; les deux premières pièces de chaque opercule dentelées. Il se trouve dans les lacs ou grands étangs de l'île de la Réunion : il parvient rarement à un pied de long. Les habitans en pêchent de grandes quantités, qu'ils préparent comme les ANCHOIS.

Le CENTROPOME DE ROCHE a neuf rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos; un rayon aiguillonné et douze rayons articulés à la seconde; trois rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la nageoire de l'anus; la dernière pièce de chaque opercule échancrée; la couleur générale bleuâtre, presque toutes les écailles noires ou noirâtres dans leur centre et à leur circonférence. Il est un peu plus grand que le précédent, et sa chair est également très-délicate : on le pêche à l'embouchure des rivières de l'île de la Réunion.

Le CENTROPOME MACRODON a six rayons aiguillonnés à la première dorsale, un rayon aiguillonné et dix rayons articulés à la seconde, deux rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à l'anale; le museau allongé; l'ouverture de la bouche grande; chaque mâchoire garnie d'un seul rang de dents longues, aiguës et séparées l'une de l'autre; six dents à la mâchoire d'en haut, huit à celle d'en bas, dont les deux antérieures plus grandes; la couleur générale blanchâtre; huit ou neuf raies longitudinales brunes de chaque côté; la première nageoire dorsale noire, les autres nageoires rouges : il se trouve avec le précédent.

Le CENTROPOME DORÉ est d'une couleur de cuivre doré et sans taches. La première dorsale et la base de la caudale noires; les autres nageoires rouges. Ce poisson, qu'on trouve encore avec le précédent, est très-beau, et sa chair est très-agréable au goût. Ses écailles sont dentelées au point qu'on peut difficilement le toucher sans se blesser.

Les *centropomes* de la seconde division ont la queue arrondie, ou, au moins, nullement échancrée. On y trouve :

Le CENTROPOME NILOTIQUE, *Perca nilotica*, Linn. Il a huit rayons aiguillonnés à la première dorsale; un rayon aiguillonné et huit rayons articulés à la seconde; trois rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à l'anale; la couleur générale brune. Il se trouve dans le Nil et dans la mer Cas-

pienne. C'est le *keslhéré* des Arabes, au rapport de Sonnini, qui l'a figuré dans son *Voyage en Egypte*.

Geoffroy s'est assuré par la comparaison de ce poisson avec les passages des anciens, et par le nom qu'il porte encore dans la Haute-Egypte, que c'étoit réellement leur *latus*, ainsi que quelques commentateurs l'avoient dit.

Le CENTROPOME ŒILLÉ, *Perca ocellata*, Linn., a dix rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos ; un rayon aiguillonné et vingt-quatre rayons articulés à la seconde ; un rayon aiguillonné et neuf rayons articulés à l'anale ; une tache ronde, noire et bordée de blanc, auprès de la caudale. Il se trouve à l'embouchure des rivières de Caroline, où on l'appelle *bass*. Je l'ai observé, décrit et dessiné. Il acquiert quelquefois jusqu'à trois pieds de long. Sa chair est très-légère et savoureuse. On en prend beaucoup, pendant l'été, soit au filet, soit à la ligne.

Le CENTROPOME NOIRATRE est encore une espèce nouvellement observée par Risso, dans les mers de Nice.

Le CENTROPOME FASCIÉ a la nageoire de la queue rectiligne ; sept ou huit bandes transversales et brunes ; la couleur générale d'un brun mêlé de blanc ; la dentelure des opercules très-peu marquée.

Le CENTROPOME PERCHOT a vingt-sept rayons à la seconde nageoire du dos ; la caudale arrondie ; onze ou douze raies obliques et brunes de chaque côté.

N. Spinola, qui a donné la description de l'histoire de quelques poissons du golfe de Gènes, a figuré le CENTROPOME ROUGE à la suite de son Mémoire. (B.)

CENTROPUS est, dans le *Prodromus* d'Illiger, le nom générique du TOULOU. (V.)

CENTROTE, *Centrotus*. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, établi par Fabricius aux dépens du genre *membracis*, mais qui ne nous paroît pas devoir en être séparé. *V.* MEMBRACE. (L.)

CENTULUM. Les Romains nommoient ainsi l'*athanasia maritima* de Linnæus. *V.* ATHANASE et DIOTIS. (LN.)

CENTUMGRANA. Nom donné, par Césalpin, au *polycarpon tetraphyllum*, Linn., le TRICLIS de Haller. *V.* POLYCARPE. (LN.)

CENTUNCULUS. Adanson pense que la plante nommée ainsi par Pline, est une céraiste (*cerastium*), par conséquent une caryophyllée, et non pas la centenille à laquelle Linnæus l'a appliqué, et qu'avec des auteurs plus anciens, Adanson nomme *anagallidastrum*. Le nom de centunclus signifie, selon Ventenat, *une guenille*, un *objet vil* ou *de peu de valeur*. (LN.)

CENTURZYA MNIEYZA. Nom polonais de la petite centaurée (*V.* ce mot), espèce du genre gentiane de Linnæus, qui est rapportée aux chirones par Willdenow (*Chironia centaurium*). (LN.)

CENURE, *Cœnurus*. Genre de vers intestins établi par Rudolphi, pour placer l'HYDATIDE DU CERVEAU DES MOUTONS.

Les caractères de ce genre, que Lamarck a adopté, sont: vessie externe, mince, kisteuse, remplie d'eau, contenant plusieurs vers groupés, adhérens; corps allongé, déprimé, un peu ridé, terminé antérieurement par un renflement muni de quatre suçoirs et d'une couronne de crochets.

Ce genre ne renferme qu'une espèce, qui faisoit partie des POLYCÉPHALES de Zeder; mais elle est fameuse par les pertes de moutons qu'elle fait éprouver aux cultivateurs. Elle se loge dans le cerveau de ces animaux, et leur cause le tournis. *V.* HYDATIDE. (B.)

CEO, CRAW, ou CRAWE. Noms anglais de la corneille mantelée, *Corvus cornix*. (DESM.)

CEOAN. Oiseau des Indes, un peu plus grand que la grive, à plumage blanc, tacheté de jaune. On a dit qu'il suit les passans; et semble vouloir imiter leur voix. (V.)

CEODE, *Ceodes*. Genre de plantes établi par Forster, mais encore incomplétement connu. Il offre pour caractères: un calice nul; une corolle turbinée à cinq découpures; dix étamines, dont cinq plus courtes que la corolle et opposées à ses découpures; un style à stigmate dilaté. Le fruit n'est pas décrit. (B.)

CEOLA. Nom donné par les Vénitiens à l'oignon (*Allium cepa*. L.) (LN.)

CEOPHONE, *Ceophonus*. Genre de coquilles établi aux dépens des NAUTILES de Linnæus, dont il diffère par son dos caréné, son ouverture triangulaire, recouverte par un diaphragme et percée de six trous en série, dont le plus large est vers le bec.

Ce genre ne diffère de l'ELPHIDE que parce qu'il est percé de plus d'un trou. La coquille qui lui sert de type a été trouvée, par Fichtel et Mol, parmi des productions polypeuses de la Méditerranée. Sa grosseur est celle du grain de moutarde. (B.)

CEPA CABALLO. Dans quelques provinces d'Espagne, c'est la cardonette, espèce d'artichaut (*Cinara cardunculus*, L.). (LN.)

CEPA et CÆPA. Noms latins de l'oignon (*Allium cepa*, Linn.). Tournefort avoit réuni sous ce nom les différentes

espèces d'ail qui ont leur bulbe sphérique. Linnæus n'a pas conservé cette division, avec raison. (LN.)

CEPE. Nom vulgaire du BOLET COMESTIBLE, *Boletus bovinus*, Linn., dont on fait une grande consommation dans quelques cantons. *Voyez* SEPS. (B.)

CEPÆA, *Cépée.* C'est une espèce du genre orpin, à laquelle ce nom a été conservé (*Sedum cepœa*, L.) (LN.)

CEPÉE. Repousse d'un arbre coupé rez terre; lorsque les cepées ont quelques années d'âge, elles prennent le nom de TROCHÉES. (B.)

CEPHÆLIS. *V.* CEPHELIS. (LN.)

CEPHALACANTHE, *Cephalacanthus.* Genre de poissons établi par Lacépède dans la division des THORACHIQUES, pour placer une espèce du genre GASTEROSTÉE, *Gasterosteus spinarella.*

Les caractères de ce nouveau genre sont d'avoir le derrière de la tête garni de chaque côté de deux piquans dentelés et très-longs, et de n'avoir point d'aiguillons isolés au-devant de la nageoire du dos.

Le CÉPHALACANTHE SPINARELLE habite dans la mer des Indes. Il est fort petit. (B.)

CEPHALANTHE, *Cephalanthus.* Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, et de la famille des rubiacées, dont les caractères sont d'avoir: les fleurs portées sur un réceptacle commun globuleux, pédonculé, et chacune de ces fleurs composée d'un petit calice monophylle, à quatre divisions; d'une corolle monopétale, infundibuliforme, à tube long, et à limbe à quatre découpures; de quatre étamines non saillantes; d'un ovaire inférieur, d'où s'élève un long style terminé par un stigmate en tête.

Le fruit est une petite capsule oblongue, en massue, presque tétragone, biloculaire, et qui contient une semence oblongue dans chaque loge.

Ce genre ne contient que trois espèces, dont deux des Indes orientales peu connues, et une de l'Amérique septentrionale, qui se cultive dans les jardins des curieux, même dans le climat de Paris, quoiqu'elle craigne un peu les gelées. C'est en Caroline, où elle croît naturellement, qu'on peut admirer la beauté de cette dernière, qui forme au milieu des mares ou flaques d'eau, des buissons de huit à dix pieds de haut, qui offrent un spectacle fort agréable par la multitude de têtes de fleurs qui s'y développent successivement. Ce *céphalanthe*, qui est le *cephalanthus occidentalis* de Linnæus, le *bois à bouton* des jardiniers, a les feuilles opposées ou ternées; les têtes de fleurs terminales et presque rameuses. (B.)

CEPHALE. Nom donné, dans les *Papillons d'Europe* d'Engramelle, à un petit papillon de jour, du genre des SATYRES. *V.* ce mot. (L.)

CÉPHALE, *Cephalus.* Shaw donne ce nom à un genre qui comprend des poissons du genre TÉTRAODON de Linnæus, qui ont le corps extrêmement comprimé, comme tronqué en arrière. C'est à ce genre qu'on rapporte le poisson lune, *Tetr. Mola. V.* MÔLE. (DESM.)

CEPHALEIE, *Cephaleia*, Jur. *V.* MÉGALODONTE et PAMPHILIE. (L.)

CÉPHALOCLE, *Cephaloculus.* Nom donné par M. de Lamarck (*Syst. des Anim. sans vert.*), au genre des crustacés de l'ordre des branchiopodes, que Müller avoit nommé POLYPHÈME. *V.* ce mot. (L.)

CÉPHALODE. Sorte de CUPULE ou de CONCEPTACLE dans les LICHENS qui répond aux TUBERCULES d'Acharius. Elle est portée sur un pédicule, et n'a point de bordure.

Les STÉRÉOCAULONS en offrent des exemples. (B.)

CÉPHALOPHORE, *Cephalophora.* Plante du Chili, rameuse, à feuilles radicales ovales-oblongues, légèrement pétiolées; à feuilles caulinaires alternes, sessiles, linéaires, rudes au toucher, et glauques; à fleurs terminales, jaunes, portées sur des pédoncules en massue, laquelle forme un genre dans la syngénésie polygamie égale.

Ce genre a pour caractères: un calice commun, formé par deux rangs de folioles linéaires aiguës; un réceptacle globuleux, alvéolé, nu, portant des fleurons tubuleux, hermaphrodites, et ensuite des semences solitaires, turbinées, striées, tronquées, terminées par six ou sept paillettes diaphanes et subulées.

Le CÉPHALOPHORE se rapproche des CHRYSOCOMES. (B.)

CÉPHALOPHORE. Nom substitué par Blainville à celui de CÉPHALOPODE, introduit par Cuvier, pour indiquer une division des MOLLUSQUES. (B.)

CÉPHALOPODE. Ordre et famille de mollusques. Il renferme ceux qui ont la tête distincte, les yeux latéraux, les mâchoires en bec de perroquet, les tentacules en forme de bras et garnies de ventouses non articulées.

Les genres qui lui appartiennent sont: SÈCHE, CALMAR, POULPE, NAUTILLIER, ARGONAUTIER et SPIRULIER. (B.)

CÉPHALOPTÈRE. Nom générique imposé par M. Geoffroy Saint-Hilaire, à un oiseau du Brésil nouvellement découvert. M. Cuvier (*Règne animal*) en fait une division de ses dentirostres, qui correspond à la 4.e section de mon genre CORACINE. *V.* ce mot. (V.)

CÉPHALOPTÈRE, *Cephalopterus.* Genre de poissons

établi par Duméril, pour placer quelques RAIES de Lacépède, qui n'ont pas les caractères des autres. Ceux qu'il lui attribue, sont : corps très-déprimé, à cinq ou six trous branchiaux, de chaque côté, en dessous ; bouche transversale et narines situées en dessous et en arrière d'un museau fourchu, en forme de deux nageoires, soutenues par des rayons articulés ; yeux articulés et deux évents derrière ; queue longue, conique, beaucoup plus étroite que le tronc.

Ce genre, qui avoit été appelé CÉPHALOPTÈRE par Schneider, renferme plusieurs espèces, dont deux se trouvent dans la mer de Nice, savoir : la RAIE GIORNA, déjà décrite et figurée par Lacépède, et la RAIE MASSENA de Risso, qui est unie et dont le bord des nageoires est recourbé, dont les cornes sont noires à leur extrémité, la queue garnie de trois rangées d'aspérités. C'est un des plus gros poissons de cette famille, puisqu'on en a pris qui pesoient plus de 1200 livres. (B.)

CÉPHALOS. Nom grec du MUGE ou MULLET. (DESM.)

CÉPHALOSTOMES, *Cephalostoma.*, Léach. Sous-classe d'arachnides, qui correspond à notre seconde famille des arachnides trachéennes, celle des PYCNOGONIDES. *V.* ce mot. (L.)

CÉPHALOTE, *Cephalotes*, Geoff. ; *Vespertilio*, Pall., Gmel. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des CHÉIROPTÈRES, établi sous ce nom par M. Geoffroy, et adopté sous celui de *harpyia* par Illiger (Prodr. mamm.)

Les *Céphalotes* ressemblent aux roussettes, dit M. Geoffroy, par ce qu'il y a de plus essentiel dans les parties qui les constituent ; la tête conique, le museau aigu, les oreilles sans tragus, le doigt indicateur de la main court et pourvu de toutes ses phalanges, la brièveté de la membrane interfémorale, la position de celle-ci par rapport à la jambe, la petitesse de la queue, la langue papilleuse, etc.

Elles en diffèrent néanmoins en ce que leur tête est proportionnellement plus courte et plus large, en ce que leurs dents sont en moindre nombre, puisqu'on n'en compte que vingt-huit, savoir : deux incisives et deux canines à chaque mâchoire; douze molaires à couronne large et sans tubercules ou arêtes à l'inférieure et huit seulement à la supérieure.

Comme dans la *roussette muntelée*, les membranes des ailes naissent de la ligne moyenne du dos, ce qui est un caractère propre à ces chéiroptères seulement.

Des deux espèces qui composent ce genre, l'une habite les Moluques, et l'autre l'île de Timor. La première a été décrite par Pallas, et la seconde a été rapportée par Péron et Lesueur.

On ignore quelle est la manière de vivre de ces animaux, qui ne nous sont connus que par leurs dépouilles. La forme de leurs dents molaires semble indiquer qu'ils se nourrissent de fruits, comme les roussettes.

Première Espèce. — La Céphalote de Pallas, *Cephalotes Pallasii*, Geoff.; *Vespertilio cephalotes*, Pallas; *Spicilegia*, fasc. 3, tab. 1 et 2, caractérisée par la présence d'un ongle au doigt indicateur de la main.

La longueur totale de son corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, est de trois pouces neuf lignes, sur lesquels il faut déduire un pouce trois lignes pour la tête. Sa physionomie est remarquable par la largeur de la face, l'écartement des narines, la forme arrondie des oreilles. Son poil est assez rare, doux et ondulé sous le ventre; il est en dessus d'un gris cendré, et d'un blanc pâle en dessous.

L'individu décrit par Pallas avoit deux incisives supérieures, et aucune dent de cette sorte à la mâchoire d'en bas. Il présume, avec vraisemblance, que ces dernières étoient tombées, ainsi que cela arrive souvent dans les mammifères de la famille des chéiroptères.

Deuxième Espèce. — La Céphalote de Péron, *Cephalotes Peronii*, Geoff., Ann. du Mus. Celle-ci diffère de la précédente, principalement par sa plus grande taille et par le manque d'ongle au doigt indicateur des membres antérieurs.

Cette espèce, dont M. Geoffroy n'a pu examiner que deux individus adultes, présente le caractère tiré du nombre des dents incisives qu'il attribue au genre, c'est-à-dire, qu'on en trouve deux à chaque mâchoire.

Le plus grand, qui avoit deux pieds d'envergure, cinq pouces dix lignes de longueur totale, un pouce dix lignes pour celle de la tête et quatre lignes pour celle de la queue, étoit brun. L'autre, plus petit, étoit roux. Tous les deux avoient le poil court et fourni; tout le dos, au-dessus de la membrane des ailes, garni comme le restant du corps; cette membrane nue; les oreilles étroites et terminées en pointe.

C'est avec le plus grand doute que nous rapporterons ici les caractères d'une chauve-souris, indiqués par M. Raffinesque-Schmaltz dans son *Prodrome* sur les animaux de la Sicile, comme étant une espèce particulière de ce genre, espèce à laquelle il donne le nom de:

Céphalote aux oreilles étroites, *Cephalotes teniotis*. Elle a deux incisives à la mâchoire supérieure, aucune à

l'inférieure ; les canines et les *mâchelières aiguës ;* aucune crête sur le nez ; la queue libre dans sa moitié postérieure ; le pelage entièrement d'un gris-brun ; les oreilles plus longues que la tête, sans oreillons conchiformes, et striées intérieurement en travers ; une verrue entre les deux incisives supérieures. Cette espèce remarquable se trouve en Sicile.

Le caractère tiré de la forme des dents molaires est celui qui porte le plus à faire regarder cet animal comme n'appartenant pas véritablement au genre *céphalote*, bien cependant que tous les autres puissent convenir aux espèces de ce genre. (DESM.)

CÉPHALOTE, *Cephalotes* (grosse-tête). Ce nom a eu, en entomologie, diverses applications. Je l'avois d'abord consacré (*Hist. gén. des insect.*, tom. 3) à un genre démembré de celui de *fourmi*, et qu'on appelle maintenant *cryptocère*. Dans mon *Genera crustaceorum et insectorum*, les genres *polyphème*, *zoë* et *branchiopode* composent, parmi les crustacés, l'ordre des CÉPHALOTES. M. Bonelli désigne maintenant sous la même dénomination un genre de la tribu des carabiques, formé avec le *carabus cephalotes* de Linnæus, genre qui répond à celui de BROSQUE, *broscus*, de Panzer. Afin d'obvier aux inconvéniens qui résultent de cette divergence dans l'emploi du mot de *céphalote*, je n'en ferai usage que pour des dénominations spécifiques, et je désignerai sous celle de *brosque* les *céphalotes* de M. Bonelli. *V.* FÉRONIE. (L.)

CÉPHALOTE, *Cephalotus*. Plante vivace à feuilles toutes radicales, les unes grasses, ovales, aiguës, sans nervures, velues en dessous, les autres, en plus petit nombre, en forme de bourse, c'est-à-dire, presque globuleuses, creuses, avec quatre plis longitudinaux ciliés en devant et quinze ou vingt crochets, en leur bord, ou ouverture ; un appendice ou opercule orbiculaire, échancré, réticulé, recouvrant cette ouverture ; à hampe terminée par une panicule serrée de fleurs. On la trouve dans la Nouvelle-Hollande ; Labillardière l'a figurée pl. 145 de son ouvrage sur les plantes de ce pays, et R. Brown, pl. 4 sur la botanique des Terres Australes. C'est le VAMI de Poiret.

Cette plante si remarquable par ses feuilles, forme dans la dodécandrie hexagynie et dans la famille des rosacées, un genre qui offre pour caractères : un calice à six divisions ; point de corolle ; douze étamines insérées au calice ; six ovaires supérieurs à style latéral et recourbé ; une capsule à une loge monosperme. (B.)

CÉPHALOTÉS. Famille de poissons établie par Duméril, parmi les osseux thorachiques à branchies complètes.

Ses caractères sont : corps épais, comprimé, et très-grosse tête.

Les genres qui entrent dans cette famille, sont : Aspidophoroïde, Aspidophore, Scorpène, Gobiésoce et Cotte. (B.)

CÉPHALOTES. Nom grec d'une espèce de thym, dont les fleurs sont ramassées en paquets terminaux, *thymus cephalotes*, Linn. Plusieurs autres espèces du même genre ont ce même caractère. (LN.)

CÉPHALOXE, *Cephaloxis*. Genre de plantes établi par Desvaux pour placer le Jonc rampant de Michaux.

Ce genre offre pour caractères : un calice à six folioles, dont les trois extérieures beaucoup plus courtes ; trois étamines ; trois stigmates ; une capsule pyramidale, presque à une seule loge et à trois valves, les cloisons se séparant des valves, et restant fixées à une colonne centrale et persistante qui est séminifère. (B.)

CÉPHALOXE, *Cephaloxys*, P. B. Genre de plantes de la famille des mousses, quatrième tribu, ou section des Diplopogones, munies de deux péristomes.

Ce genre est composé des espèces de Mnies de Linnæus, dont l'urne et le tube sont droits et jamais renversés. Elles ont de plus un port différent. (P. B.)

CÉPHÉE, *Cephea*. Genre établi par Péron aux dépens des Méduses. Ses caractères sont : corps orbiculaire, transparent, ayant en dessous des pédoncules et des bras ; point de tentacules au pourtour de l'ombrelle ; quatre bouches, ou davantage, au disque inférieur.

Lamarck a réuni à ce genre les Rhizostomes de Cuvier.

Cinq espèces se réunissent à ce genre, et quatre d'entre elles étoient connues par les figures de Forskaël, de Macri et de Modeer. (B.)

CÉPHÉLIS, *Cephelis*. Genre de plantes introduit par Swartz, mais qui ne diffère pas des Morindes. (B.)

CÉPHUS. Nom spécifique d'une espèce de singe du genre des Guenons. (DESM.)

CEPHUS. (*Ornithol.*) Nom d'une division de la famille des Plongeurs dans le *Règne animal*, laquelle correspond à mon genre Mergule. Ce nom a été appliqué, par Pallas et Mæring, aux *plongeons* et aux *guillemots*. (V.)

CÉPHUS, *Cephus*, Latr., Fab. ; *Sirex*, Linn. ; *Trachelus*, Jurine. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des porte-scie, tribu des tenthrédines ou mouches à scie, et qui se distingue des autres genres qu'elle comprend, de la manière suivante : labre caché ou peu apparent ; mandibules guère plus longues que larges,

tridentées à leur extrémité ; un cou allongé ; antennes insérées près du front, simples, grossissant vers le bout, composées d'une vingtaine d'articles; tarière de la femelle saillante ; corps long, étroit, avec l'abdomen comprimé.

Les céphus ont tous les caractères de la tribu des tenthrédines, soit quant à la composition des parties de la bouche, soit quant à la forme générale du corps et celle de la tarière des femelles. Plusieurs espèces de la même tribu ont, comme les céphus, les antennes plus grosses à leur extrémité ; mais le nombre de leurs articles ne va pas au-delà de neuf. Les ailes supérieures des céphus nous offrent deux cellules radiales, dont la première petite, presque carrée, et la seconde très-grande ; quatre cellules cubitales égales, et dont la seconde et la troisième reçoivent chacune, dès leur naissance, une nervure récurrente ; la quatrième de ces cellules atteint le bout de l'aile.

Leurs larves vivent probablement dans l'intérieur des végétaux ; celle d'une espèce que je nomme ABDOMINALE, *abdominalis*, dont le corps est noir, avec l'abdomen entièrement roussâtre, ronge les boutons à fleurs de quelques arbres fruitiers, et leur fait beaucoup de tort. Cette observation m'a été communiquée par un cultivateur instruit, qui a étudié cet insecte, et me l'a donné dans ses divers états.

On trouve très-communément dans toute l'Europe, sur les tiges des blés ou sur d'autres plantes, l'espèce suivante :

CÉPHUS PYGMÉE, *Cephus pygmæus*, Fab. ; D. 1, 3. Son corps est noir, avec deux points et trois bandes transverses, d'un jaune citron, sur l'abdomen. Il paroît au printemps.

Voyez, pour les autres espèces, la Monographie des *sirex* et autres genres analogues de M. Klüg. Il nomme *astatus*, celui qui a été l'objet de cet article. (L.)

CEPILLON. Petit BOLET, de couleur fauve clair, plus foncé en dessous, qu'on trouve dans les bois, et qui ne se mange pas. (B.)

CÉPOLE, *Cepola*. Genre de poissons de la division des THORACHIQUES, dont le caractère consiste à avoir la nageoire anale très-longue ; plus d'un rayon à chaque nageoire thorachique ; le corps et la queue très-allongés et comprimés en forme de lame ; le ventre à peu près de la longueur de la tête ; les écailles très-petites.

On distingue trois espèces de cépoles, toutes trois habitant la Méditerranée, et toutes trois remarquables par leur grande longueur et leur peu de largeur.

LE CÉPOLE TÆNIA a le museau très-arrondi et la nageoire de la queue pointue. On le connoît sur les côtes de France sous le nom de *spase*, de *flamme*, de *lame*, d'*épée*, *cavarigo*,

freggia, *vitta*, *ruban* et *bandelette*, tous noms qui indiquent sa forme. Il atteint deux à trois pieds de long, sur trois à quatre lignes de large. Son corps est comprimé et si huileux, qu'il paroît demi-transparent. Il n'a point d'écailles. Le dos est gris, taché de rouge, le ventre blanc; les nageoires rouges.

Ce poisson jouit au plus haut degré de la faculté de nager. Ses ondulations sont d'une vivacité extrême, et produisent un effet fort agréable, à raison de cette vivacité même, unie au brillant de ses couleurs. On le prend à l'hameçon, amorcé avec des crustacés ou de petites coquilles, animaux aux dépens desquels il vit principalement. Sa chair est peu estimée. On l'emploie presque uniquement à servir d'appât pour la pêche des gros poissons.

Le CÉPOLE SERPENTIFORME, *Cepola rubescens*, Linn., a le museau pointu. On le connoît sur nos côtes sous les noms de *serpent de mer*, *serpent rouge*, *serpent rougeâtre*. Il a les mêmes mœurs que le précédent.

Le CÉPOLE TRACHYPTÈRE a les nageoires rudes et garnies de quelques rayons aiguillonnés, et une ligne latérale formée par une série d'écailles plus grandes que les autres. (B.)

CÉPOLE, *Cepola*. Genre de COQUILLES établi par Denys de Montfort, pour placer l'HÉLICE IMPRIMÉE de Lamarck, qui s'écarte des autres. Ses caractères sont : coquille libre univalve, globuleuse, à spire régulière; ouverture entière, tournante; columelle calleuse, armée d'une dent; un pli dorsal; lèvres rebordées.

Le CÉPOLE DE NICOLSON est terrestre, et se trouve sur les montagnes de Saint-Domingue, aux lieux ombragés et frais. Sa couleur est abricot, et son diamètre un pouce et demi. (B.)

CEPPA. Nom du BRUANT FOU aux environs du Lac Majeur. (S.)

CEPPATELLO. Nom italien d'une espèce de bolet (*boletus bovinus*, Linn.). (DESM.)

CEPPHUS, de Turner, est la MOUETTE RIEUSE. (S.)

CEPS. C'est le BOLET ESCULENT dans quelques pays. *V.* au mot SEPS. (B.)

CEPULA. Nom latin de la ciboule. (LN.)

CER. Nom esclavon d'un chêne (*quercus cerris*, L.). (LN.)

CERACHATES. Suivant M. Delaunay (*Min. des anc.*), le *Cerachates* de Pline est une variété du quarz-agate calcédoine, jaune. (LUC.)

CÉRAISTE, *Cerastium*. Genre de plantes de la décandrie pentagynie et de la famille des caryophyllées, dont les caractères sont d'avoir : un calice de cinq folioles lancéolées et persistantes; cinq pétales demi-ouverts, obtus et bifides; dix étamines moins longues que la corolle; un ovaire supé-

rieur, chargé de cinq styles à stigmates obtus; une capsule arrondie ou oblongue, uniloculaire, polysperme, qui s'ouvre à son sommet.

Ce genre est formé par une trentaine de plantes indigènes à l'Europe, la plupart vivaces, toutes ayant les feuilles opposées et les fleurs pédonculées et terminales. On les appelle vulgairement *oreille-de-souris*.

On les divise en *céraistes à capsules oblongues*, et *céraistes à capsules arrondies*.

Les espèces les plus communes de la première division sont :

Le Céraiste vulgaire, dont les feuilles sont ovales, très-velues, et les pétales de la longueur du calice. Il se trouve très-abondamment dans les lieux incultes et sablonneux, sur le bord des champs et des chemins : il est vivace. Lamarck lui réunit comme variété les *céraistes visqueux* et *demi-décandre* de Linnæus, que leurs noms seuls caractérisent assez pour faire voir en quoi ils diffèrent de l'espèce principale.

Le Céraiste des champs, dont les feuilles sont lancéolées, linéaires, aiguës, pubescentes, et la corolle plus grande que le calice. Il est commun sur le bord des champs dans presque toute l'Europe.

Le Céraiste des Alpes, qui a ses feuilles lancéolées, la tige dichotome, presque toujours triflore. Il se trouve dans les Alpes.

Parmi les céraistes à capsules presque rondes, il faut citer :

Le Céraiste rampant, dont le caractère est d'avoir les feuilles lancéolées et les pédoncules rameux. On le trouve sur le bord des chemins, dans les pâturages, sur les montagnes de la zone moyenne de l'Europe.

Le Céraiste tomenteux a les feuilles oblongues, tomenteuses, et les pédoncules rameux. Il est originaire d'Espagne. On le cultive beaucoup dans les jardins d'agrément, en bordures ou en touffes, et il les décore par son fanage blanc et ses nombreuses fleurs. Son seul inconvénient est de croître trop facilement; car il faut continuellement arrêter ses pousses, sans quoi elles couvriroient le terrain.

Le Céraiste aquatique, qu'on reconnoît à ses feuilles en cœur et sessiles, à ses fleurs solitaires et à ses fruits pendans. Il est fréquent sur le bord des fossés, des marais, le long des rivières, etc. C'est la plus grande espèce de ce genre. Elle atteint quelquefois plus de trois pieds de haut.

La plupart des céraistes fleurissent de très-bonne heure au printemps; et quoiqu'en général petits et sans odeur, ils embellissent les gazons à cette époque de l'année. (B.)

CERAITIS de Dioscoride. Adanson rapproche cette plante du *fenu-grec*. *V.* TRIGONELLE. (LN.)

CERAJA, *Ceraja*. Arbrisseau parasite à racine fibreuse, rampante; à tige simple, aplatie, sillonnée, glabre et jaune; à feuilles petites, peu nombreuses, oblongues, émarginées, planes, épaisses, engaînantes; à fleurs pâles, presque terminales, solitaires, droites et pédonculées, qui forme, selon Loureiro, un genre particulier dans la gynandrie monandrie, mais qu'on peut également placer dans le genre ANGREC.

Ce genre offre pour caractères : une spathe courte, déchirée, uniflore et persistante; un calice monophylle, tubuleux, à cinq dents inégales et droites; une corolle monopétale, dont une partie est en tube allongé, l'autre plus courte, élargie, à cinq divisions, dont trois sont coniques, et les deux latérales linéaires; un tube petit, divisé inégalement, renfermé dans la corolle; une étamine filiforme, courte, élastique, attachée au calice; un ovaire situé entre le calice et la corolle, linéaire, courbe, à six sillons, à style court, et à stigmate peu apparent. Cet ovaire avorte toujours.

Le *céraja* croît à la Cochinchine et à la Chine, dans les fentes des rochers et sur les vieux arbres. On le vante contre l'épilepsie, les maladies de nerfs et la foiblesse des membres. Swartz croit qu'il peut faire partie de son genre DENDRODION. (B.)

CÉRAMBYCINS, *Cerambycini*. Nom que j'avois donné à une famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, et qui comprenoit une grande partie des genres *cerambyx*, *leptura*, et *necydalis* de Linnæus. J'ai réuni depuis (*Règne animal*, etc. par M. Cuvier, tom. 3) à cette famille les genres *prione* et *spondyle*, et je les désigne sous la dénomination de LONGICORNES. *V.* ce mot. (L.)

CERAMBYX. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, établi par Linnæus, et qui a subi depuis plusieurs modifications. *Voy.* les articles LONGICORNE et CAPRICORNE. (L.)

CERAM CORONET. Nom anglais de la *volute couronne d'Ethiopie*, dont Denys de Montfort fait un genre nouveau sous le nom de CYMBE. (DESM.)

CERAMIANTHEME. Genre de polypiers établi par Donati, et qu'on ne peut encore rapporter à aucun groupe bien constaté. (DESM.)

CÉRAMIE, *Ceramia*, Lat. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des diploptères, bien distinct des autres genres dont elle se compose, par un caractère anomal, celui d'avoir toujours les ailes étendues. Les *céramies* sont, avec les *céloniles* et les *masa-*

ris, les seuls insectes de cette famille qui n'aient que deux cellules cubitales aux ailes supérieures, et dont la seconde reçoit les deux nervures récurrentes. Par la grosseur de la tête, les céramies se rapprochent des *cerceris;* mais elles ont les antennes et les organes de la manducation des guêpiaires solitaires, avec cette différence que les palpes maxillaires sont fort courts, terminés en alène, de cinq articles, dont le dernier à peine distinct. Les yeux ont une petite échancrure, et l'abdomen est ovale.

M. Klüg, de Berlin, a publié, en même temps que moi (*Mémoire des curieux de la nature*), les caractères de ce genre, qu'il nomme *gnatho*, et d'après une espèce exotique. Celle qui m'a servi de type se trouve aux environs d'Aix, et m'a été communiquée par M. Hippolyte Boyer de Fonscolombe, dont elle porte le nom (*céramie de Fonscolombe*). Elle est presque de la taille du *polistes gallica*, et lui ressemble au premier coup d'œil. Le corps est noir, tacheté de jaune; le bord postérieur des anneaux de l'abdomen a des bandes de cette dernière couleur, sinuées ou dentelées en devant: celle du premier anneau est partagée en deux taches. Les pieds sont d'un jaunâtre un peu fauve.

La femelle se construit un nid semblable à celui que fait la *guêpe des murs* (*vespa muraria*) de Linnæus.

Mon ami, M. Léon Dufour et M. le baron Déjean ont rapporté d'Espagne une autre espèce, beaucoup plus petite, et qui a une grande conformité avec les *célonites*.

Celle que M. Klüg a décrite et figurée, *gnatho Lichtensteinii*, est jaune, avec le milieu de la tête et du corselet noir; les anneaux de l'abdomen offrent chacun sur le dos une grande tache noirâtre. Celle-ci a le port d'un *philanthe*. (L.)

CÉRAMION, *Ceramium*. Genre de Conferve établi par Roth, et appelé Polysperme par Vaucher. Il renferme les conferves dont les filamens, cloisonnés ou articulés, portent des tubercules remplis de globules, qui sont les bourgeons destinés à la reproduction.

Il y a des *céramions simples*, des *céramions rameux*, des *céramions verticillés*. Le nombre de leurs espèces connues s'élève à vingt-quatre. Elles croissent toutes dans la mer, et il en est quelques-unes qui couvrent des espaces considérables sur les rochers qui découvrent rarement. On les confond vulgairement, sous le nom de Goémon, avec les Varecs et autres plantes marines. (B.)

CÉRAMION, *Ceramium*. Genre de plantes établi par Gærtner, aux dépens des Varecs de Linnæus. Ses caractères sont, selon Stackhouse: fronde roide, cornée, cylindrique;

l'intérieur creux et renfermant une mucosité séparée par des diaphragmes.

Ce genre, différent de celui que Roth a formé aux dépens des CONFERVES, renferme quatre espèces, dont fait partie le VAREC PRESQUE FAUVE. Il rentre dans la première partie de celui appelé GIGARTINE par Lamouroux. *V.* les mots LAMINAIRE et CÉRAMOPSE. (B.)

CÉRAMOPSE, *Ceramopsis*, P. B. Genre de plantes de la famille des algues, troisième tribu, les fucées. Il diffère des CÉRAMIONS, par la fructification qui s'ouvre au sommet et laisse apercevoir des filamens articulés, ou des organes reproductifs réunis en chapelet. (P. B.)

CÉRANTHE, *Ceranthus*. Genre de plantes qui ne peut pas être séparé des CHIONANTHES. Il a pour type le *chionanthus incrassatus*. (B.)

CÉRANTHÈRE, *Ceranthera*. Genre de plantes établi par Palisot Beauvois, dans la pentandrie monogynie et dans la famille des azédarachs. Il offre pour caractères : un calice à cinq découpures ; cinq pétales insérés sur un tube à cinq dents planifères ; les filamens des étamines terminés par une écaille pétaliforme ; probablement une capsule.

Deux espèces d'arbrisseaux originaires de la côte d'Afrique, dans le royaume d'Oware, composent ce genre. (B.)

CÉRAPHRON, *Ceraphron*, Jur., Latr. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-tarière, famille des pupivores, tribu des oxyures, et qui se distingue des autres qu'elle comprend, par ces caractères : antennes des femelles filiformes, insérées près de la bouche, de onze articles, dont le premier très-long ; mandibules dentées ; abdomen presque ovoïde, comprimé et à pédicule très-petit.

Les céraphrons de M. Jurine, dont j'ai séparé quelques espèces pour former les genres *sparasion* et *téléade*, n'ont point aux ailes supérieures de cellules brachiales, ce qui les éloigne des *hélores*, des *bélyles*, des *dryunes*, des *anteons*, et des *proctotrupes*, où ces cellules existent ; il diffèrent des *diapries*, ou *psiles* de M. Jurine, et des *platygastres*, en ce que les mêmes ailes nous offrent une cellule radiale, quoique incomplète. Les antennes des sparasions femelles sont renflées à leur extrémité, et l'abdomen de ces insectes est d'ailleurs déprimé et de forme elliptique.

Je rapporte à ce genre le CÉRAPHRON SILLONNÉ, *ceraphron sulcatus*, représenté par M. Jurine, pl. 14 de son ouvrage sur les hyménoptères. (L.)

CÉRAPTÈRE, *Cerapterus*. Nom donné par Swederus à

un genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des xylophages. Suivant la figure d'une espèce rapportée à ce genre par Donovan, le CÉRAPTÈRE DE MACLEAY, *Cerapterus Macleayi* (*Gen. illust. of Entom. tab.* 3), les antennes sont composées de dix articles, et perfoliées dès leur naissance. Cet insecte est parfaitement brun, et paroît se rapprocher des PAUSSUS quant à la forme générale du corps. (L.)

CERAS. Un des noms piémontais de la GRIVE DRAINE. (V.)

CÉRASCOMION, Dioscoride. Cette plante, l'*œnanthe* de Théophraste, est regardée comme étant notre œnanthe fistuleux, *œnanthe fistulosa*, Linn. (LN.)

CERASIOLA. Le sceau de Notre-Dame (*Tamus communis*, L.) est ainsi appelé par Césalpin. (LN.)

CÉRASITES. On a donné ce nom à des pétrifications dont les formes approchent de celles de la cerise. (DESM.)

CÉRASOS. Nom du cerisier, dans Théophraste; c'est le *cerasus* des Latins. Il n'est pas probable que ce nom soit dérivé de celui de Cérasonte, ville d'Asie, d'où Lucullus apporta à Rome le cerisier, long-temps après l'époque de Théophraste. La ville de Cérasonte ne devrait-elle pas son nom au cerisier? Nous voyons encore en Italie et en Grèce, des villes et villages tirer leur nom de celui du châtaignier, qu'elles cultivent spécialement., et d'autres de l'avelinier, variété de noisetier; telle est Abelino, à quelques lieues de Naples. Ce mot CERASUS est maintenant celui d'un genre que Linnæus avoit réuni au prunier. L'on trouve aussi sous ce nom diverses plantes, tout-à-fait étrangères à ce genre, dans différens ouvrages de botanique, et qu'il est inutile de rapporter ici. *V.* CERISIER. (LN.)

CÉRASTE. Nom spécifique d'une VIPÈRE d'Egypte. (B.)

CÉRASTE, *Cerastes*. Genre de vers mollusques testacés, établi par Poli, dans son ouvrage sur les coquilles des mers des Deux-Siciles. Son caractère consiste à avoir deux siphons courts, ou même seulement deux trous, dont l'inférieur est plus grand et susceptible d'être fermé par une valvule pendante; le limbe intérieur des branchies à moitié réuni; le limbe postérieur du manteau denté et sans cirrhes; le pied en faux, subulé et très-long.

Il a pour type l'animal des *bucardes*, qui est figuré avec tous les détails anatomiques désirables, pl. 26, n.° 5 et suivans de l'ouvrage précité. *V.* au mot BUCARDE. (B.)

CERASTIUM. Nom latin, donné par Linnæus au genre céraiste; il signifie *cornu* en grec, et rappelle ainsi la forme de la capsule dans ces plantes. (LN.)

CERATIA de Théophraste et de Pline. Adanson rapporte cette plante au caroubier; Ray, à l'arbre de Judée, que Clusius pensoit être le *colutea* de Théophraste; Columelle, à la dentaire ennéaphylle, *dentaria enneaphylla*, L.; et Bauhin, à l'arbre au corail, *erythrina corallodendrum*, Linn. Plukenet a donné aussi ce nom au courbaril, *hymenœa courbaril*, L. (LN.)

CÉRATIE, *Ceration*. Sous-genre établi par Persoon, dans les SUERCES. Il renferme les espèces à corolle campanulée, cornue à la base. Il n'a pas été admis. (B.)

CÉRATINE, *Ceratina*, Lat., Jur. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des mellifères ou anthophiles, et qui a pour caractères: mâchoires et lèvres longues, en forme de trompe et coudées; languette filiforme; premier article des derniers tarses point dilaté à l'angle extérieur de son extrémité; labre carré, presque aussi long que large, perpendiculaire; mandibules tridentées; palpes maxillaires de six articles; tige des antennes presque en massue cylindrique; corps oblong, presque ras, avec l'abdomen ovale.

Les cératines que j'avois d'abord nommées clavicères, ont de grands rapports avec les abeilles coupeuses de feuilles (MÉGACHILE, OSMIE, etc.), et surtout avec les abeilles charpentières (XYLOCOPE); leurs antennes sont implantées dans des fossettes, courtes, brisées, et forment, à partir du troisième article, une sorte de massue allongée et presque cylindrique; leurs pieds sont velus, mais leur corps est glabre ou légèrement pubescent, allongé, ordinairement bronzé ou noir et sans taches, à l'exception de la partie antérieure de la tête, qui offre souvent, dans l'un des sexes ou dans les deux, une tache blanchâtre ou jaunâtre; les ailes supérieures ont une cellule radiale, grande et allongée; trois cellules cubitales, dont la seconde petite, presque carrée, reçoit la première nervure récurrente; la troisième est plus grande, resserrée antérieurement, éloignée du bout de l'aile, et reçoit l'autre nervure.

M. Maximilien Spinola, qui a fait une étude particulière des hyménoptères, a publié dans les *Annales du Muséum d'Histoire naturelle de Paris*, n.° 57, un Mémoire intéressant sur les habitudes d'une cératine, qu'il appelle, d'après moi, *albilabre*, mais dont la dénomination doit être changée (*calleuse*). La femelle creuse, avec ses mandibules, la moelle des branches de ronce ou d'églantier, mutilées accidentellement, mais en commençant son travail par l'extrémité supérieure de ces branches, et ne les perçant point sur le côté. Son nid est un tuyau cylindrique, presque droit, d'une ligne

et demie de diamètre, et d'un pied de profondeur. Il est divisé par des cloisons formées de petites parcelles agglutinées de la moelle même de cet arbuste, en huit à neuf loges pareillement cylindriques; leur nombre s'élève quelquefois jusqu'à douze. L'insecte place, dans chacune d'elles, un œuf blanc, oblong, transparent, et une provision assez grande de poussière d'étamines, mêlée d'un peu de miel. Suivant le même naturaliste, ce n'est pas avec les pieds postérieurs, mais avec la tête, qu'elle fait la récolte du pollen. Cette matière, par les mouvemens de l'animal, s'y fixe et s'y agglomère successivement, en manière d'un à deux panaches, de sorte qu'on croiroit, au premier aperçu, qu'il a trois à quatre antennes. Les deux fossettes frontales dont nous avons fait mention dans l'exposition des caractères, sont destinées à recevoir cette poussière, que l'insecte recueille plus particulièrement sur les fleurs composées, comme le pissenlit. La larve est parfaitement semblable à celle des abeilles; sa tête est toujours tournée vers l'ouverture du nid. Elle attaque sa pâtée par sa partie inférieure, ne rend aucun excrément, et se métamorphose avant d'avoir consommé entièrement ses provisions. La nymphe n'est point renfermée dans une coque. Ayant subi sa dernière transformation, l'insecte ronge, avec ses mandibules, la cloison qui le retenoit prisonnier, et arrivé à la porte du nid, s'y repose, et rend en abondance les excrémens accumulés dans son abdomen depuis sa naissance.

Ce genre est peu nombreux. Fabricius ne le distingue point de ceux de *prosope* et de *mégille*. M. Kirby a placé la seule espèce qu'il a mentionnée, dans une division de son genre *apis*, qui comprend nos genres *anthophore* et *saropode*. Ces insectes sont de petite taille, et se trouvent plus particulièrement dans les pays chauds des deux mondes, et jusque dans la Nouvelle-Hollande. Suivant M. Spinola, la cératine qu'il nomme *albilabre*, paroît aux environs de Gênes à la fin du mois de mai et au commencement de juin; il n'y en a plus en juillet; elle reparoît ensuite au mois d'août, et n'arrive pas à la moitié de l'automne.

Cératine calleuse, *Ceratina callosa*, *Cératine à lèvre blanche*, D. 1, 4; *Megilla callosa*, Fab. Elle est longue d'environ trois lignes, bronzée ou bleuâtre, luisante, pointillée, avec des poils grisâtres aux pattes. Le mâle a une tâche blanche et oblongue à l'extrémité de la tête; le dernier segment abdominal est tronqué et foiblement bidenté. Cette espèce est rare aux environs de Paris.

La Cératine albilabre, *Prosopis albilabris*, Fab., est d'un noir luisant, avec une tache blanche sur le museau,

dans les deux sexes, mais qui est plus grande et presque triangulaire dans le mâle. Dans les départemens méridionaux de la France. (L.)

CÉRATIOLE, *Ceratiola*. Arbuste de deux pieds de haut, à feuilles linéaires, quaternées, très-courtes, qui a beaucoup de rapports avec la BRUYÈRE, mais qui forme un genre dans la dioécie diandrie, et dans la famille des bruyères.

Ce genre, établi par Michaux (*Flore de l'Amérique septentrionale*), offre pour caractères dans les fleurs mâles, deux étamines insérées au sommet d'un tubercule et pendantes; et dans les fleurs femelles, un ovaire globuleux à style épais, et à stigmate divisé irrégulièrement en deux ou plus de parties.

Le fruit est une baie à deux noix monospermes.

La cératiole se trouve dans les cantons les plus sablonneux de la Caroline, tels que Long-Bai, où j'en ai observé de grandes quantités. C'est sans doute la plante qu'on a appelée *bruyère d'Amérique*. (B.)

CERATION, Dioscoride. C'est le caroubier. *V.* ce mot, et CERATIE, *Ceratia*. (LN.)

CERATITIS, Dioscoride. Cette plante est, dit-on, le pavot cornu (*papaver glaucium*, Linn.) *V.* GLAUCIÈNE. (LN.)

CÉRATOCARPE, *Ceratocarpus*. C'est une petite plante monoïque, dont les tiges sont rameuses, velues; les feuilles alternes, linéaires, très-aiguës et velues, et les fleurs axillaires.

Les mâles ont un calice profondément divisé en deux parties, et une étamine dont le filament est plus long que lui.

Les femelles ont un calice de deux folioles persistantes, adnées à l'ovaire qu'elles renferment. Cet ovaire est supérieur, ovale, comprimé et chargé de deux styles courts à stigmates simples.

Le fruit est une semence comprimée, munie de deux cornes droites et pointues, produites par les deux valves calicinales.

Cette plante croît dans les lieux sablonneux de la Turquie d'Europe et de la Tartarie. (B.)

CERATOCÉPHALE, *Ceratocephalus*. Genre établi pour placer la RENONCULE EN FAUX, mais reconnu par Auguste de Saint-Hilaire être fondé sur de fausses observations. (B.)

CERATOCÉPHALOÏDES, Vaillant. Ce genre est le *tepion* d'Adanson, fondé sur la verbesine ailée (*verbesina alata*, Linn.). *V.* TEPION. (LN.)

CERATOCEPHALUS. Genre établi par Vaillant, dans la famille des corymbifères, qui répond à l'ukakou d'Adanson, et qui n'a pas été adopté. Les espèces en sont disper-

sées dans les genres coréope, bident, spilante, cotule et verbesine; la plus remarquable étoit le spilante acmelle, l'*abecedaria* de Rumph. Amb. 6, t. 65. *V.* UKAKOU. (LN.)

CERATOCHLOA, *Ceratochloa.* Genre de GRAMINÉE établi par Palisot Beauvois, pour placer la FÉTUQUE UNIOLIDE.

Il offre pour caractères : épillets comprimés, imbriqués; balle calicinale de douze à dix-huit fleurs; balle florale de deux valves bifides et mucronées.

Une observation sembleroit faire croire que le style est trifide. (B.)

CERATODON de Brisson. C'est le NARWHAL. (DESM.)

CERATOÏDES, Tournefort. Genre de plantes de la famille des amaranthes, que Linnæus avoit réunies à ses *axyris;* c'est le même que l'*eurotia* d'Adanson, le *krascheninnikovia* de Güldenstein; le *diotis* de Schreber et de Willdenow, enfin le *ceratospermum* de Persoon. (LN.)

CERATOÏTES. On a quelquefois donné ce nom aux cornes d'ammon ou ammonites, à cause de leur ressemblance avec les cornes de beliers. (DESM.)

CERATOLITES. Dans quelques ouvrages, on attribue ce nom aux cornes d'animaux pétrifiés; mais ce rapprochement est inexact; jamais on n'a trouvé de cornes ou de partie cornée quelconque, à l'état de fossile. Les *cératolites* sont, le plus souvent, des ORTHOCÉRATITES ou des HIPPURITES, qui appartiennent à la classe des mollusques. (DESM.)

CÉRATONÈME, *Ceratonema.* Genre de plantes établi par Rothe, aux dépens des BYSSES de Linnæus. Il offre pour caractères : filamens simples, roides, tenaces, couverts de petits grains gobuleux, destinés probablement à la propagation.

Le docteur Persoon l'a réuni à son genre DÉMATION. (B.)

CÉRATOPÉTALE, *Ceratopetalum.* Nouveau genre de plantes. Il est de la décandrie monogynie et de la famille de cunoniacées. Ses caractères sont d'avoir : un calice à cinq divisions staminifères et persistantes; cinq pétales pinnatifides; dix étamines, dont les anthères ont un éperon; un ovaire supérieur terminé par un seul style; une capsule à deux loges, renfermée dans le fond du calice.

Le cératopétale est un grand arbre de la Nouvelle-Hollande, dont les feuilles sont opposées, pétiolées, ternées; les folioles sessiles, lancéolées, dentelées, veinées et glabres; dont les fleurs sont disposées en panicules terminales; les calices jaunes, avec leurs divisions rougeâtres, et les pétales jaunes. Il donne, par incision, une gomme dont on a espoir de tirer un parti utile. (B.)

CÉRATOPHYLAX. Nom donné par les Grecs à la pédiculaire. (LN.)

CERATOPHYLLUM. Feuille cornue, en grec ; nom latin d'un genre de plantes aquatiques. *V.* CORNIFLE. C'est l'*hydroceratophyllum* de Vaillant, et le *dichotophyllon* de Dillenius. (LN.)

CÉRATOPHYTES. Nom commun, donné par les anciens naturalistes aux productions polypeuses qui sont actuellement connues sous les noms de GORGONE, d'ANTIPATE, de PENNATULE, de CORALINE, de TUBULAIRE, de SERTULAIRE, de CELLULAIRE, de FLUSTRE et de CELLÉPORE. *V.* ces mots. (B.)

CÉRATOPOGON, *Ceratopogon*, Meig., Lath. ; *Chironomus*, Fab. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des némocères (ou tipulaires), et qui a pour caractères : yeux allongés, très-rapprochés ou contigus postérieurement ; point de petits yeux lisses ; antennes filiformes, de treize articles, dont les huit inférieurs globuleux et les autres ovales ; un faisceau de poils vers la base de celles du mâle ; bouche formant un petit museau, allant en pointe ; ailes couchées sur le corps ou légèrement inclinées, n'ayant que des nervures longitudinales.

Ce genre est composé d'un assez grand nombre d'espèces, mais toutes très-petites, et qu'il est difficile de conserver dans les collections. Je me bornerai à mentionner les suivantes : Le CÉRATOPOGON COMMUN, *Ceratopogon communis*, Meig. Il est très-noir, avec les balanciers d'un blanc de neige, et les pieds d'un brun noirâtre. Le CÉRATOPOGON SOYEUX, *Ceratopogon holosericeus*, Meig. Très-noir, soyeux ; bouts des antennes des mâles renflés, blancs, ainsi que les balanciers. Le CÉRATOPOGON BARBICORNE, *Ceratopogon barbicornis*, qui est noir, avec les ailes blanches. Le CÉRATOPOGON PIEDS-FAUVES, *Ceratopogon rufipes*. Il est très-noir, avec les pieds fauves ; les ailes sont jaunâtres à leur base et noires dans leur milieu. Le CÉRATOPOGON FÉMORAL, *Ceratopogon femoratus*, Meig. *Dipt.*, 1 *part.*, *tab.* 2, *fig.* 4. ; corps très-noir, luisant, avec les cuisses postérieures renflées en massue. (L.)

CÉRATOSANTHE, *Ceratosanthes*. Genre de plantes de la monoécie syngénésie, et de la famille des CUCURBITACÉES, qui a été établi aux dépens des ANGUINES (*Trichosanthes*, Linn.), dont il ne diffère que parce que les découpures inférieures du calice sont munies à leur sommet de deux pointes roulées en dehors, et que le fruit est à quatre loges contenant plusieurs semences arrondies et comprimées. *V.* le mot ANGUINE.

Les cératosanthes renferment un petit nombre de plantes,

qui croissent dans les pays les plus chauds, dont les racines sont tubéreuses, les feuilles palmées, et les pédoncules à deux ou à plusieurs fleurs. (B.)

CÉRATOSPERME, *Ceratospermum*. Plante cryptogame, de la famille des ALGUES, qui consiste, selon Micheli, qui l'a figurée pl. 56, fig. 1 de son *Genera*, en plusieurs verrues crustacées, orbiculaires et distinctes, qui naissent sur les écorces des arbres. Ces verrues sont chargées d'une poussière fugace, et ont de petites cavités alvéolaires, desquelles sortent des capsules oblongues, courbées en croissant, qui ressemblent à de petites cornes, et que l'on prend pour de petites semences.

Cette plante est fort rare. Peu de botanistes l'ont vue, et plusieurs supposent qu'elle appartient ou au genre des SPHÉRIES, ou à celui des SPHÉROCARPES, ou à celui des VARIOLAIRES. *V.* ces mots. Quelques botanistes donnent le même nom aux champignons vulgairement appelés COCCIGRUES. (B.)

CÉRATOSPERME. Le même nom a été donné, par Persoon, à un genre établi aux dépens de celui des AXYRIS. *V.* ce mot. Il n'a pas été adopté. (B.)

CÉRATOSTÈME, *Ceratostema*. Genre de plantes établi par Jussieu, dans la décandrie monogynie, et dans la famille des CAMPANULACÉES. Il offre pour caractères : un calice turbiné à dix divisions ; une corolle coriace, tubuleuse, cylindrique, à cinq divisions; dix étamines à anthères très-longues et fourchues ; un ovaire inférieur ; une capsule à cinq loges et à plusieurs semences.

Ce genre ne contient qu'une espèce qui vient du Pérou. (B.)

CÉRAULOTOS. Donati, dans son Histoire naturelle de la mer Adriatique, donne ce nom à un genre de plantes marines, qu'il caractérise ainsi : fruit sec, capsulaire, attaché sur les côtés des tiges et des branches, solitaires, alternes, contenant une graine en forme de cœur. Nous ignorons les espèces que Donati rapportoit à ce genre, qui est trop vague pour être rapproché de ceux établis depuis. (DESM.)

CERAUNIA. Plante mentionnée par Pline, et que l'on pense être l'un des noms donnés par les Latins au CAROUBIER. (LN.)

CÉRAUNIA. Les anciens donnoient ce nom à la *pyrite martiale globuleuse* ou *sulfure de fer radié*, qu'ils regardoient, et que, dans des temps plus modernes, quelques personnes ont encore regardée comme une *pierre de foudre*, attendu que c'est une substance métallique, qui a la propriété de faire feu sous le briquet. *V.* GLOBE-DE-FEU. (PAT.)

Ils le donnoient aussi à certaines *astéries*, et à des *haches de pierre*, qu'ils nommoient encore *céraunites*. *V.* JADE. (LUC.)

CÉRAUNIAS et CÉRAUNITA. Noms donnés, par

les anciens, aux pétrifications du genre des BELEMNITES. (DESM.)

CERBERA. Nom latin, donné par Linnæus au genre *ahouai*, nommé par Adanson *odallam*. Ce dernier mot est le nom malabare d'une des espèces de ce genre. *Cerbera manghas*, Linn. (LN.)

CERCAIRE, *Cercaria*. Genre de la classe des VERS et de la famille des ANIMALCULES INFUSOIRES, dont les caractères sont: animal transparent, et pourvu d'une queue.

Ce genre est voisin des HIMATOPES, des TRICODES et des LEUCOPHRES; mais il s'en écarte par le défaut absolu de poils; il ne diffère des BURSAIRES que par la présence de la queue.

Les cercaires ont en général un mouvement circulaire très-rapide; mais cependant quelques-unes l'ont lent et vacillatoire. On en connoît une vingtaine d'espèces.

C'est dans les eaux croupissantes des marais qu'il faut chercher les cercaires. On n'en trouve qu'un petit nombre d'espèces dans la mer et dans les infusions végétales ou animales. Parmi celles de ces dernières, il faut noter la CERCAIRE TESTARD, qu'on trouve dans la semence humaine putréfiée, et qu'on a prise souvent pour les animalcules de la génération; et la CERCAIRE TENACE qu'on rencontre dans l'infusion du tartre des dents. J'ai rapporté d'Amérique une nouvelle espèce de ce genre, que j'ai appelée *cercaire cornue*: elle est figurée pl. A 28. On la trouve dans l'eau de mer. Ses caractères sont: animal ovale, avec deux cornes antérieures, une queue à trois articles cordiformes, le dernier terminé par deux soies.

Les genres FURCOCERQUE et TRICOCERQUE ont été établis aux dépens de celui-ci par Lamarck. (B.)

CERCEAUX (*Fauconnerie*). Pennes du bout de l'aile des *oiseaux de vol*. Les *éperviers* ont trois *cerceaux*, et les autres oiseaux de proie n'en ont qu'un. (S.)

CERCEDULLA. Nom italien de la sarcelle. (S.)

CERCELI. Nom italien d'une variété de limon cultivée dans les jardins d'Italie. (LN.)

CERCELLE. *V.* CERCERELLE. (S.)

CERCERA, Dioscoride. C'est notre asaret, *asarum europæum*, L., selon l'opinion de quelques anciens botanistes. (LN.)

CERCERAPHRON, Dioscoride. C'est sans doute le mouron rouge, *anagallis arvensis*, L., ou une espèce de véronique. (LN.)

CERCERELLE ou CERCELLE. Noms vulgaires des *sarcelles d'Europe*. *V.* le mot CANARD-SARCELLE.

CERCERIS, *Cerceris*, Lat., Illig.; *philanthus*, Fab., Jur.

Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des fouisseurs, très-voisin de celui des PHILANTHES (*V.* ce mot), dont il diffère par ses antennes rapprochées à leur base, grossissant insensiblement vers leur extrémité; par ses mandibules dentées; par ses ailes supérieures, dont la seconde cellule cubitale est pétiolée; et par ses yeux qui n'ont point d'échancrure bien distincte au côté intérieur. Leur corps est encore proportionnellement plus allongé que celui des philanthes, avec la tête plus épaisse. Les anneaux de l'abdomen sont séparés par des étranglemens, chagrinés dans leur partie saillante; et le premier, beaucoup plus étroit, a la forme d'un nœud ou d'une poire. Les mâles, ordinairement plus petits que les femelles, ont, suivant M. Jurine, un large faisceau de poils au bas de leurs joues. Les deux sexes diffèrent aussi souvent par le nombre des taches. On voit, dans quelques femelles, au-dessous de leurs antennes, une espèce de nez, soit en manière de corne, soit en palette échancrée, et qui est formée par le soulèvement du chaperon.

Les cerceris, de même que les philanthes, ont de grands rapports avec les guêpes, et Geoffroy ne les en a pas distingués. Les femelles creusent dans le sable des trous dans lesquels elles déposent leurs œufs, après avoir approvisionné les petits, qui doivent en éclore, de cadavres d'halictes, de rynchènes, de lixes, etc. J'ai publié à cet égard, dans les Annales du Muséum d'Histoire naturelle, des observations curieuses, et auxquelles M. Bosc en a ajouté depuis quelques autres.

Le CERCERIS A OREILLES, *Cerceris aurita*, et qui paroît être le *philanthus lætus* de Fabricius et de Panzer, est le plus grand de nos environs. Il est noir, avec une carène entre les antennes, trois taches entre les yeux, une derrière chacun d'eux, deux au bord antérieur du corselet, une ligne à l'écusson, deux taches latérales au-dessous, deux autres sur le premier anneau de l'abdomen; une bande, échancrée en devant, au bord postérieur des quatre anneaux suivans, jaune; les pieds sont aussi de cette couleur, mais entremêlés de roussâtre; on remarque une bande noire sur les cuisses postérieures.

Cette espèce enfouit, dans le nid de sa postérité, des coléoptères assez gros, de la famille des rhinchophores.

Le CERCERIS ORNÉ, *Cerceris ornata; Philanthus ornatus*, Fab.; Fem. *P. ornatus*, Panz., *Faun. insect., Germ., fasc.* 63, *tab.* 10; la fem.; *ejusd. P. semicinctus, fasc.* 47, *tab.* 24, le mâle; noir; une petite bande jaune à la partie antérieure du premier anneau de l'abdomen; une autre bande également jaune, échancrée au milieu de son bord antérieur, occupant le troisième

anneau; et une troisième de la même couleur et pareillement échancrée, sur le cinquième.

La femelle approvisionne sa postérité avec les cadavres de deux ou trois espèces d'halictes.

Voyez un mémoire de M. Bosc sur les mœurs des insectes de ce genre. Annales d'agriculture, tome 56. (L.)

CERCETA. En Portugal et en Espagne, on appelle ainsi la SARCELLE COMMUNE. (DESM.)

CERCIFI ou SERCIFI. *V.* SALSIFIS. (B.)

CERCIO. Oiseau des Indes auquel on donne la taille de l'*étourneau*, un plumage de diverses couleurs. On ajoute qu'il remue sans cesse la queue et qu'il est très-babillard. (V.)

CERCIS. Nom que les Grecs donnoient au PEUPLIER TREMBLE, selon Adanson, Chabrée, etc. Linnæus pense qu'ils désignoient par-là l'ARBRE DE JUDÉE, *cercis siliquastrum*, L. (*V.* GAÎNIER.) Clusius prétend que l'arbre de Judée est le *colutea* de Théophraste, c'est-à-dire des Grecs, et Ray, le *ceratia*. (LN.)

CERCLE ou ANNEAU MAGIQUE. Nom qui a été donné, par la superstition, à des traces circulaires qu'on observe quelquefois dans les prairies, et à l'endroit desquelles l'herbe paroît desséchée. La cause de ce phénomène n'est pas bien connue. (PAT.)

CERCOCÈBE, *Cercocebus*. Genre de mammifères établi par M. Geoffroy, et dans lequel il place un assez grand nombre de singes, jusqu'à présent réunis aux GUENONS, ou distingués sous le nom de MACAQUES. Ils diffèrent des guenons par leur tête triangulaire, par leur angle facial moindre de cinq degrés que celui de ces singes, par l'échancrure qu'on remarque au bord supérieur de leur orbite, lequel est entier dans les guenons. Du reste, les autres caractères sont communs; le nez est aplati, les fesses sont calleuses; la queue est plus longue que le corps, etc.

Les espèces comprises dans ce genre sont, selon M. Geoffroy, la *Guenon enfumée*, le *Mangabay*, le *Callitriche*, la *Toque*, le *Bonnet chinois*, l'*Atys*, l'*Aigrette*, le *Macaque*. *V.* GUENON et MACAQUE. (DESM.)

CERCEVOLO. Nom de la SARCELLE en Italie. (S.)

CERCODÉE, *Cercodea*. Plante décrite par Forster, sous le nom d'HALORAGIS, et qui vient de la Nouvelle-Zélande. Poiret l'a appelée ZÉNALE. Elle forme un genre dont les caractères sont d'avoir un petit calice supérieur persistant, à quatre dents; une corolle de quatre pétales lancéolés, caducs; huit étamines; un ovaire inférieur, petit, ovale, ayant quatre stigmates droits, courts et blanchâtres; une capsule dure, ou petite noix ovale, conique, à quatre angles,

raboteuse, divisée intérieurement en quatre loges qui contiennent quelques semences fort petites. Cette plante a une tige ligneuse ; des feuilles opposées, ovales, dentées; des fleurs en verticilles axillaires. (B.)

CERCODEENNES. Jussieu a donné ce nom à une famille que Richard a appelée HYGROBIÉES, et R. Brown, HALORAGÉES ou CERCODÉES. (B.)

CERCOLEPTES (κερκος *cauda*, λαπτης *capiens*; queue prenante). Illiger propose l'emploi de ce mot pour désigner le genre *poto* de M. Cuvier, ou *kinkajou* de M. Lacépède. (*Caudivolvulus* Duméril.) *V.* KINKAJOU. (DESM.)

CERCOPE, *Cercopis*. Genre d'insectes, établi par Fabricius, de l'ordre des hémiptères, et de la famille des cicadaires, et dont les caractères sont : antennes fort courtes, insérées à peu près dans le milieu de la ligne qui sépare transversalement les yeux, presque immédiatement sous le bord supérieur du museau, de trois pièces; la première, fort courte, la seconde cylindrique, la plus longue ; la dernière plus courte et un peu plus menue, conique, terminée par une soie courte et de la même grosseur à sa base.

Les cercopes ont le corps court. Leur tête forme un museau plat en dessus, avancé un peu en pointe au milieu ; leurs petits yeux lisses sont au nombre de deux, situés sur la partie supérieure de la tête, et assez rapprochés ; leur front est très-convexe, arrondi, et l'on observe entre lui et chaque œil, un enfoncement longitudinal ; leur corselet n'a qu'un seul segment apparent ; son bord postérieur est formé de deux lignes convergentes, et dont l'angle de réunion est aigu ; leur écusson est fort petit ; leurs élytres sont courtes, avec la côte très-arquée ; les pattes postérieures sont propres pour sauter, et ordinairement fort épineuses.

Nous remarquerons principalement dans ce genre la CERCOPE SANGUINOLENTE, *Cercopis sanguinolenta*, Fab., et la CERCOPE ÉCUMEUSE, *Cercopis spumaria*. La première frappe par ses couleurs, et la seconde mérite notre attention par ses habitudes.

CERCOPE SANGUINOLENTE, B. 21, 2. Cette espèce est la *cigale à taches rouges* de Geoffroy. Elle est d'un beau noir, relevé par des taches d'un rouge de sang. Ses élytres nous offrent une bande et deux points de cette dernière couleur. Elle est de toutes les espèces indigènes la plus grande. On la trouve assez communément dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, mais rarement dans d'autres lieux des environs de Paris.

CERCOPE ÉCUMEUSE. Geoffroy la nomme *cigale écumeuse*,

Elle peut avoir quatre lignes de longueur; le corps est d'un brun plus ou moins foncé, quelquefois verdâtre, finement ponctué. On voit près du bord extérieur de chacune de ses élytres, deux taches blanchâtres, transverses.

On rencontre très-communément cet insecte en état parfait; mais il n'est pas aussi facile de découvrir sa larve, lorsqu'on ne connoît pas sa singulière manière de vivre. Elle rend par l'anus des bulles écumeuses, dont elle se recouvre, et qui ressemblent en totalité à une écume salivaire, une sorte de crachat. Le corps de l'animal est très-tendre, et cette matière, formée de bulles d'air et de sucs de plantes, lui sert sans doute, soit à le défendre d'une action trop forte du calorique, soit à le dérober aux regards de ses ennemis, des ichneumons surtout. Ces plaques écumeuses sont très-communes sur les plantes, notamment sur les luzernes. Quelques auteurs leur ont donné le nom d'*écume printanière*, de *crachat de coucou*. Swammerdam, Poupart, Frisch, Roesel et Degeer, ont successivement étudié ce singulier animal. Poupart, entraîné par les erreurs du temps, en a fait une sauterelle. (L.)

CERCOPITHECUS. Nom latin des singes du genre des GUENONS. (DESM.)

CERCRELLE. Nom vulgaire de la CRESSERELLE. (V.)

CERDA, Dioscoride. C'est, à ce que l'on croit, une espèce de GYPSOPHYLLE. (LN.)

CERDANE, *Cerdana*. Grand arbre à feuilles alternes, pétiolées, oblongues, aiguës, entières, planes et luisantes; à fleurs blanches, veinées de roux et à fleurs disposées en panicules terminales extrêmement ramifiées, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre offre pour caractères : un calice tubuleux à dix stries et à cinq dents; une corolle infundibuliforme, à tube de la longueur du calice, à limbe divisé en cinq parties oblongues et ouvertes; cinq étamines hérissées à leur base; un ovaire supérieur à style bifide et à deux stigmates également bifides; une drupe oblongue, striée, recouverte par le calice et la corolle qui persistent, à quatre loges, contenant chacune une semence solitaire et ovale.

La *cerdane* se trouve dans les terrains arides du Pérou, et diffère peu des SÉBESTIERS.

Lorsqu'on coupe cet arbre, il exhale une odeur très-fétide, qu'on peut comparer à celle de l'urine du renard; ensuite, cette odeur se change en une autre, très-semblable à celle de l'ail. Enfin, lorsqu'il est sec, son odeur

est très-agréable et très-pénétrante. On emploie alors son écorce et ses feuilles dans la préparation des alimens.

Une espèce de fourmi aime tant ses feuilles, qu'il est très-difficile d'en trouver d'entières. (B.)

CERDO. Nom espagnol du COCHON. La *truie* se nomme *cerda*, et le cochon à l'engrais *cebon* ou *cerdo cebado*. (DESM.)

CEREBRISTE. Nom donné, par les anciens oryctographes, à des MADRÉPORES fossiles, qui ressemblent à une cervelle d'homme. Ce sont ceux qui sont compris aujourd'hui sous le nom générique de MÉANDRINE. (B.)

CEREBRITES. *V.* CÉRÉBRISTE. (DESM.)

CÉRÉBRUM, Gmel. Nom d'un madrépore placé par M. de Lamarck dans son genre MÉANDRINA. (DESM.)

CEREFOLIUM. Nom du cerfeuil en latin (*scandix cerefolium*, Linn.). Il a été regardé aussi comme le nom générique d'un groupe d'ombellifères, dont la plupart des espèces sont disséminées dans les genres *scandix* et *chœrophyllum*, L. *V.* CERFEUIL et MIRRHIS. (LN.)

CEREJEIRA. Les Portugais nomment ainsi les CERISIERS et les MÉRISIERS. (LN.)

CEREJEIRA BRAVA. On donne ce nom, en Portugal, au cornouiller (*Cornus mascula*, L.) (LN.)

CÉRÉOLITE. Substance peu connue, et qui tire son nom de sa ressemblance avec la cire, dont elle a l'aspect et souvent la mollesse. Sa couleur est le gris ou le verdâtre. On l'a aussi nommée *stéatite* des basaltes. Il en vient de Lisbonne, de Provence, de Corse, du Dauphiné, des bords du Rhin et de la Saxe. C'est peut-être un *hydrate d'alumine*.

M. de Drée, qui l'a décrite dans le Catalogue de son *Musée minéralogique*, pag. 18, en possède une suite d'échantillons très-curieuse. (LUC.)

CÉRÉOPSIS, *Cereopsis*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux ÉCHASSIERS et de la famille des UNCIROSTES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec plus court que la tête, convexe en dessus, fléchi à la pointe ; tête totalement couverte d'une cire ridée ; narines cachées sous la cire et situées à la base du bec; tarses robustes ; quatre doigts, trois devant, un derrière; les antérieurs rudes en dessous; l'intermédiaire uni à l'extérieur par une membrane ; l'interne libre ; le postérieur très-court et élevé de terre ; ailes armées d'un éperon obtus ; seize rectrices. On ne connoît qu'une seule espèce de ce genre, laquelle se trouve à la Nouvelle-Hollande.

Le CÉRÉOPSIS GRIS, *Cereopsis cinereus*, Vieill.; *Cereopsis Novæ Hollandiæ*, Lath. Une peau ridée et jaune couvre la tête de cet oiseau, depuis la base du bec jusqu'au-delà des yeux ; un

gris cendré domine sur tout son plumage, mais il incline au brun sur les parties supérieures, et il est clair sur le cou et les parties inférieures; les couvertures et plusieurs pennes secondaires des ailes ont près de leur bout une tache noirâtre; toutes les pennes et celles de la queue sont d'un brun obscur vers le bout; une belle couleur orangée couvre la partie nue de la jambe et les tarses presque en entier; les doigts et le bec sont noirs; grosseur d'une petite oie; longueur, trois pieds. (V.)

CÉREOXYLE, *Ceroxylum*. Genre de palmier de la polygamie monoécie, établi par Bonpland. Il est caractérisé par des spathes d'une seule pièce, renfermant, les unes des fleurs mâles et hermaphrodites, les autres des fleurs femelles seulement, chacune offrant un calice à trois divisions, et une corolle de trois pétales; environ douze étamines; un ovaire supérieur surmonté de trois styles; une drupe à une seule semence qui porte l'embryon à sa partie inférieure et latérale.

Ce genre, appelé IRIARTÉE par les auteurs de la Flore du Pérou, ne contient qu'une espèce, rapportée par Humboldt et Bonpland des cimes neigées des Andes du Pérou, où il se trouve cantonné. C'est le plus grand des arbres connus, s'élevant à près de trente toises. Ses feuilles sont ailées et de près de deux toises de longueur. Ses fruits sont sucrés.

Mais ce qui distingue le plus cet arbre, c'est que les anneaux de son tronc, les pétioles, ainsi que la partie inférieure de ses feuilles sont couverts d'une matière blanchâtre qui est un mélange de deux tiers de résine et d'un tiers de cire. Cette cire, mélangée à un tiers de suif, est employée à faire des cierges et des bougies.

Combien il seroit utile d'introduire cet arbre dans nos montagnes? (B.)

CÉRÉRITE et CÉRÉRIUM. Noms adoptés par Klaproth pour la substance minérale et le métal que MM. Hisinger et Berzelius appellent *Cérite* et *Cérium*. *V.* ces mots. (LUC.)

CERESIE, *Ceresia*. Genre de plantes établi pour placer le PASPALE MEMBRANEUX. Il offre pour caractères: des fleurs unilatérales disposées sur deux rangs sous un rachis très-large et membraneux; une balle calicinale de deux valves à une seule fleur, et laineuse. (B.)

CERETTA. Nom italien de la SARRÈTE, *Serratula tinctoria*, Linn. (LN.)

CEREUS, *Cierge*. Nom sous lequel ont été décrites plusieurs espèces de CACTIERS qui forment une division dans ce genre. Quelques auteurs l'ont pris pour nom générique. (LN.)

CEREZO DE LA SIERRA. Nom espagnol du MERI-

SIER, *Prunus avium*, Linn., appelé CEREJEIRA GALLEGA par les Portugais. (LN.)

CERF, *Cervus*, Linn., Briss., Erxleb., Schreb., Lacép., Cuv., Dumér., Illig., etc. Genre de mammifères, de l'ordre des ruminans, caractérisés par les cornes pleines, de nature osseuse, caduques, dont la tête des mâles est ornée; par leur taille svelte, leurs jambes fines et nerveuses, leur queue courte, etc. Ces cornes, qui tombent et se reproduisent chaque année, ont reçu le nom particulier de *bois*. Lorsqu'elles croissent, elles sont d'abord molles et sensibles, et recouvertes d'une peau velue. Leur base offre un bourrelet de même nature, appuyé sur deux protubérances plus ou moins allongées de l'os frontal. Ce bourrelet devient peu à peu solide et osseux, le bois acquiert la même consistance; les vaisseaux sanguins, qui y portoient la nourriture, sont peu à peu rétrécis et enfin totalement oblitérés. La peau velue qui recouvre le bois tombe, et celui-ci reste à nu. Sa surface externe offre les traces de ces mêmes vaisseaux, et sa forme change avec l'âge. En général, il se complique chaque année davantage. Les femelles en sont privées, si l'on en excepte cependant celle de l'espèce du *renne*.

Les formes de ces bois varient selon les espèces: tantôt leur tige est cylindrique et rameuse comme dans le cerf; tantôt elle ne tarde pas à s'aplatir et à présenter une partie plane plus ou moins large, nommée *empaumure* comme dans le daim et l'élan. D'autres fois, ces bois participent de ces deux manières d'être, comme dans le renne, où ils sont divisés en plusieurs branches, d'abord grêles et pointues, et qui finissent avec l'âge par se terminer en palmes élargies et dentelées. Le plus souvent les deux protubérances frontales qui les supportent sont peu saillantes, tandis que leur propre développement est très-considérable. Quelquefois, au contraire, ces protubérances très-allongées, ne sont surmontées que par un bois simple, beaucoup plus court qu'elles-mêmes.

Plusieurs de ces animaux ont des larmiers, ou cavités formées par un repli de la peau un peu au-dessous des yeux, et dans lesquelles se rassemble une humeur jaunâtre qui s'écoule au dehors.

D'autres ont des brosses ou paquets de longs poils à l'articulation des jambes de devant qui correspond au poignet. Le poil du corps est ordinairement court et ras; mais une espèce l'a long et sec comme du foin (l'élan). Le fauve, plus ou moins brun, est la couleur la plus ordinaire du pelage en dessus; le ventre est ordinairement blanc ainsi que les fesses; la queue courte et plus foncée que le dos. Quelques espèces ont leur robe marquée de petites taches blanches

disposées en séries longitudinales et parallèles entre elles. Dans le plus grand nombre cette disposition de couleur ne se voit que dans les jeunes individus qui, dans les animaux de ce genre, reçoivent le nom particulier de *faon*.

Ces animaux habitent les deux continens. On n'en a point trouvé à la Nouvelle-Hollande. Les espèces, dont le musle est couvert de poil, ou plutôt dans lesquelles le musle n'existe pas, sont particulières aux contrées les plus septentrionales. Les autres qui habitent les climats chauds ou tempérés ont, au contraire, un musle bien distinct.

Les cerfs qui, de tous les ruminans, sont ceux qui se rapprochent les plus des *chevrotains* ou des *animaux porte-musc*, en sont particulièrement distingués par le manque de *bois* ou cornes dans les deux sexes de ces derniers, qui, tous, ont des canines longues et recourbées en arrière comme quelques espèces de cerf.

Ces animaux sont timides et sauvages. Dans le temps de la chaleur ou du *rut*, seulement, les mâles acquièrent un certain courage. Les uns sont polygames et les autres vivent par paire. Les femelles qui ont toutes quatre mamelles, ne font, le plus souvent, que deux petits; et dans les espèces monogames, ces petits sont ordinairement de sexes différens et ne se quittent jamais.

Leur nourriture, comme celle des autres ruminans, est purement végétale; ils préfèrent à tout, les bourgeons et les jeunes pousses des arbres et arbustes.

Le genre des cerfs est nombreux, et les espèces ont été subdivisées en plusieurs groupes.

I.er Sous-Genre. — CERF, *Cervus*.

Caractères : *Protubérances frontales ou pédoncules des bois peu ou point apparens; point de canines.*

I.ere Section : *Point de partie nue ou de musle à l'extrémité du museau.*

Première Espèce — L'Élan, *Cervus alces*, Linn., Erxleb., etc. *Moose Deer*, des Anglo-Américains; *Orignal*, des Canadiens; *Elk* ou *Elend*, du nord de l'ancien Continent; *Alce*, des Anciens; l'*Elan*, Buffon, suppl. tom. 7, pl. 80 et pl. D. 16, de ce Dict.

L'élan est beaucoup plus grand, plus gros et plus élevé sur ses jambes que le cerf, auquel il ressemble beaucoup d'ailleurs; cependant il s'en distingue par la longueur de son poil, l'épaisseur de ses lèvres, qui sont ordinairement pendantes, la grandeur de ses oreilles, la petitesse de sa queue, et la forme de ses yeux, dont le grand angle est très-fendu. Son

pelage est d'un gris cendré mêlé de jaune obscur ; son poil est très-rude, et sa peau fort épaisse.

L'élan mâle présente, outre cela, deux caractères qui le distinguent éminemment du cerf et de tous les animaux du même genre. Il a sous la gorge une caroncule ou une loupe charnue, de la grosseur d'une pomme. Le bois de l'élan consiste en une simple et large empaumure garnie de pointes ou d'andouillers nombreux sur son bord externe, et supportée par un merrain très-fort, sur lequel on remarque les empreintes des vaisseaux sanguins qui ont alimenté la tête lorsqu'elle venoit de se former. Ce bois pèse quelquefois jusqu'à quarante livres, et a souvent près de cinq pieds de largeur. Dans les jeunes, il a d'abord la forme d'une simple branche ou *dague* ; ensuite, il est profondément divisé, et ce n'est qu'à l'âge de cinq ans qu'il acquiert la forme que nous venons de décrire.

L'élan acquiert ordinairement la taille du cheval. Il a des jambes très-fermes, avec tant de mouvement et de force, surtout dans les pieds de devant, que d'un seul coup il peut tuer un homme.

L'élan habite les terres basses et les forêts humides de la Norwége, de la Suède, de la Pologne, de la Lithuanie, de la Russie, de la Sibérie, de la Tartarie et du nord de la Chine. On le trouve sous le nom d'*orignal* en Canada et dans toutes les parties septentrionales de l'Amérique. Il paroît certain, ainsi que le prouvent quelques passages d'anciens auteurs, et notamment de César et de Gaston Phœbus, que l'élan a existé dans les forêts de la France et sur les hautes montagnes des Pyrénées; mais il n'y en a plus la moindre trace maintenant.

Les élans se nourrissent d'herbes et de tendres bourgeons des arbres, mangent principalement de l'*anagyris fœtida* ou *bois puant*, se mettent en troupes comme les cerfs, et ne vont pas de même par bonds et par sauts ; leur marche est une espèce de trot si prompt et si aisé, qu'ils font dans le même temps presque autant de chemin que les cerfs en font à la course, et sans se fatiguer autant, car ils peuvent trotter ainsi sans s'arrêter pendant un jour ou deux. Une singularité réelle et qui est commune au renne et à l'élan, c'est que quand ces animaux courent ou seulement précipitent leurs pas, les cornes de leurs pieds font à chaque mouvement un bruit de craquement si fort, qu'il semble que toutes les jointures des jambes se déboîtent ; les loups, avertis par ce bruit et attirés par l'odeur de la bête, courent au-devant, la saisissent et en viennent à bout, s'ils sont en grand nombre, car l'élan se défend d'un loup seul ; ce n'est pas avec son bois,

lequel lui nuit plus qu'il ne lui sert, c'est avec les pieds de devant qu'il frappe le loup, qui reste étourdi ou même assommé sur le coup.

L'élan d'Amérique ou orignal a un ennemi plus redoutable pour lui que le loup ; c'est le glouton. Cet animal grimpe sur un arbre pour attendre l'élan au passage ; dès qu'il le voit à sa portée, il s'élance dessus, s'attache sur son dos en y enfonçant ses ongles, et lui entamant la tête et le cou avec les dents, ne l'abandonne pas qu'il ne l'ait égorgé. En vain l'orignal se couche par terre et se frotte contre les arbres, rien ne fait lâcher prise au glouton, qui finit par le tuer et en faire sa proie.

On a prétendu que cet animal, lorsqu'il étoit poursuivi par des chasseurs, étoit sujet à des attaques d'épilepsie, et l'on a dit aussi que la corne de ses pieds devoit guérir ou préserver de cette maladie. On a attribué, avec aussi peu de fondement, la même propriété à la glande que le mâle porte sous le cou.

Chasse.— Cet animal, plus timide que le cerf, se chasse de même à force d'hommes et de chiens. Il se prend aussi aux mêmes piéges, et difficilement on le tue au fusil, parce qu'il a le cuir si dur que la balle a peine à pénétrer. Lorsqu'il est blessé, il revient sur le chasseur qu'il enlève sur ses cornes et qu'il foule aux pieds après l'avoir laissé retomber.

Les sauvages du Canada et les Lapons poursuivent l'élan à travers les neiges, sur lesquelles ils se soutiennent par le moyen de raquettes qu'ils ajustent à leurs pieds, tandis que l'élan y marche difficilement, parce qu'il enfonce, ce qui donne aux chasseurs le temps de lancer les flèches ou dards qui percent l'animal malgré l'épaisseur et la dureté de sa peau.

Seconde espèce. — Le CERF COURONNÉ, *Cervus coronatus*, Geoff. Espèce de cerf établi par M. Geoffroy sur un bois existant dans la collection du Muséum, et qui se rapproche beaucoup de celui de l'élan, cependant il est bien plus petit; son empaumure est plus large et plus dentelée. On n'a aucun renseignement sur le lieu d'où il provient ; et ce n'est qu'à cause de sa ressemblance générale avec le bois de l'élan que nous plaçons ici l'espèce, certainement distincte, à laquelle il appartient.

Troisième Espèce. — Le RENNE ou RHENNE, *Cervus tarandus*, Linn., Erxl. ; CARIBOU, des Canadiens, RANGIER, de Gaston Phœbus, Buff., suppl. tom. 3, pl. 18 *bis*.

« La plupart des auteurs anciens ont confondu, dit Buffon,

le renne avec l'élan, ou bien ont désigné ces deux quadrupèdes par des dénominations équivoques, qu'on pourroit appliquer à chacun d'eux. Les Grecs ne connoissoient ni l'élan ni le renne : Aristote n'en fait aucune mention ; et chez les Latins, Jules César est le premier qui ait employé le nom d'*alce*. Pausanias, qui a écrit environ cent ans après Jules César, est aussi le premier auteur ancien dans lequel on trouve ce même nom Ἄλκη ; et Pline, qui étoit à peu près contemporain de Pausanias, a indiqué assez obscurément l'élan et le renne, sous les noms *alce*, *machlis* et *tarandus*. On ne peut donc pas dire que le nom *alce* soit proprement grec ou latin, et il paroît avoir été tiré de la langue celtique, dans laquelle l'élan se nommoit *elch* ou *elk*. » Il semble donc que le nom d'*alce* appartient plutôt à ce dernier animal qu'au renne; toutefois, « le nom latin de celui-ci est encore plus incertain que celui de l'élan : plusieurs naturalistes ont pensé que c'étoit le *machlis* de Pline, parce que cet auteur, en parlant des animaux du Nord, cite en même temps l'*alce* et le *machlis*, et qu'il dit de ce dernier qu'il est particulier à la Scandinavie, et qu'on ne l'a jamais vu à Rome ni même dans toute l'étendue de l'empire romain ; cependant on trouve dans les Commentaires de César, un passage qu'on ne peut guère appliquer à un autre animal qu'au renne, qui semble prouver qu'il existoit alors dans les forêts de la Germanie ; et quinze siècles après Jules César, Gaston Phœbus semble parler du renne sous le nom de *rangier*, comme d'un animal qui auroit existé dans nos forêts de France; il en fait même une assez bonne description, et il donne la manière de le prendre et de le chasser. » Il paroît même certain que le renne a existé autrefois dans les Pyrénées.

Par ses formes extérieures, ainsi que par son organisation interne, le renne a beaucoup de rapports avec le cerf. Il est à peu près de la même grosseur, mais il est plus bas sur jambes.

Le bois de renne adulte est composé de deux perches, comme celui du cerf; chacune de ces deux perches jette d'abord, près de la meule, un andouiller, dirigé en avant, et qui est terminé par une empaumure assez large, laquelle est bordée par des digitations recourbées en dessous. Vers le milieu de chaque perche, on voit le plus souvent un second andouiller, terminé aussi par une empaumure garnie de lobes en forme de doigts; cette empaumure est relevée vers le haut de la perche. Celle-ci porte ensuite quelques petits andouillers simples, placés sur sa face postérieure ; elle finit elle-même par une petite empaumure qui est la moins garnie de chevilles.

Le poil du renne n'est comparable, pour la longueur, qu'à celui de l'élan. Il est beaucoup plus long et plus fourni que

celui de toutes les autres espèces du genre des cerfs. Il varie dans ses couleurs selon les différentes époques de l'année. En été, il est en dessus d'un gris de cendre teinté de fauve, et en dessous d'un blanc sale. En hiver, il est d'une nuance un peu moins foncée, comme dans l'élan. Celui du dessous du cou est beaucoup plus long que celui du reste du corps.

Les oreilles du renne sont beaucoup plus longues que celles du cerf. Ses narines sont obliques et de forme ovale. Ses larmiers sont très-apparens. Sa queue est très-courte et ses sabots sont épais, ce qui donne à cet animal beaucoup de solidité dans sa marche, et ce qui lui permet de courir sur la glace la plus lisse avec une rapidité étonnante, même chargé de fardeaux assez lourds.

Une différence remarquable entre le renne et le cerf, c'est que la femelle du premier, porte des cornes comme le mâle, mais des cornes un peu moins longues; tandis que la biche, femelle du cerf, n'en porte point du tout.

Buffon a remarqué que dans les cerfs, les daims, les chevreuils qui ont subi la castration, la tête reste dans le même état qu'elle étoit au moment de l'opération, c'est-à-dire, que le bois ne revient pas à ceux qui ont été châtrés dans le temps de la mue, et que ceux qui l'ont été lorsque leur bois étoit en vigueur, le conservent toute leur vie. Dans le renne, on ne remarque pas la même chose, c'est-à-dire, que la castration n'empêche pas le bois de repousser.

Les jeunes rennes ont, comme les faons, dans la première année de leur vie, le poil d'une couleur variée. Il est d'abord d'un roux mêlé de jaune, et devient avec l'âge d'un brun presque noir; chaque petit suit sa mère pendant deux ou trois ans, et ce n'est qu'à l'âge de quatre ans révolus que ces animaux ont acquis leur plein accroissement.

Les rennes sauvages vivent en troupes innombrables dans le nord de l'Amérique. On voit des colonnes de huit à dix mille *caribous* (nom des rennes de ce continent) passer tous les ans du midi au nord, dans les mois de mars et d'avril, chassés des bois par les mousquites, cherchant le frais sur les rivages et un asile tranquille pour mettre bas leurs petits. Pour eux, le rut commence en septembre, et bientôt après, la mue vient, et les bois tombent aux mâles: ils sont, en ce temps, très-gras, mais d'une odeur si rance et si musquée, qu'il n'est pas possible d'en manger. Les femelles mettent bas en juin, dans les retraites les plus écartées qu'elles peuvent trouver, et alors elles perdent aussi leur bois. Les quadrupèdes carnassiers, et notamment les loups et les renards, suivent les troupeaux de rennes. En automne, les rennes, avec leurs faons, repassent du nord au midi.

Les femelles portent huit mois, et ne produisent qu'un petit; comme parmi les biches, il s'en trouve quelques-unes qui ne produisent pas. Les rennes mâles entiers sont fiers comme le cerf, et très-difficiles à manier; c'est pourquoi on ne se sert que des hongres. En général, ces animaux, même élevés en domesticité, sont très-enclins à reprendre la vie sauvage. Ils mangent peu et se contentent de bourgeons d'arbres, de lichens coriaces, dans lesquels ils ne peuvent trouver beaucoup de substance nutritive.

Le renne domestique vit quinze ans. Il est probable que le renne sauvage en vit vingt-cinq à trente.

On a remarqué que quand ces animaux courent, leurs sabots et les articulations de leurs jambes font entendre un bruit et un claquement si fort, qu'on diroit qu'ils se déboîtent. L'élan présente la même singularité. Ce bruit fait accourir les bêtes féroces, contre lesquelles les rennes se défendent cependant assez bien.

Le renne ne se trouve que près du pôle arctique, en Europe et en Asie, au-delà du cercle polaire, et en Amérique, à des latitudes moindres, parce que le froid y est plus grand qu'en Europe. Ce quadrupède semble se plaire de préférence, et même ne pouvoir exister que dans les contrées où le froid est excessif. On le voit au Spitzberg : il est commun au Groënland et dans la Laponie la plus boréale, ainsi que dans les parties les plus septentrionales de l'Asie. Vers la côte occidentale de la baie d'Hudson, on peut suivre le renne jusqu'à la nation appelée Plates-Côtes de Chien, la plus reculée que nous connoissions sous le parallèle de cette latitude. Au-delà ce sont des terres inconnues, jusqu'à ce qu'on arrive à cette chaîne d'îles qui a pris le nom d'Aléoutes, et qui s'étend depuis la côte d'Amérique jusqu'au Cap septententrional du Kamtschatka où se trouve encore cet animal. Il y a lieu de présumer qu'il continue à travers le continent de l'Amérique, mais non pas sur les îles Aléoutes. Cependant dans l'île Kadjak, l'une d'elles, et dans d'autres des plus orientales, les habitans ont des peaux de rennes qu'ils tirent du continent de l'Amérique, et ils bordent leurs bonnets des poils blancs des rennes domestiques tachés de rouge. On les trouve encore dans les contrées qui bordent la mer Glaciale, d'où ils s'éloignent à l'approche de l'hiver et s'arrêtent vers les bois, pour en paître les lichens, tant ceux qui croissent sur la surface de la terre que ceux qui viennent sur le tronc des arbres. Tout le nord-est de la Sibérie est plein de rennes. On les retrouve sauvages dans les monts Uraliens, le long de la rivière Kama jusqu'à Kungus. Vers l'occident,

ils continuent dans le pays des Samoïèdes, et enfin parmi les Lapons.

Chez les Lapons, dit Pennant (*Nord du Globe*, trad. franç., tom. 1, pag. 221), cet animal remplace la vache, la brebis et la chèvre. Ce peuple, plein d'innocence, goûte même sous l'inclémence de son rigoureux ciel, quelques douceurs de la vie pastorale. Il a tiré ces animaux de l'état sauvage, et les a dressés et formés à plusieurs fonctions utiles. Le Lapon accompagne ses troupeaux de rennes, comme nos bergers les moutons pendant l'été, jusqu'aux sommets de ses Alpes et sur le bord de ses claires rivières et de ses lacs limpides. Il connoît l'art de la laiterie, tire le lait du renne, devenu son bétail, et en fait de bon fromage. Il l'accoutume au traîneau, le regarde comme son principal trésor, et le chérit avec la plus grande tendresse. Le Samoïède grossier ne voit, dans le renne, qu'un animal de trait, propre à le conduire à la chasse des rennes sauvages, qu'il tue pour en avoir les peaux, soit pour se vêtir lui-même, soit pour en couvrir sa tente. Il ne connoît point le mets délicat du lait et du fromage; il préfère pour ses repas, les intestins de bêtes ou la chair à demi-corrompue d'un cheval, d'un bœuf, d'un mouton qu'il aura trouvé mort sur le grand chemin. Les Korekis ou Koriaques, nation du Kamtschatka, peuvent être placés sur la même ligne que les Samoïèdes. Ils nourrissent d'immenses troupeaux de rennes; les plus riches en possèdent quelquefois jusqu'à dix et douze mille, et ils sont si avares qu'ils n'en mangeroient pas un seul, excepté ceux qu'ils tuent pour avoir la peau, article de commerce avec leurs voisins les Kamtchadales; autrement ils se contentent de manger la chair de ceux qui meurent de maladie ou par accident. Ils les façonnent au traîneau, mais ils n'en tirent aucune autre utilité domestique; ils en accouplent deux à chaque traîneau, et ces animaux font cent cinquante-neuf werstes en un jour, ou cent douze milles anglais, ou trente-sept lieues de France. Ils rendent les mâles eunuques en perçant les artères spermatiques, et liant le scrotum très-serré avec une lanière de peau.

C'est ici le lieu de décrire, d'après le voyageur Lesseps, un traîneau koriaque, et la manière d'y atteler les rennes. « Sur deux patins parallèles, c'est-à-dire sur deux branches d'arbres de six pieds et demi de long sur trois pouces de large, assez mal équarries, et dont les bouts en avant se relèvent en manière de croissant, s'établit le corps du traîneau; ce n'est à vrai dire qu'un châssis en treillage, élevé de terre à la hauteur de deux pieds et quelques pouces; sa largeur est de dix-huit pouces, et sa longueur de cinq pieds. Deux petites perches, d'environ cinq pouces de circonférence, forment la double

membrure du treillis, qui est fait de lattes grossières emboîtées les unes dans les autres. Une traverse plus forte que ces deux membrures, en réunit par-devant les extrémités, qui, immédiatement après, se joignent aux bouts cintrés des patins, et y sont assujetties par des courroies. La partie inférieure du châssis porte sur des bâtons courbés en arc, dont les pointes écartées entrent également dans ces patins; et la partie supérieure se termine par-derrière en une manière de petite cariole découverte, ayant seize pouces de haut sur deux pieds de profondeur, et construite en demi-cercle avec de courts bâtons enchâssés dans des moitiés de cerceaux, à peu près comme les dossiers de nos chaises de jardin. C'est dans cette étroite enceinte que l'on renferme ordinairement, ou sa provision de vivres, ou une portion de ses effets d'un usage journalier. Le siége du conducteur est vers le milieu du châssis, non loin de la traverse; il s'y met à califourchon, et ses pieds posent sur les patins. L'attelage est de deux rennes de front; leur harnois se borne à un collier de cuir, qui passe en partie sur le poitrail et est arrêté sur son flanc par une courroie en guise de trait, qui, pour le renne à droite, s'attache à la traverse du traîneau, et pour le renne à gauche, à la racine d'un des supports arqués de la voiture et du même côté. Pour guides, on a deux lanières de cuir, dont un bout va s'enlacer en forme de bandeau au bas de la tige du bois de chaque renne. Quelquefois le dessous de ce bandeau est garni de petits os pointus, qui, à la moindre saccade, servent d'aiguillons aux rennes indociles; on y a volontiers recours pour les dresser. En les attelant, on a grand soin de ne point mettre à droite le renne dressé pour la gauche; il en résulteroit que le traîneau, au lieu d'avancer, tourneroit sur lui-même. C'est une espiéglerie que les Koriaques se permettent de faire aux Russes dont ils croyent avoir à se plaindre. Lorsque l'on veut aller à droite, on tire doucement la guide en ce sens, en frappant de revers l'animal qui est hors la main. Pour passer à gauche, il suffit de donner vivement quelques secousses à la guide droite en touchant le renne qu'elle gouverne, la guide gauche ne sert absolument qu'à retenir celui qu'elle atteint. Le conducteur tient en outre une baguette dont un bout est armé d'une espèce de marteau; c'est un os fixé horizontalement, très-effilé d'un côté, qui présente une pointe de près de deux pouces, principalement utile pour retirer, sans arrêter, le trait des rennes lorsqu'il s'engage dans leurs pieds, ce qui passe pour un des grands tours d'adresse du cocher. L'autre bout de cet os est un peu plus arrondi et supplée au fouet, mais ses coups sont bien plus douloureux; on les distribue d'ailleurs si libéralement à ces pauvres animaux, que parfois on

voit ruisseler leur sang. Cette baguette étant très-sujette à se casser, on a soin de s'en munir d'un certain nombre qui se lient le long du traîneau.

Dans les courses de quatre, cinq et six jours, les Koriaques ne prennent presque point de repos. Les rennes sont dressés à courir nuit et jour, pendant deux ou trois heures consécutives; puis on les dételle pour les faire paître environ une heure. Ils se nourrissent plutôt de bourgeons et de feuilles d'arbres que d'herbe. En hiver, ils se contentent de manger d'une espèce de *lichen* très-commune dans ces contrées (*lichen rangiferinus*), qu'ils savent très-bien trouver sous la neige en la grattant avec leurs pieds. Les Finnois ramassent, dit-on, une grande quantité de ce lichen dans les temps pluvieux, et en font des magasins pour l'hiver.

Les habitans des environs du fleuve Komiva, dit encore Pennant (*Nord du Globe*, tom. 1, pag. 122), font usage des peaux de rennes apprêtées et assouplies, pour voiles d'une espèce de bateau appelé *schitiki*, calfaté avec de la mousse, et dont les planches sont comme cousues ensemble avec des lanières de cuir, et les cordages sont des lanières de peau d'élan.

Les Eskimaux et les Groënlandais, qui, au milieu de leurs neiges, possèdent ce précieux animal, n en tirent aucun avantage domestique, et ne l'appliquent même pas au traîneau. Leur élément propre est l'eau, et leur chasse celle des *veaux marins*. (*V.* PHOQUES.) Ils semblent manquer de faculté et d'intelligence pour apprivoiser aucun autre animal que le chien. Ils sont les ennemis de tous les autres, qui ne leur offrent qu'un objet de chasse, et ne leur sont utiles que morts. La chair du renne est pour eux le mets le plus convoité; ils la mangent crue, apprêtée, séchée et fumée avec du lichen. Les chasseurs épuisés de fatigue, boivent le sang cru; dans d'autres cas, on l'assaisonne avec des baies de bruyère. Ils dévorent avidement tout ce que contient l'estomac. Quant aux boyaux, ils les mangent bouillis. Ils aiment beaucoup la graisse, dont ils ne perdroient pas le plus petit morceau. La peau, qui quelquefois fait partie de leur habillement lorsqu'elle est apprêtée le poil en dessus, est douce et souple; elle forme aussi la doublure de leur tente, et ils en font d'excellentes couvertures de lit. Des tendons, ils font les cordes de leur arc, et fendus, ce sont les fils dont ils cousent leurs jaquettes ou juste-au-corps.

Les Groënlandais, avant qu'ils connussent les armes à feu, les prenoient avec ce qu'ils appeloient *clapper-hunt*. Les femmes et les enfans entouroient un vaste espace, et lorsqu'ils ne pouvoient border de monde le cercle entier, ils

dressoient dans les vides des pieux avec des bonnets de gazon, afin d'effrayer ces animaux ; ensuite ils chassoient à grand bruit les rennes, et les faisoient entrer dans des passages étroits, où des hommes postés les tuoient avec des harpons ou des dards. Mais aujourd'hui l'espèce est très-dépeuplée dans ce pays.

Les Koriaques chassent les rennes à la manière des Groënlandais ; mais ils ne les tuent pas, et se contentent de les prendre dans des filets. Ils se servent aussi des peaux de ces animaux pour fourrure. Lesseps a décrit la manière de les préparer. Indépendamment des travaux du ménage, les femmes sont chargées de cette occupation. Elles raclent d'abord les peaux avec une pierre taillante enchâssée dans un bâton : après en avoir enlevé la graisse, elles continuent de les ratisser, afin de les rendre moins épaisses et de leur donner plus de souplesse. La seule couleur dont elles fassent usage pour les teindre, est d'un rouge très-foncé ; elles la tirent de l'écorce d'un arbre, appelé en russe *olkhovaïa-dèréva*, et connu chez nous sous le nom d'*aune*. On fait bouillir cette écorce, puis on en frotte la peau jusqu'à ce qu'elle soit bien imprégnée de teinture. Les couteaux qui servent ensuite pour couper ces peaux, sont courbes, et probablement de l'invention de ces peuples.

Les Indiens du voisinage de la baie d'Hudson, où les rennes sont très-communs, sont fort attentifs à étudier les mouvemens des troupes nombreuses de ces animaux, dont ils font leur principale nourriture, et dont les peaux leur servent de vêtement : souvent ils en tuent des multitudes, pour n'en prendre que les langues ; mais ordinairement ils détachent la chair des os, et la conservent en la faisant sécher à la fumée ; ils gardent aussi la graisse, et la vendent aux Anglais dans des vessies ; ceux-ci s'en servent au lieu de beurre pour la friture. Les peaux sont aussi un objet de commerce, et sont employées par les culottiers. Les Indiens tirent le renne à coup de fusil dans l'hiver. Les Anglais forment le long des bois, avec des branches d'arbres, des haies de cinq milles de longueur, laissant par intervalle des ouvertures garnies de piéges, où se prennent quantité de ces animaux. Les Indiens en tuent aussi beaucoup pendant la saison de leur migration ; ils les épient dans leurs canots, et leur décochent leurs lances lorsqu'ils passent les rivières du pays, ou lorsqu'ils se rendent d'une île à l'autre ; car le renne nage très-bien.

D'après l'exposé succinct que nous venons de donner du degré d'industrie des différens peuples du Nord à l'égard du renne, il n'est pas difficile de s'apercevoir que les Lapons sont ceux qui en ont tiré le meilleur parti ; en effet, ces

hommes industrieux ont eu le bon esprit de soigner et d'élever avec tout le soin possible, le seul animal herbivore qui puisse vivre dans les contrées glacées qu'ils habitent. Nous avons déjà dit quels étoient les principaux avantages qu'ils retiroient de l'éducation des rennes ; mais nous n'avons donné presque aucun détail sur la partie d'économie domestique, qui fait, à l'égard des rennes, à peu près la seule science de ce peuple ; nous nous proposons donc d'y revenir ici.

En Laponie, il y a des rennes sauvages et des rennes domestiques. Vers la fin de septembre, qui est le temps du rut, on lâche dans les bois les femelles apprivoisées ; on les laisse rechercher les mâles sauvages, et comme ces derniers sont beaucoup plus vigoureux que les mâles domestiques, on préfère ceux qui sont produits par ce mélange, pour les employer à tirer les traîneaux. Ils sont moins doux que ceux qui proviennent d'un père et d'une mère privés. C'est à quatre ans qu'on commence à dompter les jeunes rennes, et à les accoutumer au travail. Les uns sont destinés à tirer les traîneaux de course, et les autres à tirer de lourds fardeaux ; ce qui fait qu'on peut comparer les premiers aux *chevaux* de trait, et les seconds aux *chevaux* de charge. C'est à l'âge d'un an que les Lapons châtrent les rennes qu'ils doivent faire travailler ; ce qu'ils font, dit-on, avec leurs dents. Pour une centaine de femelles, on ne garde que quinze à vingt mâles entiers.

Le lait de renne fournit aux Lapons un aliment très-sain et fort abondant. Les hommes et les femmes traient indistinctement leurs rennes une seule fois par jour, vers les deux heures de l'après-midi ; le lait qui revient pendant la nuit, est destiné à la nourriture des petits. Ce lait est gras et épais comme s'il étoit mêlé avec des œufs ; il fait de bons fromages ; épuré et battu, il donne, au lieu de beurre, une espèce de suif. La chair des rennes est excellente à manger fraîche ; elle est plus grasse et plus succulente en automne, surtout celle des rennes stériles. La peau de ces animaux, revêtue de poil, sert d'habit d'hiver aux Lapons ; sans poil, elle forme leur vêtement d'été. Les tendons divisés servent de fil ; entiers ou réunis et revêtus du poil, ils remplacent les cordes. Les cuillers des Lapons sont faites avec des os de renne. Les cornes sont offertes en offrandes aux idoles de ce peuple.

Les Lapons gardent leurs troupeaux à toutes les heures, dans tous les jours et dans toutes les saisons. Ils les mènent paître en des lieux découverts, de peur qu'ils ne s'écartent, ou que les bêtes sauvages ne leur fassent dommage. Quelquefois ils les parquent, ou bien ils les ramènent à l'étable. Comme ils sont sujets à s'écarter, on leur fait des marques sur le bois et sur les cornes, afin de pouvoir les reconnoître.

Les traîneaux des Lapons sont plus simples que ceux des Koriaques (*Voyez* plus haut) ; ils n'ont qu'un seul patin ; mais aussi ils versent beaucoup plus facilement. Les rennes sont quelquefois indociles, et ne veulent pas s'arrêter à la voix de leurs conducteurs, et s'ils les forcent de le faire, ils se retournent souvent, et viennent fouler à grands coups de pied leur conducteur, qui n'a d'autre moyen de s'en garantir que de renverser le traîneau et de se tenir à couvert sous cette espèce de cuirasse, jusqu'à ce que la colère de l'animal soit apaisée.

Les caravanes lapones sont formées de longues suites de traîneaux, tirés chacun par un renne, et attachés les uns aux autres jusqu'au nombre de quarante, qui passent tous précisément par le petit sillon tracé dans la neige par le premier, et creusé par tous les autres. Un Lapon à pied conduit le premier renne.

La richesse des Lapons consiste uniquement dans le nombre de rennes qu'ils possèdent ; les plus riches ont des fermiers qui ont soin de leurs troupeaux, et, comme les Turcs, passent leur vie entière à fumer du tabac. Un Lapon est très-riche quand il a mille rennes, dont chacun vaut à peu près trois florins (6 liv. 15 s. à 7 liv.). C'est même le nombre de ces animaux qui détermine le degré d'aisance des habitans : on est peu à son aise quand on en possède cent ; on est pauvre quand on en a moins encore.

Les rennes sont sujets aux *œstres*. L'espèce qui les tourmente et qui gâte leur peau, sera décrite à l'article ŒSTRE, sous le nom d'*œstrus tarandi* (*V.* ce mot). Les *moustiques* les font aussi beaucoup souffrir ; et les Lapons ne les préservent de ces insectes, dont un petit nombre en mettroit en fuite plusieurs milliers, qu'en les tenant perpétuellement au milieu de la fumée qu'ils produisent en brûlant de l'*agaric*, du *pin* et du *sapin*.

II.e SECTION : — *Extrémité du museau nue, formant un mufle.*

Quatrième Espèce. — Le DAIM, *Cervus dama*, Linn. ; Erxl. Le daim, Buff., tom. 6, pl. 26 et 28.

Le daim est plus petit que le cerf, et tient à peu près le milieu pour la grosseur entre cet animal et le chevreuil ; son pelage d'hiver est uniformément d'un fauve-brun, et celui d'été est plus clair et marqué de petites taches blanches, disposées en lignes longitudinales peu régulières. Il a la queue plus longue que celle du cerf ; elle lui descend jusqu'aux jarrets, et sa couleur est noire en dessus et blanche en dessous. Les fesses sont blanches, relevées de chaque côté par une bande noire. Il y a aussi des daims tout

blancs ou albinos. Cet animal a des larmiers comme le CERF.

Le bois du vieux daim est rond à sa base et ensuite aplati ; plus étendu en largeur et à proportion plus garni d'andouillers que celui du cerf; il est aussi plus courbé en dedans, et il se termine par une longue et large empaumure (1), aplatie et dentelée sur son bord extérieur, et quelquefois même sur l'intérieur. Le premier bois du daim ne paroît, comme dans le cerf, qu'à la seconde année, et ne consiste qu'en deux dagues ; dès la troisième année, chaque perche a deux andouillers en avant, l'un auprès de la base, c'est le maître andouiller, et l'autre à une assez grande distance au-dessus ; celui-ci semble correspondre au troisième andouiller du cerf. Les empaumures commencent alors à se former, et elles jettent quelques petits andouillers : dans les années suivantes elles deviennent plus grandes, leurs andouillers sont plus nombreux, et il s'en trouve un de plus sur chacune des perches au bas de l'empaumure, sur son bord postérieur.

La forme comprimée de son bois, a fait donner au daim, par Pline, le nom de platyceros, et par Oppien, celui d'euryceros.

La daine (c'est le nom de la femelle) ne diffère du daim que par l'absence de bois ; elle est aussi de plus petite taille.

Quoique le cerf et le daim, dit Buffon, aient beaucoup de ressemblance entre eux, par leur conformation et leurs habitudes, ils ne peuvent se souffrir, ne vont jamais ensemble, se fuient, ne se mêlent jamais, et ne forment par conséquent aucune race intermédiaire; il est même rare de trouver des daims dans les pays qui sont peuplés de beaucoup de cerfs, à moins qu'on ne les y ait apportés. Ils sont d'une nature moins robuste que le cerf; ils sont aussi moins communs dans les forêts ; on les élève dans des parcs, où ils sont, pour ainsi dire, à demi-domestiques. L'Angleterre est le pays de l'Europe où il y en a le plus, et l'on y fait grand cas de cette venaison ; les chiens la préfèrent aussi à la chair de tous les autres animaux ; et lorsqu'ils ont une fois mangé du daim, ils ont beaucoup de peine à garder le change sur le cerf ou sur le chevreuil. Il n'y a point de daims en Russie, et l'on n'en trouve que très-rarement dans les forêts de Suède et des autres pays du Nord.

« Les bois des daims, dit Buffon, tombent plus tard que ceux des cerfs; ces animaux sont à peu près le même temps à les refaire : aussi leur rut arrive quinze jours ou trois semaines après celui du cerf. Les daims raient alors fréquemment, mais d'une voix basse et comme entrecoupée ; ils ne s'excèdent pas autant que le cerf, ni ne s'épuisent par le rut ; ils ne s'écartent

(1) Pour la définition des différentes parties du bois, *voyez* l'article du CERF ORDINAIRE.

pas de leur pays pour aller chercher les femelles; cependant, ils se les disputent et se battent à outrance; ils sont portés à demeurer ensemble; ils se mettent en troupes ou hardes, et restent presque toujours les uns avec les autres. Dans les parcs, lorsqu'ils se trouvent en grand nombre, ils forment ordinairement deux troupes qui sont bien distinctes, bien séparées, et qui bientôt deviennent ennemies, parce qu'ils veulent également occuper le même endroit du parc. Chacune de ces troupes a son chef qui marche le premier, et c'est le plus fort et le plus âgé; les autres suivent, et tous se disposent à combattre pour chasser l'autre troupe, du bon pays. Ces combats sont singuliers par la disposition qui paroît y régner; ils s'attaquent avec ordre, se battent avec courage et avec opiniâtreté. Ces animaux aiment les terrains élevés et entrecoupés de petites collines; ils ne s'éloignent pas comme le cerf; lorsqu'on les chasse, ils ne font que tourner, et cherchent seulement à se dérober des chiens par la ruse et par le change: cependant, lorsqu'ils sont pressés, échauffés et épuisés, ils se jettent à l'eau comme le cerf; mais ils ne se hasardent pas à la traverser dans une si grande étendue.... Le daim s'apprivoise très-aisément; il mange de beaucoup de choses que le cerf refuse; aussi les hivers les plus longs et les plus rudes ne le maigrissent pas; les jeunes mangent plus vite et plus avidement que les vieux. Ils cherchent les femelles dès la seconde année de leur vie; ils sont polygames comme le cerf. La daine porte huit mois et quelques jours comme la biche; elle produit ordinairement un faon, quelquefois deux, et rarement trois: ils sont en état d'engendrer et de produire depuis l'âge de deux ans jusqu'à quinze ou seize. La durée de leur vie est d'environ vingt ans.

L'espèce du daim est sujette à un assez grand nombre de variétés, parmi lesquelles on distingue le daim blanc, les daims d'Espagne, presque aussi grands que le cerf, ayant le cou moins gros et la couleur plus foncée, avec la queue non blanche par-dessous; les autres variétés, remarquées par les auteurs, appartiennent à des espèces distinctes, notamment le daim noir et celui de Virginie.

Les bois des daims offrent des variétés assez nombreuses et des bizarreries remarquables dans leurs formes, comme celles des bois des cerfs.

Chasse du Daim. — La chasse de cet animal est absolument la même que celle du cerf (*V.* cette espèce), avec cette différence que le daim étant moins sauvage et vivant en bandes ou hardes dont on connoît le cantonnement, il est inutile de le détourner avec un limier la veille du jour fixé pour le

chasser. Il suffit, au moment de la chasse, de faire fouiller, par cinq ou six chiens sages, l'endroit où la harde se trouve, afin de la mettre debout. Alors on en sépare un animal qu'on courre de la même manière qu'on courre un cerf. Il faut seulement observer que le daim, plus délicat que le cerf, ne se forlonge pas, c'est-à-dire, ne court pas devant lui bien loin du lancé, ayant besoin de revenir souvent sur ses voies; ce qui fait qu'il tourne, retourne, et cherche seulement à donner le change aux chiens par la ruse de ses détours. Cette chasse est d'autant plus aisée et moins fatigante, qu'elle se fait dans des parcs plus souvent que dans des forêts.

Cinquième Espèce. — Le DAIM NOIR, *Cervus mauricus.* M. Frédéric Cuvier vient de décrire (*Nouv. Bull. Soc. phil.* 1816.) cette espèce de daim, qui paroît originaire de Suède ou de Norwége, et qui a été transportée en France dans plusieurs lieux, et notamment dans le parc du Rincy depuis une cinquantaine d'années environ.

Cet animal, par sa taille, ainsi que par les formes de son corps et celles de son bois, se rapproche infiniment du daim ordinaire. Il n'en diffère essentiellement que par les couleurs de son pelage. On sait qne le daim a, pendant l'été, le dessus du corps fauve et marqué de taches blanches disposées en séries longitudinales comme la robe des jeunes faons. La nouvelle espèce, au contraire, est en tout temps d'un brun foncé uniforme devenant presque noir sur la région des fesses qui est toujours blanche dans le daim, et sa robe n'est jamais marquée de taches.

Sixième Espèce. — Le CERF, *Cervus elaphus,* Linn., Erxl. Le CERF, Buffon, tom. pl. Le cerf, dit Buffon, à qui nous emprunterons la plus grande partie de cet article, le cerf est, sans contredit, le plus bel animal de nos forêts. Sa forme élégante et légère, sa taille aussi svelte que bien prise, ses membres flexibles et nerveux, sa tête parée plutôt qu'armée d'un bois vivant qui se renouvelle tous les ans, sa grandeur, sa légèreté, sa force, le distinguent assez des autres habitans des bois.

Le pelage le plus ordinaire pour le cerf est le fauve; cependant il se trouve un assez grand nombre de cerfs bruns, et d'autres qui sont roux; les cerfs blancs sont bien plus rares.

La couleur du poil du cerf semble dépendre en partie de l'âge de l'animal. Le faon ou jeune cerf de six mois, porte la livrée comme le *marcassin.* Son pelage est parsemé de taches blanches sur un fond mêlé de fauve et de brun. Les jeunes cerfs (ou cerfs de deux à cinq ans) ont ordinairement le pelage d'un fauve clair et délayé. Ceux qui sont d'un âge

plus avancé l'ont, le plus souvent, d'un roux vif ou d'un brun roussâtre. Il existe une variété de l'espèce du cerf (le *cerf des Ardennes*) dont le poil est tout noir.

On donne le nom de *larmiers* à deux fentes qui sont au-dessous des yeux du cerf; il en sort une liqueur jaune, qu'on appelle *larmes de cerfs*.

La femelle du cerf, que l'on nomme *biche*, est plus petite que le mâle; elle ne porte point de bois; son pelage est moins sujet à varier; il est ordinairement fauve.

Le faon mâle ne porte ce nom que jusqu'à six mois environ; vers les mois d'octobre et de novembre, il quitte la livrée et prend celui de *hère*; c'est alors qu'il paroît sur le *test* (l'os frontal) deux élévations que l'on nomme *bosses*, et qui prennent par la suite le nom de *pivots*. Ces élévations se prolongent, lorsque le cerf a un an accompli; mais ces prolongemens ne sont pas de la nature des bosses ou de leurs bases, ils sont sanguins et presque cartilagineux; cependant ils s'ossifient entièrement et progressivement depuis la base jusqu'à l'extrémité; ils ont huit à dix pouces de longueur, sont simples, sans ramifications ou *andouillers*, et portent le nom de *dagues*. Ils sont recouverts d'une peau velue jusqu'à ce qu'ils aient acquis une consistance parfaite. Le cerf fait tomber cette peau en se frottant contre les arbres; il prend alors le nom de *daguet*, et le porte environ un an.

Vers le mois de mai suivant, lorsque le cerf entre dans sa troisième année, ces deux dagues se détachent du pivot ou de l'os qui leur sert de base, et tombent; ensuite le cerf pousse sa seconde tête (en termes de chasse on donne le nom de *tête* aux deux bois du cerf, et la tête, qui les porte, s'appelle *massacre*); elle est ornée de trois ou quatre branches qu'on nomme *andouillers*, et ce qui la distingue le plus de la première, ou des dagues, c'est que la base du pivot est entourée d'une espèce de bourrelet qui a reçu le nom de *meule*, et qui se retrouve dans toutes les têtes d'un âge plus avancé. C'est donc à sa troisième année que le cerf pousse sa seconde tête; il en prend le nom, et ainsi, d'année en année, jusqu'à la cinquième qu'il a sa quatrième tête. A six ans on le désigne par le nom de *dix corps jeunement;* à sept, il reçoit celui de *dix cors;* enfin, passé cet âge, il prend celui de *vieux cerf*.

La tête, ou le bois du cerf, est composée de meules ou couronnes qui posent sur le pivot; il en sort la maîtresse branche, que l'on nomme *marrain* ou *merrain;* elle est accompagnée auprès de la meule du premier andouiller, ou *maître andouiller*, qui sort en avant, et dont la pointe est recourbée en remontant; c'est le plus long des andouillers; au-dessus et tout près, est le sur-andouiller, beaucoup plus court; le troisième an-

douiller se nomme *chevillure;* il est ordinairement beaucoup plus long que le précédent. Quelquefois il y a le long du marrain un quatrième andouiller que l'on nomme *trochure.* L'empaumure termine le marrain ; on l'appelle ainsi, parce qu'elle ressemble, imparfaitement à la vérité, à la paume de la main, de laquelle il sort plusieurs doigts ; les andouillers de l'empaumure varient en nombre, depuis deux jusqu'à huit, et quelquefois plus; mais cela est très-rare. Les secondes têtes n'ont ordinairement que deux andouillers dans la longueur du marrain. Il arrive assez souvent que les deux empaumures ne sont pas également garnies.

C'est au printemps que les cerfs mettent bas; la tête se détache d'elle-même, ou par un petit effort qu'ils font en s'accrochant à quelque branche ; il est rare que les deux côtés tombent précisément en même temps, et souvent il y a un jour ou deux d'intervalle entre la chute de chacun des côtés de la tête. Les vieux cerfs sont ceux qui mettent bas les premiers, vers le commencement de février; les cerfs de dix cors ne mettent bas que vers la fin du même mois ou dans le courant de mars ; ceux de dix cors jeunement, dans le courant d'avril ; les jeunes cerfs, en mai ; et les daguets, au commencement de juin ; mais il y a sur tout cela beaucoup de variétés, et l'on voit quelquefois de vieux cerfs mettre bas plus tard que d'autres qui sont plus jeunes. Au reste, la mue de la tête des cerfs avance lorsque l'hiver est doux, et retarde lorsqu'il est rude et de longue durée.

Pendant l'hiver, les cerfs se rassemblent en troupes ou hardes, et se tiennent serrés les uns contre les autres dans les endroits les plus fourrés. A la fin de cette saison, ils gagnent le bord des forêts et sortent dans les blés. C'est alors qu'ils mettent bas. Dès qu'ils se sont débarrassés de leur tête, ils se séparent les uns des autres, et il n'y a plus que les jeunes qui demeurent ensemble ; ils ne se tiennent pas dans les forts, mais ils gagnent les beaux pays, les buissons, les taillis clairs, où ils demeurent tout l'été pour y refaire leur tête, et, dans cette saison, ils marchent la tête basse, crainte de la froisser contre les branches, car elle est sensible tant qu'elle n'a pas pris son entier accroissement. La tête des vieux cerfs n'est encore qu'à moitié refaite vers le commencement de juin, et n'est tout-à-fait allongée et endurcie que vers le milieu d'août. Celle des jeunes cerfs, tombant plus tard, repousse et se refait aussi plus tard ; mais, dès qu'elle est entièrement allongée, et qu'elle a pris de la solidité, les cerfs la frottent contre les arbres pour la dépouiller de la peau dont elle est revêtue ; et, comme ils continuent à la frotter plusieurs jours de suite, on prétend

qu'elle se teint de la couleur de la séve du bois auquel ils touchent, qu'elle devient rousse contre les hêtres et les bouleaux, brune contre les chênes, et noirâtre contre les charmes et les trembles. Au reste, la couleur du bois comme la couleur du poil, semble dépendre, en général, de l'âge et de la nature de l'animal; les jeunes cerfs ont le bois plus blanchâtre et moins teint que les vieux. A l'intérieur, le bois de tous les cerfs est à peu près également blanc; mais ces bois diffèrent beaucoup les uns des autres, en solidité et par leur texture plus ou moins serrée; il y en a qui sont fort spongieux, et où même il se trouve des cavités assez grandes.

Les *perlures* sont des inégalités perlées qui sont le long du marrain et des andouillers; les *pierrures* sont les mêmes inégalités sur les meules. Les sillons qui les séparent les unes des autres sont formés par les vaisseaux sanguins qui ont nourri la tête. La peau qui enveloppe le refait couvre et contient tous ces vaisseaux sur la superficie du marrain. Lorsque la production de la tête est presque complète, les pierrures de la meule, entre lesquelles passent les principaux vaisseaux sanguins, prennent de l'accroissement, resserrent peu à peu ces vaisseaux, et, continuant à croître, finissent par les oblitérer totalement. Leur extrémité qui porte la nourriture à la tête, ne recevant plus de substance, se flétrit, et la peau se dessèche. Le cerf éprouve probablement alors des démangeaisons qui l'engagent à la dépouiller, et il y a apparence qu'il trouve, pendant quelque temps, un certain plaisir à se frotter contre les arbres.

Peu de temps après que les cerfs ont bruni leur tête (c'est-à-dire qu'ils ont dépouillé leur bois de ces peaux devenues inutiles), ils commencent à ressentir les impressions du rut; les vieux sont les plus avancés. Dès le milieu de septembre, ils quittent les buissons, reviennent dans les forts, et commencent à chercher les bêtes (les biches); ils raient d'une voix forte; le cou et la gorge leur enflent; ils se tourmentent, ils traversent en plein jour les guérets et les plaines, ils donnent de la tête contre les arbres et les cepées, enfin ils paroissent transportés, furieux, et courent de pays en pays jusqu'à ce qu'ils aient trouvé des biches, qu'il ne suffit pas de rencontrer, mais qu'il faut encore poursuivre, contraindre, assujettir, car elles les évitent d'abord; elles fuient et ne les attendent qu'après avoir été long-temps fatiguées de leur poursuite. C'est aussi par les plus vieilles que commence le rut; les jeunes biches n'entrent en chaleur que plus tard; et lorsque deux cerfs se trouvent auprès de la même, il faut encore combattre avant que de jouir; s'ils sont d'égale force, ils se

menacent, ils grattent la terre, ils raient d'un cri terrible, et se précipitant l'un sur l'autre, ils se battent à outrance, et se donnent des coups de tête et d'andouillers si forts, que souvent ils se blessent à mort. Le combat ne finit que par la défaite ou la fuite de l'un des deux, et alors le vainqueur ne perd pas un instant pour jouir de sa victoire et de ses désirs, à moins qu'un autre ne survienne encore; auquel cas il part pour l'attaquer et le faire fuir comme le premier. Les plus vieux cerfs sont toujours les maîtres, parce qu'ils sont plus forts et plus hardis que les jeunes, qui n'osent approcher d'eux ni de la biche, et qui sont obligés d'attendre qu'ils l'aient quittée pour l'avoir à leur tour; quelquefois cependant ils sautent sur la biche pendant que les vieux combattent, et après avoir joui fort à la hâte, ils fuient promptement. Les biches préfèrent les vieux cerfs, non pas parce qu'ils sont plus courageux, mais parce qu'ils sont beaucoup plus chauds et plus ardens que les jeunes; ils sont aussi plus inconstans; ils ont souvent plusieurs biches à la fois, et lorsqu'ils n'en ont qu'une, ils ne s'y attachent pas; ils ne la gardent que quelques jours, après quoi ils s'en séparent et vont en chercher une autre auprès de laquelle ils demeurent encore moins, et passent ainsi à plusieurs jusqu'à ce qu'ils soient tout-à-fait épuisés.

Cette fureur amoureuse ne dure que trois semaines: pendant ce temps, ils ne mangent que très-peu, ne dorment ni ne reposent; nuit et jour ils sont sur pied, et ne font que marcher, courir, combattre et jouir: aussi sortent-ils de là si défaits, si fatigués, si maigres, qu'il leur faut du temps pour se remettre et reprendre des forces.

Le rut pour les vieux cerfs commence vers le milieu du mois d'août, et finit vers la fin de septembre. Pour les cerfs de dix cors et de dix cors jeunement, il commence vers le 7 septembre et finit vers le 2 octobre; pour les jeunes cerfs, c'est depuis le 23 septembre jusqu'au 17 octobre; et dans les dix derniers jours du même mois, il n'y a plus que les daguets qui sont en rut, parce qu'ils y sont entrés les derniers de tous; les plus jeunes biches sont de même les dernières en chaleur. Le rut est donc entièrement fini vers le commencement de novembre, et les cerfs, dans ce temps de foiblesse, sont faciles à forcer. Dans les années abondantes en glands, ils se rétablissent en peu de temps, par la bonne nourriture, et l'on remarque souvent un second rut au commencement de novembre, mais qui dure beaucoup moins que le premier.

Dans les climats plus chauds que celui de la France, comme les saisons sont plus avancées, le rut est aussi plus précoce. En Grèce, par exemple, il paroît qu'il commence dans le

milieu du mois d'août, et qu'il finit vers les premiers jours d'octobre.

Les biches portent huit mois et quelques jours ; elles ne produisent ordinairement qu'un petit, très-rarement deux ; elles mettent bas vers le commencement de juin ; elles ont grand soin de dérober leur faon à la poursuite des chiens ; elles se présentent et se font chasser elles-mêmes pour les éloigner, après quoi elles viennent le rejoindre. Toutes les biches ne sont pas fécondes ; il y en a qu'on appelle *bréhaignes*, qui ne portent jamais ; ces biches sont plus grosses et prennent beaucoup plus de venaison que les autres ; aussi sont-elles les premières en chaleur. On prétend qu'il se trouve aussi quelquefois des biches qui ont un bois comme le cerf.

Le cerf est en état d'engendrer à dix-huit mois ; car on a vu des daguets couvrir des biches, et l'on s'est assuré que ces accouplemens sont productifs. Lorsque les cerfs sont en rut, ils ont une odeur si forte, qu'elle infecte de loin ; leur chair même en est si fort imbue et pénétrée, qu'on ne peut ni la manger ni la sentir, et qu'elle se corrompt promptement.

La disette et le manque de tranquillité retardent l'accroissement du bois, et en diminuent le volume très-considérablement. Les cerfs qui habitent les pays abondans, où ils *viandent* (mangent) à leur aise, où ils ne sont troublés ni par les chiens ni par les hommes, ont toujours la tête belle, haute, et bien ouverte ; ceux, au contraire, qui habitent un pays où ils n'ont ni repos ni nourriture suffisante ; ceux qui se portent mal, qui ont été blessés ou qui ont seulement eté inquiétés ou courus, prennent rarement une belle tête et une bonne venaison ; ils n'entrent en rut que plus tard ; il leur faut plus de temps pour refaire leur tête ; et ils ne la mettent bas qu'après les autres. Ils vivent trente-cinq ou quarante ans.

Le cerf a l'œil bon, l'odorat exquis et l'oreille excellente. Lorsqu'il veut écouter, il lève la tête, dresse les oreilles, et alors il entend de fort loin. Lorsqu'il sort d'un petit taillis ou de quelque autre endroit à demi-découvert, il s'arrête pour regarder de tous côtés, et cherche ensuite le dessous du vent pour sentir s'il n'y a pas quelqu'un qui puisse l'inquiéter. Il est d'un naturel assez simple, et cependant il est curieux et rusé. Lorsqu'on le siffle ou qu'on l'appelle de loin, il s'arrête tout court, regarde fixement, et avec une espèce d'admiration, les voitures, le bétail, les hommes ; et, s'ils n'ont ni armes, ni chiens, il continue à marcher d'assurance, et passe son chemin fièrement et sans fuir. Il paroît aussi écouter avec autant de tranquillité que de plaisir, le chalumeau et le flageolet des bergers ; et les veneurs se servent quelque-

fois de cet artifice pour le rassurer. En général, il craint beaucoup moins l'homme que les chiens, et ne prend de la défiance et de la ruse, qu'à mesure et qu'autant qu'il aura été inquiété; il mange lentement, il choisit sa nourriture; et lorsqu'il a *viandé*, il cherche à se reposer pour ruminer à loisir; mais il paroît que la rumination ne se fait pas avec autant de facilité que dans le bœuf; ce n'est, pour ainsi dire, que par secousses que le cerf peut faire remonter l'herbe contenue dans son estomac. Il a la voix d'autant plus forte, plus grosse et plus tremblante, qu'il est plus âgé; la biche a la voix plus foible et plus courte; elle ne rait pas d'amour, mais de crainte. Le cerf rait d'une manière effroyable dans le temps du rut; il est alors si transporté, qu'il ne s'inquiète ni ne s'effraie de rien; on peut donc le surprendre aisément; et comme il est surchargé de venaison, il ne tient pas long-temps devant les chiens; mais il est dangereux aux abois; il se jette sur eux avec une espèce de fureur. Il ne boit guère en hiver, et encore moins au printemps; l'herbe tendre et chargée de rosée, lui suffit; mais dans les chaleurs de l'été, il va boire aux ruisseaux, aux mares, aux fontaines; et, dans le temps du rut, il est si fort échauffé, qu'il cherche l'eau partout, non-seulement pour apaiser sa soif brûlante, mais pour se baigner et se rafraîchir le corps. Il nâge parfaitement bien, et plus légèrement alors que dans tout autre temps, à cause de la venaison dont le volume est plus léger qu'un pareil volume d'eau. On en a vu traverser de très-grandes rivières; on prétend même que attirés par l'odeur des biches, les cerfs se jettent à la mer dans le temps du rut, et passent d'une île à une autre, à des distances de plusieurs lieues. Ils sautent encore plus légèrement qu'ils ne nagent; car lorsqu'ils sont poursuivis, ils franchissent aisément une haie, et même un palis d'une toise de hauteur. Leur nourriture est différente suivant les diverses saisons; en automne, après le rut, ils cherchent les boutons des arbustes verts, les fleurs des bruyères, les feuilles des ronces, etc. En hiver, lorsqu'il neige, ils pèlent les arbres et se nourrissent d'écorce, de mousse, etc.; et, lorsqu'il fait un temps doux, ils vont *viander* dans les blés; au commencement du printemps, ils cherchent les chatons des trembles, des marsaules, des coudriers, les fleurs et les boutons du cornouiller, etc.; en été, ils ont de quoi choisir, mais ils préfèrent les seigles à tous les autres grains, et la bourgène à tous les autres bois. La chair du faon est bonne à manger; celle de la biche et du daguet n'est pas absolument mauvaise; mais celle des cerfs a toujours un goût désagréable et fort. Ce que cet animal a de plus utile, c'est son bois et sa peau; on la prépare, et

elle fait un cuir souple et très-durable. Le bois s'emploie par les couteliers, les fourbisseurs, etc., et l'on en tire, par la chimie, de l'alcali volatil, dont on a fait un grand usage en médecine, sous le nom d'*esprit de corne de cerf*.

La taille de ces animaux est fort différente, selon les lieux qu'ils habitent; les cerfs de plaines, de vallées ou de collines abondantes en grains, ont le corps beaucoup plus grand et les jambes plus hautes que les cerfs des montagnes sèches, arides et pierreuses; ceux-ci ont le corps bas, court et trapu; ils ne peuvent courir aussi vite, mais ils vont plus long-temps que les premiers; ils sont plus méchans; ils ont le poil plus long sur le *massacre* (la tête); leurs bois sont ordinairement bas et noirs. Ces petits cerfs trapus n'habitent guère les futaies, et se tiennent presque toujours dans les taillis, où ils peuvent plus aisément se soustraire à la poursuite des chiens; leur venaison est plus fine, et leur chair est de meilleur goût que celle des cerfs de plaine. Le *cerf de Corse* paroît être le plus petit de tous ces cerfs de montagnes; il n'a guère que la moitié de la hauteur des cerfs ordinaires; il a le pelage brun, le corps trapu, les jambes courtes.

Il y a, en Allemagne, une autre race de cerfs, qui est connue dans le pays sous le nom de *brandhirtz*, et de nos chasseurs, sous celui de *cerf des Ardennes*. C'est à ce cerf que Buffon et Linnæus rapportent l'*hippelaphe* des Grecs, le *tragelaphe* de Pline; mais sans doute à tort: les descriptions de ces animaux, toutes vagues qu'elles sont, semblent plutôt propres au paseng ou *chèvre sauvage*. Ce *cerf des Ardennes* est plus grand que le cerf commun; il en diffère non-seulement par le pelage, qu'il a d'une couleur plus foncée et presque noire, mais encore par un long poil qu'il porte sur les épaules et sur le cou.

Chasse du cerf. — Elle se fait de deux manières: aux chiens courans et aux piéges.

La plus belle chasse aux chiens courans est sans contredit celle du cerf; elle est aussi la plus savante et la plus difficile; elle demande des connoissances très-étendues et très-variées; elle exige un appareil d'hommes, de chevaux et de chiens dressés.

Pour chasser le cerf, il faut d'abord savoir le *juger*, c'est-à-dire, connoître, sans l'avoir vu, son âge et son sexe. On juge le cerf par le *pied* et les *allures;* par les *foulées* et les *portées;* par les *manœuvres nocturnes*, et enfin par les *fumées*. Ces connoissances, que l'expérience seule rend exactes, se composent encore d'observations relatives aux saisons, à la nature de l'animal, au canton dans lequel il est né et à celui dans lequel il habite. Mais ce qu'il faut savoir d'abord, pour parvenir à ces connoissances, c'est que les traces ou voies du cerf, en laissant voir l'impression des différentes

parties du pied et de la jambe de l'animal, décèlent ses *pinces*, qui sont les deux bouts ou extrémités extérieures du pied; son talon ou *éponge*, qui en est le haut, et doit être à quatre doigts de l'ergot ou os; et enfin cet ergot, près duquel le talon se rapproche à mesure que le cerf vieillit. Mais cette impression du pied et de la jambe du cerf est plus ou moins forte, suivant que le terrain qui la reçoit est caillouteux ou fangeux; dans le premier cas elle est très-légère; dans le second elle est très-prononcée, et elle l'est d'autant plus que la bête est plus grosse; ainsi, indépendamment des autres indices qui marquent la différence du pied de la jeune bête de ceux de la vieille, l'impression du pied du faon et du daguet est bien moins profonde que celle du cerf dix cors ou du vieux cerf. A cet égard, il faut encore observer que les cerfs qui habitent les pays de plaines bien cultivées, c'est-à-dire les bois entourés de champs fertiles, parce qu'ils ont le corsage plus grand, ont ordinairement le pied plus fort que les cerfs qui habitent les grandes forêts; ceux qui vivent sur un sol pierreux, ont les côtés des pinces et le talon plus usés que ceux qui marchent sur un terrain doux: dans un pays marécageux, le pied se conserve, la corne se renfle, les côtés ne s'usent pas et restent tranchans; on appelle ces pieds, *pieds de gondole*, parce que les côtés rentrent vers la sole. Les biches et les daguets, plus foibles et plus timides, ayant la marche moins assurée, laissent plus apercevoir les talons et les pinces écartées, tandis que le cerf dix cors, ayant la marche plus grave et plus hardie, surtout s'il n'a pas encore été lancé, pèse plus sur les pinces, qui sont moins écartées et rondes; ses pieds de derrière, toujours plus petits que ceux de devant, se placent, quand il marche d'assurance, de manière que les pinces touchent les talons des pieds de devant, surtout quand il est gras, autrement dit, en terme de venerie, chargé de venaison; souvent même les pieds de derrière se placent dans la trace des pieds de devant, ce que ne fait pas la biche, qui se *méjuge* dans ses allures, les ayant tantôt grandes, tantôt petites, et toujours droites, en sorte que les pieds sont toujours en ligne droite, à moins qu'elle ne soit pleine ou qu'elle n'ait du lait; si, à une de ses allures, elle met le pied de derrière dans celui de devant, elle le met ensuite à côté ou devant, ou le couvre en entier. Les jeunes cerfs vont souvent comme les biches, les pinces de devant écartées; mais celles des pieds de derrière sont toujours fermées, et ils diffèrent en cela des biches, qui ont les pinces des quatre pieds écartées; ils se méjugent aussi d'une manière différente, en ce qu'ils portent les pieds de derrière à côté, en dedans ou en

dehors de ceux de devant; mais les traces des uns et des autres sont nulles pour le chasseur lorsqu'il a neigé ou qu'il a plu par-dessus, et encore en temps de sécheresse, lorsque la terre est fine comme de la cendre, ou enfin sur un terrain dur et pierreux. Dans ces circonstances, lorsqu'il s'agit de quêter un cerf pour le détourner, c'est-à-dire, lorsque la veille d'un jour fixé pour la chasse, on veut s'assurer du lieu où le cerf repose, ou bien lorsque, après l'avoir détourné, il s'agit de le lancer ou de le courre, ou enfin quand on en recherche la voie, après qu'il a donné le change aux chiens, à défaut des indices par le pied, il faut chercher et reconnoître celles que donnent les foulées et portées.

Les foulées sont les empreintes que le pied du cerf laisse sur l'herbe ou sur les feuilles. On doit les chercher en se traînant sur les genoux et sur les mains le long du chemin que l'animal est soupçonné avoir suivi dans le bois; là, la terre ombragée conserve plus d'humidité et de fraîcheur; et l'herbe, la mousse et les feuilles tombées, conservent assez l'empreinte du pied du cerf, pour en montrer la forme et faire connoître son âge, que décèle le plus ou le moins de profondeur de la trace. La foulée peut encore servir à indiquer de quel côté l'animal avoit la tête tournée dans sa marche; on met le doigt dans l'empreinte; et la partie la plus profonde, en indiquant l'impression des pinces, fait juger de quel côté le cerf dirige ses pas.

Les *portées* sont les branches que le cerf touche et ploie avec sa tête, dans la *coulée* par laquelle il se *rembûche*, c'est-à-dire dans le chemin étroit qu'il suit pour se rendre dans l'endroit du bois où il se repose : cet indice est moins sûr que les précédens, et doit seulement y suppléer. Un plus sûr se tire des *fumées* ou fientes. Pendant l'hiver, elles sont petites, dures et sèches; on n'en peut tirer aucune connoissance; aussi n'est-ce qu'en mai qu'elles fournissent des indices; alors les cerfs jettent leurs fumées en *bouzards*, c'est-à-dire, molles et amassées comme les fientes de vaches; dans le mois de juin, quoique encore amassées, elles sont moins molles et commencent à se détacher, on les nomme pour lors *fumées en plateau;* en juillet, elles sont en *troches* ou *demi-formées;* au mois d'août et même dès la fin de juillet, elles sont *formées;* alors encore elles sont jaunes et s'appellent *fumees dorées.* Les gros cerfs, quand ils sont gras, jettent leurs fumées *en chapelet*, ainsi appelés, parce que, quoique bien formées, elles se tiennent par un filet glaireux. Les biches, dans le temps qu'elles mettent bas, jettent aussi des glaires avec leurs fumées, mais elles sont mêlées de sang. Lorsque les fumées sont formées, on dis-

tingue celles des gros cerfs, parce qu'elles sont mieux moulées et plus lourdes que celles des jeunes cerfs, en plus grande quantité, et semées de distance en distance. Lorsque les fumées sont en bouzards, celles des gros cerfs sont larges et épaisses. Un jeune cerf jette beaucoup de fumées à la fois; elles sont légères, mal moulées, unies et non ridées; les aiguillons ou pointes en sont menus et allongés, au lieu que ceux des fumées du gros cerf sont gros et courts; les fumées du jeune cerf sont souvent entées, c'est-à-dire, enchâssées deux à deux l'une dans l'autre; un cerf de dix cors ne jette jamais de fumées entées, mais quelquefois de *grumelées*, c'est-à-dire, de petites comme des noyaux de cerises mêlées avec de grosses. Quand les fumées sont toutes petites, passé le temps des bouzards, ces sortes de fumées annoncent un très-vieux cerf. Une biche échauffée jette quelquefois des grumelures, mais elles sont inégales et légères. Si l'on trouve des fumées formées et ridées dans le temps qu'elles doivent être en bouzards, on doit juger qu'elles viennent d'une biche échauffée qui va mettre bas; et, en y faisant attention, on verra que ces fumées sont aiguillonnées par les deux bouts, ce qui n'est pas à celles des cerfs, qui ne le sont que par un bout; et qu'enfin elles sont moins bien moulées et plus légères que celles même des plus jeunes cerfs. Pour bien juger les fumées, il faut encore faire attention à l'espèce de nourriture que le cerf aura prise la nuit: un cerf qui vient de se nourrir d'herbes fraîches, jette des fumées presque liquides, et qu'à peine on peut lever, tandis qu'un autre cerf du même âge, qui, dans la même nuit, aura mangé du blé ou autre grain mûr, jettera des fumées formées et dorées; et qu'un autre cerf, enfin, qui aura passé la nuit à brouter dans les taillis ou en pleine forêt, jettera des fumées dures et noires. Une dernière observation à faire sur les fumées, c'est que si l'on est dans le doute qu'elles soient vieilles ou fraîches, ce qui en change la forme, suivant qu'elles se trouvent à l'ombre ou exposées au soleil ou à la pluie, on doit les casser; si elles sont vieilles, elles sentent l'aigre ou elles sont remplies de petits insectes qui s'en nourrissent.

Quant aux indices que fournissent les *manœuvres de nuit* des cerfs, ils sont foibles, et tout ce qu'on peut observer de plus clair à ce sujet, c'est que les gros cerfs se rendent au gagnage, c'est-à-dire dans les champs de blé ou d'autres grains dont ils se nourrissent, toujours par le plus court chemin; ainsi, si dans un champ on trouve des pieds ou des fumées de cerf, on peut croire qu'il s'est rembûché, c'est-à-dire qu'il est rentré dans le bois par la coulée ou petit

chemin, le plus près du champ, dans lequel ou près duquel on a aperçu ses pieds ou ses fumées ; et ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il va seul au gagnage, et jamais avec des biches ou de jeunes cerfs.

Telles sont les différentes connoissances que doit avoir un veneur pour juger le cerf qu'il veut chasser. Maintenant il faut indiquer celles qui sont nécessaires pour s'assurer de l'endroit où il se repose, et où on est à peu près sûr de le retrouver pour le lancer au moment de la chasse ; c'est ce qui s'appelle détourner le cerf. Le moyen d'y réussir est d'abord de bien reconnoître le rembûchement, c'est-à-dire, l'endroit par où il est rentré dans le bois après avoir viandé, autrement dit avoir pâturé. Comme en rentrant dans le bois, le cerf, avant de chercher un lieu de repos pour y digérer son *viandis*, c'est-à-dire la nourriture qu'il vient de prendre, a quelquefois besoin de se ressuyer, ce qui arrive dans les temps humides, il s'arrête sur la lisière du bois, dans une clairière, et ne s'enfonce que lorsqu'il a séché son *pelage*, son poil ; si, dans le moment qu'il est au ressui, on cherchoit à le détourner, on ne feroit que l'inquiéter, sans espérance qu'il s'arrêtât dans le canton où il s'est rembûché ; il faut donc, suivant le temps et la saison, lui donner le temps de se ressuyer au sortir du gagnage, et c'est seulement après avoir reconnu son rembûchement, que le veneur fait entrer son limier dans le bois ; alors, après avoir jugé à peu près par la voie que le chien a suivie l'endroit où le cerf se repose, il s'en assure en faisant, avec son chien, une sorte d'enceinte, qu'il marque en brisant des branches à partir du rembûchement, jusqu'à ce qu'il soit revenu au même point, sans avoir rencontré la voie du même cerf, qu'il a reconnue par le pied, les fumées et autres indices. Cela fait, il rend compte de ses opérations et des reconnoissances qu'il a faites ; et si rien, depuis ce moment, n'est venu inquiéter le cerf, on est sûr qu'il reviendra le lendemain au même endroit ; alors on en fixe la chasse à ce jour.

Cette chasse est un art qui, outre les connoissances dont on vient seulement d'indiquer les principales, en suppose une infinité d'autres, qui s'acquièrent par l'expérience, et dont cet ouvrage ne permet pas les détails, que l'on trouve d'ailleurs dans différens livres de vénerie ; on doit se borner ici à dire qu'à l'aide de limiers on commence par lancer le cerf détourné de la veille, et qu'à l'aide d'une meute de bons chiens courans dressés pour cette chasse, et divisés par meutes ou bandes destinées à se relayer, on parvient à lasser le cerf sur la voie duquel on les lâche et on les ramène lorsqu'ils prennent le change, soit parce qu'ils rencontrent la voie

d'une autre bête, soit parce que le cerf lancé a la ruse, lorsqu'il commence à se fatiguer, de se faire remplacer dans la voie par un jeune cerf, et s'en écarte pour tromper les chiens; mais lorsque les veneurs qui ont détourné le cerf sont bien instruits, et qu'ils connoissent bien la voie, ils y ramènent les chiens, qui, relayés à propos, forcent le cerf lancé, et le font enfin tomber de lassitude; il est alors aux abois, et dans cet état, on le tue à coups de fusil, ce qui est plus sûr que d'aller lui couper le jarret, comme cela se pratiquoit autrefois, au risque de faire tuer ou estropier des chiens et même des hommes. Cette chasse exige, non-seulement des relais de chiens courans, mais encore de chevaux; car les maîtres de la chasse, les veneurs et les piqueurs, qui doivent être toujours près des chiens pour les conduire, les exciter, et les remettre sur la voie, ne pourroient suivre à pied, et s'ils n'avoient même des chevaux de rechange, lorsque la chasse est de longue durée.

Lorsque le cerf est mort, on en fait la curée, qui non-seulement est la récompense des chiens, mais sert encore à les encourager et à leur donner le goût de la bête; avant cela on permet aux chiens de fouler le cerf qu'on a couché sur le dos, en les empêchant cependant d'y mordre; ensuite on lui coupe les *daintiers* ou testicules, qui, si on ne les coupoit pas sur-le-champ, donneroient à la chair de l'animal un goût de sauvage, insupportable même aux chiens; après cela on dépouille le cerf de sa peau, qu'on lève en une seule pièce, à laquelle on fait tenir la tête, qu'on détache du corps à l'endroit du premier nœud de la gorge: cette dépouille se nomme la *nappe;* quand elle est levée on découpe le cerf, on en détache les filets du dedans, ceux qu'on nomme les *grands filets*, et les autres parties les plus délicates de l'animal, qui se distribuent aux différentes personnes qui y ont un droit, déterminé par leur rang et leur emploi, suivant les usages du lieu. La pièce d'honneur est le pied droit de devant, qu'on a présenté au maître de la chasse aussitôt que l'animal a été mis à mort. Quand il est dépecé et qu'on a enlevé les meilleurs morceaux, on recouvre le reste de la nappe du cerf, dont on a placé la tête dans un état naturel, le nez en terre et le bois en haut; pendant la promenade qu'on fait faire aux chiens autour de la curée, deux valets remuent la tête du cerf qu'ils tiennent avec les bois, et à un signal donné par le maître, on enlève avec prestesse la nappe qui couvroit les morceaux découpés; aux cris d'*allaly* les chiens se précipitent sur leur proie et la dévorent, pendant qu'on les égaie par des fanfares.

La curée ainsi faite, on remène l'équipage, et pour délas-

ser les chiens, on a eu le soin de mettre de la paille fraîche et des baquets d'eau au chenil. Ainsi se termine la chasse du cerf, qui, d'après l'attirail qu'elle exige, ne convient qu'à un prince. Quant aux simples particuliers qui veulent tuer un cerf, ils n'ont que la ressource de l'affût ou des piéges, et cette sorte de chasse, quoique sans appareil, n'est pas sans agrément.

Piéges que l'on tend aux cerfs. — On choisit un arbre haut de dix à douze pieds, et dont la tige n'ait que la grosseur d'une perche ; on l'ébranche jusqu'à la cime du côté par où l'on suppose que le cerf doit passer, et on y attache un collet de corde; on cherche ensuite vis-à-vis, un arbre près duquel on attache un piquet auquel on fait un crochet à la hauteur de quatre ou cinq pieds ; après cela on tire par la corde du collet l'arbre auquel il est attaché ; on lui fait faire l'arc et on l'arrête dans la coche du piquet ; le collet doit être mis à la hauteur de l'animal, de manière qu'il y mette la tête quand il voudra passer. Si le piége réussit, l'arbre, par son élasticité, sortira de la coche avec violence, enlevera le cerf et l'étranglera.

On peut imaginer différentes sortes de piéges pour prendre le cerf, et quelques-uns de ceux que l'on tend au loup peuvent convenir ; mais il n'y a point de meilleur moyen pour l'y attirer, qu'une voix douce, et les sons de la flûte et de la musette.

Septième Espèce.—Le Cerf du Canada, *Cervus Elaphus, varietas* Δ *Canadensis*, Gmelin ; *Cervus strongyloceros*, Schreber, Saugth, pl. 146 A., et 147, fig. g. *Elk* des Anglo-Américains, selon Clinton et M. Cuvier, (*Règne animal.*)

Il est regardé par la plupart des naturalistes comme n'étant qu'une simple variété de notre cerf; mais il présente néanmoins une taille plus grande, des bois plus développés, garnis d'un plus grand nombre d'andouillers, et qui n'ont jamais d'empaumures. Ses bois sont ronds comme ceux du cerf, et sa robe est de la même couleur que celle de cet animal.

On en voit une figure dans le tome troisième, seconde partie de l'Histoire de l'Académie des Sciences, faite d'après un individu qui avoit quatre pieds de hauteur au garrot. Son bois étoit long de trois pieds; ses premiers andouillers avoient un pied, les seconds dix pouces, et les autres à proportion ; il en avoit six à chaque bois.

Huitième Espèce.—L'Axis, *Cervus axis*, Linn. ; *cerf* ou *biche* de l'Inde, Buffon, tom. 11, pl. 38 et 39. *V.* pl. A. 2, fig. 3, de

ce Dict.(le mâle.) C'est une espèce très-voisine de celle du cerf et du daim, qui paroît placée entre ces deux espèces, déjà très-rapprochées, comme un intermédiaire, un passage insensible entre l'une et l'autre. L'on sait que l'axis engendre avec le daim, et il est probable qu'il produiroit également avec le cerf. Son museau est plus court que celui du cerf, et sa tête est à peu près aussi longue que celle du daim. Les autres parties, tant extérieures qu'intérieures, ressemblent à celles du cerf, ou n'en diffèrent que très-peu; la queue est seulement plus longue. L'axis a la taille et la légèreté du daim; mais ce qui le distingue du cerf et du daim, c'est qu'il a le bois à peu près semblable à celui du premier, et la forme du second; que tout son corps est marqué, dans toutes les saisons de l'année, de taches blanches, élégamment disposées et séparées les unes des autres sur un fond de couleur fauve, avec une ligne blanche sur chaque côté du ventre; la queue rousse en dessus et blanche en dessous, et bordée aussi de blanc sur les côtés; et qu'enfin il habite les climats chauds, au lieu que le cerf et le daim ont ordinairement le pelage uniforme, et se trouvent en plus grand nombre dans les pays froids et tempérés, que dans les régions torrides.

Les bois ne diffèrent de ceux de cerfs qu'en ce qu'ils n'ont jamais qu'un andouiller vers la base, et que leur pointe est fourchue.

La femelle, un peu plus petite que le mâle, se distingue de la daine en ce que le dessous de sa mâchoire, sa gorge et le haut du devant de son cou sont d'un blanc pur, tandis que dans la dernière ces parties sont du même gris-brun pâle que le bas du devant du cou. Ce même bas du cou est, dans l'axis, d'un fauve pareil à celui du dos; les fesses et le dessus de la queue sont du même fauve que le reste; la poitrine, le ventre et le haut de la face interne des cuisses sont blanchâtres; le bas de cette face, les jambes, les avant-bras, les tarses et les carpes sont d'un brun pâle, les bouts des pieds blancs; le tour des yeux plus pâle que le reste de la tête; la convexité de l'oreille gris-brun plus pâle à sa base, avec le bord interne noirâtre et un point noir à sa base. (Ménag. du Mus.)

Les *axis* sont naturels aux climats les plus chauds de l'Asie; ils vivent en grandes troupes sur les montagnes boisées des Célèbes, de Java et de Ceylan, et plus particulièrement sur les rives du Gange, d'où ils ont pris le nom de *cerfs du Gange*, sous lequel ils sont connus vulgairement. Les anatomistes de l'Académie des Sciences les ont appelés *biches de Sardaigne*, dénomination faussement appliquée, puisque ces animaux ne sont point de l'espèce du cerf, et qu'ils n'existent point en Sar-

daigne. Quoique originaires des pays chauds, les axis multiplient néanmoins dans les parcs et ménageries, en France, en Angleterre et en d'autres contrées de l'Europe, dont ils supportent facilement la température. Ils sont d'un naturel doux, et l'on a observé que leur odorat est très-subtil. Ils étoient connus des anciens sous le même nom d'*axis*. Pline en fait mention comme d'animaux de l'Inde, consacrés à Bacchus. Ils sont aujourd'hui un gibier fort estimé par les Indiens, qui en salent ou en font sécher la chair pour la conserver.

Pennant (*Synopsis quadruped.*) décrit deux variétés de l'axis : l'une qu'il nomme *moyen axis*, parce qu'elle est d'une taille moyenne entre l'axis commun et le grand axis dont la robe n'a point de taches blanches.

L'autre variété, ou le *grand axis*, a les bois beaucoup plus grands que l'axis commun. M. Pennant conjecture que cette race ou variété existe à Borneo, et que c'est l'animal appelé *cerf d'eau* par les habitans de cette île, parce qu'il se tient habituellement dans les lieux humides et fangeux.

Deux axis femelles ont vécu, il y a quelques années, à la ménagerie du Muséum d'Histoire naturelle. Ces animaux avoient l'habitude singulière d'allonger souvent leur cou et de le tordre de manière que la gorge regardoit le ciel. Leur cri étoit un petit aboiement, *houi*, *houi*, *houi*, qu'ils faisoient entendre lorsqu'on les inquiétoit. Du reste, toutes leurs habitudes étoient semblables à celles de la biche.

Neuvième Espèce.—Le Cerf noir, *Cervus niger*, M. de Blainville, Nouv. Bull. de la Soc. phil. 1816, pag. 76, fait connoître cette nouvelle espèce de l'Inde, d'après un très-beau dessin colorié, fait sur les lieux par Haludar, peintre indien. Cet animal, qui paroît atteindre au moins à la taille de notre cerf ordinaire dont il offre la forme générale, est par tout le corps d'un brun foncé presque noir, surtout autour des yeux et de la bouche, s'éclaircissant un peu sous le ventre, la face interne de l'origine des membres étant la seule partie blanche; ses bois, qui appartiennent évidemment à un animal adulte, sont remarquables par leur peu de développement, et surtout par leur simplicité, puisqu'ils n'ont qu'un seul andouiller conique, un peu courbé en arrière, prenant son origine à la partie antérieure de la base de la perche, qui est au contraire assez concave en avant.

Dixième Espèce. — Le Cerf de Virginie, *Cervus virginianus*, Gmel.; Cerf de la Louisiane, Daim des Anglo-Amé-

ricains, MAZAME du Mexique, CARIACOU de Daubenton (femelle), *Cervus bezoardicus*, Boddaert?

Il est un peu plus grand que le daim, ses jambes sont plus hautes et sa queue plus longue, son museau plus effilé. Les bois du mâle sont composés au plus de trois andouillers; leur tige est lisse et ronde et arquée, pour se recourber en portion de cercle en dedans et en avant. La robe est fauve en été, et d'un gris-brun en hiver. La queue est noire à la base, et blanche à l'extrémité, et en dessous. La gorge et les fesses sont également blanches.

La femelle de ce cerf paroît être, selon M. Cuvier, l'animal décrit sous le nom de *cariacou* par Daubenton; lequel avoit le museau plus pointu que la biche et la daine; les jambes minces à peu près comme celles de cette dernière; la queue longue, point de larmiers profonds, une petite concavité dépourvue de poil à la place de ces larmiers; le tour du nez, la partie extérieure de chaque côté de la lèvre, noirs; le chanfrein, le sommet de la tête, l'occiput, la face extérieure des oreilles, le dessus du corps d'un brun noirâtre; les côtés de la tête, le cou, les épaules, les flancs, la face externe des membres, fauves; le dedans de l'oreille, le dessous de la mâchoire inférieure, l'aisselle, la face intérieure du bras, le canon des jambes de devant, la face intérieure de la jambe proprement dite, et les quatre pieds, de couleur mêlée de blanc et de fauve; la partie postérieure de la poitrine, le ventre, les aines; la face intérieure de la cuisse, les fesses et le dessous de la queue blancs.

On n'a point de renseignemens sur les habitudes naturelles de cette espèce qui habite le Mexique et la Louisiane.

Onzième Espèce. — Le CHEVREUIL D'EUROPE, *Cervus capreolus*, Linn.; CHEVREUIL, Buffon, tom. 6, pl. 32 et 33. Le *chevreuil*, que nous décrirons d'après Buffon, est plus petit que le cerf; mais il lui ressemble plus que tout autre animal, par la conformation des parties extérieures et intérieures. Cependant le chevreuil n'a point de larmiers comme le cerf, et sa queue paroît à peine au-dehors.

Le faon du chevreuil porte la livrée en naissant, comme le faon du cerf. Le chevreuil a des dagues comme le cerf et le daim, lorsqu'il est dans sa seconde année, et on le nomme daguet ou brocard; à sa troisième année, chaque perche ou dague jette un andouiller en avant, à environ trois pouces au-dessus de la meule; ensuite, elles ont chacune un second andouiller en arrière, à deux pouces pour l'ordinaire au dessus du premier. Dans les années suivantes, il paroît encore d'autres andouillers. Lorsqu'il y en a huit ou dix,

c'est-à-dire, quatre ou cinq sur chaque perche, on donne à l'animal le nom de *chevreuil de dix cors.*

Le bois du chevreuil est, à proportion de la grandeur de l'animal, beaucoup plus petit que celui du cerf, et fourchu à l'extrémité; la partie inférieure du merrain ou des perches, suit d'abord la direction des prolongemens de l'os frontal (les pivots); ensuite elle s'incline en dehors jusqu'au premier andouiller. La portion de chaque perche qui se trouve depuis cet andouiller jusqu'au second, penche en arrière, et l'extrémité s'étend en haut. Le premier andouiller est ordinairement vertical, et le second horizontal. Il y a plus de gouttières sur le bois du chevreuil que sur celui du cerf; mais les perlures ne sont ordinairement bien apparentes que sur les côtés inférieurs et postérieurs des perches. La chevrette ne porte point de bois.

Le chevreuil a les parties supérieures d'une couleur fauve foncée, ou d'un roux clair. Le dessus de la tête, le chanfrein et la face extérieure des oreilles, sont d'un fauve brunâtre plus ou moins foncé. Le menton est blanc, de même que la partie de la lèvre inférieure qui est au-dessous des naseaux; le reste du corps et les jambes sont de couleur fauve claire, et presque blanchâtre sur les aisselles, le ventre et les aines.

Les naturalistes distinguent ordinairement deux races ou variétés de chevreuils, les bruns et les roux; mais cette distinction n'a rien de réel. Le chevreuil roux est le chevreuil avec son habit d'été, et le chevreuil brun est le même animal, revêtu de sa fourrure d'hiver. C'est un fait dont nous nous sommes assurés, et qu'il est facile de vérifier. Pour mieux établir la différence entre les chevreuils roux et les bruns, Buffon a dit que les derniers ont une tache blanche au derrière, laquelle manque, ajoute-t-il, aux premiers. Cependant, en y regardant bien, on trouvera que les chevreuils roux ont aussi cette tache, appelée le miroir par les chasseurs; et si elle est moins apparente, c'est que le poil d'été est plus clair-semé que celui d'hiver. La chair des chevreuils bruns passe pour être plus fine que celle des roux, et cela doit être ainsi, puisque toute espèce de gibier a la chair plus savoureuse et plus délicate dans la saison des froids.

Le chevreuil est plus gai, plus leste, plus éveillé que le cerf; sa forme est plus arrondie, plus élégante, et sa figure plus agréable; ses yeux surtout sont plus beaux, plus brillans, et paroissent animés d'un sentiment plus vif; ses membres sont plus souples, ses mouvemens plus prestes, et il bondit, sans effort, avec autant de grâce que de légéreté; sa robe est toujours propre, son poil est lustré; il ne se

roule jamais dans la fange comme le cerf; il ne se plaît que dans les pays les plus élevés, les plus secs, où l'air est le plus pur; il se tient presque toujours dans le feuillage épais des plus jeunes taillis; il est encore plus rusé que le cerf, plus adroit à se dérober, plus difficile à suivre; il a plus de finesse, plus de ressources d'instinct : car, quoiqu'il ait le désavantage mortel de laisser après lui des impressions plus fortes, et qui donnent aux chiens plus d'ardeur et plus de véhémence d'appétit que l'odeur du cerf, il ne laisse pas de savoir se soustraire à leur poursuite par la rapidité de sa première course, et par ses détours multipliés; il n'attend pas, pour employer la ruse, que la force lui manque; dès qu'il sent, au contraire, que les premiers efforts d'une fuite rapide ont été sans succès, il revient sur ses pas, retourne, revient encore; et lorsqu'il a confondu par ses mouvemens opposés la direction de l'aller avec celle du retour; lorsqu'il a mêlé les émanations présentes avec les émanations passées, il se sépare de la terre par un bond, et se jetant à côté, il se met ventre à terre, et laisse, sans bouger, passer près de lui la troupe entière de ses ennemis ameutés.

Au lieu de se mettre en hardes comme le cerf et le daim, et de marcher comme eux en grande troupe, le chevreuil demeure en famille; le père, la mère et les petits vont ensemble, et on ne les voit jamais s'associer avec des étrangers; ils sont aussi constans dans leurs amours que le cerf l'est peu. Comme la chevrette produit ordinairement deux faons, l'un mâle et l'autre femelle, ces jeunes animaux, élevés, nourris ensemble, prennent une si douce affection l'un pour l'autre, qu'ils ne se quittent jamais, à moins qu'un sort injuste ne les sépare; et c'est attachement encore plutôt qu'amour : car, quoiqu'ils soient toujours ensemble, ils ne ressentent les ardeurs du rut qu'une seule fois par an, et ce temps ne dure que quinze jours; c'est à la fin d'octobre qu'il commence, et il finit avant le quinze de novembre. Ils ne sont point alors chargés, comme le cerf, d'une venaison surabondante; ils n'ont point d'odeur forte, point de fureur, rien en un mot qui les altère et qui change leur état; seulement, ils ne souffrent pas que leurs faons restent avec eux pendant ce temps; le père les chasse comme pour les obliger à céder leur place à d'autres qui vont venir, et à former eux-mêmes une nouvelle famille; cependant, après que le rut est fini, les faons reviennent auprès de leur mère, et ils y demeurent encore quelque temps, après quoi ils la quittent pour toujours, et vont tous deux s'établir à quelque distance des lieux où ils ont pris naissance.

La chevrette porte cinq mois et demi; elle met bas vers la fin d'avril, ou au commencement de mai; alors elle se sépare du chevreuil, et se recèle dans le plus fort du bois pour éviter le loup qui est son plus dangereux ennemi. Au bout de dix ou douze jours, les jeunes faons ont déjà pris assez de force pour la suivre; lorsqu'elle est menacée de quelque danger, elle les cache dans quelque endroit fourré; elle fait face, se laisse chasser pour eux; mais tous ces soins n'empêchent pas que les hommes, les chiens, les loups, ne les lui enlèvent souvent.

Les faons restent avec leurs père et mère huit ou neuf mois en tout; et lorsqu'ils se sont séparés, c'est-à-dire, vers la fin de la première année de leur âge, leur première tête (bois) commence à paroître sous la forme de deux dagues beaucoup plus petites que celles du cerf. Le chevreuil met bas sa tête à la fin de l'automne, et la refait pendant l'hiver. Lorsqu'il a refait sa tête, il la frotte contre les arbres pour la dépouiller de la peau dont elle est revêtue; c'est ordinairement dans le mois de mars, avant que les arbres ne commencent à pousser. Ce n'est donc pas la séve qui teint, comme on l'a dit, la tête du chevreuil: cependant elle devient brune à ceux qui ont le pelage brun, et jaune à ceux qui sont fauves ou roux, et par conséquent il est hors de doute que cette couleur du bois ne vient que de la nature de l'animal et de l'impression de l'air. Tant que la tête du chevreuil est molle, elle est extrêmement sensible; il marche alors avec précaution, et porte sa tête basse pour ne pas toucher aux branches.

En hiver, les chevreuils se tiennent dans les taillis les plus fourrés, et ils vivent de ronces, de genêt, de bruyère et de chatons de coudrier, de marsaule, etc. Au printemps, ils vont dans les taillis plus clairs, et broutent les boutons et les feuilles naissantes de presque tous les arbres: cette nourriture chaude fermente dans leur estomac, et les enivre de manière qu'il est alors très-aisé de les surprendre; ils ne savent où ils vont, ils sortent même assez souvent hors des bois, et quelquefois ils s'approchent du bétail et des endroits habités. En été, ils restent dans les taillis élevés, et n'en sortent que rarement pour aller boire à quelque fontaine, dans les grandes sécheresses: car, pour peu que la rosée soit abondante, ou que les feuilles soient mouillées de la pluie, ils se passent de boire; ils cherchent les nourritures les plus fines; ils ne viandent (mangent) pas avidement comme le cerf; ils ne broutent pas indifféremment toutes les herbes; ils mangent délicatement, et ils ne vont que rarement aux gagnages, parce qu'ils préfèrent la bourgène et la ronce aux grains et aux légumes. Les chevreuils ne se plaisent pas également dans tous

les pays; et dans le même pays, ils affectent encore des lieux particuliers; ils aiment les collines ou les plaines élevées au-dessus des montagnes. Ils ne se tiennent pas dans la profondeur des forêts, ni dans le milieu des bois d'une vaste étendue; ils occupent plus volontiers les pointes des bois qui sont environnées de terres labourables.

Les chevreuils ne raient (crient) pas si fréquemment, ni d'un cri aussi fort que le cerf. Les jeunes ont une petite voix courte et plaintive, *mi...mi*, par laquelle ils marquent le besoin qu'ils ont de nourriture : ce son est aisé à imiter, et la mère, trompée par l'appeau, arrive jusque sous le fusil du chasseur. Comme la chevrette ne porte que cinq mois et demi, et que l'accroissement des jeunes chevreuils est plus prompt que celui du cerf, la durée de sa vie est plus courte, et ne s'étend guère au-delà de douze ou quinze ans.

On peut apprivoiser les chevreuils, mais non les rendre familiers; ils retiennent toujours quelque chose de leur naturel sauvage; ils s'épouvantent aisément, et ils se précipitent contre les murailles avec tant de force, que souvent ils se cassent les jambes. Quelque privés qu'ils puissent être, il faut s'en défier; les mâles surtout sont sujets à des caprices dangereux, à prendre certaines personnes en aversion, et alors ils s'élancent et donnent des coups de tête assez forts pour renverser un homme, et ils le foulent encore aux pieds lorsqu'ils l'ont renversé.

La chair du chevreuil est très-bonne à manger; mais sa qualité dépend beaucoup du pays qu'il habite; et ceux des pays élevés et en collines sont sans comparaison les plus délicats. Les mâles qui ont passé deux ans, et que l'on appelle, en terme de chasse, *vieux brocards*, sont durs et d'assez mauvais goût; les chevrettes, quoique du même âge, ou plus âgées, ont la chair plus tendre; celle des faons, lorsqu'ils sont jeunes, est mollasse, mais elle est parfaite lorsqu'ils ont un an ou dix-huit mois; ceux des pays de plaine et des vallées ne sont pas bons; ceux des terrains humides sont encore plus mauvais; ceux qu'on élève dans les parcs ont peu de goût; enfin, il n'y a de bien bons chevreuils que ceux des pays secs et élevés, entrecoupés de collines, de bois, de terres labourables, de friches, où ils ont autant d'air, d'espace, de nourriture et même de solitude qu'il leur en faut.

Cette espèce est moins nombreuse que celle du cerf, et est même fort rare dans quelques parties de l'Europe. En France, avant la révolution, il y avoit quelques provinces où l'on ne trouvoit point de chevreuils; actuellement il n'y en a presque nulle part : quoique communs en Écosse, il n'y en a point en Angleterre; il n'y en a que très-peu en Italie.

Chasse du Chevreuil. — Il n'y a que deux manières de chasser le chevreuil : aux chiens courans et au fusil. L'une et l'autre se font à très-peu près comme celle du cerf.

Douzième Espèce. — Le CHEVREUIL DE TARTARIE ou PYGARGUE, *C. pygargus*, Pall., Schreb., pl. 253, ressemble beaucoup au *chevreuil;* mais il est plus grand; il a le bout du museau noirâtre, le dessous du corps blanc, le reste du pelage jaunâtre. Son bois, très-rugueux à la base, est fortement bifurqué à l'extrémité; il y a, vers le milieu, un grand andouiller dirigé en avant.

Comme le chevreuil, il se tient de préférence dans les lieux élevés. Il habite les provinces russes situées au-delà du Wolga, où le chevreuil d'Europe est inconnu.

Treizième Espèce. — Le CERF-COCHON, *Cervus porcinus*, Linn. Buff., *Porcine deer Pennant*, *Quadr.*, p. 107, n.° 49, pl. 10, *fig.* 1. C'est un animal qui habite, dit-on, le Cap de Bonne-Espérance, dont la robe fauve est semée de taches blanches, comme celles du *cerf axis* et du *daim* d'été. Il n'a guère que trois pieds et demi de long; ses jambes sont courtes et grosses, ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte; ses pieds et ses sabots sont très-petits; il a l'œil noir et bien ouvert, avec de grands poils noirs à la partie supérieure; les naseaux noirs, une bande noirâtre des naseaux aux coins de la bouche; la tête d'un blanc roussâtre, mêlé de grisâtre, brune sur le chanfrein et à côté des yeux; les oreilles fort larges, garnies de poils blancs en dedans, et d'un poil ras gris mêlé de fauve en dehors. Le bois de ce cerf n'a guère qu'un pied de longueur; il est grêle, bifurqué à l'extrémité et muni d'un petit andouiller à la base; le dessus du dos est plus brun que le reste du corps; la queue est fauve en dessus et blanche en dessous; les jambes sont d'un brun noirâtre.

On ne sait rien sur les habitudes naturelles de cette espèce dont Pennant décrit un individu apporté du Bengale, par lord Clive.

Quatorzième Espèce.—Le CHEVREUIL D'AMÉRIQUE de Buffon, tom. 6, pl. 37, *Cervus mexicanus*, Penn., fig. *Gouazoupoucou*, de d'Azara; *Biche des palétuviers* de Laborde. Il a, selon M. Cuvier, les bois gros, courts, arqués, portant cinq andouillers très-tuberculeux vers leur base; et si, comme il le paroît, il ne diffère pas du *gouazoupoucou* de d'Azara, il seroit de la taille de notre cerf, de couleur roussâtre, avec le dessus de la queue et le bout des pieds noirs. Il recherche les lieux humides. (Cuv., *Règ. Anim.*)

Le *gouazoupoucou* habite le Paraguay; il a les paupières noires, avec un contour blanc, qui part du côté du museau, gagne

le mufle et fait le tour de la bouche, quoiqu'au milieu de la lèvre inférieure il y ait une grande tache noire veloutée, et une autre en face du nez, dans la lèvre supérieure. Mais au-dessus du mufle est un triangle noir qui va, par une bande étroite, jusqu'à la hauteur des yeux, où est un autre triangle noir. La majeure partie des poils de l'intérieur de l'oreille et du dessous de la tête sont blancs. Le dessous de la poitrine et l'entre-deux des jambes de derrière sont blanchâtres; et tout le reste, ainsi que les fesses, est rouge-bai, excepté l'intervalle qui est depuis le sabot jusqu'à la seconde jointure dans les quatre pieds; car cet intervalle est noir ainsi que le dessus de la queue, et une bande qui règne le long de la poitrine. Un cercle noir de deux pouces, se fait remarquer à l'intérieur du jarret, parce qu'il y a un poil différent, serré, court, rude et gros. Les taches noires triangulaires du chanfrein ne se remarquent point dans tous les individus. Les femelles sont de la même couleur, mais sans noir sur la poitrine. La longueur totale d'un de ces gouazoupoucous, est de cinq pieds neuf pouces; la hauteur au train de devant, de trois pieds dix pouces, et à celui de derrière, de quatre pieds un pouce; la queue est longue de sept pouces, en y comprenant deux pouces de poils qui en font l'extrémité. D'Azara, *Hist. des Quadr. du Par.*, trad. franç., tom. 2. pag. 75.

Quinzième Espèce. — Le Gouazoupita de d'Azara; *Biche rousse* ou *des grands bois* de Cayenne, Laborde; *Mazame* de Hernandez, et *Cougouacou* de Marcgrave, selon d'Azara. Il existe dans les galeries du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, sous le nom de *cerf des palétuviers*, deux individus de cette espèce, envoyés de Cayenne, par M. Martin: l'un a trente-deux pouces environ de longueur, et sa tête seulement six, depuis le bout du museau jusqu'à la naissance des bois, et sa queue a six pouces environ. La tête est petite, son museau pointu; les bois courts, composés de deux branches ou dagues pointues, simples, parallèles entre elles et se dirigeant en arrière, avec des meules très-saillantes à la base, et situées à égale distance des yeux et des oreilles. La paupière supérieure garnie de cils noirs très-longs; les poils des côtés du museau se dirigeant vers une ligne moyenne sur le nez, puis en arrière, sur le front jusqu'à la base des bois où ils se réunissent à ceux du cou pour former une sorte de rose, dont les poils divergent dans tous les sens. Les incisives moyennes sont plus larges que les latérales; les oreilles sont assez longues et garnies de poils courts; les poils sont couchés et luisans, d'une belle couleur marron sur tout le corps, blancs entre les cuisses et sur les parties de la géné-

ration ; la queue est d'un brun marron en dessus et blanche en dessous; le cou, la tête et les extrémités sont d'une couleur plus foncée que le reste du corps.

L'autre individu a la tête d'un gris-brun, le corps d'un gris-brun-fauve, les poils étant bruns avec un anneau roux près de leur extrémité. Cette couleur passe au fauve clair en dessous, et se retrouve aussi sur les jambes. Il y a une tache blanche de chaque côté sur la lèvre supérieure ; la queue est brune en dessus, blanche en dessous ; les oreilles sont brunes en dehors et blanches en dedans ; le menton et la gorge sont blancs. Cet individu est un peu plus grand que le précédent ; sa tête paroît proportionnellement plus forte que celle de ce dernier, et ses oreilles plus longues.

Le *gouazoupita* de d'Azara a le bois semblable à celui que nous venons de décrire. Cet animal est long de trois pieds huit pouces, haut de vingt-neuf pouces au train de devant, de trente-quatre pouces à celui de derrière; il a la queue longue de six pouces, le dessus de la tête est d'un brun obscur tirant sur le roux, et marqué d'une très-petite tache triangulaire au-dessus du mufle ; tout le corps d'un roux vif doré, tirant au brun sur la face extérieure des jarrets ; les lèvres, le dessous de la tête et de la queue, la partie postérieure du ventre, les fesses, le dedans des jambes de devant, sans atteindre le jarret et les cuisses, blancs.

Le *gouazoubiza* du même auteur est absolument semblable à son gouazoupita, mais plus petit, et on ne l'en distingue que parce que son cuir passe pour être meilleur à chamoiser.

Ces animaux, quoique légers, se lassent bientôt lorsqu'ils sont chassés, et on les prend avec des lacets à l'aide de chiens, à l'époque où ils sortent des bois, et dans le reste de l'année, à coups de fusil, en les attendant au clair de la lune, dans les *charracas* que l'on reconnoît qu'ils fréquentent, par leurs traces. On les chasse en côtoyant les bois à petit bruit, après le coucher du soleil, ou à la pointe du jour, moment où ils gagnent les bords des bois ; et quoiqu'ils voient le chasseur, ils s'arrêtent et le regardent, tandis que celui-ci apprête son coup de fusil. Les mâles sont si rares, qu'il y a dix femelles pour l'un deux.

Seizième Espèce. — Le Cariacou de Cayenne. Espèce indiquée par M. Cuvier, Règne animal, tom. 1, pag. 258, et fondée sur l'observation de deux têtes à dagues simples, d'un fauve-gris, l'une de la taille d'un daim, l'autre de celle du chevreuil. C'est précisément cette dernière qui porte, à Cayenne, le nom de *cariacou*. Le cerf décrit par Daubenton, sous ce nom, est la femelle du cerf de Virginie.

Dix-septième Espèce. — Le Cerf nain, *Cervus minutus*,

Nob. Nous croyons devoir, avec M. de Blainville (Bull. Soc. phil., 1816), faire mention d'une très-petite espèce de cerf, dont il a vu deux individus femelles conservés dans la collection de M. Bullock, à Londres, sans aucune désignation; ils sont de la taille d'un chien médiocre, assez peu élevés sur jambes; ils ont les oreilles grandes, d'un jaune blanchâtre intérieurement; la queue extrêmement courte, à peine visible; la couleur générale d'un gris assez analogue à celle du cerf du Canada, et plus foncée en dessus; l'extrémité de la mâchoire inférieure, blanche.

Second sous-genre.—CERVULE, *Cervulus*, Blainville. Caractères: *pédoncules ou chevilles osseuses de l'os frontal, plus long que le bois qui est fort petit; des dents canines plus ou moins fortes à la mâchoire supérieure.*

Dix-huitième Espèce. — Le Muntjac ou Chevreuil des Indes, *Cervus muntjac*, Gmel., Buff. Suppl., tom. 7, pl. 26.

Ce cerf décrit par Buffon d'après Allamand, est du Bengale; il a tout au plus deux pieds sept pouces de longueur, et sa plus grande hauteur n'est que d'un pied et demi. Ses bois ont une origine commune, à la distance de deux pouces du bout du museau; là les branches commencent à s'écarter l'une de l'autre, en faisant un angle de 40° environ, sous la peau qu elles soulèvent d'une manière très-sensible; ensuite elles montent en ligne droite le long des bords de la tête, toujours recouvertes de la peau et formant une arête d'un travers de doigt d'élévation. Parvenues au haut de la tête, elles prennent une autre direction; elles s'élèvent perpendiculairement au-dessus de l'os frontal, jusqu'à la hauteur de trois pouces, et en étant toujours recouvertes de peau (ce sont les pédoncules de bois). Au-dessus, sont les meules et les pierrures, et puis le bois proprement dit, qui n'a guère que trois pouces de hauteur; il présente un petit andouiller à la base de chaque branche; sa surface est lisse et d'un blanc tirant un peu sur le jaune; il est sans perlures, et par conséquent sans gouttières.

La mâchoire supérieure est munie de chaque côté d'une dent canine, qui se prolonge un peu hors de la bouche, et qui fait une légère impression sur la lèvre inférieure. Les yeux sont grands: au-dessous il y a deux larmiers très-remarquables par leur grandeur et leur profondeur; les oreilles ont trois pouces de longueur; la queue est fort courte, mais assez large; elle est blanche en dessous; le poil court dont tout le corps est couvert, est blanc depuis sa racine jusqu'à la moitié de sa longueur; l'extrémité en est brune, ce qui fait un pelage gris où cependant le brun domine, principa-

lement sur le dos et moins sur le ventre; l'intérieur des cuisses et le dessous du cou sont blanchâtres; les sabots sont noirs et surmontés d'une petite tache blanche; les ergots sont à peines visibles.

Dix-neuvième Espèce.—Le CERF MUSC, *Cervulus moschatus*, Blainville, Bull. Soc. phil., 1816. Il a des bois très-courts, simples, coniques, un peu courbés en dehors et en arrière, sans meules à leur base, portés sur de très-longs pédicules comprimés, s'excavant en dedans, et dont la racine se prolonge de chaque côté du chanfrein, de manière à former une sorte de gouttière dans toute la longueur de celui-ci. La mâchoire est en outre armée de deux longues canines, tout-à-fait semblables à celle du *moschus moschiferus* ou MUSC. (*V.* Chevrotain.) M. de Blainville a vu de cette espèce une tête osseuse bien complète, provenant de Sumatra, mais sans aucune autre espèce de renseignement.

Vingtième Espèce. — Le CERF À PETIT BOIS, *Cervulus subcornutus*, Blainville. Cette espèce, observée à Londres, n'est également connue que par un crâne, mais sans os incisifs et sans mâchoire inférieure. Ses bois sont sensiblement plus grands et plus forts que ceux du *cerf musc;* ils ont une meule bien formée, un petit andouiller simple, conique, un peu recourbé à la partie antérieure de la base du merrain, qui est terminé supérieurement par une pointe conique et fortement recourbée en arrière et en dedans; le pédoncule qui les porte est beaucoup plus fort, plus épais, mais un peu moins long et plus surbaissé que dans l'espèce précédente; sa racine forme de chaque côté du chanfrein une arête encore plus saillante, mais moins prolongée. Il n'y a aucune trace de dents canines, et en outre, la comparaison minutieuse des différentes parties de ce crâne ne permet aucune espèce de rapprochement avec le précédent.

M. de Blainville cherche ensuite si ces deux espèces étoient connues: il lui semble évident que la dernière a au moins beaucoup de rapports avec le *Muntjac* ou *Chevreuil des Indes* de Buffon, mais qu'elle ne lui est pas identique. En effet, le chevreuil des Indes a ses bois à ce qu'il paroît, entièrement conformés comme le *C. subcornutus;* mais celui-ci n'a aucune trace de dents canines, dont celui-là est pourvu; ainsi, à moins qu'on ne considère la tête décrite par M. de Blainville, comme ayant appartenu à un individu femelle du Muntjac, (et qui alors auroit des bois), on doit la regarder, au moins momentanément, comme une espèce distincte.

Vingt-unième Espèce.—CERF À BOIS RECOURBÉ, *Cervus hamatus*, Blainville. C'est une autre espèce dont M. de Blainville n'a

vu que les bois séparés du crâne, sans aucune désignation, dans la belle collection du Collége de Chirurgie à Londres. Au premier aspect, dit-il, on seroit tenté de croire que ce pourroient être les cornes du chamois (*antilope rupicapra*); ils ont de quatre à cinq pouces de haut, sont triangulaires à leur base, parsemés inférieurement de tubercules saillans, et pourvus d'un très-petit andouiller comprimé, dejeté en dehors; ils se terminent supérieurement par une pointe recourbée en crochet en arrière et un peu en dehors; du reste, ils sont labourés par des stries longitudinales, traces des vaisseaux sanguins, comme cela a lieu dans tous les cerfs.

Ce n'est qu'avec doute que nous plaçons cette espèce dans le sous-genre *cervule*, puisque nous n'avons point de renseignemens sur l'étendue et la figure de la production osseuse qui supportoit les bois que nous venons de décrire. La petitesse de ces bois et leur forme simple seulement, nous ont déterminés à décrire ici l'espèce à laquelle ils appartiennent.

Cerfs fossilles. Dans son savant Mémoire *sur les os fossiles de ruminans trouvés dans les terrains meubles*, M. Cuvier reconnoît sept espèces fossiles de ce genre.

Première Espèce. — L'Elan fossilé d'Irlande. Son bois énorme a communément neuf pieds d'envergure, et quelquefois douze : ses formes ont beaucoup de rapports avec celles du bois de l'élan et non avec celles du bois du renne, auxquelles on les a comparées, puisque ses andouillers ne sont jamais branchus.

Néanmoins les bois d'élan atteignent à peine la moitié de la taille des bois fossiles; le nombre des andouillers de ceux-ci est de seize à vingt, tandis que dans l'élan il va jusqu'à trente et au-delà. De plus, le bois fossile est toujours pourvu d'un andouiller qui sort de la base de la perche pour descendre sur le front, lequel manque dans l'élan : le premier a des andouillers le long du bord interne de son empaumure, tandis que le second n'en a jamais, et les porte tous au bord externe; enfin, l'empaumure du bois fossile va en s'elargissant par degrés, et prenant la figure d'un éventail; celle de l'élan est, au contraire, plus large à sa partie inférieure, et se rétrécit vers le haut.

La tête offre aussi de grandes différences dans ces deux animaux; le fossile l'a plus courte comparativement et plus semblable à celle du cerf, que ne l'est celle de l'élan. L'élan fossile a la tête moins forte que celle de l'espèce vivante, et tout semble

annoncer qu'elle n'avoit point le museau renflé, ni la lèvre prolongée, comme le sont le museau et la lèvre de l'élan.

Les ossemens fossiles de cette espèce et ses bois ont été rencontrés dans une foule de lieux différens, en Irlande, dans des sables, de la marne, etc. Il en existe aussi en Angleterre, et M. Cuvier leur rapporte différens fragmens trouvés dans le Rhin près de Worms, et dans la forêt de Bondy, lorsque l'on faisoit des fouilles du canal de l'Ourcq.

Seconde Espèce. — Le Daim fossile de Scanie, Retzius, *Mém. de l'acad. de Stockholm.* Son bois est plus grand que celui du daim. Son empaumure, en partie plate, est beaucoup moins large à proportion, n'ayant presque que la largeur absolue de celle du daim, et étant un peu plus courbée. Sa perche ou son merrain est plus long à proportion, et ne porte qu'un seul andouiller en avant et un tubercule en arrière. L'empaumure paroît avoir eu quatre andouillers en arrière.

Ce bois a été trouvé dans une tourbière près du petit Svedala en Scanie.

Troisième Espèce. — Le Daim fossile d'Abbeville. Ce bois ressemble à celui du daim par les deux andouillers coniques qui sont sur le merrain, et dont la direction est analogue à celle des mêmes andouillers dans le daim ainsi que par l'empaumure de la sommité ; mais il en diffère, 1.° par la grandeur, qui dépasse de plus d'un tiers celle du bois de daim ordinaire ; 2.° par l'aplatissement que prend le merrain dès le milieu de l'intervalle des deux andouillers, partie qui reste ordinairement ronde dans les plus vieux daims ; 3.° par la régularité des andouillers de l'empaumure qui est plus marquée que dans l'espèce vivante ; 4.° par la connexion immédiate de la meule au frontal, sans aucune proéminence ou pédicule qui la porte comme cela est dans le daim. Malgré ces différences, M. Cuvier, qui les a fait connoître, ne croit pas qu'on puisse établir définitivement une espèce nouvelle d'après l'examen de ce bois, lequel n'étoit pas entier et pouvoit offrir d'autres différences dans la partie qui manquoit.

Il paroît qu'on en rencontre de semblables en Allemagne. Celui que M. Cuvier décrit, a été trouvé dans les sables qui couvrent le penchant des collines à droite de la vallée de la Somme, tout près d'Abbeville.

Quatrième Espèce. — Le Renne d'Etampes, (Guettard, *Mém.*, t. 1, pag. 29—80.) Les bois de cette espèce, trouvés en abondance dans le sable de la vallée d'Etampes, ont été

regardés dans l'origine comme ayant appartenu à des animaux de l'espèce du renne. En effet, ils sont minces, presque filiformes, légèrement comprimés, et donnant à quelque distance de leur base un ou deux andouillers en avant; ce qu'on observe surtout dans les jeunes rennes lorsqu'ils n'ont pas encore pris les empaumures élargies qui caractérisent leur espèce.

D'abord, il est facile de reconnoître que de pareils bois ne pourroient provenir tout au plus que de très-jeunes rennes, vu leur petit diamètre; cependant les os trouvés avec eux paroissent avoir été d'animaux adultes, et de plus, les jeunes rennes n'ont pas tout-à-fait la même disposition dans leurs andouillers. Un des andouillers de certains bois d'Étampes est isolé et placé en avant à deux ou trois pouces au-dessus de la meule et accompagné d'un second, situé plus en arrière sur le bois: dans d'autres bois du même lieu les andouillers sont tous les deux situés en avant, à très-peu de distance l'un de l'autre, et seulement à un pouce au-dessus de la meule; tandis que dans les jeunes rennes, le premier andouiller et le merrain sortent en avant l'un de l'autre de la meule, sans être portés par une tige commune.

M. Cuvier lui-même remarque que ce caractère n'est pas suffisant pour qu'on puisse soutenir, sur lui seul, que les bois d'Étampes ne venoient pas de jeunes rennes. Mais, dit-il, comment, sur plus de trente bois que l'on trouva, n'y en avoit-il pas d'individus plus âgés, qui auroient eu toute autre taille et des formes toutes différentes? Comment ces jeunes bois se trouvoient-ils attachés à des os d'une taille convenable pour eux, et qui, cependant, venoient d'animaux adultes? N'est-il pas vraisemblable, ajoute-t-il, que cette ressemblance apparente avec le renne, ne tient qu'à la mutilation de ces bois, et que si l'on en avoit conservé les extrémités, on y auroit trouvé d'autres caractères plus frappans. Il est à désirer, pour approfondir ce sujet, que l'on fasse de nouvelles recherches sur les lieux. Quoiqu'il soit à peu près certain que cette espèce fossile diffère de celle du renne, ce ne sera qu'alors seulement qu'on le saura avec certitude.

Cinquième Espèce. — Le Chevreuil fossile d'Orléans. C'est à Montabusard, dans un calcaire marneux rougeâtre, pénétré de petites fentes et contenant quelques coquilles d'eau-douce, que l'on a trouvé les débris de cette espèce, mêlés avec des os d'animaux différens, dont deux espèces au moins appartenoient au genre paleotherium, et une autre au genre mastodonte. Ces débris consistoient en deux morceaux de bois et plusieurs portions de mâchoires qu'il a été

impossible à M. Cuvier de distinguer des parties analogues de notre chevreuil commun. Si l'identité d'espèce existoit, ce seroit la première fois que l'on auroit trouvé, avec des os d'*animaux perdus*, d'autres os que l'on ne peut distinguer de ceux d'une espèce vivante de notre pays.

Sixième Espèce. — Le CHEVREUIL DE LA SOMME. Un bois trouvé dans les tourbières de la Somme, a la grandeur et le nombre des principaux andouillers semblables à ceux des chevreuils communs; mais on ne trouve dans aucuns de ces derniers le petit andouiller qu'on voit à la base de celui-ci, dont le troisième andouiller égale le second en hauteur, ce qui est tout-à-fait particulier. Cette différence n'est peut-être pas spécifique. Au reste, on trouve de vrais bois de chevreuil dans les tourbières et dans les sables d'alluvion.

Septième Espèce. — CERF FOSSILE. On trouve dans une foule de lieux des débris de bois, dont la ressemblance avec ceux des cerfs est frappante. Tantôt ils sont renfermés dans des sables, tantôt dans le tuf, mais le plus souvent dans les tourbières.

M. Cuvier remarque qu'en général les os des ruminans des terrains meubles, et en particulier ceux des cerfs, se rapportent à deux classes : savoir, 1.° celle des ruminans inconnus, dans laquelle il range l'*élan d'Irlande*, le *renne d'Étampes* et le *daim Scanie;* et 2.° celle des *ruminans connus*, dans laquelle on remarque le *cerf ordinaire*, le *chevreuil ordinaire.*

Le *daim d'Abbeville* et le *chevreuil de la Somme* forment deux espèces encore douteuses, et qu'on ne sauroit rapporter avec certitude à l'une ou l'autre de ces classes.

On remarque, en général, que les débris des espèces les plus éloignées par leurs formes des espèces vivantes, sont le plus profondément enfouis. Ainsi les bois de l'élan d'Irlande se rencontrent dans des lits de marne et de craie situés au-dessous de la tourbe; et les débris du renne d'Étampes sont situés dans les sables dont la formation est antérieure à celle des terrains d'eau-douce; tandis que les ossemens des autres cerfs fossiles n'ont encore été rencontrés que dans les terrains d'alluvion ou dans les tourbes.

CERF D'AFRIQUE à poil rouge. Animal décrit par Séba, et qui paroît devoir être rapporté à une petite espèce d'ANTILOPE. (DESM.)

CERF DE CORSE. *V.* CERF. (DESM.)

CERF D'EAU. Variété du CERF AXIS. (S.)

CERF DES ARDENNES. *V.* CERF. (DESM.)

CERF DU CAP ou CAAMA. C'est une espèce du genre des ANTILOPES, confondue par Allamand, Buffon, Pallas et Gmelin, avec le BUBALE. (DESM.)

CERF DU GANGE. *V.* Cerf Axis. (s.)

CERF (PETIT). *V.* Chevrotain. (desm.)

CERF (TRÈS-PETIT) DE GUINÉE. Séba décrit une petite espèce d'Antilope, le guevei, sous ce nom. (desm.)

CERF-VOLANT. *V.* Lucane. (o.)

CERFEUIL, *Chœrophyllum*, Lamark. (*Pentandrie digynie.*) Genre de plantes de la famille des ombellifères, qui comprend des herbes annuelles ou vivaces, dont les feuilles sont deux ou trois fois ailées, et dont les semences sont grêles et terminées par une pointe plus ou moins longue. Dans ce genre l'involucre est nul ou presque nul, et l'involucelle est composée d'un petit nombre de folioles (ordinairement cinq) ovoïdes, membraneuses et aiguës; les fleurs ont cinq pétales échancrés, un peu inégaux; cinq étamines avec des anthères arrondies; un germe inférieur et deux styles persistans, réfléchis et à stigmates obtus: les fleurs placées dans le centre des petites ombelles, sont sujettes à avorter. Le fruit est allongé en bec d'oiseau, lisse ou strié, quelquefois velu, et composé de deux semences oblongues, appliquées l'une contre l'autre.

Les espèces de ce genre dont les fruits sont velus, ont des rapports avec les Athamantes, les Caucalides et les Carottes; elles en sont distinguées par l'absence de l'involucre et par les poils mêmes de leurs fruits, qui sont mous ou sans roideur. On a fait, à leurs dépens, les genres Myrhide, Pecten et Anthrisque.

L'espèce la plus connue et la plus utile, est le Cerfeuil cultivé, *ch. sativum*, Pers.; *Scandix cerefolium*, Linn.; plante annuelle dont les tiges s'élèvent à la hauteur d'une coudée; elles sont cylindriques, noueuses, lisses, cannelées, fistuleuses et branchues; ses feuilles, deux ou trois fois ailées, ont des folioles découpées et obtuses, quelquefois un peu velues, et ressemblant aux folioles du *persil;* les ombelles soutiennent de petites fleurs blanches, qui sont suivies de semences oblongues, lisses et noirâtres dans leur maturité; l'involucelle est composé de trois à cinq folioles tournées du même côté.

Cette plante, qui vient spontanément dans les contrées méridionales de l'Europe, est cultivée dans tous les jardins potagers. Le cerfeuil est incisif, rafraîchissant, diurétique et apéritif; il purifie le sang, et convient dans le scorbut et les maladies de la peau. Sa culture est facile; il aime le demi-soleil et une terre assez substantielle. On peut le semer toute l'année, excepté dans les derniers mois du printemps et dans le cours de l'été.

Le Cerfeuil odorant ou musqué, *Chœrophyllum odoratum*, Lamk.; *Scandix odorata*, Linn.; *Myrrhis odorata*, Pers., est une espèce vivace dont les racines et les semences ont à peu près le parfum et le goût de l'*anis*. Ses tiges sont hautes

de trois à quatre pieds, épaisses, creuses et cannelées; ses feuilles ressemblent un peu à celles de la *fougère;* elles sont grandes, larges, étendues, trois fois ailées, légèrement velues, et presque toujours marquées de taches blanches; les fleurs ont la couleur des taches, et les semences offrent une surface lisse, avec de profondes cannelures. On trouve cette plante en Italie, sur les Alpes et dans les montagnes de la Suisse; elle est cultivée dans les jardins : toutes ses parties répandent une odeur agréable. Ses graines, vertes et hachées, sont bonnes à manger dans les salades, ainsi que ses jeunes feuilles. On multiplie cette espèce par ses graines ou par ses rejetons; elle réussit dans tous les sols.

Les autres espèces de cerfeuil qui offrent quelque utilité, sont : le CERFEUIL SAUVAGE, *Chærophyllum sylvestre*, Linn., qui croît en Europe dans les prés humides, les vergers, les haies et les endroits cultivés. Il ressemble à la *ciguë* par son port, et surtout par ses feuilles, qui ont leurs folioles aiguës : sa tige est striée, rameuse et enflée à chaque nœud. Il est vivace, fleurit au premier printemps, et porte des fleurs blanches : on les emploie dans le Nord pour teindre les laines en jaune; les tiges teignent ces mêmes laines en vert.

Quoique cette plante ait une odeur presque fétide, et un goût âcre et un peu amer, elle n'en plaît pas moins aux abeilles et à plusieurs autres insectes; les ânes en sont aussi très-friands, ce qui lui a fait donner le nom de *persil d'âne.* On peut la cultiver avantageusement comme fourrage, à raison de sa précocité.

Le CERFEUIL HÉRISSÉ OU A FRUITS COURTS, *Chæroph. anthriscus*, Lamk.; *Scandix anthricus*, Linn.; *Anthricus vulgaris*, Pers., est annuel, indigène et aussi de l'Europe. Il a une tige lisse, des folioles découpées, légèrement velues, et des ombelles latérales.

Le CERFEUIL AIGUILLE, *Chæroph. pecten*, Lamk.; *Scandix pecten*, Linn.; vulgairement *aiguille de Vénus, peigne de Vénus*, se trouve communément dans les blés et dans les champs des parties tempérées de l'Europe. Il est remarquable par les longues cornes qui terminent ses fruits. Tessier regarde cette espèce comme un excellent fourrage. Sa racine périt chaque année. (D.)

CERGUACOS. Nom espagnol d'un CISTE (*Cistus salvifolius*, L.). (LN.)

CERIA-CUSPIA. Nom donné par les Romains à une espèce de joubarbe (*sempervivum tectorum*, L.). (LN.)

CÉRIE, *Ceria*. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, établi par Scopoli, et qui est le même que celui de SCATOPSE de Geoffroy. *V.* ce mot. (L.)

CÉRIE, *Cerii*. Autre genre d'insectes du même ordre, famille

des athéricères, division des syrphies, institué par Fabricius.

Les *céries* se distinguent des autres genres dérivés de celui des *syrphes*, par leurs antennes sensiblement plus longues que la tête, réunies à leur base, dont le second article forme, avec le suivant ou le dernier, une massue ovale, terminée par un stylet, ainsi que par leurs ailes écartées et leur abdomen allongé et presque cylindrique. L'extrémité antérieure de la tête offre une petite proéminence, de même que celle de plusieurs autres syrphies.

Ces insectes se tiennent sur les fleurs, mais plus spécialement sur les troncs des arbres, et paroissent y déposer leurs œufs. Par l'allongement de leur corps et de leurs antennes, l'écartement de leurs ailes, leur couleur noire mélangée de jaune, ils ressemblent à des guêpes.

L'espèce décrite par Fabricius sous le nom de *clavicorne*, et rapportée de Barbarie par M. Desfontaines, professeur de botanique, ne doit pas être confondue avec une autre de notre pays qui lui ressemble beaucoup. Je nomme celle-ci VESPIFORME, *vespiformis*. (*Cérie clavicorne*, B. 21. 3.)

Cet insecte a près de six lignes de longueur : il est noir ; son front est jaune, avec une ligne noire au milieu ; le devant de la tête est un peu avancé en bec, de même que dans les *syrphes ;* le vertex a une ligne jaune ; le corselet a un point à chaque angle huméral, une petite ligne transverse sous chaque aile, terminée par un point, et une raie à l'écusson, jaunes ; l'abdomen est cylindrique, avec trois anneaux jaunes ; les ailes ont la moitié de leur côte noire ; les pattes sont jaunes, avec les cuisses annelées de noirâtre.

La CÉRIE CLAVICORNE de Fabricius a été figurée par M. Ant. Coquebert, dans ses Illustrations iconographiques, insectes, décade 3, tab. 23, fig. 8. (L.)

CERIESCO et SERIESCO. Noms italiens d'une variété de limon abondante dans les jardins de Nice et d'Italie. (LN.)

CÉRIGON ou CÉRIGNON. Dans Maffée, c'est le Sarigue. *V.* DIDELPHE. (S.)

CÉRILIGION. C'est un des noms du HÉRISSON. (DESM.)

CERIN. *V.* CERIUM OXYDÉ SILICIFÈRE NOIR. (LUC.)

CERINTA. Nom de l'EPICÉA dans quelques parties des Alpes. *V.* SAPIN. (B.)

CERINTHE, Pline. C'est le MÉLINET, plante borraginée, au genre de laquelle le nom de *cerinthe* a été conservé. La pulmonaire maritime de Linn. a été classée aussi dans ce genre, puis dans celui des *samoles*, des *cynoglosses* et des *vipérines*. Roth et Moench en font un genre nommé *mertensia*. (LN.)

CÉRINTHOÏDES, Boerhaave. *V.* CERINTHE. (LN.)

CÉRIOMYCE. Battara décrit, sous ce nom, le CHAMPIGNON qu'on appelle vulgairement CEPS. (B.)

CÉRION, *Cerium*. Plante annuelle de la Cochinchine, haute de cinq à six pieds, qui, seule, selon Loureiro, constitue un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des solanées.

Ce genre présente pour caractères: un calice persistant partagé en cinq parties subulées et droites; une corolle campanulée à cinq divisions arrondies; cinq étamines; un ovaire supérieur à style subulé et à stigmate épais; une baie à plusieurs loges pentagones et monospermes; des semences anguleuses.

Le *cérion* croît dans les lieux cultivés de la Cochinchine; il se rapproche du genre BRUNSFELS. (B.)

CÉRIQUE. Nom commun, qu'on donne en Amérique à certains crustacés. Il paroît, par les figures de Marcgrave, que les uns sont des PORTUNES, et les autres des OCYPODES. (B.)

CÉRIROSTRES. Oiseaux dont le bec est garni d'une membrane à la base. (V.)

CERISAIE. Nom donné à un lieu planté en CERISIERS. (D.)

CERISE. Fruit du CERISIER. (B.)

CERISE DE JUIF. Fruit de l'ALKEKENGE. (B.)

CERISIER, *Cerasus*, Juss; *Prunus cerasus*, Linn. (*Icosandrie monogynie.*) Genre de plantes de la famille des rosacées, qui se rapproche beaucoup du *prunier*, et qui comprend des arbres de moyenne grandeur, dont les fleurs sont composées d'un calice en cloche, caduc et découpé en cinq parties; d'une corolle à cinq pétales; de vingt à trente étamines, et d'un style couronné par un stigmate orbiculaire. Le fruit est une drupe charnue, arrondie, glabre, légèrement sillonnée d'un côté, renfermant un noyau lisse, presque rond, et marqué latéralement d'un angle plus ou moins saillant.

Cette exposition de caractères génériques, réunit les CERISIERS aux PRUNIERS; mais les agriculteurs les séparent: nous suivons ici leur opinion.

Les espèces les plus dans le cas d'être indiquées particulièrement, sont les suivantes:

Le CERISIER-MERISIER, *Cerasus avium*, a les fleurs disposées en ombelles sessiles, les feuilles ovales lancéolées, légèrement velues en dessous. On le trouve dans tous les bois de la France. C'est le type des cerises à fruits durs, tels que les guignes et les bigarreaux.

Le CERISIER-GRIOTTIER, *prunus cerasus*, Linn., a les fleurs disposées en ombelles pédonculées, les feuilles ovales lan-

céolées et glabres en dessous. Il est originaire de l'Europe orientale et de l'Asie mineure. C'est lui qui a fourni les variétés connues sous les noms de *griotte* et de *cerises aigres*, *cerises anglaises*, *cerises* proprement dites.

Ces deux *cerisiers* ont été long-temps confondus, et le sont encore par beaucoup de personnes. Leurs différences sont cependant tellement marquées, que dès qu'on est prévenu, on les distingue facilement à toutes les époques de l'année. C'est au dernier que doit s'appliquer l'histoire de l'introduction du cerisier à Rome, par Lucullus.

Les variétés qu'ont produites ces deux espèces, sont très-nombreuses. Nous allons passer en revue les principales d'entre elles. Le MERISIER A PETIT FRUIT, est le type de l'espèce. On l'appelle aussi le grand cerisier des bois. Cet arbre s'élève beaucoup dans les forêts, et se multiplie de lui-même par ses noyaux. Il est très-utile pour les pépiniéristes. C'est sur son plant qu'ils greffent toutes les espèces de cerisier, et ils ont de beaux sujets. Son fruit est rouge ou noir, ou un peu blanc, mais coloré et veiné de rouge. Sa chair est sèche, et a une saveur qui n'est pas agréable. Le noyau occupe presque tout le fruit, et il est adhérent à la chair.

Variétés du précédent. — MERISIER A GROS FRUIT NOIR, Duh. Son fruit est comme une petite cerise noire à longue queue; on l'appelle *merise;* il a la peau fine, luisante, la chair tendre, d'un rouge foncé, très-vineuse, douce et sucrée, adhérente au noyau; c'est avec le fruit de cet arbre qu'on prépare le *ratafia de cerises;* qu'on fabrique le KIRSCHENWASSER, qu'on fait la *soupe des bûcherons.* Il y a aussi une variété de *merisier* à fleur double et une fleur semidouble qui fleurissent en mai.

GUIGNIER A FRUIT NOIR. Arbre moins élevé que le merisier, ayant des branches plus touffues, plus chargées de feuilles. Son fruit mûrit en mai ou juin. Il a la peau fine, brune, tirant sur le noir, la chair et le suc d'un rouge foncé, et le noyau adhérent.

GUIGNIER A GROS FRUIT NOIR LUISANT, de même grandeur et de même forme que le précédent: son fruit mûrit à la fin de juin; il a la peau noire, polie et luisante, la chair rouge et tendre sans être molle, une eau abondante, d'un goût relevé et agréable, et le noyau un peu teint de rouge.

GUIGNIER A GROS FRUIT BLANC. Il mûrit quinze jours après le premier. La couleur de son fruit est d'un blanc de cire d'un côté, lavé de rouge de l'autre; sa chair ferme; son eau blanche et plus agréable que celle du premier. Le noyau est très-blanc et adhérent à la chair.

Le BIGARREAUTIER a les feuilles plus grandes que celles

du *cerisier* ordinaire. Ses fruits sont gros, oblongs ; leur chair est blanche ou rouge. Ce fruit est de difficile digestion, et sujet à être piqué des vers. Le bois des bigarreautiers est assez semblable à celui du *merisier*, et plus dur que celui du *cerisier*.

Bigarreautier a gros fruit rouge. Arbre à peu près de la même grandeur que les *guigniers ;* bois plus gros; branches moins nombreuses ; feuilles plus pendantes ; fruit mûrissant plus tard que les *guignes*, c'est-à-dire, en juillet et août ; il est gros, convexe d'un côté, aplati de l'autre, et divisé par une rainure assez profonde. Sa peau est polie, brillante, d'un rouge foncé du côté du soleil, et d'un rouge vif du côté de l'ombre ; sa chair ferme, cassante, succulente, parsemée de fibres blanches ; son eau un peu rougeâtre, bien parfumée et excellente ; le noyau est ovale et jaunâtre.

Bigarreautier a gros fruit blanc. Il diffère du précédent par la couleur du fruit d'un rouge très-clair du côté du soleil, et d'un blanc de cire du côté de l'ombre ; par sa chair moins ferme et plus succulente.

Bigarreautier a petit fruit hâtif. La maturité de son fruit concourt avec celle des guignes. La peau de ce fruit, marquée d'une simple ligne, est d'un rouge tendre du côté du soleil, et d'un blanc de cire du côté de l'ombre, mais légèrement rose ; sa chair blanche, moins dure que celle des autres *bigarreaux*, cassante, beaucoup plus ferme que celle des *guignes ;* son eau d'un goût relevé, et son noyau blanc.

Le port du Cerisier-griottier suffit seul pour le distinguer des *mérisiers*, du *guignier* ou du *bigarreautier ;* il ne s'élève jamais autant ; ses branches sont plus multipliées, plus chiffonnes et moins fortes ; ses feuilles plus fermes sur leurs pétioles, moins grandes, d'un vert plus foncé ; ses fleurs plus petites, mais plus ouvertes ; ses fruits ronds, fondans, acides, ayant une peau qui se sépare aisément de la chair. Ils sont ou rouges ou noirs.

Variétés du précédent.—Cerisier-griottier, ou Nain précoce. Sa hauteur est de six à huit pieds. Son fruit mûrit en mai. On le greffe sur des drageons de cerisier à fruit rond, ou sur le cerisier de Sainte-Lucie.

Cerisier ou Griottier hâtif. Il est plus grand que le précédent, moins que les guigniers ou bigarreautiers, et chargé de branches qui se tiennent mal. On le greffe sur le merisier, pour lui donner un pied plus élevé. Son fruit mûrit en mai ou en juin ; il est plus aplati vers la queue qu'à son autre extrémité ; sa chair est presque blanche, son eau douce, agréablement acide.

Cerisier commun ou Griottier à fruit rond. Toutes les variétés de ce cerisier portent ce nom ; elles sont nombreuses et se distinguent par la grandeur de l'arbre, par la disposition des branches, par la qualité du fruit et le temps de sa maturité. Ce cerisier se charge chaque année d'une grande quantité de fruits. Il y en a deux jolies sous-variétés ; savoir : le cerisier ou griottier à fleur double, et celui à fleur semi-double, qui tous deux produisent un effet charmant dans les bosquets d'été. Cependant ces fleurs sont moins belles que celles du merisier à fleur double ou semi-double.

Cerisier ou Griottier a la feuille. Son caractère particulier est d'avoir une feuille allongée, adhérente à la queue qui soutient le fruit. Ce fruit est sauvage, très-acide, même âpre, et très-petit.

Cerisier ou Griottier à trochet. Sa fleur ressemble à celle du cerisier hâtif. Ses fruits sont de médiocre grosseur, leur peau est d'un rouge foncé dans sa pleine maturité, leur chair délicate, un peu fortement acide. Ils sont très-nombreux sur les branches fluettes.

Cerisier ou Griottier à bouquet. Il est ainsi nommé à cause de la forme de ses fleurs, et de la manière dont ses fruits se groupent ensemble. La majeure partie avorte. Ils mûrissent au mois de juin.

Cerisier ou Griottier de la Toussaint, ou tardif. Il est de la même hauteur que le précédent, et lui ressemble par la disposition et la forme de ses branches, qui, la plupart, sont tombantes. Les premières fleurs paroissent en juin, et il en produit tout l'été. Il a, à la fois, comme l'oranger, des boutons de fleurs, des fleurs épanouies, des fruits qui nouent, d'autres qui commencent à rougir, et d'autres qui sont mûrs.

Cerisier ou Griottier de Montmorency, gros Gobet, Gobet a courte queue. C'est un arbre médiocrement grand. Son fruit mûrit en juillet. Il est gros, fort aplati à ses deux extrémités ; la queue courte, grosse, implantée dans une cavité évasée ; la peau d'un beau rouge vif, peu foncée ; la chair délicate, d'un blanc un peu jaunâtre ; l'eau abondante, agréable, peu acide ; le noyau blanc, petit.

Il y a un autre *cerisier de Montmorency* dont la fleur est plus grande que celle du précédent ; dont le fruit est moins gros, moins comprimé, plus arrondi, d'un rouge plus foncé, et plus hâtif d'environ quinze jours.

Cerisier de Hollande. C'est le plus grand de tous les *cerisiers-griottiers*. Ses fleurs sont sujettes à couler. Son fruit mûrit en juin ; il est gros, presque rond ; la queue est bien nourrie, la peau d'un beau rouge, la chair fine, d'un blanc

un peu rougeâtre, ainsi que le noyau; son eau douce, très-agréable, et légèrement teinte.

Cerisier a fruit ambré, à fruit blanc. Son fruit à queue assez longue, est gros, arrondi par la tête, d'une couleur d'ambre que la maturité lave en quelques endroits de rouge fort léger et d'une eau très-abondante, douce, sucrée, sans fadeur. Il mûrit vers la mi-juillet.

Griottier proprement dit. Cet arbre est moins grand que le précédent; ses fruits environnent la branche. Ils mûrissent au commencement de juillet.

Griottier de Portugal. Sa hauteur est médiocre. Ses fruits sont gros, aplatis par les extrémités, et un peu par un côté; ils ont une queue grosse, surtout à son insertion dans le fruit; une peau cassante, d'un beau rouge brun tirant sur le noir; une chair ferme, d'un rouge foncé, s'éclaircissant vers le noyau; une eau abondante, légèrement amère, et excellente; le noyau est petit et pointu à son sommet. On appelle aussi cette cerise, *royale archiduc*, *royale de Hollande.*

Griottier d'Allemagne, Griotte de chaux, grosse Cerise de M. le comte de Saint-Maure. Son fruit mûrit au milieu de juillet; il est allongé, plus renflé vers la queue qu'à l'autre extrémité; a une queue mince, longue; une peau d'un rouge-brun foncé et presque noir; une chair d'un rouge foncé, et une eau abondante, très-acide.

Royale chery-duke. Cet arbre est d'une grandeur au-dessus de la moyenne; il s'épuise à produire des fruits; ils sont gros, un peu comprimés par les deux extrémités; la queue médiocrement grosse, toute verte; la peau d'un beau rouge-brun, tirant sur le noir dans l'extrême maturité du fruit; la chair rouge et un peu ferme; l'eau très-douce; le noyau surmonté de quelques proéminences du côté de la queue, et pointu à l'autre extrémité. C'est la *cerise anglaise.*

Cerise-guigne. Cet arbre est plus grand que le *cherry-duke.* C'est une variété perfectionnée. Son fruit mûrit à la fin de juin; il est gros, aplati sur les côtés, sans rainure; la queue menue, implantée dans une cavité large et profonde; la peau d'un rouge-brun foncé et presque noir dans sa maturité; la chair un peu molle, colorée comme la peau, s'éclaircissant auprès du noyau; l'eau douce, d'un goût agréable et rouge; le noyau est ovale, allongé et pointu à son extrémité.

Tout sol de nature calcaire et légère convient au *cerisier;* il réussit moins bien dans les fonds argileux, ou dont le grain de terre est trop compacte, ainsi que dans les endroits humides. Dans ces derniers terrains surtout, la fleur est sujette

à couler, et la meilleure espèce de *cerise* y a peu de goût. Il ne se plaît pas dans les expositions trop chaudes; on ne doit y planter que ceux de primeur. Il aime les pays de montagnes, les lieux élevés; il y est plus tardif, il est vrai, mais son fruit est beaucoup plus parfumé.

La majeure partie des *cerisiers* se multiplie et se reproduit de noyau; la greffe cependant est préférable et plus expéditive: elle est aussi plus sûre pour avoir la qualité de fruit qu'on désire. Le *merisier* provenant de noyau, est, de tous les arbres de cette famille, celui qui est le plus propre à recevoir la greffe; ses pieds sont droits, forts et vigoureux, et il ne pousse point de rejetons de ses racines: c'est le meilleur arbre pour les hautes tiges. Après lui, viennent les *cerisiers à fruit rond*. Ceux-ci ont la faculté de se reproduire de drageons; et si l'on veut les multiplier, il suffit de couper le tronc de l'arbre entre deux terres, ou de l'éclater à la naissance des racines. Si on les greffe, ils poussent beaucoup de drageons. Le *cerisier de Sainte-Lucie*, ou *mahaleb*, est encore très-bon pour recevoir la greffe de tous les *cerisiers;* il réussit assez bien dans les plus mauvais terrains, et très-bien dans les terrains passables. Toutes les manières de greffer sont bonnes pour le *cerisier;* les plus sûres sont l'écusson à œil poussant (il reprend mieux sur le *merisier à fruit rouge* que sur celui *à fruit noir*), et la greffe en fente, lorsque le pied est fort, ou lorsqu'on veut changer la tête de l'arbre. Les *cerisiers* venus de noyau peuvent donner de nouvelles variétés intéressantes.

Le *cerisier* a conservé, malgré nos soins, son principe sauvage. Il veut pousser à sa fantaisie; si la serpette du jardinier cherche à le contraindre, il dépérit et meurt promptement. Il faut l'abandonner à la nature. Il ne pousse point trop en bois, et se trouve bien chargé de fruit, si la saison a été favorable. Les branches mortes sont bientôt cassées par le vent; celles qui sont chargées de gomme périssent d'elles-mêmes.

Le *merisier* réussit très-bien à la transplantation; son écorce extérieure est d'une couleur brune cendrée, et l'intérieure est verdâtre. Cet arbre est à son point de perfection à l'âge de quarante ans.

En général, les *cerisiers à fruits en cœur* greffés, pyramident bien. Ceux *à fruits ronds* se chargent de trop de branches, mais ils se débarrassent eux-mêmes des branches superflues.

Le bois du cerisier est blanchâtre à la circonférence, et rougeâtre dans le cœur. Si cette couleur se soutenoit, ce seroit un arbre précieux pour l'ébénisterie: on la lui rend pourtant en le trempant dans la chaux. Le *merisier* a son bois plus serré, plus dur que celui des *cerisiers* à fruit en cœur et

à fruit rond. Il pèse, vert, 61 livres 13 onces le pied cube; et sec, 54 livres 15 onces, et se fend rarement par la dessiccation. Ce bois est recherché par les tourneurs, par les ébénistes, et surtout par les luthiers, qui prétendent qu'il est sonore. Dans quelques cantons de la France, on fait, avec les branches de merisier, de très-bons échalas pour les vignes, surtout si l'on a eu soin de les écorcer; des cerceaux de cuves et de tonneaux, si elles sont assez droites et assez longues.

Le fruit du cerisier se mange cru, cuit, confit au sucre, à l'eau-de-vie; il se conserve sec; on en fait du ratafia. En faisant fermenter le jus des cerises et leurs noyaux concassés, et en y ajoutant du sucre, on obtient une liqueur fort agréable, qu'on appelle *vin de cerise*. On tire à l'alambic une eau-de-vie de cerises fermentées, qui est très-violente. Celle qu'on nomme, dans la Lorraine-Allemande, *kirschen-wasser*, est faite avec les *merises*. C'est une liqueur spiritueuse qu'on obtient par la distillation des différentes espèces de *cerises sauvages*. Cette liqueur forme une branche de commerce assez considérable dans les montagnes de l'Alsace et de la Franche-Comté, mais principalement dans les cantons de Bâle et de Berne. Le *kirschen-wasser* se fait ou avec la *merise noire à suc doux*, ou avec la *cerise* et *griotte à fruit rouge et acide*. La liqueur faite avec le fruit du *merisier* est beaucoup plus délicate que celle tirée de la *cerise acide*. Souvent on mêle les deux fruits ensemble, et l'on a tort; on a plus tort encore lorsqu'on y mêle les prunelles et les sorbes; alors la liqueur est mauvaise et nuisible.

La cerise verte ou sèche est astringente. Quand elle est bien mûre, elle est rafraîchissante, nourrissante et laxative. Ses queues et ses feuilles ont la même propriété. La *cerise acide* ou *griotte* tempère la soif; son suc étendu dans beaucoup d'eau, édulcoré avec suffisante quantité de sucre, convient dans les fièvres où il y a ardeur et tendance vers la putridité. Le *cerisier à fruit doux* ou le *guignier* cause des vents dans les premières voies. Les noyaux et les amandes concassés et infusés dans le vin blanc pendant la nuit, environ deux douzaines dans trois ou quatre onces de vin, sont très-apéritifs.

Le Cerisier luisant, *cerasus chamæcerasus*, Linn. C'est un arbuste originaire de Sibérie, qui donne des fruits de la grosseur de la griotte commune, mais qui sont très-âpres. On le greffe sur le suivant, à deux ou trois pieds de haut, et il en résulte une boule très-agréable lorsqu'elle est en fleur ou en fruit.

Cerisier mahaleb ou Bois de Sainte-Lucie, *Cerasus*

mahaleb, Mus.; *Prunus mahaleb*, Linn. C'est un arbre qui a à peu près le port du cerisier; mais son bois est dur, coloré en brun, veiné et odorant. Ses feuilles sont alternes, simples, entières, ovales, dentées, terminées en pointe, et portées sur des pétioles; elles ont des glandes à leur base. Les fleurs sont plus petites que celles du cerisier, odoriférantes et disposées en corymbe au sommet des tiges; le fruit est petit, noir, d'un goût désagréable et amer.

Cet arbre croît dans les bois de l'Europe tempérée, et particulièrement dans les Vosges, près du village de Sainte-Lucie, d'où il a tiré son nom. Il mériteroit qu'on donnât plus d'attention à sa culture. Il devient d'une grande ressource pour retenir les terres des coteaux trop inclinés, et met en bon rapport les terrains que l'abondance de la craie, du plâtre, ou de l'argile, et même du sable, rend stériles, en les divisant par ses racines, et en les recouvrant de ses feuilles, qui sont en grand nombre. Ses racines pénètrent et soulèvent une partie du sol, et donnent aux eaux pluviales la facilité d'imbiber ces terres compactes et dures, sur lesquelles les débris de ses feuilles forment une couche végétale. On peut en juger par le parti qu'on en a tiré à *Malesherbes*, où il en a été fait des plantations et des semis considérables. On y voit cet arbre en trois états. Dans les mauvais terrains, sur des coteaux arides, crétacés ou couverts de pierres calcaires, il n'est qu'un arbuste; dans les terrains un peu meilleurs, il est un arbrisseau; il devient un arbre de troisième ordre, dans les bonnes terres : on peut aussi en faire des haies de clôtures. Enfin, il sert de sujet pour la greffe du cerisier qu'on veut tenir à basse tige, et qui, par ce moyen, peut donner du fruit sur un sol où le *merisier* réussiroit difficilement.

Cet arbre se multiplie par les semis, et de drageons; mais, pour diviser un mauvais terrain, le semis est préférable.

Cerisier du Canada, Ragouminier nega ou Minel du Canada, *Cerasus canadensis*, Mus.; *Prunus canadensis*, Linn. C'est un arbrisseau qui s'élève rarement au-dessus de trois ou quatre pieds. Il a été apporté du Canada, où il croît naturellement; on le cultive dans les jardins comme arbrisseau à fleur et d'ornement. On peut le placer dans les plates-bandes des bosquets printaniers. Ses fleurs, plus petites que celles du cerisier, et portées par des pédoncules longs et minces, naissent aux parties latérales des branches et des jeunes rejetons, au nombre de trois ou quatre sur chaque pédoncule; elles paroissent au printemps. Ses fruits ressemblent à ceux du *petit cerisier sauvage*; mais leur saveur est amère. Ils mûrissent en juillet. On multiplie cette espèce en marcottant

ses branches au commencement du printemps, ou en semant ses noyaux de la même manière que les autres *cerisiers*.

Cerisier a grappes ou Putier, *Cerasus padus*, Mus.; *Prunus padus*, Linn. On confond souvent, même dans les Vosges, cette espèce avec le *mahaleb*; et comme son bois sert à faire beaucoup de petits meubles, les ébénistes et tourneurs le mêlent dans leurs ouvrages avec le *bois de Sainte-Lucie*, et lui donnent ce nom. La marqueterie qu'on fait avec ce bois est charmante, et les veines en sont très-variées, lorsqu'on le scie diagonalement. Le *putier* croît naturellement en Europe, et on le cultive dans les pépinières, pour en faire un arbre ou un arbrisseau d'ornement. Sa tige s'élève à une hauteur médiocre; elle pousse des branches écartées, garnies de feuilles ovales, lancéolées, simples, entières, dentées en leur bord, terminées en pointe et pétiolées; elles ont deux glandes à leur base. Ses fleurs sont blanches et disposées en petites grappes serrées aux côtés des branches et à leur extrémité; elles sont placées chacune sur un court pédoncule, et rangées alternativement dans la longueur du pédoncule principal. Son fruit est rond, petit, d'abord vert et ensuite rouge à l'époque de sa maturité; il est amer, et il renferme un noyau long et sillonné.

Cerisier de Virginie, *Cerasus virginiana*, Mus.; *Prunus virginiana*, Linn. Cette espèce croît en Virginie et dans d'autres parties de l'Amérique septentrionale. C'est un arbre qui s'élève de dix à trente pieds, et qui conserve très-longtemps sa verdure en automne. Il a des feuilles oblongues, ovales, à dentelures aiguës, et qui sont munies de glandes sur le devant des pétioles. Ses fleurs sont blanches, et ses fruits assez gros, et noirs dans leur maturité; les oiseaux les mangent. Son écorce est employée comme fébrifuge dans l'Amérique septentrionale. On multiplie cette espèce par semences ou par marcottes: les baies doivent être mises en terre en automne.

Cerisier de Portugal ou Azarero, *Cerasus lusitanica*, Mus.; *Prunus lusitanica*, Linn. Il nous vient de Portugal; mais on ignore s'il est originaire de ce pays. C'est un petit arbre ou un grand arbrisseau toujours vert, et dont les branches ont, dans leur jeunesse, une écorce rougeâtre. Ses feuilles sont oblongues, ovales et dénuées de glandes; ses fleurs blanches et disposées en épis longs et serrés sur les côtés des rameaux; ses baies ovales, d'abord vertes, ensuite rouges, puis noires au moment de leur maturité; elles contiennent un noyau semblable à celui d'une *cerise*. Cet arbre porte aussi le nom de *laurier de Portugal*; il se multiplie comme le *laurier-cerise* ou le *laurier commun*, par boutures, par

1. Calcéole fossile.
2. Came gryphoïde.
3. Camérine lisse.
4. Cardite cœur.
5. Cardite jeson.
6. Carinaire vitrée
7. Casque tuberculeux.
8. Cerlite ratissoire.
9. Cyclade cornée.
10. Cyclade carolinienne.
11. Cranie masque.

marcottes ou par semences. On le marcotte en automne; mais quand on veut qu'il parvienne à une certaine hauteur, il faut l'élever de baies, qui se sèment dans le même temps.

Le *laurier-cerise* est encore une espèce de *cerisier*. *V.* LAURIER-CERISE. (D.)

Le CERISIER DE LA CAROLINE a les feuilles toujours vertes, luisantes, très-entières et lancéolées; les fleurs disposées en grappes axillaires, et les fruits ronds. Il est propre aux îles de Cuba, de la Jamaïque, à la Caroline et à la Floride. Je l'ai cultivé en quantité à la Caroline. C'est un superbe arbre, qui s'élève à trente ou quarante pieds; dont le tronc est garni de nombreux rameaux depuis le pied jusqu'au sommet; dont les fleurs durent long-temps, et sont légèrement odorantes; dont les fruits noirs, et de la grosseur d'une balle de fusil de chasse, subsistent d'une année à l'autre, et jouent fort bien avec le vert tendre et brillant des feuilles. Je n'en connois pas de plus propre à faire des allées de jardins, à garnir des bosquets d'hiver, d'autant plus qu'il fait toujours la pyramide, comme le *peuplier d'Italie*; mais il ne subsiste pas en pleine terre dans le climat de Paris. Son bois est dur, rougeâtre, et susceptible d'un beau poli. (B.)

CERISIER. C'est, aux Antilles, le MOURELIER À FEUILLES DE GRENADIER, *Malphigia punicifolia*, Linn., dont on mange les fruits, qui ressemblent à des cerises. *V.* MOURELIER. (B.)

CERISIER À CÔTES. C'est, à Cayenne, le JAMBOSIER UNIFLORE. (B.)

CERISIER CAPITAINE et BOIS CAPITAINE. Noms donnés, dans les îles, à une espèce de MOURELIER (*Malpighia urens*, L.) (LN.)

CERISIER DE CEYLAN. C'est l'*hugonia mystax*, Linn. *V.* HUGONE. (LN.)

CERISIER (FAUX) DE LA CHINE. *V.* LITSE. (B.)

CERISIER DE LA JAMAÏQUE. (*Malpighia glabra*, L.) (LN.)

CERISIER DES HOTTENTOTS, ou DU CAP. C'est la CASSINE À FEUILLES CONCAVES. (B.)

CERISIER DE SAINT-DOMINGUE. C'est une MALPIGHIE, au rapport de Tussac. (B.)

CERISIER DE TRÉBISONDE ou CURMASI. C'est le LAURIER CERISE, *Prunus laurocerasus*, plante orientale, introduite en Europe vers l'année 1574. (LN.)

CÉRITE, *Cerithium*. Genre de coquille univalve dont les caractères sont : d'être turriculée; d'avoir l'ouverture terminée à sa base par un canal étroit, court, brusquement recourbé, ou subitement tronqué, mais jamais échancré.

Ce genre, établi par Adanson, et fixé par Bruguières, comprend les *rochers*, les *strombes* et les *toupies* à forme turriculée de Linnæus. Il diffère des *vis* par le défaut d'échancrure à la base du canal. Il se divise en trois sections; savoir: 1.° *canal très-recourbé*, 2.° *bords du canal légèrement recourbés*, et 3.° *canal droit et très-court*.

Toutes les *cérites*, à une espèce près, la CÉRITE FLUVIATILE, qui n'a même qu'en partie les caractères du genre, sont des coquilles marines et operculées. Elles se trouvent ordinairement sur les côtes vaseuses et sablonneuses; et c'est peut-être à cette circonstance, comme le remarque Bruguières, que l'on doit la conservation du grand nombre d'espèces fossiles que l'on rencontre presque partout. En effet, on trouve que dans les pierres calcaires de seconde formation, dans celles uniquement formées de détritus de coquilles, les cérites se sont mieux conservées qu'aucune autre. On voit souvent des bancs entiers de plusieurs lieues de large et de plusieurs toises d'épaisseur, en être presque entièrement composés. C'est probablement la plus commune des pétrifications existantes en France; mais cette fréquence ne les rend pas plus faciles à étudier, car il est presque impossible de trouver une coquille à ouverture entière sur des millions d'individus qu'on examine. Les carrières d'Issi, près Paris, qui en sont entièrement formées, n'en ont pu fournir une seule susceptible d'être décrite depuis qu'on les y recherche. Il en est presque de même dans celles des pays à couches tertiaires, dans celles qu'on trouve disséminées parmi les sables ou les argiles. De toutes les coquilles de Grignon, par exemple, les cérites sont celles qu'on a le plus de peine à rencontrer entières; leur lèvre droite est presque toujours cassée, tandis que des coquilles bien plus délicates, telles que des *anomies*, des *calyptrées* et autres, sont restées fréquemment intactes. Cependant on en trouve quelques-unes d'entières à Courtagnon, et un grand nombre dans un banc sablonneux, que Gillet Laumont a découvert au-dessous d'Ecouen, près Paris.

Il y a des cérites d'une grosseur gigantesque. Lamétherie a décrit, dans le *Journal de physique*, un fragment gros comme le bras, qu'il a trouvé à Grignon, qui a dû appartenir à un individu de plusieurs pieds de long. J'en ai observé, en assez grand nombre, dans la carrière de Vissegnicourt, près Anisy en Laonnois, dont le diamètre étoit de six à sept pouces.

L'animal qui habite les cérites a une tête cylindrique, tronquée en dessous et ornée, sur les côtés, de petites franges semblables à une crête. De son origine partent de longues cornes, au milieu extérieur desquelles sont placés les yeux.

La bouche est une petite fente placée en dessous. Le manteau est épais, et son extrémité supérieure se replie en tuyau cylindrique assez court, couronné de six petites languettes triangulaires. Le pied est petit, presque rond et strié.

Ces animaux sont trop petits, même dans les plus grandes espèces, pour être recherchés pour la nourriture. En conséquence, on n'en tire aucune utilité.

Les cérites décrites par Bruguières montent à quarante-cinq espèces, presque toutes ou de la Méditerranée et des mers entre les tropiques, ou fossiles. On peut citer comme exemple de la première division, le CÉRITE OBÉLISQUE, qui est commun dans les collections. Il vient de la mer des Antilles. Ses caractères sont d'être varié de brun, d'avoir les tours de spire garnis de quatre côtes granuleuses, et la columelle marquée d'un pli.

Pour exemple de la seconde division, je mentionnerai le CÉRITE GOMMIER, dont les caractères sont d'être brun, strié transversalement; d'avoir la moitié inférieure des tours de la spire marquée de plis longitudinaux terminés par une pointe, et ayant leur bord supérieur crénelé. Celui ci se trouve dans la Méditerranée, sur la côte d'Afrique, et fossile en Italie.

Il faut aussi citer le CÉRITE TÉLESCOPE, qui est également commun dans les collections, et qui vient de la mer des Indes. Il est conique, brun; les tours de sa spire sont garnis de sillons transverses, et la columelle est marquée d'un pli. Il sert de type au genre TÉLESCOPE de Denys de Montfort.

Dans la troisième division, on remarque le CÉRITE FLUVIATILE, qui est très-allongé, noir; dont les tours de la spire sont lisses, contigus, et qui a l'extrémité supérieure de la lèvre droite échancrée. Il vit dans les marais des Grandes-Indes, et fait le passage entre les *cérites* et les *vis*.

Le CÉRITE RATISSOIRE est brun. Il a les tours de la spire garnis de quatre à cinq côtes tuberculeuses; les tubercules de la seconde côte, du côté de l'ouverture, plus gros que ceux des autres. Il se trouve à l'embouchure des rivières d'Afrique, et est figuré avec son animal dans l'ouvrage d'Adanson sur les *Coq. du Sénég.*, pl. 10. *V.* aussi pl. B. 15 de ce Dictionnaire.

Le CÉRITE PERVÈSE, dont l'ouverture de la coquille est tournée à gauche, dont les tours de spire sont partagés en quatre zones, les deux du milieu formés de points enfoncés, et ceux des bords de points élevés. Il se trouve dans la Méditerranée. *V.* p. 570. (B.)

CERITERO. En languedocien, c'est la GUIGNE, variété de CERISE. (LN.)

CÉRITHE. *V.* CÉRITE. (DESM.)

CÉRITIER. Animal des Cérites. Il a un opercule, deux tentacules pointues et portant les yeux à leur base ; le pied sessile, arrondi et discoïde. (B.)

CERITHIUM. Nom latin du genre Cérite. (DESM.)

CÉRIUM. Métal découvert, il y a quelques années, par MM. Hisinger et Berzelius, dans un minéral de Bastnaes, en Suède, et que sa grande pesanteur spécifique avoit fait nommer *tungstène de Bastnaes*. Le nom de *cérium* est emprunté de celui de *Cérès*, que porte la planète découverte en 1802 par Piazzi, célèbre astronome de Palerme. (*V.* le 50.e volume des Annales de chimie.) On auroit dû dire *cérérium*, comme le fait observer M. Klaproth ; mais le premier nom a été adopté par tous les minéralogistes.

M. Klaproth, qui avoit, dans le même temps, soumis le *tungstène de Bastnaes* à diverses expériences, le croyoit composé d'une terre nouvelle, qu'il nommoit *ocroïte*, à cause de la couleur rouge qu'elle prend par la calcination ; mais on a reconnu depuis que c'est de l'oxyde blanc de *cérium*.

Le *cérium* a également exercé la sagacité de M. Vauquelin. Voici les caractères qui lui sont assignés par ce savant chimiste :

Sa couleur est le blanc grisâtre éclatant, et son tissu lamelleux. Il est très-cassant et volatil à l'aide d'une haute température.

Les acides nitrique et muriatique ne l'attaquent point, si on les fait agir sur lui séparément ; mais il est soluble dans un mélange de ces deux acides.

Le muriate de *cérium* qui en résulte a une saveur sucrée ; il se dissout dans l'eau, à laquelle il ne communique pas de couleur, et donne un précipité floconneux blanc, par l'addition du prussiate de potasse, ou de l'oxalate d'ammoniaque.

Ce métal est susceptible de s'unir à l'oxygène dans différentes proportions. Oxydé au premier degré, il a une couleur blanche, et se dissout dans les acides sans perdre de son oxygène ; une nouvelle dose de ce principe le fait passer à l'état d'oxyde rouge, et alors il n'est plus que difficilement soluble dans les acides, et convertit en acide muriatique oxygéné une partie de l'acide muriatique dans lequel on le plonge, avant de s'y dissoudre.

Les oxydes de cérium ne se dissolvent point dans les alkalis ; leurs combinaisons avec les acides nitrique, muriatique et acétique, sont déliquescentes et solubles en même temps dans l'eau et dans l'alcohol ; tandis que, au contraire, leurs combinaisons avec les acides sulfurique, phosphorique, tartareux et prussique, sont blanches et insolubles dans l'eau. (*Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, *t.* 5, *p.* 405 et *suiv.*)

On connoît deux combinaisons naturelles de ce métal, que M. Haüy rapporte à une même espèce sous le nom de CÉRIUM OXYDÉ. *V.* plus bas.

La première et la plus anciennement connue, est le *cérium oxydé silicifère rouge*, et la deuxième, le *cérium oxydé silicifère noir.*

CÉRIUM OXYDÉ SILICIFÈRE ROUGE (Tungstène de Bastnaes, de Cronstedt; Tungstate calcaire rougeâtre, etc., de Bastnaes, de Born; Tungstène faux, de Schéele; *Ferricalcite* de Kirwan; *Cerit* de Hisinger et Berzelius; *Cererit* de Klaproth; et *Cérium-cérite* de Brongniart).

Ce minéral est en petites masses d'un blanc rougeâtre, translucides vers leurs bords, d'une pesanteur spécifique considérable, et qui varie de 4,530 à 4,733 et jusqu'à 4,935.

Sa cassure est irrégulière, granuleuse, à grain fin et un peu brillante.

Il est assez tendre, quoique difficile à casser, et ne raye point ou que très-légèrement le verre; cependant il donne quelquefois des étincelles sous le choc du briquet.

Un fragment de cette substance soumis seul à l'action du feu, prend une teinte rougeâtre et devient plus friable, mais ne se fond point: il perd, dans cette opération, une partie de son poids, évaluée de 6 à 7 pour cent par MM. Hisinger et Berzelius, et qui va jusqu'à 12 suivant M. Vauquelin.

Traité au chalumeau avec le borax, il est fusible en verre incolore.

M. Haüy a observé que le *cérite* acquiert l'électricité résineuse par le frottement, quand il est isolé.

Cent parties de *cérium oxydé rouge* contiennent, d'après l'analyse de M. Vauquelin:

Oxyde de *cerium*.	67,0
Silice.	17,0
Chaux.	2,0
Oxyde de fer.	2,0
Eau et acide carbonique.	12,0
	100,0

Le *cerium oxydé* silicifère rouge a été trouvé, en 1750, à Rhyddarhyttan en Suède, dans une mine de cuivre appelée *Bastnaes* ou *Saint-Gorans-Koppargrufva.* Il y étoit accompagné d'amphibole verdâtre fibreux, de mica, de quarz, de cuivre pyriteux, de bismuth et de molybdène sulfurés.

Il est encore assez rare dans nos collections.

CÉRIUM OXYDÉ SILICIFÈRE NOIR (*Allanite* de Thomson). Le minéral dont il s'agit a été considéré d'abord comme une

variété de la *gadolinite*, à laquelle il ressemble en effet beaucoup ; mais l'analyse qu'en a faite le docteur Thomson, prouve que cette similitude n'est qu'extérieure. *V.* plus bas.

Le nom d'*allanite* que ce savant lui a donné, est emprunté de celui de M. Th. Allan, auteur d'un ouvrage fort utile sur la minéralogie, dont la seconde édition a paru en 1814, à Édimbourg, sous le titre de *Mineralogical nomenclature*, etc.

Sa couleur est le noir brunâtre éclatant; il est assez dur pour rayer le verre et facile à briser. Sa cassure est conchoïde, à petites évasures, et les fragmens indéterminés à bords tranchans. La couleur de la poussière est le gris verdâtre foncé.

Exposé au feu du chalumeau, il se fritte et fond imparfaitement en une scorie brune : à une forte chaleur rouge, il perd 3,98 pour cent de son poids.

L'*allanite* est composé de :

Oxyde de *cérium*.	33,9
Oxyde de fer.	25,4
Silice.	35,4
Chaux.	9,2
Alumine.	4,1
Matière volatile.	4,0
	112,0

Cette augmentation de douze parties est due principalement, dit M. Thomson, à l'acide carbonique combiné avec l'oxyde de *cérium*, dont la chaleur rouge ne l'a pas complétement débarrassé.

Il diffère de la gadolinite, en ce que, ses fragmens plongés dans l'acide nitrique, ne s'y décolorent pas, comme le font ceux de cette substance. Ils ne forment pas non plus de gelée avec ce même acide. (*Haüy.*)

On le trouve au Groënland ; il est ordinairement sous la forme de petites masses, mélangées de mica noir et de feldspath, et disséminées, plus rarement cristallisé. Certains échantillons ont présenté des indices de primes quadrangulaires, avec des incidences de 117° et 63°, et d'autres celle d'un prisme à six pans terminé par des pyramides à quatre faces.

Suivant M. le comte de Bournon, la forme primitive de l'*allanite* est un prisme tétraèdre rectangulaire, dans lequel les bords des faces terminales sont entre eux dans le rapport de 12 à 5,6.

Le même savant a en outre observé plusieurs modifications de formes dans cette substance. *V.* le Catalogue de sa collection, p. 456 et suiv.

M. Hisinger a découvert, en 1811, une nouvelle combinaison de l'oxyde du *cérium* avec la silice, la chaux et l'oxyde de fer, à laquelle il donne le nom de *cérin*. Il paroît très-probable, d'après l'opinion de M. Berzelius, adoptée par M. Brunn-Neergaard, que ce minéral est le même que M. Thomson a décrit sous le nom d'*allanite*, et dont nous venons de rapporter les caractères. Il accompagne le *cérite* dans la mine de Bastnaes.

Le Mémoire dans lequel M. Brunn-Neergaard a décrit cette nouvelle substance, contient en même temps l'histoire du *cérium* oxydé silicifère rouge. Il est inséré dans le t. 75 du J. de Phys., p. 239 à 244. (LUC.)

CERIX. Pline et plusieurs autres naturalistes anciens donnent ce nom à des coquilles univalves qu'ils ne décrivent pas avec assez de précision pour qu'on puisse les rapporter aux genres admis dans nos méthodes de conchyliologie. On sait seulement que les animaux qui habitoient ces coquilles avoient beaucoup de ressemblance avec les MURICIERS et les POURPRIERS, qui forment et habitent les coquilles des genres MUREX et POURPRE. (DESM.)

CERIZIN, CERISIN. Nom du TARIN dans Belon, et du SERIN D'ITALIE dans Mauduit. (V.)

CERLAC. C'est, en Piémont, le nom du PIPI ROUX. (V.)

CERMACEK. Nom bohémien du ROSSIGNOL de muraille. (DESM.)

CERMATIDES, *Cermatides*. Nom donné par M. Léach à une famille d'insectes, qui comprend le genre SCUTIGÈRE ou CERMATIA d'Illiger. (L.)

CERMATIE, *Cermatia*. Nom donné par Illiger au genre SCUTIGÈRE de M. de Lamarck. *V.* ce mot. (L.)

CERMOLO et CEMBRO. Noms que les Tyroliens et les habitans du nord de l'Italie donnent à une espèce de PIN, *Pinus cembra*. (LN.)

CERNA SANIKLA. En Bohème, c'est la SANICLE, *Sanicula europæa*, Linn. (LN.)

CERNY KOREN. Nom de la CONSOUDE, *Symphytum officinale*, Linn., en Bohème. (LN.)

CEROCHETE, *Cerochetus*. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, établi par M. Duméril, et composé des espèces de notre famille des athétricères, qui ont pour caractères: antennes à poil latéral simple; leur article intermédiaire plus court que le dernier; tête sessile; abdomen ovale; antennes en palette, cachées dans un creux; cuilleron simple. (L.)

CÉROCOME. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des trachélides.

Les cérocomes sont remarquables par les antennes dont les articles sont dilatés, inégaux, irréguliers dans les mâles, moniliformes et arrondis dans les femelles. Semblables aux cantharides, elles ont la tête inclinée, les élytres molles; cinq articles aux tarses des quatre pattes antérieures et quatre aux tarses postérieurs; les uns et les autres terminés par deux paires de crochets; elles ont la bouche composée d'une lèvre supérieure très-courte; de deux mandibules cornées, courtes, arquées; de deux mâchoires allongées, cylindriques; d'une lèvre inférieure avancée, bifide, membraneuse, et de quatre antennules filiformes, avec le second et le troisième articles des antérieures renflés, presque vésiculeux dans les mâles.

Les cérocomes ont quelques rapports avec les mylabres; mais elles en diffèrent par les antennes, composées de neuf articles, et qui ont, dans les mâles, une forme particulière, qui ne permet pas de les confondre avec aucun autre genre.

Ces insectes présentent des couleurs très-brillantes et propres à les faire distinguer. Ils fréquentent les fleurs, sur lesquelles on les trouve pendant une grande partie de l'été. Ils volent avec beaucoup d'agilité; mais on les saisit facilement lorsqu'ils ont la tête enfoncée dans le calice des fleurs, pour en extraire le suc mielleux. Les habitudes des larves nous sont encore entièrement inconnues; nous présumons qu'elles vivent dans la terre comme les larves des cantharides, et qu'elles se nourrissent des racines des plantes.

Parmi quatre espèces décrites, la plus connue est la Cérocome de Schæffer, B. 23. 8.; elle est verte, avec les antennes et les pattes jaunes. (o.)

CEROFOGLIO. Nom italien du Cerfeuil. (ln.)

CERONIA. *V.* Ceraunia. (ln.)

CEROPALÈS, *Ceropales*, Latr., Fab. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des fouisseurs. Il est très-voisin de celui des *pompiles* (*V.* ce mot.), et n'en diffère que par ses antennes presque droites ou simplement arquées dans les deux sexes, et par le labre, qui est entièrement extérieur. L'abdomen est aussi proportionnellement plus court, et son aiguillon est un peu saillant dans la femelle; les ailes diffèrent peu de celles des pompiles. On trouve ces insectes sur les fleurs.

Fabricius rapporte à ce genre quelques hyménoptères qui me paroissent lui être étrangers. L'espèce la plus commune en France est le Céropalès tachete, *Ceropales maculata*, Latr., Fab.; Panz. *Faun. insect. Germ. fasc.* 71, tab. 19. Il est noir, avec deux lignes entre les yeux, deux points sur le

premier segment de l'abdomen, le bord postérieur du suivant, et un autre point à l'anus, blancs; le corselet offre aussi des taches de la même couleur; les pieds sont fauves.

Le Céropalès bigarré, *Ceropales variegata*, Fab., et que l'on trouve aussi aux environs de Paris, a l'abdomen fauve, avec l'extrémité postérieure noire et tachetée de blanc.

Le Céropalès a cinq bandes, représenté D. I. 5., appartient à notre genre *goryte* ou à celui d'*arpacte* de M. Jurine. *Voyez* Goryte. (L.)

CÉROPÈGE, *Ceropegia*. Genre de plantes de la pentandrie digynie, et de la famille des apocinées, dont les caractères sont d'avoir : un calice très-petit, persistant, à cinq dents pointues; une corolle monopétale, tubuleuse, renflée à la base, à cinq divisions à son limbe; cinq étamines; un ovaire supérieur dont le style, à peine apparent, soutient deux stigmates.

Le fruit est composé de deux follicules longues, droites, pointues, uniloculaires, qui s'ouvrent d'un côté longitudinalement, et renferment des semences couronnées d'une aigrette plumeuse.

Ce genre contient douze ou quinze espèces, dont dix de l'Inde. Ce sont des plantes volubles, à feuilles opposées, à fleurs disposées en ombelles axillaires ou terminales, dont aucune n'est cultivée dans les jardins d'Europe.

Le Céropège sagitté sert aujourd'hui de type au genre Microlome. (B.)

CÉROPHORE. M. de Blainville donne ce nom aux mammifères à cornes creuses et persistantes, qu'il subdivise en douze sous-genres, dont huit se rapportent à notre genre Antilope; savoir : 1.° *Antilope*, 2.° *Gazella*, 3.° *Cervicapra*, 4.° *Alcelaphus*, 5.° *Tragelaphus*, 6.° *Boselaphus*, 7.° *Oryx*, 8.° *Rupicapra*. Les quatre derniers sont les genres *Capra* ou chèvre, *Ovis* ou mouton, *Bos* ou bœuf, déjà reconnus comme genres, et celui qu'il nomme *Ovibos*, et qu'il forme du buffle musqué du Canada. (DESM.)

CÉROPHORE, *Cerophora*. Genre de plante établi par M. Rafinesque, aux dépens des Hydnes, dont il diffère par sa fructification supérieure en forme de petites cornes ou pointes solides.

Les deux espèces qui entrent dans ce genre, croissent dans l'Amérique septentrionale. (B.)

CÉROPHYTE, *Cerophytum*, Latr. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des serricornes, tribu des buprestides, et qui paroît faire le passage des *melasis* aux *taupins*. Il ressemble au premier par les

palpes; mais les articles des antennes des mâles se prolongent à leur base en un long rameau ; les antennes de la femelle sont simplement en scie ; les mâchoires ont deux lobes, et le pénultième article des tarses est bifide. Le corps est ovale, déprimé, et se rapproche par sa forme de celui des taupins.

Je n'en connois qu'une espèce, et qui m'a été envoyée d'Allemagne sous le nom de *drilus ater*. C'est le *melasis elateroides* de mon Histoire Naturelle des crustacés et des insectes. On l'a trouvé une fois aux environs de Paris sur le tronc d'un vieux chêne. Son corps est entièrement noir, avec les élytres striées. (L.)

CÉROPLATE, *Ceroplatus*. Genre d'insectes de l'ordre des DIPTÈRES, établi par M. Bosc dans les *Actes de la Société d'Histoire naturelle de Paris*, 1 Fasc., pag. 42, tab. 7, fig. 3.

Les céroplates sont de ma famille des *némocères* (auparavant *tipulaires*). On les distinguera aux caractères suivans : antennes très-comprimées, plus larges au milieu, de quatorze articles ; extrémité atteignant au moins la moitié de la longueur du corselet ; trompe très-courte ; palpes d'un seul article.

Ces *diptères* ont le port ordinaire des tipules ; leur abdomen est en fuseau. Ils sont fort rares, et se trouvent dans les bois. Leurs larves vivent dans les bolets.

On n'en connoissoit d'abord qu'une espèce ; mais celui même qui l'avoit trouvée et décrite, en a observé une seconde dans la Caroline. La première, ou le *céroplate tipuloïde*, est des environs de Paris. Sa tête est petite, arrondie, jaunâtre, avec deux petites élévations jaunes et en forme de cornes sous les antennes ; les antennes sont épaisses et noirâtres ; le corselet est bossu, jaunâtre, rayé de noirâtre ; l'abdomen est comprimé, jaune, avec les bords des anneaux noirs ; les ailes sont blanches, avec un point près du milieu de la côte, et une tache noirâtre.

Le céroplate tipuloïde ayant été figuré dans les *Actes de la Société d'Hist. nat. de Paris*, nous représenterons ici B. 21. 4. la seconde espèce de ce genre, découverte par M. Bosc en Amérique, et qu'il nomme CHARBONNÉ, *Carbonarius*. Afin de rendre même cet article plus intéressant et plus complet, nous donnerons textuellement les observations récentes de cet habile naturaliste. Tous les savans connoissent son extrême complaisance à communiquer les fruits de ses recherches; je réunis les sentimens de ma gratitude à la leur.

« J'ai établi dans les *Actes de la Société d'Hist. nat.*, sous le nom de *keroplatus*, un nouveau genre d'insectes, voisin des *tipules*, mais qui en est très-distingué par la longueur, la largeur et surtout l'aplatissement de ses antennes. Je regardois

alors comme absolument inconnue aux naturalistes, l'espèce unique qui la formoit; mais ma mémoire m'avoit mal servi sur ce point, car Réaumur a fait graver une de ses antennes, tom. 4, pl. 9, fig. 10, pour exemple, disant seulement qu'elle appartenoit à une tipule qui vivoit dans l'agaric du chêne.

La disparition des agarics, ou mieux des bolets de chêne, aux environs de Paris, depuis qu'on a abattu les futaies, et que les botanistes et les entomologistes se sont multipliés, a rendu plus rares les occasions de trouver les larves du kéroplatus que j'ai décrit et figuré : aussi ne l'a-t-on pas observé depuis Réaumur, et l'exemplaire de l'insecte parfait que je possède, est-il le seul qui se voie dans les collections, aujourd'hui si nombreuses dans la capitale. Il a été rapporté de Villers-Coterets, forêt de haute-futaie encore peu fréquentée des naturalistes, et qui mérite cependant de devenir l'objet de leurs courses.

Pour mettre sur la voie de la recherche et de l'observation, je crois devoir communiquer aujourd'hui à la société (*philomatique*) la description et l'histoire d'une espèce américaine du même genre, dont j'ai été dans le cas de suivre les mœurs pendant mon séjour en Caroline. Elle est trop semblable à celle déjà connue, pour croire que sa manière de vivre soit fort différente.

« Céroplate charbonné, *Ceroplatus carbonarius.* Tête d'un brun noir, ayant deux petites taches derrière les antennes et les palpes blanchâtres; front armé de deux tubercules; antennes d'un brun noir; les quatre derniers articles blancs; corselet d'un beau noir, un peu velu, blanchâtre sous les ailes; balanciers d'un beau noir; abdomen de la même couleur, avec les bords des anneaux cendrés, principalement sur les côtés; ailes transparentes, tachetées de brun sur les bords, et ayant une tache plus grande et plus foncée vers l'extrémité extérieure; pattes brunes; la base blanchâtre.

« La larve de cet insecte est vermiforme, blanche, glutineuse, avec la tête noire, des anneaux prononcés, et des pattes en mamelons. Elle se nourrit aux dépens de la substance inférieure d'un bolet fort voisin de l'*unicolor* de Bulliard. Cette larve, qui vit en familles quelquefois assez nombreuses, se trouve dans le mois de juin, et parvient, lorsqu'elle a acquis toute sa grandeur, c'est-à-dire, vers la fin du mois d'août, à deux pouces et demi de longueur, sur trois lignes de diamètre. Dans tous les temps de sa croissance, mais surtout dans les derniers mois, ces larves filent en commun un réseau, lâche, d'un blanc brillant, et entre les mailles duquel elles se sauvent et se cachent lorsqu'elles sont inquiétées, de même que la chenille de la teigne du fusain. Elles sont si minces et

si délicates, qu'il est presque impossible de les prendre avec les doigts, sans les écraser. Exposées au soleil quelques minutes, ou mises quelque temps dans un lieu sec, elles périssent. Aussi n'habitent-elles que les bolets qui croissent sur des arbres et des troncs placés dans les lieux humides et ombragés.

« A l'époque de leur transformation, les larves se filent, les unes près des autres, une coque un peu plus serrée que le réseau, mais cependant encore assez lâche pour laisser voir la nymphe. L'insecte parfait sort de cette coque au bout d'une quinzaine de jours. J'ai nourri beaucoup de ces larves chez moi; mais peu ont réussi, faute probablement d'humidité suffisante. » (L.)

CÉROSTOME, *Cerostoma*. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, réuni maintenant au genre ALUCITE. *V.* ce mot. (L.)

CEROXYLUM. *V.* CERÉOXYLE, *pag.* 517. (LN.)

CERPA et KERPA. Noms que l'on donne, au Malabar, à une graminée, *saccharum spontaneum*, Linn. suppl. (LN.)

CERQUA. Nom du chêne à Naples. (LN.)

CERQUE, *Cercus*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, et qui répond à celui des CATERÈTES d'Illiger.

Les cerques sont de très-petits insectes, très-voisins des *nitidules*. Leur corps est ovale ou oblong, légèrement rebordé; la tête est petite, ovale, enfoncée dans le corselet; les antennes sont terminées en masse perfoliée; les antennules sont filiformes, presque égales; les mâchoires sont à un seul lobe; le corselet est presque arrondi, un peu rebordé, non échancré antérieurement; les élytres sont coriaces, légèrement voûtées, un peu rebordées, plus courtes que l'abdomen; l'écusson est assez grand, arrondi; les pattes sont de médiocre longueur; tous les tarses sont composés de quatre articles velus ou garnis de houppes en dessous; le pénultième est élargi dans plusieurs.

Les deux premiers articles des antennes du mâle sont grands et comprimés.

L'espèce la plus commune aux environs de Paris est le CERQUE PÉDICULAIRE : ses élytres sont courtes, pointillées, d'un fauve roussâtre, avec le tour de l'écusson noirâtre; la poitrine et les yeux sont noirs; les pattes sont fauves. Ce joli insecte se trouve sur les fleurs. On ignore tout ce qui concerne sa manière de vivre et ses métamorphoses. (O. et L.)

CERQUINHO. C'est le chêne, *quercus robur*, L., en Portugal. (LN.)

CERRAJA. C'est le laiteron commun, *sonchus oleraceus*, L., en Espagne.

Cerraïha, est le nom portugais de la même plante. (LN.)

CERREICHEL. Un chêne porte ce nom en Allemagne. C'est le *quercus austriaca*, Willd. (LN.)

CERRIS. Nom que Pline donne à une espèce de chêne. Ce chêne paroît être le *quercus austriaca*, Willd., le *cerrus* de Clusius, Hisp. p. 20, ou le *quercus cerris*, Linn. Ce chêne avoit la cupule du gland hérissée. (LN.)

CERROJILLO. L'un des noms espagnols de l'oiseau connu sous le nom de PITCHOU de Provence. (DESM.)

CERRO-SUGHERO, *Quercus pseudo-suber*, Santi. Nom italien d'une espèce de chêne, dont le bois et l'écorce ressemblent à ceux du chêne ordinaire, et les feuilles à celles du liége. Elle croît en Toscane, en Espagne et en Barbarie. Matthiole donne ce même nom à une variété de l'yeuse, (*quercus ilex*, B. Willd.), qu'il regarde comme étant le Phellodrys de Théophraste. (LN.)

CERRUS, Clusius. *V.* CERRIS. (LN.)

CERTHIA. Nom imposé par Linnæus au genre GRIMPEREAU. *V.* ce mot. (V.)

CÉRUMEN DES OREILLES. C'est une matière de nature grasse, concrète, butireuse, d'une grande amertume, qui est sécrétée par les glandes qui garnissent le méat auditif. Celles-ci sont nombreuses, petites, et leur sécrétion est lente, quoique continuelle. En été, elles sécrètent plus de cette matière que dans le temps froid ou l'hiver. Cette sécrétion est aussi plus abondante chez les personnes qui se curent souvent les oreilles, que chez celles qui négligent ce soin de propreté. Quelquefois l'amas du cérumen dans les oreilles est si considérable, qu'il obstrue entièrement le méat auditif, de sorte qu'il produit une surdité accidentelle, qu'on fait cesser en curant cette matière. Mais elle peut se dessécher et durcir au point d'être très-incommode, et même de causer une inflammation et une otalgie. Pour amollir ce cérumen durci, l'on est obligé d'avoir recours à des injections d'huile tiède. Il ne faut pas se curer trop souvent les oreilles, car l'on fait augmenter beaucoup la sécrétion du cérumen, parce qu'on irrite les glandes qui l'excrètent; et lorsque le froid l'arrête, on est exposé à de violentes fluxions et à des otalgies très-douloureuses. Chez les animaux, qui ne peuvent pas se curer les oreilles, le cérumen ne s'amasse pas en abondance.

Le dedans du méat auditif est fort sensible, et un léger attouchement cause une sorte de frémissement que quelques personnes ne trouvent pas désagréable. On assure que les Chinois mettent au nombre de leurs jouissances les plus sensuelles, le chatouillement qu'ils se procurent dans l'oreille en

y promenant un pinceau garni de poils fins. Sans doute les glandes en sont irritées, et la sécrétion du cérumen doit être abondante chez eux.

Il paroît que cette matière est formée d'une huile grasse, combinée à une résine un peu odorante, âcre, amère et jaune; car tels sont les principes que l'art chimique y a trouvés.

Les usages de cette substance marquent assez la prévoyance de la nature; car le cérumen fait fuir les insectes, de sorte qu'ils ne s'avancent jamais vers le canal auditif. Les poux, les puces et les autres insectes qui peuvent se trouver sur les animaux et sur l'homme, ont de l'antipathie pour cette matière grasse; et si l'on pouvoit en amasser assez pour en frotter les parties du corps qu'on voudroit mettre à l'abri de ces insectes, ce seroit un très-bon moyen.

En outre, cette matière grasse peut arrêter, comme de la glu, les fétus, pailles et autres corps étrangers qui se seroient glissés dans l'oreille et qui auroient blessé la membrane du tympan. Le cérumen des oreilles ne se sécrète, au reste, que vers l'entrée du méat auditif, et point du tout dans son intérieur, où il seroit plus nuisible que nécessaire. (VIREY.)

CERURE, *Cerura*, Schrank. Genre formé avec les *bombyx* de la division II. *Voy.* cet article, *tom. 4, pag.* 141. (L.)

CÉRUSE, BLANC DE CÉRUSE ou BLANC DE PLOMB. Les substances auxquelles on donne ces différens noms dans le commerce, ne sont que des *sous-carbonates de plomb* plus ou moins purs.

On fait un grand usage du blanc de plomb dans la peinture en bâtimens; il sert à étendre les couleurs en même temps qu'il facilite la dessiccation de l'huile. C'est surtout pour peindre les boiseries qu'il est fréquemment employé, soit seul, soit mélangé d'une certaine quantité de blanc d'Espagne, dont on se sert souvent pour le falsifier.

L'Autriche et la Hollande étoient autrefois en possession de nous fournir cette substance; et le blanc de plomb de ce dernier pays jouit encore d'une grande réputation : mais on est parvenu, en France, depuis quelques années, à en fabriquer de bien supérieur. Les essais comparatifs qui ont été faits par MM. les commissaires de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, avec la céruse de Hollande de la meilleure qualité, et la céruse que prépare à Clichy, près de Paris, M. Roard, ont tous été à l'avantage de cette dernière, qui est d'ailleurs d'un blanc bien plus éclatant.

Les commissaires terminent leur rapport en disant : « Nous avons la conviction la plus intime que la céruse de Clichy est préférable à la plus belle céruse de Hollande :

1.° En ce qu'elle se broie plus facilement et en moins de temps ;

2.° En ce qu'elle sèche plus vite, et adhère davantage aux corps sur lesquels on l'applique ;

3.° En ce qu'elle est toujours pure, et qu'elle ne contient ni cuivre, ni autres substances métalliques ou terreuses ;

4.° En ce qu'elle est plus blanche et conserve sa blancheur en séchant ;

5.° Enfin, en ce qu'elle absorbe une plus grande quantité d'huile, et qu'à poids égal elle couvre une plus grande surface.

Ces avantages réunis nous portent donc à la regarder comme la céruse la plus pure et la plus économique qui soit dans le commerce. » (*Bulletin*, douzième année, p. 186.) Ainsi tout concourt à déterminer nos compatriotes à préférer, pour l'avantage même de leur bourse, la céruse de Clichy à celle de Hollande. (LUC.)

CERUSE NATIVE. Nom donné, par quelques minéralogistes, au plomb blanc terreux. *V.* PLOMB CARBONATÉ. (LUC.)

CERVANA, *Cervana*. Genre établi par Forskaël sur le BUPHTHALME DES PRÉS, mais qui n'a point été adopté. (B.)

CERVANTÈSE, *Cervantesia*. Arbrisseau du Pérou, qui forme dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des thymélées, un genre dont les caractères sont d'avoir : un calice campanulé, divisé en cinq parties; point de corolle; cinq écailles insérées au milieu du calice; un ovaire supérieur surmonté d'un stigmate sessile; une noix ovale, uniloculaire, entourée par le calice qui a crû, et est devenu charnu.

Ces caractères sont figurés pl. 7 du *Genera* de la *Flore du Pérou;* mais Cavanilles les a attaqués, comme mal énoncés, dans ses *Icones plantarum*, ouvrage où il représente, pl. 475, une autre espèce de ce genre, qui est aussi un arbrisseau du Pérou, à feuilles alternes, pétiolées, oblongues, couvertes de poils ferrugineux, dont les fleurs sont blanchâtres, petites et disposées en panicules terminales ou axillaires. (B.)

CERVARIA. Nom d'une espèce d'ATHAMANTE, dont Moench fait un genre particulier qui ne nous paroît pas distinct. Bauhin donne ce nom au *trachelium cœruleum*. (LN.)

CERVEAU, *Cerebrum*, εγκεφαλον, l'encéphale. On donne ce nom à une masse médullaire du système nerveux, molle, pulpeuse, renfermée dans la cavité osseuse de la tête, et qui envoie des prolongemens médullaires dans toutes les parties du corps des animaux. Ainsi toutes les espèces qui ont un crâne, sont nécessairement pourvues d'un cerveau, qui est contenu dans son intérieur. Tels sont l'homme, les quadru-

pèdes vivipares, les cétacés, les oiseaux, les quadrupèdes ovipares, les serpens et les poissons; c'est-à-dire, tous les animaux doués d'un squelette articulé et d'une colonne vertébrale. Les animaux sans vertèbres n'ont pas un véritable cerveau, comme nous allons le montrer, mais seulement un ou plusieurs ganglions plus ou moins volumineux qui en tiennent lieu.

Pour bien saisir cette différence très-importante, il faut considérer que tout animal vertébré a deux espèces de systèmes nerveux, par la raison qu'il a deux ordres principaux de fonctions vitales, c'est-à-dire, une vie générale et une vie particulière. Or, la vie générale est commune à toutes les espèces d'animaux; elle consiste dans la nutrition, l'assimilation, la respiration, la circulation et les sécrétions; elle ne peut être suspendue sans que l'animal périsse. Elle est fondamentale et primitive; elle agit seule pendant le sommeil, qui suspend tous les actes de la seconde vie. Celle-ci n'appartient guère qu'aux animaux vertébrés; elle consiste dans un cerveau avec les nerfs qui en émanent, et qui sont soumis à la volonté réfléchie. Cette seconde vie est sujette à des intermittences d'action qu'on appelle *sommeil*, tandis que la vie primitive ne cesse jamais sans que la mort n'arrive aussitôt. *Voyez* l'article VIE.

Chacune de ces vies est gouvernée par un système nerveux qui lui est propre. Il y a donc un système nerveux commun à tous les animaux, et un autre système nerveux particulier aux espèces douées d'une seconde vie, aux animaux vertébrés.

Le système nerveux de presque tous les animaux, est celui qu'on nomme *grand sympathique*, *intercostal*, ou *trisplanchnique* dans l'homme; et on a reconnu qu'il n'émanoit pas du cerveau, mais qu'il formoit un système à part, distinct, et qui existoit par lui-même. C'est un assemblage assez nombreux de filets nerveux, dont les diverses branches se réunissent ou s'entrecroisent en plusieurs sens, forment des *plexus* ou entrelacemens, et sont pourvus de ganglions, c'est-à-dire, de renflemens ou nœuds qui peuvent être considérés comme autant de petits cerveaux. Ce système nerveux, placé dans les cavités intestinales, préside à toutes les fonctions de la vie intérieure, telles que la nutrition, l'assimilation, la circulation, la respiration et les sécrétions; il a plusieurs communications avec les nerfs du cerveau et de la moelle spinale, ou de la seconde vie.

Or, les animaux sans vertèbres, tels que les mollusques, les crustacés, les insectes, les vers et les zoophytes, n'ayant qu'une seule vie, sont seulement pourvus du système nerveux général ou sympathique, qui remplit toutes leurs fonctions,

et qui tient aussi lieu du système nerveux de la vie extérieure ou de relation. Ils n'ont donc pas ce dernier, et sont, par conséquent, privés d'un vrai cerveau, qui en est le centre.

Cependant, ne trouve-t-on pas un corps analogue au cerveau dans les vers, les insectes, les crustacés et les mollusques? Examinons cet objet.

Aucun zoophyte, aucun animal radiaire, ou formé en rayons, comme les orties de mer (*medusa*), les actinies, les oursins, etc., n'a de ganglion, ou corps nerveux auquel on puisse accorder le nom de cerveau; car ces animaux sont privés de tête. Dans les vers et les insectes, on trouve une tête qui contient l'orifice extérieur de l'œsophage de l'animal. C'est dans la partie supérieure de leur tête qu'on observe un ganglion simple ou double, lequel produit deux branches. Celles-ci embrassent l'œsophage et se réunissent en dessous pour se rendre dans le ventre de l'animal en un cordon nerveux, offrant d'espace en espace des nœuds ou ganglions, desquels sortent des ramifications nerveuses qui se distribuent à toutes les parties. Ainsi, loin que ces animaux soient doués d'une moelle nerveuse vertébrale, ils n'ont que ces nerfs et ces ganglions, dans la cavité du ventre, au-dessous des intestins, ce qui présente une grande ressemblance avec les nerfs grands sympathiques des animaux à vertèbres. Le ganglion de la tête des vers, des insectes, des crustacés et des mollusques, quoique plus volumineux quelquefois que les autres ganglions du corps, n'est donc pas un cerveau, mais une véritable production du nerf grand sympathique, et qui en a toutes les fonctions; mais on n'y rencontre rien qui ressemble à la vraie cervelle des animaux vertébrés, et il n'y a point de moelle dorsale et épinière comme chez ces derniers. C'est par cette raison que les animaux sans vertèbres, les vers, les mollusques, etc., ne meurent pas aussitôt qu'on leur tranche la tête, puisque le ganglion qu'elle contient n'est point un organe central de vie; au contraire, plusieurs espèces de vers, de limaçons, etc., reproduisent une nouvelle tête en place de celle qu'on a retranchée, sans que les fonctions de la vie intérieure en soient arrêtées. Néanmoins, ce ganglion cérébral des insectes, des mollusques, etc., envoie des filets nerveux aux yeux, aux antennes et aux tentacules, pour les fonctions de la vie extérieure; il commence déjà, plus ou moins, à remplir quelques fonctions du vrai cerveau.

Dans l'homme, et chez tous les animaux à moelle épinière, on trouve un véritable cerveau, qui est le centre de la vie extérieure, de cette vie qui établit des liens de communication avec tous les corps qui nous entourent, et qui est

le réservoir commun de toutes les impressions extérieures reçues par l'animal.

Chez les animaux sans moelle épinière, c'est-à-dire, les mollusques nus ou testacés, les crustacés, les insectes, vers et zoophytes, le seul instinct les dirige sans la moindre opération de l'esprit, et on en trouve la preuve lorsqu'on reconnoît que toutes leurs actions sont toujours les mêmes, sans être plus ou moins parfaites. Aussi, ces animaux ne sont point capables d'instruction, soit de la part des hommes, soit de la part de leurs semblables; car l'instruction dépend de la mémoire et du jugement, opérations qui exigent le secours d'un cerveau. On peut bien enseigner quelque action à un poisson, à un reptile, à un oiseau, à un quadrupède; mais qui peut se faire obéir d'un ver, d'un zoophyte, d'un mollusque, d'un insecte? Ces derniers êtres n'écoutent que leur instinct; car, privés de cervelle, ils ne peuvent point communiquer avec nous, par la moindre idée convenue; ce qui est possible chez les animaux pourvus d'une moelle épinière et d'un cerveau.

L'instinct est donc le résultat de la vie intérieure ou des nerfs grands sympathiques; mais le *sensorium commune*, où s'opère le raisonnement, a son foyer dans la cervelle. (*Voyez* les mots SENS, INSTINCT.) L'instinct exécute ses opérations sans que l'individu en ait la conscience, parce que cette impulsion n'émane point du cerveau, tandis que cet organe opère exclusivement les actes dont on a la volonté et la conscience; par conséquent il est le centre des connoissances d'acquisition, et le réservoir dans lequel les sens vont décharger leurs impressions. Les sens externes des animaux invertébrés et privés de cervelle, sont, pour ainsi dire, épars et isolés; leurs sensations sont bornées à l'organe frappé; elles n'aboutissent point à un foyer commun de vitalité, pour y être comparées et jugées. Ces animaux se dirigent seulement par l'impulsion de l'instinct.

Après ces considérations générales, examinons le cerveau des animaux à vertèbres, source du sentiment et du mouvement volontaire.

Dans la boîte osseuse de la tête des animaux à sang rouge et à squelette articulé, se trouve une masse pulpeuse, principalement formée de deux lobes latéraux, ou hémisphères. La pulpe du cerveau est composée de deux matières: la corticale, qui est grisâtre, et que le docteur Gall regarde comme la substance nourricière de la portion médullaire, plus blanche, qui en est enveloppée. La première est d'autant plus abondante, que le cerveau est plus gros proportionnellement à l'animal. Le névrilème ou les membranes qui en-

veloppent les nerfs envoyés dans le corps, se trouvent aussi autour du cerveau.

Au-dessous des lobes du cerveau ou derrière eux, se trouve le cervelet, qui communique avec le cerveau et la moelle épinière; car il sert d'intermédiaire. Une membrane fine entoure immédiatement la masse entière du cerveau, et pénètre dans tous ses sillons, c'est la *pie-mère ;* une autre méninge plus épaisse, tapisse intérieurement les os du crâne, on la nomme *dure-mère;* et entre ces deux, existe une troisième enveloppe nommée *arachnoïde.* Les deux hémisphères du cerveau coïncident à leur base par le corps calleux ou mésolobe. Entre les tubercules quadrijumeaux, se trouve la glande pinéale, qu'on a supposée être le siége de l'âme, comme si ce qui n'a pas de corps pouvoit être contenu dans un organe à l'exclusion des autres. Dans les mammifères herbivores et frugivores, on a remarqué que les *nates* étoient plus volumineuses que les *testes*; on a cru observer généralement le contraire chez les carnivores.

En général, le cerveau de tous les mammifères est formé de deux hémisphères qui renferment deux ventricules ou cavités, et enveloppent ces quatre paires de tubercules, nommés les corps cannelés, les couches optiques, et les nates et testes. On trouve toujours aussi, chez ces animaux, un troisième ventricule entre les couches optiques, et il communique avec un quatrième ventricule situé sous le cervelet. Les jambes ou racines du cervelet forment le pont de Varole, proéminence transversale, située sous la moelle allongée. Chez tous les ovipares, oiseaux, reptiles, poissons, les hémisphères sont très-minces, non réunis par un corps calleux; les nates, qui acquièrent un grand développement et ne sont plus recouvertes par les hémisphères, mais demeurent apparentes aux côtés ou au-dessus du cerveau, sont creusées par un ventricule; enfin les jambes ne se réunissent plus en forme de proéminence pour le pont de Varole, comme chez les mammifères.

Il sort immédiatement du cerveau un gros prolongement, qui descend le long du dos, et qu'on nomme *moelle épinière*, parce qu'elle s'insinue dans les cavités des vertèbres ou de l'épine dorsale. En outre, dix paires de nerfs émanent de la moelle cérébrale. La première paire se rend aux narines pour l'odorat; la seconde, aux yeux; les troisième, quatrième et sixième, aux muscles des yeux; la cinquième, très-étendue et très-considérable, qui se divise en trois branches principales et porte le nom de nerfs trijumeaux, distribue le sentiment et la force motrice à diverses parties de la face et de la tête. La septième, ou l'acoustique, se distribue à l'o-

reille, et sa portion dure se ramifie à diverses régions de la face; c'est le petit sympathique de Winslow. La huitième paire, dite paire vague, se ramifie dans les muscles de la face, et descend, surtout le long du pharynx, aux poumons et jusqu'à l'estomac; elle se nomme pneumo-gastrique. La neuvième pénètre dans la gorge et la poitrine; enfin, la dernière se rend à la langue et forme l'organe du goût. La moelle épinière distribue trente autres paires de nerfs au reste du corps. *Consultez* l'article NERFS.

Il n'y a rien de semblable dans tous les animaux sans vertèbres, et ils sont entièrement privés de ces organes, quoiqu'ils aient un système nerveux analogue au sympathique de l'homme et des vertébrés. Les mollusques, les crustacés, les insectes et plusieurs vers ont seulement, en place de cerveau, un ganglion avec deux branches nerveuses entourant l'œsophage, ainsi que nous l'avons dit.

Le cerveau des quadrupèdes vivipares ressemble assez à celui de l'homme; mais ses proportions relativement au corps sont plus petites; ce qui a fait dire, depuis long-temps, que l'homme avoit le plus grand cerveau de tous les êtres animés. Au reste, les petits animaux ont un cerveau proportionnellement plus grand que les grosses espèces; par exemple, le cerveau d'un rat est $\frac{1}{76}$ de son corps, celui de la souris $\frac{1}{45}$, celui du mulot $\frac{1}{21}$, celui d'un moineau $\frac{1}{25}$, celui d'un serin $\frac{1}{14}$; tandis que chez l'éléphant, dont on a tant vanté l'intelligence, le cerveau n'est que $\frac{1}{500}$ de son poids. Cette proportion varie suivant les âges et l'état de l'individu; car, quoique le corps soit maigre ou gras, le cerveau reste toujours à peu près du même volume. Aussi dans l'homme la cervelle est tantôt $\frac{1}{22}$, $\frac{1}{25}$, $\frac{1}{30}$, ou même $\frac{1}{35}$ de son corps. Dans le *gibbon*, grand singe voisin de l'homme, il forme $\frac{1}{48}$. Il est $\frac{1}{22}$ dans le *saïmiri*, sorte de sagouin. Dans le chien, cette proportion varie depuis $\frac{1}{47}$ jusqu'à $\frac{1}{161}$, suivant les races. Dans le bœuf, le cerveau n'est que $\frac{1}{850}$ du corps; dans le cheval $\frac{1}{400}$, et chez l'âne $\frac{1}{212}$ seulement; il est assez étonnant qu'il ait plus de cervelle que le cheval, car il est plus bête. La proportion du cervelet au cerveau dans l'homme est : : 1 : 9; dans le saïmiri : : 1 : 14; dans le chien : : 1 : 8; dans la souris : : 1 : 2; chez le bœuf : : 1 : 9; dans le cheval : : 1 : 7. Dans tous les animaux à cerveau, la proportion de cet organe avec la masse de la moelle allongée et des nerfs qui en sortent, détermine assez exactement le degré d'intelligence de chacun d'eux, selon Sœmmering et Ebel. Ainsi, plus la masse du cerveau l'emportera sur celle de la moelle allongée et des nerfs, plus l'animal sera intelligent. En effet, l'homme qui a le cerveau fort gros à proportion des nerfs qui en sortent, annonce

que sa force d'entendement doit être plus étendue, et ses sensations brutales et physiques moins impérieuses; tandis que dans les bêtes, chez lesquelles on observe de gros nerfs et un petit cerveau, les appétits sensuels et grossiers remplacent la pensée et le jugement : aussi chez eux le museau, la gueule, s'avancent; et le front, le cerveau, se reculent, comme s'ils mettoient l'appétit, le plaisir de manger et de boire avant la pensée; comme s'ils repoussoient celle-ci derrière leurs sens brutaux. Ainsi, plus le museau se prolonge, plus le cerveau se recule, se rapetisse, et plus l'individu est stupide. *Voyez* le mot CRÂNE.

Dans les oiseaux, le cervelet n'a qu'un seul lobe; ils n'ont ni corps calleux, ni voûte, ni cloison transparente, ni tubercules mamillaires, non plus que les reptiles et les poissons. Le cerveau des reptiles est dépourvu de toute circonvolution. Le nombre de celles-ci est d'autant plus considérable que l'animal est plus intelligent : aussi l'homme en a plus que toutes les autres espèces. Le cerveau des poissons est allongé comme un double chapelet dont les éminences forment les différens nœuds ou tubercules. Les hémisphères sont très-petits, car ils décroissent en grosseur à mesure qu'on descend l'échelle de perfection des êtres. Le cerveau des chiens de mer est $\frac{1}{244}$ du poids de ces animaux; il est ainsi extrêmement petit en comparaison de leur corps, et il ne remplit jamais entièrement la cavité de leur crâne. On ne trouve plus dans leur cervelet, l'arbre de vie, de même que dans celui des reptiles. A mesure que l'appendice du corps cannelé formant la voûte des hémisphères du cerveau est plus volumineux, il paroît que l'animal a plus d'intelligence, suivant les recherches de M. Cuvier. Il s'en faut bien, cependant, que nous connoissions tout ce qui a rapport avec ce merveilleux organe, par lequel nous entrons en communication avec tout l'univers et nous sortons du rang de la brute. Au reste, les différens états de la cervelle dépendent souvent du tempérament du corps. Voilà peut-être la cause de la différence des esprits; car on observe, dans la force de l'entendement, des modifications qui dépendent de nos tempéramens et de nos complexions. *Voyez* SENS et NERFS.

Plusieurs physiologistes ont, aujourd'hui, une manière de considérer l'organe encéphalique différente de l'idée qu'en avoient les anciens. Ainsi, loin de l'envisager comme la source ou l'origine de l'arbre nerveux du corps animal, on l'a regardé plutôt comme le rendez-vous général de ce système nerveux. Le docteur Gall établit que l'organe encéphalique, ou les hémisphères du cerveau, sont formés d'une sorte de membrane médullaire, composée de fibres conver-

gentes, et d'autres divergentes; cette membrane diversement reployée, forme des circonvolutions et divers départemens d'organes doués, chacun, d'une faculté soit intellectuelle, soit morale. Selon que dominent les uns et les autres de ces organes, ou départemens des facultés, l'homme et l'animal sont portés plus ou moins impérieusement à telle action ou telle pensée. Ainsi, selon ce physiologiste, il se manifeste souvent par des protubérances, à la surface extérieure du crâne, qui se moule sur la forme du cerveau, certaines dispositions organiques, ou des penchans naturels chez les animaux. De là vient aussi que tel homme fait éclater tel goût, telle propension pour un emploi, un exercice, un genre de talent que n'a point tout autre. De là les divers instincts des animaux. Mais nous exposerons, soit à l'article INSTINCT, soit en d'autres lieux de ce Dictionnaire, les motifs qui combattent et réfutent ce système, qui ne peut s'appliquer aux insectes et aux autres animaux sans cerveau.

A l'égard de la structure organique du cerveau, la substance grise ou cendrée n'est pas uniquement un lacis de vaisseaux sanguins, comme on l'avoit dit; mais Albinus, et ensuite Sœmmerring, y ont trouvé, en outre, une substance pulpeuse, sécrétée probablement par les vaisseaux sanguins. De même, Reil a vu que les nerfs tiroient leur propre nourriture et leur substance du sang artériel, par le moyen du névrilème, ou de l'enveloppe qui sécrète la matière médullaire.

Selon Malacarne, les lamelles du cervelet sont plus nombreuses chez les individus humains et les animaux qui jouissent d'une intelligence plus vaste. D'autres anatomistes attribuent les diversités du génie à la diverse configuration des circonvolutions des hémisphères. L'étendue et le développement du cerveau, relativement à la masse du corps, paroît à d'autres la source des diverses capacités d'intelligence. Mais ces faits sont bien peu certains, surtout si l'on remarque, avec M. Pinel et bien d'autres auteurs célèbres, que les dérangemens de l'esprit ne se marquent souvent en aucune manière dans le cerveau, et peuvent même uniquement dépendre des viscères du bas-ventre. *Voyez* aussi ce que nous disons à l'article AME DES BÊTES et SENSIBILITÉ.

M. Vauquelin a trouvé du phosphore, de l'albumine et des matières grasses dans l'analyse du cerveau. (VIREY.)

CERVEAU DE MER ou DE NEPTUNE. *Voyez* MADRÉPORE. (S.)

CERVELET. *V.* CERVEAU. (VIREY.)

CERVELET. On a donné ce nom à un champignon d'Ita-

lie, mentionné par Micheli, par cette phrase : *fungus niveus perelegans, pileolo subrotundo, cerebri instar crispato pediculo breviori.* Il ne paroît pas qu'il soit connu en France. (B.)

CERVIANA. Nom d'une espèce de pharnace qui a fait le sujet d'une monographie, par Minuart, botaniste espagnol. (LN.)

CERVICAIRES, *Cervicaria.* Plusieurs espèces de plantes ont porté ce nom : ce sont les *campanula trachelium*, *cervicaria* et *thyrsoïdes*, L., et le *trachelium cœruleum.* (LN.)

CERVICAPRA. M. de Blainville appelle ainsi un sous-genre d'ANTILOPES, qui renferme les espèces à cornes à simple courbure antérieure, postérieure ou presque nulle, peu ou point annelées, sans arêtes, existant dans le mâle seulement, espèces caractérisées d'ailleurs par des larmiers, des pores inguinaux, quatre mamelles, la queue courte, point de mufle ni de brosses, etc. *V.* ANTILOPE.

Le nom de cervicapra est, en particulier, celui de l'antilope proprement dit. (DESM.)

CERVICINE, *Cervicina.* Petite plante annuelle de l'Egypte, qui seule constitue un genre dans la triandrie monogynie, et qui est figurée pl. 5 du grand ouvrage de la commission de l'Institut de cette contrée. Ce genre ne diffère des campanules que par le nombre des étamines et la manière dont s'ouvre la capsule. (B.)

CERVICOBRANCHES. Nom donné par Blainville à un ordre qu'il a établi parmi les MOLLUSQUES CÉPHALOPODES symétriques. (B.)

CERVIO, le cerf; CERVIA, la biche, en Espagne et en Italie. (DESM.)

CERVIOCELLUM. Nom donné, par les Romains, au panais. (LN.)

CERVISPINA (*épine de cerf*). Nom donné, par quelques anciens botanistes, au nerprun cathartique (*rhamnus catharticus*, L.). Mœnch en fait un genre qui diffère à peine des nerpruns. (LN.)

CERVO-CAMELUS de Jonston. C'est le LAMA. (DESM.)

CERVULA. L'un des noms employés par les auteurs pour désigner les CHEVROTAINS. (DESM.)

CERVULUS. M. de Blainville propose ce nom pour un genre qu'il forme de plusieurs espèces de cerfs, dont la meule ou pédoncule des *bois* ou *cornes*, est plus long que les bois eux-mêmes. *V.* CERF. (DESM.)

CERVUS. Nom latin du CERF. (DESM.)

CERWENKA. Nom bohémien du rouge-gorge. (DESM.)

CERW OBILNY. Nom bohémien du charanson du blé. *V.* CALANDRE. (DESM.)

CÉRYLON, *Cerylon*. Nom donné par Latreille à un nouveau genre d'insectes, qu'il place dans la famille des XYLOPHAGES, et dans lequel il fait entrer le *lyctus terebrans* de Fab., qui est un *ips* de mon *entomologie*. Voici les caractères de ce nouveau genre : antennes moniliformes, renflées vers leur extrémité ; dixième article formant un bouton qui paroît recevoir le onzième. Quatre articles aux tarses, les trois premiers égaux et simples ; corps allongé, corselet déprimé. *V.* LYCTE. (O.)

CESALO ou MUGGINE. Noms italiens du MUGE (*mugil cephalus*). (DESM.)

CESERON. C'est le CHICHE, dans quelques cantons. (B.)

CESNEK. Nom que l'on donne, en Bohème, à l'ail (*allium sativum*, Linn.), appelé *cessen* dans d'autres provinces du Nord. (LN.)

CESTE, *Cestum*. Genre établi par Lesueur dans la famille des radiaires mollasses. Ses caractères sont : animal libre, gélatineux, transparent, à corps cylindrique, tubuleux, obtus à ses extrémités, augmenté, sur les côtés, de deux nageoires opposées, lamelleuses, ciliées en leurs bords ; bouche terminale, supérieure, subtransverse.

Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le CESTE de Vénus, qui atteint peut-être deux mètres de longueur sur huit centimètres de hauteur et un centimètre d'épaisseur. Il représente un grand ruban bleuâtre qui s'agite dans tous les sens, et qui produit, lorsque le soleil brille, un effet très-remarquable. On le trouve dans la Méditerranée. Sa figure se voit n.° 69 du nouveau Bulletin des Sciences, par la Société philomatique. (B.)

CESTEUS de Klein. Le poisson décrit par cet auteur sous le nom de *cesteus argentatus*, est le GOBIOMORE GRONOVIEN de Lacépède (*gobius Gronovii*, Gmel.). M. Cuvier le retire de la famille des *gobioïdes* pour le placer dans celle des *scomberoïdes*, et en former la division des scombres, qu'il nomme pasteurs (*nomeus*). (DESM.)

CESTILLA. En espagnol, c'est le PÉTONCLE GRENU, qui porte en Portugal le nom de *cestinha*. (DESM.)

CESTOÏDEES. Quatrième ordre de la classe des vers intestins, suivant Rudolphi, *Genera et species entozoorum*. Il renferme les genres SCOLEX, CARYOPHYLLÉE, LIGULE, TRICUSPIDAIRE, BOTHRIOCÉPHALE et TÉNIA. (B.)

CESTRACION, *Cestracion*. Poisson de la Nouvelle-Hollande, appartenant aux SQUALES, mais qui, selon Cuvier, doit constituer un sous-genre. En effet, les mâchoires de ce poisson avancent autant que le museau, et portent au mi-

lieu de petites dents pointues, tandis qu'il y en a, sur les côtés, qui sont fort larges et rhomboïdales. (B.)

CESTRAU, *Cestrum*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des solanées, dont les caractères sont d'avoir : un calice monophylle, tubuleux, très-court et à cinq dents peu profondes; une corolle monopétale infundibuliforme, à tube très-long et à limbe partagé en cinq découpures; cinq étamines, quelquefois munies d'une petite dent vers leur milieu ou leur base; un ovaire supérieur, arrondi, surmonté d'un style à stigmate épais; une baie ovale ou obronde, biloculaire et polysperme, à cloison épaisse dans le milieu et très-amincie sur les côtés.

Les cestraux sont des arbrisseaux à feuilles simples et alternes, et à fleurs disposées en bouquets terminaux ou en corymbes axillaires, et qui, presque tous, sont originaires de l'Amérique méridionale. On en compte une trentaine d'espèces. Les plus remarquables sont :

Le CESTRAU NOCTURNE, dont les filamens sont dentés, les pédoncules légèrement rameux et égaux aux feuilles en longueur. Il vient de l'Amérique méridionale. Ses fleurs ne sentent rien le jour; mais elles répandent le soir une odeur agréable, même trop forte pour certaines personnes. On l'appelle vulgairement le *galant de nuit*. *V*. pl. B. 26, où il est figuré.

Le CESTRAU A OREILLETTE. C'est l'*hediunda* du Pérou; plante qui est regardée comme propre à empêcher les maladies pestilentielles, et qui répand aussi une odeur agréable la nuit et désagréable le jour. Ses caractères sont d'avoir les filamens sans dents, les stipules amplexicaules et en croissant, les feuilles ovales, et les fleurs en panicules terminales. Il vient fort bien en pleine terre à Paris. L'héritier en a donné une fort belle figure dans ses *Stirpes*. Il en est de même du CESTRAU PARQUI, qui se rapproche beaucoup du précédent, mais dont les stipules sont linéaires; et du CESTRAU A FEUILLES DE LAURIER, qui se rapproche du premier, mais dont les pédoncules sont plus courts que les feuilles. Ils viennent tous deux de l'Amérique méridionale.

Le parqui est regardé au Pérou comme propre à guérir les fièvres malignes, quoique les bœufs qui en mangent enflent et meurent souvent.

Le CESTRAU VÉNÉNEUX, qui a les feuilles lancéolées, oblongues, coriaces, et les fleurs sessiles. Celui-ci est naturel au Cap de Bonne-Espérance, où ses fruits, au rapport de Burmann, écrasés et mêlés avec de la viande, servent à empoisonner les bêtes féroces.

Le CESTRAU TRÈS-FÉTIDE, qui a les découpures de la corolle émarginées et les feuilles ovales. Il est originaire des

Indes, et exhale, lorsqu'il est en fleur, une odeur des plus désagréables.

Le CESTRAU DES TEINTURIERS a les divisions de la corolle aiguës et recourbées, les fleurs pédicellées et les feuilles ovales lancéolées. Il croît dans l'Amérique méridionale. La décoction de ses feuilles teint en jaune verdâtre les étoffes de laine.

Le CESTRAU À FLEURS BLANCHES, *Cestrum diurnum*, Linn. Cette espèce a les filamens dentés; les découpures de la corolle presque rondes, réfléchies, et les feuilles lancéolées. Elle croît dans le Chili et le Mexique, et répand pendant le jour une odeur agréable, mais foible. On l'appelle le *galant de jour*. (B.)

CESTRON, Dioscoride, et CESTRUM. La bétoine est probablement la plante ainsi nommée par les Grecs. Le cestrum de Linnæus est un genre différent. C'est le *parqui* d'Adanson. *V.* CESTRAU. (LN.)

CESTRORHIN, *Cestrorhinus*. Sous-genre établi par Blainville, parmi les SQUALES et différent du CETORHIN.

Les SQUALES MARTEAU et PANTOUFLIER servent de type à ce sous-genre. (B.)

CÉSULIE. *V.* CÆSULIE. (B.)

CÉTACÉS, *Animalia cetacea*. L'Océan renferme dans son sein des familles d'animaux non moins extraordinaires que ceux qui peuplent les continens. Il nourrit les extrêmes de grosseur et de petitesse dans les productions vivantes et sensibles; il alimente la baleine gigantesque et l'animalcule microscopique : on y rencontre tous les excès réunis. Les monstres les plus difformes, les races les plus formidables, les espèces les plus bizarres appartiennent à l'empire des eaux, dont l'inconstance naturelle semble avoir établi son influence sur les corps organisés qu'elles recèlent dans leurs entrailles. Et pour nous borner à la famille des *cétacés*, qu'y a-t-il de plus étrange que ces masses vivantes et informes qui ne sont ni de vrais poissons ni de véritables quadrupèdes? qui respirent l'air au milieu des eaux, qui allaitent leurs petits à la manière des mammifères, et qui sont intermédiaires entre l'air et l'eau, sans être en effet amphibies? Enfin, si nous considérons leur stature démesurée, leur natation rapide, leur instinct sociable, leurs habitudes plutôt innocentes que cruelles, avec la force de nuire, nous serons surpris des discordances et des contrastes que nous présente ici la nature.

En effet, l'animal cétacé examiné dans ses parties intérieures, a tous les caractères des animaux à double système nerveux ou vertébrés et à sang chaud. Sa circulation est double comme dans l'homme et les quadrupèdes vivipares; son

cœur a deux ventricules et deux oreillettes ; sa respiration se fait par des poumons, et non point par des branchies comme chez les vrais poissons. Le mâle et la femelle ont un véritable accouplement; celle-ci met bas des petits vivans qu'elle allaite de ses mamelles, ainsi que les véritables quadrupèdes. La forme de leurs principaux organes, tels que le cerveau, les parties génitales, l'estomac, le foie, le cœur, les poumons, ressemble beaucoup à celle des autres mammifères ; car ils appartiennent essentiellement à la même classe. Leur peau, lisse, sans écailles et toujours sans poils, est enduite d'une humeur grasse et glutineuse. Leur queue est toujours aplatie horizontalement, et non pas verticalement comme chez les poissons. Ils la meuvent, non pas latéralement comme les poissons en nageant, mais en frappant de haut en bas ; par ce moyen, ils remontent facilement des bas-fonds à la surface des ondes, pour respirer. Toutes les espèces ont des yeux extrêmement petits relativement à leur taille ; la forme de leur corps est en général cylindrique ou elliptique. Ils ont le cou très-court et très-gros, car leurs vertèbres cervicales, au nombre de sept, comme chez les autres mammifères, sont fort minces, et souvent soudées l'une à l'autre ; aussi ces animaux, analogues aux poissons par leur forme, se retournent difficilement de côté. Des évents, c'est-à-dire un ou deux trous placés sur le museau, servent de conduits pour l'entrée et la sortie de l'air du corps de l'animal : ce sont des narines placées verticalement pour la facilité de la respiration de ces monstrueux animaux. Comme ils rejettent l'eau par jets hauts de plusieurs toises en soufflant dans ces narines, ils ont été nommés poissons souffleurs ; c'est ce que signifie le mot *whall-fisch*, poisson-à-source, ou bien à jet d'eau, nom appliqué à la baleine, et qui convient aussi aux autres cétacés : leur principal caractère est d'avoir des évents. Lorsqu'on n'aperçoit qu'un orifice extérieur, c'est que les deux cavités des évents sont réunies. Les baleines ont seules deux évents séparés ; dans les autres cétacés, ils se réunissent. Tous ont une tête plus ou moins aplatie et prolongée en museau. Leur gueule, épouvantable par son étendue, est tantôt armée de dents coniques, comme dans les dauphins et les cachalots, tantôt garnie de fanons, comme dans les baleines, ou d'énormes défenses, ainsi que chez les narwhals. Les cétacés ont les organes de la manducation assez foibles ; les muscles qui meuvent leurs mâchoires sont peu robustes ; et quoique animaux voraces, ils ne sont ni sanguinaires ni féroces. Leur estomac est très-vaste, partagé en diverses chambres, au nombre de cinq dans la baleine à bec, le marsouin et l'épaulard ; de sept dans le nésarnak ; ce qui annonce qu'ils sont

peu carnivores (*Voy.* les articles CARNIVORE et HERBIVORE); car ils se rapprochent beaucoup de la famille des *quadrupèdes ruminans*. Cependant leurs intestins sont plus courts que ceux des mammifères frugivores. Ils tiennent donc une sorte de milieu entre l'état de carnivore et d'herbivore; ils se nourrissent en effet de zoophytes, tels que diverses radiaires, des méduses, ou de crustacés, de mollusques et de petits poissons, qui fournissent un aliment peu animalisé et peu substantiel, puisque nous les regardons comme du maigre, et que la religion permet ce genre de nourriture animale dans les temps de jeûne. Il est étonnant que des matières si peu nourrissantes puissent substenter ces grands colosses de vie, et leur fournir cette graisse si abondante dont ils sont comme encroûtés. Nous en détaillerons plus loin les causes; il suffit de dire ici que ces mêmes alimens animaux se présentent en si grande abondance aux cétacés, et leur estomac est si ample, qu'ils en font une consommation prodigieuse. Rien n'égale d'ailleurs l'excessive multiplication de ces substances alimentaires vivantes, qui encombreroient bientôt les mers polaires, sans la destruction qu'en font les cétacés. Ces animaux n'ont besoin que d'ouvrir la gueule pour que leur nourriture s'y précipite en torrens.

Les organes des sens sont très-obtus dans les cétacés, et à cet égard ils sont bien inférieurs aux quadrupèdes vivipares et aux oiseaux. Les yeux de la plus grosse baleine ne surpassent guère ceux du bœuf. Hunter, qui les a examinés (*Philos. trans. year.* 1787.), assure qu'ils diffèrent peu de ceux des quadrupèdes, et ont plusieurs rapports avec ceux des poissons par leurs humeurs et leur structure, ce qui étoit nécessaire puisqu'ils habitent le même élément qu'eux. Ainsi la chambre antérieure ne contient pas d'humeur aqueuse, et leur sclérotique est aplatie. Les évents ou narines de ces animaux paroissent privés de l'odorat; ces évents sont ainsi nommés parce que l'animal en fait jaillir, souvent à une hauteur considérable, l'eau qui entre dans sa gueule. Chez les narwhals, les cachalots et les dauphins, les évents se réunissent ensemble et ne forment qu'un seul orifice à l'extérieur; les baleines en ont deux. C'est au moyen d'un sac musculeux placé au voile du palais et à la cavité du nez, que l'eau est lancée ainsi à une grande hauteur. En effet, quand ces animaux engloutissent leur proie dans leur vaste gueule, ils reçoivent en même temps beaucoup d'eau qui, renfermée dans leur arrière gueule, est rejetée par les évents; le sac musculeux du palais se resserre, et la langue fait l'office de piston pour expulser vigoureusement le liquide. L'ouverture du larynx est située dans l'évent, et reçoit l'air sans que l'animal ait besoin

de lever sa tête, comme les quadrupèdes nageans. On trouve à l'extrémité du museau des dauphins deux petits trous qui servent, dit-on, à recevoir les sensations de l'odorat; cependant les cétacés n'ont point de nerfs olfactifs proprement dits : peut-être que des rameaux de la cinquième paire en remplissent les fonctions. L'oreille des cétacés n'a point de conque extérieure, et n'a qu'un conduit fort étroit; mais elle est conformée en dedans du crâne comme dans l'homme et les quadrupèdes. L'os pétreux ou le rocher qui contient cette oreille interne, n'est point adhérent au crâne par emboîtement comme chez les autres mammifères, mais y est seulement attaché par des ligamens. La langue de ces animaux aquatiques est petite et spongieuse. Leur toucher paroît être bien obtus, si l'on fait attention que leur cuir épais est garni en dessous d'une large couche, ou d'un matelas de graisse et d'huile. Les femelles ont deux mamelles placées près du vagin dans un sillon longitudinal. On trouve chez les mâles une verge fort grande, qui est entourée d'un fourreau; leurs testicules sont renfermés dans le bas-ventre. Les parties génitales des femelles ressemblent à celles de la vache ou de la jument. *Voyez* Bonnaterre, pl. de l'*Encyclopédie méthodique*, *Cétologie*, pl. 4, fig. 2.

Le *cerveau* des dauphins varie beaucoup en proportion relative à leur corps; tantôt il n'en fait qu'un 102.e, tantôt c'est un 36.e; dans le marsouin, il forme un 93.e : ces différences très-considérables empêchent d'établir des règles fixes à cet égard. Il paroît toutefois que la cervelle est peu abondante chez tous les cétacés, quoique leur crâne ait une très-grande capacité. Mais comme il y auroit un espace vide entre les parois du crâne et celles du cerveau de ces animaux, la nature l'a rempli d'une matière huileuse concrescible à l'air : on la nomme alors *blanc de baleine*, ou plus improprement *sperme de baleine*, car elle n'a aucun rapport avec la semence de ces animaux. Les cachalots qui ont une tête monstrueuse, et qui fait quelquefois la moitié ou le tiers de l'animal, l'ont presque entièrement remplie de cette huile concrescible. Le cerveau d'une assez forte baleine à bec ne pesoit que quatre livres dix onces poids d'Angleterre : la taille de cet animal étoit de dix-sept pieds. Cependant les hémisphères du cerveau des cétacés sont, en général, bien développés.

Avec un petit cerveau nageant dans l'huile, avec des nerfs enveloppés de graisse, il n'est pas probable que les cétacés jouissent d'une grande sensibilité et d'une intelligence un peu étendue; ils doivent être, au contraire, fort stupides, d'un caractère grossier et sauvage. C'est aussi ce qu'on remarque; il est rare en effet de trouver beaucoup d'instinct, de

sensibilité et d'intelligence dans les gros animaux. Ces colosses animés sont tous matériels, et en général les petites espèces ont plus de vivacité et d'instinct que les autres. Comparez un écureuil, un sapajou, un castor à un rhinocéros, un hippopotame, un chameau; vous verrez une extrême différence dans l'étendue de leur esprit ou de leur entendement. Parmi les oiseaux, combien un rossignol, une mésange, un serin, une perruche, etc., ne sont-ils pas supérieurs à une autruche, une oie, un dindon, etc.? Dans les insectes même, une fourmi, une abeille, une mouche, semblent bien plus spirituelles qu'un lourd scarabée, ou un hanneton étourdi.

On me citera peut-être l'éléphant comme une exception; je conviens qu'il est intelligent, mais il doit cet avantage à sa trompe, qui offre un sens particulier, une extension de son tact et de son odorat; s'il en étoit privé, il seroit aussi stupide, aussi imbécile, aussi grossier que le rhinocéros: tout son esprit est dans sa trompe, et non pas dans le reste de son corps.

On observe d'ailleurs que les animaux qui vivent habituellement dans les eaux, ont, en général, moins de facultés morales que tous les autres. Quelque éloge qu'on ait fait du dauphin, je ne trouve dans ses habitudes et sa constitution, que la confirmation de la stupidité des cétacés. Nous ne sommes plus au temps d'Arion, et nos dauphins ne transportent point aujourd'hui sur leur dos les hommes qui font naufrage. Séparons la mythologie de l'histoire de la nature. Sans doute les cétacés ne sont pas féroces; leurs habitudes sont paisibles comme celles de tous les animaux gras, à fibres molles et pourvus d'un large estomac; mais cette même conformation contribue à leur stupidité. Ce n'est pas seulement parmi les hommes qu'on remarque une insensibilité, une paresse d'intelligence, un esprit bouché, un cœur étroit dans les individus mous, massifs et voraces, comme sont les imbéciles, les crétins, quelques habitans du Nord et des pays humides, etc.; mais il en est de même parmi les animaux, comme les cochons, les cétacés, les oiseaux d'eau, tels que les oies, les canards, les goëlands, et tous les poissons. Rien, en effet, n'apporte plus d'obstacle à l'esprit, que cette habitude grossière de manger avec excès; et l'homme le plus intelligent est presque hors d'état de réfléchir après un grand repas, tandis que l'esprit est bien plus libre à jeun. Aussi les animaux qui ont de vastes estomacs et qui mangent beaucoup à la fois, sont lourds, mous, stupides et gras pour l'ordinaire, comme les ruminans, les herbivores, les cétacés, les espèces voraces. Mais ceux qui mangent plus rarement, et dont l'estomac est plus

petit, sont vifs, intelligens et maigres, comme les quadrupèdes carnivores, les rongeurs, les singes, les petits oiseaux insectivores, etc. Quand on occupe beaucoup les forces du corps à une fonction, elles se trouvent plus foibles dans les autres. Ainsi, ceux qui excellent dans un genre, sont au-dessous des autres dans un genre différent. Le cétacé vit tout entier dans son estomac, ce qui diminue la vie des autres parties de son corps; il semble né seulement pour former de la graisse ou de l'huile, et rien n'y seroit plus contraire que des facultés morales étendues; car on voit toujours les êtres les plus spirituels ou les plus passionnés, maigres et délicats.

Ce qui favorise encore l'abondance de cette huile dont tout le corps des cétacés est plus ou moins imbibé, c'est l'étendue de leur tissu cellulaire, la grande quantité de leur sang et l'humidité de leurs chairs, toutes choses favorables à la production de la graisse. (*Voyez* l'article GRAISSE, dans lequel nous traitons de cet objet.) Toujours plongés dans l'eau, il est naturel que les cétacés soient d'une constitution humide, et remplis abondamment d'un sang aqueux. Une baleine blessée, rougit les ondes du sang de sa plaie, dont elle sent à peine la douleur au travers de son lard épais. Aussi les cétacés ne poussent presque jamais de cris de douleur ou de plaisir, quoiqu'ils ne soient pas muets. On les croiroit insensibles; car souvent on leur enlève de larges lambeaux de chair avec le harpon qu'on leur lance, sans qu'ils paroissent en être affectés. Leur sang est chaud comme celui des animaux terrestres. L'aorte ou l'artère du cœur du grand cachalot a un pied de diamètre, et chaque contraction du cœur y pousse environ cent livres de sang, ce qui peut faire cinq milliers par minute. Quel fleuve de sang auprès de celui d'une souris! Cependant ces vastes animaux n'ont pas un sang plus chaud que ces petites espèces de quadrupèdes, parce que la chaleur des corps vivans paroît dépendre beaucoup de la respiration. (*Voy.* cet article.) Les poumons des cétacés ont des cellules qui se communiquent entre elles, de sorte qu'en soufflant dans une seule bronche, tous les poumons se gonflent, ce qui n'arrive point aux autres mammifères. Les cétacés ont d'ailleurs un diaphragme robuste, posé obliquement, et des muscles intercostaux très-forts, pour étendre, dans l'inspiration, la cavité de leur poitrine comprimée par le fluide dans lequel ils nagent. Ils peuvent souvent plonger pendant un quart-d'heure, sur tout lorsqu'on les poursuit sous les glaces des mers du nord. Ces animaux respirent moins que les mammifères terrestres; leur sang reste plus chargé de molécules d'hydrogène et de

carbone (*Consultez* l'article RESPIRATION), matières qui forment de la graisse ou de l'huile quand elles se séparent du sang dans le système veineux du bas-ventre, et surtout dans le foie. Aussi les cétacés ont-ils un foie très-considérable et très-huileux; ce viscère grossit en général dans tous les animaux qui sont gras, ou plutôt il est une cause de leur engraissement. Les poissons huileux ont de même un foie très-gras.

Le lard des baleines est contenu entre les mailles de leur tissu cellulaire; il est très-huileux et très-rance; il exhale quelquefois des vapeurs inflammables lorsqu'on l'extrait du corps de l'animal. Celui qui est immédiatement situé sous la peau, est plus fluide que le lard voisin des muscles; aussi les cétacés sont comme de grosses outres de cuir, pleines d'huile, et qui s'enfoncent sous la pression de la main, comme le tissu cellulaire des personnes affectées d'anasarque ou de leucophlegmatie.

Le corps des cétacés est surtout remarquable par le défaut de pattes de derrière; car les nageoires de leur poitrine sont de véritables pattes de devant, mais formées pour la natation. Dans l'intérieur de ces nageoires, on trouve une *omoplate*, un *humerus*, un *radius* et un *cubitus* très-courts, ensuite tous les os du carpe, du métacarpe (os de la main), et cinq doigts avec leurs phalanges; mais toute cette conformation est très-raccourcie et couverte de muscles et d'une peau épaisse. Au lieu des os du bassin, on ne rencontre que deux petits os placés à l'origine de la queue, qui est horizontalement aplatie et divisée en deux lobes latéraux. Plusieurs espèces portent encore une nageoire sur le dos; mais celle-ci, toute tendineuse, ne contient point d'os.

Tous les cétacés nagent avec beaucoup d'agilité; le dauphin est surtout remarquable par l'extrême vivacité avec laquelle il fend les ondes : il glisse plutôt qu'il nage. Souvent ces animaux bondissent et se jouent sur les vagues : ils paroissent gais. Les tempêtes ne les effraient pas; on les rencontre presque toujours attroupés, et ils suivent les vaisseaux dans de longs trajets. La couleur de la peau des cétacés est noirâtre en général; elle s'éclaircit sur le ventre, où la peau est moins épaisse. On prétend que le lait des femelles est gras et nourrissant; celui du nesarnak a le goût du lait de vache auquel on auroit ajouté de la crème. (Bonnaterre, *Encyclop. méth. Cétolog. introd.* p. xviij.) Il paroît que les petits des cétacés tettent pendant long-temps. Les mères sont fort attachées à leurs petits et ne les quittent pas. Ces animaux aiment à vivre en troupes, car il est rare de les rencontrer seuls. Il paroît que les mâles ne prennent qu'une femelle et

sont plutôt monogames que polygames. Leur accouplement se fait sur le côté, en rapprochant leur ventre; ce qui est commun à tous les animaux aquatiques qui s'accouplent, parce que la forme elliptique de leur corps ne leur permet point de s'unir à la manière des quadrupèdes. Les femelles des plus grandes espèces ne portent pas leurs petits dans leur sein plus de dix à onze mois; ce qui est probablement un terme suffisant pour tous les animaux, car on a vérifié depuis peu que la femelle de l'éléphant ne portoit guère que ce même temps, de même que la femelle du chameau, et non pendant deux ans, comme on le supposoit. Il n'y a, en effet, d'autre différence entre la conformation d'un petit et d'un grand fœtus, que leur masse; mais toutes les proportions étant les mêmes, les difficultés sont égales. Les temps peuvent donc être égaux dans la vache et dans la baleine, qui portent toutes deux leurs fœtus pendant dix mois. Au reste, les cétacés produisent un ou deux petits à chaque portée, et leur accroissement paroît être assez rapide à cause de la mollesse de leur constitution; ce qui est commun à tous les animaux pourvus d'un semblable tempérament. Quoique tous les quadrupèdes vivipares, dont l'accroissement est rapide, aient une vie assez courte, c'est-à-dire, six à sept fois aussi longue que le temps de la croissance, on pense que les cétacés vivent pendant un temps très-long. Si une carpe vit deux cents ans, une baleine pourra bien en vivre mille, a dit Buffon. Cependant les animaux ne vivent pas en proportion de leur masse; car un oiseau vit peut-être quatre ou cinq fois plus qu'un quadrupède très-gros; on a vu des perroquets vivre, dit-on, cent ans ou même davantage, ce qui est plus que l'homme pour l'ordinaire, et peut-être plus que l'éléphant. Pline et Albert-le-Grand prétendent que les dauphins vivent au moins cent trente ans. Comme les cétacés ont les os plus cartilagineux et plus spongieux que ceux des quadrupèdes; comme leur chair est plus molle, plus extensible, leurs organes deviennent moins promptement rigides et inactifs, et peuvent conserver plus long-temps leurs propriétés vitales.

La plupart des cétacés, les grandes espèces surtout, paroissent préférer les mers polaires du Nord et du Sud, aux mers des Tropiques, où la chaleur, fondant leur graisse huileuse, pourroit leur causer des congestions et des maladies funestes. Les animaux gras recherchent communément les pays froids; toutefois, les petites espèces de cétacés se trouvent dans toutes les mers; et le capitaine anglais Colnett en a rencontré sous les zones les plus chaudes; mais leurs espèces y sont plus maigres que dans les mers polaires. On

prétend que les seuls Hollandais ont pêché, depuis 1669 jusqu'en 1780, plus de cinquante-cinq mille baleines sur les côtes du Spitzberg et du Groënland ; il en faut peut-être compter encore deux fois autant pour celles que les autres nations européennes ont harponnées et détruites.

L'homme n'est pas le seul ennemi des cétacés, quoiqu'il soit le plus redoutable et l'un des plus petits. Les requins, les poissons-scie, l'espadon, l'ours blanc, les phoques, combattent contre eux avec fureur. Plusieurs espèces de cétacés se battent encore entre elles : ainsi, le narwhal perce de sa longue dent la baleine franche. Des poissons, tel que l'épée de mer, les blessent profondément ; le poisson-scie déchire les nord-caper, etc. Les cétacés portent à leur tour le ravage et la guerre dans les bancs de harengs, de morues, qu'ils engloutissent par milliers ; les cachalots attaquent les phoques; les dauphins font leur proie de saumons marins, et même de requins. Le dauphin épaulard est surtout très-vorace et très-courageux ; il n'épargne pas les poissons, et combat hardiment les plus fières baleines.

La taille des cétacés varie extrêmement, car il y a des espèces de dauphins qui n'ont guère que sept à huit pieds de longueur, tandis que les baleines ont quelquefois cent pieds et plus ; mais celles-ci sont devenues très-rares, parce qu'on en a détruit un très-grand nombre depuis quelques siècles ; peut-être même on doutera un jour qu'il en ait existé de cette dimension, et nous passerons pour des exagérateurs. Les anciens paroissent avoir beaucoup exagéré, cependant, la taille des baleines ; car Pline assure que quelque-unes ont neuf cents pieds et plus, ce qui est contre toute vraisemblance.

Les cétacés voyagent quelquefois de parages en parages. On trouve souvent de l'ambre gris dans l'estomac des cachalots, et on prétend même qu'il y est formé. (*V.* l'article AMBRE GRIS.) Le blanc de baleine est fluide dans la tête de l'animal dont on le retire ; mais il se concrète à l'air, probablement par l'action de l'oxygène qui lui enlève une partie de son hydrogène et qui s'unit à son carbone. L'huile de baleine peut déposer aussi du blanc de baleine, en l'exposant à l'air. Nous traitons, dans les articles BALEINE, CACHALOT etc., de la pêche de ces animaux, et de leurs habitudes particulières. La chair des cétacés est désagréable au goût, et on n'en peut manger qu'avec répugnance, excepté celle des jeunes, ou de quelques parties du corps, comme la langue, privées de graisse rance et fétide. Les fanons de baleine s'emploient dans les arts ; c'est ce qu'on nomme de la *baleine*. Les huiles de baleines servent dans une foule d'usages de la

vie humaine, surtout pour brûler. Le blanc de baleine est usité en médecine ; mais on en fait plus communément de la belle bougie. Qui penseroit que ces monstres épouvantables deviendroient la proie de l'homme, et que de foibles enfans se joueroient avec la matière des fanons qui garnit la gueule énorme d'un cétacé ? La force est donc inférieure à l'intelligence et à l'adresse ? La main de l'homme est donc un instrument plus terrible que cette puissance demesurée des monstres de l'Océan ? Dix doigts et un cerveau, voilà ce qui tient et maîtrise la terre, l'air et les mers ; voilà ce qui a conquis à l'homme le sceptre du monde. *Consultez* notre article BALEINE.

DIVISION DES CÉTACÉS, DERNIER ORDRE DE LA CLASSE DES MAMMIFÈRES.

Quelque méthode que l'on veuille suivre dans la distribution des animaux vivipares à mamelles, les cétacés, comme les moins parfaits, par le peu de développement de leurs membres et de leurs organes extérieurs, doivent être placés à la fin de la série, ainsi que les oiseaux palmipèdes terminent naturellement la classe des volatiles. (*V.* MAMMIFÈRES et OISEAUX, articles dans lesquels nous exposons les autres motifs de ces distributions qui ne sont nullement arbitraires.)

Nous voyons déjà les phoques ou veaux marins, et les morses ou vaches marines, conduire nécessairement aux lamantins, manatis, dugongs, etc., et ceux-ci se rapprochent tellement des *cétacés* proprement dits, que M. Cuvier n'a pas fait difficulté de les y réunir, sous le nom de *cétacés herbivores*.

Ces lamantins et dugongs, néanmoins, se distinguent des vrais cétacés, en ce qu'ils ont leurs mamelles placées sur la poitrine, qu'ils viennent à terre ou sur les rivages, ramper et paître les herbages à l'embouchure des fleuves ; ils déposent aussi souvent leurs petits à terre, et lorsqu'ils sortent à demi des fleuves, avec leur tête ronde, présentant de grandes moustaches limoneuses, et une poitrine avec leurs mamelles, on les prendroit pour de vieux tritons ou des sirènes et des femmes marines. C'est sans doute de là que l'antiquité a pris ses divinités neptuniennes. *V.* LAMANTIN ou MANATI, DUGONG, STELLÈRE, etc.

Des Cétacés proprement dits.—Leur caractère spécial est d'avoir des évents (un ou deux) au sommet de la tête, pour rejeter l'eau et respirer l'air. Ils n'ont plus aucun poil ni moustaches ; leurs mamelles sont situées près de l'anus ; ils ne peuvent plus se dresser, et saisir avec leurs nageoires

comme les lamantins, hors de l'eau. Plusieurs portent sur le dos une nageoire tendineuse.

Les cétacés pourvus de dents, sont ceux des genres Dauphin (*delphinus*) et Marsouin (*phocæna*), Delphinaptère et Hypéroodon de Lacépède; les Narwals, les Cachalots ou Physétères.

Les cétacés sans dents ou pourvus de fanons, sont les Baleines et les Baleinoptères.

On peut encore distinguer les cétacés, en ceux dont la tête est proportionnée au corps: tels sont les *dauphins*, *marsouins*, *delphinaptères*, *hypéroodon* et *narwhal*; et ceux dont la tête énorme fait presque le tiers de l'animal: ce sont les *cachalots*, les *physétères*, les *baleines* et *baleinoptères*. *V.* ces articles.

On a mentionné un assez grand nombre d'espèces de cétacés, sous ces genres; mais il ne paroît pas que toutes soient exactement déterminées, soit qu'on ait érigé en espèce de simples variétés, soit que l'âge, les diversités de sexe ou de climat, aient fait douter de ce qui constituoit une véritable ou constante espèce. D'ailleurs, ces animaux ne sont guère observés et connus que par des pêcheurs, plus occupés du gain de leur capture que curieux de l'histoire naturelle. (VIREY.)

CETE. Nom latin des Cétacés ou Cetacées. (DESM.)

CÉTÉRACH, *Ceterach*. Genre établi parmi les fougères, aux dépens des Doradilles, qui rentre dans celui appelé Néphrodion par Michaux, et Woodsie par R. Brown. (B.)

CÉTHOSIE, *Cethosia*, Fab., Latr. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, et qui ne diffère du genre des Nymphales (*V.* ce mot.), que par les palpes inférieurs plus écartés entre eux, et par les crochets des tarses, qui sont simples ou point bifides. Il paroît lier les Argynnes avec les Danaïdes. Les espèces dont il se compose, telles que les papillons, *cydippe*, *penthesilea* de Fabricius (*Entom. system.*), et ceux que Cramer nomme *juno*, *alcyonea*, *phlegia*, *eugenia*, *calliope*, etc., sont toutes exotiques. (L.)

CETI de Dioscoride. C'est probablement une espèce de conyse, *Conysa squarrosa*, Linn. (LN.)

CETOCINE, *Cetocis*. Genre de Coquilles établi par Denys de Montfort, pour placer une espèce qui avoit été rangée par Knorr, parmi les *bélemnites*, sous le nom de *bélemnite à extrémité pointue ayant une ouverture en forme d'étoile*. Ses carac-

tères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, droite et conique ; ouverture ronde, horizontale, siphon central, sommet percé par un sphincter étoilé ; cloisons coniques et unies.

La *cétocine* unie vient des montagnes de Muttenz, de Pratellen près Bâle, et de Namur ; mais elle est rare dans tous ces lieux. Sa couleur est tantôt ocracée, tantôt noire. Sa grandeur ne surpasse jamais quatre pouces. (B.)

CÉTOCIS. *V.* CÉTOCINE. (DESM.)

CÉTOINE, *Cetonia*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des lamellicornes, et dont les caractères sont : antennes de dix articles, et dont les trois derniers composent une massue à trois feuilles et plicatile ; labre membraneux, caché sous le chaperon ; mandibules en forme d'écailles membraneuses ; lobe terminal des mâchoires simplement coriace et soyeux ; dernier article des palpes un peu plus gros que les précédens, ovalaire ; menton presque aussi long que large ; ses bords latéraux recouvrant les deux premiers articles de ses palpes ; corps ovale, déprimé ; corselet en trapèze ; pièces axillaires et antérieures de l'arrière poitrine saillantes entre les angles postérieurs du corselet et la base des étuis.

Degeer avoit déjà séparé dans une famille particulière de son genre *scarabé*, les espèces avec lesquelles Fabricius a formé ceux de *cétoine* et de *trichie*. Il les nomme *scarabés à fleurs*, et les distingue des autres parce qu'ils n'ont point de dents. Ce dernier associe aux *cétoines* plusieurs insectes qui, quoique assez semblables par le port, ont néanmoins des organes masticateurs très-différens, et se rapprochent, sous cette considération, des *hannetons* et des *géotrupes* ou de mes scarabés. Ils composent aujourd'hui le genre *rutèle*. Olivier qui a bien saisi cette discordance, puisqu'il forme avec ces espèces une division propre, les laisse encore avec les *cétoines*, de même que les *trichies*. M. de Lamarck a séparé des *cétoines* de Fabricius, sous le nom générique de *goliath*, des espèces dont le chaperon est profondément divisé en deux lobes, qui imitent deux formes de cornes. Telles sont la *cétoine goliath*, la *cétoine polyphème*, mentionnées dans la première édition de cet ouvrage. *V.* GOLIATH.

Il est plus difficile de distinguer les *trichies* des *cétoines* ; elles offrent cependant quelques caractères particuliers ; leur corselet est arrondi ; les pièces axillaires de l'arrière poitrine ne font point de saillie extérieure, et les articles inférieurs des palpes labiaux sont à découvert.

On trouve les *cétoines*, pendant l'été, sur les fleurs en om-

belle, sur les fleurs composées, sur les saules, les peupliers, les buissons fleuris, les haies, etc. On ne doit pas les confondre avec les *hannetons*, les plus malfaisans de tous les insectes destructeurs des racines de tous les végétaux, et des feuilles de tous les arbres. Les *cétoines* ne font presqu'aucun tort aux plantes dans leur état de larve, et elles fréquentent les fleurs, sous leur dernière forme, sans leur nuire; elles se contentent uniquement de la liqueur miellée répandue au fond de la corolle, et n'attaquent jamais ni les fleurs ni les feuilles.

Ce genre est composé d'un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont remarquables par leurs couleurs métalliques et brillantes ou très-variées. Nous ne citerons que les quatre suivantes.

† *Corselet lobé ou prolongé postérieurement en angle au milieu du bord postérieur, au-dessus de l'écusson.*

Cétoine brillante, *Cetonia nitida*, Fab.; Oliv. *Col.*, *tom.* 1, *n.°* 6, *pl.* 7, *fig.* 16, et *pl.* 7, *fig.* 56. Elle est d'un vert mat en dessus, avec le corselet et les élytres d'un jaune obscur. Sa tête a une pointe courte et recourbée.

Elle se trouve dans l'Amérique septentrionale.

†† *Corselet peu ou point prolongé en angle au milieu du bord postérieur, au-dessus de l'écusson.*

Cétoine dorée, *Cetonia aurata*. Fab. *V.* pl. B 23. fig. 9. Elle est entièrement verte, luisante, parfois un peu dorée, et comme cuivreuse en dessus, ponctuée avec quelques petites fascies transverses, interrompues, ou taches blanchâtres, et d'un vert cuivreux, avec un duvet roussâtre en dessous.

Elle se trouve dans toute l'Europe.

Cétoine stictique, *Cetonia stictica*, Fab.; Oliv., *ibid.*, pl. 7, fig. 57. Elle est d'un noir luisant, un peu velue, avec des points blancs irréguliers sur le corselet, les élytres et l'anus. Elle est commune sur les chardons. En Europe.

Cétoine morio, *Cetonia morio*, Fab.; Oliv., *ibid.*, *pl.* 2, *fig.* 3. Elle est d'un noir mat en dessus et d'un noir luisant en dessous. Elle se trouve au midi de la France, en Italie, sur les fleurs, et plus particulièrement sur le tronc des arbres.

(O. L.)

CETONIA. Nom latin des Cétoines. (DESM.)

CÉTORHIN, *Cetorhinus*. Sous-genre établi par Blainville aux dépens des Squales, et différent du Cestrorhin. Il a pour type les Squales voyageur, de Gunnère, etc.

(D.)

CETRACCA et CITRACCA. Noms italiens du CÉTÉRACH, espèce de fougère. *V.* DORADILLE. (DESM.)

CÉTRAIRE, *Cetraria.* Genre de plantes de la famille des LICHENS, établi par Acharius dans son *Methodus lichenum*, et conservé dans son dernier ouvrage, la *Lichénographie universelle.* Il se compose de huit espèces, du nombre desquelles se trouve le LICHEN D'ISLANDE, *cetraria islandica*, employé en médecine pour les affections de poitrine, les catarrhes, etc. Il rentre dans ceux appelés PHYSICIE, BORRÈRE, RAMALINE et DUFOURÉE. (B.)

CETRIUOLO, CEDRIUOLO, CITRINUOLO. Noms italiens du concombre cultivé, *cucumis sativus*, L. (LN.)

CETROS. L'un des noms donnés par les Grecs au GAROU, *daphne gnidium*, Linn. (LN.)

CETUS. Nom latin des BALEINES. Brisson l'applique aux CACHALOTS, *physeter.* (DESM.)

CEUILLER. *V.* SAVACOU. Belon a donné la même dénomination à la SPATULE. (S.)

CEVADA et SEVADA. Noms portugais de l'orge. (LN.)

CEVADILLA. Nom que les Aragonais donnent ordinairement au buphthalme épineux, *buphthalmum spinosum*, Linn. (LN.)

CÉVADILLE. Graine qu'on emploie pour faire mourir les POUX, et qu'on applique quelquefois sur les parties attaquées de gangrène. On croit que cette graine n'est autre que celle de la DAUPHINELLE STAPHISAIGRE, *delphinium staphisagria*, Linn.; mais comme il en vient du Sénégal et du Mexique, il y a lieu de croire que plusieurs graines qui ont les mêmes propriétés, ont été confondues sous les mêmes dénominations.

Retzius donne comme certain que c'est celle du VÉRATRE SABADILLE. (B.)

CEVALCHICHILLE. Nom qu'on donne à une espèce de vigne qui paroît être le *vitis indica*, Linn. (LN.)

CÉVETTONE. L'un des noms italiens de la LIBELLULE. (DESM.)

CEYLANITE. Nom donné par M. Delamétherie à une substance pierreuse, de couleur noire, observée, pour la première fois, par Romé-Delisle, parmi des *tourmalines* de Ceylan, et que ce savant considéroit comme une espèce de *schorl* ou de *grenat.*

M. Haüy pense que c'est au *spinelle* qu'elle doit être rapportée. *V.* SPINELLE. (LUC.)

CEYLON CHE NOOT. Les Hollandais nomment ainsi l'hernandier, *hernandia sonora*, Linn. (LN.)

*

CEYX. Nom dont M. de Lacépède a fait l'application aux MARTIN-PÊCHEURS TRIDACTYLES. (V.)

CÉYX, *Ceyx*. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, établi par M. Duméril, et faisant partie de sa famille des latéralisètes ou chétoloxes. D'après les caractères qu'il lui assigne, il y comprend ceux de CALOBATE et de MIGROPÈZE. *V* ces mots. (L.)

CEZERO. Nom languedocien de la GRIVE, *turdus viscivorus major*. (DESM.)

CÉZES, CEZEROUS ou BÉCUTS. Noms du POIS CHICHE en Languedoc. (LN.)

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.